BIBLIOTHEQUE
ACADEMIE COMMERCIALE, QUE.

BIBLIOTHEQUE
ACADEMIE COMMERCIALE, QUE.

47764

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JESUS

TOME 95

PARIS

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ET PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

40e ANNÉE. — TOME 95e DE LA COLLECTION

AVRIL-MAI-JUIN 1903

P805
ET81

PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

ACADÉMIE DE QUÉBEC
CHEMIN STE-FOY
QUÉBEC

LIBRARY
APR
20
1981
UNIVERSITY OF TORONTO
AP
20
E8
t.95

BIBLIOTHEQUE ACADÉMIE COMMERCIALE

LE GÉNÉRAL DUCROT A STRASBOURG

(1865-1870)

Le 25 septembre 1865, le général Ducrot était appelé, sur la désignation directe de l'empereur, au commandement de la 6e division militaire, à Strasbourg. Il comptait vingt-huit ans de service et il aurait pu dès lors se vanter, comme il le fera un jour[1], d'avoir été, depuis le commencement de sa carrière, dans la plupart des situations possibles. En Afrique, où il fit, sous les maréchaux Vallée et Bugeaud, toutes les premières guerres, il s'était trouvé à la tête de colonnes, de cercles, de subdivisions. Puis, à Bomarsund, en Syrie, en Italie, il avait acquis, dans les circonstances les plus diverses, une expérience étendue et variée des qualités et des défauts de notre organisation militaire. Il était donc bien à sa place, dans le poste de confiance — l'avant-poste, comme il aimait à répéter — où venait de l'envoyer Napoléon III. Aussi, lorsque moins d'un mois après sa nomination, le directeur du personnel lui proposa un changement qui, à d'autres, eût paru plus avantageux, s'empressa-t-il de refuser une des divisions de Lyon. On croit entendre, dans sa réponse, un écho du fameux « J'y suis, j'y reste ».

I

Cependant, tout n'était pas pour le mieux, à Strasbourg, dans la meilleure des places-frontières. Quel tableau il en a tracé plus tard, devant la commission d'enquête sur le matériel de la guerre !

J'ai commandé la division de Strasbourg pendant cinq ans. Quand j'y suis arrivé, j'ai voulu me rendre compte de ce qu'il y avait de réserves de toute espèce. Il y avait une direction d'artillerie et un arsenal considérable ; un magasin de campement. Dans l'arsenal, j'ai trouvé, je

1. *Journal officiel*, annexe au procès-verbal de la séance du 4 avril 1873.

crois, 2 000 canons, dont 4 ou 500 à peu près pouvaient servir. Tout le reste était du vieux bronze ; il y avait des boulets en pierre du temps de Louis XIV, et une quantité de fusils à silex. J'écrivis au ministre de la guerre, pour lui faire observer que tout cela était bien mal placé dans une ville de première ligne.

C'était en 1865.

Je demandais qu'on débarrassât l'arsenal, qu'on fît rentrer dans l'intérieur les choses inutiles, pour les remplacer par des choses nécessaires; qu'on mît les canons sur roues, au lieu de les conserver engerbés comme ils l'étaient. Pour le campement, j'ai vu qu'il y avait des marmites pour 2 000 hommes, des bidons pour 15 000, et ainsi de suite; mais des choses de première nécessité, par exemple les cordes et entraves pour attacher les chevaux au piquet, manquaient complètement. En revanche, il y avait du drap pour plus de 100 000 hommes.

En présence de cette situation que, par euphémisme, il qualifiait simplement d'*anormale*, il demandait qu'on enlevât ce qu'il y avait en plus, et que l'on complétât ce qu'il y avait en moins. Ce qu'il voulait, c'était tout le nécessaire pour un corps d'armée de trente mille hommes et pour une réserve de dix mille. Il rappelait notamment qu'il avait besoin de 144 voitures pour les corps de troupe et qu'il n'en avait à sa disposition que 18. Par une réponse très polie, on reconnut la justesse de ses observations et on l'assura qu'on en tiendrait compte.

Quatre ans après, en 1869, les choses en étaient demeurées là! Il avait écrit; l'intendant, M. de Lavalette, avait écrit. Double peine perdue. Qui sait, pensèrent-ils, si une nouvelle démarche ne serait pas plus heureuse? Le général Ducrot s'adressa au général de Failly, commandant le corps d'armée; l'intendant s'adressa au ministre de la Guerre. On leur répondit « qu'on serait disposé à envoyer les voitures, mais qu'il fallait voir si on pouvait les abriter ». L'ancienne fonderie de Strasbourg fournirait quelques places; pour le surplus, on ferait quelques hangars. Et c'est là-dessus que devait arriver la guerre.

On comprend l'énergie avec laquelle, au lendemain de nos revers, l'ancien commandant de Strasbourg s'éleva contre le despotisme des bureaux et la tyrannie de la centralisation militaire. Son principe, principe absolu à ses yeux, sera celui-ci : « Il faut que ceux qui auront la responsabilité de l'action aient la responsabilité de la préparation. »

II

L'état de nos fortifications lui paraissait plus lamentable encore que celui de nos arsenaux vides et de nos magasins sans approvisionnements (on sait que les dépenses de la guerre du Mexique ne permettaient pas de les remplir). Mais ici la question s'élargissait; elle intéressait le pays tout entier et le général crut, aussitôt sa visite terminée dans les places fortes relevant de son commandement, jeter un cri d'alarme retentissant. Il fit paraître le résumé de ses observations ou plutôt de ses conclusions, dans une étude imprimée à Strasbourg en 1866, sous le titre suivant : *Quelques observations sur le système de défense de la France* [1].

En moins de vingt pages d'une lucidité et d'une netteté parfaites, — *imperatoria brevitas*, — l'auteur pose le problème tel que les changements accomplis depuis un demi-siècle venaient de le compliquer. Rappelant que déjà, aux yeux de Napoléon, dictant une réflexion du *Mémorial de Sainte-Hélène*, le système de nos places fortes était « devenu sans effet », il démontrait, par quelques arguments précis et solides, pourquoi cette inefficacité n'avait fait que s'accroître en quarante ans. Indépendamment des brèches pratiquées aux frontières de Vauban par les traités de 1814 et de 1815 qui avaient retourné contre nous des places destinées, dans un passé plus ou moins ancien, à nous couvrir, telles que Marienbourg, Philippeville, Sarrelouis, Luxembourg et Landau, il présentait ces trois remarques essentielles :

1° Les progrès de l'industrie ont ouvert, dans les zones frontières comme ailleurs, une multitude de voies nouvelles de communication, et, par suite, facilité singulièrement, dans nos provinces du Nord et de l'Est, les mouvements de troupes, en vue d'éviter les places de guerre. Les chemins de fer ont créé, à leur tour, de nouvelles routes d'invasion. En supprimant, avec les distances, les difficultés de concentration et d'approvisionnement, ils ont simplement bouleversé

1. Réimprimée en 1871. Paris, Dentu. Brochure in-8 de 16 pages, avec un avis de l'éditeur assurant que ces pages, écrites dès 1866, « n'ont cependant rien perdu de leur importance ni de leur à propos ».

le fameux système de la *frontière de fer*, comme l'appelait Louvois.

2° Les progrès de l'artillerie n'ont pas modifié moins profondément les conditions de l'art de l'attaque et de la défense des places. Le système des bombardements — celui de Bomarsund, par exemple, dont il pouvait parler en témoin — peut être appliqué avec succès. Grâce à la portée considérable des feux courbes, les assiégeants peuvent intimider facilement la population et les défenseurs de la place assiégée, et provoquer ainsi une capitulation prématurée. Pourquoi laisser exposés à un pareil danger les intérêts si importants de nos cités industrielles du Nord, véritables sources de la richesse nationale ?

3° La fortification de Paris en 1840, avec son enceinte bastionnée et ses forts détachés, a donné à la capitale et au siège du gouvernement des moyens de résistance qui les mettent au moins à l'abri d'un coup de main. Paris remplit donc désormais le même but que les forteresses surannées de Vauban.

L'œuvre du grand ingénieur de Louis XIV étant frappée de vétusté et de caducité, un second problème se pose, déjà résolu en partie par Paris. Qu'y a-t-il à faire pour la défense actuelle du pays ?

Ici, Ducrot examine les moyens proposés en 1819 par le général Haxo. Il constate que les faits nouveaux imposent une solution autre que celle présentée sous la Restauration et qui consistait à combler les lacunes de 1815 par l'augmentation des points fortifiés. Son système, à lui, comprendra trois éléments :

1° Un petit nombre de places *offensives* situées en première ligne et assurant, avec des débouchés sur le Rhin, des points de concentration ;

2° Des places défensives, flanquées de vastes *camps retranchés*. De là, toute sûreté pour préparer la défense de la capitale et même l'offensive contre l'envahisseur ;

3° Une vaste *place d'armes* servant de réserve, et qui est Paris lui-même, centre de l'arc de cercle de Dunkerque à Bâle.

« Nous ne savons pas, concluait-il, si la solution que nous

proposons ici est la meilleure. » Et il ajoutait, d'un ton que les événements ont rendu tristement prophétique : « Des chefs timides, incertains, ébranlés par une défaite, ne seront plus tentés de se retirer dans quelques bicoques qui ne peuvent jouer aucun rôle au point de vue de la défense générale du pays. » (P. 16.)

Il avait entrevu cinq ans d'avance le désastre de Sedan.

Hélas, aussi, la prise de Strasbourg ! « Dans l'état actuel des choses, écrit-il, *Strasbourg ne tiendrait pas huit jours,* nous en avons la conviction, contre une armée victorieuse ayant avec elle un matériel de siège suffisant; car l'ennemi peut, du premier coup, arriver à établir ses batteries assez près du corps de la place, pour qu'un bombardement bien dirigé ne laissât aucun quartier de la ville intact. » (P. 11.)

Mais, avant d'en venir à sa bonne ville de Strasbourg, restons sur le terrain de la théorie générale qu'il ne cessa de disputer pied à pied aux tenants des vieilles doctrines. En 1868, c'est le colonel Duval, commandant le régiment du génie à Metz, qui lui adresse un travail de M. V..., depuis général de division, alors capitaine du génie, sur le rôle des places fortes. Ducrot lit ce travail, le trouve consciencieux, érudit; mais il maintient, avec ou contre l'auteur, que toutes nos places fortes sans exception ne sauraient être déclarées indispensables. Vauban lui-même, sur la fin de sa carrière, n'avait-il pas proposé de réduire nos trois lignes à deux, d'agrandir les places principales et d'entourer Paris d'une double enceinte? Au sentiment de Ducrot, la qualité d'une place de campagne est de « pouvoir donner deux ou trois jours asile à une division armée » ; ce qu'il souhaite, comme mesure concernant les grandes places, c'est la création de forts extérieurs suffisamment éloignés pour soustraire les établissements civils à l'effet des batteries; les petites places ne doivent être maintenues qu'exceptionnellement, car il est toujours possible, en cas de guerre prochaine, d'y suppléer par des postes improvisés suffisants pour appuyer les opérations des troupes en rase campagne[1].

1. *Vie militaire du général Ducrot, d'après sa correspondance*, t. II, p. 202 *sqq.*

Les Allemands nous donnaient l'exemple de ces sacrifices de forteresses démodées. En 1867, Ducrot avait prévenu le général Frossard du déclassement de la place de Landau, cette antique couverture de la Basse-Alsace, par les Bavarois. « Ils font même *sauter les fortifications*, ajoutait-il, et déploient dans ce travail une très grande activité[1]. » La nouvelle en parvint au maréchal Niel, ministre de la Guerre, qui ne put contenir son étonnement :

Je suis fort surpris d'apprendre que les Bavarois démolissent Landau, et, dès que vous en serez assuré, vous me ferez plaisir en me le confirmant. Cette place a été construite par Vauban, d'après son dernier tracé, comme Neuf-Brisach, et je n'hésite pas à penser que c'est le meilleur de tous les tracés inventés. Je la regrette *au point de vue de l'art*[2].

Reste à savoir si c'était bien l'art de la guerre et de la guerre moderne. Les voies stratégiques poussées par les Allemands avec une activité plus grande encore que la destruction des bastions de Landau, eussent été plus dignes d'attirer son attention. Mais, ainsi que Ducrot l'écrira en 1871, comme répondant rétrospectivement à cette singulière lettre : certains officiers « se croyaient encore au temps de Vauban; ils en revenaient toujours à leur troisième parallèle, à leur couronnement de chemins couverts, à leur descente de fossé, *sans vouloir admettre* qu'un bombardement à grande distance pouvait en quelques jours anéantir une ville entière[3] ».

Cette dernière considération, une de ses idées fixes, nous ramène à Strasbourg.

III

La question de la défense de Strasbourg l'intéressait, on le comprend, au plus haut point. Le directeur des fortifications de la place, le colonel du génie Sabatier, étaient de ceux qui s'obstinaient à nier la possibilité d'un bombardement à

1. Ducrot à Frossard. Strasbourg, 19 septembre 1867. (*Vie militaire*, t. II, p. 182.)
2. Niel à Ducrot. Toulouse, 25 septembre 1867. (*Ibid.*, t. II, p. 187.)
3. Ducrot, *De l'État-major et des différentes armes*. Paris, 1871. Introduction.

longue portée. Toute une école de théoriciens s'immobilisait malheureusement dans ces idées, les grandes guerres du premier Empire ayant orienté les esprits vers un autre objectif que celui de l'attaque des forteresses. Ducrot, sans se tenir pour battu, se décida alors à exposer ses idées au général Frossard, chargé de l'inspection de la place. Elles sont vigoureusement résumées dans sa *Note*, datée d'avril 1867, *Sur la défense de la place de Strasbourg*.

Il suppose que pour l'investissement il faudrait au moins cent mille hommes, ce qui est sans doute exagéré et prouve que son pessimisme était malgré tout nuancé d'un certain optimisme; mais il croit qu'avec trente ou quarante mille hommes, l'ennemi pourrait resserrer la garnison dans ses ouvrages, s'emparer de la riche ceinture des villages et tenter le bombardement avec toutes chances de réussite. La partie sud, facile à inonder artificiellement, avait peu à craindre; mais il en allait tout autrement des parties ouest et nord. Le général voulait que l'on se mît tout d'abord en mesure d'occuper fortement les hauteurs d'Osbergen et de Mundolsheim; puis il réclamait l'établissement de trois bons ouvrages de campagne sur les hauteurs d'Osbergen. Dans son plan de défense, la population du village de Schiltigheim devait être à même de se retrancher dans ses maisons. Sans matériel de siège, l'ennemi s'engagerait dans un labyrinthe de rues bien barricadées, et tandis qu'il se heurterait de front à un obstacle sérieux, de tous côtés éclaterait une fusillade nourrie qui le forcerait à battre en retraite avec pertes.

Assurément, ce n'était là qu'un *minimum* de première défense urgente, en vue de mettre la place à l'abri d'un coup de main; mais le général Frossard trouva que c'était encore beaucoup trop, et, sa tournée faite, il répondit à Ducrot que le ministre ne voulait pas donner d'ordres à découvert, pour ne pas éveiller la susceptibilité toujours en alerte des Prussiens; que Strasbourg n'ayant pas, comme Metz, de hauteurs très dominantes à proximité, il n'y avait pas à le protéger par des forts; que si on canonnait la place de loin, ce serait au juger et sous le feu de la garnison qui riposterait, enfin que « si les projectiles ennemis allumaient quelques incendies, *l'eau et les pompiers ne manqueraient pas* ». Seuls, les

magasins à poudre préoccupaient le général Frossard; il tenait à les protéger sur leurs pignons par de très solides blindages inclinés; mais quelques postes avancés lui paraissaient en somme préférables à des forts détachés. Surtout il songeait au siège de Mayence. Entre temps, il avait annoncé à Ducrot le prochain déclassement de Wissembourg et de Lauterbourg, et il complimentait ainsi le général : « On a su avec satisfaction que votre place de Strasbourg avait été mise en bon état d'armement et de défense, en temps opportun[1]. »

Si sincères que fussent ces félicitations, ne ressemblaient-elles pas à une douce ironie? Faute de mieux, on donnait au général de bonnes paroles, et lui se consolait de ne pouvoir rien de sérieux à Strasbourg, en envoyant au ministre un travail relatif à la défense de Belfort. Il a donc pu, et c'est là son plus bel éloge, écrire en toute véracité et en toute fierté ces lignes dictées par la conscience d'un long et difficile devoir accompli, mais teintées de la tristesse d'une bonne volonté trop souvent brisée et réduite à une douloureuse impuissance :

Les vaillants habitants de la glorieuse cité alsacienne se souviennent sans doute aussi que la défense de leur ville était l'objet de nos incessantes études. Et, *si nous avions pu exécuter nos projets*, *jamais Strasbourg n'eût subi un bombardement*; de plus, avec les ouvrages que nous proposions d'établir à Schiltigheim, à Osbergen, à Mundolsheim, etc., elle aurait pu immobiliser, autour de ses murs, une armée presque aussi considérable que celle du prince Frédéric-Charles sous Metz[2].

Strasbourg n'arrêta que les Badois du lieutenant général de Werder; mais la place, à laquelle Ducrot n'avait donné d'abord que huit jours à tenir, résista du 11 août au 27 septembre et ne se laissa pas intimider par un bombardement parti de ces mêmes hauteurs que le général eût voulu fortifier, ni même par les incendies à jamais déplorables, tels que celui de la Bibliothèque. Il fallut un siège en règle pour amener la capitulation. Les « éminents militaires allemands » invoqués par Scheibert paraissent se vanter, quand ils

1. Frossard à Ducrot. Saint-Cloud, 5 juillet 1867. (*Vie militaire*, t. II, p. 173.

2. Ducrot, *De l'État-major et des différentes armes*. Introduction, p. 2.

opinent « que si immédiatement après l'arrivée de la division badoise devant la ville, on avait donné l'assaut, après avoir pris les dispositions les plus sommaires, on se fût emparé de Strasbourg[1] ». Dans tous les cas, si, comme les en accuse le même auteur, « les Français n'avaient pas fait quoi que ce fût », il y avait au moins un Français qui avait voulu faire quelque chose, faire même beaucoup, et ce Français-là, c'était Ducrot.

Pénible spectacle offert aux regards du voyageur qui traverse Strasbourg! Les projets défensifs de Ducrot sont aujourd'hui réalisés, mais par les Allemands et contre nous. Je me souviens d'avoir, dans le Strasbourg germanisé, où la statue de Kléber et le mausolée du maréchal de Saxe semblent des figures d'exilés à l'ombre du lourd *Kaiserpalast* et de la colossale *Universität*, cherché en vain des yeux les vieux remparts à la Vauban, aujourd'hui impitoyablement rasés. Mais, dans la plaine, du haut des tours ajourées du Munster, le guide me désignait l'emplacement des ouvrages extérieurs qui les ont remplacés à distance. *Sic vos non vobis.*

IV

Au risque de se faire reprocher par les malveillants qu'il s'occupait de ce qui ne le regardait pas, le commandant de la 6e division militaire était loin de borner son activité à la place de Strasbourg. Soit en deçà, soit au delà des frontières, des Vosges au Rhin, du Rhin à la Forêt-Noire, il ne cessait d'opérer des reconnaissances par lui-même ou par ses meilleurs officiers.

En 1867, le général Frossard le félicitait de celles qu'il avait faites ou faire faire dans les Vosges, les trouvait complètes, pleines d'intérêt et en prenait copie; il en adoptait même les conclusions sur la valeur défensive de la belle position du Pigeonnier, et ne formulait de réserves que sur le projet d'inondation de la droite de Haguenau[2]. Mais déjà

1. Scheibert, *la Guerre franco-allemande*, 3e édition, p. 563.
2. Frossard à Ducrot. Saint-Cloud, 5 juillet 1867. (*Vie militaire*, t. II, p. 174.)

ACADEMIE DE QUÉBEC
CHEMIN STE-FOY
QUEBEC

Ducrot regardait ailleurs qu'en France. Le général directeur du génie avait donné, de Paris, des instructions au colonel Sabatier, « pour faire faire à l'étranger, dans le voisinage de la frontière et par des officiers placés sous ses ordres, des reconnaissances spéciales, concernant les places fortes et les voies de communication », avec ordre d'en informer simplement Ducrot[1]; mais celui-ci voulait voir les choses par lui-même et il y arriva.

D'abord il obtint de faire participer aux reconnaissances confiées au colonel Sabatier un officier choisi par lui et chargé d'une mission supérieure. Nouvelle opposition. Enfin, le colonel se montra plus conciliant, et le maréchal Niel, favorablement impressionné par deux rapports des officiers de Ducrot, consentit à accorder au général, dans une limite modérée, l'autorisation si vivement désirée par lui. « Lorsque l'occasion s'en présentera, lui faisait écrire gracieusement le ministre, favorisez, je vous prie, ces excursions si utiles pour l'instruction de nos officiers, comme pour nous tous[2]. » Des fonds spéciaux étaient mis à sa disposition par la même lettre, en même temps qu'il était affranchi du service du génie et autorisé à envoyer directement ses rapports au ministre.

Au printemps de 1868, il entreprit personnellement une tournée sur les deux rives du Rhin. Accompagné du capitaine S... que son expérience, ses relations de famille et sa parfaite connaissance de l'allemand mettaient à même de le guider sûrement, il étudia successivement les principaux passages de la Forêt-Noire, les places de Heidelberg, Darmstadt, Mayence, Landau, Neustadt, Nothweiler, etc.[3]. Ce rapport remarquable, publié jusqu'ici seulement en partie, prouve que le général, aussi bien que ses officiers, savait voir et exprimer ce qu'il avait vu. Heidelberg est signalé, en cas d'une guerre avec l'Allemagne du Nord, comme le point stratégique le plus important sur la rive droite du Rhin, entre Bâle et Mayence. Cette position, si appréciée des touristes pour les ruines splendides du *Schloss* et le pittoresque

1. Outrelaine à Ducrot. Paris, 17 juin 1867. (*Vie militaire*, t. II, p. 173.
2. D'Ornan à Ducrot. 16 septembre 1867. (*Ibid.*, t. II, p. 178.)
3. Ducrot à Rambourg. 22 juin 1868. (*Ibid.*, t. II, p. 247.)

de ses collines boisées, avait, aux yeux du général, l'avantage beaucoup plus précieux de commander les vallées du Rhin et du Neckar, ainsi que de menacer toute la rive gauche du Mein.

Darmstadt ne lui semble pas important au point de vue militaire. Il en admire les innombrables routes percées dans toutes les directions et très bien entretenues. Il y aperçoit même un chemin de fer en construction qui ne figure encore sur aucune carte.

A Mayence, il passe deux jours en exploration et constate que la hauteur principale de Hechsteim ne porte encore aucun ouvrage fortifié. Il est à remarquer qu'à l'autre extrémité de l'Europe, Tottleben, l'illustre défenseur de Sébastopol, ne pensait pas autrement que lui sur la faiblesse des fortifications de Mayence[1].

A Landau, il examine attentivement ce qui reste encore et ce qui a été détruit. L'ex-confédération germanique en avait fait un de ses boulevards au prix de dépenses considérables. Mais la guerre entre la Prusse et l'Autriche était venue arrêter les travaux en cours d'exécution, et maintenant on avait livré à la pioche des démolisseurs l'œuvre du génie de Vauban à peine transformée par la science allemande. Déjà tous les ouvrages extérieurs étaient disparus. D'énormes approvisionnements de matériaux non utilisés gisaient encore sur place, témoignage de l'instabilité des choses humaines, mais aussi de la puissance ascendante de la Prusse qui commençait à exercer son hégémonie militaire.

Tout en examinant, en officier d'état-major, le fort et le faible des ouvrages ou des positions, les facilités de défense ou d'investissement, le général, en véritable officier de troupes, s'arrêtait avec complaisance devant les champs de manœuvre, observait l'âge et la tenue des soldats, leur taille et leur tournure. Il comptait les garnisons, inspectait casernes et quartiers, passait en revue hommes et chevaux, sans se laisser aucunement séduire par le casque à pointe et la demi-botte. Sa critique, à la fois technique et humoristique, de la coiffure, de la chaussure et du havresac, n'a rien

1. Voir comte Fleury, *la France et la Russie en 1870*. Fleury transmit aux Tuileries l'avis de Tottleben.

perdu aujourd'hui de sa saveur. Ce sont bien là les costumes et les types si finement esquissés naguère par Frédéric Régamey. Seulement aujourd'hui on les rencontre au Broglie ou sur l'Esplanade de Metz.

Peut-on demander à nos petits soldats de prendre leurs manières ? Ducrot, sans se défendre d'admirer la parfaite exécution des mouvements chez les soldats allemands, leur automatisme de ressort dans le maniement des armes et dans les manœuvres, ne s'y méprenait point. Il avait une connaissance trop approfondie du caractère national et du tempérament français, pour croire possible l'importation de cette instruction militaire ou même son adaptation :

L'on peut se demander, écrit-il, si la perfection poussée à un tel excès, n'est pas acquise aux dépens de l'initiative individuelle, et si ces soldats, parfaits lorsqu'ils entendent la voix du chef, lorsqu'ils subissent son impulsion, ne perdraient pas toute leur valeur, une fois troublés par les émotions de l'action et désagrégés par le choc, par les mille incidents imprévus de la lutte[1]. C'est là, pensons-nous, le mauvais côté de ce système, bien approprié peut-être à la nature du soldat prussien, à la composition de cette armée dont les éléments sont mal fusionnés, mais qui, à coup sûr, ne conviendrait pas à la nature de nos soldats, plus disposés à se laisser entraîner par les sentiments généreux, par l'exemple de leurs chefs, qu'à subir une autorité absolue, à se soumettre à une obéissance passive. Bref, nous préférons nos soldats instruits, bien instruits, d'après la méthode française, que transformés par le rigorisme prussien. En admettant qu'on pût y arriver, ce qui est douteux, s'ils y gagnaient certains avantages, ils y perdraient certainement leurs plus précieuses qualités[2].

Cette excellente page prouve que chez Ducrot l'homme de jugement égalait l'homme de commandement.

La même année, quelques mois plus tard, il profitait des beaux jours de l'été pour faire une nouvelle tournée, mais cette fois sur le Rhin. L'occasion était bien choisie pour donner le change ; des travaux d'endiguement avaient provoqué des réclamations de riverains. Le préfet du Bas-Rhin proposa au général de l'emmener en partie de plaisir apparente. Préfet, sous-préfet, ingénieurs, conducteurs des ponts

1. Cette thèse vient d'être reprise par M. Franz-Adam Beyerlein, dans son récent ouvrage, *Iéna ou Sedan*.
2. *Vie militaire*, t. II, p. 227.

et chaussées, tous en uniforme, figuraient seuls ; le général, mis en bon bourgeois, paletot et chapeau de paille, semblait se désintéresser de toute représentation et se tenir discrètement à l'écart, observant non les maires en écharpe, mais les bords du fleuve et les points stratégiques.

Par qui fut-il reconnu et dénoncé ? Toujours est-il que la presse allemande s'empara aussitôt de l'affaire. Les fonctionnaires en uniforme furent métamorphosés par les journalistes d'outre-Rhin en officiers de la suite du général. La Prusse fut prise d'une de ces crises de susceptibilité que les reptiles bismarckiens savaient habilement exciter pour offrir à leur maître l'occasion de s'en prévaloir. Le gouvernement impérial, toujours prêt à céder pour calmer sa redoutable adversaire, sacrifia l'ingénieur en chef coupable d'avoir émis cette opinion qu'à Mayence on attendait les Français.

Dans ce concert plus ou moins artificiel de récriminations intéressées, la note comique ne fit point défaut. Un journal illustré de Berlin, aux caricatures plutôt pauvres d'esprit, le *Kladderadatsch*, eut ce jour-là une inspiration assez amusante, en représentant le général Ducrot qui, posté sur une barque au milieu du Rhin, regarde la rive droite à travers une *seringue à boulets* (*kugelspritze*) dessinée en manière de lunette d'approche.

Au fond, les Allemands voulaient simplement donner le change et détourner l'attention publique de leur propre espionnage.

V

L'espionnage! On sait que les Prussiens ne reculaient pas plus devant ce moyen que devant aucun autre. La fin justifiait tout. Ils en avaient usé et abusé avec l'Autriche, avant Sadowa, au point qu'aucune disposition militaire, aucun déplacement de troupes ne leur échappait. Avec la France, ils reprirent le même système. Ducrot avait bien saisi ce caractère positiviste, utilitaire, étranger à tout sentiment chevaleresque, qui de l'âme de Frédéric le Grand avait passé dans celle des Bismarck et des Moltke : « Ils se soucient peu de ce que l'on pensera ou dira ; leur unique préoccupation est de faire tout ce qui peut augmenter leur force, tout

ce qui peut procurer une chance de succès de plus. Ah ! ce ne sont pas les Prussiens qui nous diraient, comme à Fontenoy : « A vous, Messieurs les Français!... » Ils tireraient plutôt trois fois les premiers... et, de fait, ils ont raison, car dans cette grande partie qui ne peut manquer de s'engager tôt ou tard, l'enjeu sera l'honneur, la puissance... l'existence de deux grands peuples[1]. »

Le duc de Broglie, dans son prestigieux récit de Fontenoy, assure que la courtoisie n'aurait été pour rien dans le fameux mot historique : « Tirez les premiers, Messieurs les Anglais », et que l'avantage matériel restait précisément à celui qui tirait le second; ce pourquoi les Français auraient, en précurseurs des Prussiens modernes, plutôt qu'en descendants des héros de la chevalerie, refusé de décharger les premiers leurs armes[2]. Quoi qu'il en soit, le système prussien des années antérieures à Sadowa, puis à la guerre de 1870, était d'user de tous ses avantages quelconques et de faire primer la ruse aussi bien que la force sur le droit.

Depuis quelque temps, écrit Ducrot à Trochu, le 5 décembre 1866, de nombreux agents prussiens parcourent nos départements de la frontière, particulièrement la partie comprise entre la Moselle et les Vosges ; ils sondent l'esprit des populations, agissent sur les protestants qui sont nombreux dans ces contrées et dont quelques-uns sont beaucoup moins français qu'on ne le croit généralement. Ce sont les fils et les petits-fils de ces mêmes hommes qui, en 1815, envoyaient de nombreuses députations au quartier général ennemi, pour demander que l'Alsace fît retour à la patrie allemande. C'est un fait bon à noter, car il peut être avec raison considéré comme ayant pour but d'éclairer les plans de campagne de l'ennemi. Les Prussiens ont procédé de la même façon en Bohême et en Silésie trois mois avant l'ouverture des hostilités contre l'Autriche[3].

D'ailleurs, le général se gardait bien d'en écrire officiellement au ministre, sachant parfaitement que l'on « ne man-

1. Ducrot à Rambourg. Strasbourg, 31 décembre 1867. (*Vie militaire*, t. II, p. 199.)

2. Duc de Broglie, *Marie-Thérèse, impératrice*, t. I, p. 411, où l'auteur s'appuie sur ce passage des *Rêveries* du maréchal de Saxe, « qu'une troupe ne doit jamais se presser de faire feu la première, attendu que celle qui a tiré en présence de l'ennemi est une troupe défaite, si celle qui lui est opposée conserve son feu ».

3. *Vie militaire*, t. II, p. 147.

querait pas de le taxer encore d'exagération ». Il s'était contenté de s'en ouvrir à son vieux camarade de Saint-Cyr, le général Trochu, qui en parla à quelques membres de la Commission impériale de réorganisation de l'armée[1].

Cependant il voudrait arriver indirectement jusqu'au souverain. Or, son cousin, le baron Philippe de Bourgoing, est écuyer de l'empereur. En s'adressant à lui, il est visible qu'il espère être entendu plus haut. Aussi ne lui déguise-t-il aucune des dures vérités auxquelles on s'obstine dans les régions sereines du pouvoir à ne pas prêter ou même à fermer l'oreille.

C'est donc au baron de Bourgoing, à qui il avait naguère envoyé ses *Quelques observations sur le système de défense de la France*, qu'il écrit, une quinzaine de jours plus tard :

Cher ami, dussiez-vous me traiter de Cassandre, de Jérémie, je vous dirai encore : non, tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il y a autre chose en Europe que Compiègne, la Bourse, l'Exposition universelle, les badauds qui en rêvent et les filous qui en vivent ! Si, comme nous, vous n'étiez séparé de l'Allemagne que par la largeur de la Seine, vous comprendriez et partageriez certainement mon indignation...

Chaque jour, il m'est rendu compte que des agents prussiens parcourent nos frontières, examinent attentivement les lieux, prennent des renseignements minutieux sur les voies de communication, ressources des villages en écuries, fours, blé, fourrages, etc. Il n'y a qu'un instant, on me disait que deux de ces agents étaient venus avant-hier à Mutzig, avaient tout examiné, beaucoup questionné, pris des notes. Le gouvernement n'ignore pas ces détails, car il est informé par des rapports émanant de la préfecture et de la gendarmerie ; mais il semble que ces gens ont des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre !

Comme certains oiseaux stupides, nous plaçons la tête sous l'aile, afin de ne pas voir le bâton qui va nous assommer[2].

1. Sur l'œuvre confuse et stérile de cette commission, voir Trochu, *Œuvres posthumes*, t. I, p. 74 *sqq*.

2. Ducrot à Bourgoing. Strasbourg, 19 décembre 1866, dans *la Revue de Paris*, 15 septembre 1900. — La correspondance du général Ducrot avec son parent, le baron de Bourgoing, a été publiée à cette époque pour la première fois, postérieurement à la *Vie militaire* (1895), dont elle forme un complément indispensable. Il est assez singulier que *la Revue* (ancienne *Revue des revues*), dans son article anonyme intitulé *la Perte de la Lorraine (1870)*, les ait citées comme *inédites*. L'auteur reconnaît d'ailleurs que Ducrot y signalait, « avec une remarquable clairvoyance, les périls qui

Il en écrivait aussi incidemment, un mois plus tard, mais par manière de causerie familiale, à son frère :

La présence d'agents prussiens dans les Vosges a été signalée officiellement, et à différentes reprises, par le préfet du Bas-Rhin et par le colonel de gendarmerie. C'était chose connue de tout le monde..., les Prussiens font chez nous ce qu'ils ont fait en Bohême et en Moravie, quelques mois avant la guerre ; l'imprévoyance des Autrichiens ne nous sert pas de leçon. Comme eux, nous fermons les yeux pour ne pas voir les choses qui nous sont désagréables [1].

VI

Les espions n'eussent-ils pas inondé notre sol que la guerre n'eût pas été moins menaçante. Les sphères politiques offraient de nombreux indices d'orage, et parfois l'éclair, à travers les ténèbres amoncelées par la diplomatie, ne laissait pas d'y déchirer la nue. Aussi Ducrot n'ouvrait-il pas moins les yeux sur la situation politique de l'étranger que sur les menées obscures de ses agents en France. Toutes les phases de l'opinion publique en Allemagne, il les avait suivies, avant et après Sadowa, dans leur inquiétante évolution.

En juin 1866, il avait eu la bonne fortune de se trouver à Francfort, quand les troupes des confédérés alliés à l'Autriche s'y concentraient. Une animosité ardente lui avait paru régner alors dans toute l'Allemagne contre la Prusse. « Et pourquoi? écrit-il. Hélas! il faut bien le dire, c'est parce que toute l'Allemagne est convaincue qu'il y a entente de la Prusse avec la France. On nous déteste en raison de la crainte que nous inspirons, et Dieu sait ce qui adviendra de nous si la Prusse est écrasée. La laisserons-nous donc écraser [2]? » On le voit à l'évidence, Ducrot arrivait à Strasbourg sans parti pris contre la Prusse. C'était l'unité allemande, de quelque côté qu'elle vînt à se réaliser, qui l'alarmait; c'était l'agitation fiévreuse de nos voisins d'outre-Rhin qui l'eût découragé, — si jamais son âme de soldat eût été sujette à l'abatte-

menaçaient la France et les mesures propres à les conjurer ». (*La Revue*, 1er décembre 1902, p. 509.)

1. Ducrot à son frère. Strasbourg, 24 janvier 1867. (*Vie militaire*, t. II, p. 149.)

2. Ducrot à Bourgoing, 18 juin 1866.

ment, — en présence du calme inconscient et de l'inerte imprévoyance des Français. Les mots de « situation grave » et de « triste avenir » se glissent déjà sous sa plume; il maudit l'opinion publique qu'il accuse de contrecarrer l'empereur, et il émet ce principe fondamental qu'un grand peuple comme le nôtre devant inspirer toujours de l'ombrage, il ne saura, par conséquent, « conserver la position qu'il a acquise, jouer le rôle qui lui convient en Europe, qu'à la condition de se montrer constamment fort et d'inspirer une crainte salutaire ».

Mais Sadowa (3 juillet 1866) a éclaté comme un coup de foudre. La France, restée l'arme au pied, a subi le contre-coup du choc qui a renversé brusquement l'Autriche. Sans avoir lutté, elle a été moralement vaincue. L'empereur avait espéré voir les deux rivaux s'épuiser, jusqu'au jour où il interviendrait en arbitre et en maître. Cette neutralité lui a été aussi funeste qu'une défaite. Ducrot, caractère franc par excellence, s'exprime amèrement sur cette politique machiavélique qui a mécontenté tout le monde et agrandi démesurément l'un des deux belligérants devenu désormais notre ennemi. L'on n'est qu'à quinze jours de la grande victoire prussienne, et déjà, avec une pénétrante sûreté de coup d'œil, lui qui naguère songeait plutôt à une intervention française en faveur de la Prusse, écrit ces lignes d'une clairvoyance prophétique et d'un sens pratique saisissant :

Pour reconquérir la situation qui nous appartient en Europe, il faudra tôt ou tard entamer une lutte terrible *avec la Prusse appuyée par toute l'Allemagne* et peut-être même par l'Autriche qui refera contre la France la campagne du Holstein. Ce sera une grave affaire, et, pour la mener à bonne fin, il faudra préparer de longue main une très nombreuse et très solide armée, pourvue d'un armement et de tous les services auxiliaires rendus indispensables par les progrès de la tactique moderne. Il faudra... il faudra[1]...

Il a vu l'ennemi, qui est la Prusse, et il a compris quel est, dans une guerre inévitable, l'unique moyen de le battre. Toute son activité intellectuelle, tous ses avis au pouvoir, tout l'emploi de son temps et de ses forces, durant les cinq

1. Ducrot à Bourgoing. Strasbourg, 18 juillet 1866.

années de son commandement militaire presque à portée des canons allemands, convergeront autour de ces quelques idées claires et de cette unique, mais énergique résolution.

C'est alors qu'après le baron de Bourgoing il écrit au général Fleury, son ancien camarade d'Algérie, pour faire parvenir à l'empereur des vérités un peu dures. Le souverain écoute avec intérêt, se déclare satisfait du soin pris à le renseigner, mais il fait prier son remuant avertisseur « d'être très circonspect dans ses *appréciations militaires* à l'endroit de ses voisins[1] ». Ces gens-là ne sont-ils pas encore enivrés de la victoire ?

La fameuse circulaire La Valette (16 septembre) expliquait, avec beaucoup de considérations embarrassées et contradictoires, à nos agents diplomatiques, comment la double constitution définitive de l'unité allemande par la destruction de la confédération germanique, et de l'unité italienne par l'adjonction de la Vénétie, ne constituait pas un danger pour la France, mais une garantie pour la paix européenne; elle laissa Ducrot fort incrédule. Il fut de ceux à qui elle fit « froid au cœur[2] », et qui dans les conquêtes de la Prusse virent l'avènement menaçant « du droit de la force[3] ». Cependant, à Paris règne la plus invraisemblable infatuation. Du ministère on lui écrit : « Et Messieurs les Prussiens? se calment-ils un peu? Il faudra qu'un jour ou l'autre on leur démontre qu'on sait encore, en France, la route d'Iéna; mais il eût été préférable de le leur apprendre tout de suite[4]. »

Pour toute réponse, Ducrot écrit à une autre adresse :

Nous en sommes à délibérer sur les moyens de réorganiser notre armée, afin d'être en mesure de faire face à l'orage qui nous menace, et déjà la Prusse va terminer la réorganisation des 10e, 11e et 12e corps, qui porteront son armée active à 700 000 hommes avec 1 200 bouches à feu attelées et une réserve de 1 200 000 hommes. Ajoutez à cela l'alliance offensive et défensive à peu près assurée de la Russie, et vous comprendrez qu'en Prusse, dans les sphères officielles comme

1. Ducrot à Fleury, 17 septembre 1868. (*Vie militaire*, t. II, p. 127.)
2. Le journal *l'Alsacien* (feuille catholique et de sentiments très français), mardi 18 septembre 1866.
3. Le journal *le Courrier du Bas-Rhin* (feuille libérale, très lue sur les deux rives du Rhin), même date.
4. Colson à Ducrot, 26 octobre 1866. (*Vie militaire*, t. II, p. 138.)

dans le public, l'on parle hautement du projet de porter les frontières d'Allemagne jusqu'aux Vosges et à la Meuse[1].

Avec son ami Trochu, il ménage encore moins l'expression de la vérité. Notre vanité est qualifiée de stupidité, notre présomption de folie. Ducrot commence à croire que le gouvernement « est frappé de démence »; il se demande si la Prusse attendra seulement la fin de l'Exposition universelle pour nous déclarer la guerre.

Elle se propose très activement et très simplement d'envahir notre territoire. Elle sera en mesure de mettre en ligne 600 000 hommes et 1 200 bouches à feu, avant que nous ayons songé à organiser les cadres indispensables pour mettre au feu 300 000 hommes et 600 bouches à feu. De l'autre côté du Rhin, il n'est pas un Allemand qui ne croie à la guerre dans un avenir prochain[2].

Plein de ces sombres préoccupations, un jour de la fin de décembre, Ducrot fit avec ses enfants une promenade à Kehl. Des gravures insolentes, commentées par le gros rire du libraire, faillirent lui faire mettre le feu aux poudres. Il songea à couper au marchand « la figure avec sa canne ». Des considérations internationales le retinrent. Il jeta ses quatre sous sur le comptoir et sortit, « la rage dans l'âme », avec ses petites filles toutes pâles[3].

Ainsi se termina pour la France et pour lui l'année 1866, l'année de Sadowa et du traité de Prague, la devancière logique des années 1870-1871 et du traité de Francfort.

(*A suivre.*) HENRI CHÉROT.

1. Ducrot à Faure. Strasbourg, 6 novembre 1866. (*Vie militaire*, t. II, p. 142.)
2. Ducrot à Trochu. Strasbourg, 5 décembre 1866. (*Ibid.*, t. II, p. 145.)
3. Ducrot à Bourgoing. Strasbourg, 19 décembre 1866.

L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL A PARIS

AU DÉBUT DU XVIIe SIÈCLE

A diverses époques de l'histoire, on a cherché, avec plus ou moins de succès, l'une des solutions du problème de la misère dans l'établissement d'ateliers spéciaux, s'ouvrant exclusivement aux pauvres et leur fournissant du pain, grâce à un travail rémunéré. C'est ce qu'on appelle l'*assistance par le travail.*

Comme tant d'autres œuvres sociales, l'assistance par le travail atteint de nos jours, en certains pays, une grande perfection et apporte à bien des infortunes un remède moral et utile. Tout le monde sait, notamment, qu'en Russie l'intelligente charité de l'impératrice a donné aux *maisons de travail* de vastes développements et les a pourvues d'une organisation puissante[1].

Au début du dix-septième siècle, un notable effort a été fait à Paris dans la même voie. Peut-être ne sera-t-il pas sans quelque intérêt de rappeler l'histoire des modestes institutions d'assistance par le travail qui furent fondées sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis. Leur existence fut, sans doute, éphémère : elle n'en est pas moins curieuse et instructive.

I

L'idée de secourir les pauvres en les appliquant au travail résulta des abus monstrueux de la mendicité.

Depuis les guerres de la Ligue, qui avaient causé tant de misères, Paris était encombré de malheureux qui ne deman-

1. *Le Correspondant* du 10 juin 1902, p. 914-927, *les Œuvres de bienfaisance de l'impératrice de Russie*, par Paul Delay. Voir, dans la même revue (25 août, 10 et 25 octobre 1902), les belles études de M. Louis Rivière sur *l'Assistance aux ouvriers sans travail. Colonies agricoles et industrielles aux Pays-Bas et en Allemagne.*

daient plus qu'à l'aumône leur subsistance quotidienne. Le nombre des indigents s'était encore accru par suite des souffrances exceptionnelles de l'hiver de 1596, qui fut aussi une époque de *pain cher*. Lestoile a conservé l'impression saisissante des cruelles douleurs que subirent alors « les pauvres membres de Jésus-Christ », douleurs contrastant avec le luxe et les prodigalités du grand monde : « On dansoit à Paris, on y mommoit, les festins et banquets s'y faisoient à quarante-cinq escus le plat, avec les collations magnifiques à trois services, où les dragées, confitures sèches et mascepans estoient si peu épargnés que les dames et damoiselles estoient contrainctes s'en descharger sur les pages et les laquais, ausquels on les bailloit tous entiers. » Et pourtant, « processions de pauvres se voiioient par les rues, en telle abondance qu'on n'y pouvoit passer : lesquels criioient à la faim, pendant que les maisons des riches regorgeoient de banquets et superfluités[1]. »

Toutefois, durant les périodes de misère moins générale et moins extrême, les mendiants de Paris, malgré leur nombre considérable, étaient chaque jour largement entretenus par les libéralités de beaucoup de charitables familles et surtout des maisons religieuses d'hommes et de femmes. En conséquence, le mal ne fit qu'augmenter, car la grande ville fut bientôt inondée « de tous les fainéants des autres villes de France, lesquels y accouroient pour, sans rien faire, vivre des aumosnes[2] ». Ainsi grossissait une population distincte, où se mêlaient à des indigences dignes de toute pitié des indigences volontaires et coupables, à d'authentiques infirmités d'odieuses contrefaçons de toutes les infirmités et difformités physiques. Qu'on se figure le déplorable état moral d'une telle masse de pauvres, chez qui l'oisiveté avait engendré le vice, tandis que, grâce à leur nombre, ils prenaient conscience de leur force. Les contemporains ne parlent

1. Pierre de Lestoile, *Mémoires-Journaux*. Ed. G. Brunet, A. Champollion, E. Halphen, Paul Lacroix, Ch. Read, Tamizey de Larroque, et Ed. Tricotel. Paris, Librairie des Bibliophiles, 1875-1881. Dix volumes in-8, t. VII, p. 48-49.

2. Première *Continuation du Mercure françois*. Cologne, Pierre Albert, 1614. In-8, p. 171.

qu'avec effroi de cette redoutable armée de quémandeurs, de *caymands*, comme on disait alors.

Les mendiants les plus vicieux se retiraient, chaque soir, aux environs de Paris, notamment à la Ville-l'Évêque, à Saint-Antoine-des-Champs, à Reuilly. C'est là, rapporte un témoin digne de foi[1], qu'ils passaient la nuit, réunis par « vingt, trente, quarante, plus ou moins, dans des estables, granges et masures, de tous les aages et sexes, meslés ensemble comme bestes brutes ».

Mais le grand nombre des mendiants restaient dans l'enceinte de la ville, et tenaient leurs réunions à la *Cour des Miracles*. Ce rendez-vous était « au bas du rempart d'entre les portes Sainct-Denis et Montmartre », derrière le couvent des « Filles-Dieu ». Là, toutes les maladies guérissaient comme par enchantement, et l'on voyait les infirmes « mettre leurs potences sur leurs épaules, redresser leurs membres qui sembloient estre rompus et pourris ». Puis on célébrait les exploits accomplis durant la journée, par de tapageuses bombances. Tel propriétaire de taverne déclarait que, chez lui seul, les pauvres prenaient quotidiennement « près de deux muids de vin[2] ». Et, le lendemain, les mendiants recommençaient à solliciter la charité des passants par des supplications obsédantes, quelquefois par des menaces.

A une telle plaie sociale et à un pareil danger, il était urgent de porter remède.

II

« Du temps du feu Roy Henri le Grand », raconte *le Mercure*, « plusieurs avoient fait diverses propositions, de bouche et par escrits imprimez, pour employer l'infinité de pauvres invalides qui estoyent dans Paris » et surtout les « fainéants » qui s'étaient joints à eux. Les projets étaient variés, paraît-il : « autant de testes, autant d'opinions[3] ».

1. L'auteur du *Mémoire concernant les pauvres qu'on appelle enfermez*, adressé en 1617 à l'évêque Henri de Gondi. Ce document est publié dans la première série de la collection Cimber et Danjou : *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. XV. Paris, 1837. In-8. (V. p. 251.)

2. *Ibid.*, p. 250 et 251.

3. Première *Continuation du Mercure françois*, p. 771.

Certains voulaient établir une taxe particulière, représentant pour chaque famille la somme qu'elle avait coutume de distribuer en aumônes. Avec cet argent, on fonderait des asiles où seraient hospitalisés tous les indigents, et il serait interdit, sous peine d'amende, de donner quoi que ce soit aux quémandeurs. Tel était l'un des moyens simplistes par lesquels on croyait pouvoir abolir à jamais la mendicité[1].

D'autres, au contraire, voulaient astreindre les mendiants à la loi du travail, et rappelaient qu'il est écrit : « Tu gaigneras ta vie par ton labeur, et mangeras ton pain à la sueur de ta face[2]. » Ceux-là citaient d'intéressants exemples venus de l'étranger : « Il est à noter, dit Palma-Cayet, que l'Angleterre a un tel ordre que nul pauvre ne mendie, ains on fait gaigner aux pauvres leur vie ès maisons de mestiers, selon que chacun est propre à l'un ou à l'autre[3]. » A Genève, à Milan, à Venise, ailleurs encore, on pratiquait, aussi bien qu'à Londres, l'assistance par le travail. A Anvers, c'étaient les ouvriers pauvres qui confectionnaient « les meilleurs burails, lys et croisez ». Mais, de l'avis général, c'est aux ateliers de Hollande qu'il fallait attribuer la palme. Sous Henri IV, on admirait unanimement le bel hôpital d'Amsterdam[4]; un peu plus tard, en 1615, l'auteur du premier traité d'*œconomie politique*, Antoine de Montchrétien, décrivait avec enthousiasme l'organisation de cet établissement[5], et, en 1617, un *Mémoire*, très documenté sur la question, proposait le système hollandais comme le vrai modèle à imiter[6]. Les pauvres d'Amsterdam sont réunis dans un hôpital unique, mais les sexes sont entièrement séparés. Le travail fait gagner aux mendiants internés « partie de leur despence, chacun selon son aage et force ». Quant aux « grands gueux et gueuses, filles et femmes de débauche », on les applique à

1. Première *Continuation du Mercure françois*, p. 771.
2. Préface au *Mémoire* susdit, p. 245.
3. Palma-Cayet, *Chronologie septenaire*, parue en 1605. Dans la collection Michaud et Poujoulat, première série, deuxième partie du tome XII, p. 252.
4. Première *Continuation du Mercure françois, loco citato.*
5. Antoyne de Montchrétien, *Traicté de l'Œconomie politique*, dédié en 1615 au Roy et à la Royne, mère du Roy. Édition Th. Funck-Brentano. Paris, 1889. In-8, p. 103-107.
6. *Archives curieuses*. Première série, t. XV, p. 260.

« des ouvrages rudes, fascheux et difficiles, de sorte qu'en peu de temps ce feu qui les consommoit s'esteint en eux, et redeviennent sages malgré qu'ilz en ayent ». Il y a pour les enfants une section spéciale, dont le régime est si parfait que l'on y envoie même, moyennant une pension, « des enfans de famille desbauchez ». Ils affluent d'Angleterre, d'Allemagne et des Flandres; et les directeurs de l'hôpital d'Amsterdam ont l'art de les « remettre en bon chemin et au travail pour gaigner leur vie ».

La France connaît aussi quelques maisons prospères d'assistance par le travail. A Lyon, par exemple, « est l'hôpital Sainte-Catherine, où y a pauvre souvriers et fileuses de soye, qui filent pour tous les marchands qui leur en veulent porter; et est tellement réglé que les administrateurs en sont caution et respondans, et n'en vient jamais faute. Depuis peu, ils ont estably celuy de Sainct Laurens, où on fait des camisolles, bas de chausses, manches, gans, et autres choses de fil de laine ou soye[1]. »

Certains donneurs d'avis parlaient toutefois assez peu des institutions lyonnaises et insistaient beaucoup sur l'exemple des pays protestants, tels que l'Angleterre et la Hollande. Là, en effet, c'est grâce aux anciens biens d'Église qu'on avait pu fonder de magnifiques hôpitaux; les manufactures charitables, si fort célébrées, se trouvaient « dans les cloistres des monasteres ou estoyent jadis les religieux ». Pourquoi ne procéderait-on pas de même à Paris? Bref, ces réformateurs inventifs proposaient à la France de « liquider » la question sociale avec les trésors des congrégations. C'étaient des précurseurs! Mais alors les esprits n'étaient vraiment pas mûrs. En effet, rapporte un contemporain, « à ceux-là la response fut prompte : qu'on ne deslogeroit pas les religieux de leurs cloistres pour y mettre ces pauvres invalides[2] ».

C'était, au contraire, dans un esprit de sérieuse équité, aussi bien que de réforme et de progrès, que le problème, officiellement mis à l'étude, était résolu par le gouvernement royal.

1. Préface au *Mémoire* de 1617. Tome cité des *Archives curieuses*, p. 263.
2. Première *Continuation du Mercure françois*, p. 771.

III

Barthélemy de Laffemas avait présenté à Henri IV, en 1597, un mémoire relatif à la fabrication de la soie, et où il exposait tout un plan de réorganisation corporative[1]. Frappé de la justesse et de l'intérêt des idées de Laffemas, le roi chargea ce dernier de procéder à une enquête sur les questions économiques auprès des corps de métiers parisiens, et de proposer ensuite avec méthode les réformes qui paraîtraient souhaitables. Au mois de mai 1601, Laffemas publiait son *Enquête*, et il en formula systématiquement les conclusions dans une grande *Remonstrance en forme d'Edict*[2].

Il s'agissait d'étendre et de perfectionner le régime des corporations. Dans toutes les villes, chaque métier aurait sa chambre syndicale, dont le mandat serait à la fois technique, arbitral et mutualiste. Les diverses chambres d'un même métier appartenant à un même diocèse ou à une même circonscription régionale seraient mises en rapport les unes avec les autres par des sortes d'agences officielles de placement et de renseignements que l'on nommerait les « grands » et « petits bureaux des marchands et artisans ». Enfin, la charité compléterait l'organisation professionnelle, car on fonderait, dans le ressort de chaque « grand bureau », deux établissements d'assistance par le travail.

Voici, d'après l'*Enquête*, les termes, particulièrement remarquables, dans lesquels s'expriment les représentants

1. Laffemas (dit Beausemblant), *Reiglement general pour dresser les manufactures en ce royaume*. Paris, Monstr'œil et Picher, 1597 (plaquette). Ce mémoire avait été *composé* l'année précédente pour être soumis à l'assemblée des Notables de Rouen.

2. Barthélemy de Laffemas, varlet de chambre du Roy, natif de Beausemblant en Dauphiné, *La commission, edict et partie des memoires de l'ordre et establissement du commerce general des manufactures en ce royaume*. — A Paris, Faict au mois de may 1601. Brochure in-4. — Cf. Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits*, t. IV, première partie. Paris, Didot, 1848. In-4. (Collection des *Documents inédits*.) Le texte primitif de la *Remonstrance* avait servi de base à l'*Enquête*. C'est en 1598 et en 1599 qu'avaient été recueillies à loisir les *Responces generales des Communautez de la ville de Paris*. (Cf. H. Hauser, *la Liberté du commerce et du travail sous Henri IV*, numéro de novembre-décembre 1902 de la *Revue historique*, p. 264 et 265 ; et G. Fagniez, *l'Économie sociale de la France sous Henri IV (1589-1610)*. Paris, 1897. In-8.

des métiers de Paris au sujet des « moyens de faire vivre et employer les pauvres » :

« Sur ce qu'il a esté parlé de faire vivre le grand nombre des gueux et gueuses que l'on voit aux portes des églises et par les rues, dont la pluspart ne veulent faire aucune vacation, il nous semble que, pour punir telles gens, il seroit de besoing que les maisons publicques mentionnées aux mémoires dudict Laffemas pour la commodité des villes, en l'ordre qui s'y doibt tenir, qu'elles se pourront dresser en deux villages prochains des bonnes villes, l'une pour les hommes et enfans, et l'autre pour les femmes et filles; et là, y faire travailler de diverses marchandises, et des plus faciles, pour les employer; et, quant au moyen pour les entretenir, cela se pourra aisément faire, pour autant que le nombre desdicts pauvres sera petit, ayant estably lesdictes manufactures, avec ce que, dans lesdits villages publicqs, *ils travailleront et gaigneront partie de leur vie*; et, par ce moyen, les enfans qui n'ont ny pere ny mere seront eslevez, apris, et, tous les ans, la police en pourroit faire prendre aux maistres des arts et mestiers pour apprentifs, en longues années, sans aucuns salaires, de sorte qu'au lieu qu'ils deviennent larrons et meschans, seront de bons ouvriers, et des filles qui deviennent g..... et perdues, ils s'en rendroit de bonnes mesnageres et honnestes femmes, au bien et proffit public; non point les voir mourir dans les fumiers et lieux de miseres. Ces choses seront vrayement œuvres pieuses et charitables, à l'honneur des chefs de la Justice, d'avoir estably ceste belle et heureuse police[1]. »

Aussi les articles 42 et 43 de la *Remonstrance en forme d'Edict* proposent-ils une organisation générale de l'assistance par le travail dans les conditions que cette *Enquête* a déterminées. Douze bourgeois seraient chargés des soins matériels de l'institution. On consacrerait à l'entretien des ateliers des pauvres tous les droits que perçoit la Couronne sur les jurandes et maîtrises. De la sorte, un labeur obligatoire porterait efficacement remède à la plaie hideuse de la mendicité[2].

1. *La commission, édict et partie...* Édition citée, p. 13.

La question fut alors examinée par la *Commission consultative sur le faict du commerce general et l'establissement des manufactures dans le royaume.* Sous ce titre, des lettres patentes de Henri IV, signées le 13 avril 1601, puis le 20 juillet 1602, avaient délégué plusieurs hommes de loi et deux marchands de Paris pour étudier, au nom du gouvernement, avec divers projets industriels, le vaste système de réformes économiques présenté par Laffemas. Les membres qui composèrent définitivement cette commission furent : M. de Rambouillet, le président Jeannin, le président de Rebours, Maîtres Bragelonne, de Grieux, Nicolas Chevalier, Charles Benoist, Pierre de Pincé, Cardin Lebret, Charles du Lys, appartenant tous au Conseil d'État ou au Parlement, ainsi que Charles Poussemothe et Robert Desprez, marchands[1].

A vrai dire, trop large était la part faite aux « officiers et advocats », et beaucoup trop étroite la part des professionnels du commerce et de l'industrie. Plusieurs attribuèrent à cette anomalie l'échec partiel d'une commission dont certaines créations furent éphémères et dont l'œuvre demeura inachevée, alors que son programme avait semblé prédire les transformations sociales les plus grandioses[2]. D'autres exaltèrent, au contraire, le mérite et la compétence de cette commission, qui eut l'incontestable gloire de contribuer aux plus utiles et aux plus belles institutions économiques du règne de Henri IV : notamment l'organisation d'usines métallurgiques, de manufactures de toiles et tapis, de draperies de laine et de soie[3].

Peu de temps avant sa mort prématurée, Barthélemy de

2 (de la page précédente). *La commission, edict et partie...* Édition de 1601, p. 29. — Dans l'édition Champollion, *Documents historiques inédits*, tome cité, p. XLIII.

1. Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits*, tome cité, deuxième partie, p. 2 et 3. (Registre des délibérations de la commission consultative.) Ce *Conseil* subsista, sous diverses formes, jusqu'à la chute de l'ancien régime. Cf. Eug. Lelong, *Inventaire analytique des procès-verbaux du Conseil et du bureau du Commerce.* Paris, Imprimerie nationale, 1900. In-4.

2. *Mémoire concernant les pauvres qu'on appelle enfermez.* 1617. Première série des *Archives curieuses*, t. XV, p. 265.

3. Isaac de Laffemas (fils de Barthélemy), *Histoire du commerce de France.* 1606. Même collection, t. XIV, p. 414.

Laffemas présentait à Henri IV un *Recueil de ce qui se passe en l'Assemblée du Commerce, au Palais, à Paris.* Ce document prouve que la commission agita le problème de l'assistance par le travail, mais sans lui donner aucune solution pratique. On remarque, à ce sujet, parmi les propositions d'inventeurs qui furent examinées, mais renvoyées à un examen ultérieur, le projet suivant, lequel ne manquait, certes, ni d'ingéniosité, ni d'intérêt :

« L'invention nouvelle de faire filler en un seul attelier grand quantité de toutes sortes de laines, poilz et cottons, lins, chanvres, filoseilles et autres semblables estoffes, par les petits enfans, aveugles, vieillars, manchotz et impotentz, assis à leur ayse, sans travail ni peine de corps, plus en un jour qu'il ne s'en peut faire en trois par les quenouilles, et en plus grande perfection : l'autheur en fait venir les expériences à Paris et en avance les fraiz, sur l'esperance qu'il a d'en estre recogneu par l'entremise et authorité desdicts sieurs commissaires, qui en ont traicté et examiné les moyens, affin qu'après qu'ilz en auront tiré toutes les assurances, ilz en puissent donner advis certain à Sa Majesté, qui sera un grand advancement et enrichissement pour les manufactures de toilles et de la drapperie et d'une infinité d'autres belles estoffes, et pour retrencher le nombre effréné des pauvres qui y gaigneront leur vie[1]. »

Malheureusement, la mort de Laffemas interrompit pour toujours les travaux de la commission, et sa grande idée de couvrir méthodiquement la France entière d'ateliers charitables s'éteignit avec lui. Mais les projets dont il avait saisi « l'Assemblée du Commerce » trouvèrent un certain écho dans l'entourage royal, et, sous l'influence de ce généreux initiateur, le gouvernement de Henri IV réalisa quelque chose dans la voie de l'assistance par le travail.

IV

Une ordonnance, signée à Fontainebleau, le 8 avril 1599,

1. Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits*, tome cité, p. 296. *Recueil de ce qui se passe...* (1604). Troisième catégorie de travaux de la commission. N° 31.

prescrivait et réglementait le desséchement des « paluz et marais » de tout le royaume, afin d'en adapter les terrains au « labour, prairies ou herbages, selon que leur situation et naturel le permettra ». L'exposé des motifs énumérait les avantages économiques d'une pareille mesure. « Ce que Nous considérans, ajoutait le roi, et que Dieu, par sa saincte bonté, Nous a donné la paix dehors et dedans nostre royaume, Nous avons estimé nécessaire de donner moyen à nosdicts subjects de pouvoir augmenter ce thrésor : joint que sous ce labour, *infinis pauvres gens*, *destruits par le malheur des guerres*, *dont la plupart sont contraincts mendier*, *peuvent travailler et gaigner leur vie*, *et*, *peu à peu*, *se remettre et relever de leur misère*[1]. » Une pensée charitable inspirait ainsi, au moins partiellement, de grandes entreprises d'utilité publique.

C'était surtout a Paris, nous l'avons vu, que la mendicité avait atteint des proportions redoutables. Pour ce motif, Paris fut privilégié dans l'organisation de l'assistance. Le *Bureau des pauvres* tenta de procurer aux indigents des sources nouvelles de légitimes profits, en rendant libre et accessibles à tous l'exercice des *petits métiers* : le 7 décembre 1600, il sollicite donc la suppression des corporations de « frippiers, savetiers, et racoustreurs de bas d'estame », et « autres semblables », dont le monopole était un véritable abus[2].

Henri IV suggérait aux autorités municipales de Paris d'autres moyens de secourir les pauvres, qui, de plus en plus, affluaient dans la ville. Il fallait provoquer la charité privée, « soit cotisations, questes, ou autrement, et *dresser des ateliers pour faire travailler les valides*[3] ».

Les aumônes, il était inutile d'en encourager la distribution, car les familles riches et d'innombrables communautés religieuses y pourvoyaient surabondamment, et les men-

1. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XV (1589-1610). Paris, 1829. In-8. N° 133, p. 212-213.

2. Laffemas, *La commission, édict et partie...* Édition de mai 1601, p. 31.

3. Ce texte est cité par M. Ch. de Lacombe, dans *Henri IV et sa politique*. Troisième édition. Paris, 1877. In-8, 472 pages. — Malheureusement, il indique une référence aux *Lettres missives* (t. IV, p. 395), qui n'est pas exacte.

diants paresseux ne manquaient pas d'en profiter. Quant aux manufactures d'assistance, l'initiative en devait appartenir au roi, et, dès 1604, cette œuvre fonctionnait avec succès.

Palma-Cayet le constate en termes fort précis : « Les tapisseries de cuir doré et drapé, de toutes les sortes de couleurs qu'il est possible de souhaiter, plus belles que la broderie mesme, à meilleur marché et de plus grande durée, pour la facilité et invention de les nettoyer, entretenir et racoustrer, *se font maintenant ès grandes boutiques des fauxbourgs Sainct Honoré et Sainct Jacques, pour y nourrir et employer les pauvres gens*[1]. »

Ce travail d'une industrie de luxe ne pouvait qu'être rémunérateur, et les indigents qui consentirent à s'y appliquer durent facilement devenir des ouvriers « aisés ». De la sorte, l'assistance était exercée dans les plus brillantes conditions. Mais de tels ateliers ne pouvaient réunir qu'un nombre restreint de travailleurs, tous volontaires, alors que croissait démesurément le nombre des pauvres qui ne se souciaient en rien de prendre du travail dans une fabrique, mais remplissaient les rues et même les églises de leurs importunités et de leurs menaces. Il devint donc urgent, après la mort de Henri IV, d'exécuter, au moins à Paris, les plans de Laffemas, et d'employer la force pour enfermer *en masse* les mendiants dans des ateliers charitables, où, par leur travail obligatoire, ils gagneraient leur pain.

V

Par ordre de la régente Marie de Médicis, une commission composée de « plusieurs des principaux des cours souveraines et autres personnes de qualité », s'occupa de l'internement des pauvres. « On prit trois grandes et belles maisons avec leurs jardins, ès fauxbourgs St Victor, St Marcel et St Germain, pour leur servir d'hospitaux, que l'on meubla et accommoda de tout ce qui estoit necessaire pour le logement desdicts pauvres. On esleut des bourgeois pour mais-

1. Palma-Cayet, *Chronologie septenaire*, publiée en 1605. Année 1604. — Collection Michaud et Poujoulat. Deuxième partie du tome XII, p. 283.

tres, gouverneurs et administrateurs[1]. » L'entretien de ces établissements serait à la charge de l'État et de la charité privée. De nombreux bienfaiteurs, les princes et princesses de la famille royale à leur tête, promettaient un envoi quotidien de « vivres et argent ».

Le 15 septembre 1611 paraissent les lettres patentes qui constituent la « communauté des pauvres enfermez ». Sous des peines rigoureuses, il est interdit de mendier dans la capitale. Les pauvres originaires de la prévôté de Paris devront, huit jours après la promulgation officielle, se réunir sur la place de la foire Saint-Germain, pour être répartis dans les diverses maisons d'assistance. Défense absolue est faite à tous les habitants, soit « de donner aumosne en public, fors pour la communauté des pauvres enfermez », soit « de loger ou retirer aucuns fainéants, vagabonds, caymands ou caymandes ». Aucune précaution n'a été omise[2].

Ces lettres patentes sont proclamées et affichées dans les carrefours, lues au prône des paroisses. Mais, au jour fixé, au lieu de huit à dix mille mendiants que contient Paris, *quatre-vingt-onze* seulement se présentent sur la place de la foire Saint-Germain! Une partie des vagabonds est allée se faire pendre ailleurs; beaucoup d'infirmes, subitement guéris de tous leurs maux, se sont décidés à prendre du travail; un grand nombre de pauvres, enfin, demeurent cachés dans leurs repaires.

La police entreprend d'actives recherches contre ces derniers, et les découvre peu à peu. Toutefois, la besogne des « sergents des pauvres » est souvent maudite, entravée, au nom de la piété chrétienne, comme odieuse envers les membres souffrants du Christ, par des gens du petit peuple, « pages, laquais, pallefreniers, valets de cuisine, pauvres manœuvres et ouvriers ». Mais la faim amène bientôt de nombreux récalcitrants à la porte des hôpitaux : déjà, au bout de six semaines, on en a interné huit cents. Durant les quatre années suivantes, la population des maisons d'assis-

1. C'est le 28 novembre 1611 que sont expédiées les *commissions* définitives des administrateurs, des sergents des pauvres et des surveillants urbains de la mendicité. (*Archives curieuses*, t. XV, p. 281-284.)

2. Première *Continuation du Mercure françois*. Année 1612, p. 771-773.

tance comprend, en moyenne, *douze cents* individus. En 1616, les *pauvres enfermez* s'élèvent « jusques au nombre de plus de deux mille deux cens[1] ».

Dès 1612, l'institution a réellement atteint son but et la ville est à peu près « nette », délivrée de ses vagabonds et mendiants[2]. « Les gros gueux et les caymands qui demandoyent l'aumosne l'espée au costé, avec le collet empezé sur la peccadille, s'esvanoïrent tellement que l'on n'en a plus veu depuis dans Paris[3]. »

L'institution est, en effet, organisée dans des conditions qui paraissent en devoir assurer le plein succès et la durée. C'est le Bureau des pauvres de la ville de Paris qui donne un mandat de deux ans à « quatre bons et notables bourgeois de bonne vie pour régir et gouverner lesdits hospitaux, et pour avoir le soin du bastiment, vivres, vestements et mœurs desdicts pauvres enfermez[4] ». Vingt sergents, payés dix sols par jour, sont préposés à l'internement de ces pauvres[5]. Des savetiers, ravaudeurs et autres individus « reseians aux carrefours et coings des rues », reçoivent des primes pour observer et faire arrêter tous ceux qui continueraient de mendier[6]. Au dedans même des maisons d'assistance, certains pauvres « plus retenus », sont désignés par les administrateurs, moyennant une gratification de dix ou douze livres par an, « pour avoir l'œil, le soing, et respondre des actions des autres, avoir la garde des paillasses, couvertures et draps et autres linges[7] ».

Les frais que ne couvre pas le travail des *pauvres enfermez* s'élèvent, annuellement, à plus de 137 000 livres. Le roi donne 36 000 livres pour les dépenses d'aménagement, et abandonne aux nouveaux hôpitaux les deux tiers du produit d'un droit de cinq sols par muid de vin, à l'entrée de la ville de Paris : soit 28 000 livres par an. De 300 à 350 livres

1. *Mémoire concernant les pauvres que l'on appelle enfermez*, tome cité des *Archives curieuses*, p. 249-255.

2. *Ibidem*, p. 254.

3. Première *Continuation du Mercure françois, loco citato*, p. 773.

4. *Statuts pour les hospitaux des pauvres enfermez*. Édités à Paris, chez Mettayer, en 1611. Tome cité des *Archives curieuses*, p. 273-281, art. 23.

5. *Ibidem*, art. 29. Et *Commission, supra*.

6. *Ibidem*, art. 30. Et *Commission, supra*. — 7. *Ibidem*, art. 22.

de rentes sont fournis par les fondations d'une dame Nicolas, de M. de Beaulieu et d'un M. Loysel, avocat. Enfin, de 100 à 110 000 livres par an proviennent des « aumosnes et charités publicques, suscitées par la grâce de Dieu[1] ».

Dans toutes les églises, en effet, sont établis des troncs spéciaux « pour recevoir les aumosnes volontaires d'un chacun », en faveur des *pauvres enfermez*[2]. Chacune des maisons où ces derniers sont réunis reçoit également des aumônes pécuniaires, dans un coffre-fort garni de lames, fermant à cinq clefs[3]. Des bienfaiteurs envoient de nombreux dons en nature, « en bleds, bois, charbons, fillasses et autres marchandises nécessaires, tant pour la nourriture qu'entretenement desdicts pauvres[4] ».

On voit que dans les maisons d'assistance la tâche du receveur et de son commis, chargés de la comptabilité, n'a rien d'une sinécure. Quant aux administrateurs, la séance de leur bureau se tient tous les jeudis, « pour recevoir advis des aumosnes, legs testamentaires, amendes et confiscations en faveur desdicts pauvres[5] ».

Il convient d'étudier à présent le *régime intérieur* de ces charitables maisons d'assistance par le travail.

VI

Depuis l'ordonnance de 1611, un pauvre est-il reconnu dans les rues de Paris ? Sous peine d'être puni comme *forain*, il lui faut, dans les vingt-quatre heures, fournir à la police attestation de son origine parisienne[6]. On le conduit ensuite à la communauté des *pauvres enfermez*. L'un des trois hôpitaux est réservé aux femmes et aux petits enfants ; les deux autres, aux hommes et aux jeunes garçons, à partir de huit ans[7].

A la maison du faubourg Saint-Germain, aussi bien qu'à

1. *Mémoire concernant les pauvres..., loco citato*, p. 259. — On sait que la *livre* d'alors représente, en monnaie actuelle, la valeur d'environ *cinq francs*.
2. Première *Continuation du Mercure françois*, p. 773.
3. *Statuts*, art. 24. — 4. *Ibid.*, art. 25.
5. Première *Continuation du Mercure françois*, p. 773.
6. *Statuts*, art. 1 et 27. — 7. *Ibid.*, art. 2 et 3.

celles du faubourg Saint-Victor et du faubourg Saint-Marceau, chaque nouvel arrivant doit être méthodiquement interrogé par le portier. Celui-ci inscrit, sur un registre attaché à son bureau par une chaîne de fer, tous les renseignements convenables : « nom, surnom, aage, stature et poil » de ce pauvre, « et mesme s'il y a quelque marque sur le visage ou au corps[1] ».

Ces formalités accomplies, l'on procède à l'habillement. Tous les hospitalisés reçoivent, en effet, par an, « deux paires d'habits complets, avec chausse, juppe et bas de chausse », selon leur sexe et leur âge. Du 1er octobre au 1er avril, les vêtements sont en grosse bure, et, du 1er avril au 1er octobre, en « toile ou tiretayne ». On donne, de plus, annuellement à chacun « trois chemises de grosse toile de chanvre laixivée, de dix sols l'aune », un bonnet de laine, deux paires de sabots; enfin, pour les repas, deux écuelles en bois[2].

Après avoir reçu tout l'équipement, le nouvel hospitalisé est introduit dans l'une des grandes pièces où vivent et travaillent les *pauvres enfermez*. Il y trouve, en hiver, de « grands chauffoirs » où brûle du feu de charbon[3]. On prend garde aux conditions d'hygiène, et les infirmes sont installés dans des locaux distincts. Les malades reçoivent la visite et les soins d'un docteur ou bachelier en médecine et d'un apothicaire, désignés l'un et l'autre tous les six mois par la Faculté pour remplir gratuitement ce charitable office. Dès qu'un malade est gravement atteint, on le transporte à l'Hôtel-Dieu[4].

Pour les hommes ou femmes valides, le lever a lieu à six heures en hiver, à cinq heures en été[5]. Une demi-heure après, tous assistent à la messe. Quatre prêtres sont, dans ce but, attachés à l'établissement; ils y sont logés, nourris, et reçoivent dix sols par jour; ils peuvent se faire envoyer à leurs frais, s'ils le préfèrent, leur nourriture du dehors. Les dimanches et fêtes, on célèbre une grand'messe et tous les offices publics, avec sermon. Durant six mois de l'année, la charge de la prédication est confiée aux *quatre mendiants* ;

1. *Statuts*, art. 26. — 2. *Ibid.*, art. 8, 9, 10, 11, 12. — 3. *Ibid.*, art. 13. 4. *Ibid.*, art. 4, 31, 32, 33, 34. — 5. *Ibid.*, art. 14.

durant les six autres mois, ce ministère est rempli par les Jésuites, les Capucins et les Feuillants. A l'approche des fêtes solennelles, les mêmes religieux viennent se joindre aux prêtres habitués, pour entendre les confessions. Il est, en effet, de règle qu'à Pâques, à la Pentecôte, à la Toussaint et à Noël, les *pauvres enfermez* s'approchent des sacrements de pénitence et d'eucharistie[1].

Aux jours ouvriers, la messe est immédiatement suivie du travail manuel. Ce travail durera tout le jour, sans aucune interruption prolongée. La besogne ne se terminera que vers sept heures du soir : un peu plus tôt ou un peu plus tard, au gré des administrateurs et d'après les nécessités de l'ouvrage[2].

Vers huit heures du matin, les pauvres sont appelés à tour de rôle, et chacun reçoit « manuellement », du *commis du receveur*, sa nourriture de la journée. Sauf autorisation spéciale, la portion ne comprend ni vin, ni bière, ni cidre; mais elle se compose : d'abord de deux pains de douze onces, puis de « demy-litron de poix, febves, ou légumes cuites au sel et à l'eau, ou autres vivres de mesme prix[3] ». Nous savons que les commissaires résolurent d'augmenter de beaucoup la ration prescrite par les statuts. L'ordinaire aurait alors comporté : « demie-livre de chair crue, que l'on leur feroit cuire, et du potage; les jours maigres, chacun des œufs et du potage aux choux, aux herbes ou aux poireaux, selon la saison ; en caresme, un gros haran, ou deux petits, avec du potage, ou des poids cuits avec une livre de beure pour chacun boisseau[4] ».

Les hommes sont principalement appliqués aux travaux pénibles, tels que « moudre de la farine aux moulins, brasser de la bière, scier des aix, ... battre du ciment ». Les femmes et les enfants ne reçoivent aucun ouvrage devant se faire « avec outils ny boisseau », mais tout ce que l'on peut confectionner « avec les dez, le poulce, l'esguille, et le fil de toutes sortes[5] ». De fait, les ateliers des *pauvres enfermez*

1. *Statuts*, art. 15, 16, 17, 18. — 2. *Ibid.*, art. 14. — 3. *Ibid.*, art. 5, 6, 7.
4. *Mémoires concernant les pauvres...*, *loco citato*, p. 252.
5. *Statuts*, art. 19, 20.

ont surtout fabriqué, de 1611 à 1617, des « bas d'estame » et des « drapperies[1] ».

En outre, il arrive que des entrepreneurs de bâtiments, ou autres, prennent à leur service, avec l'autorisation des administrateurs, des escouades de travailleurs parmi les *pauvres enfermez*. Ceux-ci rentrent toujours coucher à l'établissement. On les paye huit sols par jour : six pour l'hôpital et deux pour eux-mêmes[2].

Le règlement oblige chacun des pauvres à remettre, le soir, à un commissaire déterminé, l'ouvrage exécuté durant la journée. Quiconque n'aura pas accompli la besogne prescrite sera, la première fois, privé de la moitié de sa pitance, et, la seconde fois, chassé de la maison, livré à la justice, comme passible des arrêts rendus contre les pauvres *forains*. L'économie de l'institution ne comporte, en effet, qu'une forme d'assistance : l'assistance *par le travail*[3].

VII

Faut-il le dire? L'œuvre des *pauvres enfermez*, malgré le concours de l'État et de la charité privée, malgré son excellente organisation, n'eut qu'une prospérité bien éphémère. Fondée en 1611, elle commençait à « s'énerver » dès 1614.

A cette date, le retour des agitations civiles diminuait l'autorité et l'activité de la police royale, et les mendiants purent de nouveau reparaître impunément dans les rues de Paris.

En même temps, des rivalités administratives éclatent entre le Bureau des pauvres de la ville et les administrateurs des maisons d'assistance. Ces derniers prennent leur tâche en dégoût, et le désordre s'établit peu à peu dans les établissements qu'ils ont d'abord si heureusement dirigés[4].

Bientôt la surveillance est presque abandonnée sur un article fondamental : l'obligation au travail. En 1617, paraît-il, un artisan ramène au bureau de l'hôpital un jeune gaillard qu'il a pris comme apprenti, six semaines auparavant, chez

1. *Mémoires concernant les pauvres...*, p. 270.
2. *Statuts*, art. 28. — 3. *Ibid.*, art. 21.
4. *Mémoires concernant les pauvres...*, *loco citato*, p. 255-256.

les *pauvres enfermez*, et qu'il déclare être d'une paresse incorrigible. « On demande au garçon pourquoy : effrontément, il respond qu'il avait esté trois ans à l'hospital sans rien faire, et qu'à present le travail lui est impossible[1]. »

Les mendiants circulent alors par tout Paris en si grand nombre et avec tant d'insolence, la *Cour des Miracles* reconstituée exécute de nouveau des exploits si étranges et si audacieux, qu'un soupçon se répand dans le peuple : les *pauvres enfermez* ont été, sans doute, relâchés en masse de leurs hôpitaux, et si l'on récolte encore pour eux des aumônes, c'est par pure escroquerie[2] !

Bien au contraire ! Les pauvres sont plus que jamais entassés dans les trois hôpitaux fondés en 1611, où, depuis un an ou deux, leur nombre s'est élevé de 1200 à 2200. Mais ce sont à présent des pauvres volontaires et oisifs, qui trouvent agréable d'être logés, nourris, entretenus par la charité, sans avoir presque rien à faire; tandis que leurs camarades, plus amis des aventures, opèrent en liberté à travers la capitale.

Bref, l'œuvre est tombée en pleine désorganisation, elle a tout à fait cessé de remplir son but, dès qu'on a négligé les deux conditions essentielles de son succès et de son utilité : au dehors, la répression efficace de toute mendicité ; au dedans, l'obligation absolue du travail manuel.

En vain, certaines voix[3] réclament-elles de nouvelles et meilleures institutions d'assistance par le travail. Rien de sérieux ne sera plus réalisé dans cette voie avant la seconde moitié du dix-septième siècle, avant l'époque où le fameux *Hôpital général* sera fondé par Louis XIV.

*
* *

Cependant le fait reste acquis. L'assistance par le travail a été connue et pratiquée à Paris au début du dix-septième siècle, de même qu'elle fonctionnait alors dans plusieurs grandes villes d'Europe.

1. *Mémoires concernant les pauvres..., loco citato*, p. 266.
2. *Ibidem*, p. 256.
3. En octobre 1617, était adressé, dans ce but, à l'évêque Henry de Gondi, le *Mémoire* souvent cité sur les *pauvres enfermez*.

Les redoutables excès de la mendicité provoquèrent les plaidoyers de tous les économistes du temps en faveur de cette institution. Sous l'influence de Laffemas, le gouvernement royal étudia le problème avec la plus généreuse largeur de vues. Puis il passa aux actes.

En 1599, en 1604, Henri IV fit entreprendre des travaux publics et ouvrir des manufactures où une tâche salariée était offerte aux pauvres valides. Marie de Médicis alla plus loin. Lorsqu'elle organisa, en 1611, les trois hôpitaux des *pauvres enfermez*, elle proscrivit efficacement la mendicité et fit interner de force tous les *caymands* dans ces maisons charitables, où ils étaient condamnés au travail.

Le témoignage unanime des contemporains atteste les heureux effets qu'eut, durant quelques années, ce remède énergique à la misère, et l'immense service qui fut ainsi rendu à la paix publique. Mais on oublia bien vite les principes fondamentaux de l'institution. C'est pourquoi, en 1617, Paris se trouva infesté de mendiants, plus nombreux que jamais, et tolérés par la police, quoique la charité en abritât plus de deux mille dans des établissements spéciaux, où l'oisiveté était devenue licite.

Il faut donc regretter la brusque désorganisation du régime d'assistance établi en 1611. Mais on peut expliquer, croyons-nous, sa chute si rapide par un vice grave de son économie : le *caractère* qui, dès le début, fut donné au travail dans les hôpitaux des *pauvres enfermez*. Ces hôpitaux furent compris comme des sortes de maisons de détention, où le travail avait principalement pour objet d'*occuper* des prisonniers. Il aurait été plus sage de suivre l'exemple de Henri IV et d'en faire de vraies *manufactures*, dont le travail producteur aurait été la raison d'être et la source normale des bénéfices. Tout autrement sérieuse et utile aurait alors été, sans doute, l'activité des métiers. On n'aurait surtout pas vu les administrateurs de la communauté des pauvres compter sur de charitables largesses au point d'y laisser tomber le travail en complète désuétude. En un mot, l'institution aurait été, semble-t-il, beaucoup plus bienfaisante si elle s'était plus rigoureusement inspirée du principe même de l'*assistance par le travail*.

Toutefois, on est obligé de reconnaître dans cette création un bel et intelligent effort de charité sociale, auquel coopérent, en parfait accord, l'État et la bienfaisance privée.

La religion eut, elle aussi, sa large place dans cette œuvre. Avec le plus grand soin, on assura aux *pauvres enfermez* la messe quotidienne, l'usage des sacrements, la parole de Dieu, le ministère du prêtre. On ne savait pas, à cette époque, guérir les misères du corps sans remédier à celles de l'âme. On ne connaissait pas aux infortunes de ce monde de consolation meilleure que les espérances chrétiennes.

YVES DE LA BRIÈRE.

LES CONGRÉGATIONS FRANÇAISES

DANS L'AMÉRIQUE LATINE

Ce chapitre est le dernier de l'ouvrage qui s'achève sur *les Missions catholiques françaises au dix-neuvième siècle*. Je voudrais, en en donnant la primeur aux *Études*, reconnaître le bienveillant accueil qu'elles ont fait à mes efforts. Je voudrais aussi attirer une dernière fois l'attention de leurs lecteurs sur les grands services que nous rendent à l'étranger nos Missionnaires et nos Congrégations religieuses.

On se tromperait cependant, si l'on pensait y trouver un résumé complet des travaux de ces congrégations françaises dans l'Amérique latine. Je n'y parle, en effet, ni des missions d'autrefois, — ce qui a été fait dans un chapitre précédent (chap. x), — ni des missionnaires italiens, allemands ou espagnols, dont un très grand nombre sont jésuites, mais en outre je laisse de côté, puisqu'on leur a consacré des études particulières, ce que nos Dominicains, nos Missionnaires de Chavagnes-en-Paillers, nos Jésuites français, nos Pères du Saint-Esprit et nos Capucins ont fait à la Trinidad (chap. ix), à la Dominique et à Sainte-Lucie (chap. viii), à la Guyane française (chap. xi) et au Brésil (chap. xii).

Ce que je veux, c'est de présenter, comme dans un rapide tableau, non pas les missions catholiques françaises bien délimitées que nos religieux ont établies dans l'Amérique du Sud, mais les autres établissements, surtout d'enseignement et d'assistance, disséminés un peu partout, au Brésil, dans la République Argentine, en Uruguay, au Chili, au Pérou, en Colombie, etc. A aucun point de vue, en effet, le public français ne saurait se désintéresser de ces contrées, trop peu connues et cependant si dignes de l'être, très riches et dont les richesses ne demandent qu'à être mises en œuvre, où nos compatriotes se sont depuis longtemps établis en assez

grand nombre, mais où nous avons besoin de tous nos moyens d'action pour nous défendre contre la concurrence acharnée et souvent triomphante des Anglais, des Allemands et des Italiens.

« Le continent sud-américain, écrit à ce sujet, dans une note préparée pour le livre des *Missions,* celui de nos agents diplomatiques qui connaît peut-être le mieux l'Amérique du Sud, M. Wiener, le continent sud-américain, avec ses 18 millions de kilomètres carrés, est peuplé par environ 40 millions d'habitants. 15 millions appartiennent à l'ancienne colonie portugaise, aujourd'hui les États-Unis du Brésil, s'étendant sur près de 8 millions et demi de kilomètres carrés, dix-sept fois la superficie de la France. Le reste comprend les anciennes vice-royautés et capitaineries espagnoles, constituées aujourd'hui en neuf républiques : l'Argentine, cinq fois plus grande que la France; le Chili, d'une superficie sensiblement égale; le Pérou, deux fois et demi plus grand; l'Équateur, un peu plus vaste que notre pays; la Bolivie, deux fois; la Colombie, une fois et demie; le Venezuela, trois fois plus grand; le Paraguay, moitié moins, et l'Uruguay, des deux cinquièmes moins étendu. A côté de ces républiques, mentionnons enfin les trois Guyanes, française, anglaise et hollandaise.

« En dépit du terme générique de républiques hispano-américaines, on se tromperait singulièrement en supposant que les habitants de ces régions sont d'une même race. Malgré la communauté d'origine des *conquistadores*, une diversité très grande se manifeste au contraire parmi les nations actuellement constituées. Dans certain pays, en effet, comme le Pérou, l'Équateur, la Bolivie, les immigrés avaient rarement amené des femmes. Ils en choisissaient parmi les autochtones : d'où un métissage expliquant, dans ces républiques, la prédominance de la race des *Cholos* (mélange de blancs et d'Indiens), qui y constitue la majorité de la population. Au Chili, les *Araucans*, moins nombreux pourtant, ont fourni par le métissage la forte race des *Rotos*. Le mélange avec l'indigène de la Patagonie a produit dans l'Argentine le *Gaucho*. Au Venezuela, c'est le *Caraïbe* qui s'est mêlé au sang espagnol. Au Paraguay, c'est le sang du *Guarani* qui

prédomine, comme en Bolivie le sang des Indiens *Quichoas* et *Aymaras*. Dans les autres pays, le sang espagnol semble plutôt primer l'élément indigène.

« Le sang de l'Africain, importé pendant près de trois siècles dans l'Amérique du Sud, s'est diversement infiltré dans les familles des maîtres. La proportion est minime en Uruguay, en Argentine, au Chili et en Bolivie ; très prononcée au Pérou et en Équateur.

« Depuis un demi-siècle, des millions de bras européens ont apporté à plusieurs de ces pays de nouveaux éléments de vigueur et d'activité. Ceux qui en ont le plus profité sont l'Argentine et l'Uruguay. Il y a soixante-dix ans, l'Argentine comptait seulement 1 200 000 habitants. Aujourd'hui, moins par l'augmentation des naissances que par l'immigration, elle a vu monter sa population à près de 5 millions. L'Uruguay qui, au commencement du dix-neuvième siècle, comptait 65 000 habitants, en a près d'un million au commencement du vingtième. Le Chili compte à peine 40 000 Européens; le Pérou, 13 000 ou 14 000; l'Équateur, environ un millier.

« Toutes les nations européennes ont fourni des contingents à cette colonisation. En premier lieu vient l'Italie qui, depuis vingt-cinq ou trente ans, a pour le moins fourni 2 millions et demi d'émigrants. Après elle, l'Espagne. Toutes les régions de la France, mais notamment les pays basques et béarnais, ont envoyé quelques centaines de mille de leurs jeunes gens sur La Plata; la Corse a littéralement peuplé quelques-unes des villes de la côte vénézuélienne; la Lorraine et la Gascogne ont envoyé un contingent assez important d'artisans et de commerçants, un grand nombre de viticulteurs; les Basses-Alpes ont fourni le noyau de notre immigration au Mexique. C'est de la Dalmatie que sont venus presque tous les marins du pays platéen. La Russie et la Suisse ont donné de nombreux et excellents agriculteurs. L'Allemagne enfin a constitué dans les États méridionaux du Brésil d'importants groupes de peuplement.

« Quant à l'Angleterre, elle a conquis ces pays en établissant entre eux et les ports anglais des services maritimes réguliers; en les reliant télégraphiquement à Londres; en

construisant ou en faisant construire les chemins de fer de pénétration, grâce auxquels deviennent possibles l'exploitation et la mise en valeur des régions desservies, qui procurent ainsi du frêt aux compagnies de navigation. Elle a complété sa conquête économique par l'installation de banques, où le crédit hypothécaire, agricole et industriel, l'avance sur warrants, c'est-à-dire le véritable crédit commercial, s'est trouvé installé de telle sorte que, si ces nations ont profité des avantages et des facilités que leur offrait la Grande-Bretagne, elles ont largement rémunéré ce puissant bailleur de fonds.

« Depuis quelque temps l'Allemagne combat l'Angleterre, sur le terrain maritime, par ses lignes transatlantiques qui sont florissantes, et sur le terrain manufacturier, par les grands dépôts de marchandises qu'elle a installés dans les principales villes, et par des banques commanditant ces maisons de gros qui choisissent leurs détaillants sur place, les surveillent de près et activent l'écoulement régulier de leurs produits ouvrés.

« Le commerce italien s'est développé grâce au très grand nombre de colons de cette nationalité qui, gardant à leur pays d'origine une fidélité absolue, font venir pour eux les tissus, les vins et les pâtes alimentaires auxquels ils sont habitués, et qui peu à peu sont adoptés par les indigènes. L'Italie s'est ouvert ainsi le marché transatlantique, à telles enseignes qu'aujourd'hui sa toute jeune métallurgie, comme aussi ses chantiers de construction, ont en Amérique une clientèle importante, par exemple en Argentine.

« Quant à la population du Brésil, elle n'est pas homogène, en dépit de l'unité de son gouvernement. Dans toutes les régions amazoniennes, le noir et l'Indien seuls résistent au climat chaud et humide. Les blancs ne se reproduisent pas en des générations viables, à moins de s'unir à des gens de couleur; l'habitant du Nord-Est est en majeure partie *cabocle*, c'est-à-dire métis, ayant dans ses veines du sang blanc, noir et indien. Les Portugais, résistant mieux au climat du Brésil central, y forment, avec l'Africain et le mulâtre, le principal élément de la population. L'immigré européen que l'on trouve dans les États du Sud et sur les hauts plateaux de Minas

Geraes, y a transformé le type de la population, de telle sorte qu'aucune similitude ethnographique n'existe, malgré l'unité de langue, entre le cabocle de Manaos, le fils de Portugais de Rio, le fils d'Italien de Saint-Paul et le fils d'Allemand de Rio-Grande-du-Sud.

« Il n'existe de groupe compact de Français qu'en Argentine et en Uruguay. Dans le premier de ces pays, on compte pour le moins 250 à 300 000 de nos nationaux immigrés ou créoles de première génération. Sur ceux-ci, il doit y en avoir 130 000 ayant gardé la nationalité française. En Uruguay, le nombre des immigrés a dépassé 100 000. Il en reste dans le pays environ 35 000, dont 9 à 10 000 n'ont pas changé de nationalité.

« Le nombre des Français dans tout le Brésil n'atteint pas 7 à 8 000, au Chili environ 5 000, la moitié au Pérou, moins de 1 500 en Équateur, 300 en Bolivie, beaucoup moins encore en Colombie et au Paraguay, quelques milliers de Corses, non recensés d'ailleurs, au Venezuela, où un grand nombre de créoles, je veux dire des Corses nés dans le pays, occupent de hautes situations politiques et administratives. »

Plusieurs congrégations françaises d'hommes, sans compter nos congrégations de Frères enseignants, et de plus nombreuses congrégations de femmes sont établies dans l'Amérique du Sud :

Les Lazaristes, un peu partout;

Les Pères de Bétharram, en Argentine, dans l'Uruguay et au Paraguay;

Les Dominicains enseignants d'Oullins, à Buenos-Ayres;

Les Pères de Notre-Dame-de-Lourdes, dans la République Argentine;

Les Pères de Picpus, à Valparaiso, au Chili, au Pérou, dans l'Équateur et en Bolivie;

Les Rédemptoristes, en Colombie, dans l'Équateur, au Pérou et au Chili;

Les Pères Oblats de Saint-François-de-Sales de Troyes, dans l'Equateur et dans l'Uruguay;

Les Eudistes, en Colombie, etc.

Les Lazaristes. — Les Lazaristes sont très nombreux dans l'Amérique centrale et dans l'Amérique du Sud, au Salvador, au Guatémala, en Colombie, dans l'Équateur, au Pérou, au Chili, au Paraguay, en Uruguay, dans la République Argentine et au Brésil. Ils s'y occupent surtout de la formation du clergé indigène et de missions. Ils y travaillent également à l'évangélisation des Indiens dans la République de Costa-Rica, depuis 1885; de ceux répandus dans les plaines de Tolima et du Cauca, en Colombie; de ceux qui parlent la langue quichoa dans l'Équateur. Dans l'Argentine enfin, sur les frontières qui séparent la République de la Patagonie, ils avaient établi, dès 1873, parmi les tribus indiennes, sauvages et pillardes de ces contrées, d'intéressantes missions dont l'histoire serait à écrire en détail, très intéressante et très émouvante.

Le gouvernement argentin, depuis longtemps, se préoccupait, sans y parvenir, de défendre les établissements des colons contre les incursions de ces tribus et d'assurer la sécurité de ses frontières.

« Dieu a fait deux continents, disent les Indiens, l'un pour les chrétiens, là-bas, là-bas, bien loin, au delà des eaux, et l'autre pour ses enfants les Indiens. Mais comme les chrétiens se sont multipliés, ils ont envahi la terre des Indiens. Pourquoi nous chasse-t-on? De quel droit le gouvernement veut-il nous faire des concessions de terrain. Le terrain est à nous... »

On ne pouvait pas facilement les réduire, car ils ont pour eux le désert et la vélocité de leurs chevaux, et dans presque toutes les rencontres, ils avaient l'avantage sur les troupes régulières.

On recourut à des négociations. En 1852, le gouvernement de Buenos-Ayres envoya un plénipotentiaire au chef Catriel. L'entrevue eut lieu en plein air, au milieu d'un cercle immense, formé par deux mille Indiens à cheval. « Qu'ai-je besoin de signer un traité qui renferme des choses que je n'approuve pas? répondit le chef. Dis au grand Escalada — le général argentin qui avait envoyé le plénipotentiaire — que la meilleure garantie pour la paix, c'est la parole de l'Indien Catriel. Je veux la paix et que cela te suffise. »

Mais cette paix, il dut l'imposer à son peuple, et, pour cela, il lui fallut tout son ascendant : « J'ai entendu dire par mes ancêtres, s'écria un vieux sorcier, très écouté et très applaudi, qu'autrefois, alors qu'il n'y avait que trois cents lances dans la tribu, la terre tremblait sous leurs pas, depuis le désert de la Bolivie jusque là où la terre finit. Aujourd'hui que nous sommes si nombreux, nous traitons avec nos ennemis ! Le sang de nos ancêtres s'est-il donc corrompu dans nos veines ? »

L'archevêque de Buenos-Ayres pensa que cette paix serait assurée si les Indiens devenaient catholiques. Sur sa demande, deux lazaristes, MM. Meister et Salvayre, s'établirent en 1874 à l'Azul, petite ville de la frontière, d'où ils pouvaient être en rapport continuel avec la tribu du grand cacique Catriel.

« Cette mission, écrivait à propos de la nouvelle fondation M. Réveillère, visiteur provincial des Lazaristes à Buenos-Ayres, demande un grand dévouement, de grands sacrifices de la part des missionnaires. Si les ressources matérielles, fournies en grande partie par le gouvernement, ne leur manquent pas, les consolations morales, toujours utiles et parfois nécessaires pour soutenir le courage au milieu des travaux, pourront, de temps en temps, leur faire défaut. »

Cependant, peu à peu les succès vinrent : les postes se multipliaient, les Indiens, et parmi eux plusieurs caciques des plus renommés, sollicitaient le baptême. Les autres se ralliaient peu à peu à la population catholique, et les germes d'instruction religieuse, déposés dans leur esprit, portaient leurs fruits. En 1879, le supérieur de la mission des Lazaristes, établie à Buenos-Ayres, écrivait : « Dimanche dernier, nous avons baptisé 99 Indiens, enrôlés dans la milice argentine ; aujourd'hui, nos confrères en baptisent 24. Le chiffre total des régénérés depuis notre retour de France s'élève à 1234. C'est une belle moisson ! D'autres, au nombre de 700, sont annoncés et apportent un nouveau travail à nos infatigables confrères ; aussi, avant la fin de l'année, le nombre des baptêmes administrés atteindra bien 2000. »

Cette mission était donc pleine de promesses, lorsque,

pour des raisons complètement indépendantes de leur volonté, les Lazaristes durent l'abandonner.

Pères de Bétharram. — La congrégation des prêtres du Sacré-Cœur de Jésus fut fondée à Notre-Dame de Bétharram, par un prêtre basque du diocèse de Bayonne, le vénérable Michel Garicoïts (1797-1863). Elle comptait à peine vingt-cinq ans d'existence lorsque l'archevêque de Buenos-Ayres, voyant arriver par milliers les émigrés basques, demanda à l'évêque de Bayonne des prêtres de cette nationalité pour les instruire et les confesser dans leur langue maternelle, la seule que connût un très grand nombre d'entre eux. C'était en 1856. Mgr Lacroix s'adressa au P. Garicoïts, qui accepta avec empressement. Son premier compagnon, un vénérable missionnaire basque de soixante-deux ans, le P. Guimon, s'embarqua sur un bateau à voiles avec trois autres prêtres, un sous-diacre et deux coadjuteurs, sous la conduite du directeur de l'école libre Notre-Dame-de-Bétharram, le R. P. Didace Barbé. Le P. Guimon s'occuperait surtout du ministère auprès des immigrants basques, pendant que le P. Barbé s'adonnerait à l'œuvre de l'éducation. Les circonstances étaient difficiles. Cependant le P. Barbé ne se découragea pas. Son titre de prêtre bayonnais, sa soumission à l'autorité archiépiscopale, sa pauvreté enfin, dissipèrent peu à peu les nuages que l'on se plaisait à amonceler et lui firent obtenir la permission d'ouvrir un pensionnat. Il n'avait d'abord qu'un seul aide; trois ans après, le P. Garicoïts lui envoyait cinq auxiliaires nouveaux et jeunes; le grain de sénevé, le collège Saint-Joseph, ne tarda pas à devenir un arbre plein de sève. Il est aujourd'hui un des vingt grands établissements religieux de la capitale de la République Argentine, avec ses 400 internes. Une société florissante d'anciens élèves, unie à d'autres associations de piété, maintient l'union entre eux, et de ce collège sont sortis nombre d'hommes qui sont l'illustration de leur pays, en particulier deux membres du cabinet actuel. La reconnaissance des enfants de Saint-Joseph a élevé une statue à son fondateur.

De leur côté, les Pères affectés aux travaux apostoliques, surtout en faveur de leurs compatriotes, devenaient chape-

lains de l'église Saint-Jean et des Religieuses Clarisses, auxquelles cette église appartient, et y réunissaient tous ceux qui avaient gardé quelque souvenir de leur enfance et de leurs pratiques religieuses. De là, ils sortaient pour aller donner dans les villes et dans les campagnes, et jusque dans les déserts, aux frontières de la Patagonie, des missions qui étaient une vraie rénovation pour ces populations. Ils catéchisaient, baptisaient, confessaient, mariaient des personnes de tout âge et de toute condition, devenant ainsi les précurseurs des Missionnaires salésiens et des évêques de cette congrégation, à qui a été confiée toute cette extrémité sud du continent américain.

Outre l'église Saint-Jean, placée au centre de l'immense capitale, outre l'église du collège, les Pères du Sacré-Cœur exercent leur ministère dans les faubourgs excentriques. Bientôt ils y posséderont, grâce à la munificence d'une ancienne et opulente famille, une vraie basilique dédiée au Sacré-Cœur de Jésus.

Appelés par l'évêque et les fidèles de Santa-Fé, dans la même République Argentine, ils y ont ouvert, il y a deux ans à peine (1900), à Rosario, dans des bâtiments qui ne peuvent être qu'une installation provisoire, un collège qui compte déjà 150 élèves.

Le vicaire apostolique de Montevideo, Mgr Vera, apprenant l'arrivée des missionnaires basque et béarnais dans la république voisine, fit aussitôt appel à leur dévouement, en faveur des nombreux émigrés établis dans l'Uruguay. Deux Pères nouvellement arrivés lui furent envoyés et, avec les secours obtenus de leurs compatriotes et les largesses de quelques riches habitants de Montevideo, y bâtirent deux églises, l'une en l'honneur de l'Immaculée Conception, auprès de leur résidence, l'autre au pied de la citadelle dite Le Cerro. Cette dernière est devenue une importante paroisse. Une école libre ne recevant que des externes, et que les événements politiques ont empêchée jusqu'ici de se développer, est annexée à la résidence des Pères.

Selon l'usage du pays, en certaines saisons de l'année, les évêques, soit titulaires, soit auxiliaires, organisent et dirigent en personne des missions, dans les principaux centres de

population de leurs diocèses et jusque dans les campagnes, où ces populations sont éparpillées à la garde de leurs innombrables troupeaux. Ils sont aidés dans ce travail par un groupe assez nombreux de missionnaires choisis dans tous les ordres ou congrégations voués à ce genre d'apostolat. Les Pères du Sacré-Cœur ont toujours leur place marquée, soit dans les missions de la province ecclésiastique de Buenos-Ayres, principalement aux côtés de son vaillant métropolitatn, soit dans celles de l'archidiocèse de Montevideo. Dans ce dernier, ce sont les Lazaristes cependant qui, par suite d'une fondation, ont la plus grande part dans cet apostolat.

Enfin le choix du Souverain Pontife vient d'appeler les Pères du Sacré-Cœur à inaugurer les mêmes œuvres dans une troisième république de l'Amérique du Sud, celle du Paraguay, et l'heure n'est pas éloignée où l'accord, intervenu entre le Saint-Siège et les autorités religieuses et civiles de la République, permettra de mettre résolument la main à l'œuvre et d'aider ainsi au relèvement d'un pays dont les annales contiennent de si glorieuses pages à l'honneur de la religion et de la civilisation.

Les Pères de Bétharram sont environ 80 dans l'Amérique du Sud.

Les Dominicains. — C'est en 1889 que les Dominicains enseignants s'établirent à Buenos-Ayres et y fondèrent le *Collegio Lacordaire*, aujourd'hui en pleine prospérité. 15 religieux y instruisent, aidés par quelques auxiliaires laïques, plus de 300 enfants, appartenant aux meilleurs familles argentines et françaises. On y suit les programmes de l'Université de Buenos-Ayres, et la moyenne des bacheliers reçus chaque année atteint l'énorme proportion de 90 p. 100.

Déjà un grand nombre d'élèves sortis de ce collège ont su acquérir de hautes situations dans le barreau, la magistrature, l'armée, la diplomatie, l'administration, la politique, le commerce, l'industrie, etc. Et le gouvernement argentin, bien loin de prendre ombrage de ce grand établissement libre, ne cesse de lui manifester sa sympathie et son estime. Souvent il consulte les Pères pour la rédaction des programmes uni-

versitaires, et, récemment, il vient d'appeler le prieur au siège épiscopal de San Juan de Cuyo.

Les Pères Dominicains ne se croient pas quittes avec leurs élèves pour leur avoir donné l'instruction. Une association des anciens élèves les réunit souvent près de leurs maîtres, notamment à l'époque des grandes fêtes chrétiennes. Bon nombre d'entre eux viennent alors faire la sainte communion, au milieu de leurs jeunes camarades. Et rien n'est plus propre pour combattre le respect humain qui, trop souvent, dans ces régions, paralyse les bonnes dispositions.

Une société littéraire, la *Société Lacordaire*, groupe également un certain nombre d'anciens élèves autour de leurs maîtres, et elle édite une revue mensuelle qui a su, par sa valeur, forcer l'attention du grand public.

Les Pères collaborent également à d'autres revues et, bien entendu, autant que le permettent leurs autres occupations, ils s'occupent du ministère religieux. C'est ainsi qu'ils ont établi une importante association de mères chrétiennes et qu'ils ont réussi à importer en Argentine ces premières communions générales de France, si solennelles, si émouvantes, et qui laissent de si durables souvenirs dans l'âme des enfants.

Les Pères de Lourdes. — C'est en 1889 que les Pères de Lourdes s'établirent à Buenos-Ayres, où ils fondèrent, un peu en dehors de la ville, dans un quartier nouveau et dans une situation très bien choisie, le collège de l'Immaculée-Conception, qui compte en ce moment environ 150 élèves, internes et externes, et est en pleine prospérité. Auparavant, appelés par l'évêque de Salta, Mgr Padilla, ils avaient pris la direction d'un de ses séminaires, celui de Catamarca. Plus tard, l'immense diocèse de Mgr Padilla, qui comprenait cinq provinces, ayant été divisé en deux, le prélat choisit pour lui celui de Tucuman et y appela les Pères de Lourdes, dont il avait apprécié à Catamarca le dévouement et le savoir-faire.

Les Assomptionnistes. — Les Augustins de l'Assomption se sont établis au Chili depuis 1890. Actuellement ils y comp-

tent 25 prêtres et 10 frères convers, partagés en quatre résidences : Apaltas, Rengo, Santiago et Los Andes.

C'est en 1889 que l'archevêque de Santiago du Chili, Mgr Mariano Casanova, venu en pèlerinage à Lourdes, y rencontra le supérieur général des Assomptionnistes, le T. R. P. Picard, et obtint de lui la promesse de quelques-uns de ses religieux pour suppléer au Chili à l'insuffisance numérique de son clergé. En novembre 1890, 5 prêtres et 5 frères s'établissaient donc au centre du pays, à Apaltas, paroisse de Rengo, pour y prendre la charge d'une mission établie depuis un siècle et qui, chaque année à la même époque, attire plusieurs milliers de pauvres. Plus de 12 confesseurs se tiennent à leur disposition et les pèlerins n'en doivent pas moins attendre parfois deux ou trois jours avant de pouvoir se confesser, logeant pendant ce temps sous les cloîtres du couvent, où une fondation permet de subvenir à leurs besoins.

D'Apaltas, les Pères vont chaque dimanche dire la messe dans une de ces chapelles de secours, si nombreuses dans les paroisses chiliennes, et ils y ont fondé, contre le vice héréditaire de l'ivrognerie, des confréries ou sociétés de tempérance, qui donnent les plus heureux résultats. Ils se rendent également dans les villes et les diocèses voisins pour y donner des missions, et leur travail est si abondant, que chaque Père entend annuellement une moyenne de 10 000 confessions. Enfin, dernièrement, on inaugurait à Apaltas des séries de retraites, où hommes et femmes viendront, sans interruption, du mois de juin au mois de novembre, se retremper et se renouveler.

Bientôt les Pères étaient chargés de la paroisse de Rengo. Pour cette vaste étendue de 40 lieues de diamètre, renfermant 30 000 habitants, il n'y avait qu'un seul prêtre, dont la vie se passait presque entière à cheval pour la visite de ses malades. 4 Pères et 2 frères l'ont remplacé, aidés à l'occasion par les Pères d'Apaltas, pour les catéchismes, l'hôpital, un pensionnat de jeunes filles et un collège, qu'ils ont ouvert en face du lycée. Cette création était indispensable pour empêcher les jeunes gens de fréquenter le lycée officiel, depuis une vingtaine d'années entre les mains de profes-

seurs allemands, rationalistes et adversaires du catholicisme.

A Santiago, un saint prêtre avait consacré sa fortune, son temps, sa vie à bâtir une église à Notre-Dame de Lourdes, dans un des quartiers les plus mal famés de la ville. Il mourut avant de l'avoir terminée. L'archevêque, vers 1865, confia aux Pères le soin de l'achever et de l'administrer. Plusieurs fois le couvent fut dévalisé. Mais peu à peu leur action se fit sentir. Deux confréries, sous le vocable de Notre-Dame de Lourdes, furent établies pour les hommes et pour les femmes; un patronage s'ouvrit pour les jeunes gens; les personnes tarées ou vicieuses s'éloignèrent ou se convertirent; sur la demande des Pères, de nouvelles rues furent tracées, les anciennes furent pavées et plantées d'arbres, un jardin anglais tracé devant le sanctuaire qui, vers la fin du siècle dernier, vit toute la ville venir en pèlerinage. Une imprimerie a été établie dans le couvent, où l'on publie une petite revue mensuelle pour propager la dévotion à Notre-Dame de Lourdes, des tracts et des brochures de propagande. Deux écoles vont s'ouvrir tout auprès, pour les garçons et les filles, sous la direction de Sœurs et de Frères. Chaque jour les Pères étendent leur action dans les prisons, les casernes, les hôpitaux, les asiles des Petites-Sœurs des pauvres, les communautés, les villes et paroisses voisines.

A Los Andes, la première ville que l'on rencontre en venant de l'Argentine, il n'y avait, comme à Rengo, qu'un seul prêtre pour 25 000 habitants, pour un hôpital, un orphelinat et un sanatorium de phtisiques. Les Pères y furent appelés et reçus avec joie, pour y établir les mêmes œuvres qu'à Rengo et ailleurs. Il leur manque un collège, qu'ils espèrent ouvrir bientôt sous le vocable de Notre-Dame de Lourdes.

Les Pères des Sacrés-Cœurs de Picpus furent, au siècle dernier, les premiers missionnaires de la côte du Pacifique. Ils y possèdent actuellement, au Chili, les maisons de Valparaiso, de Santiago, de Los Perales et de Curico; et au Pérou, celles de Lima et d'Huaras. Pendant un quart de siècle, ils eurent en outre un collège et une résidence à Copiapo, près de La Serena, et, durant une quinzaine d'années, plusieurs de leurs missionnaires évangélisèrent la Californie.

Leur premier établissement, celui de Valparaiso, remonte à l'année 1834. Il fut fondé par le R. P. Chrysostome Liausu, qui mourut du typhus, en 1839, victime de son dévouement auprès des soldats chiliens, et il comprit bientôt une résidence, une école gratuite avec 300 élèves, un collège avec 150, une paroisse (la Matriz) desservie par 4 Pères, un noviciat-scolasticat et la procure de toutes les missions de l'Océanie. Son supérieur, le R. P. Doumerc, exerça une telle influence sur les travaux apostoliques de ses frères que Pie IX l'éleva à la dignité épiscopale (août 1848), et que, huit ans plus tard, Napoléon III, à la demande des ministres de la Marine et de l'Instruction publique et des Cultes, lui fit remettre la croix de la Légion d'honneur (27 décembre 1856).

Son successeur, le R. P. Pacôme Olivier, n'eut qu'à marcher sur ses traces pour mériter le bel éloge que l'amiral Larrieu fit de lui, en le présentant un jour aux officiers de son bord : « Voilà un homme qui ne coûte pas un sou à la France, et qui fait plus pour elle ici que tous nos ambassadeurs et consuls ! » S'il faisait beaucoup par lui-même, il faisait plus encore par ses collègues de Valparaiso, de Santiago et de Copiapo, où ses professeurs, les « Pères français », comme tout le monde les appelait, enseignaient à la fois et notre langue et l'amour de notre patrie.

Sous son administration, le port de Valparaiso fut bloqué et bombardé par les Espagnols, du mois de septembre 1865 au 31 mars 1866. Il fut alors la providence des indigents, créant pour eux des cuisines économiques, fondant une conférence de Saint-Vincent-de-Paul, organisant des sociétés de secours de dames et de demoiselles, etc. Aussi, sa mort, arrivée le 27 avril 1867, fut-elle pleurée de tous, et ses funérailles revêtirent l'éclat d'un deuil national.

Les RR. PP. Romain Desmarais et Auguste Jamet, qui lui succédèrent, se consacrèrent entièrement à leurs œuvres d'Amérique. Ardents propagateurs de la dévotion aux Sacrés-Cœurs dans le Chili, la Bolivie, le Pérou et l'Equateur, ils réussirent à grouper de 8 à 10 000 adorateurs ou adoratrices au pied du tabernacle. Ils donnèrent un nouvel essor à leurs établissements de Valparaiso et de Santiago, comptant bientôt dans ce dernier jusqu'à 350 élèves. Deux faits nous montre-

ront les résultats obtenus dans ces deux grandes écoles.

En 1878, il y avait trente-deux ans que le frère Marcien Darteil dirigeait l'école gratuite de Valparaiso. L'intendant et la municipalité, afin de lui témoigner leur reconnaissance et leur admiration pour ses innombrables bienfaits, lui votèrent d'acclamation une médaille d'or qu'ils lui remirent solennellement au milieu du concours de toute la population. Le premier, il avait inauguré les cours d'adultes, et son école avait servi de type à toutes celles qu'on avait ouvertes dans le pays.

A Santiago, la journée du 15 septembre 1899 ne fut pas moins significative. Le collège célébrait ses noces d'or. De tous côtés, les anciens élèves étaient accourus, ayant à leur tête le président de la République, deux ministres, un sous-secrétaire d'État, un chef de bureau de ministère, des membres de la municipalité, de nombreux sénateurs, députés, magistrats, officiers, publicistes, professeurs de l'Université, etc., tous formés par les Pères de Picpus. Combien sérieusement, le détail suivant va nous l'apprendre. Sur le point de se séparer, ces anciens élèves fondèrent, sous le titre de « Centre social des Sacrés-Cœurs », un vaste foyer d'œuvres de bienfaisance, d'études sociales, littéraires et artistiques, d'apostolat par la prière et par la parole, que le gouvernement chilien s'est plu à consacrer, en lui conférant la personnalité juridique, le 9 janvier 1902. On comprend alors que, dans une audience accordée, cette année même 1902, aux Pères français de Santiago, le président de la République ait pu leur dire : « Je vous félicite de posséder la confiance de tout ce que notre société a de plus distingué. Vous autres, vous pouvez donner une instruction plus sérieuse que ne le font les collèges de l'État. C'est pourquoi, travaillez en toute paix et confiance ; toujours vous jouirez d'une entière liberté d'enseignement. »

Dans leurs deux maisons de Los Perales et de Curico, les Pères de Picpus s'adonnent exclusivement aux œuvres du ministère. Celle de Los Perales fut illustrée par l'apostolat d'un saint, le R. P. Louis Borgella, mort en 1873, et dont Mgr Casanova, archevêque de Santiago, a publié une intéressante biographie en espagnol.

Au Pérou, le collège des Sacrés-Cœurs de Lima, ouvert en 1874, à côté de la résidence fondée en 1885, reçoit actuellement de 180 à 200 élèves. La langue française y est tellement en honneur que le représentant de la France à Lima proposa aux Pères de Picpus une subvention de notre gouvernement, qu'ils eurent le tort, croyons-nous, de ne pas accepter. A Huaras, au nord-ouest de Lima, les mêmes Pères dirigent le grand séminaire de ce nouveau diocèse, créé en 1900 et confié au zèle apostolique d'un de leurs évêques, Mgr Soto, sacré à Lima le 15 août 1901.

A côté des Pères des Sacrés-Cœurs de Picpus, les religieuses de la même congrégation travaillent non moins activement à la même œuvre. Elles possèdent actuellement huit maisons dans l'Amérique du Sud : Valparaiso, Santiago et La Serena au Chili; La Paz, dans la Bolivie; Lima et Aréquipa, dans le Pérou; Quito et Cuenca, dans l'Équateur. En 1896, un vaste incendie a détruit le magnifique établissement qu'elles dirigeaient, depuis une trentaine d'années, à Guayaquil. A la date du 1er décembre 1901, elles étaient au nombre de 346 religieuses dans ces différentes maisons et donnaient l'éducation chrétienne à 1130 élèves de la classe aisée et à 1 083 enfants du peuple.

Les Pères de Picpus comptent de leur côté, dans l'Amérique du Sud, 1 évêque, 61 prêtres, 14 étudiants et 22 Frères coadjuteurs. Ils donnent l'éducation à plus de 800 élèves et on ne les appelle communément que *los Padres franceses*.

Rédemptoristes. — Les Rédemptoristes, soit de Paris, soit de Lyon, ont des missions florissantes dans l'Amérique du Sud, les premiers en Colombie et dans l'Équateur, les seconds au Pérou et au Chili.

La révolution, qui a éclaté trois fois en Colombie depuis leur établissement en 1884, ne leur a pas permis de s'y développer régulièrement et leur a fait refuser plusieurs offres de fondation. Chacune de leurs deux missions de l'Équateur, Cuenca et Riobamba, compte, comme celle de Colombie, de neuf à dix missionnaires au service et des blancs et des Indiens à qui ils prêchent, dans leur langue native, le qui-

choa. Depuis deux ans, à la demande des caciques des Jivaros, ils ont repris les missions des Jésuites et des Dominicains qu'avait chassés la révolution. Ils sont presque tous Français, ont les meilleures relations avec les représentants de la France et se trouvent très heureux de pouvoir la servir. C'est ainsi qu'ils purent aider efficacement la mission géodésique française contre un soulèvement des Indiens.

Au Pérou, les Pères de la province de Lyon préparent une fondation dans le nouveau diocèse de Huaraz. Dans l'intérieur du pays, ils donnent des missions et à la population blanche et aux Indiens, se servant pour cela de la méthode autrefois employée par leur fondateur, saint Alphonse de Liguori, dans la province de Naples et dans la Pouille. Ils vont de province en province, restant quatre ou cinq mois dans la même, donnant une retraite aux prêtres dans une localité centrale, se réunissant trois ou quatre dans les grandes localités, parcourant les hameaux, publiant, pour l'évangélisation des Indiens, des catéchismes et des dictionnaires quichoa. Mais leur principal établissement est celui de Lima. Fondé en 1884, il a puissamment aidé à la transformation morale et religieuse, surtout des deux quartiers populeux de Saint-François-de-Paule le Neuf et de Saint-François-de-Paule le Vieux, par ses associations de piété, par ses catéchismes et par la préparation à la première communion.

Les trois maisons du Chili, celle de Santiago fondée en 1876, celle de Canquenes del Maule en 1892, et celle de San Bernardo en 1898, et qui comptaient, la première 18 Pères, la seconde 15, et la troisième tous les étudiants venus de France, s'occupent des mêmes œuvres, sont très florissantes et produisent le plus grand bien.

Pères Oblats de Saint-François-de-Sales de Troyes. — C'est en 1887 que les Pères Oblats de Saint-François-de-Sales prirent la direction du séminaire-collège de Riobamba, dans l'Équateur, appelés par l'évêque de cette ville, Mgr Andrade. Ils la gardèrent jusqu'en 1895, s'efforçant, en particulier, d'y propager l'enseignement du français. Puis ils se chargèrent du Collège national de Pulcan, dans la province de Carchi,

de l'école de Zicalpa (300 élèves) dans la province du Chimborazo, de la paroisse du même nom et de celle de Chimbo. Malheureusement, les troubles politiques de 1895 détruisirent toutes ces œuvres, et il ne reste plus aujourd'hui aux Oblats qu'une petite résidence qui leur permet de ne pas abandonner entièrement ces sympathiques populations de l'Équateur, si pleines de foi et si généreuses.

Chassés de l'Équateur, les Oblats s'établirent en 1896 dans l'Uruguay, à Montevideo, dans la chapelle des Religieuses de la Visitation. Déjà ils ont établi, près de leur résidence, un patronage de jeunes gens en pleine prospérité et ils sont chargés du cours de religion dans l'établissement fondé par notre colonie de Montevideo, sous le nom de collège Carnot.

Maristes. — Les Maristes avaient, depuis quelques années, deux établissements d'éducation en Colombie, l'un à Hagné, l'autre à Néva, dans le Tolima. Les élèves y étaient nombreux, dociles et studieux, et les Pères sympathiques au clergé et à la population. Ils y travaillèrent beaucoup et y firent du bien. Mais, il y a quelque temps, les difficultés de communications, l'isolement de ces deux collèges et surtout l'insécurité provenant de la guerre civile, amenèrent leur supérieur général à les rappeler pour les diriger sur le Mexique où les attendaient d'autres Pères et où il y avait plus de bien à faire. En vain, le gouvernement colombien, averti de cette décision, fit-il des démarches pour les conserver. Quand ces démarches furent connues à Lyon, déjà l'ordre reçu était en voie d'exécution, et la guerre civile rendait impossible l'envoi d'un contre-ordre. Les Maristes quittèrent donc définitivement la Colombie.

Ils ont actuellement quatre établissements au Mexique : 1° l'église Notre-Dame-de-Lourdes, à Mexico (1898); 2° l'église de Saint-Christophe, à Puebla (1900); 4° l'église Notre-Dame-des-Neiges, à Oaxaca (1901); 3° l'église de la Solidad, à Guadalajara (1902). Les trois premières sont destinées surtout aux catholiques français, anglais et allemands; et la dernière, aux catholiques français, anglais et arabes.

Les Eudistes en Colombie. — La Colombie, dont la super-

ficie dépasse d'un tiers celle de la France, ne contient guère que 4 millions d'habitants, tous, ou à peu près, catholiques. Mais elle est en voie de progrès, et sa position entre les deux Amériques et les deux Océans, l'étendue de ses côtes, la sûreté de ses ports, sa configuration intérieure, la variété de ses climats, la richesse de ses productions, suffisantes pour subvenir aux besoins de 60 millions d'habitants, d'autres avantages encore doivent lui faire espérer une place d'honneur dans l'avenir.

La Colombie forme une province ecclésiastique, avec l'archevêché de Bogota et neuf diocèses suffragants : Panama, Carthagène, Santa-Martha, Nueva Pamplona, Medellin, Antioquia, etc.

Les Eudistes, au nombre de 27, y dirigent les séminaires de Carthagène, sur la côte de la mer des Caraïbes, d'Antioquia et de Nueva Pamplona, dans l'intérieur. De plus, ils s'occupent de la paroisse de Sabanalarga, qui compte 15000 catholiques et se trouve à 25 kilomètres de Carthagène.

C'est en 1884 que les Eudistes furent appelés par Mgr Biffi, évêque de Carthagène, pour y « travailler à la réformation et à l'éducation du clergé ». A leur arrivée, l'archidiocèse comptait 30 prêtres seulement, pour une population de 320000 catholiques et une étendue de 70000 kilomètres carrés. De plus, malgré la piété et le zèle de leur évêque, la conduite de la plupart de ces prêtres laissait beaucoup à désirer : l'ignorance était grande, les mœurs relâchées, le zèle peu ardent, l'estime très faible. Aussi voyait-on partout les lieux saints profanés, la prédication négligée, les sacrements délaissés et le culte divin réduit à quelques solennités purement extérieures. Au séminaire, ou plutôt dans l'établissement qui en portait le nom, le supérieur lui-même était un laïque vivant au milieu de sa famille. La plupart des étudiants ne se destinaient pas au sacerdoce et la marche des exercices ne rappelait que de bien loin une maison où devaient se former des prêtres.

Les diocèses d'Antioquia et de Nueva Pamplona étaient à peine dans une condition un peu meilleure.

Aujourd'hui, les séminaires de ces trois diocèses sont for-

tement constitués, avec quatre ans d'études préparatoires, deux ans de philosophie et trois ans de théologie. Et ceci, malgré les difficultés de toutes sortes inhérentes au climat énervant des tropiques, au manque de préparation des enfants qui arrivent à l'âge de quinze et vingt ans ne sachant à peu près rien, à la nécessité d'apprendre une langue et de se plier à des habitudes étrangères, à l'instabilité du gouvernement et au retour des révolutions.

Soixante-dix prêtres environ sont sortis de ces séminaires, qui comptent chacun une soixantaine d'enfants, et partout on fait leur éloge, comme d'hommes obéissants, zélés, pieux, travailleurs.

Outre le soin de ces trois séminaires, par suite de la pénurie de prêtres, les Eudistes sont également chargés d'un ministère extérieur très absorbant.

Huit collèges, cinq séminaires leur ont été offerts depuis quelques années. Ils ont dû les refuser, faute de sujets. Ils n'ont même pas encore pu fonder un noviciat qui leur fournirait ces sujets.

Les Pères du Saint-Esprit avaient autrefois un très beau collège à Lima, au Pérou. Mais en 1897, pressés par le manque de sujets et par les besoins urgents de leurs autres missions, ils l'abandonnèrent.

En 1896, sous les coups de la révolution qui désola alors ce pays, les Pères du Sacré-Cœur de Saint-Quentin se retirèrent également de l'Équateur.

Parmi les œuvres de nos religieux dans l'Amérique espagnole, nous devons encore signaler les délégations de la Propagation de la Foi, établies par un religieux français et confiées par lui à diverses congrégations françaises.

Les recettes de la Propagation de la Foi étaient loin de suivre, il y a une quarantaine d'années, le développement de nos missions catholiques. Pour les accroître, les conseils centraux de Paris et de Lyon, avec l'approbation de la Propagande et du Souverain Pontife, se décidèrent à frapper à des portes non encore ouvertes et résolurent d'envoyer un délégué au Mexique et dans l'Amérique du Sud. Ce fut un membre des Missions africaines de Lyon, le R. P. Terrien,

qui en fut chargé. Il savait l'espagnol et il revenait d'une tournée fructueuse en faveur de leurs missions d'Afrique.

C'est à la fin de 1889 qu'il arriva au Mexique, où il resta cinq ans, parcourant ce vaste pays, secondé par les évêques, qui publiaient des lettres pastorales en faveur de son entreprise, prêchant partout sa croisade, recevant les inscriptions par milliers. L'œuvre était fondée, et deux de ses confrères des Missions africaines de Lyon en sont les délégués permanents au Mexique.

De 1896 à 1900, il continua sa mission dans l'Uruguay, dans la République Argentine, au Chili, en Bolivie, au Pérou, partout accueilli avec la même charité et le même esprit de foi, et voyant partout ses efforts couronnés du même succès. Dans l'Uruguay, le Paraguay et la République Argentine, il laissa, comme délégués, deux missionnaires de la Société des Pères blancs; et au Chili, au Pérou, en Bolivie et dans l'Équateur, deux Pères de l'Assomption.

Au commencement de 1901, il avait achevé sa mission au Venezuela et se proposait de visiter la Colombie et les petites républiques de l'Amérique centrale, quand il fut rappelé en France.

Les Frères. — En même temps que les Pères, nos Frères enseignants s'établissaient en divers endroits de l'Amérique du Sud : les Frères appartenant aux mêmes ordres que les Pères et les secondant partout pour l'enseignement, puis les Frères des Écoles chrétiennes, les Petits-Frères de Marie et ceux de Saint-Joseph de Belley.

Les Frères des Écoles chrétiennes possèdent dans l'Argentine, à Buenos-Ayres, leur splendide collège de Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, qui compte 800 élèves et 32 frères; un noviciat à San-Martin et une école avec 232 enfants à Villa-del-Rosario. Dans le Chili, ils ont 4 écoles avec 524 enfants; une école à Santiago qui compte 172 élèves; leur pensionnat de San-Jacinto avec 351 enfants; dans la même ville, enfin, l'orphelinat professionnel de Talleres, où il y a 403 enfants. Dans l'Équateur, ils ont 4 écoles : à Azoguez, à Cuenca, à Latacunga et à Quito, contenant ensemble 2 360 enfants, dont 1011 à Quito. En Colombie enfin, ils ont : à Santa-Fé de

Bogota, un pensionnat de 170 élèves, un orphelinat de 94 orphelins, une école de 334 enfants; à Baranquilla, une école et 208 élèves; un noviciat à Chapinero; une école à Chiquinquira, à La Ceju et à Medellin avec 966 enfants.

Les Petits-Frères de Marie se sont fixés en Colombie en 1889, au Brésil en 1897, et au Mexique en 1899. En Colombie, ils possèdent en ce moment (1902), 13 écoles officielles ou communales avec 96 frères enseignants, dont 43 français, et 4075 enfants. Telles de ces écoles comptent : celle de Cali, 580 élèves; celle de Pasto, 560 et celle de Popayao, 620.

Au Brésil, ils ont : 3 collèges, ceux de Congonhas do Campo, Rio Comprido, Sào Paolo; une école officielle, celle de Bom Principio; une école commerciale, celle de Porto Alegre; une école normale, celle de Bom Principio, et 5 écoles paroissiales, celles de Franca, Porto Alegre, Sào Leopoldo, Sào Paolo (Cambuci) et Santa Cruz. En tout, 11 établissements, 1380 enfants et 59 frères, dont 52 français.

Au Mexique, quoique établis seulement depuis trois ans, ils ont déjà 3 collèges, ceux de Guadalajara avec 230 élèves, de Merida avec 235 élèves et de Zamora avec 120; 2 écoles professionnelles, celle de Guadalajara, 110 enfants, et celle de Merida, 98; 4 autres écoles récemment fondées à Cuernavaca (1902), 160 enfants; à Motal (1902), 75 enfants; à Mexico (1901), 80 enfants, et à Valladolid (1902), 95 enfants; enfin une école indienne à Zamoro (1900), qui compte 150 enfants. En tout, 12 écoles, avec 1588 enfants et 74 frères, dont 41 français.

C'est en 1889 que, sur la demande de l'évêque de Montevideo, Mgr Yéréguy, et sur le désir du Souverain Pontife, les Frères de la Sainte-Famille de Belley partirent pour l'Argentine. Ils n'étaient que quatre, et bien des difficultés, surtout matérielles, rendirent difficile leur installation. Cependant la faveur vint rapidement et, avec elle, le nombre des élèves, les demandes de nouvelles créations et l'arrivée de nouvelles recrues.

En ce moment (1902) ils possèdent, dans la République de l'Uruguay, 4 établissements : à Montevideo, celui de la Sagrada Familia, le premier fondé et qui compte 450 enfants, et celui de San Vicente de Paul, ouvert longtemps après

et qui a 130 élèves; au Salto, le collège de San-Francisco, 150 enfants; à San-José de Majo, le collège San-José, 110 enfants. En tout, 840 élèves.

Au collège de la Sagrada Familia de Montevideo, sept classes sur treize sont appelées classes de français, vu la place qu'y occupent notre langue et notre histoire, et ce sont les plus fréquentées. Inutile d'ajouter que, depuis 1889, tous nos ministres à Montevideo se sont montrés très sympatiques à ces collèges et les ont encouragés de tout leur pouvoir, comme le plus efficace contrepoids à l'action si active des sociétés italiennes et allemandes.

Les Religieuses. — A la suite de nos Missionnaires et concurremment à nos congrégations de Frères enseignants, nos Sœurs françaises se sont établies très nombreuses dans l'Amérique espagnole, s'occupant à la fois d'assistance et d'enseignement.

Au premier rang sont les *Filles de Saint-Vincent-de-Paul*, établies dans les mêmes endroits à peu près que les Lazaristes, dont elles dépendent. Elles y ont fondé et y dirigent des œuvres nombreuses et florissantes, des hôpitaux civils et militaires, des hospices de vieillards, d'incurables, d'enfants trouvés, des hospices d'aliénés, des dispensaires, des fourneaux économiques, des réfectoires d'ouvriers, des asiles de nuit, des orphelinats, des crèches, des ouvroirs et des écoles, en particulier des écoles professionnelles et ménagères, des patronages internes et externes. Elles s'occupent également des prisons. Partout elles se sont fait apprécier et aimer, mais nulle part elles ne se sont dépensées davantage que dans la presqu'île de Panama, pendant les travaux si incertains du percement du canal. Elles sont les seules religieuses françaises à Montevideo.

Elles comptaient, en 1901, dans l'Amérique centrale, 21 établissements; au Brésil, 30; au Chili, 23; en Colombie, 14; dans l'Équateur, 18; dans la République Argentine et l'Uruguay, 21; au Pérou et en Bolivie, 19; en tout, 146 établissements.

Les *Dames du Sacré-Cœur* ont également fondé des établissements d'instruction très florissants en plusieurs États :

un externat et un internat, où elles réunissent l'élite de la jeunesse, à Buenos-Ayres; au Chili, à Santiago, à Talca, à Valparaiso, à la Conception, au Chillan; au Pérou; à l'Équateur; au Mexique, à Mexico, où elles furent appelées par le président Porfirio Diaz; à San-Luis Potosi, à Guanajata, etc.

Signalons encore, à Buenos-Ayres, les *Dames de l'Union des Sacrés-Cœurs*, du département du Nord, qui dirigent un internat et un externat très prospères, et les *Sœurs de Saint-Joseph*, secondées par le gouvernement pour les crèches et l'École des arts et métiers. — Les *Sœurs de Picpus*, dont nous avons déjà parlé. — Les *Sœurs de Saint-Joseph de Tarbes* en Colombie, dans l'Équateur, à Guayaquil et ailleurs, au Pérou et en particulier au Venezuela, où elles réussissent admirablement dans les écoles, pensionnats et externats, les hôpitaux, les léproseries, les asiles d'aliénés. — Au Brésil, les *Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry*, dans la province de Saint-Paul, où elles ont la charge de l'hôpital, et les *Dames de Sion*, qui ont deux pensionnats florissants à Petropolis et à Saint-Paul. — Les *Sœurs de Saint-Joseph de Cluny*, au Pérou, où elles sont chargées de l'hôpital de la colonie française de Lima. — Les *Oblates de Saint-François-de-Sales* ont à Alausi, dans l'Équateur, une école avec 250 enfants et un ouvroir où elles ont importé de France nos métiers de bonneterie et autres. — Les *Sœurs de la Présentation de Tours* ont des hôpitaux et des écoles en Colombie. — Nos admirables *Petites-Sœurs des pauvres*, à Lima du Pérou, à Santiago du Chili; plusieurs autres, soit dans l'Amérique centrale, soit dans l'Amérique du Sud.

Telles sont les principales œuvres que nos religieux et religieuses ont établies dans l'Amérique espagnole. La nomenclature est forcément incomplète, et surtout elle ne dit ni leurs efforts, ni leurs sacrifices, ni les résultats obtenus. Ces résultats sont énormes, surtout au point de vue de la diffusion de notre langue et de la conservation de notre influence. Seulement ces efforts se poursuivront-ils ? les résultats pourront-ils se développer ?

Sous les coups redoublés qui frappent en France les congré-

gations religieuses, quelques religieux, quelques religieuses de plus iront probablement dans l'Amérique espagnole chercher une liberté, la liberté de faire le bien, que nous leur refusons et que peut-être elles n'y trouveront plus.

Mais ce ne sera là qu'un effort transitoire. La source des vocations étant tarie dans la mère-patrie, ces congrégations se recruteront sur place, au détriment de la cause française, et peut-être aussi seront remplacées par des congrégations allemandes et italiennes. Et, ce jour-là, c'en sera fait de l'influence française dans l'Amérique du Sud.

J.-B. PIOLET.

HIPPOLYTE TAINE[1]

RELIGION ET NATURISME

I

La crise religieuse vint de bonne heure pour Hippolyte Taine. Il l'a racontée dans quelques pages intitulées par lui-même : *De la Destinée humaine*. Elles sont datées du mois de mars 1848. Il faisait alors son année de philosophie au lycée Bourbon.

« Jusqu'à l'âge de quinze ans, j'ai vécu ignorant et tranquille. Je n'avais point encore pensé à l'avenir, je ne le connaissais pas; j'étais chrétien et je ne m'étais jamais demandé ce que vaut cette vie, d'où je venais, ce que je devais faire...

« La raison apparut en moi comme une lumière; je commençai à soupçonner qu'il y avait quelque chose au delà de ce que j'avais vu; je me mis à chercher comme à tâtons dans les ténèbres. Ce qui tomba d'abord devant cet esprit d'examen, ce fut ma foi religieuse. Un doute en provoquait un autre ; chaque croyance en entraînait une autre dans sa chute... je me sentis en moi-même assez d'honneur et de volonté pour vivre honnête homme, même après m'être défait de ma religion; j'estimai trop ma raison pour croire à une autre autorité que la sienne ; je ne voulus tenir que de moi la règle de mes mœurs et la conduite de ma pensée; je m'indignai d'être vertueux par crainte et de croire par obéissance. L'orgueil et l'amour de la liberté m'avaient affranchi[2]. »

Orgueil et amour de l'indépendance, c'est bien la première griserie produite par le vin fumeux de la jeunesse. L'adolescent de seize ans se sentait fier de ne relever que de lui-même. Le ridicule de sa vanité lui échappait alors.

« Les trois années qui suivirent furent douces; ce furent

1. Voir *Études* du 20 mars 1903.
2. *H. Taine, sa vie, sa correspondance*, p. 21.

trois années de recherches et de découvertes. Je ne songeais qu'à agrandir mon intelligence, à augmenter ma science, à acquérir un sentiment plus vif du beau et du vrai; j'étudiai avec ardeur l'histoire et l'antiquité, cherchant toujours les vérités générales, aspirant à connaître l'ensemble, à savoir ce qu'est l'homme et la société... J'osai, dans mon inexpérience et dans mon audacieuse confiance, essayer une foule de questions qui ne peuvent être traitées que par des hommes d'un esprit mûr et très instruits. Mais la vanité des efforts et l'insuffisance de mes découvertes me rappelèrent bientôt au bon sens. Je compris qu'avant de connaître la destinée de l'homme, il fallait connaître l'homme lui-même. »

La leçon n'avait été entendue qu'à moitié. Si le jeune homme restreignait la portée de ses recherches, il les entreprenait de nouveau sans guide; il reprenait la mer sans boussole. S'il reconnaissait que certaines questions sont du ressort d' « hommes d'un esprit mûr et très instruits », il ne s'avouait pas que pour toutes il est toujours sage de déférer à l'autorité. Encore moins avait-il la réserve de garder par provision ce christianisme où il avait été élevé, sauf à en contrôler les fondements, degré par degré, contrôle qui ne peut être poussé à fond que par un « esprit mûr et instruit ».

« Malgré la chute de mon christianisme, j'avais conservé les croyances naturelles, celle de l'existence de Dieu, celle de l'immortalité de l'âme, celle de la loi du devoir. J'en vins à examiner sur quels fondements j'appuyais ces croyances : je trouvai des probabilités et aucune certitude; je trouvai faibles les preuves qu'on en donnait; il me sembla que l'opinion contraire pouvait contenir une part égale de vérité; ou plutôt il me sembla que toutes les opinions étaient probables; je devins sceptique en science et en morale; j'allai jusqu'à la dernière limite du doute.

« ... J'étais plein, à ce moment, d'une joie orgueilleuse; je triomphais dans mes destructions; je me complaisais à exercer mon intelligence contre les opinions vulgaires... j'allais toujours plus avant, jusqu'à ce qu'un jour je ne trouvai plus rien debout.

« Je fus triste alors; je m'étais blessé moi-même dans ce que j'avais de plus cher; j'avais nié l'autorité de cette intel-

ligence que j'estimais tant. Je me trouvais dans le vide et le néant, perdu et englouti. »

Ainsi en est-il au réveil de toute ivresse. La surexcitation factice donnée à l'organisme le laisse épuisé et vide. La raison n'échappe pas à cette loi. On peut abuser d'elle comme des sens; elle se venge de la même manière, en se faisant prendre elle-même en amertume et en dégoût. La raison, comme les sens, doit être conduite avec ordre et méthode. Elle prouve sa destinée, qui est la recherche réglée et la découverte progressive du vrai, par la souffrance qu'elle apporte à ceux qui la manient sans règle et sans l'appuyer à quelques points fixes.

Taine ne retrouva la tranquillité et aussi la fécondité de l'esprit qu'en s'établissant dans un système, c'est-à-dire en conduisant son esprit suivant certains principes. Ce système, auquel s'attacha le jeune homme, était le panthéisme. Nous avons dit et nous verrons de reste s'il devait lui apporter la pleine lumière. Au moins, le tirait-il de l'anarchie. « Je sus ce qu'il fallait examiner pour trouver le faux ou le vrai. Je vis le point où je devais porter toutes mes recherches... Ce fut mon salut. » Par là, surtout, il rejetait hors de soi le scepticisme dont il avait senti dans ses entrailles la « liqueur empoisonnée »; et il ne craignait rien tant qu'elle ne le prît « à la gorge[1] ».

II

Au sortir de cette crise, le jeune homme souscrivait un engagement : « Examiner toujours de nouveau mes principes; c'est ainsi seulement qu'on peut arriver à la vérité. »

Taine a-t-il fidèlement tenu cette résolution à l'égard de la vérité religieuse? Soumit-il de nouveau et constamment à l'examen et les principes qui lui avaient fait rejeter sa foi et les principes de cette foi elle-même?

Dans une notice sur l'abbé Barnave, l'un des camarades d'École normale de Taine, M. Cl.-Ch. Charaux, raconte le fait suivant : « Un jour, qu'à brûle-pourpoint, sans circonlocutions

1. Lettre à Prévost-Paradol, du 18 avril 1849.

ni exorde, comme c'était assez son habitude, Taine lui eut dit : « Explique-moi donc, Barnave, l'acte de foi ; j'entends là-« dessus tant d'insanités, qu'il n'est pas possible que ce soit « là l'enseignement de ton Église et ta croyance à toi. » Barnave, sans rien dissimuler du mystère et de ses profondeurs insondables à l'œil de l'homme, fit de son mieux le commentaire du *rationabile sit obsequium*. Taine aussitôt de répondre : « Je m'en doutais, on vous calomnie ; rien après « tout n'est plus logique, rien même n'est plus scientifique. « L'acte de foi tel que tu viens de me l'exposer, c'est un acte « de bon sens. Je voudrais croire[1]. »

On ne voit pas que Taine ait tiré quelques conséquences de cet aveu, qu'il ait travaillé à chercher par lui-même ce qu'il y a de logique, de scientifique, de conforme au bon sens dans l'acte de foi. C'est de l'École normale qu'il écrit à un ami : « Tu crois... à la façon des catholiques, sans voir véritablement, ni savoir. » Il ajoute un peu plus loin : « M. Gratry, élève des plus distingués de l'École polytechnique, ayant obtenu le prix de philosophie au concours, adepte passionné de Saint-Simon pendant longtemps, s'est fait prêtre catholique. Il est notre aumônier maintenant. Cela est terrible à penser, n'est-ce pas[2] ? »

Cette terreur fait sourire, mais elle marque bien l'état d'esprit de Taine. Croire au catholicisme, se faire prêtre catholique était pour lui la chute suprême de la raison.

Cette raison, il ne cessa guère de l'opposer à la croyance. La religion lui apparaissait en conflit avec la philosophie : la première repose sur « la croyance sans preuves que (le savant) laisse au peuple » ou sur « la vision extatique qu'il laisse aux malades » ; la seconde ne prétend « se rendre qu'à l'évidence personnelle », elle veut « toucher et voir ». Elles sont « produites par des facultés qui s'excluent réciproquement et par des méthodes qui réciproquement se déclarent impuissantes[3] ». On voit que Taine n'avait guère approfondi son entretien de l'École normale avec Barnave. Il va jusqu'à

1. Cité par Victor Giraud dans son *Essai sur Taine*, p. 17 et 18, note.
2. Lettre du 18 avril 1849.
3. *Nouveaux essais de critique et d'histoire : Philosophie religieuse.*

nier que la religion soit établie sur l'histoire ou le raisonnement. Et cette méconnaissance fait mal. Une doctrine qui a nourri des milliers d'intelligences et consolé des milliers de cœurs ne mérite-t-elle pas une heure d'attention ?

Pour lui, il se livrait en toute confiance à la raison. Il lui demandait « cette persuasion solide et parfaite qui est le repos absolu de l'âme, qui exclut tout doute, et qui enchaîne l'esprit comme avec des nœuds d'airain[1] ».

Mais ce calme n'était pas à l'intime de l'âme. « J'ai un fonds de tristesse permanent et nécessaire, écrivait-il, et ma seule consolation est la pensée que tout cela n'est qu'un jeu de quarante ou cinquante ans, tout au plus encore ; qu'au bout de tout cela est le repos, l'éternel sommeil, j'espère, et qu'on peut bien s'agiter un peu sur la route quand on a à l'hôtellerie un si bon lit pour vous recevoir[2]. » Et quelques jours après : « La philosophie... est une grande maîtresse de résignation. Quand j'ai une vive souffrance, je m'occupe à considérer le mouvement général du monde, et j'oublie mon petit moi en pensant à l'universel, ou au moins en songeant que tout cela finit, et que dans trente ou quarante ans nous irons tous dormir[3]. » Et cinq ans avant sa mort, en donnant un souvenir ému à la mémoire d'un de ses anciens camarades du lycée Bonaparte, Planat, dit Marcelin, le brillant et mélancolique fondateur de *la Vie parisienne*, il se montrait marchant derrière les disparus, « à petite distance, dans le sentier qui s'est dérobé sous leurs pas. Il s'effondre sous les nôtres; chaque jour nous enfonçons davantage, et cette terre qui les recouvre nous monte déjà jusqu'aux genoux[4]. »

C'est de la résignation à la Marc-Aurèle, mais sans « l'héroïsme » qui vibre parfois à travers les *Pensées* de l'empereur stoïcien. Vainement, Taine en avait-il fait son « catéchisme », vainement s'efforçait-il de se hausser à la hauteur de cette « âme la plus noble qui ait vécu[5] », quand il retombait sur

1. Lettre du 22 février 1849.
2. Lettre du 10 juillet 1849.
3. Lettre du 21 juillet 1849.
4. *Derniers essais : Marcelin.*
5. Lettre du 11 décembre 1851. — *Nouveaux essais de critique et d'histoire : Marc-Aurèle.*

soi, il lui semblait retomber sur le vide. L'abîme que creuse la perte de la foi religieuse ne se remplit jamais. Et c'était à lui-même autant qu'à sa génération qu'il pensait, quand il écrivait : « Nous parviendrons à la vérité (vérité incomplète et tronquée), non au calme[1]. »

III

Au surplus, si Taine ne trouva pas l'apaisement de l'âme dans la science et la philosophie, il ne semble pas qu'il ait ressenti jusqu'à l'angoisse l'absence de la vérité religieuse. S'il y avait un vide au fond de son âme, il évitait d'y descendre. Taine n'était point porté à revenir sur lui-même, à s'interroger, à s'analyser, à se démonter. De tempérament intellectuel et visuel, il vivait de raisonnements abstraits et d'images colorées. De telles natures s'établissent dans le monde du dehors et dans le monde des idées. Elles ne goûtent pas les richesses de la vie intérieure, mais elles n'en éprouvent pas non plus les souffrances. Elles vivent en zone neutralisée.

Taine a écrit de Jouffroy que ce « fut un homme intérieur ». L'avenir de l'homme et le soin de son âme, telle fut la préoccupation constante de Jouffroy. « Hors du christianisme, il suivait la pente du christianisme; devenu philosophe, c'est de l'avenir qu'il s'inquiétait encore; en ramenant toute la philosophie au *problème de la destinée humaine*, il cherchait le salut sous un autre nom... Dans de pareilles âmes, les dogmes déracinés arrachent et emportent avec eux les parties les plus vives et les plus sensibles du cœur... Quinze ans plus tard, son âme se soulevait encore au souvenir de cet orage... Son récit fut un drame presque lyrique[2]. »

Le lecteur aura déjà rapproché de la page célèbre de Jouffroy la confession de l'écolier. Ce qui est là cri poignant d'angoisse, est ici détachement triste, mais résigné. A l'égard de la destinée et de la vérité religieuse, l'attitude de Taine était l' « incuriosité[3] ».

1. *Histoire de la littérature anglaise*, t. III, *Byron*.
2. *Les Philosophes français : Jouffroy*.
3. Le mot est de P. Bourget dans *les Deux Taine*. (*Minerva* du 1er août 1902.)

On ne le sent que trop à la façon badine et railleuse dont il traite lui-même le problème qui avait fait le tourment de Jouffroy. Jouffroy fonde la destinée future de l'homme sur sa nature immortelle et ses aspirations infinies. Mais le bœuf, dont la nature est de vivre quinze ans et de se reproduire, et qui y aspire autant qu'il est en lui, est mangé à trois ans. Faut-il en conclure, demande Taine, que le bœuf, dont j'ai mangé hier, renaîtra dans un autre monde, y vivra douze ans encore et y fera des veaux? — On sait combien cette raillerie déplacée fit scandale. Il ne paraît pas que l'homme mûr ait là-dessus assez réparé l'intempérance du jeune homme. Sa solution restera celle qu'il proposait dès lors. « Quoi de plus simple? Quoi de plus naturel même?... Les faits dominants qui composent la vie d'un être sont sa destinée : donc il y a en lui des forces capables de les produire; donc il y tend et ils composent son bien... » Par ailleurs, « à titre de faits, ils sont précaires et dépendent des circonstances extérieures; donc, étant donné un être, il n'est pas certain qu'il atteigne sa destinée... Le sens du mot, comme un juge sévère, a démêlé l'erreur de la vérité [1]. »

Il faut dire que le juge à courte vue a méconnu la portée du mot. Il y a loin entre la tendance inconsciente des êtres inférieurs et l'aspiration consciente de l'homme. Si la première reste soumise, sans qu'il y ait manquement à l'ordre, au jeu des forces naturelles et à la volonté humaine, la seconde ne peut pas, sans un non-sens, ne pas aboutir.

Au total, Taine n'était pas une âme religieuse. Pendant vingt ans de sa vie, non seulement il n'a pas senti le besoin du catholicisme, mais il en a méconnu la vertu intime. Bien plus, il l'a traité comme l'ennemi. Sans doute, au début de sa carrière, il pouvait ressentir quelque amertume contre un clergé rallié à un gouvernement auquel sa propre indépendance d'esprit était suspecte, contre des idées qu'il croyait pouvoir rendre responsables de ses échecs universitaires. Quelle qu'en soit la raison, on trouve dans ses premières lettres des mots durs et méprisants à l'égard de tout ce qui

1. *Les Philosophes français : Jouffroy.*

touche au catholicisme. Mais combien de temps ne lui fallut-il pas pour dépouiller cette antipathie !

Dans ses *Carnets de voyage*, ou *Notes sur la province*, écrits entre 1863 et 1865, on ne sent s'ébaucher, même au contact des populations les plus croyantes, nul frisson d'émotion religieuse. La piété des Bretons est « lourde ». Dans les paysans égrenant leur chapelet, « rien de véhément, d'ardent ; seulement, ils ont l'air pris tout entiers ; c'est la plénitude de la croyance et de l'attente, comme si on les menait chez l'Empereur, aux Tuileries, parmi les dorures, et qu'un chambellan leur ait dit : « A genoux et ne bougez pas. » La religion ainsi entendue est-elle autre chose qu'une crainte plus forte ? L'idée de la justice absolue entre-t-elle dans ces esprits-là ? » Une statue de la Vierge avec l'Enfant Jésus lui inspire cette réflexion : « Parfois il semble que le catholicisme soit un polythéisme retourné, dans lequel, au lieu d'êtres forts, on adore des êtres malheureux et tendres. » Quelques visages de jeunes filles ou de femmes, où transpire la vie intense de l'âme, où la virginité des sens et de l'esprit met sa candeur tranquille et profonde, l'ont arrêté, « stupéfait et troublé ». Mais, au dire d'un soldat, d'un fonctionnaire quelconque, leur vertu est loin d'être inexpugnable. Et voilà Taine comme soulagé.

Il gémit sur la multitude des couvents, sur la concurrence désastreuse que font les collèges religieux aux maisons d'instruction de l'État. Le rôle du clergé lui apparaît surtout politique, avec la passion de dominer. « Le caractère saillant de l'Église en France est d'être une institution temporelle, une machine de gouvernement. Le sentiment religieux proprement dit, moral, mystique, artistique, tel qu'on le voit en Allemagne, en Italie, en Angleterre, y est presque nul, tout à fait sporadique ou rudimentaire. »

Quand il aborde l'Angleterre, le ton change. Non seulement Londres est bien près de lui paraître une ville plus belle, au moins plus intéressante, que Paris, mais la religion y est nettement proclamée « supérieure » au catholicisme de la France. Cette religion « subordonne les rites et les dogmes à la morale. Elle prêche le *self-government*, l'autorité de la

conscience, la culture de la volonté. Elle laisse une place assez large à l'interprétation et au sentiment personnel. Elle n'est pas décidément hostile à l'esprit des sciences modernes, ni aux tendances du monde moderne[1]. » Il rencontre à Hyde-Park, ou ailleurs, des prédicateurs en plein air : il « approuve beaucoup ces sortes de scènes »; la piété n'en est pas trop *lourde*. Et puis, là-bas, les femmes sont vertueuses.

Dans son *Voyage en Italie*, il entrevoit un instant la puissance de durée que puise le catholicisme dans sa force comme discipline sociale, et dans la satisfaction qu'il apporte aux sentiments pieux du cœur humain, sans compter l'antiquité de la possession. Il ne lui reconnaît pour ennemi sérieux qu'un nouveau protestantisme à naître dans un siècle ou deux, « accommodé aux besoins de la civilisation et de la science, indéfiniment élargi et épuré », qui deviendrait « par excellence la religion philosophique, libérale et morale ». « Si le catholicisme résiste à cette attaque, il... semble qu'il sera désormais à l'abri de toutes les autres. » Seulement, Taine croit voir le catholicisme se protestantiser peu à peu lui-même.

Moins de deux ans avant sa mort, Taine écrivait : « Pour la religion, ce qui me semble incompatible avec la science moderne, ce n'est pas le christianisme, mais le catholicisme actuel et romain ; au contraire, avec le protestantisme large et libéral, la conciliation est possible. » On le voit, c'est jusqu'au bout la méconnaissance de la valeur rationnelle du catholicisme aussi bien que de sa sphère véritable. En quoi le dogme et la morale catholiques peuvent-ils gêner l'historien, le physiologiste, le chimiste ? Faut-il ajouter que la science moderne s'accommode beaucoup mieux de la logique catholique que de l'illogisme protestant ?

Mais ce que nous voulons surtout noter, c'est que, dans toute son œuvre, Taine considère la religion comme un prolongement de la morale. Il ne lui demande aucune clarté sur les mystères qui nous enveloppent, aucune percée vers

1. *Notes sur l'Angleterre*, chap. IX. — Voir encore *Histoire de la littérature anglaise*, t. III : Conclusion, IV.

l'au-delà. Son naturisme n'a rien de religieux. Il confessait lui-même n'avoir « aucune disposition mystique[1] ». On sait de reste ce qu'il faut entendre par là. On a pu parler de la religion de Spinoza; nous n'y contredirons pas. Mais chez Taine, si l'élan d'admiration pour la force ou l'harmonie de la nature est ardent, rien chez lui de l'accent d'une âme qui s'abîme dans l'adoration, qui reconnaît sa dépendance à l'égard d'une puissance supérieure, non pour la subir mais pour lui faire hommage de sa soumission, qui la prend pour règle de sa vie, qui s'y complaît comme dans l'idéal de toute vérité, de toute beauté, de toute bonté vers lequel il dispose en son âme de continuelles ascensions. Le mystère, comme tel, ne le tente pas. Il prétend bien plutôt l'éliminer de l'univers. Une loi de la mathématique ou de la mécanique universelle, qui tient en une formule nette et simple, le ravit bien plus que la pensée d'une réalité supérieure à tout être créé, qui surpasse toute conception humaine et dont la transcendance fait la vérité en même temps que l'impressionnante grandeur.

IV

Par une autre pente de sa nature, Taine devait être amené à l'opposé de l'ascétisme chrétien.

Taine est un visuel, un coloriste. Il a la passion des formes, surtout de la couleur. Quoique musicien par goût, il ne semble pas avoir beaucoup écouté la voix intime des

1. Lettre du 19 novembre 1875 citée dans le *Journal des Débats* du 3 mars 190°. Cette lettre, qui a été exhumée à propos des projets de loi contre les congrégations, continue : « Je comprends que des âmes tristes, douces, ferventes, veuillent encore vivre ensemble, s'astreindre à une règle, abdiquer leur volonté, se cloîtrer. La nature comporte tout, même les catholiques, les Frères moraves, les sentiments des moines bouddhistes. A mes yeux, l'État n'est qu'un gendarme contre les brigands de l'intérieur ou les ennemis de l'extérieur, et il a tort, quand, ayant assuré la police et la justice, ayant établi les routes et les écoles, il empêche quelques-uns de ses membres de chercher le bonheur ou la paix de l'âme dans le genre de vie, d'association ou de rêve qui leur convient. » — Le bon sens de Taine lui fait répudier hautement, ici comme ailleurs, la sotte tyrannie jacobine. Seulement ses clients seraient peut-être peu flattés d'être assimilés aux Frères moraves ou aux moines bouddhistes.

choses, la discrète harmonie des êtres. Il n'aurait pas écrit *Milly ou la Terre natale*. Son attention est tout entière aux couleurs. D'un mot, il suscite en nous l'image des objets corporels. Il n'est satisfait que lorsqu'il est parvenu à noter « les taches » que font ces objets « sur sa rétine ». Il y a parfois comme de l' « hallucination » dans l'acuité de sa vision[1]. Toujours l'aspect matériel des choses le frappe comme d'un coup physique et s'imprime en lui.

De là, ces métaphores si parfaitement continuées, ou ces mots brefs, coups de pinceau sur la toile. Dans Balzac, écrit Taine, où certains héros accumulent et manient les millions, le lecteur se sent « glisser sur une nappe d'or »; le monde moderne est un cirque où tout disparaît devant l'idée du but et des rivaux; « le coureur sent leur haleine sur ses épaules »; — « les barbares sur le sol de l'Italie ont... fondu comme une neige d'hiver ». D'ailleurs, la couleur est volontiers crue et la métaphore dure. Il parle du « terreau » nécessaire pour faire croître la fleur humaine, du métier ou de la spécialité qui « nous compriment, nous déjettent et finissent par nous estropier ».

A maintes reprises, il a décrit les arbres et les forêts. C'est le premier souvenir profond de son enfance. Il a rappelé ces voyages en automne avec son père à travers les Ardennes, où tous deux tombaient « en un long silence », lorsque, « lieue après lieue », ils retrouvaient « toujours les têtes rondes des chênes, les files d'arbres étagés et la senteur de l'éternelle verdure ». Ce qui le charme dans les bois, ce sont leurs formes mobiles et changeantes, les jeux de lumière sur la verdure ou sur le sol, plutôt que la chanson gaie ou grave, le murmure mystérieux ou le gémissement plaintif qu'ils exhalent.

Le ciel le séduit par ses aspects colorés, ses tons fulgurants ou sombres, ses illuminations qui transportent les sens comme « dans un triomphe ou dans une gloire », ses teintes de deuil qui s'étendent comme un voile sur la ville assoupie. Il écrivait à sa sœur : « Je crois que j'aurais été

1. Une page curieuse des *Philosophes français*, au chapitre II, montre comment il savait s'entraîner à cette « hallucination ».

paysagiste. » Mais un paysage est pour lui une fête, un repos ou une excitation de l'œil plutôt qu'un état d'âme. Le matin ne lui chante pas la fraîcheur de l'espérance, midi ne l'opprime pas de sa lassitude accablante, le soir ne fait pas descendre en lui son calme apaisant. Il conçoit qu'on passe sa vie « dans l'amour des lumières et des ombres. Les grandes masses de couleurs simples ont une âme, et il suffit de les regarder pour être heureux. »

L'âme qu'il sent dans la nature, c'est « la grande âme végétale », à moins qu'il ne s'arrête aux mouvements et aux ondulations du sol « aussi expressives que les formes humaines, mais combien plus variées, combien plus étranges et plus riches en altitudes ! » L'impression qu'il ressent est une impression physique de grâce ou de force. Rarement comme devant l'amphithéâtre de montagnes qui domine Luchon, il subira « l'idée du simple et de l'impérissable » qui « entrait avec une domination entière dans l'esprit subjugué. Des sensations pacifiques berçaient l'âme dans leurs ondulations puissantes. Elle se mettait à l'unisson de ces êtres inébranlables et énormes. C'était comme un concert de trois ou quatre notes indéfiniment prolongées et chantées par des voix profondes [1]. »

Cet amour, cette passion des belles formes se traduit, chez Taine, par l'admiration enthousiaste de l'art antique. Ce n'est pas seulement la mesure et la proportion, le sens humain et le sens du vrai qui le charme dans cet art. Il envie presque le temps où le gymnase, la place publique offraient aux regards ces types de beauté humaine reproduits par les artistes de la Grèce, où tout un peuple avait « si bien fait du bel animal humain son modèle » qu'il en avait « fait son idole ». « Comme il entre de plain-pied dans la vie des hommes de ces temps, et comme parfois il semble regretter, lui, pauvre corps chétif usé par le travail de la pensée, de n'avoir pas été l'un des leurs, de n'avoir pas manié le disque [2] ! » Dans le flottement des nuages, les croupes des montagnes, les eaux

1. *Voyage aux Pyrénées*, 2e édition, p. 60, 61, 332.
2. Victor Giraud, *Essai sur Taine*, p. 78.

des torrents, il retrouve volontiers les divinités antiques, les filles de l'air, de la terre et de l'onde. Il subit ces évocations et s'en justifie. « On a l'air d'arranger des phrases, et l'on ne fait que raconter ses sensations. »

Ce qu'il exalte surtout dans la Renaissance, c'est le culte et la reproduction des belles et puissantes formes librement épanouies. Ce qu'il y a d'irréel dans un Léonard de Vinci, dans un Raphaël, nous ne disons rien des primitifs ou du Beato Angelico, l'attire peu. Dans Rubens et dans l'école flamande, il a surtout vu une débauche de chair, un étalage de rondeurs colorées. Il a admiré dans *la Kermesse* l'animal humain « débridé ». A-t-il compris aussi bien le sentiment intense des toiles religieuses du grand peintre d'Anvers, l'adoration profonde où s'abîment ses rois mages, la détresse ou la sérénité divine qu'il met sur le visage du Christ en croix? Et les contrastes de lumière et d'ombre, chez Rembrandt, ne tendent pas seulement à flatter l'œil[1], ils vont à peindre la profondeur de la vie.

Taine a senti lui-même où pouvait mener cette admiration excessive des formes extérieures, et, sous la fascination des flots bleus de la Méditerranée, il écrivait : « On redevenait païen. » Mais ce retour lui apparaissait-il un recul? « Dans la morale comme dans l'art, dit-il, c'est toujours chez les anciens qu'il nous faut chercher nos préceptes. » L'art ionien a dû sa perfection non seulement à « une civilisation plus spontanée et plus simple », à « une race mieux équilibrée et plus fine », mais aussi à « une religion mieux appropriée[2] ». A « l'aisance harmonieuse » de la vie antique, « où les instincts naturels se déployaient intacts et droits sous une religion qui favorisait leur pousse au lieu de la réprimer », il oppose « le trouble » apporté dans l'âme humaine par l'idée chrétienne. « La perspective d'une éternité bienheureuse ou malheureuse a rompu son équilibre » ; la nature a été opprimée et abattue[3]. Taine ne se demande pas si réellement l'histoire de l'antiquité dépose en faveur de ce bel équilibre des

1. *De l'Idéal dans l'art*, 2e édition, p. 111. — 2. *Ibid.*, p. 87, 120.
3. *Philosophie de l'art en Grèce*, § 2.

facultés humaines[1], si ce n'est pas précisément la religion chrétienne qui a redressé les instincts naturels. Plus tard, il comprendra le « gorille féroce et lubrique » que recouvre toute civilisation. Pour le moment, son esprit systématique voit toute l'antiquité dans quelques œuvres littéraires et quelques œuvres d'art. Il est séduit par cet idéal de l'homme sain, heureux, qui borne ses préoccupations à la vie présente.

Aussi, quelle méconnaissance du moyen âge! Pendant tout le moyen âge, sous le poids incommensurable d'une éternité de supplices ou de délices, l'âme humaine « a été comme une balance affolée et détraquée, au plus bas, au plus haut, toujours dans les extrêmes ». Son poète est le Dante, le chantre d'un au-delà épouvantable ou angélique. Son architecture est la gothique, qui répond à « des imaginations délicates et surexcitées », à des âmes éprises de « sensations vives, multiples, changeantes, extrêmes et bizarres ». « Cette architecture exprime et atteste la grande crise morale, à la fois maladive et sublime, qui pendant tout le moyen âge a exalté et détraqué l'esprit humain[2]. » — En vérité, est-ce bien à notre siècle névrosé qu'il faut parler des imaginations surexcitées et exaltées du moyen âge? A voir en France et en Europe les populations qui ont le moins subi l'influence de la civilisation moderne, leur robuste tempérament physique et intellectuel, il est permis de souhaiter à notre temps quelque chose de la santé d'autrefois. Le moyen âge, le « fangeux » moyen âge, a eu ses misères, sa grande misère. Avec Taine, nous reconnaissons que l'ouvrier « n'a plus la petite vérole, ni la lèpre », qu' « il a du café, du sucre, du linge[3] ». C'est un progrès. Mais il est certaines vertus d'autrefois qu'il eût fait sagement de ne pas laisser se perdre.

Le naturisme sensuel de Taine se traduit par l'admiration

1. L'antiquité décomposée à la façon de l'ancien régime et de la Révolution, a remarqué M. Jules Lemaître, lui eût sûrement paru hideuse. « La beauté même du siècle de Périclès, si Taine avait pu dépouiller les archives athéniennes, n'eût pas résisté à cette opération. » (*Les Contemporains*, 6e série, p. 310.)

2. *Philosophie de l'art en Grèce*, p. 126 à 132.

3. *Voyage aux Pyrénées*, 2e édition, p. 12, 35.

pour tout élan des puissances humaines, pour tout déploiement de la force héroïque ou simplement effrénée. Dans les grandes débauches et les grandes tueries, il voit le débordement triomphant de l'animal humain. Je ne sais quel seigneur du seizième siècle, raconte-t-il, « au sortir des festins qu'il faisait, donnait aux dames le plaisir de voir sauter quantité de prisonniers du pont en bas ». S'indignera-t-il? Non : « Tels étaient ces hommes, extrêmes en tout, en fanatisme, en voluptés, en violence; jamais la source des désirs ne coula plus pleine et plus-profonde; jamais passions plus vigoureuses ne se déployèrent avec plus de sève et de verdeur[1]. »

De là, une certaine complaisance à peindre les spectacles brutaux. Les tableaux violents ne se rencontrent pas seulement dans les scènes de la Révolution, où ils sont à leur place; ils se multiplient dans le récit du *Voyage aux Pyrénées*. Ces montagnes imposantes et gracieuses, ces paysages charmants se peuplent pour lui de souvenirs sanglants : étrange démonstration de « la théorie du *milieu* », qu'il prétendait y avoir découverte. Les exploits de Pé de Puyane, maire de Bayonne, exploits d'*écorcheur*, sont étalés avec un luxe de détails d'un réalisme répugnant.

Thomas Graindorge lui-même se plaît trop à l'âcre odeur du sang. Son ami, Jonathan Butler, entre dans un café où cinq ou six gentlemen du Kentucky avalaient des sandwiches. A trois reprises, il demande au garçon une allumette : le garçon sert ces messieurs. « A la quatrième fois, le pauvre diable, harcelé, crut qu'il aurait le temps de pousser aux Kentuckiens leur dernier sandwich, et passa courant. Butler, levant le bras de toute sa hauteur, lui planta dans le dos son bowie-knife. Le coup fut si fort qu'on entendit craquer l'omoplate, ébréchée par la garde du couteau. L'homme tomba, le ventre à terre, suffoquant; il fit un effort pour se relever sur les coudes, tendit le gosier en avant pour avaler de l'air, puis, avec le hoquet, lança un flot de sang par la bouche, et mourut, sur-le-champ, sans crier. »

Butler est condamné à être pendu. La veille de l'exécution,

1. *Voyage aux Pyrénées*, p. 76.

sa mère est introduite près de lui. Le geôlier, « au matin, entrant dans la chambre, trouva Butler la face contre terre, mort, avec trois coups de couteau dans la poitrine. Il y avait une éclaboussure de sang contre le mur, puis une mare de sang auprès de la chaise; le couteau était resté dans la troisième plaie. Il s'était frappé trois fois, et, dans les intervalles, il avait eu la pensée d'écrire. » Après deux tentatives inutiles, « il annonçait que, cette fois, il poserait la pointe du couteau à l'endroit où l'on sent le cœur battre, et qu'il enfoncerait en appuyant par degrés et des deux mains, mais en s'agenouillant contre son lit, de façon à ne pas faire de bruit et à n'éveiller personne par sa chute. La dernière ligne indiquait l'heure : onze heures vingt-trois minutes, et il avait eu la précaution de remonter sa montre. »

Chose étrange que de pareilles pages, aux teintes ensanglantées, sous la plume d'un homme que vous trouverez au coin de son feu, doux et affable, le regard voilé et modeste ! Le style et l'homme seraient-ils tout un ? Croyons plutôt au dédoublement de l'homme et de l'écrivain. Mais l'on sait combien le naturisme sensuel glisse facilement dans la brutalité. L'antiquité et la Renaissance ne l'ont que trop montré. A son insu, Taine a été entraîné sur la même pente.

Nous avons noté précédemment comment l'impassibilité, la dureté d'âme de l'écrivain dérivait chez Taine d'un autre caractère de son naturisme, le caractère déterministe et mécaniste. Si l'homme n'est qu'un système de rouages qui se meut par ressort, il n'y a pas lieu de beaucoup s'attendrir sur ses déformations ou son mauvais fonctionnement; ou plutôt tout ce qu'il produit a la même valeur parce qu'il ne peut produire autre chose. Et ce n'est pas l'enveloppe de chair, « la pulpe sanguine » dont on revêt ce mécanisme, qui lui donnera la vertu de nous émouvoir et de se faire aimer.

V

Mais parfois il y aura comme lutte entre les deux aspects du naturisme de Taine, l'aspect mécaniste et l'aspect sensualiste; ou plutôt, si l'on veut, ces deux formes se superpose-

ront. Taine a tantôt la formule abstraite, sèche, mathématique; tantôt l'image abondante colorée, luxuriante. Tantôt, il semble que son idéal est, comme il a dit de Saint-Simon, de « chiffrer ses sensations », mais de les chiffrer en traits lumineux, éclatants; tantôt, il s'attache à montrer à nu toute l'articulation du raisonnement, à présenter l'équation ou les données du problème dans toute leur sécheresse algébrique.

Et comme Taine avait toujours eu la prétention d'être un esprit scientifique, uniquement accessible à l'expérience et à la raison, on s'est demandé si cette richesse de coloris n'était pas chez lui le fruit voulu du travail. « Le style de Taine, dit M. Faguet, est un miracle de volonté. Il est tout artificiel. On sait que non seulement il n'est pas l'homme, mais qu'il est tout le contraire de l'homme. » On a parlé, à propos de sa manière, de « procédé » et de « tension ». De fait, ses premiers essais sont plutôt abstraits et secs. C'est le dialecticien qui s'est d'abord révélé. Dans les notes et brouillons publiés de lui, on ne sent pas, comme chez certains écrivains, ce besoin d'images qui s'échappe impétueux dans un premier jet, expression naturelle et première de la pensée, flot puissant que la réflexion vient plutôt retenir et modérer que grossir et pousser en avant.

Certes, Taine était bien homme à se créer une manière d'écrire par volonté. Ses admirateurs, comme M. Boutmy, admettent que ce fut par une évolution plus ou moins calculée qu'à la langue « idéologique » il substitua ou superposa le langage concret. Ils lui reconnaissent « une imagination germanique administrée et exploitée par une raison latine », très consciente d'elle-même [1]. Au surplus, la part de la volonté est manifeste dans la manière de Taine, cette manière n'en exprime que mieux sa nature [2]. Mais toute puissante qu'on la suppose, la volonté chez Taine n'alla pas jusqu'à créer l'imagination; elle en réglementa l'usage, elle l'associa à l'exercice de la raison, sans toujours donner à son emploi la spontanéité de la nature. En revanche, elle communiquait à son style ce qu'il a de pressant, de dominateur.

1. *Taine, Scherer, Laboulaye*, par E. Boutmy, p. 25 et 35. Paris, 1901.
2. *Essai sur Taine*, par V. Giraud, p. 145-149.

Ajoutons que si Taine était né visuel, chez lui la couleur l'emporte sur le trait. Ses descriptions, toutes brillantes qu'elles sont, ne présentent pas toujours un dessin très net. En outre, son naturisme mécaniste semble parfois l'empêcher de saisir et de rendre tout le secret de la vie. Ses personnages, si minutieusement peints et détaillés par le dehors, n'ont pas — on l'a remarqué — la vivacité de vie que prennent en une ligne ceux de Saint-Simon ou de Balzac.

VI

Esprit puissant par la force d'assimilation et de synthèse, Hippolyte Taine ne fut pas, à proprement parler, un génie créateur. On retrouve chez lui des éléments empruntés à Spinoza, à Hegel, à Condillac, à Stuart Mill, à Comte, à Spencer, à Darwin. Il en a extrait ce qu'ils présentaient de plus saillant, sinon de plus résistant, pour en composer son dur métal. Le métal est de bel aspect, d'un contact froid; un persévérant et savant travail l'a poli et a donné à ses faces des reflets lumineux, d'une lumière un peu dure et aiguë. Mais la matière n'a pas été coulée d'un seul jet, surtout ses éléments n'ont pas été choisis avec assez de soin.

Il a pensé *trop vite,* selon le mot de Vacherot. « Il a été trop pressé d'avoir un système ; et de trop bonne heure, avant que des réflexions, des lectures suffisantes, avant surtout que l'expérience de la vie et des hommes n'eût fait son œuvre, il en a arrêté, il en a accepté plutôt d'autrui les lignes directrices et les thèses fondamentales ; et, ces *postulats* de sa doctrine une fois fixés, jamais plus depuis il n'en a sérieusement vérifié les titres. Dans son ardeur juvénile... il avait embrassé comme « évidentes » des idées dont la clarté n'était faite que de leur extrême simplicité. Les idées trop simples risquent fort d'être des idées étroites ou des idées fausses : la réalité n'est pas simple[1]. » Universel déterminisme, réduction de l'idée à l'image ou au symbole, de la substance à une série de faits, de la psychologie à la physiologie, du monde connaissable au monde expérimental, parfaite « adéquation »

1. *Essai sur Taine*, p. 210.

de la philosophie et de la science, opposition absolue, irréductible entre l'idée religieuse, sous sa forme catholique, et la science moderne, tout cela était, dès vingt ans, décrété d'évidence, marqué du signe *ne varietur*.

Les thèses de Taine s'élèvent avec la sûreté, la précision d'un système ou d'une construction où les dimensions, où la place des matériaux ont été exactement prévues. Le lecteur a comme l'impression de voir monter « autour de lui les murs d'une prison dialectique[1] ». La construction terminée, il se sent captif et il est tenté de s'asseoir, accablé par la masse des blocs qui le dominent de toutes parts. Mais qu'il ait assez d'indépendance d'esprit et de volonté pour se reprendre, et bientôt il découvrira que la plus grande partie, parfois la plus essentielle de l'idée ou du problème qu'on avait eu la prétention d'enfermer avec lui, est restée dehors. Et il demandera qu'on lui rende les espaces ouverts de la métaphysique et de la psychologie spiritualiste.

Prison aussi ou hôpital, telle paraît être la demeure naturelle de l'homme, de l'être pervers ou malade, que Taine nous présente. Et cependant l'homme ne peut se résoudre à s'amoindrir ainsi lui-même. Il réclame, avec le droit d'aimer et de servir ses semblables, la discrète habitation où il cachera ses vertus familiales, le temple où il priera Dieu.

(*A suivre.*) LUCIEN ROURE.

1. *Taine, Scherer, Laboulaye*, par E. Boutmy, p. 26.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

La question de la sardine : Habitat, goûts, nourriture de la sardine. Caprices et migrations. Causes assignées à sa disparition. Insuffisance des études scientifiques sur la sardine. Remèdes à la crise. — L'alcool est-il un aliment ? L'article sensationnel de M. Duclaux. Les protestations. L'énergétique alimentaire. Dépenses journalières de l'homme en calorique. Qu'est-ce qu'un véritable aliment ? Son rôle. L'alcool, qui n'est pas aliment complet, est-il du moins un combustible ? La méthode calorimétrique et sa complexité. Les expériences d'Atwater et Benedict. Les expériences contraires. Incertitude de la question. Ses rapports avec l'alcoolisme. — Télégraphie sans fil. Le grand succès. Le *detector magneticum* de Marconi.

On dit parfois que les études scientifiques dessèchent le cœur. A l'encontre de cette calomnie, commençons notre causerie par quelques considérations sur la disette de sardine dont souffre notre chère Bretagne. Nous serions heureux si ces pages trop brèves, rappelant le souvenir de la grande détresse qui dure encore, valaient, par aventure, un supplément de secours aux infortunés pêcheurs.

La sardine appartient à la famille des Clupéidés et cousine, en conséquence, avec le hareng et l'anchois. Inutile de la décrire : elle paraît sur toutes les tables, soit conservée à l'huile, — et alors sans tête, — soit fraîche, ou, pour mieux dire, légèrement salée. Son habitat est immense, mais toujours dans la région tempérée, entre les 30e et 50e degrés de latitude. On la trouve aux États-Unis, sur la côte des Cornouailles, tout le long des côtes atlantiques de France, d'Espagne, de Portugal ; enfin, dans la Méditerranée, dont les flots tièdes lui conviennent à merveille.

C'est en effet un petit être frileux. Aussi, ne vient-il pas dans les eaux froides, comme l'a établi le lieutenant Goëz, commandant de *la Perle*, à Concarneau ; comme l'ont admis, avec lui, G. Pouchet[1] et Bouchon-Brandely[2]. L'hiver, la sardine fuit la terre refroidie par les vents du nord et se réfugie en haute mer, entre deux couvertures, c'est-à-dire entre deux eaux. L'été, elle

1. G. Pouchet, *la Question de la sardine*. (*Revue scientifique*, 11 juin 1887.)
2. Bouchon-Brandely, *Rapport*. (*Journal officiel*, 12 et 13 juin 1887.)

s'approche des côtes attiédies, attirée par la température et aussi par l'abondance de la table.

Car, frileuse, la sensible petite bête est encore gourmande, soit dit par euphémisme; en réalité, elle est vorace. Son aliment est le *plankton* (matière errante), nom rébarbatif d'un mets savoureux. Qu'on en juge : à la surface de la mer, et aussi à différentes profondeurs, flotte une sorte de poussière vivante que l'on peut recueillir à l'aide d'un filet fin. Ce sont des algues microscopiques (Diatomées entre autres), et des animaux protozoaires (Foraminifères, Radiolaires, etc.). Au milieu de cette purée, s'ébattent généralement et font bombance, de petits crustacés, des mollusques, et surtout des larves de ces animaux. Voilà le *plankton* dont se nourrit la sardine, au large comme près des côtes. Si donc, à certaines époques, ce pâturage animé est poussé vers la terre par les courants, s'il s'y trouve plus abondant qu'en pleine mer, grâce à un appoint fourni par les œufs et les larves d'animaux vivant dans les goémons côtiers, le poisson sera doucement attiré, surtout si la température plus douce joint ses séductions à celles de la bonne chère.

On comprend, d'après cela, comme l'a indiqué M. A. Giard, dans son rapport de 1887, que la destruction des varechs et goémons puisse faire tort au retour de la sardine. Il est peu probable qu'elle se nourrisse directement de ces herbes marines, comme l'ont cru quelques-uns, mais elle se repaît, en partie, des larves qui y éclosent et accroissent l'abondance du plankton. Détruire inconsidérément ces plantes, c'est donc s'exposer à diminuer l'appât naturel qui attire le poisson.

De la même manière, mais plus hypothétiquement, les chalutiers qui draguent et ratissent les fonds, peuvent nuire indirectement à la pêche de la sardine. On les accusait de plus, jadis, d'en détruire les œufs. Le reproche semble suranné, car il paraît assez bien établi aujourd'hui, après les travaux de Cunningham, de Fabre-Doumergue et Biétrix[1], que la sardine pond en pleine mer et que ses œufs flottent à la surface. Là aussi écloraient et se développeraient les alevins, à l'abri par conséquent du brutal chalut.

La sardine se pêche sous deux formes. Il y a la sardine adulte,

1. Cf. Comptes rendus de l'Académie des sciences, 8 juin 1896.

dite de *dérive*, que les Anglais appellent *pilchard* et qu'ils prennent l'hiver, au large, dans les filets à capturer les maquereaux. Au contraire, celle que l'on exploite en Bretagne est la sardine de rogue, n'ayant guère plus d'un an, et non encore apte à la reproduction. Elle ne vient donc pas près des côtes pour frayer, comme fait le hareng, mais son caprice ou son intérêt l'y amènent entre les mois de juin et de novembre. Puis elle disparaît, vers la haute mer, sans doute.

La pêche se fait au moyen de filets où s'emmaille le poisson, parfois au moyen de sennes variées. On y attire la petite gourmande avec de la *rogue*, friandise d'une odeur épouvantable, qu'elle aime comme le gourmet du Nord le caviar. C'est bien un caviar, en effet, mais composé d'œufs de morue ou de maquereau, et qui vient principalement de Norvège. Son prix est très variable; depuis plusieurs années, il est extrêmement élevé (60 à 70 francs les 100 kilogs). Or, on en jette souvent un quart de baril à chaque coup de filet.

Quant aux causes de la disparition de la sardine, qui a plongé nos pêcheurs dans une si profonde détresse, on en a proposé plusieurs. Pour les uns, les grands coupables sont les chalutiers, surtout les chalutiers à vapeur qui ratissent inconsidérément les fonds. Ils sont bien astreints à rester au moins à 3 milles de la côte, mais, hélas! en mer comme sous bois, comme partout où il y a des hommes, les contrebandiers et les braconniers ne manquent pas. D'autres accusent la destruction du goémon. Nous avons dit que ces deux causes semblaient, en effet, pouvoir agir indirectement, mais plusieurs leur attribuent un effet plus direct et plus meurtrier. Pour d'autres, le motif de la rareté du poisson est la chasse d'extermination inconsidérée qu'on lui fait partout, spécialement en Portugal et en Galice. A quoi M. Pouchet répondait déjà, en 1887, que la sardine étant un poisson pélagique, la destruction provenant de l'homme n'est rien, en comparaison du carnage perpétré par les gros poissons, dont la déplorable propension est de manger les petits. Il en concluait qu'on pouvait pêcher tant qu'on voulait, sans diminuer sensiblement l'espèce. L'opinion la plus commune est celle qui explique, par les variations de la température et des courants, les caprices apparents de la sardine. Nous la disons fantasque; elle ne serait que frileuse et un tantinet gloutonne. Là serait le nœud de sa psychologie.

Ajoutons que ces alternatives d'abondance et de disette sardinières ne sont pas nouvelles.

Dès le dix-huitième siècle, on signale une très grande rareté de sardine à Saint-Jean-de-Luz durant quatorze ans (1760 à 1774). De 1818 à 1821, disette de pilchard en Angleterre. La sardine manque à Concarneau de 1871 à 1876. Enfin, entre 1880 à 1887 (en exceptant 1883), même pénurie en Bretagne et en Vendée. Ces désertions prolongées ont été observées pour d'autres poissons; ainsi le hareng déserta, par deux fois, la côte norvégienne : durant *soixante-dix-sept* ans (de 1567 à 1644), pendant *quarante-six* ans (de 1654 à 1700)[1].

On le voit, rien ne peut nous garantir que l'épreuve des pêcheurs de l'Ouest prendra fin l'été prochain. Aussi est-il sage de prévoir l'avenir et de se préparer aux fâcheuses conjonctures possibles.

Tout d'abord, il faudrait obtenir que l'étude scientifique de la sardine fût activement poussée. Il est déplorable qu'une question de cette importance, qui intéresse dix-sept mille de nos inscrits maritimes et un commerce montant à 17 millions, ne soit pas mieux étudiée. On a pu remarquer, dans ce qui précède, que plusieurs particularités de la biologie sardinière — et des plus importantes — sont encore douteuses, mal élucidées. C'est que ces coûteuses études demandent pratiquement les subsides de l'État. Or, comme le disait récemment le prince de Monaco, en ouvrant les conférences d'océanographie au Conservatoire des arts et métiers, la France est actuellement la seule puissance maritime à n'avoir pas entrepris l'exploration scientifique de l'Océan, qui fait vivre une partie de sa population. Et dire qu'au lieu de ces dépenses utiles, indispensables, on gaspille l'argent des contribuables à des constructions d'écoles superflues, à des laïcisations aussi ruineuses que sacrilèges, à l'érection de statues en l'honneur de tristes personnages, dont le seul titre est d'avoir démoralisé le peuple sans lui avoir sacrifié un jour de leur vie ! C'est à croire que nous devenons fous ! Mais passons... ceci sort de la science.

En attendant que la lumière pleine se fasse sur l'histoire du précieux et inconstant animal, énumérons quelques-uns des re-

1. Broch, Comptes rendus de l'Académie des sciences, 27 mars 1882.

mèdes proposés. On a parlé de construire des bateaux pontés, qui iraient chercher la sardine au large lorsqu'elle ne s'approche pas des côtes. Ce serait cher et augmenterait les frais généraux.

On conseille aux pêcheurs de se procurer un matériel leur permettant de prendre d'autres poissons lorsque la sardine fait défaut. Cela semble excellent et serait rendu pratique par la fondation ou le développement de syndicats. Ceux-ci permettraient l'achat à prix réduit dudit matériel et surtout de la rogue, souvent vendue trop cher. M. Louis Durand, le dévoué propagateur en France des Caisses Raiffeisen, préconise aussi la fondation de caisses maritimes en faveur des marins, telles que celles qui donnent de si beaux résultats aux agriculteurs [1].

Enfin, il y aurait lieu de développer et de favoriser les caisses d'assurances et de secours et surtout, de combattre l'insouciance et l'imprévoyance des pêcheurs, trop portés souvent à faire bénéficier de leurs profits l'insidieux cabaret.

*
* *

Ce mot, ce triste mot, nous amène sans transition, à la grosse question scientifique, sociale, morale, économique, etc., etc., qui a été soulevée ces derniers temps, mettant en émoi le monde des savants, des médecins et... des distillateurs. On s'invective, on se contredit, on s'assigne en justice correctionnelle, rien n'y manque, si ce n'est peut-être un peu de calme. C'est presque aussi beau que la querelle des bouilleurs et des antibouilleurs!

L'alcool est-il un aliment? Tel est l'actuel et irritant problème. Beaucoup d'antialcoolistes avaient pris l'habitude de répondre carrément : non. Ainsi, je lis dans un excellent petit livre de vulgarisation, rédigé par des auteurs extrêmement brevetés, la phrase suivante : « Les alcools sont inutilisables comme aliment, car ils traversent presque en totalité l'organisme sans y subir de combustion, et par suite, sans produire de chaleur... Bien qu'étant la moins dangereuse des boissons alcooliques, le vin n'a qu'une

1. Cf. le journal *la Corporation* (premier ou second numéro de février 1903). Annonçons aussi la cinquième édition du *Manuel pratique à l'usage des fondateurs et administrateurs des caisses rurales*, par Louis Durand, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Lyon, président de l'Union des caisses rurales et ouvrières. Paris, Bonne Presse, rue Bayard, 5.

très faible valeur alimentaire. » On accumulerait aisément des citations analogues.

Or, voilà qu'au début de cette année, paraissait un article sensationnel, signé de M. Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur, membre de l'Institut. Il y rendait compte d'expériences, commencées il y a trois ans déjà, et poursuivies avec un luxe inouï, par MM. Atwater et Benedict, savants américains, afin d'étudier justement la valeur alimentaire de l'alcool. On y lisait des phrases comme celle-ci :

« Un mémoire tout récent, inséré en 1902 dans les *Mémoires de l'Académie nationale des sciences des États-Unis*, permet de dire aujourd'hui que non seulement l'alcool n'est pas un poison, mais qu'il doit être placé à côté de l'amidon et du sucre, qu'il dépasse même par sa valeur alimentaire, car, à poids égal, il contient plus d'énergie. C'est un changement complet de point de vue au sujet de l'homme, et, pour les animaux, le moment approche où l'alcool entrera dans tous les tableaux de rations alimentaires. »

Et encore : L'alcool « est donc un aliment au même titre que les aliments variés qu'il remplace. De plus, la substitution utile doit se faire, non pas poids pour poids, mais par parties dégageant, quand on les brûle, la même quantité de chaleur et contenant la même quantité d'énergie. Sous ce point de vue, l'alcool est aux premiers rangs de la liste. Nous devons donc lui faire nos excuses pour la façon dont nous l'avons traité jusqu'ici. L'ivresse qu'il donne? Je sais bien que c'est le côté fâcheux. Un aliment placé à un aussi bon rang et qui arrive si facilement dans les tissus, a les inconvénients de ses avantages. Usez ; n'abusez pas. »

Cet article, qui aurait dû rester confiné dans les *Annales de l'Institut Pasteur*, à l'usage des savants, fut malheureusement jeté aux quatre vents de la publicité par la presse bavarde et inconsidérée. Sa fortune devait même le porter plus loin, ou mieux, plus haut... jusque sur les murs de notre capitale.

En attendant, son apparition jeta dans la stupeur, puis dans une sorte de colère, tous les antialcoolistes, c'est-à-dire la grande majorité des savants, physiologistes, hygiénistes, etc. Les protestations se succédèrent rapides comme des parades d'épée. La plus retentissante fut l'affiche antialcoolique, placardée par l'As-

sistance publique et qui reproduisait une partie d'un procès-verbal rédigé par les docteurs Debove et Faisans :

« C'est une erreur, y lisait-on, de dire que l'alcool est nécessaire aux ouvriers qui se livrent à des travaux fatigants, qu'il donne du cœur à l'ouvrage ou qu'il répare les forces; l'excitation artificielle qu'il procure fait bien vite place à la dépression nerveuse et à la faiblesse; en réalité, l'alcool n'est utile à personne, il est nuisible pour tout le monde.

« L'habitude de boire des eaux-de-vie conduit rapidement à l'alcoolisme, mais les boissons dites hygiéniques contiennent aussi de l'alcool; il n'y a qu'une différence de doses : l'homme qui boit chaque jour une quantité immodérée de vin, de cidre ou de bière, devient aussi sûrement alcoolique que celui qui boit de l'eau-de-vie. »

Là-dessus, la Chambre syndicale des marchands de vin et spiritueux de la Seine intente un procès au préfet de la Seine et à M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique. De plus, les représentants de douze syndicats font rédiger une contre-affiche, où il est dit que l'alcool est un aliment, de par MM. Atwater, Benedict et Duclaux. Ils instituent une commission technique pour répondre aux savants qui les attaquent, etc.

Telle est la situation. Il nous a semblé intéressant d'en prendre texte pour exposer brièvement, non seulement les expériences américaines, mais aussi — car autrement on ne les comprendrait guère — la question de l'énergétique alimentaire, au point où elle en est actuellement.

Le corps humain peut être considéré comme une machine, — admirablement noble et délicate, sans doute, — mais enfin machine, qui s'use par le travail, qui emprunte son énergie à l'extérieur et la restitue transformée, du moins partiellement.

C'est que d'un côté, le tourbillon vital, selon l'expression de Cuvier, entraîne constamment des éléments usés qu'il faut remplacer. D'autre part, nous devons toujours être sous pression, prêts à travailler et même travaillant toujours, ne fût-ce qu'à respirer; et de ce fait, il nous faut une réserve d'énergie potentielle emmagasinée dans nos organes, toujours disposée à passer en acte sous le coup de l'excitation nerveuse. Enfin, une température de 37° centigrades environ doit être maintenue en nous, malgré

l'incessante déperdition de chaleur produite par diverses causes, surtout par le rayonnement.

Voici, en effet, d'après A. Gautier, la dépense de chaleur faite par l'homme au repos :

	Calories [1].
Rayonnement du corps par la peau	1 700
Évaporation de la sueur, perspiration	370
— par les poumons	190
Echauffement de l'air expiré	80
— des *ingesta*	45
Calories équivalant au travail intérieur (battements du cœur, soulèvement de la cage thoracique, petits mouvements)	215
Total	2 600

Vierordt d'une part, Richet de l'autre, arrivent à des chiffres analogues, mais un peu plus faibles.

Si l'homme travaille, il dépensera nécessairement, par surcroît, un nombre de calories tel que, multiplié par l'équivalent mécanique de la chaleur, 426, il reproduise le travail effectué; de plus, il faudra encore compenser les pertes supplémentaires de chaleur causées par le rayonnement, la sueur, l'exagération des mouvements internes, etc.

A. Gautier observe que les ouvriers des chais du midi consomment, en supplément journalier, pour leur rude besogne d'automne, 1779 calories, dont un tiers en travail (250 000 kilogrammètres [2]) et les deux autres tiers en chaleur supplémentaire.

En somme, il faut fournir chaque jour à l'homme au repos une quantité d'énergie équivalente à 2600 calories (d'après d'autres

1. Rappelons que la calorie est la quantité de chaleur capable d'élever de 1° la température de 1 kilogramme d'eau pris à 15°. Nous dégageons donc, chaque jour, une quantité de chaleur susceptible d'élever de 1° plus de deux mètres cubes et demi d'eau, ou, à très peu près, de porter à l'ébullition 26 litres d'eau pris à 0°. Chaque calorie, en se transformant en travail, donne 426 kilogrammètres, c'est-à-dire peut élever 426 kilogrammes à 1 mètre de hauteur, ou, ce qui revient au même, 1 kilogramme à 426 mètres. Il en résulte que les 2 600 calories dépensées chaque jour de *repos*, équivalent au travail produit pour soulever à 1 mètre de hauteur 1 107 600 kilogrammes, c'est-à-dire plus de 1 100 mètres cubes d'eau. Quelle bonne excuse pour les paresseux! On ne pourra plus leur reprocher de vivre à rien faire. Il est vrai que les aliments compensent cette perte.

2. Sur ces 250 000 kilogrammètres, il n'y a guère que 200 000, ou même 150 000 kilogrammètres de travail *extérieur utile*.

expérimentateurs, 2 400 suffisent). L'homme soumis à un dur travail devra recevoir de 4 400 à 4 000 calories.

Ceci posé, à qui emprunterons-nous cette énergie? Evidemment, aux *ingesta* (aliments et oxygène de l'air). C'est ce qui résulte du principe de la conservation de l'énergie et aussi des longues expériences de Rubner. Ce savant, en maintenant un animal, durant des séries de quarante-cinq jours, dans un calorimètre, a constaté que la chaleur dégagée par lui était égale (à 1/2 p. 100 près), à la chaleur de combustion des aliments absorbés.

Il résulte de tout ce qui précède que le véritable aliment doit présenter trois caractères :

1° Il doit réparer les tissus usés, les éléments emportés par l'urée ;

2° Il doit constituer des réserves d'énergie que le corps pourra, dans l'intervalle des repas, mettre en œuvre pour travailler ;

3° Il doit enfin par sa combustion, c'est-à-dire par sa combinaison avec l'oxygène, fournir de la chaleur pour compenser la déperdition incessante de celle-ci.

Quels sont ses clients immédiats? En d'autres termes, quels sont les principes immédiats de notre corps que l'aliment doit entretenir et parfois augmenter?

On peut les réduire à trois :

a) Les *albuminoïdes*, composés quaternaires analogues au vulgaire blanc d'œuf, à la fibrine, à l'osséine, et formés d'azote, de carbone, d'oxygène et d'hydrogène. Ce sont eux qui constituent, avec l'eau et divers sels, la trame du protoplasma cellulaire, de la viande proprement dite. Ces éléments s'usent constamment, et l'azote provenant de leur décomposition s'élimine uniquement par les reins, à l'état d'urée. Voilà pourquoi l'aliment doit être azoté : c'est qu'il lui faut réparer, pièce à pièce, cette machine qui s'écroule constamment.

b) Viennent ensuite les *graisses*, composés ternaires sans azote, et pouvant, en conséquence, être produites par des aliments non azotés. Ce sont les réserves dormantes du corps, toujours prêtes à se mobiliser en cas d'inanition. Telle est la bosse du dromadaire, qui se remplit aux jours d'abondance et se vide en temps de jeûne pour alimenter la forte musculature du « vaisseau du désert ».

c) Enfin, voici les *hydrates de carbone*, substances ternaires, elles aussi, analogues au sucre ou à l'amidon et servant de combustible immédiat. C'est en effet sous forme de glycogène, provenant du glycose du sang, que se fait la combustion dans le muscle, avec production de chaleur et de travail. Car ce n'est pas dans le poumon, c'est dans les profondeurs des capillaires que se fait la combustion. L'oxygène pénétrant dans l'appareil respiratoire se fixe sur l'hémoglobine des globules rouges et la transforme en oxyhémoglobine. Celle-ci, charriée par le sang, arrive dans les muscles et cède son oxygène, afin de brûler le glycogène. L'acide carbonique produit est emporté par le courant sanguin et retourne au poumon pour s'échapper avec l'air expiré.

En somme, le vrai combustible est le glycose, ou mieux, le glycogène qui en provient par déshydratation. L'un et l'autre sont des hydrates de carbone. Le foie est chargé de les fabriquer, soit au moyen des sucres et peptones que lui fournit directement l'alimentation, soit (en cas de déficit de ces matières) avec les graisses ou même les albuminoïdes du corps. Dans ce cas, comme Bernard Palissy, il brûle une partie de sa maison pour continuer à travailler, et aussi, pour ne pas mourir de froid.

Tel est, dans ses grandes lignes, et en simplifiant le plus possible, le fonctionnement réparateur, énergétique et thermique de l'humaine machine.

Et maintenant, revenons à l'alcool et demandons-lui ce qu'il peut faire pour nous.

Tout d'abord, il est un rôle qu'il ne saurait remplir : celui de réparateur. Substance ternaire, l'alcool (C^2H^6O) ne peut fournir l'azote nécessaire à l'édifice cellulaire.

Peut-il constituer des réserves de graisse ou de glycogène? On admet que non, et Atwater est lui-même de cet avis.

Reste un troisième rôle : brûler dans l'organisme, en donnant de la chaleur, et par conséquent *épargner* une dépense de graisse et d'hydrates de carbone.

Et voilà, ramenée à ses termes précis, la question étudiée par les savants américains.

Ils l'ont attaquée par les procédés devenus classiques depuis Lavoisier et Laplace. Le principe est le suivant :

Faire vivre, durant un certain temps, l'animal ou l'homme en

vase clos servant de calorimètre et mesurer la quantité de chaleur dégagée.

Déterminer exactement la quantité et la qualité des aliments donnés (oxygène de l'air compris); déterminer aussi, rigoureusement, la chaleur de combustion que lesdits aliments sont susceptibles de produire[1].

Ceux-ci représentent l'unique source d'où puisse provenir l'énergie extérieure durant le temps de l'expérience.

Si l'animal brûlait immédiatement les aliments qu'il vient de prendre, le problème serait résolu, ou à peu près.

On dirait, en effet : nourri avec 100 grammes de graisse par exemple, il a dégagé chaque jour tant de calories; nourri avec 226 grammes de sucre, il a produit la même quantité de chaleur. Par ailleurs, son poids n'a pas changé. Donc 100 grammes de graisse équivalent à 226 grammes de sucre, non seulement dans un calorimètre, mais aussi dans l'organisme.

Malheureusement, la réalité n'est pas si simple. Ce ne sont pas, en effet, les aliments qu'il vient de prendre que brûle l'animal, ce sont ses réserves intérieures (graisse, albumine, glycogène), antérieurement constituées. A la vérité, les aliments fournis pendant l'expérience doivent remplacer les réserves, poids pour poids, si l'état général reste stationnaire. Mais comment le savoir?

On peut d'abord prolonger beaucoup l'expérience et voir si le poids s'est conservé, si les forces sont demeurées les mêmes. Ce procédé n'est guère pratique lorsqu'il s'agit de l'homme, peu apte à vivre en vase clos et fort pressé d'en sortir.

Aussi, dans les expériences de ce genre, recueille-t-on les *excreta*, produits de la respiration et de la digestion. On saura, de la sorte, ce que le sujet élimine en eau, en azote surtout, et la quantité perdue de cette dernière substance montrera en gros si

1. Pour cela, on emploie la bombe calorimétrique de Berthelot. Un poids donné de la substance y est brûlé dans l'oxygène, sous 25 atmosphères de pression, et on note la chaleur dégagée. Ainsi, 1 gramme de graisse donne en brûlant : 9 cal. 3 ; 1 gramme d'albumine : 4 cal. 4 ; 1 gramme d'hydrate de carbone : 4 cal. 1 ; 1 gramme d'alcool vinique : 7 cal. 05. On appelle *isodynames* deux doses d'aliments ayant même chaleur de combustion. Par exemple, 37 grammes de graisse dégagent 344 cal. 1 ; 45 grammes de sucre produisent 184 cal. 5 ; ensemble, ils donnent 528 cal. 6. D'autre part, 75 grammes d'alcool donnent 528 cal. 75. 75 grammes d'alcool sont donc *isodynames* d'un composé de 37 grammes de graisse et de 45 grammes de sucre.

son régime conserve son édifice cellulaire ou le dégrade, l'use à l'excès.

Peut-on aller plus loin et déterminer, avec grande probabilité, la nature exacte des réactions survenues à l'intérieur de l'individu étudié ? Oui, en considérant le *quotient respiratoire*, c'est-à-dire le rapport de l'acide carbonique expiré à l'oxygène inhalé : $\frac{CO^2}{O}$. Car ce quotient varie selon la substance aux dépens de laquelle vit l'animal. Est-ce entièrement aux dépens de ses graisses[1] ? Le quotient égale 0,70. Est-ce aux dépens des albuminoïdes ? Le chiffre devient 0,85. Enfin, vit-il aux frais de ses hydrocarbures (glycogène, glycose) ? Le quotient atteint 1. Bien entendu tout cela s'enchevêtre et c'est à la sagacité de l'expérimentateur de débrouiller, dans une valeur complexe du quotient respiratoire, la part de chaque élément dépensé. Mais ce travail fait, il pourra dire : il semble bien que mon sujet a usé tant de ses albuminoïdes, tant de ses graisses, tant de ses hydrates de carbone ; il connaîtra par suite, avec une assez grande probabilité, les variations subies par l'être en expérience.

On le voit, le problème est affreusement compliqué ; il l'est bien davantage encore que nous venons de le dire, mais il faut se borner.

Le calorimètre employé par Atwater et Benedict est une véritable chambre, où l'observateur lui-même s'enferme et s'étudie. Il a un lit, une table, une chaise. Un motocycle lui permet de faire de l'exercice et d'actionner une dynamo qui alimente une lampe à incandescence. Le travail mécanique est donc transformé en chaleur. Celle-ci, et d'une manière générale toute celle que produit le sujet, est emportée par de l'eau froide circulant dans des tuyaux disposés dans la chambre. Connaissant la quantité d'eau qui s'écoule au dehors, sa température à chaque instant, il est facile de calculer l'énergie calorifique produite par l'interné.

Voici maintenant l'expérience relative à l'alcool. L'opérateur se soumet à un régime que j'appellerai A et d'où l'alcool est banni. Pendant ce temps, il pèse exactement ses aliments, détermine la composition des *excreta*, mesure la quantité de chaleur produite

1. Les graisses et les albuminoïdes sont susceptibles de se transformer en hydrates de carbone, c'est-à-dire en matériaux immédiats de la combustion, lorsque la réserve de ceux-ci est épuisée.

chaque jour, et constate qu'il ne perd ni poids, ni forces, qu'il maintient son état général. Il a établi ainsi un bon *régime d'entretien.*

Il le remplace alors par un autre B, semblable au précédent, mais dans lequel 37 grammes de graisse et 45 grammes d'hydrates de carbone (représentant ensemble 520 calories) sont remplacés par 79 gr. 5 d'alcool capables de dégager 512 calories[1].

Si l'alcool ne fait que traverser l'organisme sans y brûler et *si, par ailleurs, la constitution des réserves reste la même durant toute l'expérience,* il est clair qu'on obtiendra, avec le régime B (à l'alcool), un déficit de 500 calories environ. Si, au contraire, on obtient le même nombre de calories qu'avec le régime A (sans alcool), et que — je le répète — *la constitution des réserves n'ait pas varié*[2], c'est que l'alcool aura réellement brûlé dans l'organisme.

Or, tel est le résultat annoncé par M. Duclaux, d'après Atwater et Benedict. Donnons quelques exemples :

Dans une série de trois jours (au repos), le régime A (sans alcool) a produit chaque jour 2490 calories; le régime B (à l'alcool a produit chaque jour 2489 calories.

Dans une série de trois jours avec travail, le régime A (sans alcool) a produit chaque jour 3487 calories; le régime B (à l'alcool) a produit chaque jour 3486 calories.

Disons tout de suite que ces résultats ne sont pas acceptés actuellement sans réserves. On peut cependant les corroborer par d'autres expériences, surtout par celles de Neumann en 1900, desquelles il résulterait que l'alcool est un aliment d'épargne pour les substances albuminoïdes. On cite aussi les appréciations suivantes de Gley, au VIIe Congrès international contre l'alcoolisme en 1899 : « La question de la valeur alimentaire de l'alcool, dit-il, constitue, je crois, un assez mauvais terrain de combat

1. Ces chiffres empruntés à l'article de M. Duclaux, ne correspondent pas exactement aux chaleurs de combustion admises en France. Celles-ci donneraient 529 calories pour le régime A et 560 calories pour le régime B. Mais tout dépend des substances employées par les savants américains; il y a graisses et graisses comme fagots et fagots.

2. Là est le point délicat et, pensons-nous, celui que les savants américains auront à établir avec une pleine lumière, avant que leurs adversaires admettent unanimement leurs expériences.

(antialcoolique), car il paraît difficile, du moins d'après les faits actuellement connus, de contester la valeur de cette substance comme aliment. On a montré, en effet, qu'une faible partie de l'alcool ingéré passe inaltéré dans les veines et par les poumons; il faut donc que le reste, c'est-à-dire ce qu'on ne retrouve pas dans les excrétions, soit détruit; ce reste, soit 90 p. 100 environ de la quantité introduite dans l'économie, d'après Strassman, et même, d'après Bodlander, 95 p. 100, est transformé par oxydation en acide carbonique et en eau. L'effet thermique qui en résulte est considérable, 7 calories par gramme. Un litre de vin à 10 p. 100 d'alcool donnerait donc 700 calories, soit à peu près le quart de la quantité totale d'énergie dépensée dans les vingt-quatre heures. » Et plus loin : « On a été jusqu'à dire que la chaleur tenant à la destruction de l'alcool est inutilisable pour l'organisme. Mais peut-on admettre que des combustions se fassent dans le corps, sans que les calories produites servent à rien? Toute quantité de chaleur dégagée dans l'organisme par la destruction d'une substance quelconque, doit donner lieu à une économie des autres combustibles[1]. » — « Mais, a-t-il soin d'ajouter, l'alcool est un aliment médiocre; il est cher, il ne donne pas ce que donnent la graisse et les hydrates de carbone; il est, au point de vue de l'effet produit, trois fois plus cher que le lait, et huit fois plus que le pain. »

Aux expériences précédentes, les adversaires de l'alcool-aliment opposent celles de Van Noorden et de ses élèves Stammreich et Miura. Ces savants ont conclu de leurs études que l'alcool ne peut être substitué dans la ration d'entretien à une dose isodyname d'hydrates de carbone. D'après eux, cette substitution entraîne un déclin de l'organisme, et exagère la destruction des albuminoïdes. Telle est aussi la conclusion des expériences de M. Chauveau en 1899 et 1900[2], au cours d'une étude qui n'a pas duré moins de trois cent quatre-vingt-neuf jours. Le point précis de sa recherche était de chercher « si le sujet qui travaille ayant le sang saturé d'alcool, fait fonctionner ses muscles en puisant dans sa combustion l'énergie nécessaire à son fonctionnement ».

Le chien, sujet de l'expérience, reçut d'abord 500 grammes de

1. Cf. *Gazette des hôpitaux*, 13 janvier 1903.
2. Comptes rendus de l'Académie des sciences, 14 et 21 janvier 1901.

viande crue et 252 grammes de sucre par jour. Durant une période de vingt-sept jours, il accomplit gaiement, dans sa roue, un parcours journalier de 24 kil. 048, et il engraissa de 580 grammes. On remplaça alors 84 grammes de sucre de la ration par 48 grammes d'alcool. L'animal ne parcourut plus que 18 kil. 666 par jour, mais avec peine, et il perdit 115 grammes.

D'autres expériences, où l'on alternait chaque semaine les régimes (avec et sans alcool) donnèrent les mêmes résultats.

Aussi voici les conclusions de M. Chauveau : « La substitution partielle de l'alcool au sucre, en proportion isodyname, dans la ration alimentaire d'un sujet qui travaille, ration administrée peu de temps avant le travail, entraîne pour le sujet les conséquences suivantes :

« 1° Diminution de la valeur absolue du travail musculaire ;

« 2° Stagnation ou amoindrissement de l'entretien ;

« 3° Élévation de la dépense énergétique par rapport à la valeur du travail accompli.

« En somme, les résultats de la substitution se montrent à tous les points de vue très franchement défavorables. »

A cela, les partisans de l'alcool répondent que celui-ci n'est pas fait pour les chiens !

Ni le sucre non plus ! ripostent les premiers, et pourtant le chien engraissait au régime sucré.

En tout cas, reprennent les autres, la dose est exagérée : 48 grammes d'alcool pour un animal de 20 kilogrammes correspondent à 144 grammes pour un homme de 60 kilogrammes. Or, Atwater et Benedict se sont arrêtés à 79 grammes d'alcool, ce qui correspond à un litre de vin faible.

Etc., etc., etc., etc.

On voit à quel point peu mûre est la question et grande l'incertitude. C'est donc, à notre avis, une grave imprudence d'avoir porté le procès à la connaissance du public ignorant, au risque de fournir des excuses à l'alcoolisme.

Mais à supposer même les résultats américains confirmés, à supposer la valeur alimentaire, ou mieux thermogène, de l'alcool établie, suivrait-il que cette substance soit un bon, utile et normal aliment ? Pas nécessairement, comme on va le voir.

En effet, la force ou la chaleur produites ne sont pas les seuls éléments à considérer. Vous m'offrez, par exemple, pour ma

machine à vapeur, un charbon très riche en calories, prompt à brûler, etc. Je l'essaye, et je trouve qu'il produit effectivement beaucoup de chaleur. Mais il attaque mes grilles, dégage des gaz qui corrodent mes tôles de chaudière, rongent mes cheminées, bref, transforment en quelques années ma machine en un monceau de vieille ferraille. Ou encore : il n'est avantageux et exempt de tout danger que manié par des chauffeurs d'une prudence et d'une habileté consommées; employé par les ouvriers ordinaires, il abîme tout. Que dirait-on d'un pareil combustible? Qu'il est nuisible, dangereux tout au moins, et ne doit être utilisé qu'avec mille précautions.

Or, il semble bien, d'après d'innombrables observations pathologiques, que l'alcool ressemble terriblement au charbon que je viens de décrire. Qu'importe qu'il soit thermogène, s'il détraque mon système nerveux et altère à la longue mon organisme! Surtout, et c'est là son grand péril, il est séduisant, fascinateur. Comme la sirène antique, il attire, de plus en plus, l'imprudent qui se laisse charmer et l'engloutit enfin dans le gouffre antisocial, antifamilial, antihumain de l'alcoolisme. Ce n'est pas là un vain épouvantail; il suffit d'écouter les médecins pour être édifié sur la grandeur de ce fléau et sur les ravages de plus en plus étendus qu'il cause en notre pauvre pays. En particulier, la tuberculose semble être principalement son fait, et de lamentables statistiques ne justifient que trop éloquemment l'incisif aphorisme du professeur Landouzy : « L'alcoolisme fait le lit de la tuberculose », et celui d'Hayem : « La tuberculose se prend sur le zinc[1]. »

Remarquons-le, d'ailleurs, Atwater et Benedict ont eux-mêmes limité soigneusement la portée de leur expérience. Ils écrivent :

« Nos études n'ont pas tranché la question de savoir s'il est opportun d'introduire l'alcool dans le régime de l'homme soumis au travail musculaire...

« Sur les problèmes les plus importants d'hygiène, d'économie sociale et de morale que soulève la question de l'alcool, nos expériences n'ont apporté aucune lumière spéciale...

« Sur l'utilité ou la nocivité de l'alcool introduit dans la ration

1. Cf. *Revue générale des sciences*. Articles du Dr Romme. 1901, vol. XII, n° 11, et 1902, n° 14.

ordinaire, pas plus qu'en ce qui regarde son influence sur le système nerveux et son influence sur la santé et sur le bien-être de l'homme, nos expériences n'apportent aucun renseignement. »

En résumé, et si on nous demande des conclusions, — un peu difficiles, il est vrai, à formuler en l'état trouble et troublé de la question, — nous répéterons d'abord que sur le point précis : « l'alcool est-il un aliment ? » il paraît sage d'attendre les nouvelles études qu'une si âpre controverse ne manquera pas de susciter.

Mais surtout, nous ferons encore une fois remarquer que la réponse à ce problème n'a rien à faire, ou à peu près, avec la question de l'alcoolisme. Que l'alcool soit ou ne soit pas un aliment (au sens indiqué), il est susceptible d'engendrer l'alcoolisme, et plus aisément qu'on ne croit. Quelle que soit donc la conclusion du physiologiste penché sur son calorimètre et sa bombe calorimétrique, c'est au médecin, c'est à l'hygiéniste de déterminer à quelle dose et sous quelle forme, l'*eau de feu* devient nocive. Je crois qu'actuellement beaucoup permettront l'usage très modéré du vin naturel, mais interdiront ou réduiront presque à rien la dose autorisée d'eau-de-vie ou de liqueurs.

*
* *

Nous avons presque épuisé l'espace réservé à ce Bulletin. Cependant, il est impossible de ne pas dire quelques mots du récent succès de la télégraphie sans fil.

Ce succès, nous annoncions, dans notre dernière causerie, qu'il ne pouvait tarder, après celui de l'épreuve tentée entre Poldhu au cap Lizard (Cornouailles) et Gibraltar. De fait, l'expérience transatlantique a suivi de près.

Le 18 janvier, le président Roosevelt envoya à Marconi, qui se trouvait à la station de Cape-Cod (Massachusetts), le télégramme suivant à transmettre :

A SA MAJESTÉ LE ROI ÉDOUARD VII, LONDRES

Par le télégraphe transatlantique sans fil de Marconi.

Profitant du merveilleux triomphe de l'investigation scientifique et du génie inventif qui vient de réussir à réaliser un système de télégraphie sans fil, j'envoie, au nom du peuple américain, à Vous et au peuple de l'Empire britannique, mes compliments les plus cordiaux et mes vœux les meilleurs.

Théodore ROOSEVELT.

Marconi prépara son appareil et s'exerça à expédier la dépêche, sans avertir au préalable la station de Poldhu (Cornouailles), croyant par conséquent s'exercer à blanc. Quelle ne fut pas sa surprise d'apprendre peu après, par l'intermédiaire de sa seconde station américaine, située à Glace-Bay (Ile du Cap-Breton), que le message était arrivé en Angleterre! Le roi Edouard répondit par câble, l'appareil récepteur de Marconi n'étant pas alors disposé pour fonctionner[1].

Le succès ne paraît donc pas douteux. Sans doute on n'est pas encore entré dans la phase d'exploitation courante, et certains esprits chagrins font entendre, de temps en temps, des pronostics à la Cassandre. C'est vraiment oublier trop aisément la jeunesse de l'invention et aussi la jeunesse de l'inventeur qui, âgé de vingt-huit ans seulement, a de longs jours — nous l'espérons — pour perfectionner son œuvre.

Il a déjà inventé un nouveau cohéreur destiné à remplacer le tube à limaille classique ou les dispositifs analogues. Un cohéreur, on se le rappelle, est un instrument qui, placé dans le circuit d'une pile reliée à un Morse, empêche le courant de passer et de faire parler le récepteur; mais qui le laisse complaisamment circuler dès qu'arrive un effluve d'ondes hertziennes. Le *detector magneticum* de Marconi est composé d'un noyau de fer autour duquel sont enroulés deux fils : appelons l'un A; il est en relation avec l'antenne, c'est-à-dire avec ce haut échafaudage métallique qui recueille les ondulations hertziennes venues à travers l'espace. L'autre fil, B, communique avec un téléphone.

Devant le noyau tourne un aimant en fer à cheval, de manière que ses pôles s'approchent et s'éloignent successivement du fer. Celui-ci va donc subir, par influence, des augmentations et des diminutions périodiques d'aimantation. Seulement, — et ici j'ai le regret de dévoiler à mes lecteurs un grave défaut de ce précieux métal, — le fer a la mauvaise habitude d'être toujours... en retard. Par suite d'une paresse moléculaire invétérée, il ne suit jamais l'influence magnétisante qu'en se tenant à un ou deux pas en arrière. Ainsi, au moment où un pôle de l'aimant tournant est devant lui, au lieu d'atteindre son maximum d'aimantation, comme

1. Nous empruntons ces détails au *Scientific american* du 31 janvier 1903.

il le devrait, il n'y est pas encore... et ainsi de suite. C'est ce qu'on nomme l'*hystérésis*.

Il en résulte que lorsque l'aimant tourne assez lentement, il s'établit dans le noyau de fer doux un petit régime régulier d'aimantation et de désaimantation, toujours en retard sur ce qu'il devrait être (décalé en arrière, disent les électriciens). En ces conditions, le fil B n'est pas le siège de courants sensibles et le téléphone qu'il commande reste muet.

Mais voici que, tout à coup, une onde hertzienne arrive de bien loin, avec la vitesse de la lumière. Elle communique son ébranlement électrique à l'antenne et au circuit A enroulé sur le noyau. Or, on constate — propriété singulière — que sous cette influence le fer perd subitement son *hystérésis*. Plus de retard! Donc, sous ce coup de fouet, son aimantation bondit en avant et devient subitement ce qu'elle devrait être sous l'action de l'aimant tournant. En somme, l'arrivée de l'oscillation hertzienne produit un bond brusque d'aimantation ou de désaimantation ; et l'on sait qu'une soudaine variation de ce genre cause dans le fil B, bobiné autour du noyau, un courant induit. Celui-ci agit sur le téléphone et le fait parler. Dès lors, l'opérateur est averti de l'arrivée de l'onde. La grande sensibilité du téléphone est mise, de la sorte, au service de la télégraphie sans fil. Tel est le célèbre *detector magneticum*.

Arrêtons-nous enfin, quoiqu'il reste encore bien des choses intéressantes à dire. Mais, qui ne sait se borner... Bornons-nous donc... jusqu'au prochain Bulletin.

Auguste BELANGER.

LES LENDEMAINS

(NOUVELLE)

« Comme la vie est loin de nous donner ce qu'on nous a promis en son nom ! Comme c'était plus beau, ce que j'avais rêvé ! »

(Brieux, *le Berceau.*)

I

Dans le petit parloir gris où elle attendait depuis vingt minutes, Mme de Néry s'agitait. Elle avait essayé d'égrener son chapelet, mais il ne roulait plus entre ses doigts, et sa pensée, attirée vers de mélancoliques souvenirs, ne pouvait plus être captivée. Elle s'appuya près de la fenêtre, et, par-dessus le châssis recouvert de gaze bleue, qui, selon la coutume flamande, défendait l'appartement contre les regards indiscrets, elle contempla la campagne.

Devançant les proscriptions de France, les Clémentines de Saint-Bertin étaient venues demander la liberté à ce coin du Limbourg. Un vieux château abandonné, blasonné de la croix noire et blanche de l'ordre teutonique, les avait reçues. Le bâtiment, élevé sur pilotis, était plongé dans de larges douves, où bondissaient des carpes, où folâtraient des canards blancs. Une vaste prairie s'étendait au delà, bordée par des massifs de bégonias et de verveines, limitée, à l'horizon, par des bosquets de hêtres roux, un fourré de chênes et d'érables. Les chênes avaient conservé leur verdure, sur laquelle se détachaient l'or des érables et la pourpre des hêtres. A gauche, dans la prairie, se dressait un vieux donjon en briques, de pur style flamand. Au sommet de son toit d'ardoise, sur un large nid branchu, trois cigognes préludaient, par des battements d'ailes, à leur prochaine migration vers les lacs de Menzaleh. Sous les auvents du toit, ébouriffés par les premiers froids de septembre, des étourneaux alignés méditaient, eux aussi, leur départ. Le ciel était gris, l'air humide ; une tristesse montait de ce sol, pourtant vert et boisé.

Une porte s'ouvrit dans la clôture ; on entendit le glissement de

pas immatériels, et, près de la grille, le frôlement d'un voile et le léger cliquetis d'un chapelet. Le rideau noir s'écarta, et sœur Marthe tendit sa main, que Mme de Néry embrassa tendrement.

Les deux sœurs ne s'étaient point vues depuis trois ans, depuis le mariage de Marie et la vêture de Marthe. Orphelines, elles avaient grandi, toutes deux, auprès de leur grand'mère paternelle, Mme Dardré, cinq mois d'hiver à Paris, le reste de l'année dans leur château de la Breynie, dont la haute terrasse plonge si pittoresquement dans la Dordogne. Leur mère, fille du grand peintre Lerny, était morte peu après la naissance de Marie. Henri Dardré n'avait pu survivre que deux ans à sa femme. Premier prix du Conservatoire à douze ans, il était, quand il mourut, à trente-deux ans, l'admirable pianiste en qui Franz Liszt, son maître, retrouvait le mieux son jeu passionné. Marie et Marthe héritaient de leurs parents le goût artistique le plus raffiné, et aussi ce besoin d'idéal, ce désir toujours inassouvi de perfection, que la vie, d'ordinaire, trompe si douloureusement.

Afin d'épargner à ses enfants les tourments que cause l'art, Dardré avait défendu qu'on leur apprît une gamme. Il leur destinait, disait-il, une éducation *pot-au-feu*. Leur bonne grand'mère était celle qu'il fallait pour conduire cette éducation. Mais, à force de tapoter sans méthode, Marthe était cependant parvenue à jouer avec une intensité d'expression qui arrachait des larmes. Marie peignait plutôt. Toutes deux étaient remarquablement instruites. En dépit des efforts de Mme Dardré, l'éducation pot-au-feu n'avait aucunement réussi.

Paroissienne modèle, Mme Dardré avait appris à ses petites-filles une piété solide, bien que tempérée. L'excellente femme leur évitait tout excitant, même religieux. Elle redoutait autant, pour elles, la direction d'un saint, que le commerce d'un artiste. N'avait-elle pas, un jour, surpris avec terreur que toutes deux faisaient des vers, presque tous faux, heureusement, mais ruisselants de poésie !

L'essor vint, que rien ne put arrêter. Elles ne pouvaient rencontrer un pauvre sans lui verser toute leur bourse, ni concevoir un désir qu'il ne finît en chimère. Elles étaient belles, candides et bonnes. Elles marchaient sur les nues, en quête d'astres.

Marthe, à dix-huit ans, dénicha, dans la bibliothèque de son père, une *Vie de sainte Adèle, écrite par elle-même*. Elle la relut

plusieurs fois, et, trois mois après, déclara qu'elle serait clémentine. Mme Dardré faillit mourir de cet aveu. Marthe, touchée de sa douleur, essaya de la soulager. A bout d'arguments, Mme Dardré lui avait déclaré qu'elle ne croirait à une aussi étrange vocation, que si Marthe ne lui en reparlait qu'à sa majorité. Marthe, dès lors, ne parla plus de vie religieuse. Elle alla dans le monde. Elle fut charmante. A qui voulait la marier, elle répondait qu'elle attendait sa sœur, et, comme personne ne plaisait suffisamment à Marie, Marthe attendit longtemps. Le jour où elle eut vingt et un ans, Marthe alla se jeter au cou de sa grand'mère, et, lui rappelant l'ancien propos, que Mme Dardré avait complètement oublié, elle répéta qu'elle voulait être clémentine. Sans paroles, Mme Dardré regarda son enfant, et, pour toute réponse, après un long silence, elle leva les bras au ciel, en disant :

— Elle est folle, comme son père !

Sur ces entrefaites, Marie trouva son oiseau bleu. A peine sorti de Saint-Cyr, en 1891, le vicomte de Néry avait obtenu de partir pour le Dahomey. Blessé et mis à l'ordre du jour à la prise d'Atchéribé, il était entré à Abomey avec le général Dodds, et achevait la campagne avec un second galon. Maintenu, sur sa demande, dans l'armée d'occupation, René de Néry avait suivi le lieutenant-colonel Bonnier à Tombouctou, et il fut un des rares officiers qui échappèrent à la destruction de la colonne par les Touareg, en novembre 1894. Mais une balle lui avait traversé la poitrine, et il fut lent à se remettre de cette blessure. Quand il revint en France, en 1895, il était décoré et allait passer capitaine. Vaguement cousin des Dardré, Néry entrevit les deux sœurs à Paris, pendant l'hiver de 1896. Il était alors en garnison à Angers, une garnison de convalescence, disait-il, qu'il supportait avec peine, attendant de regagner le Soudan. Cette première rencontre l'avait ému. Une seconde, l'hiver suivant, lui prouva que Marie Dardré était encore plus atteinte que lui. Néry n'était-il pas un héros de légende, beau, chevaleresque... et pauvre, car il avait cette dernière chance, qui le relevait encore aux yeux de sa cousine. Il n'eut aucune peine à se laisser gagner par l'amour ingénu que Marie ne songeait pas à déguiser. Néry n'avait que sa mère, femme énergique et pratique, que les tendances romanesques de la jeune fille épouvantaient un peu. Mais les cœurs étaient si bien partis, qu'il ne fallait plus penser à les arrêter, et

tout promettait à tel point le bonheur à cette jeunesse, qu'il eût été cruel de le leur disputer.

Les bans furent publiés. Oh ! ce printemps, plus embaumé de promesses que de fleurs, quel rêve il fut ! Toute notion de durée avait disparu pour Marie. Elle ne savait si elle vivait. Elle entendait, vaguement, bruire autour d'elle un concert imprécis d'admiration et de vœux. Les fées apportaient leurs présents. Et lui, timide, beau, illustre déjà, lui assurait que ce printemps n'aurait aucun déclin. Pourquoi des heures si douces passent-elles si vite, et pourquoi l'âme qui les traverse est-elle si endormie par le bonheur, qu'elle n'en a qu'une demi-conscience ?

Marthe ne jalousait pas la joie de sa sœur. La sienne était plus haute et plus sentie. Consciente de ce qu'elle sacrifiait, elle éprouvait, de son sacrifice, un enthousiasme libérateur. C'était le printemps aussi pour elle, au delà duquel elle entrevoyait un paradis d'amour divin. Persuadée de la caducité de ce qui passe, elle plaignait, à part soi, cette sœur aimée qui s'appuyait sur le périssable, tandis qu'elle boirait à la source qui jaillit éternellement.

Elles étaient venues, toutes deux, passer quelques jours de mai à la Breynie. Un soir, Marthe chantait le *lied* de Schumann :

Nun hast du mir den ersten Schmerz gethan[1]...

Elle mit dans son chant tant de joie, et Marie exprima, en l'accompagnant, une si surnaturelle mélancolie, qu'arrêtées par ce désaccord étrange, toutes deux se regardèrent, et, se jetant dans les bras l'une de l'autre :

— Ah ! s'écria Marthe, tu m'as réveillée de mon rêve. Maintenant, seulement, j'ai compris que nous nous séparions.

— Nous allons au même terme, reprit Marie en souriant, et, sur un mode différent, nous chanterons le même morceau.

Aussi bien, ce fut leur seule heure de tristesse.

Le 30 mai 1898, dans l'église de village où s'étaient unis ses parents, Marie Dardré épousait le capitaine de Néry. Elle partit, le soir même, pour l'Allemagne et le Tyrol. Le lendemain, Marthe se rendait à Saint-Bertin. Son postulat fini, le 8 septembre, elle recevait l'habit. Mme de Néry était revenue pour cette fête, où

1. Maintenant tu m'as fait la première douleur.

Marthe parut, d'abord, en costume de mariée, la toilette de noce de sa sœur, puis disparut dans le chœur, où s'acheva sa mystique sépulture. Elle rayonnait d'une joie si surhumaine, que Marie eût envié ce bonheur, si la plénitude du sien lui avait permis d'en envier un autre.

Tandis qu'appuyée contre la fenêtre de Veulen, Mme de Néry semblait regarder les feuilles rouges des hêtres, toute cette histoire était reparue à ses yeux. Et ce souvenir lui dut être douloureux, car, avant que sœur Marthe se fût fait entendre, Marie, après un soupir, et laissant retomber le rideau, avait dit sèchement :

— Enfin, c'est fait !

II

Le vicomte de Néry n'était point retourné au Soudan. Capitaine aux zouaves, captif de son métier et de son bonheur, il avait tenu garnison, à Tlemcen d'abord, puis à Alger. Mme Dardré n'avait pu vivre dans sa maison déserte. Le jeune ménage l'accueillit, et, une attaque de paralysie ayant atteint sa grand'mère, Marie de Néry s'était fait un devoir de ne jamais l'abandonner. Aussi, n'avait-elle pu, depuis trois ans, faire en France que de courtes apparitions, interrompues toujours par les appels inquiets de l'infirme. Ainsi, depuis trois ans, n'avait-elle pas revu sa sœur aînée.

La correspondance de Marie, enthousiaste longtemps, s'était, peu à peu, teintée d'une imperceptible mélancolie, que les yeux de Marthe n'avaient pas su discerner, ou qu'elle expliquait simplement par la peine évidente du foyer : le berceau vide. Mme Dardré venait de mourir, et Marie profitait de sa première liberté pour retrouver Marthe.

Une joie profonde illumina leur visage, effaçant tout ce qu'un autre sentiment avait pu y laisser d'empreinte. La figure pâle de Marthe gardait une expression d'extase, que Marie, quelque temps, admira avec envie. La beauté de Mme de Néry, pleinement épanouie, disait la force saine et le radieux bonheur de vivre.

Elles avaient tant à se dire, que leurs premières phrases furent un insignifiant bavardage. Puis Marie raconta la mort de sa grand'mère, et ses adieux à l'absente toujours regrettée. René

de Néry était resté à Diest, sous prétexte de visiter la double enceinte fortifiée de la curieuse cité, mais, en réalité, par discrétion, pour laisser aux deux sœurs le temps de s'épancher à leur aise.

Les petites nouvelles épuisées :

— Mais enfin, dit Marthe, et toi ? parlons de toi, de ton bonheur. Est-il bien tel que tu l'avais rêvé et que tu le méritais ?

— Mon bonheur, répondit Marie, avec un léger tressaillement dans la voix; mais oui, mon bonheur est parfait. Sans doute, il y manque une joie... — Marie fit un geste, et leva les yeux au ciel avec un soupir, — mais cette déception, cette douleur, si tu le veux, mise de côté, oui, je suis entièrement, absolument heureuse... Quand je dis absolument, c'est autant, n'est-ce pas, qu'un bonheur peut être absolu ici-bas.

Elle avait fait cette réponse en taquinant sa fourrure, les yeux baissés. Son regard se releva sur ces derniers mots, et Marthe fut étonnée d'y lire une tristesse qui contrastait avec une si belle assurance.

— Mais, et lui ? insista Marthe, il est toujours l'être idéal que tu voulais, le prince Charmant ?...

— Oh ! les princes Charmant, ma chérie, n'existent, comprends-tu, que dans les contes de fées dont on endort les petites filles, et l'on a bien tort, je te l'avoue, d'endormir les petites filles avec de pareils contes, car elles y croient, et, quand elles se réveillent, la réalité, succédant au rêve, a bien des chances de les surprendre.

— La réalité ? Te serais-tu donc réveillée de ton songe ?

— Penses-tu qu'un songe puisse durer trois ans ?

— Alors ton bonheur fut un songe, et il est évanoui ?

— Ah ! fit Marie avec impatience, et, subitement, elle sanglota.

Sœur Marthe s'aperçut, pour la première fois, qu'une grille de fer la séparait du monde, et l'empêchait d'entourer de ses bras cette sœur chérie, dont les larmes la navraient. Elle prit, du moins, sa main, et la caressa tendrement, comme elle faisait à la Breynie quand elle calmait ses peines d'enfant :

— Que je suis donc sotte ! dit Marie, en essayant de rire, mais un sanglot la reprit, et une crise de larmes la saisit, d'autant

plus abondante que ses nerfs, excités par la joie même de cette entrevue, étaient moins capables de résister à une émotion.

Alors, elle se rapprocha tout près de la grille, dont les pointes noires piquèrent son front, et, comme en confession, avec des embarras et des détours, elle avoua le secret qu'elle avait tant besoin de dire.

Oh! sans doute, René l'aimait, et rien qu'elle, et avec un respect fervent, et rien ne lui manquait pour être heureuse, mais c'est ce qui la désolait, qu'ayant tout bonheur, le bonheur ne fût que cela! Et puis, à vrai dire, René, sans doute, était parfait... elle serait criminelle si elle le contestait; mais, enfin, ce vainqueur, ce héros!... Il n'était pas commun, non, au contraire, vraiment distingué de manières surtout, mais qu'il se contentait de peu dans la vie!... Il ne manquait pas de cœur, mais d'ailes! Ce je ne sais quoi, ce malaise de l'âme non satisfaite qui la torturait, il ne le ressentait pas, il ne le comprenait pas. Tandis qu'elle étouffait, elle, dans l'air épais de la vie, lui s'absorbait dans les exigences machinales de son service, dans les limites étroites de son bonheur; sans compter... enfantillage, il est vrai, que ceci, mais enfin qui la vexait : René devenait replet et chauve!

A ce coup, Marthe partit d'un éclat de rire.

— Ah! tu ris, reprit Marie, cessant de se contraindre. Mais si tu savais ma misère, de me trouver captive de ces vulgarités, qu'un sourire d'enfant ne console encore pas! Si tu savais, depuis un an surtout, comme je t'envie, la seule heureuse de nous deux, d'avoir échappé aux déceptions du bonheur, et de n'avoir pas vu s'effeuiller ton rêve!

Une petite cloche lointaine tinta dans le couvent. Elle appelait sœur Marthe. Marie vit des larmes dans les yeux de sa sœur.

— Qu'ai-je fait, mon Dieu, s'écria-t-elle, d'avoir troublé ta paix en te contant mes maux!

Marie n'avait aucunement troublé la paix de Marthe. Retirée dans sa cellule, pour faire son examen de conscience, Marthe tomba à genoux, et s'abîma aussitôt dans une méditation profonde. Ses mains couvraient son visage, et ses sursauts nerveux montraient qu'elle pleurait. Ah! les rêves effeuillés, Marie les connaissait donc, et le bonheur, presque tout le bonheur pos-

sible leurrait ceux qui l'obtenaient, et les héros sont des hommes... presque communs ! Elle n'était donc point la seule déçue, car elle aussi, sœur Marthe, elle était déçue. Elle avait rêvé, sur terre, une vie extra-terrestre, et une oraison où elle entendrait Dieu. Or, durant ses méditations pénibles, le sommeil la prenait, et, au chœur, dont le chant monotone la fatiguait, le ciel ne s'ouvrait pas à ses yeux, les anges ne chantaient pas à ses oreilles. Elle avait désiré des macérations héroïques. Ses forces s'y étaient refusées. Une série de petits devoirs, de menues occupations, remplissaient ses journées... C'était innocent et pénible, mais ses ailes, à elle aussi, ses ailes étaient coupées... Non certes qu'elle eût jamais regretté le bonheur humain et les joies corruptibles, mais elle s'était demandé, timidement, craignant de pécher en se le demandant, si son poste n'eût pas été au chevet des malades, au service des pauvres vieillards... N'était-elle pas faite pour se dévouer, sous la cornette blanche, sous la guimpe des Petites-Sœurs, dans un hôpital, dans l'Inde ou en Chine ? Née pour agir, pour combattre et pour souffrir, elle s'étiolait... oh ! bien volontiers ; mais, en acceptant d'être victime, elle regrettait de n'être pas apôtre... Et l'harmonie jaillissant de son cœur oppressé, elle entendit chanter en elle, et, irrésistiblement, elle nota au crayon les dernières stances d'un poème, que, sans le vouloir, elle composait ainsi depuis trois jours. Elle l'avait intitulé *Mon Étoile*, et, pour déguiser son aveu, elle y faisait parler, en ces termes, un personnage imaginaire :

— Tout homme l'a, son étoile chérie,
Astre charmant, qu'il aime malgré lui.
Tout homme l'a ; — qu'il pleure, ou qu'il sourie,
Il faut qu'il marche aussitôt qu'elle a lui.

Son doux éclat le fascine et l'entraîne :
« Le ciel est bleu, l'air est pur, le flot dort ;
Et tu souris, ô ma sœur, et ma reine ;
Pourquoi trembler ? dit-il, je me sens fort. »

Et l'homme part !... Dans sa fière espérance,
Vers l'idéal il tend ses bras ouverts ;
Il ne croit pas possible la souffrance :
Sait-il les maux que d'autres ont soufferts ?

Tout homme l'a, son étoile chérie !
Au ciel, aussi, je vis la mienne un jour.
Elle tremblait, comme une âme qui prie :
Je lui vouai soudain un tendre amour.

Pauvre étoile timide, illusion fervente,
Rêve qui me charmas, dont je doute aujourd'hui,
Désir de se donner, amour, fièvre brûlante,
Tu me trahissais donc, lorsque tu m'as séduit ?

Pourquoi me disais-tu : « C'est ton Dieu qui t'attire ;
Viens, ne résiste pas : suis ton divin flambeau.
Accours : c'est l'idéal ; accours : c'est le martyre » ;
Pourquoi me faisais-tu cet horizon si beau ?

Hélas ! moi, pauvre enfant, je te donnai ma vie ;
Je te l'offris joyeux, mon humble et cher trésor,
Et tout rempli, dès lors, de mon unique envie,
Je n'attendais qu'un mot pour prendre mon essor.

Et toi, quand tu vis bien que j'avais, pour te plaire,
Broyé, dans ma ferveur, jusqu'au cœur de ma mère ;
Quand j'eus, de notre amour, le cœur bien envahi :
Inconstante, tu m'as trahi !

Tu m'as laissé tout seul au milieu de la route,
Tout seul dans ma douleur et tout seul dans ma nuit ;
Et mon cœur, accablé de tristesse et d'ennui,
Ne trouve, autour de lui, que ténèbre et que doute.

N'était-ce donc pas Dieu qui t'envoyait à moi,
Quand tu parus, brillante, à mon âme endormie ;
N'était-ce donc pas vrai, mystérieuse amie,
Que je pouvais compter sur toi ?

Mais, est-ce bien fini ? Le ciel est sans nuages.
Viens ! reparais, ma sœur ; brille dans le ciel bleu ;
Je te suivrai fidèle, et, comme les rois mages,
Mon astre retrouvé me mènera vers Dieu !

Quand la clochette résignée sonna la fin de l'examen, sœur Marthe se leva, étourdie, et fut un moment avant de reconnaître l'heure qu'il était. Elle alla prendre au réfectoire sa place accoutumée. Elle mangea, en se privant le plus possible, confuse de sa dernière distraction, malheureuse de ne pouvoir assaisonner sa portion de racines, d'un peu de cendre ou d'un peu de fiel. Elle écoutait lire la vie de Magdeleine de Pazzi, un ange celle-là, à qui Dieu parlait. Mais elle n'était pas digne, elle, d'entendre ce langage. Rentrant en elle-même, sœur Marthe s'accusait d'endurcissement, et, avec angoisses, se demandait si Dieu ne l'avait pas rejetée.

Dans le petit parloir des hôtes, Mme de Néry déjeunait, servie par deux tourières aux figures calmes, à l'imagination placide,

qui lui disaient beaucoup de bien de sœur Marthe, et dont la béatitude n'était troublée que par de légers rhumatismes.

III

Un roulement de voiture annonça le vicomte de Néry. Avec une infinie délicatesse, René s'assura que Marie avait longtemps causé avec sa sœur ; il se félicita d'être resté voir les fortifications de Diest, ce qui fit, intérieurement, penser à Mme de Néry que son mari avait bien peu de hâte de voir Marthe. Enfin, René se fit annoncer et, tout ému, monta au parloir. Marie l'allait suivre, quand, redoutant de se trahir devant sa sœur, en présence de son mari, elle sortit avec la vieille tourière pour visiter le beau parterre fleuri.

Le visage bruni, sous de courts cheveux blonds, l'air doux et ferme à la fois, un regard très loyal, souvent distrait, mais qui s'animait de clartés soudaines, René de Néry gagnait d'emblée les sympathies par sa distinction simple, si exempte de pose. Sa voix blanche s'animait par degré, mais gardait toujours des réserves d'énergie et de douceur. Il torturait son gant, ennuyé d'être si ému, quand le rideau s'écarta. René se dressa :

— Oh ! sainte Marthe, dit-il avec un sourire ravi, que je suis heureux, que je suis heureux de vous revoir ! Et, les mains presque jointes, il contemplait la blanche figure séraphisée.

La joie de retrouver son frère fut un rayon de soleil qui illumina toute l'âme de Marthe ; elle ne fut pourtant pas si troublée qu'elle ne regardât le front du jeune homme, et elle pensa : Où Marie voit-elle qu'il devient chauve ?

Les premières nouvelles demandées, sympathiques et discrètes de part et d'autre, Marthe prononça le nom de Marie. René n'eut pour elle que des éloges, indice d'un culte respectueux. Sans doute, leur tige n'avait pas encore fleuri. Mais, aussi bien, le printemps n'était pas encore passé... Et puis, qu'y faire, sinon se résigner ? Il faut, dans la vie, savoir être philosophe ; et, quand on n'a pas ce que l'on veut, aimer encore ce que l'on a.

— A ce propos, ajouta René, vous pourriez peut-être prêcher un peu votre sœur. Dans ses yeux, j'ai souvent surpris des tristesses, qu'un esprit moins chimérique n'aurait pas ressenties.

Elle poursuit trop les mirages, et c'est un jeu décevant, que cette poursuite.

— On ne fait pas son jeu à sa guise, répondit Marthe. A chercher la lumière, les phalènes se brûlent. Vaudrait-il mieux, pour eux, aimer le froid et la nuit ?

— Non, sœur Marthe, pas le froid, ni la nuit, mais nous sommes des phalènes qui pouvons attendre le soleil, et ne pas nous brûler à des feux incertains. Il est beau, dans la vie, de poursuivre l'idéal, mais il le faut poursuivre avec réflexion, et en restant pratique...

— *Oh! pratique!* interrompit Marthe. Connaissez-vous un sonnet de Marie, qui avait le don de consterner notre grand'mère, et que Marie avait intitulé : *Soyons pratiques* ?

— Voyons.

— Oh ! ne sois donc pas difficile !
Si tu veux faire de vieux os,
Prends l'homme tel qu'il est; docile
Livre ta barque au gré des eaux.

Notre épaisse et lourde atmosphère
Veut des poumons peu délicats.
Pour l'alléger, que peux-tu faire ?
Rien. N'en fais donc point trop de cas.

Ou, si l'égoïsme t'attriste,
Si ton pauvre cœur, trop artiste,
Ne sait point se passer de beau ;

Si tu n'es pas un peu vulgaire,
Tu n'es point fait pour notre terre :
Et l'on peut creuser ton tombeau !

— Nous y voilà ! dit René. L'idéal ou la mort ! Comme c'est bien d'elle, cette jolie boutade, qui est sincère ! Mais ne pensez-vous pas, sœur Marthe, qu'en face de l'égoïsme, il y a mieux à faire que de mourir, qu'on doit le combattre, qu'on peut le guérir, qu'on peut, du moins, toujours le bannir de sa vie, et qu'il y a moins de grandeur d'âme que de faiblesse, moins de bonté que d'orgueil, à désespérer de la vie ?

La fermeté de ces paroles calmes subjuguait Marthe. Elle regarda Néry.

— Mais, enfin, et vous, s'écria-t-elle, avec une sincérité un peu naïve, vous êtes donc parfaitement heureux, toujours satisfait de votre métier ?

— Oh ! mon métier, mon métier ! fit Néry, en battant de son gant la grille, Donoso Cortès a défini le soldat *un esclave en uniforme*, et la tentation me vient souvent d'admettre cette définition.

Et comme Marthe le regardait avec étonnement :

— Le soldat que j'ai été est mort, ma pauvre sœur, continua Néry. Pour vivre, il aurait dû batailler au Soudan, ou suivre ces glorieuses missions qui, récemment, ont sillonné l'Afrique. Mais j'ai sacrifié ces aspirations au bonheur de Marie, qui a aimé, en moi, un héros, mais qui, soyez-en sûre, me préfère à Alger qu'au Darfour. Je suis un agent d'ordre public, un professeur de gymnase galonné, un théoricien, si le cœur m'en dit, ou un conducteur de cotillon ; bref, un officier en garnison, être vulgaire... ou sublime, selon qu'il voit, en son métier, la fonction banale et la manœuvre monotone, ou la préparation nécessaire à de grands dévouements, dont l'heure ne sonnera peut-être jamais, mais auxquels l'âme s'offre avec fidélité.

Ajoutez que bien des mécomptes, aujourd'hui, achèveraient de me dégoûter de mon métier, si je ne m'en distrayais, en répétant le vieux refrain de Beaufort, le roi des halles :

Sans barguigner, j'aime la France,
Et vas toujours mon grand chemin !

IV

A ce moment, légère, Marie avait entr'ouvert la porte.

— On peut entrer ? dit-elle.

Elle portait une gerbe de roses thé, cueillies pour la chapelle.

— O Marie ! Marie ! s'écria Marthe. Tu viens de perdre un bel aveu de désenchantement.

Marie s'arrêta surprise, ne s'imaginant pas que pareil aveu fût sorti des lèvres de son mari, ni que sa philosophie ait pu être prise en défaut.

— Oh ! de désenchantement, dit René, vous exagérez.

— Enfin, reprit Marthe, ne m'avez-vous pas dit que votre rêve, à vous aussi, s'était effeuillé, votre rêve d'héroïsme et de batailles ?

Elle insistait, heureuse de faire entendre à Marie une confession qui lui semblait replacer Néry dans la catégorie des âmes ailées.

— *A moi aussi*, répondit René, vous devriez dire : *à moi seul*,

sœur Marthe, car Marie et vous, vous êtes, j'imagine, à l'abri de pareils accidents? Mon rêve s'est effeuillé! Si vous y tenez, j'en conviens devant Marie; mais, à vrai dire, toute vie compte un rêve effeuillé, — un rêve, le grand, celui d'où est sortie la vie même que l'on a embrassée. Nous avions rêvé, par exemple, vous d'être sainte, moi d'être héros, et Marie d'être mère. Je suis à genoux devant votre sainteté, sœur Marthe, mais je suis convaincu que vous ne pensez pas avoir atteint la perfection rêvée; mon héroïsme, je vous ai dit où il en est, et, dans les yeux de ma chère femme, j'ai vu souvent passer des ombres qui disaient l'espoir déçu.

— René, interrompit Marie, quel langage vous tenez! Marthe a dit vrai : vous êtes un désenchanté?

— Pas de vous, en tout cas, répondit vivement Néry, ni de personne, ni de rien. Non! Mon enchantement n'est pas mort, il s'est seulement transformé. Ecoutez : ne faut-il pas que les fleurs tombent, pour que les fruits surviennent, et le pommier chargé de fruits a-t-il le droit d'être désenchanté, parce qu'il a perdu ses fleurs étoilées? Toute vocation, toute existence est une plante dont la fleur doit tomber, et parce qu'en l'embrassant on n'a rêvé que de la fleur, on s'imagine, celle-ci fanée, qu'on a été déçu.

Qui voudrait de la vie pour ce qu'elle est? Dieu, donc, colore l'aube de teintes charmantes : l'aurore de tout amour est délicieux. Ceux qui sont du côté de l'aube et de l'aurore, les enfants, ne jugent de la vie que par ce qu'ils en voient. Ils ne savent pas que tout bonheur aura des lendemains, et, quand ce lendemain survient, eux, qui n'ont voulu du bonheur que la fleur, ils se jugent frustrés. Et, s'ils sont faibles, leur journée se consume alors à pleurer leur matin. Bien pis : elle se passe souvent à laisser la tâche entreprise et à revenir toujours du côté de l'orient, essayer, sans fin, de nouveaux bonheurs, sitôt abandonnés qu'ils ont donné leur fleur.

Eh! non, il n'est pas mort, votre rêve, ô têtes folles! Immortel, il survit en vous. Car votre rêve, c'est votre vie, vulgaire en apparence, mais qui, si vous êtes forts, est, en réalité, sublime. L'enthousiasme qu'il vous causait est tombé. Il était le stimulant nécessaire pour vous en faire entreprendre la réalisation. Ne regardez plus en arrière maintenant, du côté de l'orient et des

fleurs. Cueillez le mérite, fruit de la vie! Il jaillira de vos occupations quotidiennes, de la douleur des sacrifices inattendus, de la fidélité aux devoirs monotones que l'accoutumance rend fastidieux. Ce mérite, c'est votre idéal transformé, le fruit dont vous aimiez la fleur, et qui vaut mieux que la fleur. Aimez-le, vous aimerez votre vie, et le désenchantement vous sera inconnu...

Néry s'arrêta. Il s'était animé à exprimer des idées qui lui étaient chères, mais qu'il n'avait jamais exposées à Marie.

— Que je suis donc pédant et sot! s'écria-t-il, confus.

Marie et Marthe l'écoutaient, avides, dominant malaisément l'émotion qui les étreignait. Des romanesques et des faibles! oui, c'est bien cela qu'elles étaient, et lui, c'était le fort, le héros vrai, plus admirable dans la poursuite résolue du devoir quotidien, que dans l'entraînante course vers Abomey.

A certaines heures de la vie, importantes et tristes, des paroles nous parviennent, parfois, inattendues et profondes, qui, en un instant, dissipent tous nos doutes et illuminent notre chemin. Ceux qui les prononcent ignorent où elles tendent. Dieu seul le sait, qui peut-être les inspire.

Le soleil couchant frappait Néry au visage. Il brillait seul, dans le parloir envahi d'ombre. Toute une révélation s'était faite à l'âme de Marie et à celle de Marthe. Quand, peu d'instants après, Néry et sa femme quittèrent Veulen, Marie, pour la première fois, aima le charme de l'automne, qui, toujours, l'avait attristée, et, penchée au bras de son mari :

— Si vous saviez, lui dit-elle, si vous saviez quel bien vous m'avez fait! J'étais une faible; je serai forte. Vous venez de m'apprendre ou gisait l'idéal et le bonheur de la vie.

Et Marthe, rentrée dans sa cellule, écrivit sur un petit cahier : « Un capitaine de zouaves m'a guérie des chimères, et j'ai compris la valeur de cette expression : « Le ciel est un bonheur qui « n'aura pas de lendemain! »

PIERRE SUAU.

UN ÉRUDIT SAVOISIEN

MÉLANGE HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

Dans les débuts du dix-septième siècle, la ville d'Annecy avait, dit-on, quelque chose d'une nouvelle Athènes. C'étaient les jours où saint François de Sales et son ami, Antoine Favre, fondaient l'*Académie florimontane*[1]. L'évêque ne se cantonnait pas dans la théologie pure et la philosophie ; il aimait la curiosité des recherches historiques, et, une fois au moins, il remit dans la bonne route un historien en détresse. C'était le P. Fodéré. Le bon franciscain cherchait des renseignements sur les origines, passablement obscures, de la vieille ville annécienne. Il s'en va trouver Messire François de Sales, et le « digne prelat que chacun cognoit et sçait estre autant versé en tous genres de bonnes sciences, qu'adonné à la pieté », renvoyant son homme vers Pline ou vers Anthoyne du Pinet, a vite fait de débrouiller la question[2]. L'Annecy d'aujourd'hui n'a pas dégénéré : elle compte au moins deux sociétés littéraires, l'*Académie salésienne* et la *Société florimontane*, auxquelles je joindrais volontiers ce groupe anonyme de religieuses qui, sous d'habiles directions, publie les œuvres de saint François. Les docteurs et les chercheurs ne manquent pas dans la cité. Cependant, au milieu de cette pléiade érudite, une figure se détache, celle de M. l'abbé Gonthier, l'aumônier des hospices. Voilà dix ans, M. le professeur Ritter, de Genève, ne craignait pas d'affirmer que M. Gonthier lui semblait être *facile princeps* parmi les savants ecclésiastiques qui débutaient dans les *Mémoires de l'Académie salésienne*[3].

Et de fait, depuis tantôt trente-trois ans, M. Gonthier a con-

1. *Histoire du Bien-Heureux François de Sales*, par Charles-Auguste de Sales. Réédition Vivès, 1879, t. II, p. 2-5.

2. *Narration historique et topographique des Couvens de l'Ordre Saint-François*, par le R. P. F.-Jacques Fodéré. Lyon, 1619, p. 993-994.

3. E. Ritter. Article bibliographique, *la Mission de saint François de Sales en Chablais*, dans *Revue savoisienne*, janvier-mars 1892, p. 63-67.

truit un édifice historique, considérable vraiment : *les Châteaux et la Chapelle des Allinges; la Mission de saint François de Sales dans les bailliages de Chablais et de Ternier-Gaillard; le Journal de saint François de Sales durant son épiscopat; les Rues d'Annecy; Histoire de l'instruction publique avant 1789 dans la Haute-Savoie et dans l'ancien diocèse de Genève; les Évêques de Genève avant le grand schisme et du grand schisme à la Réformation.* Je suis loin d'avoir tout cité. L'on me permettra d'insister sur ces publications et de leur donner, à cause de saint François de Sales, de son histoire et de son diocèse, une importance qui, pour d'autres que des Savoyards, pourrait paraître excessive. Elles étaient malheureusement dispersées dans des revues et des journaux; maint tiré à part était épuisé. Bien plus, cette œuvre n'était guère connue au dehors de la Savoie et des provinces voisines : M. Fortunat Strowski, par exemple, dans sa thèse sur saint François de Sales, ou M. Brunetière dans son *Manuel de l'histoire de la littérature française*, citaient *la Mission du Chablais*; ils ne connaissaient pas le *Journal*, plus important encore et plus original.

Aussi c'a été une joie pour les admirateurs de l'abbé Gonthier que de le voir éditer ses *Œuvres historiques*, et les réunir en volumes. De ces volumes, — il y en aura trois, — le premier a paru déjà, et il ne sera pas sans doute le moins digne d'attention[1] : outre la monographie des Allinges, il renferme deux opuscules, j'allais écrire deux ouvrages, qui sont ce que nous avons, jusqu'ici, de plus rigoureusement exact sur la vie de saint François de Sales[2]. Ces opuscules, qui tous deux pourraient s'intituler le *Journal* du saint évêque, nous permettent de le suivre jour par jour, depuis son arrivée dans le Chablais (14 septembre 1594) jusqu'au 28 décembre 1622, date de sa mort, et même au delà,

1. *Œuvres historiques* de M. l'abbé Gonthier, aumônier des hospices d'Annecy, t. I. Thonon-les-Bains, imprimerie Jules Masson, 1901. In-8, 666 pages. — Au moment tardif où ce *Mélange* est tiré, le second volume des *Œuvres historiques* a paru aussi; il contient de savantes monographies, comme l'*Histoire de l'instruction publique avant 1789 dans la Haute-Savoie et dans l'ancien diocèse de Genève*, mais il éclaire moins directement l'histoire de saint François de Sales.

2. *La Mission de saint François de Sales en Chablais.* (*Œuvres historiques*, t. I, p. 177-368.) — *Saint François de Sales, évêque (1602-1622). Son Journal.* (*Ibidem*, p. 371-659.)

jusqu'à ses funérailles dans l'église de la Visitation (24 janvier 1623). Un appendice *Notes sur la naissance et les jeunes années du Saint*, donne, dans leurs grandes lignes, les diverses étapes de sa vie, de 1567 à 1594[1]. Nous avons donc entre les mains une histoire complète de saint François de Sales, tout au moins les éléments de cette histoire.

Ces publications n'étaient pas anciennes, — la première datait de 1891, la seconde de 1894. Cependant, l'auteur a tenu à les mettre consciencieusement à jour : il a tiré un profit meilleur encore des anciens registres de l'évêché. Surtout la nouvelle édition des *Œuvres de saint François* lui a fourni des renseignements nouveaux et des documents utiles. C'est là, peut-être, ou bien dans la *Vie de Claude de Granier*, par le P. Constantin (1640), qu'il a rencontré les noms des jésuites collaborateurs de l'apôtre du Chablais ; il ne les avait pas indiqués jusqu'ici[2]. Le P. Alexandre Hume avait été nommé pourtant dès la première édition, et c'était justice : ils le connaissent bien en effet, le *Père Alexandre*, ces Genevois qui, le 12 décembre dernier, chantaient si gaiement les chansons de l'*Escalade*[3].

Une importante rectification est celle qui avance la date de l'arrivée de saint François de Sales à Thorens, en 1602, avant la consécration épiscopale (vers le 10 octobre au lieu de vers le 10 novembre)[4] : elle projettera sans doute quelque clarté sur une période restée obscure, et permettra de déterminer si le saint a fait alors, sous la direction du P. Jean Fourier, les *Exercices spirituels* de saint Ignace, ou plus exactement s'il a fait, durant trente jours, ce qu'on appelle chez les Jésuites les *grands Exercices*. Peut-être aussi l'on en viendra jusqu'à savoir si la confession générale du saint retraitant a été entendue par l'ancien arche-

1. *Œuvres historiques*, t. I, p. 343 *sqq*. Pièce justificative C.

2. *Œuvres historiques*, t. I, p. 242, note 1, en comparant dans l'édition de 1891, p. 85 et 198.

3. Les chroniqueurs genevois affirment que, dans la nuit de l'*Escalade*, le P. Alexandre se tenait au bas des échelles, distribuant des absolutions et des billets magiques : à leur dire, il aurait même conféré l'extrême-onction, avant l'assaut, à Brunaulieu, l'un des assaillants. Aussi est-il bien vite devenu le héros de leurs chansons. — Du point de vue catholique, note excellente sur le P. Alexandre Hume dans *Œuvres de saint François de Sales*, t. XI, p. 304.

4. *Œuvres historiques*, t. I, p. 381. — *Journal*, édition de 1894, p. 11.

vêque de Vienne, Vespasien Gribaldi — c'est l'opinion de l'*Année sainte* et de M. Gonthier[1] — ou au contraire par le P. Fourier. Ce serait plutôt l'avis des Religieuses de la Visitation[2].

On le voit, l'aumônier des hospices d'Annecy est un chercheur patient et heureux : en général, il remonte aux sources. Ses préfaces, et surtout les appendices qu'il a joints principalement à *la Mission du Chablais*, donneraient l'idée juste de son exactitude et de sa précision. Pourtant, lorsque les archives ou les dépôts de manuscrits sont loin de la Savoie, il se résignerait à faire des dépouillements incomplets, ou même il se contenterait de renseignements de seconde main. C'est faute de loisirs sans doute, mais la chose se laisse apercevoir, dans *la Mission du Chablais*, pour maints documents d'origine protestante, et M. le professeur Ritter l'avait remarqué dès 1892[3]. M. Gonthier ne semble guère connaître les manuscrits de Genève qu'au travers d'intermédiaires comme MM. Fleury et Truchet[4], ou d'ouvrages déjà vieillis comme Ruchat ou Galiffe[5]. Ce sont là des auteurs sérieux, mais ils ne remplacent pas les sources.

Une lecture plus étendue de la littérature genevoise, et je parle surtout des travaux récents, lui aurait fourni le moyen de mieux faire revivre les pasteurs qui ont joué un rôle dans les pays de Chablais, ou de Gaillard et Ternier. Il aurait pu voir dans *l'Académie de Calvin*, par exemple, ce qu'on sait sur *Hermann Lignaridus*[6], et — peut-être — il aurait jeté quelque lumière sur les

1. *Œuvres historiques*, t. I, p. 382. — *Année sainte* des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie, 7 décembre.

2. Cet avis est appuyé sur d'anciens documents. (Note communiquée par les Sœurs de la Visitation d'Annecy.)

3. E. Ritter, *la Mission de saint François de Sales en Chablais*, p. 64.

4. *Le Clergé catholique et les ministres pendant les pestes à Genève*, par M. l'abbé Fleury. Paris, 1864. — *Saint François de Sales, le P. Chérubin et les ministres de Genève*, par M. l'abbé Fleury. Paris, 1864. — Appendice à la précédente brochure, par le même. Genève, 1865. — *Vie du P. Chérubin de Maurienne*, par M. l'abbé Truchet. Chambéry, 1880.

5. *Histoire de la réformation de la Suisse*, par Abraham Ruchat. Nyon, 1835-1838. — *Matériaux pour l'histoire de Genève*, recueillis et publiés par *** (Galiffe). Genève, 2 volumes.

6. *Histoire de l'Académie de Genève*, par Charles Borgeaud. *L'Académie de Calvin*. Genève, 1900, p. 247-254. Il y a là, comme dans la thèse du pasteur Eugène Choisy (*l'État chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, p. 315-327 ; Genève, 1902), des pages de haut intérêt sur la mission du Chablais. C'est un horizon découvert d'un point de vue protestant.

ministres Viret[1]. Surtout il n'aurait pas affirmé aussi catégoriquement que Bèze avait vécu agité par les doutes et le remords; tout au moins, il aurait fouillé plus avant, et il aurait cherché des témoignages plus forts à l'appui de son affirmation[2]. La question est embrouillée, et j'avoue qu'historiquement parlant, la preuve ne paraît pas encore faite.

Une connaissance imparfaite des manuscrits qui ne sont point en Savoie, ou des ouvrages publiés récemment par des protestants de Genève, c'est là, me semble-t-il, le point faible d'un travail qui est, par ailleurs, d'une valeur réelle. Sans doute, il pourra être complété, corrigé même, lorsqu'aura été conduite jusqu'au terme cette publication définitive des œuvres de saint François que les éditeurs poursuivent avec une patience de bénédictins — ou de visitandines. Pourtant il demeurera indispensable aux chercheurs consciencieux.

Ce qui augmente encore l'utilité de ce premier volume, c'est que M. Gonthier l'a enrichi d'illustrations et de figures; on pourrait citer, entre autres, une carte exactement dressée du territoire protestant des environs de Genève, ou un plan curieux de Thonon en 1682, tracé, je crois, d'après la grande gravure du *Theatrum Sabaudiæ*[3]. Mon regret a été de ne pas rencontrer une carte complète de l'ancien diocèse de Genève, ou encore ce plan d'Annecy à la même date de 1682 qui a une place, lui aussi, parmi les planches magnifiques du *Theatrum*. On l'eût facilement réduit à une moindre échelle, et les travailleurs auraient eu le plaisir de situer les va-et-vient du saint évêque dans sa ville épiscopale, ou de le suivre, de paroisse en paroisse, dans ses visites pastorales si scrupuleusement relatées[4].

1. Les ministres Viret sont si nombreux au Chablais qu'on se perd, et la similitude des noms n'est pas faite pour renseigner le lecteur. Peut-être même il eût été à propos de noter qu'aucun d'entre eux n'est Pierre Viret, le Grand Viret, mort en 1571 dans le Béarn.

2. *Œuvres historiques*, t. I, p. 252. — L'auteur se contente de renvoyer à Hamon ou Pérennès, et à l'*Histoire des Missions des Capucins*, p. 195.

3. *Theatrum Statuum Sabaudiæ Regiæ celsitudinis Sabaudiæ ducis Pedemontii Principis*. Amstelodami, 1682. 2 vol. in-folio. — Le plan de Thonon est au tome II après la page 22; celui d'Annecy, après la page 18.

4. *Œuvres historiques*, t. I, p. 408-411, 416-424, 437-440, 450. — Plusieurs ont encore regretté de ne pas voir reproduite à chaque page la date de l'année où se passent les événements; ce perfectionnement matériel aurait complété l'opuscule, et en aurait singulièrement facilité l'emploi.

Encore une fois, ces critiques, sauf, me paraît-il, celle qui regarde le dépouillement des manuscrits ou des auteurs genevois, ont trait à des points de détail[1]. Elles n'atteignent pas le fond d'une œuvre qui, maintes fois déjà, a renseigné les érudits, et dont ils ont fait grand cas. Je souhaite donc que la nouvelle édition se répande largement hors de Savoie, ou même hors de France.

ALAIN DE BECDELIÈVRE.

1. Même, si l'on veut être équitable, il ne faut pas exagérer la portée de cette remarque. Elle regarde d'ailleurs presque exclusivement l'*Histoire de la Mission du Chablais*, et la monographie des Allinges paraît, au contraire, richement documentée.

BIBLIOTHEQUE - ACADEMIE COMMERCIALE, QUE.

REVUE DES LIVRES

ASCÉTISME

Abrégé de l'Évangile médité pour toute l'année, *suivant les quatre Évangiles, d'après l'abbé Duquesne*, par l'abbé François Durand, auteur des *Exercices de saint Ignace en méditations*. Deuxième série : *Prédication et miracles de Jésus-Christ*. Troisième série : *Passion et résurrection du Sauveur*. Paris, Bloud, 1903. 3 vol. in-12, 400, 405, 437 pages. Prix : chaque volume, 2 fr. 50.

En mettant l'œuvre excellente de l'abbé Duquesne à la portée de tous les amis de l'Évangile, M. l'abbé Durand répond au besoin immanent des âmes catholiques. C'est que l'Évangile est la source où toujours iront se désaltérer de préférence et les simples et les savants, et ceux qui débutent dans l'exercice de la méditation et ceux qu'une longue course à travers les autres livres ramène régulièrement à celui-là.

Certaines de ces pages contiennent sous une forme concise toute une doctrine théologique, par exemple sur les *trois amours de Dieu, du prochain et de nous-mêmes* (t. II, p. 296); d'autres renferment, malgré leur apparente universalité, des leçons particulières pour le temps présent : l'*indissolubilité du mariage* (t. II, p. 132), la *sagesse de Dieu dans les persécutions* (t. II, p. 320). Mais y a-t-il une seule vérité dogmatique ou morale qui n'ait ici sa place naturellement amenée? Rarement on sent le commentateur. Presque toujours l'auteur s'efface derrière l'enseignement tombé des lèvres divines du Christ, comme les évangélistes eux-mêmes se sont oubliés pour ne présenter aux regards que le Sauveur.

Ce cours de méditations fait goûter l'Évangile en l'expliquant simplement, et plus encore qu'à le comprendre et à l'aimer, il porte sérieusement à l'imiter.

Aux approches de la Semaine sainte et des fêtes de Pâques, le dernier tome se recommande spécialement à titre d'actualité.

Henri Chérot.

PHILOSOPHIE

Essai critique sur le droit d'affirmer, par Albert Leclère. Paris, Alcan, 1901. In-8, 263 pages.

La philosophie que M. Albert Leclère propose, et qu'il a renouvelée des Grecs, — sans ironie comme sans allégorie, — est étrangère et supérieure à la science, comme à toutes les métaphysiques qui ne relèvent pas de la doctrine de Parménide. Quiconque adopte l'éléatisme nouveau reste impassible dans sa philosophie, et, s'il est croyant, dans sa foi, devant les audaces de la science, de la critique, de l'exégèse. La science, en effet, n'a rien de commun avec la réalité. Qu'on lui attribue l'intérêt d'un jeu intellectuel, la valeur et la vérité toutes relatives d'une fiction plus ou moins cohérente : à la bonne heure ! Elle est un geste de l'esprit, et non une prise de possession de l'être véritable. Voyez en effet dans quelles contradictions se perd son objet, du moment qu'on lui attribue consistance et indépendance ! L'objet de la science est fait psychologique; or, le fait conscient ne saurait être, puisque conscience implique tout ensemble identité et distinction du sujet et de l'objet, connaissance immédiate du moi réel et connaissance immédiate du moi représenté par l'idée. L'objet de la science est phénomène : or, comment le phénomène existerait-il, alors qu'il signifie à la fois objet manifesté et manifestation d'un objet, alors qu'il devrait être en soi pour exister, et en moi pour être connu ? Nous ne pouvons qu'indiquer le « système » adopté, dans sa plaidoirie contre l'objectivité de la science, par le subtil avocat qu'est M. Leclère. Il va nous montrer que le phénomène implique des relations avec le temps, l'espace et le nombre, et que, de ce triple chef encore, on ne saurait concevoir son existence.

Voyez ce que valent les opérations et les procédés qui servent à construire la science : l'induction, par exemple, la déduction, le simple jugement. Quel gage de vérité nous offre le jugement, alors qu'il implique croyance, c'est-à-dire sentiment? Considérez, du reste, que les sciences tendent naturellement à leur propre destruction, et que, dans la mesure même où elles se développent, elles nient l'originalité de leur objet. « Le sociologue s'efforce d'expliquer les propriétés sociologiques de l'individu humain par

les propriétés que la psychologie découvre en étudiant l'homme individuel...; le psychologue étudie la vie physiologique pour s'expliquer l'activité psychologique; ou bien, il déduit le psychologique du métaphysique », à moins que, voulant étudier « psychologiquement le psychologique », il considère, à son insu, l'idée qu'il a de l'activité psychologique, et non cette activité elle-même. Le chimiste explique les phénomènes chimiques par la chaleur, par l'électricité, par des propriétés physiques. « Le physicien recourt à la mécanique. La mécanique tend à n'être qu'une géométrie, la géométrie qu'une algèbre, et l'algèbre paraît n'être à plusieurs qu'une logique, celle de la quantité. » La métaphysique, avec laquelle la psychologie tend parfois à se confondre, peut être considérée à son tour comme une dérivation, comme un chapitre de la psychologie, étant, d'une certaine manière, la simple description de ce que l'homme pense de l'être. On dira encore que la logique se ramène à la psychologie. Du même point de vue, la morale apparaît comme la psychologie de l'obligation, et l'esthétique, comme la psychologie de l'admiration. Mais la psychologie, nous l'avons vu, renonce, de plusieurs façons, à son originalité. D'où cette double conclusion, cette double condamnation de la science : chaque science particulière nie son propre objet; « la science, dans son ensemble, est circulaire, et son objet, quel qu'il soit, la fuit à l'infini ».

La partie positive de l'ouvrage de M. Leclère, celle où il propose sa philosophie de l'être, est plus courte que la partie négative, où il montre l'irréalité du phénomène et les contradictions d'une science qui se dirait objective. Rien de surprenant : une métaphysique, nous dit M. Leclère, est nécessairement limitée. A vrai dire, on s'étonne plutôt que l'impitoyable critique ait pu élever une construction philosophique et qu'il ait encore trouvé autour de lui des matériaux et des instruments.

Rappelons-nous d'abord l'objet et le but de la métaphysique : nous cherchons le réel, l'être. Or, le réel, c'est le vrai, et la vérité ne se trouve que dans le jugement. Nous allons donc étudier l'affirmation, non l'affirmation psychologique, absurde et contradictoire comme la conscience empirique elle-même, mais l'affirmation ontologique, que la conscience répète, et qui d'abord s'impose à la conscience. Ne savons-nous pas en effet que, lorsque nous affirmons une chose, cette chose s'affirme pour

ainsi dire à nous? L'acte même d'affirmer considéré dans son abstraction, ou mieux, dans sa pureté : voilà le roc, voilà le diamant, que la critique ne saurait entamer, et dont le scepticisme montrerait d'autant plus la résistance, qu'il s'obstinerait à en nier la réalité.

Envisagé d'un autre point de vue, le fondement sur lequel va s'édifier la métaphysique, pourrait s'appeler l'idée absolue d'être. Remarquons bien, en effet, que semblable idée n'est pas un pur concept, mais un jugement, le plus simple et le plus universel de tous, un principe, tout à la fois « synthétique, nécessaire et réciproque ». « Quelque essence existe. » L'idée d'être perd toute signification, si l'on essaye d'isoler une essence de tout mode d'existence, ou l'existence de toute détermination essentielle. L'être est. Première proposition d'une série qui sera constituée en vertu du principe d'identité. De l'être, en effet, il faut affirmer tout ce que cette notion entraîne, et nier tout ce qu'elle exclut. Puisque l'être est, il est sujet d'une proposition d'existence, donc substance, donc en soi. Ainsi s'établit la seconde proposition : l'être est en soi. Mais ce qui est en soi, possède une existence intérieure à son essence et contient par suite sa propre raison d'être. Nous arrivons de la sorte à conclure que tout être est pour soi et par soi.

On ne peut ici qu'indiquer les principaux articles de la métaphysique nouvelle — ou renouvelée. L'être est pensée, amour et liberté. La multiplicité des êtres est possible, parce qu'un être peut donner à d'autres, non seulement d'exister, mais d'exister par soi. « Le temps éliminé, l'auto-création devient possible. » Un être, au moins, possède une parfaite aseité, et « se pose lui-même en toute indépendance ». Un seul Dieu : « car la liberté d'une divinité limiterait celle des autres ». Ce n'est donc point à l'aide de la réalité phénoménale, mais de l'affirmation absolue, que nous prouvons l'existence de Dieu.

L'idée du devoir, connexe avec celle d'être, puisque la pensée ne pose l'être qu'à titre de nécessité morale ou de postulat obligatoire, confirme l'existence d'un Dieu, qui puisse faire régner la loi morale, et prouve l'existence d'un monde qui doit réaliser le bien d'un nombre indéfini de manières. « De l'idée du devoir se déduit l'existence de la matière, des plantes, des animaux et des hommes. » Bien que la conscience empirique soit une illusion,

« nous sommes certains d'exister, parmi la foule innombrable des êtres »; car la loi du devoir, qui veut être accomplie de la manière la plus parfaite, exige que « tous les possibles, qui sont en nombre indéfini, existent ». Enfin, non sans peine, je suis arrivé à conclure que j'existe. Maintenant se pose la question de l'immortalité. « Pour nous, qui nions le temps, nous pensons que nos âmes sont déjà dans la vie éternelle qui est la vie unique, mais dont on ne saurait humainement bien parler. »

« Que nous manque-t-il ? demande M. Leclère. L'humilité peut-être, qui nous ferait plus grands et aussi plus heureux. » Oui, l'humilité est une vertu de lumière et de bonheur, que M. Leclère a raison de glorifier. Mais qu'il nous permette aussi de lui signaler une qualité philosophique qui, certes, ne lui manque point, mais qu'il ne saurait trop cultiver, s'il veut s'en tenir à sa méthode d'argumentation ; je veux dire : la subtilité.

Il y a deux manières de raisonner en philosophie. Dans le premier cas, on réunit des données aussi nombreuses que possible, on cherche les points de vue synthétiques, on dégage les directions convergentes de faits, on étend la ligne qui doit servir de base au calcul, on contrôle et on corrige un résultat par l'autre ; de même que, pour déterminer la hauteur d'une tour à l'horizon, l'on mesure différentes longueurs et l'on se place sous différents angles. Une erreur peut alors être compensée, une distraction réparée. Supposez, au contraire, un Spinoza qui, sur la définition, donnée une fois pour toutes, de la substance, construit une théorie métaphysique. Une subtilité toujours en éveil, une attention toujours à l'affût de l'erreur, suffiront difficilement à mener à bonne fin l'œuvre entreprise. S'il définit la substance d'une façon inexacte ou équivoque, cette faute initiale vicie d'avance, à elle seule, tout son calcul. On pourra admirer la valeur formelle, le prix artistique, peut-être même la logique interne de sa doctrine. Mais, philosophiquement, elle vaut tout juste ce que vaut le panthéisme. A ces téméraires constructeurs, il convient d'appliquer un jugement qui n'a que le tort d'être trop général : les métaphysiciens sont des poètes manqués.

Le fondement sur lequel M. Leclère veut construire la métaphysique est vraiment fragile. Il pose à la base de la philosophie la pensée absolue, l'acte même d'affirmer, sous prétexte que le vrai définit le réel, objet même de la métaphysique, et, d'autre

part, ne se trouve que dans le jugement. Le raisonnement est subtil, mais pas assez. Le vrai, identique à l'être, le vrai objectif et ontologique, dont s'occupe le métaphysicien, n'est pas une propriété du jugement; et la vérité logique qui réside dans le jugement est, comme son nom l'indique, l'objet d'une autre science que la métaphysique. Comme le fondement même de l'édifice, les matériaux employés sont d'une solidité douteuse, et c'est, je crois, au constructeur qu'ils inspirent le plus de confiance.

Heureusement, la « réalité phénoménale » — disons expérimentale — n'est pas entièrement détruite par les coups multipliés que lui a portés M. Leclère, et elle peut encore servir à la construction de la philosophie. Il est permis d'avoir, comme l'auteur de l'*Essai critique sur le droit d'affirmer*, beaucoup d'estime pour la dialectique, sans partager son dédain pour l'expérience. Le phénomène : mouvement, pensée, est de soi incomplet, puisqu'il appartient à la substance qui se meut, qui pense, qui veut, mais non irréel et contradictoire, à moins d'être considéré comme subsistant en lui-même. L'induction, la déduction, les procédés de la science et les opérations de l'esprit soulèvent de difficiles problèmes. Mais on n'a pas démontré que l'activité intellectuelle n'avait qu'une valeur subjective. Bref, M. Leclère nous semble un critique plus terrible d'intention que de fait.

Xavier Moisant.

Le Personnalisme, *suivi d'une étude sur la perception externe et sur la force*, par Charles Renouvier, de l'Institut. Paris, Félix Alcan, 1903.

Écrivant, il y a deux ans, les dernières pages des *Problèmes de métaphysique*, M. Renouvier appelait de ses vœux l'avènement du *personnalisme*. Cette doctrine, d'après lui, devait marquer l'apogée des ascensions de l'idéalisme critique et en assurer le triomphe définitif sur les vieilles philosophies réalistes. Eh bien, *le Personnalisme* vient de paraître, et M. Renouvier, lui-même, en est l'auteur. C'est dire, avant tout examen, que l'œuvre mérite attention et va nous suggérer plus de réflexions que n'en comporte un simple compte rendu. Nous nous contenterons donc aujourd'hui d'indiquer les grandes lignes du nouveau livre, réservant à plus tard des appréciations que nous désirons donner en

toute connaissance de cause, avec impartialité, mais en vue de ne servir que la vérité.

M. Renouvier reste fidèle à la méthode kantienne des concepts et continue, par suite, à substituer en métaphysique le principe de la *croyance rationnelle* à ce qu'il appelle le faux critère de l'évidence, nous priant modestement avec Platon de nous contenter de ses hypothèses « si nous les trouvons autant probables que celles d'un autre ». Il se déclare toutefois et très nettement contre les conséquences monistes ou évolutionnistes auxquelles, jusqu'ici, semblaient devoir aboutir comme fatalement les théories du subjectivisme. C'est le principe de la *relativité* qui ouvre à M. Renouvier la vraie porte de la réalité en lui révélant que... tout est relatif, ou mieux que tout est *Relation*. Égaré par la fausse imagination des entités substantielles, Inconditionné et noumènes, le criticisme a jusqu'ici manqué son entreprise et versé avec Kant dans la philosophie de l'absolu, quand il n'a pas, par réaction, conduit ses disciples à l'illusionnisme universel. M. Renouvier se flatte de nous faire éviter ces écueils, grâce au *relativisme* d'abord, mais grâce encore et surtout à ce qu'il n'entend pas rabaisser tout le connaissable à des phénomènes de valeur purement empirique; il salue, au contraire, la personne ou la conscience, la première réalité, seul véritable principe causal, relation maîtresse, condition et principe de toutes les autres relations. Voilà *le Personnalisme*, le fondement sur lequel va s'élever la philosophie de l'idéalisme perfectionné.

Dans la première partie (métaphysique du personnalisme), l'application du principe de causalité à une suite de phénomènes qui ne saurait être indéfinie dans le passé, conduit le penseur à l'affirmation de la cause première, Intelligence et Volonté suprêmes, et pourtant être corporel. Ne nous étonnons pas : « Le culte de l'immatérialité est le résultat de la méconnaissance de l'organisme parfait et idéal. » (P. 104.) La création, entendue comme œuvre distincte de la personne créatrice, n'est pas un mystère, elle s'impose à la manière d'un fait. Cette œuvre, composé universel de monades conscientes à des degrés divers, a dû, étant donné son auteur, être parfaite à l'origine; hypothèse qui paraît en contradiction avec l'état actuel du monde et l'existence du mal. Force donc est d'admettre une chute originelle dont le premier résultat aurait été de troubler profondément l'équilibre

primitif de la matière et de la résoudre en nébuleuses inorganisées. Cette chute, étant d'ordre moral, ne se conçoit pas sans la société. M. Renouvier, en effet, ne permet pas à Dieu de lier la personne créée, vis-à-vis de lui-même, par un précepte d'obéissance. Les membres de la première société, destinés d'abord à l'immortalité, ont malheureusement péri dans la catastrophe mondiale causée par leurs divisions; mais les monades dominantes de leur personnalité se sont conservées indestructibles à l'état de conscience sourde et suspendue. Ce n'est qu'à la suite d'une reconstitution imparfaite de l'univers, par la condensation de notre nébuleuse, et lorsque se furent développés des organismes animaux convenables pour leurs fonctions, que les monades dominantes revinrent successivement à la pleine possession d'elles-mêmes et reconstituèrent la famille humaine actuelle. D'ailleurs « ce n'est pas une seule fois que chaque personne doit revivre sur la terre à la faveur du passage à l'acte d'une de ces puissances séminales, c'est un certain nombre de fois » (p. 125) jusqu'à ce que, « réintégrée dans le monde des fins, elle y retrouve à la fois et la mémoire de son état dans le monde des origines et celle des vies diverses qu'elle a traversées » (p. 127). N'allons pas plus loin : admettre que le Créateur « n'ait eu pour fin que lui-même, est contradictoire à la loi qui reconnaît aux personnes des fins pour elles-mêmes » (p. 79).

La seconde partie, intitulée « Sociologie du personnalisme », est une flânerie de penseur à travers les siècles, une manière aussi de discours sur l'histoire universelle, où beaucoup d'idées sont remuées, mais qui nous enseigne peu de chose et dans un ordre peu apparent, sur les principes constituants et conservateurs des sociétés, leurs conditions de progrès et leurs relations avec l'individu. M. Renouvier semble obéir à une autre préoccupation. Quand il flétrit, avec un à propos plein d'actualité, hélas! « l'injuste passion des hommes de s'obliger à l'unité de sentiments par voie de contrainte quand ils ne le peuvent autrement » (p. 156), on pourrait croire que c'est aux ennemis de l'Église, que ce discours s'adresse. Il n'en est rien; tout au contraire la grande persécutrice, la grande corruptrice, c'est l'Église, en dépit « de la morale toute de bonté et de dévouement » de son fondateur. Nous ne pouvons laisser sans protestation les haineuses et méprisantes accusations que l'auteur, ignorant absolument notre philosophie,

dénaturant nos dogmes, travestissant notre histoire, victime en résumé de préjugés aussi invétérés que mal fondés, se plaît à entasser ici. Je suis d'ailleurs convaincu qu'une étude calme et sérieusement documentée de la doctrine et des faits amènerait bien vite un chercheur de la force de M. Renouvier, et qui a soif de la justice, à réformer ses jugements. Puisse-t-il l'entreprendre, cette étude, au lieu de se perdre dans les dédales de ses « hypothèses » métaphysiques! C'est là qu'il trouvera le chemin qui conduit individus et sociétés à cette « cité de l'avenir » où vont déjà ses espérances.

Dans la troisième partie (Eschatologie du personnalisme), M. Renouvier développe les conclusions de sa métaphysique sur l'état final de la création, et modifie les vues exposées, il y a quatre ans, dans sa *Nouvelle Monadologie*. Étant admise la restauration finale de la personne immortelle, le sort des *méchants impénitents* devient un problème difficile à résoudre. L'auteur augure d'une suite de reconstitutions la pleine et efficace expérience de cette loi que la justice est le chemin de la vie; aussi l'intelligence du devoir finira par transformer « la primitive spontanéité d'innocence en science inaltérable du bien et vertu indéfectible » (p. 217), résultat qui serait assuré par l'harmonie préétablie dans le plan de la création.

Je me suis trop étendu sur *le Personnalisme* pour analyser maintenant l'*étude sur la perception externe et sur la force*, critique des systèmes modernes, qui occupe les trois cents dernières pages, plus de la moitié du volume. Les vues y abondent, l'érudition est vaste, la critique pénétrante mais sujette à caution, par exemple quand elle s'en prend à Aristote (p. 379). Pour les conclusions enfin, l'auteur, toujours idéaliste, s'inspire comme toujours de la monadologie leibnizienne; seulement il desserre les liens de l'harmonie préétablie et brise le continu universel, afin de sauvegarder l'autonomie de l'individu et la liberté morale. M. Renouvier voudrait encore que la physique, pour s'accorder à la doctrine des monades, prît comme point de départ l'atome *inétendu* d'Ampère et de Cauchy. J'exprime encore une fois le regret que l'auteur n'ait pas trouvé de place pour l'examen approfondi de la synthèse péripatéticienne qui, malgré son antiquité, n'a pas encore vieilli, parce qu'elle est, quoi qu'en disent ses nombreux adversaires, la plus immédiatement établie sur les données de l'expérience et du bon sens.

Louis Baille.

QUESTIONS SOCIALES

Bibliothèque d'Économie sociale. — I. *Mendiants et Vagabonds*, par M. Louis Rivière. — II. *La Population*, par M. des Cilleuls, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques. — III. *La Petite Industrie contemporaine*, par M. Brants, de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Louvain. Paris, Victor Lecoffre. Trois volumes in-12 de 225 pages chacun.

M. Henri Joly s'exprime ainsi, dans le prospectus où il présente au public la nouvelle collection publiée sous sa direction, avec ce titre : *Bibliothèque d'Économie sociale* :

« La *Bibliothèque d'Économie sociale* n'apporte au public ni théories *a priori*, ni métaphysique, ni polémiques de parti.

« On a pensé qu'après tant de luttes passionnées, tant d'utopies et aussi tant de déceptions, il y avait lieu d'étudier objectivement les grandes fonctions de la vie sociale. »

Excellente pensée, que celle de fournir de documents sûrs ceux qui s'intéressent aux questions sociales sans avoir le temps ni les moyens de faire des enquêtes sur place, ou même de lire les grands ouvrages d'économie sociale. C'est une œuvre de diffusion et de vulgarisation, d'ailleurs, entourée de toutes les garanties désirables. Sur chaque question, M. Joly s'est adressé à des hommes compétents et qui déjà par leurs travaux se sont placés hors pair. La liste des volumes parus ou en cours de publication ne présente que des noms d'auteurs connus du grand public et qui font autorité.

I. — M. Louis Rivière étudie la mendicité et le vagabondage. Il le fait à la fois en spécialiste et en homme d'œuvres. Son livre est extrêmement suggestif et évocateur. Après avoir distingué nettement entre le mendiant intéressant — indigent, enfant, vieillard, chômeur involontaire — et le professionnel de la mendicité, il indique les remèdes : mesures préventives ou de protection, et mesures répressives ou de correction. Ces dernières, paraît-il, ne sont pas les plus efficaces.

M. Rivière a des pages émues sur le vagabondage de l'enfant, « cette école primaire du délit », et sur les souffrances et la condition précaire des « petites mains », les jeunes ouvrières, « obli-

gées de vivre avec des salaires de famine, diminués encore par de périodiques chômages ». Il fait connaître les œuvres — le public n'en soupçonne pas le nombre — créées pour la préservation de l'enfance et de la jeunesse, de l'un et de l'autre sexe. Comme de juste, la charité catholique en revendique la plus grande part. Mais d'autres initiatives privées méritent aussi les meilleurs éloges. Par exemple, le *Patronage de l'enfance et de l'adolescence*, ouvert par M. Rollet, et l'œuvre des *Petites Préservées*, due au dévouement intelligent et infatigable de M. Adolphe Guillot.

Mendiants et Vagabonds n'est donc pas seulement un livre savant et substantiel, mais encore une bonne action. Sa lecture suscitera de nouveaux efforts pour améliorer le sort des déshérités de la vie.

Nous devons ajouter que M. Rivière est au courant de toutes les tentatives faites hors de France en vue d'enrayer la mendicité et le vagabondage. Cela ajoute encore à l'intérêt et à la valeur de son ouvrage.

II. — Le livre de M. des Cilleuls, sur *la Population*, s'ouvre par cette dédicace, qui vaut seule un livre et dont je bénis l'auteur : « A la mémoire de mes père et mère, qui, sans fortune, ont mis au monde neuf enfants. »

Au cours de son ouvrage, — très informé, — M. des Cilleuls traite de questions qui ont le plus vif et le plus actuel intérêt pour le moraliste, et même simplement pour l'honnête homme : la vocation au mariage, l'inégalité de la femme dans la société, le régime des successions, l'influence familiale et sociale des révolutions... Il arrive à cette conclusion, dont la haute portée morale, non plus que le caractère éminemment pratique, n'échapperont à personne : « L'abus des jouissances amène infailliblement une augmentation de misères physiologiques. »

Bien des préjugés, qui courent le monde au grand détriment des mœurs et de la *population*, sont exécutés sans appel par M. des Cilleuls. Il fait également justice d'un certain nombre de paradoxes, dont usent ceux qu'il appelle fort justement les « séducteurs du peuple », c'est-à-dire ces hommes « affranchis de scrupules, qui appuient de leur influence les mauvaises passions, qu'il demeure toujours facile de répandre et d'exciter, parce qu'elles trouvent un ferment naturel dans le levain déposé au fond du cœur de l'homme ». Il raille aussi la sentimentalité

dont maints écrivains ont fait étalage à l'égard des enfants naturels, et la badauderie propre à la démocratie, qui se laisse griser par des formules; celle-ci, par exemple : l'accessibilité de tous aux emplois et aux honneurs.

Comme le précédent, ce livre est de ceux qui instruisent, font penser, rendent meilleur. C'est assez le recommander.

III. — Dans *la Petite Industrie contemporaine*, M. Victor Brants se propose de résoudre ce problème, d'importance capitale au point de vue économique : Qui l'emportera, dans la lutte engagée entre la grande usine et le petit métier ? Les marxistes pensent que le petit métier doit disparaître, et c'est une solution attristante pour beaucoup. M. Brants en juge autrement. Après un examen approfondi, appuyé sur de consciencieuses statistiques, contrôlé par une enquête menée non seulement en France, mais encore en Belgique et en Allemagne, sa conclusion est que la plupart des petits métiers doivent non pas disparaître, mais se transformer. Avec une maîtrise incontestable, il indique comment les petits patrons doivent sortir de la routine, améliorer leur outillage et soutenir de préférence la concurrence sur le fini et la délicatesse de l'ouvrage, ainsi que sur le terrain de la spécialisation. Reste à savoir si M. Brants ne se montre pas un peu trop optimiste. Lui-même reconnaît qu'il y a péril pour la petite industrie; qu'il y a des terrains perdus, dont quelques-uns peuvent se reconquérir, et qu'en fin de compte, il est impossible de prophétiser l'issue du duel économique engagé.

Ceci pour le côté technique du livre. La partie où M. Brants étudie les influences morales sur la petite industrie, après les influences mécaniques, n'offre pas un moindre intérêt. Les chapitres sur le non-payement, les coopératives, la vie familiale, l'organisation scolaire et post-scolaire ne sauraient être trop lus et médités. Avec une finesse pleine de bonhomie, M. Brants marque au passage mainte idée erronée, pièce fausse trop longtemps mise en circulation. Ainsi, celle qui consiste à regarder « la classe moyenne comme un paradis de vertus ».

Aussi bien, c'est là une note commune et de fort bon aloi dans les trois ouvrages que je viens d'analyser, — trop brièvement, — démasquer et réduire, une fois pour toutes, à ce qu'elles valent, nombre d'appréciations inexactes sur les questions sociales. Par là, ils ne sont pas seulement une contribution aux sciences éco-

nomiques, mais aussi une contribution à la vérité sociale. Les ouvrages qui méritent cet éloge sont « bons et faits de main d'ouvrier » ! Joseph ADAM.

ROMANS

Après la neuvième heure, par M.-R. MONLAUR. Paris, Plon, 1903. 1 vol. in-16, 208 pages. Prix : 3 fr. 50.

Il y a un an, M. MONLAUR publia son délicieux volume, *le Rayon*. Le public, qui en a acheté déjà douze mille exemplaires, réclamait la suite de cet attachant récit. M. Monlaur vient de le lui donner. Dans *le Rayon*, il avait fait revivre les émotions suscitées par le Christ, lorsqu'il semait autour de lui ses miracles, et qu'à « la neuvième heure », il expirait sur le Calvaire. Ces tableaux pleins d'une chaleur divine n'étaient que le commentaire de l'Évangile, de ce livre disséqué maintenant par de froids exégètes, qui ne savent en tirer qu'un Christ amoindri.

Nous avions fait connaissance avec le rabbi Gamaliel, ébranlé mais non encore converti, et avec sa sœur Suzanne, qui, elle, s'était donnée de toute son âme au divin Maître. Or, voici que quelques années se sont écoulées. Fuyant la persécution qui sévit à Jérusalem, le frère et la sœur, unis maintenant dans la foi, se rendent chez leurs compatriotes d'Alexandrie, en passant par le désert du Sinaï. Près du Caire, ils rencontrent un jeune couple grec qui nous initie aux obstacles que le christianisme va trouver dans les idées helléniques. Plus loin, d'autres personnages nous mêleront aux mœurs des ghettos juifs et aux rites avilissants des Égyptiens. Je ne saurais rendre l'intensité de lumière et de couleur qu'on trouve dans les chapitres consacrés à la description d'Alexandrie et de ses fêtes. Nos deux voyageurs ne s'attardent pas à ces spectacles ; ils ne voient que les âmes. Ils les conquièrent chacun à sa manière : le rabbi, par l'enseignement; Suzanne, en s'associant à toutes les douleurs. Soudain, une tempête populaire s'élève contre les Juifs ; Suzanne est traînée devant la statue de Caligula qu'elle refuse d'adorer; elle meurt martyre.

Puisque Gamaliel a survécu, espérons qu'il se rendra à Rome et qu'il nous fera participer à la vie de la primitive Église. Nous voulons que M. Monlaur nous donne ce nouveau volume l'an prochain. A. P.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ASCÉTISME

L'auteur de : *Allons au ciel.* — **Marie, Reine de l'Univers.** Troisième édition revue et augmentée. Paris, Imprimeries-librairies de l'œuvre de Saint-Paul. In-16, XV-103 pages.

Il y a quinze ans que l'auteur de *Allons au ciel* publiait la première édition de cette brochure. La troisième édition, remaniée, a paru, il y a quelques mois, à l'occasion du Congrès de Fribourg, où Marie était célébrée et couronnée comme Reine de l'univers. Mme la marquise d'A... ne cherche pas, comme ferait un théologien de profession, à définir et à peser chaque mot, ni à mettre rigoureusement en forme toutes les preuves de la thèse; mais elle écrit des pages très pieuses, qui respirent l'amour de Notre-Dame et la confiance en son secours au milieu des épreuves présentes.

René-Marie de la Broise.

T. R. P. Monsabré. — **Dimanches et Fêtes de l'Avent.** Deux éditions : 1° In-8 carré. Prix : 4 francs. 2° In-12. Prix : 3 francs. Paris, P. Lethielleux.

« Je n'irai pas chercher ailleurs que dans la liturgie les sujets de mes instructions, dit le grand orateur. Les Évangiles des dimanches et fêtes sont pleins d'enseignements dont vous ne connaissez pour la plupart que la superficie. J'essayerai, avec la grâce de Dieu, de vous faire entrer dans leurs saintes profondeurs. »

Tel est le sujet du nouveau volume publié par le R. P. Monsabré. On y trouvera la même ampleur de doctrine et d'éloquence que dans ses autres œuvres si justement appréciées. A. S.

QUESTIONS ACTUELLES

Henri Joly. — **De la corruption de nos institutions.** Paris, Lecoffre, 1903. XXIV-290 pages.

M. Henri Joly est un enquêteur infatigable. Une à une, il vient de regarder ces choses si importantes dans la vie d'un peuple : l'enseignement, la magistrature, la criminalité, l'assistance, le mariage. Partout il a constaté l'incertitude, le manque de suite, excepté dans la haine de tout ce qui est une force libre ou religieuse; une seule affaire importe : tout soumettre à un pouvoir arbitraire, irresponsable et sans limites. La politique, une politique de parti violente et aveugle, envahissant l'école, le prétoire, l'hôpital, le foyer domesti-

que, pour y introduire justement ce que le bon sens et la santé sociale demanderaient d'en écarter : voilà la cause de la « corruption de nos institutions ».

Avec la franchise et la clairvoyance d'un philosophe, d'un chrétien, d'un patriote, M. Joly la dénonce. Les faits, les chiffres, les observations tiennent lieu, dans son réquisitoire, des tirades passionnées par lesquelles trop de journalistes communiquent habituellement au public leur prétentieuse incompétence. A pleines mains, il faut que les bons citoyens puisent là des idées à répandre parmi la multitude de ceux qui, souffrant du malaise que toute « corruption » entraîne, ne savent que patienter.

Si, comme M. Joly, tout le monde faisait un peu de prophylaxie patriotique, la gangrène qui ravage le corps national n'aurait-elle pas plus de chances de disparaître ?

Paul Dudon.

E. Faguet. — **Le Libéralisme.** Société française d'imprimerie et de librairie, 1902. xviii-340 pages.

Il y a dans ces trois cents pages une théorie, un commentaire et un examen de conscience.

La théorie, qui est une théorie de l'État, peut se résumer ainsi : L'homme n'a pas de droits, le citoyen non plus ; l'État a tous les droits ; seulement il a tort de passer certaines bornes. Quand il a pourvu à la police, à la justice, à la force militaire, et exigé des citoyens « l'argent nécessaire à tout cela », il n'a qu'à rester tranquille, son vrai rôle est joué.

Le commentaire concerne les principes de 89. M. Faguet ne se contente pas de transcrire le texte des *deux déclarations des droits*. Il les explique, il les illustre. Et il professe que le mieux est de donner à tous et à chacun toutes libertés de pensée, de parole, de réunion, d'association, de religion, etc.

L'examen de conscience est celui de notre pays. L'auteur énumère quels sont, chez nous, les ennemis de la liberté ; il établit que la France n'est pas libérale, qu'elle ne l'a jamais été, qu'elle aura grand'peine à l'être, et qu'il faut souhaiter qu'elle le soit.

Il est inutile de dire que le livre de M. Faguet est sincère, amusant, instructif, actuel et discutable. — Nombre de gens, en lisant ces pages familières et sérieuses, pourront s'initier à une philosophie de la politique courante. Les esprits les plus méditatifs y trouveront matière, non seulement à objection, mais à réflexion.

Paul Dudon.

LITTÉRATURE

H. de la Ville de Mirmont, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres de Bordeaux. — **Études sur l'ancienne poésie latine.** Paris, Fontemoing, 1903. 1 vol. in-12. Prix : 5 francs.

Avec une érudition complète, et la clarté élégante de la critique française, M. de la Ville de Mirmont étudie Livius, Lævius, le

Carmen Nelei et ces deux genres, à la fois si fort et si mal connus, qui sont la sature et la nénie. L'auteur rejette la vieille légende qui fait de Livius l'affranchi de Salinator et le premier maître d'école de Rome. Il précise ce qu'on peut affirmer de la dramaturgie de Livius et de son odyssée latine, dont il inventorie très méthodiquement les fragments. Il montre que le *Carmen Nelei*, antérieur à l'invention de la *fabula prætextata*, dut être imité de la *Tyro* de Sophocle, et, sous le couvert de Nélée, parlait de Romulus. Il démontre qu'avant Catulle, Lævius fut l'introducteur de l'alexandrinisme à Rome, comme Livius avait été l'initiateur de l'hellénisme classique. La courte étude sur la *satura* précise la nature de ce genre dont Quintilien, avec un peu d'étroitesse d'esprit, a dit qu'il était tout romain. L'étude sur la *nenia* indique l'évolution de ce genre.

Ce livre est un bon modèle d'étude critique et philologique, et tout professeur de littérature romaine en doit retirer certaines conclusions qui précisent ou qui modifient des idées reçues.

P. Suau.

ROMANS

Jean Charlette. — **Marinette.** Paris, Perrin. In-16, 316 pages.

Marinette est une bonne petite orpheline, qui devient très originale, parce qu'elle est élevée d'une très originale façon par deux vieux originaux : l'un, son grand-oncle, Sosthène Salvignac, peintre de pastels à ses moments de loisir; l'autre, son parrain, Hector d'Amet, auteur d'une épopée en quatre chants : *les Trencavel*, et possesseur d'une collection rare de papillons où figurent en bonne place l'*Uranie riphee* et le *Charaxes jasius*. De longues discussions sur les beaux-arts et sur les lépidoptères, des promenades au musée du Louvre, un voyage à Carcassonne (ils n'avaient jamais vu Carcassonne !) dont on nous fait l'histoire et la description, tout cela conduit finalement le lecteur au dénouement connu, prévu, attendu, c'est, à savoir, le mariage de Marinette avec Raymond Valassin.

Je n'ose promettre aux psychologues qu'ils trouveront ici des révélations inédites sur certains états d'âme singuliers et complexes; aux amateurs de situations dramatiques et violentes qu'ils seront secoués par de très fortes émotions; aux fins dégustateurs des pages où s'affirme une manière nouvelle que leur goût pour le rare et l'inédit sera satisfait pleinement. Mais tous les lecteurs de ce bon petit livre passeront, je crois, agréablement et honnêtement une heure ou deux; et c'est peut-être tout ce qu'a voulu l'auteur de *Marinette*.

Louis Chervoillot.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mars 11. — A **Woolwich**, en Angleterre, M. Crooks, socialiste, ancien pupille de l'Assistance publique, est élu député à la majorité de 2200 voix. L'amiral lord Beresford, conservateur, qui a donné sa démission, avait été élu sans concurrent en 1895 et en 1900.

12. — A **Paris**, à la Chambre, ouverture de la discussion du projet de loi sur les demandes d'autorisation présentées par cinquante-quatre congrégations d'hommes. M. Barthou, ancien ministre de l'Intérieur dans le cabinet Méline, annonce qu'il votera contre le passage à la discussion des articles et demandera prochainement qu'une loi interdise radicalement à tout congréganiste le droit d'enseigner.

— A **Saint-Pétersbourg**, dans un manifeste très remarqué, l'empereur parle de réformes possibles pour le bien de l'État et de ses sujets.

13. — A **Paris**, à la Chambre, M. Grousseau, député, montre que le projet de loi en discussion est en contradiction avec la loi du 1er juillet 1901.

— M. Rouvier présente une demande de crédits supplémentaires de 30 millions, que des annulations prévues de crédits antérieurs réduiraient à moins de 20 millions.

— La Cour de cassation casse l'arrêt de la Cour d'Aix acquittant deux anciens salésiens sécularisés et incorporés au clergé diocésain de Fréjus.

— A **Belgrade**, les *Narodny Listy* annoncent que le tsar a envoyé à la Serbie 10 millions de cartouches pour les 10000 fusils qu'Alexandre III avait donnés à l'armée serbe.

14. — A **Paris**, mort de M. Ernest Legouvé, né le 15 février 1807. Il était membre de l'Académie française depuis 1855.

15. — A **Rome**, Léon XIII reçoit en audience solennelle l'ambassadeur de France accrédité près de Sa Sainteté par le gouvernement français comme envoyé extraordinaire à l'occasion du jubilé pontifical. Dans sa réponse, le pape souhaite à la France « de ne jamais oublier les traditions glorieuses qui lui ont mérité le titre de Fille aînée de l'Église et qui ont justifié ce mot : *Gesta Dei per Francos* ».

— A **Valence**, le tribunal civil, dans l'affaire du Carmel de Romans, déclare « que la loi du 1er juillet 1901 n'a pas d'effet rétroactif, et qu'en conséquence Mlle Thomas ayant acquis les immeubles séquestrés comme séculière, en est la légitime propriétaire ». Le liquidateur est débouté de ses poursuites et condamné aux dépens du procès.

16. — La supérieure du Bon-Pasteur de **Nancy** adresse à *l'Univers* une lettre où elle proteste contre les calomnies répandues, contre la sentence rendue et contre la mesure prise contre sa communauté, et en appelle au jugement de Dieu.

17. — A **Saint-Pétersbourg**, mort de l'amiral Tyrtoff, ministre de la Marine.

18. — A **Paris**, la Chambre refuse, par 300 voix contre 257, de passer à la discussion du projet de loi relatif aux demandes d'autorisation de vingt-cinq congrégations enseignantes; ces congrégations comptent 11 763 religieux.

19. — A **Paris**, le tribunal civil de la Seine, dans l'affaire des Carmes déchaussés, admet que la liquidation des congrégations qui se sont dissoutes d'elles-mêmes, entre le 1er juillet et le 1er octobre 1901, doit être faite par le liquidateur officiel.

20. — Mgr Delamaire, évêque de Périgueux, à l'occasion de la suppression de son indemnité concordataire, écrit à M. Combes une lettre remarquable dans laquelle il se déclare fier d'avoir été frappé pour la défense de la liberté.

21. — A **Amiens**, la Cour condamne cinq anciens jésuites, pour avoir « continué la vie conventuelle » et « pris leurs repas en commun ».

23. — **Saint-Domingue** est le théâtre d'une révolution sanglante.

24. — A **Paris**, la Chambre, par 304 voix contre 246, refuse d'examiner les demandes d'autorisation de vingt-huit congrégations « prédicantes »; ce vote atteint 2 942 religieux.

Paris, le 25 mars 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

LOUIS ÉTIENNE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

CHOSES DE BRETAGNE

ARZANNO — CENTENAIRE DE BRIZEUX EN 1903

Parlons un peu de la Bretagne.

On ne dira jamais trop de bien de la Bretagne vraie, de celle qui croit, qui prie, qui se souvient, qui combat *pro aris et focis*; de celle qui est, selon sa devise, prête à mourir plutôt qu'à trahir et dont la conscience calme et fière, comme l'écrivait naguère un de ses plus courageux représentants, « ne saurait renier son Dieu, son langage et sa foi[1] ». La vraie Bretagne, disait vers la même date un vaillant évêque de France, c'est la « glorieuse province », chrétienne, française, « pleine de légendes si douces, si belles, si poétiques! et qui veut garder son ancien caractère. Elle semble se cacher derrière ses haies, se blottir dans ses vallées profondes, s'appuyer à son granit et protester contre l'intrusion des sophismes qui ne tendent à rien moins qu'à saper dans leurs bases sa liberté et sa foi[2]. » Province qui garde son histoire, ses traditions d'honneur, ses usages, sa poésie d'un sol tourmenté ; terre de granit couverte de chênes, de menhirs, de croix, de fleurs d'or, à laquelle l'Océan fait une ceinture d'argent et d'azur ; tandis qu'au pied de ses falaises galopent les *chevaux verts* des lames, comme on dit en celtique.

Un poète — son poète — avait acclamé la Bretagne, voilà quelque soixante ans, en vers sonores, qui comptent parmi les plus beaux de toute son œuvre :

> Bretagne de l'Arvor, que ta lutte fut belle!
> Au joug des conquérants terre toujours rebelle,
> Durant onze cents ans, combattant sous tes rois,
> Et sous tes ducs guerriers, tu défendis tes droits.

1. M. le marquis de l'Estourbeillon, député du Morbihan.
2. Discours de Mgr de Cabrières, au Congrès des jurisconsultes catholiques à Rennes, octobre 1902.

Nul vainqueur n'enchaîna ta douce et blanche hermine;
D'elle-même elle offrit sa royale étamine
Et sa couronne d'or, où l'on voyait fleurir
La devise : *Plutôt que se souiller, mourir*[1].

De ce poète aussi la Bretagne se souvient. Et, même en ces jours âpres et sombres, plusieurs Bretons, parmi les meilleurs, annoncent le projet d'un centenaire intime, d'une fête « toute littéraire » et d'une sorte de pèlerinage au berceau poétique du poète d'Arvor ; à ce joli village d'Arzannô, où le poète fut l'enfant de chœur d'un curé bas-breton, et le camarade des petits paysans *bretonnants*, qui portaient alors « de longs cheveux flottants comme les anges ». Et sans doute, aux approches du vieux clocher gothique, plus d'un pèlerin du souvenir récitera la première page de *Marie* :

J'irai, j'irai revoir les saules du Léta;
Et toi, qu'en ses beaux jours mon enfance habita,
Paroisse bien-aimée, humble coin de la terre,
Où l'on peut vivre encore et mourir solitaire.

Brizeux est né le 12 septembre 1803; donc, au mois de septembre prochain, ce sera le premier centenaire du Breton chantre des *Bretons* et de la petite paysanne du Moustoir en Arzannô, qui, chez Brizeux, symbolise la poésie de Bretagne.

En 1888, un certain nombre de gens de lettres, soit de Bretagne, soit de Paris, élevèrent à Brizeux une statue à Lorient, où il est né — la ville aux « verts remparts », mais aux rues alignées au cordeau, où, quand on entre

De la porte de ville on va droit jusqu'au centre[2];

ville d'une poésie restreinte et qui tenait peu de place dans le cœur du poète, sauf quand il songeait à sa mère. Là, dans un bosquet, près d'une source, en face de l'Océan, du vol des goélands et du balancement des goélettes, on érigea ce monument à « notre Théocrite », comme le salua François Coppée, l'auteur des *Humbles*. Mais le Théocrite breton

1. Brizeux, *les Bretons*, chant XII.
2. *La Fleur d'or*, symboles.

aimait, je crois, beaucoup plus Arzannô que Lorient; et si c'était la coutume de planter le marbre et le bronze, devant le porche des églises de campagne, le monument de Brizeux aurait dû être posé là-bas, entre l'église et le presbytère, où « l'humble et bon vieux curé d'Arzannô, digne prêtre », éleva son petit écolier dans l'amour de Dieu, de la Bretagne, et des chefs-d'œuvre antiques.

Par malheur, de tous ces gens de lettres réunis, en 1888, autour de la statue, à Lorient, la foule était un peu trop bigarrée; on y voyait, entre divers personnages dont ce n'était guère la place, le Breton apostat de Tréguier, auquel on adressa là un télégramme signé : Brizeux, et qui portait ces deux lignes du poème de *Marie* :

> Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres;
> Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres.

J'ose espérer qu'en 1903, les pèlerins littéraires d'Arzannô seront tous des Bretons qui adorent Jésus et non point des *Bleus de Bretagne*[1]; que tous pourront s'agenouiller dans le modeste sanctuaire où Brizeux chanta des psaumes et des cantiques bretons, pria dévotement le Dieu de ses ancêtres, et vécut les plus heureuses années de sa vie; lui-même l'avoue :

> Jours aimés! Jours éteints! Comme un jeune lévite,
> Souvent j'ai dans le chœur porté l'aube bénite,
> Offert l'onde et le vin au calice, et, le soir,
> Aux marches de l'autel balancé l'encensoir[2].

1. Ce que sont *les Bleus de Bretagne*, ce qu'ils font et ce qu'ils veulent, M. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan, le racontait, le 29 janvier 1903, dans un discours en faveur de l'œuvre dite *de la Bretagne*, à Paris : « Il existe, vous le savez, une société qui s'appelle *les Bleus de Bretagne*. Je ne sais trop pourquoi d'ailleurs, car elle est très peu de Bretagne, et en fait de bleus, elle ne compte guère que des rouges. Vous connaissez son but : je n'ai pas à y insister. Vous avez vu aussi peut-être ses tracts de propagande. Ils représentent un de nos beaux calvaires : au pied de la croix, un Breton, en costume national, prie dévotement à genoux, son chapelet à la main; près de lui passe un homme qui lui crie, en lui montrant la grande route ouverte devant ses pas : « Lève-toi donc enfin, et marche! » ...Vous comprenez, n'est-ce pas, la leçon donnée à la Bretagne! Cela veut dire : « Tant que tu fléchiras le genou devant la croix du Christ, tant que tu garderas au cœur les croyances de la vieille terre, tu n'avanceras pas dans la voie du progrès! »

2. *Marie*.

C'est là, dit-il au même endroit, que son imagination, secouant la rosée sur son âme, s'éveilla; qu'il sentit le « don intérieur » d'exprimer en chantant les voix qui lui parlaient au cœur : « Je fus poète alors. » Le petit clerc d'Arzannô découvrit là les mystères de la Bretagne ; il les comprit ; après quoi, il les fit connaître et aimer à qui sait voir et entendre. Aussi, comme on l'affirmait récemment dans *la Revue de Bretagne* : « Brizeux..., à lui seul, a fait plus pour la Bretagne que tous les poètes bretons venus avant ou après lui[1] ».

Les poètes, en Bretagne, sont légion, et l'on en pourrait compter presque autant que de fleurs d'or sur un hallier d'ajoncs. La plupart chantent la Bretagne, qui, avec sa lyre, — s'il y a encore des lyres ; — qui, avec son flageolet ou son biniou ; ceux-ci en celtique, ceux-là en français de France ; mais il n'est qu'un poète de la Bretagne : Brizeux ; tout comme il n'est qu'un exquis et admirable recueil de poèmes bretons : *les Barzaz-Breiz,* de M. de la Villemarqué, l'admirateur et ami de Brizeux.

Et la gloire de Brizeux, en Bretagne et au delà, va grandissant, ainsi que le « jeune chêne » planté sur sa tombe ; c'est la remarque de l'auteur de *la Poésie bretonne au XIXe siècle*[2]. Le corps de Brizeux repose en terre bretonne, au cimetière de Carnel, près de Lorient ; dans un de ses poèmes, Brizeux adressait à ses amis cette prière : « Vous mettrez sur ma tombe un chêne, un chêne sombre, où le rossignol noir viendra soupirer la nuit ». J'ignore si les rossignols noirs y viennent soupirer et j'en doute : les rossignols chantent peu dans les cimetières, même en Bretagne ; on y entend d'autres oiseaux de nuit dont les soupirs sont moins gais et dont le gazouillement fait peur. Quoi qu'il en soit, le chêne monte vers le ciel près de la croix ; et, à ce propos, un prêtre breton écrivait en 1901 : « Brizeux ne fut pas de l'Académie ; qu'importe? Plus que les palmes vertes dont son habit eût été brodé, le chêne breton qui couvre sa tombe et la bruyère qui l'environne,

1. Novembre 1902, article de M. Sullian Collin.
2. M. Joseph Rousse, p. 38.

symboles de son pays et de ses œuvres, *garderont son nom de vieillir*[1]. »

De fait, sa renommée ne vieillit point :

Crescit occulto velut arbor ævo...

C'est l'aveu de tous les critiques contemporains, à commencer par les auteurs de l'*Histoire de la littérature française*, publiée au crépuscule de l'autre siècle sous la direction de M. Petit de Julleville : « La gloire poétique d'Auguste Brizeux n'a pas cessé de grandir dans cette seconde moitié du dix-neuvième siècle[2]. »

Pourquoi cette gloire a-t-elle franchi avec nous la frontière des derniers cent ans, où tant d'étoiles ont paru, ont brillé, ont filé et se sont éteintes dans la brume de l'oubli? C'est peut-être bien tout d'abord qu'elle n'offusque personne ; on pardonne de briller aux gens qui ne gênent point. C'est aussi et surtout qu'elle est singulière (au sens latin du mot *singularis*) ; elle est locale, elle est bretonne ; les notes de cette poésie rustique, au dire de l'historien cité tout à l'heure, ont la « délicieuse et inexprimable mélodie » du biniou d'Armorique[3].

A part l'éloge quelque peu exagéré, me semble-t-il, des cornemuses d'Arvor, tous les critiques — j'entends ceux qui comptent — expriment le même jugement à l'endroit de l'ancien petit clerc d'Arzannô. Brizeux est *resté*, parce qu'il a chanté la Bretagne et que la Bretagne ne passe pas. Dans la préface de *Marie*, le poète bien jeune encore disait : « Que mon pays me pardonne si j'ai montré le chemin de ses fontaines et de ses bruyères. » Son pays n'avait rien à pardonner à qui ne lui faisait aucun tort ; et c'est en fredonnant les refrains de son pays, en lui répétant son « acte d'amour filial

1. *Recueil de morceaux choisis*, par MM. Bailleux, Martin et Hubineau ; t. II, Poésie : Brizeux.

2. T. VII, p. 348.

3. « Il en est de cette poésie rustique, qui n'a peut-être pas un très grand nombre de notes, comme d'un biniou breton, dont la mélodie est délicieuse et inexprimable. » (Brizeux, *Histoire de la littérature française*, t. VII, p. 350.) — Chez Brizeux, « c'est toujours, dans le barde, le Breton qui chante et qui décrit ». (Henri Finistère. *Aug. Brizeux et l'idée bretonne*, p. 73.)

en vingt-quatre chants », intitulé : *les Bretons*[1], que le poète s'en va, mélancoliquement et doucement, à la postérité. Combien d'autres gens font plus de bruit, et dont la postérité n'aura cure !

La gloire de Brizeux, puisque gloire il y a, est à lui, mais non point à lui tout seul ; pas plus que celle d'Homère, — *si parva licet...* — la gloire du chantre d'Hector est inséparable de la gloire de la Grèce, mère des héros. Et M. Jules Simon ne croyait pas trop dire quand il affirmait, en 1888 : « La statue de Brizeux, c'est une statue élevée à la Bretagne. » En face de cette statue, le vieux philosophe et politique dont je n'ai point à apprécier l'œuvre et la vie, mais qui était à peu près breton, puisqu'il était né à Lorient comme Brizeux, se prit à évoquer dans une vision enthousiaste les poèmes de son compatriote, et tout ensemble ce qui en est le sujet et l'âme; à savoir, la Bretagne. Il retrouvait, au riche trésor de sa mémoire, dans un pêle-mêle gracieux et savant, « *Marie*, *les Bretons*, *la Fleur d'or* ; nos petites églises du quatorzième siècle, vrais bijoux semés au fond de nos déserts ; nos calvaires avec leur peuplade de saints, nos clochers à jour, nos pèlerinages célèbres, nos grèves désolées et majestueuses, nos grandes landes monotones, émaillées çà et là par la fleur d'or; nos chants de sarrasin, nos pommiers en fleurs, toute cette nature puissante qui nous attache par tant de liens et que Brizeux regrettait à Paris, au milieu des merveilles de la civilisation, et à Naples, dans le pays du soleil et sur les bords de la mer bleue[2] ».

Si la Bretagne doit beaucoup à Brizeux, Brizeux doit plus encore à la Bretagne. Et j'oserais presque dire que, si la Bretagne n'eût pas existé, on ne parlerait guère plus de Brizeux que de Ponce-Écouchard, ou de Baour-Lormian, ou de M. Empis. Les poèmes de Brizeux qui n'ont point la Bretagne pour objet, ressemblent à tout ce que les romantiques, tournoyant dans le halo de Hugo et aux rayons de lune de Lamartine, ont rêvé, ciselé, buriné et seriné; ce n'est en général ni meilleur, ni pire. De ces poèmes-là, je donnerais

1. C'est ainsi que M. le chanoine Max Nicol définit *les Bretons*, dans son excellente *Étude biographique et littéraire sur Brizeux*, 1894.

2. Jules Simon, *Annales politiques et littéraires*, septembre 1888.

la moitié pour un air de biniou, et l'autre moitié, pour une galette de blé noir. Ce qui a fait le génie particulier de Brizeux, c'est qu'il a chanté son pays et que son pays méritait d'être chanté. Dans la préface des *Bretons*, il nous assure qu'il a voulu « faire jaillir un vers sain, loyal, né du sol ». Et il l'a fait. Les vers, comme les fleurs délicates, ne jaillissent point d'un sol quelconque ; et la poésie, oiseau capricieux, ne se pose point sur toutes les branches. Il est des pays — je me garderai bien d'en nommer un seul — que cet oiseau n'a jamais effleurés du bout de l'aile. Mieux vaut pour le ménestrel inspiré la lande rouge de bruyère, les falaises de Penmarc'h, les pins que le vent secoue sur les dunes, les chênes qu'il a tordus au bord des chemins creux, les calvaires dressés aux carrefours, et le mystère qui plane sur tout cela, comme les courlis sur les îles du Morbihan et les cormorans au-dessus de la baie des Trépassés.

« Le roman, dit encore Brizeux, n'est nulle part dans la vie simple et franche du Breton ; mais la poésie, elle, y est partout[1]. » Sans doute, l'âme du poète a coutume de prêter un peu de cette poésie aux choses ; mais les choses ont là, par elles-mêmes, leur poésie ; jointe à cette mélancolie profonde qui, au sentiment du grave Aristote, entre pour une belle part dans la nature même du génie. Brizeux s'est laissé envahir par la poésie qui flotte mélancoliquement, comme une brume d'automne, sur la Bretagne ; c'a été son mérite, ou, comme disait M. le comte de Pontmartin, son bonheur. Le spirituel causeur d'Avignon écrivait en 1856, après avoir lu les dernières idylles bretonnes, semées à travers les *Histoires poétiques* : « M. Brizeux a un bonheur qui commence à devenir rare, et qu'ont dû lui envier plusieurs de ses rivaux. Il a un pays. Qu'est-ce à dire ? Ne sommes-nous pas tous d'un pays quelconque, Gascons ou Provençaux, Champenois ou Picards ? Oui ; mais, M. Brizeux a une patrie poétique, et c'est là l'essentiel pour un poète.

« Dans un temps où disparaissent, d'une province à l'autre, toutes les particularités de langage, de mœurs et de coutumes, où les chemins de fer, comme une gigantesque rature,

1. Préface des *Bretons*.

effacent tous les détails, toutes les aspérités de couleur locale, et où des milliers de provinciaux qui ne ressemblaient qu'à eux-mêmes se changent en Parisiens qui ressemblent à tout, M. Brizeux est resté breton. » Et la « fière et noble Bretagne » demeure ce qu'elle fut[1].

Aussi, lorsque Brizeux se prit à faire jaillir du sol un vers « sain et loyal », vivant et vrai, il y eut grande liesse dans la Bretagne lettrée. L'apparition de *Marie*, aux derniers mois de 1831, fut saluée comme un grand jour d'Armor par le plus breton des Bretons, par l'auteur des *Barzaz-Breiz*. Ce petit volume, sans nom d'auteur, éveilla dans l'âme jeune de M. de la Villemarqué un monde de souvenirs fleuris et d'enthousiasme celtique. « ... Je devinai, dit-il, d'où il venait, au parfum qu'il exhalait de bruyères, de genêts et de landes fleuries. Je l'emportai, je m'enfermai avec lui, dans ma chambre d'étudiant, je me mis à le lire. Avec quels battements de cœur ! Ceux-là peuvent le deviner qui aiment leur pays et qui en sont éloignés. Le mien m'apparaissait dans toute sa jeunesse ; je voyais les lieux où j'avais passé mon enfance, nos landes, nos vallons, nos étangs, nos bois, les rives de l'Ellé, de l'Isole, du Laïta. Les grands ombrages de la forêt de Carnoët m'enveloppaient de fraîcheur ; j'entendais murmurer le vent dans les chênes ; je respirais l'odeur résineuse des pins, l'odeur pénétrante des algues. Enivré, je me levai, je répétai à haute voix en parcourant ma chambre :

« Ah ! rendez-moi la mer et le bruit du rivage[2] ! »

Dans un recoin de sa poétique patrie, Brizeux, si on l'en croit, avait découvert une hippocrène, une fontaine de Jouvence ; la fontaine, célébrée par les bardes et trouvères du moyen âge, qui coule en la forêt de Brec'héliant ou Brocéliande, fameuse dans nos romans de chevalerie ; forêt merveilleuse où périt l'enchanteur Merlin et à travers laquelle son âme erra longtemps sous les vieux chênes. Là, aux environs de Paimpont, non loin de Montfort-la-Cane, coule encore la fontaine de Baranton : et tout poète d'Armorique doit avoir

1. A. de Pontmartin, *Dernières causeries littéraires*, p. 311. 1856.
2. H. de la Villemarqué, *la Renaissance bretonne*, t. III. Épilogue.

bu pour le moins une gorgée de ses flots inspirateurs. Brizeux raconte qu'il y est venu, qu'il a vu, qu'il a bu ; après quoi, l'esprit de Merlin et des bardes a passé dans son âme bretonne :

Voyez (dans tous les puits quand tarit l'eau du ciel),
Des hauteurs d'Héléan, des vallons de Gaël,
Voyez vers Baranton, à travers les bruyères,
Avec les croix d'argent s'avancer les bannières,
Tous y tremper leurs mains, et les processions
Entonner à l'entour l'air des Rogations.
Et moi, moi que Paris nourrit de ses doctrines,
Fontaine, j'ai voulu boire à tes eaux divines :
Tandis que mes amis, dans leur grande cité,
Entre eux, paisiblement, parlaient de ta beauté.
Je suis venu m'asseoir, seul dans ton marécage ;
Là, j'appelai trois fois Merlin, barde sauvage ;
Et penché sur ta source avec dévotion,
Je bus, à m'enivrer, l'eau d'inspiration[1].

Mais alors, Brizeux n'était plus un jeune homme ; et, par malheur, il s'était trop nourri et enivré des doctrines de Paris. L'inspiration vraie et pure, il l'avait bue, tout enfant, sur les bords du Scorff, de l'Ellé, de l'Isole et du Laïta. C'est là, que son génie breton était éclos ; sa fontaine de Jouvence, c'est la petite rivière d'Arzannô, où, sur le pont Kerlò, il laissait en rêvant pendre ses pieds, au fil de l'eau. C'est là, au bois et au pont Kerlò, après le presbytère et l'église du village, que, pour les gens de lettres bretons, il convient de faire, en 1903, le pèlerinage du souvenir.

II

Je ne suis pas breton, et, le 12 septembre, je n'irai pas au pèlerinage d'Arzannô. Mais, à l'occasion de ce prochain centenaire, j'ai feuilleté toute l'œuvre du poète : *Marie*, *les Fleurs d'or*, les *Histoires poétiques*, *les Ternaires*, *la Poétique nouvelle*, *les Bretons* ; j'ai même donné un coup d'œil à *Telen Arvor* et à *Furnez Breiz* ; mais, je me suis bien gardé de les lire : *Græcum est ; non legitur !*

Une fois de plus, je me suis convaincu que Brizeux ne vaut

1. *Les Bretons*, chant XIV.

que là où il est breton; mais alors, il vaut beaucoup. C'est ce que j'ai dit et que je veux redire, et ce n'est pas nouveau. Du reste, que peut-on écrire de nouveau sur Brizeux, après tous les gens d'esprit qui en ont parlé? De ses œuvres, peu de chose; de sa vie, presque rien, après le récit amical de Saint-René Taillandier, et la thèse riche, consciencieuse, intéressante, de M. l'abbé Lecigne[1]. J'y renvoie mes lecteurs, à bon escient : vu que j'y ai puisé moi-même plus souvent qu'à la fontaine de Baranton.

On y apprend tout d'abord — et j'appuie sur ce fait assez peu banal — que Brizeux était plus breton qu'il ne le savait ou ne voulait le paraître. Avec le désir, respectable sans doute, mais mal fondé en raison, de réunir en lui la poésie d'Érin et la poésie d'Arvor, il prétendait que sa famille était originaire d'Irlande, et ses admirateurs l'ont copié à l'envi[2]. Mais il était breton de tous côtés, comme son nom, dont le nom celtique de la Bretagne a pénétré les syllabes; car enfin, comme il le dit dans son Journal, « *Brizeuk*, ou Brizeux, est le même nom que *Breiz*, Bretagne ». Son premier ancêtre connu s'appelait Brizeux du Plessis, du Faouët; celui qui devait être l'Homère des humbles, du peuple, des paysans, était noble par ses grands-pères paternel et maternel : ce dernier avait même eu l'honneur de mourir sur l'échafaud révolutionnaire qui supprimait les honnêtes gens de Bretagne et d'ailleurs. Dans l'acte de naissance d'Auguste Brizeux, son père est désigné sous le titre d' « officier de santé marin »; Brizeux le connut à peine; seulement il s'accuse, ou mieux se glorifie,

De ces sauvageries,
De ces fières humeurs, de ces hauteurs de ton,
Que lui transmit son père avec le sang breton[3].

L'officier de santé marin, dans ses courses sur mer, n'avait point rencontré le Pérou; et quand il s'agit de donner les premières leçons au futur barde, on l'envoya simplement à

1. *Brizeux, sa vie et ses œuvres*, par l'abbé C. Lecigne, docteur ès lettres. Lille, imp. H. Morel, 1898.

2. Ses preuves, bien fragiles, ont été réfutées par M. Loth, l'érudit celtisant de l'Académie de Rennes.

3. *Marie* : A ma mère.

ce presbytère de campagne, que ses vers ont immortalisé, et où le bon recteur, M. Lenir, prêtre distingué par l'esprit non moins que par le courage, ancien élève de Saint-Sulpice, demeuré pendant la Terreur fidèle au poste du dévouement, malgré les limiers sanglants de la République, réunissait un groupe d'enfants du voisinage, leur enseignait le catéchisme, les formait à servir la messe, à chanter des cantiques et à décliner *rosa*.

Auguste Brizeux, âgé de huit ans, partit donc pour le presbytère d'Arzannô, vers l'époque où Bonaparte allait se mettre en route pour l'expédition de Russie; mais le canon qui tonnait sur les bords de la Moskova n'éveillait guère les échos du bois Kerlô. Arzannô est à quelques lieues de Lorient, à mi-chemin de Vannes et de Cornouailles. « C'est un chef-lieu de canton composé de quelques maisons de paysans. Là, tout est celtique, la langue, les mœurs, les costumes. La terre aussi a bien sa physionomie distincte; nulle part on ne voit la lande plus sauvage, les genêts plus verts, le blé noir plus vivace, les chênes plus solidement fixés dans un sol de granit[1]. » Le village étale ses maisons blanches dans la plaine où le Scorff et l'Ellé roulent leurs eaux à travers les rochers, les chênes, les bouquets d'arbres verts, houx et sapins; un peu plus loin, la lande, les ajoncs et les prés; c'est là le « grand nid d'Arzannô[2] », que domine et protège la vieille église. « Cette blanche église est tout à fait charmante, avec son clocher à jour aux fines arêtes. Le presbytère ressemble à un ancien manoir, avec sa tour coiffée d'un toit en poivrière et ses petites fenêtres ouvertes sur une cour plantée de pommiers[3]. »

Presque tous les petits écoliers regagnaient, le soir venu, leurs fermes et chaumières. Brizeux couchait au presbytère, chez ce vénéré maître qui avait coutume de répéter à son jeune auditoire l'axiome appris, je crois, de Florian : « Pour vivre heureux, vivons caché. » Oh! si Brizeux avait compris et suivi ce conseil! Il aurait moins souffert, et il serait resté plus breton, en restant plus chrétien. La poésie et la litté-

1. Saint-René Taillandier, *Notice sur Brizeux.*
2. *La Fleur d'or*, liv. I.
3. Léon Séché, *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, septembre 1888.

rature y auraient-elles perdu quelque chose ? Je ne saurais l'affirmer ; mais c'est une fâcheuse erreur de croire que tout poète de France doit avoir traîné sa cithare et ses rêves le long des quais très peu fleuris qu'arrose la Seine. Brizeux aurait pu écrire *Marie* et *les Bretons* près du pont Kerlô, et à cent lieues du pont des Arts.

Chez le recteur d'Arzannò, il apprit, avec le latin, les meilleurs vers de Boileau, qu'admirait le bon M. Lenir, homme d'ancien régime. Probablement, à quelques années de là, mêlé au tourbillon romantique, Brizeux hurla avec les loups et les admirateurs d'*Hernani* contre Despréaux, ce ci-devant, cette « perruque ». Vers la fin de sa carrière, il écrivit une *Poétique nouvelle*, à laquelle Boileau n'avait point songé. Mais qui sait si l'écolier d'Arzannô n'a pas appris de Boileau que l'art est une chose sérieuse ; que le poète, même dans ses audaces, doit respecter la langue, le bon sens, les vieilles règles des aïeux ? Toujours est-il que Brizeux, sur des sujets nouveaux, rima des vers antiques et que sa poésie toujours jeune dit toujours « bien ou mal » quelque chose ; enfin, qu'un seul chant des *Bretons* vaut un bon nombre des volumes jaunes de nos pauvres petits Sisyphes, qui s'acharnent avec frénésie à tourner, dans le vide, des sonnets creux[1].

La poésie où Brizeux a mis toute son âme, il la voyait de ses yeux d'enfant par les fenêtres du presbytère ; il s'en imprégnait l'imagination dans ses courses à travers prés et taillis. Et son ami Saint-René Taillandier a eu raison de dire : c'est là, entre le presbytère et les champs, « que naîtra sa poésie, vraie poésie du sol, naïve, rustique, chrétienne, et merveilleusement encadrée dans un paysage d'Armorique ». Oh ! les premiers souvenirs et les premiers appels de la muse, se mêlant au gazouillement des ruisseaux, aux tintements de l'angélus, du clocher de Cléguer au clocher de Kérien, alors que,

> Avec toutes ses voix l'harmonieux matin
> S'éveillait en chantant à l'horizon lointain ;

1. Brizeux, même en plein romantisme, étudiait encore Boileau et La Fontaine : « Son La Fontaine et son Boileau étaient chargés de notes à la fois respectueuses et hardies. » (Saint-René Taillandier, *Notice.*)

Le noir Ellé d'abord ou le Scorff à ta droite
Roulait ses claires eaux dans sa vallée étroite[1]...

Tout ce qu'il a eu de bon, tout ce qu'il a rêvé de beau, est sorti de là, a fleuri là.

Il y revint au mois de novembre 1832; et alors toute son enfance revécut en lui. Il écrivait dans son Journal : « Le Scorff étincelle à nos pieds. Le Ror'h était plein de vaches immobiles dans l'eau. Le pont Kerlô embaume. L'eau est chaude. Le bois, toutes les plantes de la montagne envoient leurs odeurs; les arbres se meurent de langueur et se baignent dans le Scorff. » Comme bien on pense, la vue et la pensée du vieux presbytère remuaient en son cœur tout un monde de sentiments, et des meilleurs; car, ainsi que l'affirme un Breton qui connut intimement Brizeux, « nul n'était plus sincère que lui dans le culte qu'il rendait à toutes les réminiscences du presbytère d'Arzannô[2] ».

Mais en attendant d'être lauréat de l'Académie et candidat au fauteuil des Immortels, Auguste Brizeux était enfant de chœur et écolier :

C'était, tout le matin, c'était un long murmure,
Comme les blancs ramiers, autour de leurs maisons,
D'écoliers à mi-voix répétant leurs leçons.
Puis la messe, les jeux, et, les beaux jours de fête,
Des offices sans fin chantés à pleine tête[3].

A maintes reprises, il rappelle les beaux jours où il « chantait dans le chœur... debout, seul au pupitre ». Ces visions du plus heureux temps de sa vie flottent jusqu'à la fin devant ses regards émus :

Là-bas, à mi-chemin du Scorff et de l'Ellé,
Sous les chênes, vois-tu cette chapelle blanche,
Où, garçon de douze ans, tu chantais le dimanche,
Si pur, qu'on t'aurait pris pour un jeune ange ailé[4]?...

Et songeant, quelque trente ou quarante ans plus tard aux enfants qui s'assemblent toujours là, pour réciter le même

1. *Marie.*
2. Alfred de Courcy, *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1872.
3. *Marie.*
4. *La Fleur d'or.*

Credo, il se dit ou se fait dire par une voix amie : « Plus que tous ces enfants, que savez-vous ?... » Et de fait, ceux qui, ayant tout appris, ignorent ce que savent, à douze ans, les petits pâtres bretons, savent peu de chose, puisqu'ils ignorent le tout de la vie.

Avec ses petits camarades d'Arzannô, Brizeux parlait breton, priait en breton, apprenait sa religion en breton ; et, avant d'aller réciter une épître de Boileau, ou traduire une églogue de Virgile, il chantait « à tue-tête » une vigoureuse prière bretonne. Il a conté, en vers non moins harmonieux que le *Tityre, tu patulæ...*, ces matinées ensoleillées de juin, où, des chaumières voisines, les enfants de son âge accouraient, pieds nus, vers l'église, au son de la cloche des catéchismes :

Dans les beaux mois d'été, lorsqu'au bord d'une haie,
On réveille en passant un lézard qui s'effraie,
Quand les grains des épis commencent à durcir,
Les herbes à sécher, et l'airelle à noircir ;
D'autres enfants aussi venaient de leur village,
Tous, pieds nus, en chemin écartant le feuillage
Pour y trouver des nids, et tous à leur chapeau
Portant des nénuphars qui fleurissent sur l'eau.
Alors le vieux curé, par un long exercice,
Nous préparait ensemble au divin sacrifice,
Lisait le catéchisme et, nous donnant le ton,
Entonnait à l'autel un cantique breton[1].

La vieille langue du pays, Brizeux l'aimait comme le pays même ; et avec quelle profonde joie de l'âme, il se rappelait ces belles et joyeuses fêtes des Pardons de Bretagne, où les femmes chantaient en breton le saint patron du lieu[2].

En 1835, il vint au Faouët ; là, il se rendit à l'antique auberge du bourg qui avait été, au dix-huitième siècle, la maison de son grand-père. Or, l'aubergiste qui vendait à boire et à manger, là où le notaire royal Brizeux du Plessis dressait des actes et des baux, de sa plus belle écriture, eut un peu l'air de se méfier du visiteur venu de Paris, habillé comme un *monsieur*. Mais Brizeux lui dit quelques mots en breton et le brave homme, rassuré, s'épanouit : « Vous

1. *Marie.*
2. *Les Bretons*, chant I.

avez, dit-il, fait votre première communion en breton; cela vaut tout[1]. »

Même après avoir pris son rang dans la pléiade des poètes de France, Brizeux continua de cultiver la langue d'Armorique, laquelle n'est pas un *patois*, comme un de nos législateurs de hasard la qualifiait naguère, avec un dédain égal à son ignorance. Le poète composa des chants bretons sous le titre de *Telen Arvor*, harpe d'Armor; il cueillit tout un volume de proverbes populaires qu'il appela *Furnez Breiz*, sagesse de Bretagne; et il compte parmi les plus habiles celtisants de l'autre siècle.

Il écrivait de Paris à son ami Eugène Guiyesse : « Dieu! que j'ai envie de revoir ma lande et mon bourg de Scaër, et de parler breton. » Ce fut au bourg de Scaër qu'il éprouva l'une de ses meilleures émotions d'artiste et de Breton. Il était venu chercher sur place des documents poétiques pour le grand œuvre dont nous parlerons tout à l'heure; un jour, en arrivant à Scaër, il vit s'avancer à sa rencontre des vieillards, des jeunes filles, des enfants qui, en son honneur, chantaient sur l'air favori des cornemuses bretonnes (*An hani goz*) son bardit celtique :

Ni zô bepred Bretoned,
Bretoned tûd kalet!

Nous sommes toujours bretons, les Bretons, race forte !

Pour représenter, dans ses *Bretons*, la vie, ou comme on dit, l'âme bretonne sous les aspects les plus saisissants et caractéristiques, il choisit quatre personnages dans les quatre cantons de Bretagne, où l'on parle les quatre dialectes du vieil idiome : Vannes, Tréguier, Léon, Cornouailles[2]. Pour Brizeux, c'est « l'idiome saint[3] », que l'on ne parlera plus quand la Bretagne sera morte. Mais en attendant ce jour qui ne viendra pas, l'ancien *cloarek* d'Arzanno conjure les prêtres gardiens de la foi, éclaireurs des âmes, mainteneurs des traditions qui ont fait la Bretagne fière et forte; il les supplie de ne jamais laisser entamer ce patrimoine sacré des aïeux.

1. Lecigne, *Brizeux, sa vie et ses œuvres*, p. 31.
2. *Les Bretons*, chant XII.
3. *Élégie de la Bretagne*.

Nous sommes à la France, mais notre langue est à nous : et il traduit sa prière de patriote en strophes superbes et mélodieuses :

Oh ! l'ardent rossignol, le linot, la mésange,
Pour louer le Seigneur n'ont pas la même voix;
Dans la création tout s'unit, mais tout change;
Et la variété, c'est une de ses lois.

Le niveau, c'est la mort ! — O prêtres d'Armorique,
Si calmes mais si forts sous vos surplis de lin,
Anne laissa tomber le joug sur la Celtique;
Sauvez du moins, sauvez la harpe de Merlin[1].

Et ce n'est pas seulement par un entêtement louable, certes, mais non réfléchi, que Brizeux défend la langue de son pays. Comme tous ceux qui ont vécu là-bas, il sait qu'elle garantit ceux qui la parlent contre l'invasion des feuilles impies et des romans impurs. Brizeux l'écrivait, il y a plus de soixante ans : « La Bretagne doit se glorifier de sa langue, comme la plus ancienne peut-être de l'Europe; elle doit l'aimer, comme conservatrice de sa religion et de sa moralité[2]. » Le grand missionnaire de Bretagne au dix-septième siècle, le vénérable P. Julien Maunoir, ajoutait une autre raison non moins glorieuse : « La langue bretonne a ce privilège, qu'elle n'a jamais servi à l'hérésie. »

Donc, il convient qu'on parle breton à Dieu et à ses saints, dans l'église; qu'on parle breton comme les ancêtres au foyer des ancêtres. Et, pour que l'idiome *saint* reste l'idiome authentique et pur, il faut qu'on l'enseigne aux petits enfants des écoles. « J'entends dire, s'écrie le poète, que des écoles s'élèvent partout en Bretagne; j'y applaudis; j'aime que l'on sème le savoir dans l'esprit des fils d'Arvor, comme l'on sème le blé dans nos champs;

Mais, prêtres, est-il vrai ? Dans ces classes sans nombre,
Notre langage à nous ne résonne jamais;
Nos vieux Saints ont pleuré dans leur chapelle sombre !... »

Si le poète des *Bretons* avait pu revivre dans sa *Breiz-izel*, en ces dix ou douze dernières années, il aurait frémi d'or-

1. *La Fleur d'or :* Aux prêtres de Bretagne.
2. Notice sur Le Gonidec. Deuxième édition de la *Grammaire bretonne*, 1838.

gueil et de joie, à voir son noble désir exaucé. Les écoles se multipliaient sur le sol de Bretagne; et là, dans les cantons celtiques, patrie aimée de Brizeux, grâce au zèle intelligent des prêtres du pays, grâce aux efforts d'un vaillant chrétien de Sainte-Anne, créateur, à lui seul, de cent cinquante écoles libres, on apprenait le breton dans des livres; et, qui mieux est, le français par le breton[1]. En 1891, le *Comité de défense*, pour l'enseignement libre et religieux, avait décidé que, dorénavant, le breton figurerait au programme des écoles, dans les paroisses où l'on prêche en breton; et des prêtres celtisants publièrent des ouvrages qui aidaient efficacement à cette tâche les maîtres et les élèves.

Hélas! les barbares ont passé par là; l'esprit infernal de la Révolution a soufflé en tempête sur les côtes bretonnes et sur cette floraison d'écoles. Dès 1789, si l'on s'en souvient, les démolisseurs de la France s'acharnèrent à détruire les provinces, les coutumes et le langage des provinces, comme des « vestiges de la féodalité[2] ». Leurs héritiers dégénérés s'y emploient encore avec la même haine et la même étroitesse de vues. Ils n'entameront point le granit d'Armor; mais ils se donnent la joie d'entasser des ruines là où ils passent. C'est une joie d'enfants et de vandales.

Un jour, quelque barde chrétien chantera leur défaite dans la langue de *Telen Arvor* et de *Furnez Breiz*. Et, dans cent ans, les maîtres d'école feront réciter aux petits Bretons, comme un modèle de bon français, le poème de Brizeux intitulé : *Comme on bâtissait la maison d'école* :

De l'église du bourg sondez les fondements :
La foi, la paix du cœur, en furent les ciments.

1. J'ai raconté ailleurs les vues et les entreprises de M. le comte de la Villesboisnet pour « le maintien de nos vieilles traditions, disait-il, et la conservation de la foi de nos pères ». (*Un gentilhomme chrétien : le comte Espivent de la Villesboisnet*. Paris, Retaux; Vannes, Galles.)

2. « Le patois, les coutumes, les mœurs provinciales les gênaient, comme les *vestiges de la feodalité*. Ils inventèrent le *département*, division habile qui avait pour objet d'anéantir le caractère original des anciennes divisions de France. Plus de Bretagne, plus de Bourgogne, plus de Franche-Comté, plus de Languedoc... Adieu les poésies et les traditions! Adieu la langue celtique et la provençale. » (Léon Gautier, *Portraits contemporains*, deuxième édition, 1880. A propos de Brizeux, p. 25 et 26.)

Dix siècles ont passé sur le saint édifice ;
Donc, pour bien affermir la nouvelle bâtisse,
C'est peu du granit dur et c'est peu du mortier
Et c'est encor trop peu des règles du métier ;
Maçons, si vous voulez que votre blanche école
Ne tombe pas au vent comme un jouet frivole,
Dès la première assise, à côté du savoir,
Mettez la foi naïve, et l'amour, et l'espoir[1].

(*A suivre.*) VICTOR DELAPORTE.

1. *Histoires poétiques.*

LE TROISIÈME JUBILÉ DE L'ESCALADE[1]

Genève, 12 décembre 1902.

Sur les deux heures de l'après-midi, le 12 décembre 1902, Genève était en fête : vers la Corraterie, du côté de la Place-Neuve, un cortège débouchait. C'était un groupe historique. Au milieu se tenait le vieux Théodore de Bèze, étalant sur sa poitrine une longue barbe blanche et portant, comme autrefois, la robe violette. Messieurs de la Vénérable Compagnie l'entouraient ; puis venaient les magnifiques Seigneurs Syndics dans leurs costumes aux couleurs de l'ancienne ville, violet aussi et noir, les conseillers du XXV et ceux du CC, des argoulets et des arquebusiers, des piquiers, des maîtres ou des élèves de la Grande École, des citoyens et des citoyennes en liesse. Toute la Genève d'il y a trois cents ans était groupée là, et elle devait bien se sentir quelque peu dépaysée, sinon mal à l'aise, sur cette vaste place toute moderne, où elle ne voyait qu'immenses candélabres et que lignes de tramways, que musées et que théâtres, riches hôtels et grilles somptueuses. Ce n'était plus l'antique boulevard de l'Oie, et encore moins la Corraterie de 1602. Derrière les ancêtres marchaient les descendants, les Genevois du vingtième siècle. Les corps constitués défilaient en ordre, Conseil d'État et Grand Conseil, Consistoire et Compagnie des Pasteurs, Sociétés universitaires et Collège, École des métiers et École professionnelle. Ils s'avançaient précédés par des huissiers, qui montraient, sans doute avec quelque orgueil, sur leurs manteaux écartelés, les opulentes couleurs de la ville nouvelle, jaune et rouge. Le coup d'œil était encore pittoresque.

Certes, au 12 décembre dernier, Genève ne songeait guère

1. Cet article renferme les bonnes pages d'un travail qui sera mis en vente, le mois prochain, chez M. Victor Roche, libraire à Annecy. Outre divers développements d'histoire et de littérature qu'on a dû omettre dans cette revue, le travail que nous annonçons donnera sur l'Escalade de nombreux renseignements historiques et bibliographiques.

à ces jours austères de 1584, où les pasteurs se scandalisaient presque de voir mettre trop de splendeur dans les réjouissances publiques. Elle solennisait sa fête annuelle, mais elle lui donnait, cette année, un lustre inaccoutumé : elle faisait, pour la troisième fois, le jubilé d'une journée, chez elle à jamais mémorable, celle qui avait confirmé tout ensemble son indépendance politique et sa religion. C'était le centenaire, le troisième centenaire de l'*Escalade*.

Le matin, elle s'était réveillée au son de la diane et au bruit du canon ; dans les rues, des fanfares jouaient le *Cé qu'è lainô*, et, par tout le canton, les cloches commençaient de se mettre en branle. Surtout des services religieux allaient se célébrer dans les temples et dans les églises, et peut-être dans tous les cultes.

Ces cérémonies, nous voulons le penser, tenaient la première place dans les fêtes ; cependant l'éclat et le relief extérieur furent plus spécialement prodigués au cortège de l'après-midi. Les maisons de la Corraterie étaient décorées splendidement, et, afin de mieux voir, l'on se massait aux fenêtres. Vers l'endroit précis, où, voilà trois cents ans, les Savoyards escaladèrent la muraille, le défilé s'arrêta : autour d'une estrade déjà préparée, des piquiers et des porte-bannière formèrent comme un groupe d'honneur. M. le conseiller d'État Fazy prit la parole : il ne s'attarda pas aux pensées de l'au-delà, ni même à la protection merveilleuse dont Dieu, disent-ils, avait favorisé Genève, mais il mit en lumière les vertus civiques des aïeux dont le grand souvenir doit animer leurs descendants. Le discours une fois fini, dès qu'on eut dévoilé le marbre commémoratif qui, dans la Corraterie, rappellera désormais, avec l'assaut lui-même, le troisième centenaire, le cortège reprit sa marche : il devait encore s'en aller par les rues basses et la rue du Rhône, par le pont des Bergues et la rue du Mont-Blanc, par la place de Cornavin et les Corps Saints, montrant aux Genevois d'autrefois le luxe et la richesse de la Genève d'aujourd'hui ; surtout il devait s'arrêter devant un humble monument, enchâssé dans un mur ruineux du temple de Saint-Gervais : près de la pierre où se trouvent gravés les noms des dix-sept victimes de l'Escalade, des fleurs et des couronnes seraient déposées comme

l'hommage d'une gratitude trois fois séculaire. Mais le froid était vif, et l'heure s'avançait : il fallut se hâter et la solennité perdit quelque chose. Lorsqu'ils eurent regagné la Place-Neuve, les groupes eurent vite fait de se disperser : seuls, les personnages historiques continuèrent leur parade ; ils montèrent jusqu'au perron de Saint-Pierre, et là, au seuil de l'antique cathédrale — jadis catholique — où saint François de Sales eût souhaité reposer, devant la foule recueillie, ils entonnèrent le chant de cette journée, le *Cé qu'è lainô*. C'est ensuite qu'ils se séparèrent aux cris de *Vive notre vieille Genève !*

Vive notre vieille Genève, notre Genève indépendante ! C'étaient là, en effet, les accents qui devaient résumer les fêtes du centenaire. Au soir, tandis que, par les rues, des chars promèneraient des masques, tandis que les tramways se pavoiseraient et s'éclaireraient, tandis que, dans les brasseries, l'on s'empresserait aux bals masqués, la ville allait s'illuminer ; un second cortège, aux flambeaux cette fois, s'organiserait, et, plus tard, de leurs torches à demi brûlées, les étudiants formeraient, sur la Place-Neuve, comme un immense feu de joie. Ces clartés radieuses, que refléteraient les eaux endormies du lac ou les flots emportés de l'Arve et du Rhône, s'uniraient à leur manière, semblait-il, aux cris de ces anciens Genevois, qu'on avait fait revivre ; elles chanteraient avec eux : « Vive notre vieille Genève ! »

I

L'Escalade de 1602, c'est là un événement historique qui, souvent, passe inaperçu dans nos cours d'histoire ; je ne parle pas de ceux qu'on fait en Savoie et surtout dans Genève. Tout au plus est-il connu des écoliers qui, pendant une excursion de vacances sur les bords du Léman, ont visité à Genève la salle des armures. Il ne sera pas inutile, sans doute, de le rappeler brièvement. Voici comme il est rapporté dans les *Registres du Conseil*, année 1602 :

Dimenche XIIe Decembre 1602
à 8 heures du matin[1].

Dautant que ce dimenche 12 jour de Decembre, un peu apres minuit,

1. L'Escalade eut lieu dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602, mais selon

les troupes de Sauoye soubz la conduite d'Albigny, ayant esté ramassées dextrement et secrétement peu de jours au parauant, se trouuent près de ceste ville, et ayant donné ordre à ce qu'ils prétendoient, approchent si coyement vers le fossé vis à vis de la maison du sieur Julian Peaget, entre la porte de la Monnoye et la porte neufue, que sans estre descouuerts, ils firent passer les plus déterminez au nombre d'enuiron 300 bien armez par dessus les clayes, auec trois eschelles qui sont faites d'artifice exquis, se démontent, portent et esleuent si hault qu'on veult. Ils plantent leurs eschelles contre la muraille, montent coyement, entrent a la file en bon nombre ; estans entrez ils descouurent une ronde qu'ils laissent passer, sans estre descouuerts d'icelle; il estoit les deux heures et demi, la nuit estant fort obscure.

Vne seconde ronde passe tost après, assauoir François Boussesel, qui descouurant quelque chose, s'approche pour scauoir que c'est; ils renversent par terre celuy qui crioit qui va là. Le porte-lanterne eschape et commence à crier; eux jà montez au nombre de plus de cent, envoyent leur petardier à la porte neuue pour y applicquer son petard d'Albigny estant dehors aux barrières pour faire jouer les siens promptement, ce petardier suiui de quelques autres dont les uns se saisirent de laduenue de la porte Tartasse pour faire teste au secours, les autres deliberent semparer de la maison de Peaget et de quelques autres pour entrer par diuers endroitz dedans la ville, quand leurs compaignons seroient montez, afin de se rendre maistres de la place, les autres donnent à la place de la Monnoye pour faire teste au secours qui pourroit venir de S. Geruaix et de la ville. Estans presques tous entrez, ils commencerent à faire leur execution, mais Dieu commença aussi à besoigner pour nous ses pauvres enfans. Ils enfoncent une porte chez Peaget et tuent un sien serviteur, fils de François de Baptista, portier, qui accouroit contre eulx. Mais l'alarme donnée, comme ils prétendoient forcer la porte de deuant, et faire de mesme à une autre maison prochaine, ils entendent que l'on sonnoit le toxain bien rudement et qu'à la porte de la Monnoye gens accouroient pour les repousser, ce qu'ayant esté fait avec grand peyne, le coup de Dieu fut premièrement sur le petardier tué deuant qu'auoir peu effectuer ce qu'il prétendoit, secondement sur ceux qui, sortis des maisons au crj de leurs compagnons furent terrassez. Cela se faisoit entre trois et quatre heures. Ces brigands entendans que leur petardier estoit tué, que consequemment leur secours promis par dalbignj manquoit, les plus mauuais abatus par terre, les nostres se renforçant et ralliant de minute en minute, commencent à regaigner la muraille, les uns se jectans du haut en bas, sans corde ni eschelle, les autres se coulans comme ils pouuoient, les

le style ancien. Genève, en effet, n'adopta qu'au 1er janvier 1701 la réforme grégorienne du calendrier. Elle avait donc, en 1602, dix jours de retard sur la Savoie, la France et les divers pays catholiques. La date de l'Escalade, selon le nouveau style, est la nuit du 21 au 22 décembre, la plus longue de l'année.

autres pensans descendre par leurs eschelles les rompirent à la foule. L'artillerie chargée de dragées donnoit cependant dedans les fossez et es enuirons de la porte neuue. Il y auoit aussi un nombre d'arquebousiers en la petite isle proche de ce fossé où estoit l'ennemi, qui ne tiroient gueres à faute. Par ainsy en une heure et demi, parmi les ténèbres Dieu monstra la lumière de sa grâce à ceste ville et couurit d'ignominie éternelle ses ennemis. Outre le nombre des tuez, on en atrapa en vie treize : le nombre de leurs tuez, perdus et blecez, les uns à mort, les autres estropiés rudement monte à trois cents, françois reniés et sauoyards. Ils estoient dehors, tant au bord du fossé avec dalbigni et en plain palais [1] et près la porte neuue, deux mil et plus de pied et de cheual qui se retirerent fort honteusement.

Ceci fait on sest assemblé pour aduiser es occurences et ce qu'on auroit à faire des prisonniers, et arreste qu'après ils auront heu l'estrapade pour tacher de descouurir les traistres de la ville desquelz ils se sont vraysemblablement seruis, après ce qu'on les pende au boloard de l'Oye. Item que noble Jean Savion, conseiller, aille demander aux sieurs baillifs de Nion, Morges et Lausanne, jusques à 300 hommes pour mesler auec nos compaguies, suivant la convention cy deuant faite auec Messieurs de Berne [2].

Ce récit est, on le voit, pour les Genevois, un document officiel : ils en conservent deux autres du même genre, la relation rédigée par le secrétaire d'État Gautier dès le 13 décembre 1602 et envoyée aux Cantons évangéliques, le rapport fait le 17 décembre à la Vénérable Compagnie des Pasteurs et consigné dans ses registres. Cependant la narration classique, celle qu'ont reprise et calquée les diverses histoires de Genève du siècle de l'Escalade, c'est le *Vray Discours de la miraculeuse delivrance*, publié par ordre du Conseil et attribué à Jean Sarrasin. Il date de 1603. Il faudrait le compléter par les autres descriptions qu'on rencontre, à l'époque, dans les mémoires et les journaux, ou même chez les écrivains, par celles aussi que les historiens de Genève, Spon, par exemple, Gautier, Picot ou Jullien, ont insérées dans leurs ouvrages. Ces indications suffisent sans doute à montrer que, de nos jours, les érudits ont en

1. *Plainpalais* est aujourd'hui l'un des faubourgs de Genève : en 1602, c'était une sorte de plaine, ou de prairie, qui s'étendait en dehors des murailles.

2. Ce récit a été publié pour la première fois chez J.-G. Fick, à Genève, par le pasteur Gaberel, décembre 1867. J'ai pris soin de collationner la publication de M. Gaberel avec le texte original.

main de riches matériaux, trop riches peut-être, et qu'ils peuvent établir sur des bases vraiment historiques leurs récits de l'Escalade. Aussi nombre de savants se sont essayés à la raconter. Cependant, parmi tant de travaux, il en est un qui, aujourd'hui, semble plus autorisé, celui de M. Henri Fazy[1]. C'est à lui qu'on renvoie, lui qu'on résume, ou même qu'on copie. Aussi bien il est l'un des plus récents, et certainement le plus développé. Peut-être l'on pourrait se demander si, dans la critique, il a dit le dernier mot. Dans tous les cas, il se recommande, au moins dans son ensemble, par la modération des jugements et la loyauté des appréciations.

M. Fazy nous présente une relation pleine d'ordre et de vie; il éclaire heureusement et complète les rapports confus et succincts des anciens registres. Surtout il met en pleine lumière le point capital, l'échec du pétardier Picot devant la Porte-Neuve :

... Le principal effort des Savoyards allait se diriger sur la Porte-Neuve; il fallait à tout prix s'en emparer, afin d'ouvrir le passage aux troupes qui attendaient avec d'Albigny à Plainpalais. Si cette tentative avait réussi, Genève était perdue; le sang-froid et le courage intrépide d'un soldat sauvèrent tout. Le corps de garde de la Porte-Neuve n'était composé que de treize hommes; ceux-ci, se voyant en trop petit nombre pour résister, lâchèrent leur coup d'arquebuse et s'enfuirent vers la Maison de Ville pour donner l'alarme; heureusement il resta au corps de garde deux ou trois soldats plus courageux que les autres, et l'un d'eux, Isaac Mercier, eut la présence d'esprit de se hisser sur la porte et de couper la corde qui retenait la herse ou coulisse ; celle-ci s'abattit lourdement; survient Picot, le pétardier savoyard; il essaye d'appliquer son pétard à la porte, mais ses efforts restent infructueux. Isaac Mercier avait contribué à sauver Genève; si la porte avait pu être ouverte, les troupes qui attendaient à Plainpalais auraient fait leur entrée dans la ville, et qui sait quelle eût été l'issue de l'Escalade[2] !

Dans la suite du récit, il nous semble voir de nos yeux les Genevois, surpris d'abord, se reconnaissant ensuite et luttant, résolus de sauver à tout prix leur patrie et leur foyer. Ils repoussent pied à pied les Savoyards qu'aucun secours

1. *Histoire de Genève à l'époque de l'Escalade, 1597-1603,* par Henri Fazy. Genève, Kündig, 1902. In-8, VII-570 pages.
2. *Ibidem,* p. 444-445.

désormais ne peut venir renforcer, mais qui se défendent, paraît-il, énergiquement. Ils les contraignent de regagner leurs échelles qu'un coup de canon a brisées et renversées. C'est la déroute pour les troupes de Savoie, et pour Genève c'est le salut. Partout, dans la narration, on sent la chaleur et l'enthousiasme, ce qui n'est certainement pas pour déplaire ; pourtant il y aurait çà et là comme de la complaisance inconsciente à recueillir, sans assez de contrôle peut-être ou de critique, certains détails qui vont à rendre petits ou ridicules les Savoyards et leurs chefs. Je sais que ces détails ont dès longtemps droit de cité dans les histoires de Genève. L'entreprise avait été ingénieusement concertée, et le matériel d'escalade était *d'artifice exquis* : l'exécution fut médiocrement conduite, c'est un fait incontestable. Cependant ce qui fit irrévocablement manquer l'affaire, ce n'est ni le défaut de caractère, ni la lâcheté des assaillants, mais l'heureuse pensée d'un soldat lorrain, Isaac Mercier, qui s'avisa de détacher la herse, tandis que ses compagnons fuyaient vers la Maison de Ville.

Nous avons écouté, longuement même, les historiens genevois : il convient d'entendre au moins un narrateur savoyard, l'auteur des *Mémoires historiques*. Le point de vue ne sera plus le même :

Genève, écrit le marquis Costa de Beauregard, n'avait point été comprise dans le traité de Vervins ou ne l'avait été que d'une manière équivoque ; il n'en avait pas été question dans le traité de Lyon ; et, quoique par le fait les hostilités eussent été suspendues entre elle et la Savoie, elle ne pouvait se croire en paix avec celle-ci ; elle s'y croyait si peu qu'elle vivait livrée à des alarmes continuelles. Il paraît donc étrange que quelques auteurs aient qualifié d'infraction aux traités et d'attentat contre le droit des gens, la tentative de Charles-Emmanuel pour s'en rendre maître, par surprise, l'année d'après le traité de Lyon.

Le fait est que, n'ayant pas encore mis ses troupes sur le pied de paix, et son pays étant rempli d'Espagnols qui passaient d'Italie dans la Franche-Comté et les Pays-Bas, 4 000 hommes se trouvèrent rassemblés au pied des murs de Genève dans la nuit du 23 décembre 1602. Déjà 500 des plus déterminés s'étaient introduits dans l'intérieur de la ville avec des échelles ; ils devaient à l'aube du jour ouvrir les portes et abattre les ponts-levis pour recevoir le reste des troupes savoyardes rangées en bataille à *plain-palais* ; lorsqu'un de

ces incidens, si communs dans les expéditions de nuit, fit manquer l'entreprise. Un homme dont on voulut se saisir s'échappa et courut donner l'alarme. Aussitôt le son des cloches mit tous les habitants sur pied; d'un autre côté des pétards qui devaient renverser les portes manquèrent leur effet. Les échelles furent brisées à coup de canon, et tout ce qui avait pénétré à l'intérieur des murailles fut tué ou pris.

Quelques officiers qui s'étaient rendus prisonniers de guerre à des membres du gouvernement, furent le lendemain condamnés à une mort ignominieuse par le conseil d'état; ils furent considérés, dit l'historien de Genève, non comme des militaires, mais comme des voleurs de nuit, comme si de pareilles subtilités pouvaient justifier un attentat formel contre le droit de la guerre!

Encore une fois, la paix n'existait nullement entre Genève et le duc de Savoie; Genève n'était point reconnue par ce prince pour un état indépendant; elle ne se reposait point avec lui sur la foi des traités, comme on a osé le dire, et les dernières hostilités avaient été commises par elle; bref, l'entreprise qui faillit à la remettre sous le joug n'était pas plus attentatoire au droit des gens que ne l'ont été depuis celles sur Crémone et sur Vieux-Brissac, exécutées par le Prince Eugène, au commencement du siècle suivant.

Par bonheur, l'événement de l'Escalade, quoique de nature à envenimer la haine entre les deux partis, produisit un effet contraire, et devint la cause immédiate d'une paix durable[1].

Les historiens de Savoie, Guichenon, Thomas Blanc ou Perrin, nous fourniraient des relations semblables, ou à peu près. C'est à dessein que j'ai préféré le marquis Costa, estimé généralement pour la prudence et la sagesse de ses conclusions. Le récit que Saint-Genis a fait entrer dans son *Histoire de Savoie*, est conçu dans un esprit différent. Désireux sans doute d'être impartial, l'auteur se montre sévère à l'égard des Savoyards, et surtout de leurs chroniqueurs, peut-être jusqu'à l'excès. En outre, certaines affirmations qu'on rencontre dans le texte ou dans les notes, auraient besoin, semble-t-il, d'être historiquement mieux établies.

Ajouterai-je que le marquis Costa et les écrivains dont j'ai parlé, ne sont pas les plus violents contre Genève? M. Léonce Duparc, dans une brochure absolument contemporaine, s'énonce dans des termes qui pourraient paraître durs. Il

1. *Mémoires historiques sur la Maison Royale de Savoie et sur les pays soumis à sa domination*, par M. le marquis Costa de Beauregard. Turin, Pic, 1816. T. II, p. 124 : Tentative contre Genève.

s'en prend surtout aux rigueurs exercées contre les prisonniers de l'Escalade, rigueurs que n'auraient pu dépasser *les tribus les plus sauvages de l'Afrique et de l'Océanie.* D'aucuns estimeraient peut-être que ce n'est pas là le ton de l'histoire, et de fait M. Duparc n'a pas prétendu faire œuvre d'historien : l'opuscule qu'il a publié est avant tout une discussion sur les avantages ou plutôt sur les inconvénients de notre zone franche[1]. Ce n'est guère qu'en passant qu'il parle de l'Escalade. Cependant son opinion est intéressante à rappeler : sans doute elle exprime les sentiments intimes d'un grand nombre de ceux qui pensent ou qui lisent, dans notre Savoie française.

II

Ce serait peut-être le lieu d'apprécier l'entreprise de Charles-Emmanuel et de qualifier les peines infligées par les Genevois à leurs prisonniers : il conviendrait de rechercher d'abord ce qu'étaient, ou plutôt ce que paraissaient être, durant ces années de luttes religieuses, ces sortes de coups de main ou d'escalades nocturnes, de déterminer surtout si Genève était comprise dans les articles très équivoques du traité de Vervins, et si Son Altesse agissait avec une entière bonne foi. L'on apercevrait dès lors ce qu'étaient, dans le fond, les intentions du duc de Savoie, ses idées de derrière la tête, et l'on comprendrait comment tant de prêtres romains, le trop fameux P. Alexandre, par exemple[2], ou saint François de Sales[3], pouvaient dans leur temps considérer de

1. *Quelques renseignements et réflexions à propos de la zone franche de la Haute-Savoie*, par Léonce Duparc, docteur en droit. Annecy, septembre 1902, p. 2-4.

2. Le P. Alexandre Humæus ou Hume, né dans l'Écosse en 1560, entré dans la Compagnie de Jésus en 1581, mort à Chambéry en 1696. — De 1599 à 1604, il fut attaché à cette station que les Jésuites appelaient *Mission de Chablais et Thonon* ; il résida spécialement dans le pays de Gaillard, aux environs de Genève. Durant un certain temps, il vécut en qualité d'aumônier dans les armées de Charles-Emmanuel. Peut-être remplissait-il ces fonctions en décembre 1602 : il paraîtrait dès lors moins improbable qu'il se fût trouvé sous les murs de Genève, pendant la nuit de l'Escalade.

3. Voir la lettre adressée à M. Carron le 29 novembre 1621 (*Œuvres de saint François de Sales*, édition Vivès, t. VI, p. 485, ou édition Migne, t. VI, c. 819), ou encore *l'État de l'Église de Genève*, cité par Charles-

telles entreprises comme une manière de croisade. Une dernière question resterait, celle de la politique adoptée par Clément VIII; ce serait la plus nouvelle. Des recherches récentes, faites par les soins de la *Société d'histoire* de Genève, semblent permettre d'affirmer que Sa Sainteté n'a eu aucune part dans l'Escalade, qu'elle l'a peut-être ignorée avant l'exécution, et, dans tous les cas, qu'après coup, elle l'a désapprouvée[1]. Mais ces considérations seraient longues; mieux vaut examiner les conséquences de l'entreprise. Elle en a eu, nous pouvons dès à présent le prévoir, et de grandes.

L'affaire fut courte, il est vrai, un combat rondement mené, commencé et terminé en quelques heures. Et cependant ce fut comme le dernier chapitre, ou la conclusion d'une lutte séculaire entre la ville, franche et libre, de Genève et les ducs de Savoie. Si l'avantage lui était venu, Charles-Emmanuel du coup commençait de devenir un personnage considérable. De Genève, changée plus ou moins en capitale, il aurait aisément repris Gex et son territoire, même les anciennes possessions savoyardes du pays de Vaud. Peut-être il se serait étendu au delà. Du moins les souverains d'Europe auraient dû compter avec lui, et il aurait cessé d'être le petit prince dont on confisquait les États, lorsqu'il n'était pas assez soumis. Mais la chose une fois avortée et le traité de Saint-Julien passé, les chemins du nord étaient bouchés aux armées de Son Altesse. Elle ne le comprit pas sur-le-champ, et, durant des années, elle et ses successeurs continuèrent de convoiter Genève. Maintes fois encore ils complotèrent de la surprendre; ils formèrent plan après plan, mais ils n'osèrent jamais risquer une escalade. Puis, à la longue, le découragement vint : sans doute, il contribua à changer l'orientation de leur politique et à tourner leurs armes vers le midi. Plusieurs, ce sont des protestants, ont estimé que c'avaient été pour eux les commencements d'un grand et glorieux avenir. Les cœurs catholiques se serrent

Auguste de Sales (*Histoire du Bien-Heureux François de Sales*, édition Vivès, 1879, t. I, liv. VI, p. 442).

1. Communications dues à l'obligeance de MM. Victor Van Berchem et C. Bastard, de Genève. Ils renvoient tous deux aux documents que va publier la *Société d'histoire* de Genève.

au contraire, et ils cherchent au front des rois d'Italie des gloires très pures qui ne sont plus, celles qu'avaient naguère les ducs de Savoie, plus tard les rois de Sardaigne et de Piémont.

Pour Genève, l'Escalade *faillie* eut d'indiscutables résultats; jusqu'à leur échec, on doit l'avouer, Leurs Altesses avaient considéré la Seigneurie comme une ville en insurrection. C'étaient là *des courtauds de boutique et des mesureurs de velours* révoltés contre leur prince-évêque. Mais on finirait bien par les réduire, et un jour ou l'autre on leur ferait entendre raison. Dans tous les cas, ils n'étaient pas de ces gens avec qui l'on signe des traités. Cependant Charles-Emmanuel victorieux n'aurait certainement pas transformé Genève *en un monceau de ruines*. Il se fût trop appauvri. Même, en dépit de la chanson, il lui aurait conservé un tout autre renom

Que Moûtier, Sallanche ou Thonon.

Il eût fait d'elle un chef-lieu de province, probablement une capitale, quelque chose comme le Chambéry de ses ancêtres. Elle serait aujourd'hui une place française, importante par la situation même et par l'industrie, mais enfin elle n'aurait plus été, depuis trois siècles, la ville indépendante, jalouse de ses libertés et des franchises fameuses que lui avait octroyées l'un de ses évêques, Adhémar Fabri. Mais le duc fut mis en déroute; il dut s'incliner devant le fait accompli, et même traiter comme d'égal à égal avec Messieurs de Genève. Ce que les Genevois avaient défendu dans la nuit de l'Escalade, et ce qu'ils avaient sauvé, c'était de fait leur liberté politique. La victoire assurait leur indépendance; elle donnait même à leur ville un rang dès lors incontesté parmi les États.

Toutefois, au 12 décembre 1602, et on ne l'a pas laissé oublier dans les fêtes du jubilé, au moins autant que les franchises, l'avenir même du calvinisme était mis en question :

Nous mentirions à la vérité historique en effet, disait au temple de Saint-Pierre M. le pasteur Guillot, si nous ne rappelions pas que, ce qui était en cause dans la nuit du 12 décembre, c'était, autant que l'indépendance, la religion de Genève. Cela est hors de contestation. Le vent ni les mœurs n'étaient alors à la liberté religieuse. Nos ancêtres

eux-mêmes n'étaient pas toujours tolérants à cet égard. Leurs adversaires l'étaient beaucoup moins. On s'apprêtait donc, du côté de l'envahisseur, après la victoire à exercer les pires violences, non seulement contre les propriétés et les personnes, mais encore contre les esprits. Tout était prêt pour détruire l'œuvre de la Réforme du siècle précédent, pour substituer au culte évangélique le culte romain, et pour écraser par la force toute velléité de résistance à ce nouvel état de choses.

La lumière qui brillait sur la montagne et vers laquelle on regardait de loin eût été éteinte du coup. Genève eût été la cité des martyrs, elle n'eût pu devenir la cité du Refuge, ni celle de la propagande à la fois chrétienne, intellectuelle et sociale qui devait être son lot, et le cours de l'histoire pour toute une partie de l'Europe et du monde, aurait été détourné dans une direction inconnue [1].

Ce qu'il fallait défendre contre les troupes de Savoie, c'était bien la cité des bords du Léman, mais cette cité qu'en Écosse, en Hollande, en Bohême, dans le massif des Cévennes ou des Alpes de Piémont, les fidèles protestants regardaient comme une arche sainte et vénéraient comme une mère [2].

Probablement, si, dans l'Escalade, Charles-Emmanuel eût conquis Genève, il ne se serait pas porté à ces pires violences dont a parlé M. le pasteur Guillot : il n'aurait pas opprimé les esprits; du moins rien n'autorise absolument à le penser. Dans les efforts que le duc de Savoie fit tenter, par saint François de Sales et par d'autres, pour ramener à la religion romaine le Chablais, avec les pays de Gaillard et de Ternier, on ne remarque rien qui ne soit au moins relativement tolérant. Cette tolérance paraît grande même, si l'on tient compte des mœurs du temps, et surtout des oppressions naguère employées par les Bernois. C'est par la force, en effet, et par les menaces que, dans leurs nouvelles conquêtes, ils avaient fini par introduire leur religion. Que si, au cours des missions de saint François de Sales, quelqu'un avait usé de rigueurs toujours condamnables, les documents en porteraient la trace, mais cette trace, je l'entendais affirmer, voilà

1. *Patrie sauvée*, sermon prêché dans le temple de Saint-Pierre, le 12 décembre 1902, par M. le pasteur Guillot. Genève, Jeheber, p. 11-12.

2. *La Semaine religieuse de Genève*, organe du protestantisme évangélique, 13 décembre 1902. *Une nuit historique*, article de M. J.-L. Boissonnas.

un an ou deux, par un archiviste de marque, dans les documents, on ne la rencontre pas. Dès lors, il semblerait peut-être un peu téméraire de croire, et encore plus de dire que, dans Genève conquise, Charles-Emmanuel aurait exercé *les pires violences* et que de la ville de Calvin, il aurait fait *la cité des martyrs*.

Ce qu'on doit reconnaître, c'est que le duc de Savoie, rigueurs et oppressions mises à part, n'aurait rien négligé pour rétablir à Genève la religion qu'il croyait, avec raison, être la seule véritable, et peut-être il eût réussi. C'eût été là un rude coup porté à la réformation, surtout à ces églises protestantes de France qui regardaient toujours vers Genève comme vers leur plus sûre lumière. Peut-être même, pour plusieurs d'entre elles, c'eût été l'épreuve suprême. L'entreprise du 12 décembre échoua : la cité du Léman demeura ce qu'elle était alors si fière d'être, l'arche sainte de la Réforme et la Rome protestante; et nous autres, enfants de l'Église romaine, nous continuons d'avoir au cœur l'extrême regret de songer que ses fils, à elle, sont toujours pour nous des frères séparés.

Enfin, s'il est vrai que

> ... de la Genève réformée est sortie la Genève démocratique, cette cité d'où tant d'idées politiques et sociales se sont répandues au loin, idées qui ont eu la plus haute fortune, qui ont provoqué en divers lieux des transformations profondes et de bienfaisants progrès, idées émancipatrices et généreuses qui, écloses dans *la* ruche constamment en activité, ont essaimé et essaiment encore par le monde[1]...

peut-être l'Escalade réussie eût, je ne dis pas empêché, mais retardé tant de ces révolutions sociales et de ces désordres, qui, depuis plus de cent ans, ont bouleversé la vieille Europe, et que d'aucuns déplorent aujourd'hui. Certes, tout n'était pas à louer dans l'ancien régime, et tout — loin de là — n'est pas à reprendre dans les choses de notre temps, mais il est plusieurs de ces idées, estimées au début *émancipatrices et généreuses*, qui nous ont conduits jusqu'aux périls extrêmes du socialisme où nous tombons. Je ne veux rien trancher, car les jours les plus sombres de l'histoire ont parfois de

1. *Patrie sauvée*, sermon prêché par M. le pasteur Guillot, p. 12-13.

radieux lendemains, mais je ne puis me défendre de penser que le monde n'irait guère moins bien, si quelques-unes au moins de ces idées étaient restées, en 1602, dans le sein de leur mère[1].

J'ai touché, je crois, les principales conséquences de cette Escalade manquée : elles permettent d'affirmer que l'entreprise du duc de Savoie, si courte et si fâcheuse qu'elle ait été, mérite de ne passer point inaperçue. Surtout, au vingtième siècle, les enfants de l'Église catholique ne la devraient point ignorer.

III

Genève a donné l'exemple, et, par des réjouissances renouvelées chaque année, elle a perpétué le souvenir d'un triomphe qui, depuis la Réforme, est comme le fait central de son histoire. A l'origine, la signification de ces solennités est nette : le peuple s'assemble extraordinairement, et rend grâces à Dieu de la miraculeuse délivrance qu'il accorda aux Genevois, dans l'Escalade[2]. C'est la pensée fondamentale des réunions de 1602 qui continue de survivre ; on la garde durant un siècle, et, en 1702, au premier jubilé, Samuel Chappuzeau l'exprime encore dans son poème de *Genève délivrée* :

> Bèze sur ce sujet entonne un saint cantique,
> Dont on observe encor tous les ans la pratique,
> Quand à ce même jour d'une commune voix,
> Les cœurs reconnoissants des pieux Genevois,
> De leur salut à Dieu donnent toute la gloire,
> Et de ce grand bien-fait célèbrent la mémoire[3]...

Cependant, au cours des âges, les sermons et les saints cantiques n'avaient pas suffi, ni même ces repas où l'on mangeait en famille *la dinde de l'Escalade*, et où l'on chantait des morceaux patriotiques ; dans ce jour, destiné aux prières et aux actions de grâce, l'on avait institué des comédies, ou même *des mascarades avec des représentations étranges*,

1. *Patrie sauvée*, sermon prêché par M. le pasteur Guillot, p. 13.
2. *Registres du Petit Conseil*, année 1604, 8 et 12 décembre.
3. *Genève délivrée*, poème pour la fête séculaire dite l'Escalade. Ouvrage posthume du Sr Samuel Chappuzeau, présenté par son fils à la République de Genève, le 12 décembre 1702.

contre lesquelles protestaient, en 1670, par exemple, Consistoire et Conseil. Ce fut en vain, et vers le premier centenaire, 15 décembre 1701, à l'époque presque où Chappuzeau rimait, le Consistoire devait intervenir; il y avait eu *de grands scandales, désordres et insolences* par toute la ville. Des personnes masquées et travesties avaient roulé et mené grand bruit, qui avec des violons, qui avec des bâtons, heurtant bruyamment aux maisons et aux boutiques[1]. En 1766, au 8 décembre, le Conseil arrêtait qu'il ne doit point se jouer de comédies au jour de l'Escalade. Protestations assez inutiles, l'idée religieuse allait s'affaiblissant de plus en plus. Aux yeux du peuple, de la masse qui ne pense pas, la fête n'était plus guère qu'une sorte de carnaval, où les enfants couraient les rues, déguisés en vieux Genevois ou en Savoyards, en *Mères Royaume* ou en *Pères Alexandre*, hurlant à qui mieux mieux : *Ah! la belle Escalade, Savoyard, gare, gare!* Dans les brasseries, c'étaient des bals masqués où ceux qui n'étaient plus aussi jeunes, fêtaient à leur manière le triomphe des ancêtres; là, dans l'ivresse des rasades et les travestissements, la politesse et les mœurs ne gagnaient absolument rien.

Même, dans cette année 1902, où l'on a tâché de relever la vieille fête et de faire d'elle autre chose qu'un carnaval, la mascarade s'est laissé voir: mascarade raffinée, presque élégante, dans ces groupes du cortège où l'on reconnaissait, sans doute avec quelque surprise, sous leur costume historique, des officiers, des professeurs, ou même d'anciens conseillers d'État; mascarade plus grossière et débraillée, dans les chars qui voituraient des masques et des dominos, dans les bals des brasseries, dans les banquets populaires où l'on écoutait des discours, mais où l'on chantait aussi force romances.

Ainsi, pour la foule, la journée de l'Escalade est bien ravalée, mais, en dépit des apparences, pour ceux qui pensent, et certainement il en est beaucoup qui pensent dans Genève, elle garde encore une signification.

Signification politique d'abord : comme l'ont justement fait

1. *Registres du Consistoire*, 15 décembre 1701. Je cite ces registres d'après les *Notes extraites* par l'ancien syndic Auguste Cramer. Genève, 1853.

remarquer M. Fazy, dans son discours de la Corraterie, M. Boissonnas, dans un article de *la Semaine religieuse*, M. Odier surtout, dans le banquet très remarqué du *Cercle démocratique*, ce que l'on fête dans ces solennités, c'est sans doute l'événement de 1602 où les ancêtres ont sauvé leur patrie, où ils ont combattu pour la maintenir dans ce groupement vers lequel Besançon Hugues avait dirigé les aspirations d'un peuple vaillant, tâchant à lui conserver un rôle et à l'empêcher de graviter dans l'orbite d'une autre puissance; mais c'est encore, c'est avant tout peut-être la lutte constante, dont l'Escalade n'est en somme qu'un épisode, des magistrats de Genève pour conserver intactes les libertés de leur cité. Les anciens évêques catholiques, Ardutius, Marcossay, Adhémar Fabri, ont exercé sur les destinées de leur ville une haute et bienfaisante influence; ils ont eu leur rôle dans cette lutte triomphante dont, au jour de l'Escalade, on célèbre la victoire, dans ces démêlés persévérants où Genève a conquis son rang parmi les États, et son droit de traiter avec les rois comme d'égal à égal. L'on rend donc hommage à leurs efforts comme à ceux des seigneurs et des victimes du 12 décembre 1602. Ainsi comprise et, si la chose se peut sans trop de subtilités, réduite à ce seul sens politique, la journée de l'Escalade devient la fête de l'indépendance nationale; dès lors, elle peut être chère à tous les enfants de Genève. Ils sont Genevois, et, même s'ils ne sont pas protestants, ils peuvent se réjouir de vivre dans une patrie franche et libre. Aussi bien, de nos jours, des cœurs catholiques n'ont peut-être pas beaucoup à regretter d'être genevois plutôt qu'italiens ou français. C'est de ce point de vue qu'après les organisateurs mêmes, dans le récent jubilé, les prêtres de Genève ont cru pouvoir considérer les fêtes : la grand'messe, chantée dans l'église du Sacré-Cœur, a été un cri de reconnaissance poussé vers Dieu par les fils catholiques d'une cité demeurée libre. Ils ont célébré, modestement, comme il sied à des persécutés d'hier que l'État n'a pas encore ouvertement reconnus, l'indépendance de leur pays[1].

1. *Lettres de Genève*, du 5 janvier 1903, signées ZZZ et insérées dans *l'Univers* du 9 janvier. — Ces ZZZ cachent, dit-on, un ecclésiastique de Genève qui, mieux qu'un autre, a qualité pour nous renseigner.

Je ne veux pas critiquer les catholiques genevois : ils sont mieux placés que moi pour juger des choses, et, au surplus, ils ont grâce d'état pour se diriger. Cependant, je dois le dire, plusieurs ont pensé qu'en regardant seulement — comme le Comité d'organisation affirmait lui-même le faire — l'indépendance nationale et en la séparant, pour ainsi parler, des autres aspects que le centenaire pouvait aussi montrer, l'on avait usé là-bas d'une distinction subtile et hardie. A Genève plus qu'ailleurs la question politique et la question religieuse se compénètrent presque, et dès lors, elles sont, encore plus qu'ailleurs, difficiles à désunir. Un coup d'œil sur l'histoire de la république suffirait pour nous convaincre. A partir de 1536, au plus tard, la cause de la liberté et celle de la Réforme sont inséparables; elles sont représentées par l'alliance bernoise. La cause de la servitude, ou plutôt de l'indépendance amoindrie, marche de pair avec celle du catholicisme. C'est le parti des ducs de Savoie. Désormais, tout triomphe pour la liberté devient, dans la Seigneurie, un triomphe pour la Réforme; tout échec pour le duc de Savoie est un échec pour la religion romaine.

Aussi paraît-il malaisé que cette fête de l'Escalade, où l'on célèbre la lutte persévérante de Genève défendant ses franchises et les sauvant, n'ait pas toujours plus ou moins, à côté de sa signification politique, je ne sais quelle signification religieuse qu'on qualifierait plus exactement d'anticatholique. La chose est visible à l'origine : lorsqu'on se félicite de la *délivrance miraculeuse* que Dieu a donnée à ses pauvres enfants, c'est à cause de la ville sauvée, mais encore à cause du préjudice que la prise de la cité eût apporté à l'Église de Dieu. Et cette nuance calviniste, quelque peu malveillante à l'égard du catholicisme, va s'accentuant dans les récits et dans les chansons ; on la discerne jusque dans les travestissements des rues et des bals masqués. Dans des temps qui ne sont pas loin de nous, M. le pasteur Gaberel a renchéri encore ; il s'en prenait à l'Église de Rome et ne craignait pas d'avoir *sa manière à lui d'interpréter et de faire servir le langage de l'époque en vue de donner plus de pittoresque à ses réquisitoires*[1]. En 1890, dans sa conférence *A propos de l'Escalade*, M. Fontaine-Borgel faisait une péroraison qui ne

témoignait pas d'une obligeance extrême à l'égard des catholiques :

N'oublions jamais à Genève qu'il existe à Rome un gouvernement spécial qui entend dominer temporellement et spirituellement tous les autres.

Cette cour pontificale, à la tête de laquelle se trouve placé un vieillard prétendu infaillible, se pose comme la seule dispensatrice du salut du genre humain.

Elle se prétend l'héritière directe de Celui qui n'avait pas une pierre pour reposer sa tête et qui disait : « Mon royaume n'est pas de ce monde. »

Au gouvernement du peuple par le Peuple, Rome, la ville des Césars pontificaux, l'ennemie de la Genève libérale, oppose le trône, l'autel, l'anathème et l'excommunication.

Eh bien, nous, citoyens de Genève, nous ne permettrons jamais les empiétements de l'adversaire de la libre pensée. Nous ne laisserons jamais fouler aux pieds nos droits, notre souveraineté populaire, la dignité de la vieille République genevoise[1].

Et cette année, dans ce troisième jubilé, où le Comité d'organisation prenait tant de ménagements, la même note a encore échappé; au discours de M. Fazy on la devinait plutôt qu'on ne l'entendait dans cette patrie qui était le symbole de la liberté de conscience[2]. On la distinguait mieux déjà dans la *Patrie sauvée*, de M. le pasteur Guillot, ou dans *Une Nuit historique*, de M. Boissonnas; mais elle était nette et claire dans tels ou tels articles de journaux[3], surtout dans cette brochure que l'on distribuait aux enfants des écoles, et où l'on dénonçait Rome comme le point d'où partaient tous les coups dirigés contre Genève[4].

1 (de la page précédente). J.-B.-J. Galiffe, *Nouvelles pages d'histoire exacte*, 1863 (Genève, Vaney), p. 23.

1. *A propos de l'Escalade et à la mémoire des patriotes de 1602*, par M. Claudius Fontaine-Borgel (Genève, 1891), p. 46 et 47. Cette conférence a été faite le 7 décembre 1890.

2. Discours de M. le conseiller d'État Fazy, à la Corraterie, reproduit dans *la Tribune de Genève*, 14 et 15 décembre 1902.

3. *Le Temps*, 14 décembre 1902 : *l'Anniversaire trois fois séculaire de l'Escalade de Genève (1602-1902)*; *la Tribune de Genève*, 12 et 13 décembre : *l'Escalade de 1602*.

4. *Récit de l'Escalade de 1602*, publié par le Comité du troisième centenaire, 1902. Société genevoise d'édition, Atar, p. 5 et 6. — Le récit est adressé aux enfants de la ville et des campagnes de Genève.

Il n'est donc pas étonnant que plusieurs catholiques genevois aient été surpris que, même sur une demande formelle des organisateurs, l'on se prêtât à chanter une messe au centenaire de l'Escalade; ils avaient été dès longtemps habitués à considérer cette fête comme anticatholique presque autant que comme nationale, et, trompés probablement par des préjugés d'éducation, ils se refusaient à comprendre qu'on pût rejeter l'une des significations du jubilé, celle qui se prenait à leur religion, pour s'attacher exclusivement à l'autre, la signification politique et patriotique. C'est ce qu'ont fait cependant les prêtres catholiques de Genève : encore une fois ils avaient grâce d'état pour se décider et, sans aucun doute, dans une circonstance aussi solennelle, ils n'ont pas agi à la légère.

Et ce qui vient appuyer encore leur décision, c'est qu'évidemment, dans ces journées du troisième centenaire, les Genevois ont essayé d'atténuer, j'allais dire de supprimer ce qui pouvait froisser les catholiques. La chose était quelque peu malaisée, car dans les temples, par exemple, et dans *la Semaine religieuse*, la note, sinon antiromaine, à tout le moins franchement calviniste, était de rigueur, ou à peu près. Puis une longue habitude était là, et rien ne tient à la vie comme les habitudes. Cependant, certains articles de journaux mis à part ou certaines brochures, les attaques, ou plus exactement — car le terme d'attaques serait, me paraît-il, trop fort — les propos moins bienveillants à l'égard des catholiques et de leur Église ont été modérés, au moins relativement. Il serait suffisant, pour se convaincre, de lire l'article de *la Semaine religieuse*, ou le sermon de Saint-Pierre, ou encore le discours de la Corraterie. Ce ne sont plus les emportements d'autrefois, les réquisitoires de M. le pasteur Gaberel, ni même la péroraison tapageuse de M. Fontaine-Borgel. C'est surtout dans une comparaison loyale du présent avec le passé que la modération d'aujourd'hui se fait apprécier. Dans les rues mêmes, au cours des fêtes, elle se laissait apercevoir : l'on ne voyait guère que de loin en loin, presque par exception, ces *Pères Alexandre* et ces moines travestis — des *Pères Chérubin* peut-être — qui foisonnaient dans le vieux temps.

Même soin, j'allais dire soin plus minutieux encore à ne heurter en rien les Savoyards; il semble même qu'on ait mis à les ménager comme une sorte de coquetterie. Sur le marbre de la Corraterie, le mot *Savoyard* n'est pas inscrit; il n'est question que d'un *ennemi* qui demeure dans une indétermination voulue. Et une correspondance de Genève adressée au *Lyon républicain* a souligné la délicatesse de cette attention. M. le conseiller d'État Fazy, dans son discours, évite aussi, sans aucun doute avec dessein, de nommer les Savoyards. Enfin, l'on dit et l'on redit que dans l'armée de Charles-Emmanuel, il y avait de tout presque, excepté des gens de Savoie. L'on s'efforce même d'établir que les sujets de Son Altesse étaient de cœur avec Genève plutôt qu'avec leur prince. Et les articles de journaux, même lorsqu'ils attaquent Rome, n'ont que des termes bienveillants et des flatteries à l'adresse des peuples de Savoie. Certains ont même cru remarquer que, cette année, l'on avait chanté par la ville moins que d'ordinaire : *Ah ! la belle Escalade, Savoyard, gare, gare !* C'était peut-être une précaution inutile; combien d'enfants de la Savoie vivent à Genève, qui ne songent pas au sens de ces vieux couplets, et, le soir de l'Escalade, avec une inconscience qui les excuse, hurlent eux aussi dans la rue le *Savoyard, gare, gare !*

Genève s'est donc montrée aimable, et nous autres Français, ou même nous autres catholiques, nous devons lui savoir gré de ses attentions. Au reste, elle n'agissait pas dans des vues absolument désintéressées : elle n'est pas sans avoir besoin de la France, — dont les Savoyards sont maintenant citoyens fidèles, — pour le tunnel rêvé de la Faucille; peut-être même que la suppression de la zone franche dans la Haute-Savoie la préoccupe aussi. S'il faut s'en rapporter à M. Léonce Duparc, la zone sert les intérêts de Genève encore bien mieux que les nôtres[1]. Enfin, en ce qui concerne l'Église romaine, nous le savons, un mot d'ordre a été plus ou moins donné : dans les élections, l'appoint des voix du parti catholique n'est plus quantité négligeable.

1. *Quelques renseignements et réflexions à propos de la zone franche de la Haute-Savoie*, par Léonce Duparc. Annecy, 1902.

IV

Du reste, pour être complet, je dois dire que, cette année, ceux qu'on nommerait volontiers des meneurs, ou des lanceurs d'idées, se sont essayés à modifier, ou, plus exactement sans doute, à compléter les significations anciennes de la fête : ils ont tâché de leur donner un sens nouveau, social ou même moral, semble-t-il, plutôt que religieux ou politique ; et ce sens allait à unir, à grouper entre eux tous les vrais enfants de Genève.

Dans l'Escalade de 1602, ont-ils dit, nos ancêtres nous apparaissent héroïques, ne reculant devant rien pour arracher au péril la patrie assaillie : l'exemple de leur vaillance, dont nous allons célébrer, pour la troisième fois, le centenaire, doit nous encourager à lutter, à rejeter loin de notre ville les dangers imminents qui menacent, sinon de la ruiner, au moins de la rabaisser et de l'affaiblir. Ce sont autant d'ennemis qui font assaut contre elle et qui tentent de la surprendre. L'*Escalade d'alors*, avec les grands souvenirs que ravivent chaque année nos fêtes, doit nous donner du cœur, à nous, Genevois du vingtième siècle, pour repousser les *escalades d'aujourd'hui.*

L'énumération de ces *escalades d'aujourd'hui*, qui, on le devine, sont toutes des escalades morales, forme, je crois, l'un des aspects nouveaux et intéressants de ce troisième jubilé. Elle lui donne je ne sais quel air tout à fait actuel. Au matin de la fête, c'est M. Chrétien, curé catholique national, qui met en garde ses paroissiens contre trois ennemis, anciens ou nouveaux, dont l'assaut menace aujourd'hui la cité : le premier est figuré *par ce jésuite très furieux qui, en 1602, excitait les moins valeureux avec des passeports à passer chez les morts.* J'avoue que je ne découvre pas nettement, derrière la figure qui le cache, ce premier assaillant : c'est un jésuite peut-être, mais, de nos jours, ces sortes de gens ne sont guère redoutables dans Genève; ou bien c'est un prêtre romain, et, dans ce cas, le vieux curé catholique laisserait ici, plus qu'il ne voudrait, passer le bout de l'oreille. Les autres dangers sont moins chimériques :

Le second, continue M. Chrétien, *c'est* l'athéisme. Les libertins du seizième siècle étaient religieux : anciens eidguenots, ils pouvaient tous dire, comme Philibert Berthelier : « Je ne mourrai pas, mais je vivrai et je raconterai les louanges du Seigneur. » Ils croyaient en Dieu et en une vie future; le troisième enfin, l'anarchie grandissante, dont le lendemain serait la pire des réactions. Après avoir chanté la faillite de la science, il se trouverait des Brunetière pour acclamer la faillite de la liberté[1].

A Cologny, au cours d'une soirée d'Escalade, c'est M. le pasteur Christen qui dénonce, lui aussi, des tentatives criminelles dirigées contre les libertés genevoises : sans doute, elles ne sont pas semblables à celles qui conspiraient la ruine de la Genève d'autrefois, mais :

il en est d'autres tout aussi dangereuses, étrangères à nos mœurs, menaçant de leur porter des coups mortels et contre lesquelles nous devons nous lever, à savoir la soif inextinguible des plaisirs qui tourmente notre génération, les attaques faites contre l'autorité de l'État, comme de la famille, et l'indifférence religieuse, précurseurs de la dégénérescence des peuples.

Dans les banquets mêmes, je dirais volontiers surtout dans les banquets, le soir de la fête, des orateurs ont parlé de ces escalades d'aujourd'hui, et ils l'ont fait dans des termes graves; au banquet de la *Société universitaire de Zofingue*, M. Paul Balmer, secrétaire, a rappelé les troubles pénibles des derniers mois :

C'est là une escalade, a-t-il dit, escalade d'un autre genre, escalade non moins dangereuse puisqu'elle s'attaque à tout ce qui nous est cher.

Dans la réunion, plus remarquée, du *Cercle démocratique*, on a insisté aussi, et même plus fortement, sur les agitations de l'automne; M. Gampert, président du Cercle, et M. le conseiller d'État Odier les ont envisagées comme un nouvel assaut. Après eux, M. Eugène Richard, conseiller aux États, s'est attaché à montrer que c'avait été là plutôt comme un épisode, une phase d'une éternelle Escalade qui recommence toujours et qui jamais ne finit. L'entreprise de 1602 avait été

1. Je prends tous ces détails dans *le Journal de Genève*, 16 décembre 1902, et dans *la Tribune de Genève*, 12, 13, 14, 15 et 16 décembre 1902.

une phase, elle aussi; depuis, il y en a eu d'autres, et, dans la suite des âges, il y en aura encore bien d'autres. Celle des jours derniers a été fâcheuse : c'était contre des étrangers qu'il fallait lutter. Ne cherchaient-ils pas à faire triompher leurs idées perfides? Genève les a repoussés, et cependant, aujourd'hui encore, l'Escalade se continue, l'agitation persiste; il ne faut pas perdre courage, mais au contraire se tenir prêt. Ainsi s'exprimait, d'après les analyses assez pâles que j'ai sous les yeux, M. Eugène Richard. Il me paraît toutefois que cette belle et forte pensée de l'étranger, escaladant les murailles, détruisant tout, non plus avec des hallebardes ou des arquebuses, mais à coups d'idées subversives et de faux principes, avait été déjà poussée, avec plus de vigueur encore, par M. Arthur Massé. C'était dans sa brochure du jubilé : *l'Escalade d'alors et d'aujourd'hui.* Je citerai ses propres paroles, au risque même d'être un peu long :

Ah! il est une Escalade qui non seulement se prépare, mais qui se livre sans cesse dans nos murs. C'est l'Escalade de l'étranger apportant chez nous des idées subversives. C'est une escalade, un assaut contre nos vieilles institutions, contre nos tours empourprées du soleil de l'Évangile, contre l'autorité de notre Bible, qu'on se plaît à contester dans nos chaires, dans notre collège, et jusque dans nos familles.

Ce qui était autrefois n'est plus bon.

La manière de voir du temps passé porte avec elle une rouille dont on est prêt à rougir et qu'on s'efforce de faire disparaître.

Ce qui était sacré devient profane...

Genève n'est plus la ville de Calvin, mais le berceau du laisser-faire.

Ah! il ne s'agit plus de mettre ordre aux questions confessionnelles. Il s'agit de réagir contre l'incrédulité qui assaille nos murs avec la lanterne sourde de la libre pensée. C'est cette libre pensée qui, escaladant nos chaires, parcourt les rues, les écoles, les collèges, les conseils, les familles, prêche l'insubordination, le mépris de toute autorité, et sème, par ce mépris de toute autorité, la division entre les maris et les femmes, entre les parents et les enfants, entre les maîtres et les serviteurs, entre les patrons et les ouvriers, et qui ouvre nos portes à l'anarchie étrangère prêchant la non-existence de Dieu et l'amour libre.

Voilà l'ennemi...

Et après avoir ainsi dénoncé vigoureusement l'assaut présent de l'étranger, M. Arthur Massé continue :

A l'exemple de nos pères, renversons les échelles par lesquelles l'esprit étranger d'insubordination fait l'escalade de nos murs pour

détruire au sein de notre population les principes de morale et de conscience.

N'est-ce pas l'intrusion étrangère qui nous apporte le vent des grèves dont nous venons de tant souffrir ?

N'est-ce pas elle qui souffle l'insubordination ?

N'est-ce pas elle qui apprend aux consciences à s'émousser ?

N'est-ce pas elle qui jette un voile sur les questions de moralité et de probité ?

Jadis la ville de Troie, de classique mémoire, fut détruite par l'apparition d'un grand cheval en bois recélant l'ennemi dans ses flancs ; aujourd'hui, ce n'est pas un grand cheval de bois qui menace notre cité, mais de petits chevaux mécaniques qui, sous l'apparence de chances alléchantes, endorment les consciences et ruinent notre ville par les conséquences morales, matérielles et commerciales de leurs courses frénétiques et illicites.

D'où viennent-ils ?

Encore de l'étranger qui escalade, sinon nos murs, du moins nos consciences et celles de nos autorités.

Enfin, c'est l'*étranger* qui a le front de venir nous convertir à l'idée que Dieu n'existe pas, qu'Il est une hypothèse inutile, absurde et criminelle. Et c'est cette doctrine qu'il a l'aplomb de nous apporter, en escaladant, pour se faire de l'argent, les tribunes de nos salles populaires, justement l'année où le troisième centenaire de l'Escalade fait éclater plus que jamais la puissance de Dieu et sa divine protection sans laquelle, comme dit en patois la vieille chanson, *nous étions tous pris*.

Peuple de Genève, veille comme tes pères de 1602! Ne laisse pas ternir ton écusson [1] !...

On le voit au travers de ces citations trop longues, je le crains, Genève a été profondément ébranlée par les événements du dernier automne : à la lumière sinistre des grèves, elle a reconnu les ennemis qui l'assaillent, plus redoutables que les Savoyards d'il y a trois cents ans. C'est le flot montant des principes dangereux et des fausses théories sociales, d'un scepticisme qui nie tout, qui rejette tout, qui s'en prend à la famille et à la société, à la conscience et à la morale, à Dieu même. Formidable assaut que cette escalade d'aujourd'hui! Qu'il vienne, ou non, de l'étranger et que, dans la place, le terrain ait, ou non, été longuement préparé pour rendre l'attaque plus aisée, peu importe ; celui qui a donné

1. *L'Escalade d'alors et d'aujourd'hui*, par Arthur Massé (Genève, Régamey, 1902), p. 6-7, 8-10 et 11.

l'alarme a bien mérité de la patrie. L'avenir de Genève est en jeu, et l'on doit, sans délais, faire face à l'ennemi : dans cette lutte pour la vie, catholiques et réformés peuvent combattre côte à côte. Et cependant les protestants sont mal venus peut-être, je ne dis pas à s'effrayer et à crier au danger, mais à s'étonner; n'est-ce pas leur libre examen érigé en principe, et poussé logiquement jusqu'à l'extrême, qui nous a menés jusqu'au déisme et jusqu'au rationalisme, jusqu'à cette liberté de penser qui penche aujourd'hui vers l'athéisme?

V

Autour de l'Escalade et des fêtes qui l'ont perpétuée, et sans doute à cause de ces fêtes, une littérature s'est développée. Ce sont je ne sais combien de récits historiques où la légende a mêlé quelque charme à l'histoire, des comédies et des drames nationaux, des poèmes railleurs ou profonds, d'étroite ou large envergure, des improvisations même. Mais la série la plus originale de cette collection, c'est ce qu'on appellerait bien le cycle des chansons. Il y en a de toutes sortes, en patois ou en français, depuis le *Cé qu'è lainô* jusqu'à *la Belle Escalade*, depuis l'antique chanson de M. de Bèze jusqu'à la cantate récente du pasteur Delétra. L'on pourrait cependant discerner, parmi ces pièces, comme deux courants ou deux veines poétiques. L'une est celle de la chanson proprement dite, gouailleuse et satirique, dont *le Pot au Laict du Duc de Savoie* serait peut-être le meilleur exemple ; l'autre, celle du cantique ou prière chantée, où, dans la variété des mètres et des harmonies, l'on retrouve toujours le même thème, la reconnaissance envers le Dieu qui sauva la ville. Quelques-uns des vers attribués à Théodore de Bèze donneraient l'idée de ces psaumes, c'est ainsi qu'on les nomme :

Peuple Genevois
Élève ta voix
Pour psalmodier
De Dieu l'assistance
Et la délivrance
Que vis avant-hier.

Ce couplet nous ramène à la pensée fondamentale des fêtes

de l'Escalade, celle qui fut leur institution, pensée négligée depuis des années, il faut le reconnaître, mais que, dans ce troisième centenaire, le Comité d'organisation aurait souhaité faire revivre.

C'était un désir heureux. Après une victoire chèrement achetée, rien n'est grand comme de lever les mains vers le ciel et de remercier Dieu. Jadis sur nos terres chrétiennes, nous avions coutume d'en agir ainsi dans nos *Te Deum* de reconnaissance, et plus d'un sans doute, dans notre pays de France, le ferait encore d'un cœur léger, dans une fête nationale qui serait celle de Jeanne d'Arc.

Au jour de leur jubilé, les Genevois ont voulu rendre à Dieu ce solennel hommage, non pas, je le sais, dans ce discours de la Corraterie où le *Cé qu'è lainô* — Celui qui est là en haut — n'a pas été invoqué, mais dans leurs réunions religieuses; à la Madeleine, par exemple, pour les protestants évangéliques, et surtout à Saint-Pierre. De leur côté, prenant cette attitude qu'un journal de là-bas qualifiait de *touchante*, les catholiques romains se sont assemblés : ils ont loué le Dieu qui, pour patrie, leur avait donné une cité libre et franche. Hélas ! ils se réunissaient, je ne dis pas en persécutés, mais en fils non reconnus encore et comme désavoués, dans des chapelles provisoires. Ah ! comme le chant de leur louange serait monté plus allègre, s'ils avaient pu le pousser dans cette Notre-Dame de Genève, qui, en dépit des décrets, demeure toujours leur église ! C'est alors qu'à juste titre, des frères séparés leur eussent demandé d'oublier le passé : l'apaisement eût été complet, et, dans la Genève indépendante, le catholicisme lui-même aurait connu l'entière liberté.

Alain de BECDELIÈVRE.

LES

CONGRÉGATIONS, LA CHAMBRE ET LE PAYS

Le spectacle que la France offrit en 1901 se renouvelle. Sur l'estrade politique, un millier d'hommes occupés à parler et à voter sur la question de savoir s'il convient à la France d'avoir chez elle des congrégations; le gouvernement, résolu à les détruire, liant son propre sort au sort de cette délibération parlementaire, afin d'entraîner avec lui aux urnes la masse compacte de la majorité ministérielle. En dehors du Parlement, les religieux occupés à leurs préparatifs de départ, les bonnes âmes épanchant devant Dieu leurs prières attristées, les hommes dits bien pensants répétant avec animation ce qu'ils ont lu dans leurs journaux familiers, — enfin le peuple partagé en deux groupes inégaux d'aspect et de masse : l'un moins nombreux, mais ardent, qui applaudit à l'effondrement de « la Congrégation », et l'autre, foule immense, pour qui la politique est une chose lointaine, mystérieuse et redoutable, dont le bon sens et la droiture sont choqués de voir malmener les « chers frères » et les « bonnes sœurs », mais qui, après un regard ému jeté aux proscrits, retourne simplement à son travail, répétant en elle-même : le gouvernement est le maître, il doit savoir ce qu'il fait, cela ne nous regarde pas, tâchons de gagner notre pain d'aujourd'hui.

Spectacle étrange, invraisemblable et pourtant réel, au bout duquel on verra se consommer la ruine de ces institutions religieuses qui seraient encore pour notre pays une parure d'honneur, alors même qu'elles n'en seraient point une force incomparable.

Les congrégations, je pense, n'ont plus d'illusion sur la destinée que la majorité du Parlement leur prépare; elles doivent sentir qu'elles sont condamnées à mort. Rien ne saurait les sauver d'une sentence depuis si longtemps annoncée par la maçonnerie chaque jour plus triomphante. Raison

de plus pour que le coup fatal ne tombe pas sur les victimes au milieu d'un silence humilié et stupide. Les congrégations d'hommes ont été défendues à la tribune, et avec quelle éloquence[1]! Avant que le jour vienne où seront à leur tour exécutées les congrégations de femmes, je voudrais reprendre les principaux actes de la tragédie, dont nous venons d'être les témoins.

I

Le jour même où s'achevait au Palais-Bourbon cette iniquité qui s'appelle la loi Waldeck, M. Ribot y dénonçait, une fois de plus, « un gage donné » à une « politique de discorde » civile et de « persécution » religieuse[2].

M. Combes s'est fait une gloire de vérifier la prophétie.

On n'a pas oublié l'émotion soulevée, dans le Parlement et dans le pays, par le décret du 27 juin et la circulaire du 15 juillet 1902. Ici même, je crois avoir démontré que les mesures prises alors par le gouvernement et souscrites par le chef de l'État étaient contraires aux règles de la vérité, de la loyauté, de la justice, de la légalité, de la bonne administration et des convenances[3]. Et par là s'explique la brutalité persévérante que le président du Conseil, aidé de sa majorité et de sa police, mit à étouffer les protestations vengeresses du bon sens et du bon droit. Clôture précipitée du Parlement, nouveaux décrets contre les écoles congréganistes, crochetages et scellés officiels, expulsion des religieuses *manu militari*, toutes ces violences se succédèrent comme les défis et les prouesses d'un Gascon dans une féerie du Châtelet. La force eut le dernier mot. Puis, quand tout fut fini, aux derniers jours d'octobre, trois cent vingt-neuf députés saluèrent de leurs applaudissements frénétiques la bravoure de M. Combes, prêt à laisser un nom maudit, pourvu qu'à ce prix vécût encore la République. A cette parodie d'apothéose, sur laquelle plana un instant l'ombre de Danton et le souvenir des conventionnels, aucun membre de la majorité n'eut garde de manquer; non pas même ceux qui, trois

1. M. de Mun, malade, a suppléé à ses discours par une éloquente brochure.
2. *Journal officiel*, 29 juin 1901, p. 1657.
3. *Études*, 5 août 1902, p. 289.

mois auparavant, s'étaient permis de rappeler au premier ministre ce mot d'un libéral anglais : *Force is no remedy*[1].

Est-ce donc que le gouvernement avait justifié sa politique par un de ces plaidoyers décisifs qui forcent la conviction? Il faudrait, pour le supposer, oublier le mensonge de la vie parlementaire. Le président du Conseil s'était contenté de dire qu'en cette affaire, autour de laquelle on menait si grand bruit, il s'agissait « d'une simple question de légalité[2] ». Devant une si belle impudence — imitée de M. Waldeck-Rousseau — la majorité trépignait d'aise, tandis que l'opposition éclatait en exclamations indignées. Car précisément, et avec une éloquence, un bon sens et une science juridique irréfutables, les adversaires du Cabinet avaient établi que M. Combes, l'auteur des décrets, n'était qu'un audacieux violateur de la loi.

Et en effet, tout le monde sait ou devrait savoir avec quel arbitraire le ministre avait agi à l'égard des écoles congréganistes.

Arbitraire l'adoption d'un avis du Conseil d'État, contraire aux promesses de M. Waldeck-Rousseau, à la jurisprudence de ce même Conseil et au sens de la loi de 1886, tel que l'a toujours expliqué M. Goblet, son auteur. Arbitraire l'interprétation donnée à l'expression : « établissement congréganiste ». Arbitraire l'accusation de mauvaise foi ou de rébellion portée contre les établissements atteints par les décrets. Arbitraire le refus de leur notifier un délai de rigueur. Arbitraire le refus d'accorder un effet suspensif aux demandes d'autorisation. Arbitraire le retard apporté à juger les pourvois déposés devant le Conseil d'État. Arbitraire la condition imposée aux propriétaires de signer un engagement concernant l'usage qu'ils feraient à l'avenir de leurs immeubles. Arbitraire l'apposition des scellés, soit administratifs, soit judiciaires, sur les portes des écoles qui n'ap-

1. L'ordre du jour Maujan approuvant « l'attitude et les actes du gouvernement » fut voté, le 19 octobre 1902, par 329 voix contre 233. M. de Pressensé sentit le besoin de déclarer à la tribune que la loi de 1901 était « juste et nécessaire » et que M. Combes en avait fait la plus légitime application.

2. *Journal officiel*, 18 octobre 1902, p. 2385.

partenaient pas aux congrégations. Arbitraire la menace qui rendait la congrégation entière responsable de l'attitude gardée dans un seul établissement. Arbitraire l'ordre enjoint aux religieuses expulsées d'avoir à réintégrer la maison-mère.

La démonstration péremptoire de tout ce que je viens d'affirmer a été faite à la tribune[1].

Moins que personne, M. Combes peut élever des doutes contre cette démonstration. Car le jour même où il recevait de la Chambre des félicitations pour son « coup d'État scolaire », il déposait un projet de loi complémentaire de la loi du 1er juillet 1901.

Ce projet qualifiait de délit le fait d'ouvrir ou tenir sans autorisation un établissement congréganiste quelconque, le fait de continuer à faire partie d'un établissement dont la fermeture aurait été ordonnée, le fait de favoriser l'ouverture ou le fonctionnement d'un tel établissement, en consentant l'usage d'un local. Les délits prévus par le projet de loi devenaient passibles des peines portées à l'article 8, paragraphe 2 de la loi du 1er juillet 1901. Ces peines ne seraient évidemment applicables que sur décision des tribunaux.

Voilà les dispositions qu'au lendemain des décrets le président du Conseil soumettait au Parlement, afin, disait-il, de « mieux armer » le pouvoir et de « combler une lacune » de la loi de 1901. N'était-ce pas faire un aveu implicite et indirect que les mesures prises en juillet et août, d'après le paragraphe 3 de l'article 13 de la loi Waldeck, n'étaient qu'un abus de pouvoir? Tout au moins, n'était-ce pas reconnaître qu'il était plus conforme à l'esprit et au texte de cette loi de substituer, dans l'espèce, les sanctions judiciaires aux sanctions administratives?

Forum et jus, s'était écrié M. Rousse, reprenant le mot de Berryer, dans une lettre admirable écrite au moment même où le ministre lâchait ses policiers à l'assaut des couvents, pour y faire « sans honte » une besogne « sans raison et sans droit ». Et voici qu'après avoir soutenu qu'il n'y avait pas

1. *Journal officiel* (Chambre des députés), 15, 18 octobre 1902; (Sénat), 29, 31 octobre 1902.

lieu de saisir les tribunaux, le ministre finissait par demander qu'on les saisît. Et la majorité qui avait applaudi aux coups de force administratifs de M. Combes, votait, sans ombre d'embarras, une loi qui dessaisissait l'administration au profit de la justice.

Mais on entend bien que ce dessaisissement n'avait point pour but de mieux garantir les droits éventuels des congréganistes. M. Combes ne signait cette capitulation que pour « mieux armer le gouvernement »; ce sont ses expressions mêmes. De là les équivoques, les obscurités, les contradictions qui font de la loi du 4 décembre 1902 comme un piège toujours tendu. Le système des « souricières » juridiques, si cruellement flétri à la tribune par M. Aynard, s'est enrichi d'un engin de plus.

De même que jadis M. Waldeck-Rousseau n'a jamais voulu dire ce qu'était au regard de la loi une « congrégation », ainsi M. Combes a refusé de définir « l'établissement congréganiste ». On ne sait pas davantage si toujours un seul congréganiste suffira à former un établissement. On ignore si, dans le cas où les juges décideraient contradictoirement à un décret de fermeture, le gouvernement n'élèvera pas conflit. Des maîtres ès sciences juridiques assurent qu'en doctrine la chose est impossible. Mais, depuis quelques mois surtout, combien de fois il est advenu que les choses impossibles sont justement celles qui sont inévitablement produites, la barrière du droit qui devait les arrêter ayant été emportée par les passions déchaînées d'un parti tout-puissant! Enfin — dernière observation — en imposant l'autorisation à tout établissement congréganiste « quel qu'il soit », on oblige les congrégations, même autorisées, à demander pour leurs écoles une personnalité civile, que le Conseil d'État leur refuse parce qu'elles sont confessionnelles...

N'eût-il pas été plus simple, plus rapide et plus loyal de reprendre à cette heure un amendement jadis rejeté dédaigneusement par M. Waldeck-Rousseau et par lequel il était procédé, d'un coup et sans déguisement, à la suppression de toutes les congrégations religieuses?

Beaucoup de gens le pensent, et M. Zévaès plus que personne. Son amendement en 1901 ne réunit que trente-quatre

voix, et pour l'avoir soutenu en injuriant les Chartreux, il perdit aux élections dernières son siège de député. Depuis il est vengé. Les Chartreux ont été condamnés et plus violemment encore que les congréganistes prédicants ou enseignants. Mais, si douce que lui soit cette vengeance, l'ancien député socialiste de Saint-Marcellin doit se demander, avec mélancolie, quel ironique destin conduit les choses humaines, pour que les chefs de son parti soient toujours contraints de subordonner à l'opportunisme de la conduite le radicalisme de leurs idées.

Ce sont les récentes étapes de cet opportunisme hypocrite qu'il faut raconter maintenant.

II

Aux premiers jours d'octobre 1901, cinquante-quatre congrégations d'hommes se trouvaient en instance auprès du Parlement pour solliciter l'autorisation législative requise par la loi des associations. La fatigue, les affaires courantes, les élections, l'embarras de régler une situation aussi compliquée empêchèrent M. Waldeck-Rousseau de statuer immédiatement sur le sort de ces moines, qui mettaient pourtant la République en si grave péril. Mais, en quittant la place Beauveau, le législateur de 1901 était tranquille : il savait que M. Combes, dans son admiration sans bornes pour son prédécesseur, avait appris par cœur tous ses discours. Et ceux-ci, outre qu'ils étaient des exercices de rhétorique dont le charme ne laisserait peut-être pas l'Académie insensible, ils contenaient l'âme, l'esprit politique d'où procédaient les articles essentiels de la loi.

Deux mots résument cet esprit : le mensonge et la violence. M. Waldeck-Rousseau, comme il était à prévoir, a eu un héritier plus menteur et plus violent que lui.

Il n'a point suffi à M. Combes de ses décrets despotiques, ni de la loi du 4 décembre par laquelle il s'est ménagé la faculté de signer plus correctement à l'avenir qu'il ne l'a fait dans le passé, des décrets plus despotiques encore. Grisé par le pouvoir souverain, poussé par sa haine d'apostat,

dominé par les « tyrans à la voix sonore », dont M. de Lanessan dénonçait ces derniers jours les prétentions et l'influence grandissantes, il a transformé le Palais-Bourbon en un vrai tribunal révolutionnaire.

Qu'on relise les pages tragiques et irréfutables dans lesquelles M. Wallon a raconté comment les jacobins de 93 jouaient avec la liberté de quiconque leur était suspect. Accusations vagues, procès sommaire, condamnation de parti pris : aujourd'hui, comme il y a cent ans, la manière est la même; seulement Fouquier-Tinville a pris le nom de Rabier, et c'est le droit qu'il a mis sous le couperet, au lieu de la tête des moines.

Avant que M. Rabier ne prît les fonctions d'accusateur public, personne ne doutait que chaque congrégation prise à part n'eût les honneurs d'une séance. Partisans et adversaires de la loi de 1901 l'entendaient de la sorte; par le langage le plus formel, M. Waldeck-Rousseau, et plus tard son commentateur attitré, M. Trouillot, déclaraient que ce serait faire injure au Parlement et au droit que de ne point procéder par espèces, ou de condamner sans examen. C'est d'ailleurs l'évidence même. Et un juriste aussi expert que M. Renault-Morlière n'a pas eu grand'peine à établir qu'en étranglant toutes les congrégations en bloc ou par catégories, la Chambre manquait à son mandat propre, violait la loi de 1901 et supprimait cette liberté de discussion qui est le droit sacré des minorités en même temps qu'un essentiel principe du parlementarisme[1].

A ce discours sans réplique, ni M. Rabier, ni M. Buisson, ni M. Combes n'ont pu opposer une réponse valable. La longueur fastidieuse ou la singularité ridicule qu'il y aurait pour le Parlement à poursuivre, au sujet de cent congrégations diverses, une impartiale enquête, dans combien de discours spirituels et pressants l'opposition l'avait dénoncée ! On avait passé outre, sur l'injonction de la commission et du gouvernement. Que venait-on maintenant se plaindre que toute cette procédure absorberait des loisirs promis à des travaux plus utiles ? Et au nom de quel droit prétendait-on décharger

1. *Journal officiel*, 19 mars 1902, p. 1230.

la Chambre sur la commission, la commission sur le rapporteur, du souci laborieux et énervant d'examiner les dossiers de tant d'instituts religieux que la loi même amenait à la barre du Parlement ?

Dieu sait, du reste, comment le rapporteur a fait cet examen. Il s'est déchargé lui aussi, dit-on, sur un certain Camille Dreyfus que son nom, sa qualité d'ancien député de la Seine et son exode à Grand-Bassan qualifiaient de toutes façons pour renseigner la Chambre sur les faits et gestes des congrégations françaises. De cette collaboration, avouée indirectement par M. Rabier lui-même, il est sorti un rapport in-4 de 173 pages, dont on ne saurait penser trop de mal. Si l'on en distrait les notices historiques consacrées à chaque congrégation, les statistiques fournies par M. Dumay, il reste, comme œuvre propre de la maison Rabier et Cie, les extraits des rapports des préfets, quelques pages — une quinzaine — de considérations juridico-politiques sur le péril monacal, et une fielleuse dissertation sur les Chartreux.

Il est un art d'accommoder les textes. M. Rabier en a usé hardiment. Mais il expia cruellement sa hardiesse le jour où M. Denys Cochin lui jeta à la face, du haut de la tribune, les phrases supprimées. Le pauvre rapporteur passait nerveusement la main dans ses cheveux comme pour y chercher une suprême ressource ; le centre et la droite applaudissaient M. Cochin, le bloc demeurait muet et interdit, tandis qu'un enfant terrible de l'extrême gauche, les joues rouges de colère, le poing tendu vers M. Rabier, lui criait d'une voix dure : « La vérité avant tout, voyons ! »

Si la « vérité avant tout » avait présidé à ce débat, elle n'eût point exigé seulement qu'on rétablît dans les rapports des préfets les textes tronqués, elle eût implacablement écarté les « raisons de principe » et les « motifs de fait » par lesquels la commission et le gouvernement prétendaient justifier l'ostracisme dont ils frappaient les congrégations.

Je ne parlerai pas des discours de M. Rabier : il y a mis l'exactitude, l'art et la conviction qui sont communs aux faiseurs de boniments dans les foires. La majorité, tout en

applaudissant avec des rires épais aux historiettes auxquelles se complaisait la faconde vulgaire du rapporteur, n'eût point été fâchée que la cause du « bloc » gagnât un peu d'éclat par quelque harangue digne des grands jours de la tribune. M. Buisson était son espoir. Quand il parut, il se fit un silence respectueux. Les gens de gauche étaient jolis à voir, les bras croisés, le visage calme, les lèvres doucement entr'ouvertes, le regard fixe. On eût dit une foule d'étudiants dociles en face d'un professeur préféré et impatiemment attendu. Le professeur commença, de cette voix douce, basse et terne qu'on lui connaît. Bientôt ce fut un désenchantement : le nerf, la vie, l'ampleur, l'élévation, la vérité, tout manquait à la parole de cet homme que M. Clémenceau s'était donné la peine de signaler à l'attention du « bloc ». On avait cru que l'organisateur de l'école laïque, le docteur de la morale laïque, le président de la Ligue de l'enseignement laïque allait livrer à la majorité le mot décisif, le sophisme neuf qui lui donneraient l'air d'avoir raison contre les congrégations enseignantes. Et l'orateur se traînait languissamment dans une discussion puérile sur la survivance des lois révolutionnaires ; interminablement il ressassait ce paradoxe équivoque qu'il fallait supprimer la congrégation pour libérer le congréganiste ; sans honte il répétaillait les airs connus sur les vœux illicites, l'État tuteur-né de l'enfant, la mentalité cléricale, les traditions du parti républicain, etc., etc. Rien de plus ennuyeux, ni de plus vide. M. Buisson, quand il eut fini de parler, fut longuement applaudi par les siens. Mais de son prestige, malgré tout, il lui restait peu de chose. Et ce peu fut véritablement réduit à rien par la réplique si nette, si loyale et si complète de M. de Ramel[1].

La tribune lui étant fatale, le président de la commission n'y est pas remonté. Avec le rapporteur, le président du Conseil a supporté tout le poids de la discussion. En trois grands discours, il a essayé de démontrer que les congrégations de Chartreux, de prêcheurs et d'instituteurs étaient indignes de vivre. Dès le début, il s'est empressé d'avertir

1. *Journal officiel*, 18 mars 1902, p. 1203.

qu'il n'apporterait pas à la Chambre « des aperçus nouveaux ». La précaution était inutile. L'opposition savait par cœur les clichés ministériels : la liberté d'enseigner n'est pas une liberté naturelle, mais bien plutôt une concession du pouvoir social; et en toute hypothèse, liberté naturelle ou concession, elle ne peut être consentie aux congréganistes, car ils mettent en péril l'unité morale de la nation, la République, l'enseignement laïque et les principes de 89[1]. On a voté l'affichage de cette prose. On oubliait sans doute qu'elle avait été affichée il y a deux ans sous la signature de M. Waldeck-Rousseau.

De même, bien avant le 24 mars dernier, on avait entendu le gouvernement plaider pour le clergé séculier contre les congrégations prédicantes. Et si M. Jaurès goûte fort « l'éloquence aisée, naturelle » et « l'allure directe » que M. Combes a mis dans cette plaidoirie, d'autres esthéticiens des lettres préfèrent la rhétorique de son prédécesseur.

Mais en un point, sans conteste possible, le nouveau président du Conseil a été supérieur à l'ancien ; c'est lorsque, pour gagner le procès contre les Chartreux, il a sorti de ses poches le petit papier inauthentique qui réunissait, au bas d'un projet de boycottage contre l'impôt, les noms les plus connus de *l'Action libérale*, celui d'une supérieure d'Ursulines et celui du prieur de la Grande-Chartreuse. Jamais péroraison plus sotte et plus indigne ne fut plus applaudie par le « bloc » : pour cette malhonnêteté, on faillit porter M. Combes en triomphe. Volontiers je dirais, en rappelant un mot célèbre, qu'un pareil triomphe eût été le digne châtiment d'une pareille politique.

Dans le fond, de quoi s'agissait-il dans ce débat? Uniquement de savoir si, après avoir mis les congrégations hors du droit commun en leur imposant d'obtenir, pour vivre, un *placet* législatif, on les mettrait encore, en leur refusant ce *placet*, hors du droit spécial créé pour elles. Voilà la question. Traiter les congrégations comme les autres associations, c'est la liberté. M. Waldeck-Rousseau ne l'a pas voulu. Les

1. *Journal officiel*, 19 mars 1902, p. 1234.

soumettre au régime de l'autorisation préalable, c'est une défiance et une vexation injustifiée. Beaucoup de libéraux n'en veulent pas convenir. Leur refuser, parce qu'elles sont des congrégations, l'autorisation préalable à laquelle on ne les a soumises que parce qu'elles sont des congrégations, c'est une inconséquence, une effronterie, une tyrannie inqualifiables. M. Combes et son « bloc » peuvent en être fiers.

Certes, avant de se risquer à gaspiller les finances publiques déjà mal assurées, à compromettre la paix sociale au dedans et l'influence française au dehors, des gouvernants dignes de ce nom auraient réfléchi beaucoup et longtemps hésité. Mais si graves que soient ces considérations, elles ne sont pas les premières. Le respect des droits intangibles des individus est un intérêt qui passe tous les autres. Le pouvoir qui le méconnaît se blesse lui-même en même temps que le corps social dont il a la responsabilité : car un abus de la force gouvernementale en appelle un autre et il appelle aussi la révolte. La majorité de M. Combes ne l'a point compris, pas plus que ne l'avait compris la majorité de M. Waldeck-Rousseau. L'une et l'autre, sous l'impérieuse poussée d'un instinct anticatholique et d'une conception du pouvoir hérités, en droite ligne, des jacobins, ils ont fait profession de résoudre tous les problèmes d'après cette formule grotesque et odieuse : « Je suis trois, vous êtes deux ; donc vous n'avez rien à dire contre mes décisions[1]. »

Ce qu'il y a à dire contre ces « décisions », c'est que, pour les faire aboutir, il a fallu le concours des plus basses complaisances.

Le Conseil d'État, par ordre, a modifié le règlement d'administration publique qu'il avait rédigé pour l'application de la loi Waldeck. Les radicaux socialistes ont demandé et obtenu de changer le mode de nomination des commissions parlementaires. La commission des congrégations a impérieusement exigé du gouvernement qu'on abrégeât — ou plutôt qu'on supprimât — la procédure à suivre dans la discussion des demandes en autorisation. Le ministre des Affaires étrangères, qui avait écrit, en 1901, des lettres nom-

1. Le mot a été décoché à la majorité par M. Cochin.

breuses et pressantes pour signaler les services des congrégations missionnaires, s'est trouvé absent de la Chambre le jour où leur sort s'est décidé. Parmi les anciens collaborateurs de M. Waldeck-Rousseau — on attachait à leur attitude une certaine signification rétrospective — trois ont voté la mort des congrégations; un seul a pris la parole, M. Leygues; et c'a été pour dire qu'il aurait mieux convenu de tuer l'un après l'autre « ces pelés, ces galeux... » Pour ce timide plaidoyer, d'ailleurs, M. Leygues a été hué par les gens du « bloc ». Par là on devine avec quel empressement ont été accueillis les défenseurs des moines. Si quelques-uns ont été écoutés respectueusement, beaucoup ont été obligés de se taire, à moins de consentir à parler dans un tumulte étourdissant où au bruit des pupitres claquant en cadence se mêlaient des cris sauvages et burlesques.

Il y a là une « manière » qui discrédite, qu'on le veuille ou non, les « décisions » de la majorité. Mais, d'autre part, c'est à cette « manière » qu'on est réduit quand on prend des « décisions » iniques.

La majorité a beau être la majorité, ses votes n'en ont pas moins mis en faillite la Déclaration des droits et le Concordat, l'équité et le bon sens, et jusqu'à la loi Waldeck elle-même. M. Ribot l'a dit avec une vérité et une hauteur saisissantes, à la majorité furieuse : M. Waldeck-Rousseau est le grand vaincu de la lutte actuelle. L'âme révolutionnaire qui avait inspiré aux législateurs de 1901 des textes draconiens contre les congrégations, elle n'a pu tenir dans ces textes; dans l'ardeur de sa haine, elle les a fait voler en éclats, et elle a débordé par-dessus leurs débris, sans autre frein que son caprice.

Mais cette disgrâce d'un politicien madré nous touche moins que celle de la liberté et du droit. Rien n'est demeuré des droits acquis, des libertés sacrées que le texte de la loi permettait de protéger si on l'avait voulu. Et les destructions d'aujourd'hui sont une claire menace d'autres destructions prochaines.

C'est parce que les congrégations se ressemblent toutes qu'on a jugé inutile de discuter leur fait séparément. Avis aux congrégations encore existantes et qui doivent appa-

remment différer peu de celles qui viennent de mourir. Elles disparues à leur tour, quelque président du Conseil se trouvera pour déclarer sans ambages que de cette mère, qui s'appelle l'Église catholique, les congrégations défuntes tenaient toutes leurs traits de famille. Et, alors, il faudra bien aussi voter la mort de l'Église de France.

Ah ! ce jour-là, le bloc aura son triomphe suprême. M. Jaurès, le chef visible du parti qui gouverne, fera sonner ses plus joyeuses fanfares.

Mais est-il bien sûr que ces funérailles qu'on commence et qu'on prépare soient selon le vœu du pays ? Enterrer les congrégations d'abord, le catholicisme ensuite, est-ce là vraiment le mandat que le Parlement a reçu de la volonté nationale ?

III

On a vite fait d'invoquer la volonté nationale. Un grand tribun le fit, dit-on, pour résister à Louis XVI, dans ces jours lointains de 1789 où les commencements d'une révolution effroyable se cachaient sous ces mots tendrement enlacés : le Roi, la Nation, la Loi. Depuis Mirabeau, combien ont prétendu parler au nom du peuple de France ! Combien, au nom de ce peuple, ont commis les plus criminels attentats ! M. Combes l'essaye à son tour. Il a appris sans doute de Danton, à qui il se plaît parfois d'emprunter des mots sonores, que la grande qualité d'un ministre jacobin, c'est d'avoir « toujours de l'audace ».

Ils font partie de la nation, j'imagine, et même de son élite, tous ces hommes — princes des lettres, des sciences, du barreau, du journalisme, de la politique — qui, depuis deux ans, ont élevé si souvent la voix pour flétrir le système de persécution inauguré par M. Waldeck-Rousseau. Lorsqu'au lendemain des décrets Combes, M. de Mun, dans une lettre admirable, protestait en faveur de la liberté, est-ce que les noms les plus illustres de l'Institut ne sont pas venus se joindre au sien, sans distinction d'opinion politique ou de foi religieuse, pour dresser, en face de la tyrannie du président du Conseil, leur volonté de bons Français ? Est-ce que

la *Ligue pour la liberté d'enseignement*, dont M. Cochin a pris l'initiative, n'a pas eu pour adhérents, dans le monde intellectuel, tous ceux qui font profession de repousser de l'école l'irréligion obligatoire ?

Durant la discussion de sa loi, M. Waldeck-Rousseau s'était un jour amusé à considérer que les intérêts religieux n'en devaient guère souffrir, quoique la droite en pût dire, puisque l'épiscopat, sauf quelques rares exceptions, demeurait silencieux. M. Combes n'a pas eu la ressource de cette plaisanterie. Dans une pétition calme, humble plutôt, mais presque unanime, les évêques de France, cinq mis à part, ont rappelé au Parlement que les congrégations, dont il allait être l'arbitre souverain, avaient les titres les plus évidents et les meilleurs à partager, sur le sol national, la liberté de tous.

M. Combes prétend — et, par sentence publique, le Conseil d'État, son valet, a appuyé cette prétention — que les évêques, en plaidant pour ses victimes, ont abusé. Avec toutes leurs lumières réunies, les conseillers du ministre n'ont pu montrer où l'abus se trouvait. Leur jugement n'est pas motivé. Et, lors même qu'il le serait, empêcherait-il que l'épiscopat, faisant ses doléances au souverain, ne soit, en fait et légalement, la représentation la plus irrécusable du pays catholique ?

Du reste, bien avant les évêques, ce pays catholique avait parlé spontanément, et par ce langage décisif des faits que les sourds eux-mêmes devraient entendre.

Depuis vingt-cinq ans, le parti républicain au pouvoir a déployé toutes ses forces pour déchristianiser l'enseignement public et amener autour des chaires de cet enseignement le plus grand nombre possible de jeunes Français. Souvent on a reproché aux hommes politiques de gauche — et avec trop de raison — de gouverner au hasard, au jour le jour, sans vues claires et larges, sans programme méthodiquement appliqué. Mais pour la prospérité de l'école laïque, aucun ministre n'a été incertain ou indifférent. Les plus mous ont agi, laissé et fait agir.

Et à quoi ont-ils abouti, après un effort persévérant et universel de tout le monde gouvernemental, pendant un quart de siècle?

Tout d'abord, il n'est pas démontré que tous les parents qui envoient leurs enfants aux écoles publiques entendent l'éducation comme M. Buisson, ou M. Compayré, ou M. Aulard. M. de Lamarzelle le rappelait spirituellement, au Sénat, le jour où M. Combes fit son grand discours anticoncordataire : « modérés » et « farouches radicaux » et « grands chefs du socialisme » font très généralement appel, du moins pour leur famille, au ministère du prêtre [1]. Quelques jours après, M. Lasies constatait, à la Chambre, que « le petit-fils du premier magistrat de la République » était l'édification de la paroisse du Roule, comme « le charmant enfant de M. le ministre des Finances » était l'ornement de la paroisse de Neuilly [2]. Donc, entre l'école anticonfessionnelle — qui existe en tant d'endroits et à tous les degrés — et l'école confessionnelle que tiennent les congréganistes, beaucoup de Français, républicains authentiques et croyants médiocres, verraient volontiers s'ouvrir une école, difficilement définissable, mais qui ne serait pas une fabrique de libres penseurs. Ceci me paraît indéniable.

Et, en tout cas, il y a des pères de famille nombreux qui préfèrent décidément les écoles où le crucifix tient la place d'honneur. Catholiques convaincus, ils estiment que le meilleur patrimoine qu'ils puissent transmettre à leurs enfants est leur religion même. Et, pour que cet héritage leur soit mieux assuré, ils confient à des religieux ces jeunes âmes qu'ils souhaitent voir profondément religieuses. Parmi ceux qui choisissent ainsi, tous ne sont pas riches, tous n'ont pas une situation indépendante. Et quand ils sont fonctionnaires, Dieu sait à quel prix il faut qu'ils mettent l'éducation chrétienne, pour ne pas céder aux instances, aux promesses, aux menaces de leurs supérieurs hiérarchiques. Est-ce que ces jours derniers, en prenant possession du 9e corps, le général Peigné ne disait pas, dans une réception officielle, que l'enseignement laïque était le seul qu'on dût choisir?...

1. *Journal officiel*, 22 mars 1902, p. 506. — 2. *Ibid.*, 24 mars 1902, p. 1272.

Malgré cette pression officielle, parfois éhontée, toujours réelle ; malgré les entraves apportées au fonctionnement de ses propres écoles, non seulement l'enseignement congréganiste vit, mais il est florissant, il a ses tenants obstinément fidèles. On l'a vu en Bretagne, en Lozère, en Savoie, à Paris même, au moment des décrets Combes. Mieux encore que les manifestations de la rue, les listes d'élèves le disent. Les pères de famille qui confient leurs enfants aux religieux doivent être le tiers ou le quart des parents français, a dit M. Cochin à la tribune.

Pourquoi les préférences de ce tiers ou de ce quart ne seraient-elles pas respectées? Tout comme ceux qui aiment mieux être libres penseurs, les catholiques fidèles à leurs croyances sont citoyens. Eux aussi sont le pays. A leurs yeux, sans doute, « les idées morales », telles que l'Église catholique les inculque, « sont des idées nécessaires », que ne remplacera point de longtemps « l'enseignement superficiel et borné » de l'école laïque. Mais n'est-ce pas aussi l'avis très net de M. le président du Conseil? Il s'en est expliqué librement à la tribune. Et je ne sache pas qu'il lui en ait coûté d'être mis hors du pays. Il fut un temps où l'on entendait ainsi la liberté républicaine. En 1870, Delescluze voulait que les catholiques fussent regardés comme n'étant pas français. « La loi du progrès », cette « force éternelle, invincible, intelligente », par laquelle M. Combes a remplacé, dans sa religion intime, l'antique « Providence », exigerait-elle donc que nous retournions aux lumières et à la tolérance de la Commune? Peut-être, lorsqu'il est emporté par les bravos enthousiastes des socialistes révolutionnaires, M. le président du Conseil est-il hanté par ces idées de proscription. Mais, il en devrait convenir, il est le dernier qui puisse s'arrêter et succomber à cette tentation, tant qu'il professera que les idées chrétiennes sont des « idées nécessaires ».

Et, quand il ne le professera plus, ce sera vrai tout de même. Ce ne sont pas seulement les quatorze siècles de notre histoire nationale qui le crient, c'est toute l'histoire de l'Europe. De ce point de vue, mieux que les protestants, les juifs et les incrédules, nous sommes le pays ; nous possédons

davantage l'essence de la race ; notre âme est plus française. C'est la fière réponse que faisait Louis Veuillot, en 1870, aux excommunications de Delescluze le communard :

Moi, chrétien catholique de France, vieux en France comme les chênes et enraciné comme eux ; moi fils de la sueur qui arrose la vigne et le blé, fils de la race qui n'a cessé de donner des laboureurs, des soldats et des prêtres, sans rien demander que le travail, l'eucharistie et le sommeil à l'ombre de la Croix ; moi enfin, fidèle à toute la tradition et à tout le cœur de ma vieille patrie pleine de bonne fierté et de bonne gloire... je suis constitué, déconstitué, reconstitué, gouverné, régi, taillé par des vagabonds d'esprit et de mœurs, qui ne sont ni chrétiens, ni catholiques, c'est-à-dire, par le fait, qui ne sont pas français, n'ayant rien du culte de la patrie. Ces gens-là sont venus des pays d'hérésie, des juiveries errantes, de lieux pires encore, des cavernes et des terres maudites où le nom de Jésus-Christ n'est pas connu. Les uns n'ont pas reçu le baptême, les autres l'ont gratté de leur front.

Renégats ou étrangers, ils n'ont ni ma foi, ni ma prière, ni mes souvenirs, ni mes attentes... En quoi donc sont-ils mes concitoyens? Ou ils ne sont pas français, ou je ne le suis plus. Or, ils me gouvernent, ils sont mes maîtres, ils ont le pied et la main sur ma vie, ils me font sentir l'insolence de leur domination jusque dans cette église, le sanctuaire de la patrie, où ils n'entrent jamais... Je suis sujet de l'hérétique, du juif, de l'athée et d'un composé de toutes ces espèces qui n'est pas loin de ressembler à la brute. Est-ce que cela durera toujours [1] ?

Ce langage du grand journaliste catholique est admirable et irréfutable. Si chaque électeur baptisé en avait l'intelligence claire et le profond sentiment, les religieux ne seraient pas, comme ils le sont, les parias de l'heure présente.

Ah ! certes, je n'entends point dire ni laisser dire que le pays électoral approuve la politique de M. Combes. C'est faux. Et la majorité le sait très bien.

Pendant les vacances, M. le président du Conseil a reçu des adresses plus ou moins chaleureuses de quarante-sept conseils généraux. Il a eu le bon sens de n'en pas faire étalage à la tribune. Il eût été trop facile de lui répondre que ces adresses avaient été souvent votées à de faibles majorités, qu'elles étaient contraires au règlement des conseils généraux, que leur portée était tout juste celle d'une flatterie intéressée. Et

1. *L'Univers*, 17 novembre 1870.

surtout à la majorité douteuse et incompétente des assemblées départementales on aurait opposé — et avec combien de raison — la consultation décisive des conseils municipaux.

Aux termes du règlement d'administration publique concernant l'application de la loi Waldeck, les conseils municipaux devaient être interrogés sur la question de savoir s'il leur convenait de garder les établissements congréganistes établis dans leurs communes. M. Rabier, dans son réquisitoire contre les religieux, a été contraint d'enregistrer le résultat des votes émis : Sur 1 871 conseils, 1 147 ont voté pour, 545 ont voté contre, 179 se sont abstenus. Voilà ce que le pays dit des congrégations quand on le questionne nettement. Les jacobins le savent bien. Aussi ne veulent-ils pas de referendum. M. Lasies l'a proposé. La majorité lui a répondu, non pas en envoyant un orateur à la tribune, mais en jetant dans l'urne des bulletins bleus [1].

Quel est donc le pays au nom duquel parle et agit M. Combes, puisque ce n'est ni le pays des catholiques, ni celui des conseils municipaux ?

Au moment où M. Lasies montait à la tribune pour soutenir son projet de résolution sur le referendum communal, M. Vaillant a dit tout haut que ce referendum avait déjà eu lieu sur les programmes électoraux des députés élus. Rien n'est plus faux. Car très peu de députés sont élus sur leur programme, et beaucoup de députés ont à la Chambre un programme que ne portaient pas leurs affiches. Combien de « majoritards », devant leurs électeurs, se sont défendus d'en vouloir aux écoles congréganistes et ont pourtant voté la proscription des religieux ?

L'arithmétique la plus élémentaire démontre d'ailleurs que la majorité actuelle ne représente ni la majorité du pays, ni la majorité des votants, ni même toujours la majorité de ses mandants directs [2]. Aussi, le député du Gers pouvait-il répondre à M. Vaillant :

Il y a en France 11 millions d'électeurs inscrits. Messieurs de la majorité, qui déclarez sans cesse que le pays a parlé par votre

1. *Journal officiel*, 24 mars 1903, p. 1296.
2. *Études*, 5 juin 1902. — *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1902.

bouche, savez-vous combien vous représentez de suffrages? Exactement 2 600 000. La voilà la volonté de la nation. Ce sont 2 600 000 électeurs qui font la loi à 11 millions [1].

Non, quoi qu'en dise M. Combes, les lois de proscription votées les 18, 24, 26 mars, ne sont pas « l'expression de la volonté générale » ; elles ne réalisent pas la définition que les principes de 89 ont donné de la loi.

IV

Elles sont « l'expression de la volonté » maçonnique, qui entend créer une France nouvelle, à son image : une France dont l'*anticredo* des encyclopédistes devienne le *Credo*. M. Cochin l'a dit à sa manière dans les derniers débats [2]. M. Brunetière l'avait dit à la sienne il y a quelques mois [3]. Avant eux, M. de Mun avait reproché à M. Waldeck-Rousseau et M. Viviani avait salué avec bonheur, dans la loi des associations, les premières escarmouches d'une guerre religieuse.

Naturellement, M. Waldeck-Rousseau ne convenait pas du fait, pas plus que n'en convient M. Combes. Mais, dans les harangues de l'un comme de l'autre, plus voilées chez celui-là, plus claires chez celui-ci, on trouve des considérations, qui, à travers les congrégations, atteignent l'Église elle-même. Il y a au Sénat un franc-maçon, M. Delpech, qui s'est donné la mission spéciale de dénoncer périodiquement à la tribune le conflit irréductible qui divise la « France de la Révolution » et « l'Église catholique romaine ». Des gouvernements, qui mettent dans leur programme le maintien du Concordat, ne peuvent parler comme M. Delpech. Mais, malgré leurs réticences calculées, on sent qu'ils pensent comme lui. Et c'est l'évidence même.

Il s'est trouvé trois cents représentants du pays pour signaler les religieux au mépris public, comme « des *esclaves*

1. *Journal officiel*, 24 mars 1903, p. 1270.
2. *Ibid.*, 17 mars 1903, p. 1187.
3. *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1902, p. 953.

qu'il faut libérer, des *fanatiques* qu'il faut contenir, des *semeurs de haines et de mensonges* qu'il faut réprimer, des *exploiteurs* qu'il faut punir, des *malfaiteurs* qu'il faut chasser de l'État[1] ». Mais, grâce à Dieu, aucun de ces griefs n'a été établi. Et les évêques, qui connaissent les congrégations un peu mieux que M. Combes, M. Rabier et M. Buisson, ont opposé à ces gratuites insultes les plus décisives apologies. Mgr Rumeau, Mgr Dubillard, Mgr Luçon, Mgr Henry, viennent de défendre à nouveau les proscrits. Dans leurs instructions pastorales, le cardinal Langénieux, Mgr Bonnet, Mgr Delamaire surtout l'avaient déjà fait avec une vigueur courageuse. M. Combes a supprimé le traitement de Mgr Delamaire, qui s'y attendait. Demain on blâmera Mgr Touchet comme d'abus. Qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est que la claire parole des prélats, en ôtant les masques aux persécuteurs, les irrite et les blesse?

Non, il n'y a pas à se le dissimuler, c'est l'Église, c'est la foi catholique, c'est l'idée religieuse qui est en cause.

Malheureusement, nombre de gens ne le voient pas et se refusent à le croire. Ils ont entendu dire que le gouvernement accorderait discrètement quelques autorisations. Et ils concluent qu'on le calomnie en le traitant de sectaire. Et ils s'étonnent que les congrégations hésitent.

Or, voici, au juste, la conduite de ce gouvernement calomnié. Il dit aux religieux : « Vous m'avez demandé l'autorisation, je vous la refuse. Je sais tous vos noms ; si l'un de vous met le pied dans une école, je l'arrête comme contrevenant à la loi du 4 décembre 1902. Quant à vos biens, dont vous m'avez remis naïvement l'inventaire, je m'en charge ; l'article 18 de la loi du 1er juillet 1901 me confère le droit d'en ordonner la liquidation ; le Parlement, du reste, ne me refusera pas d'autres griffes pour vous mieux dépouiller. Et maintenant, si vous voulez bien aller au Congo, ou au Tonkin, ou à Nouméa, en attendant que les missions laïques, dont M. Aulard et ses amis ont pris l'initiative, viennent vous y remplacer, je ne m'y oppose pas. Faites des demandes d'autorisation

1. Cf. dans *l'Univers*, 31 mars 1903, l'article vigoureux de M. l'abbé Gayraud.

limitées à ces postes peu recherchés encore de nos instituteurs, de nos infirmiers et de nos commis voyageurs de laïcisme. On examinera vos demandes. Voyez M. le ministre des Affaires étrangères. Le Parlement, en toute liberté, statuera. Le gouvernement respecte trop le Parlement pour prendre en votre faveur un engagement quelconque. »

Les jacobins se font un jeu d'insulter ainsi leurs victimes. Les modérés sont humiliés de cette attitude maladroite et indigne du pouvoir, mais ils disent aux congréganistes, d'une voix sèche : « Sollicitez l'autorisation, c'est la loi. » Et ils pensent aimer la liberté et ils se vantent d'avoir des principes ! Que font-ils donc de ce principe, sans lequel il n'y a pas de liberté, à savoir qu'une loi injuste est nulle ? Et que font-ils de l'honneur, qui défend, même à des religieux, de s'abaisser devant leurs bourreaux ; du bon sens, qui ne permet à personne d'être naïvement dupe ?

De grâce, qu'on laisse ces hommes dont les droits sont violés, dont la réputation est outragée, dont les cœurs sont meurtris, délibérer en paix, s'ils le peuvent, entre leur conscience et Dieu. Mais qu'on ne les fatigue pas de ce mot de loi qui, dans la circonstance, ne peut sonner à leurs oreilles autrement qu'une lourde et déshonorante chaîne de fer aux oreilles d'un condamné.

La besogne dans laquelle tous les vrais Français devraient s'unir, ce serait de faire comprendre au peuple qu'il doit rouvrir les portes de leurs maisons à ceux qu'on proscrit aujourd'hui. Les libéraux, je le crains, n'entreront que de biais dans cette voie. Ils ont prononcé des discours courageux, éloquents et sévères pour la majorité ministérielle. Et les catholiques y ont applaudi. Pourquoi faut-il que ces hommes, d'un esprit élevé, aient toujours pris la précaution de dire qu'ils n'étaient pas les avocats des congrégations, mais ceux de la liberté et du droit ? Misérables artifices ! Quel droit, quelle liberté étaient menacés, sinon le droit et la liberté des congréganistes ? Mais la peur de passer pour un clérical !... Cette peur stérilisera les efforts les plus généreux des modérés. Elle les empêchera notamment de poser la question comme il faut devant le peuple. Or, tant que celui-ci

ne verra pas la cause religieuse tenir nettement et sans périphrase l'affiche électorale, il n'estimera cette cause ni assez grande, ni assez vitale, ni assez sacrée pour la soutenir par un bulletin de vote. Il fera comme les candidats : il en aura peur, il l'oubliera; et il nommera des députés capables, par solidarité ministérielle, de proscrire les « chers frères » ou les « bonnes sœurs ».

M. de Marcère, avec une vaillance qui fait honneur à sa vie politique, s'est mis à la tête d'un essai de referendum. Je ne sais s'il aboutira à obtenir une consultation solennelle du suffrage universel. Je souhaite qu'il y réussisse, parce que ce serait la première fois que devant l'opinion, avec une netteté absolue, une question religieuse serait posée. Il serait singulier que ce referendum fût en contradiction avec le vote des conseils municipaux.

V

Si cela avait lieu, il faudrait conclure que l'éducation du suffrage universel est beaucoup plus en retard qu'on ne le croit généralement. Il faudrait surtout rappeler à ceux qui l'invoquent que la « volonté nationale », fût-elle aussi opposée aux congrégations qu'elle leur est en beaucoup d'endroits favorable, la question n'est pas vidée par là.

Dans ces séances de la Chambre où tant d'inepties ridicules et de sophismes cent fois réfutés se sont étalés sans honte, le fond même du débat a été touché d'un mot par M. Rouanet. Comme M. Lasies disait au « bloc » qu'il faisait la guerre à « l'idée catholique », M. Rouanet a demandé à faire une observation :

> Je puis philosophiquement croire, a-t-il dit, qu'il y a incompatibilité entre la démocratie et l'idée catholique; mais politiquement il m'est interdit d'attaquer l'idée catholique avec la puissance législative, au nom de l'idée démocratique[1].

Avec sa présence d'esprit habituelle, M. Lasies a souligné l'aveu de l'interrupteur, disant qu'il n'y avait peut-être pas de « critique plus forte contre la loi » en discussion. M. Rouanet

1. *Journal officiel*, 24 mars 1903, p. 1273.

dut s'en apercevoir le lendemain, lorsque l'abbé Gayraud, par une discussion très solide, fit sortir des principes du « majoritard », « les conséquences rigoureusement logiques » qui lui permettaient de conclure :

C'est au nom des libertés communes à tous les citoyens que les congréganistes demandent le droit de vivre en congrégation; et lorsque vous opposez à ce droit la puissance de la loi et la force de l'État, vous violez la maxime libérale formulée par M. Rouanet.

Nous vivons dans un pays qui a fait une révolution pour avoir la liberté, et où, par ailleurs, la liberté de tous s'impose parce qu'il n'y a point, en dehors de la vérité divine, de vérité supérieure aux diverses conceptions humaines. Si donc, comme l'écrivait récemment M. Brunetière, la liberté a des inconvénients, il faut les « savoir supporter », ou « si nous les combattons », ce ne peut être qu' « au nom et par le moyen de la liberté même[1] ».

Il faut ajouter que si une liberté en France doit être spécialement protégée par l'Etat, c'est la liberté religieuse; puisque le Concordat a été signé pour « le bien de la religion », et que la religion catholique a droit, par cette convention fameuse, à la bienveillance avouée des pouvoirs publics.

Ceux-ci l'avaient compris, plus ou moins, au cours du siècle; et voilà pourquoi les textes de loi demeuraient dans les codes, inertes, inappliqués. En principe, il était établi que toute congrégation devait être autorisée. Et toujours il en a existé de non autorisées. Celles qui étaient autorisées devaient l'être par une loi, et toutes étaient autorisées par simple décret.

Nos jacobins viennent et se réclament de tous les régimes déchus. Ils en prennent les textes, mais ils en laissent les pratiques. Ils crient à leurs amis, effarés par ces adjurations : « Vous autoriseriez par une loi une congrégation, alors que Charles X n'a jamais osé le faire !... » La réponse est simple, elle est aux lèvres de tous ceux qui ne sont ni ignorants, ni passionnés : Comme Charles X, laissez-les vivre sans autorisation législative, et même sans autorisation aucune.

1. *Revue des Deux Mondes*, 20 décembre 1902, p. 953.

Ainsi faisait-on, même sous la troisième République, avant M. Waldeck-Rousseau. On y reviendra, mais Dieu sait quand !...

Au moment où paraîtront ces lignes, les cloches de Pâques auront sonné leur joyeux alléluia.

Les religieux, dans la passion ignominieuse et sanglante par où la main criminelle de l'État les traîne à la mort, ont besoin de promesses de résurrection. Qu'ils espèrent !

Leur procès a été inique comme celui du Christ. Comme le Christ, ils sont les ouvriers d'une entreprise voulue de Dieu et nécessaire à la France. L'histoire de leur Maître adoré les instruit et les réconforte ; elle est une prophétie de leur histoire. Ils revivront.

Les fils des grands Ordres d'autrefois en ont déjà fait l'expérience. Décimés par la grande Révolution, on les a vus, cent ans après, plus nombreux et plus forts. La foule vivante des congrégations nées au dix-neuvième siècle porte en elle-même le secret d'un semblable destin. Les « jacobins dégénérés » d'aujourd'hui ne seront pas meilleurs bourreaux que leurs ancêtres. Leurs victimes en ont pour gage le mot que chante l'Église à la messe de Pâques :

Dux vitæ mortuus regnat vivus.

PAUL DUDON.

LES

FÊTES DU CENTENAIRE DE QUINET[1]

Après Michelet, Quinet. L'un ne va guère sans l'autre. Ainsi Voltaire et Rousseau. Mais l'un ne vaut pas l'autre. Rien donc d'étonnant que le centenaire de 1903 n'ait été qu'un pâle reflet de celui de 1898. Comme son « plus que frère » Jules Michelet, Edgar Quinet a reçu la douche à jet continu de la prose officielle et des dithyrambes oratoires, sans parler des jonchées de fleurs, des vers récités ou chantés, des pages dites et des chœurs de musique. Michelet a été fêté par la *jeunesse noire de Paris*[2] et Quinet par les Roumains; décidément, c'est l'apothéose de Michelet qui a eu le plus de couleur et d'éclat.

Ce n'est pas que pour Quinet la quantité n'ait essayé de remplacer la qualité. Les premières fêtes eurent lieu dès le dimanche 15 février, deux jours avant le véritable anniversaire de sa naissance (17 février 1803). Cette ouverture des multiples commémorations fut toute scolaire, comme il convenait à l'éducateur de la démocratie. Rue des Martyrs, une école porte le nom d'Edgar Quinet, et cette école renferme, dit-on, un musée Quinet. La directrice, Mme Janin, présida la cérémonie; M. Weber, député de Paris, prononça un discours; M. Henry Michel, professeur à la Sorbonne, où, depuis 1901-1902, il a pris Quinet et Michelet, leur vie et leurs œuvres, pour objet de ses cours, fit une conférence.

1. *Œuvres complètes* d'Edgar Quinet. — Mme Quinet, *Edgar Quinet avant l'exil*, 2e édition; *Edgar Quinet depuis l'exil* (Paris, Calmann-Lévy, 1888 et 1889. 2 vol. in-12); *Lettres d'exil*, 4 vol.; *Mémoires d'exil*, 2 vol., etc. — Henry Michel, *le Centenaire d'Edgar Quinet*, brochure in-8 de 32 pages. — Joseph Buche, *Edgar Quinet et la Bresse*, brochure in-8 de 32 pages.

2. Voir *Questions d'histoire*. (*Études*, 5 novembre 1898, p. 396.)

I

La grande fête était fixée au 1er mars, autre dimanche. Depuis qu'on la combat à mort, jamais on n'a tant parodié l'Église. Le laïcisme intégral ne trouve généralement rien de plus neuf ni de plus ingénieux que de la singer. La Révolution avait sécularisé le calendrier; nombre de municipalités se sont acharnées depuis à débaptiser les rues qui portent des vocables de saints. Pour remplacer les noms consacrés du martyrologe, le monde moderne, comprenant qu'effacer ne suffit pas, institue journellement de nouveaux diptyques; de plus, pour célébrer ses commémoraisons solennelles, il a l'église naguère désaffectée de Sainte-Geneviève, patronne de Paris : le Panthéon. C'est là qu'on doit, paraît-il, transférer, le 14 juillet, les cendres de Quinet; on aurait vivement souhaité que Michelet vînt l'y rejoindre. Mais Michelet dort son dernier sommeil au Père-Lachaise, d'où il a voulu que, même éteint par la mort, son regard errât sur sa bonne ville de Paris; en sorte que Quinet risque d'arriver seul dans les caveaux ouverts aux grands hommes par la patrie reconnaissante.

En attendant, il a déjà pris quelque peu possession, ce dimanche 1er mars. En guise de congrégation des rites, un comité d'organisation du centenaire avait réglé d'avance les dispositions. Ce comité se composait de M. Ledrain, conservateur au musée du Louvre, de M. Buisson, ancien directeur de l'enseignement primaire et laïcisateur perpétuel, de M. Charlot, chef du cabinet de M. Léon Bourgeois, le président de la Chambre. Ils s'arrêtèrent à deux cérémonies, l'office du matin et l'office du soir. Le matin, à neuf heures, rien d'une messe basse ou d'une messe chantée, mais réunion à l'ex-église de Sainte-Geneviève, suivie d'un pèlerinage au cimetière du Montparnasse.

Ce fut une première déception. Tout le ban et l'arrière-ban des sociétés républicaines avait été convoqué : Cercle populaire d'enseignement laïque, Union française de la jeunesse, présidée par M. Charlot, Société Edgar-Quinet, Union phalanstérienne, Fédération des Universités populaires, déléga-

tions de l'école Edgar-Quinet et d'autres écoles, Fédération française de la libre pensée, enfin plusieurs représentants des immanquables loges maçonniques[1], du groupe positiviste et d'un patronage laïque. S'imaginait-on voir reparaître la longue théorie de sociétés populaires ou savantes qui avait suivi les funérailles mondiales de Victor Hugo? Toujours est-il que le comité, craignant d'être débordé par le nombre ou par la nature des manifestants, avait publié cet avis « important », trop important en vérité :

Afin d'éviter à la police tout prétexte d'intervention, nous prions les citoyens qui prendront part à la manifestation du matin de n'exhiber ni emblèmes, ni drapeaux, et de s'abstenir même de chants et de cris. Notre manifestation, *purement laïque et universitaire*, doit surtout être *imposante par le nombre des assistants*; conservons-lui jusqu'au bout le caractère calme, pacifique et digne qui convient aux grandes et bonnes causes.

Sages, mais inutiles précautions. Malgré les appels réitérés et pressants de certains journaux, au lieu des soixante sociétés invitées, on n'a guère vu, lit-on dans les *Débats*, « que des gardiens de la paix... Vers neuf heures et demie, une cinquantaine de jeunes gens qui *attendaient les autres*, se lassent de piétiner et, formant un cortège peu imposant, se dirigent alertement, car la bise matinale est un peu âpre, vers le cimetière du Montparnasse. » Là, les hauts fonctionnaires de la police avaient organisé un service d'ordre aussi disproportionné que celui du Panthéon. Deux agents pour un visiteur! « Quant aux commémorateurs d'Edgar Quinet, ils sont environ trois cents, vers dix heures[2]. » Je ne sais si, au sortir du triste boulevard Edgar-Quinet et tout à l'entrée de la nécropole, ils remarquèrent une lourde tombe en granit, portant ces deux mots : « J'ai cru, je vois », suprême expression de la foi d'un grand écrivain catholique, redoutable à ses heures au libre penseur Quinet. C'est le simple et touchant monument de Louis Veuillot. Il s'en allèrent à l'allée Raffet (11e division), au marbre blanc massif, décoré, pour la circonstance, de lilas blancs, de violettes de Parme et d'aza-

1. Voir *le Petit Bleu de Paris*, 2 mars 1903.
2. *Journal des Débats*, 2 mars.

lées roses qui masquaient ces inscriptions spiritualistes et même bibliques, en partie extraites de *l'Esprit nouveau*.

Edgar Quinet (17 février 1803 — 27 mars 1875).
Vivre, mourir pour revivre.
Vve Edgar Quinet, 11 décembre 1811 — 9 décembre 1900.
Réunis pour l'éternité dans la vérité.

A notre cher enfant Georges, mort pendant l'exil,
14 mars 1856.

Mina Quinet, née Moré, 11 mars 1851.
L'éternel est ma lumière.
(Ps. XXVII.)

Un monument unique recouvre les restes de Quinet, de ses deux femmes et de son beau-fils, Georges Mourouzi.

Le cortège était revenu sur ses pas, vers la stèle du *Souvenir*, où se dressait une estrade. Ici encore, la réalité ne répondit pas aux espérances. Deux orateurs s'étaient fait excuser : M. Aulard, professeur de Sorbonne et historien de la Révolution, M. Bellan, du Conseil municipal. M. Chauvelon, professeur au lycée Voltaire, parla, il est vrai, pour lui et même pour les absents. Ce n'est pas la première fois qu'on l'entend. Le thème dans lequel il cherche à se créer un renom est la guerre à la liberté d'enseignement. Plus d'une heure durant, il fit l'apologie de Quinet, en adversaire de la loi Falloux, et dégagea ainsi le sens véritable de l'apothéose. J'ignore pourquoi les reporters qui ont vanté l'abondance de l'orateur, sa voix chantante et prenante, l'éloquence élégante de sa harangue politique, ont été unanimes à n'en citer que deux ou trois phrases, toujours les mêmes, à savoir : « La muse de Quinet, c'était la conscience laïque » ; ou encore : « La loi Falloux se croyait fille de la Révolution et n'était que l'esclave de l'Église » ; dans le même ton : « La loi Falloux, ce colossal attentat moderne » ; d'autres ont entendu : « Ce monstrueux attentat contre l'humanité » ; enfin : « Victor Hugo, ajoutant à sa lyre une corde d'airain, marquait au fer rouge le tyran couronné (Napoléon III). » Si vraiment l'orateur a examiné ce qu'a fait Quinet comme historien, critique, philosophe ou poète, il y aurait peut-être eu

davantage à en retenir. Cependant, l'un des auditeurs doit avoir saisi la vraie note finale, lorsqu'il écrit :

M. Chauvelon montra encore Quinet épris de liberté et préparant la révolution de 1848 : puis la lutte opiniâtre entreprise par le grand homme contre la religion; « Quinet peut donc être considéré, ajoute M. Chauvelon, comme le précurseur de Jules Ferry, en tant que fondateur de l'enseignement laïque dégagé de toute compromission avec la religion [1] ».

Au nom des Universités populaires, M. Daniel Halévy consola Quinet d'avoir pleuré jadis la perte de sa popularité, en lui montrant le peuple d'aujourd'hui qui, « s'il est toujours pauvre, possède au moins assez de conscience pour se souvenir de ses morts, assez de puissance pour célébrer leurs fêtes et pour leur assurer cette gloire, qui n'est pas une fumée, mais une noble parure, la dernière et la plus douce qu'un homme puisse obtenir ».

Mais dès le troisième discours, voici qu'en ce concert d'éloges les exécutants n'étaient plus d'accord. M. Chauvelon s'était efforcé de démontrer que Quinet, profond philosophe, n'était ni spiritualiste, ni naturaliste, ni *socialiste*, mais idéaliste et tout au moins social. Avec violence, M. Gustave Téry, représentant du Comité fédéral des socialistes français, essaya à son tour de le tirer à soi :

Un « libre penseur religieux » ? Si Quinet fut religieux, la liberté de sa pensée n'en fut que plus méritoire. Il n'en eut aussi que plus de mérite à concevoir ce que peut et doit être l'enseignement national, affranchi de tout dogmatisme confessionnel; et c'est parce qu'il a su proclamer, avec une incomparable éloquence, les principes de l'éducation laïque, c'est parce qu'il les a vaillamment défendus à la tribune, dans le temps où les ministres soi-disant républicains soutenaient encore cette thèse odieuse et niaisement basse qu' « il faut une religion pour le peuple », c'est parce qu'il fit entendre la claire et généreuse voix de la raison libre, à l'heure tragique où les bourgeois félons, tremblant de peur au seul mot de socialisme, livraient à l'Église la jeunesse française, — c'est pour cela que nous reconnaissons en Quinet notre aïeul. Et c'est pour cela que nous, socialistes, nous devons cet hommage à Quinet, qui ne fut pas socialiste, mais qui fut révolutionnaire.

1. *Le Petit Bleu de Paris*, article cité.

Retenons ces contradictions ou ces divergences; elles ne sont pas le simple résultat du désir de chaque orateur d'identifier son parti avec les idées de Quinet; elles sont la fatale conséquence de la confusion qui règne dans les idées et dans les œuvres du maître.

On avait promis un chœur chanté par les jeunes filles de l'école Edgar-Quinet : *Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie*. Il fut rayé du programme, et l'on eut à la place un poème de M. Rouquès :

> Et nous venons, une heure *autour de toi pressés*,
> Te dire : Dors en paix! Homme tu fis des hommes.

Déjà, les auditeurs, le principal organisateur en tête, s'étaient défilés. Il restait une impression de vide et d'indifférence. Pourtant, on avait dit à la démocratie qu'elle avait ce jour-là un grand devoir de réparation à accomplir. On lui avait rappelé, sa mémoire étant volontiers courte comme sa reconnaissance, que ce pauvre Quinet, ayant eu la suprême malchance de mourir en pleine période de réaction et surtout ayant exprimé l'idée, malencontreuse pour lors, de se faire enterrer civilement, le bureau de l'Assemblée nationale s'était abstenu de paraître à ses obsèques; la Chambre n'envoya pas plus de délégation à cette nouvelle cérémonie funèbre qu'à la première, et le peuple, qui avait bougé en 1875, ne se dérangea point en 1903. La jeunesse des écoles elle-même n'était point accourue pour prendre les résolutions viriles suggérées par le souvenir de celui qui l'avait « tant aimée »; elle ne vint pas prêter en masse ce serment d'Annibal ou du Jeu de Paume, « un nouveau et inviolable serment de fidélité à la patrie et à l'humanité, à la liberté politique et à la justice sociale, au droit, à la raison, à la conscience[1] ».

Le monde officiel s'était réservé pour l'heure des vêpres. La principale cérémonie eut lieu l'après-midi, à la Sorbonne, dans le grand amphithéâtre comble, en face de la fresque reposante de Puvis de Chavannes. Mais les discours ne s'inspirèrent pas tous du noble paysage antique. L'heure de

1. Henry Michel, p. 32.

l'apaisement n'était pas encore sonnée, si tant est qu'on doive l'entendre de longtemps au doux pays de France. M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, ne pouvait pas ne pas faire l'éloge des entreprises scolaires de la troisième République.

Ces lois scolaires, charte précieuse donnée à la démocratie par la République, devenue enfin le gouvernement définitif de la France, ont réalisé le rêve grandiose qu'avait conçu celui que nous honorons. Combattues jadis avec la dernière violence, elles s'imposent tous les jours, de plus en plus, au respect de tous, elles sont l'espoir et la force du pays ; leur *développement régulier et paisible* est le gage le plus sûr de confiance en l'avenir. Parler d'elles, n'est-ce pas le plus bel hommage qui se puisse rendre à Quinet et le plus digne de cette grande mémoire ?

Dans ces écoles laïques, où l'âme des enfants du peuple reçoit sa première et sa plus durable empreinte, le souvenir de celui qui en fut, sinon le fondateur, au moins le précurseur, ne s'effacera pas. Son image évoquera, en même temps que les dons les plus rares de l'intelligence, les plus nobles vertus : honneur, fierté, indépendance, amour des opprimés, adoration de cette France pour laquelle il avait rêvé la gloire de devenir l'idéal des peuples modernes, enfin et surtout inébranlable foi dans la justice impérissable, dans le triomphe final du droit, tant que la conscience humaine leur offrira un asile.

Former des consciences, créer au sein de chaque être comme un temple inviolable où la force ne peut atteindre la pensée libre, où l'injustice triomphante au dehors est condamnée, où la raison règne avec le droit, quelle ambition plus fière ? Quelle mission plus haute ?

Au peuple qu'il aimait et qu'il voulait grand, Quinet a laissé ce précepte et donné cet exemple.

C'est pourquoi nous honorons sa mémoire.

Parler du « développement régulier et paisible » des lois scolaires, au moment même où des écoles sont brutalement fermées par milliers, ainsi que de la supériorité du droit sur la force, en un temps où des Français et des Françaises sont mis brutalement et cyniquement hors la loi et hors du sol par dizaines de mille, c'était bien une interprétation quelque peu ironique et de nature à troubler la sérénité des muses de Puvis de Chavannes ; l'atticisme et l'harmonie des phrases leur fit sans doute oublier le reste. M. Ledrain les avait déjà fait tressaillir en s'inspirant de leur Bois sacré pour parler de la banlieue parisienne et raconter la légende de la femme

valaque enfouie vivante dans les fondations de la maison. De nobles paroles tombèrent des lèvres du prince Ghika, ministre de Roumanie à Paris, qui rappela les efforts de Quinet en faveur de l'émancipation de son pays. M. Charlot, en un style distingué et avec des idées élevées, presque dans la langue pieuse de l'homélie, exprima le vœu de voir « nos raisons et nos cœurs diminuer progressivement la distance qui nous sépare de notre glorieux modèle, et une amélioration continue de chacun élever peu à peu le niveau moral de la nation, lui donner des énergies nouvelles et le ramener enfin vers ses grandes destinées ». On ne saurait mieux penser ni mieux dire.

Il en fut tout autrement du principal, je veux dire du plus long discours, celui de M. Buisson[1]. A part quelques jolis couplets sur Quinet poète et un brillant développement sur l'idée chrétienne d'égalité continuée par la Révolution française, idée renouvelée de Quinet, cette conférence est un lieu commun de tirades contre l'Église, un appel à la haine et à toutes les passions contre l'autorité religieuse. Mais il ne faudrait pas s'y tromper. M. Buisson a prétendu pénétrer au cœur de la pensée de son personnage et en analyser les idées maîtresses ; il y a complètement réussi. C'est bien le vrai Quinet qui est peint en cette page :

Il regrette que la Révolution n'ait pas du premier coup consommé l'œuvre d'émancipation spirituelle, sans laquelle un peuple risque d'osciller longtemps entre deux forces opposées qui le déchireront. Il fallait, selon lui, rompre le lien qui attachait l'ancienne France à l'Église de Rome, proclamer sans réticences la seule solution logique, l'indépendance absolue de l'État à l'égard de toutes les croyances et de toutes les Églises. Pas de révolution politique décisive, selon lui, si elle ne s'accompagne d'une révolution dans la vie morale et religieuse du peuple tout entier.

« Il n'en a pas été ainsi chez nous, dit-il ; notre démocratie est ainsi faite que tout enfant qui vient au monde reçoit en naissant le baptême et le sceau de l'ennemi de la démocratie, l'adolescent jure de lui rester fidèle, après cela le mariage, puis la mort. Et cet ami de la liberté, depuis sa naissance jusqu'à son dernier jour, est à toutes les circonstances solennelles le témoin, le gage, le disciple, le client, *la proie et le jouet de l'Église ennemie*. Personne ne s'en étonne. Pour moi, c'est un spec-

1. Reproduction *in extenso* dans *l'Aurore*, 2 mars.

tacle auquel je ne m'accoutume pas. » Et il essayait d'opposer à ce qui fut ce qui aurait pu être, si l'on avait réussi à faire entendre, à faire sentir surtout à notre peuple que le temps est passé des grandes constructions ecclésiastiques bâties sur l'unité du dogme. Est-il donc si difficile de lui révéler que la société moderne, elle aussi, a besoin d'un grand idéal, d'un puissant esprit de foi et d'ardeur, qu'elle aussi est emportée d'un immense élan vers le divin, qu'elle aspire à un monde de justice et de fraternité, mais qu'elle n'en ajourne pas l'avènement au delà de la tombe, qu'elle ne l'attend pas d'un miracle d'en haut : c'est elle-même qui s'efforce de le créer de ses propres mains, pièce à pièce, heure après heure, d'effort en effort, non plus au nom d'une vérité toute faite à jamais figée en formules immuables, mais, tout au contraire, par l'incessant mouvement de la pensée toujours en marche, de la raison toujours en travail. Art, science, morale, avec des perspectives infinies de progrès dans cette triple voie, voilà, pour Quinet, la religion qu'il appartenait à la République de dresser sur les ruines de l'ancien édifice théocratique. Religion de raison et de conscience, de lumière et de liberté, de devoir et d'idéal, telle enfin qu'elle lui permettrait de dire : « Soyons plus spiritualistes, plus libéraux, plus tolérants, plus respectueux pour tout ce qui est de l'âme que les religions auxquelles nous prétendons succéder : c'est le seul moyen de les vaincre. » C'est bien l'idéal de celui qu'Henry Michel a justement appelé un libre penseur religieux.

Suivent d'autres tirades de Quinet sur l'instruction cléricale et les castes sacerdotales, dont il faut naturellement affranchir l'enseignement. Tous ces sophismes et toutes ces utopies sont depuis longtemps passés à l'état de clichés fort usés. M. Buisson, qui ne pèche point par excès d'invention et encore moins d'ornements oratoires, n'a pas eu le don d'en composer de neufs ou de rajeunir les anciens. Mais il est un petit point, précis et particulier, sur lequel, au lieu de s'étendre, il a glissé peut-être un peu bien vite. C'est l'éducation reçue par Quinet lui-même. En quelques traits, ce tableautin fut brossé en manière noire :

« Des influences qui s'exercèrent sur lui jusqu'à la fin de l'adolescence, aucune ne fut assez forte pour réprimer cette fougue de libre croissance : la rude gravité de son père, la claire et vive intelligence de sa mère, qui devina la sienne, les *leçons incohérentes du collège tel qu'il pouvait être à la fin de l'Empire*, les lectures immenses et désordonnées qui furent sa seule éducation, rien n'avait pu discipliner ce jeune enthousiasme frémissant à tous les souffles de la vie. »

Il y eut cependant un maître qui joua un rôle fort intéressant dans ces années de formation du précoce libertaire. Ce n'était pas un pédagogue ordinaire que l'excellent abbé Rousseau, directeur du collège de Lyon en 1817. Le petit Edgar passa trois années dans sa maison, les trois années du couronnement des études, de quatorze à dix-sept ans, comme qui dirait son *stage scolaire*. Je ne sais comment seront organisées les futures écoles où nos bons jacobins rêvent d'embrigader quelque jour prochain toute la jeunesse française; puisse-t-on y être aussi bien qu'à Lyon, au temps des prêtres!

J'aurais dû mourir d'ennui, écrit Quinet; et ce fut tout le contraire. C'est là que je retrouvai la solitude d'abord, et, qui l'eût cru, la liberté.

Ce bien qui, pour le jeune libertaire, est déjà le grand bien, il le doit d'abord à la musique, mais aussi à une sorte d'ermitage qu'on lui découvrit dans une muraille :

Un abbé me demanda si je m'accommoderais de ce taudis. Je tremblais qu'il ne se ravisât; je l'assurai que c'était là justement l'endroit qu'il me fallait. Sur ma réponse, il m'en donna la clef. Une fois possesseur de cette bienheureuse clef massive, je sentis que je pouvais m'isoler, qu'en un mot j'étais libre.

De ce moment, en effet, je le fus, et n'ai plus cessé de l'être.

Les ecclésiastiques d'alors se montraient donc assez tolérants et il était pour leurs élèves des accommodements avec la vie commune ou le règlement. Ils savaient comprendre les caractères et assouplir aux exigences des natures individuelles la rigidité de la discipline générale. Leur idéal n'était point la caserne et le régime n'était point militaire, mais paternel, même paterne.

Si le directeur du collège, M. l'abbé Rousseau, eût voulu me plier aux usages stricts et à la règle de la maison, combien n'aurait-il pas eu d'occasions de me désespérer! Heureusement, l'abbé Rousseau n'y songea seulement pas. Savant et aimant la science pour elle-même, cet austère vieillard sentit que la passion de l'étude allait s'éveiller chez moi et qu'il n'avait qu'à me laisser faire. Grand, sec, taciturne, timide, la tête un peu courbée sous la méditation, la face jaune, il était, avec un visage sévère, *la douceur, la mansuétude même. Pendant quelques jours, il m'observa; puis, voyant quel usage je faisais de ma retraite, il*

m'en laissa jouir à mon gré et cessa de m'observer[1]. Homme de solitude, il comprit combien la solitude me serait bonne ; il la fit autour de moi. Je pus donc m'enfermer à loisir dans mon fort ; je pus m'y verrouiller, y passer une partie de la journée sans avoir à rendre compte à personne de mes actions, ni de mes pensées.

De ce jour, je vécus à peu près comme dans un grand couvent, où j'aurais occupé ma cellule. Pendant les trois années que j'y passai, quoique je fusse *en violation presque perpétuelle de la règle*, m'oubliant pendant les études, et quelquefois pendant les offices, les repas et jusqu'à la nuit, je n'entendis jamais de l'abbé Rousseau ni de personne une parole de blâme. Une fois seulement, à la revue qu'il passait le dimanche, il se trouva que j'avais ciré un seul de mes souliers ; encore n'en fit-il pas la remarque ; il se contenta de sourire et de soupirer en passant.

Je ne puis espérer que ce digne homme vive encore ! En quelque lieu qu'il soit, je lui adresse ici, du fond de l'âme, ma fervente reconnaissance[2].

Ce sentiment de gratitude honore Quinet, qui, d'ailleurs, eut toujours les vertus privées. De son propre aveu, c'est donc à un supérieur ecclésiastique qu'il dut les meilleures années de sa jeunesse, plus encore la marque définitive de son caractère indépendant, sauvage même et farouche. Mais n'eût-il pas été digne de M. Buisson, qui s'est tant occupé de pédagogues célèbres et de méthodes pédagogiques, de prononcer le nom de l'humble abbé Rousseau, ce prêtre à qui la démocratie a dû son prophète : le futur solitaire de Veytaux ? Il a préféré s'échapper en lyrique envolée sur « notre France d'aujourd'hui avec son réseau d'écoles, avec ses cent mille instituteurs et institutrices pris dans le peuple pour instruire les enfants du peuple, et non contents de les instruire, leur versant le meilleur de leur âme, les guidant encore longtemps après l'école, semant sans relâche au fond des cœurs l'amour de la patrie républicaine, et sans y penser, démontrant par toute leur vie que le dévouement n'est pas *le monopole d'une Église*, et que la morale n'est pas fille de dogme ».

Qui donc prétend au monopole aujourd'hui, et que vient faire ce mot jeté à la face de l'Église par ceux-là mêmes qui

1. C'est nous qui soulignons ici, ainsi que plus bas.
2. *Histoire de mes idées*, édition 1858, p. 226 *sqq*.

ne font que réclamer la chose pour l'État? Et ces milliers de frères qu'on vient de jeter à la rue, est-ce qu'ils ne sortaient pas, eux aussi, du peuple pour aller au peuple?

M. Berthelot, annoncé, ne prit point la parole.

Il était tard. Les chœurs exécutaient le *Chant du départ.*

Telle fut la première journée de Quinet, la journée parisienne.

La seconde nous transporte, après un intermède de sept semaines, à Bourg, le dimanche 5 avril.

A la Sorbonne, M. Loubet, président de la République, avait assisté à la cérémonie. A Bourg, la ville natale de Quinet, le général André, ministre de la Guerre, représenta le gouvernement. Réception des fonctionnaires, allocutions, pose de plaques commémoratives, banquet de sept cents convives. Toasts. M. Bérard, sous-secrétaire d'État aux postes et télégraphes, a prononcé l'éloge de tous les « apôtres de la liberté » originaires de la Bresse. Ils sont légion.

Avec Quinet, c'est Alexandre Goujon, l'héroïque conventionnel, que nous fêtons aussi aujourd'hui, Goujon qui, au moment de l'épopée révolutionnaire, à la tête de nos armées en sabots, aux côtés des Carnot et des Saint-Just, sauva la patrie de la coalition des rois !

C'est Goujon qui tomba pour la République, quand, au milieu de la Convention, déjà épuisée de ses longs et gigantesques travaux, la réaction thermidorienne triomphait pour préparer Monck ou César.

Avec eux, c'est Bonivard qui porta la liberté à Genève, c'est Castellion, l'apôtre de la pensée libre, c'est Joubert tombant pour la République dans les champs de Novi, c'est Baudin assassiné sur la barricade du 2 décembre pour le droit éternel.

Avec eux, c'est Coligny, *le plus grand Français de l'ancienne France*, qui était des nôtres par son origine, Coligny égorgé en la nuit de la Saint-Barthelemy et dont la tête embaumée fut envoyée au pape, comme si, en la tranchant, on eût anéanti la liberté de pensée.

Avec eux, c'est Voltaire, qui fut nôtre par adoption et qui, de Ferney, lança à la postérité ses plus admirables plaidoyers pour les victimes de l'intolérance religieuse !

Oui, depuis de longs âges, il semble que ce soit le souffle de la liberté qui passe à travers les sapins de nos montagnes bugeysiennes, sur les eaux miroitantes de nos étangs dombistes, sur les champs d'or de la Bresse !

O toi, douce et bonne terre de Bresse et de Bugey, si belle en tes multiples et variés aspects, depuis les bords riants de la Saône jusqu'aux abrupts rochers du Credo, nous sommes fidèles à ton âme en luttant pour l'esprit français, pour le bon sens français, pour l'indé-

pendance française, contre l'envahissement ultramontain; oui, nous sommes fidèles aux traditions de nos âmes, aux sages et prudentes leçons de ton grand et illustre fils, Edgar Quinet, en luttant avec une inlassable énergie et une invincible espérance pour la liberté de la pensée et pour la République !

Après M. Bérard, M. le général André prend la parole. Il remercie de l'accueil et proclame « la nécessité de la liberté complète de la pensée libre. Il veut oublier un instant qu'il est le chef de l'armée, pour se souvenir qu'il est membre du gouvernement d'action républicaine. Il rappelle alors l'œuvre accomplie pendant ces dernières années, et proclame la nécessité de continuer la bataille sur le même terrain jusqu'à la victoire définitive. »

Le département de l'Ain peut être fier. Parmi ses grands hommes, il y en a pourtant un dont j'aurais aimé à entendre rappeler le nom, c'est cet excellent abbé Gorini, le fameux desservant du pauvre et savant presbytère de la Tranclière, lequel eut des relations personnelles avec Quinet et mérita son estime[1].

Et maintenant fêtera-t-on encore, ne fêtera-t-on point Quinet le 14 juillet; peu importe. Les orateurs ne pourront guère que se répéter. Demandons-nous sans plus attendre et en interrogeant directement Quinet lui-même quels furent ses titres à ces honneurs posthumes.

II

Quinet fut-il grand écrivain ? Aucun de ses panégyristes

1. « Seul M. Quinet visita souvent, et une fois en compagnie de M. Xavier Marmier, le solitaire de la Tranclière. Qui furent étonnés de rencontrer, dans ce sauvage coin de terre, un vrai savant, comme il en pousse à peine à l'ombre de nos grandes bibliothèques ? Nos deux écrivains... Ils ne revenaient pas de la succession de tours de force qui avaient été nécessaires pour produire cette perle de science positivement dans le désert. Etant tombés sur cette trouvaille, ils eurent la pensée de la faire connaître à Paris, et bien assurément ils s'en seraient fait honneur. M. Gorini les remercia et resta fort sensément dans son ermitage. En se résignant à ce refus, qu'ils eurent de la peine à comprendre, nos deux lettrés ne se doutaient guère que le bonhomme de savant, à sabots de bois, réservait à l'un d'eux et à beaucoup d'autres une flagellation, l'une des meilleures assurément qui eussent été administrées en ce siècle aux docteurs de la libre pensée[1]. »

1. *Vie de M. Gorini*, par M. l'abbé Martin, 2e édition, p. 88. Paris, 1863. In-12.

n'a essayé de le soutenir ou même de l'insinuer. Sans doute, M. Buisson nous a bien expliqué que pour le juger impartialement, il est nécessaire de le remettre dans son cadre romantique et dans son milieu d'écrivains pires que lui; ce n'est pas assez pour être classé bon auteur d'avoir écrit moins mal que plusieurs ou même d'innombrables piètres auteurs. Quinet ne fut ou du moins n'est plus ni grand poète, ni grand prosateur. Son vers est flasque, mou, sans nerf, sans rien de vif, de saillant, de vivant. Ce n'est plus le vers complètement anémié et vague du dix-huitième siècle, mais ce n'est pas davantage le vers coloré et saisissant de Victor Hugo, le vers limpide et harmonieux de Lamartine. De la prose pâle et exsangue, faiblement rimée et point du tout rythmée; une langue surannée et conventionnelle, sans originalité aucune. Des vers d'écolier. Qu'on en juge par cette revendication germanique des deux rives du Rhin :

Mais ce fleuve profond où navigue le cygne,
Cette vallée en fleurs que parfume la vigne,
Ces bois, cette prairie et ces bords sont à nous;
Ils sont à nous, amis, par le sang de nos pères,
Par la borne d'airain arrachée aux frontières,
Par le mot du serment de vingt rois à genoux.

Oui, ces monts sont à nous, notre ombre les domine;
Oui, ces fleurs sont à nous, nous en gardons l'épine;
Oui, ces champs sont à nous, nos morts y sont couchés.
Peuple, rappelle-toi, debout sur ce rivage
Ainsi qu'un vendangeur qui revient de l'ouvrage,
Quand tu lavais ton front parmi les joncs penchés!

Dans la voix de l'Écho, ta voix résonne encore.
Les gnomes féodaux du drapeau tricolore
Vont aiguiser la lance au bord des vieilles tours.
Pour toi, plus d'une coupe, en ton nom promenée,
Quand les verrous sont clos, de houblon couronnée,
Se vide et se remplit des regrets des vieux jours.

Ce n'est plus classique et ce n'est pas encore romantique. Cette tirade où il se met en scène, sentinelle avancée sur le fleuve tant convoité qui sépare Gaulois et Germains, est-elle d'une meilleure venue?

Assis sur la montagne où domine l'orage,
Ainsi qu'un bon pasteur qui garde un héritage,

Je suis des yeux les flots, moins vagabonds que moi.
Je respire en passant les roses qui fleurissent,
Je compte sur le cep les raisins qui mûrissent
Et les petits chevreaux qui grandissent pour toi.

Cependant, à mes pieds, dans l'ombrage qui tremble,
Chevreaux, vignes, manoirs et fleurs croissent ensemble;
Vieux murs, fleuve, forêts, toits, gothiques vitraux,
Barques de pèlerins, chants des cloches bénies,
Pour les enchâsser tous aux mêmes harmonies,
Il ne faut que le chant des frêles chalumeaux.

Mais si tu l'oubliais, le fleuve de ta gloire,
Peuple au long avenir, à la courte mémoire,
Au lieu des chalumeaux, une trompe d'airain,
La nuit, le jour, semblable à celle de l'archange,
Jusqu'à ta sourde oreille où tout s'efface et change,
Immense, porterait l'immense écho du Rhin.

Même à la Sorbonne, et dans l'*Hymne des temps futurs*, on trouverait plus de lyrisme ou de simple inspiration :

Paix et joie à tous les hommes
Dans les siècles à venir :
Mais Celui par qui nous sommes,
C'est lui seul qu'il faut bénir !
Les cieux s'ouvrent; plus de voiles,
Rien n'est sombre pour l'esprit,
Là, plus haut que les étoiles,
Dieu rayonne et nous sourit.

Prosateur en vers, l'auteur lamentable de *Napoléon*[1] et de *Prométhée* tenta, à l'image de Chateaubriand que pour la forme, sinon pour le fond, il préférait à sa chère Mme de Staël, d'être poète en prose. Y a-t-il mieux réussi ? Son chef-d'œuvre dans l'espèce est là pour répondre : *Ahasvérus* (1833).

Ahasvérus résume dix ans de la vie de Quinet et fut écrit

1. Voici quelques vers pris au hasard dans *Napoléon* :

FONTAINEBLEAU

Le serpent a sifflé sous l'épaisse broussaille;
Et de Fontainebleau le feuillage tressaille;
Oui, la forêt frissonne; une meute aux abois
De peuples haletants retentit dans le bois;
Et par monts et par vaux, ardents à la curée,
Un chasseur les conduit par sa chaîne dorée.
Celui dont rien jamais n'a retardé les pas,
Celui qui *de sa flèche* a blessé mille Etats, etc.

par le nouveau Juif errant, son auteur, « à pied, à cheval, en gondole, sur mer, dans les cathédrales d'Allemagne, dans les basiliques de Rome, dans le couvent de Brou, dans les villas de Naples, dans les spitia de Morée. Il a pour but de reproduire quelques scènes de la tragédie universelle qui se joue entre Dieu, l'homme et le monde[1]. » C'est un des ouvrages les plus extravagants parus en notre langue. Tellement illisible aujourd'hui ce chef-d'œuvre d'il y a moins d'un siècle qu'on n'a pas osé en reproduire une seule ligne dans le recueil des pages choisies[2]. Trop de sévérité peut-être dans cette exclusion. Il y a là du meilleur et du pire. Même dans le chapitre, ou plutôt dans la première journée, intitulée *Création*, avec ce sous-titre grotesque : *l'Océan*, *le Serpent Léviathan*, *l'Oiseau Vinateyna*, *le Poisson Macar*, il y a de jolis détails dans la scène des rois mages. Mais le style est tellement extravagant que la fatigue prend vite le lecteur. Que l'on compare son tableau de la création où dialoguent l'Océan, une géante, le Père éternel, des rois, des satrapes, des tribus, des fleuves, avec *le Sacre de la femme*, de Victor Hugo, ou *la Chute d'un ange*, de Lamartine, on aura mesuré du coup l'abîme qui sépare ses ridicules excentricités des magnifiques peintures du monde naissant, sous le pinceau de ces deux génies.

Le mérite de Quinet, précurseur ici de Victor Hugo, est d'avoir trouvé un sujet nouveau, vaste comme l'histoire et pittoresque comme l'infinie variété des types, des races, des civilisations, dans l'évolution séculaire de l'humanité. Lorsque Hugo annoncera sa première *Légende des siècles* comme « une espèce d'œuvre cyclique » peignant successivement le monde sous ses multiples aspects, fable et philosophie, science et religion, lorsqu'il définira ces poèmes « des empreintes successives du profil humain, de date en date, depuis Ève, mère des hommes, jusqu'à la Révolution, mère

1. Avis des éditeurs de 1845.

2. Edgar Quinet, *Extraits de ses œuvres, publiés à l'occasion du centenaire* (17 février 1903). Paris, Hachette, 1903. In-12. — Je ne pense pas qu'on l'ait omis par égard pour l'*Index* qui, avec *Ahasvérus*, a frappé : *Allemagne et Italie : Philosophie et poésie* (1848) ; *Du génie des religions* (1844) ; *la Révolution* (1866).

des peuples », il ne fera que reprendre en sous-œuvre l'idée de Quinet, avec un élément en plus : le génie. Quinet n'eut pas même le talent. Si l'on désire la preuve de cette trop manifeste infériorité du malheureux initiateur, que l'on compare à son œuvre baroque et abracadabrante, sans couleur locale, sans fraîcheur d'imagination, ceux des poètes contemporains qui ont suivi Hugo dans la voie si largement frayée par lui : Coppée et ses *Récits épiques*, Leconte de Lisle et ses *Poèmes barbares*, M. de Heredia et ses *Trophées*[1].

Le plus grave défaut d'*Ahasvérus* est qu'on y sent circuler un souffle de haine : haine contre le passé, ses croyances et ses mœurs ; haine contre l'Église et la civilisation chrétienne du moyen âge. La tablette IV intitulée *le Monastère* est une charge odieuse et grossière contre les abbayes. Le tableau imaginé par Quinet, de moines dépouillant de son pauvre avoir un paysan mourant et réduisant ses fils en servage, de moines voleurs et assassins, superstitieux et corrompus, est d'un pamphlétaire du plus bas étage.

1. Cependant Coppée n'aurait-il pas puisé dans la troisième journée, une de ses meilleures inspirations : Ahasvérus fatigué de marcher sans fin et s'arrêtant sous les lilas au seuil de la maison de Rachel, ne précède-t-il pas le Zanetto du *Passant* ? Ne pourrait-on pas aussi comparer, sans trop de désavantage, au fameux sonnet de Heredia, *Le temple est en ruine en haut du promontoire*, ce paysage historique, d'une simplicité si antique et d'un si parfait naturel, dans *la Grèce moderne* (1830), de Quinet, voyageur au pays d'Homère : « Un soir que je revenais à Mistra en furetant sous les mûriers qui couvrent le sol, au moment où je pensais être le plus seul, j'arrivai auprès d'un petit enclos d'orangers, de la grandeur de nos plus gros noyers, et qui jusqu'à la cime étaient couverts de fruits. Sous ces beaux arbres, loin des sentiers, était une chétive cabane d'une singulière construction : des colonnes de marbre, roulées à terre, faisaient les fondements des quatre faces... Un molosse au long poil lappait des gorgées d'eau, dans le creux d'un chapiteau dorique. Une femme, appuyée contre une des colonnes, tenait son enfant endormi et filait du coton. Quand le maître de la maison me vit, il laissa sa charrue, dont le soc était de bois, et il alla remplir pour moi une petite natte d'oranges... Je ne sais si la maison de Ménélas lui-même, qui devait être dans les environs, m'eût reporté plus naturellement dans les temps homériques, que la rencontre de cette cabane, de cet homme, dans cet endroit, dans ce moment, et après l'isolement de la journée entière. » (*La Grèce moderne et ses rapports avec l'antiquité*, dans *Œuvres complètes*, p. 260. Paris, Pagnerre, 1857. In-12.)

III

Quinet fut-il grand historien ? Il eut certainement de bonne heure sa première sensation d'histoire. A la vue des kaiserlicks poussant leurs chevauchées jusqu'à travers la Bresse, il avait pour la première fois éprouvé le vague éveil d'un mystérieux et instinctif attrait pour l'intelligence des grands phénomènes de la vie nationale. Mais comme Augustin Thierry, dans la salle basse du château de Blois, avait tressailli à la lecture du sixième livre des *Martyrs* et devant l'évocation des barbares aux prises avec les légionnaires de Constance, il reçut le coup de foudre et prit conscience de sa vocation à la lecture de Tacite. Il n'est pas un *visuel*, comme Michelet, initié au sens historique par le *Musée des monuments* de Lenoir. Ce qu'il cherchait dans l'auteur des *Annales*, ce n'était point l'étude psychologique des tyrans de la Rome impériale, mais l'image anticipée des événements contemplés de ses yeux et profondément gravés en sa mémoire. Ce petit Français du dix-neuvième siècle avait eu la bonne fortune de voir, aussi bien qu'un Romain de la décadence, « des catastrophes, des chutes d'empire, des empereurs fugitifs, renversés, relevés, rejetés en quelques mois ; des aigles prises et pillées, des révolutions de soldats ». « Les Cent-Jours, écrit-il, reparaissaient dans les vies rapides de Galba, d'Othon[1]... » Dans Sidoine-Apollinaire, il a lu que les barbares de son temps enduisaient de beurre leurs moustaches, et ce détail il aime à le retrouver dans les garnisaires allemands de la Bresse.

Ainsi projette-t-il le passé sur le présent. Mais il va projeter aussi le présent sur le passé. Ces hommes blonds qui ont défilé en armes sous ses fenêtres et brûlé un pavillon de la ferme-castel de Certines, le patrimoine de famille, il les assimile aux envahisseurs de la Gaule romaine; dans les Cosaques il croit apercevoir les Huns; d'autres lui ressuscitent les Hérules.

Sous cette double impression juvénile de choses vues et d'études livresques, il se plongea d'abord avec délices dans

1. *Histoire de mes idées*, p. 232.

les dramatiques récits de Grégoire de Tours. De même qu'en 1814 il avait cru entendre « le marteau d'Attila retentir sur les campagnes, revu les Goths et les Wisigoths », il s'imagine maintenant avoir conversé « avec les hommes chevelus de Mérovée, de Clodion, de Chilpéric, de Gontran ». N'a-t-il pas, ce qui ajoute à l'illusion, retrouvé dans le latin fruste et grossier du père de notre histoire, cette langue romaine populaire, dans laquelle il s'est entretenu avec des cavaliers hongrois[1] ?

Au milieu de ces observations comparatives, il s'était donc mis à commenter l'*Histoire des Francs*, et plusieurs années il s'y obstina, ainsi qu'à l'étude de l'invasion de l'Empire et des premiers établissements de la barbarie victorieuse et conquérante. Un beau jour, il se vit devancé, dépassé, comme il arrive aux auteurs trop lents, par les études de Guizot et d'Augustin Thierry. « La place était prise et bien prise, ajoute-t-il mélancoliquement. Je dus chercher une autre voie. »

Son tort fut de se lancer dans les directions les plus diverses et de ne s'arrêter nulle part assez longtemps pour creuser son sillon ou exploiter une mine. Il a touché à tout, sans rien approfondir. De 1820 à 1826, il mène à Paris une honnête et dure vie d'étudiant ou de commis et s'inonde l'esprit de lectures sans fin à la Bibliothèque nationale. En 1825, l'Allemagne l'attire, cette Allemagne que Mme de Staël lui a appris à aimer. Il s'engoue de Herder. Déjà il s'est lié d'amitié avec Michelet, plus pauvrement élevé, plus travailleur, plus poète, plus artiste que lui. Michelet avait traduit Vico. Quinet publie un *Essai sur le « Vico »* de Michelet. Il a senti son aîné et son maître. Il se fait disciple et doublure. « Michelet, écrit Mme Quinet, avait alors le beau rôle de la raison, de la pondération ; ses conseils avaient quelque chose de maternel, et cela dura jusqu'en 1848[2]. » Tous deux, formés à l'école de Cousin, faisaient pêle-mêle de la philosophie et de l'histoire, et tous deux ont dû à cette première et fâcheuse

1. *Histoire de mes idées*, p. 153.

2. Mme Edgar Quinet, *Cinquante ans d'amitié. Michelet-Quinet (1825-1875)*, p. 8. Paris. Colin. — Faguet, *Michelet et Quinet*, dans la *Revue bleue* du 13 octobre 1900.

direction de n'avoir jamais été ni de vrais philosophes, ni de vrais historiens.

Tandis que Michelet donne son cours d'Histoire romaine (1829-1830) et visite l'Italie, Quinet fait partie de la mission scientifique en Morée (1829), recueille des inscriptions, publie *la Grèce moderne et ses rapports avec l'antiquité* (1830). Aujourd'hui, on fouille; alors on décrivait des paysages :

> Bocages qui se courbent et qui s'entr'ouvrent... fûts de colonne d'une blancheur éclatante, les uns encore debout, les autres renversés et dans mille aspects variés qui ajoutent à leur effet. L'air, après s'être engouffré sous ces berceaux, arrive comme un soupir des temps passés, qui s'exhale des tombeaux, parfumé de l'odeur du myrte, de la vigne sauvage et des fleurs d'amandier. A cela se joint un bruit mêlé du son de la clochette des brebis, du mugissement des bœufs, des aboiements des chiens de berger. Çà et là, sur le couronnement de quelque roc isolé, une chèvre à côté d'un pâtre enveloppé de son manteau et appuyé sur son bâton recourbé, figurent des groupes de sculpture antique[1].

Toute la page est exquise et fait rêver tantôt à Chateaubriand, tantôt à Fénelon. Mais Quinet continue de se révéler impressionniste plutôt qu'historien, explorateur plutôt qu'érudit. Il promettait alors beaucoup plus qu'il n'a donné. Ce fut son apogée. Chateaubriand le citait. Il écrivait au *Globe*, à *l'Avenir*, au *National*, à la *Revue des Deux Mondes*. En 1839, il était nommé professeur de littératures étrangères à la Faculté de Lyon. Il y ébauche, dans son cours, son futur volume sur *le Génie des religions*, les cultes d'Orient et leurs rapports avec ceux de la Grèce et de Rome. Son but est de « déduire de la religion la société politique et civile ». Fustel de Coulanges reprendra un jour la thèse et en tirera *la Cité antique*. Quinet, ici comme partout et toujours, reste un guide éloigné, un initiateur, un précurseur, un essayste; il ne fait point œuvre stable et durable, faute de savoir s'enfermer dans un sujet pour le creuser.

Lyon paraissait l'intéresser médiocrement. Saint-René Taillandier et Victor de Laprade sont émus et réconfortés à

1. Quinet, *Œuvres complètes*, t. V, p. 201. Paris, Pagnerre, 1857. In-12.

l'entendre. Mais pour lui, « il s'ennuie, et voudrait Paris, ou plutôt l'Allemagne, avec quelque dix mille francs de rente, le vœu de bien des mortels. On prétend qu'à Paris il nous habillait assez mal, ce qui ne m'étonnerait pas, écrit Collombet, car je ne lui vois, soit dit entre nous, ni beaucoup de cœur ni beaucoup de franchise[1]. » Enfin, en 1841, Villemain crée pour lui au Collège de France une chaire d'*Histoire des littératures et des institutions du midi de l'Europe*. Quinet est enfin spécialisé; du moins on pourrait le croire et il y gagnerait; mais le sujet n'était pas fait pour lui. Ces races latines, dont il ne cessera guère de s'occuper, au fond il ne peut ni les comprendre, ni les aimer. Il n'a ni leur foi ni la foi en elles. A l'Allemagne protestante, son admiration; aux peuples méridionaux, qui se traînent dans la poussière en récitant leur chapelet, son mépris. Leur infériorité ne faisant pas de doute à ses yeux, il en cherche la cause et découvre... la Compagnie de Jésus. De cette trouvaille est sorti le fameux cours sur les Jésuites, en 1843, un de ces cours, écrit M. Valès, qui « font époque dans l'histoire de l'esprit humain[2] ».

Il est à croire, en effet, que si Quinet ne s'était jamais occupé que des *Révolutions d'Italie*, ses travaux historiques auraient été rejoindre dans l'éternel oubli *Ahasvérus* et *Merlin l'Enchanteur*; mais il eut l'heureuse idée de « sonner les Jésuites », et son nom, à défaut de ses œuvres, fut acquis à la postérité. L'ouvrage a été traduit en anglais, en allemand, en italien, en hollandais. En 1873, il en était à la dixième édition, alors que cinquante autres volumes de Quinet n'ont plus aucun lecteur, si tant est qu'ils furent jamais lus. L'auteur y ajouta alors une nouvelle préface sur les désastres de la France en 1870, désastres attribués par lui à « l'esprit jésuitique et clérical[3] ».

Les Jésuites et l'ultramontanisme, — quelle enseigne lumineuse! — *Allemagne et Italie*, *Esclaves*, *Vacances en Espagne*,

1. Collombet à Sainte-Beuve. Lyon, 21 décembre 1839. *Lettres inédites de Sainte-Beuve à Collombet*, p. 208. Paris, 1903. In-12.

2. *Notice biographique*, par Albert Valès, p. XVII, en tête du volume des *Extraits*.

3. *Les Jésuites, l'Ultramontanisme*, p. V. Paris, Hachette. In-12.

Fondation de la République des États-Unis, *Marnix de Sainte-Aldegonde*, etc., etc., tout cela pâlit à côté. Rien ne reste de Quinet que ses *Jésuites*; plus encore qu'aux discours du 1er mars, il leur doit l'immortalité. Cet ouvrage n'est cependant pas mieux composé que les autres. Même style lâche et décousu. C'est parlé, déclamé, mais pas écrit.

Ce livre, aussi fameux que *le Juif errant* d'Eugène Sue, est un mélange invraisemblable de faussetés générales, de vérités particulières à La Palice, d'indignations charlatanesques, de métaphores hugotiques, d'antithèses à effet, de phrases s'achevant dans le vide comme des gestes ; un chaos.

Tout, si l'on veut, excepté de l'histoire. On peut s'en assurer à la Sorbonne même, où depuis deux ans le même sujet est repris, mais traité avec une méthode autrement scientifique. Le romantisme et l'imagination ne sont plus de mise du côté des professeurs, pas plus que la turbulence du côté des auditeurs. La science exacte et l'information ont remplacé les poses théâtrales et les polémiques retentissantes.

Cet ouvrage pompeux et déclamatoire, qui n'apprend rien à personne sur les Jésuites, révèle en revanche à merveille le caractère intime de Quinet : amour-propre illimité, joie enfantine de paraître, douce manie de la persécution. Plus tard, il jouera au proscrit et, amnistié par Napoléon III, en 1859, il refusera de rentrer en France. Actuellement, il se grise des *applaudissements prolongés*, *interruptions*, *murmures*, *trépignements*, *cris*, *tumultes*, *sifflets*, et de tous les incidents qui couvrent sa voix. Comme dans l'*Officiel*, il a voulu que ce côté extérieur des choses fut relaté entre parenthèses, au milieu de ses phrases de matamore : « Pendant trois quarts d'heure il fut impossible de prendre la parole; plusieurs personnes, même de nos amis, étaient d'avis de la nécessité de remettre la séance à un autre jour. Je sentis que c'était tout perdre, et je me décidai à rester, s'il le fallait, jusqu'à la nuit[1]. » Il coucha sur ses positions et les troubles cessèrent. Comme Wellington, il avait vaincu par sa ténacité.

De ce jour il se crut le point de mire de la réaction. L'archevêque de Paris avait écrit contre lui. Plus tard, le ministre

1. *Les Jésuites*, p. 48.

Salvandy voulut effacer du programme de ses cours le mot *Institutions* (1846); alors il préféra descendre de sa chaire. Après le coup d'État (décembre 1851), il partit pour Bruxelles et bientôt fut frappé d'exil. Plus d'une de ces mesures de rigueur était en soi regrettable. Elles ne bénéficièrent d'ailleurs qu'à Quinet. Il ne cessa plus de poser en martyr. De Veytaux, il faisait écho à Hugo réfugié à Guernesey. Se rappelait-il alors qu'au temps du Collège de France, il avait trouvé tout naturel qu'on ait persécuté les Jésuites, dès leur origine et un peu partout. Il ne semble pourtant pas que la communauté d'infortune l'ait jamais rapproché de ces autres victimes de l'intolérance. Deux ans avant de quitter ce monde, il s'écriait avec son emphase ordinaire : « L'esprit jésuitique et clérical, en s'insinuant chez vous, en toutes choses, vous a perdus... Il vous a livrés à l'ennemi... Qu'avez-vous fait jusqu'à ce jour, pour vous en délivrer? Rien. J'ai trop vu la vérité étouffée, le faux honoré, le mensonge acclamé. Cela doit-il durer toujours? De grâce, épargnez-moi au moins de voir, pour couronnement de ce siècle, une *République jésuitique*[1] ! » Ainsi se créait-il des fantômes, agitant à ses propres yeux le spectre noir et se donnant des airs de sauveur, en conviant à l'agression, à la haine, au combat, à la persécution. Finalement, assez mauvais prophète, comme il avait été médiocre pamphlétaire et très pauvre historien. Un critique qui s'est amusé récemment à répondre de nouveau aux attaques, aux erreurs, aux facéties de Quinet, a montré comment sa logique est aussi faible que son érudition pseudo-historique.

Je lis, écrit M. l'abbé Delfour :

« Depuis quand la France a-t-elle été tout ce qu'elle peut être ? Depuis Louis XIV et la déclaration de 1682, qui marqua clairement l'indépendance de l'Etat. » Nous pensions, au contraire, que cette date de 1684 représente le commencement de la décadence, non pas seulement pour Louis XIV, mais aussi pour la France elle-même[2].

La décadence, hélas, continue.

1. *Les Jésuites*, p. v.
2. *Quinet et les Jésuites*, dans *l'Univers*, 18 février 1903.

IV

La première qualité de l'historien, une sereine impartialité, manquait trop visiblement à Quinet, qui fut toujours un homme de combat, voire un combattant d'avant-garde. Par contre, on ne saurait lui refuser de s'être montré toute sa vie sincèrement patriote et, par beaucoup de ses écrits, démocrate loyal et convaincu, moraliste même par les côtés élevés de ses doctrines sociales et humanitaires[1]. Patriote, il signala, dès 1831, dans *l'Allemagne et la Révolution*, le péril créé par l'ambition ascendante de la Prusse. En 1840, il lance son *Avertissement au pays, 1815 et 1840*, second cri d'alarme aussi inutile que le premier. Sous le deuxième Empire, il parut bien regarder aux mains qui tenaient le drapeau plus qu'aux victoires qui consacraient à nouveau les trois couleurs nationales. L'expédition du Mexique lui semble une aventure criminelle. Après Sadowa, il annonce que le conflit est désormais inévitable entre l'Allemagne et nous, et comme Ducrot, il prévoit qu'en cas de guerre c'est la défaite certaine. Au lendemain du 4 Septembre, il rentre dans Paris et vient partager les souffrances du siège, tandis que Michelet se retire confortablement en Italie. « Il n'y a pas dans toute notre langue, écrit M. Henry Michel, un écrivain dont les livres enseignent avec plus de force persuasive, la patrie, la nationalité[2]. » La France qu'il voulait était la plus grande France, la France patronne des opprimés et vengeresse du droit, la France, auxiliaire chevaleresque des nationalités écrasées, de toutes les aspirations généreuses, mais aussi la France apôtre de l'idée révolutionnaire substituée à l'idée catholique.

Démocrate, il ne voulut jamais remettre les pieds dans son pays tant que dura le régime impérial. La république lui apparaît comme la seule forme possible de gouvernement.

1. Voir Faguet, *Quinet moraliste*, dans : *Politiques et moralistes du dix-neuvième siècle*, 2e série, p. 174-227. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1898. In-12. — M. Faguet assure que le fond de Quinet est un « instinct mystique » (p. 226).

2. Henry Michel, p. 13.

La participation de tous au pouvoir est sa théorie de prédilection. Il a horreur du régime bourgeois et censitaire de 1830, prend en pitié l'inerte abstention des masses et ne voit de progrès que dans le développement indéfini de la vie publique, dans l'extension des libertés politiques, dans l'exercice de droits égaux répartis à chaque citoyen, dans l'émancipation du peuple par l'instruction, l'école neutre et son affranchissement de toute contrainte, même de toute autorité, sociale ou collective, législative ou religieuse. C'est dire qu'il aboutit à l'individualisme à outrance.

Moraliste, il met la richesse bien loin au-dessous de la dignité morale. Pour lui, tous les biens sont nuls sans la liberté. La doctrine de l'*enrichissez-vous* lui inspire un souverain mépris. Le progrès matériel — et par là il se distingue des générations suivantes — ne lui inspire pas plus d'enthousiasme. « Il est certain que, dans un siècle, les hommes seront mieux nourris, mieux couverts, mieux vêtus, plus facilement transportés. Ils posséderont, à n'en pas douter, ce qu'ils appellent *une meilleure vie animale*. A moins d'un cataclysme, rien n'empêchera ce progrès. Mais cette chose divine, la dignité, compagne de la liberté, il faut qu'ils la méritent pour la posséder. C'est folie de croire qu'elle les visitera, sans qu'ils fassent un pas vers elle. » Là-dessus, il convie la démocratie à la pratique de la vertu.

Lui-même donnait l'exemple. Il vécut pauvre. A son retour en France, Jules Simon lui offrait quelque deux cent mille francs d'indemnité, à titre d'arriéré pour ses cours suspendus durant vingt ans. Il refusa. Michelet, au contraire, était devenu riche et jouissait de la fortune.

Pourquoi faut-il que cet homme, ami des humbles et des pauvres, défenseur des déshérités et des opprimés, ait eu contre l'Église une haine implacable. C'est qu'il apercevait une irréductible autonomie entre la Révolution, principe de liberté, et l'Église, institution autoritaire, entre la raison progressive et le dogme immuable. L'Église, et non pas le seul ultramontanisme fut pour lui l'ennemi. Contre un ennemi, la force est toujours bonne ; il n'hésitait pas, lui qui avait tant reproché à Rome l'emploi du bras séculier, d'en appeler à la force contre le catholicisme. Il l'a déclaré dans *l'Enseigne-*

ment du peuple; il l'avoue dans sa correspondance, avec ingénuité :

Une observation me frappe, écrit-il, et m'a toujours frappé. La Réforme s'est partout établie au seizième siècle par l'intolérance. C'est en poursuivant l'ennemi que l'esprit nouveau et la liberté se sont établis. Nous autres, nous avons, il est vrai, proclamé la tolérance. Mais elle n'a produit que la ruine de la liberté, l'élévation de l'ennemi, la proscription de l'intelligence et une servitude telle, que les temps modernes n'avaient jamais connu de semblable[1].

C'est clair, la liberté profite à l'Église; donc pas de liberté pour l'Église.

Son excuse est que, fils d'une protestante[2], marié à la fille d'un pasteur protestant de Heidelberg, il avait été nourri dès son enfance dans les préjugés qui dominèrent sa vie[3]. Des publicistes, en assurant récemment que Quinet eût désavoué ses commémorateurs, se sont donc, de la meilleure foi du monde et dans un but excellent, parfaitement trompés. Sans doute, lors de la discussion sur la loi Falloux, Quinet demanda une instruction religieuse pour l'école, instruction religieuse débarrassée toutefois des différences confessionnelles; et, déiste, il n'eût point proscrit Dieu; mais qu'est ce vague spiritualisme pour baser une morale? En tout il chercha à effacer dans les institutions politiques et sociales les dernières traces des lois de l'Église et des usages chrétiens.

Partisan du divorce, il mourut sans la satisfaction de l'avoir vu rétabli légalement et rentré dans les mœurs. Ses funérailles furent purement civiles. Il est plutôt à croire qu'il n'eût jamais abandonné les troupes auxquelles, durant cinquante années, il a jeté le cri de guerre contre l'Église et tracé le plan de campagne actuel.

HENRI CHÉROT.

1. Quinet à Dargaud. Veytaux, 10 décembre 1862. (*Lettres inédites d'Edgar Quinet*, dans *Foi et Vie*, 15 mars 1903.)

2. La mère de Quinet appréciait singulièrement l'abbé Gorini « qui, lui-même dans une note de son livre, lui rend un bel hommage ». (Abbé Martin, p. 88.)

3. Voir *Quinet et le protestantisme* dans *Foi et Vie*, 1er avril 1903, et aussi *l'Idée religieuse chez Quinet*, par Mme L. Rœhrich, dans la *Revue chrétienne*, 1er avril.

L'ACTION POPULAIRE

NOTE SUR UN PROJET DE TRACTS PÉRIODIQUES

Les circonstances douloureuses que traverse le pays amènent dans toutes les bouches honnêtes la même question : Que pouvons-nous faire pour sauver la France? Sous des formes diverses, elle revient sans cesse, cette interrogation, toujours elle trahit la même angoisse et la même incertitude. A cette demande universelle, les observations suivantes apportent sinon une réponse pleine et entière, au moins un essai de réponse, quelques éléments qui aideront à la formuler. Nul n'est assez présomptueux pour dire : Voici le salut immédiat et certain; plusieurs peuvent dire : Voici un moyen; les sages l'indiquent, l'histoire le conseille, l'expérience le justifie, les besoins de ce temps le réclament. Pourquoi ne pas y recourir?

Ce moyen, il est vrai, n'est pas nouveau; déjà, sans doute, le lecteur l'aura nommé, tant il est présent à la pensée de tous : c'est l'*association* sur le terrain professionnel, fondée par gens de même partie qui veulent la dignité et la sécurité de leur travail, aidée et au besoin suscitée par des hommes qui lui apportent le concours de leur dévouement, de leur influence, de leur zèle, de leur savoir.

Mais si l'idée de l'œuvre est ancienne, l'œuvre elle-même, presque partout, est encore à fonder. La cause de l'association, je le veux bien, est gagnée dans l'intelligence; cependant elle n'est point gagnée dans la pratique. On voit bien qu'il faut faire quelque chose, dans la réalité on ne fait rien ou presque rien. D'où vient cette paralysie des honnêtes gens? des honnêtes gens seuls, car les ennemis de l'ordre, depuis longtemps, sont en avance et ils couvrent le pays de leurs syndicats, de leurs fédérations.

Deux causes expliquent cette inertie.

D'une part, la nature de l'association, avec ses notes essen-

tielles, sa nécessité, n'ont pas été suffisamment méditées ou comprises.

D'autre part, on ne sait pas assez quels moyens conviennent pour atteindre le but. Même désirable, même nécessaire, l'association paraît encore moralement impossible.

Cet état de la mentalité française impose à notre travail sa division naturelle. Dans sa première partie, il rappellera les principes, dans la seconde il indiquera quelques moyens. La première dira quelles raisons rendent l'association nécessaire, et la seconde quelles méthodes la rendent en même temps fructueuse et facile.

Toutes deux se réfèrent bien à l'*action populaire*. C'est elle qu'il importe de susciter, d'éveiller dans la partie saine de la nation, afin de demander au vrai peuple de France de sauver le vrai peuple de France; c'est cette même action qu'il importe de discipliner et d'organiser, suivant les meilleurs exemples, afin qu'un si grand labeur soit pleinement récompensé par ses résultats.

I

Il est nécessaire de placer la lutte sur le terrain politique, mais il est également nécessaire de la placer sur le terrain économique. Tous voient la nécessité d'un effort politique soutenu, persévérant, inlassable, pour avertir dans nos villes et dans nos campagnes le suffrage universel, éveiller sa conscience, lui montrer les résultats de ses choix malheureux, le défendre contre les oppressions, les intimidations, les falsifications qui ont tant amoindri sa liberté et sa sincérité. La reconnaissance des honnêtes gens est acquise à ceux qui, par la plume ou par la parole, par la conférence, par le journal, feront cette besogne indispensable et toutefois *insuffisante*.

Insuffisante. Oui, le suffrage universel a été trompé, falsifié, effrayé, il a été complice; mais il sera encore trompé, falsifié, effrayé, il sera encore complice. Les socialistes assez amateurs de sinécures voulaient nommer, je ne sais plus dans quelle commune, « des inspecteurs du cimetière », pour empêcher les *morts de s'en sauver*, comme disait la population faiblement convaincue que ces postes nouveaux fussent nécessaires aux contribuables. Je ne partage pas ce scepticisme. Le jour du scrutin beaucoup de morts se lèvent — sans être appelés par la trompette de l'ange —

et déposent leur suffrage, le plus docilement du monde, en faveur du candidat de la tombe.

Cela fut, cela sera encore, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Comment espérer un autre résultat, si nous ne faisons que ce que nous avons fait jusqu'aujourd'hui?

Même obtenue, même éclatante et certaine de son lendemain, la victoire électorale ne nous suffirait point, parce qu'elle ne suffirait pas à la multitude chrétienne. Les immenses besoins de son âme et de son corps, l'instabilité de son travail, le péril de son épargne, le délabrement de son foyer ou de ses gîtes errants, l'appauvrissement de sa terre qui ne la nourrit plus, la désertion de la campagne, la diminution de la race, l'affaiblissement des croyances, un impôt si lourd d'or et de sang demande autre chose que le remplacement d'hommes politiques par d'autres hommes politiques : à quoi bon une couleur à la place d'une couleur?

Le mal n'est au Palais-Bourbon ou au palais du Luxembourg qu'à l'état symptomatique, c'est dans les entrailles mêmes du pays, là où la ferme enfonce la charrue, là où l'usine allume ses fourneaux, que se révèlent les causes profondes qui altèrent et vicient notre organisme.

Les socialistes ne l'ignorent pas. Ils spéculent sur cette souffrance, ils l'enveniment, ils l'exaspèrent. Ensuite, ils s'engagent à la guérir par des réformes qui ne sont pas toutes chimériques, par des promesses qui ne paraissent pas toutes mensongères. En tout cas, jusqu'à ces derniers jours, seuls ils ont eu un programme, des chefs, une armée, une discipline, une action persévérante; leurs efforts convergent vers le même but : l'*association révolutionnaire*, l'*organisation rouge*. Et c'est merveille que leurs succès ne soient pas plus grands, malgré la faiblesse numérique de leurs effectifs, car ces troupes peu nombreuses ne rencontrent devant elles aucune armée. On a vu dans nos dernières grèves quelques socialistes syndiqués — un sur soixante-quinze, paraît-il — imposer la grève à leurs camarades qui n'en voulaient pas, qui la faisaient malgré eux, contre tous leurs intérêts, parce que quelques hommes qui s'entendent sont plus forts que beaucoup d'hommes qui ne s'entendent pas.

Pourquoi nos forces à nous ne sont-elles pas organisées; pour-

quoi le bien a-t-il permis au mal de prendre la tête d'un tel mouvement?

La réponse n'est point aisée, elle n'est pas simple.

En général, l'effort s'est perdu; nous avions visé trop haut ou pas assez haut, et au-dessus ou au-dessous de la cible humaine.

Au-dessus, en nous bornant à invoquer les grands et nécessaires principes de la religion, de la patrie ou même de la famille, qui sont excellents, mais qui ont besoin d'une base ou d'un support. Que fait la religion à des incrédules, la patrie ou la famille à des nomades, à des déracinés qui n'ont plus de pays ou de foyer?

Au-dessous, en secourant uniquement les faibles et les infirmes laissés en si grand nombre sur le champ de bataille de la vie. Que cette pitié soit digne de toute louange, que ces œuvres de miséricorde — je préfère parler ainsi suivant le vieux langage chrétien — soient toujours à soutenir et à multiplier, nul n'en disconvient; mais les filles de Saint-Vincent-de-Paul que leurs ailes blanches conduisent au milieu des armées comme les anges de la charité, n'y font en rien le métier des soldats, et leur ambulance n'est pas un instrument de guerre. Elles disputent quelques victimes à l'ennemi, elles n'éteignent pas son feu.

Ainsi faisons-nous à peu près. Nous préservons, nous sauvons, nous recueillons quelques individus isolés de la multitude. La multitude elle-même ne nous connaît plus. La grande et douloureuse raison, c'est que nous lui sommes devenus étrangers.

Habitués à une certaine régularité extérieure; contents d'un système de vie, d'une distribution du travail et de la fortune dont la classe bourgeoise a surtout profité; rassurés par le bien qu'ils voulaient faire, que souvent même ils faisaient; trompés parce qu'ils voyaient des ouvriers qui avaient trop bu et voyaient moins souvent des ouvriers qui n'avaient pas assez mangé, — erreur facile, puisque l'ivresse fait plus de tapage que la famine; — condamnant en bloc les revendications même légitimes, perdues à leurs yeux dans la masse des revendications illégitimes et révolutionnaires, nombre d'honnêtes gens de ce temps et de ce pays se sont accoutumés à ne trouver dans la misère que le châtiment du vice, à n'entendre dans une plainte presque universelle que cris de révolte, l'exigence d'un appétit toujours irrassasié.

Quelques instants de réflexion, quelques entretiens avec des

artisans honnêtes, quelques enquêtes discrètement conduites sur la situation vraie faite aux hommes des classes laborieuses amèneraient les esprits loyaux à des conclusions moins rigoureuses.

Ils constateraient, pour ne citer que quelques points culminants :

Que dans la plupart des campagnes et dans plusieurs centres manufacturiers, le travail est à peine rémunérateur ;

Que pour beaucoup d'ouvriers et plus encore d'ouvrières, pour beaucoup de gens de maison, serviteurs ou servantes, il est moralement impossible de fonder un foyer et de nourrir une famille. La vie contemporaine ne demande souvent que des « ménages sans enfants », et une maîtresse de maison disait à une servante le mot typique qui, à la manière d'un mot historique, formule une situation : « Ma fille, quand on a si peu de moyens, on ne prend pas un mari, on prend un amant » ;

Que l'épargne péniblement acquise est mal protégée contre les pirateries de la haute banque, dont les victimes sont toujours ou presque toujours les petites gens ;

Que la trêve dominicale étant fréquemment violée, des multitudes se trouvent par le fait même exilées de l'Église. Elles disent, avec une cruelle vérité d'expression : « Pour avoir de la religion, nous ne sommes pas assez riches » ;

Que les conflits entre le capital et le travail n'ont encore trop souvent que des solutions violentes ;

Que les magistratures sociales, économiques et non politiques, familiales et professionnelles, véritables instruments d'ordre, de travail, de richesse, sont toujours à créer et à asseoir sur les bases indiquées par la Providence depuis des siècles et pour les siècles ;

Que les cadres de la révolution — ou de la guerre — sont largement ouverts, que ceux « de la paix chrétienne », suivant le beau mot de saint Léon, ne le sont pas ;

Que sur les ruines de la monarchie et de l'aristocratie, aucune institution ne s'est encore élevée pour former l'une de ces élites ou de ces hiérarchies dont la République a plus besoin que la Royauté ou l'Empire ;

Que par suite de cet état précaire et indigent de la société civile, l'autorité et la sécurité font défaut à ses membres, surtout

aux plus faibles; la liberté n'est pas assez défendue contre la tyrannie anonyme, la pire de toutes. Quand il s'agit d'avoir peur, c'est toujours le tour des bons.

De ces considérations, même sommaires, naîtrait la pensée d'un grand devoir social qui s'impose à tous ceux qui, par le rang, le pouvoir, la fortune, la naissance ou le talent exercent l'une quelconque de ces magistratures naturelles dont l'objet est, d'après la doctrine de saint Thomas, le bien du public. Ceux-là manqueraient à leurs fonctions, s'ils se désintéressaient d'une souffrance devenue générale, qu'ils ont la vertu de guérir.

Que les choses contemporaines soient envisagées à la lumière de ces principes qui relèvent de la loi naturelle avant même de relever de la loi évangélique, et souvent elles changeront d'aspect. Dans les conflits qui troublent si fréquemment le monde du travail, on ne verra plus seulement une querelle particulière entre quelques patrons et quelques ouvriers, mais une question qui atteint le pays tout entier. Avec les patrons et avec les ouvriers, les magistrats, les prêtres, les ministres du gouvernement, les fonctionnaires, les écrivains, ceux qui parlent et ceux qui étudient, non seulement les hommes, mais les femmes et parfois les jeunes filles elles-mêmes ont à intervenir, chacun dans sa sphère, chacun à son rang, parce que, dans un péril commun, tous se doivent à tous.

D'ailleurs, que feraient les lois sans les mœurs? Quand même le législateur ordonnerait au commerce de fermer, le dimanche, ses comptoirs ou ses magasins, qu'obtiendrait-il si la grande dame et la petite boutiquière s'entendent pour acheter ou pour vendre ce même jour?

Un moyen se présente d'atténuer, dans une large mesure, les souffrances et par là même d'écarter les périls imminents de la société française.

Il n'ouvre pas le champ à d'interminables polémiques, comme serait un changement dans les formes ou l'étiquette du pouvoir, désiré par les uns, redouté par les autres.

Il n'ébranle aucune situation légitime, il ne menace aucune fortune.

Il ne divise pas les Français en deux classes hostiles, il ne ren-

verse pas les lois, il ne les tourne pas, il invoque les faveurs qu'elles ont promises, il se réclame de la protection dont elles ont fait un droit pour tous les citoyens.

Il ne frappe pas d'un nouvel impôt la fortune publique ou la fortune privée; il exige peu de dépenses, il crée des ressources.

Rien de plus pacifique, de plus légal, de plus rationnel, de plus humain.

Ce moyen est le retour à l'*association* entre personnes de mêmes professions ou — comme dit le texte légal — de professions similaires : cultivateurs à la campagne ou gens vivant de la culture, artisans, ouvriers et leurs patrons, employés d'une même administration ou d'une même compagnie.

Ce serait le retour à l'association, nous ne disons pas le retour à la corporation : si grande que fut cette institution, plusieurs de ses formes sont usées et les temps où elle a fleuri ne sont plus. Aussi bien, notre but n'est pas de reconstituer le passé, il est, au contraire, d'aménager l'avenir, afin que les conditions de la vie y soient meilleures.

Sans rêver l'impossible, sans promettre et sans fabriquer des chimères, sans espérer un bien-être universel, une part égale pour tous de bonheur et de fortune, loin de ces mensonges et de ces utopies, on peut, semble-t-il, par le concert des éléments sains du pays :

Éclairer et diriger l'opinion publique, l'amener à des réformes sages, nécessaires, humaines;

Porter la parole et la vérité sociale sur tous les terrains où elle a besoin d'être connue et défendue; souvent la confier aux ouvriers et parce qu'ils sont mieux compris des ouvriers et parce qu'ils aimeront mieux une entreprise où ils seront agents et facteurs;

Ouvrir des conseils où les meilleurs artisans, les anciens de la paroisse étudieront les intérêts de la profession;

Préparer lentement, par ces études poursuivies dans tout le pays, une législation ouvrière faite à sa taille et sage de toute la sagesse des intéressés;

Fonder les bourses indépendantes du travail, vraies maisons du peuple et secrétariats ouverts à ses besoins;

Fixer le père de famille sur le sol ancestral, en lui permettant d'y élever sa demeure et d'y cultiver son jardin;

Rendre par les caisses rurales le capital accessible à la probité et au courage des plus modestes travailleurs;

Amoindrir par les caisses d'assurance, de retraite, de vieillesse, d'accidents, les malheurs de la condition humaine;

Prévenir par l'arbitrage les conflits entre les différents facteurs du travail;

Protéger le labeur de tous contre le génie malfaisant des gréviculteurs et des politiciens, surveiller les agissements de la spéculation;

Assurer le repos du dimanche;

Protéger dans les ateliers la santé et les mœurs des jeunes filles et des enfants, multiplier les syndicats animés par l'esprit de concorde...

Pour tous ces progrès ou pour toutes ces réformes, compter plus sur l'initiative privée, enfin réveillée, que sur l'intervention de l'État, dangereuse quand elle n'est pas nécessaire.

Faire ces choses, non pas toutes en même temps, non pas toutes au même lieu, choisir entre les unes et les autres, préférer celles qui s'adaptent plus facilement au milieu, fonder celle-ci, préparer celle-là, commencer ici, perfectionner ailleurs, est-ce donc impossible? Si les socialistes le font, pourquoi les honnêtes gens ne le feraient-ils pas? Les socialistes ont leurs armes; ils les ont prises; comment les honnêtes gens ne s'armeraient-ils pas à leur tour des mêmes moyens? Ils auront, quand ils le voudront, leur programme, leur action, leur influence et leur armée.

Pourquoi ne pas tenter cet effort? Après avoir dit si longtemps ce que nous ne sommes pas, ce que nous ne voulons pas, ce que nous ne ferons pas, le moment ne semble-t-il pas opportun de dire enfin ce que nous sommes, ce que nous voulons, ce que nous faisons ou, tout au moins, ce que nous commençons à faire? La masse du pays n'aime pas, quelle que soit la droiture de leurs intentions, ceux qui se présentent à elle les mains vides, ceux qui dénoncent les abus, mais ne promettent pas les réformes, ceux qui disent que les autres ont fait le mal, mais qui ne montrent pas le bien qui est dans leur pouvoir et leur vouloir. Une défiance injuste, mais qui toutefois se comprend, écarte ainsi les meilleurs serviteurs du pays de la direction de nos affaires; on se fatigue de les voir plus occupés à détruire qu'à construire; on hésite à les rejoindre dans les rangs d'une opposition cent fois légitime, mais

dont le profit est incertain et lointain, tandis que les sacrifices sont immédiats et singulièrement onéreux.

Les choses changeraient d'aspect, si les hommes d'ordre et de liberté, si les catholiques influents prenaient la tête du mouvement syndical, non certes pour le confisquer, pas même nécessairement pour le conduire, mais pour lui apporter leur concours. On les verrait noblement inquiets des souffrances et des injustices multipliées par la méconnaissance des lois divines, en chercher le remède avec ceux qui en sont le plus rudement atteints; ils seraient les promoteurs les plus hardis des mesures les plus bienfaisantes, lorsqu'ils auraient reconnu qu'elles sont possibles comme elles sont légitimes. On les remercierait de ce qu'ils font et même de ce qu'ils ne font pas, parce que leur sagesse inspirerait autant de confiance que leur dévouement, et tous les esprits sains les approuveraient de tracer une juste limite entre les choses possibles et les choses impossibles.

Leur succès serait d'autant plus rapide et plus solide qu'ils appelleraient à leur œuvre plus d'ouvriers. Les socialistes ne cessent de dire que les travailleurs ne doivent compter que sur les travailleurs. Nous accepterions une telle parole, si elle n'avait rien d'hostile, si elle n'excommuniait personne; nous l'accepterions, en la purifiant de toute pensée de haine, en disant que les travailleurs doivent d'abord compter sur les travailleurs. Notre but n'est pas de les conduire à un patronage, même bienfaisant, mais à la liberté dans la mesure où elle est un bien, un honneur et un droit. Une élite est toujours nécessaire à un peuple, mais c'est la gloire du syndicat honnête, en s'appuyant sur les vrais besoins de notre nature, de chercher cette élite, de la susciter en quelque manière des entrailles mêmes du pays et de l'occuper ensuite à l'œuvre du bien.

Le syndicat crée cette élite grâce au jeu naturel de ses organes, en appelant à lui des énergies qui se perdaient dans l'isolement; son succès est d'autant plus grand qu'il travaille avec la Providence et que ses alliées indéfectibles sont les lois et les indigences de toute société humaine. Par le souci de l'intérêt général, par les services rendus, par le savoir-faire, par l'intelligence des questions locales ou professionnelles se formerait lentement une sorte d'aristocratie, c'est-à-dire, au sens primitif du mot, un conseil des meilleurs, des plus expérimentés ou des plus dévoués. Les

voix les plus autorisées recommandent cette action; mais au-dessus des autres, entourée d'un respect unanime, s'élève celle de Léon XIII.

II

Les considérations qui précèdent ne sont point sorties de la spéculation; elles plaidaient la cause de l'association et l'urgence de l'établir par des arguments qui ne sont point nouveaux, mais qui sont parfois oubliés; elles montraient la nécessité d'un programme, si l'ordre ne veut pas que les plus cruelles défaites lui soient infligées par le désordre; elles disaient où sont au sein de la multitude les ouvriers de ces syndicats inconnus à eux-mêmes comme aux autres; elles sollicitaient enfin toutes les bonnes volontés de s'unir sur le large et facile terrain de la profession. C'était un écho affaibli, mais un écho des voix les plus hautes ou les plus éloquentes qui ont passé sur l'âme française. Pour toutes ces questions, la conviction déjà s'était faite dans les esprits; peut-être cependant est-elle devenue plus profonde et plus chaude chez ceux qui m'ont suivi jusqu'à ce moment. Et maintenant, ils m'interrogent : à cette cause de l'association déjà gagnée, quel facteur, quel élément de succès présentez-vous, vous et vos amis? Êtes-vous les fondateurs d'une ligue nouvelle? Ouvrez-vous des cadres rajeunis, élargis, à des troupes qui surgiront du sol? — du moins vous l'espérez. Est-ce encore une souscription? Répondez.

La réponse est facile.

Mes amis et moi ne songeons à rien de bien gênant ou de bien compliqué, nous songeons à une entreprise très simple, très modeste et cependant très puissante, si du moins elle rencontre quelque concours. Au surplus, la voici avec son idée inspiratrice et ses deux caractères parfaitement distincts.

L'idée inspiratrice d'abord, issue de la constatation d'un fait. L'association existe, les syndicats fonctionnent, à la grande joie des associés ou des syndiqués. La loi de 1884 leur a permis de naître, ils ont grandi, ceux-ci à l'ombre d'un clocher, ceux-là entre les murailles d'une usine, les uns en plein champ, les autres en pleine mer; quelques-uns végètent, il est vrai, mais la plupart prospèrent, et tout le monde voit qu'un grand avenir les attend.

Malheureusement, ces syndicats ne sont pas assez connus, ces syndicats ne sont pas assez multipliés; de là le double caractère de notre effort.

Nous demandons des écrivains pour faire connaître les syndicats.

Nous demandons des zélateurs pour les multiplier.

Le rôle des écrivains est tracé facilement.

L'écrivain n'a pas à composer un livre, — il serait trop lourd, — ni un journal, — il serait trop léger, ou reviendrait trop souvent, — mais un *tract*, brochure alerte qui renferme dans ses trente-deux pages soit une idée, une doctrine corporative, soit un fait d'expérience, une sorte de monographie où l'on voit une association germer et mûrir, exposer ses méthodes et ses résultats.

Le tract a bien des avantages : il ne coûte pas cher, il se prête à la diffusion, il est simple, agile. Seul, il ne sert qu'une idée, réuni à d'autres qui lui ressemblent, il compose une série, une collection et, si l'on veut, toute une bibliothèque, mais une bibliothèque mouvante qui se porte d'elle-même sur les points où ses services seront plus utiles.

D'ailleurs, l'on jugera mieux de nos tracts par nos tracts eux-mêmes.

Voici une monographie d'une caisse rurale; l'auteur n'a point posé sa candidature à l'Académie; à la plume il préfère l'épée ou même la bêche : soldat, cultivateur, gentilhomme, voire même orateur, mais à condition de ne pas dire ce qu'il a préparé, tel est notre premier auteur, auteur quand la pluie fait rage, quand la neige couvre le sol, que ses bœufs s'engraissent tout seuls et que ses gens se reposent, engourdis dans la somnolence de l'hiver. Alors, ne pouvant faire autre chose, il écrit... une délicieuse plaquette où il raconte ce qu'il a fait, aidé de quelques paysans et de son curé, pour fonder une banque villageoise. Cette banque ne cherche que le profit de ses clients; elle leur apprend l'épargne, la sobriété, elle les habitue à prévoir, elle leur montre dans la probité, dans le courage une valeur non seulement morale, mais encore financière, sur laquelle le crédit se repose en toute sécurité. C'est plaisir de suivre notre homme au milieu de ces récits qui ont tous le charme d'une émotion salubre et d'une vérité entière. On y

voit un pauvre ouvrier infirme relever sa masure croulante où la pluie entre comme chez elle, construire, d'après le conseil du maçon et celui du menuisier, une maisonnette joyeuse qui se réchauffe au soleil du midi ; ou bien des indigents qui n'ont mangé que des croûtes de pain sec introduire dans le saloir le *cochon familial* et passer doucement la mauvaise saison grâce au lard du foyer. Certes, ce n'est pas la richesse, pas même l'aisance ; c'est encore la pauvreté, mais ce n'est plus la misère noire, la désespérance au fond du cœur, le fatal abandon aux implacables duretés de la vie. Une caisse rurale administrée par quelques chrétiens a fait ces merveilles, et beaucoup d'autres, sans rien coûter à personne qu'un peu de bonne volonté et d'intelligente charité. Tout le monde constate ces heureux résultats. L'un dit : « Avec la caisse rurale, qui permet de devenir propriétaire, on s'attache au sol et au village. » Et un autre : « Avec la caisse rurale, qui prête les instruments de travail et de production, on n'a jamais assez d'enfants. Plus on en a, moins on est gêné pour vivre. »

Le second tract est écrit par un curé, un tout petit curé, qui, sous sa modeste houlette, ne comptait que trois cents ouailles. On vivait pauvrement autour du presbytère, d'une culture plutôt chétive, les denrées s'écoulaient difficilement, des intermédiaires étrangers à la commune et même à la région prélevaient un impôt onéreux sur le producteur avant de le prélever sur le consommateur. Les âmes étaient froides, les relations rares, et le jeune prêtre, plus fatigué de son repos qu'il ne l'eût été de son travail, se demandait tout bas si le bon Dieu ne s'était pas trompé lorsqu'il avait enfermé dans une maison de glace, dans son presbytère désolé, la flamme ardente qu'était son âme. Non, la Providence ne s'était pas trompée. Tout doucement, la glace se fondit, une primevère sortit du sol. C'était une toute petite œuvre, encore une caisse rurale, mais une caisse sans le sou. L'argent lui vint comme par miracle. Riche soudainement de dix mille francs, elle fit de fructueuses opérations, elle acheta, elle loua des machines aratoires, elle fonda un syndicat de consommation, un autre, ou le même, de production, elle vendit de la laine, de la viande, elle établit une foire ou un marché, et l'on y accourut de vingt ou trente villages. Où s'arrêteront les entre-

prises de M. le curé? Bien fin qui le dirait. L'année dernière, il fondait une caisse de retraites; cette année il parle de construire des maisons ouvrières; son journal — car il a un journal — le disait à la date du 15 février 1903 : « Je suis convaincu que la loi du 30 novembre 1894 sur les habitations à bon marché rendrait de grands services dans nos campagnes, en permettant au plus modeste manœuvre, au simple ouvrier agricole d'avoir sa maison à lui. » Et il montre toute l'économie de cette loi, qui joue au gouvernement un bon tour, en l'obligeant à faire du bien.

Un troisième tract est écrit par un curé. Encore un curé, dira quelque lecteur maussade. Il y a vraiment trop de curés dans cette affaire. Il y en a, c'est certain, et le moyen, je vous prie, qu'ils n'y soient pas? Est-ce que leur place n'est pas en tout lieu où s'opère le sauvetage de la France? Les mêmes ouvriers qui l'ont faite sont encore tout indiqués pour la refaire. Ce serait une folie d'écarter l'homme que je vous présente sous prétexte qu'il est vêtu d'une soutane. Je crois l'entendre encore :

« Messieurs, je ne disconviens pas que les œuvres sont parfois difficiles, je n'aurais pas réussi chez nous si j'avais proposé quelque chose de tant soit peu compliqué; j'ai commencé par inviter trois de mes paroissiens à jouer avec moi une partie de cartes au presbytère, tantôt les uns, tantôt les autres, pas tous, bien entendu, les meilleurs et les plus intelligents. Tout en jouant, l'on causait; après trois ans de conversations, les esprits étaient mûrs pour établir les jardins ménagers. C'était la première œuvre à laquelle j'avais songé. Patrons et ouvriers comprenaient à merveille ma pensée. Je disais aux uns comme aux autres qu'il convient que l'homme tire, autant qu'il est possible, sa subsistance de lui-même, de sa maison et de sa terre. J'ajoutais que ce travail du sol serait bon, salubre; que le grand air ouvrant et dilatant les poumons en chasserait les miasmes de l'usine, de la filature, et les premiers germes de la tuberculose; que les fruits du jardin s'ajouteraient au salaire de l'atelier; que les enfants apprendraient autre chose qu'à servir mécaniquement une machine. Les patrons furent généreux, ils m'ont donné de vastes terrains que j'ai divisés entre quatre cents familles, assignant à chacune un coin de terre de cent ares environ. Je n'ai demandé à mes gens que de cultiver

leur jardin et de manger leurs légumes, ce qu'ils font très volontiers et de bon appétit. »

Le quatrième tract sera écrit — ou plutôt il l'est déjà — par un manufacturier à l'âme ardente, aux nerfs et à la voix d'acier. Quand on le rencontre, il vient de faire une conférence, il part pour faire une conférence, il ne s'arrête entre deux trains que pour faire une conférence. C'est ainsi que je l'ai entendu. Il parlait de la nécessité d'organiser les syndicats jaunes et de les opposer aux syndicats rouges : sa thèse n'avait qu'un argument, mais combien victorieux! C'était le récit, au jour le jour, d'une grève dans le bassin minier d'Anzin et de Denain. On y voyait cette grève éclater, sans raisons sérieuses et même sans raisons apparentes, contre la volonté des mineurs qui la faisaient malgré eux, ne sachant pas pourquoi ils la faisaient, et en cherchaient les motifs lorsque déjà les événements avaient marché. Ainsi l'on déclare d'abord la grève et l'on cherche ensuite dans quel but on la fait. Cependant, cette grève s'étend ; elle a pour alliées l'inertie ou la complicité du pouvoir, la peur qui s'empare des multitudes, la faiblesse des ouvriers isolés, livrés, eux et leurs femmes, à des insulteurs et à des bourreaux, sans que la liberté du travail et la sécurité des citoyens soient efficacement défendues.

Certes, le gouvernement est coupable, les meneurs sont criminels, mais le devoir intégral a-t-il été accompli par les compagnies, les administrateurs, les directeurs, les actionnaires ? C'est quelquefois une surprise de voir ces derniers, catholiques ou croyants, pour la plupart, se désintéresser de la religion quand il s'agit de leurs entreprises financières. Ainsi s'expliquent certaines complaisances à l'égard des syndicats rouges, certains refus très durs opposés aux syndicats jaunes. Faut-il admettre que quelques-uns préfèrent à des explications loyales, des conversations qui se terminent par des coups de fusil parce qu'elles ne sont suivies d'aucune réforme ?

J'aurais voulu saisir au vol ces leçons qui sortaient toutes vibrantes de la bouche du conférencier. Il m'a promis de les reprendre ; elles formeront un tract excellent pour les milieux miniers, mais les *charbonniers* ne seront pas les seuls à y trouver du profit.

D'autres tracts se préparent; je ne puis même les énumérer, moins encore les résumer. Seulement quelques titres, quelques indications :

Le Fil et l'Aiguille, petite brochure consacrée non pas, comme on a dit, aux reines ou aux créatrices de la mode, mais à ses victimes, pauvres filles souvent guettées par la phtisie et par des dangers plus redoutables ;

Un faubourg industriel et les œuvres qui en préparent lentement la régénération ;

Une paroisse ouvrière, sa création, son organisation ;

Une ferme ou une famille modèle ;

Types de syndicats de consommation et de syndicats de production ;

Quinze ans d'action syndicale ;

Associations amicales et professionnelles... ;

La Jeunesse au service de l'association.

Et enfin les études, les monographies consacrées aux *maisons ouvrières*, aux *sociétés de propriétaires*, aux *bourses du travail*, aux *caisses de prévision et de secours*, aux *maisons du peuple*, c'est-à-dire à toutes les fondations ou même à tous les essais dont le but premier est de contenter le vœu de la nature humaine, en diminuant le nombre des errants, mais en multipliant celui des citoyens attachés au sol et à leur profession, protégés, mais surtout se protégeant eux-mêmes dans leur liberté, dans leur travail, dans leur fortune ainsi que dans leurs croyances.

Parfois les œuvres existent, parfois elles sont à promouvoir. Aussi toute une partie de nos tracts est-elle réservée aux semeurs de l'idée, à la préface des associations. C'est dire que les conférences réclament une large place. De temps à autre ce sont de simples causeries, des discussions amicales ; néanmoins ces tracts ne feront pas œuvre inutile en les résumant. Tel cercle d'études éclairé par ce premier échange de vues reprendra la question où l'autre l'aura laissée. Mais, après les réunions intimes, il y a les réunions où le grand public est invité ; peut-être même la conférence est-elle contradictoire. En ces occasions, nos tracts auront le choix entre deux besognes : ou bien ils reproduiront les discours, tout au moins ils en donneront l'analyse, — ou bien ils diront par quel art on prépare la salle, on dispose et on range les auditeurs, on assure la liberté de la parole. Et qui sait? l'auteur

qui expliquerait dans le détail comment se fait la cuisine d'une grande fête oratoire ne serait peut-être pas moins goûté que celui qui en servirait les meilleurs morceaux.

Quelquefois, il ne s'agira pas d'une conférence où un seul parle, mais d'un entretien dirigé tout à la bonne par un président à qui l'on demande plutôt la sagesse que l'éloquence. Le sujet a été indiqué à l'avance : chacun est invité à dire ce qu'il en sait, ce qu'il en juge. C'est une conversation sur un point pratique, mais encore enveloppé d'ombres ou de difficultés : par exemple l'observation du repos dominical à Paris, sur les chantiers de construction. Pierre ou Paul donne son avis; la lumière vient de tous côtés. Un architecte, un entrepreneur, un maçon, un tailleur de pierres en apportent une parcelle. Ces différentes remarques, rien qu'en se suivant, feraient un petit traité, d'un caractère très pratique et très suggestif, écrit par les gens « du bâtiment » sur la nécessité sociale et professionnelle du dimanche. Ainsi, sur d'autres questions ou sur des questions similaires parleraient les hommes du fer, du bois, de la houille, du papier ou du livre, de la confection ou de l'alimentation. Sincèrement consultée, chaque profession donnerait son assentiment aux enseignements du Décalogue et de l'Évangile; la parole humaine serait l'écho du verbe divin, écho affaibli mais encore puissant et qui frapperait les oreilles contemporaines par un accent nouveau.

Jusqu'à présent, en France, nous avions une assez longue coutume d'observer un peu chez nous, mais pas du tout chez les étrangers. A quoi bon lire leurs livres? ils traduisent les nôtres; étudier leurs modes? elles sont une copie de la mode parisienne, et ainsi du reste; de la meilleure foi du monde nous nous pensions créés et mis au monde pour donner l'exemple à l'Europe « qui nous regardait » n'ayant rien de mieux à faire. Il faut en rabattre. Moins occupés par leurs dissentiments intimes, les peuples voisins, et pour n'en citer que quelques-uns, la Suisse, l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre, ont fait du temps un meilleur profit. Plusieurs questions troublantes ont reçu chez eux une solution que l'expérience justifie. Nous avons donc ici beaucoup à étudier, même à emprunter, mais avec discrétion, car les institutions et les coutumes ressemblent aux plantes, elles ne changent pas de climat sans modifier leur nature.

Dans cette vaste enquête qui se poursuivrait sur les conditions de la vie moderne, sur la situation faite aux ouvriers de France ou même, comme eût dit Le Play, aux ouvriers des deux mondes, il est bon d'entendre les plus petits, les plus humbles, mais il est également bon d'entendre les plus grands et les plus illustres. Les questions sociales ont un égal besoin de doctrine et d'expérience, elles réclament des témoins qui déposent sur les faits et des doctes, des spéculatifs, si l'on veut, qui élucident les principes. L'homme ne vit pas seulement de pain, et, même pour faire ce pain, pour le manger pacifiquement, il a besoin de vérité et de lumière. Notre collection sera donc ouverte à la théologie, au droit, à l'histoire, à la science chaque fois que leurs contributions nous seront nécessaires ou utiles. Et ce sera un profit pour tous de voir, après Léon XIII, les hommes politiques, les princes de la parole ou de la pensée, les observateurs du mouvement économique nous apporter le fruit de leurs méditations.

Voilà donc notre bibliothèque; elle est faite, en parties inégales, il est vrai, de monographies, de discours, de leçons. On m'a déjà dit, on me dira encore qu'elle existe déjà, qu'elle a peine à compter ses livres, ses revues, ses journaux, ses brochures. J'ai déjà répondu, je réponds encore que la multitude même de ces publications en montre l'opportunité. L'opinion publique donne ainsi un témoignage non équivoque de sa curiosité et de sa sympathie. Très souvent, d'ailleurs, s'ils nous le permettent, nous emprunterons à nos devanciers leurs meilleures paroles et nous redirons ce qu'ils ont dit. Nous ferons du *vieux-neuf*; c'est une industrie très ancienne dans le monde et qui n'est pas sur le point de finir. Elle se justifie ici par son utilité.

Oui, ils existent un peu partout ces éléments d'une bibliothèque; mais comment les atteindre et les réunir? Ils sont coûteux, incommodes, enfermés dans un livre ou une revue, emportés avec la feuille qui vole au vent du jour. Mais par notre collection, rien de plus aisé que de les avoir, de les choisir, de les propager, de les distribuer suivant l'occurrence à des cultivateurs, à des employés, à des jeunes gens, à des ouvriers qui désirent fonder une association ou un syndicat. Car notre œuvre n'est rien si elle n'est d'abord un outil entre les mains de ceux qui veulent reconstruire les assises de la patrie.

C'est bien ainsi que la pensée maîtresse de notre entreprise a été exprimée dans une lettre qui m'est communiquée à ce moment même.

En voici un extrait :

« Qu'il est donc nécessaire de se préparer à la lutte et de s'y préparer avec le peuple ! Dernièrement, nous avons tous applaudi l'idée de diriger l'action populaire par des tracts documentés, intéressants, que nos groupes de jeunes gens et d'ouvriers étudieraient et s'assimileraient. Dans chacun des villages de notre canton nous voudrions former et nous formons un groupe d'élite. Là, les tracts seront admirablement reçus ; ils feront du bien à tous, à ceux qui dirigent et à ceux qui sont dirigés. »

Nous le savions déjà, nos tracts ne seront véhiculés que par le dévouement de quelques amis semblables à cet ami.

Les écrivains de l'idée syndicataire feraient peu par eux-mêmes, s'ils n'étaient secondés, si leur œuvre n'était reprise par les missionnaires de la même cause, par les vrais fondateurs, les vrais constructeurs.

Autrement, ils entreprendraient cette chose presque stérile : ajouter des brochures à des brochures, composer des livres sur des matières qu'on croit usées, épuisées.

Donc, après les écrivains, les zélateurs, ceux qui prendront vraiment à cœur d'organiser les syndicats, d'en préparer la création. Pour atteindre ce but, ils savent qu'ils ont à vaincre la défiance des ouvriers, la routine des laboureurs, l'incrédulité de beaucoup, l'éternelle objection : « Très bien pour d'autres pays, mais impossible chez nous. » A ces vaillants nos tracts apportent des leçons, des exemples, des méthodes, des résultats ; ils dissipent les malentendus, ils préparent des alliés.

Ces généreux déjà sont en grand nombre, mais ce nombre ne cessera de grandir à mesure que notre œuvre sera mieux connue et mieux comprise.

Elle est attendue et comme pressentie par beaucoup de dévoués obscurs, qui s'ignorent eux-mêmes, qui s'affligent de ne rien faire, qui se plaignent de leur isolement et de leur impuissance, qui vont se décourager, parce que ouvriers, ils n'ont pas d'outils ; soldats, ils ne savent où sont leurs armes. Qu'un mot leur soit

dit, qu'un exemple leur soit montré, et l'ardeur au combat et au travail remplacera la désespérance et l'oisiveté.

Voici que pour cette armée de l'avenir se lèvent des auxiliaires peut-être inattendus. Jusqu'à présent isolés dans leurs cloîtres, occupés par la prière, par la prédication, par les travaux de la pénitence ou de l'apostolat, par les soins donnés aux infirmes ou donnés aux enfants, les religieux et les religieuses s'occupaient peu de la vie économique du pays. Ce n'est point non plus leur affaire lorsque les choses suivent un cours normal et que la paix et la justice règnent dans la cité; mais à une époque de bouleversement cette abstention créait un péril pour la France. On ne le voyait pas assez. Heureusement, un grand ministre pour lequel la postérité, plus juste que le siècle présent, n'aura pas assez de louanges, M. Waldeck-Rousseau découvrit du même coup, dans une intuition de génie, et l'imminence du danger et l'infaillible moyen de le prévenir. Recourant à des mesures tyranniques, d'une légalité douteuse, mais que justifiait la nécessité de sauver la République, il ouvrit les monastères, ou, si l'on veut, il les ferma. Moines, nonnes, Pères ou Mères des vieux ordres ou des ordres nouveaux, chers Frères, bonnes ou petites Sœurs, tous et toutes eurent défense d'habiter en commun, de prier, d'enseigner, de prêcher, de soigner les malades, même de distiller une eau-de-vie renommée comme font les Chartreux ou de dessécher les marécages comme font les Cisterciens, afin que toute autre issue étant fermée à leur activité, ils se précipitassent par la seule voie restée ouverte : l'*association*.

M. Waldeck-Rousseau avait prévu et par conséquent voulu ce résultat. Un homme de gouvernement d'une telle envergure n'a pas un instant supposé — le seul soupçon lui serait injurieux — que des citoyens distingués par leur talent, leur caractère, leur dévouement au bien public, leur ardeur au travail, en possession d'une influence légitime, consentiraient à un repos impossible. Il leur a dit, car il est trop facile de comprendre son silence et de traduire ses intentions :

« Ne prêchez plus dans les églises, prêchez dans les auberges et dans les ateliers, élargissez vos auditoires, soyez les orateurs et les conférenciers qui manquent encore à nos syndicats. Non seulement parlez, mais écrivez, organisez; par toute la France

cherchez des hommes, faites des citoyens. Je n'ai jamais laissé ignorer mon attachement à la religion de saint Louis et de Charlemagne, mais j'estime n'en avoir jamais apporté une preuve plus éblouissante d'évidence. »

Pour ma part, j'ai toujours compris ainsi le langage de M. Waldeck-Rousseau. Ce grand homme assassine les religieux, mais pour ressusciter le pays.

Toutefois, je ne demande pour personne une place privilégiée. Je demande que personne ne soit exclu d'un travail où tout le monde est nécessaire. Pourquoi créer une exception injurieuse et cruelle à l'encontre des vrais fils de la terre et de l'âme française?

Une dernière remarque, elle me servira de conclusion.

L'association se fait sur tous les terrains; dans quelques années, dans quelques mois peut-être, elle sera faite. Elle est trop conforme aux besoins, aux souffrances, aux désirs de ce temps, pour être omise ou remise. C'est l'évidence même que, faite par les ennemis de l'ordre et de la société, elle consommera, dans une organisation révolutionnaire, la ruine et l'oppression du pays; assise au contraire sur ses bases naturelles par des hommes de liberté et de justice, elle sera le premier principe de notre relèvement, le retour aux meilleurs traditions de notre race.

Et toutefois je n'attends pas que l'avenir soit une simple reconstitution de passé. La vie des peuples comme celle des individus ne revient pas sur elle-même. Les rois sont partis, précédés ou suivis par la féodalité et la noblesse. Monarchie, aristocratie ne sont plus que des souvenirs et des ruines, grands souvenirs, ruines glorieuses, dit-on, qui souvent humilient le présent et nourrissent l'orgueil de notre histoire. Ces souvenirs auront-ils un lendemain, ces ruines une résurrection? C'est le secret de Dieu, qui ne dit pas ordinairement ce qu'il ordonne aux siècles de renverser ou de construire. Mais quel que soit le mystère des choses futures, les choses actuelles ont besoin d'ordre, d'autorité, de sécurité, de confiance.

Les peuples ne vivent pacifiquement que sous l'abri d'institutions bienfaisantes au travail, à la famille, à la cité, à la religion; travailler à les élever ou à les relever, c'est rendre au profit de tous le présent habitable et ouvrir l'avenir à l'espérance.

Les détails suivants sont d'ordre tout à fait pratique; ils répondent à une curiosité bienveillante.

1° Quelques tracts ont déjà paru ou vont paraître; en voici une indication sommaire : Vicomte de Bizemont, *Une caisse rurale*; Abbé Mazelin, *Un Curé et ses œuvres rurales*; Stanislas du Lac, *le Fil et l'Aiguille*; J. François, *Assurance du bétail par la mutualité*; Delcourt-Haillot, *les Leçons d'une grève*; De Thussy, *Laboureurs et Vignerons champenois*; Comte de Mun, *Son œuvre dans le Parlement et le pays*; Marc Sangnier, *Conférences parisiennes*; François Veuillot, *Plaisance*; X..., *Du rôle du clergé dans l'évolution économique*; Henry Reverdy, *l'Association et les jeunes*; Joseph de la Marlière, *Orateurs ouvriers*; de Gailhard-Bancel, *Quinze années d'action syndicale...*

2° L'œuvre a son siège à Lille, rue d'Angleterre, 15. Son gérant est M. Lamblin.

3° Les conditions de vente sont les suivantes : la collection de *l'Action populaire* se vend soit par numéros séparés, soit par séries de douze numéros différents, soit par quantités d'un même numéro pour propagande. Le numéro coûte 25 centimes franco. La série coûte 3 francs. Les douze numéros formant chaque série sont envoyés au fur et à mesure de leur apparition. (Bien indiquer son adresse.)

H.-J. LEROY.

« NOS ENFANTS »

LETTRES D'UN JÉSUITE PROSCRIT PAR LA LOI DE 1901

A UN JEUNE PROFESSEUR

Nous venons de lire, avec un vif intérêt, les bonnes feuilles de cet ouvrage encore inédit[1], dont nous sommes heureux d'offrir la primeur aux lecteurs des *Études*.

C'est un livre plein de choses *vues* et de choses *vécues*, où les parents chrétiens et tous ceux qui ont charge d'âmes trouveront des conseils d'or bien utiles à méditer.

L'auteur est amené tout naturellement par le sujet à étudier les problèmes brûlants du jour : *le fondement de la vertu d'obéissance, les éléments essentiels de la loi et sa force obligatoire, le devoir professionnel et la conscience*, etc., etc.; et, dans un ordre d'idées moins élevées, sans doute, mais bien actuelles aussi : *les nouveaux programmes d'examens et leurs conséquences pratiques dans les méthodes d'enseignement.*

Voici, en deux mots, la donnée du livre. Sur la fin de l'année scolaire 1900-1901, un jeune Breton du Finistère, M. Frédéric B... accepte, par dévouement, de faire la classe de *troisième* dans un collège congréganiste, que la loi de 1901 va priver de son personnel religieux.

Désireux de se mettre, le plus tôt possible, au courant de fonctions si nouvelles pour lui, il prie son ancien professeur de rhétorique de vouloir bien lui faciliter la tâche en le faisant profiter de son expérience en matière d'éducation et d'enseignement.

Une correspondance active s'établit dès lors entre le P. X... et Frédéric B...

C'est avec leur autorisation que nous publions ces pages, regrettant de ne pouvoir faire à ce beau livre de plus larges emprunts.

*
* *

Paris, ce 1er décembre 1901.

Mon cher Frédéric,

Vous avez soutenu, me dites-vous, ces jours derniers, une chaude discussion avec M. X... et l'abbé Y... Ces messieurs reprochent aux éducateurs chrétiens de nos jours de trop prêcher

1. *Nos enfants.* Lettres d'un Jésuite, proscrit par la loi de 1901, à un jeune professeur. 1 vol. in-18, 350 pages. Prix : 3 fr. 50. — Pour paraître, *fin avril*, à la librairie Douniol, rue de Tournon, 29, Paris.

l'obéissance et d'étouffer par là toute spontanéité, toute initiative généreuse. Vous prévoyez que la discussion recommencera à la première occasion, et vous me demandez mon avis sur ce sujet.

Je vous dirai bien simplement ma pensée.

De nos jours on rencontre des maîtres, je dis même des maîtres chrétiens, qui croient que la vertu d'obéissance, loin de former le cœur et l'esprit, tend, au contraire, à rapetisser l'intelligence, à énerver la volonté, à enlever enfin à l'enfant, comme le disent vos deux collègues, tout esprit d'initiative. On se serait jusqu'ici trompé de route en voulant faire des *obéissants*, c'est-à-dire des hommes qui ne sauront jamais que marcher dans l'ornière battue, et dont la valeur sociale sera toujours à peu près nulle. Il nous faut, au contraire, à l'heure actuelle, des *indépendants*, des hommes qui s'inspirent d'eux-mêmes, qui se frayent à eux-mêmes leur route et y entraînent les autres après eux. Prêchez moins l'obéissance, et développez davantage l'initiative individuelle.

A mon sens, mon cher enfant, c'est une profonde aberration. L'obéissance est une vertu éminemment éducative, parce qu'elle trempe solidement la volonté. Nous n'avons point pour idéal — est-il besoin de le dire — l'obéissance de l'esclave ou de la brute. Nous entendons l'obéissance chrétienne, c'est-à-dire l'obéissance raisonnable, qui voit dans le supérieur le représentant de Dieu et sacrifie la volonté de l'homme à la volonté divine.

Un enfant habitué à obéir par esprit de foi est un enfant habitué à se vaincre. S'il sait se vaincre, il triomphera de ses passions; par conséquent il fera son devoir, tout son devoir. *Vir obediens loquetur victorias*, dit l'Esprit-Saint; l'obéissant chantera sa victoire.

Si l'homme, au contraire, est victime de ses passions, c'est qu'il n'est pas habitué à se faire cette sainte violence qui consiste à immoler sa volonté propre à celle de Dieu.

L'obéissance, dit-on, tue la spontanéité, l'élan, les initiatives généreuses... Et pourquoi donc, je vous prie? On comprendrait l'objection si cette vertu consistait nécessairement à rester passif, à ne rien entreprendre, à ne rien oser, à attendre, pour agir, l'impulsion d'une volonté étrangère. Mais où a-t-on pris que ce soit là l'idéal de l'obéissance du chrétien?

Tout au contraire, cette vertu, *bien comprise*, dispose merveilleusement les âmes à l'activité, à l'énergie et aux saintes audaces

où se plaisent et se meuvent à l'aise les cœurs ardents et généreux.

N'étaient-ils pas des énergiques, des passionnés, des audacieux, les saints apôtres qui, pour obéir à la parole du Maître : *Allez, enseignez toutes les nations*, se partageaient le monde et couraient à sa conquête? Et ces martyrs de tous les siècles, qui bravaient les tyrans et affrontaient les supplices et la mort même la plus cruelle pour obéir au premier commandement : *Tu aimeras parfaitement le Seigneur, ton Dieu, et tu ne serviras que lui*?

Et François Xavier, le voyageur intrépide, l'apôtre des Indes et du Japon, qui parcourut en dix ans tant de royaumes, jetant partout la semence évangélique, convertissant des peuples entiers, et qui arracha à l'empire du démon plus d'un million d'infidèles? Est-ce l'activité, l'énergie, l'audace qui lui firent défaut? Et pourtant l'obéissance était sa vertu maîtresse, au point qu'il écrivait, à genoux, à Ignace de Loyola, son supérieur, se déclarant prêt à renoncer, sur un mot, sur une seule lettre écrite de sa main, à tant de glorieuses conquêtes!

Et le soldat qui, pour obéir à la consigne militaire, court à une mort certaine ou se fait tuer héroïquement à son poste... est-il un faible, un timide, un indécis?

Qu'on ne dise donc plus que l'obéissance amoindrit, énerve la volonté! Bien au contraire, elle est la vertu des forts, et c'est pour cela qu'elle est un des plus excellents facteurs de l'éducation.

Que les programmes d'instruction changent avec les années... on n'y gagne peut-être pas grand'chose; mais enfin ces modifications se peuvent concevoir, puisque la science humaine marche toujours. Mais l'éducation proprement dite, c'est-à-dire la formation, l'*élévation* de l'intelligence et du cœur, doit toujours reposer sur les mêmes principes, puisque la nature humaine ne change pas; et nos pères ne s'étaient point tant mépris, quand ils s'appliquaient si soigneusement à former l'enfant à l'obéissance.

La chute de l'ange et la chute du premier homme ont été causées par la désobéissance, fille de l'orgueil, et c'est pour nous apprendre à être obéissants que le Fils de Dieu est venu en ce monde, se faisant lui-même obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix.

Sans doute, il faut donner aux enfants, aux adolescents, l'es-

prit d'initiative ; mais un sage éducateur peut parfaitement obtenir ce résultat, tout en préservant les âmes de ce souffle pernicieux d'indépendance, qui engendre l'orgueil et conduit à la révolte.

Vous pourriez lire avec fruit, à propos de cette question, une excellente étude du P. Tampé sur les moyens de développer l'initiative dans les collèges[1]. Impossible de vous en dire plus long aujourd'hui.

A demain.

*
* *

2 décembre.

Je profite d'un moment libre pour reprendre notre causerie d'hier.

« Je voudrais bien savoir, me dites-vous, comment arriver à faire comprendre aux enfants *pourquoi* il faut obéir, et quel est le fondement de la vertu d'obéissance. »

Dites-leur qu'ils doivent obéir à leurs parents et à leurs maîtres, parce qu'ils sont les représentants de Dieu qui est la source première de toute autorité et qui seul en possède la plénitude. *Omnis potestas a Deo*, dit saint Paul. « Tout pouvoir vient de Dieu. » Là est le vrai, le *seul* fondement de l'obéissance. *Hors de là, il n'y en a point.* Quel autre motif pourriez-vous invoquer pour prouver à un homme qu'il doit soumettre sa volonté à celle d'un autre homme? Ne sommes-nous pas tous égaux par nature ? Avons-nous jamais, vous ou moi, vendu à quelqu'un notre liberté? Si donc je suis obligé d'obéir à un autre homme, c'est que Dieu, le créateur et le maître de toutes choses, a donné à celui-ci le pouvoir de lier ma volonté. Le supérieur, dans l'ordre spirituel et dans l'ordre temporel, n'est vraiment supérieur et n'a le pouvoir de commander qu'en tant qu'il est le représentant de Dieu, et c'est le seul titre qu'il puisse avoir à notre obéissance.

Il suit de là, mon cher enfant, que l'obéissance n'est jamais due à un supérieur, laïque ou ecclésiastique, qui commanderait un acte injuste ou impie; car il est impossible qu'il représente l'autorité divine, en tant qu'il ordonne une chose inique, puisque Dieu est la source et le principe de toute vérité et de toute justice.

Remarquez bien que, dans l'hypothèse, le supérieur, malgré sa

1. *Études religieuses*, 20 août 1898.

prévarication, n'en est pas moins digne de *respect*, car il ne cesse pas d'être l'image de l'autorité divine. Mais, en ordonnant un acte injuste, il cesse d'être le mandataire de Dieu, parce qu'il agit précisément contre sa volonté. Il perd donc par là même, dans cette occasion, tout le droit qu'il avait à notre obéissance.

Concluons, mon cher Frédéric, — et il est important que vos enfants comprennent ceci dès maintenant,— concluons qu'une loi, *certainement* injuste, est nulle et de nul effet pour obliger la conscience. Je suppose, remarquez-le bien, une injustice *évidente*. S'il n'y a pas évidence, la présomption est en faveur du supérieur, et l'inférieur doit obéir. Mais s'il s'agit d'une injustice certaine, évidente, cette soi-disant loi n'en est point une. Elle est et sera toujours radicalement nulle; car elle ne peut point être l'expression de la volonté divine.

Saint Ignace, le fondateur de la Compagnie de Jésus, — et pourtant Dieu sait si l'on nous a reproché notre obéissance aveugle, *perinde ac cadaver* ! — eh bien ! saint Ignace, recommandant l'obéissance à ses enfants, comme la vertu distinctive des religieux de la Compagnie, ne manque pas d'ajouter : *pourvu qu'on ne voie point de péché à obéir... ubi peccatum non cerneretur.*

Et ce sont les francs-maçons, ces ennemis de Dieu et de la sainte Église, ceux qui ont entrepris de courber les âmes sous le joug le plus avilissant qui fut jamais, ce sont eux qui crient, à pleins poumons, que l'obéissance des Jésuites est immorale, parce qu'ils accomplissent aveuglément tout ce qui leur est ordonné !

Malheureusement la plupart des Français, et je dirai même la plupart des catholiques, ont oublié jusqu'à la simple notion des éléments constitutifs d'une loi véritable, qui est, dit saint Thomas, *ordinatio rationis, ad bonum, ab eo qui curam habet communitatis promulgata*, une ordonnance *raisonnable, en vue du bien général*, promulguée par celui qui a la charge du gouvernement.

On entend une foule de braves gens dire en gémissant : « C'est une loi bien injuste, sans doute, mais enfin c'est la loi ! »

Eh bien ! non, cent fois non ! elles ne sont point dignes du nom sacré de lois, ces odieuses exactions de la tyrannie qui entreprend de violenter les consciences et de détruire toutes les libertés politiques et religieuses dans notre pays; et c'est vraiment profaner ce nom auguste, que d'en parer impudemment des

actes de brigandage, dont les auteurs sont d'autant plus criminels, qu'investis par Dieu de l'autorité pour le bien du peuple, ils se servent de cette puissance empruntée pour outrager la majesté divine et violer les droits les plus sacrés de la conscience !

Quand une loi *certainement* injuste ne vous commande point pourtant de violer les droits de Dieu ou ceux du prochain, vous n'êtes pas tenu, sans doute, de vous y conformer; mais vous pouvez pourtant céder devant l'oppression pour éviter un plus grand dommage.

Si, au contraire, la loi est impie, attentatoire au droit divin; si elle vous impose la violation de ce droit ou de ceux d'autrui, non seulement vous *pouvez* ne pas obéir, mais vous *devez* ne pas obéir; car le commandement de l'homme ne peut contredire le commandement de Dieu lui-même. C'est alors le cas de dire avec les apôtres : *non possumus !* nous ne pouvons pas ! nous devons obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Par conséquent, il arrivera de nous ce qu'il pourra ; nous souffrirons et nous mourrons, s'il le faut, martyrs de l'obéissance à la loi divine dont nulle puissance humaine ne saurait nous relever.

Les païens eux-mêmes l'avaient bien compris.

Vous rappelez-vous, mon cher Frédéric, cette scène incomparable de l'*Antigone* de Sophocle, où la jeune héroïne, surprise par les satellites de Créon, au moment où elle achevait d'ensevelir son frère Polynice, est amenée devant le tyran ?

Σὲ δή, σὲ τὴν νεύουσαν ἐς πέδον κάρα...

. . . . . .

C'est, à mon sens, une des plus belles, sinon la plus belle inspiration de la littérature antique.

— O toi, qui baisses les yeux vers la terre, dit Créon à Antigone, avoues-tu avoir répandu la poussière sur le corps de celui qui n'est plus ?

— Je l'avoue.

— Ignorais-tu donc le décret défendant d'ensevelir le mort ?

— Je le connaissais. Comment l'aurais-je ignoré, puisqu'il avait été publié dans Thèbes ?

— Et alors, connaissant cette loi, tu l'as transgressée ?

— C'est que ce ne sont point les dieux, ni la justice, leur

compagne, qui l'ont édictée. C'est l'œuvre d'un mortel, qui se croyait assez de puissance pour détruire par sa proclamation les lois divines dont l'existence n'a point eu de commencement, car elles sont éternelles. Ce sont ces lois qui m'ordonnaient d'ensevelir un frère[1]. Et c'est à elles, et non pas à cette loi d'un jour, édictée par toi, que j'ai obéi. Et voici, ô mon Polynice (elle dit ces paroles un peu avant d'expirer), que je descends vers toi, *saintement criminelle*, dans le séjour d'Hadès, où m'attendent mes bien-aimés morts.

J'ai cité de mémoire, car, hélas! trois fois hélas! je n'ai plus mes chers livres, et ce n'est pas un petit chagrin. J'ai bien reproduit l'idée générale du passage, mais non pas le sens exact, bien plus énergique dans Sophocle.

Vous m'avez dit, mon cher Frédéric, que votre frère Charles[2] se demandait, l'autre jour, avec anxiété, quelle attitude il devrait prendre si ses chefs militaires lui donnaient l'ordre de faire marcher ses soldats contre les couvents. — Il est certain que l'hypothèse n'est pas chimérique. — Il vous a prié de m'interroger là-dessus.

Je répondrai que s'il s'agit seulement de *maintenir l'ordre* pendant l'exécution de ces lois ou de ces décrets détestables, il peut faire ce qu'on lui dira, puisque cette besogne, en elle-même, n'est pas essentiellement liée avec l'iniquité que prépare le gouvernement.

Mais s'il s'agissait d'enfoncer les portes, de crocheter les serrures, de chasser les religieuses ou les religieux de leur domicile, je répondrais sans hésitation : Non seulement vous n'êtes point obligé d'exécuter l'ordre, mais vous n'en avez pas le droit. C'est un commandement qui impose des actes injustes, attentatoires à des droits certains, aux droits les plus sacrés de la conscience, aux droits imprescriptibles de l'Église de Jésus-Christ, à qui le

1. Les anciens peuples de la Grèce étaient persuadés que si les corps des défunts n'étaient pas ensevelis, leurs âmes, en proie à de cruelles souffrances, erraient, pendant cent ans, sur les bords du Styx, sans pouvoir le traverser. Aussi attachaient-ils une souveraine importance à rendre aux cadavres de leurs parents les derniers devoirs. Créon, roi de Thèbes, ayant défendu, sous peine de mort, d'enterrer le corps de Polynice, Antigone, sœur du malheureux prince, brava la défense du tyran et paya de sa vie son dévouement fraternel.

2. Charles B... était alors lieutenant de cuirassiers.

Seigneur a dit : *Allez, enseignez toutes les nations.* Donc cet ordre, donc cette loi, donc toutes les lois et tous les ordres pareils sont radicalement nuls et ne peuvent en aucune façon lier la conscience; car ils sont en opposition formelle avec la volonté divine, source de toute justice et de toute vérité. *Omnis potestas a Deo !*

Je causais, l'autre jour, avec un officier qui me posait la même question : « Mais enfin, disait-il, je puis me trouver entre deux devoirs : mon devoir de chrétien, qui me défend de persécuter les fidèles et de violer les droits de l'Église, et mon devoir de soldat, qui m'oblige à marcher sans discussion où l'on m'envoie et à faire tout ce qui m'est commandé. »

Ma réponse le surprit d'abord. Mais, comme c'est un esprit juste et droit, après quelques instants de réflexion il se déclara convaincu.

Vous ne pourrez jamais, lui disais-je, vous trouver ainsi entre *deux devoirs véritables*. Il peut arriver parfois qu'on hésite et qu'on se demande anxieusement *où est le devoir*; mais quand la conscience impose *clairement*, *évidemment*, d'agir ou de s'abstenir, c'est Dieu lui-même qui manifeste sa volonté. Par conséquent, aucun devoir contraire ne peut coexister avec celui-là ; car Dieu, qui est la source et le fondement de toute obligation, militaire ou autre, ne peut être en contradiction avec lui-même, à la fois vouloir et ne vouloir pas ! Donc, aucune obligation ne peut subsister à l'encontre d'un commandement *certain* de la conscience, parce que, dit Bossuet, *il ne peut pas y avoir de droit contre le droit*, hypothèse absurde supposant Dieu donnant à la fois, à la même personne, deux ordres contraires, ce qui répugne absolument dans les termes.

Si le commandement militaire, quel qu'il soit, obligeait toujours à l'obéissance, qu'auraient donc dû faire les glorieux martyrs de la légion Thébéenne, à qui l'ordre fut donné par l'empereur Maximien de sacrifier à l'idole élevée au milieu du camp ?

Ordre légal, à coup sûr. C'était l'empereur, le général en chef des armées qui commandait à ses soldats d'obéir. Et pourtant il n'y eut pas, dans le cœur des confesseurs de la foi, une seconde d'hésitation. Maurice, Exupère et Candide, les principaux officiers de la légion, rassemblèrent leurs soldats, et, dans une

harangue enflammée, Maurice leur rappela que les chrétiens obéissent à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Et la légion tout entière, saintement désobéissante, paya de sa vie la liberté de sa conscience et sa fidélité à Jésus-Christ.

Et les soldats qui conduisaient les martyrs au supplice, et ceux qui les exécutaient, *très légalement*, on ne peut le nier, étaient-ils donc couverts par l'autorité des empereurs et avaient-ils vraiment le devoir de verser le sang des chrétiens ?

Poser ces questions, c'est y répondre, n'est-il pas vrai ?

Et pourtant, si tout ordre légal, juste ou non, doit être obéi, il faut soutenir que les juges qui ordonnaient le supplice des chrétiens ne faisaient que leur devoir, comme aussi les bourreaux qui les mettaient à la torture.

Vous n'admettez pas cette conséquence, n'est-ce pas ? C'est donc que vous appuyiez tout à l'heure votre raisonnement sur un faux principe, quand vous disiez que tout ordre légal entraîne pour l'inférieur le devoir d'obéir.

« Mais, direz-vous peut-être, vous admettez pourtant, mon Père, qu'on a le droit de faire marcher l'armée contre les grévistes ? Eh bien ! les deux cas sont tout à fait similaires. »

Pardonnez-moi ; ils me semblent, au contraire, essentiellement différents.

En effet, s'il s'agit d'une grève *avec son cortège habituel de violences et d'émeutes*, — car la grève, en elle-même, n'est pas un délit, — les soldats ont à exécuter des ordres parfaitement raisonnables, puisqu'on les envoie pour réprimer d'injustes attaques contre la propriété, contre la sûreté des personnes et la liberté du travail. S'il arrivait, au contraire, qu'on leur commandât de marcher à l'assaut des couvents, ce serait leur ordonner de commettre une injustice, de violer la liberté des honnêtes gens, les droits de l'Église et de la conscience catholique. Le second cas est donc, bien évidemment, tout différent du premier.

Mais je vous entends me dire : « Je suppose l'ordre donné à des officiers, à des soldats socialistes de tirer sur les grévistes. Que devront-ils faire, si leur conscience leur défend d'obéir ? »

Si vraiment, mon cher Frédéric, leur conscience condamnait cet acte, ils devraient, c'est bien clair, obéir à leur conscience, parce que la conscience doit toujours être obéie — même quand elle contredit l'ordre du supérieur — *si son jugement s'impose*

avec évidence. Mais, permettez-moi de le dire, pareille conviction, pareille certitude me paraissent au moins douteuses pour le cas qui nous occupe. Et c'est pourquoi les juges du conseil de guerre auraient le droit de condamner les soldats récalcitrants, parce que, *selon toute apparence humaine*, ils seraient coupables. Dans le cas précédent, au contraire, le bon sens et la justice seraient d'accord pour proclamer que l'ordre donné est mauvais et qu'il ne peut avoir pour fondement la volonté divine, source unique, en définitive, de toute obligation et de tout droit.

Évidemment les impies, les libres penseurs ne peuvent admettre cette vérité, mais elle est pourtant certaine et s'impose à la conscience du chrétien.

Bien à vous, en Jésus-Christ. X..., S. J.

*
* *

Paris, ce 15 septembre 1902.

Mon cher Frédéric,

Le nouveau programme qui doit être appliqué, pour ce qui concerne l'examen du baccalauréat, à partir de juillet 1904, est un peu moins mauvais que l'ancien, par certains côtés, je l'avoue. Mais que de choses encore à critiquer, et qu'on reconnaît bien vite qu'on n'a remédié à peu près à rien !

Vous n'aurez point à vous occuper cette année, en rhétorique[1], de ces nouvelles dispositions, les candidats devant être interrogés d'après le règlement d'études actuel, jusqu'à la session de novembre 1903; mais vous m'avez dit que dans votre collège on se demande, avec un peu d'anxiété, vers quel programme il faut maintenant s'orienter.

Faut-il opter pour le *latin-grec*, le *latin-langues*, le *latin-sciences* ou le *sciences-langues* ?

La variété est un des éléments essentiels du beau, disent les philosophes. Le nouveau règlement universitaire possède, à coup sûr, cet élément-là.

Pour l'unité qui, au dire des mêmes savants, n'est pas moins essentielle que la variété à la conception et à la réalisation du

1. M. Frédéric B... avait accepté de faire la classe de rhétorique pendant l'année scolaire 1902-1903.

beau, il serait peut-être plus difficile de la découvrir dans l'œuvre ministérielle. Mais enfin ne soyons pas trop exigeants. Nous avons déjà la variété, l'unité viendra peut-être.

Fort de ma petite expérience, je n'hésite pas à vous dire : choisissez le programme *latin-grec* ; il est beaucoup moins difficile que les autres, et les enfants en viendront bien plus vite à bout.

Si, pour un motif ou pour un autre, on ne voulait absolument pas de cette combinaison, qu'on prenne alors le *latin-langues*. Il est peut-être moins avantageux que le premier, mais il l'est certainement beaucoup plus que le *latin-sciences* ou le *sciences-langues*.

Je connais la portée d'esprit des garçons de quinze à dix-sept ans pour les avoir longtemps pratiqués, et la somme de travail qu'ils peuvent supporter. Eh bien ! je vous affirme que les deux derniers programmes (latin-sciences et sciences-langues) sont beaucoup au-dessus de leurs forces, et que les collèges qui entrent dans cette voie courent au-devant de cruels mécomptes.

Ce n'est point seulement mon opinion que j'exprime. C'est celle des professeurs de mathématiques les plus compétents.

Soyez bien persuadé, Frédéric, que la grande majorité des enfants qu'on aura dirigés de ce côté-là se verront indéfiniment arrêtés par ce premier examen. Et je ne sache pourtant pas qu'on ait l'intention de reculer la limite d'âge pour les écoles du gouvernement.

Je n'hésite pas à dire que ceux qui ont tracé ce programme de mathématiques n'ont pas la moindre idée de l'endurance intellectuelle de la moyenne des garçons de seize à dix-huit ans.

Au contraire, le *latin-grec* et le *latin-langues* sont très abordables. Un élève ordinaire aura de très bonnes chances d'être reçu.

Seulement, il est clair qu'il faudra étudier désormais le grec beaucoup plus sérieusement qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, et ceci depuis la cinquième. On ne verra plus, je l'espère, des enfants monter jusqu'en rhétorique, sachant à peine lire couramment un texte grec, et absolument ignorants des éléments mêmes de cette langue. Certains professeurs s'en désintéressaient parfois au point de la négliger presque complètement ! Il est clair qu'un élève arrivé en *première A* (ancienne rhétorique), sans en savoir un mot, sera désormais dans l'impossibilité de subir avec succès les épreuves du programme *latin-grec*.

Le grec, remarquez-le bien, Frédéric, ne paraît si difficile que parce qu'on n'en fait pas.

C'est la langue la plus belle que les hommes aient jamais parlée, la plus riche, la plus harmonieuse, la plus régulière aussi dans ses formes, et la moins sujette aux exceptions. Sa syntaxe est d'une admirable simplicité. Pourtant l'extrême richesse de son vocabulaire, et les caractères si prodigieusement variés des écrivains qui s'en sont servis, supposent de longs et patients efforts de la part de celui qui aspire à la posséder dans sa plénitude. Mais pour ce qu'on exige des jeunes bacheliers, la tâche est loin d'être aussi ardue.

L'examen de langues vivantes est mieux ordonné aussi que l'ancien.

L'espagnol, qu'on pourra dorénavant présenter avec l'anglais (programme *latin-langues*), s'apprend très facilement par un Français quelque peu familiarisé avec l'idiome de Cicéron. Quant à l'anglais, la prononciation exacte serait une grosse difficulté, si les examinateurs se montraient sévères sur ce point. Mais, en général, ils sont très coulants.

Il se pourrait qu'il y eût, pour quelques-uns, de bonnes raisons à cette indulgence.

Je suis obligé d'en rester là pour aujourd'hui. Demain, j'espère avoir le temps de reprendre cette conversation et de m'expliquer plus complètement.

*
* *

Mardi 16 septembre.

Tâchons, mon cher Frédéric, de tirer l'affaire au clair ce matin.

Voici donc, — et j'ai mûrement réfléchi avant de vous dire mon sentiment, — voici la ligne de conduite que j'adopterais, *sans la moindre hésitation*, si j'avais l'honneur de diriger votre collège.

Je ferais suivre aux enfants, à partir de la *sixième*, le programme de la section A du premier cycle, c'est-à-dire la classe où l'on enseigne le latin avec le français, les langues et le calcul. Après la *cinquième*, ils passeraient en *quatrième*, section A toujours, où l'on ajoute le grec aux matières étudiées déjà [1].

1. Le nouveau programme des lycées suppose qu'on commence le grec en *quatrième* seulement. C'est trop tard, à mon avis. Il faut faire apprendre les éléments de cette langue dès la *cinquième*. (Note de l'éditeur.)

Cette voie, je crois vous l'avoir prouvé hier, les acheminera beaucoup plus vite vers la conquête du diplôme.

Au sortir de la *troisième*, c'est-à-dire à l'entrée du second cycle, les parents bien avisés n'hésiteront pas à pousser leurs enfants par le même chemin, je veux dire à les faire entrer en *seconde*, section A.

Quant aux écoliers qui montreraient de réelles aptitudes pour les langues vivantes, on pourrait, je crois, sans désavantage, les mettre dans la section B (*latin-langues*). Le programme de ce cours est très abordable, je vous l'ai dit, surtout si l'on a bien soigné, dès les classes élémentaires, l'enseignement des langues[1].

Je vous ai dit dans mes lettres précédentes, mon cher Frédéric, que les élèves de *première*, *A* ou *B* (ancienne rhétorique), arriveraient facilement du premier coup, c'est-à-dire en juillet, à passer avec succès la première partie du baccalauréat; mais nous allons nous trouver, cette première étape franchie, en présence d'une sérieuse difficulté, je l'avoue très simplement.

Les élèves qui ne se destinent point aux carrières scientifiques auront tout intérêt, c'est bien évident, à persévérer dans la voie où ils ont marché jusque-là, je veux dire à entrer dans la classe de philosophie, section A. En ce qui les concerne, nul embarras.

Mais pour les jeunes gens qui se destinent à Saint-Cyr, à Polytechnique, à Centrale, il est clair que leur bagage de mathématiques, au sortir de cette classe de philosophie, serait trop mince pour qu'ils pussent se présenter, avec des chances sérieuses de succès, à l'examen des écoles.

Il faudra donc faire, pour ce groupe d'élèves, la part beaucoup plus large aux sciences mathématiques et physiques, *sans les priver pourtant*, remarquez-le bien, de l'enseignement philosophique, dont l'efficacité est si merveilleuse pour développer et mûrir les facultés d'un jeune homme[2].

1. Il est clair, par exemple, que les enfants élevés à l'étranger par des religieux proscrits seront dans les meilleures conditions pour étudier les langues vivantes (allemand, anglais, espagnol, italien), et que le programme de *seconde* et *première B* leur offrira des chances très sérieuses de succès. (Note de l'éditeur.)

2. L'étude de la philosophie est extrêmement utile aux jeunes gens, *même au point de vue de leur succès dans les carrières scientifiques*. Les parents, malheureusement, n'en sont point assez convaincus. Les Pères, qui préparaient jadis, dans notre école de la rue des Postes, à Saint-Cyr, à Polytech-

Voici ce que je proposerais aux directeurs de votre collège.

Faites suivre, leur dirais-je, un cours supplémentaire de mathématiques (deux heures par semaine) depuis la *seconde*, aux enfants qui se destinent aux carrières scientifiques. Dans l'espace de ces deux années, *seconde* et *première*, il sera facile de leur donner l'équivalent de l'ancien programme de mathématiques pour la *seconde* et la *rhétorique*.

Au sortir de *première A* ou *B*, je répartirais les élèves en deux sections.

Les candidats aux carrières non scientifiques suivraient le cours normal de philosophie, sans négliger, bien entendu, les autres parties du programme.

Quant à ceux qui se destinent à Saint-Cyr, Centrale ou Polytechnique, leur temps serait consacré principalement à l'étude des sciences. Néanmoins, — écoutez-moi bien, mon cher Frédéric, pour que vous puissiez traduire exactement ma pensée, — néanmoins, dis-je, je ferais suivre à ces garçons-là un cours de philosophie, moins complet sans doute, et moins détaillé que celui qui est fait à leurs condisciples, très suffisant pourtant, à mon sens, pour mettre en mesure les élèves sérieux de passer avec succès, à la fin de l'année, le baccalauréat de philosophie. Ils auraient alors, comme leurs camarades du cours régulier, le diplôme complet, dont la possession leur vaudra probablement, comme par le passé, une certaine avance de points quand ils auront à subir l'examen d'entrée aux écoles.

Je suis persuadé, Frédéric, — et mon opinion s'appuie sur celle de professeurs très expérimentés,— qu'un cours de philosophie d'une heure par jour, le dimanche excepté, avec une dissertation soigneusement faite et corrigée chaque semaine, donnerait aux bons élèves des chances sérieuses de succès[1].

Admettons que la note de dissertation philosophique soit un peu faible pour plusieurs d'entre eux. Elle serait, dans ce cas,

nique, à Centrale, m'ont dit, maintes fois, qu'il y a une différence énorme, au point de vue des chances de réussite, à parité d'âge et de moyens naturels, entre un élève qui n'a pas fait de philosophie et celui qui l'a étudiée un peu sérieusement. (Note de l'éditeur.)

1. Un professeur de philosophie, d'une compétence exceptionnelle en la matière, nous affirmait, aujourd'hui même, que quatre heures de classe par semaine devaient mettre en mesure un élève intelligent et laborieux de subir avec succès l'épreuve du baccalauréat de philosophie. (Note de l'éditeur.)

facilement compensée par la note de sciences, puisque, sur ce point, les élèves de cette classe seront très supérieurs à leurs camarades du cours régulier de philosophie.

Mais voici un autre avantage — très appréciable, à mon avis — du système que je vous propose.

Si dans le cours de l'année on reconnaissait que tel ou tel écolier est inapte à poursuivre avec succès la carrière des sciences, il abandonnerait la partie et ne songerait plus qu'au baccalauréat de philosophie, qu'il passerait sans trop de peine au moins en novembre, grâce au cours abrégé qu'on lui a fait suivre.

De cette façon il n'aurait point perdu son temps, comme beaucoup de jeunes gens qui, n'ayant point de véritables dispositions pour les sciences, ont échoué misérablement après deux ou trois années d'efforts stériles pour conquérir, de haute lutte, l'entrée à Polytechnique ou à Saint-Cyr.

Après cette année intermédiaire entre la classe de *première A* et les études qui les prépareront immédiatement aux écoles du gouvernement, les élèves qui auront sérieusement travaillé seront assez avancés pour commencer sans délai la préparation directe à Saint-Cyr... Je dis *la préparation directe*, parce qu'à mon sens ils n'auront pas besoin d'une nouvelle année de mathématiques[1] pour être en mesure de suivre ce cours.

M. André rapportera très probablement le décret par lequel la limite d'âge a été fixée à vingt ans pour les saint-cyriens, à partir de 1904[2].

Donc, un garçon qui sort à seize ou dix-sept ans de *première*, à dix-sept ou dix-huit ans de notre classe intermédiaire, — appelons-la *sciences-philosophie*, si vous voulez, — ce garçon, disons-nous, aura trois ou quatre années de préparation directe à l'école militaire. S'il n'y arrive pas, soyez certain, mon bon ami, que ce n'est pas le temps mais autre chose qui lui a manqué.

Quant aux polytechniciens, la limite d'âge est toujours fixée pour eux à vingt et un ans, et croyez bien que cette limite, en

1. S'ils n'avaient point été reçus à l'examen de philosophie, il n'y aurait vraiment pour eux que demi-mal, puisque la première partie du baccalauréat leur suffit pour entrer à Saint-Cyr. (Note de l'éditeur.)

2. C'est actuellement chose faite. M. André vient de rapporter ce décret, février 1903. Plût au ciel qu'il n'eût jamais pris plus fâcheuse mesure. (Note de l'éditeur.)

dépit des projets de loi qui sont dans l'air, ne variera pas de sitôt. Trop de papas et de grands-papas, députés ou sénateurs, ont avantage à la maintenir dans l'intérêt de leurs enfants ou petits-enfants, voire même dans celui de tel ou tel de leurs électeurs influents qui n'entendent point du tout qu'on diminue les chances de leurs garçons.

Fermons la parenthèse et revenons à nos polytechniciens.

Il est clair que ces jeunes gens, au sortir de notre classe *sciences-philosophie*, devront faire encore une année de mathématiques avant d'aborder la préparation immédiate à Polytechnique. Mais remarquez bien, mon cher ami, qu'un bon élève de cette classe, *sciences-philosophie*, vaudra certainement le candidat sortant de *première C* (*latin-sciences*) qu'il aura pour concurrent dans cette nouvelle classe de mathématiques. La plupart des élèves de *première C* auront employé deux ans, soyez-en bien convaincu, à conquérir la première partie de leur diplôme. Notre écolier de *sciences-philosophie* se trouvera donc aussi avancé que ses condisciples, et il aura sur eux le grand avantage d'avoir développé et mûri son intelligence par l'étude de la philosophie, que ses rivaux n'auront pas même effleurée.

Il est beaucoup mieux armé pour le combat.

Le jeune homme qui se destine à Polytechnique doit sortir à seize ans de *première*, à dix-sept ans de *sciences-philosophie*, à dix-huit ans de sa seconde année de mathématiques. Il aura donc encore trois ans de préparation immédiate, et même quatre ans, s'il sort de *première* à quinze ans et demi[1].

S'il aboutit à un échec, il faudra conclure que pour lui, comme pour son camarade de Saint-Cyr, c'est autre chose que le temps qui a fait défaut.

Voilà mon sentiment, mon cher Frédéric. A présent, qu'ils fassent donc là-bas tout ce qu'ils voudront. Mais je pense qu'ils ne se repentiront pas de m'avoir cru.

Adieu et bon courage pour porter vaillamment jusqu'en juillet votre lourd fardeau. Votre vieil ami, X..., S. J.

1. La dispense d'âge de plus de six mois, pour la première partie du baccalauréat, s'accorde encore assez facilement aux très bons élèves.

« A-T-ON INTÉRÊT A S'EMPARER DU POUVOIR ? »

Il y a assurément dans le nouveau livre de M. Demolins des vues justes et des idées fécondes. On les connaît, d'ailleurs, car le fond, et, en bien des endroits, le texte lui-même se trouvaient déjà dans *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons?* et dans une conférence faite à la Sorbonne en 1899 sur *l'Avenir de l'éducation nouvelle.*

Manifestement le livre veut répondre par une négation énergique et complète à la question qui lui sert de titre. Les arguments qu'il met en ligne, c'est-à-dire les faits historiques et les phénomènes sociaux, justifient-ils cette réponse sommaire? Nous ne le pensons pas.

C'est qu'il y a bien des manières d'entendre le pouvoir, comme il y a bien des manières d'exercer le pouvoir. Par suite, l'expression *s'emparer du pouvoir* présente, elle aussi, des sens bien différents selon les temps et les lieux. Faute de faire des distinctions nécessaires, M. Demolins nous semble discourir dans de perpétuelles équivoques pour aboutir à des conclusions excessives et fausses, qu'il ne formule pas expressément, qu'il désavoue sans doute, mais qui se dégagent d'elles-mêmes dans l'esprit du lecteur étonné.

Ainsi tous, tant que nous sommes, « nous ne luttons en réalité que pour le pouvoir » ; c'est même là le titre du premier chapitre; « il n'y a pas, il n'y a jamais véritablement des guerres de religion... » On combat, sous prétexte de religion, pour s'emparer du pouvoir. « En réalité, la haine et les persécutions contre la religion ont surtout pour cause ce détestable emploi de la religion. » On ne vous moleste pas parce que vous allez à l'église, ou au temple, ou à la synagogue. Personne n'est assez fou pour cela. Mais vous vous servez de la religion dans un but politique, contre ceux qui pratiquent une autre religion que la vótre ou qui n'en pratiquent aucune. Voilà ce qu'ils ne vous pardonnent pas.

Nous connaissions déjà ce langage. Les gens pour qui toute la politique se résume dans la guerre à la religion, ne parlent pas

autrement. M. Demolins se porte garant de leur sincérité. On lui dirait que c'est de la candeur, si le nom de cette vertu n'avait un sens plutôt désagréable. Mais voilà, l'esprit de système vous fait avancer une assertion quelque peu paradoxale ; il faut pour l'étayer donner aux faits une interprétation qui l'est davantage : « Il n'y a jamais eu des guerres de religion ! »

Ainsi encore, lorsque des nations opprimées, comme la Pologne ou l'Irlande, s'insurgent contre l'oppression, leur cause est loin d'être aussi intéressante qu'on se l'imagine; elles ne luttent que pour s'emparer du pouvoir : « L'histoire de l'Irlande, comme celle de la Pologne, n'a été qu'une longue suite de révoltes et de soulèvements pour *la reconquête du pouvoir*. » Il y a là, paraît-il, une maladie congénitale de la race celtique, et « c'est ce qui explique pourquoi, au moment des récentes expulsions des congrégations religieuses, c'est en Bretagne, c'est-à-dire dans la région la plus celtique, que la résistance a revêtu une forme violente et à main armée ». Voilà certes un aspect nouveau de la question. En défendant leurs écoles de Sœurs, les Bretons ne faisaient que céder à la manie atavique qui porte leur race à s'emparer du pouvoir !

Ainsi encore, quand les catholiques se lancent dans la lutte électorale, ils ne visent qu'à s'emparer du pouvoir ; quand le clergé prend sa part de cette lutte, quand il manifeste sa préférence pour un candidat qui s'engage à défendre la religion contre celui qui s'en déclare l'adversaire implacable, le clergé, lui aussi, ne pense qu'à s'emparer du pouvoir, ou, si vous préférez, de l'assiette au beurre !

Et cela n'est pas chrétien; M. Demolins le déclare nettement. En effet, « il est écrit : Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. Je ne crois pas qu'il soit écrit : Tu gagneras ton pain en chassant tes frères des bonnes petites situations politiques et administratives pour t'installer confortablement à leur place. Oh ! que voilà un excellent sujet de sermon !... »

Il y a plus, affirme M. Demolins. On ne se contente pas de vouloir débusquer ses adversaires, on se propose bien de les écraser quand on aura pris leur place. Aussi, M. Demolins ne souhaite pas le succès de ceux-ci plutôt que de ceux-là. « Les oppresseurs deviendront opprimés et les oprimés oppresseurs. » Rien de plus. Même il prend soin de nous prévenir qu'entre jacobins et Jésuites,

il n'a pas de préférences ; car il n'aperçoit « pas de différence essentielle entre l'une ou l'autre de ces dominations... »

Y a-t-il assez de confusion en tout cela?

Or, cet acharnement universel à la poursuite du pouvoir est une cause de faiblesse et de ruine pour les sociétés. Comment le prouve-t-on? Par l'histoire, qui nous apprend que « l'abus du pouvoir » a amené la décadence de la Grèce, de l'empire romain, de l'Espagne et de la France. La splendeur du règne des potentats fameux, Alexandre, Philippe II, Louis XIV, Napoléon, n'empêche pas que leur omnipotence n'ait été funeste aux peuples qu'ils ont gouvernés. On pourrait discuter une sentence trop sommaire pour être complètement juste. En admettant qu'elle le soit, il s'ensuit tout au plus que le pouvoir absolu n'est pas d'ordinaire pour le plus grand bien de l'humanité. Personne n'y contredira. Mais qu'est-ce que cela fait à la thèse?

Mieux vaut compter sur soi-même, sur son activité, son énergie, que sur la protection du pouvoir. Soit encore. « L'initiative privée a créé la supériorité des sociétés qui dominent aujourd'hui », entendez les sociétés anglo-saxonnes, l'idéal de M. Demolins. Nous nous garderons de contester l'état prospère de l'Angleterre et des États-Unis, mais nous demanderons simplement à M. Demolins si vraiment, à son avis, les luttes politiques, c'est-à-dire en définitive celles qui ont pour but « de s'emparer du pouvoir », sont moins chaudes, moins âpres, moins violentes dans les sociétés anglo-saxonnes que chez nous. Aux États-Unis, dit-il, les gens comme il faut se désintéressent de la politique; les grands industriels, les grands commerçants trouvent dans la vie privée un emploi plus avantageux de leurs facultés que dans les affaires publiques qu'ils abandonnent aux politiciens. Tout comme chez nous, alors.

Non, nous n'avons guère besoin qu'on nous prêche le désintéressement et l'abstention sur le terrain de la politique, à l'exemple de « l'aristocratie » américaine; les « meilleurs », chez nous aussi, ne sont que trop disposés « à s'installer solidement dans la vie privée », comme nous le recommande à tous M. Demolins. C'est une façon d'absentéisme qui fait merveilleusement les affaires des politiciens, en leur laissant le champ libre. A l'en croire, les honnêtes gens n'ont pas d'autre moyen de s'opposer à leur action

malfaisante : « Il est indispensable, nous dit-il, qu'ils se dressent comme un obstacle infranchissable pour barrer la route aux fous, aux ambitieux et aux violents de tous les partis. C'est en s'installant solidement dans la vie privée qu'ils deviendront cet obstacle infranchissable contre les entreprises de tous les pouvoirs... » Et là-dessus M. Demolins nous cite son propre exemple. Il a « formé le projet..., sans aucun appui du pouvoir, de modifier de fond en comble notre système d'enseignement et d'éducation ». Beaucoup d'autres, avant M. Demolins, avaient aussi créé des écoles, sans aucun appui du pouvoir, ne demandant rien qu'à l'initiative privée. Nous souhaitons que l'école des Roches trouve grâce aux yeux des jacobins, à qui nous avons tort, paraît-il, de disputer le pouvoir. Seulement, on fera bien de se souvenir que dans leur doctrine, l'enseignement est une fonction d'État et que l'État n'admet d'autres auxiliaires que ceux qui lui plaisent.

D'après M. Demolins, les sociétés humaines se partagent en deux classes, celles où l'initiative privée est faible et le pouvoir très développé, et celles où au contraire le pouvoir est limité et l'initiative privée très développée. Celles-ci, naturellement, constituent le type supérieur ; ce sont les Anglo-Saxons. A l'autre type appartiennent les nations latines et, pour parler plus exactement, le reste du monde. Bien entendu, la prééminence, la domination, l'empire est dévolu dans le présent, et plus encore dans l'avenir, à la race où l'initiative privée ne laisse que peu à faire au pouvoir.

C'est peut-être vrai ; mais ne pourrait-on concevoir une société où le pouvoir serait très fortement constitué et où cependant l'initiative privée aurait, dans sa sphère, tout son épanouissement et sa fécondité ? Les pouvoirs publics en Allemagne ne passent pas pour manquer de vigueur ; « l'empereur, disait naguère le chancelier au Reichstag, est chez nous un vrai empereur ». A cet égard, l'empire allemand n'a rien à envier aux nations latines. Et pourtant, à l'heure qu'il est, l'Allemagne tient en échec sur tous les points du monde la puissance commerciale de l'Angleterre.

Ces pauvres nations latines, et la France à leur tête, en vérité, M. Demolins semble avoir pris à tâche de les humilier devant la race anglo-saxonne. Mais l'esprit de système, le besoin de faire cadrer les faits avec la théorie préconçue l'amènent à exagérer

singulièrement les torts des unes comme les mérites de l'autre. Un exemple. La houille a été le grand facteur de la révolution industrielle qui a changé la face du monde depuis cent ans. Qui a su en tirer parti? La race anglo-saxonne, évidemment. On oublie un détail. C'est que l'Angleterre à elle seule est cinq ou six fois plus riche en houille que tous les pays latins réunis. Ecoutez encore : L'Anglo-Saxon « alimente par les seules ressources de l'initiative privée toutes ses écoles, toutes ses universités ». Chez nous, au contraire, les œuvres d'utilité publique « sont tombées à la charge de l'État », parce que l'initiative privée est impuissante à les soutenir. Laquelle de ces deux affirmations est la plus contraire à la vérité, je ne me charge pas de le dire.

L'Anglo-Saxon est nettement hostile au militarisme, et c'est là encore une supériorité pour la race. L'Angleterre n'a pas d'armée permanente; elle n'enrégimente que des volontaires, et encore ils ne manquent pas de déserter dans la proportion de 20 à 50 p. 100, — 40 311 déserteurs sur 130 171 recrues, — c'est M. Demolins qui le dit, et il nous montre là un des plus beaux traits du tempérament de l'Anglo-Saxon, « son impérieux besoin d'indépendance et d'initiative ». Or, cette répugnance pour les servitudes militaires, combinée avec le goût de l'action libre, constitue la meilleure garantie de la paix, tandis que chez nous et chez les autres peuples à formation communautaire, le développement des pouvoirs publics entretient un régime habituel de guerre. Ici encore on ne peut méconnaître un fond de vérité; mais que d'objections pourtant! On s'obstine à ne tenir aucun compte de la situation géographique de l'Angleterre; est-ce donc pourtant un facteur négligeable? Supposez la Manche et la mer du Nord comblées, si l'Angleterre se refusait à subir les charges du service militaire qui écrasent les nations du continent, ce n'est pas l'initiative privée des commerçants et des industriels britanniques qui empêcherait l'Angleterre d'être mangée. Au surplus, son budget militaire est en réalité plus élevé qu'aucun autre en Europe; les aspirations de l'impérialisme anglais ne dénotent pas précisément un état d'esprit très pacifique; et de fait, M. Chamberlain déclarait dans un de ses récents discours, que dans un empire comme celui de la Grande-Bretagne, il ne fallait pas songer à voir se fermer jamais le temple de Janus. Sans nul paradoxe on pourrait soutenir que son système de recrutement constitue une incitation

aux entreprises belliqueuses. Si, au lieu de ses bataillons de volontaires, — on pourrait dire de mercenaires, — l'Angleterre avait une armée comme celles du continent, où tous les citoyens sont appelés à leur tour, peut-être les pouvoirs publics, très forts, quoi qu'on en dise, hésiteraient-ils davantage avant d'engager certaines expéditions.

Ces observations montrent, je crois, que les théories sociales de M. Demolins s'appuient trop souvent sur des arguments discutables, que l'on pourrait aussi bien invoquer en faveur d'une théorie contraire. Faut-il ajouter que tout ce qui tend à jeter la défaveur sur l'esprit militaire et les choses militaires est, à l'heure présente, chez nous singulièrement inopportun, je ne veux pas employer d'autre qualificatif. Nous ne sommes pas en Angleterre; les assimilations sont ordinairement vaines quand les situations sont par trop dissemblables; parfois elles deviennent dangereuses.

Sévère pour les nations latines en général et pour la sienne en particulier, sévère pour les catholiques de France, M. Demolins réserve ses plus grandes sévérités pour le clergé — il dit, les clergés, mais, ou je me trompe fort, ou ce ne sont pas les pasteurs ni les rabbins qui le préoccupent. Que reproche-t-il donc aux prêtres catholiques? D'abord, ce qu'il reproche à tous ses concitoyens, sans exception; car nous sommes tous lamentablement aveuglés; « les membres des clergés sont comme les laïques un produit de l'état social où ils vivent... s'ils croient à la toute-puissance de l'État, à l'intérêt qu'il y a à s'emparer du pouvoir, à la supériorité des situations administratives et des carrières libérales sur les professions indépendantes, ils ne font que partager en cela l'erreur commune ». Seulement, à raison de leur ministère et de l'influence qu'il leur donne, « ils encourent, devant Dieu et devant les hommes, une bien plus grande responsabilité que les simples laïques ». En regard, à la page précédente, on lit cependant : « Ainsi il serait injuste de les rendre plus responsables que les laïques de leurs idées et de leurs pratiques sociales. » Mais cela est sans importance. Plus que les laïques, ou ni plus ni moins que les laïques, les prêtres contribuent à la décadence de leur pays et de la religion elle-même, parce qu'ils croient « que pour servir la religion, il faut s'emparer du pouvoir », ne compre-

nant pas que « le travail est, au point de vue social, plus efficace que le pouvoir ».

Ce sont là des accusations trop vagues pour qu'on y puisse répondre; mais, heureusement, voici qui est plus précis. M. Demolins nous indique le moyen de nous amender. Il nous faut étudier « les conditions de la prospérité sociale »; naturellement celles qu'il nous enseigne dans son livre. « Elles sont l'expression même des lois qui gouvernent le monde social. Elles sont par conséquent l'œuvre directe de Dieu qui a créé ces lois... Si le prêtre ne s'applique pas de toutes ses forces à les connaître..., il est coupable et entièrement responsable. » Nous avions déjà l'Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; mais M. Demolins nous reproche précisément d'y chercher la solution des problèmes sociaux, qui ne s'y trouve point. L'empereur Guillaume parla un jour de son évangile à lui, qu'il chargeait son frère l'amiral de porter aux Chinois sur ses vaisseaux de guerre; nous aurons maintenant l'évangile social selon les Anglo-Saxons, que M. Demolins a révélé à la France et au monde. Voilà la doctrine que nous devons prêcher. Dieu le veut! Que si nous y manquons, nous aurons à répondre au tribunal du souverain Juge à cette terrible question : « Prêtre, qu'as-tu fait pour arrêter la décadence de ton pays?... Prêtre, tu as coopéré à la décadence de ton pays! » Et l'écrivain qui donne au clergé de semblables avertissements lui reproche, au moins à deux reprises « d'intervenir, au nom du dogme, dans les questions sociales » !

Je ne pense pas que personne prenne au sérieux le grief formulé contre les prêtres de France de travailler pour s'emparer du pouvoir. Eux-mêmes, sans doute, se contenteraient d'y répondre par un sourire. Mais voici une autre imputation qu'ils pourraient bien ne pas entendre avec la même sérénité.

On sait au prix de quels sacrifices le clergé de France a lutté sur le terrain scolaire contre l'œuvre de déchristianisation du pays entreprise par les sectes qui, elles, se sont bien réellement emparées du pouvoir. Pour créer et entretenir des écoles chrétiennes, les catholiques ont donné généreusement de leur bourse; des milliers de prêtres ont donné héroïquement leur repos et, souvent, jusqu'à leurs dernières économies. Possédé de son idée, M. Demolins ne voit là qu'une manœuvre politique pour s'emparer du pouvoir. Les catholiques et leurs prêtres forment un

des « clans » qui se disputent le pouvoir : « La grande affaire est de recruter le clan... On se dispute l'enfant afin de l'embrigader, le plus tôt possible, et définitivement, dans l'un ou l'autre des clans qui se partagent ce pays... »; l'école est « un bureau de recrutement des partis..., un moyen de préparer l'assaut du pouvoir. Et ainsi s'explique l'acharnement... », etc. Cette fois, il se pourrait bien que le cœur sacerdotal bondît sous l'outrage. Il n'y a pas un prêtre en France qui, s'étant de façon ou d'autre dévoué à l'éducation des enfants, ne proteste avec indignation contre ce parti pris de caricaturer ses intentions et ses actes. Mais non, enfin; nous pouvons vouloir élever chrétiennement des enfants chrétiens, le vouloir ardemment, passionnément, sans penser à nous en faire des échelons pour monter au pouvoir. Nous avons en ce moment des *parlementeurs* qui écrivent dans des rapports officiels que les missionnaires français s'en vont en Chine ou au Congo uniquement pour piller et s'enrichir. Ces gens-là ne connaissent, paraît-il, d'autre mobile des actions humaines que la cupidité ou l'ambition. Il y en a d'autres, pourtant; M. Demolins doit le savoir.

Après cela, nous ne mentionnerons que par souci d'exactitude l'accusation intolérable jetée en passant, avec la même légèreté, à l'adresse des Jésuites. Ce sont les Jésuites qui ont importé d'Espagne « la tendance — qui nous est restée jusqu'à ce jour — à se servir de la religion comme d'un moyen pour arriver à la domination politique ». Et cette tendance, ils en ont fait, paraît-il, « une doctrine »; et c'est à cette doctrine que leur ordre « doit sa célébrité et sa situation si particulière au milieu de tous les autres ordres religieux ».

Une énormité de plus ou de moins sur le dos de la fameuse Compagnie, ne tire pas à conséquence. Mais on a lieu de s'étonner en lisant cela chez un homme qui se pique d'apporter à l'étude de la science sociale la rigueur d'observation des sciences exactes. Il y a quelque temps, un sociologue distingué, comme M. Demolins, écrivant dans un journal qui se respecte, avait fait allusion aux *Monita secreta* des Jésuites. Il croyait de bonne foi à l'authenticité de cette chose. On lui signala sa méprise; il exprima ses remerciements dans une lettre fort courtoise, ajoutant qu'il ne savait rien des Jésuites que ce qu'il en avait lu dans un historien allemand et protestant, Léopold Ranke.

M. Demolins connaît les Jésuites autrement que par les témoignages des protestants. Il voudra nous dire sans doute, dans une prochaine édition, où, quand et comment ils lui ont enseigné, à lui ou à d'autres, à mettre la religion au service de la politique. Cette détestable doctrine, à laquelle ils doivent leur célébrité, ne saurait manquer d'être formulée quelque part dans leurs livres, à moins que ce ne soit dans les *Monita secreta*.

Nous ne demanderons pas que l'on juge par cet exemple du caractère scientifique des théories de M. Demolins et des preuves sur lesquelles il les appuie. Ce serait tomber dans le défaut de logique où il se laisse entraîner lui-même et qui consiste à tirer de faits particuliers une conclusion générale, à attribuer à tous ce qui est le fait de quelques-uns.

Qu'il y ait des individus qui se servent de la religion dans un but politique, c'est vrai, et c'est un malheur; mais il ne s'ensuit pas que tous ceux qui luttent au nom de la religion sur le terrain politique, ne luttent « en réalité que pour s'emparer du pouvoir ». Et nous pensons qu'ils feront bien de continuer, et même de redoubler d'ardeur et de dévouement dans cette lutte, au risque de passer pour « naïfs, ou peu clairvoyants, ou peu intelligents, ou d'esprit borné... » Sans doute, ils feront bien, et tous les honnêtes gens aussi, de développer leur initiative privée, de compter beaucoup sur leur initiative privée, « de s'installer solidement dans la vie privée » et de devenir, s'ils le peuvent, des autorités sociales. Mais s'en tenir là systématiquement, renoncer à revendiquer leur part d'influence dans la direction de la chose publique, sous prétexte de la mieux servir en restant chez soi, c'est un parti dont ne s'accommodent que trop la paresse et l'égoïsme, mais c'est aussi jouer un rôle de dupe en même temps que trahir un devoir.

JOSEPH BURNICHON.

REVUE DES LIVRES

ASCÉTISME

Le Cœur à Gethsemani. *Instructions prêchées dans la chapelle des Lazaristes pour la neuvaine de la Sainte-Agonie*, par l'abbé L. Lenfant, missionnaire diocésain. Paris, Poussielgue, 1902. In-16 carré, xiv-327 pages. Prix : 2 fr. 50.

La Royauté du cœur ou la Douceur chrétienne. *Retraite de 1902*, par le même. vi-342 pages.

Les *Études* ont chaudement recommandé, il y a deux ans (20 septembre 1901, p. 833), les retraites de M. l'abbé Lenfant, l'une sur *le Cœur*, l'autre sur *le Cœur vaillant*. La nouvelle série ne mérite pas un accueil moins favorable. Même après Bossuet, dans ses *Méditations sur l'Évangile*, l'auteur du *Cœur à Gethsemani* a trouvé le secret d'être nouveau et varié en s'inspirant tour à tour des mystiques telles que Catherine de Sienne et Angèle de Foligno, mais surtout des modernes tels que Ventura, Mgr Gay, le P. Faber, Mgr d'Hulst et l'abbé Paguelle de Follenay. Mais il n'en reste pas moins lui-même, et sous cette riche tapisserie le canevas de ses discours est toujours nettement tracé, propre à servir aux prédicateurs en quête de plan ou aux fidèles désireux de sujets de pieuses réflexions.

La peinture de la vie contemporaine avec sa fièvre d'activité, sa course folle aux affaires, aux plaisirs, aux crimes, aux bonnes œuvres, sa trépidation permanente développée par les moyens rapides de locomotion, son instabilité politique, ses existences brisées, son surmenage et sa tension nerveuse est dans *la Royauté du cœur* l'objet d'un excellent tableau et d'une morale meilleure encore. L'auteur invite les vrais chrétiens à savoir se posséder eux-mêmes par la douceur et à posséder ainsi les autres. Il leur prêche lui-même d'exemple, sachant toujours allier l'onction d'une parole miséricordieuse au verbe ardent de l'apôtre.

Henri Chérot.

Œuvres choisies de saint Augustin : Les Confessions. Traduction française, commentaires et texte latin, d'après Mgr Péronne, évêque de Beauvais, par le chanoine Pihan, ancien vicaire général, Maison de la Bonne Presse. 4 vol. in-8 écu. Collection : 1 franc le volume.

Ce n'est pas seulement un acte de piété filiale, comme on pourrait le croire d'après la dédicace, c'est, dans toute la force du terme, une bonne œuvre que vient d'accomplir M. le chanoine Pihan. En traduisant à nouveau et en rééditant avec préface, notes, commentaires et considérations pratiques les *Confessions* de saint Augustin, il les met à la portée de tous. Érudits et simples fidèles lui en doivent des remerciements. En particulier, les mères de famille. Au lieu de lire le journal d'un Grinchu, où l'argot marche de pair avec le décolleté, qu'elles fassent des *Confessions* de saint Augustin leur livre de chevet; elles y trouveront profit et intérêt. Les trois premiers livres leur apprendront à discerner chez leurs enfants, petits, les qualités mauvaises pour les corriger, les bonnes pour les développer; et pour leurs enfants grandissants, leur feront comprendre de quelle vigilance elles doivent les entourer, si elles veulent garder leur esprit et leur cœur.

Les livres suivants, en leur mettant sous les yeux, à côté des égarements et des luttes d'Augustin, l'action de Monique et son triomphe, les rendront fortes tout en les instruisant. Pas de mère qui en suivant Augustin de Tagaste à Carthage, de Carthage à Rome, de Rome à Milan ne se sente réconfortée, encouragée par de tels exemples; qui ne souhaite à son fils un ami comme Alypius, un maître comme Ambroise. Faut-il ajouter que la scène d'Ostie, si heureusement traduite par Ary Scheffer, ne perd rien à être lue dans cet admirable neuvième livre qui fit, il y a quarante ans, la fortune de la *Sainte Monique*, de Mgr Bougaud.

Et puisque je recommande cet ouvrage aux mères chrétiennes spécialement, supposant que les neuf premiers livres les ont mises en goût, je les engage à lire, avec plus de soin encore, les quatre derniers. Quel plaisir elles trouveront à étudier avec Augustin les phénomènes, le mécanisme, je dirais, de la mémoire; à pénétrer le secret mobile de nos passions humaines, à essayer de mesurer le temps.

Sans doute, l'intelligence de ces mystères n'est pas indispensable à toute institutrice ou nourrice ; mais il n'en est pas moins vrai qu'une mère sérieusement préoccupée de la bonne éducation de ses enfants, trouverait dans cette lecture des aperçus, des industries qui ne lui seraient pas inutiles.

Que si les questions d'exégèse, plus que jamais à l'ordre du jour, les intéressent, — et pourquoi pas? — Augustin leur apprendra à se défier de ces gens qui, ne sachant rien, parlent de tout, et déclarent que les données de la Bible et les données de la science sont inconciliables. Il ne s'en tiendra pas là. Ouvrant devant elles le livre de la création, il leur apprendra surtout à retrouver partout le Créateur dans la créature et à lui payer le tribut de louange auquel il a droit, en le servant et en le faisant servir non pas servilement mais fidèlement.

Ajoutons, en finissant, que, grâce au travail et au talent du traducteur, la lecture de ces petits volumes est attrayante. Les notes et commentaires qu'on serait, à première vue, tenté de laisser de côté paraîtront, à qui les abordera, si substantiels et si nets qu'après les avoir parcourus rapidement on y reviendra pour les étudier. Cependant je ne voudrais pas assumer la responsabilité de quelques étymologies rapportées par M. le chanoine Pihan.

Une table analytique bien faite permet au lecteur de retrouver facilement avec leurs tenants et aboutissants les idées qui l'ont frappé à la lecture. Elle sera aussi très appréciée des prédicateurs qui voudront se procurer l'ouvrage. — La Maison de la Bonne Presse a soigné cette édition, et je souhaite que la collection à 1 franc le volume : *Bibliothèque d'auteurs choisis*, ait le succès qu'elle mérite à tant de titres. Em. Charpentier.

QUESTIONS SOCIALES

Apostolat social. *Les Œuvres du Rosaire au faubourg de Plaisance*, par François Veuillot. Paris, Lecoffre. Un volume in-12, 171 pages. Prix : 2 francs.

C'est, en effet, une œuvre et une œuvre magnifique d'*apostolat social* qui nous est décrite dans cette petite mais substantielle brochure.

Le champ de cet apostolat est le faubourg de Plaisance, l'un des quartiers les plus pauvres et les plus miséreux de Paris. Il y a quelque dix ou douze ans, Dieu y suscita une, puis deux, puis plusieurs âmes d'un zèle robuste, inventif et tenace. Bientôt, sous le rayonnement de leur charité, s'élève tout un ensemble d'œuvres économiques et charitables ingénieusement groupées et organisées.

Patronages, écoles professionnelles, école ménagère, ouvroir, secrétariat du peuple, institutions variées d'épargne et de prévoyance, cercle d'études sociales, coopératives de consommation et de production, bibliothèques, journal, confréries, etc., tout est né, s'est développé et prospère autour d'un centre commun : une chapelle d'abord et, plus tard, une grande église. C'est le foyer de cette vie surnaturelle qui pénètre, soutient et rend fécondes toutes les bonnes volontés.

On a plaisir à suivre M. François Veuillot dans le rapide exposé qu'il nous en donne. Sans cesse l'idée éclaire le fait, et le fait, en retour, démontre l'idée, la rend attrayante et lui donne de « saisir à la fois le cœur et le cerveau ». On est ému en voyant ces civilisés retombés à la barbarie, plus rebelles que des sauvages cruels mais naïfs, revenir franchement à ce qu'il y a de plus sain, de plus fortifiant et de plus aimable dans la civilisation : le respect du droit des autres et la pratique de la charité.

C'est pourquoi cette brochure est, elle aussi, une œuvre d'apostolat social.

Quand, par curiosité ou autrement, on s'est laissé aller à jeter un regard attentif sur quelqu'une de ces pages, on est saisi et on ne s'arrête qu'après avoir tout parcouru. Non pas que l'imagination soit empoignée et captivée comme dans un roman d'aventures de belle venue, mais parce qu'en se déroulant, les idées et les faits répondent à ravir aux aspirations intimes de ce tempérament d'apôtre que nous ont légué nos catholiques ancêtres. On s'intéresse, on applaudit et on voudrait faire de même.

Auzias-Turenne.

Anarchie morale et crise sociale, par Lucien Roure. Paris, G. Beauchesne, 1903. In-12, II-404 pages.

Il serait inutile, et peut-être impertinent, de présenter longue-

ment aux lecteurs des *Études* un livre fait surtout d'articles qu'ils ont assurément lus et goûtés. Ce que je voudrais dégager ici, c'est la leçon d'intellectualisme bien entendu qui résulte du groupement même de ces travaux. L'anarchie où nous voyons se débattre, sur le fait des principes, les philosophes séparés, mène droit à la crise morale, à la crise sociale la plus aiguë. Les circonstances donnent à cette leçon une actualité qu'on voudrait moins poignante. Les essais, souvent ingénieux, qu'on tente pour substituer quelque chose à la morale traditionnelle, fondée en philosophie, affermie et éclairée par la foi, sont condamnés par leur impuissance même : aucun ne fournit de base suffisante à la vie morale de l'homme et des hommes. L'expérience commence à le montrer; la logique suffisait à le prévoir. Tels ces antiques jardins d'Adonis, plantés de fleurs épanouies, mais privées de leur tige et de leurs racines : une nuit, quelques journées au plus, ont raison de cet éphémère éclat. Morales positivistes, les moins fragiles peut-être, parce que, sur un point, elles ont encore contact avec l'homme réel; morales idéales, plus hautes, encore moins solides, qui cherchent un fondement dans l'autonomie de la personne humaine, dans la liberté, dans la solidarité, dans ces religions amoindries de la pitié ou de la beauté, toutes ces constructions de main d'homme sont décrites exactement, et justement critiquées par M. L. Roure. Mais l'auteur n'a garde de nous laisser sur cette impression désespérante, et montre le salut dans le retour à la morale de l'ordre, qu'il esquisse d'après la synthèse qu'en a donnée saint Thomas. L'œuvre de Tolstoï, son nihilisme initial aboutissant à un quiétisme qui ne garde de l'Évangile que des maximes arbitrairement détachées de leur contexte, sert de transition aux études qui nous montrent le retentissement, dans la société humaine, des morales présentées plus haut. C'est naturellement l'idée socialiste, avec ses courants divers, ses rêves d'idéal millénariste, son intolérance, ses formes radicales ou adoucies, qui forme la trame de cette partie du livre. Là, en effet, s'essayent, se combattent, et se trouvent impuissantes à régler la conduite, toutes les morales séparées. A l'encontre de ces efforts, quelquefois sincères, mais finalement décevants, M. Roure nous montre, dans un dernier chapitre, la morale de l'ordre à l'œuvre dans la société humaine. L'auteur suit, dans cette application, les enseignements autorisés

de Léon XIII, et s'efforce d'en préciser la portée et de déterminer les conditions qui leur permettrait d'avoir toute leur efficacité. Il termine par ces paroles judicieuses, qui traduisent fort bien l'allure sagement progressiste de tout l'ouvrage : « Les impétueux reprochent aux esprits rassis leur timidité ; les esprits calmes crient facilement à la nouveauté et à l'audace. Certes, en tout mouvement d'amélioration et de réforme, on ne saurait dédaigner les leçons de l'expérience. D'autre part, celui-là ne fera jamais de faux pas qui se tiendra obstinément assis dans le fauteuil du conservatisme ; mais aussi le monde marchera sans lui. Que par amour de l'union et en esprit d'humilité chacun interprète favorablement et accepte avec bienveillance les avis ou les tentatives des autres. Qu'il s'éclaire et se complète de tout ce qui se pense, se dit, se fait en dehors de lui. » C'est un programme que M. Roure a bien rempli, à propos d'un sujet capital. Son livre vaut par sa méthode comme par son contenu.

L. de Grandmaison.

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

Annibal dans les Alpes, par P. Azan, lieutenant au 2e zouaves. Ouvrage renfermant dix-sept cartes et six photographies. Paris, Picard, 1902. In-8, 236 pages. Prix : 6 francs.

Il y a longtemps qu'on se demande quelle route Annibal a suivie quand il a traversé les Alpes. Un grand nombre de travaux ont été publiés sur ce sujet. Pourtant, le nouvel ouvrage de M. Azan n'est pas inutile. Les systèmes proposés jusqu'ici y sont bien analysés, et l'auteur y présente le sien, qui ne manque ni de vraisemblance, ni d'originalité.

On sait les difficultés du problème. Le passage des Alpes nous est connu surtout par deux auteurs, Polybe et Tite-Live. Or, ils ne s'accordent pas toujours, et les descriptions assez vagues qu'ils nous ont laissées peuvent s'appliquer à bien des régions différentes. On y a vu tantôt le mont Viso, tantôt le mont Genèvre, tantôt le mont Cenis, tantôt le grand ou le petit Saint-Bernard. Nous savons qu'Annibal partit de la *Druentia*. Mais, qu'est-ce que la *Druentia* ? C'est la Durance, disent les uns. C'est le Drac, assurent les autres. Polybe et Tite-Live nous indiquent bien les

noms de quelques peuplades par le pays desquelles Annibal passa. Mais nous ne savons pas toujours où ces peuplades vivaient. Pour comble de malheur, certains noms propres ont été maltraités par les copistes, et les manuscrits présentent çà et là des variantes inintelligibles : le même fleuve s'y trouve désigné par cinq noms différents.

Malgré toutes ces difficultés, M. Azan ne s'est pas découragé; il a visité les Alpes, en relisant Tite-Live et Polybe; il pense avoir trouvé enfin la solution définitive. Annibal, d'après lui, a dû passer par le col du Clapier. C'est de là qu'il a montré à ses troupes les plaines de l'Italie. Toute la route répond bien à la description faite par les historiens. On retrouve les défilés qu'ils mentionnent, les rochers dénudés où les troupes campèrent, et l'« escarpement de trois demi-stades » par où elles descendirent en Italie. La distance totale est bien celle qu'indique Polybe. Tout concorde, sauf une seule indication. D'après Polybe, Annibal, avant d'arriver aux Alpes, avait marché « le long du fleuve ». Or, il semble que par cette expression « le fleuve », l'historien grec désigne le Rhône. « L'absence du Rhône, dit M. Azan, voilà le point faible de notre système. » Pour répondre à cette difficulté, l'auteur fait une conjecture fort ingénieuse : il suppose qu'autrefois le Rhône se divisait en deux branches, dont l'une n'était autre que l'Isère actuelle. Le cours du fleuve se serait modifié depuis le temps d'Annibal. Les exemples apportés par M. Azan prouvent que cette thèse n'a rien d'impossible. Quand on ne croirait pas devoir admettre dans tous ses détails le système de M. Azan, on n'en devrait pas moins reconnaître que son livre est très intéressant. Il unit, dans une mesure rare, l'agrément et la science. L. L.

Table analytique et alphabétique des matières contenues dans « la Vraie Jeanne d'Arc ». — Réponse à quelques critiques de « la Vraie Jeanne d'Arc », notamment à M. Ulysse Chevalier, par J.-B.-J. Ayroles. In-8, 637-738 et XVI pages.

M. l'abbé Ayroles vient de terminer, disons mieux, couronner son monumental ouvrage par deux suppléments intéressants. Le premier est une table très abondante comprenant les matières de

tous les volumes, même du premier, *la Pucelle devant l'Église de son temps*, qui avait déjà eu sa table particulière.

Les procès de Jeanne d'Arc étant, comme tous les procès d'ailleurs, quelque chose d'assez confus et de souvent contradictoire, cet instrument de recherches était ici indispensable. La qualité de l'exécution répond à sa nécessité. L'auteur ne s'est pas contenté d'indications purement numériques mettant le lecteur ou le travailleur en présence d'un tableau de chiffres ; il a lui-même résumé chaque question, en sorte qu'il suffit de parcourir un article de la table pour avoir une synthèse nette et complète du sujet spécial que l'on étudie.

Que l'on prenne par exemple les articles *Michelet*, *Quicherat*, *Mission de Jeanne d'Arc*, *Michel* (*saint*), *Domremy*, *Luce* (*Siméon*), ce sont autant de dissertations en plusieurs pages, formant des canevas précieux pour le critique et l'historien. De même aux mots *Messe*, *Communion*, *Confession*, etc., les panégyristes rencontreront les témoignages suivis concernant les saintes pratiques de la Vénérable.

De la *Réponse aux critiques et à M. Ulysse Chevalier*, je ne puis qu'indiquer l'origine et signaler quelques éléments. L'auteur s'en prend d'abord à une revue allemande, dont il a oublié le nom, et au *Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie* (V. 3). Déjà, dans les *Études* (20 avril 1902, p. 283), nous avions fait remarquer le faible de certains de ces reproches adressés à l'œuvre de M. Ayroles par l'érudition germanique.

Une attaque à laquelle il paraît avoir été justement plus sensible, est celle de M. le chanoine Ulysse Chevalier, dans son étude critique intitulée : *l'Abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule*, dont le commencement a paru dans *l'Université catholique* (de Lyon), du 15 juin 1902. M. l'abbé Ayroles maintient la légitimité du titre de *Brigandage*, *Latrocinium*, donné par lui au tribunal de Rouen et le bien fondé de ses reproches à l'adresse de divers membres de l'Université de Paris, les mêmes qui devaient se poser en adversaires du pape, au concile de Bâle. S'il reconnaît avoir confondu, après tant d'autres, Guillaume Érard et Guillaume Éverardi, sur tous les auteurs points il s'efforce de maintenir rigoureusement ses positions. Henri Chérot.

Du Journalisme, *son histoire, son rôle politique et religieux*, par Eugène Tavernier. Paris, H. Oudin. Un volume in-12, 337 pages.

M. Fonsegrive a vraiment bien fait de nous apprendre *comment il faut lire les journaux*, puisque cette lecture devient de plus en plus la première occupation de la vie civilisée. Et pourtant les Français sont des traînards en comparaison des Anglais et des Américains. Il ne se publie à Paris que deux mille quotidiens, et, en fait de journalisme, la centralisation n'existe pas. La concurrence faite à la presse de Paris est devenue redoutable.

On a tout dit pour et contre les journalistes, depuis Guy Patin attaquant Renaudot, jusqu'à Ferdinand Brunetière remplaçant John Lemoinne à l'Académie française. Blâmes et louanges constatent que la presse est une grande puissance.

M. E. Tavernier constate ce pouvoir de la presse. Il étudie l'histoire du journalisme depuis le modeste essai de Théophraste Renaudot en 1631, jusqu'à la fin de la Commune 1871. Il a fallu condenser beaucoup pour enfermer en trois cent trente-sept pages l'histoire de deux siècles et demi de journalisme, mais le résumé est excellent et le livre tient et au delà tout ce que promet son titre.

Lucien Guipon.

La Comédie-Française et la Révolution, par A. Pougin. Paris, Gaultier, Magnier et Cie. Un volume in-16, 332 pages.

Qu'est-ce donc, à notre époque, qui nous attire si puissamment, écrivains ou lecteurs, vers les souvenirs de la Révolution française ? Par quel charme dominant cette sanglante histoire séduit-elle les imaginations contemporaines ? Peut-être n'y cherchons-nous que cette volupté tragique dont Aristote a essayé de sonder le mystère et de donner la raison dans ses ouvrages sur l'art dramatique ; et donc, comme les spectateurs d'une pièce où se heurtent d'un choc violent toutes les plus véhémentes passions humaines, nous contemplerions avec un vif intérêt ces scènes d'horreur et de carnage, dont les principaux acteurs s'appelèrent Danton, Marat, Robespierre, et qui furent, pendant quelques années, notre vie nationale.

Cette explication en vaut une autre. Mais il y a, je crois, davantage encore au fond de cette curiosité générale, je ne sais quelle

vague idée que l'histoire se recommence éternellement, et que ce passé peut revivre sous de nouvelles formes ; je ne sais quel pressentiment enveloppé que nous serions destinés, nous aussi, à donner à la postérité le spectacle risible et lamentable d'une société qui meurt dans l'imbécillité et dans le sang.

Quoi qu'il en soit, et pour ne pas philosopher plus longtemps, voici un livre où l'on nous raconte la crise finale où, après des péripéties diverses, par un coup de théâtre facile à prévoir, la Comédie-Française mourut de mort violente le 2 septembre 1793. Ils étaient bien coupables ces ci-devant comédiens ordinaires du roi ! Ils s'obstinaient à jouer une pièce de François de Neufchâteau intitulée *Paméla*, et qui, sans doute, n'avait de commun avec les chefs-d'œuvre de Racine et de Corneille que la mesure du vers. Cependant on y trouvait quelques idées qui, pour être exprimées faiblement, ne laissaient pas d'avoir une certaine apparence de justesse et d'à propos. Au quatrième acte, par exemple, devant une salle remplie et qui applaudissait chaleureusement, l'acteur Fleury, de sa voix éclatante, se faisait l'interprète de beaucoup d'honnêtes gens et s'écriait :

> Ah ! les persécuteurs sont les seuls condamnables,
> Et les plus tolérants sont les plus raisonnables !

On comprend que cela ne pouvait durer. Le 2 septembre 1793, le Comité de salut public « arrête : 1° que le Théâtre-Français sera fermé ; 2° que les comédiens du Théâtre-Français et l'auteur de *Paméla*, François (de Neufchâteau), seront mis en état d'arrestation dans une maison de sûreté et les scellés apposés sur leurs papiers ».

Le 3 septembre, la Convention nationale, présidée par Robespierre, « approuve l'arrêté pris par le Comité de salut public, et renvoie au Comité de sûreté générale pour l'examen des papiers qui seront trouvés sous scellés ».

Ainsi fut fait, suivant la loi ! La République pouvait se passer de comédiens ; plus tard, comme le prouva la mort de Lavoisier, elle se passera de chimistes.

Mais, fort heureusement, cette tragi-comédie ne se déroula point suivant les règles ordinaires, et n'eut pas pour les acteurs le dénouement sanglant qu'il eût été fort naturel de prévoir. Ils n'allèrent pas jusqu'au bout de leur rôle dans cette pièce où leur

intérêt personnel était si fortement engagé; et un beau jour, grâce au dévouement et à l'habileté de Labussière, comme le prouve l'auteur de *la Comédie-Française*, d'après des documents nouveaux, ils échappèrent à la prison.

Il faut lire tous ces détails très intéressants dans le livre de M. A. Pougin, à qui on ne peut reprocher peut-être que d'avoir manqué un peu de colère et d'indignation dans ces récits où nous apparaissent, tels qu'ils furent,

Ces bourreaux barbouilleurs de lois.

Ne passez point, sans les lire, les extraits de journaux que donne l'auteur. Non, vraiment, rien de nouveau sous le soleil ! Ce ton, ce style, ce mépris pour les opinions et pour les droits de ceux qui ne pensent point comme eux, ce sont des traditions héréditaires chez les jacobins; *le Père Duchesne* ou *la Feuille du Salut public*, par la plume du journaliste Rousselin, donne sur les hommes et sur les événements des appréciations qui seraient à leur place et feraient bonne figure dans telle gazette contemporaine.

A la fin du volume, deux études intitulées : *Vie et mort tragique d'une tragédienne*, *Un comédien révolutionnaire*. Il s'agit de Mlle Desgareins et de Grammont. Pages bien documentées et intéressantes. Louis Chervoillot.

Une nièce de Pascal : Marguerite Périer, *d'après des documents inédits*, par Elie Jaloustre. Clermont-Ferrand, 1901. In-8, 76 pages.

Dans ce mémoire, d'une composition serrée et d'une allure vivante, M. Elie Jaloustre a su éviter l'écueil ordinaire de ces sortes de monographies. Les documents nombreux et précis qui lui ont fourni la meilleure partie de son travail, n'en alourdissent point la marche. Çà et là, une comparaison poétique d'une parfaite justesse ou d'une agréable originalité (p. 44) relève le fond un peu terne du sujet.

Je devrais plutôt dire : austère, et c'est en effet le caractère dominant de cette famille Périer, alliée aux Pascal et adonnée avec une inébranlable constance aux pratiques du jansénisme comme elle en avait épousé et hérité l'esprit. Un sous-titre tel que : *Une grande* ou *la plus grande famille janséniste*, aurait bien

indiqué l'objet de cette étude. Tous les Périer y passent après les sœurs et le beau-frère de Pascal; on y suit leurs voyages; on y dépouille leurs livres de comptes; on s'y déplace avec leurs divers domiciles dont l'un fut, on le sait, la maison mortuaire de Pascal.

Mais c'est bien Marguerite — combien différente de la Marguerite des Marguerites! — qui occupe le centre de ce tableau de famille à personnages divers. A l'âge de moins de trois ans (née en 1646, elle était l'un des cinq enfants de Florin Périer et d'Étienne Pascal), on la fit renoncer à la toilette. Plus de galons d'argent aux robes, ni de rubans, ni de dentelles. Du camelot gris tout uni. De 1653 à 1661, elle fut élevée avec ses sœurs à Port-Royal-des-Champs et n'en sortit qu'avec la tourmente qui dispersa le pensionnat.

M. Jaloustre paraît bien un peu effrayé de la dureté du régime, mais il insiste spécialement sur les heureux résultats. Que dire au reste sur ce sujet depuis *l'Éducation à Port-Royal* de M. Cadet? Seulement l'auteur nous cite uniquement l'hommage rendu par Boileau à la vertueuse épouse qui

> Dans Port-Royal instruite,
> Aux lois de son devoir règle tous ses désirs.
> (*Sat.*, x.)

C'est en effet de bonne application à Marguerite Périer, bien que celle-ci soit restée célibataire. Mais on ne saurait en séparer le reproche adressé par M. Regnard à cette formation trop claustrale et qui aboutirait à une compression exagérée des sentiments du cœur. M. Deschanel, dans son *Boileau romantique* (éd. 1888, p. 63), avait heureusement rapproché les deux passages. Peut-être aussi y a-t-il lieu de remarquer, par manière de contraste, que des femmes sensibles et mondaines, telles que Mme de la Fayette et Mme de Sévigné, devaient plus ou moins se ranger du parti des fameux solitaires qui livraient si rude guerre aux passions et au monde, par suite, dit Auger, « du penchant qu'ont les femmes aux opinions extrêmes et aux sentiments excessifs ».

Mais ni Marguerite ni Jacqueline Périer n'eurent jamais rien de commun avec ces brillantes personnes. A peine sorties de Port-Royal, elles s'étaient retirées à Paris, rue des Fossés-Saint-Marcel. Sur elles veillait encore de loin leur tante, sœur Sainte-

Euphémie, cette Jacqueline Pascal qui devait mourir du désespoir d'avoir signé le formulaire.

Mais surtout, bien qu'elles songeassent ou parce qu'elles songeaient à la vie religieuse, que d'ailleurs elles n'embrassèrent point, leur mère, Mme Périer, ne les quittait jamais. Même après quarante ans passés, Marguerite ne sortait pas sans être accompagnée par sa mère, fût-ce pour aller à la messe. « La sévérité de Mme Périer était telle, écrit le P. Guerrier, que si quelqu'une de ses filles, étant avec elle, disait un mot à quelques amies qu'elles rencontraient dans les rues, il fallait aussitôt en rendre compte à leur mère, qui demandait d'un ton sec ce qu'elle avait dit. » (P. 10.)

Cependant, Marguerite n'était-elle pas une enfant privilégiée, elle qui avait été miraculeusement guérie à Port-Royal, le 24 mars 1656, d'une fistule à l'œil, par l'attouchement d'une sainte épine?

M. Jaloustre raconte complaisamment cette grâce extraordinaire, comme aussi la très curieuse cérémonie en messe d'action de grâces célébrée chaque année, au jour anniversaire, dans la cathédrale de Clermont, jusqu'à la Révolution, et ne semble élever aucun doute sur l'authenticité du fait. Le P. Rapin était moins confiant. Marguerite, dit-il (il se trompe en la croyant religieuse), « s'étant trouvée mal d'une incommodité assez considérable à l'œil, invoqua le secours de Notre-Seigneur par les mérites de la relique et en fut au même temps soulagée, *à ce qu'on prétend*, ce qui donna lieu aux jansénistes de débiter cette guérison comme un miracle, pour tâcher d'autoriser leur erreur » (Rapin, *Mémoires*, t. II, p. 418).

Mais par ailleurs M. Jaloustre n'est pas tendre envers la fameuse secte et l'on ne peut lui faire le reproche d'avoir été entraîné par son héroïne jusqu'à passer dans son camp. Avec Cousin, il estime que « c'étaient alors les Jésuites qui défendaient la bonne cause, celle de la liberté humaine et du mérite des œuvres » (p. 13). Il voit même dans les jansénistes, encore plus que dans les philosophes du dix-huitième siècle, les précurseurs logiques de la Révolution française, à raison de leur esprit de révolte envers les autorités légitimes.

Les Périer se distinguèrent tous par leur grande charité envers les pauvres, et cette générosité, qui souvent n'allait pas chez eux sans

privations, doit leur mériter en partie miséricorde. Cependant, ils menaient un train de vie fort honorable et leur château de Bien-Assis, sur lequel M. Jaloustre nous donne de si copieux détails, était l'une des plus belles résidences de l'Auvergne. Elle passa dans la suite aux Cisterne.

Même lorsqu'elle fut demeurée seule et que ses ressources eurent beaucoup diminué, Marguerite gardait encore quatre domestiques : valet, femme de chambre, cuisinière et fille de peine (p. 53).

La peinture de son existence, restituée par M. Jaloustre avec une minutieuse exactitude, nous la montre simple, économe, libérale, suspendant à son chevet le portrait du diacre Pâris et lisant les *Nouvelles ecclésiastiques*. Sa grande, son unique passion, après sa ferveur janséniste, était son culte pour la mémoire de son oncle, l'auteur des *Provinciales* et des *Pensées*. Elle conservait précieusement ses papiers et ses souvenirs, et c'est grâce à elle qu'ils nous sont parvenus. L'illustre évêque de Clermont, Massillon, permit de lui donner le saint viatique à son lit de mort et fit preuve, par cette autorisation, d'une louable tolérance. « Il nous semble impossible, écrit l'auteur, d'enlever à Massillon, sous prétexte d'orthodoxie, cet acte de suprême mansuétude. » (P. 64.) La plupart des biens de Marguerite Périer s'en allèrent, par son testament, aux pauvres et aux hôpitaux. Un autre grand prélat, alors l'abbé Fléchier, avait reconnu jadis, aux temps des Grands-Jours d'Auvergne, dans la nièce de Pascal une femme supérieure à la considération que lui valaient sa haute situation, l'amitié de Mme de Sablé et de son étroite parenté avec Pascal. La notice de M. Jaloustre confirme ce jugement. Henri Chérot.

MÉDECINE

Leçons de clinique médicale, 4e série, par le Dr J. Grasset. Montpellier, Coulet, et Paris, Masson, 1903. Un volume in-8 de 755 pages. Prix : 12 francs.

Ce volume abonde en observations savantes et sera remarqué des médecins, comme tout ce qui sort de la plume du professeur Grasset, un maître en neurologie. Mais il mérite d'être signalé aux philosophes à cause des aperçus critiques et scientifiques

qu'il présente sur des questions extra-médicales ou mixtes. Citons : un travail sur la *Supériorité intellectuelle et la névrose*; une étude sur *Un cas d'hystérotraumatisme*; enfin et surtout une série de leçons (qui comprend 200 pages) sur *le Spiritisme devant la science à propos de l'histoire d'une maison hantée.*

M. le professeur Grasset se tient également éloigné de la crédulité et du scepticisme et montre que les faits spirites doivent être étudiés à la lumière de la science. Sa théorie du *polygone* est discutable, mais a la vertu de nous sortir des vieilles ornières et peut, bien comprise, se concilier avec le spiritualisme raisonnable.

Dr Surbled.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ASCÉTISME

L'abbé Genty de Bonqueval.— **Élévations sur les litanies de la très sainte Vierge.** Paris, Charles Amat. In-4 illustré, 500 pages. Prix : 8 francs ; *franco*, 10 francs.

Des quarante-sept invocations dont sont composées les litanies de la sainte Vierge, vingt-trois sont étudiées par M. l'abbé Genty de Bonqueval. Ce sont les vingt-trois premières, de *Sancta Maria* à *Causa nostræ lætitiæ* inclusivement. Chacune de ces *élévations* est un véritable petit traité, de 20 à 25 pages en moyenne, en style plutôt oratoire que philosophique.

Manifestement l'œuvre est d'un dévot et docte serviteur de la Mère de Dieu. Elle suppose des recherches presque innombrables, un travail énorme ; mais ce travail a été fait avec amour : c'est l'impression à laquelle on s'abandonne volontiers en parcourant l'une ou l'autre de ces élévations.

Peut-être la piété de l'auteur, trop uniquement appliquée à louer Notre-Dame, dans sa longue chevauchée à travers les champs théologiques n'a-t-elle pas toujours tenu les rênes d'une main assez ferme.

Deux exemples, pris à l'aventure entre plusieurs, aideront à comprendre ce qui, dans cette comparaison d'apparence fantaisiste, pourrait manquer de précision.

A l'invocation *Mater inviolata*, page 167, nous lisons : « La perpétuelle virginité de la Mère de Dieu ! Enoncer une pareille proposition c'est la prouver, comme énoncer l'existence de Dieu, c'est prouver qu'il est l'Être nécessaire et éternel. »

Si cela pouvait devenir vrai, quel labeur en moins pour les philosophes et les théologiens catholiques !

L'auteur continue en s'animant : « Comment ! Toute la puissance génératrice de Dieu est épuisée par la génération de son Verbe, qui est son fils naturel, et la puissance génératrice du sein virginal ne le serait pas après qu'elle a engendré le même Verbe incarné, qui est son fils naturel aussi bien que celui de Dieu le Père ? »

Sans doute, Marie ne peut être deux fois Mère de Dieu ; mais le privilège de la maternité divine lui enlève-t-il nécessairement toute fécondité purement naturelle ? Si oui, une petite preuve serait la bienvenue. Au lieu de preuve, nous avons cette affirmation : « Évidemment, nier la virginité perpétuelle de la mère, c'est nier la divinité du fils, et douter de l'une, c'est douter de l'autre. Confessons donc...»

A *Virgo prædicanda*, page 339, l'auteur nous dit :

« Assurément, l'Évangile est le code et le manuel du monde chrétien; il est inutile de chercher ailleurs la vérité et la loi des âmes. Mais qui garantit l'Évangile? Qui est sa base, sa racine, sa tige; et son expression vivante et agissante? qui, si ce n'est la Vierge Marie? Qu'est-ce que, non seulement l'Évangile, mais toutes les saintes Écritures révélées, depuis la première page de l'Ancien jusqu'à la dernière du Nouveau Testament, sinon l'histoire et l'exposition des destinées et des gestes magnifiques de cette humble, mais très admirable Vierge Marie? Toute l'économie du salut du monde ne repose-t-elle pas sur Elle, comme la roue sur son axe, comme la fleur sur sa tige, comme le ruisseau sur sa source? Le Christ, et tous les mystères de sa vie, ne sont-ils pas l'épanouissement divin de sa vertu et de sa fécondité virginale?... » etc.

Évidemment, il ne serait pas équitable de prendre ces affirmations à la lettre. Ce n'est pas la Vierge Marie qui garantit la sécurité de l'Evangile, et l'Écriture n'est pas uniquement, ni même principalement, l'histoire de ses destinées et de ses gestes, etc., etc.

H. Peyrachon.

Le R. P. Georges Kolb, S. J. — **Wegweiser in die marianische Literatur** (Guide dans la littérature mariale), principalement en vue de la prédication du mois de Marie et des entretiens aux congrégations. Fribourg-en-Brisgau, Herder. In-8, 224 + 120 pages. Prix : 3 mk. 50 (4 fr. 35).

Le P. Georges Kolb publiait en 1888 une première édition de ce *Guide* dans la *littérature* — ou, si l'on veut, dans la *bibliographie* — mariale. En le rééditant (la réédition comprend les 224 premières pages) il a eu l'heureuse idée d'y joindre un *Supplément* (120 pages), qui conduit l'ouvrage jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, ou plus exactement jusqu'au début de l'année 1900.

En tête, une préface d'une vingtaine de pages contient des principes généraux et des avis utiles et pratiques, adressés aux prédicateurs qui ont à parler de la sainte Vierge. Puis, vient le répertoire méthodique de plus de sept cents ouvrages, écrits en allemand ou traduits en langue allemande, de 1850 à 1900; à l'occasion, l'auteur ne se fait pas faute de sortir de ces limites de temps et de pays pour signaler, au moins en note, telle ou telle publication importante qui n'y rentre pas tout à fait. Les indications bibliographiques sont accompagnées de courtes analyses qui font connaître le sujet et le genre des ouvrages, d'appréciations sur leur valeur, et parfois sur ce qu'ils laissent à désirer, de renseignements sur l'utilité qu'ils présentent, surtout en vue de la prédication. Le volume se termine par une table générale où les sept cents ouvrages sont classés dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs (les anonymes sont mis au mot caractéristique du titre).

Composé pour l'Allemagne, ce répertoire a cependant de quoi intéresser les Français, ne fût-ce

que par l'indication de nos auteurs, anciens ou récents, qui ont eu les honneurs d'une traduction allemande dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Parmi les noms les plus connus, je relève les suivants : vénérable Jean Eudes, Poiré (*Triple couronne*); Bossuet, Bourdaloue et Massillon (*Sermons sur la sainte Vierge*); bienheureux Grignion de Montfort, Auguste Nicolas, Gratry (*Mois de Marie*); Mgr de Ségur, Monsabré (*Rosaire*); docteurs Dozous et Boissarie (sur Lourdes). Il y en a un bon nombre d'autres.

Mais, s'il est agréable de retrouver nos compatriotes en pays étranger, il est surtout utile de faire connaissance avec les écrivains allemands, si pieux, et d'une piété si éclairée et si solide, dont ce *Guide* nous présente un choix abondant[1].

Enfin, nous avons là comme un fragment d'une grande œuvre qui est à faire, la « Bibliographie mariale ». Relever exactement, sans restriction de temps ou de pays, les titres de tous les ouvrages publiés sur la sainte Vierge, serait déjà un immense travail; et, pour que ce volumineux répertoire fût vraiment utile, il devrait être, comme celui du P. Kolb, un répertoire *critique*, qui, à côté des titres, contînt des appréciations. Ce travail de géant ne sera possible que lorsqu'il aura été préparé par des bibliographies partielles du genre de celle-ci.

René-Marie de la Broise.

1. Parmi ces très bons ouvrages je trouve mentionné à son rang (*Supplément*, p. 35) celui du P. Pierre Vogt : *Maria in ihren Vorbildern* (Marie dans ses figures, Ratisbonne, Pustet). Par suite de plusieurs malencontreux incidents, les *Etudes* n'ont pas publié de compte rendu sur ce volume, qui, cependant, leur avait été envoyé. C'est justice de le signaler au moins dans cette note. Onze symboles de la sainte Vierge, les uns personnels, les autres réels, sont étudiés en trente et une lectures intéressantes et pieuses. Si je ne me trompe, ce furent d'abord des entretiens adressés aux élèves de Feldkirch; maintenant qu'ils sont réunis en volume, je les conseillerais volontiers à nos jeunes Français, désireux d'apprendre l'allemand, tout en faisant de bonnes lectures.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mars 26. — A **Paris**, par 322 voix contre 222, la Chambre refuse de passer à la discussion du projet de loi accordant l'autorisation aux Chartreux.

— Les Petites-Sœurs de l'Assomption, gardes-malades des pauvres, sont condamnées par la 9e Chambre de la Seine, pour n'avoir pas demandé l'autorisation. Une ovation enthousiaste leur est faite à la sortie.

27. — En **Chine**, les États-Unis acceptent que l'indemnité soit payée en argent.

— Au **Canada**, Sir Wilfrid Laurier présente un projet de loi qui porte de 100 à 500 dollars le droit de capitation sur les immigrants chinois.

28. — A **Paris**, la Chambre des députés invalide les élections de M. Truy, progressiste, et de M. Claudinon, libéral.

30. — A **Paris**, la Chambre des députés adopte l'ensemble du budget de 1903 après une séance de vingt-sept heures.

31. — A **Bruxelles**, à la Chambre, M. Woeste, répondant à M. Crombez, prononce une remarquable défense des congrégations françaises.

Avril 1er. — A **Paris**, l'Institut décerne au docteur Roux le prix Osiris, de 100 000 francs, en raison de ses travaux bactériologiques, notamment sur le croup.

— En **Macédoine**, M. Chtcherbina, vice-consul de Russie, est mortellement blessé par un soldat albanais.

2. — A **Paris**, la Chambre des députés adopte, par 331 voix contre 212, un projet de loi de M. Combes, pour la construction d'office de maisons d'école : le préfet, juge de l'opportunité de la construction d'une école nouvelle, en cas d'opposition de la part du conseil municipal, devra inscrire d'office les travaux au budget de la commune.

— A **Copenhague**, arrivée de Guillaume II.

— A **Lisbonne**, arrivée d'Edouard VII.

— A **Bruxelles**, M. de Trooz, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, déclare que non seulement les religieux étrangers ont le droit d'ouvrir des écoles, mais que même ces écoles pourront recevoir les subsides du gouvernement qui se bornera, dit-il, à « examiner si la jeunesse y est élevée dans l'amour et le respect de nos institutions et de nos libertés ».

3. — A **Bruxelles**, la Chambre des députés, après la discussion, pendant plusieurs séances, de l'interpellation sur les congrégations françaises en Belgique, vote un ordre du jour où elle se déclare « décidée, d'accord avec le gouvernement, à maintenir les libertés constitutionnelles et la protection due aux étrangers ».

4. — A **Paris**, M. Pelletan adresse aux préfets maritimes de nouvelles instructions sur le service religieux dans les hôpitaux de son département : les aumôniers devront ne plus pénétrer dans les salles d'hôpital et dans les prisons qu'appelés par les malades ou par les détenus, et n'avoir d'entretien qu'avec les personnes qui les auront demandés; les derniers sacrements pourront être administrés s'ils sont réclamés par les malades « reconnus en danger »; les aumôniers ne seront plus nourris ni logés dans les bâtiments officiels.

— Dans le **Finistère**, Mgr l'évêque de Quimper, annonçant à vingt-huit curés qu'ils sont privés de leur traitement pour s'être servis de la langue bretonne dans leur ministère, les exhorte à parler français quand l'auditoire comprend le francais, alternativement français et breton là où il est mêlé, exclusivement breton où il est exclusivement breton. Les suppressions de traitement s'élèvent présentement à quatre-vingts pour le diocèse de Quimper.

— Dans les **Balkans**, la situation devient de jour en jour plus grave.

5. — A **Montceau-les-Mines**, grande réunion des *jaunes*, où l'on a préconisé l'union des travailleurs dans la paix et la liberté.

— A **Paris**, M. Barrès, nationaliste, candidat à la députation pour le quatrième arrondissement, échoue avec 4 827 voix contre M. Deville, socialiste, qui en recueille 5 059.

6. — A **Brest**, le F. Duvian est acquitté par la Cour d'assises du Finistère : le verdict reconnaissant l'innocence de l'accusé a été rendu à l'unanimité.

— En **Hollande**, reprise de la grève générale; elle ne peut durer.

7. — La grève générale est proclamée à **Rome**.

8. — Mgr l'évêque d'**Orléans**, dans une brochure très remarquable, conseille à toutes les supérieures religieuses la résistance passive, jusqu'à la sécularisation sur place, s'il le faut.

10. — A **Rome** et en **Hollande**, la grève échoue.

Paris, le 10 avril 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction : Louis ÉTIENNE.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

MARIE MÈRE DES HOMMES

D'APRÈS L'OUVRAGE DE M. TERRIEN

I

Regardez, dans le livre de M. Venturi par exemple, quelques-unes des plus belles Vierges de l'art chrétien. Marie, sereine et radieuse, tient dans ses bras son Fils et le contemple avec une expression profonde d'adoration et d'amour ; et, pourtant, son extase ne la rend pas indifférente au monde extérieur ; son trésor est à elle, mais son geste marque comme un désir de le donner ; l'œil qui cherche son œil le rencontre, et y lit une ineffable expression de tendresse et de bonté. Le peintre n'a pas voulu exprimer une pensée particulière, ni une vérité de détail, ni une circonstance spéciale de la vie de Notre-Dame ; mû par une inspiration plus large, il s'est efforcé de mettre dans son tableau la sainteté, la majesté, l'humilité aussi et la grâce modeste, l'union à Dieu, le miséricordieux amour pour les hommes, enfin tout ce que dit au cœur le nom de Marie. L'œuvre achevée, sans avoir égalé son sujet, il l'avait rendu aussi complètement qu'il lui était possible : il avait fait sa Madone.

M. Terrien, lui aussi, vient de faire sa Madone ; son ouvrage, préparé par une longue vie d'étude et écrit en quatre ou cinq ans de fécond travail, est depuis quelque temps déjà terminé ; il nous présente, telle qu'ont su l'exprimer sa science et son amour, « la Mère de Dieu et la Mère des hommes[1] ».

1. L'ouvrage de M. Jean-Baptiste Terrien est en quatre volumes. Les deux premiers, *la Mère de Dieu*, ont paru en mai 1900 ; les deux autres, *la Mère des hommes*, en mai 1902. (Lethielleux, 2 in-8, 612 et 551 pages ; à la fin, tables générales des textes cités et des matières contenues dans les quatre volumes, dressées par les soins de M. le chanoine Mazoyer, du clergé de Paris ; prix des deux volumes de *la Mère des hommes*, brochés : 8 francs ; en reliure anglaise : 10 francs.) Dans le présent article, il n'est

Entre tant de livres sur la sainte Vierge, écrits dès longtemps ou publiés chaque jour encore, il est nécessaire aux lecteurs d'user de discernement; et, pour les y aider, le devoir des critiques est de leur signaler nettement les meilleurs. Celui de M. Terrien doit non seulement être compté dans cette catégorie, mais encore y occuper un rang à part. Il faut le dire sans détours, c'est un ouvrage d'une importance capitale, et, pour ma part, parmi les traités théologiques et ascétiques français sur le même sujet, je n'en connais aucun d'une semblable valeur.

Bien entendu, la perfection absolue, à laquelle les plus excellents travaux ne sauraient prétendre, n'est pas atteinte ici. A examiner minutieusement chaque détail, on trouvera toujours matière à de légères remarques[1], et, à regarder l'ensemble, on pensera peut-être que la rédaction pourrait avoir quelque chose d'un peu plus serré et de plus vif. Mais cela ne touche pas à la structure même du livre, au plan général, net et compréhensif, aux arguments lumineusement exposés, au style correct et clair, en un mot, aux qualités fondamentales de l'ouvrage.

Tenir les promesses du titre quand le titre annonce de hautes, difficiles et intéressantes questions, c'est le suprême mérite d'un auteur. M. Terrien, on l'a reconnu il y a trois

directement question que de ces deux derniers volumes; dans les références, ils recevront la désignation de tome III et tome IV.

1. T. III, p. 96, l'auteur, citant l'oraison du 8 septembre, entend de la naissance de la sainte Vierge les mots : *Beatæ Virginis partus*. L'examen attentif de cette oraison, où *partus* est nettement distingué de *nativitas*, et l'emploi de la même formule pour d'autres fêtes (voir l'oraison de la Visitation, 2 juillet, et des Épousailles, 23 janvier) prouvent que le *partus Virginis* est la naissance du Sauveur. — T. III, p. 179, il faudrait, je pense, traduire non pas : « brebis raisonnable », mais : « brebis *spirituelle*, *mystique* ». On sait combien souvent le mot *rationalis* ou *rationabilis* (comme son correspondant grec *logikos*) a le sens de *spirituel*. (Cf. le *rationabile obsequium*, de saint Paul; le *lac rationabile*, de saint Pierre; la *rationabilem oblationem*, du canon de la messe, etc., etc.) — T. IV, p. 197, dans une très curieuse note, l'auteur traduit l'espagnol *Santo Oficio* par « Saint-Office », et l'on ne peut traduire autrement; mais il paraît croire qu'il s'agit du Saint-Office de Rome, alors que l'Inquisition d'Espagne pourrait bien être seule intervenue dans l'affaire. — Le bénédictin, auteur d'une *Theologia mariana*, se nommait *Sedlmayr* (bien écrit, t. IV, p. 140; inexactement, t. III, p. 260; t. IV, p. 481, et table); l'évêque d'Alger ne se nommait pas *Pavie* (t. III, p. 272), mais *Pavy* (t. IV, p. 309 et ailleurs); etc.

ans, lors de l'apparition des deux premiers volumes, a exposé profondément, largement et complètement, les grandeurs et les privilèges de Marie annoncés par ce titre : *la Mère de Dieu*. Il convient, aujourd'hui, de faire un éloge semblable des deux volumes consacrés à *la Mère des hommes*. Combien sérieusement les questions y sont étudiées, et quel traité, profond et exact, nous avons là de la maternité spirituelle de Marie, on le devinera, je le souhaite, en lisant dans ces pages un aperçu de la doctrine de l'auteur, et quelques-unes des réflexions que suggèrent en foule ses belles et larges thèses. Mais, avant d'entrer dans le sujet même, c'est justice de rendre hommage à la méthode.

M. Terrien déclare travailler « d'après les Pères et la théologie ». C'est encore une promesse du titre, et elle est tenue avec une rare fidélité.

Pour la théologie, l'auteur la traite en professionnel, familiarisé avec elle non seulement par l'étude quotidienne, mais — ce qui vaut mieux — par une très longue pratique de l'enseignement. Aussi, il en connaît « les détours », et éclaire au passage bon nombre de *quæstiunculæ*, par une exposition et une solution précises. Il en connaît les systèmes, et de préférence il choisit ceux de saint Thomas. Il en connaît surtout les grandes lignes et les beaux ensembles ; à lire ses explications sur Marie corédemptrice à Nazareth et au Calvaire, l'application des mérites rédempteurs, le pouvoir d'intercession, l'union des fidèles avec Notre-Seigneur, les attributs de l'Église comparés avec ceux de Marie, le culte et les diverses espèces de culte, on reconnaît un maître qui n'a pas seulement étudié la théologie mariale, mais qui possède à fond tous les traités connexes, qui sait les relations de l'un à l'autre, et qui, enfin, voit son sujet dans le large cadre de la théologie tout entière. A cette science compréhensive, l'exposition gagne tout à la fois en aisance, en sûreté et en profondeur.

M. Terrien n'a pas moins le droit de dire qu'il a travaillé « d'après les Pères ». Dès les premiers jours de son enseignement théologique, il s'est accoutumé à moissonner largement, plus largement que bien d'autres, dans l'antique

littérature chrétienne, et l'une et l'autre patrologie est devenue son champ de travail quotidien. Le janséniste Fontaine raconte comment M. de Saci, quand on vint pour l'embastiller, chercha dans sa poche s'il avait son Nouveau Testament grec, et, ayant rencontré le petit volume, il dit : « Avec ce livre, Messieurs, j'irai partout où vous voudrez. » M. Terrien ne serait pas moins ferme, mais il serait plus exigeant comme bagages ; et sans doute, si la persécution présente s'en prenait à sa personne, il répondrait : « La prison que vous voudrez, pourvu qu'il y ait Migne. »

Au reste, il s'est fait l'excellente habitude de ne pas lire seulement les traités patristiques, mais de consulter aussi les préfaces et les dissertations qui les encadrent ; il en tire ce profit d'attribuer exactement chaque ouvrage à son auteur, de donner l'authentique pour authentique, l'apocryphe pour apocryphe et le douteux pour douteux. Grâce à ce travail très personnel et très consciencieux, nous avons dans *la Mère de Dieu* et *la Mère des hommes* des citations abondantes et vérifiées. Nous y trouvons les textes célèbres, ceux qui sont partout, mais avec une exactitude de termes et de références qui n'est presque nulle part. Si parfois nous nous étonnons de n'en pas rencontrer un, cité constamment et dont la place semblerait tout indiquée, une note nous avertit des recherches faites par l'auteur, qui n'a pu cette fois retrouver les titres de la phrase fameuse.

A côté des textes classiques, nous apprenons à en connaître quantité d'autres : passages moins souvent cités des grands maîtres, pages charmantes extraites d'écrivains de second ordre, richesses de toutes sortes recueillies par l'auteur au cours de ses voyages à travers les églises médiévales d'Orient et d'Occident. Tout ce dernier quart de la patrologie latine, où la foule connaît saint Anselme et saint Bernard par leurs œuvres et quatre ou cinq autres par leurs noms, M. Terrien l'a longuement exploré ; sous les cloîtres romans, il s'est lié d'amitié avec de saints et doctes personnages, ignorés du vulgaire, et qu'il se plaît à nous présenter : Geoffroy de Vendôme, Hermann, abbé de Saint-Martin de Tournai, Adam de Perseigne au diocèse du Mans, Isaac, abbé de l'Étoile en Poitou, Philippe de Harveng, l'ami de saint Bernard, le pieux

Gerhohe, des chanoines réguliers de Saint-Augustin, Absalon, qui vint du diocèse de Trèves gouverner Saint-Victor de Paris. Oh ! les belles et pieuses figures de moines, et avec quel plaisir on les écoute célébrer les grandeurs de Notre-Dame !

Enfin, s'il y a mérite à être très compétent dans la science théologique et patristique, il y a mérite aussi à ne pas sortir des bornes de sa compétence. Dire seulement ce que l'on sait très bien, c'est être modeste à propos ; et c'est aussi être fort : à parler toujours en connaissance de cause et à coup sûr, on a chance de s'imposer. Ainsi fait M. Terrien, lorsqu'il touche à des sujets qui ne rentrent qu'en partie dans sa spécialité ; il projette sur eux toute la lumière des documents dont il dispose, puis laisse à d'autres spécialistes le soin d'en éclairer les autres aspects.

Par exemple, il ne se donne pas pour exégète de profession. Comme tout bon théologien, il connaît assez les originaux hébreux ou grecs pour s'y référer exactement ; mais, d'ordinaire, la critique et l'étude interne des textes ne font pas la principale partie de ses raisonnements. Rencontre-t-il un passage biblique important pour sa thèse, il montre, par des autorités et par des raisons théologiques, que ce passage contient telle vérité relative à Notre-Dame. C'est toujours la méthode « des Pères et de la théologie ». Or, bien souvent, les Pères et la théologie, en insinuant, ou même en imposant une interprétation, n'en précisent pas les derniers détails. Ils laissent le champ largement ouvert aux linguistes, aux grammairiens et aux commentateurs pour déterminer la valeur exacte de tel mot, de telle construction, de telle expression symbolique. Mais, de leur côté, commentateurs et grammairiens, tout en discutant librement sur l'objet de leur compétence propre, ne peuvent manquer de tenir grand compte des indications fournies par le théologien ; car il a fait un sérieux effort pour pénétrer, à l'aide des témoignages théologiques et patristiques, dans la pensée traditionnelle de l'Église.

II

Le premier des textes ainsi étudiés est le fameux oracle de la Genèse : « Je mettrai l'inimitié entre toi et la femme[1]. » Par-dessus toutes les discussions de détail sur la variante *ipsa* ou *ipse conteret*, et sur le sens précis du verbe *šûf*, et sur l'application première et directe du mot « femme », un point ressort clairement de l'étude du texte, de la comparaison des passages parallèles, et de la tradition : Marie, dans l'œuvre rédemptrice, est montrée à côté du Sauveur. Plusieurs raisons de convenance nous faisaient juger bon et souhaitable qu'il y eût une mère dans l'ordre surnaturel; elles sont confirmées par la révélation divine : ce que nous pressentions et désirions, Dieu l'a en effet voulu. Dans le plan de la restauration de l'humanité, une nouvelle Ève se trouve placée près du nouvel Adam. Comme l'une, l'Ève première, est, dans la ligne de la nature, la mère de tous les vivants, l'autre, Mère de l'auteur de la grâce, sera la Mère aussi de tous ceux qui vivront de cette vie divine. Et déjà, lorsqu'on le scrute, le texte généséiaque présente réunies dans Marie ces deux maternités : la « semence de la femme » désigne tout ensemble le Sauveur et ses membres[2].

De fait, un même décret divin, un même acte libre de Marie, une même action de l'Esprit-Saint font la sainte Vierge à la fois « Mère de Dieu et Mère des hommes », et la raison la plus profonde que les théologiens puissent donner de sa maternité par rapport aux hommes, c'est qu'elle est Mère de Dieu, — entendez Mère du Dieu incarné et Sauveur[3]. Nous donner Jésus, c'est nous donner la vie. Et ce n'est pas là une exagération, ou une façon de parler : n'oublions pas la merveilleuse doctrine de saint Paul et de saint Jean sur la filiation divine communiquée du Christ à ses frères, et sur notre incorporation au Christ. Le Christ est le chef duquel les fidèles sont les membres. Comme la sève se répand du cep dans la branche, la vie surnaturelle coule en nous par notre

1. Gen., III, 15; — t. III, liv. I, p. 1-50; cf. p. 50-89.
2. Comparer avec la Genèse, *Apoc.*, XII, en particulier, v, 17.
3. T. III, liv. II, p. 89-108.

participation à la vie même de Jésus. Telle est la doctrine apostolique que saint Augustin a si bien résumée dans le mot par lequel il exprime le chef et les membres : *Christus totus*, le Christ total.

Encore faut-il, pour que cette vie que nous communique Jésus soit véritablement le don de Marie, que Marie ait su ce qu'elle nous donnait et qu'elle ait voulu nous le donner; il faut qu'elle n'ait pas été comme un instrument passif et en quelque sorte irresponsable des desseins de Dieu, ou même une mère comme toutes les autres. Voici qu'une femme met au monde un fils, dont elle ignore au reste les destinées; et plus tard, par sa propre force et sa propre valeur, ce fils devient le libérateur de son peuple : c'est de loin seulement, qui le nierait? que cette mère a causé la délivrance du pays. A parler proprement, elle n'a pas fait don d'un sauveur à ceux de sa nation, mais plutôt d'un homme qui est devenu leur sauveur.

Mais, dans le plan divin, Marie ne doit en aucune façon être confondue avec les femmes ordinaires[1]. Ce n'est point par accident et par hasard qu'elle est Mère d'un Fils qui sauve le genre humain et lui donne la vie; bien au contraire, elle est faite tout entière pour ce Fils; tout entière, elle est préparée pour lui et elle lui est intimement unie, et par la volonté divine et par sa volonté à elle-même. Pour se convaincre pleinement que Marie doit être absolument distinguée des autres mères, il suffit de scruter quelques-unes des raisons suggérées par l'Écriture ou la théologie.

N'est-ce pas en vue de ce Fils, et dans le décret de son Incarnation, que Dieu a décrété l'existence même de Marie? N'est-ce pas en vue de lui qu'il l'a créée? N'est-ce pas en vue de lui qu'il l'a ornée d'abord de grâces gratuites, bientôt après de grâces augmentées, accumulées par ses mérites personnels? Et n'en est-elle pas venue à ce point qu'elle a mérité non pas, je le sais, à titre de stricte justice ou d'exacte proportion, mais en toute convenance et dans la

1. T. III, liv. II. Résumé de l'objection et de la réponse, p. 108-112; développements, p. 112-171.

plus grande proportion possible pour une créature, d'être la Mère de Dieu ?

Mais en outre, c'est librement qu'elle est devenue Mère du Messie. Dieu a député vers elle un ambassadeur céleste; l'archange a exposé les desseins de son Maître : Marie a écouté et compris; elle répond en pleine connaissance de cause, et accepte de mettre au monde le Sauveur.

Enfin, tant que durera la mission rédemptrice, Marie sera unie à son Fils; elle se tiendra à ses côtés, dans l'instant le plus solennel, lorsqu'il s'immolera. Elle l'aura nourri pour le salut du monde; elle aura vécu de sa vie; au moment suprême, elle l'offrira librement en victime pour le rachat du genre humain.

Parmi ces titres divers qui mettent la maternité de Marie dans un ordre à part, le plus important est assurément le consentement, sollicité par Dieu et librement donné. Aussi, entre toutes, la scène de l'Annonciation est celle où apparaît, dans sa vérité et dans sa splendeur, le rôle de la sainte Vierge. Elle est là représentant l'humanité, au nom de laquelle elle accepte l'union divine; et, par cette acceptation, dit saint Thomas, le mariage se fait de la nature divine avec la nature humaine[1]. Même, s'élevant au-dessus de l'humanité, Marie en devient la Mère. Elle est instruite dans la science de l'Écriture et dans celle des choses de Dieu; elle comprend dès lors que l'enfant annoncé est le Messie et le Sauveur du genre humain : comme Messie et comme Sauveur elle l'accepte; elle dit son *fiat* à l'enfantement de ce roi du véritable Israël dont le règne n'aura pas de fin, et le *fiat* s'étend à l'œuvre rédemptrice tout entière. Marie veut Jésus comme chef vivifiant les membres, et « coopère par sa charité[2] » à faire vivre les membres de la vie du chef.

Aussi, dans la théorie de la maternité spirituelle, le moment de l'Incarnation est entre tous le plus digne de remarque : c'est là que se trouve la base, le fondement des titres de Marie et de ses droits maternels. Là nous devons nous reporter, lorsque nous voulons établir quand et comment Notre-Dame

1. 3ª p., q. xxx, a. 1.
2. Saint Augustin, *De sancta Virginitate*, vi; *P. L.*, t. XL, col. 399.

est devenue notre Mère. Car, « à partir de ce moment, elle porte tous les hommes dans son sein, comme une vraie mère ses fils[1] ».

Néanmoins, le consentement de la sainte Vierge l'avait unie à toute l'œuvre de Jésus : il fallait donc qu'elle eût une place dans cette œuvre, non seulement par une adhésion donnée en général et à l'avance, mais en fait; qu'elle eût surtout une place dans la consommation de l'œuvre par la passion et la mort de Jésus[2]. Le Dieu-Homme est le don du Père et le don de Marie : à l'instant où il est surtout donné pour nous, Marie devait être là, comme le Père, renouvelant et consommant l'offrande.

Tandis que l'Incarnation allait s'accomplir, la sainte Vierge avait parlé au nom de l'humanité tout entière; sur le Calvaire encore, nous la retrouvons jouant le rôle de l'humanité, qui s'unit au sacrifice tout ensemble et au prêtre divin.

Près de la croix enfin, sa maternité même reçoit le complément dernier. Le moment où Jésus se sacrifie pour nous n'est-il pas celui où la rédemption obtient son plein effet, celui où Dieu pardonne et communique aux hommes la vie de la grâce ? L'heure de l'Annonciation peut être considérée comme celle de notre conception; l'heure du Calvaire, où Marie renouvelle l'offrande de la victime, et où l'offrande est acceptée, serait, pour ainsi dire, celle de notre naissance.

Et Marie se trouve là encore, puisant dans les mérites de son Jésus la valeur des siens propres, offrant ces mérites pour nous, et consommant son œuvre dans un douloureux enfantement.

Voilà bien, au pied de l'arbre de la croix, la nouvelle Ève aux côtés du nouvel Adam, qui achève de gagner son titre de « Mère de tous les vivants ».

III

Après les exposés de doctrine, trop brièvement résumés

1. Saint Bernardin de Sienne, *Serm. 6 de Consensu Virginis*, cité t. III, p. 165.
2. T. III, liv. III, p. 171-247.

ici, l'auteur traite à part une question spécialement intéressante; il s'attache à déterminer le sens des paroles de Notre-Seigneur : « Voici votre fils, voici votre mère[1]. »

Lorsque les auteurs anciens ont commenté ce passage, pour la plupart, ils n'ont guère parlé de la maternité spirituelle de Marie : dans nos deux versets d'Évangile, ils ont vu surtout une dernière recommandation dictée par la piété filiale de Jésus. Marie va demeurer seule : elle est confiée aux soins de saint Jean; le disciple bien-aimé lui est donné pour protecteur et pour gardien. De nos jours encore, plusieurs interprètes catholiques de grande valeur n'osent ajouter à ce que portent presque exclusivement tant de témoignages anciens[2] : pour eux le sens littéral ne va pas plus loin. Dès lors, appliquer les paroles du Seigneur à la maternité de Marie par rapport à nous, c'est franchir les limites de ce sens littéral; c'est faire une accommodation, pieuse, recommandable, bien fondée, mais en fin de compte une accommodation; en d'autres termes, c'est indiquer une pensée qui vient de nous et qui n'est pas contenue dans le texte évangélique.

Tout au contraire, et depuis assez longtemps déjà, la masse des écrivains pieux, des prédicateurs et des fidèles, affirme couramment que Jean tenait au Calvaire notre place à tous : en sa personne, Marie nous a été donnée pour Mère. D'après cette seconde manière de voir, il s'agit ici de la maternité spirituelle; l'intention de Jésus, prononçant ces paroles, dépassait le disciple bien-aimé et s'étendait à nous tous; et tel est bien le sens du passage, sens littéral ou typique, peu importe, pourvu qu'il soit voulu par l'Esprit-Saint; ce n'est pas une accommodation venant de nous, c'est véritablement ce que veut dire le texte évangélique.

Cette affirmation est commune aujourd'hui; mais autant peut-être elle est répandue, autant il est rare de la voir établie par une discussion approfondie. Avoir nettement posé la question et mené à bien cette discussion sérieuse, c'est là justement le mérite, ou l'un des mérites de M. Terrien.

1. Joan., XIX, 26, 27. — T. III, liv. IV, p. 247-341.
2. Cf. Van Steenkiste, Knabenbauer et les auteurs cités par ce dernier.

Il n'exagère pas l'importance de la question, mais il réserve à l'interprétation du verset johannique la place et la valeur qui lui reviennent dans la théologie mariale bien comprise. Plusieurs auteurs, en effet, ont le tort d'insister avec quelque excès sur ce passage. A voir la façon dont ils le présentent, il semblerait vraiment que la doctrine de la maternité spirituelle repose sur lui principalement. M. Terrien n'est pas de ceux-là. Il a montré, dans l'Annonciation surtout, le fondement et la preuve de cette maternité ; il en fait voir l'achèvement dans le rôle que jouait Notre-Dame au Calvaire. Notre-Seigneur n'eût-il rien dit du haut de la croix, il fût resté vrai que Marie était notre Mère, depuis qu'elle était Mère de Jésus, et qu'à l'instant même où le Sauveur s'immolait pour nous, elle achevait de nous enfanter à la vie. Et la chose resterait également vraie, même si le sens des paroles évangéliques s'arrêtait de fait là où certains commentateurs affirment qu'il s'arrête.

Toutefois, il était souverainement convenable et souverainement consolant pour nous que Notre-Seigneur parlât, qu'il déclarât le mystère qui dans le moment même s'accomplissait : en même temps — car sa parole n'est pas déclarative seulement, mais encore efficace[1] — il mettait dans le cœur de sa Mère les dernières dispositions qui la font notre Mère à nous, et touchait nos propres cœurs des sentiments d'un tendre amour filial. Aussi, ces mots suprêmes, prononcés par Jésus expirant, sont vraiment la « promulgation de la maternité de grâce ». C'est ainsi que les appelle notre auteur, avec une parfaite justesse.

M. Terrien prend donc très fermement parti pour l'interprétation communément admise de nos jours ; il la regarde comme « indubitable[2] » ; mais il n'entend pas être cru sur parole : il expose donc les motifs pour lesquels il se croit en droit de penser que c'est là vraiment le sens voulu par Notre-Seigneur, connu et indiqué par l'évangéliste.

Raisons de convenance : elles sont soigneusement développées à part — il était opportun de promulguer la maternité spirituelle, opportun de la promulguer à ce moment

1. P. 306-318. — 2. P. 249-250.

même[1] — ou indiquées en passant. Voici, à titre d'exemple, une réflexion qui rentrerait dans le dernier groupe. La pensée que Notre-Seigneur s'adresse à nous, nous console et sert grandement à entretenir et à augmenter notre dévotion envers Notre-Dame : « Assurément, Notre-Seigneur, en les disant, prévoyait l'influence qu'auraient un jour ses paroles, entendues suivant la signification communément admise. Pourquoi donc, sachant combien ce sens allait à l'honneur de sa Mère, à l'utilité spirituelle des chrétiens, n'aurait-il pas eu l'intention de l'exprimer lui-même, quand les termes employés par lui s'y prêtaient d'ailleurs sans violence[2] ? »

En dehors des raisons de convenance ou des arguments accessoires, dont plusieurs à tout le moins augmentent le faisceau des preuves et le fortifient d'autant, la thèse repose sur deux considérations principales, l'une de raisonnement et l'autre d'autorité.

La première[3] consiste à examiner les termes mêmes dont se sert Notre-Seigneur[4] — termes parfaitement aptes à déclarer ce qui se fait et à montrer Marie devenant Mère des fidèles au moment où la Rédemption se consomme — et surtout les circonstances dans lesquelles il parle. C'est dans

1. P. 294-306. — Il y a de souveraines *convenances*, et aussi des *analogies* avec d'autres mystères.

2. P. 282. — Voir aussi le contexte.

3. P. 282-293.

4. L'auteur paraît donner comme une raison proprement dite, en faveur de sa thèse, l'emploi du mot « femme » au lieu de celui de « Mère » ; *femme* rappelle les versets prophétiques de la Genèse, et désigne celle qui devenait alors Mère de tous les vivants. Cette raison, quoique donnée par nombre d'auteurs, ne me paraît pas, je l'avoue, bien démonstrative. Notre-Seigneur, en effet, appelle « femme » presque toutes les femmes auxquelles il s'adresse dans l'Évangile, la Samaritaine, par exemple, la Chananéenne, Madeleine, et sa mère elle-même, aux noces de Cana autant qu'au Calvaire. Nulle part nous ne le voyons dire « ma Mère », en parlant à Marie. Ce fait n'indique-t-il pas un usage du temps et du pays, une manière respectueuse pour un fils d'adresser la parole à sa mère? Par suite, *l'emploi du mot « femme » ne semble pas prouver* que Jésus-Christ parle ici de la maternité spirituelle de Marie. Mais — qu'on saisisse bien cette nuance délicate — il n'en est pas moins vrai que, *la thèse étant supposée prouvée par ailleurs*, il est parfaitement légitime de faire ressortir la convenance du mot dans la circonstance du Calvaire; légitime aussi de penser que Notre-Seigneur ne lui donne pas, en l'employant alors, la valeur vulgaire d'un terme d'usage, mais la haute signification dont tant d'auteurs ont parlé.

le silence que le Rédempteur offre son sacrifice, et il ne sort de ce silence sacerdotal que pour prononcer sept paroles, celles que nous méditons souvent. Elles ont toutes un sens profond et mystérieux; elles portent au delà du présent et vont à tous les hommes, dans tous les temps; elles se rapportent, non seulement à Notre-Seigneur, mais à son corps mystique, et marquent les effets de grâce que produit la Passion[1]. Dans un moment si grand, au milieu de paroles si solennelles, l'on ne voit pas bien comment les mots qui nous occupent se rapporteraient à un intérêt privé, fût-ce celui de Marie elle-même. Ils doivent, au contraire, rentrer dans le rôle de Jésus-Christ, prêtre, victime et sauveur. Voilà qui suffit à faire voir que nous devons leur chercher un sens plus élevé, celui de la maternité spirituelle.

« Tout concourt, dit l'auteur, à confirmer l'interprétation commune et traditionnelle : et le temps, et les circonstances où cette déclaration testamentaire de Jésus fut promulguée, et les fonctions de prêtre et de Rédempteur des hommes que le Fils de Dieu remplissait alors, et la coopération de la Vierge au mystère du salut, et les expressions mêmes dont se servit Notre-Seigneur pour manifester sa dernière volonté. Ce serait donc être trop dur à croire que de la rejeter ou de la révoquer en doute[2]. »

Quant à l'argument d'autorité[3], il est fondé sur la multitude des témoignages qui revendiquent notre sens. Ces témoignages sont peu nombreux, il est vrai, dans l'antiquité chrétienne. Du moins, les Pères se contentent de ne pas rappeler le sens spirituel, mais ils ne songent pas non plus à le nier. Au surplus, leur silence est moins absolu qu'on ne l'avait cru jusqu'ici; et M. Terrien a le mérite d'avoir découvert, dans la patrologie, plusieurs citations précieuses. Il a pu les joindre au texte d'Origène, qu'avant lui l'on citait presque seul. Enfin, depuis le douzième siècle, un mouvement se développe, qui, moralement, forme déjà l'unanimité.

1. Pour pénétrer la force de cet argument, il ne convient pas de considérer à la légère les dernières paroles du Sauveur ; il faut réfléchir sur la profondeur de leur sens, entendu comme l'a fait la tradition chrétienne. On peut voir l'auteur, pages 282-286, et des commentaires plus développés.

2. P. 293. — 3. P. 247-282.

Sans affaiblir par un résumé trop bref les raisons solides que notre auteur apporte pour mettre en pleine lumière la valeur de ces témoignages, mieux vaut remarquer que leur nombre même et leur accord sont d'un poids très grand. M. Terrien dresse la liste de ceux-là seulement dont, de ses propres yeux, il a pu vérifier les textes, et il en cite pour le moins une centaine. Dans ce nombre, il est vrai, l'on distingue relativement peu d'exégètes de premier ordre, mais l'on y voit nombre d'écrivains de valeur et d'autorité, des saints, et une foule de pieux auteurs qui attestent la pensée commune de l'Église. Il y a même des papes. Benoît XIV, par exemple, Pie VIII, Grégoire XVI, Léon XIII surtout, sans imposer cette interprétation, l'acceptent dans leurs bulles; ils la proposent à notre piété et la déclarent conforme au sentiment perpétuel de l'Église[1]. Ce consentement et ces autorités suffisent à montrer que l'ensemble des fidèles voit, sans doute plus ou moins explicitement, mais, au bout du compte, voit de graves motifs qui soutiennent cette interprétation. Peut-être, peut-on ajouter, y a-t-il là comme un signe de l'action de l'Esprit-Saint, qui fait de mieux en mieux comprendre l'Écriture, et qui, depuis plusieurs siècles, donne à l'Église une intelligence plus nette des grandes choses que pressentait seulement l'amour des âges lointains.

Aux raisons données par l'auteur de *la Mère des hommes*, j'en joindrai une qu'il ne présente pas. Même, bien que, vraisemblablement, elle ait été indiquée déjà par d'autres écrivains, je ne me souviens pas de l'avoir rencontrée ailleurs. Je la propose donc un peu à titre d'essai, et sans trop savoir quelle en est au juste la valeur.

Au moment de la Passion, la mère de Jean, cette « mère des fils de Zébédée », bien connue dans l'Évangile, vivait encore : non seulement elle vivait, mais elle était sur le Calvaire, à portée peut-être d'entendre les paroles de Jésus[2]. Si

1. « In Joanne autem, quod perpetuo sensit Ecclesia, designavit Christus personam humani generis... » (Encyclique *Adjutricem*, 5 septembre 1895.)

2. Matt., XXVII, 56 et (si la mère des fils de Zébédée est la même que Salomé) Marc, XV, 40. Les deux évangélistes placent cette femme sur le Calvaire, mais à quelque distance de la croix, *a longe*. Cependant, à un

le Sauveur eût simplement prétendu confier Marie aux soins de saint Jean, dans son infinie délicatesse, aurait-il dit, devant la propre mère du disciple : « Voici votre mère » ? C'eût été là rompre, pour ainsi dire, le lien naturel et le remplacer par une filiation adoptive de même ordre, par une filiation qui serait demeurée dans la ligne des devoirs et des offices naturels. Bien que cette filiation adoptive fût, sans aucune comparaison, au-dessus de la filiation naturelle, bien qu'elle devînt pour Jean le souverain honneur, on peut hésiter à penser que Jésus eût parlé ainsi. Il eût, semble-t-il, employé d'autres termes, unissant Jean à Marie, sans paraître l'arracher à la fidèle et courageuse mère qui était avec lui près de la croix. Mais si les paroles du Sauveur ont pour objet la filiation surnaturelle, celle qui se superpose, sans la détruire, à la nature, si elles nous découvrent dans Marie la Mère de grâce qu'aujourd'hui encore toute mère chrétienne montre à son enfant, dans un ordre supérieur au sien, il n'y a rien qui choque ni même qui surprenne : Jésus peut parler devant l'épouse de Zébédée sans blesser en rien son cœur maternel.

Voici donc quel paraît être le sens littéral des paroles de Jésus[1]. Déclarant le mystère qui s'accomplissait alors : « Femme, avait-il l'intention de dire, et Mère du genre humain renouvelé, voici celui qui, naissant à la vie de la grâce par la vertu de mon sang, devient votre fils, en même temps qu'il devient fils de mon Père céleste. — Et vous, disciple, qui devenez en ce moment mon frère, voici votre Mère dans l'ordre surnaturel. »

Ces paroles s'appliquent donc à toute âme vivifiée par les mérites rédempteurs, et Notre-Seigneur, pour notre consolation, prétend bien, en effet, les faire entendre de chacun de nous. Cependant, il les adresse d'abord à Jean qui, dans sa pensée, est le type de l'âme surnaturellement vivante, née de Dieu et née de Marie. La pureté du disciple, son amour pour

moment différent de celui qu'ils considèrent, elle peut bien s'en être rapprochée. Elle est nommée en effet avec Madeleine et Marie de Cléophas, qui vinrent certainement jusqu'auprès. (Joan., XIX, 25.)

1. J'indique, dans ce qui suit, l'interprétation vers laquelle je penche personnellement. Si l'on veut avoir de plus amples développements, et examiner les diverses façons de préciser le sens de ces paroles, tout en restant dans la même thèse, qu'on lise M. Terrien, p. 318-341.

le Maître, la prédilection du Maître pour lui, ont été autant de titres qui lui ont valu d'être choisi pour représenter, dans ce moment solennel, tous les frères du Christ.

Quant aux soins filiaux, à la protection, à l'assistance due à Marie, dans l'ordre temporel, tout cela est compris aussi dans les paroles de Notre-Seigneur ; mais ce n'est pas le sens premier, ce n'est qu'une conséquence. La paternité spirituelle, plus haute que la paternité temporelle, est un titre en vertu duquel les fidèles sont tenus strictement de pourvoir aux besoins de leurs pères selon l'esprit, je veux dire de leurs apôtres et de leurs pasteurs. Cependant, tout élevée qu'elle est, cette paternité des apôtres et des pasteurs demeure bien inférieure à la maternité spirituelle de Marie. Aussi cette maternité de Marie, tandis qu'elle vivait encore sur la terre, obligeait-elle davantage encore tous les chrétiens à prendre soin d'elle et à lui venir en aide. Toutefois, sur le Calvaire, Jean avait été choisi comme représentant du genre humain, et il avait reçu personnellement la parole de Notre-Seigneur. Son obligation reposait donc sur un titre spécial, et le devoir lui incombait, à lui personnellement, de subvenir aux nécessités de la sainte Vierge. Il le comprit « et il la prit chez lui[1] ».

Telle paraît être l'interprétation légitime des paroles de Notre-Seigneur. Sans doute, Jean a été chargé de remplacer, par ses soins, le Fils absent, mais ce sens ne vient qu'en seconde ligne ; il est impliqué par le sens littéral, qui promulgue la maternité spirituelle.

IV

Dans les desseins de Dieu, les parents selon la chair ne sont pas destinés seulement à mettre des enfants au monde, mais encore à les élever, et à faire d'eux des hommes. De même, le but de cette paternité qui se trouve dans les pères selon l'esprit, et de la maternité de Marie, n'est pas uniquement la naissance des enfants de Dieu. Il leur appartient en outre d'amener ces enfants jusqu'à être des hommes parfaits,

1. Littéralement « dans ce qu'il avait en propre ». Voir cette même expression « εἰς τὰ ἴδια » dans saint Jean, I, 11 et XVI, 32.

jusqu'à être de nouveaux Christs, ou de dignes membres du « Christ total ». C'est dire, en un mot, qu'ils sont tenus de « construire le corps du Christ[1] » par la sanctification des élus. Aussi le rôle de Marie dans l'ordre de la grâce se continue toujours : il s'étend à toute la vie spirituelle des justes, et il ne sera vraiment achevé qu'avec la sanctification du dernier des élus.

L'auteur peut donc suivre Notre-Dame dans l'exercice de ces maternelles fonctions. Il nous l'avait montrée déjà, coopérant pendant sa vie à l'œuvre rédemptrice : dans une nouvelle série de chapitres, il la fait voir concourant maintenant, du haut du ciel, à nous appliquer les fruits de l'œuvre du Sauveur, et ses bienfaisants mérites[2]. Rien ne lui manque pour exercer en perfection cet office de mère, M. Terrien nous l'explique. Après les docteurs et les saints, il célèbre la puissance de son intercession, et en termes pleins d'amour, il parle de cette miséricorde qui la fait « mère de miséricorde » et « reine de miséricorde[3] ». Il conclut que Marie est vraiment, après Jésus-Christ, notre médiatrice. Sans doute, par rapport à celle de Jésus-Christ, cette médiation est toute dépendante et subordonnée; elle n'en est pas moins dans un ordre supérieure à celle des autres élus. Elle forme un ordre spécial, intermédiaire entre la sublime médiation de Jésus et la médiation inférieure des saints. Dès lors Notre-Dame représente un anneau de la chaîne qui unit la terre au ciel. Et comme l'un des caractères de sa médiation est l'universalité, Marie se trouve vraiment sur le chemin de toutes les grâces : toutes, elles passent par ses mains pour venir jusqu'à nous[4].

Il conviendrait de s'arrêter ici, et de mettre dans tout son jour cette conséquence doctrinale, importante à la fois et féconde. Mais la chose a été faite déjà : l'un des professeurs de l'Institut catholique de Paris présentait naguère au Congrès marial de Fribourg un mémoire où ces matières étaient développées, et, voilà deux mois, les *Études* ont reproduit son

1. Ephes., IV, 12.
2. T. III, liv. V, p. 341-433.
3. T. III, liv. VI, p. 433-519. Voir liv. VII, chap. I, p. 519-532.
4. T. III, liv. VII, p. 519 à la fin.

travail[1]. M. Bainvel est très personnel dans sa manière de traiter le sujet, spécialement dans sa façon de concevoir et d'exposer l'unité de l'œuvre rédemptrice. Cependant il profite largement de *la Mère des hommes*, et analyse à grands traits son troisième volume. Il montre bien comment les thèses établies par M. Terrien conduisent logiquement à celle qui fait l'objet des derniers chapitres, l'intervention universelle de Marie dans la distribution des grâces. Et, remarque-t-il, l'auteur, loin d'exagérer ses affirmations, reste plutôt en deçà, dans la « réserve et la discrétion de sa science et de son amour[2] »; il tire ses conclusions d'une façon un peu moins absolue que ne le permettraient ses prémisses.

Il n'est pas besoin de redire ici ce qui a été dit si bien, et dans cette revue même ; il faut noter du moins l'appoint considérable que reçoit de *la Mère des hommes* la doctrine du rôle universel de Marie dans la distribution de la grâce. A vrai dire, cette conclusion est comme l'âme de ce volume tout entier : depuis les premiers chapitres sur les fondements de la maternité spirituelle jusqu'aux derniers où la thèse est explicitement énoncée, c'est là que va l'ouvrage, et qu'il tend de tout son poids.

V

« Jusqu'ici, dit l'auteur à la première page de son quatrième volume, nous avons exposé la réalité, les fondements et les fonctions générales de la maternité spirituelle de Marie... Il nous reste à parler de ses enfants suivant la grâce; c'est-à-dire à considérer les différents degrés de leur filiation, les devoirs que cette même filiation leur impose envers une telle mère, la manière dont il les ont remplis à travers les siècles. »

La maternité de Marie s'étend à l'Eglise tout entière, fille et image de la Vierge Mère, et à chacun des fidèles; plus spécialement aux associations pieuses, aux congrégations

1. J.-V. Bainvel, *Marie, Mère de grâce*, mémoire publié dans le compte rendu du Congrès marial de Fribourg, t. I, p. 256-281; dans les *Études* du 5 mars 1903, puis tiré à part (Retaux).

2. Congrès de Fribourg, t. I, p. 279.

religieuses par exemple, et aux âmes qui lui sont plus intimement consacrées; dans un sens plus large, à tous les hommes sans exception, aux anges même et à toute la création[1]. La dignité suréminente de la Mère de Dieu et son incomparable sainteté sont les fondements du culte spécial que ses enfants lui doivent, culte d'un tout autre ordre que celui qui se rapporte à Dieu, mais aussi d'un ordre supérieur à celui qui se rapporte aux autres saints[2]. A la piété envers Marie sont attachées en ce monde, au purgatoire et dans le ciel, des récompenses et des faveurs spéciales[3]. — Tel est, en quelques mots, le contenu de la partie doctrinale de ce volume.

Un détail de cette doctrine fait rêver à une question fameuse dans les écoles de théologie. C'est l'endroit où il est question du rôle quasi maternel de Marie par rapport à l'univers entier et spécialement par rapport aux anges. Le décret divin de l'Incarnation était-il, suivant la théorie scotiste, porté en tête du décret créateur, ou, comme le pense l'auteur à la suite de saint Thomas, a-t-il suivi la prévision de la déchéance humaine? Selon le système adopté, le point en question sera traité d'une façon différente.

Il y a du pour et du contre en tout système controversé. Et certes, dans celui de saint Thomas, le « pour » ne fait pas défaut. D'abord et surtout, il est, ou du moins il semble, conforme aux documents de foi et au sentiment commun des fidèles, tellement qu'on étonne fort les simples chrétiens auxquels on parle pour la première fois de l'opinion de Scot. Puis, si l'on cherche laquelle des deux conceptions donne à Notre-Dame la place et le rôle le plus glorieux, on trouve, dans la doctrine de l'Incarnation décrétée après le péché, de bien beaux aspects. Peut-être l'opposition entre la nouvelle Ève et l'ancienne s'y fait-elle mieux voir. Et surtout, la Vierge y apparaît comme étant tout entière l'ouvrage, et comme une apparition de la miséricorde divine en faveur des pécheurs.

1. T. IV, liv. VIII, p. 1-167.
2. Liv. IX, p. 167-271.
3. Liv. X, p. 271-375.

C'est ce que lui chantait la rude, mais expressive poésie du moyen âge :

Nec abhorre peccatores,
Sine quibus nunquam fores
  Tanto digna Filio.
Si non essent redimendi,
Nulla tibi pariendi
  Redemptorem ratio[1].

Pourtant, si l'opinion de saint Thomas rend ainsi plus intimes les liens qui unissent l'homme pécheur à Marie, le « contre », c'est qu'elle semble au contraire desserrer un peu les liens qui l'unissent à l'ensemble de la création et surtout au monde des purs esprits. Si les anges ont eu leur première grâce et leur gloire essentielle indépendamment du Dieu incarné, et donc indépendamment de sa Mère, le rôle maternel de celle-ci par rapport à eux devient moins éclatant. Et c'est là sans doute une des raisons pour lesquelles l'école de Scot a d'assez nombreux adhérents, et une raison aussi pour que d'autres, sans vouloir quitter saint Thomas, cherchent des compromis et des opinions moyennes. Mais la logique est-elle bien souvent avec les opinions moyennes et les compromis ? N'était cette objection, il y a des motifs pour souhaiter de pouvoir, comme font certains, admettre à la fois que l'Incarnation fut décrétée après la prévision du péché, et que les anges reçurent toute grâce par la médiation du Christ.

Il est vrai aussi que l'esthétique, ou ce qui nous paraît l'esthétique, n'est pas toujours une raison décisive pour choisir un système de théologie. Et enfin, en attendant que soit clos le débat séculaire entre deux grandes écoles, ou qu'on ait vérifié la solidité des ponts hardiment lancés entre les plus beaux sites des deux rives, qui peut blâmer l'auteur de rester fidèle au plus autorisé de tous les maîtres ?

1. « N'ayez pas en horreur les coupables ; car jamais sans eux vous n'auriez mérité d'avoir un tel Fils. S'il n'y avait pas d'hommes à racheter, nulle raison pour vous de mettre au monde le Rédempteur. » Les vers sont cités ici d'après M. Terrien, *la Mère de Dieu*, t. I, note de la page 128. Voir, dans ce premier volume, livre II, chapitre 1er et chapitres voisins, les considérations de l'auteur sur la théorie de saint Thomas et la maternité divine.

Au surplus, les amis de l'esthétique ont de quoi se satisfaire dans les premiers chapitres du volume, où sont traitées les relations de Marie avec l'Église [1]. L'Église tout entière, corps mystique du Christ, vivant de la vie du Christ, est fille de Marie ; elle est encore l'image de Marie, imitant sa maternité, lorsqu'elle aussi, demeurant vierge, fait naître à la grâce les frères de Jésus ; la radieuse vision de la femme revêtue du soleil oblige à penser à la fois à la Mère et à l'Épouse du Christ [2] ; et les anciens auteurs ecclésiastiques, soit qu'ils commentent l'*Apocalypse*, soit que, plus souvent encore, ils parlent du baptême et de la naissance des enfants de Dieu, se plaisent à comparer les deux Mères et les deux Vierges, gardant toujours pour la Mère du chef et des membres la prééminence sur celle dont le ministère communique la vie aux membres seuls. La profondeur de doctrine, l'éloquence et la poésie se réunissent dans ces beaux chapitres.

D'autres attirent et retiennent l'attention par d'autres qualités. Ce sont ceux où l'auteur discute clairement et doctrinalement la question des privilèges attachés à la dévotion envers Marie, en particulier de certains privilèges fameux : le salut assuré par cette dévotion, ou par le fait de porter le scapulaire, la prompte délivrance du purgatoire promise aux confrères du Carmel, le jugement de Dieu différé et la vie un instant rendue à certains pécheurs morts impénitents. Il y a profit à lire ces dissertations, si soigneusement travaillées et si sages. L'auteur se garde de l'exagération et de la crédulité, mais ne sacrifie rien des pieuses croyances autorisées dans l'Église. Ses lucides explications aboutissent, au total, à confirmer par la science la confiance du peuple chrétien et la belle parole de saint Anselme : « Il est impossible, Vierge bienheureuse, que celui-là périsse qui se tourne vers vous et sur qui vous abaissez vos regards [3]. »

1. T. IV, liv. VIII, p. 1-85.
2. L'auteur veut bien renvoyer (p. 77) à l'article *Mulier amicta sole* publié dans les *Études*, en mai 1897 ; dans l'article et dans l'ouvrage, les principes d'interprétation sont les mêmes.
3. Oratio 52 ad B.V. ; *P. L.* t. CLVIII, col. 956. Cité t. IV, p. 278.

VI

Dire « comment, dans l'Église, les enfants et les serviteurs de la bienheureuse Vierge ont répondu à l'obligation d'honorer leur Mère[1] », ce serait faire l'histoire du culte de Marie. M. Terrien, bien informé de ce qu'il faudrait pour cela de recherches et de développements, se garde d'entreprendre un pareil sujet au dernier quart de son dernier volume. Il a voulu pourtant jeter un coup d'œil sur quelques caractères de ce culte, ses progrès, quelques-uns des obstacles dont il a triomphé. Il en fait voir l'universalité, l'ancienneté, la splendeur littéraire dans les louanges décernées à Marie.

Deux époques surtout ont arrêté son attention : celle du Concile d'Ephèse, où la piété envers la Mère de Dieu prit un nouvel élan, — mais quelle abondance de preuves montrent qu'elle n'y prit pas naissance ! — et celle du jansénisme, où, pour la dernière fois, l'ennemi releva la tête et fut vaincu. Ce que l'hérésie janséniste opposait à la dévotion catholique d'objections, de difficultés et d'erreurs, l'auteur voit tout cela concentré dans le venimeux et hypocrite petit livre, composé vraisemblablement par Adam Widenfeldt, de Cologne, et publié en 1673 sous le titre de *Monita salutaria Beatæ Virginis Mariæ ad cultores suos indiscretos*[2]. Il y a plaisir à suivre dans les notes, de vraies notes d'érudit et de bibliophile, toute l'histoire de ce libelle et des ouvrages écrits pour le soutenir ou pour le réfuter, tandis que dans le texte le théologien fait bonne justice de toutes les propositions captieuses ou erronées qu'il renferme ; et il y a plaisir à entrevoir, à la dernière page, après que la triste et froide hérésie a succombé, quelque chose des triomphes de Marie au cours du dernier siècle.

Puisse le siècle qui commence poursuivre la série de ces triomphes ! L'esprit janséniste ou protestant, lorsqu'il s'en

1. Titre du livre XI, t. IV, p. 375-503.

2. M. Terrien nous apprend (p. 478) que cette première publication latine se fit à Gand, sur la fin de novembre 1673. L'année suivante paraissait à Lille la traduction française, avec son titre plus connu : *Avertissemens salutaires de la bienheureuse Vierge Marie à ses dévots indiscrets.*

inquiète, commet une monstrueuse erreur : celle de considérer tout ce qui se rapporte à Marie comme une addition à nos dogmes et à notre religion, et de penser que son culte détourne de celui de Dieu et de Jésus-Christ. La vérité, que le monumental ouvrage de M. Terrien met dans une nouvelle lumière, est que la Vierge Mère est au cœur même de la religion, des dogmes et des mystères chrétiens, qu'elle est inséparable de Jésus, et que, avec et par lui, elle nous introduit dans le sein de Dieu. Pour parler de *la Mère de Dieu*, l'auteur a dû, comme avaient fait les Pères, depuis Nicée jusqu'à Ephèse, sonder nos plus profonds mystères, ceux de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption. Pour traiter de *la Mère des hommes*, il s'est trouvé ramené en outre à la thèse fondamentale de notre vie surnaturelle, thèse de l'Évangile même et des apôtres, celle de notre incorporation à Jésus-Christ.

Qui médite les grandeurs de Marie suivant les principes catholiques et, comme ici « d'après les Pères et la théologie », médite les plus belles et les plus intimes vérités du christianisme. Qui pratique la dévotion envers elle, telle que la recommande l'Église, prend le plus court chemin pour aller à Dieu. Qui a compris comment Dieu l'a faite pour donner Jésus au monde et aux âmes répète, à la suite du bienheureux Grignion de Montfort : *Ut adveniat regnum tuum, o Jesu, adveniat regnum Mariæ !*

René-Marie de LA BROISE.

« L'OBLAT[1] »

Durtal — tout le monde ici le connaît — Durtal a quitté Solesmes. Parti pour l'abbaye bourguignonne où il compte finir ses jours, il trouve au Val-des-Saints une sœur en oblature, Mlle de Garambois, vieille fille encore plus aimable qu'amusante, également toquée de liturgie et de gourmandise et qui, « *ordo* vivant », « a la manie de porter sur sa toilette les couleurs liturgiques du jour ». Devant ce composé bizarre, l'inestimable Mme Bavoil s'écrie : « Dites donc, notre ami, elle n'est pas banale, votre oblate. » Dès le premier chapitre du nouveau livre de M. Huysmans, les lecteurs auront poussé un cri semblable, et la lecture achevée n'aura fait que confirmer cette première impression. Non, il n'est pas banal, notre oblat, et le récit de ses aventures ne ressemble à rien de connu.

Un roman, une *année liturgique*, plusieurs chapitres d'une botanique pittoresque, un plan de refonte du missel et du bréviaire, une monographie du vieux Dijon, un traité complet de l'oblature, y compris l'histoire détaillée des recluseries, quelques articles de *la Libre Parole* sur M. et Mme Loubet et les « glandivores du Sénat », une étude sur Daret, l'analyse du *Pontifical des Vierges*, des recherches sur Saint-Germain-des-Prés et autres églises de Paris, ah dirai-je, si j'osais emprunter à M. Huysmans la vive simplicité de ses épiphonèmes, ah ce qu'il y a à boire et à manger dans ce livre, ah ce qu'on en a pour son argent! ah combien je sens l'injustice de peser dans la balance traditionnelle ces pages d'une allure si originale et d'une saveur que les classiques, nos maîtres, n'ont pas soupçonnée! Il le faut pourtant et, pour que notre offense soit complète, cette analyse de *l'Oblat* aura trois points. Un sermon, comme un demi-moine sécularisé a le devoir d'en subir trois ou quatre fois par an. En

1. J.-K. Huysmans, *l'Oblat*. Stock, 1903.

Durtal, nous examinerons successivement le héros de roman, l'amateur d'art religieux et le chrétien.

Ce faisant nous répondrons, je crois, aux principales questions que pose ce livre et peut-être apprendrons-nous à mieux connaître l'auteur et à l'admirer davantage.

I

Et d'abord que ceux qui s'étaient perdus dans les nefs obscures et fantastiques de *la Cathédrale* se rassurent. Détail et ensemble, *l'Oblat* est, dans la force du mot, un roman. Le goût des choses saintes n'a pas fait perdre à M. Huysmans le sens de l'épaisse réalité quotidienne, et ses yeux, fatigués par la fumée de l'encens et la saltarelle des menues lettres, rouges et noires du *diurnal*, retrouvent leur vivacité devant la comédie que joue pour eux notre humanité misérable. Si le cœur s'est légèrement attendri, le regard est plus clairvoyant que jamais. Voyez, suivez ce regard au moment où le train venu de Chartres dépose, en gare de Dijon, Mme Bavoil et son bagage.

Il s'attendait bien à une descente de chemin de fer cocasse, car Mme Bavoil était dépourvue de tout préjugé en matière de toilette et elle ne pouvait se rendre compte de l'étrangeté de son fourniment, mais elle le stupéfia quand même, lorsqu'il l'aperçut, s'agitant dans le cadre de la portière, coiffée d'un fabuleux bonnet à ruches noires et brandissant un parapluie couleur de cendre; puis elle descendit de wagon, traînant après elle un cabas en tapisserie entre les deux pattes duquel passait le goulot décapsulé d'un litre, et ce fut, aux bagages, la risée des équipes, débarquant une malle bizarre qui tenait du buffet et du sarcophage, quelque chose de long et d'énorme et aussi d'on ne savait quoi de velu, car lorsqu'on l'examinait de près, l'on constatait que des poils de porc se dressaient sur le couvercle, poussaient en de larges bandes dans les plaques fatiguées du bois.

— Qu'est-ce qu'il y a là dedans? s'écria-t-il avec effroi.

— Mais, mon linge et mes effets, répliqua-t-elle tranquillement.

Et tandis qu'un peu honteux, il confiait ce ridicule monument aux employés de la gare, elle souffla, puisa dans sa poche un mouchoir grand comme une nappe et quadrillé sur un fond nankin de filets bistres et elle épousseta le crucifix de fer-blanc qui ballottait, au bout d'une chaîne, sur son corsage.

— Voulez-vous manger ou boire quelque chose? Nous avons le temps, proposa Durtal.

— Vous plaisantez, — et elle avait extrait du cabas un croûton de pain et sorti son litre d'eau à moitié vide. J'ai mangé et bu en route, en voici la preuve, et, placidement, elle s'était versé le reste de l'eau sur les mains qu'elle secouait, à coups de bras, sur le quai, pour les sécher.

Cette page réjouissante est du Huysmans première manière et du meilleur. On verra bientôt qu'elle n'est pas simplement anecdotique et qu'elle sert à merveille la thèse générale du livre. Je dirai davantage et presque sans paradoxe. Les essais de tout genre que j'essayais vainement d'énumérer tout à l'heure ne sont pas non plus des digressions. Apparentes distractions d'un amateur qui relit ses notes avec délices et les secoue au petit bonheur dans le cadre flottant de son livre, je ne vois aucun de ces passages qui tout en retardant l'intrigue, ne la rende en réalité plus prenante et ne concoure à l'impression définitive que le roman doit nous laisser. Qu'est-il, en effet, ce roman? Oh! rien autre chose que la légende éternelle des déménagements, des adieux et de l'exil. Vieille, vieille histoire, qui pour plusieurs d'entre nous a été une des révélations de la poésie. En ce temps-là, c'était un berger qui poussait tristement ses chèvres vers une destination inconnue.

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva.

Aujourd'hui, l'écrivain naturaliste nous raconte la dispersion d'un autre troupeau, et, des confins extrêmes de l'art rejoignant la poésie virgilienne, il s'arrête désolé devant les colombes de sainte Scholastique que les moines du Val-des-Saints ne viendront plus caresser.

Nec tamen interea raucæ, tua cura palumbes...

Un troupeau, retenons cette image de simplicité, de candeur et de faiblesse. Les voici enfin, ces moines, pris sur le vif par un observateur plus aigu, plus impartial qu'un photographe. Les voici dans la blanche ferveur du noviciat, dans la prose parfois un peu rassise de l'âge mûr, dans la sérénité et la sainteté grandissantes de la vieillesse. Ni des héros, ni des statues coloriées en extase, des hommes et, malgré les années, presque des enfants, tant les laideurs de la vie réelle sont ignorées de leur imagination, tant l'égoïsme froid et

calculé est loin de leur cœur. Des vulgarités, des misères, peut-être quelquefois, dans le cadre pliant des journées monotones, la vertu d'indifférence dégénérant presque en inertie, mais au total les bons cœurs, les belles âmes de prière, de foi et de charité! Et si complètement inoffensifs! N'était la persécution, qui donc parmi eux songerait à la politique? Quelques bribes de journaux leur arrivent et leur suffisent, éloquentes et creuses consignes, inutiles anathèmes, oracles boiteux. Ils se représentent M. Drumont comme un archange à la cuirasse d'argent, et plusieurs admirent cette sage perfidie de M. Waldeck-Rousseau, attirant les socialistes au piège d'une loi de persécution qui doit rester à tout jamais lettre morte. Allons donc! à qui ferez-vous jamais croire que vous avez peur de ces paisibles murailles, que vous redoutez les intrigues de dom Ramondoux le préchantre, ou de dom Badole, les complots du P. Paton?

A l'ombre douce du monastère, le plus loin possible du village hostile, quelques maisons se sont blotties. Deux dévotes, deux vieux garçons, Mme Bavoil et Durtal, M. Lampre et sa nièce, Mlle de Garambois. Fraîcheur plus touchante de deux belles âmes nichées dans des corps ridicules, lassitude d'un artiste désabusé et désireux d'une vie nouvelle, quintes chroniques d'un célibataire bourru dont les colères n'arrivent pas à cacher la sérieuse bonté et le dévouement, ces quatre faiblesses s'appuient à la faiblesse des moines et trouvent chez les Pères du Val-des-Saints la paix, la force, la joie. On n'a pas encore assez montré, à mon sens, la place que les couvents occupent dans la vie religieuse des simples fidèles; on n'a pas assez directement combattu l'erreur et le mensonge de ceux qui ne veulent voir aux portes des chapelles que des voitures armoriées. Ouvrières et menues bourgeoises savaient aussi bien — et souvent mieux que les grandes dames — le chemin de ce confessionnal toujours ouvert, l'heure des tiers ordres et des confréries. Et il faut qu'il en soit ainsi, puisque enfin ces pauvres et ces simples sont le cœur même de l'Église. Avec ses ruches noires, son cabas de laine et son « parapluie couleur de cendre », Mme Bavoil figure admirablement cette élite obscure à qui l'Évangile s'adresse d'abord, et le roman de

M. Huysmans n'eût pas été complet s'il ne nous avait fait voir, dans cette paisible existence, le contre-coup de la loi infâme, si, les moines partis, il n'avait promené autour du monastère dévasté la détresse navrante des plus modestes et des plus sûrs de leurs amis.

Puisque le roman est tout entier dans le récit de cette double misère, on s'explique comment tant de pages sur la liturgie, la botanique, l'art religieux ne sont pas des digressions inutiles. Jusqu'aux derniers jours, la catastrophe même évidente, même prochaine, n'arrêtera pas la vie du couvent. Cette vie, comme on sait, s'écoule insensiblement le long des corridors et des escaliers pacifiques, de la cellule à l'église, à la bibliothèque, au jardin. Nulle hâte, nulle fièvre, on savoure à loisir le rythme d'une séquence et le parfum d'une fleur. Nos maladies contemporaines, le doute, l'inquiétude, le sens aigu de la fuite du temps et de toutes choses s'arrêtent, s'étouffent, pour ainsi dire, à ces murs robustes qui ont vu passer tant de siècles. Le passé, plus solide et plus vivant que le présent, est le maître souverain de ces calmes demeures. Du Val-des-Saints, si exactement décrit par M. Huysmans, on peut répéter, mot pour mot, ce que disait Froude de la Chartreuse de Londres en 1534. « Maurice Chauncy, écrivait-il, nous présente la vie claustrale dans toute sa superstition, — on sait ce que Froude entend par ce mot, — sa dévotion, sa simplicité. Ce portrait jusqu'aux plus minces détails est le double exact de celui qui fut tracé des cloîtres dix siècles auparavant, à une époque où la vie monastique était dans la pleine vigueur de la jeunesse. Si le vénérable Bède ou saint Cuthbert s'étaient retrouvés chez les Chartreux de Londres, ils eussent eu peu de questions à poser, point de devoirs à apprendre ou à désapprendre. L'extérieur des bâtiments leur aurait semblé moins simple, les sons de l'orgue auraient donné une solennité plus éclatante aux offices; mais les traits saillants de la scène leur eussent tous été familiers. Ils auraient habité une cellule de même forme, *auraient conçu les mêmes pensées* et prononcé les mêmes paroles dans la même langue. Les prières, le régime quotidien, j'allais dire les visages, rien de tout cela n'eût paru changé. Mille années de l'histoire du monde

s'étaient écoulées, et ces îles de la prière restaient toujours solitairement ancrées au milieu du courant, tandis que les cordes qui les retenaient, usées jusqu'à n'être plus qu'un fil, étaient bien près de se rompre mais ne cédaient point encore[1]. »

Cette page résume *l'Oblat*; mais, en même temps, derrière les Chartreux du seizième siècle et les Bénédictins du Val-des-Saints, elle évoque la vision de nos religieux, de nos religieuses qui vont partir. Ah! quand ils s'attaquaient à d'autres ordres d'une allure plus moderne, Assomptionnistes, Jésuites, à des hommes taillés pour la lutte et du moins accoutumés au branle-bas des persécutions, ils pouvaient avoir par moments l'illusion de se battre à armes égales et se dire que la liberté seule aurait à souffrir de leurs décrets de proscription. L'humanité n'était pas en cause et certains philosophes débonnaires disaient en souriant que « ceux-là se tireraient toujours d'affaire, et que s'ils étaient prudents la bourrasque même les rendrait plus forts. Mais aujourd'hui on touche à ce qu'il peut y avoir au monde de plus innocent et de plus faible, à cet anachronisme merveilleux et touchant qu'est une maison de prière, et à la veille de cette facile victoire, nous nous déclarons incapables de traduire le frémissement de colère impuissante, d'immense pitié et d'épouvante qui nous remue quand nous pensons aux lendemains de cet attentat deux fois lâche, quand nous essayons d'imaginer la désolation de ces départs, les larmes de ces convois d'expulsés, l'angoisse du gîte, du pain à trouver, le poids des infirmes et des vieillards que l'on traînera derrière soi, la sûre défaite dans la lutte pour la vie, toutes les affres de la misère et de l'exil.

Mais lisez plutôt, dans *l'Oblat*, le prélude de tant de douleurs :

Quatre heures sonnaient et c'était affreux. On n'entendait plus rien après le dernier coup. Les cloches de l'abbaye ne volaient plus depuis le départ du noviciat, et les cent tintements qui annonçaient la des-

1. J'emprunte cette traduction au livre de dom Gasquet sur *Henri VIII et les monastères anglicans*, traduction Lugné Philipon, du Lac. Lecoffre, 1894. — Le moment serait, semble-t-il, très opportun de relire ce beau livre dont les circonstances présentes doublent l'intérêt.

cente à l'église se taisaient; l'angélus restait muet aussi; c'était la mort de l'air...

Comme les autres offices, cette messe matutinale était singulièrement mélancolique dans l'oratoire qui n'était éclairé que par des cierges. Le P. abbé ne la célébrait plus avec les deux assistants et le bougeoir des prélats. Un seul convers la lui servait, ainsi qu'aux autres moines.

Durtal, agenouillé par terre, dans cette petite pièce voûtée en cul-de-four, simplement garnie de stalles et de bancs, se sentait envahi par une telle détresse qu'il pouvait à peine prier; son unique consolation était de communier avec les religieux qui n'étaient pas prêtres et les convers. Il se prosternait avec eux aux pieds du P. abbé, tandis que l'un d'eux récitait le *Confiteor*, et elle était très douce cette réfection des proscrits se passant fraternellement le linge de la communion.

Admirable puissance des mots les plus ordinaires, quand la main de l'artiste a tremblé en les écrivant. Voici en effet que ces deux précieuses lignes ouvrent la porte non pas au rêve, mais aux plus splendides, aux plus réconfortantes visions de notre foi. Un éclair traverse l'oratoire obscur et banal, et dans cette simplicité rudimentaire le rite essentiel prend une beauté dont peut-être une liturgie plus parfaite nous aurait distraits. Ces débris du couvent dévasté, cet oblat qui commence à oublier les inclinaisons péniblement apprises, ce pêle-mêle à la sainte table, ce linge fraternellement passé de mains en mains, en faut-il davantage pour nous imposer lumineux et brillant le souvenir de ces autres hommes qui jadis se cachaient aussi dans les ténèbres pour prendre une dernière fois leur « réfection » avant d'aller au martyre.

Et c'était alors un grand silence : chacun, accroupi dans l'ombre, demandait au Seigneur la force d'endurer l'épreuve et, après la messe, chacun s'en allait, sans échanger un mot.

« Mon Dieu, se disait Durtal, en revenant chez lui, n'aurait-il pas mieux valu trancher l'amarre d'un coup, plutôt que de se traîner et de s'émietter les uns et les autres ainsi. »

Enfin le départ du P. abbé et du dernier groupe de ses Pères fut fixé. La veille, Durtal considérait, angoissé, le vieillard qui tenait la tête dans ses mains sans bouger. Il la retira et dans son visage contracté, les lèvres tremblaient. Il donna le signal de l'office, en frappant avec son petit marteau, sur le pupitre...

Je crois que Sainte-Beuve aurait remarqué, aurait aimé

ce « petit marteau » qui résonne souvent dans le livre de M. Huysmans. Il y aurait vu le symbole de ce naïf attachement aux usages du passé qui semble donner je ne sais quelle douceur archaïque à l'obéissance du moine. En un pareil moment, cette héroïque fidélité à la tradition bénédictine devient pathétique. La crosse abbatiale est avec le bougeoir liturgique dans le fourgon des bagages, les cloches se sont endormies. Les quelques frères qui restent encore ont déserté la grande église et tiennent à l'aise dans une modeste chapelle, et cependant, parmi ce désarroi et ce deuil, le marteau de bois, relique des vieux temps, signal et mesure de la prière, règle encore la vie liturgique du Val-des-Saints. Il semble qu'avec ce petit bruit qui s'arrête, tout le passé va s'effondrer, et Durtal s'échappe pour qu'on ne le voie pas pleurer.

Ah ! bonne Mère la Vierge, et vous, pauvre saint Benoît, c'est fini, la lampe s'éteint !

II

Ainsi les nombreux épisodes de critique et d'art qui remplissent *l'Oblat* ne sont pas inutiles à l'intrigue du roman. Ils constituent le dossier, ils racontent les crimes des moines condamnés et de l'oblat qui avait enchaîné sa vie à celle des moines. Voilà bien ce que l'on a entendu proscrire et voilà ce qui fait le départ si douloureux, une existence toute donnée, d'abord à la ferveur de la prière, puis à l'étude minutieuse de tous les arts qui ont pour ainsi dire rayonné de la prière. Hâtons-nous d'ajouter que ces diverses études, ainsi nouées au roman, ont cependant une vie indépendante. *L'Oblat* est un manuel de liturgie artistique, d'art religieux dont il importe d'indiquer le caractère et de fixer la valeur.

Posons franchement le problème. Un naturaliste impénitent a-t-il chance de parler, comme il convient, des intimités de la foi et des plus rares délicatesses, de l'imagination religieuse ? Ne voit-on pas, *a priori*, une répugnance invincible entre cette langue, presque verte, et le poème de pureté et de grâce qu'elle prétend raconter ? Je veux, — et la remarque s'impose aux plus prévenus, — je veux que, soit par un instinct d'art et de foi, soit par un effort de bonne volonté, M. Huys-

mans ait soigneusement évité dans *l'Oblat* les expressions trop ahurissantes, il n'a rien changé pour autant à son système littéraire. Il n'en peut rien changer d'ailleurs, puisque enfin ce système c'est tout lui-même, et la question est de savoir jusqu'à quel point cette poétique, admirablement choisie pour raconter les infortunes gastriques de M. Folantin, peut s'appliquer aussi à une veine nouvelle et à des sujets tout différents.

Quel est ce système? D'un mot, il est la *matérialisation* de toutes choses, la tentative de traduire toute activité humaine et la plus spirituelle, par des sensations plus ou moins correspondantes. Les métaphores crieront, la langue saignera à cette violence. Pour les mater tous deux, pour *pasteuriser* nos facultés littéraires de tous les microbes de clichés qui les obsèdent, on matérialisera la matière même par des images de vulgarité et de laideur. Ainsi, Durtal « digère » une œuvre d'art (p. 324). Pour lui, la chaire est un coquetier (p. 350). S'il veut nous faire respirer l'olivier de Bohême, il écrit :

> Et cela sentait le melon avancé, la fraise qui tourne, l'emplâtre qu'on enlève (p. 336).

Le bréviaire, avec ses différences d'offices doubles, semi-doubles et simples, selon que le saint est feld-maréchal ou « pauvre sous-lieutenant », devient une rue où les *garnis* modestes coudoient les hôtels particuliers (p. 374-375). Mme Bavoil, toujours épique, s'apprête à « manger de la vache enragée d'âme » (p. 409). Le moine oisif, que la règle de saint Benoît condamne, est transformé en « un rond de cuir pieux » (p. 236). Le sanctuaire de Saint-Bénigne « ressemelé sur toutes les coutures, rétamé de toutes pièces » (p. 208), évoque des idées de triviale misère. Les verrières modernes sont « l'émétique de la vue » (p. 212), un bréviaire trop lourd est un « Bottin » (p. 110), et dom Cabrol a écrit « le livre de la prière antique » en « une langue musclée » (p. 159), qui ne rappelle aucunement « le style oléagineux[1], cher aux catholiques » (p. 41).

1. Le volume de l'abbé Gaudrillet est « un tantinet mucilagineux » (p. 35), et on devine avec quelle indignation M. Huysmans reproche à Flandrin d'avoir « sulpicié » les murs de Saint-Germain-des-Prés (p. 415).

La chère liturgie elle-même, les beaux offices ne sont pas toujours épargnés. Le *Gloria* des grands jours ressemble à une montagne russe (p. 48), les *Lamentations* à un « bêlement d'agneau » (p. 284). Le procédé éclate, avec toute sa simplicité amusante, dans une page de pure érudition, presque une note, et d'où toute ironie voulue est absente :

... Ulrich voulut que les oblats fussent *affublés* d'une livrée spéciale... Mittarelli... pense que les oblates... *s'attifaient* d'une tunique et d'un scapulaire blancs... Enfin, parmi les planches du *Dictionnaire des ordres monastiques* d'Hélyot, figure un oblat bénédictin en costume. Il est *accoutré* d'une robe plus courte que celle des religieux... (P. 143.)

Le dialogue est à l'avenant, un peu plus simple, un peu plus laid que nature. « Mon Dieu, les serins ! » s'écrie Durtal après une sortie d'ailleurs parfaite contre « les pauvres machines inventées par les théâtriers anciens et modernes » (p. 256), et, en arrivant devant l'église du *Val-des-Saints*, Mme Bavoil s'exclame : « Oh ! mais, elle est antique ! » (P. 23.) Et tous parlent de la sorte, tous semblent frais débarqués de cette fausse Provence, qui va de la *Cannebière* aux platanes de Tarascon, chez tous le verbe jaillit avant le sujet et la phrase finit invariablement sur un coup de voix :

Enfin, dit, en riant, Durtal, *ils seraient trop heureux*, vos élèves, s'ils ne l'avaient pas (le P. Emonot) pour les morigéner; *le cloître serait un Éden, alors !* (P. 59.)

On ne me reprochera pas d'avoir fait à M. Huysmans la part trop belle. Je me suis même montré injuste en enfilant ainsi des exemples, qui, semés dans les 450 pages du livre, ne produisent pas cet effet de masse. Mais, soyons francs. Plusieurs de ces images me déplaisent et, plus que les images, quelques mots trop verts ou trop rouges irritent chez moi une certaine fibre que tantôt les vers de Virgile caressaient délicieusement. Il y a, en particulier, à la page 225, un « pif en pied de marmite » à épouvanter même le gentil bambin de Ghirlandajo, qui regarde, au Louvre, avec une complaisance presque admirative, un autre nez, à triple bourgeon. Je confesse, enfin, qu'à tort ou à raison, cette façon de dialoguer ne sera jamais dans mes goûts, mais

il n'en reste pas moins vrai, que, même au point de vue de l'art strictement religieux, M. Huysmans est un maître excellent, et que, fût-ce pour revenir ensuite à de tout autres modèles, il y aurait un sérieux avantage à se mettre pour quelque temps à son école. Je vais essayer de dire pourquoi.

C'est que, bien que la remarque puisse paraître étrange, M. Huysmans est un primitif. On sait de reste, et ce n'est pas ici le lieu de l'établir, on sait que le retour aux primitifs est une des plus vives sources de jouvence pour les littératures épuisées. Bien plus qu'un simple caprice de mode, là est la raison profonde de ce goût d'archaïsme qui vient souvent aux générations décadentes. Lasses du mensonge académique et de l'impeccable froideur des œuvres de convention, elles se tournent avec ravissement vers un bas-relief gothique ou une miniature de missel. Il n'est pas jusqu'aux maladresses de l'ouvrier qui n'ajoutent un charme printanier à ces vieilles choses et ne prêtent même à de véritables clichés un air de naïveté et de fraîcheur. Naïfs, d'ailleurs, ils l'étaient, pour ainsi dire, par force et faute de métier, heureusement obligés d'appuyer sur la couleur, d'exagérer les gestes et de sacrifier aux scrupules de beauté le triomphe de l'expression. Par là, également soucieux de peindre ce qu'ils ont vu et comme ils l'ont vu, et, en même temps, de faire transparaître dans un tableau les idées simples et vives qui les occupent, ils deviennent pour des imaginations paresseuses et pour des intelligences irréelles d'admirables professeurs de sincérité, de vérité et de jeunesse. Ainsi de M. Huysmans et du service qu'il peut rendre aux littérateurs religieux qui se sentent envahis par le cliché et par la phrase.

Des bords parfumés de la Bièvre, voici venir sur le parvis Notre-Dame un brave homme d'enlumineur, dont la jeunesse s'est passée à croquer dans leur laideur mesquine les bourgeois de la troisième République. La physionomie est lasse, l'allure un peu traînante; dans le regard s'allume parfois, comme un éclair, la malice de Mathurin ou de maître François Villon. Il marche, il va sans doute à ce restaurant de torture, où son ami, M. Folantin, l'attend chaque jour. Mais non, il s'arrête un long moment devant cette porte merveilleuse où sourit la plus jolie vierge de Paris. Au-dessus de la Vierge, il

regarde, il reconnaît comme un vieil ami ce diacre Théophile, qui donna son âme au diable et qui raconte éternellement à trois fidèles de pierre comment son âme lui fut rendue. Il entre et fait lentement le tour de la cathédrale, à la terreur du bedeau, qui croit avoir entendu dire que ce visiteur inattendu est un habitué du sabbat. Par bonheur, l'église, ce jour-là, est silencieuse. Durtal s'est agenouillé devant l'autre Vierge, un peu moins belle celle-là, mais plus accueillante, et qui, sous l'oriflamme, semble toujours prête à se pencher vers ceux qui viennent à elle. Le bedeau, presque rassuré, s'approche, mais il vaut mieux qu'il n'entende pas la prière de Durtal. Il en serait suffoqué; en effet, comme ce jongleur d'autrefois, qui faisait ses plus beaux tours devant l'image de la Vierge, notre enlumineur converti offre au service de Dieu et des saints ce qu'il a de meilleur au monde, son talent rudement acquis par une lutte de trente années, sa méthode de travail littéraire, son crayon et sa palette de primitif.

Primitif de décadence, sans doute. Le vocabulaire est plus riche, la palette plus variée, la technique plus sûre, mais, par le fond de son art, il ne diffère pas des maîtres anciens. Chez lui et chez eux, c'est bien la même crudité d'impressions, la même simplicité anguleuse des idées, le même dédain des mièvres élégances, le même amour du grotesque. Ces anciens, d'ailleurs, écoutez comme il les comprend, comme il les traduit :

Les démons, sous l'aspect connu des mauvais anges, aux ailes papelonnées d'écailles, au chef hérissé de cornes, arborant un masque de gorgone entre les jambes, ou d'animaux extravagants, de lions mâtinés de génisse... de bœufs à physionomies presque humaines, souriant avec des rictus de vieilles ivrognesses qui guignent un litre; de monstres innomables, ne dépendant d'aucune famille précise, tenant de la panthère et du porc, de la bayadère et du veau. — Les hommes tordus en des attitudes douloureuses et cocasses, la tête retournée sens devant derrière sur les épaules et les yeux fous; d'autres aux figures camuses, aux narines évasées, aux bouches creusées en entonnoirs; d'autres encore, aux trognes baroques, aux mines de vieux bourgeois hilares et salaces ou de frères-frapparts trop joyeusement repus; d'autres, enfin, à faces grimaçantes de gnomes, couverts de bonnets pareils à des tourtes, ouvrant des gueules qui semblent, en guise de poires d'angoisse, bâillonnées par des tricornes...

N'en doutez pas, les primitifs n'auraient point répudié ce commentaire de leur œuvre et j'imagine que leurs conversations à eux, pendant qu'ils taillaient la pierre blanche, devaient être souvent sur ce ton et de ce goût. Sans doute aussi leur vrai mérite, à eux et à lui, n'est pas précisément dans cette liberté de propos et cette vulgarité d'images, mais bien dans l'ingénuité du regard et la robuste franchise du travail dont une pareille liberté est le signe, ou, si l'on veut, la rançon. Certes, la littérature religieuse ne parlera jamais sans une gaucherie effrayée de « trognes », « d'ivrognesses » et même de « litres », mais elle peut, au contact de libres artistes, prendre une haine plus décisive de tout ce qui sent le cliché et de cet héritage d'élégances banales que certains de nos ancêtres nous ont légué. D'ailleurs, ayez confiance. Mieux que d'impuissants anathèmes, la pure beauté des choses de notre foi émondera peu à peu ce que cette sève naturaliste garde encore de trop bourbeux. Ni les voûtes gothiques, ni le sourire de la Vierge ne pourront jamais rien changer aux prouesses du jongleur de Notre-Dame, mais un artiste littéraire vraiment vivant a plus de souplesse, et j'admire, pour ma part, avec quelle sûre conscience, sans rien modifier de son attitude, M. Huysmans essaye d'adapter sa poétique aux délicates exigences du sujet qu'il a choisi.

« Laissez-le croître », il verra bien lui-même, il voit déjà que certains mots troubleraient l'harmonie d'une page religieuse. Tout le monde aura remarqué chez lui sur ce point un constant progrès, et si d'aventure quelques expressions nous étonnaient encore, gardons-nous de négliger pour autant le profit que nous pouvons retirer de son œuvre. Voir d'un regard tout neuf les vieilles choses, comprendre, aimer d'une sympathie très jeune les idées traditionnelles, c'est toute la littérature, et quelle gratitude ne devrons-nous pas à notre enlumineur, s'il nous achemine à ce renouveau. Je me permettrai de recommander très spécialement à ce point de vue tous les passages où l'oblat nous confie ses impressions sur le plain-chant et sur la prière liturgique. Tout cela est si vrai, si beau et si bon ! Voici « l'envolée superbe » du *Vexilla Regis* et « le défilé de ces strophes charriant d'impérieux trophées », voici l'épître de la Toussaint,

« une photographie du ciel », voici le « galop » des Rois Mages et le *Pontifical des Vierges* « caressant et comme parfumé par toutes les essences de l'Orient ». Toujours comme ces anciens dont le pouce brutal pétrissait la laideur des gargouilles et qui retrouvaient une tendresse plus que féminine pour broder une guirlande autour de la Vierge, Durtal, le Durtal des grotesques de tantôt, a lui aussi le moyen de garder, de prolonger dans ses phrases le rythme, le sens et la douceur de la musique sacrée :

Cette mélodie, — écrit-il de l'*Introït* de la Toussaint, — cette mélodie qui danse et ne se tient plus d'allégresse et qui s'arrête cependant, avant la fin de la phrase, au *gaudent angeli* comme n'en pouvant plus et peut-être aussi comme prise d'une vague appréhension de n'être plus assez déférente ; puis qui reprend, débordée quand même par le ravissement, pour se terminer en une prosternation pareille à celle des vieillards de l'Épître, étendus, le visage contre terre, devant le trône, ces accents de jubilation-là, c'est sûrement le Saint-Esprit qui les a soufflés ! c'est d'une simplicité admirable et d'une caresse d'ouïe et d'un art merveilleux (p. 90).

Plus loin, il note très exactement l'effet produit par l'office de laudes :

Une légèreté d'élan, une griserie d'âme, une sorte de mise en train pour participer plus activement à la sanctimonie du sacrifice.

Ce mot même de *sanctimonie* implique la même horreur du banal. Plusieurs écrivains du dernier siècle — et en particulier le cardinal Pie, — le rapprochement ne laisse pas d'être piquant — ont cédé souvent à une tentation analogue. Ils pensaient rendre plus sensible la verdeur ou la vérité d'une idée religieuse en traduisant littéralement le rude mot latin dont nos ancêtres s'étaient servis pour l'exprimer. A mon sens, un pareil effort ne vaut que par l'intention. C'est prendre un chemin de traverse bizarre pour retomber dans le lieu commun. Quand le français manque, prenons le gascon, avec Montaigne, ou même le latin, quoique le gascon vaille mieux. Mais quand nos vieux mots sont là, pourquoi leur faire cette injure. Pense-t-on vraiment que « sanctimonie » remplace aimablement notre « sainteté », qu'on montre plus d'égards à la messe du matin en l'appelant « matutinale » et qu'on

double l'allégresse d'une « fête » en parlant de « festivité » ? M. Huysmans est si habile, quand il le veut, à mettre son empreinte à lui sur les mots de tout le monde :

Un moine descendait de sa stalle... et il chantait ou récitait, — on ne savait quel terme employer, — car ce n'était plus absolument de la psalmodie et ce n'était pas tout à fait du chant. La phrase se dépliait sur une sorte de mélodie grave et languide, lente et plaintive, et en fermant les yeux, en écartant ces airs qui en étaient à peine, c'était un dodelinement de l'âme, étrange, un serré de cœur très doux, un bercement finissant tout à coup, comme une larme, sur une note triste (p. 192).

On aura remarqué sans doute comment les images vives et familières relèvent cette compréhension à la fois très grave et très délicate. Quelques mots suffisent, par exemple, à M. Huysmans pour fixer le moment essentiel de la profession d'une novice :

Alors, le prélat, qui représente le Christ, l'appelle, debout, par trois fois, et elle répond en d'admirables antiphones : « Me voici ! » Et elle s'avance, à mesure, plus près : *l'on dirait d'un oiseau que fascine un bon serpent.*

Il interprète, il célèbre avec le même bonheur (p. 255) « la suprématie » de l'office de Pâques et des offices simples, « ces messes frugales, si franches, avec ce plain-chant vraiment céleste que l'on chante aux pauvres fêtes », ces « *Kyrie eleison* si implorants, si gémissants et si doux », et cet *Agnus Dei*, qui évoque « l'idée d'une prière d'enfant, avec sa mélodie ingénue qui quémande au Seigneur en câlinant » (p. 48). Avec l'office et les cérémonies de la *Semaine sainte*, la phrase s'attriste, s'assourdit, s'enténèbre en une harmonie parfaite avec ce que M. Huysmans appelle « ces jours luctueux » :

Chaussés de sourdes pantoufles, les moines que n'annonçait plus le son des cloches, entraient, tels que des ombres, et ils soulevaient, en passant, avec leurs grandes coules noires, un vent froid qui soufflait l'odeur de cave des murs salpêtrés et des dalles ; et les petites heures défilaient à la queue leu leu avant la messe, tombant goutte à goutte, sans le *Deus in adjutorium*, qui, d'habitude, les précède, sans le *Gloria* qui les sépare et les suit, et, à la fin de chaque office, l'on récitait le *Miserere* sur un ton lugubre jusqu'au dernier mot *citulos* jeté alors en l'air ainsi qu'une pelletée de terre sur une tombe (p. 284).

De telles pages abondent dans ce livre, mais j'en ai assez dit pour montrer que *l'Oblat*, en même temps qu'un roman, est une sorte de *génie du christianisme* à la moderne, étrange, sans doute, mais savoureux et pénétrant, et pour inviter le lecteur à étudier par lui-même comment l'influence subtile et patiente des choses d'église a peu à peu changé en un véritable artiste chrétien, celui qui, au temps lointain des *Soirées de Médan*, loin de l'encens et des orgues, faisait jadis sa partie dans un tout autre concert.

III

J'éprouve un peu d'embarras à aborder mon troisième point et à suivre dans *l'Oblat* la marche conquérante de l'esprit chrétien. Durtal, c'est peut-être un peu M. Huysmans, et, en pareille matière, j'aime d'autant moins à parler de l'homme que, personnellement, je l'estime davantage. Prenons le taureau par les cornes. Simple critique, je ne sais même pas si M. Huysmans existe. Je n'ai affaire qu'à son livre, Durtal seul a droit de nous occuper ici.

Il est tout à fait intéressant, ce Durtal, et un exemplaire admirable de l'humanité moyenne qui se laisse travailler par les pensées de la foi. Que le lecteur qui a le goût et le temps de ces études veuille bien reprendre à ce point de vue les trois volumes de la trilogie. *En route*, *la Cathédrale*, *l'Oblat*, poème unique de l'obscure et lente ascension d'une âme, texte précieux par les analyses clairvoyantes dont il est semé, plus précieux encore et plus instructif par les confessions involontaires du chrétien qui prie, qui souffre, qui lutte et, péniblement, grandit devant nous.

Je ne crois pas qu'aux plus troubles jours cette âme ait jamais été bien compliquée, mais enfin elle avait à revenir un peu en arrière pour retrouver cette simplicité des enfants qui est le passeport du royaume de Dieu. Le chemin est fait. Jugez-en d'après ce bout de conversation sur la cérémonie de l'oblature.

— Les cierges étaient allumés, raconte Mlle de Garambois, le grand scapulaire noir de l'ordre, un peu plus court néanmoins que celui des

Pères, était plié dans un plateau d'argent, sur l'autel, et recouvert de fleurs.

— D'anémones, interrompit Durtal; le choix de cette espèce était dû à une attention délicate de dom d'Auberoche, qui croit, ainsi que moi, que cette renonculacée fut le lis réel des Écritures, symbole de la sainte Vierge (p. 92).

Vous voyez, avec cette simple joie devant le scapulaire encadré d'anémones, le voilà semblable à ces pauvres saintes femmes qui vont d'un cœur si joyeux recevoir le rameau bénit, le cierge de la Chandeleur, le *saint du mois*, ou les roses du rosaire. Leurs tristesses aussi sont les siennes, et aussi les métaphores qu'il emploiera pour les raconter.

Ah! l'image la plus exacte de moi-même, elle est constamment celle d'une auberge; tout le monde y entre et tout le monde en sort; c'est une passoire de pensées voyagères, mais heureusement que, malgré son exiguïté, l'auberge n'est pas, ainsi que l'hôtellerie de Bethléem, toujours pleine; une chambre est réservée quand même pour la venue du Christ... (P. 112.)

Aucune prétention d'ailleurs, et même après la cérémonie de l'oblature, aucune illusion de vaine gloire.

Certains jours où l'existence lui paraissait un peu lourde, il prenait le train pour Dijon... (P. 13.)

C'est égal, reprit-il en allumant une cigarette, il convient d'avouer que, comme descendant des oblats des premiers siècles, je suis plutôt débile... (P. 254.)

Ces menus indices sont à recueillir. Pour le commun des hommes, la sève chrétienne ne se manifeste pas autrement. A nous donc de suivre ainsi par une observation de détail ce que sa vie nouvelle fait chaque jour gagner à Durtal. Il est en route, il marche, quand lui sera-t-il donné de cueillir enfin la fleur merveilleuse qui résume et couronne tout le christianisme, la divine charité?

Quelle figure cette vertu ferait-elle dans le nouveau livre de M. Huysmans? La question se posait d'elle-même. Les néo-convertis sont exigeants et on pouvait s'attendre à ce que celui-ci, doublé d'un artiste naturaliste, rapportât de ces longs mois d'étude sur le vif d'injustes et de cruelles caricatures. Mais non, c'était méconnaître avec la force de la prière

le rayonnement de bienveillance qu'une maison religieuse exerce nécessairement sur une âme de bonne volonté. Sans doute, l'art naturaliste ne perd pas ses droits. Tous les moines décrits par Durtal ne ressemblent pas à cet admirable P. prieur dont j'ai bien cru reconnaître le cœur et le bras toujours ouverts, et, pour ainsi dire, la fougue d'affection et d'indulgence. Mais il n'est aucun de ces moines devant lequel la malice du monde n'ait à se taire, aucun dont la vertu ne fasse rougir notre commune lâcheté.

Où, dans quelle classe de la société, M. Lampre trouvera-t-il un assemblage de vertus pareilles à celles de notre cloître? *Car il n'y a que des moines fervents, ici* (p. 63).

Il n'y a que des moines fervents ici! C'est à de telles lignes qu'on peut mesurer chez un homme le progrès du sens chrétien, et je n'en veux pas d'autres pour reconnaître que Durtal est autre chose qu'un amateur de vieille musique et de bibelots sacrés. Écoutez encore ces réflexions devant une porte de Carmel :

La Providence les a sans doute placées exprès en cet endroit ainsi que l'on plante des eucalyptus près des marais contaminés, pour en détruire les miasmes... Vient-on au moins ici (c'est Durtal qui a écrit cet « au moins »!), de même qu'à Chartres où la porterie du Carmel de la rue des Jubelines était toujours pleine de braves gens en quête de prières, pour des enfants malades, pour des conversions, pour des tirages au sort, pour des vocations religieuses, pour tout? et de naïves paysannes, tirant leur porte-monnaie, en demandaient pour deux sous; et les bonnes carmélites étaient si consciencieuses qu'après avoir récapitulé, chaque jour, les requêtes inscrites par sœur Louise, la tourière, elles récitaient une prière en plus de celles notées sur le registre, de peur que l'on eût oublié d'en marquer une (p. 121).

On remarquera le même progrès et — dirait M. Huysmans — la même *lénification* d'âme, même dans les jugements sévères que porte Durtal sur les choses religieuses. Le ton en est moins tranchant, les généralisations souvent plus hésitantes et telle page un peu dure sur les Jésuites, s'achève en quelques phrases d'affectueux respect[1]. Il y a bien,

1. Je ne veux pas compliquer cette étude de remarques qui n'ont rien à voir avec le fond de *l'Oblat*, mais cette page de M. Huysmans ne me semble pas juste. Et comment le serait-elle, puisqu'en si peu de lignes elle brouille,

d'ici de là, quelques méchancetés un peu noires à l'adresse des gentilshommes de province qui n'aiment pas le plain-chant et j'ai regretté, pour ma part, l'amertume de ces passages; mais enfin, si cela montre que chez Durtal, comme je pense chez nous tous, le vieil homme n'est pas mort, cela nous aide à mieux apprécier le travail de la grâce dans une âme parfois un peu rétive et la victoire définitive de la charité.

L'Oblat se résume en quelques pages d'une beauté presque suprême sur les fiançailles du Fils de l'Homme avec la douleur. Qu'on me permette de citer quelques fragments trop courts de cette vision splendide qui nous donne toute la philosophie de ce roman, et qui nous fait assister à un véritable triomphe non seulement de l'art, mais encore de l'esprit chrétien.

Elle fut la première née de l'œuvre de l'homme et elle le poursuivit depuis lors sur la terre, par delà le tombeau, jusqu'au seuil même du paradis...

Odieuse à tous et détestée, elle martyrisa les générations qui se succédèrent; de père en fils, l'antiquité se repassa la haine et la peur de cette Préposée aux œuvres divines, de cette Tortionnaire, incompréhensible pour le paganisme qui en fit une déesse mauvaise, que les prières et les présents n'apaisaient pas.

Elle marcha sous le poids de la malédiction de l'humanité pendant des siècles; lasse de ne suggérer dans sa besogne réparatrice que des colères et des huées, elle attendit, elle aussi, avec impatience la venue du Messie qui devait la rédimer de son abominable renom et détruire ce stigmate exécré qu'elle portait sur elle...

Elle ne fut vraiment l'amante magnifique qu'avec l'Homme-Dieu, sa capacité de souffrances dépassait ce qu'elle avait connu. Elle rampa vers Lui en cette nuit effrayante où, seul, abandonné dans une grotte, il assumait les péchés du monde, et elle s'exhaussa dès qu'elle l'eut enlacé et devint grandiose. Elle était si terrible qu'il défaillit à son contact.

tranche tant de questions si complexes et si délicates? Est-il bien sûr que la « passion des dévotionnettes » vienne des Jésuites, et qu'on puisse leur reprocher une spiritualité au lait et au sucre? Quelle est, dans ce siècle, l'influence des Jésuites sur la vie chrétienne? Nous autres, pauvres psychologues, nous reculons devant ces problèmes, nous n'avons jamais assez de statistiques, d'informations de tout genre, et plus nos dossiers se gonflent, plus nous hésitons à formuler une loi. Que les romanciers nous laissent faire. Leurs études à eux, la description de cas concrets nous sont infiniment utiles, qu'ils s'en tiennent là.

Son agonie, ce furent ses fiançailles à elle...

Et quand le moment suprême des noces fut venu... elle, comme la pauvreté dont parle saint François, monta délibérément sur le lit du gibet et, de l'union de ces deux réprouvés de la terre, l'Église naquit; elle sortit en des flots de sang et d'eau du cœur victimal et ce fut fini; le Christ, devenu impassible, échappait pour jamais à son étreinte; elle était veuve au moment même où elle avait été enfin aimée, mais elle descendait du Calvaire, réhabilitée par cet amour, rachetée par cette mort (p. 355-358).

Et maintenant, relisez la pitoyable histoire de M. Folentin; ouvrez ce livre, n'importe à quelle page :

L'invariable tapioca était plein de grumeaux et le bouillon était fabriqué par des procédés chimiques. La sauce des viandes puait l'aigre madère des restaurants, tous les mets avaient un goût à part, un goût indéfinissable, tenant de la colle de pâte un peu piquée et du vinaigre éventé et chaud. M. Folantin poivra vigoureusement sa viande et sinapisa ses sauces : « Baste, ça s'avale tout de même, disait-il, le tout, c'est de se faire à cette mangeaille. »

Et vous trouverez qu'il y a peu de choses aussi pathétiques que le rapprochement entre ces deux passages, et que la transformation de ce pessimisme amer et méprisant en une poésie capable de comprendre et de chanter magnifiquement l'apothéose de la douleur.

HENRI BREMOND.

L'ÉLÈVE DE FRA ANGELICO

BENOZZO GOZZOLI (1420-1497)

Après le maître[1], l'élève. Cette formule n'est pas là pour l'effet, car, à vrai dire, Benozzo Gozzoli est l'unique disciple qui se soit montré digne de Fra Angelico. D'autres, comme Zanobi Strozzi et Domenico di Michelino, eurent beau remplir Florence de leurs peintures, ils n'ont laissé après eux qu'un souvenir obscur qui survit, comme un crépuscule, à leurs œuvres disparues[2]. Seuls le nom et les fresques de Benozzo méritent de figurer à la suite du nom et des œuvres de Fra Angelico da Fiesole.

Il n'est guère d'existence plus simple ni de carrière mieux employée que celles de cet honnête artiste qui, sans ambition et sans relâche, se donna la joie de peindre, pendant près d'un demi-siècle, des sujets religieux, avec une aisance et une verve infatigables. Benozzo di Lese di Sandro (c'est-à-dire Benozzo, fils de Lese, fils lui-même de Sandro) naquit à Florence, en 1420[3], au moment où s'échauffait la lutte entre l'idéal spiritualiste du moyen âge et l'idéal naturaliste de la première Renaissance. Il fut surnommé Gozzoli. On le trouve, à vingt-quatre ans, dans l'atelier de Ghiberti, l'immortel sculpteur des portes du Baptistère. C'était dans les traditions de la vigoureuse éducation artistique alors en usage que les peintres apprissent aussi l'art de modeler. D'ailleurs, les artistes italiens qui furent, à l'exemple de Giotto et de Michel-Ange, à la fois peintres et sculpteurs, ne

1. G. Sortais, *Fra Angelico et l'École florentine*. (*Études*, 5 novembre 1900, p. 292 *sqq.*)

2. On montre, au Dôme de Florence, un portrait de Dante qu'on attribue à D. di Michelino. Rien de l'œuvre de L. Strozzi n'a surnagé.

3. Cette date résulte d'une déclaration faite par Lese, père de Benozzo, au registre de la Taille en 1430 : le père y déclare que son fils est alors âgé de dix ans. C'est donc à tort que Vasari fait naître Benozzo en 1424.

sont pas une exception très rare. Mais les goûts de Benozzo le portaient impérieusement vers la peinture. Les maîtres en renom ne manquaient pas à Florence : A. del Castagno, P. Uccello, Fra Filippo Lippi, Fra Angelico. C'est à ce dernier que Benozzo donna ses préférences, attiré sans doute vers lui par la suave manière du saint moine, qui répondait bien à la douceur enjouée et à l'aimable piété de son âme profondément chrétienne. Il en devint bientôt l'élève favori. Aussi, quand l'Angelico fut mandé à Rome par Eugène IV, s'empressa-t-il de l'emmener avec lui comme collaborateur. Il est impossible de déterminer d'une façon précise la part qui revient à Benozzo dans les admirables fresques de la chapelle de Nicolas V, au Vatican. Ce n'était qu'un débutant et, par conséquent, sa coopération dut être secondaire. On s'accorde à lui attribuer les motifs pittoresques, ces délicieux encadrements où fleurs et feuillages sont si agréablement entrelacés. Il dut être aussi pour quelque chose dans la décoration architecturale, où il devait exceller plus tard et qui tient une place considérable dans ces dernières œuvres de l'Angelico. On croit retrouver enfin la trace de son pinceau délicat dans les petites figures ingénues d'enfants et dans les poses gracieuses des jeunes femmes.

En partant, vers le mois de juin 1447, pour Orvieto, où il allait peindre à fresque la voûte de la *Cappella nuova*, située dans le bras droit du transept de la cathédrale (*duomo*), Fra Angelico prit avec lui Benozzo, Giovanni d'Antonio da Firenze et Giacomo d'Antonio da Poli. Le texte de l'engagement passé avec les administrateurs du Dôme nous a été conservé. Aux termes de ce contrat, Fra Giovanni recevait par mois environ seize ducats, de sept livres chacun, pour ses honoraires, et vingt livres pour son entretien, sans compter le pain, le vin et les couleurs. Le salaire du principal collaborateur, Benozzo, montait à sept ducats par mois, celui de Giovanni d'Antonio à deux, et celui de Giacomo da Poli à un seul, ces deux derniers n'étant sans doute que des manœuvres. On fait honneur à Gozzoli des gracieuses frises de fleurs et de feuillages mêlés à des têtes d'hommes et d'enfants, qui encadrent les compositions de Fra Giovanni.

C'est en 1449 que Benozzo se sépara de son maître et quitta

Rome[1]. On ignore le motif qui détermina son départ. En quête d'ouvrage, Gozzoli retourna à Orvieto et s'offrit pour achever la décoration de la voûte, interrompue depuis 1447[2]. Ses avances furent repoussées[3]. Mais les moines de Montefalco en Ombrie lui firent meilleur accueil. Il est à remarquer que, comme l'Angelico, Benozzo, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, alla puiser, auprès des vieux maîtres ombriens, cette inspiration religieuse, si sensible dans toute son œuvre. Comme l'Angelico, comme les artistes de l'Ombrie, il n'a voulu être et n'a été qu'un peintre de dévotion. Nous venons d'assister à ses débuts; ils promettent une si belle maturité qu'il nous sera profitable de suivre le pieux artiste dans sa longue et laborieuse carrière et de nous arrêter avec lui aux principales étapes : Montefalco (1450-1452), Florence (1459), San Gimignano (1464-1467), Pise (1469-1481).

1. On le retrouve à Rome, trois ans après la mort de l'Angelico, en 1458, occupé aux préparatifs de la fête du couronnement de Pie II. (Cf. E. Müntz, *les Arts à la cour des Papes*, t. I, p. 263.) Son œuvre à Rome ne se borna pas à collaborer aux fresques de Fra Angelico. Il peignit encore une *Annonciation* pour la Minerve, église des Dominicains, ainsi que des fresques à Sainte-Marie-Majeure, si l'on en croit Vasari. D'après le même auteur, dans la chapelle des Cesarini qui se trouve à Santa Maria d'Aracœli, il peignit l'*Histoire de saint Antoine de Padoue*, dans laquelle il introduisit le portrait du cardinal Giuliano Cesarini, qui avait péri, avec nombre de chrétiens, dans la sanglante journée de Varna (1444). Le Pogge fit l'oraison funèbre de ce cardinal. M. N. Jorga vient de la reproduire dans ses *Notes et extraits sur l'histoire des Croisades au quinzième siècle*, 3e série, Paris, Leroux, 1902.

2. Le contrat passé entre l'Angelico et les administrateurs du Dôme portait que le peintre y travaillerait chaque année pendant les mois de juin, juillet, août et septembre. C'était sans doute pour permettre à l'Angelico, déjà vieux, de fuir les chaleurs accablantes de Rome que le pape consentit à se priver momentanément de ses services. Mais Fra Giovanni ne retourna pas à Orvieto; on ne sait pour quelle raison.

3. On a prétendu que les administrateurs du Dôme firent subir à Benozzo, avant d'accepter l'offre de ses services, un examen préalable et qu'ils le rejetèrent comme incapable de continuer l'œuvre de Fra Angelico. Peut-être ne faut-il voir dans ce refus humiliant qu'un prétexte imaginé par les administrateurs embarrassés qui étaient à court d'argent. Le fait est que les travaux restèrent suspendus pendant cinquante ans, car ce fut seulement le 5 avril 1499 que l'achèvement en fut confié à Luca Signorelli. (Cf. G. Sortais, *Excursions artistiques et littéraires*, § 10 : *le Dôme d'Orvieto*, p. 235 *sqq.* Paris, Lethielleux, 1903.)

I. — LES COUVENTS DE MONTEFALCO (1450-1452)

Repoussé par les administrateurs du Dôme d'Orvieto, Gozzoli résolut d'aller chercher, non pas la fortune (l'art, alors, n'enrichissait pas ordinairement les artistes), mais du travail en Ombrie, où il séjourna plusieurs années. L'Ombrie était d'ailleurs sur le chemin de Florence, sa patrie. En 1450, il est établi au monastère de San Fortunato, situé sur la route de Spolète, aux portes de la petite ville de Montefalco, agréablement perchée sur une hauteur d'où elle regarde Foligno et Assise. Benozzo fit pour le couvent diverses œuvres. Ce sont d'abord deux fresques : une *Annonciation*, puis une *Madone* adorant l'Enfant-Dieu placé sur ses genoux, pendant qu'un ange fait retentir un *cembalo*. Il peignit aussi des tableaux d'autel, dont les plus remarquables sont *la Glorification de San Fortunato* et la *Madonna della Cintola*. Cette dernière peinture, aujourd'hui au musée de Latran, représente la sainte Vierge donnant à saint Thomas d'Aquin la ceinture sacrée, symbole de la chasteté. Ce sont là les premiers essais de Benozzo livré à lui-même[1]. On y sent manifestement l'influence persistante de Fra Angelico ; il n'a pas su encore s'en dégager et se créer une manière personnelle. Mais son originalité ne va pas tarder à s'affirmer d'une façon éclatante.

Un an plus tard, en 1452, il est à Montefalco même, en train de décorer l'église du couvent des Franciscains. Cette décoration fut sa première grande œuvre. Dans les bas côtés de l'église San Francesco, l'on montre de lui *le Crucifiement ; le Christ bénissant avec quatre docteurs ; la Vierge et quatre saints*[2]. Mais c'est dans le chœur qu'il révéla sa maîtrise. A la voûte, il peignit des figures grandioses de saints, parmi lesquels se distingue sainte Élisabeth de Hongrie, dont la pose est pleine de grâce et de majesté sous les draperies de

1. On rapporte aussi à la période ombrienne de Benozzo un retable, assez ordinaire, qu'on voit au Louvre. Il représente *la Vierge entourée de saints*, et, sur le gradin, *le Martyre des saints Cosme et Damien*. Mais cette attribution est contestable.

2. On lit, dans une des chapelles latérales, cette inscription : *Opus Benozii de Florenzia. Constructa est hæc cappella ad honorem gloriosi Hieronimi 1452 die 1° novembris*

son blanc costume. Dans le fond resplendit *la Glorification de saint François* : c'est le centre et comme le point de ralliement de toute la décoration. Sur les parois latérales, Benozzo a déroulé, en douze compositions, les grandes scènes de la *Vie de saint François*. Pour former un cortège d'honneur au *Poverello* d'Assise, il a placé, sur les côtés, dans dix médaillons, les portraits des hommes illustres, gloire de l'ordre séraphique[1], et, sous la fenêtre du milieu, les portraits de Giotto, de Dante et de Pétrarque. On ne s'attendait guère à voir Pétrarque figurer en si dévote compagnie. On lit au-dessous de ces trois derniers médaillons les inscriptions suivantes :

Pictorum eximius Jottus fundamentum et lux.
Theologus Dantes nullius dogmatis expers.
Laureatus Petrarcha omnium virtutum monarca.

Entourées d'une jolie frise de feuillages et situées au milieu des charmants paysages de l'Ombrie, les scènes de la *Vie de saint François* sont inspirées de Dante[2], qui chanta en beaux vers le séraphique mendiant, et de Giotto, qui en a retracé l'histoire sur les murs de l'église supérieure d'Assise. Benozzo, à n'en pas douter, fit, comme artiste et comme chrétien, un pèlerinage à ce vénéré sanctuaire. Après les fresques de Giotto à San Francesco d'Assise et à Santa Croce de Florence, la matière semblait épuisée. Mais, sans se laisser arrêter par la crainte d'une comparaison que le voisinage d'Assise et de Montefalco rendait inévitable, Benozzo a su renouveler le sujet en y mettant une verve et un éclat inconnus de Giotto. On voit déjà poindre les qualités du brillant conteur qu'il sera dans les fresques de la chapelle des Médicis et du Campo-Santo de Pise. Parmi les peintures de Montefalco signalons la pathétique *Rencontre de François et de son père*, quand l'évêque d'Assise s'interpose pour adoucir l'amertume de la séparation; *la Vision de saint Dominique*, le glorieux frère d'armes de saint François ; enfin et surtout

1. On a cru y reconnaître, notamment, le bienheureux Jacopone da Todi, Scot le *Doctor subtilis*, Alexandre de Halès, Pierre Aureolus, Richard de Mediavilla, Jean de Parme, saint Bonaventure, Alexandre V, etc.
2. Dante, *Paradiso*, canto XI.

la Mort de saint François. Le saint est étendu dans son cercueil, le visage transfiguré par la mort. Les religieux, ses frères, l'entourent avec respect, à la fois tristes de son départ et heureux de son bonheur. Les figures sont admirablement distribuées et l'émotion des assistants est rendue avec une intensité communicative. Cette fresque peut soutenir sans désavantage le rapprochement avec *la Mort de saint François* traitée par Giotto avec une si émouvante simplicité à Santa Croce.

Si, avant de quitter San Francesco, on considère les fresques (*Nativité* et *Annonciation*) que Pérugin devait peindre, une trentaine d'années après le passage de Benozzo, à l'entrée de l'église, on ne peut se défendre d'un nouveau rapprochement. Ces deux artistes semblent, à des titres divers, les héritiers de Fra Angelico, car ils sont restés fidèles à l'idéal spiritualiste et chrétien du moyen âge, qui n'était point incompatible avec l'amour de la réalité et l'observation de la nature. L'artiste merveilleux que fut Fra Giovanni sut unir dans une subordination harmonieuse le double élément qu'on rencontre nécessairement dans toute œuvre plastique : la forme sensible et l'idée qu'elle suggère. Or, Benozzo Gozzoli et Pérugin se sont partagé, comme d'instinct, le riche héritage du peintre de Fiesole. Le Pérugin en a développé le côté idéaliste : dans la *Pietà* du musée des Uffizi et dans *l'Apparition de la sainte Vierge à saint Bernard* de la pinacothèque de Munich, comme dans la fresque de *Santa Maria Maddalena de' Pazzi* à Florence, il a traduit, d'une manière supérieure, les sentiments héroïques de la douleur chrétienne et les ardeurs extatiques de l'âme pieuse. « Il eut ainsi l'honneur d'avoir réalisé, jusqu'à leurs limites extrêmes, les tendances mystiques de Fra Angelico. Où il est vraiment céleste, le Pérugin le paraît davantage que le pieux artiste de Fiesole[1]. »

Benozzo, d'un naturel joyeux et expansif, s'attacha à per-

1. Broussolle, *la Jeunesse du Pérugin et les origines de l'École ombrienne*, p. 331. M. Broussolle a très bien saisi le parallélisme qui, tout à la fois, rapproche Benozzo et Pérugin de l'Angelico et les distingue entre eux. On trouve reproduites, dans le même ouvrage, en face des pages 8 et 424, la *Pietà* et la fresque de *Santa Maddalena de' Pazzi*.

fectionner le côté naturaliste. Nous avons constaté, à propos des fresques vaticanes, l'influence croissante qu'avaient prise, sur l'imagination de Fra Angelico, les tendances novatrices des grands peintres florentins[1]. Avec une largeur d'esprit qui montre en lui un sens esthétique de premier ordre, il fit bon accueil à ce qu'il y avait d'acceptable dans le mouvement naturaliste parti de Florence : à savoir, une étude plus attentive de la vie réelle et une assimilation intelligente des œuvres de l'art antique, que d'heureuses trouvailles faisaient peu à peu sortir de terre, parfois mutilées, mais toujours vivantes, après un ensevelissement de plusieurs siècles. Benozzo put suivre de près les efforts de son maître dans cette voie nouvelle et assister à la transformation suprême de son génie. L'art de Fra Angelico se fit de la sorte plus humain : ce peintre, aux envolées mystiques, ne dédaigne pas de descendre parfois sur la terre et d'y cueillir des détails réels qu'il transporte dans son œuvre et qui la rapprochent de nous. C'est ce côté terrestre, c'est cet élément réaliste que Benozzo développa, dans ses fresques, avec une splendeur et un entrain qui n'ont pas été dépassés.

Dans la peinture de chevalet il est resté, au contraire, bien inférieur à son maître et au Pérugin. La Pinacothèque de Pérouse possède un tableau de Gozzoli qui est daté de 1456, pendant son séjour en Ombrie. C'est un retable commandé à notre peintre pour le collège de la Sapienza nuova, par Benedetto Guidalotti, dont les armes sont placées aux extrémités de la prédelle. Cette prédelle a, au centre, une *Pietà* et, de chaque côté, des saints. Sur les pilastres du tableau, Benozzo a encore figuré des saints de petite dimension. Le tableau lui-même représente la Vierge assise, portant l'Enfant Jésus dans ses bras; elle a, à sa droite, saint Jean et saint Pierre; à sa gauche, saint Jérôme et saint Paul. L'œuvre est signée : *Opus Benotii de Florentia, MCCCCLVI.* Quand on compare ce tableau aux fresques, presque contemporaines, de Montefalco, on est désagréablement frappé de son évidente infériorité. Il en va de même pour les autres tableaux qui nous sont restés de Benozzo, si l'on excepte *la Glorifica-*

1. Cf. *Fra Angelico et l'École florentine.* (*Études*, décembre 1900.)

tion de saint Thomas d'Aquin, qu'il peignit à Pise et sur laquelle nous aurons occasion de revenir[1]. Cette constatation, qui s'impose à première vue, montre que ce genre de peinture convenait mal au génie de Benozzo : sa verve inépuisable s'y trouvait à l'étroit; il lui faut, pour s'épancher, de vastes espaces à enluminer d'histoires. Fra Angelico et Pérugin sont des peintres de la vie contemplative; Benozzo Gozzoli, comme plus tard Pinturicchio[2], se complaît dans la vie active[3].

II. — LA CHAPELLE DES MÉDICIS A FLORENCE (1459)

Après un long séjour en Ombrie, Benozzo sentit le besoin de revoir sa chère Florence, qu'il avait quittée jeune encore, pour suivre à Rome son maître, Fra Angelico. Il y revenait dans la force de l'âge et dans la plénitude du talent. C'était vers 1459; il avait trente-neuf ans. Sa renommée naissante avait précédé son retour. Le moment était propice. Nul grand artiste ne pouvait alors lui disputer la prééminence : Andrea del Castagno et Pesellino étaient morts; Paolo Uccello arrivait au déclin. Le héros du jour, Fra Filippo Lippi, était absent, occupé à ses fresques de Prato. Une belle place était donc à prendre. Benozzo la conquit sans conteste par un chef-d'œuvre. Ce fut Pierre de Médicis, fils aîné de Côme l'Ancien et père de Laurent le Magnifique, qui lui en fournit l'heureuse occasion. Les conditions de l'épreuve étaient des

1. Cf. *infra*, § 4.

2. G. Sortais, *Excursions artistiques et littéraires*, 2e série, p. 1 *sqq*. Paris, Lethielleux, 1903.

3. Avant de quitter l'Ombrie et de retourner à Florence, Benozzo fut appelé à Viterbe, en 1453, pour y peindre l'histoire de sainte Rose dans l'église placée sous ce vocable. Ces peintures furent détruites en 1632, au moment où l'on reconstruisit l'église de Sainte-Rose. Mais, d'après la chronique du couvent, les religieuses, voulant conserver au moins le souvenir des fresques de Gozzoli, chargèrent un artiste orviétain, Fr. Sabbatini, d'en prendre une copie fidèle. En préservant d'une ruine entière l'œuvre de Benozzo, il a, du même coup, sauvé son nom obscur d'un complet oubli. Les dessins de Sabbatini ont été reproduits par la photographie dans cet opuscule, aujourd'hui très rare : *Descrizione di nove Storie di S. Rosa*, dipinte da Benozzo Gozzoli, nel 1453, con Commentario storico. Pompéi, 1872. Petit in-8, 18 pages, avec neuf photographies.

plus délicates : nous allons voir avec quelle maîtrise Benozzo surmonta tous les obstacles.

Il s'agissait de peindre à fresque la chapelle du palais des Médicis, que Côme l'Ancien avait fait construire (vers 1430) par Michelozzo Michelozzi[1]. La salle est étroite et mal éclairée par une seule fenêtre. L'autel était déjà surmonté d'une *Nativité*, tableau de Filippo Lippi[2]. Restait à décorer les trois parois principales. Le thème indiqué à l'artiste était *l'Adoration des Mages*. Mais la disposition des lieux lui imposa une combinaison unique dans l'histoire de la peinture : il déroula, le long des trois parois successives, dans une magnifique procession, le cortège des rois mages, qui se dirige vers l'Enfant-Dieu, dont la naissance était représentée sur l'autel. C'est ainsi que l'œuvre de Benozzo devait être subordonnée au tableau de Lippi et lui servir de splendide introduction. C'est à cette circonstance purement accidentelle que nous devons ce développement insolite de la caravane des mages, habituellement figurée dans les limites étroites d'une seule toile ou d'un seul pan de mur[3].

« Supposez un musicien exécutant sur un thème donné les variations les plus brillantes, les plus inépuisables, une symphonie construite sur une idée unique, exposée sous toutes ses faces, développée à l'infini, sans répétition aucune, vous aurez l'image des fresques de la chapelle des Médicis[4]. » Et pour que l'analogie soit plus précise, supposez que ce musicien soit Mozart, dont l'humeur joyeuse[5] et brillante rappelle assez bien, dans un autre genre d'art, la manière de Benozzo. Ici, l'idée dominante à « illustrer » par la peinture, c'était le cortège des mages en marche vers la grotte de Bethléem.

Benozzo déroula donc, sur les trois murailles principales,

1. Michelozzo y employa, pour la première fois, l'ordre rustique. Ce palais, qui appartient aujourd'hui au gouvernement, est communément appelé palais Riccardi, parce que le grand-duc Ferdinand le vendit, en 1659, au marquis de ce nom.

2. Ce tableau est actuellement à l'Académie des beaux-arts de Florence.

3. C'est pour cela que le titre, qui convient à cette fresque, c'est celui de *Voyage des Mages*.

4. E. Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. II, p. 621.

5. C. Bellaigue, *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1901.

l'éblouissante caravane des rois orientaux, ou plutôt des Médicis escortés de leurs parents, amis et clients, à travers la campagne florentine. C'est une saisissante évocation de la vie d'apparat au quinzième siècle, dans un cadre admirablement approprié. L'homme de cour, le monde animal, le règne végétal, tout y est vivement figuré.

Au fond, l'on reconnaît le paysage des environs de Florence : des roches dénudées alternent avec des collines aux bouquets d'arbres verdoyants; des villas somptueuses et de pittoresques villages se voient entre les replis d'un terrain accidenté; et, comme pour jalonner la route, se dressent, çà et là, les arbres préférés de notre peintre, ici un cèdre, là un cyprès, ailleurs un palmier, plus loin un oranger, dont il aime à représenter les troncs lisses en les couronnant d'une touffe de feuillage.

Puis, pour animer ces rochers, ces bois et ces champs, Benozzo fait défiler toute une brillante ménagerie : lévriers, guépards, faucons, chameaux, mulets chargés de présents, chevaux richement caparaçonnés.

Enfin, du milieu de cette riante nature se détache le personnel de l'ambassade, dont la splendeur et la pompe sont tout orientales : on y admire de jeunes seigneurs étincelants d'or et de pierreries, des pages alertes aux cheveux blonds parsemés de fleurs, des cavaliers fougueux, d'intrépides archers, des vieillards en surcots de brocart, surtout les trois rois mages à cheval : la pose de ces derniers a quelque chose de si noble et de si héroïque qu'on croirait vraiment que Benozzo a voulu faire revivre ces braves capitaines, dont il venait d'entendre conter les prouesses en Ombrie.

Ce vaste ensemble offre un coup d'œil féerique : on voit passer, dans une radieuse apparition, la fleur de l'aristocratie florentine au quinzième siècle, parée de ses plus beaux atours. Et, sur cet ensemble merveilleux, Benozzo a brodé çà et là quelques épisodes charmants : ce sont, par exemple, des chasseurs qui poursuivent le daim et le guépard, ou des bergers qui font paître gravement leurs troupeaux. Benozzo s'est mêlé lui-même au cortège; mais son portrait a de quoi nous surprendre. On s'attend à voir un visage riant et bien épanoui comme sa vive et joyeuse peinture, et l'on est en pré-

sence d'une figure assez revêche et légèrement assombrie[1].

Tel est cette page magnifique, la mieux conservée et la plus splendide que Benozzo ait écrite avec son pinceau. Je ne m'étonne donc pas que nombre de critiques la prisent comme le chef-d'œuvre de l'art de la Renaissance dans le genre descriptif. On y trouve de la grandeur dans l'ensemble et une variété inépuisable dans les détails, de l'esprit et de l'entrain, du brio et de la délicatesse. Qu'y manque-t-il donc? Rien, ce semble. Pourtant, je crois entendre ceux qui, avec Boileau et d'après l'esthétique janséniste, ne voient dans la religion que le côté sérieux, austère, terrible, se récrier et dire : « Où est donc, en tout cela, l'élément pieux, où est la part du sentiment et de la dévotion[2]? »

Sans doute, si Pérugin avait eu à peindre le même sujet, il aurait représenté, ici, comme il a fait ailleurs, les mages exprimant, par leur physionomie et par toute leur attitude, les sentiments graves de l'adoration calme et recueillie. Il est, nous l'avons noté, le peintre de la vie intérieure, dont il traduit la sérénité et reflète la douceur sur les traits de ses personnages. Benozzo est attiré, au contraire, par l'aspect extérieur et riant des choses. Les Florentins, charmés de vivre sous un ciel enchanteur qui donne à tous les spectacles un air de fête, aiment surtout le côté consolant de la religion. Leur piété est plus expansive que la dévotion concentrée des gens du Nord. Benozzo, qui n'était pas moine comme l'Angelico, devait d'autant plus facilement recevoir l'empreinte de ce milieu, qu'il était naturellement de belle humeur. Dans quel sujet d'ailleurs la note joyeuse aurait-elle été mieux à sa place que dans ce mystère annoncé au monde entier comme une grande joie[3]? Sans doute, dira-t-on;

1. On a cru reconnaître aussi les portraits des Médicis, de Jean Paléologue, etc.

2. « Les rois, magnifiquement vêtus, sont accompagnés de cavaliers et de pages, et nous voyons en outre leur entourage se livrer à tous les amusements qui faisaient partie de la vie de cour au moyen âge, tels que la chasse au guépard, le tout se déroulant joyeusement et sans prétention dans un vaste paysage et formant un singulier mélange de choses mondaines et religieuses. » (Crowe et Cavalcaselle, *New history of Painting in Italy*, t. II, chap. XI.)

3. Saint Luc, II, 10.

cependant cette fresque étale un luxe et une mondanité hors de mise dans un sujet religieux. Mais ne faut-il pas songer que, dans la pensée de notre peintre, toute cette somptuosité est un hommage rendu par la richesse au souverain Seigneur de toutes choses? Du reste, comme pour répondre par avance aux critiques d'un mysticisme chagrin, n'a-t-il pas expressément donné la note dominante de sa symphonie quand il a représenté, de chaque côté de l'autel, tout un chœur d'anges, aux longues robes blanches, agenouillés, debout ou s'envolant dans les airs, tous chantant, à plein cœur, l'hymne de la joie céleste, *Gloria in excelsis Deo*? Or, ces anges sont, de l'avis de tous, « d'une grâce et d'une beauté que les plus grands maîtres ont à peine égalées[1] ». Benozzo était donc capable, non seulement d'interpréter le côté brillant et humain des mystères, mais aussi, à l'occasion, de faire descendre le ciel sur la terre et de nous en communiquer la radieuse impression, car ces anges sont enveloppés d'une lumière si suave et si vive qu'elle semble faite pour éclairer l'éternel printemps du paradis.

On a plus d'une fois comparé cette fresque de Gozzoli au triptyque de la cathédrale de Gand, peint par Hubert et Jean Van Eyck. Ce chef-d'œuvre de la vieille École flamande (il fut achevé en 1432) est une composition mystique, qui figure la Rédemption sous la forme de la fontaine de vie et sous le symbole de l'Agneau entouré d'une cour d'adorateurs. Par le côté emblématique il s'éloigne du genre réel cher à Benozzo, mais il s'en rapproche par la richesse des accessoires, le naturel des physionomies, surtout par la somptuosité des vêtements que portent les personnages de marque qui forment à l'Agneau rédempteur un cortège triomphal. Le tableau des Van Eyck nous montre aussi une troupe d'anges, dont les uns chantent, pendant que les autres accompagnent les choristes; mais ils n'ont pas l'exquise suavité des anges qui nous ravissent dans la fresque de Benozzo.

On s'étonne, disions-nous en terminant l'analyse du *Voyage des Mages*, de trouver à Benozzo la physionomie un peu rébarbative et maussade qu'il y a tracée de lui-même à cette

1. Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. II, p. 622.

époque. Il a encore placé son portrait dans la fresque du Campo-Santo, à Pise, où est racontée *la Visite de la reine de Saba à Salomon* : ce n'est plus un homme dans la force de l'âge comme à Florence; c'est un vieillard dont le visage n'a pas cet air rechigné qui détonne dans la fresque de la chapelle des Médicis. Comment expliquer cette profonde divergence d'expression? On en découvrira peut-être la cause dans l'état d'âme de notre peintre, que nous révèlent trois lettres écrites par lui, pendant qu'il travaillait au compte des Médicis[1]. Benozzo passa alors par une crise assez pénible, dont sa physionomie chagrine pourrait bien n'être que le reflet. Les trois lettres sont adressées à Pierre de Médicis. Ce prince, pour échapper à l'accablante chaleur des grandes villes pendant l'été, s'était retiré dans la somptueuse et fraîche villa que Côme avait fait bâtir à Careggi par Michelozzo, et où se tenaient les réunions de l'Académie platonicienne. Pierre ne se gênait pas, paraît-il, pour critiquer de loin, sur le rapport de gens envieux ou dénués de goût, ce qu'il y a de plus ravissant dans l'œuvre de Benozzo, ces anges radieux que nous venons d'admirer. C'était peu encore; car, si le riche Mécène, dont cependant les humanistes du temps comparent la protection à une « rosée fécondante », était prodigue de reproches, il se montrait parcimonieux de ses florins. Le peintre, se trouvant dans la gêne, écrivit au prince pour lui demander un acompte de quarante florins sur son traitement. Pas de réponse. Benozzo avait l'âme noble et fière : il voulut se raidir et endurer. Mais il lui fallut bientôt céder à la nécessité « l'impérieuse ». Il envoya donc une seconde épître où nous lisons ce touchant aveu : « J'agitais en moi-même une grande pensée, et cette pensée était de ne vous rien demander jusqu'à ce que votre Magnificence eût vu ce que j'ai fait pour elle; mais la nécessité m'a réduit à une situation qui me contraint à vous faire une nouvelle requête; c'est pourquoi ayez compassion de moi[2]. » Sa Magnificence ne se laissa pas toucher : elle envoya dix florins au lieu de quarante!

1. G. Gaye, *Carteggio inedito d'artisti italiani dei secoli XIV, XV, XVI*, t. I, p. 191-194. Firenze, 1839. — Ces lettres curieuses portent l'adresse suivante : *Magnifico huomo Piero di Cosimo di Medici, a Chareggi.*

2. On sera heureux, croyons-nous, d'avoir sous les yeux le texte entier

La fresque de la chapelle des Médicis fixa l'attention sur Benozzo et lui attira la faveur publique. La confrérie de San Marco lui fit, en 1461, la commande d'une *Madone*. On a retrouvé le texte des conditions que son exigence naïve imposait à l'artiste[1]. On lui demandait d'abord de composer un chef-d'œuvre au moins égal à ses productions antérieures, comme si les chefs-d'œuvre se confectionnaient sur mesure! Il devait, en outre, prendre pour modèle le tableau peint par Fra Angelico pour le maître-autel de San Marco, en imiter « la manière, la forme et même les ornements ». Les pieux confrères prenaient ensuite la peine d'énumérer les saints qui devaient entourer la Vierge : à droite, saint Jean-Baptiste et saint Zénobe ; à gauche, saint Pierre et saint Dominique; sur le premier plan, saint Jérôme et saint François. L'artiste s'engageait à faire, sans aide, le sujet principal et le gradin. A ces conditions, le peintre recevrait trois cents livres. Ce tableau se trouve aujourd'hui à la National Gallery de Londres. Il ne paraît pas que Benozzo ait réussi à remplir la première des conditions imposées à son génie : le tableau n'est pas un chef-d'œuvre. Néanmoins les confrères durent s'en contenter. L'histoire n'a pas gardé le souvenir des autres commandes qui, sans aucun doute, furent faites au peintre florentin. Cependant la renommée grandissante de Benozzo se répandait en dehors de sa ville

de cette lettre, dont l'éditeur, G. Gaye, a respecté l'orthographe et la ponctuation :

« A di XI di Settembre 1459.

« Amicho mio singhularissimo.

« Per unaltra mia lettera avisai la vostra magnificentia che mi bisognava fiorini quaranta, preghandovi che voi mene servissi; perche ora era tempo di comparare grano e molte altre cose chemmi bisognano. e rispiarmavomi assai, e ancora. Rimanevo fuori d'un gran pensiero ; mio pensiero era di non vi chiedere nulla in si che la vostra M^a non vedesse quel chio fatto ; ma la necessità mà chondotto in luogho che me forza el richiedervi, e per tanto abbiatemi compassione. iddio sa chiò animo di sodisfarvi. E più vi ricordai che voi mandassi a venegia per lazurro, perchè di questa settimana sarà fornita questa facciata, e allaltra mi bisogna dellazurro. et brochato ellatre cose saranno fatte allora chelle figaure, e prima. Io sollecito quanto posso. altro nonvò a dire senonchè io mi racomando a voi

« Vro. servidore, « Benozzo dipintore in firenze. »

1. Bicchierai, *Alcuni documenti artistici non mai stampati*. Firenze, 1855.

natale : nous allons le rejoindre à San Gimignano, où il fut appelé en 1463.

III. — LES FRESQUES DE SAN GIMIGNANO[1] (1464-1467)

San Gimignano est une vieille petite ville de Toscane, qui a le privilège, rare aujourd'hui, d'évoquer l'image, affaiblie sans doute, mais reconnaissable encore, du temps où Dante y vint en ambassade au nom des Florentins (8 mai 1299). Massimo d'Azeglio l'appelle, non sans exagération, le Pompéi du moyen âge. Sa belle époque fut le treizième siècle et la première moitié du quatorzième, pendant lesquels elle fut une commune indépendante. Mais, déchirée par les factions guelfe et gibeline, elle s'appauvrit et ne put solder un emprunt fait aux banquiers florentins. Le conseil communal décida, à la majorité d'une fève noire, la réunion de la cité à Florence[2].

Aujourd'hui, c'est une ville silencieuse et presque morte, qui ne vit plus que de souvenirs. Fortement située sur le sommet du mont Majeur (360 mètres), elle commande la belle vallée qu'arrose la Valdetsa. Au temps de sa prospérité, elle devait offrir un aspect formidable et pittoresque, lorsque, arrivant par la route de Poggibonsi, le passant la voyait tout à coup surgir à l'horizon, avec sa ceinture de remparts et ses maisons qui semblent chevaucher les unes sur les autres, avec les campaniles de ses trente-quatre églises et sa couronne de cinquante-huit tours féodales, que domine la tour de la Commune (*Torre del Comune*), la majestueuse *Rognosa*. San Gimignano a gardé, dans l'histoire, le surnom de ville aux belles tours (*cita delle belle torri*), bien qu'il en reste à peine une douzaine debout, noircies par le temps, qui dressent encore vers le ciel leurs silhouettes hardies, aux vives arêtes. Si les souvenirs guerriers se sont dégradés de siècle en siècle, en revanche les œuvres d'art ont conservé tout leur

1. M. Faucon, *Benozzo Gozzoli à San Gimignano*, dans *l'Art*, 1881, t. IV, p. 125, 189, 201 *sqq.*, avec gravures; — Francis Wey, dans *le Tour du monde*, 1876; — P.-E. Giudici, *les Fresques de San Gimignano*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, mai 1859, t. II, p. 170 *sqq.*

2. Pecori, *Storia della Terra di San Gimignano*.

intérêt. San Gimignano a vu affluer dans ses murs toute une pléiade d'artistes : L. Memmi (1317), Bartolo di Fredi (1356), le Barna (1380), Taddeo di Bartolo (1393), Benozzo (1464), G. et B. da Majano (1468 et 1475), Ghirlandajo (1482), P. Pollajuolo (1483), S. Mainardi (1500), le Sodoma (1477-1549), d'autres encore rivalisèrent pour embellir les églises et le palais communal. Mais la part principale dans ces décorations revient à Gozzoli et à Ghirlandajo.

San Gimignano venait d'échapper à la peste qui avait désolé la Toscane; les habitants attribuaient cette grâce de préservation à leur patron, saint Sébastien. La commune reconnaissante fit venir de Florence Benozzo pour l'exécution d'un gigantesque ex-voto. L'artiste arriva en 1464. On lui assigna, sur le mur gauche de l'église de San Agostino, un vaste emplacement qui mesurait quatre mètres en hauteur et un peu moins de deux en largeur. Au-dessus d'une sorte de piédestal, on lit l'invocation suivante, qui précise le sens de toute la composition : *Sancte Sebastiane, intercede pro devoto populo*. Au sommet de la fresque, le Père éternel courroucé brandit un dard aigu; il est environné d'anges qui, comme lui, s'apprêtent à lancer des traits, symboles de la peste meurtrière. Au bas, le saint est représenté debout : il étend son manteau protecteur, soutenu par les anges de la miséricorde, au-dessus du peuple suppliant, agenouillé à ses pieds : moines, vieillards, femmes encore tremblantes, jeunes enfants qui lèvent avec une touchante ingénuité leurs mains innocentes vers le ciel. Mais, pour rendre son intercession toute-puissante, saint Sébastien la fait parvenir au trône de Dieu par l'intermédiaire de Jésus et de Marie, placés entre lui et le Père éternel. Marie découvre son sein maternel et Jésus montre la plaie saignante de son côté entr'ouvert. On sent que le courroux de Dieu s'apaise à cette vue et que la flèche vengeresse va rentrer au carquois. C'est la paraphrase anticipée de cette belle strophe d'une hymne au Sacré-Cœur :

Vindex reis irascitur
Deus, sed ut te respicit,
Placatus iras abjicit
Et fulmen obliviscitur.

L'effet d'ensemble est imposant. Mais le coloris a quelque chose de sec; les traits du Christ et du saint sont accentués jusqu'à la dureté. Ces défauts proviennent, dit-on, de l'application plate des couleurs. Le genre symbolique convenait d'ailleurs moins que l'histoire au talent de notre peintre.

L'église collégiale ne voulut pas rester en arrière de San Agostino : elle tint aussi à honneur d'avoir son saint Sébastien. L'artiste, cette fois, eut à représenter le *Martyre* du vaillant officier de l'empereur Dioclétien. Cette fresque, placée sur le mur qui sépare les deux portes d'entrée, a des dimensions colossales; mais elle est inférieure à la précédente, malgré le charme du ravissant paysage qui en remplit le fond[1]. La représentation de la souffrance et des émotions violentes cadrait moins encore que le symbolisme avec la tournure joyeuse de l'esprit de Benozzo et la douceur de son caractère[2].

Mais, heureusement, un riche amateur, Domenico Strambi, lui confia une tâche mieux appropriée à ses goûts. Ce Strambi était surnommé le « Parisien », parce qu'il avait séjourné à Paris, où il avait conquis le grade de docteur en Sorbonne. La tâche offerte était de raconter, sur les murs de la chapelle du chœur, à San Agostino, les principaux traits de la *Vie de saint Augustin*, patron de l'église et des moines qui la desservaient. Ce magnifique sujet, dégagé des conventions de l'iconographie traditionnelle qui entravaient parfois l'essor personnel des artistes, répondait bien, par sa nouveauté même et par certains épisodes attrayants, à l'allure facile du pinceau de Gozzoli. Mais, pour le traiter avec l'ampleur et l'émotion qu'il réclame, pour retracer par exemple le drame poignant de la conversion d'Augustin ou les grandes luttes théologiques soutenues par le Docteur de la grâce, il aurait fallu unir au pathétique de Vinci l'esprit dogmatique de Raphaël. Sachons gré du moins à Benozzo d'être resté dans son naturel, au lieu de forcer son talent, fait surtout d'exquise délicatesse, d'expansion aimable et de brillant entrain.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, voici comment Benozzo répartit

1. D'après l'inscription, cette fresque fut terminée le 17 janvier 1465.

2. Benozzo a peint aussi, à San Francesco de Montefalco, un *Martyre de saint Sébastien*.

son travail. Il avait à couvrir les deux parois du chœur et, au fond, l'emplacement laissé libre de chaque côté de la fenêtre. Il divisa son sujet en dix-sept compositions, dont chacune comprend, sauf dans l'espace restreint des lunettes, deux ou trois scènes. Ces compositions sont superposées en trois étages sur la hauteur du mur, et séparées les unes des autres par des ornements du meilleur goût, qui en constituent le cadre.

Les fresques du palais Riccardi sont comme un tableau en raccourci de la vie élégante au quinzième siècle; le cycle de San Gimignano en montre le côté intellectuel et savant. Voici, par exemple, la première fresque : *Le petit Augustin confié par Patrice et sainte Monique au maître d'école de Tagaste.* C'est l'image d'une école florentine. Nous sommes sur une belle place bordée de portiques style Renaissance : deux scènes se passent devant ce joli décor. A gauche, le père, habillé en bourgeois florentin, et la mère du petit Augustin, vêtue d'une robe bleue très claire, présente au maître d'école un enfant timide, qui croise ses petites mains. Monique, d'un doigt effilé, relève la tête de l'enfant vers le pédagogue qui le reçoit avec un air de protection, pendant que deux adolescents espiègles regardent le *nouveau.* A droite, une école qui s'ouvre sur la rue par un large portique. Nous assistons à une scène typique de correction : un magister impassible l'administre à un tout petit élève, monté sur le dos d'un grand, la chemise retroussée jusqu'à la ceinture. L'infortuné, d'un naturel parfait, se retourne, criant et pleurant comme pour voir venir les coups qui l'attendent. En contraste avec l'écolier dissipé et paresseux, on aperçoit, de l'autre côté, le jeune Augustin, les yeux fixés sur un livre; c'est le modèle de l'élève sage et laborieux. Un somptueux décor d'architecture se prolonge au delà des portiques, heureux mélange de constructions classiques et fantaisistes, d'où se dégagent des églises aux flèches élancées et des palais-forteresses aux meurtrières menaçantes. Toute la composition est bien enlevée : la transparence du coloris, la légèreté du clair-obscur, l'harmonieuse corrélation des groupes, tout contribue à y faire circuler la lumière et la vie.

Dans les autres compositions, on rencontre aussi nombre

de scènes et de figures prises sur le vif de la réalité. Notre peintre est idéaliste à sa façon. Il ne recule pas, on vient d'en avoir la preuve, devant les détails réalistes et vécus; ses personnages sont loin d'être tous d'une correction irréprochable, car beaucoup sont des portraits ou du moins des types empruntés à l'observation courante. Mais, tout en reproduisant leurs traits, il s'efforce de leur donner une expression vivante qui laisse transparaître quelque chose de leur âme.

Parfois cette adaptation de la physionomie et de toute l'attitude au sentiment particulier, qu'il s'agit de rendre, est admirablement réussie, comme par exemple dans la douzième fresque. On raconte qu'Augustin, quelque temps après sa conversion, se promenait un jour sur le bord solitaire de la mer, s'évertuant à scruter les profondeurs insondables de la très sainte Trinité. Il rencontra sur la grève un jeune enfant, gravement occupé à remplir, avec une coquille pleine d'eau, un trou creusé dans le sable. Intrigué, Augustin lui demande ce qu'il prétend faire. Et l'enfant mystérieux, dont le visage s'éclaire soudain d'une lumière surnaturelle, lui répond avec un sérieux déconcertant : « J'aurai plus tôt fini de verser toute la mer dans ce trou que toi d'approfondir l'abîme des divins mystères. » A ces mots, l'ange, voilé sous les traits enfantins, s'éloigne, laissant Augustin confus méditer les paroles qu'il venait d'entendre. Le peintre a bien choisi son moment : celui où l'enfant se retourne et, fixant sur Augustin un regard pénétrant, lui décoche, comme un trait de feu, sa vive repartie. Mais Benozzo a été mal inspiré en donnant à ce messager de Dieu les traits d'un enfant vulgaire et joufflu. En revanche, son Augustin est admirable : songeant à l'étonnante réplique qui répond si bien à ses préoccupations intimes, il marche, le front plissé, la main droite étendue, les yeux fixes et comme perdus dans l'infini. On devine que ce puissant génie a compris la leçon et qu'il s'incline devant plus grand que soi : son attitude est digne et humble, comme il convient pour exprimer la soumission à Dieu, qui ne peut que grandir l'homme en l'élevant jusqu'à lui.

Nous avons reconnu, dans la fresque de *l'École de Tagaste*, le brillant metteur en scène du palais Riccardi; nous le reconnaissons encore dans *le Débarquement en Italie*, dans

le Départ de Rome pour Milan, dans *l'Arrivée d'Augustin à Milan et sa rencontre avec saint Ambroise*, enfin dans *les Obsèques de l'évêque d'Hippone*. Examinons un moment l'une ou l'autre de ces fresques.

Prenons *le Départ de Rome pour Milan*. Augustin, monté sur un cheval bai, s'avance à travers la campagne romaine, environné d'un cortège d'amis et d'élèves. C'est un brillant cavalier, mais (et ici est bien manifeste la recherche de l'expression morale que nous avons signalée chez Benozzo) ce n'est pas un de ces vulgaires jouisseurs, dont l'activité se borne à cueillir avidement les joies quelconques qui fleurissent leur chemin et dont la vue est limitée à l'étroit horizon de leurs plaisirs. On sent que l'élégant cavalier n'est pas ébloui par les broderies étincelantes de ses habits et les riches ornements de sa monture. Il est pensif, inquiet. Son regard anxieux semble tendu vers l'avenir pour en percer le voile ténébreux. Sa gravité précoce, ses préoccupations élevées font un heureux contraste avec l'attitude de ses compagnons de voyage, qui se laissent doucement vivre ou distraire aux beautés de la route. Nous pouvons admirer à notre tour le paysage que l'insouciante cavalcade vient de dépasser : c'est une vue de Rome au quinzième siècle, dont le charme esthétique est doublé d'un intérêt historique, car elle est assez fidèle pour qu'on puisse, malgré ses proportions restreintes, y reconnaître, derrière la haute enceinte des remparts, le château Saint-Ange, alors surmonté seulement d'un donjon crénelé à deux étages, le Panthéon d'Agrippa, l'église Santa Maria in Aracœli, la colonne aurélienne, la basilique constantinienne de Saint-Pierre. Sur la droite, parmi les collines qui dominent le Tibre, l'on distingue le Monte Mario, reconnaissable malgré son déguisement coquet de palmiers et autres arbres exotiques.

Dans la partie supérieure de la fresque, deux anges soutiennent cette inscription :

ELOQUII SACRI DOCTOR PARAGINUS ET INGENS
GEMIGNIANACI FAMA DECUSQUE SOLI,
HOC PROPRIO SUMPTU DOMINICUS ILLE SACELLUM
INSIGNEM JUSSIT PINGERE BENOTIUM. MCCCCLXV.

C'est comme la dédicace du cycle entier à Domenico Strambi, qui en avait pris l'initiative et en supportait les frais. Le pronom emphatique *ille* n'indiquerait-il pas la présence de l'inspirateur de l'œuvre? Aussi certains critiques croient-ils le découvrir dans ce personnage rasé, aux cheveux blancs et courts, qui se tient à l'angle gauche au premier plan et qui semble discourir, comme il sied à un docteur *eloquii sacri*. On a pu conjecturer avec quelque vraisemblance, à cause de la place accordée à cette dédicace, que la fresque qui la contient fut la première en date d'exécution, quand Benozzo eut fait, sur les différentes parois, la distribution de ses sujets[1].

Avant de quitter San Gimignano, jetons un coup d'œil sur la dernière fresque : *les Funérailles de l'évêque d'Hippone*. Cette composition, occupant l'une des lunettes, à droite, n'a qu'une scène, mais pleine de mouvement et d'émotion. Le saint évêque, revêtu de ses habits pontificaux, est couché sur une civière richement parée. Les assistants sont harmonieusement groupés autour du mort : évêques, prêtres, moines, lévites, laïcs. Mais ce qui frappe surtout, c'est la façon sincère et variée dont Benozzo a reflété sur les visages les sentiments douloureux qui, à des degrés divers, étreignent l'âme des assistants. Cette fresque prouve la souplesse du talent de Benozzo : bien que peu porté à l'expression des émotions pénibles, il a su trouver des accents qui remuent, car le premier il avait été touché par son sujet[2].

Au bas de la fresque, on lit ces mots d'un latin assez faible : *(Que)madmodum in obitu beati Augustini a quamplurimis ejus anima in celis, comitantibus angelis, ferri visa est.* Cette inscription fait comprendre la partie supérieure de la fresque : l'évêque d'Hippone, à mi-corps, la tête auréolée, est emporté

1. La présence de Strambi est certifiée par ces lettres FDM Paris (= *Fecit Doctor Maximus Parisiensis*) qui accompagnent, dans la treizième fresque, l'un des témoins de *la Mort de sainte Monique*.

2. Ghirlandajo vint, vers 1482, à San Gimignano ; il décora, dans l'église collégiale, la chapelle de Sainte-Fina, où sont vénérées les reliques de cette jeune sainte du pays, morte à l'âge de quinze ans. Ghirlandajo a peint sur les parois latérales deux fresques remarquables : *Vision de la jeune sainte* et sa *Mise au tombeau*. Cette dernière composition est visiblement inspirée de la fresque de Benozzo, *les Funérailles de l'évêque d'Hippone*.

au ciel par deux anges. Quelques assistants du cortège de deuil contemplent avec ravissement cette triomphante assomption du Docteur de la grâce. Le fond de la composition est occupé par un monastère, d'un aspect assez rustique, tel sans doute qu'on en rencontrait, presque à chaque pas, dans la Toscane du quinzième siècle[1].

GASTON SORTAIS.

(*A suivre.*)

1. Benozzo fut chargé de repeindre la fresque que le Siennois Lippo Memmi avait faite, au palais communal, dans la salle du Conseil. Avec un respect délicat pour l'œuvre de son prédécesseur, il se contenta de la rafraîchir, sans rien ajouter qui lui fût personnel. On rapporte encore, à cette période de la vie de Gozzoli, diverses œuvres : comme *la Vierge et les saints*, qu'il peignit dans le chœur de la Collégiale de San Gimignano, fresque assez médiocre où son collaborateur Andrea di Giusto eut une part notable ; comme le tableau qu'il fit pour la cathédrale de Volterra, *l'Adoration des Mages*, et qui est perdu aujourd'hui.

BENOIT XIII A PEÑISCOLA[1]

Le curieux qui, pour son plaisir ou son profit, s'attarde aux menus détails, aux petites particularités, qui sont le cadre naturel des événements, est assez ordinairement frappé de la similitude que présentent, sur beaucoup de points, le mécanisme de la vie d'autrefois et celui de la vie moderne, quelque compliqué et parfait que soit ce dernier. Des érudits, gens de loisir, ont tenté de nous rendre quelques-uns des aspects de la vie pratique du vieux temps; mais, soi-même, pour peu qu'on lise, on a l'occasion fréquente de ces observations, qui contentent l'esprit et plus encore l'imagination, cette évocatrice du passé. Quelques lecteurs complaisants m'ont suivi peut-être dans le récit de l'existence tourmentée de Pierre de Lune; je serais surpris qu'ils n'eussent pas remarqué la place considérable qu'y occupent ses relations par correspondance. Les messages sortent avec une extrême fréquence de sa chancellerie, car les personnages avec lesquels il a le plus besoin de s'entendre sont précisément toujours loin de lui. Je ne veux pas essayer de faire ici le compte des courriers, des légats, des ambassadeurs, des fondés de pouvoir, des gens d'affaires de tout ordre et de toute qualité, qui, pour le service du pape et des princes, parcourent les routes entre Paris et Avignon; traversent la France, l'Espagne et l'Écosse; partent de Tarascon ou de Saint-Victor-de-Marseille pour La Rivière, Florence ou Rome. Nous voyons de ces courriers accomplir des prodiges, quand il y a urgence; manger prestement aux relais; ne dormir guère qu'au terme de la course et fournir les plus longues étapes avec une endurance qui n'est pas loin de satisfaire nos modernes exigences. Ce sont, il est vrai, des correspondances de choix et qui jouissent de toutes les garanties de sécurité, comme aussi de tous les avantages de célérité

1. Voir *Études*, 5 février et 20 mars 1903.

que l'on n'offrait assurément pas aux gens du commun. Tout cela fait un va-et-vient actif et rapide, qui donne une idée de l'importance des affaires en train ainsi que de la manière dont on les savait traiter.

A côté de cette observation, les faits nous en suggèrent une autre. En pape entreprenant et trop soucieux de ses intérêts pour en laisser le soin au hasard, Benoit avait organisé un service de renseignements assez remarquable pour l'époque; une agence intelligente et sûre, qui savait avoir l'oreille au guet et travailler silencieusement. Est-ce une police secrète aux gages du pontife? On le dirait presque. Ce qui, du moins, est certain, c'est que celui-ci est habituellement bien informé; rarement pris au dépourvu. Il sait, en temps utile, ce qui se trame contre lui et, par suite, n'est jamais en retard pour prendre ses sûretés. Pierre de Lune était né pour les affaires. Des exemples? Une ambassade, en 1395, quitte Paris à destination du Comtat, descend la Saône à partir de Chalon, puis le Rhône à partir de Lyon; avant qu'elle n'ait débarqué, au pied du palais des Doms, le pape avignonnais est au fait de ce qu'elle lui apporte et déjà ses plans sont arrêtés pour neutraliser l'effet des propositions royales. Son rival, Innocent VII, vient à mourir (6 novembre 1406); la nouvelle en parvient à Paris, le 27 décembre seulement, à une date où il est trop tard pour agir; à Toulon, où il séjournait, Benoît XIII avait appris l'événement dès le 24 novembre. Au début de l'année suivante, des lettres royaux menacèrent, on s'en souvient, le temporel du pape; le roi les fit sceller, en se réservant de les rendre publiques au moment opportun; toutes secrètes qu'elles fussent, Pierre de Lune les connut assez peu de temps après, car un Italien à ses ordres les lui avait fait tenir sous main; et ce fut pour avoir une riposte toute prête, qu'il élabora cette fameuse bulle, gardée un an par devers lui et qui éclata dans les circonstances qu'on se rappelle. Très prochainement encore, on verra Benoit, qui avait eu vent d'un projet de concile à Pise, prendre les devants, réunir le sien à Perpignan et forcer les cardinaux à antidater leurs lettres pour ne sembler pas avoir été distancés.

Or, en mai 1408, au lendemain de la déclaration de neutralité, tandis qu'à Paris on arrêtait et jetait en prison les par-

tisans du pape, l'ordre fut dépêché en toute hâte au maréchal Boucicaut de se saisir de la personne de Pierre de Lune, qui se trouvait, muni pourtant d'un sauf-conduit, sur le territoire gênois; mais celui-ci, *avisatus et incautatus per aliquas personas Deum timentes*, était déjà sur ses gardes et faisait attentivement surveiller les alentours de Porto-Venere et La Rivière de Gênes. Il pressa néanmoins les préparatifs de son départ, ainsi que la prudence le lui conseillait. Mais il ne voulut pas quitter l'Italie sans laisser derrière lui, comme dernière preuve de ses intentions méconnues, des plénipotentiaires pour continuer des négociations qu'il ne se résignait pas à rompre. L'avis en fut porté à la connaissance de Grégoire XII, dans une certaine lettre *Si te veritatem profiteri non pigeat*, où Benoît tenait un langage amer et courroucé; car, à cette heure, il se sentait parfaitement la victime, non de l'insuccès de ses propres efforts, mais des manœuvres d'un rival qui se dérobait et ne devait de n'être pas battu qu'au fait de n'accepter pas la bataille. Enfin, après avoir publié, le 15 juin 1408, une encyclique annonçant la tenue d'un concile œcuménique, à Perpignan, pour la Toussaint, il prit la mer, convoyé plutôt qu'escorté par une assez médiocre flottille. La Provence était inhospitalière; on ne put faire escale, même à Saint-Victor-de-Marseille, où Benoît se souvenait d'avoir passé de si bons jours. Un coup de vent jeta les galères sur Port-Vendres. Le pape et ses gens furent reçus à Collioure par de sympathiques démonstrations. Le Roussillon appartenait alors à l'Aragon; Pierre de Lune y devait trouver un asile sûr; de Barcelone, le roi Martin lui en donna sa parole. C'est Perpignan que convoitait le malheureux pape fugitif; le château lui en fut abandonné, et il s'y installa dès le 24 juillet. La situation lui paraissait favorable : il y restait à portée de son obédience, aux portes mêmes de l'ingrate France; pas trop loin de l'Italie, avec laquelle la mer le mettait en communication. La sécurité dont il pensait devoir y jouir aurait l'avantage de soulager son budget des frais onéreux qu'avait jusque-là réclamés la garde de sa personne et de sa curie.

C'était faire contre fortune bon cœur, mais, en même temps, se payer d'illusions. L'instabilité de la politique religieuse de notre pays donnait, à vrai dire, à Benoît XIII

quelque raison de ne point désespérer de sa propre cause; mieux instruit, toutefois, de ce qui avait provoqué les derniers événements; plus perspicace à démêler l'état des esprits; moins confiant en ses droits, parce que, moins convaincu, il aurait compris que c'était le commencement de sa fin, et que la partie est toujours perdue pour ceux qui la quittent en s'exilant. Un avenir très rapproché allait le lui apprendre. En vain, des ordres sans exécution, des représailles sans conséquence, des excommunications sans effet émanaient de lui et l'entretenaient dans l'illusion du pouvoir; sa vie va se borner à n'être plus qu'une protestation; il ne sera plus compté que pour un de ces prétendants sans espoir comme on en a tant vu. En réalité, on marche vers Pise et Constance, vers l'abandon universel décrété par la capitulation de Narbonne, vers l'isolement fatal de Peñiscola, et l'on entrevoit déjà le remplaçant qui va lui être substitué dès 1417, ce Martin V devant lequel Pierre de Lune ne s'abaisse pas, mais qui ne lui en soustrait pas moins efficacement et ses fidèles et son autorité.

Le « sacro-saint Concile œcuméniqne » de Perpignan avait été convoqué, je l'ai dit, pour la Toussaint; il s'ouvrit, avec un léger retard, au milieu de novembre. Il n'a rien d'œcuménique, on s'en doute bien. Les cardinaux, que Benoît XIII avait laissés en Italie et qu'il priait instamment à venir, répondirent, sans se déranger, qu'ils ne voyaient pas bien l'utilité de ce petit synode qui s'allait tenir au bout du monde, aussi loin que possible de ceux qui auraient eu intérêt à y assister. On y compta pourtant, aux bons jours, à peu près trois cents membres. Car on avait fait une vraie battue dans toutes les Espagnes, au moins dans l'Aragon, la Navarre et la Castille. Elle donna sept cardinaux, dont quatre venaient d'être créés (le cinquième de la promotion du 22 septembre 1408, Jean d'Armagnac, mourut en octobre, sans avoir reçu sa nomination); des évêques, des abbés, des chefs d'ordres religieux et militaires, des délégués de chapitres, d'universités et de couvents. Le catalogue s'en trouve tout au long dans le P. Ehrle, qui a publié les Actes de ce concile, rédigés par un docteur en droit de l'Université de Toulouse, Guignon

Flandrin (t. V, p. 387-465; t. VII, p. 576-694). Benoît XIII, descendu en grande pompe du château en l'église de Sainte-Marie de la Réal, inaugura ces assises par un discours étudié, d'une langue excellente et d'un optimisme fort rassurant, car il saluait ce jour comme l'aurore d'une ère nouvelle. En somme, les sessions furent à peu près exclusivement occupées par la lecture d'un vaste mémoire qui n'est que l'histoire apologétique du pape aragonais. On ne sortit point de là, sinon pour entrer dans des dissentiments nés de la diversité des avis; car, sur ce qu'il y avait à faire, on ne s'accordait pas, bien qu'on fût à peu près unanime à reconnaître la légitimité du pontife espagnol. Mais ce dernier, — qu'il était fin! — pour donner à penser qu'il s'inquiétait toujours de l'union et, en même temps, pour tenir son monde en haleine et éluder des déterminations pressantes, au lieu de clôturer son concile, le prorogeait de date en date, et convoquait des sessions qui ne se tenaient jamais (près de vingt de 1409 à 1416). Le stratagème avait cet heureux effet de constituer juridiquement le concile en permanence.

C'est, d'ailleurs, le moment des conciles. Pour faire échec à son rival, Grégoire XII tenait aussi le sien, qui ne prétendait pas à être moins œcuménique que celui de Perpignan. Il le réunit à Cividale, dans le Frioul. Malheureusement, une irruption des Vénitiens le dispersa inopinément et força à l'ajourner *sine die*. Le pape même n'échappa aux poursuites que grâce à un déguisement qui lui permit de se réfugier sur les galères du roi de Naples. Tout le travail de son synode peut se résumer dans des anathèmes lancés contre la mémoire de Clément VII et contre les personnes de Benoît XIII et d'Alexandre V; puis, dans une apologie très catégorique, mais dénuée de preuves, de la succession romaine d'Urbain VI.

II

Cependant, les cardinaux auxquels Pierre de Lune avait confié ses intérêts, faisaient cause commune avec ceux de Grégoire. Un acte d'union fut passé entre clémentins et urbanistes (29 juin 1408) et le collège nouveau formé de ces éléments, douze Italiens et sept Français, se constituant en pouvoir sou-

verain, décida de convoquer l'Église universelle en un concile sans appel. Le lieu en fut fixé à Pise, et l'ouverture à la Chandeleur de l'année 1409. Les deux pontifes y furent invités avec garantie d'honneur et de sécurité. Leur absence toutefois et leur opposition n'empêcheraient rien; mais leur abstention, ainsi que l'osaient écrire à Benoît XIII ses anciens partisans et conseillers, serait une trahison que le martyre même ne saurait racheter : *ut nec passione purgetur etiam pro Christi fide suscepta, ut ait beatus Cyprianus*. L'invitation ne fut pas seulement déclinée ; le pacifique Grégoire XII y répondit, en excommuniant, déposant, dégradant, dépouillant ses cardinaux, qualifiés de schismatiques, d'apostats et de parjures. Benoît XIII — devait-on s'y attendre ? — mit des formes à son refus : il n'irait pas à Pise, car un concile général ne pouvait être convoqué par un autre que lui; le vrai concile œcuménique était celui qui précisément s'ouvrait à Perpignan, et l'injonction leur était renouvelée d'y paraître en personne.

Le 25 mars 1409, un peu plus tard que les prévisions, l'assemblée s'inaugurait dans la cathédrale de Pise, avec une pompe et au milieu d'une affluence qui ne s'étaient vues depuis longtemps. Tout donnait à croire que c'étaient là les assises solennelles de l'Église entière. Les listes les plus autorisées permettent de relever les noms d'au moins vingt-deux cardinaux, quatre patriarches, quatre-vingts archevêques ou évêques et près de quatre-vingt-dix abbés. Il est difficile d'évaluer le nombre des fondés de pouvoir d'évêchés, d'abbayes ou de chapitres, car beaucoup d'entre eux cumulaient les procurations ; mais on y voit les ambassadeurs de la France, de l'Angleterre, de la Pologne et de la Bohême; ceux de la Savoie, de la Sicile, de Chypre et du Portugal, des maisons de Bourgogne, Brabant, Clèves, Lorraine, Brandebourg et Poméranie, Thuringe et Misnie, des électeurs de Mayence et de Cologne. Les généraux des Dominicains, des Carmes, des Mineurs, des Augustins y figurent, de même que le grand maître de Rhodes, avec une députation de commandeurs de l'Ordre, le prieur général des Chevaliers du Saint-Sépulcre, et le procureur de l'Ordre Teutonique. Les Universités de Paris, Orléans, Angers, Toulouse, Mont-

pellier, Bologne, Florence, Prague, Cologne, Vienne, Cracovie, Oxford et Cambridge y sont représentées, sans doute par une bonne portion de ces docteurs en théologie et en droit qui atteignaient le chiffre d'environ trois cents. Pour leur part, la France et la Provence y ont envoyé environ cent cinquante délégués. Qu'on me pardonne ce dénombrement; il a son éloquence, et ici elle n'est pas inutile.

Un cérémonial compliqué, un protocole des plus formalistes assurèrent la légalité et l'œcuménicité de l'assemblée. L'ouverture enfin de ces grands débats fut faite par le cardinal de Milan, Pierre Philargis, dans un sermon où ce ne sont ni les sous-entendus, ni la virulence qui se font le plus désirer. L'orateur avait adopté le texte des Juges : *Adestis omnes filii Israel, decernite quid facere debeatis*. Ce sont les termes dans lesquels, on s'en souvient, le lévite demandait qu'on le vengeât des Benjamites qui avaient tué sa femme, après l'avoir violée. Les deux accusés faisaient défaut; ils n'avaient constitué devant le tribunal ni avocats, ni chargés d'affaires ; la contumace était flagrante. Néanmoins, avec une mise en scène presque théâtrale, on les cita à comparaître. A trois ou quatre reprises, un cortège composé de deux cardinaux, deux archevêques, deux évêques et deux notaires descendant la nef de la cathédrale, et s'avançant jusqu'aux portes de l'édifice, appela les noms de Grégoire et de Benoît. L'appel n'eut pas d'écho. Un sursis leur fut accordé, mais qui expirait à la date où l'on estima que la citation ne pouvait manquer de les avoir touchés. Leur procès avait été commencé dès le 26 mars. Cinq sessions y furent employées. Je n'en veux rien dire pour l'instant, car le concile de Constance reprit en sous-œuvre cette affaire, comme si elle n'avait jamais été ni instruite, ni jugée. Le 5 juin, un verdict définitif fut prononcé contre eux. Pierre de Lune et Ange Correr, schismatiques et hérétiques notoires, parjures et contumaces, étaient retranchés de l'Église et, de par l'autorité divine et canonique, déclarés déchus de la dignité papale, leurs censures annulées, les cardinaux qu'ils avaient créés, depuis un an, déposés. Le bras séculier fut requis de garantir au besoin l'exécution de cette sentence. Les échos du *Te Deum* et le son des cloches répandirent l'allégresse dans le peuple de Pise, qui se porta à quelques

excès et brûla en effigie les deux antipapes. Quatre heures seulement après l'événement, Florence retentissait déjà des cris de joie qui en saluèrent l'annonce.

L'usage romain réclame un interrègne de dix jours; on laissa donc s'écouler ce temps entre la mort légale des deux pontifes et l'ouverture du conclave. Vingt-quatre cardinaux s'enfermèrent dans le palais de l'archevêque de Pise; dix seulement d'entre eux appartenaient à l'obédience avignonnaise. Le 26 juin, le pape de l'union était élu. C'était un Grec d'origine, Pierre de Candie, mais ses études et sa carrière lui avaient fait connaître le monde : l'Italie était sa patrie d'adoption ; Oxford et Paris lui avaient appris les sciences. On insiste beaucoup sur l'unanimité de l'élection d'Alexandre V. Je n'y crois pas. Si le dernier tour de scrutin révéla un accord unanime, *nemine discrepante*, il faut se souvenir que onze jours furent employés à obtenir ce résultat, et qu'un fort intrigant personnage, Balthazar Cossa, cardinal de Bologne, le futur Jean XXIII, est soupçonné d'avoir désigné aux suffrages des conclavistes le nom de Pierre Philargis, ne pouvant réussir à grouper une majorité sur le sien propre. L'historien qui pénétrera dans le secret encore mystérieux de ce conclave, nous dira si les Français y surent faire abnégation de ce qu'on appelle leurs ambitions nationales. Tout donne à penser que oui. La nouvelle, du moins, de l'élection d'un vrai et unique pape fut accueillie par d'unanimes acclamations, à Paris et dans tout le royaume.

Malheureusement, en dépit du zèle et des intentions des Pisans, le troupeau de Dieu n'allait pas encore trouver la paix sous la houlette d'un pasteur unique. Il faut constater, avec découragement, qu'au lendemain du couronnement d'Alexandre V, la situation de l'Église était singulièrement aggravée ; le problème, au lieu de se résoudre, se compliquait d'une troisième donnée; et non seulement un nouveau titulaire au gouvernement spirituel installait dans la chrétienté la *Trinité papale*, mais à ce surcroît de maux s'ajoutait, comme l'a remarqué Bossuet, *plus d'aigreur* qu'auparavant.

Sans doute, le Concile de Pise représentait l'Église dans son immense majorité, et il la représentait juridiquement, je le montrerai tout à l'heure. Mais les deux obédiences décré-

tées de nullité n'étaient point anéanties pour cela ; décimés, les derniers partisans se serraient, plus résolus encore autour de leur chef. Benoît XIII, pour ne parler que de lui, restait le maître de l'Écosse, de la Sicile, de l'Aragon, de la Castille, et, malgré les menaces royales, de quelques provinces du midi de la France, le Languedoc en partie, l'Armagnac et le comté de Foix. L'Église, réunie à Pise, avait agi validement et légalement, mais non pas avec toute la prudence que requéraient les circonstances. D'accord comme on l'était, il eût fallu miner et détruire effectivement, et non pas seulement par décret, les deux obédiences schismatiques ; l'élection eût dû être le couronnement de l'accession volontaire de toute la chrétienté au parti du concile, sauf, si l'on veut, la portion négligeable qu'on ne pouvait espérer de réduire. Trop confiante dans l'efficacité de ses décisions, l'assemblée préféra trancher le nœud plutôt que de le défaire ; aux deux obédiences irréconciliables, elle avait simplement substitué l'Église *tricéphale*. De bons esprits avaient pronostiqué le mal ; personne peut-être aussi nettement que l'un des plus décidés partisans du concile d'union, Pierre d'Ailly. Dans un court mémoire daté de Tarascon et du 10 janvier 1409, l'évêque de Cambrai déconseillait le passage à l'élection projetée d'un pape définitif, avant qu'on se fût assuré de l'accueil que ferait l'Église à celui qui ceindrait la vieille tiare authentique.

L'élu de Pise, on le sait, eut un règne éphémère ; dix mois après son élection, un successeur lui était donné dans la personne de ce Balthazar Cossa, qui porta cinq ans le nom de Jean XXIII. Mais Pise, qui n'avait pas, tant s'en faut, remédié au mal du schisme, eut entre autres déplorables effets celui de jeter la division dans le pays de la chrétienté jusqu'alors le plus uni ; l'Allemagne, pour une part, s'était attachée à Alexandre V, tandis que l'autre restait fidèle à Grégoire XII. La persistance du schisme fit émettre des doutes sur la valeur des actes du concile de l'année précédente ; l'opiniâtreté des deux anciens prétendants rendait perplexes beaucoup de partisans de Jean XXIII. Sa légitimité, certaine en droit, perdait à être discutée. Tout fut remis en question ; l'œuvre était à reprendre ; l'Église siégerait à

nouveau en concile général. Jean XXIII, on le comprend de reste, n'appelait pas de ses vœux la constitution d'un tribunal qui eût à prononcer sur ses droits de pontife suprême. Sans l'y traîner de force, on l'amena à y comparaître. Sigismond de Luxembourg fut l'instigateur de ces événements. Reconnu de la veille roi des Romains, il mit une ardeur de néophyte à vérifier la vieille formule qui fait de l'empereur l'avoué et le défenseur de l'Église. Pour couper court aux atermoiements de Cossa, il le mit en présence du fait accompli : Constance était choisie ; Grégoire et Benoît invités à s'y rendre ; les princes chrétiens à y envoyer leurs représentants ecclésiastiques, quand la bulle de convocation fut présentée à la signature de Jean XXIII.

Le 28 octobre 1414, le pape faisait son entrée à Constance, dans l'attitude de l'ange de la paix, écrit le religieux de Saint-Denys, dont j'admire ici la dévotion. Pourtant, je comprends mieux le propos que prête à Balthazar le chroniqueur Ulrich de Reichenthal : « Voilà comment on prend les renards au piège. » Le 5 novembre, le concile fut inauguré, ou plutôt celui de Pise fut repris et continué. Jean XXIII se donnait ainsi, et légitimement d'ailleurs, une prééminence incontestée sur ses deux compétiteurs déposés dans le synode pisan. Gens d'église et laïques, princes et prélats, faisaient une affluence immense à ce premier concile œcuménique tenu en terre allemande. Balthazar Cossa avait espéré présider l'assemblée et en diriger les travaux. Erreur dont il eut bientôt à revenir. Quoique son droit fût généralement reconnu, on lui démontra laborieusement, mais canoniquement qu'il devait, pour un temps, en faire le sacrifice. L'idée de la triple cession entrait de plus en plus dans les esprits comme l'indispensable condition de l'union. J'ajoute que l'élection de Jean XXIII eût peut-être été regardée comme intangible et qu'elle n'eût trouvé, à Constance, que des défenseurs, si la personne de ce pontife eût commandé le respect. Malheureusement, il n'en était pas ainsi. Je ne fais pas ici l'histoire de Jean XXIII, et je ne puis, par conséquent, insister. A ce moment même, il circulait contre Cossa un si virulent pamphlet, qu'on ne jugea pas séant de le verser au dossier de son procès. Mais ce procès révéla des charges

par elles-mêmes assez graves. Tremblant donc de se voir traduit devant une sorte de haute-cour, le prévenu alla au-devant des exigences et promit son abdication. On sait la suite : l'histoire de son évasion, dans la nuit du 20 au 21 mars 1414 ; le désarroi où se trouva quelque temps le concile. Les Pères, cependant, reprirent leurs esprits, et le 29 mai 1415, Jean XXIII était déposé, *tanquam indignus, inutilis et dampnosus.*

Le premier des trois papes en présence, il tombait, victime du concile que lui-même avait convoqué et ouvert. Mais il acquiesçait à sa condamnation, et même par un *motu proprio* qui dénote un surcroît de prudence, il ratifiait sa propre sentence, et s'interdisait d'en appeler jamais.

Dans une attente anxieuse, le concile tournait ses regards vers l'Italie et l'Espagne. Il avait jugé politique autant que chrétien de n'user envers les deux irréductibles prétendants que des moyens de persuasion, et de rassurer leurs inquiétudes d'avenir par les offres d'une retraite honorée. Benoît XIII ne donna pas signe de vie. Quant à Grégoire XII, il sortit de sa réserve, et ce fut pour donner un exemple qui rachète son passé. Le prince Charles Malatesta vint à Constance, en plénipotentiaire du pontife qui consentait à se démettre. Son abnégation, toutefois, n'enlevait pas à Grégoire le souci de sa dignité : il abdiquerait de plein gré, mais à deux conditions : la première, que la séance de désistement ne fût présidée par aucun autre que l'empereur, c'est-à-dire par un neutre au point de vue canonique ; la seconde, que ce concile, auquel il ne reconnaissait aucune autorité, se laissât, pour entendre lecture de l'abdication, convoquer et habiliter par lui. Quelque froideur accueillit cette prétention ; car, en rigueur de droit, remarqua Gerson, elle n'était pas soutenable. On consentit cependant à la tolérer, et c'est devant une assemblée qui, à ses yeux, n'était plus *acéphale,* que le 4 juillet 1415, Grégoire XII résigna, par procureur, le titre et les droits qu'il tenait de Dieu. Ce grand acte fut salué des acclamations du *Te Deum.* Ange Correr, car il n'était plus que cela, reçut le titre de cardinal-évêque de Porto et la légation d'Ancône, avec le droit de prendre rang immédiatement après le futur pape. La lignée

d'Urbain VI avait occupé le pontificat pendant trente-sept ans.

La noble détermination de son rival n'excita dans Pierre de Lune aucune émulation. Comme l'espoir fuyait, de plus en plus, de le voir accéder de lui-même au concile, l'empereur prit le parti de se rendre en personne à Perpignan. Benoît l'y reçut, le 19 septembre. Mais deux longs mois de conférences, d'offres et de débats ne représentent, en somme, qu'un effort perdu. L'intraitable vieillard ne voulait rien savoir de Pise ni de Constance. Je ne pense pas qu'il ait jamais revendiqué ses prétentions avec plus de ténacité. Telle, en présence d'une puissance armée, la minuscule principauté qui n'a que l'énergie de son vouloir pour défendre sa cause. La situation du moment lui semblait particulièrement favorable : il s'était flatté d'être le seul pape en droit, et il se voyait le seul pape en fait. De vieilles fidélités, comme il en est toujours près des grandeurs malheureuses et déchues, l'entretenaient dans ses idées de résistance et l'illusionnaient sur le nombre et la qualité de ses partisans, jusqu'à lui persuader que la majeure partie des ecclésiastiques français venus à Constance travaillaient pour lui, et que le gouvernement de Charles VI songeait à se remettre sous son obédience. Le mal n'eût pas été grand, si Benoît se fût contenté d'envoyer à ses adhérents des bénédictions; malheureusement, l'antipape se reprenait à nourrir des projets belliqueux.

En novembre, Sigismond quitta le Roussillon, mécontent et, sans doute, après avoir fait entendre des propos peu rassurants, car Pierre de Lune, craignant ou feignant de craindre des entreprises attentatoires, s'enfuit de Perpignan et, venant à Collioure avec une poignée de gens d'armes, s'y embarqua sur des galères qu'on lui tenait prêtes et qui le déposèrent au pied d'une roche imprenable, une sorte de citadelle en nid d'aigle, qui ne tenait à la terre que par une mince langue. Peñiscola était le dernier asile de cette papauté aux abois. — Avignon était depuis trois ans tombé aux mains du pape de Pise. — En vain Benoît prétendait-il que son rocher portait l'espoir de la chrétienté. « C'est ici l'arche de Noé », dit-il un jour. L'historien moderne dirait plutôt que c'est une Sainte-

Hélène, où celui qui pensait être le maître du monde eut le tort de s'aller enfermer, car, ce jour-là, il y emprisonna sa cause avec lui.

L'empereur, de son côté, ne perdait point son temps et faisait élaborer cette fameuse capitulation de Narbonne qui, le 13 décembre 1415, était jurée par l'Aragon, la Castille, Foix et la Navarre, c'est-à-dire par toute l'obédience du pape aragonais, à l'exception de l'Écosse et, peut-être, du comté d'Armagnac. Cet acte était une déclaration de rupture et l'on peut justement le comparer à la *neutralité* de 1408. Il fut suivi, à court délai, d'une adhésion de ces divers États, et bientôt après de l'Écosse elle-même, au parti du concile.

De ce jour, les Pères réunis à Constance se sentirent les mains libres et le procès de Benoît XIII fut entamé. Il serait impropre de dire qu'il traîna neuf longs mois ; il les remplit (5 novembre 1416-26 juillet 1417). La citation, sous forme d'édit public, affichée au porche de la cathédrale où siégeait le synode, devait être apposée sur la porte du château de Peñiscola. S'il était impossible de la signifier à l'intéressé en personne, on la publierait, du moins, pendant l'office divin, dans les villes de la province. Le délai de comparution était de soixante-dix jours, à dater de l'assignation. La contumace ne profiterait pas au prévenu, car, en tout cas, il serait jugé par défaut. Une commission très active menait cette affaire, informait, citait, entendait les témoins. On vit, parmi ces derniers, des personnages très qualifiés, et l'empereur même. Les crimes pourtant étaient notoires *et super illis tota fidelium clamabat multitudo*. L'affaire fut instruite à nouveau, sans référence aux procès-verbaux dressés pour le même objet, à Pise (ces procès-verbaux hautement intéressants, dit-on, sont à Rome et encore inédits). On avait rangé sous vingt-sept chefs d'accusation l'histoire de Pierre de Lune, dans tout ce qu'elle avait de condamnable. Contre sa vie privée il ne fut élevé aucune allégation ; mais son caractère obstiné, ambitieux et gonflé d'orgueil l'avait égaré dans un dédale de fausses déclarations, de promesses mensongères, de dols, de machinations et de subterfuges, par lesquels il avait perpétué le schisme. Or, tout cela constituait précisément le crime d'hérésie, car tout cela, c'était la négation

même, explique l'illustre Gerson, de l'article du symbole *unam sanctam ecclesiam.*

Le 26 juillet, dès la première heure, des hérauts à cheval parcouraient la ville, invitant le peuple à prier. A six heures du matin, s'ouvrait la mémorable session où devait être définitivement condamné celui qui, sous le nom de Benoît XIII, avait siégé quatorze ans en Provence, sept à Perpignan, et devait en durer sept encore sur son rocher solitaire de Peñiscola. Le vice-chancelier, cardinal d'Ostie, présidait *in pontificalibus.* Sigismond, roi des Romains et de Hongrie, trônait environné des attributs de sa majesté. Quand le cardinal de Saint-Marc, Guillaume Fillastre, eut achevé la messe du Saint-Esprit et qu'eurent été récitées les grandes litanies, un sermon fut prononcé par le patriarche élu de Constantinople sur le texte *Justum judicium judicate.* L'accusé fut par trois fois sommé de comparaître, et comme la voix du courrier assermenté, Jean Snepper, restait sans écho, l'évêque de Dol, Etienne Coeuvret, demanda la déclaration de contumace. Au nom du synode, l'évêque d'Ostie l'accorda par le placet habituel. C'est un ancien ami, fort dévoué jadis au pontife avignonnais, Fillastre, qui, au nom de ce concile représentant l'Église universelle, et siégeant en tribunal souverain, lut l'implacable sentence de déposition, *De vultu ejus hoc judicium prodeat...* Après des anathèmes à la mémoire de Pierre de Lune, le soi-disant pontife, déclaré parjure, fauteur invétéré de schisme, hérétique et objet de scandale pour l'Église, était dégradé et déposé, rejeté par Dieu même. Enfin, ce jugement, qu'on se plaisait à déclarer exempt de tout vice, fut, avec une prudence tout ecclésiastique, validé à cautèle par l'autorité compétente.

Benoît XIII, quels qu'eussent été ses droits à la tiare, et quelle que persistât à s'affirmer sa conviction, n'était plus rien qu'un malheureux séparé du corps de l'Église et admis seulement à solliciter avec humilité sa réconciliation, à condition d'abjurer son erreur.

Le schisme n'existait plus. L'année n'allait point finir sans que fût réparée la vieille scission et terminé le veuvage de l'Église. Le 11 novembre 1417, vingt-deux cardinaux, renforcés exceptionnellement par trente membres du concile, six

de chaque nation, élisaient, après l'un des plus courts conclaves que l'on connaisse, le Romain Odon Colonna, cardinal-diacre de Saint-Georges in Velabro, qui fut le pape Martin V.

Pierre de Lune n'accepta pas sa condamnation. Les conseils de démission — par égard, on usait de ce terme adouci — le persuadaient moins que jamais. Tout s'effondrait autour de lui : mais il se faisait accroire qu'il demeurait plus grand parmi les ruines. Les quatre cardinaux qu'il avait encore ne restèrent pas longtemps les amis des mauvais jours : il ne put les retenir et, pendant cinq ans, l'ancien pape d'Avignon fut un pape sans cour. Son Église se composait de quelques clercs obscurs et de fidèles recrutés au hasard sur les bords méditerranéens de la Péninsule ou — fait plus notable — en Guyenne et en Languedoc. Comme autrefois, dans les années du séjour au château de Perpignan, il s'accordait, chaque jeudi saint, la consolation de lancer des anathèmes dans des bulles qui portent l'*incipit* uniforme *In Coena Dñi.* Il avait été mieux inspiré, jadis, quand, au lieu de fulminer, il cherchait, dans d'excellents écrits de droit canonique, à convaincre de la bonté de ses prétentions.

On voudrait pénétrer dans l'intime de son cœur pour y surprendre le secret de ses relations avec Dieu, et savoir quel temps et quelle ferveur le vieux pontife, réduit à l'impuissance, donnait à la lecture, à la méditation et à la prière. Nous avons un *Tractatus de horis dicendis per clericos* qui, sans doute, est de lui ; mais je ne sais s'il fut écrit à ce moment. Il y a tout lieu de croire, par contre, que c'est dans la solitude de Peñiscola qu'il occupa ses loisirs à composer son *Liber de consolatione theologiæ*, un petit traité qui porte aussi le titre plus profane de *Vitæ humanæ adversus omnes casus consolationes.* C'est la mort qui vint le consoler (1422 ou 1423). Mais, au moment suprême, le vieux pape nonagénaire n'était pas désabusé : car il crut qu'il paraîtrait devant Dieu avec plus d'assurance, s'il désignait les héritiers de sa cause. De son lit de moribond, il créa, le 27 novembre 1422, quatre cardinaux, avec mission de lui choisir un successeur. Benoît XIII eût mieux fait de s'épargner le ridicule

épilogue que ces électeurs donnèrent à sa dramatique existence.

III

A l'encontre des idées reçues, j'ai insinué plus haut que j'estimais légale la convocation et donc la tenue du Concile de Pise. Du même coup, je me séparais de presque tous les historiens, en admettant la légitimité du pape Alexandre V et de son successeur, Jean XXIII. Puisqu'il ne convient pas de rester sur cette affirmation, j'essayerai de la justifier brièvement.

L'opinion accréditée et presque unanime ne se contente pas de déplorer, comme de raison, les efforts si mal calculés, et partant si vains, d'une assemblée que son extrême impatience de l'union illusionnait sur l'efficacité de ses décrets; elle condamne sévèrement les prétentions qu'affichèrent les cardinaux, en 1408, à s'emparer de l'autorité suprême, comme s'ils eussent été régulièrement investis du gouvernement de l'Église par intérim; elle estime nuls tous les actes de ce collège hybride et de ce concile *acéphale*, et les qualifie d'usurpation, de rébellion ouverte et d'entreprise révolutionnaire. Telle est la tradition historique sur la matière. Nos meilleurs historiens de l'Église, parmi les récents, l'ont adoptée, à la suite de leurs devanciers, et l'ont fortifiée d'arguments nouveaux. Ainsi Hefele, Hergenroether, Pastor, Noël Valois. M. l'abbé Salembier, dans son excellente petite *Histoire du schisme*, souscrit à ce jugement, quoique avec des prémisses qui me sembleraient autoriser une conclusion différente. On a toujours dit qu'on ne pouvait, à moins de sacrifier au gallicanisme, admettre, non pas même les doctrines pisanes, mais, sans aller si loin, le simple droit de ce concile à l'existence. Sans doute, des écrivains gallicans, Gerson et Richer, par exemple, Bossuet lui-même et Noël Alexandre, ont eu, pour le faire, des raisons qui leur ont semblé bonnes, mais que nous rejetons; toutefois, il est d'autres arguments pour prouver la légalité de cette assemblée, et je crois, pour ma part, qu'on peut les soutenir sans soupçon de gallicanisme.

Assurément, point de concile général sans le pape; à plus

forte raison, rien n'est légal de ce qu'on y prétendrait faire contre lui. Quoi de plus universellement admis aujourd'hui? Qui révoque en doute ce principe? Qui le met seulement en question? Mais ce principe, en fait-on une juste application, dans l'affaire qui nous occupe? Où est le pape? Qui est le pape légitime? Veut-on nous le désigner et trancher le différend en faveur des urbanistes ou des clémentins? Les organisateurs du synode pisan violèrent-ils les droits de Grégoire XII ou ceux de Benoît XIII? De l'un des deux, apparemment; mais duquel? Des historiens qui blâment les cardinaux italiens de s'être, en 1408, détachés de Grégoire XII, usent des mêmes sévérités contre les cardinaux avignonnais qui, en 1398, avaient dénoncé l'obédience de Benoît XIII. Car Benoît XIII était le pape certain des uns, comme Grégoire XII le pape certain des autres. Ainsi la chrétienté posséda, en ce temps, deux papes *respectivement* certains, ce qui revient à dire deux papes *absolument* douteux.

En vain dira-t-on que l'un des deux a nécessairement le droit pour lui; la désignation de ce pape authentique faisant précisément toute la difficulté et se présentant comme un problème insoluble, il faut reconnaître que les droits de ce pontife étaient pratiquement nuls; que ses titres étaient purement théoriques, puisqu'ils ne pouvaient parvenir à se prouver ni donc à s'imposer. Or, ils ont besoin de se faire reconnaître et, selon l'expression de Suarez, que j'aime à invoquer ici, de se faire authentiquer *sufficienti Ecclesiæ consensu*. L'embarras que nous cause cette indétermination n'est pas à beaucoup près aussi grand, au vingtième siècle, qu'il le fut au quinzième. L'historien moderne peut, à assez bon compte, se faire une opinion, une certitude presque, sur la légitimité d'Urbain VI et de ses successeurs, de Grégoire XII par conséquent, — c'est l'opinion à laquelle je me range moi-même; — mais il ne s'agit pas de cela; les contemporains de Benoît et de Grégoire n'arrivèrent jamais à cette certitude, et, pendant quarante ans, il s'agitèrent confusément dans la nuit, *velut ceci palpantes clausos parietes*. Pour juger le cas, c'est dans leur état d'esprit qu'il faut entrer; ce n'est pas avec nos yeux qu'il le faut examiner, c'est avec les leurs. Les princes les plus soucieux de l'unité chrétienne se

décidèrent, avec d'égales raisons, à des partis contraires; les prélats les plus éclairés ont consciencieusement pesé des arguments de fait et de droit qui se faisaient balance, et le conflit des prétentions se perpétua par l'incertitude même des droits. Que faut-il donc conclure aujourd'hui? Ce qu'en ont décidé les contemporains eux-mêmes : que les deux papes également certains étaient donc également douteux, et en pratique également nuls, en vertu de l'adage qui a presque acquis l'autorité d'une règle juridique : *papa dubius papa nullus*. C'est pourquoi la vacance du siège apostolique pouvait être légalement déclarée; c'est pourquoi les cardinaux, en convoquant le concile et en procédant au conclave, exerçaient légitimement leurs attributions les mieux reconnues.

Je n'ignore pas que, pour entraver ces conclusions, on m'objectera maintenant l'invalidité des actes des cardinaux, puisque leurs titres à eux-mêmes étaient douteux comme la source d'où ils dérivaient, c'est-à-dire le pouvoir des pontifes qui les avaient créés. Effectivement, Pierre de Lune et le vieux Guy de Malesec, promus dans la seconde création de Grégoire XI (1375), demeuraient les deux seuls survivants des cardinaux nommés antérieurement au schisme. Il n'est pas difficile, heureusement, de répondre que, tout précaires que fussent leurs honneurs, ces prélats n'en étaient pas moins les mieux qualifiés pour faire une élection dont la nécessité était reconnue.

Enfin, on produit un dernier argument, et qui veut être péremptoire, contre la cause que je défends. On dit : C'est au nom de la prééminence de l'Église sur le pape que l'assemblée, réunie à Pise, a cité, jugé, déposé les deux prétendants; puis qu'elle leur a donné un successeur. Le principe, aujourd'hui réprouvé, mais erroné avant comme depuis sa condamnation, de la suprématie du concile, a vicié à fond l'œuvre du synode pisan. S'il a été — et il le fut réellement, assure-t-on — l'unique source des pouvoirs de ces prélats, il ne faut rien de plus pour démontrer l'esprit de rébellion de leur conciliabule.

J'avoue que la théorie conciliaire hantait beaucoup d'esprits. Ce n'est pas en vain qu'elle retentissait dans les Uni-

versités et s'étalait dans les livres de la plupart des docteurs du temps, et du moins des plus célèbres, les Langenstein, les Gelnhausen et les Ludolphe de Sagan, les Gerson, les Pierre d'Ailly et les Pierre Plaoul, les Stefano Macone, les Dietrich de Niem et les Zabarella. Le Concile de Pise n'en a point fait une profession officielle ; on ne trouve pas, dans ses Actes, de déclaration catégorique comme celles des quatrième et cinquième sessions de Constance. Les prétentions au droit de faire et de défaire les papes se sont plus explicitement énoncées en dehors et à la veille de ce concile que pendant sa durée. Mais je prie qu'on observe attentivement, qu'on analyse les dispositions subtiles et qu'on dissipe la confusion des idées de tous ces conciliaires. La situation de l'Église est inextricable. Quelle issue ? La nécessité, le péril, la détresse autorisent tous les moyens. Ainsi parlent, sinon les plus sages, quelques-uns pourtant des plus écoutés. Le salut public n'a pas de loi. Néanmoins, on arrête une procédure, et, pour suppléer, remarquons-le, à l'insuffisance juridique de cette primauté prétendue de l'Église assemblée sur le Souverain Pontife, on recherche dans le passé des prévenus les causes de déposition prévues par la loi canonique, — tel le juge à la poursuite des voies légales et en quête des contraventions édictées par le Code. — En l'espèce, ce sont le parjure, la magie et la sorcellerie (!) dont on fit si grand état contre Pierre de Lune ; puis, inculpations plus sérieuses, le schisme et l'hérésie. Dans l'interminable procès que l'on fit aux deux prétendants, perce un vif désir de légalité, même un inquiet besoin de justifier par la loi les décisions à prendre. On crut, je le répète, avoir trouvé dans d'autres motifs que la toute-puissance conciliaire l'accommodement que l'on cherchait avec le droit. A vrai dire, sur ce point aussi l'on se trompait ; car rien n'est plus contestable que l'argument sur lequel on faisait porter la procédure : à savoir que, pour cause de schisme ou d'hérésie, un pontife perd ses droits à gouverner l'Église. Le premier grief est vain, puisque le pape, s'il est réellement tel, loin de pouvoir être jamais séparé de l'Église, en est le centre immuable : *Ubi Petrus...* Le second grief n'est pas mieux fondé, car l'hérésie ne peut atteindre dans le pape que le docteur privé. Dans le cas pré-

sent, le crime d'hérésie découlait de celui de schisme dont les prétendus pontifes étaient déclarés les fauteurs. Les vues étaient étrangement obscures. Faut-il en conclure que cette confusion de principes a frappé de nullité l'œuvre du Concile de Pise? Je ne le crois pas, car elle paraît n'être que de second ordre, et, pour ainsi parler, d'arrière-plan, absolument subordonnée qu'elle est à la cause première et déterminante des décisions de cette assemblée, qui fut la volonté de pourvoir à la vacance du Saint-Siège, de renverser deux papes douteux et pratiquement nuls, pour en élever un à leur place, qui fût le chef incontesté du monde chrétien. Les conciliaires ont vu et surtout voulu cela, quoiqu'il plaise à Hergenroether d'affirmer le contraire et de regretter que les Pisans n'aient pas choisi la seule voie légale, celle que leur ouvraient le doute existant et les impérieuses aspirations de l'Église à l'unité. Je n'en apporterai en preuve que quelques textes, mais caractéristiques. Qu'on relise seulement le discours prononcé, au cours de la septième session, par le juriste bolonais Pierre de Ancorano. Je ne dis qu'il soit agréable et fleuri; c'est une élucubration fort savante et, par conséquent, fort ennuyeuse; mais dans le pêle-mêle d'arguments de valeur inégale et parfois douteuse, parmi le hérissement des textes du *Corpus*, on remarque une très claire vue de la situation : l'orateur note parfaitement que, dans l'embarras de choisir entre deux pontifes aussi discutés, il en faut nommer un qui ne puisse l'être. Pierre d'Ailly n'en a pas jugé autrement. En route vers Pise, il signe, à Aix, une courte déclaration. Le droit positif ne permet pas, y disait-il, de convoquer, sans l'assentiment du pape, un concile général; mais cette loi se doit entendre *civiliter*, c'est-à-dire avec tact et discernement; car il en pourra être autrement, au cas d'une compétition entre des prétendants dont aucun n'arrive à se faire reconnaître par l'Église universelle, *sicut esse videtur in præsenti schismate*. Enfin, veut-on savoir ce qui a porté les cardinaux urbanistes et clémentins, délibérant en toute sincérité et concorde, à convoquer le synode de l'union? Ce n'est pas une pensée de révolte contre l'autorité pontificale. Ils s'en expliquent clairement dans des lettres clauses adressées à Pierre de Lune.

Leurs droits ne sont pas usurpés ; ce sont, au contraire, les seuls à pouvoir rallier l'adhésion universelle, en face des rivalités de deux obédiences ennemies et que les soustractions et les neutralités réduisent tous les jours de façon dérisoire. Le prétendu pontife était donc prié de joindre à celle des cardinaux sa voix pour convoquer le concile. Mais, si on le lui demande, c'est uniquement pour rassurer les âmes timorées : *ex superabundanti et ad cautelam*, *ut pusillis et ignorantibus satisfiat* ; car les cardinaux estiment que leur convocation est par elle-même canonique : *licet alias per se existat valida et omni firmitate subnixa.*

Il ressort assez clairement, semble-t-il, de ces textes que dans la pensée des prélats réunis à Pise, c'est le droit inamissible de l'Église qu'ils ont fait prévaloir sur les prétentions de Grégoire et de Benoît. Toute la raison d'être de cette assemblée était dans la déposition et dans l'élection qui lui incombaient ; à ces deux actes, elle eût dû borner son rôle. Elle ne le fit pas : ce fut son tort. Bellarmin a fort justement prononcé de ce synode qu'il demeure *nec approbatum nec reprobatum* ; mais il a dit non moins justement, j'aime à me le persuader, que le pape élu à Pise l'avait été légitimement. J'ignore comment on peut le contester et admettre cependant la validité de l'élection de Martin V. Cette dernière fut assurément canonique, non seulement parce que Jean XXIII ratifia de son gré sa propre déposition et que Grégoire XII abdiqua de bon cœur ; mais encore parce que, en dépit de ses protestations, Benoît XIII fut justement destitué par l'Église de ses droits incertains.

Tout le monde a subi l'ascendant de ces portraits, qui, dans nos galeries de tableaux, vous forcent à vous arrêter ; de ces yeux qui vous regardent et de ces lèvres qui vous parlent. Pierre de Lune est une de ces figures caractérisées, un de ces visages qui veulent être scrutés à fond. Aussi volontaire qu'Urbain VI, mais sans les emportements de celui-ci, avec la force, par conséquent, que donne la possession de soi-même ; plus convaincu que le sceptique Clément VII, qui se laissa porter sur le trône pontifical et que son amour du faste

aurait peut-être empêché d'en descendre, si son intrusion lui eût été clairement démontrée; plus entreprenant et plus hardi que Boniface IX ou Grégoire XII, parce qu'il était plus adroit et quelquefois même trop habile; il est bien, dans la série des papes de ce temps, le plus saisissant personnage. Ces dons, je le sais, non seulement sont regardés comme de peu, mais sont tenus pour nuisibles, car Pierre de Lune en a usé pour le malheur de la chrétienté. Entêtement, orgueil et mauvaise foi sont l'envers de ses qualités, et c'est ce côté que se sont plu à regarder les historiens. Je n'ai pas eu le dessein d'un panégyrique de Benoît XIII, pas même celui d'une apologie. A la suite de mes prédécesseurs, je l'inscris dans la liste officielle des antipapes, depuis Constance et même, par un zèle que tout le monde n'a pas, depuis le jour de sa déposition à Pise. Mais, si décidément urbaniste que l'on soit, c'est sur ses paroles et sur ses actes qu'il faut juger Benoît XIII. Ses actes furent en étroite conformité avec ses paroles, et ses paroles respirent une si forte conviction, que l'on en reste ébranlé. Lui, antipape! Ce mot lui faisait bouillir le sang comme une injure à son honneur et un mensonge à sa conscience. Quand on l'eut déposé, malgré que le coup fût sensible, il affectait un calme qu'il aurait voulu, sans doute, encore plus grand; et, lorsqu'il apprit qu'il était bruit d'une élection, il feignit l'étonnement. Avait-il donc donné sa démission? Était-il mort? L'octogénaire était valide encore. Est-ce que les gens ne le voyaient pas tous les jours se promener, parler, manger et boire? Ce n'était point, disait-il, par le mépris des droits acquis que l'on terminerait le schisme.

Tel fut Pierre de Lune et tel convient-il de le juger. On connaît l'acte à ses motifs, et l'homme à ses actes.

Cependant, tout enclin que l'on soit à excuser Pierre de Lune d'avoir tenu si obstinément aux droits qu'il crut posséder, on ne peut lui pardonner de ne les avoir pas sacrifiés à la cause de l'unité chrétienne. Il le devait à l'Église, et, pour se résoudre à cette abdication, il n'était pas nécessaire d'être un saint. Grégoire XII, après de longues hésitations, comprit la beauté de ce renoncement, et l'histoire aura toujours plus d'admiration pour ce grand acte du pape romain,

que d'estime pour l'énergie persévérante du pontife avignonnais.

Quand, pour s'abstraire des inquiétudes du présent, on se réfugie dans le passé ; quand on fuit la cité moderne pour s'installer dans ce qu'on croit être le calme des temps disparus et des cités mortes, on ne fait ordinairement que s'arracher à des maux pour se heurter à d'autres. Qui pourrait cependant marquer, sans crainte d'erreur, les jours qui furent les plus durs à l'Église? En d'autres temps que le quatorzième et le quinzième siècle, d'autres pontifes prétendirent asseoir une domination rivale en face de la papauté légitime. Mais Anastase, Boniface VII et Jean XVI, par exemple; Honorius, Clément, Anaclet, les compétiteurs de Pascal II ou ceux d'Alexandre III, portaient le sceau de l'usurpation; ce sont des créatures des factions italiennes ou des protégés des empereurs germaniques; impossible de s'y tromper. Ce qui, au contraire, rendit si douloureux le grand schisme, c'est que l'Église se déchirait de ses mains; c'est que la rupture de l'unité fut l'œuvre, non du pouvoir laïque, mais de ceux qui, dans l'Église, étaient les dépositaires du pouvoir spirituel; c'est que, loin d'être marqués d'un signe réprobateur, les divers titulaires de la dignité apostolique se réclamaient de titres qui sollicitaient pareillement le respect et l'adhésion. Brigues ou incertitude, scrupules légitimes ou mauvaise foi, qui pourra dire de laquelle de ces causes est issu le mal dont, pendant quarante ans, a pâti la chrétienté? Du moins, la leçon est à côté de l'épreuve; la morale à côté de l'histoire : par ses propres efforts, l'Église a retrouvé sa voie dans le dédale ; par sa persévérance, elle est sortie du labyrinthe dont les issues semblaient fermées ; on la vit, au lendemain de ces mauvais jours, marcher aussi vaillante sur la route séculaire où elle guide les peuples.

Jules DOIZÉ.

UNE APOLOGÉTIQUE NOUVELLE[1]

La destinée des apologistes chrétiens est enviable et belle. Mettre sa vie au service d'une grande cause immortelle; patient ouvrier, collaborer à la construction d'un édifice plus fort que les tempêtes, plus durable que les siècles, et y apporter, humblement, la pierre qu'on a ciselée avec amour; soldat vaillant, combattre sous un drapeau qui a subi de partielles défaites dans le cours des âges, mais auquel est promise la victoire définitive et certaine; laboureur d'un champ restreint peut-être, savoir que rien n'est totalement perdu du bon grain que l'on jette à pleines poignées, et qu'un jour, quand l'aube de Dieu blanchira les horizons de l'éternité, l'on verra lever les belles moissons, — quel beau rêve! Mais non, c'est une réalité splendide, et cette grande joie, cette grande gloire, la plus pure de toutes les gloires d'ici-bas, la meilleure de toutes les joies de la terre, appartiennent à toutes les âmes qui se font les ouvrières, les combattantes, les semeuses de la vérité catholique.

On rencontre les apologistes partout et toujours dans notre histoire, car partout la pauvre intelligence humaine a fait effort pour éteindre la lumière qui dissipait la nuit païenne; toujours les mauvais instincts réprimés, les grossières passions combattues, l'orgueil de vivre et de penser confondu par la doctrine du Christ, ont contre elle fourni des armes et suscité de formidables guerres. Nos missionnaires racontent qu'il ne suffit point, parmi les peuplades les plus incultes, de faire la simple exposition du catéchisme; dans ces cerveaux primitifs et grossiers, l'objection, telle une mauvaise herbe, germe, se développe, s'épanouit. Chez les Têtes-Plates ou chez les Nez-Percés, on trouve des hérésiarques; ils sont capables d'inventer des arguments que n'eût pas dédaignés le pharmacien Homais, et il ne leur manque que l'imprimerie pour

1. *Les Principes ou Essai sur le Problème des destinées de l'homme*, par l'abbé Georges Frémont, docteur en théologie, chanoine d'Alger et de Carthage, de Poitiers, de Nice et d'Albi. Paris, Bloud, 1902. 3 vol. in-8 carré. Chaque volume : 5 francs.

faire en leur idiome des livres et des journaux, à cette fin de prouver que le christianisme n'est point, ne peut être la vérité.

Et donc, il a fallu depuis dix-huit siècles défendre la vérité, ou, pour mieux dire, puisque la vérité demeure éternellement, défendre la faible raison des hommes contre elle-même, contre ses préjugés et ses sophismes intéressés.

Sans doute, ce n'est point la nouveauté, souvent, qui caractérise l'œuvre de nos adversaires. Dans leurs entreprises philosophiques et littéraires contre le dogme catholique, ils n'apportent rien d'inédit. Cette objection qu'ils essayent de rajeunir a été cent fois, dans les siècles précédents, réfutée, rétorquée, pulvérisée; cette arme qu'ils ont fourbie si longuement et qu'ils brandissent, examinez-la bien : ils l'ont empruntée à quelque vieille panoplie; elle a servi dans le passé sur d'autres champs de bataille. Les défenseurs de la vérité catholique l'avaient ramassée dans la poussière après leur victoire définitive; ils l'avaient conservée comme un trophée mémorable, et, la montrant aux curieux d'antiquités, ils disaient : « Voyez, c'est avec cela que l'on combattait autrefois contre nous! »

C'est là encore, après dix-neuf siècles accomplis, dans ces vieux musées et dans ces poudreuses bibliothèques des théologiens, que l'on vient se fournir et s'équiper pour mener la guerre qui ne finira qu'avec le monde, la guerre obstinée de l'erreur humaine contre la vérité divine. Comme il serait facile, pour n'en donner qu'un exemple, de trouver des ancêtres, proches ou lointains, à l'auteur de *l'Avenir de la Science* et de la *Vie de Jésus*! Considérez encore ce singulier état d'âme qui est le fond habituel et pervers de la poésie baudelairienne, je veux dire l'étrange idée qu'il y a dans la plus abjecte corruption une sainteté latente qui se dégage :

Dans la brute assoupie un ange se réveille...

N'admirez pas trop tout ce que semble présenter d'inouï et de monstrueux une semblable théorie. Vous en trouverez la réfutation expresse dans un traité de saint Irénée contre les Gnostiques; vous verrez, dans ces pages curieuses, qu'un Père de l'Église du second siècle formule contre les hérétiques de son temps, et particulièrement contre Epiphane et Carpocrate, des accusations toutes semblables à celles qui dénoncèrent au public

français du dix-neuvième siècle *les Fleurs du mal* de Baudelaire.

Mais si vieille que soit, dans son fond, l'erreur moderne, puisqu'elle prend un masque nouveau et une nouvelle allure, il faut que nouvelle aussi soit la façon de la combattre. Dans ces guerres interminables, il nous faut toujours de nouveaux combattants; dans ces luttes contre le mensonge, toujours une apologétique nouvelle.

*
* *

Une apologétique nouvelle! Voilà ce qu'est précisément l'ouvrage dont on nous offre aujourd'hui les trois premiers volumes : *les Principes ou Essai sur le Problème des destinées de l'homme.*

Le plan du livre, premièrement, ne manque point d'une certaine originalité.

On sait avec quelle régularité traditionnelle procèdent les apologistes classiques, et leur méthode est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en indiquer la marche, le point de départ, les étapes successives, l'aboutissement final. Ces sentiers battus par la foule sont les plus sûrs; on voyage en pays connu, et, à chaque instant, on rencontre des figures amies ; on ne court point le risque de s'égarer en plein désert ou de tomber dans quelque précipice; et quand on arrive au terme, on se félicite d'avoir facilement échappé à tous les dangers et presque sans fatigue. M. l'abbé Frémont laisse à d'autres ces joies tranquilles. Il ne s'avance point à l'aventure, mais le chemin où il nous invite à le suivre pour faire l'ascension de la vérité, peu de guides avant lui l'avaient parcouru, aucune carte topographique ne l'avait si nettement indiqué, et l'on comprend bien tout ce que nous y gagnons de plaisirs imprévus, comment à chaque pas, pour ainsi parler, de charmantes surprises nous attendent au détour de la route, et quelles perspectives sur les grands horizons se découvrent soudain et nous forcent à jeter un cri d'admiration. Voilà, ou je me trompe, ce qu'a voulu faire l'auteur de l'*Essai sur le Problème des destinées de l'homme.*

Que le lecteur veuille bien en juger lui-même, car, pour donner d'abord une idée très nette de ce beau livre, je ne puis faire mieux que de citer le magnifique programme que se trace M. l'abbé Frémont.

Première partie. — De l'importance souveraine et universelle de cette question majeure : Quel est le but final vers lequel l'homme doit tendre?

Deuxième partie. — Le groupe des systèmes philosophiques peut-il donner à l'homme quelque lumière précise sur le problème de ses destinées et quelle lumière lui donne-t-il ?...

Troisième partie. — Le groupe des systèmes religieux, qu'ajoute-t-il aux systèmes philosophiques; et quelle est parmi les religions... celle qui peut justifier ses titres ?...

Quatrième partie. — Application pratique des conclusions hypothétiques de notre première partie à celui des systèmes philosophiques et religieux dont l'enseignement, par rapport aux fins dernières de l'homme, sera sorti victorieux de ce débat scientifique.

Que sera dans son ensemble l'exécution de ce vaste programme? Nous ne pouvons en juger d'une façon définitive. Songez qu'on nous donnera encore onze volumes in-8! Mais puisque nous avons là sous les yeux le développement complet de la première partie (Importance du grand problème... dans l'histoire, la haute littérature, etc., etc.) et le commencement de la seconde partie, que l'on veuille bien nous permettre de donner modestement notre avis, et, à l'occasion, de formuler quelques critiques.

Oui, en vérité, ce beau voyage à travers les idées, où M. l'abbé Frémont se fait notre guide bien informé et bien disant, nous intéresse! Mais, dans l'itinéraire suivi, certains détours peut-être ne nous font-ils pas oublier le but? Et après avoir accompagné l'auteur pendant de longues pages, charmés par la variété et la profondeur de son érudition, séduits par la grâce piquante et neuve de ses conversations philosophiques ou littéraires, est-ce que tout à coup nous n'éprouvons pas la sensation pénible d'avoir quitté le plus court chemin? Tel le voyageur, distrait par un beau rêve qu'il rumine en marchant, s'aperçoit enfin qu'il doit revenir sur ses pas.

Pour parler sans métaphore, l'auteur ne suit pas son plan avec cette rigueur et cette exactitude qui font la belle ordonnance de nos grandes œuvres classiques. Voici, par exemple, le livre quatrième de la première partie. Il s'agit de mettre en bonne lumière « l'importance du problème de la destinée de l'homme dans la haute littérature, la poésie et les arts ». Question très intéressante et qui mérite d'être approfondie longuement. Question très difficile par surcroît, car, dans cette étude, la grande idée directrice doit être toujours présente et visible. Il faut que tous les développements amènent la conclusion attendue. Voilà ce qui

manque à tous ces chapitres de critique littéraire où l'on nous parle d'Homère, de Virgile, de Dante et des poètes contemporains.

M. l'abbé Frémont voit dans *l'Iliade* le triomphe de l'amitié sur l'amour. L'enlèvement de Briséis, la colère d'Achille, la mort de Patrocle, le retour du héros grec sur le champ de bataille, tous ces faits habilement interprétés justifient l'explication morale que l'on nous donne ici de la grande épopée homérique. Mais je me demande, et je ne trouve point, par quelle liaison nécessaire et lumineuse toutes ces amplifications se rattachent au problème de la destinée.

Tout de même, en nous citant de belles pages empruntés à l'*Agamemnon* d'Eschyle, à l'*Ajax* de Sophocle, à l'*Andromaque* d'Euripide; en nous donnant une analyse détaillée des *Lusiades* de Camoëns; en nous rappelant *l'Illusion suprême* de Leconte de Lisle :

> Ah! tout cela : jeunesse, amour, joie et pensée,
> Qu'est-ce que tout cela qui n'est pas éternel?

ou bien la prière de Verlaine :

> La paisible oraison, comme la fraîche étable
> Où cet agneau s'ébatte et broute dans les coins
> D'ombre et d'or...

ou encore le récit de *la Samaritaine* :

> Un jeune homme est assis près du puits de Jacob,
> Il se nomme Jésus, il revient de Judée...

en somme, dans ces considérations, l'auteur n'a solidement établi qu'une seule chose : c'est, à savoir, que l'on trouve chez tous les grands poètes la trace fréquente des préoccupations religieuses et morales qui sont l'honneur et la dignité de l'âme humaine.

Il y a toujours quelque fatuité, je le sais bien, à refaire, sous prétexte de critique, le livre que l'on a sous les yeux et qu'il faudrait prendre tel qu'il est. Je prie donc qu'on me pardonne, si j'ose dire ce que j'avais entrevu et rêvé sous ce titre : *Importance souveraine du problème des destinées de l'homme dans la haute*

littérature. J'imaginais que nous aurions le plaisir de contempler les sommets les plus lumineux de la littérature universelle. Ce ne serait d'ailleurs qu'une vue d'ensemble et on laisserait dans l'ombre, on passerait sous silence les œuvres et les noms que n'a pas consacrés l'admiration du monde. Seules, dominant les larges horizons, émergeraient les cimes les plus hautes. On ferait une étude approfondie de quelques génies manifestement supérieurs, et l'on établirait cette thèse qui ne me semble point paradoxale : la question de notre destinée tient une place dominante dans les plus incontestables chefs-d'œuvre de l'esprit humain, et, si nous aimons ces pages immortelles, c'est, parmi d'autres bonnes raisons, parce que nous y sentons l'angoisse profonde des grandes âmes qui font effort pour résoudre la formidable énigme.

M. l'abbé Frémont a donné un tout autre développement à son idée. Nous avons le plaisir, après avoir lu des considérations très justes et très belles sur Homère, Eschyle et Dante, de retrouver les plus beaux vers de nos contemporains les plus notoires, Leconte de Lisle, Rostand et Verlaine. Par contre, Shakespeare n'a pas l'honneur d'être nommé. L'occasion était belle, cependant, et elle ne s'offrira jamais avec tant d'à propos, de rappeler Hamlet tenant entre ses mains le crâne d'un mort inconnu et philosophant sur le peu que nous sommes : *To be or not to be*. Au fond, c'est en six mots toute la question débattue dans l'*Essai sur le Problème des destinées* : Être ou n'être pas!

Mon attente a été déçue, principalement au sujet de Gœthe. Sur l'auteur de *Faust*, M. l'abbé Frémont, au point de vue spécial qu'il traite, eût pu écrire quelques pages très intéressantes et très pénétrantes, qui eussent fait honneur à son grand talent littéraire et philosophique. Sans aucune contestation possible, par son mérite éclatant, par sa célébrité universelle, par l'influence durable et profonde qu'elle a exercée, l'œuvre capitale du poète allemand appartient à la « haute littérature », — ou bien l'expression employée par l'auteur de l'*Essai* n'a pas de sens. Malgré ces bonnes raisons, c'est en quelque sept lignes, avec un visible dédain, que M. l'abbé Frémont écarte le « poème mondial », comme disent, avec une assez grande apparence de vérité, les critiques allemands, *das Welt-Gedicht*.

Par ailleurs, le fond du poème mondial, c'est bien la question

de notre destinée. On dira sans doute, on a dit avec beaucoup de justesse, et le P. Baumgartner, dans son beau livre *Gœthe, sein Leben und seine Werke*, a donné des arguments très forts et décisifs en faveur de cette opinion, que l'on ne retrouve plus dans le *Faust* du poète de Weimar toute la beauté profonde de la vieille légende chrétienne et germanique; que le philosophe voltairien, suivant ses vues sceptiques, a singulièrement rapetissé ce magnifique et vaste sujet; qu'il l'avait vidé en partie de tout ce que la foi religieuse de plusieurs générations y avait mis de sérieux, de grave et d'éternellement vrai.

C'est juste, mais, quand on aura bien expliqué tout cela, il reste ceci : avec *la Divine comédie* de Dante, le *Faust* de Gœthe, depuis le début jusqu'à la fin, est le principal poème des destinées de l'homme. Rappelez-vous seulement le prologue dans le ciel :

Le Seigneur. — Connais-tu Faust?
Méphistophélès. — Le docteur?
Le Seigneur. — Mon serviteur!
Méphistophélès. — Oui, il vous sert d'une manière étrange... Il demande au ciel ses plus belles étoiles, à la terre ses plus sublimes voluptés; rien ne peut donner l'apaisement à ses vastes désirs.
Le Seigneur. — S'il me sert aujourd'hui dans le trouble, je veux bientôt le conduire à la lumière. *Je te l'abandonne; détourne cette âme de son origine et de sa source; entraîne-la, si tu peux la saisir.*

Contemplez encore les splendeurs triomphales de l'apothéose. Parce que les anges, la *Mulier Samaritana*, le *Doctor Marianus*, « la pécheresse nommée autrefois Marguerite », la *Mater Gloriosa* ont prié pour Faust, Faust est sauvé, éternellement! Alors, d'un bout à l'autre du ciel, retentissent sur les lèvres des bienheureux les maximes chères au poète et par quoi il prétendait éclairer les profondeurs et les ténèbres de la grande énigme humaine : « Tout ce qui passe n'est qu'un symbole... Celui qui toujours par des efforts constants exerce son activité, celui-là nous pouvons le sauver. »

Alles Vergängliche
Ist nur ein Gleichniss...
Wer immer strebend sich bemüht
Den k°nnen wir erlösen.

Le salut par l'action! Théorie détestable assurément, et qui

le paraîtra davantage encore si l'on se rappelle ce qu'est la longue vie de Faust, et quelles singulières expériences il a faites de l'amour, de la science et de l'ambition politique. Mais le *Faust* de Gœthe reste, incontestablement, le grand poème moderne des destinées de l'homme, et il avait sa place toute marquée dans la série des chefs-d'œuvre qu'étudie, à un point de vue spécial, M. l'abbé Frémont.

L'auteur de l'*Essai* oublie son programme particulièrement dans les pages, très intéressantes d'ailleurs, qu'il a écrites sur Lucrèce et son œuvre poétique *De natura rerum*.

Si j'ai bien compris ce que l'on redit souvent dans cette première partie de l'ouvrage, il n'est pas encore ici question de débattre en son fond et de résoudre le problème des destinées de l'homme. On veut simplement en montrer l'importance. Et donc, provisoirement, il nous importe peu de savoir si le grand contempteur des dieux a fondé son système d'incrédulité et de matérialisme sur des preuves solides ou caduques. Or, en quelque huit pages, on nous démontre que le poète latin « glisse dans un sophisme manifeste... », qu'il commet « une pétition de principe »; on prouve clairement « l'illogicité où tombe notre poète » ; on conclut avec raison que « la question demeure : comment des forces aveugles ont-elles produit des chefs-d'œuvre aussi merveilleux que ceux qui peuplent partout l'univers ? » Admirable raisonnement où l'auteur se laisse entraîner sur la pente invincible de sa logique; mais si dès maintenant les théories de Lucrèce sont réduites en une poussière inconsistante et flottante, plus impalpable que les atomes crochus de l'origine des mondes, que restera-t-il à faire dans la seconde partie de l'ouvrage? En étudiant « le groupe des systèmes philosophiques », ne nous donnera-t-on pas peut-être le spectacle d'une nouvelle exécution capitale? Ne verrons-nous pas sortir de leur tombe les pauvres penseurs qui avaient succombé sous des coups décisifs et meurtriers et que nous avions crus bien morts ?

Je ne parle point ici, j'aurai l'occasion d'y revenir, de certaines digressions qui sont de petits chefs-d'œuvre littéraires, mais dont le lien logique avec le problème des destinées humaines n'apparaît que vaguement.

J'ai fait connaître suffisamment, il me semble, la méthode de M. l'abbé Frémont.

*
* *

Il y a de l'imprévu encore et une certaine nouveauté dans le fond même et la substance de l'*Essai*, et un large courant d'inspiration moderne y circule.

L'idée première de son ouvrage, gardez-vous de croire que l'auteur l'ait empruntée à *la Cité de Dieu*, à la *Somme théologique* ou au *Discours sur l'histoire universelle*.

C'est dans une page très remarquable, en effet, du *Cours de droit naturel*, c'est dans quelques phrases de Théodore Jouffroy que M. l'abbé Frémont a puisé l'inspiration féconde. Il faut citer l'auteur lui-même :

Un jour, dans ma cellule séminaristique d'Issy, je tombai sur ces paroles de Théodore Jouffroy : « Ce qui nous manque, ce sont les solutions à une demi-douzaine de questions auxquelles le christianisme répondait, auxquelles plus rien ne répond maintenant... Comment voulez-vous que des gens qui ne savent ni comment, ni à quelles fins ils sont sur la terre, sachent ce qu'ils ont à faire de la vie? Comment voulez-vous que, ne sachant ce qu'ils ont à faire de la vie, ils sachent cependant comment ils doivent constituer, organiser, régler la société... »

Et M. Frémont ajoute :

Ces paroles, qui peuvent compter parmi les plus profondes dont le dix-neuvième siècle ait retenti, me furent extraordinairement révélatrices! Elles produisirent sur moi le même effet que l'*Hortensius* de Cicéron sur saint Augustin, *l'Homme* de Descartes sur Malebranche, la *Bible* sur la jeune imagination de Bossuet, ou *les Martyrs* de Chateaubriand sur Augustin Thierry. J'aperçus dans un éclair ma vocation de philosophe.

Nous voilà bien avertis du caractère tout moderne que présente l'*Essai*, et quand, à chaque page, pour ainsi parler, nous trouverons quelque nom qui a retenti depuis une cinquantaine d'années sur le théâtre sonore de la vie publique ou dans le tumulte des batailles d'idées; quand nous verrons l'auteur alléguer Gambetta ou M. Jaurès, Taine ou Renan, Spuller ou M. Berthelot; citer l'empereur Guillaume II, M. de Vogüé, M. Paul Bourget ou Nietzsche; nous donner son avis sur Michel-Ange ou sur Wagner, — il ne faudra point nous en étonner, et nous laisserons les lecteurs des apologétiques ordinaires regretter ici des figures vénérables qui leur étaient plus familières.

C'est aussi les théories contemporaines que M. l'abbé Frémont

exposé, discute et réfute. Il serait trop facile, à l'heure actuelle, de combattre l'ontologisme de Malebranche ou le fatalisme de Calvin. Ces faux dieux n'exercent plus sur les âmes leur ancienne séduction : ils sont tombés de leur piédestal et il faut les laisser dormir dans la tombe que leur ont creusée tant de fiers combattants. C'est la grande idole contemporaine qu'il convient principalement de dénoncer, et M. l'abbé Frémont, dès l'abord, va droit au positivisme.

Des trois volumes que l'on nous offre aujourd'hui, voilà, incontestablement, les pages les plus intéressantes. Dans cette première affaire, les arguments s'avancent en bataillons épais et solides, au pas de charge; on entend, çà et là, des coups de clairon qui sonnent l'attaque avec une *furia francese*; et quand on a suivi l'auteur dans cette expédition, on éprouve je ne sais quelle joie et quelle fierté; on se dit qu'une démonstration décisive vient d'être faite, et que, sur ce champ de bataille moderne, la vérité que nous aimons a remporté une signalée victoire. Non, on ne pouvait donner plus d'éclat et plus de force à la thèse établie dans ce livre premier de la première partie : c'est, à savoir, « que le problème des fins de l'homme reste ouvert, en dépit des affirmations du positivisme contemporain ».

Qu'on me permette d'attirer principalement l'attention du lecteur sur le chapitre VIII : « Causes historiques des succès du positivisme. » Qu'on lise encore le chapitre XI : « Ce qu'il restera du positivisme. — Résultats certains. — Méthode. »

M. l'abbé Frémont indique les sources du positivisme. Il le montre envahissant, avec l'irrésistible impétuosité d'un grand fleuve, toutes les provinces et tous les domaines de l'activité des hommes. Il en suit le cours, il en marque les conséquences désastreuses pour l'individu (livre second de la première partie), pour la société (livre troisième); il prouve la nécessité de résoudre le problème de la destinée humaine au point de vue de la littérature et des arts (livre quatrième), de la critique littéraire et de l'histoire (livre cinquième) et de la philosophie (livre sixième).

Certes, vous pensez bien que ce n'est point pour refaire l'œuvre des vieux théologiens, pour reconstruire, en y changeant la majeure ou la mineure, les syllogismes traditionnels, que l'auteur de l'*Essai* a formé le dessein de nous donner une œuvre qui soit,

pour ainsi parler, la Somme du vingtième siècle commençant. Lui, contrairement aux méthodes généralement reçues en pareille matière, prend pour base de ses raisonnements les faits, les réalités incontestables. Par exemple, dès le premier chapitre du premier livre, il demande simplement ceci : qu'on lui accorde que « l'homme est un être intelligent ». Imaginez avec quel empressement le lecteur charmé va faire une concession qui coûte si peu à son amour-propre!

Je ne puis, dans cette rapide étude, signaler toutes les pages où se révèle un talent lumineux et maître dans l'art de la déduction suivie et forte. Qu'on lise, par exemple, les chapitres où l'auteur établit l'importance du problème de la destinée au point de vue de l'éducation. On voit que la question est d'une saisissante actualité! Sur ce sujet qui a passionné la génération contemporaine, l'auteur fait des considérations neuves et pleines de bon sens, qu'il résume en imaginant un cours de morale à l'école laïque :

L'Instituteur a ses élèves. — Je vais aujourd'hui vous apprendre à devenir des hommes honnêtes...

Émile. — Mais pour être honnête, il faut se contraindre et renoncer souvent à sa volonté! Si j'étais sûr qu'il n'y eût pas de Dieu et que je n'eusse aucun compte à lui rendre, je serais sans inquiétude et j'agirais selon mon caprice.

L'Instituteur. — Vous parlez très mal et contre vos intérêts... Si vous vous accoutumez à ne pas obéir à la raison, vous deviendrez un mauvais sujet et la société se débarrassera de vous...

. . . . . .

Théodore. — Mais on peut bien éviter la surveillance et suivre sa fantaisie. On dit qu'Anatole, le berger, a souvent volé des fruits dans les enclos, mais qu'il n'a jamais été pris en faute, parce qu'il est rusé! Maman dit qu'il est coupable quand même et qu'il sera puni, parce que Dieu le voit. Est-ce vrai?

L'Instituteur. — Je n'en sais rien. Mais Anatole est un malhonnête, n'en doutez pas. Gardez-vous d'imiter ses exemples. Allons, récitez maintenant votre leçon de géographie.

Signalons quelques défaillances excusables dans une œuvre si longue. Tout d'abord, il arrive que l'auteur ne tient pas les promesses qu'il nous a faites. Les titres de quelques chapitres sont si beaux! Et la formule brève qui les résume laisse deviner de si larges aperçus! Il semble que l'on se prépare à faire l'ascension d'un sommet inexploré et baigné de lumière et que bientôt

Les grands pays muets devant nous s'étendront;

je veux dire les immenses régions qu'habitent les idées pures et dont la contemplation donne à l'âme quelques-unes des meilleures joies qu'elle puisse goûter ici-bas.

Un exemple entre plusieurs autres. Voici le titre du cinquième livre : « Rapports du problème des destinées de l'homme avec la haute critique littéraire... » Vous croyez peut-être que l'auteur va reprendre à un point de vue nouveau les théories que Taine a développées dans sa *Philosophie de l'art*; que nous allons entrer dans une série de considérations originales où nous aurons pour guide un théologien, un penseur; que la loi fondamentale et directrice de la haute critique littéraire va nous apparaître dans ses racines cachées et les plus profondes, dans ses relations nécessaires avec la question du but de la vie humaine. C'est une illusion que le lecteur ne garde pas longtemps, car des vingt pages où ce vaste sujet est abordé, il ne ressort que des conclusions un peu bien banales et qui n'étaient pas inconnues généralement : c'est, à savoir, « qu'il faut scientifiquement distinguer dans la littérature et les beaux-arts la valeur technique et la valeur morale », etc.

C'est aussi parfois pour aboutir à de minces résultats que l'auteur de l'*Essai* fait les longues citations qui donnent à son ouvrage une physionomie si moderne. On nous donne presque dans leur intégrité les discours prononcés dans la salle des fêtes de la nouvelle Sorbonne, à l'occasion du jubilé scientifique d'un illustre chimiste. Pendant plusieurs pages, on a le chagrin d'entendre M. Leygues célébrer « la religion du progrès » en des phrases connues depuis vingt ans et dont les représentants officiels de l'impiété contemporaine gardent précieusement le risible monopole; on éprouve un sentiment de pitié profonde pour le vieux savant qui, n'ayant pas trouvé Dieu au fond ténébreux de ses alambics et de ses cornues, se compare lui-même « à une lampe sur le point de s'éteindre dans la nuit éternelle ». Or, quelle raison excuse l'auteur qui met sous nos yeux ce lamentable spectacle? Aucune bonne raison, je pense, car on veut simplement aboutir à cette conclusion « d'enregistrer une fois de plus l'importance du problème de nos fins, et de noter qu'aujourd'hui il revient sans cesse sous la plume des libres penseurs ».

On n'a pas oublié que l'auteur de l'*Essai* a l'intention et ne

cache pas le dessein de faire œuvre de « penseur ». C'est un titre, assurément, qu'il mérite et que d'ailleurs il aime à se donner. Par exemple, à propos des spirituelles remarques que suggère à M. de Vogüé la *Déclaration des droits de l'homme*, affichée quelque part dans une école à l'Exposition universelle de 1889, M. l'abbé Frémont déclare qu'il « fait ici comme penseur ses réserves ».

Le voilà donc parcourant, seul et sans guide officiel, les champs de la pensée. Il marche avec enthousiasme, explorateur audacieux, et nous entraîne avec lui à la conquête de la vérité. Malheureusement, il s'empare de certaines positions qui ne sont pas tenables et qu'il ne pourra défendre, probablement, contre les partisans de la doctrine traditionnelle.

Je ne signalerai que deux de ces points faibles. Il s'agit de la seconde partie de l'ouvrage, où l'auteur aborde la critique des systèmes et étudie, préalablement, dans le troisième volume : « La certitude et ses conditions, vérités premières que l'homme peut connaître. Distinction de l'âme et du corps. »

Je n'insisterai pas sur le chapitre où l'on examine « ce qu'il faut penser de l'assertion des théologiens catholiques qui professent que la certitude subjective des vérités de la foi est plus grande que la certitude des vérités de la raison ». Au fond, quoi qu'il dise, le nouvel apologiste partage l'opinion commune de l'école et ne s'écarte nullement de l'avis de saint Thomas lui-même, qu'il semble combattre, s'il fait siennes les assertions données dans une note et qui sont extraites du cours professé au Collège Romain par le P. Billot. Il y a là deux choses qu'il faut distinguer, diviser, séparer : ce que les théologiens appellent en latin d'une part *evidentia veritatis*, d'autre part *imperium voluntatis*. Il me semble que si l'on tient fortement cette distinction, tout s'éclaire merveilleusement, et l'on voit les nuages métaphysiques se dissiper soudain et faire place au rayonnement de la pure vérité.

Une autre opinion audacieuse me chagrine davantage, une proposition étrange que l'on s'étonnera sans doute que M. l'abbé Frémont ait osé soutenir. Il s'agit de cette grave question de la pensée et de la matière. Assurément, l'auteur de l'*Essai* n'enseigne pas que la matière puisse penser, et, pour ne pas lui imputer des opinions qu'il ne défend point, — ce qui me semble, en fait de discussion, la souveraine injustice, — voici ses propres paroles,

où son idée apparaît nettement résumée, à la page 370 du tome III :

La connaissance expérimentale que nous pouvons avoir des forces matérielles de l'univers nous interdit toute affirmation motivée, relativement à la possibilité ou à l'impossibilité où elles sont de penser par elles-mêmes... La démonstration scientifique ne peut ici avoir de base que dans la révélation divine, si Dieu existe, s'il est parfait et s'il a parlé. C'est se tromper que de chercher ailleurs, et dans la connaissance expérimentale des choses, une raison péremptoire de déclarer que la matière ni ne peut penser, ni ne pense.

Je laisse M. l'abbé Frémont aux prises avec les contradicteurs que ne manquera de susciter une opinion si nouvelle parmi les penseurs catholiques, ou, pour parler avec plus d'exactitude dans l'expression, un *doute* scientifique si clairement formulé.

A ce propos, j'ai un autre grief contre l'auteur de l'*Essai*. Je lui en veux d'avoir cité, en agitant ce sérieux problème, quelques lignes de Victor Hugo. Écoutez. C'est le penseur blême qui jette son regard dans l'abîme, c'est le mage effaré qui nous apporte les révélations de l'Infini. Voici le singulier témoignage qu'invoque M. l'abbé Frémont :

Mon ami, mon ami, ce que font les choses, *elles le savent peut-être.* — C'est l'auteur de l'*Essai sur le Problème* qui souligne. — ... Je me suis figuré que les forêts, les lacs, les montagnes..., la fleur qui hoche sa petite tête quand nous passons, l'étoile qui cligne de l'œil dans les fumées de l'horizon, l'océan qui parle et qui gronde, et qui semble toujours avertir quelqu'un, *étaient des choses clairvoyantes et terribles, pleines de lumières et de sciences, qui regardaient en pitié se mouvoir à tâtons au milieu d'elles, dans la nuit qui lui est propre, l'homme, cet orgueil auquel l'impuissance lie les bras, cette vanité à laquelle l'ignorance bande les yeux.*

Pour appuyer son opinion et nous montrer que le doute, en pareille matière, est vraiment scientifique, M. l'abbé Frémont aurait pu alléguer des pages entières du grand poète. Elles abondent dans *les Contemplations*, *les Quatre Vents de l'esprit* ou *l'Ane*. On sait avec quelle obstination Victor Hugo, dans la nuit profonde où le laissèrent ses croyances éteintes, essaya d'expliquer la grande énigme; par quel manifeste châtiment il devint la victime des plus étranges hallucinations; avec quelle risible gravité il nous redit ce que dit la bouche d'ombre et nous raconte ce que souffrent

La fumée Erostrate et la flamme Néron.

Mais, en vérité, je ne puis dire l'étonnement que j'éprouve à voir sur une question si importante, dans un livre de science et de raisonnement philosophique, appeler comme témoin et citer comme autorité ce vieux manichéen dont les opinions métaphysiques nulle part jamais n'eurent aucun poids et dont le nom seul rappelle les profondeurs d'absurdités et d'incohérences où peut tomber, par une conséquence lamentable de sa déchéance originelle, la pauvre intelligence humaine.

Je n'achèverai point cette revue incomplète des affirmations discutables que l'on trouve dans ces trois volumes, sans dire un petit mot pour la défense du R. P. Félix. A propos de la Révolution et des idées diverses que représente pour les intelligences françaises ce mot fatidique, M. l'abbé Frémont, avec une pointe d'ironie un peu enveloppée, observe que l'orateur de Notre-Dame « ne craignit pas d'en faire remonter l'origine bien au delà du déluge. Il la plaçait au Paradis terrestre, quand la première femme eut la fatale pensée d'obéir aux suggestions de l'esprit mauvais. » Je ne ferai à ce sujet qu'une seule remarque et je n'insisterai pas pour faire voir la part de vérité qu'il y a dans l'assimilation qui semble étrange à M. l'abbé Frémont. Je n'ai point sous les yeux le texte auquel on fait allusion, mais il me semble qu'il y eut, en ces premiers jours du monde, quelque chose qui ressemble à une *Déclaration des droits de l'homme*, et qu'en portant la main sur l'arbre de la science du bien et du mal, nos ancêtres du Paradis terrestre oublièrent les *droits de Dieu*, totalement, — tout comme nos glorieux pères de 89 et de 93.

Je voudrais terminer la seconde partie de mon étude en parfait accord avec l'auteur de l'*Essai*. Parmi beaucoup d'autres pages qui sont admirables à tous égards et où s'affirme magistralement la plus saine doctrine, voici, dans la première partie, la conclusion du chapitre x :

Le christianisme... disait au positivisme contesté... que les questions que peuvent résoudre les sciences naturelles et que les besoins qu'elles peuvent satisfaire sont d'un ordre très différent des aspirations auxquelles répondent et la philosophie spiritualiste et la religion chrétienne. Il disait que, quand l'homme a désagrégé par l'analyse les soixante-quinze ou quatre-vingts corps simples..., sa curiosité impatiente se demandait quelle fut l'origine première de ces mystérieux éléments... Le christianisme disait que ces origines et ce but étaient connus de Dieu, de l'auteur même de l'univers; que Dieu les avait révélés sous une forme adaptée à l'intelligence des humbles; que cette forme populaire résistait, quoi qu'on en dit, au contrôle des sciences..., etc.

On ne pouvait mieux dire, et je laisse au lecteur le soin et le plaisir de lire en entier, dans le livre de M. l'abbé Frémont, tous ces magnifiques développements.

*
* *

Faut-il maintenant caractériser le style et la manière habituelle de l'auteur? Il me semble qu'il l'a fait lui-même, en nous rappelant à plusieurs reprises que l'*Essai sur le Problème des destinées de l'homme* est « un livre vécu ». En vérité, c'est cela même, « un livre vécu ». Vous y trouverez des confidences tout intimes, telle, par exemple, cette petite note d'une naïveté charmante :

> Cher lecteur, permets-moi de te dire, puisque ce livre a été vécu, que les moulins à vent qui couronnaient, en 1861, les hautes collines de Mirabeau-en-Poitou (Vienne) me révélèrent, pour la première fois, l'idée réflexe d'intelligence. J'entrais alors dans ma neuvième année...

Le « cher lecteur », parfois, est prié familièrement de donner son avis :

> Lecteur, j'y pense tout à coup : pourquoi donc irions-nous plus loin, puisque nous pouvons encore étudier avec profit le sujet commencé ?

Pendant que je parcourais ces trois volumes, vivement intéressé par la nouveauté des aperçus, je me demandais où donc et dans quel livre on m'avait fait l'honneur de me tutoyer d'une si amicale façon; il me semblait que déjà quelque part j'avais été le « cher lecteur » que l'on force bon gré mal gré à suivre le raisonnement et le fil du discours, en lui adressant de fraternelles et vives apostrophes. Effectivement, mes vagues réminiscences se sont peu à peu précisées. C'est Dante Alighieri, dans sa *Divine Comédie*, qui m'avait souvent interpellé à la manière de M. l'abbé Frémont, me disant par exemple :

> O voi ch'avete gli intelletti sani
> Mirate la dottrina...
> Pensa, Lettor, s'i'mi disconfortai
> Nel suon delle parole...

Oui, un « livre vécu » et, par une suite naturelle, original et nouveau l'*Essai*, l'est encore par le grand souffle lyrique qui

passe à certains moments dans ces pages vibrantes et frissonnantes :

Ne craignez rien, grandes ombres de nos pères : les sonnets obscènes des Baudelaire et des Richepin n'ont pas encore prescrit contre les strophes d'*Esther*...

Pour la même raison toujours, parce que « ce livre a été vécu », on ne s'étonnera point des longues digressions littéraires et poétiques qui semblent premièrement nous éloigner beaucoup du problème des destinées, mais qui, à la fin, nous y ramènent. C'est, par exemple, une promenade à Tusculum, « le lieu magique où Cicéron écrivit tant d'impérissables pages ». Par une belle matinée d'avril, au milieu de ces ruines gracieuses, dans la fraîcheur et la douceur d'un paysage romain, quelle joie de relire les *Tusculanes*, « le cinquième livre qui traite de l'immortalité » ! Ailleurs, dans le chapitre intitulé : « Antinomie à résoudre », c'est encore une charmante excursion dans les environs de la Ville éternelle, et aux considérations qu'éveille en son esprit le spectacle grandiose et varié des belles scènes qu'il a sous les yeux, l'auteur donne cette conclusion très juste :

La solution scientifique du problème des destinées humaines doit donc ici-bas descendre des esprits élevés jusqu'aux esprits inférieurs, comme l'eau des monts albains vient du fond de l'horizon jusqu'à cette Rome dont les murs s'effaçaient de plus en plus à mesure que je marchais.

On estimera qu'il y a dans ce livre de discussion théologique et scientifique un peu trop de couleur, un peu trop d'éloquence, un peu trop de musique. Mais l'auteur n'ignore point que cette pensée vous viendra sans doute à l'esprit, et c'est à ce propos précisément qu'il vous interpelle encore :

Lecteur, qui souris de mon enthousiasme, d'où penses-tu que la poésie fasse jaillir la source toujours vive des sentiments qu'elle nous inspire. Crois-tu, par hasard, que le secret de son éternelle domination soit tout entier dans l'harmonie des rythmes dont elle dispose ? Abandonne cette erreur. La poésie doit son charme éternel, non à l'harmonie qui n'est qu'un accompagnement sonore, mais à la pensée que cette harmonie rehausse.

*
* *

Le livre de M. l'abbé Frémont marquera une date dans l'histoire de l'apologétique catholique et française. Il sera discuté. Il

le mérite, par ses qualités principalement, par ses défauts peut-être. Dans ces trois premiers volumes, les tendances démocratiques de l'auteur s'accusent nettement, et il ne feint pas de les défendre avec une grande hardiesse d'expression. Il soutient, il affirme, il essaye de démontrer des thèses qui ne sont point courantes dans le monde des apologistes et des théologiens. Le ton, l'allure, les procédés ne rappellent pas les anciennes méthodes, et plus d'un lecteur qui se plaît aux spéculations de la science sacrée, s'étonnera de voir les grandes questions qui lui sont familières, abordées et traitées en un style si nouveau.

Mais il n'importe! A ce livre, tel qu'il est, tel qu'il sera quand les quatorze volumes seront achevés, il faut souhaiter une brillante fortune; et, sans doute, les nombreuses approbations épiscopales qui lui font, dès son apparition première, une escorte d'honneur, lui présagent un beau succès. Il dissipera beaucoup de préjugés; il portera la bonne lumière dans les intelligences plongées dans la nuit dense des sophismes contemporains; il rallumera l'étincelle de vie dans les âmes indifférentes et mortes.

Hélas! tout ce grand bien que nous désirons vivement, l'*Essai sur le Problème des destinées de l'homme* ne le fera pas, peut-être; et, à ce propos, voici une dernière remarque que je soumets à l'auteur, respectueusement. Il me semble qu'il accorde une confiance trop grande et trop illimitée à la puissance du raisonnement et à l'efficacité de la logique pour ramener à la vérité chrétienne les générations contemporaines. Non, la plupart de ceux qui, à l'heure présente, s'éloignent de nos églises, n'ont pas été entraînés par une suite de démonstrations qui leur paraissent convaincantes; dans un grand nombre de ces défections lamentables, la science n'a rien à voir; les hypothèses de Laplace, les théories des disciples de Darwin, les subtilités philologiques de Renan n'ont induit en erreur, généralement, que ceux qui voulaient être trompés! Les plus notoires même parmi nos adversaires, ces illustres dont vous citez les noms, croyez-vous qu'ils soient tous des sincères et des convaincus? Oh! je le sais, leurs déclamations font grand bruit sur la place publique, mais soyez assuré que ces grands mots, dont ils nous assourdissent, très souvent sont pour eux comme pour nous vides de sens sur leurs lèvres, et qu'ils ne croient pas plus que vous et moi à leur « progrès », à leur « science », à leur « solidarité ». Nous n'avons pas

à combattre seulement les idées pures. Les idées pures n'excitent pas tant de colères, ne soulèvent pas tant de tumultes, n'allument pas tant de haines! Les idées pures sont sereines et pacifiques. L'heure présente est l'heure des ténèbres, principalement parce qu'elle est l'heure des passions mauvaises. Un effroyable appétit de jouissances domine les âmes, et, par exemple, au milieu des luttes formidables dont nous sommes les témoins épouvantés, on a pu dire, avec un peu d'exagération, sans doute, mais avec un fondement de vérité, que la question sociale se résume en ces deux mots : Que demandent les classes laborieuses? Elles demandent simplement à ne pas travailler!

Pour flatter ces instincts de la bête humaine, que la vieille religion tenait en bride, par ambition et par intérêt, on nous parle de « progrès », de « civilisation », de « science », de « solidarité »! Des mots qui servent à piper les naïfs! Un jour, il semblera étrange que l'on ait pu faire fortune en attirant par ces grossiers appâts le peuple du monde le plus spirituel, et l'on n'aura pas une haute idée de l'époque où la vérité n'avait que de tels adversaires!

Mais il faut toujours combattre l'erreur comme si elle était sincère, comme si les convictions de nos adversaires étaient enracinées et profondes. Par la plume et par la parole, défendons le Christ et son Église! Faisons rayonner la face auguste de la vérité sainte, que veulent obscurcir les passions, les intérêts, les sophismes! Suivant les divines paroles de l'Évangile, il y a dans la vérité une toute-puissante énergie, une force libératrice.

Louis CHERVOILLOT.

UNE THÈSE EN SORBONNE

MGR DE GONDRIN

ARCHEVÊQUE DE SENS AU XVIIe SIÈCLE[1]

L'Université de Paris, et ceci l'honore grandement, conserve intact, à travers l'évolution générale et continue de la langue et du goût, son culte littéraire de nos gloires classiques du dix-septième siècle. Leur caractère ecclésiastique ou religieux n'est pas pour l'en détourner. Ailleurs, on laïcise à outrance; chez elle on ne regarde pas encore, pour juger du mérite d'un auteur ou de la valeur d'un grand homme, à sa robe ou à son costume.

N'a-t-on pas, dans la décoration même de la nouvelle salle de doctorat, une image et un témoignage de cette haute impartialité? Tout au fond, en plein rayonnement central de ces murailles et de ce plafond resplendissants d'or ou de polychromie, apparaît Richelieu. Enveloppé de son long manteau de pourpre et de son petit collet de fourrure blanche, le cardinal dresse, au-dessus de la collerette de dentelle et du cordon bleu du Saint-Esprit, sa figure intelligente et autoritaire. Dans les caissons historiés, vraie mosaïque de reliefs et de peintures, se lisent les dates de deux périodes : celle des origines de l'Université à sa transformation sous l'homme de génie donné à l'État par l'Église (1253-1642); celle de la réédification de la vieille Faculté de théologie à la construction du monument de M. Nénot (1642-1900). Combien les temps actuels diffèrent des temps anciens! Mais enfin le présent n'a pas eu l'ingratitude de renier le passé. Cinq portraits se profilent dans les cadres neufs. Avec Richelieu, c'est Pascal, Bossuet,

1. *Henri de Pardaillan de Gondrin, archevêque de Sens (1646-1674).* Thèse française pour le doctorat, présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris (le mardi 3 février 1903), par Georges Dubois, ancien élève de la Faculté, professeur agrégé d'histoire au lycée d'Alençon. Alençon, Félix Guy, 1902. In-8, XXXVII-582 pages.

Molière et Corneille. Ces trois derniers personnages — qu'on m'excuse de faire remarquer ce détail, il importe en la circonstance — furent élèves des Jésuites. Tel était le cas aussi de Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, fils d'Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan et d'Antin († 1624) et de Paule de Saint-Larry de Bellegarde, sœur du fameux Bellegarde, grand écuyer de France et gouverneur de Bourgogne. Homme de cour à ses heures, il fut surtout homme d'église. Oncle de Mme de Montespan, il est parfois mentionné à ce titre dans la chronique scandaleuse du temps. Neveu et coadjuteur de l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, puis archevêque de Sens lui-même durant vingt-huit ans, de 1646 à 1674, il a été trop peu étudié jusqu'ici. Cependant il avait marqué sa place avec éclat dans plusieurs entreprises politiques et dans presque toutes les affaires religieuses de ce quart de siècle. Tour à tour allié ou adversaire de Mazarin ou de Retz, défenseur du gallicanisme, ami des jansénistes et ennemi des réguliers, il a été l'un des prélats les plus en vue d'une époque de troubles civils et de réformation catholique. Son histoire complète, sinon définitive, manquait encore. Désormais elle est écrite dans ses grandes lignes, et cette histoire, malgré son caractère de monographie, offre l'avantage de présenter un type plutôt qu'un individu. C'est la raison de l'analyse développée qui lui est consacrée ici.

I

Du travail même de M. Georges Dubois et de l'accueil qui lui a été fait, il est impossible de ne point parler tout d'abord. Le principal reproche adressé au candidat par les juges de sa thèse est l'imperfection regrettable de sa bibliographie. Celle-ci se divise en deux classes : les sources imprimées et les sources manuscrites. Le catalogue des premières est assez défectueux. On y a indiqué sans plus de détail et sans spécification suffisante des ouvrages tels que les *Procès-verbaux des assemblées générales du Clergé de France* (I à V), les *Mémoires du Clergé*, le *Gallia christiana*. Voici le lecteur peu renseigné, et incapable de reprendre en sous-œuvre, faute de fil conducteur, les assertions de l'auteur, pour les contrôler au besoin. De plus, les éditions citées ne sont pas toujours les dernières parues, et ici c'est

M. Dubois lui-même qui en a pâti. On ne peut plus, par exemple, se référer aujourd'hui, pour les *Mémoires de Gourville*, à la vieille édition, presque sans note aucune, de la collection Michaud et Poujoulat, depuis l'édition savante, si riche de critique et de commentaire historique, donnée en 1894, par M. Léon Lecestre, pour la Société de l'histoire de France. Bref, de cette bibliographie, M. Denis, un peu sévère assurément, estime que n'étant ni chronologique, ni alphabétique, ni méthodique, il lui reste seulement d'être quelconque. M. Gazier, l'homme du monde le plus ferré sur les publications jansénistes, est plus cruel encore ; il se révolte en constatant qu'on s'est référé, pour le grand Arnauld, uniquement à un volume de lettres in-12, sans même de date ! (P. III.) Or, il existe une édition du fécond écrivain en quarante-cinq volumes in-4 ! La disproportion entre l'œuvre consultée et l'œuvre ignorée est vraiment trop considérable. Mais où j'excuserais M. Dubois, c'est quand il se réfère, pour Fénelon, non à l'excellente édition Caron et Gosselin, mais encore à celle de Lebel, laquelle est loin d'avoir perdu toute sa valeur.

La liste des sources manuscrites n'a guère été plus épargnée par le docte jury. On a cependant reconnu beaucoup d'inédit et complimenté avec raison l'auteur de ses fructueuses explorations aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale, notamment dans le fonds Baluze, à l'Arsenal et à la Mazarine, aux Archives de l'Yonne et aux bibliothèques de Sens et de Troyes. Je le féliciterai encore plus d'avoir songé à l'admirable dépôt, trop peu utilisé des Affaires étrangères, à la précieuse collection des lettres de Condé à Chantilly, enfin à la bibliothèque de l'Institut.

Malheureusement, ici encore, M. Dubois cite d'une façon tellement sommaire les recueils auxquels il a puisé, il semble négliger d'en indiquer tant d'autres, qu'à parcourir cette liste, la critique ne sait si elle se trouve en présence d'une lacune involontaire ou d'une omission intentionnelle. A-t-il songé au Recueil de pièces et de mémoires concernant spécialement les Jésuites de France, formé par le P. Léonard et conservé aux Archives nationales (M, 243), ou encore aux Annales manuscrites de l'Oratoire ? Aux Affaires étrangères, s'est-il contenté de dépouiller les tomes XVII, XVIII et XIX des *Mémoires et documents*, ainsi que les Mémoires de Le Dran ? A-t-il tenu à examiner par lui-même la Correspondance de Rome, spécialement les tomes CXIV et CXXVI,

et n'aurait-il pas pu y moissonner une gerbe plus abondante? A l'Arsenal, outre le Journal du chanoine Chaumoret, n'aurait-il pas pu feuilleter le Recueil de Conrard? il eût remarqué au tome XXII les pages 287 et 299 [1].

Une bibliographie absolument absente de l'œuvre de M. Dubois, est celle de la Correspondance de Gondrin, lettres écrites par lui et lettres à lui adressées, y compris celle de Louis XIV, de Fontainebleau (18 novembre 1661), relative à la fondation de la paroisse de cette ville, et qui appartient aujourd'hui au Trésor de la cathédrale de Sens.

La correction typographique laisse encore plus à désirer; sans répéter, après M. Gazier, que l'exécution matérielle est presque partout défectueuse et que l'on rencontre dans ces pages mal corrigées une « infinité de fautes désolantes », je préfère savoir gré à M. Dubois d'avoir suivi le conseil qui lui fut donné à l'unanimité, de munir après coup son volume d'un copieux *erratum*. Malheureusement, cet *erratum* même est incomplet. Pour ne pas m'arrêter à des vétilles, qu'il me soit permis d'attirer au moins l'attention sur le texte des cinq propositions extraites de l'*Augustinus* et condamnées en 1653 par Innocent X. Le mot *necessitatem*, tombé de la quatrième proposition, enlève à celle-ci tout sens (p. 76).

Ici encore, l'auteur a droit aux circonstances atténuantes. Il ne pèche, après tout, que par inexpérience typographique, comme tout à l'heure par absence de pratique bibliographique. M. Lavisse, l'éminent professeur qui présidait avec une bienveillante impartialité cette séance fort intéressante et discutait finement les questions les plus ardues des deux gallicanismes, l'un ecclésiastique, l'autre parlementaire, a formulé des griefs plus graves. L'ouvrage lui a paru présenter les défauts « d'une érudition pas très sûre et pas très informée ». Mais l'auteur a touché à tant de ques-

1. A propos de Gondrin frondeur, M. Dubois cite (p. 63 et 66) les *Mémoires de Lenet*, édition Michaud. S'il avait consulté les manuscrits de Lenet à la Bibliothèque nationale, il y eût rencontré une lettre de Gondrin à Lenet, datée de Sens, 7 mars 1650. Il ne cite pas non plus le *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde*, dont la publication est si heureusement commencée par MM. Courteault et Vaissière; il y eût vu (p. 278) comment « la porte du cabinet du Roy fut reffusée à M. l'Archeuesque de Sens ». A propos de l'affaire des Irlandais, n'aurait-il pas pu invoquer Bouhours, *Lettre à un seigneur de la cour*, etc., etc.?

tions épineuses depuis le Concile de Trente jusqu'à la paix de l'Église (1669) !

Le jugement d'ensemble a été nettement formulé par M. Denis. Un travail de ce genre aurait dû se distinguer par trois qualités essentielles, inhérentes, par définition même, à toute monographie : Premièrement, un grand soin du détail. Plus on restreint son sujet et plus on est obligé à l'étudier minutieusement ; par suite, à ne présenter au lecteur rien que des affirmations exactement vérifiées, rien que des faits sévèrement contrôlés, rien que des dates sûres. Deuxièmement, une pleine possession de la synthèse des questions ; or, M. Dubois semble un peu flottant dans ses considérations sur le gallicanisme et l'ultramontanisme ; les décrets du Concile de Trente *de reformatione* ne lui sont pas tous également familiers ; il confond parfois les époques, ne classe pas les événements dans leur ensemble, n'a pas su, pour employer le mot consacré, *situer* sa thèse. Troisièmement, une impartialité absolue. On ne la trouve pas. Ses types sont trop souvent vagues et convenus ; son jésuite du dix-septième siècle, moins éloigné du gallicanisme que celui du seizième, semble trop continuer, sous Louis XIV, ses prédécesseurs du temps de Lainez.

Pour moi, j'avoue avoir surtout admiré la somme énorme de travail qu'un pareil volume a nécessairement demandé à son auteur. Son tort est de n'être pas assez familiarisé avec les sciences ecclésiastiques pour en parler avec maîtrise ou seulement avec aisance. On ne sent point non plus cette légèreté et cette souplesse de main que donne le constant exercice de la composition historique ; l'aspect de ces chapitres secs et froids ne laisse pas d'être quelque peu rébarbatif ; mais M. Dubois s'est efforcé d'être équitable envers son héros, de dégager sa vraie physionomie au milieu de ses multiples contradictions ; il a cherché à tenir la balance égale entre les admirateurs enthousiastes et les adversaires systématiques, s'il y en eut ; Mgr de Gondrin lui doit d'être entré enfin dans la grande histoire, et, grâce à lui, l'on ne traitera plus des choses ecclésiastiques de ce temps, sans le consulter avec fruit.

II

Que fut donc au juste cet énigmatique prélat ? D'après

M. Dubois, prié de résumer oralement sa thèse, Mgr de Gondrin fut un homme et fit une œuvre.

L'homme était extrêmement autoritaire, violent et incapable de supporter la moindre contradiction. Il avait une certaine valeur intellectuelle, possédait tout au moins un esprit cultivé. Pas écrivain, mais orateur. Éloquent, il l'était sans contredit, à en juger par les témoignages du temps. Il parlait longtemps et facilement, dissertant jusqu'à deux heures de suite, sans s'arrêter, et charmant, par sa verve méridionale, abondante et courante, les assemblées du clergé de France. Il possédait, en outre, des notions étendues sur le droit canonique. Sa valeur morale est douteuse. L'opinion ne lui a pas été favorable. Ceux qui n'ont point jeté le discrédit sur ses mœurs se sont réfugiés dans un silence prudent. Il a peu de dignité et de tenue. Son attitude entre les divers partis fut ondoyante. Tout lié qu'il était avec Messieurs de Port-Royal, il négociait secrètement avec Rome. La fin de sa carrière — carrière brisée par l'exil dans son diocèse — fut assez triste ; il mourut insolvable, et, après avoir été longtemps en querelle avec l'évêque de Châlons-sur-Marne, il reconnut qu'il avait eu tort.

Tracer de lui un portrait ou simplement une esquisse est fort difficile. C'était un batailleur, et, à l'en croire, il désirait la paix. De gaieté de cœur, il commettait des actes qui soulevaient des orages, puis revenait à des idées de pacification et aussitôt se reprenait à recommencer la guerre.

D'après M. Dubois, ciselant à loisir la figure de Gondrin dans sa thèse, le voici tel qu'il se révèle dans les premières années de son épiscopat, au milieu des dissipations du monde, des agitations politiques et des controverses religieuses :

> Ce prélat qui, par les qualités les plus opposées de l'esprit et du caractère, par la frivolité de ses mœurs et l'élévation de ses maximes, par son besoin de domination et son humeur frondeuse, par son ardeur à braver les puissances et son application tenace à solliciter le retour de leur faveur, par sa fidèle amitié envers les proscrits et les persécutés et sa regrettable facilité à rétracter ses propres hardiesses, a déconcerté si souvent ses adversaires et ses amis, n'a obtenu en fin de compte, des défenseurs de Port-Royal, que des louanges mêlées de regrets et n'a pu imposer à ses ennemis cette respectueuse estime qui frappe d'impuissance même les haines les plus acharnées (p. 55).

Somme toute, un Retz au petit pied. Paul de Gondi sut aller plus loin dans le mal, se jeter plus avant dans la révolte ou l'in-

trigue, mais il obtint ce « chapeau », objet de sa dernière ambition, termina ses jours dans la sérénité, repose en la basilique de son abbaye de Saint-Denis et a laissé d'immortels Mémoires. Gondrin, si souvent aux prises avec lui dans les démêlés politiques ou les controverses religieuses, n'a laissé que des Statuts synodaux, un Catéchisme, des discours oubliés et un nom. Combien les contemporains se trompent ! Dans l'Assemblée de 1650, l'on avait vu aux prises le coadjuteur de Paris et l'archevêque de Sens :

Ce dut être assurément, écrit M. Dubois, un curieux tournoi que cette lutte courtoise entre deux des prélats les plus distingués de l'époque; car, pour être restées, par le fait des circonstances, plus ignorées que celles de son rival, les facultés de Gondrin étaient cependant des plus brillantes, et on ne saurait douter de l'éloquence du prélat qui, plus tard, discutant sur des questions de théologie, tenait pendant sept heures une réunion sous le charme, et que ses contradicteurs redoutaient parce qu'il était difficile de résister à la séduction qu'il exerçait.

Cette lutte entre Paul de Gondi et Henri de Gondrin suggère aussi quelques rapprochements; six ans plus tard, dans une autre assemblée, l'archevêque de Sens, méprisant les faveurs de la cour, prendra en main les droits de son ancien contradicteur, fugitif et menacé de spoliation ; par contre, si Paul de Gondi s'est souvenu de Gondrin, en écrivant ses Mémoires, ce n'a pas été pour rappeler cette généreuse intervention; il n'a parlé de l'archevêque de Sens que deux fois : l'une pour railler l'opposition qu'il avait faite à la cour en matière financière, l'autre pour décrier ses mœurs (p. 35).

Les questions qui passionnèrent cette âme ardente et mobile, parfois, aussi, généreuse de Gondrin, furent la Fronde, le jansénisme, les prétentions gallicanes, la « guerre aux moines », — le mot est de Mazarin [1], — et l'application des décrets disciplinaires du Concile de Trente.

III

Commençons par la Fronde.

Il ne pouvait manquer de s'y lancer pour plus d'une raison. La première est qu'il tenait de race un tempérament peu équilibré. Le récent et curieux ouvrage de MM. Jean Lemoine et André Lichtenberger ne laisse aucun doute sur cette influence atavique. « L'aïeule, disent-ils, de Paule de Bellegarde, mère de l'archevêque de Sens, légua à sa lignée l'humeur agitée et quelque peu

1. Dubois, p. 61.

hypocondriaque dont son testament fait la preuve. Il ne serait pas aisé de relever parmi tous les Gondrin, Pardaillan ou Termes mentionnés dans son testament, un seul descendant qui ne tînt d'elle par quelque côté[1]. » Tous furent plus ou moins excentriques, et cette simple constatation nous dispensera de rappeler avec la moindre amertume Mgr de Gondrin excommuniant solennellement les Jésuites de son diocèse du haut de la chaire de sa cathédrale[2].

Gondrin n'était pas seulement né Pardaillan ; il était gascon. Comment dès lors ne pas croire que dans l'eau trouble de la Fronde des princes, il ne pêcherait pas les honneurs suprêmes ? La conquête du pouvoir séduisait alors plusieurs grands hommes et beaucoup de brouillons. « Vous êtes capable de gouverner un royaume », avait dit Mazarin, ce roi des ambitieux, au jeune Gondrin. En fallait-il plus pour mettre le feu aux poudres ? Bien vu par Anne d'Autriche, attaché à Condé et à Conti, il pouvait prétendre à tout ; le malheur voulut qu'il culbutât les troupes royales, en prélat guerrier du moyen âge, à Saint-Martin-du-Tertre, près de Sens, et peut-être encore à Saint-Julien-du-Sault. Louis XIV ne pardonna jamais ces attentats à son autorité naissante.

Gondrin, bon frondeur, fut par surcroît zélé janséniste. Les lettres de Saint-Cyran lui semblaient « pleines de l'esprit de Dieu » (p. 72). Il suivait la bannière de la duchesse de Longueville, et, dit le P. Rapin, « l'archevêque avoit le jansénisme profondément enraciné dans le cœur par des engagemens secrets qu'il avoit pris avec le Port-Royal[3] ». Au lieu de laisser l'Assemblée du Clergé soumettre au pape l'examen des cinq propositions de Jansénius, il envoya à Innocent X une lettre où il se plaignait que l'affaire lui fût déférée « avant que d'avoir été jugée par un concile d'évêques ». La bulle du 31 mai 1653 frappa les défenseurs des fameuses propositions. Au lieu de la publier dans son diocèse, Gondrin lança, de sa terre de Brienon, le 23 mai 1653, une lettre à l'adresse du pape, « lettre d'une audace extrême, écrit M. Dubois, et véritable défi à l'adresse de la puissance pontificale, accusée d'usurpation sur le droit des évêques, et un

1. *De La Vallière à Montespan*, p. 109. Paris, Calmann-Lévy, 1902. In-8.
2. L'affaire a été bien résumée par Crétineau-Joly, t. IV, p. 71.
3. Rapin, t. II, p. 187.

blâme sévère de la conduite des prélats qui avaient provoqué les empiétements de la cour de Rome ». Ce fut l'écueil où sombra définitivement l'avenir rêvé par ses espérances aux heures de jeunesse et de mondanité.

C'est là, dans la carrière épiscopale de Gondrin, l'acte réellement décisif; par là il s'est attiré le ressentiment tenace du siège de Rome, et la mauvaise humeur, plus dissimulée mais tout aussi réelle au fond, de la cour. Frappé d'une irrémédiable suspicion aux yeux du pape et du roi, il n'a pas su, d'ailleurs, prendre hardiment son parti de ce rôle d'opposant, a donné bientôt le spectacle d'une regrettable inconstance, et, pour se faire pardonner l'acte le plus honorable de sa vie, s'est dépensé en autant d'efforts qu'il en eût fallu pour négocier le plus ardu des traités (p. 83).

L'acte le plus honorable de sa vie, une insolence envers le pape! Cela dépend du point de vue auquel on se place, et M. Dubois comprendra que le nôtre soit tout l'opposé du sien. L'acte le plus honorable de la vie épiscopale de Mgr de Gondrin fut, après la condamnation de sa lettre par l'Inquisition (23 avril 1654), son adhésion finale au formulaire (p. 124). Il est vrai qu'il n'en peupla pas moins son diocèse de réfugiés jansénistes, publia quand même un catéchisme imprégné de la prétendue doctrine augustinienne, et, peu avant de mourir, regretta d'avoir signé.

Le rôle édifiant de Gondrin, celui qui le relève aux yeux de la postérité, c'est son rôle de réformateur. Avant même d'avoir songé à sa propre conversion, il travailla avec zèle à celle des autres. Retz appelait cela « se donner le ridicule de M. de Sens ». L'œuvre prise objectivement n'en est pas moins digne d'éloges.

Ces efforts continus pour faire fleurir la religion dans un diocèse assez indifférent, au milieu de populations rurales adonnées à la licence du cabaret et endormies dans l'ignorance, sont une belle page de l'histoire de la contre-réformation catholique au dix-septième siècle.

Répression de l'insupportable brutalité des derniers seigneurs féodaux, — un Maulny et un Moreau de Courtoin, — rédaction d'un catéchisme, établissement d'un grand séminaire, statuts synodaux, visites pastorales, encouragements aux conférences ecclésiastiques, ce sont autant de titres imprescriptibles à la faveur de ce prélat. Il résida peu : d'abord au temps de sa pre-

mière disgrâce (1659-1661), puis dans les six dernières années de sa vie; mais de loin comme de près, de l'hôtel de Sens dans la capitale, qu'il qualifiait de son *Palais archiépiscopal de Paris*, aussi bien que de ses châteaux de Brienon ou de Nolon, il s'occupa activement de secouer l'apathie de ses ouailles et de ramener parmi elles des mœurs chrétiennes, chrétiennes jusqu'au jansénisme inclusivement. Rien de plus intéressant que le tableau de l'état religieux et moral du vaste diocèse de Sens, vers 1674, tracé par M. Dubois d'après les livres des visites de l'archevêque ou de celles des archidiacres et des doyens. On y est témoin du délabrement des églises abandonnées à la ruine par l'avarice des gros décimateurs, de la négligence des pasteurs à enseigner le catéchisme, de la fidélité au devoir pascal dans les masses, d'abus plus ou moins innocents dans les divertissements populaires, des habitudes du clergé parfois empreintes de laisser-aller, enfin du trop peu de zèle de Mgr de Gondrin lui-même pour les petites écoles. S'il chercha à marcher sur les traces de saint Charles Borromée, il ne paraît pas s'être engagé dans la voie qu'avait frayée saint Pierre Fourier de Mattaincourt et qu'allait élargir saint Jean-Baptiste de la Salle.

Prélat grand seigneur et ami du faste, il consentait pourtant à s'abaisser parfois jusqu'aux humbles, et criblé de dettes, recommandait, sur les conseils de son fameux grand-vicaire, le janséniste Varet, de payer d'abord les ouvriers.

Avec son singulier mélange de qualités et de défauts, il reste certainement un des types les plus saillants de son époque. Sa place nous semble, et pour ses doctrines semi-jansénistes et pour son zèle apostolique, à côté du cardinal Le Camus, cet autre prélat de cour devenu fervent réformateur. L'évêque de Grenoble appréciait singulièrement l'archevêque de Sens; sans doute parce qu'ils se ressemblaient.

Henri CHÉROT.

« LE RECRUTEMENT SACERDOTAL[1] »

Le 15 mars 1901 paraissait à Limoges une nouvelle revue que nous avons voulu laisser un peu grandir avant de dire le bien que nous en pensions. Frappés de cette idée que « tous les intérêts, tant sacrés que profanes, toutes les dévotions..., tous les plaisirs et tous les sports », avaient leur revue spéciale, trois prêtres fort intelligents et fort zélés — MM. Ardant, Coste et le R. P. Delbrel — conçurent cette idée d'écrire un bulletin du recrutement sacerdotal.

Plusieurs revues : *Revue du clergé français*, *l'Ami du clergé*, *le Prêtre*, *les Études ecclésiastiques*, etc., traitaient déjà des questions sacerdotales et des sciences ecclésiastiques. Des bulletins locaux, en certains diocèses, parlaient plus spécialement de l'œuvre des vocations et du recrutement du clergé. Nommons, par exemple, *Annales de l'Œuvre des séminaires*, Besançon ; *Bulletin de l'Œuvre des vocations*, Toulouse ; *Annales de l'Œuvre des séminaires*, La Rochelle ; *Bulletin de l'Œuvre des séminaires*, Chartres ; *Bulletin de l'Œuvre des vocations*, Lyon, etc. Mais ces organes, fort bien rédigés d'ailleurs, étaient purement locaux. La plupart s'occupaient plus d'enregistrer des cotisations que de communiquer des idées. Il n'était donc pas inopportun ni superflu de créer une revue qui synthétisât, pour ainsi dire, l'œuvre des autres, qui cherchât à « grouper, stimuler, aider et, au besoin, guider tous ceux qui s'occupent ou devraient s'occuper du recrutement du sacerdoce ; à faire circuler parmi les meilleurs catholiques, et surtout dans le clergé, un courant de préoccupations et d'idées favorable à la multiplication des vocations sacerdotales, et aussi au bon choix des recrues ».

Le programme des rédacteurs ne manquait pas de largeur. Aussi, dès la première heure, trente-deux approbations épisco-

1. *Le Recrutement sacerdotal*, organe des intérêts du recrutement et de la formation du clergé. Revue trimestrielle. France : 3 francs ; Etranger : 4 francs. Lethielleux, éditeur, rue Cassette, 10, Paris.

pales, suivies bientôt de vingt-sept autres, lui étaient-elles accordées. La revue vécut sa première année, tenant les promesses qu'elle avait faites d'avertir ses lecteurs de tout ce qui touchait au recrutement sacerdotal, et d'être une source très abondante d'idées fort suggestives.

Un reproche pouvait cependant être fait à la revue. En s'occupant uniquement du *recrutement* sacerdotal, elle rapetissait son cadre et diminuait sa portée. La première, elle comprit son tort. « Le recrutement des aspirants au sacerdoce, avouait-elle en mars 1902, et sa formation, sont deux sujets entre lesquels existe une connexité trop étroite, pour qu'il soit possible d'en traiter un en laissant l'autre de côté. » Donc, une évolution, une croissance heureuse marqua sa seconde année, et, à son titre, elle ajouta ce sous-titre : *Organe des intérêts du recrutement et de la formation du clergé, tant séculier que régulier.*

Ainsi compris, *le Recrutement sacerdotal* est une revue spéciale dont il suffit d'analyser le plan pour en indiquer la valeur.

Chacun des quatre numéros de l'année comprend six parties :

La première partie, la *Chronique du recrutement et de la formation*, enregistre les actes pontificaux ou épiscopaux qui se réfèrent au sujet. Puis, sous la rubrique : *Nouvelles des œuvres diocésaines*, elle indique diverses industries employées dans les séminaires pour aider à la formation du clergé. Elle signale, par exemple, que, pour favoriser les études, tel grand séminaire a institué des distributions de prix ; que tel autre, afin de préparer aux paroisses rurales des pasteurs plus compétents, a organisé des cours de chimie agricole. Ailleurs, les séminaristes, pendant les vacances, forment des mutualités scolaires. Ailleurs encore, afin d'apprendre aux prêtres à se servir, au besoin, d'une imprimerie, on fonde une corporation de séminaristes imprimeurs... On se rend aisément compte de l'intérêt et de l'utilité qu'offrent de tels renseignements réunis dans une revue bien informée. Des correspondants étrangers envoient des renseignements sur la formation du clergé dans le Luxembourg, en Autriche, etc.

La *Chronique* donne ensuite des nouvelles des *œuvres interdiocésaines* de recrutement et de formation. Tels sont, par exemple, le séminaire de Saint-Sulpice à Paris, le séminaire français à Rome, le séminaire lazariste de Saint-Vincent-de-Paul, ceux des Missions étrangères, de la congrégation du Saint-Esprit et du

Saint-Cœur-de-Marie. Tels encore les séminaires qui accueillent des enfants pauvres et les forment pour les diocèses de France dénués de prêtres : École de Bethléem, Notre-Dame-des-Châteaux, en Savoie ; les diverses écoles apostoliques ou petits noviciats, dirigés par les Pères du Saint-Esprit, du Saint-Sacrement, d'Issoudun, de La Salette, Salésiens, etc. Telles, enfin, les œuvres des vocations tardives : Saint-Charles à Dinan, Grave en Hollande, Saint-Lô dans la Manche, et les œuvres similaires annexées à des petits séminaires : Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris, etc. Parmi les œuvres interdiocésaines se peuvent encore ranger l'œuvre de Saint-Pierre pour la formation du clergé indigène dans les missions, due au zèle de Mlle Bigard, et l'œuvre de l'Art sacré qui va se fonder, en octobre prochain, sous la direction de M. Luc-Olivier Merson.

Aux nouvelles des œuvres interdiocésaines succèdent, dans la *Chronique*, les nouvelles du recrutement dans les collèges ecclésiastiques, — le compte rendu des congrès, — des analyses, des citations de sermons ou discours récents, de livres, de brochures, de tracts, d'articles de journaux et de revues. Par une documentation bien établie, la revue tient ainsi ses lecteurs au courant de tout ce qui se dit ou s'écrit d'intéressant au sujet de la formation sacerdotale. D'un livre quelconque, roman ou pamphlet, elle détache la page ou le mot utiles. Elle signale enfin les influences hostiles au clergé : mesures gouvernementales, menées protestantes (œuvre des prêtres évadés), influences littéraires.

Quand *le Recrutement sacerdotal* bornerait sa tâche à fournir une chronique si précieuse, il mériterait d'être regardé comme un répertoire à peu près indispensable.

Sa deuxième partie contient un article de fond. Ceux qui ont déjà paru sont signés de Mgr Baunard, de MM. Allain, Guibert, Gontier, Lahargou, Lesêtre, Bouvier, Hugon, O. P., D. Besse, Pisani, etc. On nous en promet de MM. Crosnier, Panier, Dublanchy, Gayraud, Monnier, Didiot, de Mgr Cauly, de Mgr Radini-Tedeschi, etc. La signature des auteurs dit la valeur des articles.

Une troisième partie offre des *Pages à relire*, extraites des plus célèbres écrivains ecclésiastiques et se rapportant toujours au sujet qui constitue le champ d'études de la revue.

La quatrième partie est historique. Signalons, parmi les articles parus, une histoire de quelques *Recruteurs du sacerdoce*, et une

autre, écrite par le R. P. Cazes, O. P., *Des vocations dominicaines dans les universités du treizième siècle.*

La cinquième partie contient une *Variété* : nouvelle, poésie.

La sixième, sous le titre : *Échange d'idées et d'informations*, ouvre aux lecteurs une tribune libre. Cet échange sera d'autant plus avantageux, que des lecteurs plus nombreux et plus autorisés aideront à l'entretenir.

Notre époque de collectivisme et de sociétés coopératives demande qu'à l'isolement des essais individuels, aux petites chapelles, on substitue les vastes réunions d'idées et d'efforts. Avec un esprit très large et très désintéressé, *le Recrutement sacerdotal* nous semble avoir compris ce besoin. Le recrutement et la formation du clergé, tant séculier que régulier, vont, vraisemblablement, beaucoup souffrir de nos lois existantes ou en chantier : nouvelle raison de signaler une publication qui tend à favoriser ce recrutement et à assurer cette formation.

Au mois de décembre dernier, *le Correspondant* recommandait à ses lecteurs *le Recrutement sacerdotal.* Récemment, *la Lanterne* le recommandait aussi, en insultant ces *pourvoyeurs de la calotte* avec une rage qui ne peut que leur faire honneur.

Nous ne voulons pas être moins empressés que *le Correspondant* et que *la Lanterne* à signaler une revue dont le caractère spécial mérite d'attirer l'attention, et dont la rédaction très sérieuse tiendra d'autant mieux ses promesses, que des collaborateurs plus autorisés s'offriront à elle, que des correspondants plus nombreux la renseigneront, et que des abonnements multipliés lui assureront les ressources requises pour prospérer.

PIERRE SUAU.

UNE PROTESTATION ÉPISCOPALE EN 1831

Strasbourg, le 29 janvier 1831.

Monsieur le Préfet,

Il n'y a point d'évêque qui ne s'empresse avec zèle d'ouvrir une église à la piété des fidèles; il n'en est point qui veuille leur en fermer l'entrée. Je ne serai pas le premier à donner cet exemple. Celui qui se chargerait de cette expédition exciterait un soulèvement général dans la contrée, et la diffamation courrait bientôt au dedans et au dehors du royaume. L'église du Bischenberg servit à la piété des fidèles du voisinage avant la Révolution. Le calvaire qui l'entoure était toujours un objet de leur dévotion, et ils verraient aujourd'hui dans le retrait de l'autorisation de cette église le signal d'une nouvelle persécution contre la religion. Rien ne s'y est passé qui puisse faire croire au moindre abus. Il m'aurait donc été impossible de concourir à la révocation du décret qui est dans le vœu de tous les habitants du pays. La communauté des Ligoriens est dissoute; les deux qui se trouvent encore dans la maison sont trop connus par leur excellent esprit pour pouvoir faire ombrage aux plus soupçonneux. Ils ne feront que ce qu'on leur permettra et on ne leur permettra rien qui puisse nuire à l'ordre public.

Par toutes ces raisons, je me vois obligé de ne pas prêter mon autorité au projet que vous m'avez fait l'honneur de me proposer. Si vous vous êtes adressé au gouvernement, j'espère que vous lui aurez exprimé mon refus de concourir à cette mesure. Il faut même qu'on le sache dans mon diocèse.

Je suis, etc. † J. F. M., *évêque de Strasbourg.*

Ceci se passait au lendemain de la révolution de 1830.

La noble protestation de l'évêque de Strasbourg n'empêcha pas le gouvernement d'agir. Louis-Philippe signa, le 28 février 1831, l'ordonnance qui fermait la chapelle. Et les Rédemptoristes furent dispersés.

Depuis, ils sont revenus; la chapelle du Bischenberg demeure ouverte aux pèlerins alsaciens... sous la protection de Guillaume II !

Paul DUDON.

REVUE DES LIVRES

ASCÉTISME

La Méthode d'oraison mentale du séminaire de Saint-Sulpice, par G. Letourneau, curé de Saint-Sulpice. Paris, Lecoffre. In-12 de vii-336 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. le curé de Saint-Sulpice a eu l'heureuse idée de grouper les divers documents qui concernent l'oraison traditionnelle de sa Compagnie. Il reproduit d'abord la méthode courte et simple de M. Olier, son développement par M. de Lantages, et son achèvement par M. Tronson, « qui a été pour Saint-Sulpice le législateur complet de l'oraison mentale comme il a été le législateur parfait de tous les usages des séminaires » (p. 73).

L'auteur compare ensuite, sous treize points de vue différents, la méthode précédente avec celles de saint François de Sales, de saint Alphonse de Liguori, de saint Ignace, et montre de nombreuses concordances.

Malgré son apparence modeste de collection de documents, ce travail a une grande utilité. Il apporte une contribution à un livre qui n'a pas encore été écrit et qu'on pourrait intituler : *l'Évolution de l'oraison mentale à travers les âges.*

Voici ce qui semble se dégager des documents de M. Letourneau. Pour l'oraison mentale, « Saint-Sulpice a été vraiment l'héritier de l'esprit » du P. de Condren, qui le tenait lui-même du cardinal de Bérulle, influencé probablement par les Carmélites. « Ce fait nous paraît indubitable : le P. de Condren est le véritable inspirateur de notre méthode. » (P. 322.) Or, cette méthode, exprimée en langage moderne, consistait dans l'oraison affective, celle où les considérations ont notablement moins de place que les affections. En face des sujets d'oraison, dit le P. de Condren, « on confesse son indignité et son *impuissance à les approfondir par ses pensées*, se contentant de les *regarder* avec humilité, pour les honorer et les révérer, *jusqu'à ce qu'il*

plaise à Dieu de regarder notre bassesse et notre pauvreté et nous donner sa lumière pour entendre ces sujets; ce qu'il lui faut demander *de temps en temps, sans cependant entreprendre* de les pénétrer ni de former des pensées sur eux, *si Dieu ne nous y applique par son esprit* » (p. 323).

M. Olier fait consister l'oraison en trois points qui sont « en propres termes » (p. 322) ceux du P. de Condren. Il les appelle l'adoration, la communion (c'est-à-dire la participation à une disposition spirituelle [p. 136]), et la coopération (c'est-à-dire les résolutions, mais considérées comme précédées de l'action de la grâce). Il n'est pas question de considérations, de raisonnements, ni d'aliment donné à la faculté turbulente de l'imagination. Bref, c'était de l'oraison affective.

M. Tronson compléta la méthode (p. 73, 137). Elle était faite pour des hommes déjà avancés comme science et vertu, pour des esprits qui avaient réfléchi d'avance aux sujets qu'ils méditaient. Mais les séminaristes n'étaient pas encore dans ce cas. En homme positif, cet éminent supérieur de Saint-Sulpice dut se dire qu'il y avait là une addition à introduire[1]. Il insista donc sur la nécessité de « se convaincre », c'est-à-dire sur les considérations et leur application personnelle. Cette méthode de Saint-Sulpice, seconde manière, était ainsi un mélange égal de méditation raisonnante et d'oraison affective. Plus tard, dans ses célèbres *Méditations* (rééditées chez Lecoffre), M. Hamon renforcera encore les considérations, qui seront réparties en deux ou trois points. Sauf la formule préliminaire : « Adorons », etc., on n'y retrouvera plus rien de la méthode de M. Olier.

La même préoccupation pratique a inspiré à M. Tronson de modifier le rôle des demandes dans le second point. Elles y deviennent l'élément prédominant : « La communion, dit-il, doit se faire *particulièrement* par les demandes. » (P. 136.) Il craignait, sans doute, que les séminaristes ne restassent dans le vague et l'oisiveté, en croyant s'assimiler silencieusement les sentiments de Notre-Seigneur. Pour M. Olier, au contraire, les demandes ne sont qu'un accessoire, et même certaines âmes ne

1. Déjà M. de Lantages, supérieur du séminaire du Puy, insinue cette idée (p. 58). Elle est beaucoup plus explicite dans le texte (p. 26) que lui attribue le *Manuel de piété*, mais qui, probablement, a été retouché depuis (p. 14, note).

devaient pas les rechercher pendant le second point. Dans cette participation, dit-il, « Dieu communique ses dons par *la seule* opération intime de son esprit. L'âme qui expérimente quelque opération secrète en son cœur, *se doit tenir en repos et en silence... sans vouloir opérer par soi-même*, ni faire des efforts qui troubleraient les opérations pures et saintes de l'Esprit divin en elle. » (P. 8.) Le conseil était excellent, mais seulement pour les âmes « qui expérimentent quelque opération secrète ». M. Tronson s'est occupé des autres, hélas! trop nombreuses.

Ce volume renferme une étude célèbre du P. Faber où il expose, en les comparant, les méthodes de M. Olier et de saint Ignace. Il trouve à la première une origine bien plus lointaine que celle de l'Oratoire. « Elle est *calquée fidèlement*, dit-il, sur les traditions des anciens Pères et des saints du désert. » (P. 287.) M. Letourneau trouve avec raison « que cette indication est fort vague » (p. 321). Le P. Faber n'a apporté aucune preuve historique de son assertion. Bien plus, l'histoire montre, au contraire, qu'avant le quinzième siècle, ou tout au moins la fin du quatorzième, il n'y avait pas d'oraison mentale *méthodique*, c'est-à-dire déterminée quant au sujet, à la marche, à la durée[1]. Il semble bien que l'oraison des anciens Ordres consistait à se pénétrer des idées présentées par l'office divin et la sainte Écriture; puis, dans les moments de liberté, on y revenait doucement et sans plan préconçu. Les règles des Ordres antérieurs au seizième siècle ne fixent clairement, comme oraison, que la récitation de l'office divin.

Ces habitudes tiennent à plusieurs causes. La première est que l'oraison vocale de beaucoup de monastères était longue, et dans ce cas, on se fatiguerait beaucoup si ensuite on voulait méditer par des procédés savants.

Une autre cause est qu'on suppléait à l'influence de la méditation par des règles assurant un recueillement persistant et par la fréquence des prières échelonnées tout le long de la journée. Le commentateur de la règle de saint Benoît, dans l'édition Migne (t. LXVI, col. 414, B) dit : « Dans les anciennes règles monastiques, nous ne trouvons aucune heure affectée à l'oraison

1. Toutefois, les Chartreux paraissent avoir eu, dès le début, un *temps* déterminé pour l'oraison mentale. (V. *Patrologie latine*, de Migne, t. CLIII, col. 699, 701 : *Guigonis consuetudines.*)

mentale, parce qu'en tout lieu et en tout temps, on pensait aux choses célestes. » En un mot, il y avait une atmosphère, une *vie* continue d'oraison, qui résultait moins de tel exercice particulier que d'un ensemble. Quand, au contraire, on est très mêlé à la vie du monde, on est généralement obligé, pour se remettre dans le divin, de donner une forme plus tranchée à certains exercices ou à certains de leurs éléments, tels que la préparation et les résolutions.

Enfin le mode d'oraison des anciens s'explique par la vie intellectuelle de leur époque. Ayant très peu de livres, ils ne variaient pas, comme nous, leurs lectures. Ils s'habituaient à vivre d'un petit nombre d'idées, ainsi qu'on le fait encore dans l'immobile Orient et les couvents du rite grec. Les anciens avaient donc une âme moins compliquée, plus lente que la nôtre ; leur oraison s'en ressentait.

Les grands changements se sont produits en Occident à la suite de la Renaissance, quand la pensée humaine est devenue, je ne dis pas plus profonde, mais plus remuante ; mouvement qui a toujours été en s'accentuant.

Saint Ignace lui-même ne songea pas à changer l'usage universel. Au moment où l'on entrait dans son Ordre, il faisait suivre ses *Exercices* pendant un mois, en silence. Ensuite, l'oraison obligatoire du matin consistait uniquement en une demi-heure de prières vocales, la récitation du petit office de la sainte Vierge. Les profès n'étaient invités que d'une manière générale à consacrer à la prière le plus possible de leurs temps libres. Ce régime dura une trentaine d'années; puis l'oraison mentale s'introduisit peu à peu.

De cet exposé historique il suit qu'une seule chose peut être concédée au P. Faber, c'est que l'oraison mentale des anciens et celle de Saint-Sulpice étaient toutes deux des oraisons affectives. Mais ce n'est là qu'une ressemblance bien incomplète. Comme marche, l'une n'est en aucune façon « calquée fidèlement » sur l'autre.

Le P. Faber a négligé de montrer un point de contact entre l'oraison de M. Olier et celle de saint Ignace. Cela vient de ce qu'il ne semble connaître qu'une des méthodes du saint : la méditation d'une vérité abstraite ; c'est là ce que le R. P. Roothaan a étudié et longuement développé dans son *De ratione meditandi.*

Mais saint Ignace indique plusieurs autres méthodes; il insiste notamment sur celle qu'il appelle contemplation, et qui s'applique aux *faits*, tels que les mystères de la vie de Notre-Seigneur. Elle consiste à se mêler avec les saints personnages du mystère, à participer à leurs sentiments, à vivre leur vie intérieure, puis à tirer de là « quelque fruit » particulier, non fixé *a priori*. Qu'est-ce autre chose que la « communion » de M. Olier et que cette méthode du P. de Condren « s'insinuant dans l'unité d'esprit avec Dieu et avec son Fils » (p. 329)?

Aug. Poulain.

QUESTIONS ACTUELLES

L'abbé Naudet. — **Pour la Femme.** Paris, Fontemoing, 1903. Un volume in-12. Prix : 3 fr. 50.

Brûlant d'un zèle très sincère, en même temps que très moderne, M. l'abbé Naudet se devait d'écrire un livre féministe. Le voici. Peut-être l'alliance de mots qu'offre le titre semblera-t-elle étrange, sinon choquante. Tout au moins, le sens même de ce titre est douteux. Car ce plaidoyer pour la femme n'est pas un livre écrit, c'est mon humble avis, pour être lu par les femmes : chrétiennes, elles en seraient troublées et, sans doute, mécontentes; incroyantes, elles en abuseraient et y verraient probablement plus que n'a voulu y mettre l'auteur.

Car c'est le malheur de M. l'abbé Naudet, que chez lui le cœur, contrairement à un mot célèbre, est souvent la dupe de l'esprit. Le cœur, toujours noble et généreux, est celui d'un prêtre qui aime le Christ et qui, par suite, aime le peuple. L'esprit, subtil et fin comme celui d'un artiste, est tumultueux parfois et confus, parce que contradictoire dans ses données, comme celui d'un démocrate chrétien. Et c'est pourquoi l'apôtre prend invariablement pour du zèle ce qui n'est quelquefois que l'injuste et outrancière utopie d'un latent socialisme.

Il y a dans ce livre des pages superbes, comme sait en écrire (j'allais dire comme sait en parler) l'abbé Naudet. Encore y relèverait-on des négligences de style, dont il n'est point coutumier, et un grand nombre d'imperfections typographiques. Mais passons. Le chapitre sur *la Femme d'après la doctrine catholique*

serait parfait, si la sainte Vierge y tenait la place qui lui convient, la toute première, au lieu d'être à peine nommée. On oublie volontiers quelques inexactitudes, quand on arrive à des lignes comme celles-ci :

« ... Lorsque j'entends mal dire des efforts généreux qui, à l'heure actuelle, veulent émanciper la femme, je songe à la Vierge Marie, notre souveraine, qui réunit autour de son trône et sur le pied d'égalité les vierges, les martyres, les saintes de toutes conditions, à côté des apôtres, des martyrs et des confesseurs. Je songe à ces grandes « émancipées » de l'ère médiévale, que l'Église encourageait, bénissait, canonisait : émancipées de la politique, comme sainte Hélène, auprès de Constantin, son fils; Flaccile, auprès de Théodose, son mari; sainte Pulchérie, auprès de Théodose le Jeune, son frère; Placidie, auprès de Valentin III, son fils ; sainte Clotilde, sainte Bathilde, et la pieuse comtesse Mathilde, et Blanche de Castille, mère de saint Louis, et la tant admirable Catherine de Sienne ; émancipées de la science ou de la philosophie, comme sainte Catherine d'Alexandrie, la patronne des philosophes; sainte Hildegonde, sainte Eugénie, sainte Thérèse... ; nombre d'autres, enfin, qui n'en furent pas moins bonnes épouses, bonnes mères ou vierges sans tache. »

Seulement ce beau mouvement et ce grand tableau en suggèrent peut-être plus long que ne voudrait l'auteur. Car si le christianisme a si bien affranchi et élevé la femme avant que s'en fussent occupées Mlle Maria Deraisme et Mme Schmall, pourquoi jeter maintenant la pierre à tous ceux qui croient encore bons les vieux moyens et se méfient des innovations, même mêlées de bien, lorsque celles-ci nous viennent des ennemis de l'Église et de l'ordre, protestants ou francs-maçons, rationalistes ou révolutionnaires, littérateurs légers ou théoriciens socialistes?

Cette exagération de modernisme et ce besoin de révolution, le mot n'est pas trop fort, est le grand défaut de M. l'abbé Naudet. Il touche à tout à la fois; ne lui demandez pas quel est le point le plus urgent à réformer : pour lui, c'est tout qui ne vaut plus rien. Désireux de voir, comme il le dit, « les catholiques prendre position dans toutes les luttes modernes et occuper toutes les « avenues » du progrès, il semble oublier ce qu'il proclame, qu'il est lui-même « une simple unité — remarquable d'ailleurs — dans l'armée de ses frères ». Un homme n'occupe pas toutes les

avenues ! Pourquoi donc traite-t-il tant de choses, surtout en si peu de pages, et soulève-t-il tant de problèmes qu'il est loin de pouvoir résoudre ? De vrai, il y en a trop dans son livre : l'éducation à l'américaine, la monogamie et le divorce, la question des salaires, le régime dotal, la recherche de la paternité, les femmes électeurs, les religieuses enseignantes, la coéducation des sexes, la direction spirituelle, etc., etc. Tout cela pour trois francs cinquante, en quelque trois cents pages petit format !... Je frémis rien qu'à lire ces titres, rien qu'à voir ces rochers branlants, qu'on meut d'un doigt, qu'on balance indéfiniment sans trouver, du moins pour plusieurs, la position d'équilibre, au risque de se faire écraser, et pour avoir le secret plaisir de faire crier la peur aux gens paisibles !

Pourtant je ne ferai pas à M. l'abbé Naudet un procès de détails. D'abord on n'en finirait pas. Tout ce qu'il dit est *presque* vrai, et quand il y a une erreur, elle est si loyale, si intimement et inconsciemment mêlée au vrai, qu'il faudrait un regard bien sûr, une main bien délicate pour mettre les choses au point sans faire crier personne avec quelque droit. Ainsi tout le monde comprend qu'on trouve à redire au système d'éducation morale qui prévaut en France, à la séparation absolue des garçons et des filles, suivie d'un rapprochement subit à l'âge même où le contact devient dangereux. M. Naudet n'y voit d'autre remède que la coéducation des sexes ; il cite M. Buisson et M. Marcel Prévost, fort qualifiés, sans doute, pour donner aux catholiques des leçons, l'un de pédagogie et l'autre de morale ; il invoque paisiblement l'exemple de l'Amérique (hélas !) comme un argument en faveur de sa thèse, et il avoue tout juste que les tentatives du docteur Robin à Cempuis furent « plutôt lamentables » ! Ailleurs, c'est avec l'histoire qu'il en prend un peu trop à son aise, toujours pour n'avoir pas su mesurer l'expression d'une pensée d'abord juste. Les vieilles filles lui déplaisent, comme au P. Lacordaire. Est-ce une raison pour dire qu'elles « ne sont pas une création catholique » ? Si les pages délicieusement rayonnantes, dont Louis Veuillot et François Coppée ont auréolé le front de leurs sœurs, ne lui disent rien, il peut voir dans les histoires ecclésiastiques que les vierges de la primitive Église n'étaient pas toutes des moniales, et il lui suffit d'ouvrir les yeux sur l'histoire actuelle du catholicisme pour voir, en dépit de quelques servantes revêches de presbytères

et des vieilles demoiselles à petits chiens, ce que sont et ce que valent les vieilles filles. Mieux encore, il n'a qu'à se rappeler l'enseignement de Jésus-Christ sur la virginité en général.

Mais cet exemple, pris entre cent, montre, comme le précédent, combien il y aurait peu à changer au livre pour qu'il fût parfait; combien il y a pourtant de danger à le lire sans être prévenu contre son manque de mesure. Il faut entrer dans les idées de l'abbé Naudet avec autant de modération qu'il en met peu à les exposer. Pour avoir le sens des nuances, il lui manque d'être une âme pacifique. Ses écrits sont des discours, et s'il plaide ardemment *pour* la femme, il parle plus vivement encore *contre* tous ceux qui n'ont pas ses théories. D'aucuns lui en voudront peut-être jusqu'à lui jeter l'anathème. Je ne suis pas de ceux-là. Il me semble, au contraire, qu'à un homme ardent comme lui, et dont les illusions mêmes sont si nobles, il faut pardonner un peu de témérité, parce qu'il a beaucoup de courage; un peu d'exagération, parce qu'il a de grands desseins; quelques pas même hors du vrai chemin, parce qu'il aspire, en somme, au vrai but, et un rien de déclamation, parce qu'il a beaucoup d'éloquence.

Et puis, j'admire toujours un prêtre qui veut, « avec la grâce d'en haut, faire l'œuvre sociale dans l'Église de Dieu ». Je désire avec lui « que son livre fasse un peu de bien », sans oser croire qu'il en fasse beaucoup ; j'espère, enfin, que « le lecteur donnera en sa prière, à l'auteur, un pieux souvenir ».

Joseph Boubée.

ROMANS

Tante Bath, par Mme Charles Péronnet. Abbeville, Paillart.

Le récit est un peu bien compliqué; mais la morale est excellente : Jeunes filles, sachez vous dévouer pour les vôtres. C'est encore un des plus sûrs moyens pour tirer un bon numéro à la conscription, — je veux dire au mariage.

Bibliothèque de ma fille. Henri Gauthier, éditeur. Trois nouveaux volumes :

1° Gringalette, de Maurice Le Beaumont, est une histoire agréable à entendre conter, bien menée, bien dite, qui ne traîne

pas. Mais, oserais-je dire à l'auteur, si vous voulez être utile à vos jeunes sœurs qui vous lisent, laissez donc là une bonne fois ce merveilleux qui ne peut que leur fausser l'esprit, ces trésors cachés et découverts au bon moment pour faire une grosse dot. Cela n'arrive pas dans la vie réelle. Montrez-la telle qu'elle est, avec des devoirs à pratiquer, des défauts à corriger et des vertus à acquérir.

2° **Bonne-Maman** est une sœur de *Tante Bath* et une compatriote de *Gringalette*, autrement dit une Limousine et une grande sœur, qui se sacrifie pour élever les petits. Il y en a toute une nichée autour d'elle, sans compter quantité de braves gens dont elle est l'idéal. On l'aimerait davantage et ses bons exemples seraient plus profitables, s'ils n'étaient noyés dans des parlottes sans fin et de menus faits où l'intérêt languit.

3° **L'Idéal de l'oncle Caillou** est l'histoire douloureuse d'un jeune homme à l'âme pure et chevaleresque, sur qui pèse, à son insu, la tare de la fortune et de la honte paternelle, dont il ne parvient à se libérer que par un héroïque sacrifice. C'est très beau et très prenant. Champol nous a donné un bon nombre d'œuvres intéressantes, aucune peut-être d'une meilleure inspiration.

Notre Amirale, par la comtesse de Flavigny. Lethielleux, éditeur.

C'est moins un récit qu'une sorte de méditation sentimentale que l'auteur présente ainsi : « Dans cette simple nouvelle, nous parlerons d'amour, parce que l'amour désintéressé, généreux et plus que tout autre amour, peut-être, l'amour conjugal, rapproche de Dieu. »

Madeleine. *La féministe; la femme*, par M. Dartière et L. Lauris. Amat, éditeur.

Une jeune fille gâche sa jeunesse dans la chimère d'un féminisme extravagant. Quand elle revient au bon sens, il est trop tard; elle exprime sa désillusion dans une phrase qui est manquée — comme sa vie — : « Puissent mes souffrances, puissent mes larmes servir au rachat de mes fautes et à celui de celles commises par ceux que je n'ai pas su aimer! »

La Rivale, par CHAMPOL. Plon, éditeur.

Ici encore, la rencontre, le choc entre deux sociétés, deux mondes, le passé et le présent, la vieille aristocratie et la moderne finance. C'est le même théâtre et les mêmes personnages que dans *l'Idéal de l'oncle Caillou*, mais les rôles sont intervertis. Cette fois, c'est le vieux monde avec sa belle fierté, sa délicatesse farouche, qui finit par l'emporter. Récit très attachant et scènes superbes. Pourquoi faut-il qu'il y ait pour finir le trésor caché et découvert? CHAMPOL peut se passer de cette *machine* usée.

Longue Route, par François GILLETTE. Plon, éditeur.

Étude laborieuse et bien observée d'un cas de psychologie féminine. L'œuvre n'est pas sans valeur; mais que la *route est longue*, et que de détours inutiles! On aurait pu l'abréger de moitié. A force de raffiner pour traduire des nuances, la phrase tourne au pathos ou au rébus : « Peu à peu, la pensée assez tourmentante de sa fille s'amalgama avec ces théories, de façon à ce qu'il leur trouvât quelque chose de substantiel et de positif, par l'application que, peut-être, il en pourrait faire. »

Il ne doit pas y avoir place pour *Longue Route* dans la *Bibliothèque de ma fille*.

La Ferme d'Herbigny (Etiennette), par le comte A. de SAINT-AULAIRE. Perrin, éditeur.

Paul et Virginie sont venus de l'île de France aux rives de la Dordogne : ils s'appellent Prosper et Etiennette. Ils vont se marier; mais le méchant Jacques, éconduit par Etiennette, tue Prosper. Etiennette se fait religieuse. L'idylle est entrecoupée de conversations sur le malheur des temps entre le châtelain, le curé et les fermiers.

Marquée, par Henry MAISONNEUVE. Plon, éditeur.

Une jeune fille, entrée au couvent sous le coup d'un grand chagrin, en sort par la porte que lui entr'ouvre le médecin militaire de l'hôpital où elle sert les malades. Tout se passe le plus correctement du monde; cependant, la religieuse redevenue libre garde

« l'empreinte », elle est « marquée », et son roman, si honnête qu'il soit, s'achève tristement.

L'auteur a du talent et de bonnes intentions. Que prétend-il prouver dans cette histoire? Sans doute, qu'il ne faut pas entrer en religion, si l'on n'y est pas appelé; qu'une déception, par exemple, n'est pas une vocation. Soit; mais, en dépit de la légende, ce ne sont pas d'ordinaire les cœurs brisés et les âmes dolentes qui peuplent les cloîtres. M. Maisonneuve a traité avec délicatesse un sujet délicat; mais pourquoi s'applique-t-il à rendre ridicules les deux prêtres qu'il trouve sur son chemin? Il ne paraît pourtant pas écrire pour les gens qui boivent du gros bleu.

Rencontres, par Marianne Damad. Plon, éditeur.

Il y a dans la vie de tous les jours des rencontres imprévues qui exercent sur nous une influence salutaire ou fâcheuse, parfois profonde et décisive. Lorsque le contact s'établit entre ceux que le rang social sépare, la rencontre est souvent plus profitable à ceux d'en haut qu'à ceux d'en bas. Voilà, je pense, la morale un peu flottante des quatre *nouvelles* réunies dans ce volume. Le récit en est élégant et d'un charme discret.

Irréparable Faute, par Mme Adrienne Duhamel, avec une Lettre-Préface du R. P. Lescœur. Bloud, éditeur.

L'enfant de parents divorcés se trouve dans une situation cruelle. Il porte la peine d'une faute qu'il n'a pas commise et qui est *irréparable*.

C'est ce qu'on a voulu montrer dans l'histoire de Madeleine. Seulement on n'a pas eu le courage de la faire malheureuse jusqu'au bout. Tout est bien qui finit bien, surtout si c'est par un très beau mariage. Mais cet agréable dénouement enlève au récit sa valeur de leçon morale.

Cœurs d'enfants. *Histoires et récits*, par Jean Barbet de Vaux. Haton, éditeur.

« Souvent après une réunion de catéchisme, pour récompenser mes petits élèves de leur attention, je leur racontais l'histoire

d'un enfant qui, avec son cœur, avait su trouver le Seigneur Jésus et lui plaire.

« Ils ont souri ou pleuré en m'écoutant, et, pour ne pas oublier les héros qu'ils aimaient, ils m'ont demandé d'écrire ces histoires. »

C'est ainsi que l'auteur de *Cœurs d'enfants* présente son livre. Les lecteurs de l'aimable catéchiste feront comme les petits auditeurs; il leur arrivera de sourire et de pleurer; car ses histoires, quelquefois gaies, plus souvent touchantes, sont toujours dites avec beaucoup de charme.

L'Oublié, par Laure Conan. Montréal, Beauchemin, éditeur.

La scène se passe à Villemarie, premier nom que les fondateurs de Montréal donnèrent à leur cité. Le major Lambert Closse épouse une jeune Française, Elisabeth Moyen, qui avait été prisonnière chez les Iroquois, puis la laisse veuve à dix-neuf ans, en périssant à la guerre contre les sauvages. C'est lui, l'*oublié*; l'histoire du Canada n'avait gardé que son nom. Ce récit où on le fait revivre a le charme naïf et doux des *Relations de la Nouvelle-France*.

Emma Beaumont, par M. Reepmaker. Stock, éditeur.

Celui-ci est un article d'importation étrangère; il fut écrit à Rotterdam.

D'abord trois cent quarante pages pour raconter le malheur d'une jeune fille trahie par son fiancé; puis une cinquantaine d'autres pour expliquer à la jeune fille comme quoi elle n'a que ce qu'elle mérite. Je vous le donne en cent. Voici : c'est qu'elle-même a jadis pris un plaisir cruel à briser le cœur de celui à qui elle avait engagé sa foi. Il y a de cela quelque chose comme deux mille quatre cents ans. C'était à Athènes, au temps de Périclès; elle s'appelait Drosis et son Roméo, Parolos. Si vous êtes assassiné par quelque bandit de faubourg, sachez que c'est un juste châtiment de vos exploits dans une vie antérieure où vous-même vous étiez de la bande des Apaches.

Nous avons reçu encore : Mademoiselle Pompon, par le fécond romancier Pierre Mael (Mame, éditeur); — Simonne, par F. de

Nocé, et **Grimonette**, par Lucie des Ages (Haton, éditeur) : deux contes dans le genre de ceux de feu Mme de Genlis, mais d'une allure plus foncièrement chrétienne et pieuse; — **Floréal**, par Roger des Fourniels, et **Fils d'émigré**, par Ernest Daudet : deux très intéressants récits sur la Révolution, ajoutés à la *Collection des romans chrétiens* (2 fr. 50 le volume) de la maison de la Bonne Presse; — **Malfaiteurs**, par Jean Grave (Stock, éditeur), un de ces romans socialistes qui pourraient être beaux, s'ils n'étaient encombrés de dissertations et de malpropretés.

Joseph de Blacé.

La Peur de vivre, par Henry Bordeaux. Paris, Fontemoing, 1902. Un volume in-8 écu (Collection *Minerva*). Prix : 3 fr. 50.

Ne voit pas qui veut de jolis paysages et de belles âmes. A Thonon, M. Henry Bordeaux a été entouré des uns et des autres. Il a su les comprendre, et, dans son beau roman, *la Peur de vivre*, il nous a retracé, avec une rare sincérité, la saine poésie des montagnes de Savoie et les fortifiants exemples d'une famille de braves.

La Peur de vivre comprend deux parties, deux romans : le roman de Marcel, le roman de Paule.

Marcel Guibert, jeune capitaine décoré, retour de Madagascar, arrive dans sa petite propriété de Maupas, près de Chambéry, où l'attendent sa vieille mère, ruinée, et sa sœur Paule. Les Dulaurens, qui ne voient plus Mme Guibert, depuis qu'elle est sans fortune, invitent le capitaine Marcel, afin d'étaler, à leur profit, sa jeune gloire, et Marcel Guibert s'éprend d'Alice Dulaurens, une timide, un ange sans volonté, qui a peur de vivre. Paule a beau dire à son frère : « Alice n'est pas la femme qu'il te faut. Elle manque de courage », Marcel l'aime, et Mme Guibert, qui va demander la main d'Alice, est durement repoussée. Aussi bien, le congé de Marcel expire; il repart pour l'Algérie, déçu dans son rêve, et décidé à faire partie de la prochaine mission Foureau-Lamy.

Marcel est revenu de la mission saharienne, commandant et illustre, mais il meurt dans un engagement, à Timmimoun. Vaincue par sa mère, Alice Dulaurens avait, entre temps, épousé un per-

sonnage vulgaire, M. de Marthenas, et elle en est réduite à pleurer, sans l'avoir goûté, le bonheur qu'elle n'a pas eu le courage de vouloir. Jean Berlier, camarade de campagne de Marcel, revient seul au Maupas. Il y épouse Paule Guibert, et part avec elle pour le Tonkin, laissant seule, à Chambéry, Mme Guibert, la Niobé généreuse, toujours frappée, mais toujours forte et sereine.

L'originalité et le mérite de ce roman consistent moins dans la consciencieuse peinture des paysages, ou dans l'observation psychologique pourtant bien exacte, que dans la façon dont l'auteur comprend et enseigne l'optimisme.

Les optimistes sont d'ordinaire des gens heureux, qui admirent la vie parce qu'ils n'en ont pas souffert, et leurs leçons restent inefficaces, parce qu'elles manquent de sincérité.

Dans *la Peur de vivre* il est un rôle admirable qui fait grandement honneur à l'écrivain qui l'a conçu, c'est celui de Mme Guibert. A la première page du livre, cette veuve, encore endolorie par son deuil récent, attend son fils à la gare de Chambéry. Les déceptions, les deuils, les séparations l'accablent, et, désintéressée, courageuse, chrétienne, elle se relève après chaque épreuve et poursuit, sans murmure, son douloureux chemin. Quand elle dit le dernier mot du livre, qui est une prière généreuse, son visage resplendit d'une paix sereine, « la paix de ceux qui attendent la mort sans crainte, après avoir accueilli la vie sans faiblesse ». C'est une héroïne de Corneille, mais nullement guindée, qui fait pleurer, tant on la voit souffrir, mais dont les fermes paroles redonnent confiance en la vie.

Aux autres héros du livre, l'égoïsme et les calculs d'amour-propre n'ont donné ni la paix, ni la joie. La simple poursuite du devoir lui conserve, à elle, toute sa sérénité. Et ce n'est pas un être imaginaire que cette femme héroïque ; M. Bordeaux l'a dû copier d'après nature. Ce modèle existe. Aux messes du matin, dans les coins sombres des églises, on les retrouverait, nombreuses, ces femmes de France simplement sublimes, oublieuses de soi, heureuses dans leur douleur même, et toujours capables de donner à leurs fils de fortes leçons de courage.

Dans *Matelot*, Loti a peint une autre mère, qui attend, elle aussi, le retour d'un fils disparu. Ce fils était, en somme, un *raté*, et cette mère aimante, désolée, souffre d'un désespoir qui navre,

quand, au lieu du fils attendu, elle reçoit un message de mort. Et l'on ferme le livre de Loti avec une tristesse inconsolée, avec le dégoût de vivre; tandis qu'on achève celui de M. Bordeaux avec une douleur pleine d'espoir, avec le courage de vivre.

Mme Guibert n'est pas le seul personnage que M. Bordeaux ait rendu avec bonheur. Autour de cette figure dominatrice, l'auteur en a groupé d'autres qui la complètent. Ceux d'abord qui n'ont pas peur de vivre : Marcel, courageux, fier, d'une dureté, parfois, qui le rendrait peu sympathique; Paule, Antigone dévouée, qui étouffe longtemps en son cœur tout désir de joie, et qui n'accepte le bonheur qu'avec le ferme dessein de le chercher dans le devoir et dans la lutte; Jean Berlier, d'abord jeune premier assez léger, mais qui revient mûri du Sahara, et dont l'ascension morale est due, en partie, à l'influence des Guibert. Puis les autres, les timides, les lâches, les insignifiants, bien choisis, bien caractérisés, sans charge, sans parti pris.

Le livre de M. Bordeaux n'est assurément pas sans défaut. Les descriptions y sont parfois laborieuses; un puriste y blâmerait quelques expressions, par exemple ce mot *sovoral* si peu harmonieux. Mais au lieu d'œuvres vaines et sans portée morale, j'aimerais voir ce roman en bien des mains, voire en des mains de jeunes filles. Il leur causerait d'abord de très douces émotions. Il leur apprendrait surtout, ce qu'il ne faut pas laisser à l'expérience le soin de leur apprendre, qu'on ne doit pas avoir peur de vivre, c'est-à-dire de lutter et de souffrir; « d'aimer de toutes ses forces, toujours, jusqu'à la fin et jusqu'au sacrifice »; qu'« il ne faut craindre ni la peine, ni les grandes joies, ni les grandes douleurs »; et que, selon la belle expression de Mme Guibert, « il faut se contenter de prendre aux jours qui passent le bien qui ne passe pas ».

Pierre Suau.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

L'abbé A. Coulomb. — **Vie de la T. R. Mère Marie du Cœur-de-Jésus, née Euphrasie Barbier,** *fondatrice et première supérieure générale de l'Institut des Filles de Notre-Dame-des-Missions.* Paris, Charles Amat. In-8 raisin de 800 pages, avec portrait et cartes géographiques, couverture imitation toile. Prix : 5 francs.

Vers la fin de l'été de 1848, une jeune fille de dix-neuf ans, mais si petite qu'elle en paraissait douze à peine, frappait à la porte d'une modeste communauté de religieuses établie à Cuves, près de Chaumont, dans le diocèse de Langres.

Elle venait des environs de Caen, d'un village où pendant deux ans elle avait dirigé une maison de blanchissage. Son projet était bien arrêté; elle l'avait mûri par cinq années de réflexion et de patience. Elle voulait « être religieuse pour aller dans les pays étrangers, à la suite des missionnaires, ouvrir des écoles, recueillir des petits sauvages et étendre le royaume du Christ ».

Enfant, elle faisait les délices des siens, et surtout de sa grand'-mère, qui venait passer des mois entiers au village « pour jouir de ses caresses » ; à quatorze ans, sa modestie gracieuse, sa charité, son aimable gaieté l'avaient rendue chère à ses compagnes de travail. Déjà les gens d'expérience trouvaient dans sa conversation « un certain sel qui relevait l'agrément de ses paroles et dénotait un esprit plus qu'ordinaire ».

Mais bientôt la pauvre communauté, ne pouvant plus vivre à Cuves, crut devoir essayer d'un séjour à Londres. La misère l'y suivit. « Du riz et parfois un peu de pain, du lard avarié que l'on achetait à vil prix, de l'eau ou tout au plus un peu de thé, tel était le plus souvent le frugal repas » de la petite sœur et de ses compagnes. Et pourtant elles travaillaient tout le jour, et même, quelquefois, une partie de la nuit; mais leur travail était si peu rétribué!

Enfin, au commencement de 1852, la sœur est atteinte de la petite vérole. « Pas de médecin, dit son biographe, ni d'infirmière, comment les eût-on payés? pas de médicaments ni de tisane, pas de feu dans la cellule et à peine quelques couvertures sur le lit. » — Le mal rentre, retombe sur l'estomac, et la santé est perdue pour la vie. Désormais la sœur devra se contenter pour ses repas de quelques bouchées de pain et de quelques gorgées d'eau sucrée ou de café.

En 1861, elle est à Lyon et fonde, avec l'aide des Pères Ma-

ristes, l'Institut des Filles de Notre-Dame-des-Missions.

Il y a plaisir et profit à la suivre à travers les difficultés et les épreuves de tout genre qu'elle rencontre sur sa route. Pour les enfants que dirigent ses religieuses elle est toujours « la petite Mère », à cause de sa taille; mais quand on l'a fréquentée quelque peu, on tombe sous le charme, et il faut se rendre à la supériorité de son intelligence, à l'énergie de sa volonté, et surtout à l'ascendant de sa vertu. Sous des apparences frêles et délicates, une fraîcheur de coloris et un air de jeunesse qui surprennent au premier abord, elle cache un cœur ardent et un vouloir de fer.

Vingt-cinq ans après l'arrivée à Lyon de la Mère Marie du Cœur-de-Jésus, son institut compte douze couvents solidement établis et canoniquement érigés. Avec leurs écoles paroissiales, leurs pensionnats, leurs cours industriels, leurs providences, leurs catéchuménats, toutes leurs œuvres de religion, de charité et de zèle, ces douze maisons prospèrent, au grand soleil de l'épreuve, en France, en Angleterre, aux Indes, et surtout en Océanie.

Quand, sept ans plus tard, en 1893, la fondatrice rendra son âme très pure à son Créateur, son œuvre sera non seulement agrandie, mais fortement consolidée. Vienne la persécution, elle pourra chasser le nouvel Institut de France (1901), mais sans nuire à sa puissante vitalité.

C'est avec un véritable luxe de détails que M. l'abbé Coulomb nous raconte la vie de la Mère Marie du Cœur-de-Jésus. Avant tout, il devait satisfaire à la piété filiale et à la très louable curiosité des Filles de Notre-Dame-des-Missions. Cependant tous ces détails sont vrais, et appuyés sur des preuves de choix. « Ce n'est point au hasard, dit-il (p. 19), que nous avançons toutes ces choses. »

Sans doute, l'exactitude est le premier devoir d'un biographe; mais est-elle donc d'un si grand mérite? Peut-être; et quand ce mérite s'impose à l'attention, soyez assuré qu'il n'est point vulgaire, Si vous ajoutez au souci constant et sagace de la vérité cette sorte de respect pour le lecteur qui se traduit en un langage mesuré, d'une gravité modeste et digne et ne s'aventure dans l'appréciation des faits et des personnes qu'avec prudence et tact, vous aurez, ce nous semble, la caractéristique de cette édifiante biographie.

Elle n'a pas deux volumes! ce dont on aurait bien voulu dans le passé pouvoir féliciter plus d'un biographe. Pour les lectrices auxquelles elle s'adresse : religieuses de Notre-Dame-des-Missions, leurs élèves, leurs amies, etc., il n'y a, sans doute, rien de trop dans ces 800 pages. Mais la paresse de quantité de jeunes filles et de femmes du monde, néanmoins assez bonnes pour affronter de temps en temps quelques lectures sérieuses, est si prompte à s'effrayer! Beaucoup n'oseront pas aborder cet imposant in-8. Et cependant leurs âmes auraient tout à gagner au contact de cette âme héroïque dont il raconte la vie! Que de beaux exemples et de fortifiants enseignements elles y trouveraient! Ne serait-il pas possible de faire entrer dans un attrayant

in-12 de 250 ou 300 pages les faits les plus intéressants et les plus caractéristiques de cette vie admirable ? Ce serait assurément rendre à plusieurs un service insigne.

H. Peyrachon.

L. Misermont. — **Les Filles de la Charité d'Arras, dernières victimes de Joseph Lebon à Cambrai (26 juin 1794). 2e édition. Cambrai, Deligne, 1901. In-8, 370 pages, 9 planches. Prix : 4 fr. 50.**

Cet ouvrage, dont la première édition fut naguère annoncée aux lecteurs des *Études* (numéro du 20 octobre 1900), a été considérablement accru, grâce à de nouvelles recherches dans les archives de Paris et du nord de la France : les lacunes de l'édition primitive sont désormais comblées, les affirmations qui s'y trouvent sont mieux établies, mais les conclusions sont exactement restées les mêmes. On nous permettra toutefois de revenir sur un travail dans lequel, grâce à la méthode suivie, l'édification ne nuit en rien à la science. Les chrétiens d'aujourd'hui y verront d'admirables modèles : aucune fanfaronnade, aucune provocation, mais, quand il faut se prononcer, un inébranlable attachement à l'orthodoxie et la résolution calme, mais bien arrêtée, d'accepter avec patience les plus dures épreuves.

De leur côté, les érudits ne trouveront rien à reprendre aux assertions de l'auteur, toutes appuyées sur des documents d'une incontestable authenticité ; si des faits à l'honneur des victimes de Cambrai ne sont rapportés que dans des ouvrages de seconde main ou transmis que par des traditions si respectables soient-elles, M. Misermont n'hésite pas à en faire le sacrifice, dès que les preuves n'en sont pas évidentes.

Sans entrer dans le détail de l'ouvrage, nous signalerons toutefois les passages saillants, capables de faire impression sur tout esprit vraiment sincère. Les interrogatoires d'Arras, celui de Cambrai, retrouvé aux archives nationales après de longues et minutieuses recherches ; l'arrêté des représentants du peuple en mission, Boizard et Guilleman ; la critique des accusations et des témoignages révèlent à l'évidence le motif de l'arrestation et de la condamnation : pieuses contre-révolutionnaires, les sœurs ont refusé le serment [1] ; elles sont donc bien des martyres de la foi catholique, et non pas celles d'une doctrine politique. D'autre part, — cela résulte inéluctablement de documents passés au crible d'une sévère critique, — la sœur Fontaine, supérieure des Filles de la Charité d'Arras, a clairement annoncé, à deux reprises différentes, qu'elle-même et ses compagnes seraient les dernières victimes du tribunal d'Arras-Cambrai, et cela dans un moment où les prisons regorgeaient de monde, et où personne ne pouvait prévoir que la puissance de Joseph Lebon fût si pro-

1. On trouvera aux pages 39-52 une étude très exacte et très précise sur la question des différents serments exigés alors, et sur l'attitude que prit à cet égard le clergé du diocèse d'Arras.

che de son déclin. L'événement a confirmé ces paroles prophétiques.

Ajoutons que M. Misermont a rendu son sujet plus vivant encore en le replaçant dans son milieu, et qu'à ce point de vue, son livre, enrichi de nombreuses pièces justificatives, choisies avec discernement, forme une page fort intéressante, et même, en bien des points, de l'histoire du Cambrésis et de l'Artois Nord à l'époque révolutionnaire. A. L.

Le P. Louis Pottier, missionnaire. — La Vie et histoire de Madame sainte Barbe. *Le mystère joué à Laval en 1493 et les peintures de Saint-Martin de Bonnée.* Laval, Veuve A. Goupil, 1902. Un vol. in-4 de 84 pages.

Les belles peintures murales de nos vieilles églises, les fresques qui servaient de missel à la mère de Villon, où les artistes en ont-ils puisé l'inspiration ? On avait cru jusqu'à présent, et la créance était légitime, que la *Légende dorée* était la source commune où chaque peintre était allé prendre. *La Caractéristique des saints* donne pour chacun des élus un type banal à accessoires obligés, et nous apprend d'abord à distinguer une sainte Lucie d'une sainte Catherine, un saint Jérôme d'un saint Ambroise. (Cf. le P. Cahier.)

Or, voici que la petite église de Saint-Martin de Bonnée possède toute l'histoire de Madame sainte Barbe, peinte en dix-huit panneaux. Ces dix-huit panneaux — ou plutôt les douze qui subsistent — ne représentent point la vie de sainte Barbe conformément à la *Vie des Saints*. Ils ne sont que les tableaux vivants d'un mystère en six journées joué à Laval en 1493. C'est ce que prouve très clairement, il me semble, le travail du P. Louis Pottier. Dans cette dissertation, le critique d'art bien informé donne la main au fin littérateur; il en résulte des pages charmantes.

Que son exemple soit suivi ! La vigoureuse campagne menée aux *Débats* par M. Hallays a déjà empêché des actes de vandalisme; qu'elle suscite sur les vieilles peintures échappées aux outrages du badigeon des monographies, dont celle du P. Pottier est un parfait modèle.

A propos de ce travail, je ferai une dernière remarque, ou mieux je poserai une question : Comment ceux qui avaient la garde des saintes images et devaient en contrôler l'exécution, pouvaient-ils permettre au peintre religieux d'aller chercher ses inspirations sur la scène? Suppose-t-on, de nos jours, un artiste transportant aux murs d'une église les personnages d'un drame joué à la Porte-Saint-Martin ? Il est vrai, au temps où furent exécutées les peintures de Madame sainte Barbe le théâtre *était d'église*, et c'est une valable excuse, mais n'était-ce pas un danger d'altérer ainsi la vie des saints en mêlant à la vérité historique de poétiques imaginations ?

Lucien Guipon.

VARIA

H. Bremond. — L'Enfant et la vie. Paris, Victor Retaux.

1 vol. 8, XLIV-280 pages. Prix : 3 francs.

Le titre de l'ouvrage en dit les allures. Quiconque aime les enfants — mais surtout les parents et les maîtres qui ont le noble souci de les élever — lira ces pages avec intérêt. D'un ton discret, mais insinuant, l'auteur y propose de judicieuses remarques sur la délicate matière de l'éducation et de l'instruction. C'est le petit nombre des écrivains qui a su voir dans les enfants *d'abord l'âme, toujours attachante, et dans cette âme lire Dieu.* Est-il besoin de dire que M. H. BREMOND appartient à ce groupe d'élite ? Les enfants ont trouvé avec lui un avocat désintéressé et persuasif, et si le plaidoyer ne convainc pas tout le monde, on ose promettre que la lecture n'en sera fastidieuse à personne. D'ailleurs, il serait superflu d'insister, la plupart des morceaux de la piquante étude ayant été déjà offerts aux lecteurs de la Revue. Nous voulons pourtant relever l'actualité très opportune que plusieurs chapitres empruntent, à cette heure, aux affligeantes préoccupations des catholiques français. Celui qui a pour titre : « Le prêtre et la formation littéraire » répond avec une heureuse justesse aux sophismes louches par lesquels un ennemi résolu de la liberté d'enseignement dénonçait naguère l'incompétence des congréganistes à instruire la jeunesse. Nous devons enfin signaler les curieux extraits qui servent au volume de préface et d'épilogue. Ils expliquent l'idée qui l'a fait écrire, et ils en renforcent les preuves d'une manière aussi instructive qu'inattendue. Puissent les lecteurs se persuader, après avoir parcouru ce petit livre, que la tâche de l'éducation et de l'enseignement, estimée jusqu'alors un peu dure et tristement stérile, peut devenir, si l'on s'y prend d'une certaine manière, le plus cher des labeurs et aussi le plus fécond.

Jean-Joseph NAVATEL.

J. CHARRUAU. — Émilienne. *Lettres d'une mère.* Paris, Téqui, 1902.

Toute l'histoire d'une femme, malheureuse en ménage, comme il y en a beaucoup, mais ferme et vaillante chrétienne, comme il y en a trop peu, hélas ! Toute cette histoire écrite avec la correspondance de cette femme : jeune fille dans les premières lettres, grand'-mère dans les dernières; nombreuses et abondantes descriptions des pays qu'elle ou ses enfants visitent tour à tour, car aux lettres de la mère s'ajoutent celles de ses fils et de ses filles, le tout parsemé d'observations précieuses sur la bonne et la mauvaise éducation. tel est le nouveau livre de M. CHARRUAU. Avec sa structure très simple, ce roman renferme quantité de leçons fort utiles, présentées sous une forme des plus attrayantes; c'est dire qu'il a toutes chances de se faire lire.

Joseph BURNICHON.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Avril 11. — A **Paris**, le directeur des cultes, M. Dumay, transmet aux préfets deux circulaires de M. Combes aux évêques. La première menace les curés de poursuites et même de la fermeture de leurs églises s'ils font prêcher des congréganistes, parmi lesquels la circulaire comprend les missionnaires diocésains. La seconde interdit les exercices du culte dans les chapelles non expressément autorisées.

— M. Hamard, chef de la sûreté, perquisitionne à la maison de la Bonne Presse, particulièrement à la rédaction de *la Croix*, ainsi qu'aux domiciles d'anciens religieux assomptionnistes.

— M. Revoil, gouverneur général de l'**Algérie**, donne sa démission.

— A **La Haye**, la première Chambre adopte le projet de loi contre les grèves.

12. — M. Loubet part de **Paris** pour un voyage en Algérie.

13. — Mgr l'évêque de **Nancy** publie une lettre ouverte à M. Combes où il proteste contre les deux récentes circulaires ministérielles. Chaque jour les protestations épiscopales vont se multipliant.

— A **New-York**, à la suite de la condamnation du *trust* des chemins de fer du Nord condamné comme illicite à la requête du ministère de la Justice, on vend à la Bourse 1 289 316 actions de chemins de fer.

14. — Aux **États-Unis**, M. Roosevelt envoie au cardinal Gibbons, pour être offert au Souverain Pontife, à l'occasion du Jubilé pontifical, un recueil richement relié de tous les messages et documents officiels émanant des présidents des Etats-Unis depuis Washington.

15. — A **Paris**, à la suite d'un article du *Petit Dauphinois*, journal de Grenoble, sur le chantage contre les Chartreux, où M. Edgar Combes, secrétaire général du ministre de l'Intérieur, est nommé, M. de Valles, juge d'instruction, est désigné pour ouvrir une instruction sur les faits signalés par ce journal.

— A **Alger**, arrivée de M. Loubet ; il est salué par des escadres de la Russie, de l'Italie, de l'Espagne et de l'Angleterre. M. Etienne, vice-président de la Chambre des députés, et M. Bertrand, président des délégations financières, en lui souhaitant la bienvenue, disent « la grande et bien légitime émotion » qu'a causée la disgrâce de M. Revoil.

16. — A **Paris**, des perquisitions sont faites chez M. Desclée, éditeur, et les scellés sont apposés sur les ouvrages composés par des Pères Bénédictins de Solesmes présentement en exil.

— A **Paris**, une nouvelle instruction est ouverte et confiée à M. de

Valles sur une première tentative de chantage. Une somme de 2 300 000 francs aurait été demandée aux Chartreux au nom d'un groupe politique.

— A **Rome**, mort du T. R. P. Picard, supérieur général des Pères Augustins de l'Assomption, à l'âge de soixante-douze ans ; il avait succédé en 1880 au T. R. P. d'Alzon, fondateur de la congrégation.

— A **Oran**, M. Loubet, dans un banquet offert par la ville, dit : « C'est une bonne graine que la graine de proscrits : elle prospère toujours, tôt ou tard. C'est la condamnation des proscripteurs. Ne proscrivons jamais personne. »

19. — A **Rome**, solennité du centenaire de l'installation de l'Académie de France à la villa Médicis. Le roi et la reine, le corps diplomatique, dix représentants de l'Institut et les ministres de l'Instruction publique de France et d'Italie y sont présents.

— A **Nancy**, Mgr Turinaz, dans une allocution trois fois applaudie, annonce, à la cathédrale, que M. l'abbé Ravenez, jésuite sécularisé, sur son ordre, va monter en chaire et prêcher.

21. — En **France**, particulièrement dans l'Est et dans le Midi, le froid glacial revenu depuis quelques jours cause de grands dommages aux vignobles et aux arbres fruitiers.

22. — Dans l'**Isère**, l'expulsion prévue du R. P. général des Chartreux et des autres religieux provoque une émotion très vive. Des milliers d'hommes, malgré le froid et la neige, se tiennent prêts à défendre leurs bienfaiteurs.

23. — Dans la région de **Lourdes**, où la fermeture de la basilique serait considérée comme un désastre public, l'émotion est générale. La délibération du Conseil municipal à ce sujet mérite considération.

24. — Mgr l'évêque de **Nancy** répond, point par point et victorieusement, à une lettre de M. Combes lui notifiant la suppression de son indemnité concordataire.

— Du **Somaliland**, on annonce qu'une colonne anglaise de deux cent vingt hommes a subi un grave échec : trente-sept hommes seulement ont échappé.

25. — De l'**Afrique centrale** on reçoit la nouvelle d'un brillant succès des armes anglaises : quarante-quatre hommes ont repoussé victorieusement l'attaque dix fois renouvelée de cinq mille ennemis.

Paris, le 25 avril 1902.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

SHAKESPEARE OU BACON ?

I. — LE « DIVIN WILL »

L'homme de génie est assez rare, sa place est assez marquée dans l'humanité, pour qu'il dût sembler aisé de l'identifier. Sa destinée pourtant est souvent de ne point l'être. Qui donc désignera l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, et qui peut se vanter d'avoir donné son vrai nom au chantre de *l'Iliade* ?

Du reste, à cette incertitude notre médiocrité commune et notre inconsciente jalousie trouvent leur compte : nous sommes moins humiliés par un génie anonyme. C'est pour cela, sans doute, que tant de grands hommes et de tous les temps se voient, dans la suite des âges, relégués au rang des mythes, et que leurs œuvres passent pour le patrimoine indivis de l'humanité pensante.

D'autres fois, quand la personnalité de l'homme est trop bien établie, ou quand nous voyons le chef-d'œuvre sortir, comme sous nos yeux, des mains mêmes de son auteur, ne pouvant contester l'authenticité de la signature, nous en attaquons au moins la légitimité ; c'est toujours une revanche des esprits bornés contre ceux qui le furent moins. Lorsque *le Cid* parut, le grand souci des critiques fut d'y restreindre la part de Corneille ; et, de nos jours encore, il a bien surgi d'Amérique un illustre inconnu pour disputer à M. Rostand la paternité de *Cyrano*.

Parmi les œuvres immortelles qui honorent l'intelligence humaine, nul n'hésite à placer les pièces de Shakespeare. Si loin que leur beauté puisse paraître du goût latin, nous devons accorder à ces drames une valeur plus que passagère et locale, une profondeur de psychologie, une puissance de pathétique, auxquelles les hommes de tous les pays et de tous les temps, par cela seul qu'ils sont hommes, sont et seront toujours sensibles. Aussi les pièces de Shakespeare

ont-elles tracé dans la littérature universelle un sillage dont l'éclat n'est pas près de s'éteindre, et dont le remous agite encore le théâtre contemporain.

C'est pour cela peut-être que leur auteur ne devait pas jouir d'une gloire sans conteste. Cet auteur, désigné sous le nom de William Shakespeare, a été longtemps, pour ses compatriotes eux-mêmes, un personnage presque inconnu. Mais l'admiration suppléait pieusement à l'absence de documents. Avec les personnages des drames, on se faisait un portrait idéal de l'écrivain : il était rêveur et philosophe comme Hamlet, ambitieux comme Macbeth, tendre et sentimental comme Roméo... Quelques esprits exacts ne se sont malheureusement pas contentés de ces restitutions imaginatives. Ils ont étudié de plus près les documents, d'ailleurs fort rares, concernant William Shakespeare. Il leur a semblé que l'homme dépeint par ces documents différait totalement de l'homme refait sur les tragédies. Le *divin Will* s'est révélé à eux, disent-ils, homme vulgaire et ignorant, atrocement pratique et terre à terre, incapable, par conséquent, d'avoir écrit les chefs-d'œuvre qu'on lui attribue. Jusqu'ici, rien de bien extraordinaire. Il suffit d'une probabilité pour amener la revision des plus vieilles réputations littéraires, et l'éclat même du nom de Shakespeare devait le faire attaquer un jour ou l'autre, ne fût-ce que par les amateurs de paradoxe.

Mais voici qui est plus étrange : ceux qui contestent la paternité de ces chefs-d'œuvre à leur auteur traditionnel, en attribuent résolument la gloire à un autre ; ils descendent du séculaire piédestal l'idole shakespearienne, mais pour lui substituer une autre idole. Et cet être de génie à qui ils attribuent des merveilles d'art dramatique, c'est celui que chacun tient pour un grand philosophe, Francis Bacon. Assurément, la seconde affirmation est plus paradoxale que la première ; on ne les a pourtant guère vues se produire l'une sans l'autre.

Les baconiens — c'est ainsi qu'on appelle les tenants de cette nouvelle théorie — ont eu d'abord peu de succès. Leur voix a surtout trouvé de l'écho en Amérique. En Angleterre, il fut de mode de ne pas prendre la chose au sérieux. Avec une liberté toute shakespearienne, les défenseurs de la

vieille tradition traitaient leurs adversaires de *lunatic*, de *cranks* et de *most stupid people*, ce qui constitue une manière d'argumenter très vieille, pas très rare et extrêmement aisée, mais, par-dessus tout, inefficace.

Aujourd'hui, le *delirium baconianum* ne peut plus être traité d'accès violent et passager : loin de tomber avec le temps, il s'est régularisé et oblige ceux qui le méprisaient de compter avec lui. Les baconiens ont une revue[1]. Il y a parmi eux des personnes d'un talent reconnu et appartenant à toutes les conditions ; à côté des femmes de lettres, qui furent en partie les initiatrices du mouvement, on voit des critiques de profession, des *clergymen* protestants ou catholiques, — voire des Pères jésuites, — enfin, et surtout, des magistrats, gens plus qualifiés que personne pour prendre parti dans un procès. Beaucoup de patience pour chercher les documents et les interroger; beaucoup d'ingéniosité pour les mettre en œuvre, les rapprocher l'un de l'autre et les faire servir à leur cause; de la logique pour en déduire les conséquences ; de l'audace surtout pour aller jusqu'au bout de leurs déductions, telles sont les principales qualités qui assurent aux baconiens, sinon le triomphe final, du moins un succès d'estime et le droit de se faire écouter.

Peut-être quelques lecteurs français s'intéresseront-ils à cette querelle. Les quelques pages qui suivent ne prétendent certes pas la trancher, mais simplement en exposer les données. Elles ne prétendent pas davantage être un travail original et de toute première main. Puissent-elles seulement être impartiales et claires !

Les détails de la vie de Shakespeare, une des pièces les plus importantes du procès, seront empruntés aux ouvrages les plus sûrs et les plus récents, nullement suspects d'attaches baconiennes. M. Halliwell Phillipps, dans ses *Outlines of the Life of Shakespeare* (2nd ed. London, 1889), affecte d'ignorer complètement l'existence des baconiens. Moins dédaigneux en apparence, mais plus insolent en réalité, M. Sidney Lee leur consacre un chapitre dans sa *Life of Wil-*

1. *Baconiana, a Magazine devoted to the discussion of the Literary Problems of the Sixteenth and Seventeenth Centuries.* Published quarterly. Annual subscription : 5 sh. London, W. C.-Gay and Bird, 22, Bedford Street.

liam Shakespeare (London, 1899), mais c'est pour les expédier d'une façon sommaire. Il semble que sans partager les enthousiasmes prompts et peut-être téméraires des baconiens, on doive accorder un peu plus d'attention à des gens qui désirent la vérité, et dont l'ambition, en somme, est de voir selon le mot fameux : *the right man in the right place.*

Dans je ne sais quelle comédie d'antan, on voit un touriste anglais visitant la maison de Shakespeare; le *cicerone* pieux, écartant les rideaux d'une vitrine, lui montre le crâne de Shakespeare enfant et, un peu plus loin, le crâne de Shakespeare à l'âge mûr. Cette charge bouffonne et vulgaire résume pittoresquement un des grands points de la théorie baconienne : le dédoublement de la personnalité de Shakespeare. L'homme qui a écrit les drames ne serait pas l'homme de Stratford-sur-Avon.

Ce dernier, fils de John Shakespere, — telle est, semble-t-il, l'orthographe du nom, — naquit en avril 1564. John Shakespere était d'une condition fort modeste : gantier, disent les uns; marchand de victuailles, selon les autres. On a lieu de le croire illettré, car il n'a jamais su signer son nom sur les registres publics. Sa femme, Mary Arden, n'était d'ailleurs pas plus savante; tous les deux vivaient dans une simplicité primitive. Le service de la voirie étant alors rudimentaire, bien des gens laissaient les ordures ménagères et les détritus de toutes sortes s'accumuler devant leur porte, jusqu'à ce que les pluies d'hiver ou les chiens errants, ou plus rarement quelques balayeurs de bonne volonté, se fussent chargés du nettoyage. John Shakespere et sa femme étaient du nombre de ces bonnes gens sans souci, et payaient de ce chef à la ville une taxe régulière.

Il y avait à Stratford une école de grammaire et la tradition veut que William l'ait fréquentée. Encore le mot fréquenter est-il très impropre. De la demi-douzaine de livres que lui offrait cette école, il tira peu de profit. Il apprit à lire dans le livre de corne fixé par une chaîne à l'armoire ou bureau du maître; il étudia les éléments du latin; il reçut peut-être des leçons orales de grammaire anglaise, — la première grammaire ne devant paraître qu'en 1586. — Mais ce qu'on

lui enseignait, il n'est pas sûr qu'il l'ait appris. Car les traditions locales nous le représentent comme un petit vagabond, toujours vêtu de loques, en compagnie de mauvais sujets comme lui, aimant à faire l'école buissonnière. Et c'est probablement pourquoi son bonhomme de père, voyant qu'il y perdait son temps, le retira de l'école vers l'âge de quinze ou seize ans, pour le placer comme apprenti chez un boucher.

Ici les admirateurs du grand Will ne manquent pas de s'extasier et de rêver aux pensées tragiques qui devaient hanter le cerveau du futur tragédien, chaque fois qu'il plongeait *un homicide acier* dans les *flancs innocents* d'une génisse ! D'aucuns lui prêtent même de dramatiques discours. Hélas ! si son enthousiasme se haussait déjà à de si belles pensées, il est à craindre qu'il ne fût pas toujours puisé à des sources très pures. Voici, en effet, un des traits de sa jeunesse que la tradition nous a conservés. Un jour, les gars de Bidford défièrent à boire leurs voisins de Stratford. Ceux-ci vaillamment acceptèrent le défi, et parmi les valeureux champions se trouvait William Shakespere. On alla donc à Bidford, et la lutte y fut des plus chaudes. Mais, ô honte ! Stratford fut vaincu ! Et pourtant telle avait été son ardeur au combat que, sur le chemin du retour, les intrépides buveurs sentirent leurs jambes défaillir. Ils durent s'arrêter et passer la nuit sous un arbre, un pommier, je crois, que l'on montre encore sur la route comme l'*arbre de Shakespeare*.

Les autres passe-temps de Will étaient peut-être plus relevés, mais moins innocents que celui-là. Il aimait passionnément la chasse, et ceci est bien permis ; puis c'était peut-être, comme disent ses défenseurs, pour apprendre à lire plus tôt dans « le grand livre de la nature ». Mais la fortune restreinte de Will ne lui permettant pas de satisfaire à ses propres frais cette passion cynégétique, il allait avec quelques jeunes gens de sa trempe braconner le cerf et le daim sur les terres de sir Thomas Lucy, un riche propriétaire de Stratford. Celui-ci, peu charmé de l'invasion, poursuivit plus d'une fois les délinquants et parvint même à les faire mettre en prison. Ce fut un sentiment de vengeance

qui éveilla chez William Shakespere la verve poétique. Il composa contre sir Thomas Lucy une sorte de ballade, qui s'efforçait d'être satirique. Mieux vaudrait pour la gloire de l'auteur qu'elle n'eût jamais existé ! Son plus grand ou plutôt son unique mérite est dans la sincérité du sentiment et la crudité de l'expression ; quant à l'idée, elle est non moins pauvre que la rime et le mauvais goût en est encore accentué par l'affreux jeu de mots qui sert de refrain :

> If Lucy is lousie, as some volke miscall it,
> Sing lousie Lucy, whatever befall it.

D'aussi faibles moyens de vengeance ne le défendaient évidemment pas contre la colère de son ennemi. La vie à Stratford lui devint impossible, et il partit pour Londres en 1585, afin d'y chercher fortune.

Il ne partait pas seul. Quoique à peine âgé de vingt et un ans, il était marié et père de trois enfants. Ses biographes nous disent qu'en 1582 il fut « contraint » d'épouser la fille d'un petit fermier des environs, nommée Ann Hathaway et de huit ans plus vieille que lui. Six mois après leur mariage, ils eurent une fille qu'ils appelèrent Suzanne ; et deux ans après naquirent leurs enfants jumeaux, Hamnet et Judith. Leur bonheur, s'ils en eurent, ne dura même pas jusque-là ; le moins que l'on puisse dire, c'est que Shakespere témoigna toujours à sa femme beaucoup d'indifférence : ô Roméo, que tu es loin de la réalité !...

Ce que William Shakespere de Stratford allait chercher à Londres, il ne le savait peut-être pas bien lui-même ; ou plutôt il y allait simplement chercher un moyen de vivre. Il est vrai que dès son enfance il avait assisté avec plaisir aux représentations des mystères et autres spectacles primitifs dont quelques troupes de passage égayaient les paysans de la contrée. Cependant il semble que le théâtre s'ouvrit devant lui comme par hasard ; il commença, en effet, par n'en connaître que les portes, gardant les chevaux des gentilshommes pendant les représentations. Mais de sa jeunesse aventureuse il avait retiré au moins un sens pratique et un art de s'industrier qui le rendit très vite expert en affaires. Il eut bientôt organisé tout un service de *boys* dont il était

le directeur. Entrant en relation avec le personnel des théâtres, il fut d'abord admis comme acteur surnuméraire, puis comme acteur en titre, enfin il devint à son tour directeur et copropriétaire de deux grands théâtres.

Mais jusqu'à la fin de sa vie, Mercure, le dieu des affaires, semble l'avoir inspiré bien plus que la Muse de la tragédie. Il ne fut même jamais qu'un acteur de second ordre. Au témoignage d'un ardent shakespearien (Grant White, *Life and Genius of Shakespeare*, p. 86), le spectre dans *Hamlet* et le vieil Adam de *As you like it* furent les plus beaux rôles qu'il sut tenir.

S'il ne se couvrit pas de gloire, il conquit du moins la fortune, à laquelle il tenait bien plus. Après quelques années de son lucratif métier, il se trouva assez enrichi pour retourner à Stratford. C'était en 1610, il avait à peine quarante-six ans. Jusqu'à sa mort, qui survint six ans plus tard, il vécut tranquillement dans sa maison bourgeoise, s'occupant d'affaires très peu artistiques et nullement intellectuelles, comme le commerce des laines et la brasserie. La mort le surprit inopinément, dans des circonstances qui rappellent malheureusement un peu trop son aventure de Bidford. Il s'était abondamment régalé avec deux de ses amis dans une taverne de Stratford. Ce fut une joyeuse partie ; mais quand, sur le soir, William voulut retourner chez lui, il avait pris « un peu plus de vin que ne le comporte la sûreté d'un piéton ». Peu après, il fut saisi de la fièvre qui l'emporta.

En homme pratique, il avait d'avance fait un testament fort bien en règle. Il y déterminait la disposition de tous ses biens, y compris les ustensiles de cuisine. Pas un mot de cet acte ne fait allusion à des livres ou à des manuscrits. Il faut en conclure tout au moins que William Shakespere n'avait pas de bibliothèque, ce qui s'accorde bien avec tous les traits déjà connus de son caractère. Faut-il aller plus loin, et nier qu'il eût alors aucun manuscrit à publier ? S'il en était ainsi, on ne saurait lui attribuer les drames, dont quelques-uns fort beaux, qui ne parurent que plusieurs années après sous son nom. Avant de donner cette victoire aux baconiens, voyons quels arguments ils tirent de la vie

de William Shakespere, telle que nous venons de la résumer.

Français, qui avons lu de bonne heure Corneille et Racine, nous sommes longuement habitués aux perfections artificielles d'une littérature ultra-classique. Aussi, quand nous lisons Shakespeare, sommes-nous surtout frappés de ce qui choque en lui nos principes d'ordre et de méthode, notre besoin de mesure et de proportion. Nous voyons ce qu'il a de rude et d'inculte, ses exagérations et ses crudités, ses *monstruosités*, disons-nous; et volontiers, pour résumer notre pensée, nous empruntons le mot de Taine : « Shakespeare est un sauvage ivre... »

Mais, à y regarder de près, beaucoup de pièces, parmi celles que nous possédons aujourd'hui sous le nom de Shakespeare, témoignent au contraire chez leur auteur d'une vraie culture classique. Indépendamment des qualités originales que personne ne lui conteste, l'auteur de ces trente-six drames ou comédies avait des souvenirs de l'antique, des réminiscences qui ne sont pas, qui ne peuvent pas être des inventions fortuites ou géniales. Et c'est précisément parce que William Shakespere de Stratford était hors d'état d'avoir ces réminiscences, d'écrire ces passages d'imitation, que l'on en vient à douter si vraiment les pièces immortelles qu'on lui attribue ne sont pas d'un autre.

Ainsi il est certain que, dans la petite école de Stratford, Will n'avait pas étudié le grec. Eût-il été assez studieux pour le désirer, il n'en aurait eu là aucun moyen. Or, il est dans telle ou telle de ses pièces plus d'un passage où l'on retrouve l'influence de la littérature hellénique. M. Grant White, que nous citons volontiers parce que son témoignage n'est pas suspect, va jusqu'à déclarer un passage de *Troilus and Cressida* « inexplicable » si l'on n'admet que Shakespeare avait connaissance des écrits de Platon. D'autre part, dans la première partie de *Henry VI* (acte Ier, scène VI), on lit les deux vers suivants, adressés à Jeanne d'Arc :

> Thy promises are like Adonis' gardens,
> That one day bloom'd and fruitful were the next.

Les critiques ont longtemps hésité pour savoir à quoi faisait allusion cette comparaison des jardins d'Adonis. Plus d'un, familiarisé pourtant avec la mythologie antique, y avait perdu son grec. Mais la patiente recherche des baconiens a retrouvé les jardins d'Adonis, cachés dans un recoin du *Phèdre* de Platon! (Cf. Donelly, *The great Cryptogram*, t. I, p. 16.)

Va-t-on dire que Will avait appris le grec en cachette et faisait ses délices de Platon, lorsqu'il délaissait la petite école de Stratford pour courre le cerf chez Thomas Lucy? Ce serait trop invraisemblable.

Et s'il n'avait pas appris le grec dans son enfance, ce n'est pas à Londres qu'il le cultiva. Il eut bien autre chose à faire!... D'ailleurs, la pièce de *Henry VI* est précisément celle que l'on dit avoir été son premier essai dans l'art dramatique.

Puis, avant même d'aborder le théâtre, Shakespere avait écrit une œuvre qui témoigne encore mieux de sa haute culture intellectuelle. C'est en effet vers 1585 ou 1586, disent ses biographes et ses commentateurs, c'est, par conséquent, tout de suite après son arrivée à Londres, qu'il composa le poème de *Vénus et Adonis*. Impossible de rien trouver qui soit moins l'œuvre d'un paysan et d'un génie sauvage ou inculte. Le sujet même de ce petit poème est emprunté aux *Amours* d'Ovide, qui ne furent traduits en anglais, dit M. Sidney Lee, qu'en 1597. De tous les ouvrages de Shakespeare, celui-ci est un des plus finis et des plus artificiels. Recherché d'idées et d'expressions jusqu'à paraître alambiqué, d'une lecture même difficile, hérissé de termes de droit, ce poème a un caractère franchement littéraire et nullement spontané. Le contraste est frappant entre ses qualités et les défauts grossiers qui déparent la ballade contre sir Thomas Lucy, dont nous citions tout à l'heure un court fragment. Pourtant ces deux œuvres auraient dû être composées par le même homme et à quelques mois à peine d'intervalle.

Comment, dans cet intervalle, l'auteur aurait-il appris le latin au point de lire Ovide dans le texte et d'en saisir la beauté? Comment surtout aurait-il acquis ce raffinement du

goût, qui se forme si péniblement et par le contact prolongé des œuvres classiques ?

Nous ne pouvons énumérer en détail tous les rapprochements que l'on a tentés entre l'œuvre de Shakespeare et les ouvrages de l'antiquité gréco-latine. Pour en donner une idée, il n'est pas jusqu'au fameux *To be or not to be* de *Hamlet*, que l'on ne veuille retrouver, plus caché encore que les jardins d'Adonis, dans les écrits de Platon! A en croire les baconiens, tel passage de *Macbeth* serait emprunté à Catulle; les vers les plus charmants de *Hamlet* seraient imités de Perse. On devine que ce genre de critique tombe facilement dans l'excès. Pourquoi ne pas dire, par exemple, que Heine, lorsqu'il écrivait son *Lied* célèbre :

> Ich weiss nicht, was soll es bedeuten,
> Dass ich so traurig bin...

ne faisait à son tour qu'imiter le vers de Shakespeare :

> In sooth, I know not why I am so sad ?

Peut-être vaudrait-il mieux se rappeler un autre vers, de Musset celui-là, et qui dit avec beaucoup de bon sens :

> C'est imiter quelqu'un, que de planter des choux.

En somme, on peut admettre que beaucoup d'idées courantes, exploitées par l'antiquité classique, sont et seront toujours à la portée d'une intelligence même moyenne et parfaitement ignorante des chefs-d'œuvre grecs ou latins. Mais, dépouillée de toute exagération, la constatation reste vraie : il y a dans les pièces de Shakespeare des passages nombreux, visiblement imités d'auteurs anciens qui, d'ailleurs, n'avaient pas été traduits de son temps. En outre, parmi les quelque cinq mille mots dont l'auteur des tragédies shakespeariennes a enrichi la langue anglaise, beaucoup sont formés par lui et dérivés directement du latin, avec une exactitude de sens montrant qu'il saisissait jusque dans ses nuances la signification du mot latin correspondant. Il y a même, remarque M. Strang (*The Bacon-Shakespeare Problem*, p. 19), certains de ces mots anglicisés qu'on ne pourrait comprendre si l'on ne savait pas soi-même le latin;

telles les expressions suivantes, dignes de rendre jaloux nos poètes décadents : *rondure*, *vastidity*, *incarnadine*, *deracinate*, *tortive*, etc.

Puis, à côté des emprunts faits aux langues et aux littératures classiques, on trouve dans Shakespeare l'influence des littératures modernes. Plusieurs sujets de drames sont tirés du français, de l'italien, de l'espagnol. Indubitablement, fait observer M. Grant White, Shakespeare savait assez d'italien pour lire dans le texte Ariosto Berni et Giraldi Cinthio ; car l'histoire d'*Othello* est prise du *Capitan Moro* de Cinthio, dont il n'y avait pas alors de traduction ; *Cymbeline* est tirée d'une nouvelle de Boccaccio ; et le fameux discours d'Iago à Othello :

Who steals my purse, steals trash...

se retrouve à peu de chose près dans l'*Orlando innamorato* de Berni, qui n'a pas encore été traduit en anglais. D'autres pièces sont empruntées aux *Histoires prodigieuses* de Belleforest ; il y a même des scènes entièrement françaises dans *Henry V* (acte III, scène IV ; acte IV, scènes II et IV). Enfin les pastorales romanesques de Montemayor n'ont pas été sans influence sur les *Two Gentlemen of Verona*.

L'auteur des tragédies shakespeariennes était donc un vrai et fin littérateur en même temps qu'un linguiste distingué. Il avait bien d'autres connaissances encore. Ce que nous venons de faire pour les langues et les littératures soit anciennes, soit modernes, on l'a fait successivement pour presque toutes les branches du savoir humain ; et toutes, ou peu s'en faut, ont laissé une telle trace dans l'œuvre de Shakespeare, que celui-ci nous apparaît comme un esprit vraiment extraordinaire, doué d'une des plus prodigieuses éruditions dont ait jamais pu s'enrichir un homme. Des spécialistes se sont évertués à analyser ses drames ; ils ont été émerveillés des connaissances techniques dont il fait preuve ; en voici seulement quelques exemples.

Ses trois pièces romaines montrent qu'il était parfaitement au courant de l'histoire ; plus d'un détail d'érudition y rendrait jaloux les auteurs de romans néroniens. (Cf. Knight, *Biography of Shakespeare*, p. 397.) Il avait étudié l'alchimie,

l'astronomie et les sciences naturelles mieux qu'aucun homme de son temps. On admire ses connaissances médicales, et l'on en donne même des exemples assez typiques [1]. Mais ce qui frappe surtout les lecteurs, même les moins prévenus et les plus profanes, c'est l'abondance des termes de droit dans toute l'œuvre shakespearienne. Les mots empruntés à la langue du palais ou même à l'argot judiciaire, les comparaisons qui en peuvent naître, tout cela vient spontanément sous la plume du dramaturge. C'est sa langue familière; il l'emploie sans y prendre garde. L'une de ses pièces les plus mièvrement poétiques, un dialogue d'amour intitulé *Love's Labour lost*, est même si hérissée de ces mots barbares, qu'elle a toujours été impropre aux représentations populaires.

Il est vrai qu'il suffit à la rigueur d'avoir assisté quelquefois à un procès pour savoir comment on y parle. Mais Shakespeare savait plus que cela. Il avait, dit lord Campbell, qui a étudié avec sa compétence spéciale cette spéciale question (*Shakespeare's Legal Acquirements*, p. 61), « une profonde connaissance technique de la loi; il connaissait les secrets les plus subtils de la jurisprudence anglaise ». Tel est aussi l'avis d'une foule de légistes distingués qui font, pour cette raison même, leurs délices de Shakespeare. Beaucoup de livres, parmi ceux qui servent le plus et le mieux la cause baconienne, sont écrits par des hommes de loi [2]. Sur ses vieux jours, lord Penzance, qui avait été membre du conseil privé et de la Chambre des lords, occupait ses loisirs à cultiver les roses et à étudier le problème Bacon-Shakespeare. Il en a du reste fixé les points principaux dans un volume d'une admirable lucidité. Or, il suffit de lire ce livre (*The Bacon-Shakespeare Controversy*, London, 1902) pour se convaincre que les drames de Shakespeare sont l'œuvre d'un homme familiarisé avec l'étude du droit.

1. Voir, par exemple, Bucknill, *Shakespeare's medical Knowledge*.

2. Il faut citer spécialement les ouvrages suivants : Judge Holmes, *The Authorship of Shakespeare*; Judge Webbe, *The Mystery of W. Shakespeare*; Senator Davis, *The Law in Shakespeare*. Voir aussi, sur ce point particulier, un article du Rev. William A. Sutton, S. J., dans la *New Ireland Review*, April, 1901.

Ainsi, la littérature, les langues mortes et vivantes, les sciences physiques et naturelles, le droit surtout, voilà ce qu'avait dû étudier l'homme qui a écrit l'œuvre shakespearienne. Assurément cela suffit pour dire, avec lord Penzance, qu'il était « un savant en même temps qu'un génie » (*student and genius*). D'autres le caractérisent encore mieux quand ils l'appellent *a scholar*, et peut-être le meilleur mot français pour traduire cette expression est-il le nom d'*intellectuel*, aujourd'hui si fort à la mode. L'auteur des drames était un homme de pensée et d'étude, de réflexion et d'érudition. Aux témoignages que nous en a donnés son œuvre, ajoutons son propre aveu, la profession ouverte qu'il fait maintes fois d'aimer le travail de l'esprit et d'estimer la science. Il n'a pas assez de mépris, au contraire, pour les malheureux *philistins*; il condamne la barbare et stupide ignorance, il l'appelle une malédiction de Dieu; on est effrayé en lisant le chapelet d'épithètes injurieuses dont il l'accable çà et là : *barbarous*, *dull*, *unfeeling*, *gross and miserable ignorance*, *the curse of God*...

Peut-on croire après cela que les tragédies soient vraiment dues au paysan de Stratford ? Nous avons vu quelle fut la jeunesse de ce dernier. Il avait fort peu étudié, il avait encore moins appris. Certainement, sans prendre goût aux leçons, probablement médiocres, de ses instituteurs, il aurait pu chercher ailleurs de quoi rassasier sa soif d'apprendre. Mais cette soif, toute métaphorique, lui était fort étrangère. Si le petit Will, en effet, avait été l'enfant prodige que ses admirateurs supposent, les traditions locales nous le montreraient, sans doute, fuyant la compagnie peu attrayante de ses camarades, aimant à lire, à méditer, à rêver; il irait seul dans les endroits écartés, roulant déjà dans sa petite tête d'enfant de vastes plans de tragédies; il étudierait, faute de mieux, le « grand livre de la nature » et s'exercerait à l'observation des mœurs et des caractères. Parfois même on le surprendrait en flagrant délit d'étude, courbé clandestinement sur un vieux bouquin, voire sur un manuscrit racorni... Hélas ! qu'il y a loin de ce portrait idéal, où se plaît l'imagination facile de Mrs Stopes (*The Bacon-Shakespeare Ques-*

tion answered), au mauvais petit garnement que nous dépeint la réalité !...

Quand il arriva à Londres, le jeune homme de Stratford était donc sans aucune éducation. C'est, du reste, l'opinion que les gens du pays ont toujours gardée de lui. Voici ce qu'écrivait sur son compte, quarante-sept ans après sa mort, le Rév. John Ward, *vicaire* de Stratford :

« J'ai entendu dire que M. Shakespeare avait un talent naturel, sans aucune espèce d'art. »

Il est vrai qu'on perd sa trace de 1587 à 1592; la première de ces dates est presque celle de l'arrivée à Londres, la seconde marque l'apparition des premiers drames. Il se pourrait donc que Shakespere eût fait pendant ce temps-là quelques études. Mais a-t-il pu en si peu de temps, même avec le « talent naturel » qu'on lui accorde, apprendre tout ce qu'il ignorait et que l'on retrouve dans les drames ? Il est difficile de l'admettre. D'abord, ce n'est pas en cinq ans que l'esprit même le mieux doué et le plus longuement préparé peut s'assimiler tant de connaissances et si diverses. Puis les préoccupations d'un ordre inférieur dont était assailli le jeune homme ne lui auraient certainement pas laissé le temps d'étudier, à supposer qu'un tel désir eût soudainement surgi en lui. Il avait une femme et trois petits enfants à nourrir; le métier d'étudiant n'a jamais été un gagne-pain. Celui d'acteur était au contraire, nous l'avons dit, assez bien rétribué. Shakespere jouait donc le plus possible, faisait jouer les autres pour son compte, tant et si bien qu'il y fit fortune assez vite. Cela ne l'empêchait probablement pas d'adapter certaines pièces à la scène, ce qui ne contribue ordinairement pas à leur mérite littéraire. Mais plus il était occupé de ces travaux absolument pratiques et vulgaires, moins il lui restait de temps pour étudier, pour s'instruire, pour se familiariser avec les chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité et des temps modernes.

Enfin, il ne serait guère possible que Shakespere eût employé ces cinq années à des occupations intellectuelles, sans qu'un pareil travail eût formé en lui des goûts et des habitudes d'esprit dont on retrouverait au moins quelques traces dans la suite. Le braconnier d'antan, devenu studieux, aurait

gardé quelque amour pour les livres; le *sauvage* de Stratford, civilisé au contact des génies hellènes, ne serait pas sans quelque honte retourné aux préoccupations vulgaires de la vie commune ; l'*intellectuel*, en un mot, aurait sinon pris tout à fait le dessus, du moins transparu désormais sous le *philistin*. Or, de cette transformation, nous ne voyons pas le moindre vestige. L'acteur de Londres, retiré dans ses foyers à un âge où le génie artistique et littéraire est ordinairement en pleine vigueur, resta toujours ce qu'avait été le petit gamin de Stratford, *without any art at all*, et nullement préoccupé de questions d'étude. Il y a lieu de croire que jamais il n'écrivit beaucoup; car le seul spécimen qui nous soit parvenu de son écriture consiste en cinq signatures presque indéchiffrables [1].

Encore sa fille Judith n'aurait-elle pu en écrire autant. Lorsqu'elle se maria, en 1616, elle ne sut pas signer son nom; le père d'une telle fille n'avait donc pas grand souci des malédictions divines qu'entraîne avec soi l'ignorance, *the curse of God* !...

... Et voici qu'en cette même année 1616, l'honnête bourgeois William Shakespere, ayant, par un acte en bonne et due forme, réglé la disposition de ses biens, jusqu'à la literie inclusivement, fut porté au cimetière. De ses livres ou de ses manuscrits, ni lui ni personne ne parle. Mais sur sa tombe on grava le quatrain suivant, digne de la ballade composée jadis contre sir Thomas Lucy :

> Good friend, for Jesus'sake, forbear
> To dig the dust-enclosed here.
> Blest be the man that spares these stones
> And curst be he that moves my bones...

Comment donc à un si piètre poète a-t-on attribué, pendant trois siècles, les chefs-d'œuvre qui illustrent le nom de Shakespeare ? Comment se fait-il qu'aujourd'hui encore on est mal venu à combattre l'opinion admise et à contester cette paternité glorieuse à un homme qui en semble si peu digne ?

1. On peut voir un fac-similé de ces signatures dans Penzance, *The Bacon-Shakespeare Controversy*, p. 154.

L'histoire des drames eux-mêmes nous aidera peut-être à le mieux comprendre.

Les premières pièces de Shakespeare, disent les critiques autorisés, furent composées vers 1592, mais publiées sans nom d'auteur. Sept d'entre elles avaient ainsi paru dans l'espace de six ans, lorsqu'en 1598 on en vit paraître trois qui portaient une signature. C'étaient *Love's Labour lost*, *Richard the second* et *Richard the third*. A partir de cette date, les comédies et les drames se multiplièrent à des intervalles fort irréguliers, portant le nom du même auteur bientôt connu partout : *William Shake-speare*. Ce nom, on le voit tout de suite, n'était pas absolument celui de l'acteur de *Blackfriars*. Il lui ressemblait assez pour qu'on les identifiât ; il en différait juste assez pour qu'on pût n'y voir qu'un pseudonyme, doublé même d'un calembour. Car en tête des *Sonnets*, publiés avec le même nom d'auteur en 1609, on voit un personnage allégorique brandissant une lance (*shaking a spear*, *Shake-spear*).

Pendant les vingt-cinq années que Shakespere passa à divertir les bourgeois et le bon peuple de Londres, on ne saurait compter les pièces de théâtre, comédies, drames ou tragédies qui parurent avec cette mention : *written by William Shake-speare*. Il y en eut du reste pour tous les goûts. M. Appleton Morgan (*The Shakespearian Myth*, p. 289) cite quarante-deux pièces fort diverses publiées dans ce laps de temps et que l'on colportait comme les œuvres de cette plume aussi inégale que féconde. A côté de certains chefs-d'œuvre que nous admirons encore aujourd'hui et qui s'intitulent : *Romeo and Juliet* (1597), *Much Ado about nothing* (1600), *Hamlet* (1603), *King Lear* (1607), *Macbeth* (1610), on trouve dans cette liste des pièces médiocres ou même complètement nulles, comme *Mucedorus* (1600), *The London Prodigal* (1605), *Comedy of George à Greene* (1607), *Arraignment of Paris* (1608), pièces qui sans doute depuis longtemps seraient retombées dans l'oubli, si elles n'avaient joué un rôle dans la question shakespearienne.

Car, en somme, il y eut dès le début une question shakespearienne. Seulement, quoique ceci semble paradoxal, elle existait sans qu'on s'en doutât, et les données en étaient si

vagues que nul n'en soupçonnait l'intérêt. On peut se demander, en effet, si jamais les amis de William Shakespere l'ont identifié avec l'auteur des drames qui usurpait son nom en l'estropiant un peu. Le gros public faisait certainement cette confusion, et elle était bien voulue par l'écrivain, quel qu'il fût. Mais ceux qui voyaient de près l'homme de Stratford n'avaient pas beaucoup d'illusions sur son talent littéraire ; ils semblent ne l'avoir jamais tenu pour un homme de génie, mais seulement pour un très honnête personnage, et qui rendait, soit au *Globe*, soit aux *Blackfriars*, de très réels services (*a deserving man*). Après cela, ils le traitaient volontiers de geai qui se pare des plumes du paon (*an upstart crow in borrowed feathers*) ; ils lui reprochaient méchamment de gagner sa vie à débiter de beaux vers, œuvres d'esprits supérieurs au sien. Ben-Jonson, qui fut son rival et son ami tour à tour ou même simultanément, va jusqu'à le traiter de voleur et de singe en poésie (*Poet-Ape*).

De tels témoignages prouvent au moins qu'il ne passait pas, auprès de ses collègues, pour avoir fait des chefs-d'œuvre. Mais les épigrammes ne troublaient pas sa tranquillité. Les tragédies et comédies continuaient à paraître sous son nom. Leur succès n'était pourtant pas ce qu'on pourrait croire. Peut-être leur multitude et surtout leur inégalité empêchait-elle de distinguer la valeur extraordinaire des chefs-d'œuvre qui s'y trouvaient. Séparer ces chefs-d'œuvre des non-valeurs était indispensable pour les faire apprécier. C'est à quoi se consacra l'éditeur des œuvres posthumes de Shakespeare, dont il nous reste à parler.

Lorsque l'homme de Stratford mourut, en 1616, plusieurs des pièces shakespeariennes n'avaient pas encore vu le jour. De ce nombre étaient *Julius Cæsar*, *Cymbeline* et *Timon of Athens*, ainsi que plusieurs autres drames moins célèbres ; enfin *Othello*. Ce dernier parut pour la première fois en 1622. Or, non seulement, comme on l'a déjà remarqué, l'acteur si soucieux de ses intérêts pécuniaires n'a jamais parlé des manuscrits de ces pièces ou de leur publication future, mais, chose bien plus surprenante, en 1623, sept ans après la mort de William Shakespere, une édition de ses œuvres parut, absolument nouvelle, très différente des précédentes et

donnée comme étant la seule authentique : cette édition in-folio contenait seulement trente-six pièces. Nous avons vu que quarante-deux au moins avaient été publiées du vivant de Shakespere, en éditions successives. Après sa mort, plusieurs autres avaient encore paru. Cette fois, le nombre total des pièces n'est pourtant que de trente-six ! Le *Folio*, composé avec discernement, a laissé résolument de côté les œuvres médiocres comme *Mucedorus* et *Sir John Oldcastle*. De ce chef, nous voyons au moins seize pièces rejetées dans l'ombre et destinées à ne plus figurer parmi les œuvres de Shakespeare. En revanche, dix nouvelles pièces ont pris place dans le recueil, et sur ces dix, il y en a six — M. Halliwell Phillips le constate lui-même — dont personne jusqu'à ce jour-là n'avait jamais entendu parler. Pourtant ce ne sont pas des œuvres à passer inaperçues, car elles s'intitulent : *Taming of the Shrew*, *Timon of Athens*, *Julius Cæsar*, *Coriolanus*, *All's well that ends well*, *Henry VIII*.

Comment ne pas être surpris de ces transformations ? Si peu soupçonneux que fussent les contemporains sur qui n'avait assurément pas agi encore la *baconomanie*, ils ne pouvaient manquer de relever ces détails et d'être un peu étonnés — c'est le moins qu'on puisse dire — à l'apparition soudaine de tant de merveilles. Aussi la grande édition de 1623 porte-t-elle une préface, qui cherche à expliquer son origine. On y dit que cette édition nouvelle est faite d'après les manuscrits originaux de l'auteur, sans indiquer, bien entendu, où se cachaient, dans la maison de Stratford, de si précieux manuscrits ! Avec ce seul argument, on a réponse à toutes les objections possibles : ainsi s'expliquent les additions et l'apparition des pièces jusqu'alors ignorées ; ainsi se justifient les corrections, parfois très considérables, que cette édition a faites aux éditions déjà connues du public. Tout ce qu'on avait publié jusqu'ici, dit cette audacieuse préface, était contrefait ou altéré par des mains étrangères : voici la vraie, la seule, la définitive édition, le seul vrai texte des seuls vrais drames écrits pour la postérité par William Shakespeare !

Et de fait, la postérité a ratifié ce jugement, car toutes les éditions subséquentes n'ont fait que reproduire le *Folio* de

1623. Le choix y était trop judicieusement fait pour que le goût public ne l'acceptât pas. Nous n'attribuons plus au grand dramaturge anglais que ces trente-six chefs-d'œuvre et nul ne pourrait croire que la main d'où ils sont tombés ait pu écrire aussi des choses insignifiantes comme le *London Prodigal* ou le *Merry Devil of Edmonton*.

Seulement, encore une fois, il est permis de se demander quelle main fut assez autorisée ou assez habile pour faire ce départ exact et définitif. Il est permis aussi d'en relever les étranges circonstances. D'abord, comment se fait-il donc que l'auteur n'eût jamais protesté de son vivant si l'on avait si longtemps et si complètement falsifié toutes ses œuvres ? On lui en prêtait d'horriblement faibles, et dans les meilleures on introduisait des scènes entières qui, toujours d'après la fameuse préface, ne figuraient pas dans ses manuscrits ; on amputait, on modifiait, et il laissait faire patiemment : singulière condescendance chez un poète ! D'autre part, lui qui savait bien faire ses affaires, il gardait en manuscrits une dizaine de ses plus belles œuvres, tandis qu'il aurait pu en tirer un bon profit. C'est après sa mort que des étrangers — personne ne saurait dire comment ils les avaient héritées de lui — mettaient au jour ces merveilles. Mais un trait dépasse tout le reste. La grande pièce d'*Othello* avait ainsi paru pour la première fois en 1622, et voici que l'année suivante, dans cette édition in-folio de 1623, on en donnait un texte sensiblement différent ! Qui dont l'avait retouché dans l'intervalle ? Si le texte de 1623 était celui d'un manuscrit original, d'où était donc sorti celui de 1622 ? Qui avait osé ou seulement pu le publier ? Comment l'heureux possesseur des manuscrits avait-il laissé se produire une si flagrante infidélité ?

Pour trancher la question, il semble que l'on pourrait avoir recours aux registres du *Stationers' Hall*, où dès cette époque, pourtant lointaine, les livres étaient inscrits dès leur apparition, pour sauvegarder ce que nous appellerions les *droits d'auteur*. Seulement ces *droits d'auteur* n'étaient précisément que les droits d'un propriétaire, au nom duquel se faisait le dépôt. Ainsi nous voyons à la date du 8 octobre 1600 que « Thomas Fysher a fait enregistrer un livre intitulé : *A Midsummer Night's Dreame* ».

Et puis, si vraiment le nom de Shakespeare était un pseudonyme pris à dessein par un auteur désireux de cacher sa personnalité, que nous servirait d'apprendre une fois de plus que ces œuvres ont été *écrites par William Shakespeare* ? Les éditions partielles portaient bien cette mention, ce qui n'empêche pas de les rejeter. L'édition in-folio de 1623 la porte plus expressément que nulle autre. Il y a même, en tête de cette édition fameuse, un portrait du *gentle Shakespeare*, qu'accompagnent quelques vers de Ben-Jonson. Mais la question est précisément de savoir s'il n'y a pas fraude dans l'emploi de ce nom lui-même et si Ben-Jonson n'est pas le premier complice de la fraude ? Peut-être serait-on dans le vrai en retournant contre lui le conseil qu'il donne au lecteur dans un tout autre sens : le portrait de Shakespeare, dit-il, est impuissant, hélas ! à représenter le génie de ce grand homme ; « ne jugez donc pas l'auteur des tragédies d'après ce portrait, mais d'après ce livre » :

... Reader, looke
Not on his picture, but his booke.

C'est ce que prétendent faire les baconiens. A en croire le portrait, disent-ils, l'auteur des tragédies serait bien le bonhomme de Stratford. Mais à en juger par le livre, ces œuvres ne sont pas celles d'un paysan privé d'instruction, pour doué qu'on l'imagine de *talents naturels* et de verve spontanée ; elles supposent plus d'érudition que n'en put jamais avoir Shakespere. Leur *histoire* même est d'ailleurs inexplicable, si on les attribue à cet acteur entreprenant et pratique, mais exempt de toute préoccupation littéraire et mort depuis longtemps quand parurent sous leur forme définitive les principales d'entre elles. C'est pourquoi, concluent les tenants de cette thèse, on doit refuser à Shakespere la paternité de ces œuvres.

Il nous reste à examiner les titres de celui qu'ils lui substituent.

JOSEPH BOUBÉE.

(*A suivre.*)

LE GÉNÉRAL DUCROT A STRASBOURG

(1865-1870)[1]

VII

Constater l'énorme supériorité des effectifs prussiens sur les nôtres et, de son poste avancé de Strasbourg, comme d'un observatoire, assister à leur accroissement ininterrompu, n'était point pour Ducrot simple spectacle ou matière à gémissements. Il envisagea le problème en face et proposa une solution pour le rétablissement de l'équilibre des forces. Sadowa, en ébranlant presque universellement la confiance dans notre vieux système militaire, avait mis d'urgence cette question vitale à l'ordre du jour.

Mais Ducrot n'avait pas attendu la réunion de la haute Commission pour la réorganisation de l'armée, présidée par l'empereur, à Compiègne, vers la fin de l'automne de 1866, pour arrêter son plan. Longtemps avant que l'on songeât à ces conférences, il avait composé un travail sur le sujet, et ceux de ses amis qui l'avaient lu en manuscrit lui avaient transmis leur chaleureuse approbation. Plusieurs membres de la Commission impériale en eurent la copie entre les mains et l'un d'eux lui écrivait : « J'ai lu avec un vif intérêt votre projet de recrutement. L'idée nouvelle d'appeler cent cinquante mille hommes et de les répartir en trois classes, sans imposer une plus lourde charge au pays, me paraît une excellente mesure. Je ne comprends pas aussi bien votre système de remplacement, que vous restreignez aux jeunes gens de la même classe[2]. » C'est en partie afin de répondre à cette dernière observation, mais aussi afin de mettre son projet, conforme sur plus d'un point avec les idées de la haute Com-

1. Voir *Études*, 5 avril 1903.

2. *Quelques observations sur le recrutement et l'organisation de l'armée française* [par le général Ducrot]. Paris, 1866. Brochure anonyme in-12, 29 pages, avant-propos. — Voir aussi le résumé fait par Ducrot lui-même. (*Vie militaire*, t. II, p. 143 *sqq.*)

mission, non comme son ami Trochu, sous les yeux du grand public, — au risque d'avertir l'Allemagne, — mais seulement sous les regards de quelques amis et d'hommes compétents, qu'il se décida à l'imprimer. Outre la question du recrutement, principal objet des discussions assez confuses de la commission, puis du Conseil d'État et du Corps législatif, il y abordait celle non moins importante de l'organisation des cadres.

Il partait de ce fait que le système de recrutement en vigueur ne donnait que des ressources insuffisantes. Avec le système né de la loi du 26 avril 1855, outre que les rengagements et les remplacements volontaires ne compensaient plus les exonérations, les compagnies d'assurance, développées d'une manière inquiétante, créaient pour un avenir prochain une impossibilité absolue de recruter l'armée à son effectif normal. Mais en dehors de cette considération, et avec un accent de philosophie qui s'élevait au-dessus des rapprochements de chiffres, le général se refusait à voir notre armée, de nationale qu'elle était encore, menacée de devenir « une véritable armée mercenaire ». L'inconvénient de ne servir que pour de l'argent commençait à faire sentir ses fâcheux effets et il n'était déjà plus que temps d'assurer à la France la conservation de cette armée désintéressée qui jusqu'alors avait fait « sa force et sa grandeur ». Ces nobles préoccupations du général, tout le monde ne les comprendrait pas; lui-même le sentait d'avance; il n'ignorait pas que certains problèmes paraissent insolubles de leur nature et que de ceux-là est la conciliation des intérêts de l'État avec l'intérêt des individus; il savait que si en présence d'un péril évident et imminent les masses acceptent momentanément les plus lourds sacrifices, il en va tout autrement dans les circonstances ordinaires de l'existence sociale. Peut-être aurait-il dû ajouter que l'ignorance systématique dans laquelle le pouvoir, pourtant si bien renseigné, maintenait la nation, la rendait nécessairement réfractaire en son aveuglement à l'acceptation des nouvelles charges militaires qui s'imposaient.

Avant tout le projet de Ducrot supprimait théoriquement l'exonération. Tous les jeunes gens valides qui ne sont pas

exemptés doivent coopérer au service militaire et à la défense du pays. Or, la moyenne du tirage étant de 325 000 conscrits, on arrivait, même avec les dispenses légales, à un nombre rond de 150 000 hommes bons pour le service.

Avec un pareil contingent annuel, il lui semblait inutile de prolonger la durée du service au delà de sept années, car, en multipliant par sept le chiffre de 150 000, on obtenait le total respectable de plus d'un million de soldats.

Ce contingent, comment le décomposer? Il le divisait en deux parties, l'armée active et la réserve.

L'armée active, à 70 000 hommes par année, eût formé un total de 490 000 hommes. Mais cette catégorie eût été subdivisée elle-même en deux portions : la première comprenant tous les hommes servant pendant les quatre premières années de leur temps de service, la deuxième tous les soldats ayant déjà accompli leurs *quatre* ans de service effectifs sous les drapeaux. Les hommes de la première portion, y compris les engagés volontaires et les rengagés, eussent porté à la moyenne suffisante de 300 000 hommes l'effectif de l'armée active sur le pied de paix.

Les hommes de la deuxième portion de l'armée active, une fois leurs quatre ans de service achevés, fussent rentrés dans leurs foyers; mais en restant toujours disponibles en cas d'appel. Regardés comme suffisamment formés, ils n'eussent plus été soumis à aucun exercice, à aucune réunion de manœuvre.

La réserve de l'armée, partagée en deux bans composés de sept classes à 40 000 hommes chacune, eût fourni un total de 560 000 hommes. Ceux du premier ban eussent été exercés trois mois la première année et deux mois la seconde. Ceux du deuxième ban n'eussent été assujettis à aucune obligation militaire, et il eût fallu une loi du Corps législatif motivée par des circonstances graves pour les appeler sous les drapeaux.

Somme toute, la France eût disposé d'une force permanente de plus d'un million de jeunes hommes, dont 300 000 seulement à la charge du budget pendant douze mois, 40 000 pendant trois mois, et encore 40 000 durant deux mois. A partir de sa vingt-huitième année, tout citoyen, sauf le cas

de cataclysme national, eût été dégagé de toute obligation de service.

Ducrot, présenté souvent comme un homme à idées absolues, admettait, au contraire, même dans cette question de vie et de mort pour la France impériale, de justes tempéraments. L'idée égalitaire, née de l'envie démocratique plutôt que de la considération du bien public, ne hantait point son libre et calme esprit :

En principe, écrit-il, au point de vue du droit et de la justice, il est incontestable que tout citoyen reconnu apte au service militaire se doit, pendant une certaine période de sa vie, au service de la patrie. Ce principe admis et formant la base de notre organisation militaire, il faut, cependant, dans la pratique, tenir compte des exigences et des besoins de notre organisation sociale, voire même, dans une certaine mesure, de quelques abus tellement invétérés, tellement passés dans les mœurs, qu'aux yeux des populations ils constituent un droit auquel le gouvernement, quelque fort qu'il soit, ne saurait porter atteinte, sans s'exposer à provoquer un sourd mécontentement et à soulever une formidable opposition, ce qui compromettrait infailliblement le sort de la loi[1].

Ces considérations, nullement intransigeantes et sagement politiques, — on a dit depuis *opportunistes*, — conduisaient le général à chercher une combinaison qui satisfît à la fois les intérêts individuels et les intérêts généraux, soit de l'armée, soit du pays. Un ingénieux système de substitution, d'un détail trop complexe et trop délicat pour être exposé ici, répondait aux exigences les plus diverses; il consistait essentiellement dans la permutation permise « entre tous les hommes de la même classe, mais appartenant à des catégories différentes ». Il en résultait une certaine possibilité pour quelques-uns d'échapper à tout service réel.

L'organisation des cadres était la seconde inconnue à dégager.

Il ne suffit pas, disait-il, d'avoir recherché les moyens de donner un million de soldats à la France, il faut s'occuper d'encadrer ce million d'hommes, et comme il est bien évident que l'organisation actuelle de

1. *Quelques observations...*, etc., p. 13.

l'armée n'y suffirait pas, il s'agit maintenant d'introduire dans nos dispositions militaires des modifications qui sont la conséquence nécessaire du mode nouveau de recrutement[1].

La cavalerie lui paraît à réduire comme nombre. Il croit à la moderne maxime : *in pedite robur*. L'infanterie constitue à ses yeux l'arme par excellence de la France. Nos cent régiments de *lignards* paraissent l'intéresser exclusivement. Mais il les veut à quatre bataillons actifs, plus quatre compagnies de dépôt (ne renfermant que des cadres) et les compagnies hors rang.

Chaque bataillon compte quatre compagnies, et la première est une compagnie d'élite, dite de voltigeurs.

Elle se recrute par les hommes dont la conduite, les services, les aptitudes militaires et physiques, l'habileté au tir, font des soldats de choix : elle a pour objet, en campagne, de fournir au bataillon ses flanqueurs et ses partisans. Une place spéciale dans les formations de guerre, répondant à l'objet de son service, lui est assignée. Son instruction, *sous le rapport du tir*, est aussi complète que possible[2].

Nous voyons ici Ducrot devancer les doctrines de plus en plus mises en honneur par les guerres les plus récentes sur l'utilité des bons tireurs. Il accentua encore son idée, en proposant que chaque compagnie comprenne comme cadres, outre un capitaine en premier et un capitaine en second, un lieutenant *spécialement chargé du tir* et un sous-lieutenant.

Sur le pied de guerre, nous aurions eu ainsi trois armées actives de 200 000 hommes chacune, et une forte réserve. Enfin, au cas où ce plan n'eût pas donné encore un nombre de soldats suffisant pour tous les besoins, il indiquait une dernière ressource provenant des impropres au service et des exempts. A l'imitation du système prussien, utilisant dans cette dernière catégorie un certain nombre de *militarisables*, il proposait d'en tirer un contingent pour faire, en cas de guerre, le service à l'intérieur. « Ce qui porte toujours, concluait-il, à 1 179 724 hommes les ressources disponibles de la France, en ne puisant que dans la catégorie des hommes de vingt et un à vingt-huit ans. »

1. *Quelques observations...*, etc., p. 22.
2. *Ibid.*, p. 24.

Ouverte à la Chambre le 19 décembre 1867, la discussion se prolongea et aboutit à la loi votée le 14 janvier 1868. C'était un compromis entre la loi de 1832 et le système du service obligatoire. La seule conception vraiment neuve consistait dans la garde mobile qui devait demeurer à l'état inorganique. Elle prohibait « tout ce qui était déplacement, casernement, période d'instruction[1] ».

On comprend que Ducrot ne s'en soit guère montré admirateur[2]. Trois jours après le vote de la loi, il écrivait : « Au printemps prochain, nous pourrons avoir une armée de 400 000 hommes, avec un peu d'efforts, 800 pièces attelées et 100 mitrailleuses. Nous posséderons 400 000 fusils se chargeant par la culasse et 35 000 chevaux de cavalerie. Il est bien déplorable que la loi de l'armée, en jetant le désarroi partout, soit venue diminuer notre effectif, car, si nous partions au printemps, nous n'aurions que six contingents... *La garde nationale mobile ne sera pas organisée ;* c'est donc une perte sèche. D'ailleurs, serait-elle organisée, qu'elle n'équivaudrait pas au contingent que nous perdons[3]. » Il se mit quand même, et tout en n'y croyant pas[4], à travailler à l'organisation de cette mobile, condamnée d'avance, avec une ardeur qui lui donnait un surcroît considérable de besogne, jusqu'à lui enlever tout loisir[5].

Et comment son zèle ne serait-il pas excité ? Une peur affreuse d'être surpris par les événements le domine. Or,

1. Pierre de la Gorce, *Histoire du second Empire*, t. V, p. 344. Le très distingué historien n'a pas négligé de signaler le projet du général Ducrot, « officier, dit-il, très instruit, très honnête, quoique absolu et passionné ». (*Ibid.*, p. 328.)

2. « Nos députés, écrivait-il au cours des débats parlementaires, bavardent beaucoup et avancent bien lentement en besogne. Il est vrai que la loi qui leur est présentée est détestable. Evidemment, si nous pouvions compter sur une longue période de paix, il serait sage d'élaborer méthodiquement, de nouvelles institutions militaires, en prévision de l'avenir, comme le firent les Prussiens à la suite de leurs désastres ; mais avant neuf ans, la question sera résolue entre nous et l'Allemagne. Ou nous ne serons plus qu'une puissance de deuxième ou troisième ordre, ou la Prusse aura été ramenée aux limites qu'on n'aurait jamais dû lui laisser franchir. » Ducrot à Rambourg. Strasbourg, 31 décembre 1867. (*Vie militaire*, t. II. p. 200.)

3. *Vie militaire*, t. II, p. 209.

4. Ducrot à Bourgoing. Strasbourg, 23 janvier 1868. (*La Revue de Paris*, 15 septembre 1900.)

5. *Vie militaire*, t. II, p. 204 et 246.

cette fois, en 1868, ce serait plus grave encore que les deux années précédentes. En face de lui, juste de l'autre côté du Rhin, l'unification de l'armée allemande se précipite, et les futurs assiégeants de Strasbourg se préparent sans trêve ni répit.

La prussification du grand-duché de Bade se poursuit toujours avec une grande activité; on organise en ce moment le 3e bataillon dans chaque régiment d'infanterie, et il est arrivé tout récemment à Carlsruhe un petit noyau d'officiers et sous-officiers prussiens, qui ont pour mission particulière d'organiser la landwehr; ils doivent se transporter successivement dans les différents cantons du grand-duché, afin de compléter et de faire fonctionner cette nouvelle organisation. L'effectif de l'armée badoise, qui autrefois atteignait difficilement le chiffre de quinze à dix-huit mille hommes, dépassera certainement quarante mille hommes.

Quel contraste avec la rive gauche du Rhin! De ce côté, rien ou presque rien. C'est à Bazaine que Ducrot expose cette grande tristesse :

Daignez me permettre, Monsieur le maréchal, de vous dire que je suis vraiment affligé de voir notre Alsace dégarnie de troupes au moment même où il serait plus nécessaire que jamais d'y avoir tous les éléments utiles à la formation d'une bonne division active, avec ses services auxiliaires, son matériel de campement, ses voitures, etc., et cela indépendamment des corps de garnisons pour les places fortes... Strasbourg est réduit à un maigre régiment d'infanterie et un bataillon de chasseurs suffisant à peine aux exigences de place, alors qu'il existe à Mayence quatre régiments d'infanterie, un bataillon de pionniers, six batteries d'artillerie, trois escadrons de cavalerie, tout cela indépendamment des troupes actives du 8e corps [1].

En vertu de l'axiome qu'à ceux qui n'ont rien on retire même le peu qu'ils ont, on réduit vers la même époque l'état-major du malheureux commandant de la 6e division à sa plus simple expression. La plupart des officiers du général Ducrot lui sont pris en même temps pour le camp de Châlons ou des missions spéciales. A peine peut-il faire marcher son service. Le découragement le gagnerait, s'il était capable de découragement.

1. Ducrot à Bazaine. Strasbourg, 6 mai 1868. (*Vie militaire*, t. II, p. 245.)

C'est à jeter le manche après la cognée! Les Prussiens connaissent bien cet état de choses; ils en rient beaucoup, se moquent de nous et ont bien raison. Nous enfonçons un peu chaque jour dans le bourbier et nous finirons par en avoir par-dessus la tête. Je ne dirai pas comme l'ami Trochu : Nous sommes fichus! Mais je dis : Nous sommes bien malades[1].

Le général Frossard reconnaît que toutes ses doléances sur les misérables effectifs des corps sont malheureusement très fondées; mais l'excellent général, qui restera optimiste jusqu'à Forbach, l'assure « qu'il y a des tempéraments et des dédommagements dans tout cela », lui répète des propos de Niel et lui annonce une mesure satisfaisante tant sur l'alimentation des cadres que sur le recrutement en bons soldats[2].

Le maréchal Niel mort en 1869, tout mourut avec lui. Ce fut le maréchal Lebœuf qui lui succéda. Ducrot voit ce nouveau ministre. Celui-ci ne songe pas à dissimuler. Il est aimable, affectueux, expansif; mais il trouve très lourd l'héritage de son prédécesseur. Pour l'alléger, il jette par-dessus bord les mesures déjà en cours d'exécution, la garde mobile la première :

C'est, me disait-il, une école d'indiscipline et de désordre, une source de folles dépenses... L'Empereur n'a pas encore renoncé définitivement à son idée; il voudrait qu'on pût au moins réunir et instruire les cadres; mais j'espère bien arriver à lui faire comprendre que de ce côté également *il n'y a rien à faire*; qu'en temps de paix, la garde nationale mobile ne devait exister que sur le papier[3].

Ainsi parlait à Ducrot, en septembre 1869, l'homme qui dans moins d'un an déclarerait solennellement qu'il ne nous manquait pas un bouton de guêtre[4]!

VIII

Au contraire de Lebœuf, résigné à tout défaire, Ducrot

1. Ducrot à son frère. Strasbourg, 5 juin 1868. (*Vie militaire*, t. II, p. 246.)
2. *Ibid.*, t. II, p. 268.
3. Ducrot à Rambourg. Strasbourg, 14 septembre 1869. (*Ibid.*, t. II, p. 316.)
4. Ducrot ne méconnaissait pas les qualités de bon conseil et de commandement du maréchal. (*Ibid.*, t. II, p. 218.)

estimait qu'il y avait tout à faire ou plutôt à refaire. Mais travailler à l'équation de nos forces militaires avec les forces militaires prussiennes ne consistait pas seulement pour lui à émettre des vues générales. Il n'est guère de partie spéciale dans l'ensemble complexe de notre réorganisation qu'il n'ait envisagée avec la même attention, sondée avec la même persévérance, traitée enfin avec la même vue large à la fois et précise, que naguère celle du recrutement ou des cadres.

La supériorité de la Prusse s'affirmait particulièrement dans l'artillerie. La nôtre, écrivait Ducrot à son cousin, le baron de Bourgoing, « est d'une faiblesse désolante; son état du pied de paix n'est nullement en rapport avec les exigences du pied de guerre[1] ». Sous l'impression de cette très sensible infériorité, il se mit sans plus tarder à songer au moyen de la faire disparaître. Deux mois après, en mars 1868, il avait achevé son *Étude sur l'artillerie*[2]. Il veut que nos bouches à feu soient en nombre proportionnel avec une armée active de 600 000 combattants, de 300 000 hommes de réserve et de 300 000 mobiles. En conséquence, l'artillerie sur pied de guerre aurait, suivant la nécessité admise par les puissances étrangères, au moins trois bouches à feu par 1 000 hommes, et elle serait portée à 1 500 bouches de campagne pour les 500 000 combattants de la première mobilisation. Le général établit ensuite minutieusement le moyen d'augmenter d'un tiers nos pièces à mettre en ligne, les avantages de la batterie de huit pièces, unité tactique adoptée jadis par Gribeauval et Napoléon, l'utilité d'introduire une certaine quantité de pièces de 12 dans les batteries divisionnaires. Le calibre 4 lui semble inefficace contre les obstacles matériels; or, dans les prochaines guerres, les progrès de l'artillerie forceront à profiter, pour abriter les troupes, de « tous les obstacles naturels que présentera le champ de bataille; on tendra même à créer rapidement ces abris factices, là où il n'en existera pas ». Il ne suffit donc plus « que l'artillerie soit légère, mobile, remplissant en un mot

1. Ducrot à Bourgoing. Strasbourg, 23 janvier 1868. (*La Revue de Paris*, 15 septembre 1900.)

2. *De l'Etat-major et des différentes armes*, p. 35 *sqq*.

toutes les conditions de facilité de transport, de rapidité de mouvement; il faut encore qu'elle puisse produire à un moment donné des effets rapides et décisifs[1] ». Cette page ne semble-t-elle pas écrite au lendemain plutôt qu'à la veille de nos revers ?

Mais ici encore Ducrot ne se contenta point de signaler un des progrès les plus urgents à réaliser dans notre armement très inférieur; il osa, comme il l'écrit plaisamment, faire une « excursion audacieuse sur le terrain sacré des artilleurs[2] ». Il inventa un système de batterie blindée et cuirassée. Quelques idées émises devant lui par l'empereur, lors de sa visite à Strasbourg en 1867, lui avaient ouvert la voie. L'année suivante, il se rendit à Plombières auprès du souverain. Napoléon examina son système « avec beaucoup de soin et d'intérêt », le trouva solide, mais trop cher, et le problème de la défense des places contre le feu de l'ennemi en resta là. N'y aurait-il pas eu quelque chose de changé deux ans plus tard, si Strasbourg eût possédé, pour protéger ses approches, quelques-unes de ces pièces imaginées par Ducrot : « des canons d'une très grande puissance et d'une parfaite justesse, tels, par exemple, que des pièces de marine se chargeant par la culasse et tirant à sabord » ?

Ce goût pour la construction et l'essai de nouveaux types d'armes, Ducrot le conserva toujours. Plus tard, il fit confectionner de nombreux modèles de cartouches et ne cessa de s'intéresser en technicien à leur curieux mécanisme.

Enfin, avec la supériorité d'artillerie, la Prusse avait celle de l'état-major et du haut commandement. Quatre mois avant la guerre (mars 1870), l'inlassable général lançait son *Projet d'organisation du corps d'état-major*[3]. L'aveu qui ouvre ce travail aussi remarquable que complet et précis, ne sonnait pas pour notre armée la victoire. Après avoir montré l'importance et l'étendue dans les armées modernes de ce « moteur puissant », de ce « grand ressort », sans lequel l'énorme machine n'est plus qu'un « amas confus de pièces et de

1. *De l'État-major et des différentes armes*, p. 42.
2. Ducrot à son frère. Plombières, 31 juillet 1868. (*Vie militaire*, t. II, p. 253.)
3. *De l'État-major et des différentes armes*, p. 17 *sqq*.

rouages qui se contrarient, s'enchevêtrent et s'agitent sans résultat », le général écrit carrément cette phrase :

« C'est avec un sentiment d'inquiétude et de regret que nous constatons combien est considérable, dans l'état actuel des choses, le nombre des officiers d'état-major de tous grades qui ne sont pas à la hauteur de leur rôle. » Deux causes : leur recrutement et l'impossibilité d'éliminer les sujets défectueux. Remèdes : choisir des officiers ayant déjà subi les épreuves du métier et non des écoliers uniquement forts en théorie; créer une école supérieure, etc.

La dernière étude de Ducrot précéda de moins de temps encore la déclaration de guerre. Elle date du 26 avril 1870[1]. C'est un long et clair réquisitoire contre les principaux abus qui se perpétuaient : séparation, souvent à longue distance, des bataillons actifs et des dépôts, encombrement de certains bureaux, insuffisance des magasins, perte de temps dans les mouvements, dépenses exagérées pour l'État.

Le magasin central de Strasbourg, écrit-il, expédie les draps au dépôt du 85e à Gray; celui-ci, à son tour, envoie ses confections au régiment à Metz... Tous les corps d'infanterie, depuis Strasbourg jusqu'à Nice, sont approvisionnés en effets de grand équipement par le magasin central de Strasbourg[2].

Ducrot propose l'établissement, par division, d'un ou deux *dépôts divisionnaires*, en détermine la composition et les attributions et en fait valoir les avantages aux points de vue les plus divers. Le premier eût suffi à lui seul pour justifier son projet de réforme : « Les régiments sont toujours prêts à se mettre en marche. »

C'était toucher à cette grosse question de la mobilisation, la plus aiguë peut-être de toutes, et forcément résolue en faveur de la Prusse. Nous étions les moins nombreux, les moins bien dirigés, les moins pourvus d'artillerie. Et pour comble, nous partirions les derniers. Cette lenteur serait l'un des meilleurs appoints de nos ennemis dans la future conflagration. Contre notre petite armée de professionnels, dis-

1. *Projet de nouvelle organisation des corps d'infanterie*, dans *l'État-major et des différentes armes*, p. 59 *sqq.*
2. *Ibid.*, p. 62.

persée et rivée aux quatre points cardinaux de la France et de l'Algérie, se précipiterait, comme une avalanche, une nation tout entière, compacte et mobile.

Il ne faut pas se le dissimuler, disait Ducrot en 1868, notre préparation, comparée à celle de la Prusse, est dérisoire, et, le jour où la lutte commencera, nos forces seront à celles de nos adversaires dans la proportion de un à trois. En quarante-huit heures, ils peuvent jeter sur notre territoire de cent vingt à cent cinquante mille hommes, et en *onze journées*, calculées mathématiquement, faire arriver en ligne cinq cent mille combattants, avec pareil chiffre de réserves en arrière pour occuper les forteresses, s'échelonner sur les bases d'opération. Nous n'arriverons certainement pas à un pareil résultat en *onze semaines*[1].

IX

Si Ducrot se fût borné à étudier la réorganisation de l'armée française et à lancer des critiques plus ou moins justes, des projets de réforme plus ou moins heureux, peut-être n'eût-il abouti qu'à se faire traiter, comme Trochu, de *général rhéteur*. Mais de la critique il savait passer à la pratique et de la théorie à l'action. Son activité, soutenue par une force physique exubérante, était consacrée tout entière et constamment à la préparation effective de la guerre. Au lendemain de nos revers, le souvenir lui revenait de ces patients et durs efforts, et bien qu'ils n'eussent pas reçu la sanction du succès, il proclamait avec une légitime fierté qu'ils n'avaient pas été stériles. Ayant fait tout ce qu'il avait pu, était-il responsable, lui, de ce qui était advenu ?

Appelé, a-t-il écrit, de 1865 à 1870, au commandement de la belle division militaire de Strasbourg, nous n'avons eu, pendant ces cinq années, qu'une pensée, qu'une préoccupation, qu'un but, qu'un objectif : *la Prusse*.

En dépit des faibles moyens mis à notre disposition, en dépit de l'incurie et de la routine des uns, des attaques et des calomnies des autres, nous n'avons, pour parer à ce terrible danger que chaque jour nous voyions grandissant, *perdu*, *nous le disons hautement*, *ni un jour ni une heure*...

Les beaux régiments alors sous nos ordres se rappellent peut-être que si nous ne leur avons épargné ni fatigue ni labeur, *nous étions*

1. *Vie militaire*, t. II, p. 250.

comme eux et avec eux à la peine et au travail. Mais ce dont nous sommes sûr, c'est que ces braves troupes n'ont pas porté, sur les champs de bataille, les moins rudes coups à l'ennemi[1].

Il savait qu'en dépit de toutes les transformations matérielles et de tous les progrès de la science, « la grande affaire, c'est d'avoir de bons soldats, bien commandés, bien dirigés[2] »; bien entraînés aussi. Il fut d'abord encouragé dans ce sens par le maréchal Niel. Ce ministre de la Guerre n'était pas précisément son idéal; mais il ne lui refusait ni intelligence, ni savoir, ni habileté, et le mettait fort au-dessus de son prédécesseur, le maréchal Randon[3]. Niel était attendu à ses actes; il commença par agir. Il demande à Ducrot, dès septembre 1867, de faire des manœuvres relatives à la défense des places; tantôt il s'agira de reconnaître si la place est investie, tantôt d'exécuter une sortie pour faciliter l'entrée d'un convoi ou d'un secours; ou bien encore on supposera une attaque brusquée à repousser avec une faible garnison. Le ministre insiste pour que ces manœuvres gardent leur caractère d'étude de métier et non point de spectacle militaire. Toutes les explications nécessaires doivent être données du haut en bas de l'échelle et répétées à satiété, avec l'aide, si besoin est, des officiers d'armes spéciales. Le sous-chef du cabinet du ministre, le lieutenant-colonel d'Ornan, insiste sur l'exécution des marches et reconnaissances militaires :

Je sais que vous avez peu de monde; aussi je ne demande pas un appareil militaire de petite guerre. Je demande qu'on instruise les officiers et les sous-officiers par des applications fréquentes sur le terrain, des pratiques de service en campagne. Si la troupe est moins nombreuse, elle n'apprendra que mieux ce qu'on doit lui expliquer[4].

Le général, en qui le ministre paraît avoir une confiance particulière, est prié par lui de rédiger un programme de ces études qui serve de base pour les renouveler ailleurs.

1. *De l'État-major et des différentes armes*, p. 2.
2. Ducrot à son frère. Plombières, 31 juillet 1868. (*Vie militaire*, t. II, p. 254.)
3. Même au même. Strasbourg, 22 janvier 1867. (*Ibid.*, t. II, p. 151.)
4. Niel et Ornan à Ducrot. (*Ibid.*, t. II, p. 177.)

Et comme Ducrot avait envoyé d'abord un projet bon seulement quant à la fortification, le ministre insista pour avoir la seconde et plus importante partie, celle relative aux petites opérations de guerre, patrouilles, reconnaissances, escortes de convoi[1].

Mais ce beau zèle dura peu dans les régions supérieures. Bientôt on ne stimule plus le général; on le retient. A l'occasion d'une de ces opérations recommandées par les circulaires ministérielles, Ducrot avait cru devoir prescrire d'urgence à la direction d'artillerie de Strasbourg de délivrer au 5e d'artillerie un certain nombre de charges à poudre pour canon de campagne. Le ministre en écrit à Bazaine, alors commandant du 3e corps, et Bazaine transmet au général ce rappel au règlement du 25 mai 1840, n'autorisant les ordres de mouvement du matériel, de la part des commandants de division, que « dans des cas *extraordinaires* et pour des motifs de *sûreté publique* ». Quant à la délivrance de munitions en vue de l'instruction des troupes, elle ne supposait rien moins qu'une autorisation préalable du ministre[2]. Cela ne rappelle-t-il point le général Trochu arrivant à Briançon pour rallier sa brigade, au début de la guerre d'Italie, et trouvant dans chaque compagnie des soldats non exercés au tir. « Je prescris au commandant de place, a-t-il raconté, de m'organiser un champ de tir et de distraire de son approvisionnement de cartouches les quantités nécessaires à l'immédiate réalisation de mes vues. L'excellent homme me répond qu'il n'y a pas à Briançon (place frontière de première ligne) d'approvisionnement de cartouches; que celles dont la petite garnison a besoin pour ses exercices de tir, lui sont périodiquement envoyées[3] », etc.

Mais ce n'était pas assez d'interdire au général Ducrot de brûler la poudre de l'État pour la sûreté publique de la France, poudre brûlée sans doute aux moineaux; un deuxième blâme officiel, en quinze jours, prit la défense du gibier et des forêts voisines de Strasbourg contre ses troupes en

1. Ornan à Ducrot. Paris, 26 octobre 1867. (*Vie militaire*, t. II. p. 192.)
2. Bazaine au même. Nancy, 26 février 1869. (*Ibid.*, t. II, p. 300.)
3. Trochu, *Souvenirs*, t. II, p. 381.

manœuvre[1]. Ainsi lui retirait-on ses moyens d'action, et, après l'avoir poussé, on le paralysait.

Lui, sans se laisser abattre, ni bouder personne, prenait part, le lendemain même, à la première des conférences stratégiques organisées à l'Ecole d'artillerie de Strasbourg. Une commission avait été chargée de traiter la question suivante : *Étude de l'emploi des voies ferrées dans le cas d'une guerre avec l'Allemagne, la France prenant l'offensive.* On supposait que les puissances allemandes belligérantes seraient la Confédération du Nord et, parmi les États du Sud, la Bavière, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade. Le plan des Français serait de se porter sur Berlin. Nos forces, évaluées d'après les renseignements les plus récents, étaient divisées en deux armées de 120 à 130 000 hommes. Ces deux armées devaient-elles se concentrer avant de franchir la frontière, ou bien, partant de deux points plus ou moins éloignés, iraient-elles se réunir à Berlin? Suivant l'hypothèse adoptée par la commission, on établirait les points de concentration de deux armées allemandes, égales en nombre aux deux armées françaises, puis on étudierait les chemins de fer allemands au double point de vue de la concentration de l'ennemi et de la marche des envahisseurs. Des questions subsidiaires étaient jointes à ce thème général, telles que les difficultés présentées par les places fortes sur les routes des armées françaises, l'importance d'une diversion dans le nord avec notre flotte, la réunion d'un corps de débarquement avec l'armée danoise, toujours pour menacer Berlin.

En réponse, la commission avait discuté les avantages de trois voies d'invasion distinctes et donné la préférence à la ligne du centre, par Wetzlar et Erfurt. Ducrot, qui assistait à la conférence avec le colonel Sabatier, directeur des fortifications, sous la présidence du général Gagneur, commandant l'artillerie de la 6e division, s'empressa d'opposer à cette conclusion le plan auquel il revient si souvent dans ses correspondances et ses travaux.

On a trop négligé, fit-il observer, l'importante position de Heidel-

1. Niel à Ducrot. Paris, 16 mars 1869. (*Vie militaire*, t. II, p. 301.)

berg, placée à la jonction de quatre lignes ferrées : au sud, ligne du grand-duché de Bade; à l'est, ligne de la Bavière; et, au nord, les deux lignes qui longent les deux rives du Rhin. Il est de même de Neustadt, sur la rive gauche du Rhin, point de jonction des trois lignes ferrées du Palatinat. Si on considère en outre que les voies ferrées allemandes constituent en quelque sorte trois réseaux principaux, bien distincts et presque parallèles, allant de Stettin, Kœnigsberg et Posen vers la ligne du Rhin, je crois qu'il serait plus avantageux d'opérer l'invasion par l'extrême sud, en tournant la gauche de l'armée allemande pour chercher à lui couper cette triple ligne, par où arrivent les renforts.

Ce plan favori de Ducrot, qui eût abouti à une bataille décisive livrée à Heidelberg, avec espérance, en cas d'une victoire française, de la séparation des États du Sud d'avec les États du Nord et peut-être à une jonction avec l'Autriche comme alliée, n'a rien qui surprenne. Mais trop souvent l'on a fait à nos généraux de cette époque le reproche d'avoir été hypnotisés par cette idée d'une marche sur Berlin et de s'être plus occupés de la géographie de l'Allemagne que de la nôtre.

Le thème discuté à la deuxième conférence, qui eut lieu le 2 avril, prouve qu'ils prévoyaient les deux hypothèses, aussi bien celle d'une invasion de la France que celle de l'entrée des Français sur le territoire ennemi.

La question nouvelle était la suivante : *Emploi des voies ferrées dans le sens d'une guerre avec l'Allemagne, la France restant sur la défensive.* Par une erreur évidemment volontaire, mais fâcheuse, on imaginait encore deux armées allemandes de 120 à 130 000 hommes seulement. La commission, après examen de tous les points de la frontière française, de Dunkerque à la Suisse, n'en avait trouvé que deux possibles pour le passage des armées allemandes : le premier, en face d'Avesnes, entre Maubeuge et Givet; le second, entre Sedan et Thionville. Les avis furent très partagés. Ducrot fit certaines réserves. Ses observations, toujours basées sur sa connaissance approfondie de la région alsacienne, furent relatives aux passages des Vosges. Il croyait que les Allemands pouvaient entrer en France par leur versant occidental, tandis que deux de leurs corps séparés passant le Rhin au sud de Strasbourg viendraient occuper et garder les

défilés; les envahisseurs auraient établi ainsi leur communication avec l'Alsace par un mouvement tournant.

Le général n'assistait pas à la troisième conférence (13 avril); il avait tenu du moins à y envoyer une note dont il fut donné lecture. Il y exposait son système de défense des Vosges, et avec une parfaite connaissance du sujet il insistait sur la nécessité d'être en possession de leur crête, sur l'imprudence de compter uniquement sur le patriotisme et le dévouement des populations. Il revenait aussi sur les points franchissables du Rhin, surtout celui de Markolsheim.

Nos premiers désastres devaient, hélas, mettre à néant toutes ces combinaisons. Mais l'on ne peut s'empêcher de penser que si les Vosges avaient pu être défendues par un général, elles ne l'eussent été par personne mieux que par Ducrot.

X

Tour à tour homme d'étude ou homme d'action, débordant perpétuellement l'étendue déjà si considérable de ses devoirs professionnels, n'assistant à aucun des événements militaires ou politiques de son temps en spectateur indifférent mais en témoin passionné pour le bien public, le général Ducrot trouvait encore le temps d'être diplomate à ses heures. Sa visite au grand-duc de Hesse et ses conversations avec son premier ministre, ennemi acharné de la Prusse, le baron de Dalwick, sont une vraie page de roman, presque un drame où l'on aperçoit au dernier acte le souverain malade et épuisé de Compiègne trembler à la seule pensée de troubler un instant la quiétude hypocrite de Bismarck [1].

1. Un des derniers ministres de l'Empire a eu, tout récemment, le courage de s'exprimer ainsi sur l'attitude équivoque en apparence, mais résolue en réalité, du monarque. « Napoléon III a encouragé, soutenu constamment Bismarck : il ne s'est pas opposé à sa guerre contre le Danemark : il lui a concédé la conquête des Duchés ; il a joué son jeu à la conférence de Londres ; il a à peine protesté contre la convention de Gastein : il a poussé l'Italie à conclure une alliance sans réciprocité, ne s'est pas associé à la médiation anglaise, a approuvé la rupture de la confédération ; il a tenu sur le pied de paix sa frontière du Rhin ; il a même évité au Prussien le désagrément de repousser des demandes indiscrètes. Non qu'il ait été joué : Bismarck l'a tenu au courant, au jour le jour, de ses combinaisons et n'a

Plutôt que d'esquisser des scènes connues, je crois mieux de faire connaître quelques traits inédits de la figure de Ducrot, en le montrant tel qu'il fut dans ses relations d'administrateur ou de fonctionnaire militaire, soit avec les autorités civiles, soit avec son corps d'officiers.

Lors de son arrivée à Strasbourg, en 1865, le préfet du Haut-Rhin était le baron Pron[1]. On a rappelé récemment, dans la presse, sa courageuse conduite pendant le bombardement qui incendia son hôtel[2]. Avant ce douloureux sinistre l'avant-dernier préfet français de Strasbourg était un brillant fonctionnaire, fier de son autorité et de son excellent renom. Avec les souverains, il savait trouver à l'occasion le mot du courtisan. A l'entrée de l'impératrice dans la capitale de l'Alsace, quelques sifflets se firent entendre autour de la voiture. Interdite, Eugénie tourna les yeux vers le baron : « Que Votre Majesté, répondit-il en souriant, daigne ne pas s'étonner. Pour qui connaît le pays, *c'est la façon d'applaudir des Alsaciens.* » On se divertit beaucoup de l'à-propos.

Avec le général Ducrot l'habile fonctionnaire avait été moins heureux. Cherchant à primer en tout et partout, le préfet était naturellement partisan de la prédominance du pouvoir civil sur le pouvoir militaire, et il aimait à le faire sentir. Après l'échange des salutations ordinaires : « Mon cher général, lui dit-il à sa première visite, personne ne désire plus que moi vivre avec vous en parfaite intelligence; mais je ne vous cacherai pas que je dispose au besoin de quelque influence. Tel que je vous parle, il m'est arrivé dans ma carrière de tuer deux généraux. — Monsieur le préfet, riposta imperturbablement Ducrot, personne n'est plus convaincu que moi de ce que vous me dites là; mais pardonnez-

rien promis parce qu'on ne lui a rien demandé. L'empereur l'a aidé, non par faiblesse ou par captation, mais en connaissance de cause. Il a de sa libre volonté contribué à sa fortune autant qu'à celle de Cavour, et, sans lui, Bismarck n'eût pas plus réussi que ne l'eût fait Cavour livré à ses propres forces. » (*Un cas de conscience diplomatique en 1866*, par Emile Ollivier, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1903, p. 755.)

1. Mort cette année même, en mars, au château de Sainte-Radegonde, âgé de quatre-vingt-deux ans.

2. Voir Signouret, *Souvenirs du bombardement*, 1872, p. 206 et 230. In-12. — La préfecture ne flamba définitivement que le 20 septembre, jour de l'installation du nouveau préfet, M. Valentin (*Ibid.*, p. 245).

moi de vous tranquilliser; je puis vous assurer que j'ai déjà eu trois préfets tués sous moi. » Tout Strasbourg apprit le mot et applaudit à cette vigoureuse réplique.

Par une inconséquence regrettable, ce préfet, si hautain vis-à-vis de nos officiers, croyait de son devoir d'homme du monde d'entretenir des rapports de trop bon voisinage avec l'Allemagne. Il lui semblait d'une courtoisie toute française d'inviter en plein Strasbourg, à un bal de la préfecture, les officiers bavarois de la garnison de Landau. Ducrot, en cette délicate et difficile occurrence, se contenta de recevoir le colonel commandant la place et d'échanger avec lui quelques prévisions sur l'inévitable guerre ; mais quant aux salons du préfet, il refusa net d'y mettre les pieds. Au baron Pron, un peu surpris, il donna cette juste raison que les Allemands se gardaient bien de nous inviter chez eux en retour et qu'ils venaient chez nous moins danser qu'espionner.

Cependant l'opposition contre l'Empire montait. Strasbourg appartenait au parti libéral, et le succès de M. de Bussière, candidat du gouvernement, dans les élections de 1869, mit à l'épreuve ces deux maîtres d'un caractère si différent, le général et le préfet, sans parler d'un troisième, le maire, M. Humann.

La populace avait pris fait et cause pour le candidat blackboulé, M. Bartsch. Le 24 mai 1869, le résultat du vote ayant été connu, ce fut pour la ville le signal de quatre jours de désordres et de troubles prolongés jusque dans la nuit.

Les manifestants donnent après minuit l'assaut à l'hôtel du député élu. Aucune intervention de l'autorité administrative ni de l'autorité municipale, du baron Pron ni de M. Humann. Le premier est parti pour Paris; le second demeure introuvable. Ducrot prescrit alors d'urgence au commandant de place de se concerter avec le commissaire central de police. Le piquet de sûreté de la place est renforcé ; des patrouilles se promènent pour maintenir la circulation et empêcher les attroupements. L'ordre paraît rétabli. Mais la soirée suivante, les scènes de tumulte se renouvellent. Ducrot, en costume civil et entouré de son état-major, se présente au-devant des

groupes en marche sur l'hôtel de Bussière. Quel n'est pas son étonnement, à cet instant, de voir le maire sortir du bureau de la place et lui adresser une algarade au sujet du déploiement des forces militaires. Le général tint tête au maire, comme il avait su le faire aux émeutiers, puis il prit une mesure qui montrait sa fermeté en même temps que son esprit de conciliation. Marchant vers les meneurs massés autour de lui, il leur promet que s'ils veulent s'engager à cesser tout désordre et à se retirer sans tapage, immédiatement la troupe rentrera dans les casernes. Aussitôt des applaudissements éclatent : « Vive le général ! Vive l'armée ! »

Le lendemain la comédie n'en reprenait pas moins. Après diverses péripéties, ce fut le maire qui, impuissant à calmer par lui-même l'agitation populaire, revint le premier trouver le général. Accompagné du procureur impérial, le magistrat municipal exprima à Ducrot ses regrets, avoua ses illusions, reconnut que les moyens de persuasion et de douceur étaient épuisés et requit enfin le concours, naguère repoussé par lui, de l'autorité militaire.

Ducrot n'eut qu'une vengeance : il contraignit le bon M. Humann à faire agir par lui-même les forces de la police. Quelques arrestations furent opérées et tout rentra dans le calme[1].

Le digne maire, qui d'ailleurs adorait le général, lui sut toujours gré de lui avoir rendu courage. Il murmurait bien encore à l'occasion, par exemple quand il demandait à Ducrot de lui prêter les bras de ses troupiers pour le service de la voirie et l'enlèvement de la neige. Le commandant de la 6e division jugeait que des soldats avaient mieux à faire et renvoyait M. Humann aux nombreux ouvriers sans travail. Le temps et les forces des militaires étaient réservés pour l'instruction et l'entraînement.

Ducrot, de son côté, ne garda jamais rancune après aucun conflit. Aussi fut-il profondément ému, quand, après la guerre de 1870, il vit arriver un jour, à Versailles, l'avant-

1. Voir, pour les détails, la lettre de Ducrot à Arnauld d'Abbadie d'Arrast. Strasbourg, 29 mai 1869. (*Vie militaire*, t. II, p. 307.)

dernier maire français de Strasbourg[1]. M. Humann venait, avec une touchante humilité et une loyale simplicité, se jeter aux pieds du général qu'il avait plus d'une fois contrecarré dans des jours plus heureux mais déjà si lointains.

Avec ses officiers, Ducrot offrait dans ses relations un mélange semblable de fermeté et de bienveillance. L'affaire du capitaine de Grancey à Haguenau, celle des officiers insubordonnés enfermés à la citadelle de Strasbourg mirent ces qualités du général en vive lumière. Le capitaine, sévèrement frappé pour une étude sur l'armée dédiée à Mgr Dupanloup, trouva en Ducrot le défenseur, contre le ministre même, moins de sa cause personnelle que des « principes d'ordre, de morale et de discipline, sans lesquels il n'y a pas d'armée possible[2] ». Et à peine la guerre déclarée, il demanda au général, du fond de l'Algérie, une place dans son état-major[3].

Les officiers du 89e étaient coupables d'un coup de tête. Ducrot, à la nouvelle de leur punition, s'enquiert avec bonté de leurs noms et de leurs antécédents; il se rend auprès d'eux à la citadelle et leur adresse une de ces courtes allocutions vibrantes et empoignantes, au style sobre et ferme, paternel et familier dont Bugeaud et Canrobert lui avaient légué le secret. Il leur fit vivement sentir que l'honneur d'un officier de l'armée française était non de combattre l'autorité mais de la soutenir, et il intercéda pour eux auprès de leur colonel. L'un d'eux était le futur colonel Gillon, mort à Madagascar, et qui fut toujours reconnaissant envers le général.

Raconterai-je encore l'histoire de Néverlée? Le charmant et brave lieutenant de cuirassiers, le héros des batailles de la Marne dont le général Faverot de Kerbrech traçait naguère la sympathique figure[4], avait fini, avec sa vie de dissipation, par fatiguer ses parents qui se refusaient à payer davantage

1. M. Humann, démissionnaire le 15 septembre, avait été remplacé par M. Küss.
2. *Vie militaire*, t. II, p. 307.
3. *Ibid.*, t. II, p. 336.
4. Voir *le Gaulois* du 15 novembre 1902.

ses dettes. Ducrot, invoqué par l'enfant prodigue dont il a fait son officier d'ordonnance, se sent attendri, il implore le père du lieutenant qui consent à se laisser un peu fléchir. Le général n'a mis qu'une condition, c'est que l'officier viendrait chaque mois lui présenter ses comptes. Quand ils n'étaient pas en règle, Ducrot grondait : « Eh bien grondez-moi, mon général, reprenait l'incorrigible lieutenant; battez-moi et embrassez-moi. Soyez mon véritable père, puisque le mien est si dur. »

Je parlais tout à l'heure de l'éloquence de Ducrot. Ce don était l'un des plus remarquables de sa riche nature. Ceux qui n'ont pas entendu le général seront peut-être heureux de trouver ici un spécimen de son talent de parole. Voici le petit discours qu'il prononça dans un banquet, à un concours agricole, au temps de son commandement à Strasbourg. N'est-ce pas un modèle du genre ?

Messieurs, veuillez me pardonner si je ne vous laisse pas sous l'impression des excellentes paroles que vous venez d'entendre; mais l'armée veut aussi apporter son hommage à l'agriculture dans cette fête de l'agriculture, c'est une dette de reconnaissance et je dois l'acquitter.

Messieurs, je porte un toast aux populations de nos campagnes : à ces braves paysans qui, comme citoyens et comme soldats, contribuent si largement à la prospérité et à la grandeur de notre pays; à ces hommes honnêtes, laborieux, animés d'un sincère amour de la patrie, que nous retrouvons à toutes les époques critiques de notre histoire, gardiens vigilants et intrépides de la société, de la famille et de la religion; que nous voyons encore tous les jours, groupés en solides faisceaux autour du souverain de leur choix, protéger nos institutions et nos lois contre les attaques incessantes de novateurs impatients et irréfléchis.

Voilà pour le paysan citoyen, passons maintenant au citoyen soldat.

Ici, Messieurs, c'est mon cœur qui va vous parler... Aussi, malgré la faiblesse, malgré l'impuissance de mon langage, j'ai la certitude de vous faire partager les sentiments que j'éprouve si vivement et l'émotion qui me gagne.

Certes, Messieurs, et c'est à vous, Messieurs les agriculteurs, que je m'adresse plus particulièrement, vous connaissez et vous appréciez ces hommes au milieu desquels se passe notre vie, et qui sont les précieux auxiliaires de nos intéressants travaux; mais peut-être ne savez-vous pas tout ce qu'il y a de sentiments précieux sous ces enveloppes par trop modestes, quelquefois même un peu grossières; il nous appartient de vous le dire et de le proclamer bien haut : les populations de

nos campagnes donnent à l'armée les soldats non seulement les plus sages, les plus obéissants, les plus disciplinés, en un mot, mais encore les plus généreux, les plus dévoués, les plus braves parmi les braves. Au contact du drapeau, l'étincelle jaillit, les cœurs s'enflamment, et ces braves paysans deviennent tout simplement des héros; héroïsme d'autant plus admirable, qu'il est exempt de tout calcul, de toute ambition; le sentiment du devoir, le dévouement à leur chef, voilà leur seul mobile, et il suffit pour engendrer parfois les actes les plus sublimes. Ces braves gens... ils n'ambitionnent d'autre récompense qu'un regard bienveillant, un mot d'encouragement de leurs chefs, l'approbation des camarades, et ils entrevoient toujours dans le lointain le clocher du village vers lequel ils retourneront avec empressement et bonheur, s'ils sont assez heureux pour échapper aux hasards de la guerre.

Et voyez-les, Messieurs, voyez-les s'ils tombent dans la lutte... hélas! trop souvent pour ne plus se relever, jamais un murmure, jamais une imprécation contre cette société, dont les dures exigences les ont arrachés à leur village, à leur paisible air des champs, à tout ce qu'ils aimaient au monde... Un regard vers le ciel, un souvenir à la famille, un suprême et sublime effort pour se soulever et faire entendre une dernière fois ce cri de Vive l'Empereur, qui, tout à l'heure, au milieu des boulets et de la mitraille, était le cri du triomphe et du ralliement... Voilà, Messieurs, le magnifique spectacle que présentent invariablement tous nos champs de bataille.

Vous êtes émus!... vous applaudissez!... et vous avez raison, car vos applaudissements ne répondent pas à de vaines paroles plus ou moins sonores, ils s'adressent à ces soldats que notre Alsace, cette fière avant-garde de la France, nous donne avec une si généreuse libéralité; nous l'en remercions donc du fond du cœur.

Ah! oui, Messieurs, lorsqu'on a vécu au milieu de ces soldats, lorsqu'on a partagé leurs fatigues, leurs privations, en un mot, toutes les misères du noble métier de soldat; lorsqu'on a su comprendre ses hommes et qu'on a su s'en faire comprendre, l'on se sent pris pour eux d'une affection sincère, d'une sollicitude toute paternelle. C'est dans cet échange de sentiments, confiance et dévouement d'une part, affection et sollicitude de l'autre; c'est, dis-je, dans cet échange de sentiments généreux qu'il faut chercher le secret de notre force, bien plus que dans les canons rayés, dans les fusils à aiguille et dans tous les autres engins de guerre plus ou moins perfectionnés; sous ce rapport, d'autres puissances peuvent nous égaler, nous surpasser même... Mais ce qu'elles envieront toujours, sans jamais y atteindre, c'est la force que nous puisons dans notre cœur, dans notre organisation militaire, reflet de notre organisation sociale, qui, en résumé, est bien plus généreuse, bien plus libérale que celle de tous les peuples qui nous entourent, quoi qu'on pense ou plutôt quoi qu'en disent quelques ambitieux déçus et quelques utopistes incorrigibles.

Je m'arrête, Messieurs, j'ai déjà trop abusé de votre bienveillante

attention ; je me suis laissé entraîner par mon sujet et je vous en demande pardon. Je me résume, en disant ceci, à vous, Messieurs, qui représentez ici le brillant état-major de l'agriculture : De même que vos idées les plus intelligentes, vos conceptions les plus ingénieuses seraient stériles, si les bras de nos bons paysans venaient à vous manquer ; de même les combinaisons stratégiques des plus grands capitaines, les plans de campagne les plus habiles resteraient sans résultat, si nous n'avions pour les exécuter les bras nerveux et les cœurs généreux de nos vaillants soldats !

Eh bien ! puisque paysans citoyens et paysans soldats sont les mêmes hommes, nos cœurs doivent s'unir pour porter ensemble un toast :

« Aux paysans de la France ! que Dieu les protège et continue à les inspirer !... »

On peut se rendre compte par ce témoignage, ainsi que par tant d'autres preuves de son activité et de son dévouement, de ses labeurs et de son patriotisme, quels services Ducrot rendit à Strasbourg, quels exemples réconfortants il donna à la population durant les cinq années de son commandement militaire. Avec l'année 1870, l'heure de l'accomplissement de ses sinistres, mais exactes prophéties, avait sonné. La déclaration de guerre le trouva au camp de Châlons. Il toucha barre à Strasbourg, le 16 juillet, au milieu d'un désarroi général de triste augure. Nommé commandant de la 1re division du 1er corps (maréchal Mac-Mahon), il laissa au général Uhrich le commandement de la 6e division territoriale, et quitta bientôt, pour ne plus la revoir, la ville qui perdait en lui sa meilleure défense.

Henri CHÉROT.

UNE
CONTROVERSE AU DÉBUT DU XVIIe SIÈCLE

JACQUES Ier D'ANGLETERRE ET LE CARDINAL BELLARMIN [1]

I

Dans sa première passe d'armes avec le cardinal Bellarmin, le roi d'Angleterre, cachant son auguste qualité, s'était présenté comme un simple théologien, défenseur du droit des couronnes. Il avait tenu, en conséquence, à garder le ton et les procédés des argumentations de l'École, et son petit livre, simple, clair, nourri de faits et de textes, peut figurer avec honneur à côté de ceux de Pithou et de Richer.

En rééditant son ouvrage, Jacques se décidait à le signer; il se croyait obligé par là même à une solennité de style toute royale; elle apparaît dès les premiers mots de la préface : « Au très sacré et très invincible prince Rodolfe II, par la clémence divine Empereur des Romains, et à tous les autres très hauts, très puissans, et très excellens Monarques, Rois, Princes, Estats et Républiques libres de la Chrestienté, nos bien-aymez freres, cousins, aliez, confederez et bons amis. »

A tous les États chrétiens l'œuvre est dédiée, car tous sont intéressés à la controverse présente. « C'est une cause publique, et qui concerne l'autorité et privilège de tous Roys et puissances supérieures en général [2]. »

Puisqu'il daigne descendre à des controverses avec de simples mortels, le royal auteur prétend bien du moins qu'ils apprécient sa condescendance; et Bellarmin doit se trouver honoré de recevoir les coups d'un si auguste adversaire. « Je ne fus jamais celuy, je le confesse, qui estimast un Cardinal party suffisant pour un Roy; nommément ayant plusieurs milions de mes sujets d'aussi bon lieu que luy [3]. »

1. Cf. *Études*, 5 mars 1903.
2. *Apologie*, p. 5.
3. P. 7.

Aussi, avec quelle souveraine désinvolture Jacques s'exprime-t-il sur le compte d'un si chétif antagoniste. Mathieu Torti, le prête-nom du cardinal Bellarmin, « est un Évangéliste voirement fort tortu et fourny de Théologie de mesme; un auteur obscur et qui m'est entièrement incognu, fort peu certes au reste du monde, pour chose qu'il y ait encore faite; et faut bien qu'il soit quelque âme désespérée de commencer son apprentissage, non seulement à réfuter, mais à invectiver contre un Roy[1] ». — « Sa manière incivile et hors de toute manière est assez pour faire honte à toute la matière... il farcit son livre entier d'injures et contre ma personne et contre mon livre; il se rue droit sur ma propre personne et nom et réputation... Quant à la matière, elle est justement bien correspondante à sa manière, car il ne respond jamais à la principale question de mon livre[2]. »

Après avoir ainsi déchargé quelque peu sa bile, le royal auteur s'attache à prouver qu'on peut être parfaitement soumis à l'autorité spirituelle des papes tout en niant que le droit de disposer des couronnes « soit aucunement de leur gibier ou pouvoir légitime[2] ». L'exemple donné depuis plusieurs siècles par le royaume très chrétien, lui fournit un excellent argument, et il n'a garde de le négliger. « Que les Roys de France, et l'Église de ce royaume, ne se soyent toujours tenus à leurs immunitez et franchises gallicanes, niant au Pape tout pouvoir temporel sur eux, et leur résistant en barbe autant de fois qu'ils se sont voulus immiscer en leur temporalité, jusque mesme en la donation de leurs bénéfices, les histoires en sont si pleines que les seuls exemples sont bastans de faire un gros volume à part. En quoy les Sorbonistes se sont portez si avant pour les privileges de leurs Roys et Église, qu'ils ont toujours maintenu, que si le Pape vouloit quereller le Roy là dessus, l'Église Gallicane pourroit eslire un Patriarche pour soy à part, renonçant à toute obeyssance au Pape. Et Gerson mesme, qui autrement estoit un tres dévot Catholique Romain, fut si loin d'accorder aux Papes ceste authorité pretenduë par dessus les Roys, qu'il escrivit un livre : *Comment on pouvoit oster au Pape, non seulement*

1. P. 16. — 2. P. 20.

son pretendu pouvoir temporel par dessus les Rois, mais encore par dessus l'Église[1]. »

Les prédécesseurs de Jacques, tout bons catholiques qu'ils étaient, ont toujours résisté avec une intrépidité semblable aux entreprises des papes sur leur temporel; et il n'aurait pas fait bon prêcher à Henri Ier, pas plus qu'à Édouard III ou à Richard II, la nouvelle « théologie jésuitique » sur le pouvoir pontifical.

Les empereurs allemands ont fait mieux, eux qui, pendant un siècle et plus, ont eu le pouvoir de nommer, voire de déposer le pape, et en ont largement usé[2].

« En ce peu d'exemples, conclut le roi, j'espère m'estre suffisamment deschargé de toute imputation que quelque ambition ou désir de nouveauté m'aye induit à vouloir aujourd'hui frauder le Pape de chose qui luy est deüe, ou prendre sur moy plus d'authorité que ce que les autres Empereurs et Rois Chrestiens par tout le monde, voire mes propres prédécesseurs d'Angleterre en particulier, ont il y a longtemps possédé et maintenu[3]. »

Pour bien montrer quel dommage les théories du cardinal peuvent porter à l'autorité royale, Jacques signale à l'horreur de ses frères dans la royauté deux opinions soutenues par son adversaire, l'une sur les immunités ecclésiastiques, l'autre sur l'origine du pouvoir civil. Quel prince soucieux de ses droits pourrait tolérer cette doctrine des *Controverses* « que les Ecclésiastiques sont exempts de tout pouvoir et autorité des Seigneurs terriens, et ne leur doyvent aucune sujétion ny mesme ès matières temporelles, mais seulement par la force de la raison, et selon leur bonne discrétion, pour la conservation de la paix et du bon ordre... Qui a interest que les Roys en la soustraction de cette obeyssance naturelle légitimement deüe aux Roys? Et quand il plaira aux plus grands monarques d'entre vous de considérer que presque la tierce partie de vos sujects et de vos païs, sont Ecclésiastiques et terres d'Église, j'espère que vous sentirez au vif

1. P. 28. — Jacques fait allusion à l'ouvrage de Gerson : *De auferibilitate Papæ ab Ecclesia*, publié à l'occasion du grand schisme et du Concile de Pise. (Cf. N. Valois, *la France et le grand schisme d'Occident*, t. IV, p. 83.)
2. P. 27. — 3. P. 33.

quelle maistresse plume ce galant-cy tasche d'arracher de vos ailes, vous fraudant et dépouillant tout en un coup de tant de terres et sujets qu'il met tout d'une main au pouvoir du Pape[1]. »

Mais que dire des principes de Bellarmin sur l'origine du pouvoir civil, et sur les droits du peuple à la révolte : « Quant à l'establissement des peuples par dessus leurs Roys naturels, il met en avant ce principe de sédition, à ce qu'il puisse prouver par là que les Roys n'ont pas leur pouvoir et authorité immédiatement de Dieu, comme à son conte le Pape a la sienne. Car, dit-il, chaque Roy est fait et choisi par son peuple ; voire et le peuple ne transmet son authorité en sa personne, qu'en sorte qu'ils en retiennent tousjours l'habitude potentielle pardevers eux, sauf à la reprendre actuellement et defait, en certaines occasions, s'il y eschet. Quoy ? Et n'est-ce pas icy une Théologie toute nouvelle, forgée exprès pour donner cœur et cours à toutes sortes de rebelles et rébellions contre les Princes, et animer les peuples à secoüer le joug et prendre en main le gouvernement toutefois et quantes qu'il leur semblera bon[2] ? »

Nous aurons à revenir sur ces théories célèbres du cardinal Bellarmin, qui lui furent si amèrement reprochées par les tenants des doctrines régaliennes au dix-septième et au dix-huitième siècle. Ce qui est à noter ici, c'est la conception que se fait le roi Jacques du pouvoir qu'il tient de Dieu. D'après lui, on ne peut donc, sans « mettre en avant un principe de sédition », nier que les princes reçoivent de Dieu même leur autorité, directement et immédiatement, comme le Souverain Pontife, dans la théorie catholique, reçoit de Jésus-Christ ses pouvoirs spirituels. C'est « donner cœur et cours à toutes sortes de Rebelles et rébellions contre les Princes » que d'admettre qu'en certains cas, un prince incapable ou criminel perd ses droits héréditaires, et peut être déposé par son peuple. Autorité dérivant de Dieu et de lui seul, autorité inamissible pour toujours, voilà ce qu'est pour Jacques le pouvoir civil. Ces idées, ramassées ici en une page vigoureuse, le royal théologien les a semées à travers les nom-

1. P. 23. — 2. P. 114.

breux ouvrages dus à sa plume infatigable. Nous ne comprendrions pas la situation des deux adversaires dans la controverse qui nous occupe, si nous n'insistions quelque peu sur cette théorie, qui a gardé dans l'École le nom de « doctrine du roi Jacques ».

Jacques prend très au sérieux, et dans son sens le plus strict, l'hyperbole biblique : « O rois, je vous le dis, vous êtes des dieux[1] ! » C'est que, pour lui, le cas de Saül, choisi par Dieu lui-même, et investi par lui de ses pouvoirs, n'est pas une exception; tout prince temporel reçoit ainsi immédiatement du Roi des rois le pouvoir de commander à ses frères[2].

La dignité royale a quelque chose de sacré, de sacerdotal même. « Elle est à la fois civile et ecclésiastique; le roi n'est pas un simple laïque, comme le voudraient dans leurs rêves papistes, anabaptistes et puritains[3]. »

Plus cette puissance est grande, et de noble origine, plus le prince est tenu à l'exercer dignement : « Plus les rois dominent les autres hommes par la situation, l'honneur, le pouvoir, plus ils ont de devoirs envers leur Créateur, et plus leur punition serait terrible s'ils venaient un jour à les méconnaître[4]. »

Mais ces terribles comptes, c'est à Dieu et à lui seul que le prince les doit; il n'a pas de juge sur la terre. « Pas de crimes, si odieux soient-ils, qui puissent rendre un roi justiciable de ceux que Dieu lui a donnés à juger[5]. » Il est faux que dans la cérémonie du couronnement un pacte intervienne entre le prince et son peuple[6]; faux que le prince soit tenu d'obéir aux lois de son empire. « Le roi est plus haut que ses lois, qui tiennent de lui seul leur force et leur autorité. S'il est honnête, il se dirigera d'après ces lois, il mettra son plaisir à y conformer sa vie; mais il n'y est pas tenu, et s'il le fait, c'est de son plein gré, pour donner le bon exemple à ses sujets[7]. »

A plus forte raison il est inadmissible que les forfaits d'un

1. Ps. 81, 6.
2. *Jus liberæ monarchiæ*, p. 90. Francofurti, 1632.
3. *Basilicon Doron*, p. 71, Francofurti, 1632.
4. *Jus liberæ monarchiæ*, p. 110. — 5. *Ibid.*, p. 90. — 6. *Ibid.*, p. 104.
7. *Ibid.*, p. 100, 108.

prince puissent jamais être pour ses sujets un motif de rébellion. « Si nul supérieur ecclésiastique, nul magistrat, nul maître, ne peut être, pour quelque motif que ce soit, dépouillé de son office par ceux qui lui sont soumis, de quel droit des sujets pourraient-ils déposer leur prince, le magistrat et maître universel. Ce serait bouleverser l'ordre des lois et de la nature, en soumettant le supérieur aux lois de l'inférieur, le juge aux sentences des justiciables, le maître souverain aux volontés de ceux qu'il doit gouverner[1]. »

Que faire donc, quand la tyrannie d'un souverain est devenue intolérable, ou qu'il cherche ouvertement à ruiner la foi ou les mœurs de ses sujets? « Prendre patience, prier, faire pénitence, voilà tout ce que le droit divin nous permet; fléchir en un mot Dieu lui-même, afin qu'il daigne de sa propre main supprimer ce fléau public[2]. »

Voici enfin, ramassées en quelques lignes, les obligations d'un peuple envers son roi : « Des sujets doivent obéir à leur prince comme au vicaire de Dieu en terre, accomplir ses ordres comme ceux d'un ministre de Dieu, à moins qu'ils ne soient en contradiction évidente avec la loi divine; le révérer comme un juge donné de Dieu et comptable à Dieu seul de ses arrêts; le craindre comme le vengeur du droit; l'aimer comme un père; prier pour lui afin que s'il est bon il persévère dans le bien, et s'il est mauvais il s'amende; accomplir promptement ses ordres quand ils sont justes, s'ils sont injustes, fuir sa fureur sans se révolter contre elle, ne lui opposer que leurs pleurs et leurs soupirs, cherchant en Dieu seul le secours, conformément à cet axiome de l'Église primitive, au temps des persécutions : « La prière et les larmes, voilà les armes de l'Église[3]. »

Rarement la thèse du droit divin des rois avait été exposée avec cette brutale franchise; mais son histoire est bien ancienne, aussi ancienne que les premiers États chrétiens. Les plus fortes expressions du roi Jacques se retrouvent sous la plume des écrivains byzantins parlant de leurs « divins monarques, images de Dieu, christs temporaires, en qui Dieu dépose le secret de ses volontés, ses vicaires et ses prête-

1. *Jus liberæ monarchiæ*, p. 102. — 2. *Ibid.*, p. 106. — 3. *Ibid.*, p. 97.

noms, dieux non par nature, mais par adoption[1] ». Et dans l'entourage de Charlemagne, si les expressions sont plus modérées, on ne conçoit guère autrement les choses[2].

Mais c'est surtout au moment des grandes luttes entre le Sacerdoce et l'Empire que les idées régaliennes se condensèrent en systèmes, pour s'opposer aux doctrines de Grégoire VII et d'Innocent III sur le pouvoir des papes en matière temporelle. Henri IV et Henri V d'Allemagne refusent d'obtempérer aux ordres venus de Rome, parce qu'ils n'ont de comptes à rendre qu'à Dieu seul. Frédéric Barberousse répond à des observations d'Adrien VI : « La Providence divine m'a remis la direction de la ville et du monde ; elle m'a confié comme au Christ de Dieu l'empire à gouverner ; je le tiens de Dieu seul par l'élection des princes[3]. » Frédéric II déclare nulle la sentence de déposition portée contre lui par le Concile de Lyon, en vertu du même principe : « Nous tenons de Dieu seul notre dignité impériale par l'élection solennelle des princes ; et le Pape n'a pas le droit de sévir contre nous, par des peines temporelles, quand bien même il aurait pour cela de justes motifs[4]. » Il serait trop long de suivre ces doctrines à travers les âges, dans les écrits de Philippe le Bel et de ses légistes, de Louis de Bavière et des théologiens dévoyés qui rédigèrent pour lui le *Defensor pacis*. Ce travail a d'ailleurs été bien fait dans de récents ouvrages[5].

Au seizième siècle l'attitude des protestants français dans les discussions sur l'origine du pouvoir civil est curieuse à étudier. Bayle, avec sa causticité habituelle, l'a dépeinte d'un mot : « Les révolutions de France changèrent de telle sorte

1. Cf. A. Gasquet, *l'Empire byzantin et la monarchie franque*, p. 23 *sqq.* Paris, 1888.

2. Cf. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, t. VI, p. 212 *sqq.* Paris, 1892.

3. Ottonis Frisingensis et Ragewini Gesta Friderici Imperatoris. (*Mon. Germ. Hist. Scriptores*, t. XX, p. 422, 462.)

4. Lettre au roi d'Angleterre. Mathieu Paris, *Historia major.*, p. 459. Paris, Pelé, 1644. — Dans la théorie de Bellarmin, c'est précisément ainsi que Dieu investit immédiatement de ses pouvoirs le sujet que les cardinaux viennent d'élire au souverain pontificat.

5. Féret, *le Pouvoir civil devant l'enseignement catholique*, 3e partie. Paris, 1888. — Chénon, *Théorie catholique de la souveraineté nationale.* (*Revue canonique*, 1898, p. 406 *sqq.*)

la scène que les maximes des deux partis passèrent réciproquement du blanc au noir[1]. » L'expression est exagérée en ce qui concerne les grands théologiens catholiques, nous le verrons bientôt; il est certain cependant que calvinistes aussi bien que ligueurs se firent les apôtres du droit des rois ou du droit des peuples, selon que le roi était ou non de leur côté. Luther et Calvin avaient réédité, au profit des princes leurs protecteurs, les doctrines chères aux légistes, et les avaient encouragés à écraser comme des rebelles les catholiques qui défendaient leur foi les armes à la main[2].

Mais bien vite leurs disciples renièrent ces maximes incommodes quand ils virent Charles IX et Henri III s'en autoriser contre eux; on les vit alors proclamer bien haut le droit du peuple à la révolte contre un tyran, et même la légitimité du tyrannicide. « La thèse du régicide, reprise plus tard si brillamment par les docteurs du Gesù, qui donc l'avait arrachée aux paraboles bibliques où elle reposait pour la faire entrer toute vivante dans le champ des réalités? Les protestants[3]. » Quelques années plus tard, la fortune avait changé; le duc d'Anjou était mort, et le roi protestant de Navarre devenait l'héritier légitime du trône de France. Les docteurs du parti sacrifièrent de nouveau leurs maximes avec une touchante unanimité, et reprirent les thèses des premiers réformateurs sur la divine origine et l'inviolabilité du pouvoir royal[4].

On le voit donc, les idées du roi Jacques n'étaient pas, comme Suarez le leur reprochera plus tard, « des nouveautés, et des singularités »; et le théologien de Whitehall pouvait se faire gloire du nombre, sinon de l'illustration, de ses ancêtres.

1. *Dictionnaire*, article Hotman.

2. Janssen, *l'Allemagne et la Réforme*, t. II, p. 613 *sqq.*; t. III, p. 24 *sqq.* Paris, 1889. — Weill, *Théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion*, p. 22 *sqq.*; p. 35 *sqq.* Paris, 1892.

3. G. Hanotaux, *Essais historiques sur le XVIe et le XVIIe siècle*, p. 41. Paris, 1886. — Les « docteurs du Gesù » qui enseignèrent le tyrannicide furent peu nombreux, et bien vite réprimés, tant par le pouvoir civil — la suite de ce travail nous en donnera des preuves — que par leurs supérieurs religieux. On connaît le célèbre décret du P. Aquaviva motivé par le livre de Mariana : *De rege et regis institutione.* (Cf. P. Prat, *la Compagnie de Jésus au temps du P. Coton*, t. III, p. 271, 569. Paris, 1876.)

4. Weill, *Théories*, p. 226 *sqq.*

La théorie du pouvoir royal, la seule qui fût vraiment en cause dans la controverse, avait été largement exposée par Jacques ; et il aurait pu avec avantage terminer là sa préface. Mais Bellarmin avait bien osé l'accuser d'avoir renié la religion catholique, et le comparer à Julien l'Apostat ; quelle belle occasion de faire une solennelle profession de foi et d'exposer amplement ses doctrines ! Jacques ne pouvait la négliger, et la plus grande partie de sa préface est consacrée à ce qu'il appelle lui-même « rendre conte de ma foy et de l'espérance qui est en moy[1] ».

Il se sépare nettement des puritains, en admettant comme règle de sa foi, à côté des saintes Écritures, la tradition des premiers siècles chrétiens : « Je suis, dit-il, un qui croit les trois fameux simboles, celuy des Apostres, celuy de Nice, et celuy d'Athanase... J'avoüe et revere les quatre premiers Conciles généraux, comme catholiques et orthodoxes qu'ils sont... Tout ce que les Pères ont jamais escrit les premiers 400 ans, et consenty unanimement devoir estre creu comme nécessaire au salut ; ou bien je le crois aussi, ou bien en toute humilité je m'en tay, ne voulant entreprendre de le condamner; mais pour l'opinion particulière de chaque Père, cela n'oblige point ma conscience[2]. »

Par rapport aux saintes Écritures, Jacques distingue, comme le fait le cardinal Bellarmin lui-même, les livres protocanoniques et deutérocanoniques ; ceux-ci sont pour lui « des livres apocriphes, et pour ce non suffisans de fonder un article de foy, s'il n'est confirmé par quelque autre passage d'Escriture canonique[3] ».

Sur le culte des saints, Jacques a des idées très spéciales. Les seuls qu'il honore sont ceux dont l'Écriture sainte fait mention[4]. Il « honore et révère la bienheureuse Vierge,

1. *Apologie*, p. 36.
2. P. 35.
3. P. 38. — Bellarmin (*Controverses*, liv. I, chap. IV, *op.*, t. I, p. 28) définit ainsi les livres protocanoniques « ceux dont l'autorité n'a jamais été révoquée en doute parmi les catholiques », et les deutérocanoniques « ceux qui, bien que d'une origine prophétique ou apostolique, n'ont pas joui toujours d'une autorité certaine et admise de tous », mais pour le cardinal, comme pour le Concile de Trente, les seconds, pas plus que les premiers, ne sont apocryphes ; et tous fournissent un sûr fondement à notre foi.
4. P. 39. — « J'honore et révère leur mémoire, et en leur honneur obser-

comme mère de Nostre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, de qui il daigna prendre chair; voire mère de Dieu, puisque la Divinité et humanité sont inséparables. Et confesse franchement qu'elle est ès Cieux en gloire pardessus tous anges et hommes, horsmis seulement son seul Fils, qui est conjointement et Dieu et homme. Mais je n'ose tant me hasarder que me mocquer d'elle, ou blasphémer contre Dieu, l'appelant non seulement Divine, mais Déesse, et la priant de commander et controler son Fils, qui est ensemble et son Dieu et son Sauveur..., ny ne puis croire qu'elle n'ait autre chose affaire au Ciel que d'ouyr les requestes de chaque fantassin, et s'amuser à leurs petis affaires, tantost priant, tantost commandant son fils[1]. »

En tout cas, l'intercession des saints est de nul effet : « Quel garant nous avons d'avoir recours à tous ces autres Dieux familiers et tutélaires, comme courtisans et mignons de Dieu, c'est ce que je ne sçay pas; et que je remets de bon cœur à nos philosophiques théologiens... il me suffit de prier Dieu par J.-C. comme je suis commandé[2]. »

Quant aux reliques des saints : « Si j'en avoy quelques uns que je fusse bien asseuré avoir esté membres de leurs corps, je les feroy honorablement ensépulturer, et non pas les punir du suplice des plus grands malfaicteurs, seuls ignominieusement privez de la douceur et honneur de la sépulture[3]. »

Passant enfin au point le plus ardemment débattu entre les adversaires, la nature de la hiérarchie ecclésiastique, Jacques se déclare sans détours contre les presbytériens : « Qu'il faut qu'il y ait des Evesques en l'Église, c'est ce que j'ay tousjours tenu et maintenu comme vraye institution apostolique, et en suitte de l'ordonnance de Dieu, contre l'opinion des Puritains, voire et contre celle de Bellarmin mesme, qui nie que les Evesques n'ont pas immédiatement leur juridiction de Dieu. Mais ce n'est pas merveille qu'il entreprenne le party des Puritains, puisque les Jésuites ne sont autre chose que Puritain-Papistes[4]. »

vons-nous en nostre Eglise les jours de tous ceux que l'Escriture canonise comme tels. »

1. P. 39. — 2. P. 40. — 3. P. 41.

4. P. 46. — Allusion à cette théorie, admise comme plus probable, par

Entre ces évêques, Jacques reconnaît volontiers qu'une hiérarchie doit exister; volontiers même il accorderait la préséance à l'évêque de Rome, à titre de patriarche d'Occident : « Au nom de Dieu, qu'il soit tant qu'il voudra le premier entre tous les Evesques, voire le Prince des Evesques, pourveu que ce ne soit point autrement que St. Pierre estoit le prince des Apôtres[1]. » Et il s'efforce de prouver, par les textes bien connus des Actes des Apôtres et des Epîtres de saint Paul, que la seule prérogative dont Pierre ait joui sur ses frères fut une prérogative d'honneur.

Cette longue profession de foi se terminait par une chaleureuse adhésion à l'antiquité chrétienne : « Aussi promets-je sincèrement que toutes fois et quantes qu'on me prouvera nouveau quelconque point de la religion que je tien, et non pas ancien, catholique et apostolique, j'entens en matière de foy, je ne faudray d'y renoncer aussitost[2]. »

Voilà donc où aboutissaient les longues études du royal auteur; une doctrine mal définie et peu logique, qui voulait s'arrêter à mi-chemin entre les dogmes catholiques et les négations puritaines, et n'aboutirait qu'à s'attirer les coups des deux partis opposés. La tradition des premiers siècles admise comme règle de la foi à côté de l'Écriture sainte ; le culte de la Vierge et des saints reconnu légitime ; la hiérarchie épiscopale déclarée d'institution divine, voilà qui devait rendre bien suspect aux controversistes de Genève et d'Allemagne l'allié qui leur arrivait de Whitehall. Et, par ailleurs, les catholiques n'auraient pas assez d'anathèmes pour ce contempteur de la tradition plus récente, de l'intercession des saints et de la primauté pontificale.

A cette époque, un controversiste protestant ne croyait pas sa tâche accomplie s'il n'avait entrepris un commentaire de l'*Apocalypse* et de l'Épître aux Thessaloniciens, pour appliquer au pape et à ses fidèles la description de l'Antéchrist. Jacques n'a garde de manquer à l'usage, et recommence,

Bellarmin et les théologiens de son ordre, d'après laquelle les évêques ne reçoivent pas de Dieu directement et immédiatement leur juridiction, mais par l'intermédiaire du pape qui communique à ses frères les pouvoirs dont Dieu l'a directement investi.

1. P. 48. — 2. P. 52.

avec une ardeur digne d'une meilleure cause, l'explication des textes chers à Wicliff et à Jean Huss comme aux premiers réformateurs[1]. Son exposition n'ayant rien d'original, je me bornerai à y prendre quelques traits qui montreront quelles étranges libertés se permettait le roi avec le texte sacré.

L'Antéchrist, selon la doctrine de saint Paul, « est l'homme de péché, le fils de perdition, s'élevant contre tout ce qui porte le nom de Dieu ». N'est-ce pas la peinture anticipée de ces pontifes romains qui s'élèvent sans cesse contre les rois salués par Dieu même du titre de dieux[2]? La Babylone de saint Jean, d'après les commentateurs catholiques eux-mêmes, signifie la ville de Rome. La bête décrite par l'apôtre, avec ses sept têtes dont l'une a été blessée, puis guérie, c' « est ceste Antichrestienne Rome... qui sera, quand l'Antechrist y tiendra son siège, après que par l'opération du mistère d'iniquité Rome chrestienne sera corrompüe; et ceste playe mortelle que les Gots et Vandales lui firent, restorée et garée en ceste teste ou Roy, l'Antechrist, qui après règnera par un long espace[3] ».

Tous les princes sont exhortés finalement à résister à cette puissance pontificale qui veut de nouveau opprimer le monde; et le royal auteur prend congé d'eux en ces termes touchants : « Ainsi donc, demeurant asseuré qu'il vous plaira de sens bien rassis et franc de tout préjudice ou préjugé, peser et considérer les raisons de ce discours, et prendre ma rondeur et sincérité en bonne part, favorisant ceste mienne Apologie de vos bonnes grâces, et néantmoins non plus outre, que jusqu'à ce que vous la voyez justement et dignement réfutée, je finiray par mes ardentes prières à ce grand Dieu pour vostre bonne prospérité; et qu'après un long et heureux règne temporel icy bas en terre, vous puissiez vivre et régner là haut ès cieux éternellement avec luy. *Amen*[4] ! »

Ni pour le style ni pour la science cette préface n'était comparable au *Triplici nodo*. Suffisamment courtois dans son premier opuscule, Jacques se laisse emporter ici à des vio-

1. Cf. Bossuet, *Histoire des Variations*, liv. XI, chap. CLIII; liv. XIII, chap. I-VII.
2. P. 60. — 3. P. 60. — 4. P. 131.

lences de langage qui touchent à la grossièreté. Presque continuellement son argumentation reste en dehors de la seule question en litige. Que venaient faire, dans ce débat sur le pouvoir du pape en matière temporelle, les théories du roi sur la hiérarchie, le culte des saints, ou l'interprétation de l'*Apocalypse*? Le 23 avril 1609, La Boderie écrivait justement : « Ce livre, à ce que j'en ai pu voir, est le plus fou, s'il m'est loisible d'ainsi parler, et le plus pernicieux qui se soit jamais fait sur un tel sujet... Il ne se contente pas de répondre au livre du cardinal Bellarmin sur le point principal dont il s'agit, qui est si les Papes ont autorité sur les rois; mais pour prouver qu'il n'est ni apostat quant à lui, ni hérétique, il fait une longue profession de sa foi... Je ne vois personne qui n'ait regret à ce livre, et qui ne désirât qu'il n'en fût venu là; et personne ne lui en ose parler[1]. »

Et L'Estoile, tout favorable qu'il fût aux protestants, donne la même note : « J'ay lu ce livre, avant que de le rendre, et je n'y ai trouvé que paroles et redittes ordinaires sur ce subject[2]. »

N'eût-il pas été plus prudent de laisser sans réponse cette misérable attaque qui ne vaudrait guère que des railleries à son auteur? Henri IV une fois encore essaya de le persuader à Paul V par le moyen de l'ambassadeur de France. Le pape ne voulut rien entendre, déclarant que puisque tous les princes chrétiens avaient reçu ce libelle, il était juste qu'ils connussent la réponse de Rome[3]. Bellarmin reçut l'ordre de continuer la controverse.

II

Le cardinal avait une véritable répugnance pour ce travail; le 20 novembre 1609, il écrivait à l'empereur Rodolphe II : « Le roi Jacques de Grande-Bretagne, dans le livre qu'il a naguères dédié à Votre Majesté et à tous les princes chrétiens, et qu'il leur a fait remettre par ses ambassadeurs, non seulement a publié mainte calomnie contre la foi catholique,

1. *Ambassades*, t. IV, p. 302 *sqq*.
2. *Mémoires-Journaux*, t. IX, p. 286.
3. Puisieux à La Boderie, 6 février 1609, t. IV, p. 213. Ubaldini à Borghèse, 7 juillet 1609, (*Roman Transcripts Borghèse*, t. I, p. 90.)

pour la défense de son hérésie, mais s'est furieusement emporté contre ma personne et mes écrits, me prêtant à tort bien des erreurs pour me rendre odieux à Votre Majesté et aux autres princes chrétiens. Force m'est donc de me défendre, d'opposer mon apologie au livre du roi, et de la dédier à Votre Majesté d'abord, puis aux autres princes catholiques et orthodoxes[1]. » Lancé de nouveau dans la controverse par l'ordre du pape, il sut du moins garder toujours une réserve et une dignité qui contrastaient avec les violences de son royal adversaire.

Il explique d'abord les raisons qui le ramènent au combat : « Oultre que je suis obligé de rendre raison de mes escrits, et de me defendre, ma vocation de Prestre du Seigneur veut et me commande de résister de tout mon pouvoir à ceux qui combattront contre les saincts articles de notre foy[2]. »

L'allusion méprisante que Jacques avait faite à l'obscurité de la famille de Bellarmin est ensuite noblement relevée. « Pour moy je ne voy point quelle nécessité nous doive faire rechercher en une dispute de théologie l'égalité des ancêtres, ou bien de la dignité ou de l'Empire, puisque l'égalité de l'esprit et de la doctrine y suffit. »

Les ancêtres du cardinal « furent hommes privez, mais toutefois d'honneste famille, et gens de bien... Et quand bien les parents du cardinal Bellarmin seroient méchaniques, ou rustiques, pourveu qu'ils fussent au reste gens de bien et catholiques, il n'en rougiroit point de honte, puisqu'il sçait bien que des deux Princes des Apostres l'un fut pescheur, et l'autre faiseur de tabernacles... Mais Nostre Seigneur Jésus-Christ lui-mesme n'a-t-il pas voulu estre appellé charpentier, et fils de charpentier, pour nous apprendre l'humilité du monde[3] ? »

En tout cas, la dignité cardinalice, et même le simple caractère sacerdotal lui donnent droit au respect des rois

1. *Epistolæ familiares*, éd. Fuligatti, p. 101. Pragæ, 1753.

2. *Apologie de l'illustrissime Robert Bellarmin*, p. 3.

3. P. 17, 21. — La famille de Bellarmin était de bonne et ancienne noblesse, et le frère de sa mère, le cardinal Cervini, après avoir été un des présidents du Concile de Trente, fut élu pape en 1555 ; il ne régna que quelques jours. (P. Couderc, chap. I.)

eux-mêmes; puisque « les prestres ont pouvoir de lier les âmes et de les deslier; ils ont puissance de bénir les rois et les Princes, et de célébrer ce sacrifice admirable qui surpasse de bien loing la vertu des anges[1] ».

Après ces préliminaires destinés à rappeler son adversaire aux convenances, le cardinal le suit sur le terrain choisi par lui. Que prouvent les violences de certains rois ou empereurs, exigeant que les élections pontificales fussent soumises à leur approbation? « Se doit-on émerveiller si ces Princes se mesloient de l'élection du Pape, eux qui coustumièrement emprisonnoient, bannissoient, et faisoient mourir les Souverains Pontifes? Il ne faut point juger de la puissance des princes sur les Papes par la tyrannie qu'ils ont autresfois exercée sur eux, mais bien par ce qu'ils ont peu faire justement[2]. »

Bellarmin discute ensuite, non sans un visible embarras, les exemples des rois très chrétiens dont Jacques s'autorisait. Les démêlés entre Philippe le Bel et Boniface VIII furent malheureux, et il put y avoir des torts des deux côtés ; la chaleur de la dispute les rend plus excusables : « Il y eut grande inimitié entre le roy Philippes et le Pape Boniface ; si bien qu'il ne faut pas s'estonner si des paroles eschappèrent à leurs esprits courroucez, qui n'en fussent jamais sorties lorsque la passion eut esté bannie de leur âme[3]. »

L'authenticité de la pragmatique sanction attribuée à saint Louis semble douteuse à Bellarmin; quant au malheureux acte signé par Charles VII à Bourges, François Ier l'anéantit par le concordat passé avec Léon X, et qui régit encore l'Église gallicane[4].

Mais les doctrines hostiles à Rome enseignées pendant des siècles dans la plus célèbre université du monde; mais les thèses de Gerson et de ses disciples si complaisamment rappelées par le roi Jacques, autant de points sur lesquels Bellarmin garde un silence prudent; il se connaissait bien des ennemis à la Sorbonne, et ne voulait pas attirer à son *Apologie* une condamnation dont son adversaire se serait prévalu.

Il retrouve toute son aisance et sa maîtrise dans l'exposé

1. P. 18. — 2. P. 37. — 3. P. 40. — 4. P. 40.

qu'il fait de ses doctrines incriminées par le roi. Sa théorie sur les immunités ecclésiastiques est celle de tous les écrivains catholiques, tant théologiens que jurisconsultes ; tous reconnaissent que les clercs échappent à la juridiction du pouvoir civil, mais ils les obligent cependant à observer les lois des différents États qui règlent les matières purement temporelles, « cela par amour de la paix, et pour le bien commun[1] ». Pourquoi imputer au seul Bellarmin une thèse que tous les auteurs catholiques tiennent avec lui ? Et quel inconvénient sérieux peut-elle avoir pour la sûreté des États ?

Le cardinal traite plus longuement la question de l'origine du pouvoir ; il commence par rétablir ses textes plus d'une fois mal cités par le roi Jacques. « Quant à ce qu'il met en avant que dans mes escrits je fay les Roys subjecs de leurs vassaux, il m'excusera s'il luy plaist, si je luy dis qu'il ne le sçauroit montrer... Je soutiens que les paroles que le Roy d'Angleterre cite comme miennes : « Tout Roy est « esleu par son peuple », ne sont point couchées dans mon livre. Jamais je ne mis en avant une telle proposition, ny autre que je scache ne l'a jamais fait, puisqu'elle est du tout fausse, parce qu'il y a une infinité de royaumes par le monde, où la succession est observée ; et d'autres que les Électeurs à ce deputez confèrent, et non pas les peuples[2]. »

La théorie exposée dans les *Controverses* est tout autre, et Bellarmin la résume brièvement. Sans doute, au moment où une société se fonde, « il est libre au Peuple de créer un magistrat avec puissance limitée, et à certain temps, comme font les Républiques libres, ou bien d'eslire un Roy absolu en puissance, et perpétuel, et luy transporter tout pouvoir, ainsi que nous le remarquons aux royaumes qu'on acquiert par succession. Or depuis que le magistrat, soit temporel, ou perpétuel, est une fois créé, le Peuple n'a plus de pouvoir sur le magistrat, au lieu que le magistrat, et principalement un Roy, a tout pouvoir sur le peuple ; et il n'est point loisible, sans commettre un grand crime, de se rebeller contre son Prince, et d'esmouvoir sédition[3]. »

On reconnaît la célèbre théorie des scolastiques du moyen

1. P. 94. — 2. P. 95, 108. — 3. P. 109.

âge, reprise et réduite en système par les controversistes du seizième siècle ; plus que tout autre, Bellarmin y attacha son nom, et elle fut la cause des furieuses haines que lui vouèrent les défenseurs du droit divin des rois[1]. Dans le passage même du traité *De laicis*, que visait l'attaque du roi Jacques, Bellarmin enseigne que l'origine du pouvoir civil doit être cherchée en dehors et au-dessus de l'homme, en Dieu seul, auteur de la nature humaine : « L'homme est un être naturellement social ; or pas de société sans autorité civile ; donc l'autorité civile est exigée par la nature de l'homme ; donc elle a le même auteur que cette nature elle-même[2]. » Par cette déclaration fondamentale de Bellarmin, sa théorie se sépare absolument de celle de Rousseau sur le contrat social. « La première fait remonter à Dieu l'origine du pouvoir, comme de toute chose, la seconde organise l'État social en dehors de toute relation de Dieu avec les hommes, ou de toute obligation des hommes envers Dieu[3]. »

Ce pouvoir qui a en Dieu seul son origine, à qui le souverain Maître le communique-t-il immédiatement et directement ? Non pas à tels ou tels hommes en particulier, comme le prétendait le roi d'Angleterre, mais à la « multitude » réunie dans les conditions nécessaires à la formation d'une société. Bellarmin le prouve par une argumentation restée classique dans l'École, et que plus tard Suarez reprendra : « Le pouvoir civil est de droit divin. Or, de droit divin, si nous faisons abstraction du droit positif, aucun homme n'est le supérieur de ses frères. Donc, de droit divin l'autorité n'est dans aucun particulier ; donc elle est dans la communauté[4]. »

1. On sait que ce furent surtout des raisons politiques — crainte d'exciter les colères des parlements français qui soutenaient les appelants contre la bulle *Unigenitus*, condescendance pour les réclamations de l'ambassade de France — qui arrêtèrent, sous Benoît XIV, la cause de béatification du vénérable cardinal Bellarmin. (Cf. les lettres de Benoît XIV sur la matière, publiées dans les *Études*, t. LXVII, p. 662, 674, 675 et notes.)

2. *Op.*, t. II, p. 317.

3. G. Lacour-Gayet, *l'Éducation politique de Louis XIV*, p. 304. Paris, 1898.

4. Dans notre siècle on a vivement attaqué la légitimité de cette argumentation du cardinal Bellarmin ; et nombre de théologiens contemporains ont repris en partie les thèses du roi Jacques. Pour eux le pouvoir civil n'est,

Ce pouvoir que Dieu lui a remis, la communauté ne peut l'exercer par elle-même ; ce serait l'universelle anarchie : « Elle est donc tenue de le transférer à un ou plusieurs de ses membres ; le genre humain tout entier s'entendrait pour supprimer tout gouvernement, que cette suppression ne serait pas légitime[1]. » — Quels seront ces dépositaires du pouvoir de la communauté, le droit naturel ne le dit pas ; la volonté des hommes les désignera, « car il dépend du consentement de la communauté de constituer pour ses chefs un roi, des consuls ou tous autres magistrats. »

Quand elle a transféré son pouvoir à un ou plusieurs de ses membres, la communauté ne peut plus l'exercer, mais doit une entière obéissance aux chefs qu'elle s'est donnés, ou à leurs descendants, si le pouvoir est héréditaire : « Si les princes ont de Dieu leur pouvoir de commander, ceux qui ne veulent pas leur obéir offensent non seulement le prince, mais Dieu lui-même ; résister aux ordres du prince, c'est résister aux ordres de Dieu ; c'est pécher non moins que si on violait un commandement de Dieu[2]. »

Mais ce devoir d'obéissance, rien ne peut-il le faire cesser ? A un prince évidemment incapable ou injuste, qui conduit son pays à la ruine, ou même veut l'entraîner à l'apostasie, la soumission est-elle encore due? Contre de tels souverains, Jacques d'Angleterre n'avait à proposer que la résistance passive, les larmes, les prières. — Bellarmin a une tout autre idée des droits du peuple, et il admet nettement qu'en certains cas très graves la rébellion est permise, « comme il arriva à Rome par l'expulsion des Tarquins..., ce que nous avons dit de la cité romaine pourrait se dire de bien d'autres qui changèrent le régime monarchique en aristocratie ou démocratie, puis revinrent au gouvernement d'un seul[3] ».

de droit naturel, ni dans un individu, ni dans la communauté. Mais quand des circonstances d'ordre humain ont élevé un homme au-dessus de ses égaux, Dieu lui confère immédiatement le pouvoir de les gouverner. (Cf. Schiffini, *Philosophia moralis*, t. II, n° 446 ; Cathrein, *Philosophia moralis*, p. 339.) — Il va sans dire que ces auteurs ne suivent pas le roi Jacques dans ses théories sur l'inamissibilité du pouvoir ainsi reçu de Dieu, et sur l'irresponsabilité absolue du souverain vis-à-vis de ses sujets.

1. *Ibid.*

2. *Op.*, t. V, p. 243. — 3. *Ibid.* (Cf. t. II, p. 317.)

Il y a plus ; malgré la colère du roi Jacques, il réédite hardiment cette assertion qu'il avait empruntée au canoniste Navarrus, et que son adversaire lui reprochait si amèrement : « Non moins encores je désadvoüe ceste opinion, comme m'ayant esté imposée, a sçavoir : que le peuple ne transfère jamais tant son pouvoir à un Roy qu'il n'en retienne l'habitude. J'ay dit seulement que Navarrus (cap. *Novit de Judic.*, not. 3) ose bien affirmer que le peuple ne transporte jamais tant son pouvoir à un Roy qu'il ne s'en retienne tousjours l'habitude, et n'aye des cas réservez pour le reprendre actuellement[1]. »

De tout ce qui précède, Bellarmin conclut quelles profondes différences séparent l'autorité royale de l'autorité pontificale : « D'où il suit qu'on trouve deux différences entre l'autorité royale et l'autorité pontificale ; l'une, du côté du sujet en qui réside l'autorité ; le pouvoir politique est immédiatement dans la communauté ; le pouvoir ecclésiastique est immédiatement dans un individu. L'autre, du côté de la cause efficiente de l'autorité ; le pouvoir politique, considéré en lui-même, est de droit divin ; considéré dans les particuliers qui en sont revêtus, il est de droit humain ; le pouvoir ecclésiastique, de quelque côté qu'on l'envisage, est de droit divin[2]. »

Cette doctrine purement philosophique de Bellarmin sur l'origine du pouvoir civil, n'a aucune liaison nécessaire avec l'idée qu'il a puisée dans l'Écriture et la tradition catholique, du pouvoir du pape sur les couronnes ; et nombre de théologiens, qui admettent comme lui la seconde thèse, repoussent la première. On ne peut nier cependant que ces deux théories ne se complètent harmonieusement, et ne forment un ensemble très logiquement ordonné. Qui donc, en effet, mieux que le Souverain Pontife, pourra, dans ces circonstances délicates où l'erreur est si facile, dire à un peuple hésitant : « Votre devoir d'obéissance reste intact ou disparaît » ? Qui donc pourra mieux juger si, dans tel ou tel cas donné, il y a « les causes très graves », dont parle Bellarmin, qui justifient un changement de régime ? Qui donc

1. *Apologie*, p. 110. — 2. *Op.*, t. V, p. 307.

pourra mieux décider s'il y a lieu pour le peuple « de reprendre actuellement » le pouvoir « dont il a toujours retenu l'habitude » ? — On connaît la belle page de Joseph de Maistre où il décrit les avantages de cette intervention du pape dans les conflits des États chrétiens : « La puissance pontificale est, par essence, la moins sujette aux caprices de la politique. Celui qui l'exerce est, de plus, toujours vieux, célibataire et prêtre, ce qui exclut les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des erreurs et des passions qui troublent les États. Enfin, comme il est éloigné, que sa puissance est d'une autre nature que celle des souverains temporels, et qu'il ne demande jamais rien pour lui, on pourrait croire assez légitimement que si tous les inconvénients ne sont pas levés, ce qui est impossible, il en resterait du moins aussi peu qu'il est permis de l'espérer, la nature humaine étant donnée, ce qui est pour tout homme sensé le point de perfection[1]. »

Le roi d'Angleterre nous a offert l'expression la plus autorisée de ces doctrines régaliennes si chères aux légistes et aux théologiens de cour. Bellarmin a, de même, groupé en une forte synthèse les principes admis quasi universellement dans l'École depuis saint Thomas d'Aquin. Si les textes mêmes du Docteur angélique sur l'origine du pouvoir peuvent prêter à discussion[2], ses disciples immédiats parlent clairement, dans le sens de l'auteur des *Controverses*. C'est Gilles de Rome († 1316), le précepteur de Philippe le Bel, c'est le cardinal Pierre Bertrand († 1349) qui affirment : « Il est conforme à la nature humaine, et, par conséquent, voulu de Dieu, qu'il y ait parmi les hommes un pouvoir civil ; à eux de l'établir d'un commun accord, car Dieu n'a accordé à aucun homme en particulier l'autorité sur d'autres hommes[3]. Saint Antonin, archevêque de Florence, établit la différence entre le pouvoir impérial et le pouvoir pontifical, « en ce que le souverain Pontife ne tient pas, comme l'empereur, son autorité de la translation du peuple ».

1. *Du pape*, p. 2, 4.
2. Cf. Quilliet, *De civilis potestatis origine theoria catholica*, p. 182. Lille, 1893.
3. *Ibid.*, p. 183.

Les docteurs de Sorbonne, si ardents adversaires du pouvoir du pape sur les couronnes, affirment, comme Bellarmin, l'origine populaire de l'autorité royale; comme lui ils reconnaissent au peuple le droit à l'insurrection en cas de tyrannie évidente; ils vont même parfois — ce dont Bellarmin se garda toujours — jusqu'à admettre la légitimité du tyrannicide. — Le cardinal du Perron, rappelant devant les États généraux de 1614 ces doctrines de Gerson, ajoutait, non sans malice : « Pourveu qu'un autheur die quelque chose contre le Pape, qu'il mette tant qu'il voudra le salut des roys sous les pieds du peuple, il est embrassé, chéry et adoré [1]. »

Quand les premiers protestants eurent proclamé leurs doctrines si franchement régaliennes, les théologiens catholiques, si divisés par ailleurs, furent unanimes à maintenir le principe : « Le pouvoir civil vient de Dieu par le peuple. » Sur ce sujet, sorbonnistes et réguliers, jésuites et dominicains, n'ont qu'une pensée. On me permettra d'en citer un exemple topique dans l'accord, aussi touchant que rare, des deux fameux antagonistes, Bañez et Molina. Bañez enseigne : « Le pouvoir du prince lui vient de la communauté; il n'en a ni plus ni moins que la communauté elle-même, car la communauté lui a transféré le pouvoir qu'elle a reçu de Dieu. » — Et Molina : « Par le fait même que des hommes se réunissent en un corps, ce corps a, de droit naturel, le pouvoir sur ses diverses parties, pour les gouverner, leur donner des lois, réprimer leurs fautes [2]. »

Des paisibles argumentations de l'École, ces théories passèrent, on le sait, dans les chaires de Paris, où les prédicateurs de la Ligue trouvèrent, pour les défendre, des arguments inconnus des théologiens [3]. En 1561, l'ensemble des idées de Bellarmin fut exposé par Tanquerel dans sa thèse de Sorbonne, et si le Parlement la condamna au feu, les examinateurs gallicans n'y avaient rien trouvé à redire [4].

1. Harangue faicte de la part de la Chambre ecclésiastique, p. 88-90. Réédition à Paris, 1826.
2. Quilliet, *op. cit.*, p. 190-200.
3. Cf. Labitte, *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, p. 49, 79, 90, etc. Paris, 1841.
4. Weill, p. 54; — Du Perron, Harangue..., p. 44, 45.

Après avoir terminé l'exposition de ses idées sur les doctrines qui faisaient le fond de la controverse engagée, Bellarmin doit suivre son adversaire dans les longues digressions auxquelles sa vanité l'avait entraîné.

Le roi Jacques est-il aussi fidèle qu'il le dit à la vraie doctrine catholique ? D'où vient qu'il tient pour inspirés les livres protocanoniques de l'Écriture, et pour apocryphes les deutérocanoniques ? Des Écritures mêmes, on ne peut rien tirer sur la nature de ces livres ; et les témoignages des Pères et des anciens conciles, s'ils sont moins clairs et moins fréquents en faveur des deutérocanoniques, forment cependant un ensemble assez imposant pour justifier la décision de l'Église qui donne, les uns aussi bien que les autres, comme inspirés de Dieu[1].

Quelle étrange logique d'admettre l'autorité des quatre premiers conciles généraux, et de récuser tous les autres. « Est-ce par aventure que l'Église se perdit dans le cinquième siècle ; et cependant ne lit-il pas que le royaume de Christ, qui est l'Église, ne finira jamais, et que les portes d'enfer n'auront point de puissance sur l'Église ?... Peut-estre des choses ont manqué aux conciles suivants qui se treuvent aux quatre premiers conciles ? Mais il ne faut que considérer les choses. Si l'on confère le premier Concile avec le sixiesme, l'on treuvera que les Evesques s'y treuvèrent convoqués de toutes contrées ; autant en firent-ils au sixiesme. Au premier concile, les légats du Saint Siège y assistèrent, comme de mesme au sixiesme. L'on déclara anathèmes les Arriens au premier concile, et des lors toute l'Église les tint et les abhorra comme hérétiques manifestes. Les monothélites furent pareillement declarez anathèmes au sixiesme concile ; de sorte que des lors toute l'Église les détesta comme manifestes hérétiques[2]. »

Pour les autres dogmes niés par le roi d'Angleterre, le cardinal se contente de les établir brièvement par des arguments empruntés à ses *Controverses* ; tous témoignent de la doctrine de ces premiers Pères auxquels seuls Jacques déclarait s'en rapporter[3].

1. P. 47. — 2. P. 48. — 3. P. 54 *sqq*.

Le long parallèle entre l'Antéchrist et le Pontife de Rome n'exigerait pas de réfutation spéciale, le roi n'ayant fait que rééditer des arguments bien connus, et déjà détruits par le cardinal au cours du deuxième livre des *Controverses*. S'il y a quelques idées nouvelles, « le roy les emprunte sur ce subject de Robert l'Abbé[1], qui escrivit l'an passé de l'Antéchrist, et à qui André Eudémon Jean Cydonius, jésuite, a fait responce appreuvée des doctes, et principalement en Allemagne où elle a esté imprimée[2] ».

Bellarmin se contente donc de relever les principales bévues du royal plagiaire. L'Antéchrist s'élèvera contre tout ce qui s'appelle Dieu : « Non seulement sur ceux qui sont appellez Dieu par similitude ou participation, comme sont les Princes de l'Église, ou les temporels, mais bien encores sur tout ce qui est appellé Dieu, c'est à dire sur tout Dieu, soit par essence, soit par participation[3]. »

A l'exemple de son adversaire, Bellarmin termine son ouvrage par une adresse aux princes catholiques : « Que s'il a esté permis au Roy de la Grande Bretagne de souhaiter avec saint Paul, que tous les Roys et les Princes catholiques fussent tels qu'il est, à plus forte raison sera-t-il loisible à tant de grands Roys et de grands Princes orthodoxes de désirer qu'il soit tel qu'ils sont, et tel qu'ont esté ses ancestres et ses ayeuls les roys d'Escosse, commençant par Donald premier du nom, qui receut de St Victor, Pape et martyr, la foi chrestienne, jusques à la Reyne Marie sa mère, dame non moins remplie de bonté que de saincteté. C'est une chose toute claire et manifeste, que tous les Roys qui ont régné en Escosse depuis 1 300 ans, ont tous esté catholiques, excepté le roy Jacques I, à présent régnant, que l'injure du temps, et le deffaut du soin de ses parens remplis de piété, joinct à l'éducation qu'il a prise souz des précepteurs hérétiques, ont destourné du chemin de ses pères[4]. »

Cet opuscule de Bellarmin mit fin à la controverse. Le roi

1. Robert Abbot, évêque de Salisbury (1560-1617), avait publié, la première année du règne de Jacques Ier, un livre intitulé *Antichristi demonstratio*, que le royal auteur pilla sans vergogne. (*Dictionary of national Biography*, art. Abbot.)

2. P. 78. — 3. P. 80. — 4. P. 119.

Jacques avait déclaré qu'il ne reviendrait pas au combat. Il tint parole, et le dernier mot resta au champion de Rome.

Mais un débat entre deux adversaires de cette valeur et de cette célébrité devait avoir des suites. Les auxiliaires ne manquèrent pas au roi, non plus qu'au cardinal; surtout on retrouve un écho de cette célèbre discussion dans toutes les luttes, si fréquentes pendant la première moitié du dix-septième siècle, entre les défenseurs des thèses régaliennes et ceux des doctrines romaines. Il nous reste à décrire brièvement ces suites de la controverse que nous venons de raconter.

JOSEPH DE LA SERVIÈRE.

(*A suivre.*)

LA GUERRE AUX CHAPELLES

SOUS LE PREMIER EMPIRE

La guerre religieuse que mène le gouvernement entre dans une phase aussi grotesque qu'odieuse. Tandis que des soldats brisent des portes de couvents et chassent des moines, des policiers sont envoyés d'office, partout où il y a des oratoires. Malheureusement, ils n'ont pas mission de prier pour la chose publique, mais de questionner, d'inspecter, de rapporter. M. Combes, après avoir catalogué les congrégations, veut cataloguer les chapelles. Combien y en a-t-il d'autorisées ? Combien de non autorisées ? Toutes celles qui ne sont pas autorisées doivent être fermées « immédiatement, la loi devant être tout d'abord obéie ».

M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, invoque, pour appuyer sa décision, « la loi du 18 germinal an X et le décret du 22 décembre 1812 ».

On ne saurait nier que l'obligation, pour les chapelles, d'être autorisées ne soit édictée en termes formels dans les textes auxquels se réfère la circulaire ministérielle. On peut même convenir que le gouvernement, en rappelant ainsi des *lois existantes*, est moins audacieux qu'il ne l'a été lorsque, dans les dernières discussions, il parlait gravement de la survivance des lois révolutionnaires contre les religieux. Cependant, ceux qui voudraient voir, dans l'espèce, un exemple de ce « galvanisme législatif » que flétrissait feu Dupin, et grâce auquel la tyrannie d'aujourd'hui essaye de trouver, dans la tyrannie d'autrefois, des exemples et des armes, ceux-là ne manqueraient pas de bonnes raisons pour soutenir leurs vues. J'en indiquerai quelques-unes en terminant cette étude.

Pour qu'on en saisisse mieux la portée, je commencerai par examiner, aussi exactement que possible, les origines

et l'application première, soit de l'article 44 de la loi du 18 germinal an X, soit du décret du 22 décembre 1812[1].

I

L'article 44 des Organiques est ainsi conçu :

Les chapelles domestiques, les oratoires particuliers ne pourront être établis, sans une permission expresse du gouvernement, accordée sur la demande de l'évêque.

On sait quelle dure tutelle les rois très chrétiens exercèrent souvent sur les choses, aussi bien que sur les personnes du sanctuaire. Avec une résolution aussi naturelle que s'il avait été le petit-fils de Louis XIV, le Premier Consul souhaitait « de ne rien laisser d'incertain dans la police » de l'illustre Église gallicane. En dressant, pour assurer cette « police », la liste des articles organiques, « le conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes » mettait simplement au service de la volonté dominatrice de Bonaparte sa science et ses habitudes de légiste régalien.

Cependant, je ne crois pas que, sous l'ancien régime, la permission du roi fût requise pour ouvrir une chapelle. Et, en tout cas, lorsque les hommes de la Révolution, après avoir proclamé le droit de réunion pour les exercices du culte, s'avisèrent de subordonner ce droit à une déclaration préalable, ils exceptèrent de cette déclaration les maisons particulières[2].

Portalis n'ignorait pas ces choses. Mais il ne se croyait point conseiller d'État de la République française pour tenir les promesses d'une Déclaration des droits faite par la monarchie constitutionnelle. Au surplus, il estimait peut-être que l'ordre public ne permettait pas aux vainqueurs de brumaire d'être aussi indulgents pour les chapelles que le Directoire.

1. Les documents inédits qui m'ont permis d'écrire cette étude sont tirés des Archives nationales.

2. Loi du 7 vendémiaire an IV, art. 5, 16; Décret du 4 brumaire an VI. Coll. Duvergier, t. VIII, p. 295; t. X, p. 84. — L'exception faite en faveur des maisons particulières n'était garantie que si le chiffre des assistants au culte ne dépassait pas dix.

La constitution civile avait mis, dans le clergé de France, une effroyable division. A mesure que la Révolution s'était prolongée, cette plaie n'avait fait que s'envenimer et s'élargir. Le Concordat fut le remède « héroïquement sauveur ». Mais ce remède, encore qu'il vînt aux prêtres catholiques de leur médecin le plus irrécusable, le pape, ne fut pas accueilli par tous sans protestation. Beaucoup le repoussèrent avec une colère méprisante. Et parmi ceux qui surent se taire, combien qui, dans le silence de leur âme humiliée et déconcertée, jugeaient que Pie VII aurait pu trouver, dans les trésors de l'Église romaine, un remède moins amer pour les bons et plus efficace contre les méchants !

Trente-huit évêques signèrent, en avril 1803, des *réclamations* par lesquelles ils refusaient de donner la démission de leurs sièges. Dans leur pensée, il ne s'agissait pas de rompre avec Rome. Mais ne trouvant dans le Concordat, selon la forte expression de l'un d'eux, qu'une « constitution civile grossièrement catholicisée », ils en appelaient pour ainsi dire de Pie VII à Pie VI. Et tout en reconnaissant, dans leurs successeurs institués par le pape, des vicaires apostoliques ayant vraie juridiction, ils réservaient la leur, ils se regardaient toujours comme pasteurs légitimes de leurs anciens diocèses, ils attendaient les jours meilleurs qui leur permettraient d'y reprendre leur place.

Cette opposition au Concordat, mi-politique et mi-religieuse, ne fut pas seulement le fait des évêques émigrés. Chacun d'eux eut, en France, son clergé plus ou moins nombreux et plus ou moins fidèle. Ces prêtres dissidents étaient, pour le Premier Consul, des ennemis à écraser à tout prix, et il leur faisait donner la chasse. Cela n'était pas sans rappeler quelque peu la chasse aux prêtres réfractaires, dont les jacobins étaient encore les joyeux veneurs, sur les derniers jours du Directoire.

« Le Concordat n'est le triomphe d'aucun parti, mais la réconciliation de tous. » Par ce mot qu'il écrivait à Fesch[1],

1. *Correspondance de Napoléon*, t. VIII, p. 94. A l'archevêque de Lyon, 11 novembre 1802.

Bonaparte a défini justement son habile politique. Mais si juste qu'il soit, ce mot, pour être complètement compris, a besoin d'un commentaire.

En réalité, le Concordat était le triomphe de la religion catholique et de tous ceux qui, malgré les lois et les tyrannies successives, privés d'églises, manquant de prêtres, risquant leur vie, étaient demeurés fidèles à la croyance des aïeux. Sous la Terreur, ils avaient été à la peine; dans leurs temples rouverts et protégés par l'État, ils étaient à l'honneur. Rien ne pouvait ôter au Concordat cette signification inévitable. Et pour cela même, le Premier Consul redoutait qu'il n'offrît aux bons catholiques une tentation d'orgueil et de violence. Il ne voulait pas que son rêve de pacification fût troublé par les représailles des vaincus d'autrefois. Il tenait, par-dessus tout, à ce que les jacobins ne pussent se croire abandonnés par le gouvernement à l'insolence des réacteurs. De là, son excessive attention à protéger le clergé constitutionnel.

Récemment, j'ai rappelé comment il en agit à l'égard des évêques jureurs[1]. Voici les conseils qu'il donnait à Fesch, en lui enjoignant de gagner au plus tôt son diocèse de Lyon :

Vous devez... placer le plus de constitutionnels possible et bien vous assurer ce parti... J'aime encore mieux que quelque forcené s'éloigne de vous que de voir les constitutionnels s'en séparer... Lyon a été un grand centre de travail et il y a un grand nombre de prêtres qui étaient voués à un parti ennemi de l'État; n'employez pas ceux-là, et si vous croyiez devoir en employer quelques-uns, faites-moi connaître votre travail et je les éloignerai, de ma propre volonté.

J'aimerais assez que votre première démarche fût de prendre par la main un de ceux qui ont le plus de consistance dans le parti réfractaire — sans être cependant trop exagéré — et un de ceux qui ont le plus de consistance dans le parti constitutionnel; de les bénir et de les embrasser à la fois, en leur disant que l'union et la fraternité sont la base fondamentale de la religion. Quelque chose de saillant en ce genre serait d'un bon résultat pour la religion et un bien pour l'État[2].

Ces réflexions me semblent caractéristiques.

Aux yeux du Premier Consul, le clergé constitutionnel a

1. *Études*, 20 mars 1903, p. 825.

2. *Correspondance de Napoléon*, t. VIII, p. 85. A l'archevêque de Lyon, 2 novembre 1802.

l'orthodoxie politique, le clergé réfractaire, non. Le premier, même s'il regrette la constitution civile, a sa place marquée dans la nouvelle organisation des paroisses; les évêques ne *doivent* ni ne *peuvent* « exiger » d'eux « aucune rétractation[1] ». Le second, même s'il accepte le Concordat, demeure suspect; il faut l'employer le moins possible; « le gouvernement a besoin d'être rassuré » sur ses dispositions[2]. En sorte que, je le répète, l'état d'âme du restaurateur du culte catholique n'est point sans analogie avec celui des persécuteurs de fructidor.

Comme eux, il s'inquiète des prêtres demeurés fidèles. D'autant que beaucoup d'entre eux célèbrent en des « lieux de culte » particuliers.

Il ne faut point l'oublier, si, depuis brumaire et par la tolérance progressive de Bonaparte, le culte catholique jouit d'une certaine liberté, en 1802, au lendemain du Concordat, beaucoup d'églises paroissiales sont encore aliénées et aux mains des constitutionnels[3]. Et dans les deux cas, ce n'est point chose facile que de les recouvrer. Pour prendre possession de sa paroisse, le curé nommé par l'évêque doit souvent livrer bataille, escorté par les gendarmes, ou s'engager dans la chicane avec l'appui des préfets. Tant que les clés de l'église lui sont refusées, il faut bien qu'il continue à célébrer la messe dans les chapelles particulières. Dans les villes surtout, où le clergé est plus nombreux, même quand les églises paroissiales sont rendues aux pasteurs légitimes, — par habitude, par souvenir, par reconnaissance pour une famille ou un couvent hospitalier, parfois par mauvaise humeur contre cette loi du 18 germinal, si avare de la liberté religieuse qu'elle promettait, — des prêtres officient encore dans les oratoires qui leur sont familiers.

Bonaparte voit cela de mauvais œil. Ces chapelles lui semblent cacher une protestation sinon une intrigue. Ceux qui s'y isolent ont l'air de bouder l'église paroissiale, comme si elle était encore décadaire; de s'écarter du curé, comme

1. Circulaire de Portalis aux évêques, 19 prairial an X. — 2. *Ibid.*
3. Et puis, l'organisation des paroisses prit de longs mois, surtout dans certains diocèses.

s'il n'était qu'un curé patriote ; de se défier du gouvernement, comme si ses promesses de liberté n'étaient pas plus sincères que celles de la Convention.

Est-il besoin d'insister davantage? Ne voit-on pas clairement quelles préoccupations ont dicté l'article 44 des Organiques? Les circonstances l'expliquent sans le justifier. Le gouvernement n'a pas voulu que dans ces oratoires les ennemis du Concordat ou du Premier Consul pussent trouver une retraite impénétrable, un prétexte à conciliabules, la satisfaction de faire échec à la nouvelle organisation ecclésiastique que Bonaparte concevait disciplinée et numérotée comme un casernement.

Cette conclusion s'impose dès qu'on examine la situation religieuse de la France au début du Consulat. Du reste, les textes ne manquent pas pour dévoiler nettement l'intention du législateur.

A peine les nouveaux évêques s'étaient-ils rendus dans leur diocèse, en 1802, qu'ils recevaient de Portalis une longue circulaire où les vues du gouvernement étaient indiquées sans ambages. On traçait aux prélats la ligne de conduite à suivre sur les points estimés les plus graves. Le conseiller d'État disait en particulier ceci :

> Le gouvernement attache une grande importance, citoyen évêque, à l'exécution de l'article 44 de la loi du 18 germinal dernier concernant la prohibition des chapelles domestiques et des oratoires particuliers. Ces oratoires ont l'inconvénient d'éloigner les fidèles des offices qui se célèbrent dans les paroisses et ils n'ont que trop dégénéré en rassemblements suspects...

Ce n'est point là une manière de dire, officielle et mensongère. Dans ses entretiens personnels avec les évêques, Portalis ne tient pas un autre langage[1]. Et un de ses collaborateurs les plus assidus, Jauffret, dans les *Mémoires* qu'il a laissés, témoigne de l' « importance » que mettait le gouvernement à prévenir les « conciliabules contraires à la tranquillité » publique, dont « les oratoires particuliers » pouvaient devenir l'occasion[2].

1. Voir plus bas la lettre de l'évêque de Meaux.
2. *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France*, t. I, p. 64.

Bonaparte, d'ailleurs, compte sur l'épiscopat qu'il a choisi, qu'il paye et qui lui a fait serment de lui « faire savoir s'il se trame quelque chose au préjudice de l'État ». Sur la « demande de l'évêque », il accordera généralement la « permission » requise pour ouvrir des chapelles. Bien plus, il tolérera, dès le premier jour, que l'article 44 des Organiques ne soit point exactement appliqué.

II

Beaucoup — et M. Combes doit être de ceux-là — se figurent l'administration consulaire l'œil toujours ouvert et le poing toujours tendu. C'est une légende. Le Premier Consul fut, en ses idées et dans sa conduite, beaucoup moins absolu que l'Empereur.

« D'après les instructions du gouvernement, dit Jauffret, tous les oratoires devaient être fermés peu après la publication du Concordat; mais il n'était point dans son intention qu'on interrompît brusquement l'exercice du culte, avant qu'il pût être canoniquement régularisé. A Paris, on toléra les oratoires jusqu'à l'organisation définitive. Il n'en fut pas de même dans certains diocèses; les oratoires y furent fermés par ordre de l'autorité civile, avant qu'on eût pu distinguer les prêtres qui étaient dans la communion de l'évêque; ce qui fut une occasion ou un prétexte de troubles[1]. »

Jauffret était secrétaire de Portalis. Son témoignage fait foi. S'il était nécessaire, je pourrais l'appuyer, en accumulant des exemples. Je préfère raconter, un peu en détail, un incident assez significatif.

Le 26 prairial an X, le préfet de Seine-et-Marne envoyait aux maires de son département la circulaire suivante :

L'article 44 de la loi du 18 germinal porte qu'il ne pourra être établi de chapelles domestiques et d'oratoires particuliers sans la permission expresse du gouvernement, accordée sur la demande de l'évêque.

Si quelque citoyen de votre commune avait dans ce moment une chapelle domestique, vous voudrez bien lui notifier qu'il ne peut la

— Les *observations* de Portalis sur les articles organiques indiquaient déjà les mêmes préoccupations.

1. *Examen des articles organiques*, p. 73. Paris, 1817. — L'ouvrage est anonyme, mais il est sûrement de Jauffret.

conserver qu'en obtenant l'autorisation accordée par la loi et que vous serez obligé d'y interdire le culte, si, dans un mois, on ne vous justifie pas que cette formalité indispensable est remplie. Vous en préviendrez également les prêtres qui desservent les oratoires particuliers actuellement existants, et vous veillerez à ce qu'il n'en soit de nouveau établi aucun sans permission.

Le département de Seine-et-Marne, avec celui de la Marne, dépendait de l'évêché de Meaux. L'évêque de Meaux, alors, n'était autre que Mgr de Barral, le futur archevêque de Tours, que Napoléon devait trouver si complaisant lors de ses démêlés avec le pape. Le prélat était en tournée dans la Marne au moment où le préfet de Seine-et-Marne écrivit sa circulaire. C'est seulement un mois après, en rentrant à Meaux, qu'il eut connaissance des ordres donnés aux maires. Le zèle du préfet lui parut excessif, et immédiatement il le dit à Portalis dans une longue lettre que je regrette de ne pouvoir citer tout entière.

Envisageant « l'article 44 de la loi du 18 germinal » dans « son texte précis », l'évêque observe que cet article ne « porte évidemment que sur les *établissements à faire* de chapelles domestiques et d'oratoires particuliers »; que « les chapelles ou oratoires ainsi constitués » devenant « une sorte d'établissement public, reconnu dans l'Église et dans l'État, une lente circonspection et des informations régulières doivent diriger toute l'opération »; que cette opération étant « corrélative en même temps que subordonnée à la circonscription des paroisses », on ne peut songer à l'une qu'après avoir « consommé celle qui doit nécessairement la précéder ». Si l'organisation des paroisses consistait simplement à dresser des tableaux, « rien de plus facile que d'écrire des noms sur le papier qui reçoit tout ce qu'on y trace. Mais un évêque pénétré de ses devoirs et qu'on a jeté dans une immense contrée, où il ne connaît ni les hommes ni les choses, s'attache moins à la célérité qu'à l'exactitude de son travail. » Il ne peut « marcher qu'à pas comptés » quand il s'agit de régler les conditions d'où dépend le « bien spirituel de douze ou treize cents communes ». Il lui est donc absolument impossible pour le moment de s'occuper des chapelles.

Du reste, il y en a un grand nombre depuis longtemps « établies ou au moins tolérées » et « que les lois révolutionnaires les plus inquisitoriales et les plus destructives ont toujours respectées ». Appelé « pour édifier et non pour détruire ce qui sert d'aliment à la piété des fidèles », l'évêque pouvait-il se croire « obligé » ou même « autorisé » à donner à la loi une plus grande extension que ne l'exigent les termes dans lesquels elle est conçue? Pouvait-il « de prime abord et sans examen préalable » frapper d'interdit « nombre d'oratoires utiles ou nécessaires »?

Et puis, quel est l'esprit de la loi? Portalis lui-même s'en est expliqué dans des entretiens particuliers qui doivent être présents à sa mémoire : le gouvernement « n'a eu pour objet que de prévenir toute espèce de rassemblement propre à favoriser l'esprit de parti ou à fomenter les divisions civiles, religieuses ou mixtes ».

Eh bien! le ministre peut être assuré que le but du gouvernement est rempli. « Assailli, dès l'instant de sa nomination » à Meaux, « par une foule de demandes relatives aux chapelles », le prélat a fidèlement suivi la marche convenue avec Portalis. Il a confirmé « provisoirement toutes les permissions ecclésiastiques accordées par ses prédécesseurs », à la condition « qu'on n'admît dans les chapelles d'autres individus que ceux habitant dans la maison ». Dans ces limites, quelles chances peuvent demeurer à « l'esprit de parti » pour ourdir quelque redoutable intrigue?

Par ces raisons et « autres qui ne peuvent échapper » au ministre, il est impossible à l'évêque d'accepter la circulaire du préfet de Seine-et-Marne. Déjà « une quantité énorme de lettres des principaux propriétaires du département » lui sont parvenues qui le pressent de remédier à la situation. Il demande à Portalis « une réponse prompte et satisfaisante ». Il faut que ses diocésains sachent « les efforts faits » auprès du gouvernement par leur évêque, pour défendre les chapelles.

Les raisons de l'évêque étaient péremptoires et son attitude très conciliante. Il aurait pu s'insurger contre l'article 44. Il se contentait de rappeler à la direction des Cultes

les conventions faites et de demander du temps. La circulaire du préfet était incorrecte : il n'avait pas de notifications à faire aux desservants par les maires. Elle était hâtive; il aurait dû, avant d'agir, prendre des renseignements à l'évêché. Elle était peut-être conforme aux vues de Fouché. Mais l'esprit du ministre de la police était trop manifestement contraire à la politique du Concordat pour que Portalis pût encourager les préfets à s'en inspirer. Mgr de Barral reçut, sans doute, du conseiller d'État « la réponse prompte et satisfaisante » qu'il en attendait. Quelle qu'ait pu être l'issue du conflit, il demeure que, de l'aveu même de l'auteur des Organiques, l'article 44 était une loi de circonstance, susceptible de fléchir, et dans l'application de laquelle les évêques gardaient une assez grande latitude.

Je ne prétends point que la loi n'ait jamais été observée. Dans certains diocèses surtout, où le préfet était plus regardant et l'évêque plus timide, les demandes d'autorisation furent toujours fidèlement transmises au ministère des Cultes. Mais le plus souvent les chapelles étaient déjà ouvertes au moment où les instances se faisaient auprès du gouvernement. L'instruction de ces demandes souffrant quelque délai, les évêques maintenaient la permission ecclésiastique accordée. Finalement il se faisait sur l'affaire un silence que les intéressés interprétaient favorablement. Et les chapelles, quoique non autorisées, demeuraient ouvertes.

Le cas est beaucoup plus fréquent qu'on ne le croirait. La meilleure preuve en est dans le nombre considérable de demandes qui suivirent le décret de 1812 : la plupart invoquent une situation de fait et une utilité reconnue par l'expérience. Il en est ainsi surtout pour les communautés religieuses et les maisons d'éducation.

On le voit donc, alors que s'étendait sur l'Église de France « cette main de fer » dont M. Waldeck-Rousseau aimait jadis à parler, les catholiques n'étaient pas sans quelque habitude de prendre, en dehors de toute permission de l'empereur, un peu de liberté. Les avocats des droits intangibles du pouvoir civil ne manqueront pas de dénoncer là une incurable prétention de l'Église, et le péril qui guette toujours l'État lorsque sa vigilance s'endort. En réalité, cette violation mani-

feste et pacifique de l'article 44 était-elle autre chose que la pratique instinctive du premier article du Concordat?

Je reviendrai sur ce point.

III

Sous le régime de la loi du 18 germinal an X, quiconque désirait ouvrir une chapelle n'avait qu'à prier l'évêque diocésain d'en faire la demande au gouvernement. C'était une condition facile à remplir. Par le décret de 1812, les formalités deviennent plus nombreuses et plus délicates. A « la demande des évêques » doivent être joints « les avis des maires et des préfets ». S'il s'agit « d'établissements publics » comme les hospices ou les prisons, « les administrateurs de ces établissements » doivent délibérer de l'affaire et copie de la « délibération » doit figurer au dossier. Pour les pensionnats, il faut que le « nombre » des élèves soit « suffisant ». En toute hypothèse, « aucune chapelle ou oratoire ne pourra exister dans les villes que pour causes graves », et la permission est limitée « à la durée de la vie de la personne » qui l'aura obtenue. Pour la campagne, les clauses sont moins restrictives. Il est simplement recommandé à l'évêque de régler les choses de manière que « le service curial » et « l'autorité du curé » n'aient point à souffrir. Enfin, un « délai de six mois » — on le prorogea de quatre mois l'année suivante[1] — est accordé pour se pourvoir de l'autorisation requise, à défaut de laquelle les oratoires ou chapelles « seront fermés, à la diligence des procureurs, préfets, maires et autres officiers de police[2] ».

Le projet du Conseil d'État se terminait en édictant des peines « contre les contrevenants ». Bigot fit la remarque que « le clergé se trouverait humilié et avili de voir que pour une règle de simple administration il fallait recourir à des procédures criminelles ». L'article fut biffé.

Les mesures prises n'en étaient pas moins rigoureuses. Pourquoi le gouvernement les prenait-il ?

1. Décret du 26 juin 1813.

2. J'ai analysé, aussi brièvement que possible, les neuf articles du décret du 22 décembre 1812. Voir le texte dans Duvergier, t. XVIII, p. 188.

Comme bien on pense, le décret de 1812 n'a pas fait subitement explosion. Il y a eu des rumeurs qui l'annonçaient.

Dès le mois de février 1811, le ministre des Cultes s'était préoccupé de la question des chapelles, du moins pour Paris.

J'ai l'honneur, écrivait-il à Maury, d'adresser à Votre Eminence un état des chapelles domestiques érigées dans Paris et dans les environs.

Ces chapelles, au nombre de 108, occupent à dire la messe autant de prêtres dont une grande partie du moins pourraient être plus utilement employée.

Je prie Votre Excellence de me faire connaître celles qui doivent être conservées et celles dont la suppression peut tourner à l'avantage des églises paroissiales.

Je ne sais ce que répondit Maury. Mais, le 15 mars, une ordonnance de lui prescrivait que toutes les permissions accordées pour oratoires privés devaient être renouvelées, dans le délai d'un mois, à la chancellerie de l'archevêché. Les « maisons religieuses » n'étaient pas exceptées de cette mesure. Ce contrôle n'amena aucune suppression. Bien mieux, dans le courant de 1811, le cardinal accorda au moins onze permissions nouvelles, qu'il s'empressa, d'ailleurs, de déclarer au ministre des Cultes, afin que Son Éminence voulût bien « solliciter et obtenir l'approbation de S. M. l'Empereur et Roi ».

Bigot dut réitérer ses plaintes, au reçu de la lettre que Napoléon lui écrivit d'Amsterdam (22 octobre 1811)[1]. Maury expliqua que le « très grand nombre de chapelles particulières » appartenait à des « communautés autorisées par Sa Majesté ou à des pensionnats nombreux dont les élèves ne pouvaient sans inconvénients être conduits en masse aux offices des églises paroissiales »; que si un petit nombre d'oratoires pouvaient être supprimés dans des maisons particulières, il ne saurait en être de même pour les oratoires établis dans « les hospices » ou « des maisons de détention », ou « de grands établissements publics tels que le Corps législatif ou le palais de S. A. S. le prince de Bénévent ». Le cardinal terminait sa lettre en priant « de nouveau » le ministre

1. Voir cette lettre, p. 530.

« d'avoir la bonté de soumettre à l'approbation de Sa Majesté les demandes dont » il avait « eu l'honneur de lui adresser l'état ».

Le ministre répliqua immédiatement. A sa lettre, un mémoire était joint, revendiquant les droits des curés en cette affaire et insistant pour la fermeture des chapelles. Maury, au bout de quinze jours, fit connaître à Bigot de Préameneu ses intentions. Voici en quels termes :

Monseigneur,

En réponse à la lettre dont Votre Excellence m'honora le 29 novembre dernier, je dois lui observer que le mémoire qu'elle a bien voulu y joindre tend uniquement à attribuer aux curés la juridiction épiscopale sur l'autorisation des chapelles privées... C'est le factum d'une partie adverse, ce n'est point la règle de sagesse que doit suivre un évêque, en se soumettant lui-même à la revision, aux chicanes et aux prétentions de l'intérêt personnel de ses inférieurs[1].

La réserve de la fréquentation et des prérogatives des paroisses est assurée par mon ordonnance.

Je ne puis supprimer aucune chapelle dans les établissements publics dont la liste est ci-jointe. J'en réclame au contraire une nouvelle qui est de première nécessité à la prison de la Grande-Force, ainsi que dans les hospices et dans les maisons d'arrêt. J'ajoute à cette lettre l'indication de plusieurs associations religieuses qu'on a omises dans la note fournie par la justice.

Toutes les chapelles des pensionnats pour les demoiselles et même pour les garçons, quand elles sont nombreuses, c'est-à-dire au-dessus de cent élèves, doivent être autorisées. Outre la difficulté de conduire les élèves à l'église paroissiale, plusieurs de ces paroisses, telles que Saint-Denis, Saint-Ambroise, les Quinze-Vingts, Saint-Vincent-de-Paul, Sainte-Élisabeth, ne pourraient les contenir...

Quant aux chapelles établies dans les maisons particulières, soit à Paris, soit à la campagne, je joins à cette note toutes les observations que j'ai pu recueillir. Il me semble qu'aucun abus bien avéré n'en sollicite la suppression et j'en remets le jugement à la sagesse éclairée de vos principes.

Agréez, etc. Le cardinal Maury.

Maury n'était pas seul à penser de la sorte. D'autres évêques, en défendant les chapelles, défendaient leurs propres droits à l'encontre des prétentions excessives des curés. Une certaine conception de la paroisse — qui avait fait grand

1. La phrase est mal construite, mais on voit ce que Maury veut dire.

bruit jadis aux plus beaux jours du gallicanisme — comptait encore des tenants obstinés, qui ne manquaient pas de réclamer auprès du ministre des Cultes un appui pour leurs prérogatives méconnues[1]. Bigot de Préameneu, ancien avocat au Parlement de Rennes, les écoutait avec sympathie. Et il se pourrait que ses premières démarches contre les chapelles de Paris aient été dictées par un zèle sincère pour les curés.

Mais je doute fort que la question se réduisît à cela; je doute surtout que Napoléon soit intervenu dans la querelle uniquement pour sauvegarder l'esprit paroissial.

Le 22 octobre 1811, il écrit, d'Amsterdam, à son ministre des Cultes :

Je vois que les demandes en autorisation de chapelles domestiques se multiplient. Ces permissions deviennent un objet digne d'attention. Je veux bien en accorder pour les maisons de campagne ; mais il faut y mettre la condition qu'on sera obligé d'aller dans certaines circonstances à la paroisse. Il y a trop de chapelles à Paris. Je désire que vous me fassiez un rapport sur cet objet[2].

Si on compare la liste des demandes faites en 1811 avec celles de 1805, par exemple, on voit tout de suite que la remarque de l'empereur ne porte pas[3]. Non, à la date où il écrit, les chapelles ne se multiplient pas d'une façon anormale. Mais lui n'est plus le même.

En 1805, il sortait des enivrements du sacre. Pie VII était à Paris. Ne fallait-il pas que le successeur de Charlemagne montrât quelque libéralité ? On refusait au pape d'abroger ou d'amender les articles organiques; raison de plus pour être généreux en menues faveurs. Quel inconvénient à accorder à toutes ces anciennes religieuses qui venaient au pavillon de Flore mettre aux pieds de Pie VII leurs regrets et leurs espérances, un oratoire pour elles et pour les élèves qu'elles formaient aux vertus chrétiennes ? L'empereur

1. Il y a, par exemple, en ce sens, une curieuse lettre de Coquelet, curé de Béthune, à Bigot de Préameneu, 21 octobre 1812.

2. Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon*, t. II, p. 171.

3. Voici les chiffres pour Paris : 1805, 81 chapelles; 1806, 5; 1807, 7; 1808, 9; 1809, 7; 1810, 5; 1811, 8 demandes en instance.

venait de signer le décret de messidor, il préparait la descente en Angleterre : qu'avait-il à craindre ?

En 1811, l'orgueil de sa puissance s'était peut-être accru ; mais il était mêlé d'irritation et d'inquiétude. Son hôte auguste des Tuileries était devenu le prisonnier de Savone. Le pontife qui l'avait sacré lui refusait le sacre des évêques nommés par lui. L'Angleterre qu'il faisait trembler au camp de Boulogne avait sa vengeance en Espagne. L'Allemagne se recueillait et s'exaltait pour prendre sa revanche d'Iéna. La Russie s'apprêtait à rompre le joug qui pesait sur elle depuis Tilsitt. Et la naissance du roi de Rome, si elle avait ouvert à l'ambition de l'empereur toutes les espérances, n'avait fortement attaché à sa politique ni sa famille de rois, ni l'Autriche de Marie-Louise, ni la France elle-même. Sans doute, l'esprit superbe du conquérant, se heurtant à tant de résistances, n'en prend que plus dédaigneusement son vol vers les hauteurs d'où l'avenir se découvre. La grande guerre du Nord qu'il va commencer se déroule en péripéties brillantes devant son imagination. Quand il reviendrait vainqueur de Moscou, « que serait alors ce pauvre prêtre qui voulait lui disputer Rome » ? Malgré tout, « ce pauvre prêtre » hante obstinément son souvenir. Sa douceur et sa résistance invincibles lui demeurent péniblement présentes. Il voit tous les croyants de France regardant avec anxiété du côté de Savone. Et l'écho lui revient des paroles que son oncle Fesch lui écrivait : « Sire, non seulement le clergé, mais tous vos sujets catholiques s'affligent, se désolent et s'exaltent. Les meilleurs sont calmes et se reposent sur la Providence et sur la direction des premiers pasteurs. Les plus faibles s'inquiètent. Les mauvais veulent prévoir l'avenir et croient effacer leurs démérites par de vains soucis et des présages sinistres. »

Et voilà pourquoi « il y a trop de chapelles », comme il y a trop de missionnaires, trop de Sulpiciens, trop de Trappistes, trop d'écoles ecclésiastiques, trop de séminaristes [1].

1. Napoléon à Bigot : « Vous serez responsable si vous me présentez soit une bourse à donner, soit un conscrit à exempter dans un séminaire où les principes de l'Eglise gallicane ne soient pas soigneusement enseignés. » (22 octobre 1811.) Décret contre les séminaires (15 novembre 1811). Dis-

Coup sur coup, l'empereur frappe sur les hommes et les choses d'église. Sa mauvaise humeur y trouve un soulagement, en même temps que sa politique y cherche le moyen d'affaiblir une résistance qui l'irrite, ou d'humilier une puissance qui lui fait ombrage.

Tels sont, beaucoup plus que de sauvegarder de prétendus droits curiaux, les soucis qui obsèdent la pensée impériale.

Je crois pouvoir préciser davantage encore.

On sait quelle était à Paris la situation du cardinal Maury; combien son autorité y était précaire, non seulement auprès des royalistes du faubourg Saint-Germain, mais auprès des prêtres qui avaient quelque notion exacte de ce qu'est la juridiction épiscopale. Sur ces dispositions du clergé, l'affaire de l'abbé d'Astros et d'autres affaires moins retentissantes avaient fixé le gouvernement. De là à suspecter les oratoires, comme en l'an X, il n'y avait pas loin. Voici, en effet, ce que je lis dans un rapport du ministère de la police à l'empereur, en août 1811 :

On ne peut pas se dissimuler que la plupart des oratoires ont conservé une couleur de coterie. C'est là toujours que se sont trouvés les mauvais prêtres qui, à diverses époques, ont été mêlés à des manœuvres factieuses. Les zélés s'appellent réciproquement dans ces maisons où l'on est plus pur, moins sous la dépendance.

Et dans un passage barré de son brouillon, Desmarets ajoutait :

D'Astros lui-même, dans son système de faire une Église à part, regardait les oratoires comme les fondements d'une Église clandestine et leur a accordé de l'extension et des faveurs.

Le titre même que le policier donnait à son travail : « Note sur la *petite Église* », suffirait à l'indiquer, on était revenu, en 1811, aux suspicions de l'an X. Les catholiques et les prêtres fidèles au pape n'avaient qu'une confiance médiocre dans le clergé qui préférait Napoléon à Pie VII. Un partage se faisait, analogue à celui qui divisait autrefois les

solution des Trappistes (27 juillet 1811). Suppression des Sulpiciens (8 octobre 1811).

réfractaires et les schismatiques; et comme autrefois les oratoires étaient le refuge naturel de ceux qui voulaient, loin des églises où retentissaient les louanges du persécuteur, prier ensemble pour l'Église et son chef persécutés.

Par les rapports du duc de Rovigo Napoléon savait ces choses. Voilà pourquoi il écrivait à Bigot qu'il y avait « trop de chapelles ».

Sur la parole du maître, le ministre se mit docilement à la besogne. Il fit dresser des états de situation, il écrivit des rapports, il prépara des projets. Et lorsque, laissant son armée en lambeaux aux bords du Niémen, morne et las de cette lugubre retraite de Russie où il a vu son étoile pâlir, Napoléon rentre soudain à Paris, le décret est préparé pour la signature. Si la police n'a su rien deviner de la conspiration du général Mallet, elle est à même de dire le nom et les opinions de tous les possesseurs de chapelles domestiques et des prêtres qui y célèbrent. Et ce n'est pas en vain que l'empereur rappelle qu'à l'exemple des Harlay et des Molé, le Conseil d'État doit « être prêt à périr en défendant le souverain, le trône et les lois »; deux jours après, sort des officines de la section de l'intérieur le décret qui édicte les conditions nouvelles dans lesquelles il sera permis aux Français de prier en des oratoires de leur choix.

IV

Les graves événements de la campagne de 1813 ne laissèrent pas au signataire du décret du 22 décembre le loisir de s'occuper beaucoup de la guerre aux chapelles. Elle se fit pourtant, sans gloire pour le ministre, et surtout pour les prélats qui lui prêtèrent complaisamment leur concours.

Quelques exemples. L'évêque d'Arras, par scrupule administratif, allant jusqu'à demander une autorisation pour sa propre chapelle, Bigot voulut bien lui déclarer que pour les évêques « une autorisation spéciale de Sa Majesté » n'était pas nécessaire. Il suffit, ajoutait-il, « qu'il m'en soit donné avis ».

Après avoir plaidé discrètement pour les Carmélites, dont il voulait bien dire au ministre qu'il fallait les laisser

« s'éteindre tranquillement dans leur maison », l'évêque de Limoges ajoutait :

Quant aux autres religieuses, je leur ai signifié l'ordre de fermer leurs chapelles, et je ne doute pas qu'elles ne s'y conforment au plus tôt.

Cet ordre a dû coûter à votre cœur plein de bonté ; j'ai éprouvé bien du chagrin en le donnant ; je l'ai ressenti bien vivement, mais je n'ai fait que me soumettre.

Le fameux Le Coz, archevêque de Besançon, le prenait d'un ton plus belliqueux. Tout en soumettant au ministre les demandes en autorisation, il déclarait toutes ces chapelles « contraires aux intérêts de la religion, à ceux de la société et au salut des impétrants ». Son œil clairvoyant d'ancien constitutionnel découvrait dans les oratoires « l'esprit de parti, ce Protée du jour se cachant sous le masque de la religion ». Et il promettait au gouvernement tous ses soins pour empêcher que « ces chapelles ne pussent nuire ni à l'harmonie ecclésiastique ni à l'ordre civil ».

Les journaux nous ont appris qu'on écrit aujourd'hui d'un autre style au successeur de Bigot de Préameneu. Et les paroles vraiment épiscopales, qui se font écho les unes aux autres, dans une protestation grandissante, ont réconforté les cœurs des catholiques.

Même au temps du premier Empire, tous les prélats ne pliaient pas, muets, sous le joug. Pour l'honneur de l'épiscopat, d'autres savaient tenir un autre langage que l'évêque de Limoges ou l'archevêque de Besançon. Ils se sentaient humiliés dans la dignité de leur charge et dans leur fierté d'homme, par tant de formalités mesquines et d'étroites dépendances :

Qu'ont à voir, je vous prie, un préfet et un maire dans la concession d'un oratoire à un pensionnat ? Ce ne devrait regarder que l'évêque ; et les choses n'en allaient pas plus mal, quand l'évêque seul accordait ces faveurs, qui n'en sont même pas, puisque ce serait une injustice ou au moins une très grande inconvenance de le refuser.

N'est-il pas extraordinaire qu'un évêque ne puisse pas établir un oratoire dans son petit séminaire sans l'avis du maire et du préfet ? En vérité, on ne cherche qu'à ôter toute espèce de considération aux évêques ; et ce qui doit paraître singulier, c'est que tout cela se fait

d'après le rapport de celui qui devrait les défendre et les soutenir de son crédit auprès de l'empereur...

Si les dames institutrices [pour lesquelles l'évêque avait formé une demande de chapelle] veulent avoir l'avis du maire et du préfet, elles pourront le demander; il est bien sûr que je ne le demanderai pas... [et au surplus] il vous serait bien facile d'obtenir cette autorisation sans ce préalable qui franchement est aussi inutile que déplacé.

Je prie Votre Excellence d'excuser ma franchise et d'agréer l'hommage de mes sentiments respectueux.

† A., *évêque de Carcassonne.*

On aurait pu pousser les réclamations plus loin encore que Mgr de la Porte dans la lettre qu'on vient de lire. Et on me permettra de le faire, en empruntant les réflexions pacifiques soumises, dès 1802, par deux prélats à Portalis.

Quand il s'agit d'oratoires purement domestiques établis pour le seul usage des habitants d'une maison, au nom de quel principe le gouvernement peut-il exiger une autorisation préalable? L'évêque de Meaux, Barral, ne le voyait pas fort bien et il en faisait ainsi l'observation :

Toutes les fois que l'exercice du culte catholique est restreint à l'enceinte privée de celui qui suit ce culte et limité aux seuls individus qui habitent cette enceinte, il semble qu'un gouvernement sage et tolérant par principe ne doit pas plus l'inspecter et le gêner qu'il n'inspecte et ne gêne le culte particulier d'un Turc, d'un juif, d'un protestant ou d'un théophilanthrope. Dans tous les pays, on laisse les uns circoncire leurs enfants comme ils l'entendent et pratiquer leurs ablutions, les autres réciter leurs psaumes et cantiques et faire la sainte cène, ou préconiser avec emphase la déesse Raison, sans que le gouvernement puisse connaître de ces choses, quand elles se passent dans l'enceinte des familles.

Pourquoi en userait-on différemment avec les catholiques qui disent la messe ou y assistent, pourvu que ce soit sans témoins étrangers, et, comme on dit, à huis clos?... Il n'est pas plus convenable de donner le nom d'exercice du culte défendu par la loi à la messe qui s'y dit [dans les chapelles domestiques] qu'on ne le donne aux prières du matin et du soir que ferait, en présence de la famille, un prêtre choisi par elle à cet effet.

Au sujet des « maisons religieuses », des « maisons d'éducation de l'un et de l'autre sexe », des prisons et des hospices, l'archevêque d'Aix, Champion de Cicé, faisait remar-

quer qu'une chapelle était, pour ainsi dire, de droit; que les évêques étaient les meilleurs juges de la question; qu'en subordonnant les permissions légales à l'avis d'hommes souvent peu religieux, on compliquait les choses à plaisir. Il terminait enfin par cette réflexion de bon sens :

La multiplication des règlements et des formalités est un des plus sûrs moyens d'empêcher et d'entraver les vues les plus utiles.

Peut-être, si la correspondance officielle des évêques du premier Empire avait passé tout entière sous mes yeux, pourrais-je lui emprunter quelque citation plus décisive. Sans l'espérer beaucoup, je voudrais le croire. Car, enfin, même après tout ce qu'on vient de lire sous la plume de Cicé, de Barral et de la Porte, le plus important demeure à dire. Et le voici d'un mot.

D'après le Concordat, « la religion catholique est librement exercée » en France. Son culte, par suite, n'est soumis à aucune réglementation, tant qu'il demeure dans l'enceinte des temples. Les « règlements de police » prévus par le premier article du Concordat ne sont applicables qu'aux manifestations publiques du culte par les rues et les places. La discussion de ce point par Consalvi fut assez longue et assez orageuse pour que le sens diplomatique de ce texte demeure indiscutablement établi[1]. Et si le libre exercice de la religion implique le libre exercice du culte dans les églises, que vient-on nous parler du décret du 22 décembre 1812 et de l'article 44 des Organiques? L'une et l'autre législation sont nulles de plein droit. Elles l'étaient dès le premier Empire. Une vieillesse de cent ans ne saurait leur rendre la juste vigueur qu'elles n'eurent jamais.

V

Du reste, il n'est pas sûr qu'en se référant aux textes visés par sa circulaire, M. Combes ait fait preuve de connaissances juridiques très exactes.

1. Boulay de la Meurthe, *Documents*, t. III, p. 164. *Schiarimenti*, de Consalvi (16 juillet 1801).

Sans remonter jusqu'aux décrets signés par Napoléon III en 1852 et en 1859, le ministre des Cultes aurait dû se rappeler qu'il y avait, sommeillant dans les cartons du Sénat, une certaine proposition « relative à la liberté des réunions pour la célébration d'un culte religieux ».

Fort à propos, les *Débats* signalaient, ces derniers jours, que l'initiative de cette proposition était due à Edmond de Pressensé, et qu'elle était appuyée par un rapport d'Eugène Pelletan[1].

L'empressement du « bloc » à régler une question de politique intérieure aussi urgente que celle des chapelles domestiques ne saurait lui permettre qu'une attitude, à la rentrée des Chambres : la demande d'une discussion immédiate du rapport Pelletan.

Si la discussion a lieu, on verra quels airs la majorité de M. Combes est capable de jouer sur « le clavier de la Déclaration des droits de l'homme », comme parlait La Fayette.

Dans les séances de l'Assemblée constituante — j'y faisais allusion au début de cet article, et c'est par là que je terminerai — le vrai mot fut dit, là-dessus, par Sieyès et Talleyrand. Et c'est le mot que Camille Jordan répétait en plein Directoire :

> Point de doute que les sectateurs d'un culte ne doivent être surveillés pour qu'ils ne troublent pas l'ordre et arrêtés au moment où ils le troublent.
>
> Mais cette surveillance provisoire ne doit pas attenter à leur liberté jusqu'à l'existence du délit. La loi ne punit pas d'avance. Elle ne persécute pas par prévention.
>
> Et encore, quand le délit existe, c'est l'auteur du délit qu'il faut arrêter, et non pas son culte qu'il faut proscrire[2].

Le coup d'État de fructidor montra, trois mois après, comment les jacobins incorrigibles entendaient cette liberté

1. *Débats*, 6 mai 1903. — M. Armand Lods commet une légère erreur dans son article ; c'est le rapport de Bardoux sur la proposition Pressensé qui fut déposé le 8 mars 1874. La première délibération n'eut lieu que le 11 décembre ; on vota alors, par 456 voix contre 154, de passer à une deuxième délibération.

2. Rapport sur la police des cultes (17 juin 1797).

des cultes dont les assemblées proclamaient périodiquement le principe avec tant de fierté grandiloquente.

Que feront les « jacobins dégénérés » ?

Depuis longtemps, ils nous donnent le spectacle de la politique la plus déconcertante, puisqu'ils savent y étaler ensemble les contradictions et les violences de la tyrannie impériale aussi bien que de la tyrannie révolutionnaire. Comme les révolutionnaires, ils ne parlent que de libérer les catholiques et ils n'agissent que pour les opprimer. Comme l'empereur, ils prétendent respecter le Concordat et ils légifèrent sans trêve contre l'Église.

Et les prétextes même manquent à ces recommencements d'une pitoyable histoire.

Ni une crise violente ne s'est ouverte semblable à celle qui jeta la Convention dans des voies de sang; ni des jours ne sont revenus pareils à ceux qui entraînèrent à des précautions soupçonneuses le génie despotique de Napoléon. Il ne s'agit pas pour le gouvernement de faire prévaloir une constitution civile du clergé, d'effacer les traces d'une *petite Église*, de se venger d'une excommunication lancée par le pape, d'assurer à des évêques sans bulles une juridiction usurpée. Il ne s'agit que de froisser, de ligoter, de blesser, sans risquer d'émeute, la liberté religieuse.

Dans une déclaration célèbre, où ils professaient le loyalisme le plus méritoire, les cardinaux français dressèrent jadis la liste des vexations douloureuses et injustifiées que la troisième République prenait plaisir à infliger à l'Église. Cette liste s'est allongée beaucoup depuis 1891. On veut y ajouter encore, dans le secret espoir que, sous le poids de ces injustices accumulées, les liens se rompront enfin entre l'Église et l'État, pour la plus grande liberté de l'irréligion.

Si c'est là une politique, elle est à la ressemblance de M. Combes : ignorante et haineuse non seulement du vrai caractère d'un gouvernement républicain, mais — ce qui a une autre importance — des conditions où peut vivre « l'âme française ».

PAUL DUDON.

BULLETIN PHILOSOPHIQUE

LA CRISE DE LA MORALE

I. Nietzsche et son faux immoralisme. — II. M. Brochard et la morale éclectique, décalque du kantisme et du christianisme. R. P. Sertillanges : la notion d'obligation pas nécessairement religieuse. — III. M. Cresson et la morale de la tranquillité. M. Rauh : la fonction du devoir est de *sous-tendre* la vie plutôt que de la remplir. M. Mélinand et l'idée de punition. — IV. Une parade de solidarité. M. Goblot et la morale de la justice et de la liberté. — V. M. Gourd et le sacrifice, notion religieuse. — VI. M. Farges et la morale fondée sur la liberté et le devoir.

I

Les hommes conviennent qu'ils ne sauraient se passer d'une morale, c'est-à-dire, au sens large du mot, d'une règle de conduite. Ils ont conscience qu'ils ne sauraient, sans renier leur qualité d'hommes, abandonner leurs actes au hasard ou au caprice. Ils s'accordent même à peu près, en fait, sur ce qui est bien ou mal. Là où ils se séparent, c'est sur le moyen de justifier cette distinction.

De nos jours, Nietzsche a été, en dehors des dilettantes, un des rares écrivains qui ont essayé de nier toute morale. Car Nietzsche ne promène pas sur toutes choses sa dédaigneuse ironie. Il donne une valeur et un but à la vie. Et par là même, il ne réussit à contester qu'en paroles à la morale sa réalité.

C'est ce que M. Fouillée met en lumière dans son livre : *Nietzsche et l'Immoralisme*[1]. Nietzsche se présente en nihiliste. A l'en croire, la morale est une « empoisonneuse ». Si l'humanité se traîne dans la misère et la sottise, la faute en est au fétichisme de la moralité. Pour libérer l'humanité, il faut transmuer toutes les valeurs, briser toutes les tables des appréciations reçues, et recevoir des mains de Zarathoustra un décalogue, contrepied

1. *Nietzsche et l'Immoralisme*, par Alfred Fouillée. Paris, Alcan, 1903. In-8, XI-294 pages.

exact de tous les décalogues jusqu'ici promulgués. On a exalté la sagesse, la maîtrise de soi, le courage, la tempérance, la justice, la bienfaisance, la bonté : ce sont des signes d'impuissance, des stigmates de faiblesse et de dégénérescence, de vie descendante. Ces prétendues vertus sont contraires à la vie. L'homme qui aime la société de ses semblables est un animal dépravé. La société est, au fond, contre nature, parce qu'elle enraye l'expansion de la nature individuelle. On a dit : Soyez doux, aimez-vous les uns les autres. « O mes frères, je place au-dessus de vous cette table nouvelle : *Devenez durs.* » Nietzsche exalte la joie de la destruction. Il rêve une association d'hommes, vraiment hommes, qui s'appelleraient *destructeurs* et promèneraient sur toute croyance, sur toute vérité reçue, la dévastation. « Si les Vandales, observe M. Fouillée, avaient fait de la métaphysique hégélienne, ils n'auraient pas parlé autrement. »

Mais Nietzsche se pipe lui-même. Il ne renverse pas toute morale ; il substitue une morale à une autre. Pourquoi vivre, se demande-t-il ? Sinon pour développer sa puissance. Le seul bien est le déploiement de la domination. « Faites comme le vent quand il s'élève des cavernes de la montagne ; élevez vos cœurs haut, plus haut ! Ainsi parla Zarathoustra. » Et ce débordement de la vie, il l'estime beau, bon, en un mot, moral. Nietzsche n'a fait, comme il l'a dit lui-même, que transmuer les valeurs. L'homme moral, c'est l'homme fort qui écrase la canaille et se déploie sans entraves. La vraie vie, la vie morale c'est la vie tropicale. Parmi ceux qui ont le plus fait honneur à l'homme, il faut ranger César Borgia.

Morale d'apaches, doctrine fausse de tous points : la force efficace est la force réglée, non celle qui éclate suivant les caprices de la passion. Il y a infiniment plus de puissance de vie dans un Régulus ou un saint Vincent de Paul que dans un débauché et un empoisonneur. « La vie luxurieuse n'est pas toujours la vie luxuriante. » Mais cependant système de morale, si monstrueux soit-il, puisqu'on fixe à l'homme un idéal sur lequel on le juge et on le mesure.

Nietzsche aimait beaucoup à se poser en créateur. Son système n'est qu'un amalgame des idées de Stirner, Schopenhauer, Darwin, Guyau, — deux hommes qu'il semble avoir mal compris,

— des naturalistes français comme Taine et Flaubert. A défaut d'originalité, il a atteint l'excentricité et l'extravagance. Interrompue par la folie, son œuvre verse à tous moments dans l'insanité. Il ne sort de la banalité que pour le paradoxe maladif et pervers. Chez lui, la vérité se double toujours de sophisme. Sans la poésie intense, éblouissante, toujours renouvelée dont il revêt ce qu'il dit, personne n'aurait que du dégoût pour ces orgies d'esprit ivre. Vertige intellectuel, c'est le dernier mot des rêves de Nietzsche ; c'est le jugement final que leur applique M. Fouillée dans son livre vivant et pénétrant, mais d'une allure un peu désordonnée et d'une composition qui paraît hâtive.

II

Une morale donc s'impose. Mais que sera-t-elle ? Comment doit-elle être conçue de façon à répondre aux exigences de l'esprit moderne ? Car c'est en ces termes que beaucoup de philosophes posent la question. Ils ne se demandent pas s'il n'existerait point certains principes immuables auxquels l'esprit moderne doit faire effort pour se conformer : les principes immuables font un peu sourire. Ils prennent l'esprit moderne tel qu'il est, et tâchent d'y adapter la morale. Or, chez beaucoup, la tendance est à la laïcisation ; on veut séparer le domaine religieux du domaine rationnel, sinon opposer l'un à l'autre. On examinera donc s'il ne se serait pas glissé dans le cours des temps quelques éléments religieux dans la morale commune, afin de les éliminer et de constituer une morale purement philosophique.

Nous avons dit naguère[1] comment M. Brochard prétendait trouver dans l'obligation une importation d'origine religieuse, voire chrétienne. C'est à ce même point de vue qu'il critique aujourd'hui *la Morale éclectique*[2].

La morale éclectique se distingue par cinq caractères. 1° Elle définit d'ordinaire la morale comme la science du devoir ; par là elle affirme *a priori* l'existence du devoir, loi universelle et obligatoire, et le bien est pour elle ce qui est ordonné. 2° Elle rejette hors de la morale toute notion d'intérêt, confondant dans une

1. *Bulletin philosophique*, dans les *Études* du 20 novembre 1901, p. 518-521.
2. *Revue philosophique*, février 1902.

même proscription l'utilitarisme et la recherche du bonheur, sans remarquer qu'il n'est pas de morale qui ne finisse par faire au bonheur sa part, et qu'un sacrifice qui ne servirait à rien et ne profiterait à personne est une conception absurde, un non-sens. 3° Parce qu'elle n'estime un acte moral que s'il est inspiré exclusivement par l'idée de l'ordre universel, elle est amenée à trouver de l'égoïsme dans l'homme qui prend plaisir à rendre service à autrui ou se porte d'un élan de cœur vers le bien. 4° Elle enseigne que le bien entraîne obligation et qu'il est aussi essentiel au bien d'être obligatoire qu'à la ligne droite d'être le plus court chemin d'un point à un autre. Cette prétendue identité de l'idée du bien et de l'idée du devoir est le fond même de l'éclectisme. 5° Elle admet que la seule sanction suffisante de la loi morale est dans la vie future, mais en même temps elle fait dépendre la croyance à la vie future de la théorie du devoir. Ainsi, pour elle, la morale n'est rien si l'âme n'est immortelle, et, d'autre part, l'âme n'est immortelle que s'il y a une morale.

L'éclectisme, remarque M. Brochard, se sépare du christianisme par le désintéressement absolu et morose, d'ailleurs contre nature, qu'il impose à l'homme. Si la morale chrétienne demande à l'homme de renoncer au bonheur sur la terre, elle lui présente en échange un bonheur futur et elle n'interdit pas d'y penser. On peut ajouter que la sympathie pour autrui, l'accomplissement joyeux et amoureux du bien sont choses essentiellement chrétiennes. Pour le reste, les philosophes de l'école éclectique se sont donné comme tâche d'édifier une doctrine morale, toute philosophique, indépendante de toute confession religieuse, et, à leur insu, ils n'ont fait que démarquer le christianisme.

« Le kantisme est la partie la plus résistante de la morale éclectique, dit M. Brochard. Or, il se trouve que la morale kantienne, à la considérer sans parti pris et dans ce qu'elle a d'essentiel, n'est pas autre chose que la morale chrétienne transposée et séparée de ses prémisses. L'idée du devoir et de l'obligation... est... une idée essentiellement religieuse et qui n'a tout son sens, toute sa clarté, toute sa force que si on la rattache à la Révélation. Un Dieu qui fait connaître sa volonté sur le Sinaï ou sur le Golgotha, une loi édictée par lui..., une sanction attachée à cette loi, le devoir et l'obligation compris comme une sorte de pacte, comme un contrat, comme une alliance entre l'homme et la divi-

nité : voilà des idées claires, bien enchaînées que l'humanité a facilement comprises et acceptées. » Kant a cru « constituer une morale toute rationnelle, il n'a pas fait autre chose que de rationaliser le christianisme en l'affaiblissant. Autant, en effet, les principes de la morale chrétienne, Dieu, la loi, la sanction, s'entre-suivent facilement, autant l'ordre adopté par Kant, mettant la loi avant le législateur et la sanction, était difficile à comprendre. L'éclectisme devait être d'autant plus incliné à s'approprier les vues de Kant qu'il prenait pour guide le sens commun tout imprégné lui-même d'idées religieuses et façonné par dix-huit siècles de christianisme. »

Et M. Brochard conclut : « Il est temps de remettre les choses au point; il faut rendre à l'Église ce qui est à l'Église et à Aristote ce qui est à Aristote. Il faut dénoncer un compromis qui a trop duré et séparer la théologie de la philosophie... La morale religieuse et la morale philosophique... ont leur domaine distinct et marchent parallèlement sur deux routes différentes. Commencer par les distinguer et par faire à chacune sa part, c'est peut-être le vrai moyen de faire vivre d'accord les deux sœurs immortelles. »

Nous ne défendrons pas contre M. Brochard le kantisme ou l'éclectisme en tant que celui-ci s'inspire de la morale kantienne. Il nous plaît assez d'entendre dire que la morale de Kant n'est qu'un christianisme transposé, ou mieux tronqué, ou, si l'on veut, renversé : le devoir supportant tout et n'étant soutenu par rien. A notre sens aussi, ce détachement absolu que Kant nous prêche est, non pas comme quelques-uns l'ont dit, un héroïsme accessible seulement à une élite, c'est un non-sens, une conception contre nature. Seulement nous ne voulons pas laisser dire plus que jadis[1] que la notion du devoir est une notion purement religieuse, que la raison est impuissante à la fonder. Pour faire vivre d'accord les deux sœurs immortelles, nous ne saurions consentir à dépouiller l'une au profit de l'autre, la morale philosophique au profit de la morale religieuse.

De son côté, le R. P. Sertillanges reprend, dans la *Revue de*

1. *Études* du 20 novembre 1901, p. 520-521.

philosophie[1], sa critique d'autrefois. Selon l'enseignement catholique, la constitution d'une morale ne requiert nullement l'adhésion au surnaturel révélé. Après Platon et Aristote, des philosophes chrétiens se sont essayés à établir par la raison une morale complète, et ils ont réussi. Il suffit de citer saint Thomas, Leibniz, Bossuet, Descartes, Malebranche. La question d'efficacité est mise ici à part. Rendons hommage à toute conscience élevée, à tout effort sincère : la thèse catholique n'admet comme totalement efficace qu'une morale religieuse, une morale pénétrée et soutenue de l'influence de la religion révélée. Mais au point de vue doctrinal, la morale philosophique peut se constituer à elle seule. L'*eudémonisme rationnel* se présente comme un système satisfaisant, répondant aux exigences de la nature humaine. Pour distinguer la morale de la religion, il n'est pas nécessaire de la découronner du concept d'obligation.

III

M. Cresson, dans son dernier livre qui est sa thèse en Sorbonne, *la Morale de la raison théorique*[2], veut aussi, selon une expression d'ailleurs mal choisie, laïciser la morale. Seulement il va plus loin que M. Brochard. La religion que celui-ci prétendait éliminer de la morale, c'était plutôt, semble-t-il, la religion positive, soit le christianisme, soit le judaïsme : le devoir ne se conçoit que comme un commandement positif de la divinité. M. Cresson libère la morale même du déisme. « La foi en une destination sacrée de l'homme », en un rôle à jouer, en une mission qui lui aurait été donnée par « un créateur d'une bonté et d'une puissance infinies », n'est « rien moins que rationnelle ». Par là même tombe toute morale d'obligation. « On pouvait, au dix-septième siècle, s'imaginer encore que la raison découvrirait une preuve suffisante de la vérité d'une morale déiste. Aujourd'hui tout le monde est d'accord — M. Cresson en est-il bien sûr ? — pour reconnaître qu'un tel espoir est irréalisable. Ni les démonstrations relatives à l'existence d'un Dieu surveillant les hommes

1. Numéros du 1er décembre 1902, du 1er février et du 1er avril 1903 : *les Bases de la morale et les récentes discussions.*

2. *La Morale de la raison théorique*, par André Cresson. Paris, Alcan, 1903. In-8, 301 pages.

le bras armé de récompenses et de châtiments, ni les prétendues preuves de l'immortalité de l'âme et de la personne humaine, ni celles de la divinité de la conscience morale ne sont plus de nature à toucher les âmes philosophiques. La critique de Kant et la science contemporaine ont soufflé sur elles et les ont dispersées à tous les vents... On ferait sourire, aujourd'hui, si l'on avait la prétention d'ériger une morale de la raison, en suivant une méthode et en usant d'arguments analogues à ceux qu'employait un philosophe comme Leibniz. »

Ce qui fait sourire, c'est la belle assurance du jeune professeur au lycée de Lyon. Dût-il nous regarder comme un peu « vieux jeu », nous estimons que certains arguments de Leibniz, et aussi de Bossuet, de saint Thomas, de saint Augustin tiennent et tiendront longtemps.

Que M. Cresson voie dans la morale de Kant une morale bâtie sur des nuées. Qu'il juge irrationnelles et antiscientifiques les morales du sentiment, celles qui proclament l'existence d' « évidences morales », auxquelles il convient de sacrifier les évidences logiques, si elles sont en désaccord entre elles. Mais faut-il pour cela retourner aux morales naturalistes de l'antiquité? Surtout quand la sagesse se réduit à ces trois ou quatre préceptes, ou plutôt conseils : « Vis tranquille ; diminue tes besoins et tes désirs, tâche de n'avoir que des désirs qu'il te soit toujours facile de faire disparaître; vis socialement en faisant servir la société à ta tranquillité personnelle. »

M. Brochard, à la soutenance de la thèse, a refusé de voir dans M. Cresson un disciple. « Votre paix intérieure, lui a-t-il dit, est celle de l'huître sur son rocher. » Il ne peut admettre l'évangile des temps nouveaux qui prêche uniquement la vie insoucieuse et joyeuse. M. Cresson n'a pas osé lui répondre que, puisqu'on faisait tant que d'enlever l'obligation de la morale, il ne voyait pas pourquoi on ne l'allégerait pas aussi de la contrainte. M. Brochard a manifesté l'appréhension que la morale nouvelle, créée par M. Cresson, ne fût peut-être un bien lourd fardeau pour ses jeunes épaules. Nous croyons que les éléments s'en retrouveraient facilement chez Épicure et Schopenhauer. Nous serions plus alarmés si M. Cresson s'avisait de distribuer cet enseignement à ses élèves de philosophie. Va-t-on fonder là-dessus l'unité morale du pays?

Parlant à son tour du *Sentiment d'obligation morale*[1], M. F. Rauh pense que c'est une « erreur d'en revenir purement et simplement, avec M. Brochard, à la morale des anciens », c'est-à-dire, dans leur pensée commune, à la morale du *convenable*. Le sentiment du devoir existe. Il suppose l'idée d'une certaine contrainte qui s'impose à nos actes, l'idée de la nécessité où nous sommes de conduire nos actions selon un certain ordre idéal. Et cette idée n'est pas restreinte à ce qui a un retentissement social. « Le domaine de la morale s'étend aussi loin que celui de la pensée, et avec elle le domaine du *devoir*. » Ne voit-on pas les savants, les artistes modernes se poser « comme des travailleurs, des hommes de labeur, de volonté, par suite, de devoir, dans leur ordre » ? L'homme sans culture morale donne la forme d'un devoir à tout ce qui est socialement organisé. Chaque profession a son code. Devient devoir tout ce qui règle l'état de spontanéité pure, de nature. Le snob parle de ses obligations mondaines (et les jacobins sectaires — quelques-uns au moins — du respect de la légalité).

« Mais cela ne veut pas dire que le sentiment du devoir soit le tout de la vie, qu'on ne puisse être honnête qu'à la condition d'en avoir continuellement le sentiment en quelque sorte aigu. » Et en ce sens, il importe de réagir avec M. Brochard contre la morale kantienne. « Si l'on replace le sentiment du devoir dans l'ensemble des sentiments humains, on s'aperçoit qu'il doit *soustendre* en quelque sorte la vie, sans la remplir. » L'homme le plus moral n'est pas nécessairement celui chez qui le sentiment du *devoir* est le plus vif. « La place du devoir dans la vie varie avec les difficultés de la pensée, de l'action morale, des différents types moraux. Il ne faut pas dès lors hypnotiser en quelque sorte sur le sentiment d'obligation la conscience des hommes. »

C'est la thèse que nous-même avons déjà défendue plusieurs fois. La perfection morale est dans l'amour et l'accomplissement du bien, dans la conformation de nos actes à l'ordre idéal, non proprement dans le sentiment du respect envers le devoir. Le juste, le saint au sens chrétien, ce n'est pas l'homme qui ploie craintif devant le devoir; c'est l'homme qui se porte d'amour vers

1. *Le Sentiment d'obligation morale*, dans la *Revue de métaphysique et de morale*, novembre 1902.

ce qui est bien. Sans doute, il gardera constamment le sentiment efficace de la dépendance de son être à l'égard de l'Être suprême. Mais ce sentiment *sous-tendra* toute sa conduite, sans constituer toute son intention.

Nous dirons encore avec M. F. Rauh que le plaisir ou la peine sont choses d'elles-mêmes étrangères à la moralité. Il y a des actions morales joyeuses. Cependant l'effort douloureux, comme aussi le désintéressement, sont d'ordinaire signes de la moralité. Contraindre la spontanéité de la nature se fait rarement sans quelque souffrance, et se dévouer pour autrui est assez contraire à la première impulsion de la nature.

Resterait à savoir quel est cet ordre idéal auquel l'honnête homme pour être honnête homme conforme sa vie, ou *ce qu'il a à faire*. Espérons que le livre que nous annonce M. Rauh nous donnera satisfaction sur ce point.

C'est le concept de sanction étroitement lié à celui d'obligation, dont celui-là dérive, que critique M. Camille Mélinand. Son article est intitulé : *Un préjugé moral, l'Idée de punition*[1]. Il ne conteste pas que la peine ne soit *nécessaire* et *utile* dans la société actuelle. Elle est nécessaire pour assurer la défense sociale, c'est-à-dire pour réprimer le malfaiteur et, dans beaucoup de cas, pour réparer le dommage. Elle est utile : elle intimide le malfaiteur pour l'avenir, elle intimide les autres, elle traduit hautement la réprobation publique pour certains actes. On ne doit pas infliger la peine en vue de ces conséquences, car alors on sacrifierait un homme aux autres, mais il faut se féliciter qu'elle les entraîne avec elle ; ce n'est pas le but, mais c'est un résultat heureux de la peine.

Ce que l'auteur attaque, « c'est l'opinion courante acceptée par tout le monde sans examen... qu'en dehors de tout intérêt social, le coupable *mérite* un châtiment, qu'il *doit* souffrir, qu'une certaine dose de malheur lui *est due* comme prix de ses fautes. On est content qu'il souffre, on est désolé de le voir prospère. On va jusqu'à applaudir quand il est frappé par la fortune, quand les événements « se chargent de le punir »... Bref, l'idée régnante, c'est que la faute *appelle* une douleur. On est si convaincu que la justice est là qu'on l'attribue à Dieu même. »

1. *La Revue*, 15 janvier 1903.

Pour être traité à fond, ce sujet demanderait une longue dissertation. Nous nous bornerons à soumettre quelques remarques à M. C. Mélinand.

1° Il a d'abord le tort de donner à penser que le premier il a entrepris la critique de l'idée de punition. Cette critique a été dès longtemps faite par les nombreux penseurs qui se sont occupés des fondements du droit de punir. Les solutions proposées dépassent la demi-douzaine.

2° Il imagine que le droit qui appartient en cette matière à la divinité est identique à celui de l'État. Or, beaucoup d'auteurs qui reconnaissent à la suprême Justice le droit de réparer l'ordre en infligeant une peine au coupable, n'admettent pour l'État le droit de sévir qu'en vertu de la nécessité publique. L'État, surtout le chef d'État moderne qui ne revendique nullement la fonction d'être « ministre de Dieu », n'a pas nécessairement pour mission de rétablir l'ordre violé.

3° Or, la peine, entre les mains de la suprême Justice est apte à rétablir cet ordre. Dans toute faute, il y a un double élément : déviation de la rectitude, jouissance illégitime, à savoir satisfaction de l'amour-propre, de la cupidité, de la passion, quelle qu'elle soit, jouissance qui est compatible avec le trouble, la dépression, le dégoût que la faute peut traîner après soi. Au défaut de rectitude, répond dans l'être agissant la privation de sa fin, un état d'imperfection déjà douloureux par lui-même. A la jouissance illicite fait directement contrepoids une peine positive infligée.

4° Et c'est là l'origine du sentiment populaire qui attend le malheur des coupables. Il ne faut pas faire aisément fi, surtout en morale, du sentiment commun. Lors même que la foule ne peut se le justifier à elle-même, lors même que les penseurs ont peine à le ramener à des principes de raison raisonnante, il est sage d'en tenir compte. Dans le cas présent, c'est le dénaturer que de l'expliquer avec M. Mélinand par « l'instinct barbare de vengeance ».

5° Enfin, on peut avoir ce sentiment de la justice sans se réjouir, à proprement parler, du malheur du coupable ; on gémit, on souffre de ce que le coupable, pour employer une expression vulgaire, se soit mis dans un mauvais cas.

IV

A ces systèmes de morale laïcisés, mutilés, énervés, se rattache la morale de la *solidarité*. Pendant l'hiver 1901-1902, à l'École des hautes études sociales, s'est livré à ce sujet un beau tournoi, où si l'on veut, s'est tenue une belle parade[1]. D'habiles diseurs ont échangé et croisé des phrases fines, de rares arguments. Ces rares arguments, tous portés par les adversaires de la solidarité, ont été reçus avec une grâce charmante par les partisans de cette très haute et un peu énigmatique personne, et ceux-ci ont convenu de la meilleure façon du monde que cette grande dame, un peu anémique, avait besoin d'être fortifiée par une forte dose de justice mêlée d'un peu de liberté.

La solidarité, ou l'*interdépendance* des hommes et des choses, a-t-on dit, ne se suffit pas à elle-même. Elle n'est qu'une partie de la morale. L'idéal de la morale, comme de la société, est : *Que la justice soit*. Il faut donc la compléter. D'autre part, comment transformer la solidarité-fait en solidarité-droit? Le tout se fera par le raccord de l'idée de solidarité avec l'idée de justice. L'individu appartient bon gré mal gré à une société existant avant lui. Sa dette est sociale. « Dès lors, mes droits et mes devoirs ne se peuvent définir qu'en termes de cette solidarité », qui constitue mon devoir, « puisque mon devoir c'est de me vouloir moralement et socialement solidaire ». Il faut concevoir la solidarité humaine, non comme une loi fatale de dépendance subie par les individus, mais comme une mutualité réglée par la justice et librement consentie.

La parade était présidée par M. Croiset. M. Paulin Malapert marquait les coups échangés entre MM. Bourgeois, premier tireur, Darlu, Rauh, Buisson et quelques autres dont M. Boutroux qui, indisposé, n'a pris part au débat que de sa plume toujours un peu languissante.

Moins beau diseur, moins habile enfileur de phrases est M. Goblot, dans son livre *Justice et Liberté*[2].

1. *Essai d'une philosophie de la Solidarité. Conférences et discussions* présidées par MM. Léon Bourgeois et Alfred Croiset. Paris, Alcan, 1902. In-8, XIV-287 pages.

2. *Justice et Liberté*, par E. Goblot, professeur à l'Université de Caen. Paris, Alcan, 1902. In-18, IV-162 pages.

Lui aussi, il absorbe la morale individuelle et la morale religieuse dans la morale sociale. « Le devoir envers soi-même, c'est d'être bon à quelque chose, c'est d'être une valeur pour la société où l'on vit. » Le devoir envers Dieu est de réaliser la Justice, la Beauté, la Vérité, toutes choses sociales. Le reste est en dehors de notre atteinte, ou est indifférent à notre tâche d'homme : sanction divine aussi bien que notion du libre arbitre et de la responsabilité. Mais, à l'égard des autres hommes, il faut faire tout le bien qu'on peut. M. Goblot proteste contre la distinction traditionnelle en devoirs de justice et en devoirs de charité, ou en bien obligatoire et en bien facultatif. Il admet d'ailleurs des devoirs *stricts* et des devoirs *larges*, entendant cette distinction non selon le caractère plus ou moins impérieux des commandements moraux, mais selon leur objet plus ou moins défini. Il n'y a qu'une manière de se conformer au devoir de ne pas tuer ou à celui de payer ses dettes. Il y a une infinité de façons d'être bienfaisant. Aux devoirs stricts répondent des droits *exigibles*. Les droits correspondant aux devoirs larges sont seulement *revendicables*. Ceux-ci s'accompagnent nécessairement d'un droit d'initiative, auquel correspond le devoir de respecter cette initiative.

Cette dernière division des devoirs n'est pas nouvelle. Nous l'admettons volontiers, sans toutefois donner aux devoirs stricts et aux devoirs larges le même champ que M. Goblot. En outre, cette distinction peut très bien s'ajouter à la division en devoirs de justice et en devoirs de charité, sans s'y substituer. Par exemple, vivre en membre utile à la société est pour chacun de nous un devoir de justice large, pratiquer le célibat pour la mieux servir est chose facultative.

Quels sont les préceptes de la morale, c'est-à-dire, pour M. Goblot, de la morale sociale? Celle-ci porte toute sur deux pivots : la justice et la liberté. Exiger de chacun selon ses moyens, donner à chacun selon ses besoins, telle est la formule de la justice. Pouvoir agir à son gré, pourvu que la liberté égale d'autrui ne soit pas atteinte, telle est la formule de la liberté. La liberté est le pivot central. La justice est la limite de la liberté. Cela est maigre, si l'on réduit à ces deux formules tous les préceptes pour la conduite de la vie; et cela est excessif, si l'on prétend rendre tout bien obligatoire.

Mais le mal est que la justice semble être restreinte par

M. Goblot, si on en croit quelques pages de son livre, à la justice en matière économique. Il nous déclare[1] que tous les missionnaires jésuites, aux deux derniers siècles, dont l'œuvre est racontée dans les *Annales de la propagation de la foi* (il veut dire sans doute les *Lettres édifiantes*), furent, à l'exception de saint François Xavier, de vils intrigants et de vulgaires ambitieux. On se hâte d'aller aux sources d'une aussi grave accusation, et on s'aperçoit que la seule autorité citée est Edgar Quinet, dans une de ses leçons au Collège de France[2]. Mais à qui faut-il apprendre qu'Edgar Quinet était un passionné, c'est trop peu dire, un épileptique, quand il s'agissait des Jésuites? Que dirait M. Goblot, si quelqu'un s'avisait de juger l'Université de tous les temps d'après le chanoine Desgarets? Au moins celui-ci apportait-il des faits exacts : tous les documents invoqués par Quinet dans la question présente sont produits à contresens. On sera bien venu ensuite à s'élever contre la diffamation, contre l'éducation autoritaire « qui a pour but conscient et avoué l'organisation du préjugé », contre « l'abominable invention des casuistes »! On présentera son livre comme destiné à rendre certains « mensonges plus difficiles »!

V

Comme plusieurs des penseurs que nous avons passés en revue, M. J.-J. Gourd, professeur à l'Université de Genève, se montre soucieux de délimiter le domaine propre de la morale et celui de la religion, de déterminer ce qui revient à l'une et ce qui revient à l'autre[3].

L'esprit moderne, remarque-t-il, a dépossédé peu à peu la religion de tous les domaines où elle avait longtemps régné, depuis la recherche de la raison suprême des choses jusqu'aux fondements de la morale. Ne resterait-il pas à « côté de la science, à côté de la morale, à côté de l'art, à côté de la loi sociale, non pas un ordre entier, mais en tout ordre un élément laissé en disponibilité et capable de faire un heureux contrepoids aux précédentes

1. P. 135-139.

2. M. Goblot copie jusqu'aux erreurs de date et de nom commises par Quinet, selon l'édition Pagnerre (1875) que nous avons entre les mains. Il attribue à Benoît XIV, en 1727, une bulle qui ne peut être en cette année que de Benoît XIII.

3. *Le Sacrifice*, dans la *Revue de métaphysique et de morale*, mars 1902.

disciplines »? Cet élément, M. Gourd croit le trouver dans le *sacrifice*; et par sacrifice, il entend ce que nous appelons communément *héroïsme*.

Qu'on ne dise pas, ajoute-t-il, que le sacrifice offre le type par excellence de l'acte moral. Loin de là : le sacrifice est en opposition directe avec la morale. L'objet de la morale est d'étendre, d'enrichir notre puissance volontaire, cela en la réglant; la loi morale nous prescrit la continuité dans nos volitions. Le caractère du sacrifice est l'intensité. Mais cela même ne doit-il pas laisser après soi un affaissement, une indigence temporaire de force qui s'oppose à la répétition? D'autant que la tendance du sacrifice est d'aller jusqu'à accepter la mort elle-même.

En outre, la loi morale nous prescrit, en cas de conflit, de préférer les biens les plus urgents, qui sont aussi les biens les plus simples, par exemple notre santé, aux recherches scientifiques ou aux émotions de l'art. Le sacrifice, au contraire, subordonne l'excellence à l'urgence; il nous dit de renoncer à la santé en faveur de la science ou de l'art.

Enfin, le sacrifice est chose exceptionnelle, imprévisible, en un mot libre; par où il échappe encore à la loi morale qui a justement pour but de faire échec à la liberté.

Et il ne suffit pas pour faire rentrer le sacrifice dans la morale, ajoute M. Gourd, d'y voir avec l'Église catholique une chose de conseil, avec quelques philosophes un bien non obligatoire. Tout ce qui est moral est obligatoire et obligatoire à tous. On est ici en présence d'un élément opposé à la morale et complémentaire de la morale. La doctrine et l'exemple du Christ se présentent comme en dehors d'une loi morale proprement dite, formaliste et méthodique. Il est vrai que la tradition chrétienne n'a pas séparé le sacrifice de l'ordre moral. Mais le sacrifice vaut par lui-même, directement. Le sacrifice qui met en jeu la force volontaire a sa valeur comme la volonté elle-même. De plus, le sacrifice nous assure ce qu'on appelle dans la tradition religieuse le *pardon divin*. Le pardon strict est hors de la loi de justice. Mais si le sacrifice nous met hors des avantages de la loi, pourquoi ne nous donnerait-il pas l'assurance que nous pouvons échapper à ses rigueurs?

Ce *hors la loi* constituerait le domaine de la religion, et on pourrait définir celle-ci : *la fonction du hors la loi*.

La part que M. Gourd fait à la religion est certes belle[1]. Et cependant, la religion ne saurait s'en contenter; elle revendique comme de son domaine tout ce qui met l'homme en relation avec sa cause suprême; c'est la fonction du créé dans ses rapports avec l'incréé. Sans doute, la morale dit conformité à l'ordre, mais il est bien dangereux pour le sacrifice et pour la morale de mettre le sacrifice en dehors de la morale et de l'ordre. Un certain sacrifice, qu'on peut appeler banal, est de toute morale. La règle va-t-elle sans sacrifice? Même la morale du plaisir, selon Epicure, ne peut subsister qu'en bannissant les plaisirs violents. Le sacrifice héroïque jusqu'à l'immolation est parfois obligatoire. Il est des cas où je ne puis remplir ma fin qu'en renonçant aux biens *urgents* en faveur des biens *excellents*; et, agissant ainsi, je me conduis selon l'ordre. Le sacrifice qui ne rentre pas dans l'ordre est erreur, fanatisme, folie déraisonnable, ni moral ni religieux. M. Gourd reconnaît au sacrifice, à l'action spontanée et désintéressée, une *valeur*. Quelle est cette valeur, si ce n'est une valeur morale? Et si l'on dit que c'est une valeur religieuse, nous répondrons que ces deux valeurs se compénètrent comme la religion elle-même et la morale. Quant à une morale constituée en dehors de la notion du sacrifice, elle ne peut être qu'une morale utilitaire, la morale de l'intérêt immédiat et personnel.

VI

Pour trouver une doctrine morale dans toute sa plénitude et sa stabilité, il faut ouvrir le nouveau livre de M. l'abbé Larges. Le titre : *la Liberté et le devoir fondements de la morale critique*

1. M. Gourd a compris la grandeur de l'idée religieuse. M. Gabriel Séailles n'a pas su s'élever jusque-là. Ses deux articles : *Pourquoi les dogmes ne renaissent pas?* (*La Grande Revue*, 1er novembre [illegible] 1er janvier 1903) portent aussi bien contre toute religion que contre les dogmes et la morale du christianisme. S'il se défend de toute passion contre la morale chrétienne, sa passion affichée contre l'Église l'empêche de comprendre cette morale. Il rassemble contre elle tous les lieux communs qui traînent un peu partout. Il y a dans son langage à l'égard du christianisme un mélange si répugnant d'onction et de pantalonnades. Il couvre de fleurs... [illegible] la religion qu'il méprise et voit dans les croyants des êtres d'une mentalité inférieure. Le dogme se venge en assistant à l'impuissance de ceux qui disent sa mort, depuis et avant Jouffroy.

des systèmes de morale contemporains[1] en indique bien le dessein.

Après avoir amplement établi l'existence de la liberté, sans laquelle il n'y a pas de moralité, M. l'abbé Farges aborde la notion du devoir. Le bien moral et le mal moral, dit-il, ne sont pas tels à cause de leur utilité ou de leur nocivité, mais à cause de leur conformité ou de leur opposition à l'ordre. D'ailleurs, le bonheur est finalement lié au devoir. Suivant une pensée profonde d'Aristote, que saint Thomas n'a pas oublié de mettre en lumière, la jouissance suit l'emploi normal de nos facultés, et la perfection du bonheur est dans la perfection de la faculté la plus haute appliquée à son objet le plus parfait.

Bien ne dit pas nécessairement *devoir*. La distinction du bien et du mal a son fondement dans l'ordre des choses qui lui-même est l'expression de la raison divine. Mais sans la volonté divine, volonté nécessaire voulant d'une absolue nécessité l'observation de l'ordre établi, nous n'aurions pas la notion complète de l'obligation. Si, par impossible, la volonté divine pouvait ne pas vouloir imposer à l'homme la conformité à l'ordre, cette conformité resterait bonne; elle ne serait pas proprement obligatoire. Dieu est ainsi le fondement du devoir, non pas en ce sens qu'il nous l'enseignerait par une révélation extérieure, comme le dit M. Brochard à la suite de Spinoza, mais en vertu de son essence même, essence que sa sagesse conçoit comme apte à être manifestée dans l'ordre de la nature, tandis que sa volonté prescrit nécessairement aux êtres raisonnables le respect de cet ordre.

Telle est la doctrine développée par M. l'abbé Farges dans un gros livre qu'on trouve encore trop sommaire par endroits, si grande est la multiplicité des points de vue à examiner. Nos penseurs modernes jugeront sans doute cette doctrine un peu antique et même vieillie : qu'ils fassent mieux.

Lucien ROURE.

1. Paris, Berche et Tralin, 1902. In-8, 518 pages.

RÉCENTES PUBLICATIONS EXÉGÉTIQUES

EN ALLEMAGNE

I. — Christian Pesch, S. J., *Theologische Zeitfragen* (Questions actuelles de théologie). Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1902. 123 pages. Prix : 2 francs.

II. — Norbert Peters, *Der jüngst wiederaufgefundene hebräische Text des Buches Ecclesiasticus* (Le texte hébreu de l'*Ecclésiastique*). Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1902. xvi-448 pages. Prix : 12 fr. 50.

III. — Paul Dornstetter, *Abraham, Studien über die Anfänge des hebräischen Volkes* (Abraham, études sur les origines du peuple hébreu). Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1902. xii-279 pages. Prix : 7 fr. 50.

IV. — Matthias Kohlhofer, *Die Einheit der Apocalypse* (L'unité de l'*Apocalypse*). Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1902. viii-144 pages. Prix : 3 fr. 75.

V. — Aug. Bludau, *Die beiden ersten Erasmus-Ausgaben des Neuen Testaments und ihre Gegner* (Les deux premières éditions du Nouveau Testament, par Érasme). Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1902. viii-146 pages. Prix : 4 francs.

I. — Le P. Pesch n'est pas un de ces professeurs qui croient n'avoir plus rien à apprendre pour avoir enseigné longtemps avec succès, ni de ces auteurs qui se figurent avoir dit le dernier mot sur tout, parce qu'ils ont composé de nombreux ouvrages appréciés du public. Il continue à suivre avec attention et intelligence le mouvement actuel des esprits. Son opuscule se compose principalement de citations et de résumés : les citations sont assez topiques et les résumés presque toujours fidèles.

Du haut des principes de la théologie traditionnelle, comme d'un poste d'observation élevé, il contemple sans étonnement et même avec une bienveillante indulgence les efforts des contemporains pour résoudre la question biblique. A-t-il lui-même une solution à proposer, je l'ignore : en tout cas, il conserve assez de largeur et d'impartialité pour sympathiser avec les idées des autres, quand elles lui paraissent acceptables. Personne ne l'accusera d'être novateur, mais il serait injuste de lui jeter à la face l'épithète de rétrograde.

Ces quelques lignes suffiront à caractériser sa position cri-

tique : « L'inspiration nous apprend que Dieu est l'auteur premier d'un livre et le garant de son contenu ; mais elle ne nous dit rien sur les conditions historiques dans lesquelles ce livre est né et s'est transmis jusqu'à nous. Qui a composé le *Livre de Tobie*? Quel est l'auteur de l'*Épître aux Hébreux*? Au point de vue de l'inspiration, la réponse est indifférente. A quelles sources a puisé l'auteur des *Rois* ? Nous l'ignorons ; ce que nous savons certainement, c'est que ce *Livre* est inspiré... On peut voir dans le *Livre de Job* une histoire dramatisée, ou l'exposition dramatique d'une idée religieuse. La question de savoir si *Judith* et *Esther* sont des livres historiques, ou purement didactiques, ou bien prophétiques sous des dehors d'histoire, est un problème littéraire que le concept de l'inspiration ne résout pas. » (P. 48.)

Il y a un point sur lequel le P. Pesch se montre chatouilleux. Franzelin fait reposer tout son traité de l'inspiration sur la notion d'*auteur*. On a émis des doutes non pas tant sur la valeur de sa théorie que sur l'opportunité de son procédé particulier de démonstration. Le P. Pesch en est scandalisé. Y a-t-il lieu de l'être ?

Le mot *auctor* signifie : 1° garant, 2° cause, 3° producteur d'une œuvre littéraire, écrivain. Le premier sens est le sens classique ; le dernier, le sens moderne, est le moins usité dans l'antiquité ; c'est, en somme, le second qui est le plus ordinaire dans la langue ecclésiastique. Il y a déjà un certain inconvénient à prendre pour base de tout un traité dogmatique un mot ambigu, sur lequel on est exposé à jouer constamment au cours de la démonstration. Mais on touchera mieux du doigt l'inconvénient de cette équivoque en la supprimant, dans la célèbre formule de Franzelin : *Libri Scripturæ inspirati sunt ita ut Deus sit librorum auctor*. Remplacez, ici, le mot *auctor* par le mot *scriptor* et vos textes ne prouveront plus qu'exceptionnellement la légitimité de votre formule. Cela est si vrai qu'en grec, où l'amphibologie n'existe pas, vous aurez de la peine à trouver le mot συγγραφεύς appliqué à Dieu, et quand un Père vous dira que Dieu a écrit un *Livre de l'Écriture*, vous comprendrez qu'il ne l'a écrit que par synechdoque, parce qu'il l'a *fait écrire*, ce qui nous ramène au second sens de cause.

Le savant cardinal appuie principalement sa formule sur cinq définitions conciliaires. Seulement il glisse sur le mot le plus important, comme aussi le plus contraire à sa théorie. Sa for-

mule vient originairement du quatrième Concile de Carthage et est dirigée contre les Manichéens : *Credimus etiam novi et veteris Testamenti, Legis et Prophetarum et Apostolorum*, UNUM *esse* AUCTOREM *Deum*. L'emphase est sur le *unum*. L'Ancien Testament n'est pas dû au principe mauvais, comme l'affirment les Manichéens : les deux Testaments ont *un seul* auteur, Dieu. Cela est exprimé plus clairement encore dans la profession de foi imposée aux Vaudois, ces Manichéens du moyen âge : *Novi et veteris Testamenti* UNUM EUMDEM *auctorem esse Dominum credimus*. Le Concile de Florence retient aussi le UNUM ATQUE EUMDEM : un seul et même auteur. Le Concile de Trente, dans une phrase incidente, reprend la formule de Carthage : *Cum utriusque* UNUS *Deus sit auctor*. Quand donc le Concile du Vatican omet ce mot *unus*, il est probable qu'il faut le sous-entendre. En tout cas, dans le texte : *Propterea quod Spiritu Sancto conscripti* (*libri veteris et Novi Testamenti*) *Deum habent auctorem*, il est fort douteux, pour ne rien dire de plus, que le mot *auctor* signifie *écrivain*, plutôt que *cause* ou *garant*.

En résumé, la formule : *Deus est auctor Scripturæ*, bien que juste et vraie dans ses trois sens différents, nous semble offrir plusieurs désavantages : 1° elle est équivoque ; 2° elle fait reposer une thèse capitale sur un sens figuré du mot *auctor;* 3° elle ne s'établit pas sans quelques artifices, comme est celui de négliger dans les textes le mot principal. Pour ces raisons et plusieurs autres, nous préférerions prendre pour point de départ la formule : *Scriptura est verbum Dei* : 1° cette formule ressort si clairement de l'Écriture et de la tradition, que la démonstration en est presque superflue ; 2° elle a l'avantage de ramener à une même notion toute inspiration, soit écrite, soit orale ; 3° elle a pour corollaire immédiat la garantie divine, par conséquent la *canonicité* de la parole divine, son aptitude à servir de norme ; 4° elle se passe de figures. En effet, Dieu parle, enseigne, instruit, ordonne, au sens propre, dans l'Écriture, comme un roi parle, approuve, menace, au sens propre, par l'organe de son ambassadeur.

Il est surtout essentiel de noter, pour prévenir des confusions fâcheuses, que le français *auteur* n'est pas l'équivalent du latin *auctor*. Le sens classique et judiciaire de ce dernier mot a disparu de notre langue, sauf dans quelques expressions toutes

faites, comme : citer ses auteurs. Auteur, chez nous, veut dire ordinairement écrivain, et quand nous traduisons la formule : *Deus est auctor* par *Dieu est auteur*, nous lui ôtons son indétermination un peu aux dépens de l'exactitude.

Mais, encore une fois, ce n'est pas une question de doctrine ; c'est une question de méthode.

II. — Parmi les découvertes archéologiques du siècle dernier, celle du texte hébreu de l'*Ecclésiastique* fut assurément une des plus imprévues. Ce texte était connu de saint Jérôme; il existait au temps du Gaon Saadia, au dixième siècle; Avicébron s'en était probablement servi encore, un siècle plus tard; depuis lors on en perd la trace. L'étonnement ne fut pas petit quand M. Schechter annonça dans l'*Expositor* (juillet 1896) qu'il en avait trouvé un feuillet dans la *genizah* d'une synagogue du Caire. Les chercheurs se mirent aussitôt en campagne; des fragments du même manuscrit furent découverts, avec des feuillets de trois autres copies. Bref, nous possédons maintenant le texte hébreu des parties suivantes : Eccli., III, 6-XVI, 26; XXX, 11-XXXVIII, 27; XXXIX, 15-LI, 30; sans compter une trentaine de versets dispersés çà et là. Cela fait environ trente-sept chapitres sur cinquante et un dont se compose l'ouvrage : soit environ les trois quarts.

Déjà le P. Knabenbauer avait mis ce texte à la portée de tous en l'ajoutant comme appendice à son commentaire de l'*Ecclésiastique*. M. Touzard se prépare à l'éditer de nouveau dans la Polyglotte de M. Vigouroux. Mais M. Peters l'accompagne d'un long commentaire très érudit, où il met à profit toutes les études de ses prédécesseurs, en particulier celles de MM. Cowley et Neubauer (*The Original Hebrew of a portion of Ecclesiasticus*, XXXIX, 15-XLIX, 11. Oxford, 1897), de MM. Schechter et Taylor (*The Wisdom of Ben Sira*. Cambridge, 1899), de M. Lévi (*l'Ecclésiastique*. Paris, 1re partie 1898, 2e partie 1901) et du P. Schlœgl (*Ecclesiasticus*, XXXIX, 12-XLIX, 16. Vienne, 1901).

M. Peters ne juge plus à propos de s'attarder à défendre l'authenticité du texte, admise par l'universalité des savants, à l'exception de M. Lévi, qui s'est à peu près rétracté dans la suite, et de M. S. Margoliouth — ne pas confondre avec G. Margoliouth, son frère, favorable à l'authenticité. Il ne cache pas son scepticisme à l'égard des théories métriques proposées de nos jours et

n'accorde qu'une très médiocre confiance aux systèmes strophiques. Aussi ne croit-il pas pouvoir s'en servir pour la reconstitution de son texte.

III. — Malgré de sérieux mérites, l'*Abraham* de M. Dornstetter ne tient pas toutes ses promesses ou du moins ne réalise qu'imparfaitement les grandes espérances qu'il faisait concevoir. L'information est très ample et la recherche très consciencieuse. Les seules indications bibliographiques — indépendamment des notes répandues partout — ne remplissent pas moins de quarante-trois pages serrées (p. 237-279). C'est toute une bibliothèque, du reste assez inutile à connaître, puisque aucune appréciation ne distingue les ouvrages de premier ordre des travaux de seconde main et des non-valeurs littéraires.

M. Dornstetter nous dit à peu près tout ce qu'il sait sur les lieux successivement habités par Abraham (p. 7-107), sur les populations palestiniennes à cette époque (p. 130-160), sur les quatre rois vaincus par le patriarche, comme aussi sur Melchisédech (p. 161-188). A propos d'Amraphel, qu'il identifie avec Hammurabi, il fait l'historique complet des dynasties babyloniennes (p. 189-236). Sur la personne même d'Abraham, il a très peu de chose, et le titre semble n'avoir été choisi que pour donner une certaine unité extérieure à des études sur le monde oriental vers l'an 2000 avant Jésus-Christ.

Tout en aimant à reconnaître la vaste érudition de l'auteur et l'intérêt des récentes découvertes qu'il expose, nous craignons que son travail ne soit trop spécial pour les profanes et trop peu au point pour les spécialistes.

IV. — Les critiques allemands contemporains rejettent avec assez d'ensemble l'unité de l'*Apocalypse*. Mais, s'agit-il de formuler un système, leur accord n'est rien moins qu'édifiant. Weizsacker se contente, pour composer son *Apocalypse*, d'un compilateur ramassant des fragments d'origine diverse; mais il faut à Spitta deux auteurs juifs et un chrétien, sans compter le rédacteur final, et Pfleiderer est plus exigeant encore. Gunkel ne manque pas de retrouver dans ce livre sa mythologie babylonienne; Holzmann n'y voit qu'un salmigondis sans pareil de toutes les données bibliques et judaïques, avec des éléments de théosophie philo-

nienne et de mythologie égyptienne ou grecque; enfin Jülicher se refuse à chercher les parties composantes d'une œuvre semblable.

On serait bien tenté de renvoyer dos à dos ces critiques aventureux. M. Kohlhofer en a jugé autrement; il expose toutes les opinions avec la précision que comportent le vague et le décousu de certains systèmes; il les discute avec calme et patience et les réfute avec une érudition très nourrie.

V. — La dissertation de M. Bludau jette un jour assez inattendu sur la figure du grand humaniste de Rotterdam. Erasme n'était pas critique et ses dons de littérateur le préparaient mal à son rôle d'éditeur de la Bible. Cependant, lorsque Froben, « le roi des libraires », l'invita à publier le texte grec du Nouveau Testament, comme Reuchlin avait déjà publié le texte hébreu de l'Ancien, il accepta avec empressement.

Il arrivait à Bâle vers la fin de juillet 1515, et l'ouvrage — texte, traduction et notes — était entièrement imprimé au mois de février de l'année suivante. Cette célérité a de quoi confondre. L'étonnement cesse quand on connaît les procédés expéditifs d'Erasme. Il avait tout simplement envoyé aux typographes deux manuscrits du douzième siècle, trouvés chez les Dominicains de Bâle, sans se donner la peine de les transcrire.

L'édition fut accueillie de confiance, avec enthousiasme. Cependant, Erasme ne s'en dissimulait pas tout à fait les défauts. Aussi songeait-il déjà à une nouvelle édition, pour laquelle il désirait vivement un bref du pape, afin, disait-il, de fermer la bouche à « quelques sycophantes ignorants ». Léon X expédia son bref le 10 septembre 1518, tel qu'Erasme pouvait le souhaiter, et l'édition parut en mars 1519.

Ni le bref ni l'épître dédicatoire au pontife romain ne mirent Erasme à l'abri des attaques. Le détail de ces controverses est curieux et peu édifiant. Nous n'y entrerons pas.

Le Nouveau Testament de la Polyglotte d'Alcala, imprimé dès l'année 1514, deux ans avant la première édition d'Erasme, ne fut livré au public qu'en 1522. Il était bien supérieur au texte du savant hollandais, texte qui, à peu près reproduit par Estienne, puis par Elzevier, est devenu le *Textus receptus*.

FERDINAND PRAT.

LA

« VRAIE MÉTHODE DES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES[1] »

La nouvelle publication de Mgr Turinaz a pour but principal de discuter le plan de *réorganisation des études ecclésiastiques*, composé pour le grand séminaire de La Rochelle, mais qui s'offre visiblement comme un modèle à suivre partout. Le courageux prélat commence par justifier son intervention contre les protestations qu'il prévoit, surtout de certains milieux où l'on est habitué à prôner comme progrès toutes les innovations, même les plus téméraires. Rien de plus clair que le droit de l'évêque en cette matière, et aussi, disons-le tout de suite, rien de plus juste et de plus sagement mesuré que l'usage qu'il fait de ce droit au cours de sa discussion.

Il examine successivement le programme et les méthodes du nouveau plan, et défend la méthode traditionnelle.

En ce qui concerne le programme, la place qui y est laissée à l'enseignement de la morale, de la casuistique et de la pastorale, est très insuffisante. Monseigneur de Nancy le prouve à l'évidence. Il rend également sensibles d'autres lacunes non moins graves dans la part des questions fondamentales et, de nos jours, plus nécessaires que jamais, du surnaturel, de la grâce, des vertus chrétiennes et, en particulier, de la foi.

En passant, Mgr Turinaz relève avec raison, comme il l'avait déjà relevé dans son dernier mandement de carême, l'abus fait par plusieurs novateurs de certains passages peu sûrs de l'*Essai sur le développement de la doctrine*, écrit par Newman avant sa conversion (p. 34).

S'il y a déficit dans le nouveau plan, il y a aussi excès : le temps assigné à l'étude des sciences naturelles, non seulement pendant l'année de philosophie, mais encore pendant les quatre

1. Lettre à M. le supérieur du grand séminaire de Nancy, par Mgr Turinaz, évêque de Nancy. Nancy, Drioton : Paris, Roger et Chernoviz, 1903. In-12, 117 pages.

années de théologie, est beaucoup trop considérable, et c'est bien à tort qu'on prétendrait autoriser cette exagération par la lettre de Léon XIII au clergé français ; Mgr Turinaz le montre fort bien.

C'est au point de vue des méthodes que la *réorganisation* de La Rochelle est surtout radicale ; aussi, c'est à ce point de vue que le docte évêque de Nancy l'examine particulièrement à fond, et qu'il y trouve le plus à critiquer. D'abord, la théologie *scolastique* est écartée, avec quelques compliments. « La méthode qui a les honneurs de ce projet est la méthode *positive*. La théologie positive devient la théologie *historique*, et la théologie historique conduit un certain nombre de ses partisans, et entre autres le chef le plus vanté de la critique contemporaine, à la négation des dogmes fondamentaux du christianisme. » (P. 42.)

Mgr Turinaz défend victorieusement la scolastique contre d'injustes dédains, qui viennent surtout de ce qu'on ne la connaît pas ; il établit, de la façon la plus claire, que son rôle, bien loin d'être fini, est aujourd'hui plus important, et qu'elle présente toujours les meilleures armes pour combattre les erreurs capitales de notre temps.

Quant à la théologie positive, après avoir montré combien il est inexact de dire que l'Église n'a pas eu d'autre théologie pendant les neuf premiers siècles, Mgr Turinaz expose, de manière à les faire pour ainsi dire toucher du doigt, les graves inconvénients, les impossibilités auxquels on se heurterait, à vouloir baser le premier enseignement de la théologie, pour les étudiants des séminaires, sur l'histoire de l'évolution des dogmes. Il applique très justement à cette méthode la phrase vulgaire : c'est mettre la charrue devant les bœufs.

Enfin il fait voir que la substitution de la théologie positive à la scolastique amènerait fatalement l'élimination de l'une et de l'autre par la théologie *historique*, c'est-à-dire par l'histoire des doctrines et des opinions théologiques. Ce serait la fin des études doctrinales et, par suite, de toute théologie véritable. Et il invite avec un à-propos frappant à considérer dans les derniers ouvrages de M. Loisy un affligeant exemple des périls qu'entraîne l'usage exclusif de la méthode prétendue historique, dans l'étude de la révélation chrétienne.

Le docte prélat termine par quelques pages sur ce qui se fait dans son grand séminaire, et plus ou moins dans tous les grands

séminaires de France. Il insiste spécialement « sur les cours d'Écriture sainte qui sont plus vivement critiqués par les novateurs, sur l'enseignement des questions sociales et enfin sur les principaux moyens employés pour faciliter et développer le mouvement des études ». Cet intéressant exposé, que complète en appendice une liste de quelques questions traitées au grand séminaire de Nancy dans les argumentations ou discussions publiques, dans les « sabbatines et les dissertations », est une excellente réponse à des critiques imméritées, et montre par les faits comment on peut réaliser dans nos séminaires tous les progrès désirables, sans bouleverser leur organisation traditionnelle. Et c'est avec une légitime satisfaction que l'évêque de Nancy parle des résultats qu'il constate : succès de ses séminaristes, confirmés par le jugement des Universités catholiques; œuvres sociales se multipliant et de plus en plus florissantes, grâce au zèle de son clergé ; influence de ses prêtres s'étendant bien au delà des limites du diocèse, notamment par le concours que prêtent les professeurs du séminaire aux grandes publications théologiques, telles que le *Dictionnaire de la Bible*, de M. Vigouroux, et le *Dictionnaire de théologie*, dirigé par l'un d'eux.

Pour terminer, il nous sera permis de nous féliciter de notre parfait accord avec l'éminent prélat, dans les observations que nous avons formulées ici sur le même sujet.

Toute l'Église de France, nous osons l'affirmer, lui est grandement obligée du nouveau service qu'il lui rend, par ce magistral écrit, où il l'avertit avec autant de clarté que de science théologique, du danger des innovations qu'il combat.

JOSEPH BRUCKER.

UN GRAND RELIGIEUX : LE P. PICARD

Par la fécondité de son apostolat, l'étendue de son action, la puissance de son don d'entraînement, le deuxième supérieur général des Assomptionnistes s'était fait une place à part, large et haute, dans le monde religieux. Mort à Rome, le 16 avril, à l'âge de soixante-douze ans comme Bourdaloue, il connut tour à tour, en sa longue existence, les triomphes du zèle, les hosannas de la popularité, les épreuves de la persécution. Homme de foi et d'espérance, il a toujours été de ceux qui, sur la parole de Dieu ou de son représentant sur la terre, s'en vont semant partout la bonne doctrine et dépensant leurs énergies sans douter un seul jour, sans compter jamais avec leurs forces, sans même calculer parfois le possible ou le faisable. Il a parlé, écrit, agi et surtout osé. C'était un initiateur et il appartenait par tempérament à la race des audacieux. Un double succès a consacré tant d'efforts : l'applaudissement des catholiques ; la fureur des ennemis de l'Église. Il serait difficile de dire lequel de ces deux témoignages lui fait le plus d'honneur. Une chose certaine, c'est qu'il a forcé les plus indifférents à regarder ses œuvres en face et à s'en occuper.

François Picard était né à Saint-Gervasy, près de Nîmes, le 1er octobre 1831. Élève du collège de l'Assomption, il fut de bonne heure le disciple favori du P. d'Alzon. Étudiant à Rome, puis directeur à Paris de la maison de Chaillot, appelée à un si prodigieux développement, il inaugurait, en juin 1870, cet établissement de la rue Violet, à Grenelle, qui voyait naguère une touchante manifestation populaire en faveur des sœurs. Durant le siège, il se dévoua aux ambulances ; pendant la Commune, il travailla au salut des otages. Il était naturellement au niveau des circonstances les plus critiques et s'y mouvait avec une merveilleuse aisance. Tout d'ailleurs en sa personne trahissait l'homme né pour le commandement : sa haute stature, son accent d'autorité, son geste souverain.

Désormais, il sera le maître et le conducteur des foules chré-

tiennes, l'âme des manifestations, le guide des pèlerinages, le promoteur des saintes entreprises. En 1871 ou 1872, il débute par l'*Association de Notre-Dame-du-Salut*, l'œuvre mère et maîtresse de toutes ses autres œuvres. A cette époque, un souffle de renouveau passait sur la France chrétienne. Le P. Picard fut un des artisans de cette renaissance. Il coopère à l'*Union des œuvres ouvrières*, de Mgr de Ségur; il provoque la pétition des femmes de France — un million et demi de signatures — en faveur du repos dominical. « Les pèlerinages ne sont plus dans nos mœurs », disait M. Thiers avec son sourire sceptique. Le P. Picard se charge de les y faire rentrer. En 1872, il dirige, au milieu de difficultés inouïes, un premier pèlerinage à La Salette. Bientôt le *Mois des pèlerinages* est organisé; on commence par Fourvières, Ars, Paray-le-Monial, Chartres. On ne s'arrête qu'à Rome et à Jérusalem. Le pèlerinage national de Lourdes verra, de longues années, le P. Picard à la tête de ses trains de malades et de ses convois de brancardiers. En 1897, eut lieu le jubilé de l'institution. Debout, au-dessus des soixante mille pèlerins, l'orateur apostropha les rangées d'infirmes couchés à ses pieds : « Si vous avez la foi, leur dit-il, levez-vous et marchez ! » Plus de trente se soulevèrent de leurs grabats et se rendirent à la basilique.

C'est dans une de ces grandes manifestations de la piété française qu'un archevêque de l'Amérique du Sud, Mgr Casanova, s'éprit d'admiration pour le P. Picard. On était en 1889. Il veut avoir de ses religieux. La mission si prospère du Chili était fondée[1].

Depuis 1880 déjà, le P. Picard, d'abord maître des novices à Paris, et provincial, enfin vicaire général de sa congrégation, en avait été élu général, comme successeur du P. d'Alzon, son fondateur, mort le 21 novembre 1880. L'ère des crochetages sévissait; mais elle ne dura pas. Les maisons rouvrirent et se multiplièrent : résidences, alumnats, missions, bureaux de presse. En 1880, les Augustins de l'Assomption comptaient quatre ou cinq établissements; en 1900, ils en possédaient plus de trente, et, de cinquante religieux, leur nombre était passé à cinq cents. Si l'on veut se faire une idée de la somme énorme de travaux entrepris ou lancés par le P. Picard, qu'on cesse de se le représenter à la

1. Voir *Études*, 5 avril 1903, p. 55.

tête des *pèlerinages de pénitence* ou d'un congrès quelconque ; qu'on relise simplement la préface écrite de sa main, placée en 1893 à la tête du très intéressant et très suggestif volume : *l'Assomption et ses œuvres* ; on sera frappé moins encore de la quantité de tentatives heureuses, d'idées neuves et hardies, d'aperçus généreux qui s'y rencontrent sans se heurter, que de la netteté parfaite des vues, de la justesse des démonstrations et aussi de l'implacable volonté qui s'y affirme : enseignement chrétien, accroissement des vocations, pèlerinages, prières publiques, neuvaines nationales, journaux et publications populaires, missions de Bulgarie, de Turquie d'Europe et d'Asie Mineure, direction des admirables Petites-Sœurs de l'Assomption, orphelinats professionnels et patronages (en 1896, il y adjoindra le vaisseau-hôpital) ; toutes ces œuvres récentes et vivantes, dues la plupart à son prédécesseur, mais maintenues et développées par lui, y sont discutées, justifiées, présentées dans une lumière saisissante, avec un bon sens magistral allié à une profondeur d'esprit surnaturel qui sous l'homme d'action révèle l'homme de Dieu et le saint.

Le 24 janvier 1900, le P. Picard, traduit comme un criminel devant les magistrats de son pays, eut les honneurs de la séance. « Sous la Commune, dit son défenseur, Me Delepouve, il se trouvait sur la liste des otages, et s'il n'a pas été du nombre des victimes, c'est que la Providence le réservait pour d'autres œuvres, peut-être aussi pour d'autres supplices[1]. » Sa dernière douleur fut de mourir loin de ses anciens religieux, à l'heure même où la persécution redoublait contre eux d'acharnement.

H. C.

1. *Affaires des Augustins de l'Assomption. Plaidoiries*, p. 28.

REVUE DES LIVRES

THÉOLOGIE

Petri, cardinalis Pásmány, **Opera omnia**. *Series latina*. Tomus V, in II^{am} II^{æ} et in III^{am}. Recensuit Ad. Breznay et Desid. Bita, O. S. B., etc. Budapestini, typis Regiæ Scientiarum Universitatis, 1901. In-4, IX-808 pages.

Ce cinquième[1] volume des œuvres latines du cardinal Pásmány contient les principales questions des traités *De jure et justitia*, *De religione*, *De Incarnatione*, *De sacramentis in genere*, *De baptismo*. Il débute par des lettres de Léon XIII, où l'auteur est loué de son érudition, de sa profondeur et de sa fidélité à suivre saint Thomas : *Thomam ducem sequatur ac magistrum.*

Le théologien de carrière ne trouvera rien de neuf dans ces inédits que Pásmány n'avait point jugés dignes de la lumière. Mais ces notes d'un ancien élève de Vasquez et de Bellarmin, devenu, à son tour, professeur, sont du plus haut intérêt pour l'intelligence des controverses doctrinales de la fin du seizième siècle et pour l'histoire des méthodes d'enseignement au temps de Suarez. Mieux, en effet, et plus facilement que dans les in-folio digérés pour l'impression, nous saisissons dans les cahiers de Pásmány comment se concevait un cours de théologie et quelles questions attiraient et préoccupaient les métaphysiciens, à l'époque où Descartes allait entrer à La Flèche.

Évidemment, Pásmány était un professeur laborieux; mais il ne développait dans chaque traité que les leçons qui touchent à la difficulté métaphysique fondamentale du sujet. Tout le reste est rapidement exposé d'après la *Somme*, que le maître complète pour la partie dite positive comme les temps l'exigeaient. Là n'est point l'originalité de notre auteur : il faut la chercher dans ses

1. Voir *Études* (partie bibliographique), 1894, p. 501; 1895, p. 732; 1901, p. 712.

cours développés dont quelques-uns sont des mieux venus, par exemple : *De convenientia Incarnationis, de causalitate physica sacramentorum.*

Involontairement, à la lecture de ces deux questions, je pensais à l'optimisme de Leibniz, au principe de raison suffisante, à la conception de l'activité des causes secondes de Descartes. Oui, avant Descartes, les problèmes qui agitent la pensée moderne étaient fort nettement posés; les difficultés naissaient aiguës, qui nous divisent encore. Pásmány me paraît avoir eu pleine conscience de la situation; mais les solutions péripatéticiennes profondes des théologiens du seizième siècle semblent l'avoir entièrement satisfait. Descartes, en face des mêmes problèmes, rejeta la solution de l'École et construisit ce que l'on sait; les difficultés, loin de disparaître, devinrent inextricables, et les problèmes se multiplièrent si bien qu'aujourd'hui, pour quelques-uns, tout est problème.

Certains esprits, pour remédier à cet universel désarroi, biffent d'un trait sec l'histoire du mouvement philosophique européen depuis la Renaissance et la Réforme, ou plus exactement depuis le Concile de Trente, et ils nous proposent des systèmes simplistes, schématiques, d'une belle ordonnance logique, mais beaucoup moins complexes que la réalité scientifiquement observable, de plus en plus réfractaire aux formules. La lecture de Pásmány pourrait guérir ces autodidactes de leurs illusions. Peut-être y verraient-ils qu'il y eut, au seizième siècle, des raisons historiques, je ne dis pas aux solutions, mais aux questions nettes et précises que se posèrent un Bañez et un Molina, un Vasquez et un Bellarmin ou un Suarez. Et, si ces logiciens voulaient appliquer un instant leurs facultés d'analyse aux écrits des vingt dernières années, peut-être verraient-ils aussi qu'un penseur, formé comme Pásmány à l'école de saint Thomas par un Vasquez, un Bellarmin et un Suarez, comprendrait très vite le sens et la portée des antinomies de Kant, de la méthode d'immanence en apologétique, etc. Et, à mon sens, cet élève privilégié ne serait pas sans quelque chance de se faire entendre; en tout cas, sa théorie presque suarézienne de la puissance obédientielle active et passive le débarrasserait de toute difficulté sur la possibilité de la révélation, de l'ordre surnaturel, et, plus généralement, de l'hétéronomie; et sa doctrine des causes efficientes et finales le pur-

gerait de toute tendance à l'évolutionisme, au subjectivisme et aux différentes formes de l'idéalisme sceptique.

Pásmány, d'ailleurs, ne jure par personne, et son intelligence est d'autant plus libre et plus hospitalière que sa pensée est pleine de sympathie, subtile et sagement respectueuse de l'autorité. Il laisse à Bellarmin sa théorie malheureuse de l'influx du dernier jugement pratique sur la détermination libre, et la remplace par la thèse de saint Thomas, niée par Bañez, mais reprise par Suarez : *Deus potest necessitare voluntatem etiam stante judicio indifferenti.* Il démolit de son mieux les deux arguments de Vasquez contre la puissance obédientielle active, et rejette sa définition de la cause instrumentale, mais ne va pas avec Suarez jusqu'à l'élévation purement extrinsèque. Pas plus que Suarez, il n'admet la distinction réelle de l'essence et de l'existence des êtres créés, mais il soumet les arguments du grand métaphysicien à une critique pénétrante et adroite *ad hominem*, et s'en tient à la pensée de saint Thomas, qui lui paraît évidente, semble-t-il, car il ne la discute pas. (*De Inc.*, q. XVII.)

Enfin, les jeunes professeurs, les étudiants à qui leurs manuels ou leurs cours ne suffisent pas et qui n'ont pas le temps de satisfaire leur curiosité dans les grands maîtres, trouveront, dans Pásmány, beaucoup de vues synthétiques et matière à longues réflexions ; car il excelle à bien poser les problèmes, à caractériser les systèmes par leurs arguments fondamentaux, et, s'il n'est pas toujours heureux, il est toujours limpide, net, et souvent suggestif et révélateur dans ses solutions. Ses conclusions font, d'ailleurs, un tout bien ordonné, plus dogmatique que polémique et suffisamment homogène.

M. CHOSSAT.

ASCÉTISME

Exercices spirituels et Directoire des heures canoniales écrits en espagnol en l'an 1500, par dom Garcias CISNEROS, O. S. B., abbé du monastère du Mont-Serrat. Traduits en français par l'abbé Joseph Rousseau. Paris, Victor Retaux, 1902. In-12, xx-362 pages.

Après les différents travaux critiques publiés dans ces dernières années sur les origines des *Exercices spirituels* de saint

Ignace de Loyola, le livre de dom Garcias Cisneros a perdu de son intérêt au point de vue de l'histoire littéraire. Il est désormais bien établi que les éléments fournis par l'*Exercitatorio* de l'abbé du Mont-Serrat au livre du fondateur de la Compagnie de Jésus ne sont pas bien considérables, et en leur faisant la plus large part qu'il soit possible, on doit reconnaître que les *Exercices* de saint Ignace sont une œuvre absolument originale. Mais si l'on considère l'*Exercitatorio* comme livre de formation à la vie d'oraison, ou encore si on l'examine au point de vue de son rôle dans l'histoire de la spiritualité, il est juste de lui donner un rang d'honneur dans la littérature ascétique; il mérite une bonne place dans toute bibliothèque catholique, et nous félicitons M. l'abbé Joseph Rousseau de l'avoir réédité et traduit en français.

Dom Besse, en parlant de l'ouvrage de dom Garcias, écrivait naguère : « Son livre, sans avoir les formes d'un manuel, est un de ceux qui peuvent rendre le plus de services aux âmes désireuses de s'appliquer à l'oraison mentale[1]. » Nous souscrivons volontiers à ce jugement. L'influence que l'*Exercitatorio* a exercée sur beaucoup d'âmes est une preuve de l'excellence de sa doctrine, et nous ne sommes pas étonné que les moines du Mont-Serrat, après l'avoir délaissé pendant quelques années, lui aient rendu, par une décision du Chapitre de 1825, une place qu'il n'aurait jamais dû perdre dans l'éducation de leurs novices. Sans doute, au point de vue pratique, il n'est pas complet, et il ne suffirait pas à toute espèce de vie spirituelle; mais au point de vue de la vie contemplative bénédictine, il a droit à une grande considération.

Avec d'autres écrivains, nous avons eu l'occasion d'étudier les questions littéraires que soulève le livre de dom Garcias; on nous permettra de renvoyer à nos articles ceux des lecteurs de la nouvelle édition qui trouveraient M. l'abbé J. Rousseau trop bref sur ce sujet[2]. Nous souhaiterions, quant à nous, que dans une future édition il donnât une biographie de Cisneros plus étendue et une plus complète bibliographie des éditions de ce livre célèbre.

1. *Une question d'histoire littéraire au XVIe siècle.* (*Revue des questions historiques*, t. XXXI, p. 39.)

2. Dans les *Études*, numéros de mai, juillet et octobre 1897. — Ces articles, augmentés de notes très importantes, ont été publiés à nouveau dans l'opuscule suivant : *la Genèse des Exercices spirituels de saint Ignace de Loyola.* Amiens, 1897. (Cet opuscule est épuisé.)

M. l'abbé Rousseau ne croit pas avoir eu d'autre prédécesseur dans la traduction en français de l'*Exercitatorio* de dom Garcias que dom Anselme Thévart qu'il appelle, nous ne savons pourquoi, Thévenard. Il écrit (p. XIII) : « Cette traduction, la *seule* et la *dernière* (!) qui ait paru jusqu'ici en français, est devenue presque introuvable. Elle a pour titre : *Exercices spirituels de dom Garcie de Cisneros, traduits de l'espagnol en français par dom Anselme Thévenard, bénédictin* (Paris, Simon Piget, 1655, in-12). » Or, dom Thévart lui-même fait mention, sans fournir la date d'impression, d'une traduction très abrégée qui a paru chez Cramoisy à Paris[1], et il aurait pu en rappeler une plus complète qui fut publiée en 1585 par dom Morice, chartreux[2].

Nous eussions désiré que le traducteur moderne nous eût déclaré quelle édition latine ou espagnole il suivait. Cela a son importance, car l'édition latine compte plus de cent différences, légères généralement, je l'avoue, d'avec le texte primitif. C'est sans doute d'une édition latine qu'il s'est servi, car il nous donne la préface de l'auteur qui ne figure ni dans l'édition espagnole, ni, du reste, dans l'édition latine de 1500, mais seulement dans l'édition latine de 1511[3].

Il y aurait eu aussi quelque utilité à prévenir le lecteur d'une façon bien explicite que le livre de dom Garcias est une compilation, comme l'auteur le dit lui-même fort modestement : *Importuna instantia quorumdam nostrorum fratrum, et non improbæ temeritatis audacia me induxit, ut de exercitiis spiritualibus aliquem* (*sic*) *facerem compilationem*[4]. Nous avons indiqué précé-

1. *Exercices spirituels composez par le R. P. Garcia de Cisneros, abbé de Notre-Dame de Mont-Serrat, etc. Traduicts d'Espagnol en François* par F. D. R. Paris, chez Sébastien Cramoisy.

2. *Les Exercices de la vie spiritvelle.* Esquelle apres vne generale declaration de tout ce que tout vray fidelle chrestien doit faire pour acquerir la grace de Dieu, est donnée la manière de faire et former méditations et prières. Avec le Directoire des heures, auquel est enseignee comme on se doit comporter dans le service de Dieu pour y estre attentif. Le tout faict en Latin par vn Religieux de l'ordre de S. Benoist, et traduict en François par F. Iacques Morice Chartreux à Paris. A Paris chez Guillaume Chaudiere. MDLXXXV, ff. 374. — La bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, possède un exemplaire de cette traduction de dom Morice (cote 7580. Théologie. A la réserve).

3. Fol. XCI. — A la fin de l'édition latine de 1500, on lit déjà : *Compilatus fuit tractatus iste,* et dans l'édition espagnole de la même année : *El presente tractado fue copilado.* — 4. *Ibid.*

demment, en 1897, nos découvertes sur les sources du recueil composé par dom Garcias[1]. Un seul chapitre, le seizième, nous avait semblé pouvoir être de dom Garcias. Depuis notre publication dans les *Études*, nous avons trouvé que dom Garcias, dans le chapitre XVI, s'était inspiré d'abord de Mauburnus (*Rosetum Exercitiorum spiritualium. 1594. Scala passionis* f° CLIX, alp. M.), et puis surtout d'Ubertino de Casale : *Arbor vite crucifixe Iesv.* Il est curieux d'observer que dom Garcias a formé toute sa gerbe avec des extraits d'auteurs étrangers à l'ordre bénédictin; cependant, à la réflexion, la chose ne paraît pas surprenante, quand on se rappelle d'où venaient les influences réformatrices nouvelles dans la congrégation de Valladolid tout entière, et par suite au monastère du Mont-Serrat.

Nous ne pouvons être sévère pour la bibliographie imparfaite que M. l'abbé Rousseau nous donne des diverses éditions de dom Garcias : elle est bien incomplète aussi chez les divers auteurs qui s'en sont occupés *ex professo*; de plus on y mélange sans grande critique des extraits ou des abrégés avec les éditions entières. S'il revenait sur la terre, dom Garcias accepterait-il la paternité de tous ces abrégés ? On en peut douter[2]. Quoi qu'il en soit, il accepterait avec grande satisfaction la nouvelle traduction

1. Voir *Études*, octobre 1897, p. 207 et 208, en note.

2. Il ne paraît pas même certain que le *Directorio* soit de dom Garcias; il semble qu'il s'attribue ce livre si on lit le chapitre XXII de l'*Exercitatorio*. Cependant, en 1564, parut chez Joan Mey, à Valencia, une édition où l'on dit qu'il fut composé par le même P. Fr. Jean Piquer (voir p. 6 de l'édition de l'*Exercitatorio* publiée à Barcelone, en 1857, par le Dr D. Julian Gonzalez de Soto). — Quoi qu'il en soit de cette observation, nous croyons que c'est par erreur qu'à la Bibliothèque nationale un des conservateurs a inscrit, en caractères d'imprimerie modernes, sur le dos d'un recueil de manuscrits : *D. Cisneros, Exercices spirituels* (voir fonds espagnol, numéro actuel 323, ancien 15). Ces manuscrits viennent du Mont-Serrat, après avoir passé par l'abbaye de Saint-Germain; mais ils ne contiennent pas à proprement parler l'*Exercitatorio*, dont une copie se trouve dans le même fonds espagnol, n° 357, n° 16 du catalogue de Morel-Fatio. Nous y avons trouvé un très intéressant opuscule : *Lecyones de la oracion mental*. Un lecteur qui parcourrait le folio 37 recto, pourrait croire d'abord que cet opuscule est de Cisneros; on y lit ces mots : *Con solo nostro exercitatorio podamos pasar toda nostra vida*; mais évidemment, un moine du Mont-Serrat pouvait dire *nostro exercitatorio*, en faisant allusion aux *Exercices* de Cisneros devenus le bien glorieux de la congrégation. On trouve dans ce manuscrit quelques réminiscences du livre de saint Ignace (voir folio 32 : *unos juran, otros blaspheman*, etc., tout cela rappelle bien un passage de la contemplation de l'Incarnation du livre du fondateur de la Compagnie de Jésus).

française. Lui qui, dès la composition de son livre en espagnol, s'empressa de le faire traduire en latin par un de ses disciples, le P. Hermando de Torquemada, doit bénir de là-haut le nouveau traducteur et l'œuvre qu'il a faite *ad majorem Dei gloriam et salutem animarum.* Henri WATRIGANT.

SCIENCE ET RELIGION

I. **Apologie du culte catholique**, par l'abbé MOUSSARD, chanoine de la métropole de Besançon. 1 volume, 64 pages.

II. **Symbolisme du culte catholique**, par Ant. SAUBIN. 1 volume, 64 pages.

III. **Les Catacombes de Rome.** *Histoire et Description*, par A. BAUDRILLART. 2 volumes, 60 et 64 pages.

IV. **Philosophie de la Prière**, par J.-L. GONDAL, S.-S., supérieur du grand séminaire de Toulouse. 1 volume, 64 pages.

V. **La Liberté de penser et la libre pensée**, par l'abbé CANET, chanoine titulaire de la cathédrale d'Autun. 1 volume, 64 pages.

Ces études, qui appartiennent à la collection *Science et Religion*, — c'est pour elles une recommandation excellente dès le prime abord, — se distinguent par des qualités et des mérites divers.

I. — L'*Apologie du culte catholique* est une courte et substantielle dissertation théologique, très intéressante. Deux parties : *Du culte catholique en général*, *Différentes manifestations du culte catholique.* Qui aura lu avec attention ces pages si bien documentées comprendra mieux la nécessité, les avantages, les beautés des cérémonies religieuses où l'Église nous convie et, par une suite logique, en deviendra le spectateur plus fidèle et plus pieux. Puisque cette excellente petite brochure est destinée certainement à l'honneur d'avoir plusieurs éditions, à signaler quelques fautes d'impression, çà et là, qui nuisent parfois à la clarté de la phrase. Par exemple, pour la raison que je dis, probablement, je ne comprends pas bien une note de la page 25 : « Guéroult, écrivain très compétent, mais peu suspect en pareille matière. » Ici, comme en beaucoup d'autres choses, il y a un *mais*. Malheureusement, il fait que le sens échappe.

II. — Le *Symbolisme du culte catholique* apporte à l'étude précédente un complément très utile. Une division très claire : *le Temps*, *les Objets matériels*, *les Actions*. Au seul énoncé du titre, on aurait pu s'attendre à trouver dans ces pages quelque chose qui rappelât le grand nom de Chateaubriand, une source abondante et jaillissante de poésie. M. Ant. Saubin a préféré nous instruire, et, au lieu de chanter sur le mode lyrique les splendeurs, les harmonies et les parfums de nos grandes cérémonies religieuses, il entre dans des détails historiques et techniques qui témoignent d'une vaste érudition et d'une investigation patiente. Beaucoup de lecteurs ne s'en plaindront pas, je pense.

III. — Il suffira d'indiquer les principaux chapitres du premier volume des *Catacombes de Rome* pour faire comprendre avec quel intérêt les lecteurs croyants et pieux suivront les explications du guide bien informé et bien disant qu'est M. André Baudrillart. Il nous renseigne exactement sur *la formation*, *le régime légal*, *l'administration intérieure des catacombes* (chap. I); *les catacombes et la vie des premiers chrétiens* (chap. III); la découverte et l'exploration des catacombes; histoire, méthode, résultats (chap. IV); *les catacombes et la vie contemporaine* (chap. V). Sur ce magnifique sujet qui a trouvé, grâce à un roman très célèbre et très discuté, une actualité nouvelle, je ne sais rien de plus court tout à la fois, de plus précis et de plus complet. C'est une joie pour le cœur et pour l'imagination pieuse de revivre ces premiers siècles de l'ère chrétienne où lentement, dans la nuit des souterrains, la fleur immortelle de notre foi jetait ses racines profondes et attendait l'heure radieuse et prochaine qui la verrait, tout empourprée du sang de nos martyrs, s'épanouir sous le soleil de Dieu. Il faut remercier M. André Baudrillart d'avoir remis sous les yeux de notre génération découragée ces spectacles si consolants et si fortifiants de foi, d'amour et d'invincible espoir. C'est une des bonnes façons de relever les courages abattus et les âmes contemporaines que l'on dirait prises de peur et gisantes à terre sur le champ de bataille.

Ce petit livre, écrit manifestement *con amore*, plaira aux savants par la sûreté de l'érudition et des renseignements puisés aux meilleures sources les plus anciennes et les plus récentes,

telles par exemple que *Roma sotterranea*, de Bosio, 1632, ou les *Éléments d'archéologie chrétienne*, de Marucchi, 1902.

Le second volume n'offre pas un moindre intérêt. C'est une promenade très variée dans les galeries et les cryptes. On nous dit, dans une suite d'entretiens simples et charmants, ce qu'était la décoration des catacombes, ce que l'art chrétien a emprunté à l'art païen ; on décrit la sculpture et l'épigraphie de cette époque primitive ; on nous montre les petits objets trouvés dans les fouilles et qui souvent jettent un jour inattendu sur certaines questions importantes de notre religion. En vérité, pendant l'heure de lecture que demandent ces belles pages, on s'imagine suivre là-bas, à la lueur des torches, les sentiers parcourus par tant de pèlerins de la science et de la foi ; il semble que l'on foule cette poussière auguste des siècles. Illusion très douce et très secourable, à laquelle contribuent encore pour une grande part les vingt-sept gravures qui nous représentent la chambre d'Ampliatus au cimetière de Dorvitille, l'Arcosolium du Fassor Diogenes, le navire symbolique, les pains et le poisson, etc., etc.

Mais il est inutile de faire plus longuement l'éloge du beau travail de M. André Baudrillart. Ces deux volumes se recommanderont eux-mêmes par leur véritable et solide mérite.

IV. — La *Philosophie de la Prière* est faite en grande partie de citations très intéressantes et très variées. Tour à tour, Milton et Bossuet, Abd-el-Kader et J.-J. Rousseau, Gœthe et Louis Veuillot, Lermontrof et Jules Simon, nous disent sur la prière des choses profondes, touchantes, édifiantes. Tout cela, d'ailleurs, se succède avec beaucoup d'ordre dans le plan que l'auteur s'est tracé et se trouve solidement enchaîné dans la forte trame du raisonnement. Les pauvres objections que nos rationalistes ont empruntées à Jean-Jacques et qu'ils se transmettent de génération en génération avec une sorte de piété filiale sont discutées, réfutées, pulvérisées. Et le fidèle, à la lecture de ces pages pleines de doctrine et de piété, se rappelle deux beaux vers que M. l'abbé Gondal a oublié de citer et qui résument bien, je crois, son opuscule :

> Prions. J'ai toujours vu, dans ma longue carrière,
> Que l'arme la meilleure est encore la prière.

V. — *La Liberté de penser et la libre pensée.* Il faut en finir une bonne fois avec les mots qui ne disent rien ou qui propagent dans

la foule des gens crédules de monstrueuses erreurs. C'est précisément la tâche que s'est imposée M. l'abbé Canet. Il va droit au fantôme qui hante les intelligences et les imaginations malades de notre siècle, et il montre que, en dehors de l'Église catholique, ce mot libre pensée sonne creux et vide et ne répond à aucune réalité vivante.

Je donne simplement le titre des sept chapitres : État de la question. — Qu'est-ce que penser? — Qu'est-ce que penser librement? — La libre pensée pense-t-elle réellement? — La libre pensée pense-t-elle librement? — La doctrine catholique réalise seule les conditions de la pensée vraiment libre. — Conclusion.

On voit, à ce rapide énoncé, tout l'intérêt des graves questions qui sont agitées dans ce petit livre et combien elles sont actuelles dans toute la force de l'expression.

Quant à la façon dont ce beau sujet est traité et ce programme rempli, il me suffira de dire que nous avons là sous les yeux le résumé d'un grand ouvrage que l'auteur lui-même a publié sous ce titre : *la Libre Pensée contemporaine : sa nature et ses principales formes*, et qui fut honoré de la haute approbation de S. S. Léon XIII et des plus savantes Universités catholiques de France, de Belgique et d'Allemagne. On nous offre donc dans cette soixantaine de pages tout autre chose qu'une étude hâtive, sans profondeur et sans portée. Tout au contraire, c'est un travail fortement pensé et sérieusement écrit, qui fera beaucoup de bien aux âmes, nous l'espérons, et qu'il faudrait répandre avec une large profusion dans le monde des lecteurs de journaux et de revues et dans tous les milieux où le mot fatidique de libre pensée exerce sa dangereuse et mortelle fascination.

Louis Chervoillot.

HAGIOGRAPHIE

Saint Pierre Fourier, par Léonce Pingaud. 4e édition (revue et corrigée). Paris, Lecoffre, 1902. In-10, 211 pages. Prix : 2 francs.

Il est trop rare de voir un auteur revoir et corriger son œuvre en tenant compte des rectifications proposées par la critique, pour ne pas signaler cet exemple, quand il se rencontre. Lorsque

parut la première édition du *Saint Pierre Fourier* de M. Pingaud, le distingué professeur de l'Université de Besançon et l'historien bien connu, j'avais dû faire d'assez nombreuses réserves (*Études*, 5 juin 1898, p. 666 *sqq.*). Les Bollandistes, dans leurs *Analecta* (avril 1898, p. 264), avaient encore moins ménagé leurs critiques à l'auteur, et M. Auguste Charaux, l'un des vétérans du haut enseignement aux Facultés catholiques de Lille, n'avait pu, malgré sa sympathie pour son ancien collègue de l'Université, ne pas signaler discrètement le « petit grain d'humeur » de M. Pingaud, « pas toujours tendre pour la Compagnie de Jésus » (*l'Univers*, du lundi 18 avril 1898). Par contre, *la Revue critique* (novembre 1898) avait bien mis en relief tout ce qui pouvait être interprété dans un sens agressif envers les Jésuites.

La quatrième édition a tenu compte des observations faites soit par les *Études*, soit par les *Analecta*, du moins en partie. Ainsi, certaines erreurs matérielles ont été corrigées. On ne lit plus (p. 21) que le saint célébra sa première messe le 25 juin 1589, « jour anniversaire de sa naissance », alors qu'il était né le 30 novembre 1565 ; mais bien que la cérémonie eut lieu le 24 juin, en la fête de saint Jean-Baptiste. Page 60, on ne fait plus dire à Bedel qu'Alix Le Clerc agit sous la direction d'un religieux « d'un *certain* ordre », mais, comme porte le texte : « d'un *autre* ordre ». Le mémoire présenté par les Jésuites de Pont-à-Mousson, à l'occasion de la fondation, par Pierre Fourier, du séminaire de Saint-Nicolas, est montré sous un jour moins défavorable (p. 89). Ici ou là quelque date a été ajoutée (p. 149 et 197). Une insinuation qui pouvait paraître choquante et trahissait certainement la pensée de l'auteur sur la devise *Ad majorem Dei gloriam*, a heureusement disparu (p. 11). Les rapports des Jésuites avec leur ancien élève ne donnent plus lieu à des expressions aussi exagérées sur les quelques dissentiments qui s'élevèrent parfois entre le saint et ses maîtres (p. 7, 91, 148). D'autre part, ce n'est plus le supérieur des Jésuites de Gray qui aurait donné le viatique au pieux vieillard mourant à Gray (p. 153).

L'œuvre du saint enfin est jugée moins sévèrement au point de vue de sa fécondité et de sa perpétuité (p. 175 et 176). Cependant, les nouvelles fondations de Ledde et de Rhenobourg ne sont toujours pas mentionnées dans l'Appendice II ; la bibliographie seule a été mise à jour (p. 211) ; il faut y lire *Carrez* et non *Carret*.

Somme toute, M. Pingaud a fait preuve d'un louable désir d'être vrai et impartial, et il a prouvé qu'il ne craignait pas de revenir sur certaines assertions pour les atténuer, sinon pour les retirer entièrement. Une critique plus exigeante ne se contentera peut-être pas de ces modifications de détail; elles ne méritaient pas moins d'être mentionnées, et l'auteur a droit à des encouragements. Puisse-t-il, avec le temps, améliorer encore son ouvrage.

Henri Chérot.

BIOGRAPHIE

La Révérende Mère Sainte-Marie, Henriette Le Forestier d'Osseville, *fondatrice de la Société de la Vierge Fidèle.* **Paris, Victor Retaux. In-8, 374 pages. Prix : 5 francs.**

Pendant que les ennemis de l'Église font la revue un peu brutale de ses œuvres religieuses, voici défiler toute une théorie de belles et saintes figures qui semblent sortir du dix-neuvième siècle pour éclairer le vingtième. Fondatrices d'ordres consacrés au soulagement de toutes les misères, elles sont la vivante condamnation de cette philosophie grossière qui, dans nos Parlements français, osa rejeter les trois vœux comme attentatoires à la perfection humaine. Parmi elles, on vient de nous signaler la Mère Sainte-Marie, dont la gloire sera d'être appelée *la Mère des orphelines.*

Issue de la noble race des Le Forestier d'Osseville, elle porta dans le cloître ces sentiments élevés qui, transformés et surnaturalisés par la grâce, sont d'une merveilleuse efficacité dans la conduite des âmes. A l'énergie peu commune qu'elle tenait de ses ancêtres, elle ajoutait, comme don particulier de sa nature, une incroyable richesse d'amour. Aussi bien celui qui avait fait son cœur ne voulait-il point que sa sympathie et ses tendresses ne se prodiguassent que dans l'enceinte étroite du foyer domestique : il lui préparait une immense famille, et, l'heure venue, un jour, à Notre-Dame-de-la-Délivrande, il l'appela, en lui disant : J'ai soif. Ce fut la parole créatrice; elle fit la fondatrice de la Vierge Fidèle, une sainte, à physionomie toute de suavité et de bonté, et, en même temps, toute de force et d'énergie; capable, à travers d'intimes douleurs et des oppositions tenaces venant du dedans et du dehors, de mener à bien l'œuvre de Notre-Dame-de-la-Cha-

rité des Orphelines et d'en porter la bienfaisante influence de France en Angleterre, d'Angleterre aux Antilles.

A cause de son expansion apostolique qui se produit sur des terrains si divers, et dans cette époque si mouvementée de la première moitié du dix-neuvième siècle, l'auteur a pu, sans sortir du cadre où se meut la vie d'Henriette Le Forestier d'Osseville, nous ouvrir plus d'une fois de magnifiques perspectives sur l'histoire du temps, et je ne sache pas de vie plus intéressante, soit par l'attrait de l'héroïne elle-même, soit par l'apparition fréquente qu'y font les hommes marquants de l'époque, comme de Quelen et Wiseman.

Quant à la manière de l'auteur, je m'en voudrais de l'apprécier autrement que par le jugement qu'en porte un des plus illustres hagiographes contemporains, Mgr Baunard : « J'ai trouvé l'ouvrage tel qu'une première impression me l'avait révélé, sage et fort, d'une bonne facture, d'une structure solide, d'une bonne langue, avec une sobriété qui le protège contre les longueurs, et un sens de la mesure et du sérieux chrétien qui le défend des mièvreries si périlleuses en un tel sujet. Ce qui vaut mieux encore, sous la transparence de ce récit, de ces lettres, j'ai reconnu, avec une admiration croissante et la plus parfaite édification, une des plus belles âmes du siècle qui vient de s'écouler. Et son œuvre, votre œuvre, combien je la bénis ! et votre Institut, combien j'y reconnais l'esprit du Dieu de la charité ! »

Il n'est rien à ajouter à une approbation si autorisée pour faire comprendre que l'intérêt de cette biographie déborde l'enceinte des monastères de la Vierge Fidèle, et qu'elle entre de plein droit à une place d'honneur dans l'hagiographie contemporaine.

Jules Auriault.

ÉDUCATION

En pénitence chez les Jésuites. *Correspondance d'un lycéen*, par Paul Ker[1]. Paris, Retaux, 1903. In-18 jésus, 366 pages. Prix : 3 fr. 50.

Un paresseux incorrigible, que son père, en désespoir de cause, retire du lycée et met « en pénitence chez les Jésuites »,

1. Ces lettres ont paru en partie dans les *Études*, sous ce titre : *l'Enseignement libre. Notes et souvenirs*.

tel est le héros de cette autobiographie épistolaire. En dépit de ses préjugés, le malheureux se laisse embobiner par le machiavélisme jésuitique, et transformer. Sa correspondance et son journal, pages « jaunies », retrouvées vingt ans après dans un tiroir, nous font assister à la métamorphose rapide et laborieuse du cancre en travailleur, de l'enfant déjà presque « gâté » en jeune homme chrétien.

Livre d'actualité : c'est bien pour des méfaits de ce genre qu'on chasse les Jésuites.

Livre charmant, qui fera revivre aux anciens élèves des Jésuites les jours heureux que leurs fils ne connaîtront plus... Aux yeux de Paul Ker tout est nouveau dans ce collège où il n'arrive qu'en rhétorique ; tout le frappe, tout est raconté par le menu à ses correspondants : concertations et académies, jeux et réunions de congrégation, âne des Petites-Sœurs et « frites »... Oh! les délicieux souvenirs!

Livre instructif surtout : l'Université et la maison rivale sont tour à tour peintes sur le vif, dans le détail de leur organisation intime. Combien le portrait de l'Université est exact, la grande enquête l'a trop bien montré ; combien le tableau du collège de Jésuites est sincère, tous leurs anciens, même M. Trouillot, pourront en rendre témoignage. La conclusion est sévère, mais elle sort des faits eux-mêmes.

L'auteur semble s'excuser de n'avoir pas retouché ces lettres ; il a très bien fait de les laisser telles quelles. Peut-être certains traits ou certaines appréciations paraîtront-elles déjà un peu vieux jeu, un peu dix-neuvième siècle ; mais avons-nous trouvé une meilleure solution à la grande question des programmes et des études classiques ? A force d'innover, on voit bien souvent qu'il faut en revenir à la sagesse ancienne.

Quant au style, sa jeunesse et sa vivacité ajoutent singulièrement au charme de ces lettres. J'y trouverais parfois presque trop d'esprit si je n'y sentais encore plus de cœur.

En fermant le livre, tous les lecteurs formeront le souhait que Paul Ker, selon son rêve de jeunesse, devienne bientôt député et ministre : l'Université a toujours besoin de ses réformes et les collèges libres ont besoin de son secours. C. H.

LITTÉRATURE

Le Livre de l'Émeraude. En Bretagne, par A. Suarès. Paris, Calmann-Lévy. 1 volume in-18, vi-321 pages.

Je sais que la prose poétique est un genre très discuté. Mais si on l'admet, il faut reconnaître dans *le Livre de l'Émeraude* un vrai talent littéraire. La plupart de ces chapitres, je veux dire de ces petits poèmes, sont divisés en strophes d'égale longueur, où le souci d'un rythme harmonieux est toujours visible. Souvent même, comme dans la prose de quelques-uns de nos grands écrivains, P.-L. Courier, par exemple, et Joubert, l'hexamètre classique ou les vers de dix syllabes sortent des rangs et jettent dans cette prose leur note connue et vibrante :

> Le tombeau de la mer est celui que j'envie...
> . . . . . .
> Les hommes répétaient les mots de la prière...
> . . . . . .
> Passé l'étang et le vent dans les feuilles
> . . . . . .
> Passée la rivière aux eaux d'argent verdi.

L'inspiration de ce livre ? L'auteur a-t-il compris l'âme de la Bretagne catholique ? Peut-être, mais sa plume qui sait peindre la lande, l'Océan, les crépuscules et les œuvres, n'a pas écrit le vrai poème « de la terre de granit recouverte de chênes ». Ce n'est pas le chant des beaux espoirs et des viriles pensées chrétiennes que fait entendre ce nouveau barde prosateur.

Louis Chervoillot.

MATHÉMATIQUES

Principes fondamentaux de la théorie des pseudo-surfaces, par l'abbé Issaly. Paris, Hermann, rue de la Sorbonne, 6 et 12. Prix : 4 francs.

La pseudo-surface est un lieu géométrique d'une espèce nouvelle, possédant les principales propriétés de la surface, mais à un plus haut degré de généralité. Symboliquement, on peut dire que la pseudo-surface est à la surface ce que $a+b$ est à $2a$.

Dans son ouvrage, l'auteur s'occupe d'abord, à l'aide de for-

mules appropriées, des courbures de divers ordres d'une ligne quelconque tracée sur une pseudo-surface, ce qui le conduit naturellement à passer en revue les propriétés les plus importantes des plus remarquables d'entre elles, à savoir les lignes géodésiques, les lignes asymptotiques, les lignes de courbure, etc.

Vient ensuite une étude approfondie de la courbure d'une pseudo-surface alentour de chacun de ses points, suivie de celle des pinceaux de pseudo-normales, c'est-à-dire des pinceaux de normales généralisés. Le *pseudo-plan* lui fournit une curieuse application de cette deuxième théorie.

Dégageant, en dernier lieu, le calcul des célèbres formules d'Hamilton et de Kummer de tout élément parasite, il met en pleine lumière (une note finale aidant) l'existence d'une double série de *directrices rectilignes focales*, élargissant par là, d'une façon singulière, le domaine si restreint des foyers optiques et des *deux* directrices rectilignes correspondantes, que tout le monde connaît.

Du même auteur notons encore l'ouvrage suivant :

La Géométrie non euclidienne et l'insuffisance de ses principes. Mémoire faisant suite aux *Principes fondamentaux de la théorie des pseudo-surfaces.* Paris, Hermann, rue de la Sorbonne, 6 et 12. Prix : 3 francs.

X.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

THÉOLOGIE

L'abbé J. Pession, docteur en théologie, professeur de dogme au séminaire d'Aoste. — **Considérations théologiques sous forme de méditations sur le Paradis** *considéré principalement comme lieu; sur ses relations avec le reste de l'univers; sur ses rapports avec la vie d'épreuve des créatures raisonnables; sur le bonheur, particulièrement le bonheur accidentel de Jésus-Christ, de Marie, des Anges et des autres élus.* Ouvrage tiré de l'Écriture sainte, des SS. Pères; de la théologie scolastique, spécialement de saint Thomas; de l'analogie, des données de la science humaine, etc. Aoste, Imprimerie catholique, 1902. In-8, 1032 pages. Prix : 7 francs; franco, 8 fr. 20. Chez l'auteur, place de la Cathédrale, Aoste (Italie).

Voici un extrait de la lettre approbative que Mgr Duc, évêque d'Aoste, a adressée à l'auteur :

« Aoste, le 24 juillet 1902.

« Monsieur le chanoine,

. . . . . .

« Je vous félicite d'avoir mis au jour le fruit de vos profondes études. Vous avez enrichi la science théologique d'un volume digne de figurer dans les grandes bibliothèques et de fixer l'attention de tout esprit méditatif.

« Votre dévoué,

« Joseph-Auguste, *évêque.* »

A. Arvieu, S.-S. — **Résumé synthétique de la théologie.** Albi, imprimerie des Apprentis-Orphelins, 1899. In-8, 356 pages.

C'est encore une *somme* de théologie que ce volume, mais une *somme* d'où l'on aurait éliminé toute objection, toute démonstration même et où l'on se serait contenté de réunir les propositions de thèses que les *sommes* de jadis annonçaient par la formule : *Videtur dicendum quod.* Un sommaire de propositions dogmatiques et morales disposées suivant le plan général des études de théologie, coordonnées entre elles d'après leur dépendance logique, mais débarrassées de tous les *impedimenta* de preuves et de polémique : tel est le livre. Ce n'est donc ni un catéchisme en tableaux, ni un cours, mais seulement un plan développé de théologie, squelette, si l'on veut, mais auquel ne manque ni un os ni une articulation, et auquel seuls le

sang et les muscles font défaut. Dans ces conditions, un livre suppose un enseignement qu'il résume et des initiés à qui il doit servir de mémento.

Chacun comprendra ce qu'un tel ouvrage demande de science et de tact : « mettre, comme dit l'auteur en sa préface, le plus d'idées possible en peu de mots, sans nuire à la clarté », tenir la balance égale entre les systèmes, et pour cela peser tous les termes, c'était la tâche difficile qu'il fallait remplir, et dont seul un professeur, familiarisé par un long enseignement avec les matières théologiques, pouvait se tirer avec honneur : M. Arvieu y a réussi.

Le mérite de ce travail est assez grand pour que nous puissions sans lui nuire élever une ou deux critiques de détail.

En quoi la qualité accidentelle de l'être surnaturel nous rend-elle plus intelligible la possibilité « d'imiter dans sa réalité concrète l'être propre de Dieu » ?

Plus loin je crains bien que les molinistes ne soient pas entièrement satisfaits de l'idée qu'on leur prête sur la grâce actuelle, qui ne serait « qu'une élévation extrinsèque de la faculté », et ne devrait toute son efficacité « qu'à la détermination libre de la volonté ».

Ces critiques n'empêchent pas ce résumé synthétique de théologie d'être une œuvre de mérite dont étudiants et professeurs de théologie se serviront avec fruit.

H. D.

Le chanoine V. Cantineau. — **Cours de religion**. Tournai, Casterman, 1902. In-8, 720 pages.

C'est une véritable *somme* de doctrine catholique que ce cours. Dans une première partie, l'auteur établit la démonstration de la vraie religion et de la véritable Église. Dans une deuxième, il expose l'histoire de la révélation. Dans une troisième, il passe en revue les vérités qu'il faut croire suivant l'ordre des articles du Symbole, enfin, les œuvres et les moyens de salut.

Ce manuel, destiné à la jeunesse studieuse, se recommande par une doctrine exacte et sûre, par la clarté de l'exposition et la simplicité du style. La méthode toute didactique, la netteté des divisions et des arguments font deviner que cet ouvrage est le fruit d'un long enseignement.

La deuxième partie, où est racontée l'histoire de la révélation, a reçu des développements qu'on ne trouvait pas jadis dans les ouvrages de ce genre, mais qui répondent bien aux exigences du temps présent. Inspiration et authenticité des Livres saints, brève analyse de leur contenu, et, à l'occasion de cette analyse, solution des principales difficultés qu'ils présentent, ce sont là questions actuelles.

Peut-être trouvera-t-on qu'à côté de l'Écriture, qui occupe cette place prépondérante, la tradition n'obtient pas celle qui lui revient de droit ? Un simple corollaire où il n'est fait mention ni des monuments où elle s'exprime, ni du développement que lui donne le travail des siècles, c'est en effet tout ce qui lui est accordé. Il y a là, à notre avis, une lacune que

nous souhaiterions voir disparaître dans la prochaine édition.

Si l'on ne comprenait aisément que l'auteur ait dû se résigner à étrangler quelque peu son sujet pour faire tenir tant de choses et de doctrine en un juste volume, on exprimerait le regret de ne pas trouver, parmi les preuves qui démontrent la divine mission du Christ, l'argument tiré des prophéties messianiques. N'est-il pas dommage, en effet, de sacrifier une preuve si forte, si populaire et dont le rôle historique a été si considérable?

Une dernière critique s'adresserait non plus à l'auteur en particulier, mais à tous ceux qui, comme lui, ont entrepris de nous donner la démonstration catholique. Pourquoi, surtout depuis le Concile du Vatican, ne pas apporter comme la note caractéristique du vrai chrétien la soumission à l'autorité du pontife romain? Cette autorité n'est-elle pas en réalité la véritable pierre de touche pour tous les dissidents, la plus simple, la plus claire et aussi la mieux fondée des caractéristiques?

En résumé, ce manuel est très bon, et répond bien aux besoins de la jeunesse studieuse. Les hommes du monde, non moins que les étudiants, y trouveront une doctrine abondante et très claire sur une foule de questions qu'il leur importe de connaître et qu'ils ignorent trop souvent. Les membres du clergé eux-mêmes s'en serviront utilement pour la préparation de leurs prônes, de leurs cours de religion et de leurs catéchismes.

H. Dutouquet.

L'abbé J.-L. Adam. — **Le Catéchisme expliqué et illustré.** Paris, Poussielgue. 1163 pages.

Le catéchisme de Coutances a une réputation de vieille date. En voici une explication qui se recommande à plus d'un titre.

Une impression très soignée; un texte clair et varié qui met nettement en relief l'essentiel; des illustrations choisies avec goût, tout cela fait un beau catéchisme. Allez au fond et vous y trouverez une doctrine sûre; un grand nombre de propositions ont leur note théologique puisée aux meilleures sources : cette précision a son prix.

Un simple desideratum : ce gros volume — de près de 1 200 pages — ne gagnerait-il pas à se découper en plusieurs volumes d'élégant format? L'auteur en jugera; en tout cas, nous souhaitons bon succès à ce digne commentaire d'un excellent catéchisme. P. D.

ASCÉTISME

S. Em. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française. — **Les Vertus morales,** *Instructions pastorales pour le carême.* Paris, Téqui. In-12, 189 pages.

Le courage, la sagesse, la justice, la tempérance, voilà le sujet de ces quatre instructions pastorales qui se distinguent, comme toutes les œuvres de l'éminent cardinal, tout à la fois par une grande profondeur théologique et

par une clarté lumineuse. Elles furent adressées, il y a quelque vingt ans, aux fidèles du diocèse d'Autun, mais l'on voit bien que ces leçons toutes pratiques ne manquent jamais d'actualité et que, à l'heure actuelle précisément, nous mourons d'une triste mort, parce que les âmes françaises ne sont plus courageuses, oublient les enseignements de la sagesse, ne respectent pas la justice et n'observent point la tempérance.

A la fin du volume, on trouvera un magnifique discours, intitulé *les Forgerons ou l'Idée du devoir*, et prononcé à l'église Saint-Laurent du Creusot, en 1874. Cette grande idée fondamentale et nécessaire, comme les générations contemporaines ont besoin qu'on la leur rappelle! Et certes, personne ne pouvait le faire avec une autorité plus grande, personne ne pouvait nous dire mieux les austérités et les joies du sacrifice personnel que le grand évêque dont le nom restera dans l'avenir l'une des pures et durables gloires de l'Église de France.

Louis Chervoillot.

L'abbé A. Chabot, vicaire général de Luçon. — **La Mortification chrétienne et la vie.** Paris, Bloud, 1903. Collection *Science et Religion*. Prix : 60 centimes.

Il n'est guère de point de la doctrine chrétienne qui ait prêté à plus de sophismes que celui de la mortification. Sophismes des pessimistes, qui, avec Schopenhauer, y voient une discipline morale allant à restreindre la vie, à l'amoindrir, à l'abolir, et en louent hautement le christianisme. Sophismes des optimistes, qui, avec Nietzsche (celui du *Zarathustra*), dénoncent furieusement, au nom de la vie plus intense, ce qu'ils appellent une doctrine d'effacement et de mort. Ni ces louanges intéressées, ni ces anathèmes ne sont justifiés : ces attaques contradictoires portent sur un même faux supposé, puisque aussi bien la mortification chrétienne achemine ceux qui la pratiquent, à travers les renoncements, à plus de vie, à la Vie meilleure. C'est ce que met en excellente lumière M. Chabot dans l'opuscule qu'il vient de donner à l'utile collection *Science et Religion*. Il me semble que ce travail court et substantiel, sur une question actuelle et délicate, atteint pleinement le but de cette collection. L'auteur connaît fort bien son sujet, dans ses fondements scripturaires comme dans ses développements philosophiques et moraux. Le style est clair, correct, et parfois vraiment éloquent (voir, par exemple, les pages 15, 31-32). Je regrette seulement que M. Chabot n'ait pas cité quelques-uns des auteurs modernes qu'il réfute : non qu'il ne les résume fort exactement (voir chapitre II); mais ces citations auraient donné plus de sécurité aux lecteurs prévenus. Une autre édition fournira bientôt, j'espère, l'occasion de faire droit à ce desideratum, si on le trouve fondé. L'ouvrage, déjà complet pour le lecteur chrétien, et fort utile à tous, le sera peut-être encore un peu plus.

L. de Grandmaison.

L'abbé J. Berthier, M. S. — **Heureux les cœurs purs, ou la Chasteté parfaite.** Paris, Maison de la Bonne Presse. In-16, 383 pages. Prix : 1 franc.

La division très nette de ce petit livre permet, dès l'abord, de s'en faire une idée très juste : Première partie : doctrine de l'Église sur la virginité, le célibat et la viduité ; Deuxième partie : les œuvres de la chasteté parfaite ; Troisième partie : moyens de garder la chasteté parfaite et d'en faire les œuvres.

Toutes ces questions, il est facile de le comprendre, sont très délicates, et, malheureusement, pour certains auteurs qui ont d'excellentes intentions et prétendent bien faire œuvre pieuse, ce sujet devient plus d'une fois matière à divagations sentimentales, prétexte à faire des dissertations scabreuses, occasion de citer les écrivains modernes les plus dangereux et les moins réservés. Tout au contraire, M. l'abbé Berthier apporte ici beaucoup de tact, de mesure et d'édification. C'est dire que ce nouveau volume, comme tous les ouvrages qu'il a déjà publiés, fera beaucoup de bien aux âmes.

Louis Chervoillot.

L'abbé Planus. — **Pages d'Évangile.** III : *De la dernière Cène à l'Ascension.* Paris, Poussielgue, 1902.

Les lecteurs de M. l'abbé Planus ne seront pas déçus par ce nouveau recueil de pages d'Évangile. Le troisième volume, où Notre-Seigneur est présenté dans la dernière période de sa mission terrestre, termine une série qui sera, on nous le laisse espérer, suivie d'études parallèles. La méthode de l'auteur lui permet en effet de reprendre, sans se répéter, l'étude de la vie du Sauveur. Ces méditations, qui prennent aisément l'allure oratoire, ne prétendent pas donner un tableau complet, ni même une synthèse des Évangiles. Ce sont, nous dit leur auteur, des impressions personnelles dont d'autres que lui pourront aussi profiter ; impressions d'une âme d'apôtre, réflexions et commentaires d'un théologien à la doctrine très sûre, fécondée par un sens de piété profonde et une préoccupation éclairée des besoins religieux contemporains.

G. M.

Un Enfant du Carmel. — **Pour les affligés.** *Neuvaine à saint Joseph, selon l'esprit de sainte Thérèse.* Paris, Bloud, 1903. Brochure in-18 de 70 pages. Prix : 90 centimes.

Les *élévations* qui composent cette neuvaine sont ensemble solides et tendres. Peut-être pourraient-elles, en gardant leur ton de piété affective, être un peu plus précisément doctrinales. On n'y voit guère ni plan ni méthode. Mais elles sont heureusement complétées, pour chaque jour, par un texte emprunté aux œuvres des saints, et par une courte histoire extraite des chroniques du Carmel.

J. B.

BIOGRAPHIE

Henri Bremond. — **Ames religieuses.** Paris, Perrin et Cie. 1 vol. in-16. Prix : 3 fr. 50.

Aux yeux de lecteurs français, pénétrés de l'idéal catholique, la plupart des personnages que décrivent ces monographies manqueront sans doute de grâce souriante et d'affable sérénité. John Keble, Édouard Thring, M. Sheldon, soit qu'ils paraissent emprisonnés dans la gaine étroite d'un puritanisme satisfait, soit qu'ils se laissent emporter par un souffle d'illuminisme et de chimère, auront de la peine à gagner toute notre confiance. Leurs âmes n'en restent pas moins des âmes supérieures, en tout cas très originales et par instants très attachantes. Par leur croyance et par la nationalité, elles nous sont deux fois étrangères. C'est donc une curiosité doublement instructive de voir chez elles sourdre, vivre et palpiter le sentiment religieux. Quelle idée ces chrétiens, pris comme types de ferveur morale, se font-il de Dieu et du Christ Jésus ? Leur foi pénètre-t-elle leurs pensées et leurs sentiments, et, si elle oriente leur activité, arrive-t-elle à purifier leur cœur, à le libérer des tendresses humaines pour un apostolat fécond et désintéressé ? Qui oserait nier la gravité de tels problèmes et surtout dédaigner d'apprendre les réponses qu'ils comportent ? Le livre des *Ames religieuses* ne pose pas ces questions, mais il contient les réponses.

Les lecteurs de la Revue connaissent déjà par fragments les pages du volume ; mais groupées aujourd'hui, il nous semble qu'elles offrent un intérêt nouveau. L'auteur a su parler avec un délicat respect de ceux qui ne partageaient pas sa foi ; après l'avoir lu, on ne pourra plus dire qu'il est impossible à l'intransigeance romaine de reconnaître chez les hétérodoxes la sincérité et la noble élévation des sentiments. Nos voisins, sans doute, sauront gré à M. Henri Bremond de sa libérale courtoisie ; mais devant cette belle impartialité ne seront-ils pas piqués de la généreuse envie de l'imiter à l'occasion ? Quoique de tels exemples soient peu contagieux, nous voulons espérer que celui-ci ne sera pas perdu tout à fait.

J.-J. Navatel.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Avril 26. — A **Bordeaux**, élection au Sénat de M. Decrais, député, candidat antiministériel, a la majorité de 250 voix.

— En **Espagne**, les conservateurs triomphent dans les élections générales, malgré le succès des républicains en plusieurs villes.

— En **France**, importantes manifestations en faveur des religieux : à Nancy, Rédemptoristes ; à La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie (, Capucins ; à Kerbeneat (Finistère), Bénédictins ; à Versailles, Capucins.

27. — Le couvent des Dominicains, à **Corbara**, a été assailli par une bande de quatre cents malfaiteurs armés de haches et de bâtons. Ils ont tout brisé ou pillé, sous les yeux de huit religieux et en l'absence de la gendarmerie, arrivée seulement le lendemain. Les Pères ont quitté la Corse.

— A **Rome**, arrivée du roi d'Angleterre Édouard VII et entrevue avec le roi d'Italie Victor-Emmanuel III.

— A **Tunis**, réception du président Loubet par le bey Mohammed.

— A **Marseille**, la population prend énergiquement parti en faveur des Pères Capucins et défend contre la police leur couvent de la rue Croix-de-Reynier.

28. — A **Tunis**, inauguration de l'hospice indigène et d'une école professionnelle par M. Loubet.

— A **Chambéry**, le colonel de Coubertin, du 4e dragons, requis d'envoyer deux escadrons contre la Grande-Chartreuse, transmet les ordres à deux capitaines et demande, par télégramme, au général André, ministre de la Guerre, sa mise à la retraite.

— A **Marseille**, bagarres entre manifestants et contre-manifestants autour du couvent des Pères Capucins.

29. — A **Grenoble**, expulsion par la force armée des vingt-trois religieux demeurés à l'intérieur du monastère de la Grande-Chartreuse. Les opérations sont dirigées par M. Réaume, procureur de la République ; M. Sentis, juge d'instruction, et M. Prevès, substitut. Les troupes sont commandées par le lieutenant-colonel d'Hauteville, du 97e d'infanterie. De nombreuses portes ont dû être enfoncées, ainsi que la grille de fer du sanctuaire. Les moines, après avoir déclaré qu'ils ne cédaient qu'à la violence, sont descendus à Saint-Laurent-du-Pont, au milieu d'une foule sympathique qui les acclame et dételle la voiture du

prieur dom Michel. Laissés en liberté, à la condition de gagner Chambéry et Pignerol, sans passer par Grenoble, ils se rendent à la frontière d'Italie et quittent cette terre de France où ils avaient répandu d'innombrables bienfaits.

— A **Marseille**, le gardien de Pères Capucins prie, de son propre mouvement, les défenseurs du couvent de se retirer, ne voulant pas être occasion de l'effusion du sang.

— A **Bizerte**, le président Loubet visite les récents travaux du port stratégique et se rembarque pour la France.

— A **Rome**, le roi Édouard rend visite à Léon XIII au Vatican. Son entrevue avec le Saint-Père a duré vingt-cinq minutes. Vainement des protestants fanatiques avaient sollicité le souverain anglais de s'abstenir de cette noble démarche.

30. — A **Versailles**, Mlle de Lambert est condamnée par le tribunal à huit jours de prison, pour apostrophe au juge de paix lors de l'apposition des scellés au couvent des Pères Capucins.

— L'agitation continue dans toute la **France** autour des couvents, provoquée par les mesures de rigueur prises contre les religieux qui protestent de leur droit.

— A **Salonique**, les insurgés macédoniens font sauter à la dynamite la Banque ottomane.

— A **Marseille**, retour du président Loubet.

Mai 1er. — Entrée solennelle du roi d'Angleterre à **Paris**.

— La Cour de cassation rend sa sentence dans l'affaire des Pères Salésiens et casse les arrêts de la Cour d'appel d'Aix en leur faveur. Cette sentence est contraire à la sécularisation sur place.

— Expulsion des Pères Capucins à **Marseille** et à **Millau**.

— A **Nantes**, les scellés sont mis chez les Pères Prémontrés.

2. — Le roi Édouard VII préside une revue à Vincennes et des courses à Longchamp. Il est reçu à l'Hôtel de ville.

— A **Delphes**, inauguration du musée en présence de M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique en France.

— A **Rome**, l'empereur d'Allemagne, Guillaume II, se rencontre avec le roi d'Italie.

3. — En **France**, les lettres épiscopales se succèdent sans interruption, en réponse à la double circulaire de M. Combes. La grande majorité des prélats refuse de s'associer soit à la fermeture des chapelles, soit à l'interdiction de la prédication aux religieux sécularisés.

— A **Paris**, banquet offert au roi Édouard par le président Loubet. Toast du souverain anglais pour la marche des deux pays « dans la voie de la civilisation et de la paix ».

— A **Rome**, visite de l'empereur Guillaume au pape. L'empereur est accompagné du kronprinz et du prince Eitel. Place Santa-Maria, les pèlerins de Cologne font une ovation au souverain. Il est très acclamé par la population romaine.

4. — A **Millau** (Aveyron), plusieurs Pères Capucins incarcérés le 1er mai sont remis en liberté.

— A **Nantes** (Loire-Inférieure), les Pères Prémontrés sont condamnés à 50 francs d'amende chacun. Manifestations sympathiques.

— A **Cherbourg**, réception du roi Édouard VII.

5. — A **Paris**, réunion du Syndicat de la Presse parisienne pour prendre connaissance de la protestation de MM. Féron-Vrau et Jules Bouvattier, au sujet des perquisitions pratiquées le 11 avril, dans les bureaux du journal *la Croix*. Le comité, après avoir entendu les intéressés, a mis aux voix l'ordre du jour suivant :

Considérant qu'une telle procédure poursuivie, en violation ouverte du secret professionnel, serait, si elle était acceptée comme légale, la négation même de la liberté de la presse, dont elle rendrait l'exercice impossible,

A l'unanimité :

Proteste avec la plus grande énergie contre les actes dont la direction d'un journal politique a été victime, et charge son bureau de communiquer cette protestation au gouvernement.

— A **Nancy** (Meurthe-et-Moselle), les magistrats, appuyés par la gendarmerie, font une descente dans le couvent des Oblats. Charge de cavalerie contre la foule, qui manifeste en faveur des Pères. L'armée appuie la gendarmerie.

— A **Nantes**, dix-huit manifestants de la veille sont condamnés à l'amende ou à la prison.

6. — A **Saint-Pourçain** (Allier), violente bagarre devant le pensionnat des Frères Maristes.

7. — A **Paris**, dix-sept Pères Capucins, du couvent de la rue de la Santé, comparaissent devant la neuvième chambre correctionnelle présidée par M. Puget. De nombreux amis leur font cortège, parmi lesquels l'amiral de Cuverville et M. de Marcère, sénateurs; les généraux de Charette et Récamier, l'amiral Mathieu. Sur le parcours les religieux sont salués du cri : « Vive la liberté ! » Malgré la plaidoirie de Me Boullay, concluant que « le rejet en bloc par la question préalable ne saurait équivaloir à une loi qui, aux termes de la Constitution de 1875, devait être votée par les deux Chambres; qu'en conséquence la procédure légale n'a pas été suivie, et que la poursuite est sans base légale », sur le réquisitoire contraire du substitut Lescouvé, seize des prévenus sont condamnés à 25 francs d'amende chacun; un autre, missionnaire en Abyssinie, est acquitté. A leur retour au couvent, les Pères sont acclamés sans interruption par la foule.

8. — A **Carcassonne**, mise en liberté des six Pères Capucins expulsés et incarcérés.

9. — A **Clermont-Ferrand**, comparution des Pères Rédemptoristes devant le tribunal correctionnel, pour infraction à la loi sur les associations et refus de se disperser. Le tribunal condamne les prévenus à 10 francs d'amende.

— A **Angers**, sont condamnés à une amende de 25 francs les Pères Capucins poursuivis pour infraction à la loi sur les associations. Condamnation des Pères Oblats.

— A **Nancy**, départ des religieuses du Sacré-Cœur pour l'Italie, après la fermeture de leurs deux maisons.

— A **Oran**, le Conseil général vote à l'unanimité une motion disant que le Conseil général supplie le gouvernement de prendre d'urgence toutes les mesures compatibles avec notre honneur et notre sécurité, pour réprimer énergiquement et rapidement les attentats criminels commis sur la frontière et pour en prévenir le retour. Cette motion est occasionnée par le récent pillage d'un convoi français protégé par cent hommes de détachement. Attaquée par quinze cents pillards arabes, la colonne a été anéantie.

— A l'**île Rousse** (Corse), expulsion des Pères Franciscains. A **Vico**, les Oblats sortent volontairement de leur couvent pour éviter que le sang ne soit répandu.

— A **Gannat**, condamnation des Pères Rédemptoristes à chacun 16 francs d'amende.

10. — A **Montreuil-sur-Mer**, le docteur Morel, républicain, est élu député contre M. Truy, nationaliste, récemment invalidé.

— En **Espagne**, élections sénatoriales. Les conservateurs obtiennent la majorité.

Paris, le 10 mai 1903.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LA

GRANDE PROMESSE DU SACRÉ CŒUR

Dans les *Études* de l'an dernier[1] a paru, sous ce titre, un travail reproduit récemment[2] dans *le Messager du Sacré-Cœur*. L'article, signé Le Bachelet, témoigne à la fois de la science et de la piété de son auteur : il instruit et fait du bien. Nous nous sommes réjoui du suffrage si autorisé qui vient confirmer l'authenticité de la promesse[3], et enlever toute appréhension que certaines expressions dubitatives de la Bienheureuse pourraient faire naître. Un ordre de sa supérieure les explique : elles sont une preuve, non d'hésitation, mais d'obéissance.

A l'encontre de certains dires vulgaires, M. Le Bachelet démontre très bien que la pratique des neuf premiers vendredis ne doit nullement garantir la réception effective des derniers sacrements[4]. Il rejette encore fort à propos comme insuffisante toute explication qui réduirait les effets des neuf communions demandées à ceux qu'elles contiennent par elles-mêmes. Évidemment, le privilège renchérit sur l'efficacité inhérente à la condition prescrite.

Bref, toute l'explication de l'article ne soulève aucune objection de principe, et sera même, nous n'en doutons pas, acceptée pleinement par beaucoup de lecteurs.

1. T. LXXXVIII, p. 385.
2. Livraison d'octobre 1902.
3. En voici le texte : « Je te promets dans l'excessive miséricorde de mon cœur, que son amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communieront neuf premiers vendredis du mois, tout de suite, la grâce finale de la pénitence; ils ne mourront point en sa disgrâce ni sans recevoir leurs sacrements, mon divin cœur se rendant leur asile assuré en ce dernier moment. » (*Vie et œuvres*, t. II, p. 195-196.)
4. Nous nous demandons seulement si l'explication ne pourrait pas être plus simple. « Ils ne mourront point... sans recevoir *leurs* sacrements. » Cette expression ne revient-elle pas à celle-ci : « Ils ne mourront point... sans recevoir les sacrements dont ils auraient besoin » pour bien mourir?

M. Le Bachelet a-t-il cependant dit assez? Le souci de correction et de prudence ne l'a-t-il pas rendu réservé à l'excès? Ne peut-on pas donner à la promesse une portée plus ample? Celle-ci ne semble-t-elle même pas appelée par les raisonnements de l'éminent théologien? Nous le croyons. Un peu plus d'audace, pensons-nous, toute l'audace qu'autorise la vérité, est de nature à mieux servir les intérêts du Cœur de Jésus. Et, affranchi par notre but même de toute crainte de déplaire, nous nous permettons d'user de franchise pour contredire un ami, ou plutôt pour achever sa pensée et l'inviter à faire un pas de plus dans la bonne voie.

Rappelons d'abord, d'une façon sommaire et précise, l'opinion de M. Le Bachelet.

La *condition* à laquelle la grande faveur est subordonnée doit s'entendre de neuf bonnes communions, faites le jour requis, et que ne vicie aucune intention présomptueuse de délaisser ensuite le service de Dieu. Tel est aussi notre avis : il nous paraît dicté par l'évidence même.

Cette condition dûment remplie, les fidèles se trouvent, vis-à-vis de la promesse, dans une triple situation :

1° S'ils continuent d'accomplir constamment les devoirs essentiels de la loi chrétienne, ils ont un *droit acquis au salut*[1];

2° S'ils viennent à s'appuyer sur la promesse de Notre-Seigneur pour s'abandonner à la tiédeur ou au péché, ce *droit est perdu* par eux, aussi longtemps du moins qu'ils demeurent dans cet état[2];

3° S'ils tombent dans le péché par fragilité, sans cesser de

1. « Rien ne nous autorise à considérer la réalisation de la promesse comme absolue par ailleurs, je veux dire comme indépendante des conditions ordinaires du salut, qui consistent en général dans le constant accomplissement des devoirs essentiels de la vie chrétienne. D'où cette première conséquence : le droit acquis par le fidèle qui a fait pieusement la neuvaine de communions mensuelles en l'honneur du Sacré Cœur, ne garde une valeur incontestable, que si l'on y joint l'accomplissement fidèle des conditions ordinaires du salut. » (*Loco cit.*, p. 392.)

2. « Si, la neuvaine faite dans de bons sentiments, quelqu'un s'appuyait ensuite sur la promesse du Sauveur pour s'abandonner à la tiédeur ou au péché, il détruirait en quelque sorte le droit qu'il avait acquis, ou du moins il en rendrait l'application impossible, tant qu'il demeurerait dans cet état de présomption et de péché. » (*Loco cit.*, p. 389.)

conserver pour le Sacré Cœur des sentiments de dévotion imparfaite, ils peuvent *espérer* une grâce de conversion, *sans y avoir un titre assuré* (p. 392).

La pratique des neuf premiers vendredis donne-t-elle une garantie contre cette présomption qui fait perdre tout droit? L'article l'insinue peut-être, mais ne contient là-dessus rien de formel.

Eh bien, si la grande promesse doit être ainsi comprise, elle n'a d'effet véritable que dans la troisième situation visée ci-dessus, et cet effet se réduit à l'*espoir* que les neuf communions seront un titre de plus à la miséricorde victorieuse de notre Dieu.

Il est aisé de démontrer cette conséquence.

Tout fidèle qui persévère dans les devoirs de la vie chrétienne n'est-il pas sûr de son salut? On ne voit donc pas quel avantage résulte de la promesse dans la première hypothèse.

Qu'arrive-t-il, d'après l'article, de celui qui tombe dans la présomption? S'il y reste, il ne se ressent aucunement des communions faites. S'il en sort, le voilà *juste*, avec droit acquis au salut s'il demeure fidèle (première hypothèse), ou *pécheur par fragilité*, et alors il est ramené à la troisième catégorie, où les neuf communions fondent un certain espoir de conversion.

Rapprochons cette interprétation des termes employés par la Bienheureuse. Qui ne voit quelle atténuation on leur a fait subir! « Je te promets, dans l'*excessive miséricorde* de mon cœur, que son *amour tout-puissant* accordera à *tous ceux* qui communient... la *grâce finale* de la pénitence. Ils ne mourront pas en sa disgrâce. »

D'après l'article, cela voudrait dire : « Dans l'excessive miséricorde de mon cœur, mon amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communieront neuf premiers vendredis de suite la grâce finale de la pénitence, du moins s'ils auront persévéré dans ma grâce. J'y ajoute même une sérieuse probabilité de conversion, pour ceux qui l'auraient perdue par pure faiblesse. »

Mais la pratique, continuée neuf mois durant, d'une bonne communion mensuelle en l'honneur du Sacré Cœur ne suffisait-elle pas par elle-même à fonder une espérance réduite à

ces proportions? Les écrits de la Bienheureuse ne sont-ils pas remplis d'assurances semblables en faveur de toutes les formes d'hommages sincères au Sacré Cœur?

Que devient, dès lors, la spécialité de la faveur? Qu'est-il besoin d'invoquer une excessive miséricorde, un *amour tout-puissant*, pour proclamer une efficacité connaissable par ailleurs et à laquelle on a fort justement (p. 391) refusé en principe de borner l'influence de cette promesse solennelle? La magnificence des expressions est-elle en rapport avec une conclusion aussi modeste?

Quelles grandes raisons imposent une pareille réserve? Serait-ce la fameuse définition du Concile de Trente[1] qui frappe d'anathème ceux qui se croiraient assurés du don de la persévérance finale? Non, car l'auteur de l'article le dit très bien, on n'y condamne qu'une assurance absolue et infaillible, et une révélation privée ne donne qu'une haute probabilité.

Voyons les autres arguments. On invoque l'autorité de Bellarmin[2], dans un passage cité par Benoît XIV. Il y est dit, en substance, que la sainte Écriture attribue à différents moyens, notamment à l'aumône, une efficacité certaine de justification, qui sous-entend pourtant l'accomplissement des conditions communément requises.

Remarquons d'abord que l'on ne saurait assimiler les conseils de l'Écriture sainte à ceux d'une révélation particulière. Nos saints Livres nous proposent l'économie générale de notre salut, et leurs recommandations sont destinées à mettre en relief la place qu'y tient telle ou telle disposition ou action. Les promesses particulières renchérissent, dans les cas auxquels elles s'appliquent, sur les effets communs des actes demandés. Puis, à y regarder de près, les observations de Bellarmin, bien loin d'appuyer une explication forcée, ne tendent qu'à conserver aux paroles de la sainte Écriture leur sens simple et naturel. Le savant cardinal réfute, à cet endroit des *Controverses*, l'absurde opinion qui niait la nécessité du ferme propos pour obtenir la rémission de ses

1. Sess. VI, chap. XVI, can. 16.
2. *Controverses : De Sacramento Pœnitentiæ*, liv. II, chap. VII, n. 12.

péchés. On alléguait des textes qui n'en faisaient pas mention expresse. Bellarmin répond par d'autres citations où le salut paraît lié à la foi, à la crainte de Dieu, à l'aumône, sans que personne au monde, dit-il, en tire cette bizarre conclusion, que l'aumône seule, par exemple, assurerait le ciel même à défaut de toute justice intérieure. Et certes, de nos jours encore, interrogez le chrétien le moins instruit sur le sens d'expressions pareilles à celle-ci : « L'aumône délivre de la mort », il admettra sans difficulté cette interprétation : Faites avec les dispositions voulues, les bonnes œuvres, dont l'aumône est le type, plaident victorieusement devant Dieu la cause de l'homme coupable et lui obtiennent une grâce de pardon et de rémission. Le contexte même n'est-il pas formel ? « L'aumône, y est-il dit, fait trouver *miséricorde* et vie éternelle[1]. »

Enfin, appliquée à notre cas, la remarque de ce grand auteur n'a rien qui gêne une acception beaucoup plus simple et plus ample des termes de la douzième promesse. Il résulte seulement de cette théorie que nul ne sera sauvé par l'effet immédiat et exclusif des neuf communions. Qui jamais a pensé le contraire ? Les termes mêmes de la Bienheureuse ne souffrent pas cette interprétation. Que promet Notre-Seigneur ? La grâce de la pénitence finale. Entre les communions et le salut se trouvent donc des secours et des faveurs multiples, les actes méritoires amenés par eux, la concession d'une heure propice pour mourir ; tout cet ensemble, en un mot, qui constitue la grâce insigne de la persévérance finale. Peu importe, dès lors, qu'on restreigne les expressions de la Bienheureuse ou qu'on leur garde leur généralité, le salut de ceux qui font les neuf communions, comme des autres hommes, est dû immédiatement à la grâce de la pénitence finale. Cette grâce, que nous ne saurions strictement mériter, pouvons-nous l'obtenir de la libéralité divine par nos prières et nos bonnes actions ? Assurément. Dieu peut-il la garantir en récompense de quelque œuvre excellente ? Oui, encore. C'est ce qu'il fait, lorsqu'il donne à certaines âmes privilégiées l'assurance infaillible de leur

1. Tobie, chap. XII.

salut, que le Concile de Trente reconnaît pouvoir résulter d'une révélation particulière. Les saints, prévenus de cette grâce, ne sont pas dispensés des conditions communes. Ils savent qu'ils ne seraient pas sauvés, si, à leur dernier instant, Dieu ne trouvait en eux *la foi qui est animée par la charité.* Mais ils savent aussi que Dieu tient les cœurs en sa main; qu'il peut, sans violenter leur liberté, les conduire infailliblement à cette fin bienheureuse.

Or, Dieu ne peut-il pas de même libéralement rattacher la grâce de la pénitence finale à l'accomplissement d'une action qui lui est chère? C'est là précisément ce que, au témoignage de la Bienheureuse, l'excès de sa miséricorde, son amour tout-puissant veulent assurer à ceux qui communient saintement neuf premiers vendredis de suite.

Qu'arriverait-il cependant, si l'on s'obstinait ensuite dans une présomption orgueilleuse? Si cette question nous était posée, nous répondrions sans hésiter en niant la supposition elle-même. Je le demande. La grâce de Dieu peut-elle empêcher la présomption subséquente, et à plus forte raison l'endurcissement dans ce péché? Évidemment. Pouvons-nous, sans la grâce de Dieu, persévérer dans la justice? La foi nous dit que non. Dieu, qui donne à tous des grâces pleinement suffisantes, peut-il m'accorder celles qu'il sait devoir être efficaces? Sans aucun doute. Peut-il cela en vertu d'une promesse, absolue ou conditionnelle? C'est bien certain. Nous disons donc que la douzième promesse contient cette garantie; tout comme la promesse divine d'assister à un triomphe de l'Église me garantirait jusqu'alors l'existence.

Que dire de l'argument tiré des promesses du *scapulaire*? Nous avons exposé ailleurs[1] comment elles se différencient de celles qui nous occupent. Elles requièrent, *d'après leur teneur même*, que la mort nous trouve revêtus des livrées de Marie. *In hoc moriens æternum non patietur incendium*[2] : « Qui meurt avec ce signe sera préservé des flammes éternelles. » Marie, d'ailleurs, c'est bien évident, entend récom-

1. *La Consécration au Sacré Cœur.* Vingt-sept méditations sur les offices du Sacré Cœur, etc. Deuxième édition. Tournai, Casterman; Paris, rue Bonaparte, 66.

2. Cf. Benoît XIV, *De festis Christi et B. V. Mariæ*, liv. II, chap. VI, n. 8.

penser la pieuse confiance qu'on place en son intercession en portant ses insignes, et elle ne promet rien au téméraire qui, se servant du scapulaire en guise de talisman, prétendrait s'en faire un titre pour pécher sans crainte et sans remords. Il cesserait de satisfaire à la condition requise pour les faveurs du scapulaire celui qui s'abandonnerait à la présomption, tout comme manquerait à la condition prescrite par le Sacré Cœur, celui qui, par une semblable témérité, vicierait quelqu'une des neuf communions. Les auteurs peuvent donc, à bon droit, pour le scapulaire, exiger l'absence de la présomption jusqu'à la mort; ils ne font qu'imposer une condition que jusqu'à la fin on savait devoir être remplie. Mais la persévérance jusqu'à la mort dans cette même disposition négative ne peut être mise parmi les conditions du privilège du Sacré Cœur sans faire violence au texte de la Bienheureuse. D'après les termes employés par celle-ci, la promesse de Notre-Seigneur n'est subordonnée à aucune pratique *de durée indéfinie*. Longtemps même avant la mort, il peut être pleinement satisfait à toutes les conditions. C'est ce qui fait la spécialité et l'excellence de la grande promesse.

Voici donc toute notre pensée[1]. Une suite de neuf bonnes communions, le premier vendredi du mois, telle est la *condition* du privilège. L'accomplissement de cette condition, tout comme la réalité même de la promesse, ne peut nous être connu qu'avec cette certitude morale qui suffit à bannir l'anxiété, sans donner lieu à aucune témérité présomptueuse.

Mais, sous cette seule réserve, les communions du premier vendredi valent à tous tant de grâces et de secours, qu'ils persévéreront dans le bien ou viendront avant la mort à récipiscence.

Et nous disons ainsi :

Parce que « Notre-Seigneur reste bien libre de promettre la persévérance finale à telles conditions qu'il jugera bon[2] »;

1. Nous l'avons développée, en prévenant aussi les abus, dans notre récente brochure : *la Grande Promesse du Sacré Cœur. Autorité, signification, usage*. Paris, Retaux.

2. Le Bachelet, article cité, p. 388.

Parce que « Notre-Seigneur n'a mis à son privilège qu'une seule condition particulière, la neuvaine des communions mensuelles[1] », et qu'en rattachant à cette seule condition expresse la mort en état de grâce, il garantit tacitement l'accomplissement des conditions communes;

Parce que tel est le sens simple et naturel des termes de la promesse;

Parce qu'aucune raison théologique n'impose une autre interprétation;

Parce qu'ainsi entendue seulement, la promesse manifeste une excessive miséricorde et amène le triomphe d'un amour tout-puissant.

A. VERMEERSCH.

1. Le Bachelet, article cité, p. 392.

CHOSES DE BRETAGNE

LE CENTENAIRE DE BRIZEUX EN 1903[1]

III

Je me suis étendu longuement et à plaisir sur les douze premières années de Brizeux; sur son enfance, passée dans un presbytère breton, et au milieu des paysans dont il a fait les héros de ses poèmes; sur ce cadre poétique d'un village de Bretagne, fidèle aux coutumes et aux costumes d'autrefois; fidèle au langage des aïeux, et à la foi de cette « race aux longs cheveux » qu'aucune force ne dompte quand elle a dit : Je veux, ou : Je crois.

Rien dans la vie du poète de *Marie* et des *Bretons* n'est plus consolant, rien n'est plus doux; surtout rien n'est plus pur. A mesure qu'il s'éloignera d'Arzannô, Brizeux s'éloignera de la Bretagne très chrétienne — la seule vraie. Il y vivra toujours par l'imagination; mais l'enfant de chœur du bon recteur Lenir ne fréquentera plus guère les églises que par le souvenir et qu'en vers. C'est un Breton *déraciné*; ou, comme l'a écrit l'auteur des *Épopées françaises* et de *la Chevalerie*, Brizeux, c'est « une âme errante[2] ».

A treize ans, il quitte le presbytère d'Arzannô pour le collège de Vannes; après avoir lu Virgile « au milieu des foins et des genêts », dans un paysage d'églogue, il s'en va l'étudier sur les bancs du vieux collège Saint-Yves, qui avait bien gagné, quelques mois auparavant, son titre de « collège royal ». C'était en 1816; en 1815, au retour de l'île d'Elbe, le collège Saint-Yves avait fourni un beau contingent de recrues à l'héroïque jeunesse du Morbihan qui prit les armes et osa tenir tête aux soldats de Napoléon, jusqu'au 10 juin — huit jours avant le désastre de Waterloo. Brizeux, vingt ans plus

1. Voir *Études*, 20 avril 1903, p. 145.
2. Léon Gautier, *Portraits contemporains*, 1880, p. 50.

tard, consacra un poème aux *Écoliers de Vannes*. Il raconta en bons vers, flottants et vagues, l'épopée de ces enfants qui, prêts à mourir pour Dieu et le roi, se disaient :

Puisqu'il faut mourir, nous mourrons en Bretagne !

Mais alors, Brizeux n'était plus le Breton d'Arzannô, de Vannes, du Champ des Martyrs ; lui, le compatriote de Georges Cadoudal, le condisciple de François Rio, « l'éloquent Rio, l'enfant de l'île d'Arz », il avait été affolé par le vacarme de 1830; il avait cru, comme son ami Auguste Barbier, aux trois Glorieuses et à la *sainte canaille* de Paris; aussi, à propos des *Écoliers de Vannes*, « il chante la liberté, non plus la liberté chrétienne ou bretonne, mais la liberté révolutionnaire qui vient de soulever des pavés[1] » — les pavés rouges!

Brizeux était arrivé à Paris en 1823, après avoir achevé ses classes au collège d'Arras, chez un sien oncle; après avoir été clerc d'avoué à Lorient, d'où il faisait quelques échappées à Arzannô. Paris le hantait, comme tous ces pauvres fils de la Bretagne qui vont y chercher la fortune, et y rencontrent la misère; en attendant la mort, bien différente de cette mort en Bretagne, rêvée par les écoliers bretons de 1815.

Voilà une dizaine d'années — qu'on me permette ce souvenir — je passais devant le Palais-Bourbon; et là, sur la petite place, au bout du pont de la Concorde, en face de cette muraille sans lumière, je vis, debout, immobiles, dans une sorte d'extase, trois paysans bretons, trois rudes gars des Côtes-du-Nord, avec leur petite blouse bleue qui descend au milieu du dos et leurs larges chapeaux à ruban de velours. Ils admiraient. Et, sans doute, dans leur rêve muet, ils se disaient que, derrière ce grand mur, on trouve à coup sûr le comble de toutes les ambitions humaines, comble de la richesse, de la puissance, du bonheur, comble de tout; sans parler du comble de la gloire, qui ne touchait que de loin ces simples fils des champs. S'ils ont, comme il faut l'espérer, repris le chemin de Guingamp ou de Plestin-les-Grèves, de

1. A. de Pontmartin, *Dernières causeries littéraires*, 1856.

quelle vision doivent-ils encore être obsédés! Ils ont vu, de leurs yeux vu, ce qui s'appelle vu, la Chambre des députés!...

Brizeux, à Paris, poursuivait un autre idéal. L'argent, il en avait besoin; la gloire, il en avait soif. Le monument qui fascinait le poète ambitieux et indigent, c'était, non pas le Palais-Bourbon, mais le palais Mazarin. Dans ses dernières années surtout, Brizeux fut secoué par la *fièvre verte*, comme M. de Pontmartin appelait cette maladie singulière. Il espéra, il attendit, il souffrit; et il ne fut point de l'Académie.

Un artiste chrétien de Bretagne, M. Théophile Busnel, dont le crayon expressif et vivant a traduit un bon nombre des plus beaux vers de Brizeux, a représenté, dans une gravure célèbre — qu'il faudrait répandre à travers les campagnes bretonnes — *le Breton à Paris*. Dans une mansarde nue, sur une misérable chaise, près d'une malle vide, en regard du costume breton qu'il vient de quitter, un jeune homme de vingt ans est assis; il est triste, il se souvient, il rêve. Son rêve, on le voit passer au-dessus de lui : c'est le village, la chaumière, la famille; c'est la Bretagne. Et, au bas de la gravure, on lit deux vers de Brizeux, tant de fois cités :

> Oh! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,
> Le devant de la porte où l'on jouait jadis!...

Quand il dessinait cette scène poignante, l'artiste — nous le savons de lui-même — songeait à Brizeux. Et, en vérité, à partir de 1823, toute l'histoire de Brizeux est là. Relisons le passage où lui-même l'avoue à qui sait comprendre :

> Oh! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,
> Le devant de la porte où l'on jouait jadis,
> L'église où, tout enfant et d'une voix légère,
> Vous chantiez à la messe auprès de votre mère;
> Et la petite école où, traînant chaque pas,
> Vous alliez le matin, oh! ne la quittez pas!
> Car une fois perdu parmi ces capitales,
> Ces immenses Paris aux tourmentes fatales,
> Repos, franche gaîté, tout s'y vient engloutir,
> Et vous les maudissez, sans pouvoir en sortir[1].

1. *Marie :* Le Pays.

Oui, toute la vie de Brizeux, depuis l'âge de vingt ans, tient dans cette dizaine de vers. A Paris, il fréquentait chez les gens de lettres et les peintres; il était devenu le familier du poète d'*Eloa*, Alfred de Vigny, et du poète des *Iambes*, Auguste Barbier; il allait en Sorbonne suivre les cours bruyants et la philosophie creuse de Victor Cousin. Son premier livre, *Marie*, était salué par Sainte-Beuve comme une révélation. Bientôt, les portes de la *Revue des Deux Mondes* lui furent ouvertes; de 1832 à 1857, Buloz accepta et paya sa prose ou ses vers; pour lui, ce fut le Pactole. Il avait des amis, car il était bon; il eut du succès, car il avait plus que du talent; mais il était malheureux. Il assistait aux réunions intimes des jeunes Bretons catholiques, où figuraient Aurélien de Courson, Alfred et Pol de Courcy, Léopold de Lézeleuc, futur évêque d'Autun, le poète des marins, M. de la Landelle, le vicomte de la Villemarqué et M. Audren de Kerdrel[1]; mais, dans cette pléiade de croyants et de vaillants, il était, selon toute la force du terme, dépaysé. Comme eux, il aimait la Bretagne, dont l'image ne le quittait pas; mais il ne s'agenouillait pas avec eux; rêveur, perdu dans les « tourmentes fatales », il les maudissait, ou, du moins, il en souffrait, « sans pouvoir en sortir ». Et je me rappelle cette phrase désolante, tombée de la plume d'Alfred de Courcy : « Brizeux..., l'amant passionné de la Bretagne, passait des années entières sans la revoir, fréquentant le foyer d'un petit théâtre, vivant, sous son manteau râpé, d'une sorte de vie de bohème[2]. »

Pauvre petit clerc d'Arzannô! Et voilà ce qu'il fut, une trentaine d'années, dans ce Paris qui attire, enchaîne et dévore. Il s'en échappa cependant, à diverses reprises, pour aller voir l'Italie, « pays du soleil et des muses », écrivait Auguste Barbier, son compagnon de voyage en 1831; pays de Virgile, pays de Raphaël, dont le génie éblouissait le jeune « Celte à l'œil bleu » et le mettait comme hors de lui. Quant à l'Italie, pays de la foi, il ne l'apercevait guère; le poète ne s'en souvient que dans « une ou deux pièces, où le

1. Voir l'*Étude biographique et littéraire sur Brizeux*, par M. le chanoine Max Nicol, p. 10 et 11.

2. *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1872.

son d'une cornemuse, la rencontre d'un saint breton à Rome remuent sa fibre nationale; c'est un artiste toujours, et presque jamais un pèlerin[1] ». La pensée de la Bretagne l'accompagna jusqu'au pied du Vésuve; là, il entendit un pifferaro qui jouait de la *piva*; cette musique « sauvage » lui rappela le biniou et le toucha au fond de l'âme[2].

Et alors, « plein des feux du volcan sacré », il se retourne vers la terre natale, vers l'odeur qui s'exhale « des genêts et des landes[3] »; après avoir respiré la lumière et les fleurs d'oranger, il vient se rafraîchir et revivre sa vie d'enfant en Arvor. Il rêve une sorte d'épopée rustique en l'honneur de la Bretagne; comme centre de poésie et d'observation, il choisit, près de Rosporden, le bourg de Scaër, « pays des luttes et des danses ». Là, il redevient celte, paysan avec les paysans; il se fait faire un costume breton; il arpente les alentours, cueillant, pour son poème, des images, des souvenirs, des légendes. Enfin, sainte influence du milieu, avec les douces impressions d'antan, la foi ou du moins la prière rentre dans cette âme « errante ». Il va revoir ses anciens camarades du presbytère d'Arzannô, qui aujourd'hui sont prêtres, recteurs des paroisses bretonnantes; il revoit Arzannô; il assiste à la messe dans la chère vieille église, où jadis il chantait au lutrin et maniait l'encensoir; après quoi, il écrit dans son journal ces trois mots, échos attendris de ses combats intimes : « Priez pour moi[4]! »

A quelque temps de là, Brizeux se met à parcourir la Bretagne, en pèlerin plutôt qu'en touriste; vêtu d'une blouse, un sac sur le dos, à la façon d'un colporteur ou d'un pauvre *pillaouer*. Il voit, il interroge, il écoute. Il va à Douarnenez, à Plougastel, à Huel-goat, à Quimper, à Rumengol, à Carnac, à Saint-Michel (celui de Bretagne), où il demande à l'archange de l'aider en son œuvre des *Bretons*; puis il revient à Scaër, où il constate avec une joie enthousiaste et enfantine que tout est breton, au meilleur sens du mot : « Grand'messe,

1. Eugène de Margerie, *Études littéraires*, 1865, p. 306.
2. *La Fleur d'or :* Les Cornemuses.
3. *Les Bretons*, chant II.
4. Voir la *Vie de Brizeux*, par M. l'abbé Lecigne; voir aussi l'étude de M. Louis Tiercelin sur *Brizeux à Scaër*.

recueillement, silence, longs cheveux; tous en *bragou-braz*. Rien n'a changé. La messe est servie par Jeronnik Huibant,

Enfant modeste et fin,
Qui, lorsqu'il sert la messe, a l'air d'un séraphin. »

A Scaër, il danse avec les paysans; il se promène en costume breton qu'il est heureux d'étaler; car c'est un beau et gracieux costume, qui ressemble à celui qu'il a décrit et chanté :

La braie aux larges plis, orgueil de la Cornouaille,
Le surtout d'un bleu clair brodé sur chaque pan,
La ceinture de cuir qui tient ferme la taille,
Le chapeau large, orné d'une plume de paon[1].

Le poète organise des courses et des luttes; à mesure qu'il se remet à la vie bretonne, qu'il assiste aux fêtes, qu'il suit les chemins creux dont la croix domine les talus, il se sent à nouveau si pénétré par l'esprit chrétien de Bretagne, qu'il se repent d'avoir écrit, çà et là, des hardiesses que la foi condamne; et, dans ses loisirs, il efface les expressions de blasphème ou de doute qui détonnent dans le texte primitif de *Marie*. Il s'est repris à aimer les crêpes de blé noir, les vastes tranches de lard salé qu'on arrose de profondes « bolées » de cidre. Le soir, il s'assied au coin du feu pour la veillée et fait réciter le *Pater* en breton aux petits enfants qui l'entourent. Il revit; toute la Bretagne chante dans son âme, avec les noms de ses villages ou de ses bourgs qui, à eux seuls, sont une poésie et une musique :

Comme en Grèce, des noms qui sonnent : c'est Argol,
Daoulâz aux frais ruisseaux, Logonna, Rumengol,
Les forts de Ros-Canvel sur les hautes falaises,
Et Plou-Gastell, jardins embaumés par les fraises[2]...

Quel dommage pour Brizeux qu'il ne se soit pas senti enchaîner au sol natal par tant de liens si forts et si doux! Certes, je ne partage pas les préventions et je ne voudrais point répéter les invectives sonores de Barbey d'Aurevilly à

1. *Histoires poétiques* : Laboureur ouvrier.
2. *Ibid.* : Les Fontaines sacrées.

l'endroit de Brizeux, « ce pifferaro des landes de Bretagne, puni pour les avoir quittées ». Selon Barbey d'Aurevilly, du jour où le poète d'Armor s'est laissé couper les cheveux par la civilisation, cette Dalila moderne, il a perdu sa vigueur, son génie, sa verve, toute sa poésie; Paris l'a ensorcelé et l'a tué.

Les jugements de Barbey le grandiloquent sont excessifs, comme ses métaphores. Pourtant, je serais bien tenté d'écrire après lui : Brizeux était « parfumé de Bretagne », il n'en était pas « pénétré ». « Plus breton, il eût été plus poète. Il fallait rester en Bretagne et, puisqu'il était faible, appuyer sa faiblesse aux dolmens de ce pays, qui sont solides, qui ne bougent pas et que l'homme ne peut emporter. Il fallait s'attacher à ce sol, et ne pas croire qu'en passant une fleur de genêt à sa boutonnière — comme les Athéniens mettaient une cigale d'or dans leurs cheveux pour dire qu'ils étaient autochtones — on est assez breton comme cela[1]. »

Mais l'envoûtement de Paris le tyrannise. Il emporte à Paris ses notes et souvenirs; c'est à Paris qu'il refait par l'imagination ses voyages de Scaër à Carnac ou à la pointe du Raz; qu'il revit dans les chaumières, dans les chemins creux, sur l'Océan et les falaises, avec ses personnages des *Bretons*. *Les Bretons* parurent en 1845. L'Académie les couronna; mais elle n'ouvrit point ses portes au poète qui comptait sur le fauteuil et sur les jetons de présence. La désillusion fut amère; les dernières années de l'homme en furent assombries. Néanmoins le poème demeure; il sera toujours le principal titre littéraire de Brizeux à la postérité, à la gloire. Le premier poème, qui avait fait connaître son nom, n'était qu'une longue idylle, une galerie de tableaux champêtres sans liaison, à travers lesquels le nom de la petite paysanne d'Arzannò, *Marie*, revenait comme un *leitmotiv* aux notes mélancoliques et lointaines. *Les Bretons* sont une œuvre, l'œuvre de Brizeux.

Qu'est-ce donc que *les Bretons* ?

1. *Les Œuvres et les hommes*, 1862 : Les Poètes, Brizeux.

IV

Brizeux analyse lui-même son œuvre, à grands traits, dans cette demi-page de la préface : « Petit enfant, longtemps en robe, chanter seul dans la lande en gardant les bestiaux; accourir par les chemins creux, d'une lieue et plus, au catéchisme; bientôt fleurir en de fraîches amours au milieu des pardons, des luttes et des veillées, amours qui, après la grande épreuve du tirage au sort, se termineront à l'église; et, dès lors, tout au travail sérieux, élever dans les mêmes mœurs la jeune famille, puis ensevelir les grands-parents : voilà les phases invariables et les mêmes pour tous de cette existence sévèrement réglée. Un pèlerinage à Sainte-Anne-d'Auray ou à Saint-Jean-du-Doigt, quelque foire célèbre, comme celle de Kemper ou de la Martyre, seront les événements notables; mais le chant, les croyances, les traditions merveilleuses sauront bien animer de leurs couleurs riantes ou sombres cette apparente monotonie. »

La monotonie existe dans le sujet et dans la trame du poème, où il n'y a qu'un fil; fil quasi impalpable, qui relie vaguement les uns aux autres les paysages avec les épisodes. Et, pour le fond, c'est tout. Le poème ne vaut que par les détails, comme, du reste, toutes les productions de Brizeux, dont Sainte-Beuve avait, dès le premier jour, défini la manière : « De jolis détails de mœurs, des vers qui peignent des coins de paysage »; mais le poète « semble toujours avoir peur d'en dire trop[1] ». D'où il suit qu'il est souvent à court d'haleine, et que, même là où il dit le plus, on sent qu'il manque quelque chose. « Ce qui a toujours manqué à Brizeux, c'est le talent de *composition*. Il ne sait pas grouper les divers éléments de ses poèmes, pour en faire un tout harmonieux et *un*[2]. »

Ce serait à tort qu'on appellerait *les Bretons* l'épopée de la Bretagne : non seulement faute de composition, mais faute surtout de héros épiques. La Bretagne en compte une légion; héros authentiques, devant lesquels pâlissent les grands

1. *Causeries du lundi*, t. V, p. 310-311.
2. Léon Gautier, *Portraits contemporains*, p. 33.

noms de *l'Iliade*. Les demi-dieux d'Homère sont en réalité de petites gens auprès d'un Du Guesclin, d'un Beaumanoir, d'un Charles de Blois, d'un Clisson, d'un Richemont, d'un Duguay-Trouin, d'un La Tour d'Auvergne, ou d'un Georges Cadoudal...

L'épopée de Bretagne est encore à faire, et, d'ailleurs, la véridique histoire y suffit. Brizeux avait, paraît-il, songé à glorifier les vieux chefs à demi légendaires de l'Armorique,

Le grand Noménoé, Morvan, rivaux d'Arthur[1].

Dans *les Bretons*, il nomme en passant les druides coupeurs du gui de chêne, et les guerriers vénètes bataillant contre César. Mais d'ordinaire, au lieu de regarder très haut ou très loin, il ne regarde qu'autour de lui. Il dit quelque part qu'il a voulu chanter « les loups et les taureaux »; il a fait mieux : il chante, il idéalise les paysans qui se meuvent, travaillent, souffrent, dansent et meurent dans le cadre pittoresque, mais étréci, de l'Armorique contemporaine. C'est la vraie Bretagne, mais vue presque toujours par les petits côtés[2]; ce sont les vrais Bretons, mais dont on aperçoit le costume plus que l'âme; ils prient, mais des lèvres plus que du cœur; ils sont chrétiens, mais d'abord superstitieux[3].

Par contre, l'artiste appuie beaucoup trop sur certaine couleur locale qui fait peu d'honneur à ses rustiques héros; à tout propos, il les mène boire, et ils boivent sans soif comme sans mesure :

... Quels flots de boisson leur gosier entonna !...
... Tous sont à boire et boivent à plein verre,
Vrais Bretons !... (Chant VII.)

1. *Les Écoliers de Vannes*.

2. « Je regrette que, dans *les Bretons*, le paysage ne soit pas traité avec plus de développements. Puisque nous étions là en pleine campagne, on aurait aimé à entendre plus souvent l'air frissonner dans le feuillage, à voir l'ombre des grands chênes baigner le front des paysans, à respirer l'odeur salubre des prairies. » (Auguste Desplaces, *Galerie des poètes vivants*, 1847.)

3. « Brizeux n'est chrétien que par le sentiment, et non point par la foi. » (L. Gautier, *lib. cit.*, p. 33.)

Au sortir de l'église, un personnage s'écrie bien vite, un peu trop vite même :

> Entrons où nous voyons ce bouquet de pommiers !
> (Chant XII.)

Et naturellement, on entre et on boit, comme si on ne buvait qu'en Bretagne. Il retentit là trop de « disputes d'hommes soûls » (chant XIX); il coule trop de cidre à travers cette poésie, où gazouillent des ruisseaux limpides, plus harmonieux que l'Ilissus et l'Eurotas; écoutez, par exemple :

> C'est le Blavet tout noir au milieu des forêts ;
> L'Ellé plein de saumons, ou son frère l'Izôle
> De Scaër à Kemperlé coulant de saule en saule,
> Et de là, pour aller ensemble à Lo-Théa,
> Formant de leurs beaux noms le doux nom de Lêta.
> C'est l'El-Orn... (Chant II.)

Mieux vaut cette musique-là que le choc des brocs ou des verres et les cris des ivrognes.

Enfin — et ce sera notre dernière critique — le poème, auquel le poète consacra douze ans de sa vie parisienne, sent l'huile, comme auraient dit les anciens; ou plutôt, il trahit l'effort de l'ouvrier qui compose loin des ajoncs d'or et tout près du pont des Arts. C'est ce que lui disait M. de Pontmartin, avec autant de bienveillance que d'esprit, et en le couvrant de fleurs : « Élégant sous un air de simplicité plus charmante encore que sincère; mâle comme cette race celte qu'il chante et dont il est sorti; sain comme l'air de ses grèves; pur comme le regard de ses vierges d'Arvor; mais, au fond et en y regardant de près, poète très habile, très raffiné, au milieu de tous ses *Breiz*, de tous ses *Coat-Forn*, de tous ses *Enn-Tell*[1]... »

Oui, poète très habile; habile surtout à saisir et à rendre les moindres détails *vécus*. Là, il excelle. Un critique prétend qu'il a sculpté des camées; j'aime mieux dire qu'il a peint tantôt des aquarelles, tantôt des miniatures. On en trouve d'exquises, à chaque feuillet des *Bretons*.

Je perdrais mon temps à choisir. Dans chacun des vingt-

1. *Dernières causeries littéraires*, 1856, p. 319.

quatre chants, il y aurait cent vers à prendre sur trois cents; et le mieux sera toujours, non de citer un poète, mais de le lire. Lisez *les Bretons*. Tout y est décrit au vif : la nature, les gens, les usages, les légendes... Là, c'est le Morbihan, où l'

> On compte autant d'îlots qu'il est de jours dans l'an
> (Chant IV);

plus loin :

> L'isthme de Quiberon couvert de sable jaune;

là-bas, c'est l'île mystérieuse, faite de rochers plats et mornes qu'on découvre dans la brume, du haut des falaises lugubres qui enceinturent la baie des Trépassés :

> L'île des Sept-Sommeils, Seîn, l'île druidique,
> Si basse à l'horizon, qu'elle semble un radeau
> Entouré d'un millier de récifs à fleur d'eau...
> L'épouvante est partout sur ce haut promontoire,
> Et chacun de ses noms dit assez son histoire.
> A gauche, ces rochers de la couleur du feu,
> C'est l'Enfer de Plô-Goff; sur la droite, au milieu
> De ces dunes à pic, c'est l'exécrable baie,
> La Baie-des-Trépassés, blanche comme la craie :
> Son sable pâle est fait des ossements broyés,
> Et les bruits de ses bords sont les cris des noyés.
> (Chant X.)

Et jadis, si l'on en croit ce que racontent les anciens, en ces funèbres parages, en cette île des « hideuses Walkyries », les hommes Kernéotes, du fond de leurs huttes de grès, épiaient le passage des navires, comme le cormoran guette sa proie. Ils attachaient des fanaux à la corne des vaches, qu'on lâchait sur la côte; trompés par ces feux de mort, les vaisseaux se brisaient sur les écueils. Et les sauvages habitants de cette île, où il ne pousse pas une herbe, pillaient les naufragés, en remerciant saint Beuzec qui, autrefois, voilà bien longtemps, traversa la mer « dans une auge de pierre » :

> C'est notre seigle, à nous! c'est le blé destiné
> Par les saints de la mer aux enfants de Kerné.

J'aime mieux saint Cornéli, de Carnac, dont il nous souvient d'avoir vu l'image naïve, peinte sur la porte de son

église, telle que Brizeux la décrivait en 1840 : Bon saint Cornéli,

Votre crosse à la main et votre mitre en tête,
Des hommes de Carnac vous écoutez les vœux,
Majestueusement debout entre deux bœufs...
Au temps du vieux curé, j'en ai bonne mémoire,
Le Pardon de Carnac semblait un jour de foire !
Alors, parés de fleurs, de feuillage, d'épis,
Les bœufs au large cou, les vaches au long pis,
Arrivaient par milliers ; et, toute une semaine,
Leur cortège tournait autour de la fontaine.
(Chant v.)

De saint Cornéli, patron des bêtes à cornes, la légende populaire est merveilleuse ; mais elle dure trop, pour qu'on l'écoute ici tout entière. Deux mots seulement. Saint Cornéli a fait bien des choses dont on ne sait point les dates ; c'est très vieux ; de toutes ces choses, la plus fameuse, la voici. C'est lui qui, d'un geste, a dressé là, dans cette plaine immense et désolée, les étranges menhirs que les savants nomment les alignements de Carnac — un nom qui n'explique rien — et que les gens du pays appellent : Soldats de saint Cornéli :

Sous chaque pierre un corps repose enseveli ;
Pourtant nous les nommons Soldats-de-Cornéli ;
Ecoutez : les soldats de deux rois idolâtres
Poursuivaient notre saint déjà l'ami des pâtres ;
Et sur un chariot traîné par de grands bœufs
Le bon vieux Cornéli se sauvait devant eux ;
Or, voici que la mer, terrible aussi, l'arrête ;
Alors le saint prélat, du haut de sa charrette,
Tend la main : les soldats, tels qu'ils étaient rangés,
En autant de menhirs, voyez, furent changés !
(Chant III.)

Et ils seront là, tout le temps que le monde sera monde.

Saint Corentin, de Kemper, est aussi puissant que saint Cornéli, de Carnac. A preuve, l'histoire du poisson toujours vivant, toujours nageant, dont, chaque matin, il taillait un morceau pour son dîner. Des étrangers, mauvais chrétiens, venus du Léon, lui volèrent son poisson ; mais, comme un chacun le devine, ce bien mal acquis ne leur profita point :

Que tous ceux d'Elliant et des mêmes chemins
Boivent à sa fontaine et s'y lavent les mains !

Non pas les Léonards, eux de qui les ancêtres,
Voici quelque mille ans, hommes jaloux et traîtres,
Volèrent le poisson dont notre Corentin
Coupait, pour se nourrir, un peu chaque matin,
Et qui, chaque matin, ô pieuse merveille!
Nageait dans sa fontaine aussi frais que la veille.
(Chant XIX.)

Ailleurs, vous entendez la légende de saint Jean-du-Doigt; tous les pauvres perclus, lépreux, hydropiques, en allant vénérer le Doigt béni, vous raconteront son transfert prodigieux de Normandie en Bretagne :

Tous au bord du chemin chantent saint Jean-du-Doigt,
Saint Jean le Précurseur, le patron de l'endroit;
Comment ce Doigt sacré, sauvé d'un incendie,
Bien longtemps fut l'honneur d'un bourg de Normandie;
Comme un jeune Breton, clerc au pays normand,
Chaque jour sur l'autel l'honorait; et comment,
Lorsque vers son hameau revint l'écolier sage,
Tous les clochers sonnaient d'eux-même à son passage...
(Chant XI.)

Car le Doigt venait avec le clerc en Bretagne bretonnante.

Evidemment, dans cette litanie des saints de Bretagne, la bonne sainte Anne ne saurait être oubliée :

C'est notre mère à tous; mort ou vivant, dit-on,
A Sainte-Anne, une fois, doit aller tout Breton.
(Chant VI.)

Ces légendes saintes fleurissent comme la bruyère rose sur les landes, au milieu des récits, des discours, des descriptions; d'où il faudrait détacher le tableau des Quêteurs, le tableau des Mineurs, le tableau des Noces, le tableau des Pardons, le tableau des Travaux d'automne, le tableau des Guérisons par l'eau de source, où le petit Loïc, enfant de trois ou quatre ans, fut plongé « comme une petite anguille », et d'où il sortit beaucoup plus sain que toutes les anguilles de la création[1].

1. Cette thérapeutique cruelle, racontée par Brizeux, se pratique toujours, malgré « le prêtre » et « le gendarme ». Voir l'étude très curieuse et toute récente : *le Culte de l'eau en Armorique*, par M. l'abbé A. Milon, p. 17. Saint-Brieuc, 1901.

Voir encore le tableau des Vœux aux Saints, celui des Fiançailles, celui de la Mort du vieux fermier; et combien d'autres. Arrêtons-nous à ce coin de toile où l'on voit lutter les paroissiens de Banalec et ceux de Scaër; deux jeunes gars, un noir et un blond, ouvrent la lutte, tandis que la foule, hommes et femmes du Corré, du Faouët, de Kérien, de tous les alentours, est là haletante, à genoux sur l'herbe du pré, ou pendue aux troncs des ormes et des frênes : cela dure trois heures et c'est très beau. Mais ce qui est plus beau encore, presque plus beau que dans *l'Iliade* et *l'Énéide*, c'est le combat de Tal-Houarn et de Lan-Cador :

Ils se prirent la main en ennemis courtois,
Et firent tous les deux un grand signe de croix.
Debout, pied contre pied et tête contre tête,
Comme s'ils attendaient que leur âme fût prête,
Ils restèrent ainsi tellement engagés
Qu'en deux blocs de granit on les eût dits changés.

Ils luttèrent sans fléchir d'une ligne, jusqu'à la nuit; et quand le peuple leur cria : « Assez! » ils se mirent tous deux à chanter une superbe improvisation en langue celtique. Les lutteurs, chez Homère et chez Virgile, ne songent guère à la poésie : Darès, Entelle et les autres, vainqueurs ou vaincus, ont besoin de se refaire un peu. En Bretagne, pour bien finir, on chante.

Après les luttes, les danses, les pardons et les noces, vient le tour des choses sérieuses, du deuil et de cette Nuit des Morts, pendant laquelle les chanteurs du lugubre cantique des Trépassés frappent trois grands coups à la porte des maisons où l'on veille. Mais écoutons quelque chose de plus triste encore, à savoir les grincements du char de l'*Ankou*, que l'on entend craquer sur ses essieux rouillés, quand un agonisant va rendre l'âme :

Je l'entends! Je l'entends! Priez Dieu. Sa charrette,
Couverte d'un drap blanc et que mène un squelette,
Arrive de la lande; aux sifflements du vent,
Elle a fait quatre fois le tour du vieux Peûl-Van;
Malgré les joncs, les rocs, les bruyères arides,
Traversant à grand bruit la Terre-des-Druides,
Elle franchit dans l'ombre, avec ses blancs coureurs,
Le Village-du-Barde et celui des Terreurs;

Tous les oiseaux de nuit la suivent ; elle longe
Le bois de Garz-Cadec et, d'un bond, elle plonge
Jusqu'au creux du vallon ; la Charrette-de-Mort
En cahotant remonte et roule dans Coat-Lorh.
(Chant xv.)

A genoux! l'âme s'en va : *De profundis!*

Il faut se borner. Mais lisez ou relisez *les Bretons*. Pas un vers d'où ne se détache une image bretonne; pas un alinéa qui ne traduise une émotion bretonne : joie ou douleur; dans aucune œuvre, que je sache, on n'a enchâssé tant de souvenirs, d'allusions, de faits, de sentiments où frissonne l'âme d'un pays. J'ai dit que les vingt-quatre chants de ce long poème ne sont reliés que par un fil, et c'est vrai. Mais ils s'enchaînent et vivent par une pensée : l'amour de la Bretagne. Où est le pays qui fut jamais chanté avec autant de soin, de talent et d'amour?

Avec le seul volume des *Bretons*, Brizeux aurait dû conquérir la récompense qu'il rêvait. Combien, parmi les quarante Immortels, ont, depuis soixante ans, laissé une œuvre littéraire de ce mérite? On décerna seulement une médaille au pauvre artiste qui, malade, brisé, essayait de se reprendre à la vie, en sa chère bourgade de Scaër, — « dans une chaumière », disait le grave Villemain, en couronnant le livre.

Vers ce temps-là, si je ne me trompe, Brizeux reçut à Lorient une lettre qui le toucha vivement. Elle venait d'un poète breton, fidèle à Dieu comme à la Bretagne, Edouard Turquety, noble artiste, dont les poèmes enthousiasmaient la jeunesse chrétienne, voilà quelque quarante ans. La réponse de Brizeux trahit son intime souffrance et ce réveil de la foi que ravivait tout séjour en Bretagne :

... C'est moi, mon ami, qui vous demanderai quelques paroles d'encouragement, telles qu'il en sort de votre bon cœur. Mais, ceci entre nous, Turquety, ne montrons nos douleurs qu'à nos amis et à Dieu. O la poésie! le faible écho! Les hommes en sont émus : que serait-ce si elle rendait toutes nos joies et surtout nos souffrances ; mais, n'est-il pas vrai, en nous se fait le grand concert; en nous l'orage gronde. Le monde n'en reçoit qu'un vague murmure, ou bien quelques bouffées, mais bien vite arrêtées, qui forcent malgré nous les portes de notre âme. Mon cher Turquety, que n'êtes-vous donc ici?... Cette Bretagne aussi m'écrase; et pourtant ce Paris que vous regrettiez, il y a deux

mois, ne m'attire plus. Je regarde l'Italie; mais de là, j'en suis sûr, je retournerai les yeux sur cette triste, mais, hélas! mélancolique Bretagne.

O Turquety, aimons-nous bien; car nous nous sommes connus trop tard et nous avons perdu beaucoup de temps pour l'amitié : mais nos cœurs, nous pouvons le dire, sont francs et jeunes; et, après Dieu, le grand et sûr asile, ils nous offrent un refuge où tous deux nous pouvons nous consoler.

A vous, Bx[1].

En 1847, Brizeux repartit pour l'Italie. Il présenta un exemplaire des *Bretons* à Pie IX, qui bénit l'œuvre et l'ouvrier; récompense autrement enviable que la médaille de M. Villemain. En février 1848, au moment où la révolution grondait autour du pape, qui devait être aussi grand par ses malheurs que par son courage, Brizeux était mêlé aux cinquante mille chrétiens réunis sur la place de Saint-Pierre; quand Pie IX prononça les fières paroles : *Non posso, non voglio, non debbo tolerarli!* un immense vivat retentit : Brizeux sanglotait[2].

Il passa toute une année au pays du soleil, des muses, et du pape. Il souffrait; et peut-être il se répétait à lui-même les deux vers de *Marie* :

> Aujourd'hui que mes pas négligent le saint lieu,
> Sans culte, et cependant plein de désirs vers Dieu...

Ses amis crurent qu'il allait se faire moine : comme si les moines étaient toujours les transfuges de la douleur!

Il ne se fit pas moine, et ses dernières années furent tristes. Il travaille, il lutte contre la maladie et la pauvreté : une irritabilité nerveuse l'envahit, et une susceptibilité étrange le secoue. Il était fiévreux, agacé, aigri. « J'ai très peu connu Brizeux, écrit M. de Pontmartin; je ne l'ai rencontré qu'une fois, en 1852, chez un ami commun; et, je l'avoue, j'aurais pu l'écouter longtemps sans me douter que j'avais devant moi l'auteur de *Marie*. Si l'on m'eût dit, sans le nommer, que c'était là un poète, je l'aurais cru de la famille d'Archiloque plutôt que de celle de Virgile. Cette verve satirique, cette

1. Cette lettre inédite de Brizeux a été publiée dans l'intéressante *Vie d'un poète : Edouard Turquety*, par M. le conseiller Frédéric Saulnier, p. 239. Paris, Jules Gervais; Nantes, Émile Grimaud.

2. *Étude sur Brizeux*, par M. le chanoine Max Nicol, p. 29.

exubérance de récriminations et de colères, cette violence d'honnête homme doublé d'un homme nerveux, tant de sarcasmes et d'ïambes en prose sur les lèvres de ce poète si pur et si doux, tout cela me fit réfléchir... Le poète était suave, tendre, pieux, chrétien; l'homme était irrité. N'allons pas plus loin[1]. »

La paix, qu'il ne trouvait ni dans son âme ni chez ses amis de Paris, il vint une fois encore la demander à la Bretagne, à Scaër, « sur les bords de l'Izôle ». N'est-ce pas là, ou près du clocher d'Arzannô, qu'il aurait dû mourir? Il quitta Scaër, dans les derniers jours de 1856, le cœur déchiré : il pleurait et sanglotait; il marchait à reculons, pour voir une dernière fois ce coin de la Bretagne où il avait cueilli des poèmes et de la gloire, mais où il avait en vain cherché la paix que le monde ne donne pas[2]. Brizeux avait un besoin, une passion du soleil; il s'enfuit vers le midi de la France; et c'est là, à Montpellier, chez son ami Saint-René Taillandier, qu'il expira, le lundi 3 mai 1858.

Comment est-il mort?... C'est une question que se posent avec inquiétude tous ses vrais admirateurs. Saint-René Taillandier y a répondu par des phrases affligeantes et creuses : « Je dois, dit-il, être discret sur ce point; Brizeux a voulu mourir caché comme il avait vécu. Je le dirai seulement, car il ne me l'a pas défendu, et cette révélation contiendra peut-être un avertissement salutaire : le parti qui se prétend religieux et qui éloigne du christianisme un grand nombre des plus nobles âmes de ce temps-ci, lui était devenu, dans ces dernières années, plus odieux que jamais. Il craignait d'être confondu avec ces pharisiens, et cette crainte le préoccupait beaucoup trop assurément : quel rapport entre l'artiste chrétien et de judaïques docteurs? Il est mort plein de foi et d'espérance[3]. »

Les chrétiens judaïques, les pharisiens étaient, paraît-il, Montalembert, à qui l'irritable poète ne pardonnait pas un mot dont il avait été blessé; puis Louis Veuillot, l'intrépide athlète, dont Brizeux ignorait le grand cœur.

1. *Annales politiques et littéraires*, septembre 1888.
2. Voir l'abbé Lecigne, *lib. cit.*
3. *Notice sur Brizeux.*

« Vraiment, écrivait un critique catholique, après avoir lu les phrases déclamatoires, pénibles et vides de Saint-René Taillandier, vraiment, cet homme qui meurt sans sacrements, parce qu'il a peur d'avoir quelque chose de commun avec M. Louis Veuillot..., si cela n'était pas si triste, cela serait presque plaisant[1]. »

M. le chanoine Max Nicol a traduit en langage intelligible la prose bruyante de Saint-René Taillandier, et il nous apprend tout bonnement qu'un article de Louis Veuillot avait porté sur les nerfs agacés du poète poitrinaire et usé; juste à ce moment, « comme il s'affaiblissait de plus en plus, le curé de la paroisse fut appelé; le pauvre malade le reçut avec joie, mais, surexcité par la lecture d'un article de journal qui lui avait déplu, il lui dit : « Impossible maintenant, Monsieur « le curé, je suis trop hors de moi. Demain, je serai heureux « de vous voir. » Le lendemain, il était mort. »

Espérons que Dieu lui aura, en ces dernières heures, inspiré l'acte de repentir et d'humble foi qui sauve, et qu'il aura ainsi exaucé la poétique prière du chantre des *Bretons*, demandant d'aller revivre

Dans une autre Bretagne, en des mondes meilleurs[2].

Mais n'est-ce point le cas de répéter, pour lui, le cri de regret que lui avait arraché la déplorable mort de Le Braz :

Non, ce n'est pas ainsi que l'on meurt en Bretagne[3]?

Et ne convient-il pas de citer les deux vers fameux du même poème, qu'on ne saurait trop dire aux fils de Bretagne, tentés de se « déraciner » :

Oh! ne quittez jamais le seuil de votre porte;
Mourez dans la maison où votre mère est morte?

Selon son désir, son corps fut rapporté à Lorient, où il repose sous la croix et le chêne de Carnel.

Les vers, où il exprimait le vœu pour son âme de vivre

1. *Auguste Brizeux*, étude biographique et littéraire, p. 30.
2. *Élégie de la Bretagne.*
3. *Marie* : Élégie de Le Braz.

dans une Bretagne éternelle, sont les derniers qu'il ait imprimés, et, on peut le dire, son chant du cygne. Ils achèvent le poème qui a pour titre : *l'Élégie de la Bretagne*, l'un des plus beaux de toute l'œuvre de Brizeux, le plus beau peut-être. Mais c'est une élégie, et, d'ordinaire, c'est sur les morts que pleure *la plaintive élégie*. Or, la Bretagne n'est pas morte. Et, vers l'époque où Émile Souvestre publiait son gros ouvrage, *les Derniers Bretons*, Brizeux avait raison d'écrire :

Oh ! nous ne sommes pas les derniers des Bretons !
Le vieux sang de tes fils coule encor dans nos veines,
O terre de granit recouverte de chênes...

Mais le chagrin le gagnait, et la crainte de l'avenir, en voyant son pays ouvert à des nouveautés qui lui semblaient des profanations et lui présageaient des ruines. On abattait les chênes, on renversait les menhirs, « silencieux fantômes de la lande » ; l'intérêt jetait son souffle glacé sur la race des hommes aux longs cheveux; on supprimait l'antique costume « qui fait l'âme plus fière ». Et voilà le chemin de fer qui se taille des sentiers mornes à travers les champs de blé, les champs de fleurs sauvages, les champs de « nobles pierres ». Ceci tuera cela; cela, c'est mon pays, s'écrie le poète en vers indignés et superbes :

C'est un dragon de fer, un monstre aveugle et sourd,
Sans ailes, — ce dragon ne vole pas, il court; —
Sur son chemin uni roulant comme une meule,
Il va, plein d'un brasier qu'il vomit par la gueule;
Esclave obéissant, mais dans un brusque ennui,
Brûlant les insensés qu'il emporte après lui.
Ah ! si tu veux garder pure ton étamine,
Aux plus profonds ravins cache-toi, blanche hermine !...
Le dernier de nos jours penche vers son déclin :
Voici le dragon rouge annoncé par Merlin !
Il vient, il a franchi les marches de Bretagne,
Traversant le vallon, éventrant la montagne,
Passant fleuves, étangs, comme un simple ruisseau,
Plus rapide nageur que la couleuvre d'eau :
Il a ses sifflements ! Parfois le monstre aveugle
Est le taureau voilé dans l'arène et qui beugle :
Quand s'apaise la mer, écoutez longuement
Venir sur le vent d'est le hideux beuglement.

Malgré les beuglements et les sifflements du dragon rouge,

la Bretagne est debout et vivante. M. Ferdinand Brunetière définissait l'autre jour la vieille province celtique : Foi et Poésie. La foi et la poésie ont jeté en Arvor de telles racines que, ni le dragon rouge, ni l'intérêt hideux, ni la haine des aveugles ennemis de Dieu ne les arracheront d'un sol de granit, ni d'une race

Que rien ne peut dompter, quand elle a dit : Je veux!

Brizeux fut le poète de la Bretagne, mais non pas le prophète. Quand il criait : « La Bretagne se meurt! » la Bretagne vivait : elle vit et vivra. Ce n'est point du chantre de *Marie* et des *Bretons*, que l'on pourrait dire :

La Providence met des poètes dans les sociétés qui tombent, comme elle met des nids d'oiseaux dans les ruines, pour les consoler[1].

VICTOR DELAPORTE.

1. Ozanam, *les Poètes franciscains en Italie*, p. 164.

LES ORIGINES DE LA GÉOMÉTRIE

L'histoire d'une science peut s'étudier de divers points de vue. On peut s'attacher au développement chronologique, recherchant quel est le premier auteur qui a découvert telle vérité, ou qui mit en honneur telle méthode; on peut au contraire examiner les choses du point de vue logique et, faisant abstraction de bien des menus faits, suivre plutôt l'évolution des idées.

C'est ce qu'a fait M. H.-G. Zeuthen dans son ouvrage sur l'*Histoire des mathématiques dans l'antiquité et au moyen âge*[1]. Cette histoire a été l'objet de nombreuses recherches; depuis une trentaine d'années surtout, bien des découvertes, bien des reconstitutions ont été faites. Il y a peu de temps encore on a été amené à changer de deux siècles l'époque où vivait Héron d'Alexandrie; il est facile de concevoir combien de semblables rectifications peuvent avoir d'importance lorsqu'il s'agit d'établir la filiation des idées, puisque tel auteur, que l'on avait cru pouvoir considérer comme un maître, n'est plus qu'un disciple. Nombreuses sont encore les découvertes à faire, tant d'ouvrages ont été perdus dont le titre seul ou, parfois, quelques rares fragments nous ont été conservés; mais les progrès accomplis ont déjà permis de pénétrer assez avant dans la pensée des anciens auteurs, travail ardu pour lequel il faut dépouiller un instant nos idées courantes, afin d'entrer dans celles des mathématiciens antiques. L'ouvrage de M. Zeuthen est de nature à faciliter grandement cet effort. Contentons-nous ici de résumer rapidement la suite des principaux faits concernant les origines et, plus spécialement, la géométrie chez les Grecs.

I

Au début, ici comme ailleurs, se place la période préhisto-

1. Traduite par M. J. Mascart. Paris, Gauthier-Villars, 1902

rique ; il y a, en effet, si l'on peut ainsi dire, des mathématiques préhistoriques. A une époque qui n'a laissé aucun ouvrage écrit exposant comment on traitait les grandeurs et les quantités qui les mesurent, il y avait néanmoins forcément une façon de traiter celles-ci et conséquemment une mathématique, car la pratique n'allait pas sans une certaine théorie, une compréhension de quelques lois et idées générales. C'est par l'étude des faits, des documents les plus variés, des renseignements recueillis de toutes parts que l'on peut reconstituer cette science embryonnaire.

C'est ainsi que la philologie recherchera les dénominations antiques des nombres les plus simples et des groupes d'unités, etc. Les inscriptions donneront les signes d'opérations, préludant de loin à nos signes algébriques, « comme dans les papyrus égyptiens où une patte d'oiseau, selon son orientation, indique très clairement si un nombre est à ajouter ou à retrancher, bref joue le rôle de nos signes + et — »[1].

Pour la géométrie, on trouve l'emploi conscient de figures semblables. « Une chambre funéraire de l'Égypte ancienne, de décoration inachevée, montre comment cette représentation a conduit jusqu'à méthodiquement obtenir la similitude. On y voit, en effet, que pour reporter une image sur la muraille d'après une nouvelle échelle, on divisa cette muraille et l'image modèle en carrés au moyen de deux systèmes de parallèles, puis que, dans chaque carré de la muraille, on inscrivit ce qui se trouvait dans le carré correspondant du modèle[2]. »

Dans les civilisations les plus rudimentaires, on observe des tracés de lignes perpendiculaires, de parallèles : certaines ornementations primitives comportent des hexagones, on a donc dû savoir tracer cette figure d'une manière exacte ; tandis que le pentagone et le décagone, de construction plus compliquée, ne se rencontrent pas une seule fois, par exemple, dans les monuments égyptiens.

La construction des édifices, pyramides, temples, etc., indique des notions déjà très affinées sur les conditions d'équilibre, et chez les peuplades les moins cultivées on

1. Zeuthen, *op. cit.*, p. 3. — 2. *Ibid.*, p. 4.

retrouve les notions de certaines figures, par exemple du rectangle et du cercle.

Il y a en tout ceci, on le sent, toute une mine à exploiter, et ce rapide examen ne peut que la signaler.

Après cette période primitive, nous trouvons les mathématiques *préscientifiques*. Avant l'organisation méthodique, raisonnée, vraiment scientifique des connaissances humaines sur un sujet, il y a, généralement, une époque préparatoire pendant laquelle les résultats pratiques s'accumulent, les procédés empiriques se forment et se perfectionnent. Le lien logique et précis fait encore défaut dans l'ensemble. Telle la chimie avant Lavoisier, la physique avant Galilée et les premiers physiciens du seizième et du dix-septième siècle. Il en a été de même pour les mathématiques, et c'est à cette phase qu'il faut rapporter les connaissances mathématiques des Égyptiens et des Babyloniens; alors, en effet, tout est encore dans l'enfance.

C'est chez les Grecs que la compréhension vraiment supérieure et profonde des mathématiques se fit jour définitivement, du moins pour la géométrie, car le calcul, chez eux, peut être lui-même considéré seulement comme une ébauche, « comme une introduction préscientifique à celui qui parut lorsque les Indiens inventèrent la représentation des nombres, usuelle aujourd'hui, à l'aide de chiffres avec valeur de position : le calcul numérique des Grecs était en effet bien inférieur, sous tous les rapports, à ce qu'ils savaient ailleurs de mathématiques[1] ».

Les écrivains grecs attestent, avec unanimité, que les plus anciens mathématiciens de leur nation eurent pour maîtres des Égyptiens. Un papyrus antique datant de 1700 à 2000 avant Jésus-Christ, le *Manuel de calcul du scribe Ahmès*, contient des règles de calcul, des problèmes équivalents à nos équations du premier degré à une inconnue, des règles de société, etc. La géométrie, au sens étymologique du mot, avait d'ailleurs, en Égypte, un intérêt spécial. Après les inondations du Nil, chaque propriétaire devait être remis exactement en possession de son terrain, dont les limites

1. Zeuthen, *op. cit.*, p. 6.

pouvaient avoir été effacées par le dépôt du limon. Aussi la mesure de la terre, la *géométrie*, trouvait-elle là une application urgente et constamment renouvelée. Les règles appliquées, les formules employées étaient parfois incorrectes; ainsi la surface d'un triangle isocèle était considérée comme représentée par le produit de la base par le côté (au lieu de la hauteur), exemple qui montre bien cet état inchoatif de la science, empirique, approchée et non point fondée sur des principes certains et déduits avec rigueur. Ces géomètres empiriques devaient cependant posséder leur art d'une façon peu commune : les tracés des plans des temples, la construction des monuments grandioses le disent assez, mais l'idée scientifique n'avait pas encore été dégagée nettement des applications matérielles.

Les Babyloniens s'étaient surtout adonnés à l'astronomie, et les Grecs en apprendront aussi les éléments à leur école. La division du cercle en 360 degrés leur est due et semble se rattacher soit à l'évaluation de l'année de 360 jours, soit au système de numération employé par eux et qui était en partie sexagésimal : on a, en effet, trouvé « des inscriptions formant des tables de nombres carrés jusqu'à 60^2, et cubiques jusqu'à 32^3, sexagésimalement écrits[1] ». On y voit par exemple des énoncés comme celui-ci : 1 fois 1 fait 1, 2 fois 2 font 4, etc., 7 fois 7 font 49, 8 fois 8 font 1.4, 9 fois 9 font 1.21, etc.; or, ces derniers résultats se comprennent immédiatement si l'on considère cette unité mise à gauche comme valant 60; on a alors, en effet : 8 fois 8 font 64, 9 fois 9 font 81, et ainsi de suite.

II

C'est vers la fin du septième siècle avant notre ère, ou au début du sixième, bref aux environs de l'an 600 avant Jésus-Christ, que le génie mathématique du peuple grec fit son apparition première. Thalès, de Milet, est le premier auquel l'histoire attribue certaines connaissances théoriques. Peut-être eut-il des prédécesseurs, on cite un certain Euphorbius, phrygien, qui serait entré avant lui dans cette voie, mais sans

1. Zeuthen, *op. cit.*, p. 10.

que rien de précis soit mis à son compte. Tous les écrivains, nous l'avons déjà dit, affirment que Thalès avait puisé ces notions en Égypte.

Vers 630, Psammétique Ier avait ouvert l'Égypte aux étrangers : ceux-ci vinrent s'y établir en nombre et notamment les Grecs ioniens de la côte occidentale de l'Asie Mineure. Thalès, né vers 637, put donc aller, bien jeune encore, en Égypte et y recueillir les rares et incomplètes notions de géométrie qui formaient le léger bagage théorique des arpenteurs et des architectes égyptiens ; il ne semble pas l'avoir beaucoup développé, à en juger par les quelques théorèmes dont il serait l'inventeur, tels que l'égalité des angles opposés par le sommet. Ce qui le rendit célèbre, ce fut la prédiction d'une éclipse de soleil qui interrompit un combat entre les Lydiens et les Mèdes. C'était aux Assyriens et aux Babyloniens que Thalès avait dû emprunter les connaissances nécessaires pour prévoir le retour de semblables phénomènes.

Après ses pérégrinations, Thalès fonda l'école ionienne, et ses disciples propagèrent ses doctrines à travers les nombreuses colonies grecques. Si réduit que fût alors l'enseignement théorique de la géométrie, du moins c'était un progrès important que cette considération abstraite des figures et de leurs relations ; ce germe allait bientôt grandir singulièrement.

Au sixième siècle, c'est dans le sud de l'Italie, en ces régions alors connues sous le nom de Grande Grèce, que se trouvait le foyer le plus intense de vie scientifique ; Pythagore en était l'âme.

Originaire de l'île de Samos, il avait pu puiser ses premières notions scientifiques chez les philosophes d'Ionie, mais il paraît les avoir dépassés de bien loin. Le silence dont s'entourait son école est célèbre et il semble avoir été observé surtout pour les doctrines mathématiques, qu'il ait été imposé par une loi ou simplement pratiqué par une sorte d'esprit aristocratique ; il en résulte une assez grande incertitude sur la part réelle qui revient dans les découvertes des divers points de la doctrine pythagoricienne, soit à son chef, soit à ses divers membres. Ceux-ci étaient loin de s'occuper

uniquement de géométrie, et ce fut pour leur malheur qu'ils cherchèrent à se mêler à la politique ; bientôt, en effet, la guerre civile éclata, et la secte tout entière fut dispersée.

Même avant cette dispersion quelques rares ouvrages avaient été publiés par des pythagoriciens. Alcméon, de Crotone, est le plus ancien d'entre eux qui ait fait paraître quelque traité d'ordre scientifique, mais ses écrits ne concernent que l'astronomie et la médecine. Une publication plus importante fut faite par Hippasos, de Métaponte. Celui-ci, au grand scandale de l'école, révéla aux profanes les secrets de la construction du dodécaèdre régulier, ou des quantités irrationnelles géométriques, et, dit-on, s'attribua même, et cela du vivant de Pythagore, la gloire de ces découvertes. Une si noire infamie le fit exclure de l'école, et bientôt, ajoute la légende, car en tout cela il est bien difficile de démêler la part exacte de la vérité, les dieux le punirent en le faisant périr dans un naufrage. Mais plus tard les choses changèrent, et les revers politiques ayant réduit les pythagoriciens à la misère, quelques-uns d'entre eux, pour se procurer des ressources, résolurent de publier des travaux mathématiques. Ceux-ci parurent sous le nom de *Tradition venant de Pythagore*; telle fut l'origine du premier traité de géométrie grecque. Il dut paraître vers l'an 450 avant Jésus-Christ. Le cadre en devait être à peu près le même que celui des *Éléments* d'Euclide, c'est-à-dire, en somme, que celui de nos géométries élémentaires actuelles ; car il comprenait aussi bien les théorèmes de géométrie plane que la construction des polyèdres réguliers. Et vraisemblablement on peut admettre que cet ensemble représentait la doctrine elle-même de Pythagore, car elle n'avait guère pu se développer pendant la période troublée des guerres civiles. L'existence de cet ouvrage ne peut que se déduire des récits des historiens, particulièrement d'Eudème, de Rhodes, disciple d'Aristote, qui composa le premier une histoire des mathématiques. On connaissait donc alors la somme des angles d'un triangle, la division du plan en polygones réguliers, la résolution des équations du second degré par les méthodes géométriques, la construction des

polyèdres réguliers. Ces quelques points de repère indiquent à peu près le champ exploré à cette époque.

En connexion avec la construction des polyèdres réguliers, l'école pythagoricienne avait reconnu l'existence des grandeurs incommensurables. Leur découverte dut bien étonner ces premiers mathématiciens; cette idée est en effet si peu obvie que, de nos jours encore, elle est absolument étrangère à bien des intelligences, même très cultivées. Dans un carré, la diagonale est incommensurable avec le côté, c'est-à-dire que, si le côté est pris pour unité, il n'existe aucun nombre entier ni fractionnaire qui puisse représenter exactement la longueur de la diagonale; pas plus qu'il n'existe de nombre entier ou fractionnaire dont le carré soit égal à 2; pas de nombre entier, la chose est évidente, pas de nombre fractionnaire, car son carré ne saurait être entier ni par suite égal à 2. Si donc on parle de la racine carrée de 2, on parle d'une quantité numérique qui n'est ni un nombre entier ni un nombre fractionnaire, et c'est cette quantité numérique seule qui représenterait exactement la longueur de la diagonale du carré dont le côté serait 1. Ce nombre est nommé irrationnel; le mot *ratio* signifiant rapport, ce terme veut donc dire, dans le cas actuel, « qui n'a pas de rapport », sous-entendu « entier ou fractionnaire ». C'est le terme d'Euclide : ἄλογος, disait-il. On voit les progrès accomplis par la géométrie au sein de l'école pythagoricienne.

III

La dispersion de celle-ci, et, conséquemment, la divulgation de ses doctrines, favorisa le développement de la science mathématique. L'école pythagoricienne n'avait pas d'ailleurs le monopole de cette science, et ses doctrines se fusionnèrent avec celles de penseurs originaux qui ne lui appartenaient point, tel le célèbre Démocrite, d'Abdère, dont les travaux nous sont connus seulement par leurs titres; on y voit entre autres : *Sur une divergence d'opinions ou sur le contact du cercle et de la sphère* (il s'agissait là vraisemblablement d'une discussion avec Protagoras, qui soutenait que le contact d'un cercle matériel et d'une règle se faisait sur plus d'un point);

Traité de géométrie; les Nombres; Deux livres sur les lignes et solides irrationnels.

Hippocrate, de Chio, distinct du célèbre médecin du même nom originaire de Cos et son contemporain, du cinquième siècle également, est le premier auteur dont on possède autre chose que des titres plus ou moins vagues. Eudème, l'historien déjà cité, rapporte, en effet, un problème avec la solution qu'y donnait Hippocrate : il s'agissait du problème des lunules, consistant à trouver la surface de certaines figures formées par deux arcs de cercle qui se coupent et déterminent ainsi une sorte de croissant (d'où leur nom). Ce problème nous montre que déjà s'était posée la question de la mesure de la surface du cercle. Pouvait-on pratiquement construire un carré ayant rigoureusement une surface égale à celle d'un cercle donné? C'est ainsi que la question de la quadrature du cercle s'est posée dès l'origine. Il a fallu attendre le dix-neuvième siècle pour voir établir que l'on se trouvait là en présence d'un rapport irrationnel spécial et que la quadrature du cercle était impossible. Hippocrate, de Chio, paraît avoir été fort original; remarquablement intelligent pour la géométrie, qu'il enseigna brillamment à Athènes, il était pour le reste comme hébété et stupide.

Hippias, d'Élis, illustra également la fin du cinquième siècle. Contemporain de Socrate, il est particulièrement connu par l'étude qu'il fit d'une courbe nommée la *quadratrice*; cette courbe permettait de résoudre théoriquement, non pratiquement, le problème de la quadrature du cercle et celui de la division de l'angle dans un rapport donné.

A la même époque, Théodore, de Cyrène, professait les mathématiques, soit à Cyrène, sa patrie, soit plus probablement à Athènes, et Platon écouta ses leçons. Le seul renseignement qui nous ait été conservé sur lui, nous le montre encore aux prises avec les quantités irrationnelles : il étudia, nous dit-on, les côtés des carrés dont les surfaces étaient 3 pieds, 5 pieds, etc., jusqu'à 17 pieds, autrement dit : $\sqrt{3}$, $\sqrt{5}$... $\sqrt{17}$. On voit, d'une part, combien les quantités irrationnelles préoccupaient alors l'esprit des savants, et, d'un autre côté, combien ceux-ci avaient de peine à généraliser, puisqu'ils étudiaient un par un ces nombres qui n'ont pas de racine

carrée exacte. Cette impuissance à généraliser est même un des caractères du génie des Grecs en mathématiques et c'est sans doute pour cela qu'ils n'ont pas inventé l'algèbre. Socrate eût voulu, dit-on, restreindre les mathématiques aux seuls usages pratiques; heureusement tous n'étaient pas de son avis, mais il semble qu'il leur en restait une tournure d'esprit trop positive pour s'élever au degré d'abstraction nécessaire pour aborder les régions plus subtiles du calcul.

Un autre problème se posa aussi très rapidement, c'était celui de la duplication du cube. Il est connu sous le nom de « problème de Délos », parce qu'un oracle y avait prescrit de remplacer un autel de forme cubique par un autre de même forme, mais de grandeur double. Certains soupçonnèrent la pythie d'avoir été, en cette occasion, plus inspirée par les mathématiciens que par son dieu. Il eût fallu, pour résoudre ce problème, construire une racine cubique; or, $\sqrt[3]{2}$ est tout aussi incommensurable que $\sqrt{2}$, mais d'une autre façon. Ces anciens géomètres reconnurent bien la difficulté spéciale qui se présentait ici, et plusieurs solutions en furent données. Hippocrate, de Chio, est le premier qui s'occupa de ce problème, mais la première solution complète fut donnée par Archytas, de Tarente, héritier des traditions pythagoriciennes et à peu près contemporain de Platon. Archytas était non seulement un géomètre distingué, mais en même temps un homme d'État considérable; il fut élu sept fois stratège annuel de Tarente, sa patrie, et commanda les troupes confédérées de la Grande Grèce. Bien entendu, la solution qu'il donna ne pouvait point se construire avec la règle et le compas, instruments ordinaires des géomètres. Elle s'obtenait en considérant l'intersection d'un cylindre, d'un tore et d'un cône, ce qui nous montre combien, dès cette époque, les mathématiciens étaient familiarisés avec les corps ronds et les solides de révolution.

Théodore, de Cyrène et Archytas, de Tarente, semblent avoir exercé une grande influence sur la nouvelle pléiade de géomètres que le quatrième siècle va voir éclore.

IV

Théétète, d'Athènes, contemporain de Platon, et qui professa à Héraclée, dans le Pont; Amyclas, d'Héraclée, disciple de ce même philosophe, ainsi que Philippe, de Medma (ou d'Oponte), Léodamas, de Thasos, Néoclide et son condisciple Léon, Theudios, de Magnésie, Eudoxe, de Cnide et ses disciples, les deux frères Ménechme et Dinostrate, d'Alopéconèse (ou de Proconèse), Hermotime, de Colophon, Athénée, de Cyzique, tels sont les principaux mathématiciens du quatrième siècle. Malheureusement, les œuvres du plus grand nombre ne nous sont point parvenues; Théétète, Eudoxe et ses deux disciples, Ménechme et Dinostrate, sont à peu près les seuls dont les travaux aient été en partie conservés.

Les disciples et admirateurs de Platon lui attribuent une influence considérable sur le développement des mathématiques; cet enthousiasme est quelque peu suspect, et en réalité il paraît bien que les découvertes de Platon en mathématiques furent nulles; son influence fut réelle cependant, mais d'un autre ordre; il estimait ces sciences et dirigea vers elles plusieurs de ses disciples.

Théétète et Eudoxe eurent une tout autre importance. Le premier, disciple de Théodore, de Cyrène, approfondit la théorie des quantités irrationnelles et l'appliqua au calcul des dimensions des cinq polyèdres réguliers dont l'existence avait déjà été reconnue, nous l'avons dit, du temps de Pythagore. Eudoxe[1], dont le nom est un des plus grands de la science antique, après avoir suivi les leçons d'Archytas, de Tarente, fonda une école à Cyzique, et plusieurs de ses disciples sont restés célèbres, tels Ménechme et Dinostrate, Athénée, Hélicon et Polémarque. C'est lui qui établit la théorie des proportions, avec une rigueur et une généralité qui la rendait applicable à toutes les grandeurs, qu'elles fussent commensurables ou non. De plus, il découvrit une méthode de démonstration, fondée sur la considération des limites, grâce à laquelle on put généraliser d'une façon rigou-

1. Né vers 408 et mort vers 355.

reuse une foule de théorèmes. D'après Archimède, il avait même appliqué cette méthode au calcul du volume de la pyramide et du cône, et plus tard elle servit à Archimède lui-même pour déterminer des quadratures et des cubatures.

Nous nous trouvons là à l'époque d'Aristote. Celui-ci ne s'adonna pas spécialement à l'étude des mathématiques; comme Platon, d'ailleurs, il les estimait et en favorisait l'étude. Aussi voyons-nous son disciple Eudème, de Rhodes, écrire le premier une histoire des sciences; c'est même la source la plus ancienne à laquelle il soit possible de se référer, et encore ne la connaissons-nous que par les citations qu'en fait Geminus, écrivain du premier siècle avant l'ère chrétienne, dont de nombreux extraits se trouvent conservés dans le *Commentaire sur Euclide*, de Proclus, philosophe du cinquième siècle après Jésus-Christ et dont nous possédons l'ouvrage. On voit combien d'incertitudes doivent planer sur bien des points, eu égard à ces multiples transmissions successives.

V

Ici se clôt la première période de la géométrie grecque. C'est la période des premiers travaux, des découvertes fondamentales. Dans celle qui s'ouvre maintenant vont paraître les trois plus illustres mathématiciens grecs : Euclide, Archimède et Apollonius de Perge. Alexandrie est alors le centre de la plus grande activité scientifique. Créée par Alexandre en 332, cette ville devint, peu après, à sa mort, en 323, le siège de la dynastie des Lagides, dont le fondateur, l'un des généraux du grand roi, Ptolémée Soter, fils de Lagus, avait eu l'Égypte en partage. Ptolémée et ses successeurs firent de leur capitale un centre commercial et scientifique de premier ordre; la jeunesse grecque studieuse s'y rassemblait et suivait les cours des savants professeurs qui enseignaient dans ses écoles. L'ère de prospérité qui s'ouvrit alors fut très favorable au développement des mathématiques, « qui ont besoin de paix[1] »; les méthodes se perfectionnèrent, les résultats

1. Zeuthen, *op. cit.*, p. 19.

acquis se coordonnèrent, de nouvelles méthodes furent découvertes, et c'est dans les deux ou trois siècles qui s'écoulèrent alors que les mathématiques grecques parvinrent à leur apogée. Toutefois Alexandrie n'était pas le seul point du monde grec où le génie pût se développer : Archimède à Syracuse en est la preuve.

Les documents font presque complètement défaut sur l'existence d'Euclide; il vécut vers l'an 300, vint à Alexandrie où il enseigna; c'est à peu près tout ce que l'on sait. Sa patrie est inconnue ou, du moins, des plus douteuses : d'après des sources arabes, il serait né en Syrie; on ne peut l'affirmer. Mais autant son origine est obscure, autant grande et durable est la célébrité que lui valut son grand ouvrage, ses *Éléments*. On peut dire que, depuis plus de deux mille ans, cet ouvrage a initié toutes les générations successives aux principes de la géométrie. Il n'a pourtant été connu dans le monde latin qu'à partir du cinquième siècle, et encore incomplètement. Les Arabes le connaissaient dans son intégrité, et la première traduction latine complète en fut faite au douzième siècle sur un texte arabe; vers la même époque il était également introduit en Perse. Plus ou moins modifié de forme, c'est bien lui que les enfants apprennent encore de nos jours.

Toutefois, il serait absolument inexact de considérer Euclide comme l'inventeur de la géométrie; nous l'avons dit plus haut, Pythagore et son école, les savants qui le suivirent, notamment Théétète et Eudoxe, avaient grandement préparé la matière; mais Euclide remania et coordonna tous ces matériaux, les procédés logiques furent soigneusement revisés et épurés, et le corps de doctrine qui résulta de ce travail fut vraiment des plus remarquables. Aussi, à partir d'Euclide, tous les *Éléments* rédigés par les anciens, tels qu'Hippocrate, de Chio, Léon, et d'autres, rentrèrent-ils dans l'oubli. La part d'Euclide est donc plutôt celle d'un puissant organisateur; il étendit cependant certaines méthodes et en fit de nouvelles applications.

L'ordonnance des treize livres qui composent les *Éléments* diffère un peu de celle des dix livres classiques de la plupart de nos géométries. Les quatre premiers livres comprennent

la géométrie plane, sauf ce qui se rapporte aux figures semblables. Le cinquième contient la théorie des proportions, théorie plutôt arithmétique, mais qui était alors trop peu répandue pour être supposée connue. Le sixième livre appliquait cette théorie à la géométrie; c'était là seulement que la similitude était exposée. Puis de nouveau s'intercalaient quatre livres, VII, VIII, IX, X, traitant de sujets plutôt arithmétiques, mais qui ont de nombreuses et importantes applications en géométrie : les trois premiers sur les grandeurs rationnelles, le dernier contenant une classification des plus délicates et des plus remarquables des grandeurs irrationnelles. Enfin, les livres XI, XII, XIII étudiaient la géométrie dans l'espace.

La classification des matières similaires dans chaque livre respectif, l'enchaînement des théorèmes de façon que chacun d'entre eux trouvât ses principes dans ceux qui le précèdent, tout ce travail, qui paraît si simple lorsqu'il est accompli, exigeait un génie puissant. Un autre grand mérite d'Euclide est d'avoir réduit et condensé les hypothèses qui servent de base à la géométrie. Nous ne nous étendrons pas ici sur ce sujet délicat et trop spécial.

Tout chez Euclide est traité avec méthode, presque à l'excès, peut-on dire, car les démonstrations y procèdent d'une façon strictement réglementée qui en alourdit la marche; la formule classique, « ce qu'il fallait démontrer », par laquelle quelques-uns se croient quasi obligés de terminer la démonstration des théorèmes de géométrie, est un reste de ce formalisme, un peu étroit au premier abord, mais qui trouvait sa justification dans le soin extrême que l'auteur mettait à assurer la précision et la sûreté de ses déductions. Il voulait pouvoir surveiller à chaque pas son raisonnement et en vérifier la rigueur, aussi l'enfermait-il entre des barrières étroites.

On débute par la *protase* ou proposition, qui énonce le théorème à démontrer, ou le problème à résoudre; par exemple : sur une droite limitée donnée construire un triangle équilatéral.

Puis vient l'*ecthèse*. C'est ce début de la démonstration qui adapte la proposition générale précédente à une figure

particulière : soit AB la droite limitée donnée, il s'agit donc de construire sur AB un triangle équilatéral.

Souvent un théorème n'est vrai, un problème surtout n'est possible que sous certaines restrictions qui doivent être précisées avec soin : cette délimitation porte le nom de *diorisme* et doit s'ajouter tant à la protase, d'une façon générale, qu'à l'ecthèse, où l'on doit spécifier que les figures données satisfont bien aux conditions énoncées.

Parfois un énoncé gagne beaucoup à être transformé et ramené à quelque proposition plus simple, c'est l'opération logique qui porte le nom d'*apagoge* ou réduction.

Vient alors la construction, puis la démonstration proprement dite que termine la fatidique conclusion ou *sympérasme* : ce qu'il fallait démontrer, ou, s'il s'agit d'un problème : ce qu'il fallait faire.

Euclide avait composé un grand nombre d'autres ouvrages : on connaît de lui le livre des *Données* ; puis, dans des conditions douteuses de conservation, *la Division des figures* ; *les Phénomènes*, exposé des théories astronomiques d'alors, et *l'Optique*, qui contient les éléments de la perspective. Quatre autres ouvrages ne sont connus que par leurs titres : *les Sections coniques*, *les Lieux en surface*, *les Porismes* et *les Fausses Conclusions* ; on a quelques notions plus ou moins vagues sur leur contenu par les écrits de certains commentateurs.

VI

Euclide eut pour successeurs dans l'enseignement des mathématiques à Alexandrie Conon et Dosithée, dont la plus grande gloire est d'avoir été les amis ou même les professeurs d'Archimède. Celui-ci, né en 287, d'une famille très considérée, fut l'ami et était, dit-on, parent du roi Hiéron ou tout au moins son allié. Après un séjour à Alexandrie, il revint à Syracuse, sa patrie, mais resta en relation avec les Alexandrins ; il leur envoyait ses travaux, leur communiquait ses solutions. Or, il arrivait parfois que certains mathématiciens d'Alexandrie s'appropriaient ces résultats et les donnaient comme d'eux-mêmes. Archimède le sut et, pour

les corriger, il leur envoya des solutions fausses que ses indélicats correspondants donnèrent comme exactes avec le même aplomb que les autres. Les travaux d'Archimède n'ont plus le même genre que ceux de ses prédécesseurs; on sent que les éléments sont maintenant chose acquise et que l'on explore désormais des régions supérieures. Assurément quelques-uns des travaux d'Archimède sont eux-mêmes devenus classiques, tels son ouvrage sur *la Sphère et le Cylindre,* où il établit la valeur de la surface et du volume de ces deux solides et étudie plusieurs propriétés qui s'y rapportent, ou encore son livre sur *la Mesure du cercle*, où il détermine une valeur approchée du rapport de la circonférence au diamètre; mais ses travaux sur *la Quadrature du segment de parabole*, sur *les Spirales*, sur les propriétés des *Conoïdes* (hyperboloïdes à deux nappes et paraboloïdes elliptiques) et des *Sphéroïdes* (ellipsoïdes), tout cela nous transporte bien loin de Thalès, de Milet, et de Pythagore lui-même. A côté de ces ouvrages de géométrie, Archimède en publiait d'un autre genre, et c'est même surtout à ceux-ci qu'il doit peut-être sa plus grande célébrité près de ceux qui sont plus touchés des applications des sciences que des spéculations pures. Ces ouvrages se rapportaient plutôt à la physique et à la mécanique, comme ceux qu'il écrivit sur *l'Équilibre des figures planes* et sur *les Corps flottants*, où il établit le célèbre principe qui porte son nom, et dont il fit une application, toujours classique, à l'étude des falsifications de la couronne du roi Hiéron. Archimède est célèbre pour ses inventions mécaniques, telles que l'appareil qui porte encore le nom de *vis d'Archimède* et qu'il avait imaginé pour vider la cale d'un énorme navire construit pour le même roi Hiéron, qui décidément devait s'estimer bien heureux d'avoir un parent si ingénieux. Archimède eut malheureusement occasion de déployer ses talents dans des circonstances bien tragiques. Pendant le siège de Syracuse par les Romains, il mit en œuvre toutes les ressources de son fertile génie, et, pendant trois ans, fut l'âme de la résistance de la ville assiégée. Celle-ci finit par être prise par la ruse, et le plus grand géomètre de l'antiquité périt sous la main brutale d'un soldat romain. Sur son tombeau, conformément à ses

désirs, on grava pour toute épitaphe une sphère inscrite dans un cylindre.

A l'époque où mourait ce puissant génie (212), florissait à Alexandrie le troisième des grands géomètres qui ont illustré la période gréco-alexandrine, Apollonius, de Perge ; il professa sûrement en effet en cette ville, vers l'an 200. Son nom est moins connu de ceux qui n'ont fait que les études de géométrie élémentaire ; c'est que ses travaux dépassent en effet ce niveau. Apollonius s'est occupé principalement des sections coniques : ellipse, parabole, hyperbole, courbes que l'on obtient en coupant un cône par des plans convenablement inclinés sur son axe. Cette étude avait, à vrai dire, été commencée déjà depuis longtemps par les géomètres grecs : Eudoxe avait étudié les sections planes du cylindre et Ménechme avait perfectionné ce premier travail et considéré de plus les sections du cône. Les travaux d'Archimède cités plus haut nous le montrent déjà familier avec ces figures. Euclide lui-même avait publié, sur ce sujet, un ouvrage malheureusement perdu, et un autre mathématicien, Aristée, un peu plus ancien que lui, l'avait aussi travaillé. Mais le mérite d'Apollonius fut, ainsi que nous l'avons déjà remarqué pour Euclide, d'organiser les matériaux existants et d'en faire un tout bien coordonné, sans compter qu'un grand nombre de résultats nouveaux lui étaient dus.

Apollonius avait écrit sur un grand nombres d'autres sujets : *Sur la section de raison*, *Sur la section de l'espace*, *Sur la section déterminée*, *Des contacts*, *Des directions*, *Des lieux plans*, sans compter quelques ouvrages perdus. Également astronome, c'est lui qui est l'inventeur du système des épicycles et des excentriques. Ses travaux montrent une intelligence profonde des mathématiques, et M. P. Tannery n'hésite pas à dire qu'il est hors de doute « qu'Apollonius devait posséder, sous une forme plus compliquée, mais équivalente, la plupart des résultats de la géométrie supérieure des modernes ». M. Zeuthen n'est pas moins élogieux pour ce grand géomètre et, lui associant Archimède, il déclare que, dans les écrits de ces deux hommes, « un savant mathématicien d'aujourd'hui pourrait encore trouver des théorèmes et des démonstrations qu'il ignore [1] ».

VII

Après Euclide, Archimède, Apollonius, l'histoire ne présente plus que des savants de second ordre. Citons d'abord Eratosthène, de Cyrène, qui vécut vers la seconde moitié du troisième siècle et fut, pendant un temps, conservateur de la célèbre bibliothèque d'Alexandrie. Ce fut lui qui entreprit le premier de mesurer la grandeur de la terre en déterminant la longueur du degré du méridien. C'est d'ailleurs désormais la décadence qui commence; bien des noms se présentent encore cependant, mais les travaux, les découvertes ne portent plus que sur des points de détail. C'est Nicomède, contemporain d'Eratosthène, qui découvre les propriétés de la courbe nommée conchoïde; Hypsiclès, qui ajoute aux *Éléments* d'Euclide un livre sur les solides réguliers; Dioclès, qui étudie la cissoïde; Persée, qui considère les courbes spiriques; Zénodore, qui compare les polygones ayant même périmètre et démontre que de toutes les figures planes enfermées dans un même contour, c'est le cercle qui possède la plus grande surface. Chose remarquable cependant, ce fut alors que parut le plus grand des astronomes grecs, Hipparque, de Nicée (150 av. J.-C.) : preuve que la source du génie n'était pas encore tarie. Au premier siècle avant l'ère chrétienne, nous ne voyons plus guère que Dionysidore, qui fit une nouvelle détermination de la grandeur de la terre, Théodose, de Tripoli, Geminus, auquel nous devons beaucoup de renseignements historiques sur la science antique.

La conquête romaine absorbant progressivement d'abord la Grèce (146 av. J.-C.), puis l'Égypte (30 av. J.-C.), modifia considérablement les conditions qui avaient jusque-là favorisé le développement des sciences. Les Romains n'avaient aucune disposition pour les choses abstraites; ils étaient gens pratiques avant tout, et ne s'assimilèrent point la culture mathématique grecque si dégagée de préoccupations matérielles. Sans doute, on continua encore quelque temps

1 (de la page précédente). Zeuthen, *op. cit.*, p. 46.

à cultiver la science pure, mais peu à peu les traditions se perdirent et les savants de valeur se firent plus rares.

Au premier siècle de notre ère, nous trouvons Ménélaus, d'Alexandrie, dont nous connaissons trois livres sur la géométrie sphérique, et Nicomaque, de Gérase, qui publia une *Introduction arithmétique* sans grande valeur ; au siècle suivant, paraît Théon, de Smyrne, qui fit aussi des études sur les nombres, puis Ptolémée, qui, dans sa *Grande Syntaxe*, nous fait connaître l'ancienne astronomie ; Héron, d'Alexandrie, que l'on croyait jadis plus ancien, et qui est surtout connu pour ses inventions mécaniques, est aussi de cette époque. On voit que c'était toujours à Alexandrie que se maintenait le centre de la meilleure production scientifique. C'est encore là que fleurit, à la fin du troisième siècle, Pappus, l'un des mathématiciens qui illustrent vraiment cette période. Ses œuvres, *Collections mathématiques*, concernent la géométrie supérieure ; elles sont précieuses également à cause des citations d'auteurs anciens qu'elles contiennent et qui suppléent quelque peu à la perte regrettable de tant d'ouvrages.

Mentionnons encore Diophante, le premier inventeur d'une méthode de calcul ressemblant à l'algèbre ; il mourut à Alexandrie au début du quatrième siècle. C'était sur les œuvres de cet auteur si original que la célèbre mathématicienne païenne, Hypatia, faisait ses cours publics à Alexandrie. On sait comment elle périt misérablement, victime d'un accès de fureur populaire, à l'occasion de la mort d'un chrétien dont on la prétendait responsable.

Il apparaît clairement de ce que nous avons dit que la décadence des mathématiques ne doit point être attribuée, comme on l'a fait parfois, aux invasions des barbares, car elle était irrémédiablement commencée plusieurs siècles avant leur entrée en scène, ni d'autre part à l'influence du christianisme, car elle se faisait également sentir dès avant l'ère chrétienne.

M. P. Tannery, auquel nous avons emprunté de nombreux renseignements au cours de ce travail[1], a examiné, dans un

1. Voir principalement *la Géométrie grecque*. Paris, 1887 ; *Pour l'histoire de la science hellène*. Paris, 1887.

intéressant article[1], quelle était la religion des derniers mathématiciens de l'antiquité. D'après les indices que l'on peut relever, il faut considérer comme chrétiens avec une sérieuse probabilité ou avec certitude : Diophante, Anatolius, d'Alexandrie, son contemporain et son ami, auteur de dix livres d'*Introductions arithmétiques*; Anthémius, de Tralles, chef de l'école des ingénieurs de Justinien; Isidore, de Milet, qui dirigea avec Anthémius la construction de Sainte-Sophie; Eutocius, ami d'Anthémius et un peu plus âgé que lui, et Jean Philopon. Pappus, de son côté, paraît avoir été partagé entre le christianisme et le paganisme. Voici donc les conclusions de M. Tannery : « Si l'on compte comme chrétiens, ainsi que j'ai indiqué qu'on pouvait le faire, Diophante, Anatolius, Eutocius, avec Jean Philopon et l'école d'Anthémius, si l'on considère Pappus comme partagé entre le christianisme et le paganisme, il ne reste à l'actif de cette dernière religion, pendant la même période, que Théon, d'Alexandrie, sa fille Hypatia, avec Porphyre, Iamblique et l'école d'Athènes pour les commentaires sur Euclide et Nicomaque. En faisant la balance, on trouvera sans peine que les travaux les plus importants, ceux où il y a le plus de vie et d'idées neuves, sont du côté du christianisme. » Ce sont donc des raisons indépendantes de la religion qui ont amené la décadence définitive des sciences dans le monde byzantin.

VIII

Les Arabes furent les vrais successeurs des grands géomètres grecs, mais leurs travaux indiquent plus de subtilité que de profondeur; toutefois c'est par eux que les nations occidentales, chez lesquelles les mathématiques devaient s'élever à un si haut degré, reçurent la tradition grecque. Il est en effet remarquable que les peuples qui devaient prendre le premier rôle en Occident, n'avaient point été initiés à la science des mathématiques lors de leur entrée dans le monde civilisé. Ils avaient adopté la civilisation

1. *Sur la religion des derniers mathématiciens de l'antiquité*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 1896, t. XXXIV, p. 26-36.

romaine en même temps qu'ils se convertissaient au christianisme; or, nous l'avons dit, les Romains ne s'étaient point assimilé la civilisation grecque en ce qui concernait les sciences exactes. Il n'y a donc pas lieu de reprocher, comme on le fait souvent, au moyen âge d'avoir été si en retard au point de vue scientifique. Terminons en citant les réflexions que fait M. Zeuthen à ce sujet : « Autrefois, dit-il, les romantiques ont prêté au moyen âge d'Occident un éclat qui est sûrement inexact sous bien des rapports, cependant que l'on est souvent porté, aujourd'hui, à tomber dans l'excès contraire et à ne parler que des ténèbres du moyen âge : ce jugement, lui aussi, risque d'être erroné à beaucoup de points de vue, et, notamment, si l'on considère le degré de civilisation dans lequel se trouvaient la plupart des peuples en question, au début du moyen âge, et celui qu'ils atteignirent à la fin. En réalité, ce qu'ils avaient pris, soit au christianisme, soit aux lois et institutions romaines, fut refondu par des hommes laborieux, principalement dans les cloîtres, en vue d'un intérêt spirituel ; et la valeur propre de ces acquisitions, leur influence civilisatrice, fut pour les peuples une véritable bénédiction. »

Joseph de JOANNIS.

L'ÉLÈVE DE FRA ANGELICO

BENOZZO GOZZOLI (1420-1497)[1]

IV. — LE CYCLE ÉPIQUE DU CAMPO-SANTO DE PISE (1469-1485)

Après l'éclatant succès des fresques peintes dans la chapelle du palais des Médicis et à San Gimignano, la renommée de Benozzo se répandit au loin. En 1469, il est appelé à Pise pour achever la décoration du Campo-Santo, interrompue depuis près de soixante-dix ans. Benozzo s'empressa d'accepter et s'établit à Pise, avec sa famille, dans « une petite maison qu'il avait achetée à Carraio di San Francesco et qu'il laissa à sa fille[2] ». C'est là qu'il devait terminer sa laborieuse carrière, par un chef-d'œuvre, fruit de sa verte vieillesse. Il eut, en effet, avec Fra Angelico, ce dernier trait de ressemblance que son talent ne devait pas, privilège très rare, connaître de déclin. Pise était, d'ailleurs, à cette époque, le lieu de l'Italie le plus capable de réveiller l'ardeur de notre peintre et de lui donner un regain d'inspiration.

Pise offre actuellement au visiteur l'aspect d'une jolie ville provinciale, arrosée par un beau fleuve, l'Arno, dont les eaux, encaissées entre des quais superbes, s'écoulent à travers une riante campagne, dont l'horizon, borné d'un côté par les monts Pisans, s'étend, de l'autre, à perte de vue, jusqu'à la mer. La première impression est fort agréable. Mais il s'y mêle bientôt une pointe de tristesse, car on ne tarde pas à s'apercevoir qu'on est en présence d'une grandeur déchue. Ce n'est pas une ville qui semble morte comme Bruges, mais qui paraît somnoler, rêvant à son passé glorieux. Cette impression teintée de mélancolie ne fait que

1. Voir *Études*, 5 mai 1903.
2. Vasari, *Vite de' piu eccellenti pittori, scultori ed architetti*. Traduction Leclanché, t. III, p. 91. Paris, 1841.

s'accentuer quand, tout à l'extrémité de la ville, on parvient à une place dont la vaste étendue semble abandonnée à l'herbe qui y pousse en liberté. Ce coin écarté a une tranquillité sépulcrale. Cependant il paraît plus vivant que les cités tapageuses à l'activité mercantile. Cette place est comme un immense reliquaire, qui renferme les monuments précieux de l'antique Pise, témoins toujours debout d'un passé disparu. On voit là groupés, rencontre unique dans les fastes de l'art, le Dôme, le Campanile (Tour penchée), le Baptistère, le Campo-Santo et l'Hôpital de Sainte-Claire, c'est-à-dire tout ce qui a passionné le moyen âge : la Foi figurée par le Baptistère, le Dôme et le Campanile ; l'Espérance symbolisée par le Campo-Santo ; la Charité enfin, représentée par l'Hôtel-Dieu.

Quand Benozzo arriva sur le territoire pisan, tous ces monuments existaient déjà[1], et la cité était encore en pleine prospérité. Elle avait eu l'insigne honneur de se mettre, dès le onzième siècle, à la tête du mouvement qui devait introduire l'art en Europe. « Les Pisans, dit Vasari, étaient au sommet de leur grandeur et de leur avancement, seigneurs de la Sardaigne, de la Corse et de l'île d'Elbe, et leur cité était pleine de grands et puissants citoyens, rapportant des lieux les plus éloignés des trophées et des dépouilles infinies. » Il y eut alors comme une aurore, qui se leva sur ce coin de terre privilégié et rayonna de là sur toute l'Italie. « Une renaissance avant la Renaissance, une seconde pousse presque antique de la civilisation antique, un précoce et complet sentiment de la beauté saine et heureuse, une primevère après une neige de six siècles, voilà les idées et les paroles qui se pressent dans l'esprit. Tout est marbre et marbre blanc, dont la blancheur immaculée luit dans l'azur. Partout de grandes formes solides, la coupole, le mur plein, les étages équilibrés, la ferme assiette du massif rond ou

1. Le Dôme fut commencé en 1063 et consacré en 1118 par le pape Gélase II. Notre-Dame de Paris ne fut achevée qu'au treizième siècle. — Le Baptistère, commencé en 1153, fut terminé en 1278. — Le Campanile, commencé en 1174, fut terminé en 1350. — La construction qui entoure le Campo-Santo, commencée en 1278, fut achevée en 1283. (Cf. Da Morrona, *Pisa illustrata nelle arti del disegno*. Livorno, 1812.)

carré ; mais, par-dessus ces formes renouvelées de l'antique, comme un feuillage délicat sur un vieux tronc qui reverdit, ils étendent leur invention propre, un revêtement de colonnettes surmontées d'arcades, et l'originalité, la grâce de cette architecture ainsi renouvelée ne peuvent s'exprimer[1]. » Ce qui achève de porter au comble l'admiration, c'est qu'on voit réalisée l'union étroite des trois arts du dessin, qui se sont développés dans une fraternelle harmonie. « Ailleurs il y a des édifices, on y pose des statues et des tableaux. Mais, ici seulement et sur quelques autres points de l'Italie que le génie toscan a visités, il y a des monuments, c'est-à-dire des œuvres sorties de terre d'un seul jet, bâties, sculptées, peintes, animées d'une même pensée, d'une même poésie, auxquelles on ne peut pas plus enlever leurs fresques et leurs bas-reliefs que leurs fondations et leurs tours[2]. »

Benozzo, qui comprenait si bien cette fraternité des arts[3], interrompit souvent son travail pour venir contempler ces merveilles et ranimer, à leur contact, son ardeur languissante. Le Baptistère, qui fait face à la cathédrale, est un dôme isolé, dans le style toscan. Benozzo y admira une chaire en marbre blanc, revêtue de bas-reliefs pleins de vie : c'est le coup d'essai, coup de maître, de Niccolo Pisano (1260). Le Dôme (1063-1118) a été bâti plus d'un siècle avant nos belles cathédrales gothiques. C'est un splendide ex-voto, en marbre blanc avec des incrustations de différentes couleurs, élevé en l'honneur de la sainte Vierge, qui avait donné aux Pisans la victoire sur les Sarrasins de Sardaigne. La façade est d'une grande magnificence avec ses portes de bronze sculptées et ses cinq étages de colonnes superposées. A l'intérieur, une forêt de colonnes, d'origine grecque et romaine, trophées conquis par les Pisans, partagent l'édifice en cinq nefs : on dirait, plantés sur quatre rangs, des palmiers au tronc élancé, dont les branches sont formées par

1. Taine, *Voyage en Italie*, t. II, p. 65.
2. Ozanam, *Lettres*, XCIII, t. II, p. 497-498. Paris, Lecoffre, 1873.
3. Nous avons vu que dans sa jeunesse il apprit à modeler dans l'atelier de Ghiberti. Nous avons déjà constaté, et nous allons le faire mieux encore en étudiant les fresques du Campo-Santo, qu'il avait un don merveilleux pour les motifs architecturaux. C'est à ce point qu'on dirait qu'il a été l'élève de Michelozzo, dont il semble du moins avoir étudié les dessins.

les arcades entrecroisées, qui montent vers le ciel. Dès le seuil, le regard fasciné est vivement attiré vers le fond de l'abside, où resplendit une mosaïque colossale : le Christ, en robe d'or, avec la Vierge et saint Jean, majestueusement assis dans sa gloire, brille comme une vision dans la pénombre mystérieuse du temple.

Le Campo-Santo est un cimetière dont le sol a été rapporté de Terre sainte, par ordre de l'archevêque Ubaldo, sur cinquante-trois navires (1188-1200). La construction, en marbre poli qui l'entoure, ne fut achevée qu'en 1283 par Giovanni Pisano ; elle a la forme allongée d'un cercueil : c'est le cercueil magnifique que Pise destinait à ses grands hommes. Une galerie couverte regarde, par des arcades aux fenêtres ogivales sans vitraux, une cour intérieure, en plein ciel, champ des trépassés, où l'herbe pousse abondante, avec quelques cyprès et des fleurs grimpantes qui s'enlacent autour des colonnes. Elle est remplie de monuments funéraires de toute sorte et de tout âge. Le pourtour de la galerie était déjà, quand Benozzo s'y installa, aux trois quarts orné de fresques immenses, vaste épopée en couleurs, qui retrace avec une étonnante vivacité d'expression les croyances du moyen âge[1].

Les peintres des écoles de Pise, de Sienne et de Florence s'y étaient donné rendez-vous au quatorzième siècle. Sur le mur de l'est, on voit une *Crucifixion*, une *Résurrection* et une *Ascension* que Vasari attribue à Buffalmaco, peintre pisan. Les compositions les plus célèbres remplissent la paroi méridionale. *Le Triomphe de la Mort*, *le Jugement dernier*, *l'Enfer*, que Vasari mettait au compte des deux frères Orcagna, à cause de la ressemblance de ces fresques avec les peintures exécutées par eux à Santa Maria Novella de Florence, sont généralement restitués par les critiques modernes aux frères Lorenzetti, gloire de l'École siennoise. On accorde aussi à Pietro Lorenzetti la vaste fresque, *les Pères du Désert*, qui raconte, en une quarantaine de scènes

1. C. Lasinio, *Pitture a fresco del Campo Santo di Pisa intagliate*. Firenze, 1812. C'est une magnifique reproduction en couleurs. — Rosini, *Descrizione delle pitture del Campo Santo di Pisa*. Pisa, 1837. — J.-B. Supino, *Il Campo Santo di Pisa*. Firenze, 1896. — Totti, *Dialogo sul Campo Santo*.

expressives, les divers aspects de la vie érémitique. Andrea da Firenze et Antonio Veneziano, artistes florentins, se sont partagé les divers épisodes de la *Vie de saint Ranieri*, patron de Pise. Deux autres Florentins, Spinello Aretino et Francesco da Volterra, avaient retracé, le premier, les *Vies de saint Éphèse et de saint Potitus*, le second, l'*Histoire de Job*. Enfin, vers 1390, Pietro di Duccio avait commencé la décoration du mur septentrional, où il avait représenté les scènes que nous lisons aux premières pages du livre de la Genèse, depuis *la Création du monde* jusqu'au *Sacrifice de Noé sortant de l'arche*. L'œuvre décorative du Campo-Santo en était demeurée là : elle attendait son complément depuis plus d'un demi-siècle. Mais, en confiant ce soin à Benozzo Gozzoli, les Pisans ne perdirent rien pour attendre, car nul n'était mieux doué que lui pour la peinture narrative.

Ce qui restait à faire était immense et eût rebuté tout autre que Gozzoli : « On peut dire que c'est une œuvre vraiment effrayante. Certes, il fallut à Benozzo un courage surhumain pour oser aborder cette vaste et importante entreprise, qui était capable d'épouvanter une légion de peintres ; et cependant à lui seul il la conduisit à bonne fin[1]. » Les conditions d'exécution étaient favorables : la surface à orner était ample, unie, bien éclairée. Benozzo y déroula vingt et une compositions tirées de l'Ancien Testament, qui vont des *Vendanges de Noé* à *la Visite de la reine de Saba*[2]. Ce travail de géant fut achevé en une quinzaine d'années (1469-1485)[3]. Benozzo allait renouer, avec éclat, la tradition de la grande peinture narrative, trop délaissée depuis la fin du quatorzième siècle.

Pour comprendre et goûter les fresques de Benozzo, il faut se rappeler qu'il a traité son sujet en poète et que les poètes ont le droit de tout oser. Aussi ne lui demandez pas de la couleur locale : paysages, costumes, édifices, rien ne rappelle la vie patriarcale. Non ; mais il nous transporte en plein quinzième siècle, au sein d'une civilisation somptueuse.

1. Vasari, *opere citato*, t. III, p. 88-89. — Cependant Crowe et Cavalcaselle affirment qu'il fut aidé par Zanobi Macchiavelli. (*Opere citato*, t. II, chap. XI.)

2. Benozzo y ajouta deux scènes empruntées au Nouveau Testament, *l'Annonciation* et *l'Adoration des Mages*.

3. La dernière fresque fut livrée le 11 mai 1485.

Quand on a pris une bonne fois son parti de cet anachronisme choquant, dont Benozzo est coutumier, on peut donner libre cours à son admiration.

La série de ces vingt et une fresques se déroule sur les murs du Campo-Santo comme une vaste épopée biblique. On y retrouve, comme dans toute épopée, la poésie sous ses formes les plus variées. Montrons-en quelques échantillons dans les genres gracieux, héroïque et terrible.

Le genre gracieux et touchant est naturellement celui qui domine, étant le mieux en harmonie avec les tendances de Benozzo. Aussi nous n'avons que l'embarras du choix : *Mariage d'Isaac et de Rébecca*, *Naissance de Jacob et d'Ésaü*, *Noces de Jacob et de Rachel*, *Rencontre de Jacob et d'Ésaü*, *Joseph vendu par ses frères*, *Joseph reconnu par ses frères;* enfin, et surtout, *les Vendanges et l'ivresse de Noé*, fresque qui fut exécutée la première.

Elle comprend trois épisodes. A gauche, ce sont les vendanges; on se croirait, dans les environs de Florence, au mois de septembre. La vigne est suspendue à des ormes ou disposée en treilles. Des jeunes gens, montés sur des échelles, cueillent le raisin et le font tomber dans les corbeilles que leur tendent des jeunes filles. D'autres vendangeuses portent les grappes vermeilles à la cuve, où un homme, les jambes nues, fait l'office de pressoir. Une de ces porteuses ressemble à une canéphore antique, tant sa pose est élégante et sa marche rythmée. Au premier plan, le vieux patriarche Noé appuie sa main droite sur la tête d'une petite fille, tandis qu'un petit garçon se rapproche de lui; puis, à côté, une scène de genre : un chien s'amuse, en aboyant contre deux enfants assis par terre, qui, dans leur peur naïve, se serrent l'un contre l'autre. — Au centre de la composition, Noé, entouré de sa famille, en costumes magnifiques, porte avec un respect quasi religieux un hanap de la précieuse liqueur. — A droite enfin, l'ivresse du patriarche, dont l'inexpérience s'est laissé surprendre aux charmes du nectar qui « létifie le cœur de l'homme[1] ». Il est étendu, plongé dans un profond sommeil. Parmi les assistants, les uns témoignent de la com-

1. *Ecclesiastic.*, chap. XL, vers. 20. *Vinum et musica lætificant cor hominis.*

passion, les autres de l'étonnement. Cham raille son vieux père. Un homme se détourne, tandis qu'une femme, plus curieuse, s'éloigne, se couvrant la figure de la main, tout en ayant soin d'écarter les doigts pour voir, à la dérobée, entre les fentes : c'est la fausse honteuse de Pise, la « Vergognosa di Pisa ».

Dans le genre héroïque et militaire, on peut citer *la Victoire d'Abraham sur les Assyriens*, puis *David et Goliath*. La première de ces fresques plaît par la variété d'attitudes qu'on remarque chez les vaincus, foulés aux pieds des chevaux, dans la mêlée sanglante. Le peintre y fait preuve et montre d'une grande habileté dans l'exécution de certains raccourcis difficiles. Dans la seconde, le contraste est bien accusé entre le formidable Goliath et le petit David; à la pose assurée de ce dernier, on sent qu'il a mis sa confiance en Dieu plus qu'en lui-même. De nombreux détails sont remarquablement traités dans les épisodes secondaires; il y a notamment un superbe profil de Jonathas à cheval, ainsi qu'un joli groupe de femmes et d'enfants dans le lointain. Mais ici s'accuse, jusqu'à devenir troublant, un défaut moins sensible dans d'autres fresques : les scènes successives, qui remplissent la composition totale, ne sont pas assez nettement distinguées : David maniant sa fronde contre Goliath, David décapitant le géant, David présentant la tête de Goliath à Saül, voilà trois scènes péniblement enchevêtrées. Ce manque d'unité et cette absence d'ordonnance se retrouvent ailleurs et nuisent à l'effet d'ensemble.

Dans le genre pathétique et terrible, il faut signaler *l'Incendie de Sodome*. C'est, ce nous semble, la plus belle composition de toute la série. Et cependant on ne s'attendait guère à voir sortir une œuvre si puissante du gracieux pinceau de Gozzoli. C'est une nouvelle preuve, et la plus décisive, de la singulière souplesse de son talent, comme aussi des étonnantes transformations que peut accomplir une conviction sincère et profonde. Ici, évidemment, notre peintre a été empoigné par son sujet; mais il a su dominer la vivacité de l'impression première et traduire son émotion contenue avec une maîtrise vraiment supérieure.

Cette fresque renferme deux scènes du plus saisissant

contraste; la plus importante, qui remplit les trois quarts de l'espace, c'est la destruction de Sodome par le feu; comme pendant, à l'extrémité, on voit Loth et sa famille fuyant la ville embrasée, qui s'effondre.

Le feu du ciel tombe sur la cité coupable. Des anges, exécuteurs de la justice, planent dans les airs; ils lancent sur les plus beaux édifices des torrents de flammes; ils attisent d'un souffle puissant, où l'on sent frémir le courroux divin, l'incendie grandissant qui enveloppe, dans ses tourbillons, la voluptueuse cité. Surpris dans le sommeil ou dans le crime, des hommes effarés se précipitent du haut de leurs maisons, devenues des fournaises ardentes. Au premier plan, se presse et s'entasse une foule affolée, où tous les rangs et tous les âges sont confondus dans l'horrible pêle-mêle d'une commune épouvante. Le peintre a merveilleusement nuancé l'expression de l'effroi qui saisit toute cette multitude à la vue de la pluie de feu et au bruit des palais croulants, dont les débris enflammés répandent la mort dans ses rangs. Ici, c'est l'ahurissement, la consternation; là, c'est l'agitation, la frénésie; plus loin, c'est le désespoir. Les uns pleurent; les autres crient; ceux-ci sont suffoqués par la peur; ceux-là tombent comme foudroyés. Des mères, l'œil hagard, serrent contre leur sein leurs petits enfants, qui regardent, sans comprendre, ces scènes d'angoisse; c'est le groupe de l'innocence expiant pour les coupables. L'une d'elle surtout est touchante : calme et belle jusque dans sa douleur, elle a déposé son enfant à ses pieds, et, les bras croisés sur la poitrine, la tête levée vers les anges de la justice implacable, elle semble leur adresser, avec toute l'ardeur d'un cœur maternel, cette déchirante supplication : « Pitié, pitié du moins pour les petits innocents ! »

Comme pendant à ce spectacle d'horreurs, par manière d'opposition, l'on aperçoit Loth qui, prévenu à temps par l'ange des miséricordes, s'éloigne, sans tourner la tête, de la ville maudite, avec ses deux filles, « non moins gracieuses dans leurs mouvements que dans leurs formes, dont le profil et le costume semblent empruntés à une statue grecque [1] ».

1. Rio, *l'Art chrétien*, t. II, chap. XI, p. 398. Édition Hachette, 1861.

En arrière, la femme de Loth, trop curieuse, s'est détournée, malgré la défense de Dieu, pour voir flamber Sodome ; elle reste immobile, changée en statue de sel. Benozzo a parfaitement rendu cet effet difficile en représentant la femme de Loth rigide comme une statue et blanche comme du sel [1].

Telles sont quelques-unes des scènes de ce magnifique cycle épique, le plus vaste et le plus brillant que nous ait légué le quinzième siècle. Ce qui frappe par-dessus tout, c'est l'étonnante fécondité d'invention de ce peintre-poète, laquelle n'a d'égale que sa merveilleuse facilité. On croirait vraiment, tant ses compositions ont d'aisance et de grâce, que notre artiste n'avait qu'à laisser courir son pinceau magique pour évoquer, comme par enchantement, des groupes de personnages richement costumés, au milieu de paysages ravissants ou de splendides architectures qui leur forment un cadre prestigieux. Ce sont là des dons de fée auxquels viennent s'ajouter, par surcroît, une noblesse sans apprêt, une dignité sans affectation, une familiarité qui multiplie les détails vécus, sans jamais descendre jusqu'à la vulgarité.

Mais il faut bien avouer que les sujets bibliques ne sont pour Benozzo qu'un prétexte à déployer sa verve de conteur intarissable, une occasion de faire défiler sous nos yeux les plus belles visions de son imagination créatrice. Il y a là, assurément, une note discordante, une disparate irritante. Le sujet n'est pas assez respecté. Gozzoli fait trop bon marché des données, si précieuses pourtant, que lui fournissait l'Ancien Testament. Les événements, en passant à travers le prisme de cette imagination trop sensible aux charmes des couleurs vives et joyeuses, subissent des métamorphoses, brillantes sans doute, mais trop éloignées de la réalité anti-

1. La dernière fresque a été affreusement maltraitée par le temps. Heureusement qu'on en conserve le dessin, très probablement original, au *Museo civico* de Pise. Vasari prétend y avoir reconnu les portraits des personnages suivants : *Marsilio Ficin* au milieu d'un grand nombre de prélats ; le savant *Argiropolo*, grec de nation ; *Battista Platina*, *Benozzo* lui-même, « sous la figure d'un petit vieillard à cheval, la tête couverte d'une barrette noire, dans le pli de laquelle est fourré un morceau de papier blanc, destiné peut-être à recevoir le nom du peintre ». (Vasari, *opere citato*, t. III, p. 89.)

que, que les titres mêmes des fresques rappellent invinciblement. C'est ainsi, par exemple, que dans une de ses compositions les mieux réussies, *la Tour de Babel*, Benozzo nous montre les Médicis et toute leur suite assistant à la construction de l'édifice.

Mais si l'on fait abstraction de ce contresens biblique, et si l'on se met au point de vue d'un artiste qui ne voit rien au delà ni en deçà du quinzième siècle, l'impression première change complètement; la métamorphose est si séduisante, le travestissement est si agréable, qu'on ne songe plus qu'à jouir d'un poème où tous les tons et toutes les couleurs se succèdent et se mêlent dans un harmonieux ensemble. On y trouve de la fantaisie, de l'esprit et de l'entrain; on y rencontre du gracieux et du touchant, du pathétique et du terrible; on y sent un vif amour de la nature, qui se traduit par la représentation de paysages fins et gais, qu'anime une gent animale distinguée; on y voit un luxe de vêtements somptueux et pittoresques, et une prodigieuse richesse d'architectures habilement combinées. Si la variété est, comme dit Bossuet, l'un des plus grands secrets de plaire, elle est ici au suprême degré. Parfois, comme nous l'avons noté[1], l'unité d'action manque dans la distribution des différentes scènes, mal rattachées entre elles; mais ce déficit est amplement compensé par cette unité supérieure qui éclate dans les moindres détails et harmonise tout l'ensemble : c'est l'unité d'inspiration joyeuse. Gozzoli s'est abandonné avec délices au plaisir de peindre les « belles histoires » qui hantaient, en la charmant, son imagination inventive. On est ravi soi-même, parce que le conteur, dans une forme suffisamment correcte, a livré son âme avec une sincérité communicative. « Ce sont ces paroles spontanées qui font d'une œuvre d'art une chose éternelle ; on les entend à travers cinq siècles aussi nettement qu'au premier jour[2]. »

Cet immense travail ne suffit pas à occuper l'infatigable vieillesse de Benozzo : il fit encore pour les églises et les

1. Cf. *supra*, pour la fresque de *David et Goliath*.

2. On peut appliquer, ce nous semble, aux œuvres de Benozzo, ces paroles que Taine a écrites à propos du tombeau de Benoît XI, par Jean de Pise, à San Domenico de Pérouse. (*Voyage en Italie*, t. II, p. 9-10.)

couvents de Pise plusieurs tableaux, dont Vasari a dressé la liste[1] et dont la plupart sont perdus. Par bonheur, son chef-d'œuvre en ce genre nous a été conservé : c'est *la Glorification de saint Thomas d'Aquin*, qu'il peignit, à la détrempe, pour être placé, à la cathédrale de Pise, derrière le siège de l'archevêque. Il appartient aujourd'hui à la collection du Louvre. D'après Vasari, « ce tableau est le plus fini et le meilleur qu'ait jamais produit Benozzo ». Malheureusement, les couleurs n'ont pas gardé leur fraîcheur primitive.

Traini avait peint également *le Triomphe de saint Thomas*, un siècle auparavant, pour l'église Sainte-Catherine, à Pise, où Gozzoli avait pu l'étudier à loisir. Mais notre peintre a su traiter un sujet analogue avec indépendance et originalité[2]. Guillaume de Saint-Amour[3], docteur de l'Université de Paris et chanoine de Beauvais, avait attaqué avec violence l'institut monastique. C'est un précurseur de Luther et de Calvin dans la haine des ordres religieux. Saint Thomas se leva pour les défendre avec le double prestige de son génie et de sa sainteté. Le pape Alexandre IV condamna cette hérésie naissante dans l'assemblée conciliaire d'Anagni (1256). Saint-Amour était l'adversaire déclaré de l'idéal ascétique que Fra Angelico s'était efforcé de réaliser dans sa vie et d'exprimer dans ses tableaux. « Nulle tâche ne pouvait être plus attrayante pour son disciple que celle de protester, avec son pinceau, contre une erreur dont la diffusion aurait compromis la notion de l'idéal sous toutes ses formes. » Ce fut pour Be-

1. Vasari, *opere citato*, t. III, p. 90.

2. Dans l'un et l'autre tableau, on voit saint Thomas, entouré de Platon et d'Aristote, foulant aux pieds l'hérésie ; mais, dans l'œuvre de Traini, les ennemis terrassés sont Averroès et Avicenne, tandis que, dans celle de Gozzoli, c'est Guillaume de Saint-Amour. — Nous avons signalé ailleurs un *Triomphe de saint Thomas d'Aquin*, dans la Cappella degli Spagnuoli, par A. Venezanio et A. da Firenze. (Cf. *Fra Angelico...*, etc., *Études*, novembre 1900.) — Nous avons admiré, au musée de Séville, une *Apothéose de saint Thomas d'Aquin*, par Zurbaran, œuvre supérieure au tableau de Benozzo. On voit, au sommet, le Christ, Marie, saint Paul et saint Dominique ; au centre, saint Thomas porté sur des nuées et entouré des quatre Docteurs de l'Église latine ; enfin, au bas, sur la terre, l'empereur Charles-Quint et l'archevêque Deza qui assistent, avec d'autres personnages, au triomphe du Docteur angélique.

3. Il était né vers 1200 à Saint-Amour, dans le Jura ; il mourut en 1272.

nozzo l'occasion de faire « un acte de foi, de reconnaissance et d'amour[1] ».

La composition est divisée en trois parties. Au sommet, Dieu le Père, dans une gloire où se mêlent des têtes d'anges, a pour assesseurs Moïse, saint Paul et les quatre évangélistes, qui entendent ce magnifique éloge de saint Thomas d'Aquin sortir de la bouche de Notre-Seigneur : *Bene scripsisti de me Thomma*[2] (c'est l'orthographe du tableau).

La partie centrale (c'est la principale) est occupée par saint Thomas, qui a pour acolytes, à droite, Aristote, et à gauche, Platon. On voit, étendu à ses pieds, l'ennemi vaincu, Guillaume de Saint-Amour, qui tient entr'ouvert son livre condamné. L'hérésiarque a l'air sombre, le regard fixe, la pose raide et hautaine : c'est parfait. Saint Thomas est assis : sur ses genoux sont étalés des livres dogmatiques; sur sa poitrine brille un soleil, emblème du rayonnement de sa lumineuse intelligence. Mais sa figure épaisse n'a rien de distingué, comme il conviendrait à l'*Ange de l'École*. Platon et Aristote ne sont guère mieux partagés; heureusement que la médiocrité de leurs traits est relevée par les élégantes draperies de leur costume.

Au bas, le peintre a représenté l'assemblée d'Anagni où fut excommunié l'hérésiarque : le pape prononce la sentence, entouré d'évêques et des principaux représentants des ordres religieux spécialement attaqués, les Franciscains et les Dominicains, parmi lesquels on croit reconnaître deux de leurs gloires les plus pures, le bienheureux Albert le Grand, le *Docteur universel*, et saint Bonaventure, le *Docteur séraphique*[3].

Après nous être arrêté aux principales étapes de la route parcourue par Benozzo, il faut, pour terminer, nous donner

1. Rio, *opere citato*, t. II, p. 401.

2. Priant un jour, à Naples, devant l'image du Crucifié, saint Thomas entendit une voix qui lui disait : « Tu as bien écrit sur moi, Thomas. Quelle récompense désires-tu ? » Et celui-ci de répondre : « Aucune autre, Seigneur, que vous-même. » (Cf. *Breviarium romanum*, die VII^a Martii.)

3. J. Richardson (*Traité de peinture et de sculpture*, t. IV, p. 652; traduction française, 1728) fait un grand éloge de ce tableau qu'il appelle à tort — sans doute par ressouvenir de la fresque de Raphaël — *la Dispute des Docteurs*.

la jouissance esthétique d'admirer d'ensemble son œuvre immense, en la comparant à celle de Fra Angelico.

V. — FRA ANGELICO ET BENOZZO GOZZOLI

Celui qui visite la galerie du Campo-Santo, que Benozzo Gozzoli a ornée de ses fresques, comprend aisément l'enthousiasme qui s'empara des Pisans, à la vue de ces chefs-d'œuvre se succédant sans interruption. Les Pisans ne s'en tinrent pas à de belles paroles : pour témoigner, d'une façon effective, leur reconnaissance au peintre étranger qui glorifiait leur patrie, ils lui accordèrent une place d'honneur dans ce cimetière réservé à leurs grands hommes[1]. La tombe de Gozzoli est placée au centre même de son œuvre. Tombe modeste en vérité; mais quel autre décor que le voisinage de son œuvre immortelle était digne de lui[2]? Tout près du sien, d'autres tombeaux ont été élevés en l'honneur des héros de Pise au moyen âge : la postérité a laissé choir dans les limbes de l'oubli la plupart de ces noms un moment illustres, que connaissent seuls aujourd'hui quelques érudits, fidèles au culte des gloires locales. Mais Benozzo est un nom qui appartient à l'art de tous les temps et de tous les pays, c'est-à-dire à l'humanité. Et quand un jour l'injure des siècles aura achevé de ternir l'éclat de ses fresques, encore

1. La concession fut faite du vivant de l'artiste, pendant qu'il travaillait encore au Campo-Santo. La date de cette concession (1478) fut inscrite sur son tombeau; cette inscription a induit en erreur plusieurs historiens qui ont fait mourir Benozzo avant sa mort. Voici l'inscription : *Hic tumulus est Benotti Florentini qui proxime has pinxit historias. Hunc sibi Pisanorum donavit humanitas*, 1478.

2. Vasari dit, à propos des fresques du Campo-Santo : « Aussi la renommée de Benozzo fut-elle grande et mérita-t-il que l'on plaçât au centre de son ouvrage l'inscription suivante :

« Quid spectas volucres, pisces et monstra ferarum,
Et virides silvas æthereasque domos?
Et pueros, juvenes, matres, canosque parentes,
Queis semper vivum spirat in ore decus?
Non hæc tam variis finxit simulacra figuris
Natura ingenio fœtibus apta suo;
Est opus artificis : pinxit viva ora Benoxus :
O superi, vivos fundite in ora sonos. »

(Vasari, *opere citato*, t. III, p. 89.)

jeunes et brillantes après une carrière de quatre siècles, l'œuvre de Benozzo se survivra dans les gravures qui l'ont reproduite, et son nom est de ceux qui ne s'effaceront pas de sitôt de la mémoire admirative de la postérité.

C'est que Benozzo Gozzoli a une physionomie particulièrement attachante : placé comme au confluent de deux époques, le déclin du moyen âge et l'aube de la Renaissance, il s'est trouvé au point de rencontre et de heurt de deux tendances rivales : le spiritualisme et le naturalisme dans l'art. Les âges de transition ont je ne sais quoi d'indécis et de flottant qui rend maussades les personnes et les choses soumises à leur influence : rien n'est achevé, tout se prépare; rien n'est, tout devient. Or, par une bonne fortune rare, Benozzo semble faire exception à cette loi. Chez lui, les deux tendances opposées, après s'être heurtées et combattues, ont réussi à s'unir dans une mesure heureuse : il en est résulté un nouveau courant où l'idéal mystique et l'idéal réaliste se mêlent dans une harmonieuse proportion.

Avant tout, Benozzo est resté fidèle au chaste idéal de son maître : ses anges rappellent la suavité céleste des anges de Fra Giovanni. Son pinceau a toujours gardé une tenue et une décence qui contrastent avec les libertés prises par les peintres naturalistes. Ce n'est pas chez lui qu'on rencontrera cet étalage de nudités qui ne sont, trop souvent, qu'un prétexte pour permettre aux artistes de faire parade de leur virtuosité anatomique. Guidé par son sens chrétien, Benozzo a deviné d'instinct que de telles exhibitions sont deux fois déplacées en pareille matière : c'est une faute contre le bon goût[1] et une inconvenance au point de vue religieux. Mais il a su mettre à profit les progrès dus aux efforts des naturalistes, suivant en cela, nous l'avons montré[2], l'exemple de son maître, le dépassant même, car il a observé la réalité et la vie d'un œil plus ouvert et d'un cœur plus ému. Il n'a

1. Léonard de Vinci a formulé ce sage précepte : « Peintre anatomiste, veille bien que ton excessive connaissance des os, des tendons et des muscles ne fasse de toi un pédant, à force de faire montre de ton savoir sur ce point. » (Cité par Michel, *le Dessin chez Vinci. Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1901, p. 353.)

2. Cf. *Fra Angelico...*, etc., *Études*, décembre 1900.

pas dédaigné non plus la science des raccourcis ni les études anatomiques, dont il trouvait des leçons dans Masaccio et dans P. Uccello. Sous le rapport technique, cependant, il laisse parfois à désirer : il traite, ça et là, la forme négligemment; son coloris a quelque chose de dur qui gagnerait à être adouci; certains contours sont trop accentués; certains traits, trop tranchants; il y a, dans son œuvre touffue, des détails encombrants, des attitudes gauches, des physionomies indifférentes. Mais il faut se souvenir qu'il a créé des milliers de figures : on peut bien lui passer sur le nombre quelques types insignifiants ou quelques répliques fastidieuses. Ces lacunes, d'ailleurs, sont en partie imputables à ses collaborateurs[1]; elles sont aussi la rançon de sa trop grande facilité, don funeste. Mais ces taches disparaissent, noyées dans l'ensemble lumineux que forment ses rares qualités.

Trois de ses contemporains, également florentins, S. Botticelli (1446-1510), D. Ghirlandajo (1449-1494), Filippino Lippi (1447-1504), constituent avec lui ce que l'on a appelé le « groupe littéraire » de l'École de Florence : mais, en s'appliquant à éviter quelques-uns des défauts signalés chez Benozzo, ils furent emportés plus loin que lui par le mouvement naturaliste. Cependant, nul parmi eux n'est comparable à Gozzoli pour l'ampleur et la variété des compositions et pour le charme délicat qu'elles exhalent. « Il a laissé de si vivantes images de la société de son temps et tant de figures ravissantes, exquises, faites pour charmer à jamais les amis du beau[2] », qu'on lui pardonne aisément les imperfections qui déparent légèrement son œuvre.

Benozzo est, avec Pinturicchio[3], le plus brillant interprète

1. On signale surtout Mezzastris à Montefalco et Andrea di Giusto à San Gimignano. Ce dernier, élève de Neri di Bicci et de Fra Lippi, est heureux et fier de collaborer avec Benozzo et « de se consacrer au meilleur des peintres en peintures murales ». (Cf. des extraits de ses *Mémoires*, publiés par Gaye dans son *Carteggio inedito d'artisti italiani dei secoli XIV, XV, XVI*, t. II, p. 212-213.)

2. E. Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. II, p. 628.

3. *L'Œuvre de Pinturicchio*. (*Études*, 20 avril 1902.) — Cf. G. Sortais, *Excursions artistiques et littéraires*, 2e série, p. 1 *sqq*. Paris, Lethielleux, 1903.

de la vie au quinzième siècle; mais il a plus d'éclat et de variété. Les fresques de San Francesco et de San Agostino représentent la vie intellectuelle et monacale; les fresques de la chapelle des Médicis, la vie princière et aristocratique; les fresques du Campo-Santo, enfin, nous montrent le quinzième siècle sous les aspects les plus divers.

C'est à Benozzo que revient l'honneur d'avoir repris la tradition de la grande peinture narrative, si florissante au quatorzième siècle, si négligée pendant le quinzième. Pour cela il lui fallait un cadre approprié : il le trouva dans la vie de saints illustres comme saint Augustin et saint François, mais surtout dans les récits bibliques, dont il a exploité, à sa façon, le côté idyllique et pittoresque. On peut dire que dans ce genre il n'a pas été dépassé, même par Raphaël, quand celui-ci, pour décorer les Loges du Vatican, sut tirer, de l'histoire d'Adam et d'Ève, d'Abel et de Caïn, d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, « des idylles exquises, d'une sérénité et d'un charme indicibles, dignes, par l'animation dramatique non moins que par la fraîcheur des paysages, de se mesurer avec les modèles laissés par Benozzo Gozzoli, Botticelli et les plus tendres, les plus émus d'entre les primitifs[1] ». C'est ainsi qu'en juge E. Müntz : en vérité, peut-on faire, en moins de mots, un plus significatif éloge de Benozzo ?

Benozzo est un conteur épique, non pas dans le goût des poètes de cabinet comme Virgile et le Tasse; mais dans la manière des aèdes primitifs comme Homère et Théroulde. Il nous offre un ensemble de tableaux et de scènes qui ont pour trait d'union le lien d'une même inspiration, comme les chantres nomades de l'antique Hellade allaient débitant leurs chants détachés, unis entre eux par le fil d'une commune légende. Pour remplir dignement ce rôle, Gozzoli réunissait, comme l'exige l'épopée, les dons les plus divers et les plus difficiles à concilier.

1. E. Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. II, p. 761-762.— — Les *Stanzes* de Raphaël sont évidemment supérieures aux fresques de Benozzo. Mais il faut noter que les fresques de Raphaël appartiennent plutôt à la peinture *dogmatique* qu'à la peinture *narrative*, car on y retrouve souvent une intention apologétique. (Cf. L. Veuillot, *Raphaël philosophe et théologien*, *Revue du Monde catholique*, t. XII, p. 669 *sqq.*; F. Schneider, *Un peu de théologie à propos de Raphaël*. Paris, Lethielleux, 1896.)

Il est fin paysagiste, habile animalier, ingénieux ornemaniste, brillant costumier et savant architecte. Il a toujours ressenti pour la nature une admiration passionnée. Ce qui semble moins réussi dans ses paysages, ce sont les montagnes; mais en revanche, il rappelle Pisanello par son goût pour toutes les formes de la vie : il reproduit *con amore* le pin, le cyprès et les arbres exotiques; dans le règne animal, ses préférences vont au cheval et aux oiseaux qu'il revêt d'un plumage si éclatant qu'on dirait des oiseaux de paradis.

Mais où il est vraiment passé maître, c'est dans l'art d'inventer des combinaisons architecturales. Ses antécédents l'y avaient d'ailleurs bien préparé : il avait contemplé, à Rome, les magnifiques monuments de l'art antique; il avait vu, à Florence, les constructions de Michelozzo et sans doute étudié ses dessins; il avait sous les yeux, à Pise, les merveilles de l'architecture toscane. C'était là une matière plus que suffisante pour une imagination douée, comme la sienne, d'une prodigieuse aptitude à combiner harmonieusement les lignes et les plans. Il est parvenu, en mêlant les styles les plus divers, à donner l'impression d'une architecture composite, la plus variée et la plus éblouissante qui fut jamais : colonnades et coupoles, obélisques et minarets, mâchicoulis et créneaux, arcs de triomphe et basiliques, forteresses et palais, tout cela passe devant vous, comme une féerie, quand on visite les fresques de San Gimignano et du Campo-Santo. Les villes, que cet enchanteur fait sortir toutes radieuses de son imagination constructive, sont « un résumé des magnificences de Constantinople, de Rome, de Jérusalem et de Babylone[1] ». L'impression agréable serait sans mélange si les combinaisons architecturales de Benozzo n'étaient parfois trop complexes et trop surchargées.

Ce qui rend l'œuvre de Gozzoli si attrayante, c'est que partout on y sent vibrer une belle âme, toute grande ouverte à la joie, prompte à l'épanouissement. C'est un optimiste qui voit tout en rose. On dirait qu'il a pris pour maxime ces mots de l'apôtre saint Paul : *Gaudete in Domino semper, iterum dico, gaudete*[2]. Ce n'est pas, croyons-nous, à son

1. E. Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. II, p. 626-627.
2. Saint Paul, *Ep. ad Philippenses*, IV, 4.

contact avec Fra Angelico qu'il dut le développement de cette tendance native. Le « divin » moine lui communiqua quelques parcelles de sa suavité et de sa délicatesse. Nous sommes plutôt enclin à y voir une influence heureuse de son séjour en Ombrie, à quelques lieues d'Assise : avant de se mettre à ses fresques de Montefalco, il se pénétra de la vie de saint François. Les *fioretti*, cueillies dans son histoire merveilleuse par ses premiers historiens, avaient encore toute leur fraîcheur naïve et tout leur arome exquis. Quelque chose de cette naïveté aimante dont l'aimable saint enveloppait toutes les créatures du bon Dieu, quelque chose de cette joie imperturbable qui déborde sans cesse des âmes innocentes, a passé du cœur de François dans l'œuvre de Benozzo. Je sais bien que cette œuvre reflète aussi le côté profane et mondain de la vie. Ce n'est pas assurément à l'école du *poverello* d'Assise que Gozzoli a puisé cet amour des choses luxueuses et des somptueux décors. C'est, chez lui, un don de nature : son imagination est attirée vers les splendeurs et la pompe des spectacles élégants. Mais il ne faut pas oublier que, dans sa pensée, tout cela devait concourir au resplendissement de la gloire de Dieu, du Christ, de la Vierge et des Saints. Benozzo aimait à se réjouir et à réjouir les autres, car ses peintures sont une fête pour les yeux; mais il était trop bon chrétien pour ne pas pratiquer jusqu'au bout le précepte de saint Paul : « Réjouissez-vous sans cesse, mais dans le Seigneur », *in Domino*.

Ni l'Angelico, ni Benozzo n'eurent l'honneur de faire école. L'Angelico eut la joie de vivre assez pour prévoir qu'il se survivrait dans un élève digne de lui, son cher Gozzoli. De même, Benozzo n'a laissé, après lui, qu'un élève, Cosimo Rosselli (1439-1507), qui ait hérité, « dans une certaine mesure, de son aptitude aux vastes décorations murales[1] ».

1. « ... Il (Rosselli) resta toujours inégal et rappela trop souvent, par l'éparpillement de ses figures, la sécheresse de ses contours, les mollesses de son dessin, la discordance de ses tons pâles, les négligences de son second maître » — il avait d'abord travaillé chez les Bicci entre treize et dix-sept ans — « plus que ses qualités. Néanmoins, c'est un artiste très estimable, d'une conscience évidente, d'un goût souvent délicat, qui conquit, à force de tra-

Néanmoins, son séjour prolongé en Ombrie, notamment à Montefalco et à Pérouse, exerça une influence notable sur les peintres ombriens, tels que Niccolo da Foligno, Melanzio, Bonfigli, Fiorenzo di Lorenzo et Pérugin lui-même[1].

Quand on s'est rendu compte de la nature de leur génie, on s'explique aisément pourquoi ni Fra Angelico, ni Benozzo n'ont été fondateurs d'école. C'est que l'un et l'autre n'ont pas de théorie préconçue ni de procédé conscient. A qui lui aurait demandé de lui livrer le secret (hélas! incommunicable) de son art, Fra Giovanni aurait répondu, si l'humilité chrétienne lui eût permis cette confidence : « Soyez pieux et chaste comme moi, et, avec quelque dextérité dans le pinceau, vous produirez des œuvres qu'on dirait descendues du ciel. » Benozzo aurait pu répondre à la même question : « Soyez poète comme moi et soyez sincère; aimez toutes les créatures du bon Dieu d'un amour joyeux, puis laissez courir sur la toile ou sur le mur votre pinceau agile. »

Tous deux sont de nobles âmes, des âmes éprises du beau; mais l'une aime plus le ciel que la terre, tandis que l'autre aime plus la terre que le ciel. Fra Angelico est un moine, un contemplatif, un mystique; Benozzo est un laïque, un conteur, un homme de bien. Vasari lui rend ce témoignage formel : « Benozzo mena toujours une vie honorable et vraiment chrétienne, qui lui valut l'estime constante des habitants de Pise[2]. » Rien de plus simple et de plus grand dans sa simplicité que la vie de cet honnête artiste : bon époux et bon père, il laisse, après lui, sept enfants pour transmettre un nom sans tache; grand artiste, il lègue à la postérité ses fresques impérissables pour perpétuer sa gloire; chrétien pieux, sans ostentation comme sans respect humain, il révèle la beauté

vail, une assez haute place parmi ses contemporains. » (G. Lafenestre, *la Peinture italienne*, t. I, p. 194-196.) — Il collabora, avec Botticelli, Ghirlandajo, Signorelli, Perugino et Pinturicchio à la décoration de la chapelle Sixtine : on lui doit les fresques qui représentent *la Cène*, *le Passage de la mer Rouge*, *la Destruction du Veau d'or* et *le Sermon sur la montagne*. — *La Prise d'habit de saint Filippo Benizzi*, dans le cloître de l'Annunziata, et la *Procession à Florence*, dans l'église San Ambrosio, méritent aussi d'être citées. (Cf. Ernst Steimann, *Die Sixtinische Kapelle*, t. I, Munich, 1902.)

1. Broussolle, *la Jeunesse du Pérugin et les origines de l'École ombrienne*, p. 218-220, 328-333.

2. Vasari, *opere citato*, t. III, p. 92.

surnaturelle de son âme dans ce souhait qu'il adresse à Pierre de Médicis, par manière de salut, à la fin d'une lettre : « Que le Christ vous conserve dans sa grâce! *Christo vi conservi nella sua grazia*[1] ! »

C'est pourquoi on aime, avec un auteur contemporain, à redire que « le Seigneur a récompensé la beauté de ses peintures en lui donnant son beau ciel[2] ». Et voilà que le maître et l'élève, le pieux Angelico et l'aimable Benozzo, après avoir traversé ensemble l'obscurité d'une longue éclipse, apparaissent de nouveau, radieux, à l'horizon du vingtième siècle, enthousiaste de leur art sincère. Ce sont deux âmes sœurs, au traits à la fois semblables et divers, comme il sied à ceux qui vont puiser leur inspiration à la même source pure et limpide :

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum[3].

GASTON SORTAIS.

1. Gaye, *Carteggio inedito...*, etc., t. I, p. 193.

2. « Il Signore rimuneri in altrettanta belleza del cielo la beltà e il valore della pittura sua. » (Totti, *Dialogo sul Campo Santo.*) Auprès de la dernière fresque, *la Visite de la reine de Saba*, on lit cet éloge de Benozzo en vers :

« Sit laus prisca viro primum qui pinxit ab umbra;
Post hominum sensus non tulit esse rudes.
Sic Cypris coas illustrem tunc fecit Apellem;
Parrasii tabulæ nomen in astra ferunt.
Gloria quanta tibi, Benoti, fulminis instar,
Hæc nunc tam celebri composuisse manu!
Laude quidem toto dignus celebrandus in orbe,
Nam tu pinxisti quidquid in arte fuit. »
(Kal. Maii MCCCCLXXXVI.)

3. Ovide, *Metamorph.*, liv. II, fab. v, 13-14.

TERRE D'ÉPOPÉE. — FONTARABIE

Le voyageur du Nord, échappé, la veille, aux pays humides, regarde, engourdi de sommeil, le décor fuyant de la côte d'azur : des villas blanches, sur un ciel de turquoise ; devant chacune un indispensable palmier ; dans de vertes échancrures de jolis golfes paisibles... Le soleil monte, avivant l'arome des pins, et, peu à peu, l'âme se détend ; elle s'abandonne au charme de ces verdures piquées d'oranges, de ces grèves fleuries, si doucement baignées par des flots sans colère... Rien qui heurte la pensée et qui force à réfléchir. L'Italie grise de tendresse l'étranger qui l'aborde par cette route enchantée.

Elle est très moderne. Sur la hauteur, entre le rocher de Monaco, buisson fleuri, et Monte-Carlo, le paradis des aigrefins, le vieux château des Grimaldi, aux tours carrées, éveille un instant l'illusion d'un âge d'or médiéval, dont l'enchantement continue.

L'Italie dissipe vite cette illusion. Elle a souci d'être dans le mouvement ; elle connaît l'art de l'affiche. Son tumultueux passé est trop complexe pour causer au voyageur une impression une et distincte. Sforzas et Médicis, doges et podestats, — Roméo et Juliette, — forment une mosaïque de souvenirs disparates, très chers aux érudits et aux artistes, mais rappelant des réalités disparues, détruites, comme le Bucentaure, qui nous parlent moins que les Césars et les consuls de Rome.

L'Italie que l'on voit et qui vit, ne continue point ce passé. Elle a voulu recommencer l'histoire, et son œuvre est encore trop nouvelle pour être environnée de gloire ; elle est trop diversement appréciée pour provoquer d'unanimes sympathies.

L'art seul, en Italie, reçoit un culte sans dissidences. Terre de lumière et d'harmonie, elle charme, par son éternelle

beauté, ceux mêmes que son histoire rebute. On la visite, car elle est accueillante; on l'aime parce qu'elle est belle.

Tout autre est l'Espagne. Aucun empressement dans son accueil. Duègne très noble, mais jalouse et défiante, elle élargit, au contraire, les rails de ses chemins de fer, et se soucie fort peu, par des circuits tentants, d'ouvrir aux voyageurs l'accès de ses domaines. Compostelle est inabordable, la Galice est impénétrable. L'Espagne n'a point peur, mais elle est trop fière pour racoler des hôtes. Elle ne mendie aucun hommage; elle les dédaigne. C'est un pays fermé.

Des races superbes gardent son rempart de montagnes, et qui rêverait de le franchir serait arrêté par un nom formidable : Roncevaux. Aux deux extrémités de la chaîne, les monts daignent livrer passage. Méprisants, ils cèdent à l'homme un bout de plage pour ses routes, mais derrière l'étroite bande ils relèvent leurs remparts hostiles.

Les régions du Nord n'ont point la sauvage mélancolie de la Castille. Elles sont déjà sérieuses et graves. Aussi mystérieux que le langage de leurs habitants, les défilés des *Provinces* sont gardés par des monts menaçants, et jusqu'aux verdures claires des vallées opulentes, jusqu'aux eaux vives qui les arrosent, tout garde une réserve majestueuse, et rien ne condescend à n'être que gracieux. L'Espagne est un pays austère.

Et dans les *pueblos* qu'on frôle, sous le balcon des lourdes maisons carrées, de gros blasons se détachent, authentiques témoins d'un passé valeureux. Parfois de pauvres gens ont hérité ces gloires, qu'un parvenu, dans nos pays vaniteux et remuants, payerait plus cher qu'une tiare de roi persique.

Tout Basque est gentilhomme. Sur le versant de l'Oleatzu qui regarde Fontarabie, je viens d'aviser un *caserio* blanc au toit de tuiles. Une pierre brune coupait son long balcon de bois; elle portait un blason effacé. Dans la salle haute où je pénétrai, des bonnes femmes, qui n'entendaient pas le castillan, tirèrent de leur armoire aux souvenirs leurs parchemins signés, en 1620, par Castilla, roi d'armes des Espagnes. Mes hôtes modestes étaient les héritières de Mechin de Arzu, guerrier célèbre, sous Alphonse VIII de Navarre, par ses horrifiques exploits.

Campaniles d'églises aux pierres noircies par les pluies et dorées par l'été, *palacios* de villages, restes branlants de remparts ou de forts, tout, en Espagne, ramène l'esprit vers un passé de vaillance et de solennelle grandeur, et, surtout, vers ce temps que rien semble n'avoir remplacé, le temps de la maison d'Autriche.

Depuis, des giroflées ont fleuri aux joints des pierres désunies; les boulets et le temps ont éraflé leurs arêtes; des masures successives ont masqué les murs de l'édifice et altéré son style. Il subsiste, vide d'une grandeur qui fut colossale, et dont l'ombre en impose encore. L'Espagne est une terre d'épopée.

*
* *

Quand, du versant français, on descend vers Hendaye et la Bidassoa, à marée haute, un joli tableau charme les yeux : la petite rivière et les sables de ses berges ont disparu sous l'Océan. D'Espagne en France, des canots vont et viennent. Une canonnière espagnole, *le Mac-Mahon*, est à l'ancre sur l'autre rive. A gauche, le massif sombre du Jaïzquibel dresse sur l'horizon son échine osseuse, — la selle et les bosses pointues d'un gigantesque méhari. — Dans un col, à droite du Jaïzquibel, jaillit la flèche blanche de Notre-Dame de Guadalupe. De l'ermitage, un promontoire élevé s'étend et va finir au cap Higuer, proue hardie visant la France.

Des collines de l'arrière-plan à la Bidassoa s'étend une plaine bien cultivée, et sur une taupinière, en face d'Hendaye, isolée, abandonnée, proie offerte à tout venant, s'étage Fontarabie.

Elle dort, à l'écart du chemin banal, la jolie cité à demi emmuraillée. Ceux qui vont d'Irun en Espagne entrevoient à peine, au passage, sa pittoresque silhouette. Ils ont tort de la dédaigner, car elle s'appelle la *très noble, très loyale, très valeureuse et toujours très fidèle cité*. Elle a gagné ces titres un à un par des résistances héroïques; pacifique guerrière, elle n'a jamais attaqué, et n'a lutté que pour son droit.

Des remparts qui commandaient la Bidassoa, il ne reste que des vestiges. Rien ne protège plus, de ce côté, le chevet bruni de la vieille église, ni les massifs châteaux, dont l'un,

aux ruines couvertes de lierre, date du dixième siècle; dont l'autre, sinistre cube de pierre sombre, porte le nom de Charles-Quint. Les glacis de l'ouest sont mieux conservés. Criblés de boulets, percés de noirs trous de mines, ils livrent aux herbes folles leurs brèches ouvertes, sur des tours écroulées.

Au sud-est, une porte subsiste, que protégeaient jadis des bastions avancés, noble porte armoriée où sont inscrits les titres de la cité, et que domine une statuette très fruste de la Madone.

L'arceau passé, une rue de rêve apparaît, dont la pente, assez raide, conduit jusqu'à l'église. Assez étroite, pleine d'ombre toujours, elle est bordée de maisons dissemblables, chargées de lourds balcons, et dont les étages en saillie ressemblent à des moucharabiés arabes. Aux toits, des consoles sculptées supportent de larges auvents de bois. D'immenses blasons timbrent quelques murailles, et l'église étale sa façade austère, plate et noire, sans autre ornement qu'un gigantesque écusson sculpté dans un angle, très haut.

Nous sommes en pleine Espagne du seizième siècle, dans le décor voulu pour la scène de la dispute du *Cid*, telle que l'a écrite Guilhen de Castro : Jimena est au balcon. Son père et le Cid sortent de ces deux palais aux portes semées de clous de bronze. Ils s'abordent, la tête engoncée dans une fraise aux épais godrons ; puis ils disparaissent pour ferrailler sur le rempart... Dans la vaste église, aux trois nefs gothiques, l'impression causée par la porte blasonnée et par la rue seigneuriale se complète et s'exalte. Il nous arrache au présent, ce vieil édifice trop large pour une mesquine bourgade ; il nous ramène au temps de l'apogée, dans la chaude foi de la vieille Espagne.

Aussi bien, nous sommes aux derniers jours de la Semaine sainte. La messe du Jeudi saint va commencer. Sur les nombreux degrés de marbre qui mènent au maître-autel se tiennent, immobiles, la lance haute, quatorze soldats romains, vêtus en légionnaires. La messe achevée, ils forment une garde d'honneur devant le dais. Deux d'entre eux marquent la mesure en frappant du glaive leur bouclier. Les autres suivent, à pas rythmés, le noble pas des marches royales. Le

calice d'or est déposé dans le traditionnel monument. La clef du tabernacle est passée au cou de l'alcalde, qui la portera jusqu'au lendemain. La foule se retire, mais six gardes restent en faction.

Le soir commencent les symboliques cérémonies commémoratives de la Passion. Les douze apôtres sont assis autour du sanctuaire, vêtus de tuniques et de toges, portant chacun l'insigne de son pouvoir ou l'instrument de son martyre. Le prêtre, représentant du Sauveur, se prosterne à leurs pieds, qu'il lave; puis une procession descend la rue aux balcons parés de stores.

Les statues du Christ au jardin, de la Vierge des douleurs, du Christ chargé de sa croix, sont portées par des pénitents bruns. Les bras du Christ tremblent, sa face émaciée dit sa souffrance, sa robe de velours violet est serrée par un cordon d'or fin.

Les gardes romains marquent le pas en frappant le sol de leurs lances. La rue silencieuse en résonne. Les douze apôtres suivent. Les marins de la canonnière, les soldats du fort escortent les autres statues, le fusil renversé, le *ros* ou le béret pendant sur leur dos. L'alcalde et les notables ont un lourd cierge à la main. Un deuil pèse sur la foule recueillie.

On rentre, et près du monument où repose le saint Sacrement, toute la nuit, jusqu'à l'office du lendemain, six gardes romains veilleront en armes.

Le vendredi, les notables sont revenus. L'escouade romaine, immobile et grave, est en faction à la chapelle ardente. Au grand autel, la liturgie du Vendredi saint s'accomplit, éloquente et sobre.

La *funcion* du soir a attiré de France des trains de curieux. Ils encombrent les rues étroites, qu'ils modernisent; surchargent les balcons, remplissent l'église. Des voiles rouges ont éteint la lumière des vitraux et enténébré les nefs. Devant l'autel, une haute croix se dresse, d'où pend le Crucifié. En chaire, un moine rappelle les divines douleurs et celles de la Vierge, dont la statue, parée de velours noir, s'élève près de la croix. Sur un catafalque une châsse est placée, sépulcre de cristal et d'or.

De la croix, l'on va descendre le Sauveur. L'orateur demande aux prêtres d'accomplir ce funèbre devoir. Et deux prêtres en aube montent aux échelles dressées contre la croix. « Donnez, dit l'orateur, donnez à la Mère de douleurs le titre glorieux affiché sur la croix. » Et détachant l'inscription de Pilate, les prêtres le tendent à de graves capucins que l'on dirait sortis d'un cadre de Ribera, et qui, avec respect, le portent à la *Dolorosa*. « Détachez ces clous, reprend la voix, détachez-les avec prudence, de peur d'élargir encore ces blessures. » On entend les coups de marteau; les clous sont enlevés, et les bras articulés du christ de bois retombent doucement le long de son corps. Les moines tendent à la Vierge les clous qu'elle conservera. Dans les ténèbres de l'église, la voix de l'orateur retentit plus suppliante : « Nobles prêtres, descendez ce corps ensanglanté. Déposez-le aux pieds de Notre-Dame! » Et le corps est descendu lentement. Les Pères le reçoivent et le tiennent étendu devant la Mère de douleurs, dont l'orateur exprime les souffrances. « La Vierge souffre trop de ce spectacle. Placez votre Dieu dans son tombeau. » Et l'on étend le Christ dans le sépulcre vitré, on le couvre d'un voile de dentelles blanches.

Plus solennelle que la veille, la procession se forme. Les douze apôtres en sont exclus : le Vendredi saint ils avaient fui. Mais les gardes romaines sont fidèles. Et les statues s'avancent sur l'épaule des hommes robustes; tous les pêcheurs de la côte les escortent, un grand cierge à la main, et tous se découvrent et se taisent, les curieux par prudence, les autres par respect.

Le Samedi saint, au début de la messe, l'escorte romaine infatigable est rangée sur les degrés du sanctuaire. Elle est encore païenne : elle ne s'était agenouillée à aucune des cérémonies précédentes. La grâce ne l'avait pas encore frappée, mais l'heure de Dieu est proche, et l'assistance l'attend avec anxiété.

Au premier mot du *Gloria*, le voile qui couvrait le tableau du Christ ressuscité est déchiré. Aussitôt, d'une seule chute, les quatorze gardes et leur chef tombent à la renverse; leurs casques roulent, tandis que les cloches sonnent éperdument la victoire de Dieu, et que les vieux pêcheurs basques se

sourient finement d'un air qui veut dire : « Hein! les voilà donc matés! » Le *Gloria* terminé, le chef de l'escorte se relève, la tête nue, et, de son glaive dégainé, il va toucher un à un ses hommes pour s'assurer qu'ils vivent encore. Tous se soulèvent alors, et, nu-tête, à deux genoux, vaincus et convertis, ils écoutent dévotement la messe.

Puis, la lance renversée, le casque mis à l'envers, en signe de défaite, ils sortent piteusement de l'église, où, tout à l'heure, ils entraient glorieux.

Ne leur dites pas, à ces mariniers basques, qu'ils ont joué une puérile comédie. Ils nous ont fait assister au drame semi-liturgique, tel, sans doute, qu'il instruisait nos pères au douzième siècle, et ils savent ce que leurs attitudes symboliques traduisent de vérités profondes. Depuis qu'existe Fontarabie, dans l'étroite rue aux lourds balcons des cortèges semblables ont passé chaque année. Ils passeront encore longtemps, car la foi des bonnes gens n'est pas près de crouler sous l'assaut continu de l'envahissant scepticisme et de la contagieuse sottise.

*
* *

Aussi bien, les hommes de Fontarabie sont-ils accoutumés aux assauts. Leur inoffensive cité est une héroïne, et il est étrange qu'elle subsiste et qu'elle soit restée espagnole, alors que, tant de fois, ses voisins de l'autre bord l'ont assaillie ou l'ont conquise.

Fortifiée au douzième siècle par un roi de Navarre, Fontarabie a, depuis, supporté six sièges en règle et quelques bombardements irréguliers.

En 1476, au temps de Ferdinand et d'Isabelle, une forte armée française investit la ville, mais, deux fois repoussée, elle borna sa vengeance à dévaster le pays. En 1521, François Ier fut plus heureux. Il avait chargé Bonnivet de prendre Fontarabie, et, en dépit d'une fière résistance, la jolie ville fut contrainte de se rendre. Au rang de ses défenseurs, elle comptait un gentilhomme basque qui s'appelait Martin Garcia Oñaz, seigneur de Loyola. Quelques mois auparavant, Iñigo, le plus jeune des sept frères de Martin, avait, avec encore

plus de valeur, défendu Pampelune contre les troupes d'André de Foix.

La France garda trois ans la conquête de Bonnivet. Elle l'aurait conservée plus longtemps, sans doute, si un *condottiere* peu scrupuleux, Philippe Navarra, passé au service de la France, n'avait point quitté Fontarabie avec ses sept cents partisans, pour se revendre à Charles-Quint. Le connétable de Castille, Iñigo de Velasco, eut alors vite raison de la place que le gouverneur français dut livrer. François Ier fut si marri de cette perte qu'il fit dégrader, en pleine place de Lyon, le malchanceux gouverneur.

Charles-Quint voulut, dès lors, rendre Fontarabie imprenable. Il l'entoura des solides défenses dont les restes subsistent. Des remparts de quatorze pieds de largeur l'entourèrent, flanqués de bastions puissants. On les appela bastions de la Reine, de la Leiva, et de la Magdeleine. Philippe II leur ajouta le bastion Saint-Philippe.

C'est cette ville, armée par Charles-Quint, qui devait, en 1638, soutenir un siège illustre et tel qu'aucune histoire militaire n'en pourrait peut-être mentionner de plus glorieux.

Depuis trois ans, Français et Espagnols se disputaient dans les Flandres, et l'Espagne la première avait conçu l'habile dessein de distraire l'ennemi en attaquant un autre point de ses frontières. Le marquis de Valparaiso, vice-roi de Navarre, garnit de troupes les Pyrénées, et, débouchant par Roncevaux, occupa la rive gauche de l'Adour. Maladroitement, il hésita devant Bayonne, et sa diversion n'eut d'autre effet que d'indiquer à Richelieu quelles représailles il convenait d'exercer.

Le 17 mars 1638, Henri II de Bourbon[1], prince de Condé, rassemblait à Bordeaux une armée. Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, recevait le commandement de la flotte. La Guyenne offrit au prince d'importants subsides, et bientôt, douze mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux étaient prêts à entrer en campagne. Le 28 juin, Condé était à Bayonne.

Depuis longtemps, l'Espagne n'avait point vu l'étranger

1. C'était le père du Grand Condé.

sur son sol. La guerre de Grenade, les révoltes de l'Aragon, mutinée en faveur d'Antonio Perez, avaient presque seules troublé, à l'intérieur, le règne de Philippe II. Rien n'altéra la paix du règne suivant, et le gouvernement de Madrid, endormi par cette sécurité, ne semblait pas s'imaginer que le sol national pût jamais être envahi. Le successeur du duc de Lerme, don Gaspard de Guzman, l'imprévoyant et présomptueux favori de Philippe IV, n'admettait guère de conseils. Les avertissements inquiets du vice-roi de Navarre n'eurent pas raison de sa fatuité.

Livré à sa seule initiative, le vice-roi de Navarre, Pedro Fajardo, marquis de Velez, organisa du moins la résistance des montagnes, et repoussa les Français de Roncevaux; mais, après une feinte sur le Roussillon, le 2 juillet 1638, les troupes de Condé descendaient vers la Bidassoa, à la vue de Fontarabie surprise. En trois jours, elles emportaient Irun, Renteria, Lezo, Oyarzun, Pasajes. Sans coup férir, Condé s'emparait du Jaïzquibel; avec trois mille hommes, il se présentait devant le fort Higuer, défendu par dix soldats et deux canons. Du cap Higuer à Pasajes, de Pasajes à Irun, la côte et la plaine étaient à lui. Seule Fontarabie manquait à sa conquête. Mais la faible cité bloquée semblait une prise facile. A la cour de Paris, on se préoccupait déjà de la route à faire suivre à la garnison prisonnière.

De l'extrême confiance, la cour de Madrid était passée à l'extrême panique. Le roi décrète que toutes les levées du royaume partiraient pour le Guipuzcoa. De la Corogne, il fait avancer douze vaisseaux de ligne; il mande à la flotte de Port-Mahon de prendre des renforts à Carthagène et de rejoindre l'escadre de la Corogne. Mais ces ordres s'exécutent avec une solennelle lenteur. Le 14 juillet, l'amiral de Castille quittait Madrid avec Manuel Perez de Ejea, gouverneur nommé de Fontarabie. Depuis douze jours, Condé avait déjà investi la ville, et douze vaisseaux français gardaient le cap Higuer.

Fontarabie n'était nullement préparée à un siège. Paysans et prisonniers réunis lui faisaient une garnison de sept cents hommes. Elle avait peu de blé, et pas cinq cents barils de poudre. Condé comptait vingt-cinq régiments d'infanterie,

huit cornettes de cavalerie, d'excellents généraux, une bonne artillerie. Dans la plaine, sa cavalerie arrête les renforts qui tenteraient de venir de la Navarre. Il occupe les hauteurs de Guadalupe, et, jusqu'à la plage, enferme Fontarabie dans un demi-cercle de tranchées.

Les gens de Fontarabie mesurent l'étendue du péril, mais, du premier jour, ils haussent leur courage au niveau du danger. Ils avaient transporté dans leur vieille église la statue de leur patronne, la Vierge de Guadalupe. Ils la constituent leur gardienne, confondent leur cause et la sienne et s'animent à la pensée qu'ils livrent une guerre sainte contre les profanateurs de leur Madone. L'épopée commence par une rodomontade bien espagnole. La vue de l'ennemi n'empêche pas Fontarabie d'assister, le 1er juillet, à une course de taureaux. La *plaza* grise est bâtie, aujourd'hui, en dehors des remparts. Alors, elle devait être construite dans la ville, car, des gradins, les assistants virent l'armée descendre vers la rivière, et, indulgents, ce jour-là, pour les taureaux, ils consacrèrent tous leurs sifflets aux agresseurs. En l'absence du gouverneur en titre, ignorant encore qu'un gouverneur intérimaire leur est envoyé par le roi, les jurats confient à Domingo de Eguia le commandement de la place. Eguia distribue la défense aux principaux capitaines. L'alcalde Diego de Butron reçoit la garde des remparts de l'est; d'autres chefs occupent les bastions. Un jésuite, bon mathématicien, le P. Diego Isasi, est chargé des travaux du génie, et, si grand que fût le mérite du digne Père, il semble que le choix de ce singulier ingénieur prouve la pénurie de la place.

Les soins de la défense ainsi répartis, les Basques expédient un courrier au roi pour lui demander du secours, et, sans l'attendre, sans presque l'espérer, s'appuyant sur Dieu et sur leur bravoure, ils se disposent à recevoir l'ennemi.

Les bras faisaient défaut. Un jour, le 23 juillet, sur l'étroite place qui longe le château de Charles-Quint, un bataillon de femmes apparaît. Elles sont cent, qui ont pris des habits d'hommes, et demandent des mousquets ou des lances. Les soldats saluent cette apparition par des vivats. Butron, les larmes aux yeux, refuse des armes aux héroïnes, mais accepte leur dévouement : durant tout le siège, elles travailleront à

refaire les bastions, à placer les fascines, à charrier les cadavres, à panser les blessés.

Le duc de Saint-Simon garde Irun, le marquis de la Force est campé à Guadalupe, le duc de la Valette occupe la plaine. Le 6 juillet, un chevalier de Saint-Jacques, don Juan Urramendi, avait, quand même, introduit dans la place cent soixante-dix gars de Tolosa, et, à travers les tranchées et les lignes ennemies, toujours des courriers passent, aussi insaisissables, aussi rusés que le sont, aujourd'hui, leurs fils, les contrebandiers de la côte.

Les premiers jours de juillet se passent en sorties heureuses, mais inefficaces. Le 12, le bombardement commence avec furie et méthode. Du côté de la plaine les boulets français balayent constamment les remparts et rendent toute riposte impossible. Le 24, une lettre du roi arrive, promettant du secours, ordonnant de tenir bon. L'ordre était inutile, et la promesse provoque peu d'espoir. La petite garnison n'a qu'une maigre pitance. Les Basques s'en contentent, mais quelques engagés irlandais ont peine à s'y réduire. Et les bombes françaises pleuvent. Le rempart de la Reine en reçoit trois cents en un jour. Le rempart de la Magdeleine en est criblé. Des maisons s'effondrent. Sur le palais de Charles-Quint tombent, pendant le siège, plus de douze cents boulets d'une pièce de 48.

Enfin, don Miguel Perez de Ejea force les lignes et entre dans la ville. Eguia lui cède avec rancune le droit glorieux de défendre Fontarabie.

Le 1er août, les Français creusent une première mine. Ils crient aux assiégés qu'ils sont des fous; ceux-ci répondent aux agresseurs qu'ils sont de lâches taupes. Et tandis que la mort pleut du ciel, qu'ils l'entendent gronder sous terre, les Basques aperçoivent à l'horizon une escadre qui s'avance. C'est Sourdis qui vient, avec cinquante voiles, renforcer l'escadre française du cap Higuer. Au gré de Condé, l'escadre venait trop tard, et, forcée de se tenir loin de la côte, elle ne peut empêcher des chaloupes espagnoles de ravitailler la place.

Les mines éclatent. Le bastion de la Leiva s'effondre. Toute l'Espagne prépare des secours. Aucun n'arrive. Fontarabie

lutte seule, avec des exagérations de courage. Par bonheur, la division se met parmi les chefs français. Le duc de la Valette refuse d'assister aux conseils pour ne pas se rencontrer avec l'archevêque de Bordeaux. L'anarchie des agresseurs sert la cause des assiégés.

Le 4 août, un renfort de quatre-vingts Navarrais entre à Fontarabie. Le 7, le gouverneur, Perez de Ejea, ordonne une sortie. Du rempart, il anime les soldats. On lui dit de se moins exposer. Il est chevalier de Montesa, et il serait prudent! Cambré sous le feu, il jette ses ordres. Un boulet l'atteint. Frappé à mort, Ejea réunit près de lui Butron, Isasi, les principaux capitaines. Il les exhorte à tomber jusqu'au dernier, mais à ne point se rendre. Il reçoit les sacrements, et, dans le fracas de la lutte, il meurt noblement. On le porte dans l'église, drapé dans son manteau de Montesa, et on le dépose sous les dalles, auprès des autres, dans une tombe sans nom.

Redevenu gouverneur à la mort de son rival, Domingo de Eguia continue les exploits d'Ejea. Par des contre-mines, il essaye de couper les travaux de l'ennemi. Il est sur tous les bastions, fraternisant avec ses hommes, ne désespérant jamais, même quand il voit la flotte de Sourdis achever le blocus de la baie.

En France, on annonce déjà la reddition de Fontarabie. Les Navarrais retranchés à Hernani pourraient être déconcertés par cette fausse nouvelle. Afin de les rassurer, afin de fronder l'ennemi, Eguia fait arborer, au sommet du palais de Charles-Quint, un grand étendard rouge. Les Français, qui le voient, en font leur cible, mais l'étendard, criblé de balles, claque toujours sous le soleil, ironique et dominateur.

Le 15 août, un armistice est proposé. Les assiégés se confessent et communient aux pieds de la Madone de Guadalupe. Leur foi exalte leur courage, et ils se relèvent plus résolus à la guerre sainte. Un courrier, du reste, leur apprend que l'amiral de Castille a concentré à Hernani un corps de six mille hommes, et que le vice-roi de Navarre le rejoint avec quatre mille cinq cents partisans, commandés par un héros, Francisco Caraciol, marquis de Torrecusa. Les deux généraux ont opéré leur jonction à Oyarzun, et tous

deux reprennent Oyarzun, Lezo, Renteria, Pasajes. En eux, Fontarabie salue des vengeurs plutôt que des sauveurs, car un feu sans merci attaque les remparts et les mines lézardent les murailles.

Le 20 août, Condé fait donner l'assaut. L'assaut est repoussé. Le prince, l'épée à la main, regardait le mouvement des troupes, appuyé sur l'épaule d'un ami. Celui-ci tombe, broyé par un boulet de dix-huit livres. Furieux, Condé rentre dans sa tente, et de son épée, traçant une croix sur le sol, il jure que pas un assiégé ne sortira vivant de Fontarabie.

Un jour, on aperçoit, des remparts, une troupe évoluer au sommet du Jaïzquibel et des manœuvres inaccoutumées agiter la flotte de Sourdis. La troupe disparaît bientôt, et le secret des manœuvres de l'escadre n'est que trop tôt pénétré.

Don Lope de Hoces était enfin parti de la Corogne avec douze vaisseaux de ligne. Mais indécis et maladroit, il imagine de s'ancrer à Guetaria. Sourdis l'entoure aussitôt et le tient cinq jours bloqué, sans que l'amiral aveuglé ait l'idée de forcer ce redoutable blocus. Le 22 août, la flotte française canonne l'escadre de Hoces, et lance sur elle des brûlots enflammés. Hoces affolé craint d'être réduit à rendre ses vaisseaux, et, pour éviter cette honte, il les fait lui-même incendier. L'escadre espagnole sombre ainsi, détruite par son propre chef. Onze vaisseaux disparaissent; quinze cents soldats périssent, deux mille se réfugient sur la côte. Un seul capitaine, don Pedro Montanio, refuse d'obéir à l'ordre absurde de l'amiral. Il traverse, avec son *Santiago*, les lignes françaises et, pendant sept jours entiers, il lutte contre la flotte de Sourdis. De Zaraus, Hoces voit ce superbe spectacle, et, furieux qu'un des siens triomphe malgré lui, il demande à l'alcalde de Zaraus de tirer sur *le Santiago*. L'alcalde refuse, et Montanio amène son navire à Pasajes.

Le 24 août, le marquis de Guèbres vient, en parlementaire, offrir aux assiégés une capitulation honorable. Il espérait trouver Fontarabie abattue par le malheur de Hoces, et, pour gagner plus sûrement sa confiance, il charge un Père capucin de conseiller à la ville une reddition qu'exige la prudence.

Mais Fontarabie ne veut rien entendre. Condé essaye d'inti-

mider la résistance par des stratagèmes qu'on déjoue. Il sait que les assiégés ont peu d'eau, que leurs munitions s'épuisent. La veille de la Saint-Louis, les Français font dire aux Basques de se bien préparer à les recevoir, car, le lendemain, ils veulent célébrer dans la ville la fête de leur patron.

Le 30 août, Condé envoie un ultimatum. La place doit se rendre sur-le-champ ou s'attendre à une exécution sans merci. On sert au messager du prince un festin plantureux — gasconnade héroïque — et on l'éconduit. A ce défi, Condé répond par un ordre d'assaut général. Les assiégés repoussent l'assaut.

Le 1er septembre, le bastion de la Reine s'effondre sous l'explosion d'une mine. Par la brèche béante, quinze hommes de front pourraient passer. Le duc de la Valette la déclare pourtant impraticable, et refuse d'avancer. De guerre lasse, Condé fait relever les troupes du duc par celles de l'archevêque.

Les seules forces humaines ne pourraient pourtant plus conjurer une ruine imminente. Les assiégés, qui le sentent, commencent une neuvaine solennelle à Notre-Dame de Guadalupe. Tout ce qui peut lutter garde la brèche; les vieillards et les blessés prient à l'église.

Ceux d'Hernani ont gravi le Jaïzquibel, et doivent descendre sur Fontarabie. Mais il semble écrit qu'aucun secours ne parviendra à la ville infortunée. Une simple tempête disperse les troupes navarraises, qui reviennent en désordre à Oyarzun.

Ce nouveau malheur achève d'enhardir Condé. Il notifie à la ville une seconde sommation plus menaçante que la première. Il s'adresse nommément à l'alcalde Butron, et le menace, lui et les siens, des pires malheurs. Butron répond en termes dignes du Cid, et le plomb faisant défaut à ses soldats, il donne toute sa vaisselle, dix-huit mille *pesos* d'argent, pour qu'on en fonde des balles.

Le 4 septembre, une nouvelle brèche est ouverte. Deux assauts sont tentés sur toute la longueur des remparts de l'ouest. Les femmes, mêlées aux combattants, retirent les blessés, apportent les munitions, et, sous la mitraille, essayent de boucher quelques brèches. Les assaillants, deux fois repoussés, sont toujours ramenés aux murailles, et, pendant

quatre heures d'un corps à corps furieux, s'acharnent, sans le pouvoir renverser, à ce rempart d'hommes de cœur. Ils laissent trois cents morts. Les assiégés n'ont perdu que cinquante soldats.

Le 5 septembre, six autres assauts sont repoussés. L'archevêque de Bordeaux, doux pasteur, pousse plus que personne à l'attaque.

Pour réduire ces invincibles, on décide de faire sauter tous les bastions, et de livrer, le 8 septembre, un assaut irrésistible.

Fontarabie tenait depuis soixante-neuf jours. Du millier de défenseurs qu'elle comptait au début du siège, il ne lui restait plus que quatre cents combattants et quarante barils de poudre. Elle avait reçu plus de seize mille projectiles, plus de cinq cents bombes. D'Hendaye, des barques de pillards s'avançaient déjà pour avoir part à la curée prochaine.

Les troupes d'Hernani, naguère dispersées par un orage, s'étaient remises en marche. Le 6, elles occupaient le Jaïzquibel. Les assiégés les distinguent, mais doutent que cette armée, trop tard venue, puisse autre chose que les venger. Ils demandent cependant un miracle à la Vierge, et, à la veille de périr, ne songent ni à se rendre, ni à se plaindre.

Les Navarrais de Torrecusa campent à Santa Barbara, un des sommets du Jaïzquibel. Ils doivent livrer bataille le 8; l'ennemi le sait par ses espions. Mais Torrecusa, bien inspiré par son courage et par Dieu, devance l'attaque d'un jour. Le 7, au matin, il ordonne à ceux d'Irun d'arriver sur Fontarabie en longeant la Bidassoa. Lui, va contourner le Jaïzquibel. Un peu après midi, les assiégés l'aperçoivent. Il suit le flanc de la montagne, et, par des chemins étroits, il fond sur Guadalupe, où deux cents Français sont embusqués. Torrecusa les déloge, occupe Guadalupe, et domine ainsi les tranchées ennemies, qui courent à mi-hauteur et que gardent sept mille hommes, servis par une forte artillerie.

Comment ouvrir ces impénétrables tranchées? Les gars du Guipuzcoa demandent de tenter la chance. On les lance. Les premiers qui touchent au fossé sont renversés; les autres bondissent, font une trouée. L'armée navarraise est bientôt maîtresse de presque toutes les tranchées. Ordre est transmis

à La Valette de secourir La Force : il ne bouge pas, et les chevau-légers d'Épernon refusent de donner.

A la vue du désastre, Condé est descendu de la hauteur. Il traverse la plaine, veut, en vain, retenir la cavalerie qui fuit. Il est renversé, court à la Bidassoa, et, laissant son cheval, passe en barque sur le sol français. Les vainqueurs s'attardent au pillage, et ce moment d'oubli est sur le point de les perdre. Mais ils se ravisent à temps. Les défenseurs de Fontarabie, bombardés sans relâche depuis le matin, solennisaient en ce moment les premières vêpres de la Nativité. Cinq cents hommes de la garnison sortent, en bataille, par la brèche. A cette vue, les Navarrais sentent qu'ils ont pour eux la chance, c'est-à-dire Dieu. Le vice-roi Velez et l'amiral de Castille, qui suivaient Torrecusa, passent les tranchées ouvertes, rejoignent les troupes basques, et, par la brèche béante, ils entrent dans Fontarabie délivrée. Le soir, il ne restait plus de Français sur les terres d'Espagne.

Le matin même, Philippe IV avait dit à son ministre : « Jusqu'à présent, j'avais supplié Dieu de me défendre Fontarabie contre les armées ennemies, mais, aujourd'hui, j'ai modifié et rectifié ma prière. J'ai livré à Dieu cette ville, et l'ai remise à sa volonté et à sa libre disposition. »

Le 8 septembre, les vainqueurs purent mesurer l'étendue de leur bonheur inespéré. Les Français, qui occupaient le promontoire jusqu'au cap Higuer, voyant la fuite coupée du côté de la plaine, s'étaient jetés vers la Bidassoa, dont la marée haute dissimulait le chenal. Deux mille hommes, dit-on, se noyèrent. Quinze cents furent tués ou pris. Les autres troupes avaient fui, laissant deux mille prisonniers, quatre-vingts étendards, vingt-cinq pièces d'artillerie. Une d'elles s'appelait *le Richelieu*, et elle portait cette devise, parfois trompeuse : *Ratio ultima regum*. Dans la tente du prince, on trouva son trésor de guerre, son collier du Saint-Esprit, les lettres du roi et les instructions de Richelieu. On apprit ainsi qu'un évêque français avait reçu l'ordre du roi de composer déjà le discours officiel, destiné à célébrer la prise de Fontarabie. Les quartiers contenaient un riche butin et beaucoup d'argenterie. Un mortier gigantesque avait été traîné sous les remparts, et les vainqueurs heureux l'entouraient en l'insul-

tant, comme font les pêcheurs aux requins affamés. Le 9, au soir, l'escadre de Sourdis prit le large et appareilla vers Saint-Jean-de-Luz. M. le Prince eut grande peine à éviter une disgrâce.

Cette victoire n'eut aucune conséquence politique, mais la nouvelle en remplit l'Espagne de joie. A Madrid, le peuple força les appartements royaux pour féliciter Philippe IV. Quand le vice-roi de Navarre revint à Pampelune, quand l'amiral de Castille rentra à Madrid, ils furent reçus en triomphe. Le roi offrit à Compostelle une riche lampe d'argent. Fontarabie fut proclamée *Cité*, avec le titre de *très valeureuse*. Cent mille ducats lui furent accordés pour réparer ses murs, quinze ducats furent donnés à chaque habitant, cinquante aux veuves des soldats morts.

La reconnaissance royale acheva de se manifester d'une façon ridicule, car le prétentieux ministre Guzman, qui n'avait su rien prévoir, fut traité comme le héros de la défense. Philippe IV le nomma *Adelantado* du Guipuzcoa, gouverneur perpétuel de Fontarabie ; il lui assura douze mille écus de rente, et décréta que, chaque année, une coupe d'or serait offerte à ce vainqueur sans mérite, qui n'eut pas même l'esprit de refuser de si aveugles faveurs.

Fontarabie ne s'attribua point sa victoire. Elle en rapporta tout l'honneur à sa patronne invisible, Notre-Dame de Guadalupe, et, chaque année, le 8 septembre, une troupe de Basques, rappelant l'armée des aïeux, monte à l'ermitage reconstruit, pour remercier la Vierge, et, groupée sur l'étroite plate-forme, où Torrecusa culbuta l'avant-garde ennemie, elle fait quelques feux de salve, écho joyeux du bombardement d'autrefois. Le lendemain, dans l'église de la ville, qui vit prier les héros et qui abrite leurs dépouilles, on chante, pour leurs âmes valeureuses, une messe de *Requiem*.

* * *

J'ai revécu le siège héroïque, j'ai refait la bataille triomphale sous la conduite d'un Basque à l'âme antique, qui, sous la *boïna* carliste, a lui-même longtemps vu le feu. Cet homme sans lettres avait sa philosophie de la guerre, simple et

sublime. Du promontoire, d'où je voyais la baie d'azur aux rides d'argent, il m'expliquait que les défaites comme les victoires sont toujours méritées, et que le triomphe n'est pas assuré aux gros bataillons, mais aux hommes de foi et de valeur. Il accentuait sa pensée avec une étrange énergie. J'essayais en vain de lui citer des défaites imméritées. « L'histoire est souvent immorale, lui disais-je. Bien des agneaux sont mangés par des loups, et je crois la victoire bien aveugle ou bien folle. — Ne croyez pas cela, répétait-il. Nous ne savons pas tout. Les bonnes causes ont souvent de mauvais défenseurs, qui doivent être châtiés. Des voix crient au ciel, que nous n'entendons pas, et qui demandent les défaites inexpliquées. Mais la victoire est toujours à ceux qui la méritent. »

Tandis que mon vieux Basque parlait ainsi, mon esprit distrait regardait au loin la terre de France, côtes de grès rouge couronnées de verdure. Et je songeais aux luttes qui s'y livrent aujourd'hui, autour d'une place démantelée et envahie. « La victoire est toujours à ceux qui la méritent... » Peut-être; mais alors?... Alors, aux catholiques qui défendent leur liberté et leur foi, il manque, peut-être, d'avoir assez souffert pour ces causes sacrées; il leur manque de mériter la victoire.

Les barques des pêcheurs, rentrant du large, prenaient le cours de la Bidassoa. En vue de Guadalupe, les mariniers ôtaient leurs bérets et priaient. Devant moi, dans le sentier, deux vaches noires passèrent. Une fillette les menait. Pieds nus, un foulard rouge autour du cou, elle chantonnait un vieil air basque, qu'elle interrompit pour me jeter un frais *Agur*. Mon regard allait des barques paisibles à ces remparts brunis, que le soleil rajeunissait. Et toujours, songeant au pays absent, je me redisais la parole de mon guide : « La victoire appartient à ceux qui la méritent. »

PIERRE SUAU.

SHAKESPEARE OU BACON[1] ?

II. — BACON DRAMATURGE

Si William Shakespere de Stratford n'a pas écrit les drames qu'on lui attribue, quel est donc l'auteur de ces chefs-d'œuvre ? Les baconiens déclarent l'avoir trouvé : au *divin Will* détrôné, ils substituent le chancelier Francis Bacon, « poète, prophète et philosophe », comme s'exprime l'un d'eux[2].

Assurément, cette assertion a de quoi surprendre. Aussi les adversaires du système ne se font pas faute d'en rire. A titre de spécimen, voici comment en parle M. Grant White, un des plus sérieux cependant parmi les défenseurs de Shakespeare :

« L'idée que Bacon a pu écrire les drames n'est pas digne de retenir cinq minutes l'attention d'un être raisonnable... Il faudrait avoir un cabanon toujours prêt pour les gens atteints de cette folie et une ambulance pour y transporter les malades dès les premiers symptômes... Car une telle idée ne peut être acceptée que par des gens qui ne connaissent aucun de ces deux auteurs, ou qui sont complètement timbrés (*crackt*) ou épris de paradoxe et de mystification... La pauvre miss Delia Bacon, qui a mis cette idée en circulation, était sûrement folle dès lors, comme on l'a bien vu dans la suite quand il a fallu l'enfermer. Lord Palmerston, en irlandais facétieux qu'il était, prit tout naturellement goût à cette hypothèse, comme il eût accueilli l'hypothèse que Disraëli avait écrit l'Évangile de saint Jean... Je doute qu'une théorie aussi idiote ait jamais été émise ; la stupidité en est infinie. » (Richard Grant White, *Studies in Shakespeare*, p. 179-180.)

A tous ces gros mots, lord Penzance répond ironiquement

1. Voir *Études*, 20 mai 1903, p. 449.
2. W.-F.-C. Wigston, *Francis Bacon, Poet, Prophet, Philosopher*. 1891.

que M. Grant White, étant, à n'en pas douter, un « être raisonnable », n'a évidemment pas « pris cinq minutes en considération » la théorie baconienne, et que de là vient sans doute la nécessité où il se trouve d'y répondre par des moqueries faciles plutôt que par des arguments sérieux. Pour ne pas mériter ce reproche, passons en revue les raisons principales que les admirateurs du grand chancelier font valoir en sa faveur. Il importe de les énumérer, de les accumuler même; car chacune de ces raisons, prise à part, ne constituerait pas un argument. Nul ne prétend, en effet, avoir la preuve apodictique de l'assertion baconienne : on prouve simplement que Bacon a été capable d'écrire les tragédies en question, tandis que William Shakespere en était tout à fait incapable. Cela fait, on énumère les diverses circonstances historiques et les arguments de critique interne qui peuvent former une probabilité en faveur de Bacon. Comme dans toutes les questions de probabilité, c'est le nombre même et la masse des arguments qui peut convaincre. Encore n'arrive-t-on pas ainsi à une certitude. Mais si Bacon est l'auteur possible et probable des tragédies, n'est-on pas fondé à les lui attribuer, en l'absence de tout autre compétiteur?

Autant la vie de Shakespeare nous a prévenus contre lui, autant celle de Bacon nous aidera à comprendre qu'il pouvait écrire des merveilles, et dans tous les genres. Il fut, en effet, un génie extraordinaire, véritablement *the greatest*, *wisest*, *meanest of mankind*, comme a dit Pope. Il fut surtout, hélas! le type de l'*intellectuel* : même le manque de caractère et les défaillances morales qui déparèrent sa vie ajoutent à la justesse de cette épithète, entendue au sens moderne.

Cette vie nous est beaucoup plus connue que celle de William Shakespere. Nous en emprunterons d'ailleurs les éléments aux biographes les plus autorisés : Rawley, James Spedding et le docteur Church. Il est bon d'observer que nul de ces auteurs n'attribue à son héros les tragédies shakespeariennes, ce qui rend leur témoignage encore plus précieux pour nous.

Francis Bacon n'était pas un campagnard : il naquit à

Londres, et dans le *Strand*, le 22 janvier 1561, soit trois ans et trois mois avant l'homme de Stratford. Esprit ouvert de très bonne heure aux spectacles qu'offre la grande ville, il fut le type de l'enfant prodige. A dix ans, la vivacité de ses reparties attirait l'attention de la reine Élisabeth, auprès de laquelle son père, sir Nicholas Bacon, occupait la charge de lord-trésorier. On dit même que dès cette époque, la reine l'appelait en plaisantant son petit garde des sceaux. Hélas! il devait obtenir cette dignité, mais un demi-siècle plus tard, sous le règne de Jacques Ier, et après avoir accompli bien des bassesses! Pour le moment, il marchait de triomphe en triomphe. A douze ans, les maîtres qui l'instruisaient n'eurent plus rien à lui apprendre. On l'envoya donc à *Trinity College*, à Cambridge, où était déjà son frère Anthony; il en sortit au bout de trois ans, car là aussi, il avait appris tout ce qu'on pouvait lui enseigner. Ainsi, dès l'âge de quinze ans, sa précoce intelligence avait fait le tour des connaissances humaines, telles du moins qu'elles étaient de son temps. Il déclarait même déjà, nous dit Rawley, ce qu'il devait professer toute sa vie, que les méthodes d'étude et d'enseignement usitées depuis Aristote étaient vaines et stériles et que, si le Stagirite était personnellement un grand esprit, sa philosophie ne menait à rien *pro vitæ humanæ commodis*.

Sir Nicholas Bacon rêvait évidemment pour un tel fils de grandes choses. Aussi, dès l'année suivante (1577), l'envoyait-il en France à la suite de l'ambassadeur d'Angleterre, sir Amyas Pawlet, qui était de ses amis. Francis profita de ce voyage pour se perfectionner dans la connaissance du français et aussi des langues du Sud, l'italien et l'espagnol, alors fort à la mode. Il n'avait du reste pas attendu ce moment pour les apprendre. Sa mère, fille de sir Anthony Cook, les lui avait de bonne heure enseignées. Car cette femme remarquable parlait couramment plusieurs langues. Macaulay raconte qu'elle s'entretenait en grec avec l'évêque Jewell; elle traduisit son *Apologie* du latin en anglais, et avec tant de perfection que ni lui ni Parker n'y trouvèrent rien à redire. Outre les langues classiques, elle savait le français et l'italien; et si on ne nous dit rien de ses connaissances en

espagnol, il est certain du moins que Francis apprit cette langue durant son séjour en France.

Ainsi les déficits constatés chez William Shakespere sont abondamment comblés chez Bacon. Il sait le grec, le latin et les langues vivantes; il vit dans un milieu lettré, érudit même; il a dès son enfance connu le monde des cours et la vie agitée des grandes villes; il a fréquenté les collèges et les universités, où l'on apprend à connaître l'antiquité classique.

Il lui reste à apprendre le droit; il ne va pas s'en faire faute. En 1579, il est rappelé en Angleterre par la mort de son père. Il a dix-huit ans; c'est le moment pour lui de prévoir l'avenir. Dès l'année suivante, il entre à *Gray's Inn* pour se faire recevoir avocat. A partir de cette époque, on peut dire qu'il ne cessa point d'étudier la législation anglaise, ou de la mettre en pratique, ce qui est encore le meilleur moyen de la connaître. Conseiller de la reine en 1588, il fut membre du Parlement, *solicitor general*, juge de la Cour, *attorney general*, membre du *privy council*, enfin garde du grand sceau en 1617 et lord grand chancelier en 1618. Pendant ces longues années de magistrature, il eut assurément le temps de se familiariser avec *les plus subtils secrets* de la jurisprudence. Chose d'ailleurs remarquable, il revenait toujours avec plaisir, au milieu de ses travaux si variés, aux études juridiques et au projet, caressé dès sa jeunesse, de mettre un peu d'ordre dans le fouillis des lois anglaises. Quand il fut déchu de ses hautes dignités, il se consola encore en rêvant de ce *Digeste*.

Devant un tel amour pour la loi écrite et pour le Code, on reste d'autant plus étonné que la dignité morale manquât au grand chancelier. Ami des formes et soucieux de la jurisprudence établie, il perdit parfois le respect de ces lois éternelles qui sont gravées au cœur du plus ignorant. Comblé de bienfaits par le comte d'Essex, il devint son accusateur; il demanda et obtint sa tête. Tout ce qu'on a pu entreprendre pour le justifier ne lavera pas cette tache à sa mémoire, aussi indélébile que le sang aux mains de lady Macbeth. Si le comte d'Essex avait conspiré, s'il était coupable, s'il était même, supposons-le, le plus grand criminel de tous les

siècles, la justice humaine pouvait et devait le frapper; mais ce n'était pas à Bacon de le condamner. D'autant qu'élevé lui aussi par la faveur du roi Jacques — un autre *intellectuel*, celui-là — à tous les honneurs, le grand chancelier Francis Bacon, baron de Verulam et vicomte de Saint-Alban, abusa plus que personne de son crédit et de sa fortune. Un jour vint où les communes l'accusèrent publiquement de corruption et de prévarication. Personne ne se leva pour le défendre; il avait flatté toujours ceux qui étaient au-dessus de lui, méprisé les autres. Il avait, pour rendre cette justice dont il aimait tant le texte, accepté des présents considérables; ses gens même, devançant les âges futurs, avaient vendu des décorations. Convaincu des crimes qu'on lui reprochait, il en fit par écrit l'humble confession et entendit une sentence terrible : tous ses biens étaient confisqués, il devait payer une amende de 40000 livres sterling (un million de francs), perdre tous ses titres et dignités, enfin rester enfermé dans la Tour de Londres tout le temps qu'il plairait au roi. Cette dernière clause le sauva. Jacques Ier se souciait trop peu de la morale vulgaire et estimait trop les supériorités intellectuelles du chancelier, pour lui tenir longtemps rigueur; il n'avait sans doute pas eu l'audace de le défendre; il eut la faiblesse de le gracier. Après quelques jours de prison, Bacon recouvra la liberté; bientôt remise lui fut faite de l'amende; puis ses biens lui furent rendus; enfin trois ans plus tard, le roi lui accorda un *bill* de pardon plein et entier.

Mais le coup avait porté, et il était rude. Déçu maintenant dans ses ambitions politiques, Francis Bacon redoubla d'activité intellectuelle. Il rachetait d'ailleurs les fautes de sa vie publique par bien des vertus d'ordre privé : il fut, à l'inverse de William Shakespere, un excellent mari. Il avait épousé, en 1605, Alix Barnham, fille de Benedict Barnham, *alderman* de la cité de Londres. Attristé de n'en pas avoir d'enfants, il ne l'en aima pas moins, dit Rawley, et la combla toute sa vie de bijoux, de meubles et de biens-fonds. Il se consolait en songeant que, pour transmettre son nom à la postérité, il suffisait « des œuvres merveilleuses qu'enfantait son fécond cerveau » !

Il en enfanta trop, sans doute, car il mourut d'un excès de travail, le 9 avril 1626.

Telle est, lamentable comme une tragédie, mais moins grandiose, la vie de celui à qui l'on essaye d'attribuer les tragédies shakespeariennes. Nous avons vu que ces œuvres dénotent chez leur auteur de nombreuses connaissances : aucune de ces connaissances ne manquait à Francis Bacon. Il fut un philologue et un juriste; un érudit par goût, un magistrat par profession. Ami résolu de la science, il ne se fait pas faute de montrer l'extrême importance qu'il attache à l'éducation du peuple. Il combat partout l'ignorance. Le but de toute sa vie est de donner à l'humanité une nouvelle méthode de s'instruire avec plus de succès que précédemment. Selon lui, l'esprit cultivé par l'étude est comme la terre fécondée par un actif labeur : on peut y cueillir des fleurs et y récolter des fruits; mais l'esprit sans culture est stérile. Malheur donc et malédiction aux faux sages, *aux rhéteurs qui ont corrompu la recherche stricte du vrai, comme Cicéron et Sénèque; malheur à nous* aussi, qui sommes encore leurs victimes et *qui nous attardons encore à leurs inepties*; il faut renoncer à ces *assembleurs de fantômes*, à ces *cavernes d'ignorance*[1]... Voilà bien les paroles d'un homme pour qui la science est un bienfait et l'ignorance, au contraire, une malédiction de Dieu !

Mais nous avons vu aussi que l'auteur des drames connaissait la médecine, l'alchimie, l'astrologie. Faut-il rappeler l'amour de Bacon pour les sciences naturelles? Pour lui, rien de plus important, peut-on dire, que l'observation de la nature; sa réforme philosophique part tout entière de ce principe. Il est le père de la philosophie moderne, parce qu'il est le fondateur ou du moins le grand vulgarisateur des méthodes expérimentales. C'est là son plus beau titre de gloire

1. « ... severiorem veri pervestigationem corruperunt; inter quos fuere Marcus Cicero et Annæus Seneca... — Paracelse, idolorum conjugator fanatice!... — Nullum mihi commercium cum hoc ignorantiæ latibulo (Petro Ramo)... — Nos interim miseros, qui inter tam odiosas ineptias degimus. » — On pourrait multiplier les citations de ce genre, car elles abondent dans le *Temporis partus masculus*, d'où sont extraites celles-ci.

— gloire mêlée de quelques taches, il est vrai — auprès de la postérité.

Mais de là aussi on tire contre la théorie baconienne une objection facile à prévoir : s'il est déjà étrange, dit-on, de supposer qu'un linguiste, un jurisconsulte ait écrit des comédies et des drames, il est encore plus ridicule de transformer un physicien et un philosophe en poète ! Eh bien, répondent les baconiens, c'est au contraire une des gloires de Bacon, c'est la caractéristique même de son génie, d'avoir concilié les inconciliables ! Ainsi il a charpenté des synthèses puissantes et pourtant il se complaisait dans l'analyse des phénomènes naturels comme dans les minuties du droit anglais. De même, et par un privilège peut-être unique, étant naturaliste, juriste et philosophe, il fut en même temps et très véritablement poète.

A vrai dire et si l'on y réfléchit, cette assertion n'est pas très étonnante. Si Bacon est philosophe, en effet, sa philosophie est, comme chacun sait, tout inductive ; il est intuitif et expérimental : c'est un trait de ressemblance avec les poètes. Ayant donc le sens du concret, il aura la vision de l'image. Macaulay a dit de lui que « nulle imagination ne fut jamais si puissante et tout ensemble si puissamment ordonnée ». Avec plus de précision, Taine analyse, dans son *Histoire de la littérature anglaise* (t. I, p. 403 *sqq.*), ce qui fut le génie propre de Bacon :

« Ce qui le distingue, dit-il, c'est que chez lui l'image ne fait que concentrer la méditation... il pense par des symboles, non par des analyses ; au lieu d'expliquer son idée, il la *transpose* et la traduit, et il la traduit entière, jusque dans ses moindres parcelles, enfermant tout dans la majesté d'une période grandiose ou dans la brièveté d'une sentence frappante... C'est un producteur de *conceptions* et de *sentences*... il a pensé à la manière des artistes et des poètes et parle à la façon des prophètes et des devins. *Cogitata et visa*, ce titre d'un de ses livres pourrait être le titre de tous ses livres. »

Détail curieux : Taine, qui était tout étranger aux préoccupations baconiennes, trouve ici spontanément sous sa plume le nom de Shakespeare. Après avoir cité une page splendide de Bacon : « Shakespeare et les voyants, dit-il, n'ont pas des

condensations de pensées plus énergiques, plus expressives, qui ressemblent mieux à l'inspiration, et Bacon en a partout de semblables. »

Sans insister sur ce rapprochement, ouvrons nous-mêmes l'*Instauratio magna* et lisons n'importe quel passage, au début, au milieu ou à la fin de n'importe quel traité. Le sujet pourra être philosophique ou moral, politique ou juridique, historique ou littéraire. Mais presque partout nous trouverons des titres qui sont des symboles, des phrases qui sont des tableaux.

Il est vrai, plusieurs de ces symboles sont renouvelés des Grecs : les réminiscences mythologiques de Bacon sont fastidieuses par leur fréquence. Mais outre qu'elles montrent la connaissance approfondie qu'il avait de l'antiquité et des auteurs classiques, elles mettent en relief la fécondité de son imagination, jamais à court pour interpréter un mythe. On peut lire, pour s'en convaincre, l'explication du mythe de Pan (*De Augment. scient.*, lib. II), ou l'une de celles que renferment si abondamment les *Sermones fideles*.

Tout le monde, d'ailleurs, même sans avoir lu en entier l'*Instauratio*, connaît au moins de nom les fameuses idoles : *Partitio idolorum in idola tribus, idola specus, idola fori...* Cette allégorie vaut bien la fameuse *caverne* de Platon, un autre philosophe, à qui personne ne conteste le tempérament d'un poète. Bacon l'appelait dédaigneusement un poète enflé, *tumidus poeta*. Comme lui pourtant, il développe des allégories et associe des images ; il met au service d'une raison prompte et généralement sûre, une imagination facile et brillante.

Facile, sa fantaisie lui suggère pour les objets même les plus abstraits une comparaison souvent banale en elle-même et pourtant fort bien appropriée au sujet : les sources et les fleuves, le soleil et la lumière, les fleurs et les fruits, reviennent à chaque instant dans ses écrits ; seulement, de ces objets très ordinaires, il tire des métaphores extraordinaires de justesse. Ainsi, la connaissance naturelle et la révélation divine sont pour lui deux *sources* de connaissance ; de même, certaines eaux jaillissent du sol et d'autres tombent des hauteurs ; mais les connaissances naturelles, dues aux sens et à

la raison, ne sont pas toutes originales et personnelles ; il y en a qu'on reçoit d'autrui par l'enseignement ; ainsi les eaux d'une source, pour former un fleuve, s'accroissent d'affluents étrangers [1].

Brillantes, ses métaphores le sont parfois jusqu'à nous aveugler, — ce qui assurément n'est plus poétique. Passe encore d'appeler *Géorgiques de l'esprit* un traité d'éducation ; mais les images deviennent ici ou là tellement extraordinaires, les symboles cachés en certains titres sont tellement *abscons*, qu'il faut leur joindre d'avance quelques mots d'explication. Dès lors, tout le charme de l'image disparaît. Qui donc comprendrait ce que veulent dire ces titres : *Oculus Polyphemi*, *Scala intellectus*, *Filum labyrinthi*, si on n'ajoutait des sous-titres explicatifs, beaucoup plus prosaïques, mais plus clairs : *Oculus Polyphemi, sive Historia Literarum*? J'avoue même ne rien comprendre, malgré le sous-titre, à cette métaphore singulière : *Temporis partus masculus* (!) *sive Instauratio magna imperii humani in universum*. Et il arrive bien souvent ainsi que le sous-titre n'est pas du tout une explication de la métaphore.

De meilleur goût sont les épithètes concrètes que Bacon sait joindre aux noms abstraits. Un adjectif lui suffit pour personnifier une science : *Astronomia sana*, *Astronomia viva* ; il se justifie d'avoir inventé lui-même la pittoresque expression de *Venti asseclæ*. Mais c'est toute son *Historia ventorum* qui est une personnification du vent et que l'on prendrait pour un poème ! En voici simplement le début :

« Le Vent a donné des ailes à l'humanité. Porté par lui, l'homme s'envole, non pas dans l'air, sans doute, mais sur la mer ; il ouvre toute grande la porte du commerce et les avenues du monde. Pour la terre, siège et demeure de la famille humaine, il sert de balai ; sur elle et dans les airs il passe, nettoyant tout. Mais il discrédite la mer, sans lui tranquille

1. « The knowledge of man is as waters, some descending from above, and some springing from beneath ; the one informed by the light of nature, the other inspired by divine revelation. The light of nature consisteth in the notions of the mind and the reports of the senses ; for as for knowledge which man receiveth by teaching, it is cumulative and not original, as in a water, that besides his own spring-head, is fed with other springs and streams. » (*The Advancement of Learning*, Book II.)

et innocente. Il commet d'ailleurs encore bien d'autres méfaits[1]. »

A cette imagination digne d'Ovide, Bacon joignait d'ailleurs une autre qualité sans laquelle il n'est pas de poète : la délicatesse du sentiment. Il a écrit un essai : *Sur l'amitié*, presque tout entier charmant et où l'on trouve des perles comme celles-ci :

« Une foule n'est pas une compagnie. Les visages ne sont qu'une galerie de portraits et la conversation un bruit de cymbales, dès qu'il n'y a pas d'amitié. Il n'y a que solitude, où il n'y a point de vrais amis[2]. »

Dans son essai *Sur la bonté*, il dit :

« L'homme bon pour les étrangers montre qu'il est citoyen du monde ; son cœur n'est pas une île séparée des autres terres ; c'est comme un continent, uni au reste du monde. La compassion pour les malheureux ennoblit le cœur, qui, pareil à l'arbre fameux, laisse par ses blessures couler le baume[3]. »

Lui qui n'avait pas connu par expérience les joies et les douleurs de la paternité, voici comment il en parle dans un autre de ses essais :

« Les joies des parents sont cachées ; leurs douleurs et leurs craintes le sont aussi : ils ne peuvent exprimer les unes, ils ne veulent pas montrer les autres. Les enfants leur rendent toutes les joies de la vie plus douces, mais les chagrins plus lourds[4]. »

1. « Venti humanæ genti alas addiderunt. Eorum enim dono feruntur homines et volant, non per aerem certe, sed per maria ; atque ingens patet janua commercii et fit mundus pervius. Terræ autem (quæ gentis humanæ sedes est et domicilium) scopæ sunt : eamque, atque simul aerem ipsum, everrunt et mundant. Attamen et mare infamant, alioquin tranquillum et innoxium : neque alias sine maleficio sunt. » (*Instaurat. magn.*, p. IV : *Histor. Ventorum*, aditus sive præfatio.)

2. « ... turba enim non est societas dicenda ; et facies hominum nihilo plus sunt quam in porticibus picturæ ; colloquia vero absque dilectione cymbalo non præstant tinnienti... Meram et miseram esse solitudinem, ubi desunt amici veri. » (*Sermones fideles*, XXVII : *De Amicitia.*)

3. « Si quis se erga hospites et peregrinos benignum humanumque præbeat, arguit se mundi civem, sibique cor esse non instar insulæ, cæteris terris avulsæ, sed continentis, quæ illis jungitur ; si compatiatur afflictis, nobilitat sua præcordia, quæ non secus atque celebrata illa arbor, per sua vulnera balsamum exsudat. » (*Sermones fideles*, XIII : *De Bonitate et Bonitate nativa.*)

4. « Gaudia parentum occulta sunt ; nec minus dolores eorum et metus.

Pourtant il ne suffit pas de l'imagination et du sentiment pour faire un poète; il y faut le sens du rythme et la science de l'harmonie. Bacon eut l'un et l'autre. « Sa prose, dit lord Campbell, est de la poésie. » Et Shelley, assurément bon juge en la matière, est encore plus explicite : « Bacon, dit-il, fut un grand poète; son style a un rythme doux et majestueux, qui plaît aux sens, comme la sagesse presque surhumaine de sa philosophie plaît à l'intelligence. » Il eut surtout, et jusque dans ses œuvres morales et philosophiques, cette symétrie des idées qui est comme un rythme intérieur et d'où procède si souvent le nombre oratoire. Certains de ses axiomes, à cause de leur forme même, sont devenus proverbes et se gravent aisément dans toutes les mémoires :

Antiquitas seculi, juventus mundi.
Veritas, filia temporis.
Scientia celeris, tempus tardi partus est.

Mais alla-t-il plus loin et savait-il agencer des mots et des syllabes suivant les lois rigoureusement précises de la métrique ? Cette question est importante : car, s'il était démontré qu'il ne sut jamais construire un vers, on serait mal venu à lui attribuer tous ceux qui illustrent le nom de Shakespeare ! Aussi les shakespeariens, tout en reconnaissant qu'il eut des qualités remarquables et plusieurs des dons naturels qui font les poètes, s'efforcent-ils d'établir qu'il fut un affreux versificateur. Pour le prouver, ils en appellent aux quelques vers qui figurent encore aujourd'hui parmi ses œuvres authentiques et qui sont la traduction de sept psaumes[1]. On s'accorde généralement à regarder ces vers comme fort médiocres, et tout au moins faut-il reconnaître qu'ils sont bien inférieurs à ceux de Shakespeare.

Mais il ne faut pas se hâter d'en tirer une conclusion contre les talents poétiques de leur auteur. D'abord on fait à bon

Illa certe verbis assequi nequeunt, hos autem proferre nolunt. Certe liberi labores humanos suaviores, verum infortunia amariora reddunt. » (*Sermones fideles*, VII : *De Parentibus et Liberis.*)

1. *The translation of certains Psalms into english verse, by the right honourable Francis Lord Verulam, Vicecount St Alban.* Printed at London, 1625. In-4. — Les psaumes traduits sont les suivants : I, XII, XC, CIV, CXXVI, CXXXVII, CXLIX.

droit observer que celui-ci les a écrits lorsqu'il était malade et couché sur un lit de douleur; vraisemblablement donc il n'a pu y donner sa mesure. Puis, quiconque a jamais essayé de traduire des psaumes en vers modernes pourra se faire une idée des difficultés que présente ce genre de travail. Ni Jean-Baptiste Rousseau ni Le Franc de Pompignan ne nous feront croire qu'il est aisé d'y exceller; on peut même douter que Corneille et Racine eussent une bien belle place dans notre littérature, s'ils n'avaient fait que traduire le Psautier de Marie ou des cantiques de l'Ancien Testament. En Angleterre, d'autres que Bacon voulurent traduire les Psaumes. Milton lui-même l'a essayé, et son œuvre n'est pas, au dire des critiques, sensiblement supérieure à celle de Bacon. Aussi ne doit-on pas trop crier à l'imperfection de cette dernière : jugée comme elle doit l'être, en tenant compte des circonstances de sa composition et des difficultés du sujet, comparée en outre aux œuvres analogues, elle nous apparaît sinon comme un chef-d'œuvre, du moins comme fort appréciable. Un biographe de Bacon, James Spedding, en déduit même cette conclusion, que si lord Verulam avait cultivé la poésie, il y aurait excellé.

Le malheur est qu'on n'a guère d'autres vers de lui ! Tout au plus peut-on citer encore la paraphrase d'une épigramme d'Épicure, où l'on trouve ce joli distique :

> Who then to frail mortality shall trust,
> But limns the water or but writes in dust.

Mais, à défaut d'autres documents, on a le témoignage des contemporains, faisant ouvertement à Bacon la réputation d'un grand poète. Ben-Jonson, d'abord camarade de William Shakespere, puis secrétaire du grand chancelier, a célébré en des textes souvent invoqués par les partisans de l'un et de l'autre, d'abord les talents poétiques de Shakespeare, puis la perfection du rythme chez Bacon. Le plus curieux assurément, c'est qu'il se sert pour l'un et l'autre des mêmes louanges, des mêmes termes de comparaison, des mêmes mots formant la même phrase, à très peu de chose près ; il serait piquant de penser que cette similitude se justifiait dans son esprit par l'identité qu'il voyait des deux auteurs. Mais

rien ne nous autorise à tirer cette conclusion extrême; retenons que Ben-Jonson loue chez Bacon la *perfection du rythme* absolument autant que chez Shakespeare. Encore n'est-il pas sûr qu'il veuille par là le déclarer poète; car les mots *filled up all numbers* pourraient à la rigueur s'entendre uniquement du *nombre* oratoire.

Recourons donc à des témoignages moins sujets à discussion. Le bon vieux Rawley, chapelain et biographe très dévot de lord Verulam, a réuni un certain nombre d'élégies latines composées sur lui après sa mort[1]. On l'y appelle « un astre de la littérature... exhalant au loin le souffle de la poésie ». Il est permis de trouver la métaphore incohérente; n'en retenons que l'éloge. On y dit encore que « les Muses pleurent la mort de celui qui leur enseigna leur art, et qui fut lui-même la dixième Muse ». A coup sûr voilà qui ne peut s'appliquer qu'à un poète authentique, faiseur de vers en bonne et due forme.

« Il y a au British Museum, disait récemment *Baconiana* (April 1903), un petit volume intitulé : *Tho. Campiani Epigrammatum Libri II* (Londini, 1619). Au livre I, l'épigramme 190 renferme les vers suivants :

Ad ampliss. totius Angliæ Cancellarium.
FR. BA.

Quantus ades, seu te spinosa volumina juris,
Seu schola, seu dulcis musa, Bacone, vocat!...

ce qui prouve qu'aux épines du droit, Bacon mêlait quelquefois au moins les douces roses de la poésie.

Un curieux ouvrage, publié en 1645 et attribué au poète George Whiters, porte le titre suivant : *les Grandes Assises tenues au Parnasse par Apollon et ses assesseurs*. Dans ces grandes assises, c'est lord Verulam qui est désigné pour siéger sur le mont sacré tout à côté d'Apollon, comme *chancelier du Parnasse*. William Shakespeare est aussi nommé, il est vrai; mais il n'est point parmi les grands assesseurs

1. Ces trente-deux élégies latines furent publiées sous le titre : *Memoriæ Honoratissimæ Francisci Baronis de Verulamis Vicecomitis Sancti Albani Sacrum*. Londini, in officina Joh. Haviland, 1626.

d'Apollon; il est seulement le vingt-sixième, c'est-à-dire l'avant-dernier, dans la liste des jurés.

Nous avons enfin le témoignage de Bacon lui-même, ou, pour parler plus exactement, son aveu. Car visiblement il lui en coûte de se dire poète; mais enfin il laisse entendre qu'il l'est. Voici, par exemple, une lettre écrite en 1603 à sir John Davis. Bacon sollicite ses bons offices auprès de Jacques Ier, qui vient de monter sur le trône, et il termine par ces étranges paroles : « Je souhaite donc que votre bienveillance s'étende à tous les poètes cachés » (*so desiring you to be good to all concealed poets*...), phrase qui serait inexplicable dans cette requête toute personnelle, si l'auteur ne se considérait comme l'un d'entre eux.

Nous rechercherons tout à l'heure pourquoi il voulait être un poète *caché*; il nous suffit pour le moment qu'il se soit dit et qu'il ait vraiment été un *poète*. Joignant ce titre de gloire à tous ceux qu'il avait déjà, il nous apparaît comme un des plus merveilleux esprits que Dieu ait jamais créés. Toutes les qualités naturelles qu'à dû posséder l'auteur, quel qu'il soit, des tragédies shakespeariennes, Bacon les a donc possédées; il eut en outre toutes les connaissances acquises dont fut privé l'homme de Stratford. Dès lors, il ne paraît plus tellement surprenant qu'on songe à lui attribuer ces tragédies. A tout le moins, cette idée n'est pas tellement dénuée de vraisemblance qu'il suffise, pour la réfuter, de l'appeler une extravagance et ses partisans des hallucinés.

Il est vrai, comme on l'enseigne en philosophie, la possibilité n'est pas un argument en faveur du fait. Admettons que Bacon ait été l'intellectuel, l'érudit, le linguiste, le jurisconsulte, le poète même capable d'écrire les drames shakespeariens, s'ensuit-il qu'il les ait écrits en réalité? Pas nécessairement le moins du monde. Qui plus est, depuis trois siècles on les attribue à un autre, et selon l'adage reçu en droit : *Melior est conditio possidentis*. Il faudrait donc un argument de fait, et c'est, disent les shakespeariens, ce qui manque totalement à la théorie baconienne.

Il est bon pourtant de remarquer que dans la question particulière qui nous occupe, la possibilité seule crée déjà

une probabilité assez forte. Sans doute, si l'on parle en général, une foule de gens sont capables d'œuvres littéraires ou autres qu'ils ne feront jamais. Mais ici, il ne s'agit pas d'un ouvrage quelconque; il s'agit de chefs-d'œuvre uniques en leur genre, et dont, par conséquent, bien peu de gens sont capables. C'est même en raison de leur transcendance que les baconiens déclarent impossible de les attribuer à l'acteur de *Blackfriars Theatre*; il ne reste plus dès lors qu'un homme capable de les écrire, c'est le chancelier Bacon. Aussi bien jamais aucun autre nom ne fut mis en avant contre celui de Shakespere. On cite, il est vrai, une foule d'hommes de cette époque, dont l'Angleterre a le droit d'être fière. Mais c'étaient ou simplement des érudits, comme Camden (1551-1623), ou des philosophes comme Hobbes (1588-1679), ou des écrivains d'imagination et de sentiment comme Spenser (1552-1599) et Sidney (1554-1586); et si le talent de Raleigh (1552-1618) a été plus varié, si le génie dramatique de Ben-Jonson est incontestable, personne ne songe pourtant à leur attribuer des œuvres aussi gigantesquement puissantes que les tragédies shakespeariennes.

Malgré tout, cet argument négatif ne satisfait pas pleinement. Même si l'on admet le talent poétique de Francis Bacon; même si l'on concède, suivant la formule d'un de ses partisans, que d'un si merveilleux esprit rien ne doit plus surprendre, et que « tout est croyable de sa part, pourvu qu'on le prouve », il reste précisément à faire cette preuve positive, qui couperait court aux objections. Mais c'est à quoi les plus enthousiastes baconiens n'ont pu réussir encore.

Vers cette insaisissable preuve, ils s'acheminent pourtant. Avec une ingéniosité jamais lasse, ils en amassent les éléments, ils accumulent au moins les probabilités. Si nulle de nos raisons, disent-ils, n'est décisive en elle-même, leur masse est de nature à faire impression « sur l'esprit de tout homme non prévenu ». C'est dans cette disposition d'esprit que nous allons résumer encore leurs arguments.

Le premier est tiré d'une objection même. Il y a, nous dit-on, dans la composition des drames, dans toute leur contexture et, à plus forte raison, dans les détails de la mise en scène, une foule de traits qui révèlent l'homme du métier.

Bacon ne fut jamais qu'un travailleur, enfermé dans sa bibliothèque, ou un magistrat siégeant au palais, ou un ambitieux rôdant à la cour. William Shakespere, au contraire, était l'acteur familiarisé avec toutes les exigences du théâtre et l'homme pratique par excellence, enrichi sur la scène par la scène. Lui seul a donc pu écrire des œuvres où se manifeste une si parfaite connaissance de l'art et du *métier* dramatiques.

Sans doute, répondent les baconiens, la technique du théâtre fut familière à William Shakespere. Mais était-elle étrangère à Bacon ? On peut fort bien croire le contraire. Il semble, en effet, que Francis aima le théâtre de bonne heure et passionnément. Sa mère, qui, nous dit-on, était un brin puritaine (*a bit of puritan*), le mettait en garde contre ce penchant. En 1594, — il n'était pourtant plus un enfant ! — tandis qu'il était à *Gray's Inn* avec son frère Anthony, elle leur écrivait pour les conjurer de ne pas prendre part aux « pantomimes, mascarades et autres divertissements coupables des étudiants en droit [1] ».

Peut-être Bacon, en fils soumis, a-t-il combattu son inclination. Pourtant il est facile d'en retrouver la trace dans ses écrits. Beaucoup de métaphores, à commencer par les *Idola theatri*, sont empruntées à la scène ; il est visible que cette comparaison s'offre sans effort à l'auteur, et que ses pensées sont souvent tournées de ce côté-là. Et, de fait, le théâtre — ou, comme on disait jadis, le *spectacle* — devait plaire à ce *visuel*. Pour lui, le monde entier est un théâtre dans lequel, dit-il, « il n'est donné qu'à Dieu et à ses anges d'être spectateurs [2] ». Dans son essai *Sur l'amour*, il débute par cette réflexion singulière : « L'amour a plus fait pour le théâtre que pour la vie réelle. A la scène, il fournit le sujet de toutes les comédies et même de beaucoup de tragédies ; dans la vie réelle, il cause le plus souvent beaucoup de dommage [3]. »

1. « I trust you will not mum, nor mask, nor sinfully revel at Gray's Inn. » Ce détail et plusieurs de ceux qui suivent, empruntés à la biographie de Bacon par James Spedding, sont habilement résumés par Edw. Harding, dans sa brochure *A Baconian Summary* (London, Robert Banks), p. 21 et 22.

2. « But men must know, that in this theatre of man's life, it is reserved only for God and angels to be lookers on. » (*The Advanc. of Learn.*, Book II.)

3. « Amori plus debet scena, quam vita. Etenim in scena amor semper

Ailleurs, il insiste sur les mérites de la poésie dramatique : « Elle est, dit-il, pratiquement excellente, lorsqu'elle est ce qu'elle doit. » Il relève même ce fait, que « les sages et les *grands philosophes* ont vu en elle un bon moyen de faire vibrer les âmes[1] ».

Grand philosophe lui-même, a-t-il usé de ce moyen, et au lieu de combattre sa passion pour le théâtre, l'a-t-il, au contraire, cultivée ? C'est précisément ce que croient les baconiens, et voici les raisons de leur croyance. Le 8 février 1587, Francis Bacon jouait devant la reine Élisabeth, dans une pièce intitulée : *The Misfortunes of Arthur*. Sept ans plus tard (1594), nous le voyons écrire lui-même une pièce dialoguée dans le goût du temps. Essex, alors dans tout l'éclat de sa fortune, voulait offrir une fête à la reine pour l'anniversaire de son avènement (17 novembre). Il demanda une allégorie (*a mask*) à Francis Bacon, sans doute parce qu'il lui connaissait du goût et du talent pour ce genre de travail. La reine s'en déclara fort satisfaite, et le comte d'Essex dut l'être aussi, puisqu'il récompensa son protégé en lui donnant le beau domaine de Twickenham Park.

Quelques mois après (3 janvier 1595), Bacon jouait encore à *Gray's Inn* dans une pièce de sa composition. Il semble avoir été dès lors plus d'une fois mis à contribution, car voici qui, autrement, paraîtrait bien singulier : En 1603, peu après l'avènement de Jacques Ier, les écoles de droit ayant voulu donner une fête solennelle, ce fut lui que l'on chargea encore de la pièce allégorique indispensable. Cependant, à la même époque, l'acteur William Shakespere égayait, avec sa troupe, les spectateurs du *Globe* et ceux du *Blackfriars Theatre*[2]; plusieurs des grandes pièces qu'on lui attribue avaient déjà été publiées; à côté de lui, Ben-Jonson jouissait, comme auteur dramatique, d'une réputation considérable et bien méritée. Comment donc et pourquoi s'adressa-t-on à

comœdiæ præbet argumentum, quandoque etiam et tragœdiæ; at in vita humana multum plerumque affert nocumenti. » (*Sermones fideles*, x : *De Amore*.)

1. « Dramatica autem poesis... usu eximia est, si sana foret... Quin etiam viris prudentibus et magnis philosophis veluti animorum quoddam plectrum censebatur. » (*De augment. scient.*, lib. II, cap. XIII.)

2. On jouait au *Globe* en été et aux *Blackfriars* en hiver.

Francis Bacon ? Justement il venait, après vingt années d'espérance vaine, d'être nommé *solicitor general* ; ce titre ne le désignait pas précisément pour écrire des comédies et organiser des mascarades ! Il faut donc que ses contemporains lui aient connu, en dehors des talents qu'il montrait en ses fonctions officielles, des aptitudes d'un ordre tout différent, — qu'il ne révélait sans doute pas à tous, mais dont avaient le secret ses amis intimes.

Car nous avons vu qu'il s'appelait lui-même un « poète caché ». Il est certain que, s'il travaillait d'une façon tant soit peu habituelle pour le théâtre, il devait le faire en cachette. On était loin alors des temps heureux que nous vivons, où les comédiens s'asseoient à la table des empereurs, ne laissant qu'aux demoiselles du ballet l'honneur de monter encore plus haut. L'anathème jeté par le moyen âge aux gens de théâtre n'était pas levé, et au décri public qui frappait l'acteur participait l'auteur dramatique. C'est un adversaire des baconiens, M. Halliwell Phillipps, qui en fait la remarque (*Outlines of the Life of Shakespeare*, p. VI) : « La profession d'écrivain dramatique, dit-il, était considérée comme peu respectable. » A l'exercer donc, du moins à l'exercer ouvertement, les espérances ambitieuses du *petit garde des sceaux* eussent été gravement compromises.

Dès lors, s'il est vrai, comme le veut l'hypothèse baconienne, que le futur grand chancelier ait écrit les tragédies shakespeariennes, on comprend qu'il se soit caché pour faire un pareil métier : comme sa piété filiale, son rôle politique lui commandait cette réserve. Quel meilleur moyen alors d'égarer les soupçons et de garder l'incognito, que d'établir ou de favoriser la confusion entre l'acteur connu, qui *montait* les pièces, et l'auteur mystérieux qui les écrivait ?

Qu'on veuille donc bien, pour un instant, admettre l'hypothèse baconienne comme vérifiée; nous allons voir que par elle s'expliquent certains détails de la vie de Bacon, certaines réticences de ses lettres, certains témoignages de ses amis, qui, sans cela, demeureraient inexplicables.

JOSEPH BOUBÉE.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE

Ernest Seillière, *le Comte de Gobineau et l'aryanisme historique.* — Frédéric Nietzsche, *le Voyageur et son ombre.*— Jacques Morland, *Enquête sur l'influence allemande.* — *Lettres inédites de Sainte-Beuve à Collombet.* — *Correspondance de Chateaubriand avec la marquise de V...* — Gaston Maugras, *le Duc et la duchesse de Choiseul; la Disgrâce du duc et de la duchesse de Choiseul.* — Henri de Regnier, *Mariage de minuit.* — René Bazin, *Donatienne.* — Marc Andiol, *le Paradis de l'homme.* — Jean Lionnet, *l'Évolution des idées chez quelques-uns de nos contemporains.*

Comme les années d'enfance dans la carrière d'un homme célèbre, il serait très intéressant de pouvoir suivre, en d'exactes monographies, les débuts obscurs et hardis, les premiers pas décidés et titubants des doctrines qui remuent le monde. Il est rare, en effet, si cela même est jamais arrivé, que les grands organisateurs intellectuels créent de toutes pièces cette idée qu'ils ont mission de développer et de répandre. Leur vrai mérite est de reconnaître la beauté future de cette idée dans sa laideur de croissance, de déchirer la robe d'enfance qui la rapetisse et l'humilie, et de lui arracher des mains les hochets dont, presque adulte, elle s'amuse encore. Dans l'histoire d'une pensée, c'est l'heure décisive et radieuse que cette rencontre avec l'homme qui le premier la comprend, la juge, la maîtrise et l'ordonne. Eclair fumeux jusqu'ici, à partir de ce moment elle devient une force et, tôt ou tard, elle vaincra. Alors on pourra se complaire au récit de ses fugues et de ses étourderies d'autrefois et évoquer de sens rassis les années folles où

> ... cavale indomptable et rebelle
> Sans frein d'acier ni rênes d'or,

elle menait aux abîmes son cavalier impuissant et ravi. Ce cavalier, cet intuitif, ce poète, ce voyant, nous le connaissons. Son histoire est sublime et triste. Il sème une graine qui ne lèvera pas pour lui, il montre une terre promise où il ne doit jamais entrer. Le premier il a deviné l'étoile sous le nuage qui la voilait, mais en courant à cette demi-lumière il est tombé sur le chemin

et il entend, de sa détresse, les cris d'orgueil et de joie qui saluent l'aube du nouveau soleil.

Le lecteur me pardonnera un peu de grandiloquence quand il saura que ces lignes sont inspirées par la lecture du premier volume de M. Ernest Seillière, sur *l'Aryanisme historique et le comte de Gobineau*[1]. Quel que soit en effet le jugement que l'on porte sur l'œuvre brillante et confuse de l'auteur de l'*Essai sur l'inégalité des races humaines*, on ne saurait se refuser à reconnaître en lui un de ces génies, d'étincelles et de caprices, qui lancent à poignées les intuitions lumineuses, les fantaisies vaines et les généralisations instantanées. Soit peur d'être trop ébloui par un véritable feu d'artifice, soit aussi pour rompre de façon plus décidée avec le lyrisme des gobinistes allemands, M. Seillière semble prendre plaisir à nous rabaisser son héros. « Plus d'esprit que de lumières, plus de lumières que de savoir », dit-il lui-même, et très justement, en empruntant le jugement de Montesquieu sur un Gobineau du dix-huitième siècle. Mais enfin il faut bien que ni cet esprit, ni ces lumières ne soient négligeables pour que le plus détaché des critiques, après avoir employé un gros volume à résumer l'œuvre du comte, nous demande de réserver notre jugement jusqu'au jour où il nous aura montré, dans un nouveau livre, l'influence de cette œuvre sur la pensée contemporaine et les dernières ramifications de cette pensée.

Philosophe, ethnographe, voyageur, romancier, rimeur, le comte de Gobineau, à travers d'heureuses digressions et des contradictions amusantes, pousse obstinément une seule thèse. Son œuvre et sa vie sont vouées à l'exaltation de l'aryanisme, au triomphe de l'impérialisme « aryan ». On sait que « l'aryanisme » est une philosophie de l'histoire qui attribue les acquisitions morales et matérielles de l'humanité à l'influence à peu près exclusive de la race aryenne; mais on est moins fixé sur la définition de ces hommes à qui doit appartenir l'empire du monde. Il y a en effet aryan et aryan. Pour Gobineau, le véritable, le pur est celui qui garde dans son maximum d'intégrité la descendance germanique, non pas l'Allemand d'aujourd'hui, mais l'Anglo-Saxon. Chez nous autres Français, d'ignobles mélanges ont pollué les rares gouttes du sang prédestiné qui coule encore dans

1. Plon, 1903.

nos veines. Sur notre terre maudite, le *jaune* et le *noir* ont versé tous leurs poisons. J'ai peur de désobliger ici ceux de mes lecteurs dont les premiers jeux ont été accompagnés du grincement des cigales, mais que ma plume se cabre ou non, il faut bien qu'elle transcrive la sentence du prophète : « L'homme de la *Provincia* fut peut-être le spécimen le plus mauvais de tous les alliages opérés dans le sein de la fusion romaine. » Infortunés et naïfs qui étaient fiers de retrouver chez leurs compatriotes le profil des bustes romains et d'épeler des syllabes latines sur toutes les pierres de leurs musées, tout leur mal, au contraire, est venu de Rome, la néfaste corruptrice du sang aryan.

La fusion, écrit M. Seillière, c'est là le caractère propre de la domination latine aux yeux de Gobineau; c'est son péché originel, pour ainsi dire, puisqu'il s'était exprimé dans sa naissance même; c'est son crime en tout cas que d'avoir hâté l'amalgame ethnique entre les fractions de l'humanité qu'elle avait soumises par les armes et auxquelles elle assura le dangereux bienfait de la paix romaine. Voyez les municipes gaulois, par exemple, où allaient et venaient à la fois des légionnaires syriens ou égyptiens, de la cavalerie cataphracte recrutée en Thessalie, des troupes légères débarquées de la Numidie et des frondeurs baléares. Tous ces guerriers ou fonctionnaires exotiques, au teint cuivré de mille nuances ou même coloré jusqu'au noir pur, passaient incessamment du Rhin aux Pyrénées et modifiaient la race à tous les étages de la société.

D'un pareil brassage d'éléments hétéroclites... est enfin sorti ce *chaos des peuples*, cet objet du suprême dégoût de Gobineau... (P. 92, 94.)

Et voilà pourquoi la France se meurt. Dès avant l'ère chrétienne, les cavalcades tricolores ont piétiné notre sol, criant déjà : *Finis Galliæ*, et c'est un miracle que cette malade de deux mille ans ait eu l'agonie si dure. Mais enfin le poison triomphe et les « Germains » peuvent venir.

Toute cette chimie est un roman. Des lois de la transmission du sang dans le monde nous ne savons rien, et la science nous défend d'aller ainsi de l'inconnu au connu, du plus obscur au moins obscur. Mais les plus arbitraires fantaisies prennent dans le cerveau d'un penseur une valeur symbolique. Incertain comme science, le gobinisme, si on voit en lui une allégorie, peut devenir précieux et fécond. On pense bien, en effet, que si plusieurs de nos maîtres se proclament les fidèles de Gobineau, ce n'est pas à cause de ces brillants enfantillages. Pour eux, et pour M. Paul Bourget, par exemple, le comte est, avec Bonald, avec Balzac, un des précurseurs les plus hardis, les plus profonds de cette philo-

sophie antidémocratique où se rallient plusieurs des plus belles intelligences de notre temps. Les jeux du blanc, du jaune et du noir prennent une gravité quand on les résume et qu'on les traduit en ces théorèmes qu'écrivait hier le comte Paul de Leusse, héritier direct de la pensée de Gobineau.

A. Quand la démocratie arrive à diriger une civilisation, elle la tue immanquablement. En effet, la démocratie au pouvoir signifie que les éléments supérieurs de la nation sont contaminés par les éléments inférieurs qu'ils ont absorbés...

B. Toute société humaine, pour pouvoir vivre normalement, doit être hiérarchisée et sa direction confiée à une élite[1]...

Non nostrum inter vos... Il ne m'appartient pas d'avoir un avis qui compte dans cette question qui partage tant de vigoureux esprits. Je voulais seulement montrer un des aspects de la philosophie gobinienne. Il en est d'autres non moins intéressants, comme pourront s'en convaincre les lecteurs de M. E. Seillière. Qu'on me permette seulement encore de noter chez Gobineau un paradoxe original.

Il pense que, laissée à elle-même, la race blanche n'aurait jamais inventé la poésie. Tout au plus, sur ses vieux jours aurait-elle fabriqué, paisiblement, des épopées. Parquée dans les veines noires, la fièvre lyrique n'aurait jamais brûlé un aryan, sans ces infâmes mariages qui ont préparé le « chaos des peuples ». Virgile, Tite-Live, Cicéron, écoutez comme ce Gascon traite nos plus vénérables ancêtres !

De la plèbe la plus vile ou de la bourgeoisie la plus humble, exposées surtout à l'action des apports sémitisés, sortirent les plus beaux génies qui ont fait la gloire de Rome... les hommes étaient de grands esprits, mais non pas des Romains à parler chimie. Quoi qu'il en soit, la littérature naquit et, avec elle, une bonne part, sans contredit, de l'illustration nationale..., car on ne disconviendra pas que *la masse sémitisée d'où sont sortis les poètes et les historiens latins dut à son impureté seule le talent d'écrire avec éloquence*, de sorte que ce sont les doctes emphases de bâtards collatéraux qui nous ont mis sur la voie d'admirer les hauts faits d'ancêtres qui...

Tout cela n'est pas aussi fou qu'il le paraît, et la physiologie établira quelque jour avec précision le degré d'*impureté* qui se mêle fatalement à l'éloquence. Fièvre de l'inspiration, brûlure des métaphores, névrose du génie, on voit de reste que notre

1. Comte Paul de Leusse, *Études d'histoire ethnique*. Bloud et Barral.

chevalier aryan a dans le sang quelques-unes de ces impuretés que la Garonne, fleuve romain, traîne avec elle. Nous ne l'en aimerons pas moins pour autant, nous rappelant qu'entre autres belles choses, ingénieuses, profondes et même quelquefois sensées, il a écrit cette ligne superbe : « Je m'incline avec sympathie devant les arts... tout en réservant mon respect pour des choses plus essentielles. » Qui ne pense de la sorte, n'est pas aryan.

*
* *

A la dernière ligne de son livre, M. Seillière ajoute cette note pleine de promesses : « La troisième période de Nietzsche, la seule remarquable, est sortie du contact de Gobineau. » Voilà une jolie façon d'amorcer le second volume où cette filiation sera didactiquement établie. En attendant, nous étudierons avec l'attention qu'il mérite le nouvel ouvrage de Nietzsche que M. Henri Albert vient de traduire[1]. On a montré ici même et on montrera encore la longue portée dangereuse de cette philosophie essentiellement antichrétienne. Je voudrais qu'une main délicate réunît ou en une étude d'ensemble ou en volume de pages choisies tout ce qui, dans ces ouvrages admirablement traduits, enrichit ou renouvelle la critique littéraire. Sur ce point, Nietzsche, moins original qu'on ne croirait, est un guide souvent très sûr. Il faut l'entendre protester contre « ce jaillissement barbare, quoique si charmant, des choses ardentes et bariolées, ce jaillissement hors d'une âme chaotique et indomptée que nous considérions jadis, lorsque nous étions des jeunes gens, comme de l'art » (p. 108, 109).

Bien que le titre même de cette *Revue* m'interdise de discuter ici la doctrine de Nietzsche, je veux cependant noter au passage quelques lignes qui sont d'une discussion facile et que je ne vois pas qu'on ait assez remarquées.

Si votre foi vous rend bienheureux, s'écrie le philosophe en se tournant de notre côté, donnez-vous aussi pour tels ! Vos visages ont toujours nui à votre foi, plus que nos arguments ! Si le joyeux message de votre Bible était écrit sur votre figure, vous n'auriez pas besoin d'exiger avec tant d'entête-

1. Frédéric Nietzsche, *le Voyageur et son ombre*, traduction Henri Albert. Société du Mercure de France, 1902.

ment la croyance en l'autorité de ce livre; vos paroles, vos actes devraient sans cesse rendre la Bible superflue, une nouvelle Bible devrait sans cesse naître de vous (p. 66).

Oh! les excellentes paroles et que je leur sais gré de ramener la controverse des pays lointains de la métaphysique au terrain de l'observation. C'est précisément ce que demandent et cherchent les écrivains contemporains qui voient dans la psychologie religieuse une des forces de l'apologétique chrétienne. Eh oui, pour savoir d'où vient l'Évangile, il n'est que de regarder vivre les vrais chrétiens. « Ceux-ci, disait l'évêque Westcott, sont la seule bible que veuillent lire les hommes de notre temps », et on peut ajouter sans crainte que cette bible-là, ouverte aux bonnes pages, traduit, explique et confirme « le joyeux message » de l'autre. Mais encore faut-il la lire et Nietzsche a négligé de prendre ce soin. Il s'agit d'une expérimentation et les boutades d'un poète pèsent peu dans la balance. Quels chrétiens a-t-il donc étudiés et quelles chrétiennes? Qui donc des nôtres est allé lui faire des confidences d'un pareil ordre.

Un philosophe distingué, M. Arréat, a voulu, il y a quelques mois, prendre la mesure du sentiment religieux en France[1]. J'espère dire bientôt ce qu'il y a d'excellent dans ses analyses et ce qui devait nécessairement manquer à son enquête. Mais ici du moins le problème était posé comme il doit l'être, problème de patience, de lenteur, d'hésitation. Encore un coup, nous acceptons joyeusement le défi. Qu'on questionne les croyants qui sont capables de réfléchir sur leur vie intérieure, — c'est ce qu'a voulu faire M. Arréat, — qu'on observe, aussi discrètement que possible, la prière des petits enfants et la foi des pauvres femmes ignorantes; si M. Combes nous en laisse le temps, qu'on étudie la vocation et l'état d'âme habituel d'une petite-sœur des pauvres, j'affirme d'avance que le plus sceptique des enquêteurs sera ébloui devant cette évidence rayonnante de certitude tranquille, de paix, de douceur, de joie.

*
* *

Encore trop familier à la pensée contemporaine, le nom de

1. Lucien Arréat, *le Sentiment religieux en France*. Alcan, 1903.

Nietzsche[1] nous amène à examiner le petit livre où M. Jacques Morland a réuni les éléments de son *Enquête sur l'influence allemande*[2]. L'enquête, parue d'abord dans *le Mercure*, posait deux questions à un certain nombre d'hommes en vue :

Que pensez-vous de l'influence allemande au point de vue général intellectuel ?

Cette influence existe-t-elle encore et se justifie-t-elle par ses résultats ?

Il faut bien avouer que ce programme est immense, et on comprend l'indignation avec laquelle M. Brunetière s'est refusé à le remplir. Cependant le résultat de l'enquête est moins superficiel qu'on ne pouvait craindre. Plusieurs réponses sont fort suggestives, et notamment celles de M. de Gaultier, de M. Dimier, de M. Bainville, de M. Pierre Lasserre[3]. J'ai remarqué en outre avec plaisir et reconnaissance la façon dont M. M. Muret dit son fait à ce G. Brandès, qui depuis trop longtemps nous importune de ses intolérables prétentions. Il y a plaisir aussi à entendre un homme qui revient d'un stage assez long dans les Universités allemandes nous vanter le mérite de nos professeurs français.

Je compare dans mon souvenir les leçons de feu le professeur Ebert, à Leipzig, et les leçons de M. Gebhart à la Sorbonne. Tous deux m'ont enseigné la littérature italienne. Eh bien! j'ai conscience d'avoir appris et retenu beaucoup plus aux leçons de M. Gebhart. Il y avait de l'art dans ses leçons, une idée dominante, un fil conducteur. La leçon d'Ebert manquait de tout cela... et voila pourquoi ils (les professeurs allemands) sont si ennuyeux (p. 98, 99).

Mais la maîtresse pièce du livre est la réponse de M. R. Quinton, assistant du laboratoire de physiologie pathologique au Collège de France. Il y a là six pages de premier ordre, d'un style net et coupant, d'une pensée vigoureuse et décidée, que je ne me lasse pas d'admirer et de relire. Qu'on en juge sur quelques extraits qui malheureusement seront trop courts.

M. Quinton constate d'abord la suprématie de l'esprit français dans les sciences biologiques : « Les connaissances fondamentales

1. M. M. Muret, dont j'apprécie beaucoup la sagesse, se demande si cette influence a été chez nous aussi étendue et sérieuse qu'on le dit souvent. (*Enquête*, p. 96.)

2. Mercure, 1903.

3. A qui devons-nous sur *la Morale de Nietzsche* un petit livre extrêmement intéressant. Mercure, 1902.

sur lesquelles repose notre conception même du monde vivant ont une origine qui est française » ; puis il démontre que « cette suprématie a sa raison profonde dans la complexion même de l'intelligence propre à la race ». C'est le morceau capital.

L'intelligence ne forme jamais chez l'Allemand un *organe différencié*; elle demeure toujours et étroitement unie à la sensibilité... De ce fait, tout témoigne : impuissance chez les plus grands penseurs allemands à traiter une question générale en n'y faisant intervenir que les faits précis et spéciaux qu'elle comporte; intrusion constante de préférences personnelles, instinctives, philosophiques ou morales ; débordement de la personnalité de l'auteur; violence dans la discussion, tout l'être intéressé à une solution plutôt qu'à une autre ; foi impulsive dans la certitude; absence de la faculté critique, c'est-à-dire intelligente.

Prenez garde qu'il y a peut-être, dans ce réquisitoire, tout le procès du romantisme en littérature, en philosophie et en politique. N'est-elle pas, en effet, à la base de tous les romantismes, « cette soumission de l'esprit à des notions d'ordre sentimental sur lesquelles la critique ne paraît pas avoir de prise » ?

Ce défaut est sans conséquence pour tous les travaux de détail où l'esprit ne se propose que d'éclaircir des points particuliers ou de découvrir de simples faits isolés. L'Allemand peut exceller dans ces travaux et il y excelle en effet. Mais dès qu'il s'agit de s'élever à une conception générale des phénomènes... l'intelligence de l'Allemand le dessert aussitôt...

Chez le Français, au contraire, l'intelligence forme un organe différencié... La sensibilité peut être aussi vive que possible... *jamais, chez les représentants supérieurs de la France, elle n'intervient dans l'exercice de l'intelligence.* Tout chez nos grands auteurs en fait foi : sujets toujours limités au domaine qui leur est propre...; faculté d'aborder les domaines les plus voisins de la sensibilité sans que l'intelligence se départe jamais de son indépendance parfaite (Montaigne); détachement de tout intérêt personnel (Claude Bernard); passion exclusive de connaître, doute constant des systèmes les mieux établis, même par des travaux propres (Lamarck); puissance critique et investigatrice toujours en éveil, la sensibilité comportant seule des états de certitude et d'arrêt[1]...

Par bonheur, M. J. Morland met en appendice l'utile et si intelligent commentaire que M. Corpechot a écrit dans *l'Action française* sur la répense de M. Quinton[2]. Ce commentaire rappelle,

1. Ce n'est pas ici le lieu de discuter avec l'auteur sur les dernières lignes de son témoignage et de lui montrer que la « tradition religieuse », n'étant pas d'ordre sentimental, comme il semble l'impliquer, n'est pas maîtresse nécessaire d'erreur.

2. *L'Action française*, 1er janvier 1903. — Je ne puis dire quels trésors de

entre autres exemples, l'orgueilleuse préface de Schopenhauer : « La pensée que j'apporte est, selon moi, celle que depuis si longtemps on recherche et dont la recherche s'appelle philosophie, — celle que l'on considère parmi ceux qui savent l'histoire comme aussi introuvable que la pierre philosophale... » Est-ce assez loin de notre Lamarck, qui appelait *ses* vérités « des ressemblances à des vérités », et qui, attaqué de tous côtés pour sa découverte, écrit simplement : « Il vaut mieux qu'une vérité une fois aperçue lutte longtemps sans obtenir l'attention qu'elle mérite, que si tout ce que produit l'imagination ardente de l'homme était facilement reçu... »

Resterait à expliquer comment ceux qui attachent une valeur à ces raisons que seul le cœur peut entendre et qui se plaisent à jeter la sonde dans les profondeurs de l'inconscient, restent fidèles à cette tradition de notre race ainsi magnifiquement célébrée. Mais ce serait philosopher plus qu'il ne convient à un chroniqueur littéraire. Qu'il nous suffise d'avoir ainsi vengé la France — y compris la *Provincia* — du mépris du comte de Gobineau. Latins que nous sommes, profitons des travaux allemands et gardons-nous de l'esprit germain.

*
* *

A quelle rage de préface obéissait M. Latreille, quand il s'est mis en tête de nous démontrer en forme que les inédits de Sainte-Beuve ont une valeur[1] ? Pour qui nous prend-il ? Notre impatience, au contraire, sera d'attendre plus de la moitié du volume avant de trouver enfin ces inédits. Pourquoi une introduction si longue, pourquoi aborder tant de problèmes? L'honnête Zénon Collombet est un trop mince personnage pour qu'on étudie à son sujet toute la carrière de Sainte-Beuve. Ce n'est pas qu'on ne trouve dans cette étude quelques indications précieuses, et en particulier de très utiles citations, mais rien qui nous fasse attendre avec moins d'impatience la thèse de M. Michaut, thèse prochaine, dit-on, et qui nous promet, j'en suis sûr, de rares plaisirs. Mais, encore un

méthode, de bon sens et de sens français, de critique, d'esprit, on trouve dans cette revue courageuse !

1. Société française d'imprimerie, 1903.

coup, ces lettres sont bonnes à lire. Un si brave homme, ce Collombet, et d'une espèce disparue! Songez qu'en bon Lyonnais, il envoyait des cravates à son ami, et que Joseph Delorme arborait gentiment les couleurs lyonnaises.

J'ai reçu avec bien de la reconnaissance, mon cher ami, votre lettre si amicale et le joli présent lyonnais : il est à mon cou depuis ce jour-là et vous me liez de tous les nœuds (p. 215).

Il recevait du même cœur d'autres présents. Bon travailleur, ami serviable, Collombet prenait à sa charge plusieurs de ces soucis d'exactitude minutieuse qui font l'honneur de la critique de Sainte-Beuve. Simple et droit, catholique convaincu et soumis, il allait même plus loin. Pendant la préparation du *Port-Royal*, la correspondance nous le montre qui s'entremet activement en faveur des Jésuites. Grâce à lui, le janséniste novice atténue quelques éloges, adoucit quelques critiques. Des deux côtés, cela est intéressant à suivre. Il nous plaît aussi de constater chez Sainte-Beuve le désir d'être connu et apprécié chez nous.

J'en suis fier, *tenant plus qu'à tout à être cité de ce côté catholique* comme un écrivain le plus sincèrement respectueux (p. 222).

Et de fait, il n'a pas tenu à Collombet que le critique ne restât des nôtres. Cette main loyale et prudente et affectueuse est toujours tendue pour le retenir, pour le rappeler. Ce que nous faisons, nous, en toute charité et droiture, pour les écrivains de notre temps, lui nous en donnait déjà l'exemple.

Comment le poète, écrivait-il au lendemain de *Volupté*, sceptique d'abord, est-il devenu si chrétien? Où donc un jeune homme a-t-il puisé cette morale si pure et si sainte?... Ceci va tout à fait se placer à côté des *Confessions* de saint Augustin. En vérité si j'apprenais un jour que M. Sainte-Beuve s'est acheminé vers quelque chartreuse, le bâton de pèlerin à la main, je n'en serais pas surpris. Celui qui a composé *Volupté* n'a plus guère de liens, ce me semble, qui le rattachent à la terre (p. 134).

Le doux Lyonnais se trompait, mais peut-être moins que nous ne croyons, et je plaindrais en tout cas ceux qui plaisanteraient de sa méprise. L'*Amaury* de 1834 ne ressemblait pas encore tout à fait à l'épicurien au front dégarni que nous voyons darder ses petits yeux et entr'ouvrir ses lèvres sensuelles derrière les ruches du Luxembourg. Et si quelque chose pouvait nous le garder, n'était-ce pas la candide et confiante affection de ce provincial qui

lui demandait naïvement deux pages de vers ou de prose pour un livre où il voulait réunir ce qui a été « écrit de plus beau sur la sainte Vierge » (p. 177).

Citons encore, comme publication d'inédits, une correspondance de Chateaubriand avec une femme qu'il n'avait jamais vue et qui s'était éprise pour lui d'une platonique passion[1].

Elle et lui grisonnent et l'histoire ne laisserait pas d'être assez ridicule, si on ne touchait d'un côté à une souffrance, si on ne voyait, de l'autre, un de ces derniers remous de la vague éternelle d'inquiétude et d'ennui qui a ballotté jusqu'à la fin le cœur de René.

Remarquons enfin l'influence littéraire que pourraient avoir — si on sait les lire — les deux volumes de M. Maugras sur les Choiseul[2]. Il serait à désirer que cette publication nous fît rougir de l'injuste oubli dans lequel nous laissons la mémoire d'une épistolière qui, à mon sens, ne le cède à aucune de ses rivales. C'est la marquise de Deffand et non la duchesse de Choiseul que je veux dire.

Bien qu'il me semble que la marquise, tête et cœur, vaille bien mieux que sa vie, je n'ignore pas les réserves que nous impose le souvenir de cette existence manquée. Mais l'écrivain est incomparable, et cette tête, une des rares têtes de femmes que, dans ce monde, le philosophisme ou les idées de Rousseau n'aient pas affolées. Le livre de M. Maugras, recueil de tant de précieux autographes, amènera peut-être quelques amateurs à ouvrir cette merveilleuse correspondance et à lui demander des leçons de sincérité, de bon sens et de pur français.

*
* *

Prose ou vers, M. Henri de Regnier écrit pour les anthologies de l'avenir. Nous reviendrons bientôt à ses vers; pour aujourd'hui, je confesse que je goûte fort la prose de *Mariage de minuit*[3]. Est-elle bien tout à fait à lui cette prose, je ne sais, et il

1. *Un dernier amour de René. Correspondance de Chateaubriand avec la marquise de V...* Perrin, 1903.
2. Gaston Maugras, *le Duc et la duchesse de Choiseul; la Disgrâce du duc et de la duchesse de Choiseul.* Plon, 1902, 1903.
3. Mercure, 1903.

semble, par moments, qu'elle veuille trop être ce qu'elle est, vive, alerte, spirituelle, boitillante comme la canne du vieux prince de Bercenay. J'attends M. de Regnier à son discours de réception pour voir s'il gardera jusque dans le sanctuaire académique ce style haché menu et qui nargue si plaisamment la période. Comme la phrase, l'intrigue du roman est invertébrée. Ou mieux, il n'y a pas là un roman, mais une nouvelle qui sert de prétexte à des contes, à des anecdotes, à des portraits. M. de Regnier conte à ravir et il excelle dans le portrait. De tout le reste, en grand seigneur de lettres, il n'a cure. Je me trompe, un souci le tient, qui est de se faire pardonner noblesse et distinction par quelques passages libertins. Ce libertinage laborieux et plaqué est deux fois désobligeant chez un écrivain de cette marque. J'en appelle à M. de Regnier. Vingt pages de lui prouvent à l'évidence qu'il est, en ce point, de notre avis, et entre autres cette confession de Boispréaux avouant, avec tristesse, qu'à force de chercher ses aises, il a perdu le courage du bonheur :

Je n'ai pas voulu de la vie telle qu'elle est. Je me suis fait une vie dans la vie. J'y ai choisi ma part, et par une fausse délicatesse, je l'ai prise petite et facile. J'ai écarté avec soin tout ce que l'existence a de mêlé, de profond et de grave, pour ne chercher que ce qu'elle a d'agréable. Je ne suis jamais descendu au fond d'une passion ni monté au haut d'un devoir. Je n'ai accepté de toutes choses que ce qui m'en semblait immédiatement le meilleur. J'ai évité les sentiments quand ils n'avaient pas cette figure avenante et réservée, sans laquelle je me détournais d'eux. Et maintenant que vous m'offrez de vivre en ce que la vie a de plus beau, c'est-à-dire dans une autre, j'ai peur et je refuse. Je suis lâche.

Comme pure taquinerie de professeur, que M. H. de Regnier me permette de lui indiquer les petites misères qui, si l'on n'y prend garde, sont la rançon du style alerte et de la syntaxe comprimée. Chez lui les négligences même ont grand air; mais, parfois, les pronoms ont tant de monde à remplacer à la fois, qu'ils en manquent perdre la tête. « *Elle* le revit encore, quand on le chargea dans la voiture qui devait le mener à Versailles. *Elle* avait un air luisant de grosse berline de voyage. » (P. 255.) Ceci est pire : « Son fils n'osa pas l'*en* déloger, comme il *en* avait grande envie, mais il exigea le loyer. Le vieillard *en* débattit le prix âprement et avec des cris d'écorché. Il *en* semblait un. » Mais que sont ces vétilles auprès du portrait de M. de Bercenay (p. 108), du conte

de la jambe cassée (p. 16-21), et de l'épisode du collectionneur de verreries (p. 136-145). Autant de morceaux de roi.

*
* *

« Ce n'était plus, sans doute, la figure des choses qu'il avait laissées là-bas, mais c'était leur manière de prendre le cœur. » Pour qui se rappelle, — et qui donc parmi nous l'aurait oublié? — pour qui se rappelle l'œuvre de M. René Bazin, cette ligne suffit à caractériser *Donatienne* [1]. C'est bien toujours « la même manière de prendre le cœur », et ceux qui aiment la délicieuse souffrance que Racine allait chercher à une prise d'habit, la trouveront de la première à la dernière ligne de ce récit de misère. Donatienne, nous la connaissons déjà. Nous l'avions rencontrée sur la route de Plœuc, et il nous semblait alors que la coiffe bretonne aux grandes ailes, prête à s'ouvrir aux aventures, ne se retournait pas assez souvent du côté de la maison abandonnée. Une fois parisienne, la malheureuse n'a plus eu la force de repartir. Elle a su vaguement la grande détresse de son mari et de ses enfants, mais la chaîne du péché, la peur du joug à reprendre, la honte de reparaître, tout l'a retenue. La voici pourtant, enfin ; après sept années, elle revient au devoir et elle reprend du courage en entendant de nouveau « le battement doux que faisaient sur ses tempes les ailes de la coiffe de lin ».

Avec *Donatienne* nous touchons au *maximum* d'émotion qu'un écrivain ait le droit de produire. Certes, les procédés ne manqueraient pas qui nous donneraient le moyen d'exciter un trouble plus grand ; mais, passé la frontière où ce livre nous conduit, il n'y a plus de littérature. Aucune loi n'ordonne à l'inspiration d'être glaciale, et ne nous défend de teinter de rose, ou même quelquefois d'une couleur plus chaude, le marbre où nous sculptons l'effigie des muses. Mais ni l'expérience, ni la raison ne nous permettent de laisser la pierre pour la cire, de ravager le visage, de crisper les bras en une image trop réelle de l'humaine souffrance. Il y a plaisir à voir comment l'artiste consommé qu'est M. Bazin sait résister à l'entraînement de sa propre sensibilité. Relisez, à ce point de vue, la page suivante, en remarquant comme l'écrivain sait rester maître de lui :

1. Calmann-Lévy, 1903.

Mais le premier soir *tomba*. Il *tomba*, rapide et lamentable. Des vapeurs se levèrent à sa rencontre, de l'étang et des terres voisines. *Et* la lumière disparaissant, ce lieu devint si sauvage et d'un tel dénuement que Louarn en fut saisi. Appuyé sur sa pelle, il regardait la lueur rouge étendue au-dessus des hêtres et qui, lentement, descendait derrière leurs troncs de fumée.

De ce côté, vers le couchant, était aussi son chagrin. Il y avait là, quelque part dans la nuit, une petite ferme portée sur un tertre et qu'un autre ménage habitait maintenant. Un autre ! ô pauvre Louarn ! comme cela est près de toi ! Un enfant a pu faire la route. L'odeur de ton blé noir pourrait venir jusqu'à toi. Ils le moissonneront, les étrangers ! Ils sont où tu étais. Ils vont dormir où tu as dormi. Regarde ! N'est-ce pas la forêt de Plœuc, en avant ? N'est-ce pas la lande ?

Ce frisson, ce halètement, cette angoisse, c'est presque du Michelet. Si cela continuait, ce serait vite trop énervant. Mais, non, la phrase redevient plus longue, et la souffrance moins agitée, plus clairvoyante, n'en sera, du même coup, que plus sérieusement émouvante :

N'est-ce pas l'heure où la porte s'ouvrait au tâcheron las du jour, et te laissait voir, d'un seul coup, les murs, le feu, la femme aimée, les berceaux, toute la vie ? Pauvre Louarn ! Les baisers d'autrefois saignent comme des blessures, la peur du lendemain descend avec les ténèbres, la force du pardon s'épuise avec le jour.

Sauf à cette dernière ligne, l'écrivain se défend avec bonheur contre les alexandrins, qui le taquinent. Cette menue observation n'est pas inutile, puisqu'elle montre que la ferme raison ne laisse pas tomber les guides. Michelet, au contraire, quand la fièvre le prend, suit en esclave le rythme qui détend ses nerfs et qui l'entraîne tout entier.

En même temps que la sensibilité du poète, il nous faudrait étudier la vision de l'artiste et montrer comment ces deux puissances vont de concert, se rencontrent, se fondent en des effets d'une rare séduction.

Mais remettez à un autre jour cette curiosité plus exigeante, qui pèse et discute ses propres plaisirs. Laissez le critique et prenez, ou mieux reprenez le livre. Déjà vous savez ; mais, à la seconde fois, vous sentirez mieux comme le cœur bat au cours de ces pages de détresse, pendant que là-bas on attend, on attend toujours les ailes blanches de la coiffe bretonne, le repentir et le retour de Donatienne.

*
* *

Enfin, je voudrais m'arrêter avec une attention particulière à un livre qui nous a tous pris par surprise, et qui doit se trouver lui-même un peu étonné d'être un des livres de la saison[1]. Je voudrais soulever le *domino* d'un débutant, d'un inconnu, qu'aucune réclame ne nous a forcé d'admirer et qui a retenu tout à la fois les vigoureux et les difficiles comme M. Charles Maurras, les amateurs, indulgents et raffinés comme M. M. Salomon. Chose rare et presque introuvable, voici un débutant qui n'est pas un jeune, voici un homme d'esprit, de sens, d'ironie, qui a regardé autour de lui, réfléchi, musé, rêvé, regardé encore, vécu enfin avant d'écrire. J'avoue que son état civil m'embarrasse. Il y a chez lui de l'homme des champs, heureux sous ses pins et ses oliviers avec quelques vieux livres hauts en couleur et d'allure un peu gaillarde, avec le journal quotidien et une revue scientifique où il suit avidement les progrès de la navigation aérienne. D'autre part, il y a le citadin, agacé et nerveux, le magistrat ou l'officier ministériel, juge, procureur, avoué, notaire, qui a sombré d'ennui et de peur, dans les minuties du métier et qui, si je puis ainsi parler, regarde les hommes et la vie sous un angle de procédure. Cette obsession, par moments, devient trop envahissante, et jamais on ne montra une haine plus épouvantée des « procureurs, alguazils, toqueteux et chats fourrés » de toute sorte :

— Que me veut cet individu? demande Jean Randal à sa femme, au sujet d'un inconnu qui s'est présenté chez lui.

— Je ne suppose rien de fâcheux, répond celle-ci. C'est un monsieur très civil et qui parle d'un ton doux, petit, gros, avec un nez à bec-de-corbin, des bésicles noires et du linge assez sale à ce qu'il m'a semblé. Il portait une besace sur le dos et des paperasses sous le bras...

— Sapristi, mais c'est un signalement d'huissier.

Et Jean s'affole :

Sur les sept ou huit mille articulets d'admonitions, d'injonctions et d'inhibitions que représentent les lois, les décrets, les ordonnances... peut-on être assuré qu'aucun ne s'est rencontré par hasard sur votre route et qu'on n'a pas alors, sans penser à mal, posé le pied dessus ? Les vieux terriens vivent ainsi sur un plancher semé de chausse-trapes...

1. Marc Andiol, *le Paradis de l'homme*. Perrin.

La même peur reparaît périodiquement dans le livre. C'est manifestement un cauchemar.

Enlevez du mot *satire* tout ce qu'il implique parfois d'aigreur, d'amertume et de petitesse, et vous pourrez dire que la qualité maîtresse de M. Marc Andiol est l'observation satirique. Ni bonne ni mauvaise humeur, pas plus de verve que d'impatience, la notation tranquille, sans coups de voix, presque sans sourire, des ridicules de nos contemporains et de nos mœurs. En nous transportant dans une île idéale, Éden, où le savant Astié vient d'inaugurer une civilisation à base scientifique, l'auteur a trouvé le moyen de doubler le champ de cette satire. Il y aura, nous allons le voir, beaucoup à critiquer dans Éden, mais comme d'ailleurs les réformes d'Astié ne manquent pas de sagesse, les *vieux terriens* peuvent s'attendre à passer un mauvais quart d'heure. Les *vieilles terriennes* aussi. Le *conseil des esthètes*, qui règle là-bas les questions de mode, a promulgué des lois martiales, il a fait

Décréter de bonne prise et jeter impitoyablement à la mer un assortiment de chapeaux montés et panachés, de corsets rigides, de busces compresseurs et autres engins féminins, en arguant, comme judicieux attendu, qu'ils constituaient les uns un péril pour la santé, les autres un attentat aux grâces naturelles. « Considérant, disait-il, que la torture est abolie et que la mutilation, même volontaire, est prohibée. » (P. 35.)

Cette douche froide, appliquée avec une sérénité goguenarde qui double le supplice, abat, en même temps que les plumes d'autruche des chapeaux de ces dames, les hochets non moins puérils de ces messieurs. Mais le détail de tant de sages réformes serait infini; que nos lecteurs retiennent leur place dans l'aéronef qui conduit à la cité nouvelle et en fait le tour. Ils ne s'ennuieront pas en chemin.

Une série d'inventions originales a donné le moyen de rendre paradisiaque l'organisation d'Éden. Le rêve humanitaire d'Astié est réalisé, et l'Édenien n'a plus qu'à se laisser vivre pour être souverainement heureux.

Ils ne veulent pas, ils ne peuvent pas. Par d'invisibles fissures, l'ennui, l'inquiétude, la convoitise et la haine ont pénétré dans la place et, du naufrage des autres traditions de malheur, une vieille, vieille mode a surnagé. *The old, old fashion, Death.*

Sans doute on ne souffrait plus de la faim ni des intempéries, ni de cet

ensemble d'afflictions anciennes que résumait le mot de misère. Le monde extérieur était asservi... mais ne souffrait-on pas encore de la fragilité des affections... des contradictions et des impuissances intérieures ?... Bien plus, en admettant même que des progrès ultérieurs rendissent l'humanité plus satisfaite, ou simplement moins exigeante, est-ce que la vie, devenue par hypothèse véritablement bonne, serait aussi rendue inamissible ?... Non, si le progrès n'amenait pas avec lui le bonheur, il mentait ; et s'il l'amenait, il mentait encore, et mille fois plus cruellement, puisqu'il laissait subsister la mort... De toute manière la partie était bien perdue... (P. 261.)

Oui, perdue et pour toujours, et c'est merveille que nous échappions nous-mêmes à l'explosion formidable qui en moins d'une seconde vient d'anéantir le peuple d'Éden.

Remontons dans notre aéronef frissonnant encore de l'affreuse secousse, et revenons en toute hâte à la bastide provençale qui nous attend sur la colline d'oliviers. Là nous oublierons « le paradis de l'homme », et, paisiblement, nous tâcherons de mériter « le paradis véritable... celui de Dieu ».

On voit la portée sérieuse, la philosophie chrétienne du livre. Je crains même que cette thèse, en s'accusant avec trop de force, n'appelle la contradiction. Ici, comme dans ses portraits et son style, M. Andiol pousse peut-être un peu trop loin cette outrance froide qui, dans les justes limites, est une des formes de l'humour. « Allons-nous-en, dit Marie, fuyons ce lieu maudit... je veux revoir ce petit coin de terre tranquille où nous étions si heureux. » Oh ! madame, de grâce, donnez-nous l'adresse exacte de ce petit coin dont la douleur et l'ennui ne savent pas la route. Pour moi, quelles que soient les catastrophes d'Éden, je persiste à croire que notre terre n'est pas mieux partagée. D'ailleurs, M. Marc Andiol n'a que faire de ce paradoxe. Il aura rempli le but de son livre, s'il montre qu'Éden n'ignore aucune de nos souffrances. Il l'a prouvé. Qu'il s'en tienne là.

Nous touchons à une autre face de cette même méprise. S'il faut bien, en effet, que les Édeniens soient malheureux, on trouvera cependant qu'ils sont trop pressés de remplir ce devoir. Leur ville sort à peine du sol que, en bons héros romantiques, ils s'ingénient à souffrir. Donnez-leur donc quelques années de plein repos, de franches lippées. Une île des plaisirs d'où le parlementarisme est banni, mais nous demanderions bien vingt ans, nous, les administrés de M. Combes, pour digérer cette joie ! Passé cette date, l'élite d'abord, puis lentement la foule, se lais-

serait prendre par cette épidémie d'idéal que M. Andiol nous peint si foudroyante, et tout le roman gagnerait à cette lenteur.

Pour épuiser les critiques, je supplierais l'auteur de se défendre contre cette tendance à l'exagération qui, toujours obéie, lui deviendrait fatale. Je veux qu'ils ne soient pas ses livres préférés, mais du moins qu'il emporte dans sa bastide et qu'il feuillette parfois nos maîtres français de la nuance et de la mesure, Sainte-Beuve, Doudan, Joubert et les autres. Qu'il évite certaines façon de plaisanter que le premier venu peut imaginer, et qui par conséquent lui sont interdites. Un des personnages ridicules d'Éden s'appelle Saligoz. J'assure M. Andiol que ses plus chauds admirateurs auront goûté médiocrement cette trouvaille. Qu'il nous aide aussi à lutter contre les mille vulgarités et pauvretés d'expression auxquelles le journal quotidien nous rend insensibles, les « il s'agit », les « Dieu sait si... », les « ... elle lui battrait froid » et autres misères. Qu'il renonce enfin à tenter jamais une seconde *journée des vespasiennes*, et, même en aéronef, à *piquer* derechef *une tête dans l'azur*.

Nous devons nous montrer d'autant plus sévère que la langue de M. Andiol est pour l'ordinaire plus saine, plus solide et plus résistante. Il est né écrivain, je dis écrivain original et sincère. Rien chez lui ne trahit ces artifices qu'un goût un peu désabusé reconnaît si vite dans l'œuvre de quelques-uns des plus notoires contemporains. Le lecteur a pu déjà s'en convaincre, mais tantôt la curiosité l'entraînait ; qu'il veuille bien maintenant reprendre à loisir, et en la scandant, cette page sur le suffrage universel :

La suppression du suffrage politique n'a exigé nulle part le moindre coup de force. Elle s'est opérée d'elle-même, comme tombe un fruit gâté, comme crève un abcès mûr... Les choses en vinrent au point que briguer un mandat équivalait à faire aveu public d'infamie. « Allez au Sénat », disait-on quand on était à bout d'injures ; « Misérable, vous n'êtes qu'un représentant », criait-on au faussaire, au bandit qu'on voulait à tout jamais stigmatiser...

Cependant tout arrive. Un jour, par hasard, il se rencontra une majorité assez honnête (majorité d'une voix, il est vrai) pour prononcer son propre suicide... Ce jour-là, le peuple se réjouit comme s'il venait d'échapper au plus pesant des servages. Les représentants libérateurs furent portés en triomphe. Les urnes furent brûlées joyeusement sur les places de tous les villages. Une populace furieuse traîna dans les rues de Paris le matériel représentatif, tribunes, sièges, pupitres, insignes, comme les dépouilles infâmes d'une tyrannie exécrée. La plupart des parlementaires congédiés se résignèrent tant bien que mal à cette disgrâce. Leur gagne-pain brisé, leurs grasses prébendes fondues, ils s'en retournèrent à leurs occupations

anciennes, qui à son cabinet d'affaires louches, qui à sa crasseuse échoppe de barbier, qui à son office de proxénète. Seuls, quelques misérables obstinés durent être poussés un peu vivement hors de la Chambre haute. Cramponnés à leurs bancs, incrustés dans leurs stalles comme des mollusques dans l'alvéole de rocher qui est leur univers, ils ne comprenaient pas ce qui arrivait, ce qu'on faisait autour d'eux, ni ce qu'allait devenir le monde pendant qu'ils ne délibéreraient plus. Ils en appelaient au peuple et c'était le peuple qui les chassait. On vit leurs mains tremblantes esquisser quelque vague geste... Et soudain, un effort de mémoire leur rappela les mots de jadis, les termes sacramentels, ceux qui avaient déjà tant servi : « Vous êtes des factieux, vous outragez la représentation nationale, vous violez la loi, la Constitution, les formes établies... » Et peut-être que les pauvres niais s'imaginaient positivement que ces choses existaient quelque part, qu'elles avaient une signification réelle, un sens pour de bon ! On rit beaucoup, et comme le rire rend l'homme meilleur, on eut la charité d'évacuer ces débris sur un hospice. Devenus désormais inoffensifs, ils purent y continuer paisiblement leur palabre.

Cela est écrit. L'idée générale, le lieu commun flottant dans le cerveau cotonneux de la foule des publicistes, ici maîtrisé, concrété en symboles clairs et vivants, anime et entraîne avec vigueur toute la page. On peut beaucoup attendre d'un tel début.

*
* *

Il est trop tard pour parler longuement des livres de critique littéraire. Signalons seulement, avec une excellente étude de M. D. Merejkowsky sur *Tolstoï et Dostoïewsky*[1], le livre où M. Jean Lionnet a réuni sous ce titre : *l'Évolution des idées chez quelques-uns de nos contemporains*[2]. J'éprouve un particulier plaisir à saluer à son premier livre de critique ce jeune confrère dont aucune des chroniques à *la Quinzaine* ne m'a laissé indifférent. On aimera la vigueur, la pénétration, l'indépendance de cette pensée. Certes, sur plusieurs points, nous ne serions pas tout à fait d'accord, et il me faut bien confesser que quelque chose crie en moi quand je trouve réunis, sur un même titre, *les Martyrs* et *Quo vadis?* Mais, d'autre part, quelle heureuse inspiration de comparer *l'Honnête Femme* à *la Sourcière* et de rappeler ou d'apprendre à plusieurs que le roman de Louis Veuillot est un chef-d'œuvre !

1. D. Merejkowsky, *Tolstoï et Dostoïewsky ; la personne et l'œuvre*. Perrin, 1903.
2. Perrin.

En dehors des remarques de détail, il semble qu'on pourrait demander à M. Lionnet, je ne dis pas moins d'*objectivité*, — ce serait aller contre son plus rare mérite, — mais je ne sais quoi de moins exclusivement intellectuel. « La chair et le sang » ne se troublent peut-être pas assez chez lui en présence des œuvres littéraires. Mais, juste ciel, que vais-je dire et faut-il que la génération montante soit raisonnable pour que la nôtre, au milieu du chemin de la vie, sente la nécessité de lui crier le vieux refrain, consigne sacrée de toute jeunesse : *Dulces ante omnia musæ!*

HENRI BREMOND.

REVUE DES LIVRES

ASCÉTISME

Le Drame éternel. *Essai doctrinal sur la messe*, par le chanoine Breton, supérieur du petit séminaire de Brive. Paris, Lecoffre, 1903. 1 volume in-12.

Il ne faut pas trop facilement appeler un ouvrage *un chef-d'œuvre*; je crois pourtant que cet éloge et ce nom peuvent être, avec quelque justice, décernés au livre de M. Breton.

Sobrement écrit, en une langue ferme et simple, ce livre n'est pas un ouvrage de dévotion, au sens banal du mot. C'est un livre de doctrine. Partant de ce principe que « toutes les vérités dont vit l'âme chrétienne nous sont enseignées dans la messe », M. Breton expose ces vérités dans une synthèse assez claire pour être comprise de la plupart des fidèles, assez profonde pour satisfaire et intéresser les lecteurs les plus difficiles.

Un premier chapitre analyse l'idée du sacrifice. Les autres expliquent tout ce qui touche au sacrifice de la messe : l'autel d'abord et la parure symbolique du prêtre, puis toutes les prières, tous les rites, toutes les scènes du *drame éternel*. Aucune longueur dans ces explications pourtant complètes, et une intelligence fort remarquable des vérités que rappelle chaque mot des prières liturgiques. Comme exemple de cette exposition doctrinale, à la fois claire et profonde, signalons les chapitres intitulés : *le Mystère de la foi*, où l'auteur explique le mystère de la transsubstantiation; *l'Hostie sans tache*, *le Souvenir des morts*, *la Prière*, *la Vie*...

M. Breton n'entre dans aucune controverse théologique. Il choisit un système autorisé et s'y tient, et il l'appuie de citations heureusement cueillies dans les Pères ou dans Bossuet. Nous ne prétendons pas qu'en son ouvrage on ne puisse relever quelques faiblesses ou signaler quelques lacunes. Nous aurions aimé, nous-même, que l'auteur exposât, en les résumant dans les termes classiques ordinaires, les quatre fins du sacrifice, auxquelles

doivent correspondre quatre intentions distinctes dans l'esprit du prêtre et des fidèles sacrificateurs.

Il me semble que tout prêtre gagnerait à méditer ce beau livre, si plein d'enseignements, et que tout fidèle y puiserait l'intelligence et l'estime de ce mystérieux sacrifice auquel tant d'hommes assistent en aveugles.

Il existait, sur la messe, quelques bons livres, — par exemple un opuscule écrit, d'après les conférences de dom Guéranger, par un bénédictin de Solesmes, — mais aucun n'exposait avec une telle plénitude et un tel charme le drame divin et éternel.

P. Suau.

Commentaire critique et moral sur l'Évangile selon saint Luc, par P. Girodon, prêtre, directeur de l'école Fénelon. Paris, Plon. 1 volume in-8 écu avec 5 fac-similés et 2 cartes en couleurs, xv-580 pages. Prix : 6 francs.

Trois parties bien distinctes dans ce beau livre : une préface, une introduction, enfin le commentaire proprement dit.

La *Préface* indique les raisons et les prétextes qui empêchent les chrétiens cultivés d'ailleurs et suffisamment instruits de se faire une lecture habituelle et sérieuse du saint Évangile. Tout cela est bien déduit, généralement, mais je me permettrai, sur un point spécial, de ne point partager l'opinion de l'auteur. Il affirme que « la forme littéraire de l'Évangile est décourageante » ; que « ce livre obscur, mal fait, mal écrit, difficile à lire en définitive et peu intéressant » rebute les liseurs de notre temps habitués à des procédés tout différents de composition et de style. Voilà, ou je me trompe fort, des exagérations manifestes, et Renan lui-même, dans cette question secondaire ou l'orthodoxie n'est pas intéressée, me semble, même avec les hyperboles de son style fleuri, s'écarter moins de la vérité lorsque, parlant de l'Évangile selon saint Luc et de la « teinte d'une incomparable douceur » qui partout y est répandue, il ajoute : « C'est le plus beau livre qu'il y ait. »

Pourquoi ne lit-on pas les récits évangéliques ? A cette question, il y a, je crois, une réponse principale et que n'a point donnée M. l'abbé Girodon. C'est que, suivant une belle expression que l'auteur développe dans un autre endroit de son *Com-*

mentaire, « l'Évangile est un grand geste... un geste qui nous montre le ciel, qui nous invite à passer au-dessus des apparences sensibles, pour entrer, de cœur et d'âme, dans la région des réalités surnaturelles ». Voilà qui est admirablement dit. Or, c'est précisément ce geste que beaucoup d'âmes ne veulent pas voir; leurs regards, obstinément fixés sur les choses qui passent, fuient la lumière; elles ne veulent point entrer dans ce royaume de Dieu qui n'est ouvert dès ici-bas qu'aux doux, aux purs, aux humbles d'esprit; dans leur misère profonde et cachée, elles craignent la main divine et toute-puissante qui les prendrait doucement et les conduirait par d'âpres sentiers aux sommets des béatitudes évangéliques. Mais peut-être, dans la préface d'un livre, cette raison n'était pas bonne à dire.

L'*Introduction*, d'une centaine de pages, est remarquable à tous égards. Bien que l'auteur, trop humblement à mon avis, se défende d'avoir écrit pour les savants, n'en ayant, dit-il, « pas le droit, ni la prétention », les lecteurs compétents admireront sans doute ici la variété et la profondeur d'une érudition puisée aux meilleures sources contemporaines.

C'est au *Commentaire* proprement dit que l'on s'intéressera principalement. Dans ces quatre cents pages, la critique moderne des textes et l'onction pieuse forment un mélange original qui apporte une vive lumière à l'esprit et allume une grande flamme d'amour au cœur. Certaines affirmations peut-être seront contestées, quelques erreurs de détail redressées par les théologiens de profession et par les professeurs d'Écriture sainte. Mais, en somme, on peut suivre, dans ces études difficiles, avec une parfaite tranquillité d'âme et de conscience, le guide excellent qu'est l'auteur du *Commentaire*. Louis Chervoillot.

Ce qu'est la vie, par l'abbé Archelet. Rouen, G. Cachuen, 1902. In-16, 194 pages.

La vie vaut-elle la peine de vivre? Quel est le sens de la vie? A cette question angoissante, philosophes et romanciers ont donné des réponses diverses, plus ou moins conformes aux exigences de la droite raison, mais généralement en dehors de l'idée religieuse. Le petit livre que nous présentons au public traite le même sujet, ancien comme la pensée humaine, toujours nouveau

par l'importance du problème qu'il pose, mais à la grande et pure lumière de la vérité catholique et non pas aux clartés indécises de la philosophie. Y a-t-il des prédicateurs qui, dans l'espoir souvent trompé de se concilier la faveur de l'auditoire, atténuent l'Évangile, diminuent le dogme et adoucissent la morale? Peut-être... mais, assurément, M. l'abbé Archelet n'est pas de ceux-là : il enseigne la révélation intégrale, sans omettre les peines éternelles de l'enfer.

La vie est un devoir à remplir, un progrès à réaliser, une épreuve à traverser, une éternité à préparer, elle a pour modèle et restaurateur Jésus-Christ : tels sont les cinq chapitres formant le cadre souple dans lequel l'auteur fait entrer l'évolution de la vie chrétienne. La pensée, lumière et force, se développe en un ordre parfait, suit les contours du sujet, en pénètre les détails, fait ressortir les reliefs et s'épand en conclusions pratiques. Le style distingué et précis reflète une qualité maîtresse : le goût. On ferme le livre de M. l'abbé Archelet, charmé, instruit et réconforté.

Ch. Antoine.

QUESTIONS ACTUELLES

Comment lire les journaux, par Georges Fonsegrive. Lecoffre, 1903. In-12, v-280 pages. Prix : 3 fr. 50.

Tous ceux qui s'occupent de publicité et de presse tiendront à se procurer ce livre de M. Fonsegrive.

Le directeur de *la Quinzaine* est un homme de la partie, connaissant son sujet de longue date, et par la théorie et par la pratique.

C'est aussi un littérateur qui, ici comme dans ses autres ouvrages, s'exprime en un style vif, élégant, personnel.

Son nouveau livre, intéressant et instructif, nous parle d'abord de l'*évolution historique* du journalisme, et nous donne, en peu de pages, le résumé de travaux volumineux.

Ensuite nous faisons, avec un bon cicerone, un *voyage de reconnaissance* dans le journalisme moderne; on nous dépeint les différentes catégories de journaux, bons ou mauvais, avec leurs traits caractéristiques au matériel et au moral. Après cette description d'ensemble, l'auteur s'attache à mettre sous nos yeux, plus en relief, *quelques types* particuliers : *la Gazette de France*,

les *Débats*, *l'Univers*, *le Temps*, *la Liberté*, *le Siècle*, *la Lanterne*, *la Croix*, *la Libre Parole*, *le Petit Journal*, etc.

Les renseignements donnés sur ces organes sont instructifs; mais les appréciations de l'auteur, on le pense bien, reflètent ses dispositions personnelles.

Au chapitre *la Technique du journalisme*, l'auteur nous fait pénétrer dans les bureaux de rédaction et les cabinets de direction des journaux contemporains; c'est amusant, curieux et, on le sent, vécu.

La seconde partie du livre répond plus expressément au titre et devient pour tous d'une grande utilité pratique. C'est, ainsi que l'annonçait la préface, comme *un cours de lecture des journaux*.

A notre époque, tout le monde lit les journaux; mais peu d'hommes savent les lire de manière à se prémunir contre les erreurs et les sophismes dont ils sont pleins; peu d'hommes savent y découvrir la vérité que, par intérêt ou par passion, les journalistes tendent trop souvent à obscurcir, à déformer, à trahir même.

L'auteur, fort d'une longue expérience, enseigne non seulement comment on pourra reconnaître les trucs mensongers des réclames et prospectus financiers, mais encore comment on arrivera à discerner les indices d'erreur ou de tromperie dans le simple récit des faits et surtout dans l'appréciation des événements, appréciation si variable et si contradictoire suivant les tendances et la clientèle des différents organes.

Il convient de ne rien accepter, surtout de la part de certains journaux, que sous bénéfice d'inventaire.

Les sages conseils donnés, l'auteur les confirme par un grand nombres d'exemples.

En somme, le livre de M. Fonsegrive atteindra son but; il aidera les hommes intelligents *à s'affranchir*, à ne pas se laisser dominer par des journalistes qui souvent valent moins qu'eux, et à n'être les serviteurs que de la vérité. Emmanuel Art.

Jésus-Christ et la femme, par la comtesse Ernestine de Trémaudan, chanoinesse de Sainte-Anne de Munich. Imprimerie Montligeon (Orne).

Dans ce livre, très intelligemment écrit, Mme de Trémaudan

réunit les figures évangéliques des femmes auxquelles le Sauveur a fait du bien, et qui s'en sont montrées reconnaissantes. Le choix des saintes héroïnes est heureux; la façon dont leur rôle est retracé est excellente. On conçoit la fierté qu'éprouve une femme à retracer des souvenirs si honorables. Oui, l'antique opprimée, relevée par le Christ, a été généreuse, et, quand les hommes fuyaient et se cachaient, une Véronique — Mme de Trémaudan l'a oubliée, comme, du reste, l'Évangile — fendait le flot des soldats pour essuyer le divin visage et adorer le Messie méconnu. Excellent livre donc, aussi charmant que bon, mais auquel je voudrais une chose en moins et une autre en plus.

La chose qui manque, c'est un chapitre sur la sainte Vierge, la femme admirable entre toutes. La chose qui pourrait manquer, c'est la préface, où, sous prétexte d'enseigner à la femme les droits que lui confère l'Évangile, Mme de Trémaudan semble professer un féminisme inquiétant. Je crois qu'elle parle « de la capacité électorale de la femme, de son éligibilité aux fonctions politiques... » Grand Dieu! nos assemblées parlementaires ne vont-elles pas déjà assez mal? et voit-on la sainte Vierge membre du conseil municipal de Nazareth?

Joseph de Maistre a, sans doute, écrit un délicieux paradoxe sur cette opinion, qu'une femme est plus apte à gouverner que personne, mais il écrivait un paradoxe. Non! je ne crois pas l'Évangile *féministe*, ni saint Paul, ni l'Église. Si ces grands défenseurs de la femme ne trouvent point la femme à sa place dans les fonctions publiques, c'est qu'ils lui ont fait une place plus haute, dont elle ne peut sortir sans déchoir. N'est-ce pas, du reste, ce qu'affirme excellemment Mme de Trémaudan quand elle dit : « Le rôle ordinaire de la femme n'est pas l'action publique : il n'est pas aux assemblées des législateurs, aux compétitions de la politique. Quand elle a fait le bien au foyer et dans son voisinage, lorsque, par ses paroles et par ses œuvres, elle a instruit, secouru, consolé, répandu quelques joies, elle a parfaitement enseigné le Christ. Peut-être ses obligés, ses parents, ses enfants, son mari eux-mêmes méconnaîtront-ils l'importance de ses bienfaits, mais Dieu les connaît, et, généralement, les hommes se laissent gagner par ces longs bienfaits du dévouement familial et social, surtout quand ils s'unissent aux charmes de la douceur sereine, à l'amabilité du cœur... »

Ces paroles si justes dissipent l'inquiétude que la préface pourrait causer. P. Suau.

HISTOIRE

La Société française, par Victor du Bled. 3e série : *XVIIe siècle*. Paris, Perrin.

Dans le volume que nous offre M. Victor du Bled, *Diplomates, grandes dames de la Fronde, courtisans et favoris du dix-septième siècle* ressuscitent à nos yeux, avec leurs grandeurs, leurs misères, leurs intrigues ; et cela est d'un intérêt si soutenu, si passionnant, qu'il est difficile de s'arracher à la séduction du conteur érudit, spirituel, mordant, plein de verve à la fois et de bonhomie.

Dans la galerie des diplomates, M. du Bled s'arrête, comme à regret, mais conquis tout de même, devant la puissante et énigmatique figure de Bismarck : « un grand Prussien, un grand Allemand, hélas ! et peut-être un grand homme ! » C'est avec un serrement de cœur que nous voyons de combien de coudées le « terrible ironiste » domine nos modernes diplomates. Et un second Bismarck nous est révélé : sous le chancelier de fer apparaît l'écrivain, l'humoriste, l'homme de cour.

Sur la personne et l'entourage de Louis XIV, M. du Bled étonnera ceux qui n'ont point lu Saint-Simon, et se font une respectueuse idée de la bonne tenue et de l'étiquette de « la cour la plus polie de l'univers ». Ce sera une illusion à perdre... une de plus ! Le tableau de convention fait place à une réalité assez crue. Mais M. du Bled s'est-il toujours assez mis en garde contre des racontars à tout le moins suspects ? Il nous montre Louis XIV qui « impose aux membres de sa famille des confesseurs choisis par lui, avec l'obligation de communier en cérémonie au moins cinq fois par an ». Et les confesseurs se seraient prêtés à ce « gouvernement absolu des consciences » !... Voilà qui demanderait confirmation.

Sévère pour la noblesse, M. du Bled a, en même temps, une haute idée du rôle qu'elle pourrait encore jouer dans notre société égalitaire, si elle consentait à « comprendre un peu mieux son temps, à faire amitié avec la démocratie des villes, comme elle fait avec la démocratie des campagnes ». C'est dans

sa préface — substantielle et documentée — qu'il nous expose ses idées politiques et sociales. L'étude des temps passés a affiné son sens du temps présent, et la fréquentation des intrigues diplomatiques lui a révélé le dessous des choses. Voici, entre autres, deux sentences d'or : « Dans les alliances conclues par les modérés avec les partis extrêmes, ceux-là servent toujours ceux-ci qui en profitent. » — « En politique comme en hygiène, il y a plus de suicides que de meurtres. »

Oh ! les bonnes vérités à méditer, par le temps qui court !

Joseph Adam.

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, publié par le R. P. dom Fernand Cabrol, bénédictin de Solesmes, prieur de Farnborough, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. Fascicule I : A et Ω — Accusations contre les chrétiens. Paris, Letouzey et Ané, 1903.

Le but de ce *Dictionnaire* n'est pas seulement de compléter, à l'aide des découvertes récentes et des travaux multiples auxquels ces découvertes et les monuments antérieurement connus ont donné lieu, les recueils analogues de Martigny, de F.-X. Kraus, de Smith et Cheetham : le cadre adopté par dom Cabrol et ses collaborateurs embrasse encore le vaste domaine, si peu étudié en France, si digne de l'être, de la liturgie. C'est ce qui lui assure une originalité et une valeur incontestable. Non que l'archéologie ait été sacrifiée à la liturgie : toutes deux se soutiennent et s'éclairent dans les articles du premier fascicule qui est sous mes yeux. Il ne saurait être question de relever ici tout ce qui mériterait de l'être : on ne résume pas un dictionnaire. Ce qu'on peut dire en général, c'est que les auteurs n'ont rien négligé pour mettre leur œuvre au courant des derniers mémoires parus sur la question, et ont donné à la bibliographie une place qui fait du *Dictionnaire* un instrument de travail de premier ordre. Parmi les articles les plus instructifs, il faut signaler A et Ω (Leclercq et Cabrol), *Abdon et Sennen* (P. Allard), *Abbaye* (J.-M. Besse). Prenons bonne note, en passant, du supplément d'informations qu'on nous promet à propos de ce dernier travail, et des articles *Abbé*, *Abbesse* : à vrai dire, le besoin de ce supplément et d'une bibliographie plus complète est manifeste. La question d'*Abercius* est

reprise encore une fois par dom Leclercq, avec une abondance de détails qui ne laisse rien à désirer : je crois que rien d'aussi complet n'existe ailleurs; la bibliographie ne comporte pas moins de quatre-vingt-dix indications, renvoyant à des mémoires ou notes afférentes au sujet. *Ablutions* (Cabrol et Pétridès) est fort instructif et montre sur un exemple le parti qu'on peut tirer, pour l'histoire des institutions, des indications liturgiques. *Abrasax* (Leclercq) fournit une utile contribution à l'histoire des hérésies, en particulier par l'essai de vocabulaire gnostique, relevé dans les recueils, difficilement accessibles et fastidieux à dépouiller, de Gori, de Chifflet, de Cappello, de Chabouillet, complétés pour l'étymologie par les travaux si méritoires de M. M. Schwab. L'article *Abréviations* n'est rien moins qu'un chapitre d'un traité d'épigraphie chrétienne. Les fameux sigles D. M. et D. M. S. y sont expliqués et commentés peut-être un peu longuement; mais qui ne préférerait cette abondance à un traitement superficiel, laissant le lecteur en face d'une solution personnelle, sans lui fournir l'appareil qui seul permet de la contrôler? *Abstinence* (Ermoni) est intéressant, mais moins complet : on regrette, par exemple, de ne voir figurer, parmi les témoignages concernant l'abstinence en Occident (col. 210), que des auteurs du quatrième siècle. On nous dit aussi (col. 209) que « l'amour de l'abstinence pénétra profondément les premières générations chrétiennes; on y était tellement attaché qu'on la pratiquait parfois même en face du martyre... » Ce dernier fait s'explique au mieux si l'on ajoute que l'abstinence était alors considérée comme une préparation et, pour ainsi dire, un entraînement au martyre[1]. Dom Gatard nous donne, sur l'*Accent dans ses rapports avec le plain-chant*, un important article, abondamment illustré, qui échappe malheureusement à ma compétence. *Acclamations* (Cabrol) est d'un intérêt plus général : tous ceux qui s'occupent d'histoire ecclésiastique trouveront là, substantiellement résumée, une question qui s'impose dans l'étude des conciles, des élections épiscopales et du sacre des rois. Le fascicule se termine sur le mot : *Accusations contre les chrétiens* (Leclercq). Bien que l'article ne soit pas complet, et ne fût-ce que pour montrer l'intérêt que j'ai pris à le lire, j'entrerai sur ce point dans quelques détails. A propos de l'*Odium generis humani*,

1. Le Blant, *les Persécuteurs et les martyrs*, p. 119-120. Paris, 1893.

dom Leclercq accepte la leçon du *Mediceus*, pour la fameuse phrase de Tacite : « Haud perinde in crimine incendii quam odio generis humani *conjuncti* (Vulg. convicti) sunt », et l'interprétation technique du terme *conjuncti* donnée par M. Cuq. Il faut remarquer pourtant que, même en acceptant la leçon, le sens technique du mot (complices), et les conclusions qu'on en tire par rapport à la procédure suivie contre les chrétiens sous Néron, sont loin de s'imposer[1]. Tacite aurait dit simplement, sans nier la charge d'incendie, que les chrétiens furent *aussi et surtout* accusés d'*odium generis humani*. De même, en parlant des pratiques infâmes imputées aux fidèles, il y aurait intérêt à mentionner au moins l'explication qu'en donne Eusèbe après saint Irénée, et qui assigne pour origine à cette calomnie abominable les théories et les actes de certains gnostiques[2]. Pour l'accusation d'athéisme, elle semble bien équivaloir, au moins au début, à celle de sacrilège[3]. Changer de religion était se rendre coupable d'un crime de lèse-majesté envers les dieux nationaux; le sens actuel de l'expression ne doit donc pas donner le change : on aurait accusé les chrétiens moins de n'avoir *pas* de Dieu, que de n'avoir *plus* les dieux de l'empire.

J'espère que l'apparition d'un second fascicule me donnera bientôt l'occasion, moins de discuter quelques interprétations de détail (quelle œuvre scientifique prétendrait échapper à toute discussion?) que de louer une fois de plus, et dans presque toutes ses parties, une œuvre si utile, courageusement entreprise, consciencieusement exécutée, et qui devient indispensable à tous ceux qu'intéressent l'antiquité chrétienne et les rites vénérables de l'Église. On peut dire dès à présent que la tradition des Pitra et des Guéranger, fortifiée par l'emploi de méthodes plus rigoureuses, enrichie par l'apport des savants contemporains, revit dans l'exil studieux d'Appuldurcombe et de Farnborough.

L. de Grandmaison.

1. Voir là-dessus W. Ramsay, *The Church in the Roman Empire*[6] (1900), p. 233, n. 3.

2. Eusèbe, *H. E.*, IV, 7. — Renan lui-même (*Marc-Aurèle*[3], p. 305) admet l'explication pour les Marcosiens.

3. W. Ramsay, *ibid.*, p. 260, n. 2.

Isabeau de Bavière, reine de France. La jeunesse (1370-1405), par Marcel Thibault. Paris, Perrin, 1903. In-8, IV-448 pages. Prix : 7 fr. 50.

Si triste qu'ait été le rôle de la reine Isabeau, son action politique a été trop considérable pour ne pas agrandir l'intérêt de tout ce qui touche à sa personne. M. Marcel Thibault a donc fait œuvre utile ou tout au moins curieuse en nous racontant, d'après les documents originaux, l'histoire de la funeste souveraine, depuis son berceau jusqu'à sa trente-cinquième année.

La méthode qu'il s'est proposée est excellente : d'abord ne puiser qu'aux sources contemporaines, en les comparant et en les contrôlant; puis, pour l'agrément et la variété du récit, couper çà et là les pièces d'archives par quelque citation d'une œuvre poétique ou satirique, d'Eustache Deschamps ou du *Pastoralet* et du *Songe véritable*. Il a promis aussi de restreindre la part de l'imagination et de laisser des lacunes dans la reconstitution du cadre historique, plutôt que de les combler par des inventions. Mais sur ce dernier point, peut-être n'a-t-il pas tenu tous ses engagements à la lettre. Par exemple, il lui suffit d'une induction basée sur le testament de la reine, pour dire que « *tout porte à croire* qu'elle vit le jour à Munich » (p. 20). Plus loin, il fait le tableau de son éducation au Ludwisburg, plutôt, semble-t-il, à l'aide de conjectures et de généralisations qu'à la lumière de renseignements précis et particuliers. Enfin, malgré son amour des vieux textes, il préfère citer Froissart dans le français modernisé de Buchon, plutôt que d'après l'édition savante de Siméon Luce.

Mais l'impression d'ensemble est fort agréable. Le style est clair et vivant; la narration vive et fleurie. L'auteur a cueilli à tous les parterres pour tresser guirlande ou bouquet. On ne s'ennuie pas en sa compagnie toujours docte et aimable. Qu'il remonte aux origines lointaines des Wittelsbach, ou nous raconte les préliminaires de l'alliance franco-bavaroise et du mariage de la fille d'Étienne le Jeune avec Charles VI, qu'il nous décrive le palais épiscopal d'Amiens et les dévotions princières au chef de saint Jean-Baptiste, l'hôtel Saint-Pol, les châteaux du bois de Vincennes et de Beauté, partout il nous met, avec une saisissante puissance de restitution, en présence des mœurs du temps; il

nous dépeint le monde de la chevalerie et de la cour, hommes et choses. Au fond, le milieu que trouva ou que créa Isabeau était brillant, mais sous la vie de luxe et de plaisirs de tous ces grands seigneurs se cachaient de profondes plaies morales. Ce n'est pas pour rien que le moine Jacques Legrand faisait tomber du haut de la chaire chrétienne ses fulgurants anathèmes.

Une des plus graves questions étudiées par M. Thibault est celle des rapports de la reine Isabeau avec le duc d'Orléans. Ce prince charmant, son beau-frère, passé maître en galanterie et coureur de bonnes fortunes, fut accusé par l'opinion publique d'avoir remplacé auprès d'elle ce pauvre fou de Charles VI, consolé par Odette de Champdivers. Sans parti pris, en s'appuyant sur les dires des contemporains, l'historien impartial établit sa consciencieuse enquête, et après avoir mis toutes les pièces du procès sous les yeux du lecteur, il n'ose pas conclure. Cependant il adopte l'opinion du savant et regretté marquis de Beaucourt, sur un point capital. Avec l'auteur de *Charles VII*, M. Thibault reconnaît que « ces scandales seraient postérieurs à la naissance de Charles, en février 1403 » (p. 424); mais il n'en est pas plus indulgent envers l'égoïste et intrigante souveraine, la princesse « restée allemande au fond du cœur » et qui ne sut point se faire une âme française. Henri Chérot.

Rome, *Notes d'histoire et d'art*, par Maurice Paléologue. Plon, 1902. 1 volume in-16. Prix : 3 fr. 50.

Le sous-titre de ce volume prévient presque tous les reproches qu'on pourrait lui faire. Ce ne sont que des *notes*. Le moindre guide serait évidemment plus complet, et dans les parties que M. Paléologue et que M. Boissier ont communément traitées, l'auteur des *Promenades archéologiques* satisfait davantage par la plénitude de sa science et l'achèvement de ses restaurations.

Notes hâtives : on regrette, en finissant certains chapitres rapides, que l'auteur s'en aille si vite; on serait tenté de le rappeler comme on ramène un cicerone qui s'échappe. Ces notes sont de valeur inégale. Tel chapitre, sur les catacombes, par exemple, semble un peu banal; le prudent et discret symbolisme des peintures catacombales ne semble pas avoir livré à M. Paléo-

logue tous ses secrets. La critique des *Disputes* de Raphaël paraît insignifiante, à côté du si remarquable jugement porté sur les peintures de la Sixtine.

Aussi bien, ne faut-il pas juger ce livre d'après des pages séparées. Son originalité et sa hardiesse consistent dans cette notation précise, volontairement incomplète, curieuse de l'essentiel, et comme dédaigneuse des effets littéraires, bien qu'un art délicat se cache sous cette simplicité même, à peine coupée, çà et là, de souvenirs historiques, de citations heureuses, ou par l'expression de sentiments personnels.

M. Paléologue est un critique d'art très exercé et très sûr. Il est, peut-être, moins exact en histoire. Son procès de Boniface VIII pourrait être revisé. L'autel de Saint-Ignace, au Gesù, lui inspire une réplique de la fameuse page de Taine, et, sur la richesse des Jésuites, des affirmations qui étonnent, de la part d'un auteur peu naïf. « Le monde se couvrit de leurs missions, qui, chacune, se doublait d'un comptoir... Leur flotte marchande sillonne la mer dans tous les sens. Leurs factoreries sont innombrables. Ils y ajoutent des plantations, des mines, des fabriques », etc. Et Palafox est cité comme une autorité : autant vaudrait invoquer tel rapport ministériel, pour juger les Salésiens actuels ou les Chartreux. Comme M. Paléologue serait bon d'éclaircir un point d'histoire si curieux! Je croyais savoir le chiffre et le nom de toutes les maisons des Jésuites au dix-huitième siècle; je n'y connaissais aucun comptoir, aucune factorerie, pas la moindre fabrique de chocolat. Je savais aussi que, très jaloux de leur droit de patronage, les rois d'Espagne et de Portugal exigeaient, de tout missionnaire jésuite, qu'il s'embarquât sur les vaisseaux de la couronne, et se réservaient d'ailleurs le monopole du commerce des Indes. Je croyais savoir que ces rois pensionnaient, presque seuls, les missions et les missionnaires, lesquels, autrefois comme aujourd'hui, coûtaient à l'Europe mais ne rapportaient rien. Qu'une note serait précieuse, qui signalerait, quelque part, l'existence d'un vaisseau quelconque de cette flotte invisible que je croyais n'appartenir qu'au roman, et dont il doit être facile de démontrer l'existence, puisqu'elle *sillonnait la mer en tous sens.*

Mais, quoi qu'il en soit de cette page de roman égarée dans son livre, M. Paléologue a écrit sur Rome une œuvre remar-

quable. Les libraires de la place d'Espagne le mettront à la place d'honneur parmi les livres qu'ils rangent à leur devanture, et quiconque aime Rome et la veut mieux comprendre, goûtera ce livre original et fin, si riche en observations sincères, si érudit, si évocateur. Pierre Suau.

ROMANS

Mémoires d'un médecin, par le Dr Veressaïef, traduits par S.-M. Persky. Paris, Perrin, 1902.

L'Épouvante, par Léonide Andréief. Paris, Perrin, 1903.

Les *Mémoires d'un médecin*, du docteur Veressaïef, mériteraient, à eux tout seuls, une longue étude. Ce roman raconte, d'une façon saisissante, la désillusion, le découragement qui guettent le jeune médecin, lorsque, sortant des formules, des livres, des cours et de la salle de dissection, il se trouve brusquement en présence de la vie réelle, du malade concret qui souffre et qu'on pourrait guérir. Inutile de récriminer et de se plaindre. C'est la loi, la loi nécessaire. Aucune université, aucun livre ne nous donnera l'expérience, cette rude discipline que chacun, par soi-même, lentement et douloureusement, doit acquérir. On voit la portée du livre et le profit que tout le monde, mais en particulier le médecin des âmes, peut en tirer.

C'est, en revanche, aux médecins proprement dits qu'il faut surtout conseiller les nouvelles de M. Léonide Andréief. Un vrai cauchemar, non pas comme celui d'Edgar Poë, mais de ceux que tous nous pouvons nous suggérer à nous-mêmes en fixant notre imagination sur les atroces mystères qui nous entourent. La dernière et la plus longue de ces nouvelles est d'un maître. Cela est écrit avec une netteté, une acuité de conscience admirable. La notation des menus détails rappelle ce fameux bruit de gros souliers qui, l'on s'en souvient, décuple la terreur dans le fameux conte de Mérimée. Mais il faut rigoureusement interdire cette lecture à tous les nerveux, petits et grands, et la recommander exclusivement soit aux hommes de science, soit aux épicuriens de sens rassis, qui ont besoin parfois qu'une secousse plus forte les oblige à penser à tout ce qui se cache *beyond the veil.*

H. Bremond.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ASCÉTISME

L'abbé P. Lejeune, chanoine honoraire de Reims, aumônier du pensionnat des Frères. — **La Dévotion au Sacré Cœur. Le dogme, la pratique.** Paris, Lethielleux. In-12 écu, 180 pages. Prix : 1 fr. 25.

Nous ne manquons pas d'ouvrages sur le Sacré Cœur et, quoi que semble dire l'auteur de celui-ci, il y en a même quelques-uns de bons. Mais il faut avouer que le sien est excellent. Ce qui en fait le mérite, c'est, avec une doctrine théologique très sûre et très précise, une clarté d'exposition et une simplicité de style qui le rendent compréhensible à tous. Ce petit livre est spécialement destiné aux jeunes gens et à leurs directeurs. Nous souhaitons cependant qu'il se répande partout, pour que partout la dévotion au Sacré Cœur devienne ce qu'elle doit être, le fruit pur et fortifiant d'une religion éclairée, et non pas seulement une effusion sentimentale et tendre, propre à donner aux âmes pieuses quelques illusoires douceurs, mais dont il leur survient bientôt de la satiété et quelquefois même du dégoût.

Joseph Boubée.

L'abbé Battendier. — **Pages religieuses.** — *Mémento d'âme. Autour des fêtes chrétiennes.* Lyon et Paris, Emmanuel Vitte. 1 volume in-12, 258 pages.

Ces pages ont paru premièrement dans *la Semaine religieuse* du diocèse de Viviers, et elles expriment les sentiments de l'âme croyante et pieuse qui, en suivant le cycle des grandes fêtes chrétiennes de l'année, se renouvelle dans la foi, la joie sainte et l'éternelle espérance.

Il faut remercier le rédacteur des *Annales diocésaines de Viviers* d'avoir sauvé de l'oubli ces belles pages et de rendre plus universel et plus durable le bien qu'elles ont fait déjà. Nul doute que les espérances exprimées dans la lettre épiscopale qui sert de préface à l'ouvrage ne se réalisent pleinement.

Louis Chervoillot.

L'abbé J. Berthier, M. S. — **Le Livre de tous.** Edition nouvelle illustrée. Paris, Maison de la Bonne Presse. In-16, 470 pages.

C'est vraiment, dans toute l'énergie et la beauté de l'expression, le livre de tous que l'on nous offre, car tous doivent connaître

la doctrine de la religion catholique, pratiquer les devoirs que la religion nous impose, employer les moyens de salut que nous offre la religion, et voilà précisément les trois grandes divisions de l'ouvrage. Dans l'appendice, l'auteur nous donne un règlement de vie, les prières du matin et du soir, des exercices pour la sainte messe, pour la confession et la communion, etc., etc. Des illustrations très simples augmentent la valeur de ce pieux volume, que d'ailleurs illustrent d'une façon plus édifiante encore de très nombreuses historiettes. Cela ferait, à l'usage de tous les fidèles, un excellent *paroissien*.

Louis CHERVOILLOT.

J. MARTIN, aumônier des Ursulines, à Sommières. — **Doctrine spirituelle de saint Augustin.** Paris, Lethielleux. In-12 écu, VIII-282 pages. Prix : 2 fr. 50.

Les Pères de l'Église sont les maîtres par excellence de l'ascétisme, aussi bien que les commentateurs les plus autorisés de la morale et du dogme chrétien. Entre tous, saint Augustin se recommande par la pénétration et la force. D'ailleurs, sa doctrine spirituelle ne se distingue pas essentiellement de sa doctrine philosophique. Le mode seul d'exposition varie. M. l'abbé J. MARTIN, qui nous avait déjà présenté celle-ci, était tout préparé pour nous donner celle-là.

Saint Augustin a vécu ce qu'il a enseigné. Les vicissitudes de sa conversion lui ont révélé les secrets de la grâce. Religieux, il a été le modèle de la fidélité aux obligations et aux vertus de la vie religieuse. Au milieu des ruines et des calamités semées par les barbares en Italie et en Afrique, il garda à Dieu cette foi invincible qu'il prêcha si souvent à son peuple.

La manière de saint Augustin est assez connue : brève, concise, se plaisant aux oppositions, sa parole demande la méditation. Mais aussi quelle plénitude et quelle richesse! M. J. Martin n'a eu garde de laisser échapper ces maximes fécondes : « Supportez les mauvais, aimez tout le monde; car vous ne savez pas ce que demain sera celui qui aujourd'hui est mauvais. — Le cœur humain peut, à la mort d'un être très cher, ne s'affliger pas; mieux vaut cependant pour lui se guérir par l'affliction que se transformer, par insensibilité, en un cœur inhumain. — Les biens et les maux qui se succèdent et qui se mêlent dans le siècle, n'arrivent ni aux bons tout seuls, ni aux méchants tout seuls. — Il y a bien des choses que les saints veulent, par une volonté sainte, inspirée de Dieu; et aucune de ces choses ne s'accomplit... Dieu veut, c'est-à-dire il veut que les saints veulent. — Abstenez-vous d'abord du mal, par crainte; vous apprendrez aussi à vous en abstenir par amour. Car il y a une certaine beauté de justice. — S'il nous est ordonné de prier, nous devons comprendre que Notre-Seigneur et notre Dieu exige non certes une notification de notre volonté, car il lui est impossible d'ignorer notre volonté; mais il exige que dans nos prières s'exerce notre

désir, et qu'ainsi nous devenions capables de recevoir en nous ce qu'il se prépare à nous donner. — O Dieu, votre serviteur parfait, c'est celui qui n'a pas la préoccupation dominante d'entendre de vous ce que d'abord lui-même aura voulu, mais qui se dispose plutôt à vouloir ce qu'il aura entendu de vous. — Avoir pour Dieu un amour gratuit, c'est attendre de Dieu Dieu. — Les temps sont mauvais, les temps sont difficiles : voilà le langage des hommes. Vivons bien, et les temps sont bons. C'est nous qui sommes les temps : tels nous sommes, tels sont les temps. »

Les chrétiens de nos jours trouveraient profit à se retremper à cette forte doctrine. Souhaitons que M. l'abbé J. Martin leur donne un jour, dans toute son ampleur, ceux des enseignements du grand docteur les mieux adaptés aux besoins présents des âmes.

Lucien Roure.

SCIENCE ET RELIGION

Dr Ch. Hélot. — **L'Hypnose chez les possédés.** Paris, Bloud, 1903. Collection *Science et Religion*. Deux volumes in-12, 64 et 61 pages.

Le nouvel ouvrage du Dr Ch. Hélot débute par une théorie simple et lumineuse de la possession diabolique. Dans la possession, le démon s'empare de force de l'animal humain et se substitue à l'esprit de l'homme pour la conduite et le gouvernement des facultés sensibles et organiques. A son expérience personnelle, l'auteur a pu joindre celle d' « un vénérable religieux rompu depuis près de trente ans à la pratique des exorcismes ». C'est à lui qu'il emprunte un rapprochement très instructif entre la possession diabolique et le ravissement divin : dans le ravissement, Dieu s'empare de l'esprit et laisse la partie animale privée des impulsions spirituelles qui la feraient mouvoir; dans la possession, le démon ravit la partie animale et la dirige au lieu et place de l'esprit.

La seconde partie montre les rapports intimes entre la possession et l'hypnose. Celle-ci serait l'analogue du mode de possession où le démon meut les organes comme le ferait l'esprit de l'homme s'il était libre. Beaucoup d'auteurs catholiques [1], dont l'opinion nous paraît solide, admettent que le sommeil hypnotique ne dépasse pas par lui-même la sphère des phénomènes naturels; le démon toutefois peut venir surajouter son action aux effets d'un état naturel. Avec l'abbé Gombault, M. le Dr Hélot répond que si le démon se mêle parfois à l'hypnose, dès lors on ne peut être assuré qu'il n'y est pas toujours. S'il est à la fin, pourquoi ne serait-il pas aussi au début? Le Dr Hélot revendique hautement d'être partisan du « bloc ». Le R. P. Lescœur, d'ailleurs favorable à la fréquence de l'intervention diabolique, estime que « l'hypnose, le spiritisme, le somnambu-

1. Entre autres, le Dott. Giuseppe Lapponi, en son livre *Ipnotismo e Spiritismo* (Roma, 1897), voit dans l'hypnose une affection morbide, mais assimile le spiritisme à la magie et à la nécromancie (en particulier p. 198, 199, 215).

lisme sont, pour ainsi dire, les bouillons de culture du préternaturel diabolique; mais il y a parfois des bouillons de culture où il n'y a rien ». « Est-il possible, demande le Dr Hélot, de faire les bouillons de l'hypnose et du spiritisme, sans y fourrer des ingrédients diaboliques? Voilà ce qu'il faudrait savoir. » L'auteur se soumet d'ailleurs, par avance, au jugement de l'Église.

Lucien Roure.

J. Brugerette. — **Si toutes les religions se valent?** Paris, Bloud, 1903. Collection *Science et Religion*. In-12, 64 pages.

Il y a du vrai dans toutes les religions; mais les religions sont inégalement vraies. Seule sera *vraie*, dans toute la force du mot, la religion qui formulera exactement nos rapports avec les réalités du monde supérieur. Or tel est le catholicisme, qui explique et règle nos relations avec Dieu, maître et père commun de tous les hommes. Si l'on essaye de former une religion unique avec tous les éléments de vérité, de bonté et de beauté dispersés dans les divers cultes, une religion qui réunisse toutes les données de la religion primitive et de la religion naturelle, qui complète l'une et l'autre en s'adaptant à toutes les aspirations généreuses du cœur humain, on verra que ce type se confond avec l'idéal catholique.

S'il faut tenir l'axiome que « hors de l'Église il n'est point de salut », on ne doit pas oublier que l'Église reconnaît pour siens ceux qui entrent dans la société des âmes religieuses par l'adhésion de foi à certaines vérités d'ordre général. La *grâce universelle*, qui atteint toutes les âmes, quelles qu'elles soient, rend cette adhésion possible à tous, à tous relativement facile. On peut se garder de l'indifférence religieuse sans tomber dans l'intolérance à l'égard des personnes.

La démonstration de M. J. Brugerette est nettement et prudemment conduite.

Lucien Roure.

Michel Salomon. — **Philosophes du XIXe siècle. H. Taine.** Paris, Bloud, 1903. Collection *Science et Religion*. In-12, 64 pages.

Esprit puissant, mais systématique, aimant à se réclamer de la science expérimentale et en même temps entraîné à l'apriorisme par sa pente première, soucieux de probité et versant en d'inconscients partis pris, réduisant tout aux faits, mais les enchaînant par les nœuds d'airain de la nécessité et d'un mécanisme inflexible, coloriste vigoureux, mais habile surtout à peindre les outrances, tel se montra Taine, tel il apparaît chez M. Michel Salomon. Il domina la pensée française durant un quart de siècle, jusqu'à ce qu'enfin l'insurrection idéaliste mît fin à son règne.

M. Salomon a atteint son but, qui était de « ne rien omettre d'essentiel ». Sa critique bienveillante est libre et impartiale.

Lucien Roure.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mai 11. — En **Croatie**, l'état de siège est proclamé dans plusieurs villes, par suite de l'effervescence populaire qui y règne.

12. — A l'église d'**Aubervilliers**, MM. Téry, Laurent Tailhade et l'ex-abbé Charbonnel, à la tête d'une bande d' « anticléricaux », interrompent le prédicateur, M. l'abbé Coubé, et rendent impossible la continuation du sermon : il s'ensuit une violente bagarre à l'église. Le lendemain, M. Combes supprimait l'indemnité concordataire de M. l'abbé Valadier, curé d'Aubervilliers.

— A **Londres**, M. Chamberlain annonce à la Chambre des communes que trois nouveaux districts d'une superficie de 100 000 mètres carrés environ seront ajoutés aux treize provinces de la Nigérie septentrionale sous le régime du protectorat.

13. — A **Annecy**, les missionnaires de Saint-François-de-Sales, poursuivis pour infraction à la loi du 1er juillet 1901, sont acquittés; le tribunal reconnaît que la congrégation est légalement autorisée par lettres patentes, délivrées par le roi Charles-Albert, souverain des États sardes dont la Savoie faisait partie, et que les « décrets-lois qui ont suivi le décret d'annexion ont pris comme à tâche de proclamer le respect dû à tous les droits acquis sous la législation sarde ».

Huit jours plus tard paraissait à l'*Officiel* un décret déclarant dissoutes toutes les congrégations de Savoie.

— A **Mont-de-Marsan**, le général Massenet, dans un ordre à ses troupes, rappelle la circulaire du ministre de la Guerre interdisant aux militaires de tous grades de faire partie d'une association politique ou religieuse non autorisée par le gouvernement : deux officiers avaient pris part aux travaux d'un convent maçonnique.

14. — A **Metz**, le nouveau portail de la cathédrale est bénit par le cardinal Kopp, prince-évêque de Breslau, nommé légat par le pape pour la circonstance : Guillaume II, accompagné de l'impératrice, assiste à cette bénédiction, ainsi qu'à la cérémonie religieuse qui suit; on remarque un grand déploiement de pompe militaire. L'empereur a fait frapper des médailles commémoratives.

— A **Paris**, à Saint-Philippe du Roule, le plus jeune fils de M. Loubet fait sa première communion : M. Loubet n'y assiste pas.

— M. Vallé, garde des sceaux, adresse aux procureurs généraux une circulaire relative à l'application des lois des 1er juillet 1901 et 4 décembre 1902, à la suite de sécularisations de congréganistes. Signa-

lant les arrêts rendus le 1er mai par la chambre criminelle de la Cour de cassation, il indique le parti à en tirer quand les inculpés invoqueront « une prétendue sécularisation ».

15. — A **Brest**, M. Pelletan, ministre de la Marine, est, à son arrivée, acclamé par les ouvriers socialistes du port, qui l'escortent avec un drapeau rouge et en chantant *l'Internationale*.

— A **Valence**, six rédemptoristes, appelés devant le juge d'instruction pour refus de se disperser, sont arrêtés et emprisonnés pendant que l'on perquisitionne chez eux.

16. — A **Sofia**, le ministère donne sa démission, qui est acceptée par le prince Ferdinand.

17. — A **Paris**, dans les églises de Belleville et de Plaisance, où prêchent des jésuites sécularisés, des bandes socialistes, venues pour provoquer du désordre, sont vaillamment repoussées par les catholiques.

— En **France**, dans plusieurs villes de province, des groupes de libres penseurs organisent des manifestations en vue d'amener la séparation de l'Église et de l'État.

— A **Bastia**, mort de Mgr Olivieri, évêque d'Ajaccio.

19. — A **Lourdes**, le tribunal dénie au liquidateur le droit soit d'apposer les scellés, soit de faire l'inventaire dans les immeubles de la mense épiscopale.

20. — A **Paris**, la Chambre rejette, par 265 voix contre 240, un ordre du jour demandant la séparation de l'Église et de l'État, et, par 305 voix contre 231, en adopte un autre ainsi conçu :

La Chambre, confiante dans la fermeté du gouvernement pour appliquer les lois tendant à réprimer les empiétements du cléricalisme et à faire respecter la liberté des cultes, passe à l'ordre du jour.

— Au **Transvaal**, ouverture de la session du premier Parlement.

21. — Au Maroc, la ville de **Tétuan** se trouve délivrée, les assiégeants s'étant dispersés.

23. — A **Paris**, dans une réunion organisée par *le Sillon*, M. Marc Sangnier fait, devant un nombreux auditoire catholique, une conférence sur ce thème : « Plus forts que la haine. » L'ex-abbé Charbonnel y assiste, ainsi que M. Henry Bérenger, et peut, sans en être empêché, y prendre la parole. Dans la rue, des groupes d'anticléricaux assaillent les catholiques, et il s'ensuit une collision sanglante.

24. — En **France**, la course d'automobiles Paris-Madrid est, dès le premier jour, l'occasion de plusieurs accidents mortels.

Paris, le 25 mai 1903.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LE DIEU CÉSAR

AU TEMPS DE SEPTIME-SÉVÈRE

Le dieu César n'attend plus un historien[1], et l'on voudra bien ne pas prêter à ces pages l'ambition de renouveler un point d'archéologie classique. Mais les annales du culte rendu aux empereurs romains touchent à des problèmes qui reviennent parfois se poser devant la conscience humaine. L'attrait de ces problèmes n'est pas épuisé. Car ils ont gardé toute leur gravité morale, et peut-être quelque actualité.

I

C'est au contact des peuples orientaux que les Romains apprirent à ranger leurs princes parmi les dieux. L'Égypte avait adoré les Pharaons comme incarnations du dieu Ra; la Perse aussi adora ses rois. Philippe de Macédoine, parvenu à l'apogée de sa puissance, osa, le premier entre les Grecs, prétendre aux honneurs divins. Alexandre imita son père; la mort mit le sceau à une apothéose commencée de son vivant dans le rayonnement d'une prodigieuse conquête. Les généraux héritiers de son empire démembré recueillirent leur part de ce culte : les Séleucides eurent des autels dans Antioche, les Ptolémées dans Alexandrie. Cet exemple ne fut pas perdu pour les autres princes d'Orient, et les proconsuls romains, gouverneurs de l'Asie ou de l'Afrique, y trouvèrent des populations depuis longtemps rompues à l'adoration de leurs maîtres. Il entrait dans la politique romaine d'exploiter ces dispositions, et le monde ne demandait qu'à se laisser gagner au culte des empereurs. Déjà

1. Voir la thèse de l'abbé E. Beurlier : *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*. Paris, 1890; — Félix Mourlot, *Essai sur l'histoire de l'augustalité*. Paris, 1895.

Jules César, dans Rome, avait encouragé une adulation sans bornes. Il eut son char au Capitole, en face de Jupiter, sa statue d'ivoire au cirque entre les statues des dieux immortels, dans le temple de Quirinus une autre statue, avec l'inscription : *Deo invicto*. Il eut sa couronne d'or semblable à celle des dieux; il eut ses sacrifices et son temple, avec Marc-Antoine pour flamine. Mort, et à peine disparu dans les flammes d'un bûcher où les matrones jetaient à l'envi leurs plus précieuses parures, il reçut du sénat et du peuple le nom de *Divus* et un nouveau sanctuaire (*hérôon*). Une comète qui parut vers ce temps-là fut généralement considérée comme une manifestation du dieu reçu dans l'Olympe.

Octave, qui lui succéda, en s'intitulant modestement *Divi filius*, se laissait peu à peu hisser sur les mêmes autels. Plus discret que son rival Sextus Pompée qui, écumant alors les mers, se faisait appeler fils de Neptune, et substituait à la pourpre des généraux romains une robe d'azur; moins extravagant que son rival Antoine, qui paradait dans Athènes comme un autre Dionysos, à la cour de Cléopâtre, comme l'Osiris de cette autre Isis, Octave refusait les honneurs divins dans la capitale de l'empire. Même après Actium, et quand il eut pris le nom d'Auguste, il affectait de mettre entre lui-même et Apollon, son dieu favori, une distance que Rome ne demandait qu'à oublier. Mais déjà la flatterie des poètes officiels s'exprimait sans ambages, et déclarait la divinité d'Auguste reconnaissable à ses exploits, comme Jupiter aux éclats de la foudre :

> Cælo tonantem credidimus Jovem
> Regnare : præsens divus habebitur
> Augustus, adjectis Britannis
> Imperio gravibusque Persis[1].

Le vieux culte latin des génies servit de point d'attache à des rites inspirés par la superstition étrangère; le génie d'Auguste fut associé aux dieux lares. L'Italie avait devancé Rome dans son zèle pour la divinité impériale. Des villes dataient le commencement de l'année de la venue d'Auguste en leurs murs. Naples, Cumes, lui dédiaient des jeux quin-

1. Horace, *Od.*, III, 5.

quennaux. A Pompéi, à Pise, il avait des flamines; à Forum Clodii en Étrurie, un autel; à Bénévent, à Terracine, à Pola, à Vérone, à Crémone, à Pise, à Pouzzoles, des temples. Mais l'Italie n'avait fait que céder à la poussée des provinces. L'Asie fut la première à briguer la faveur d'élever des sanctuaires au nouveau dieu. Auguste y mit pour condition qu'à son nom serait associé celui de la déesse Rome. Pergame donna l'exemple dès l'année 29 avant Jésus-Christ; au cours des années suivantes, le sol de l'Asie se couvrit de temples. L'Espagne tarraconaise entra dans ce mouvement à partir de l'an 26; la Gaule suivit de près. En l'an 12, elle fondait, au confluent de la Saône et du Rhône, une fête annuelle. Les solennités de l'autel lyonnais, organisées par une loi impériale, excitaient l'émulation sur d'autres points du territoire gaulois. Déjà la piété des peuples ne se contentait plus d'un culte provincial : chaque municipe voulait avoir le sien. De Narbonne à Samarie, d'Alexandrie au Bosphore, les villes et les princes rivalisaient de zèle pour offrir à l'empereur un somptueux *Augusteum*. Athènes lui consacrait le temple qu'elle avait destiné à Zeus olympien. On briguait les fonctions de flamine pour présenter au génie d'Auguste les vœux de la cité; tel souverain, comme Polémon, roi de Pont et du Bosphore, ne dédaignait pas les fonctions de ce sacerdoce. En Orient, on aspirait au titre de *néocore* impérial; en Occident, autour des autels municipaux, se développait, sous le nom d'*ordo augustalis*, une bourgeoisie provinciale, pépinière de serviteurs dévoués pour l'empire. Le culte du prince devenait le lien officiel de tous ceux qu'attirait la fascination de Rome, et pour ainsi dire la forme authentique du loyalisme romain.

L'empereur est mort : le sénat, gardien attitré de la religion, a par décret ouvert le ciel, et le panthéon romain compte un *divus* de plus. Reste à célébrer de dignes funérailles. Le corps, porté sur les épaules des plus jeunes sénateurs, sera déposé au Forum. Devant lui défilera un cortège imposant : images des ancêtres, chœurs de jeunes gens exécutant des chants funèbres, images en bronze des peuples vaincus, le sénat, les chevaliers, la garde prétorienne. Un des proches de l'empereur prononcera l'oraison funèbre;

puis on se remettra en marche vers le champ de Mars où le corps doit être brûlé. Du bûcher en flammes s'élancera un aigle, figurant l'âme du défunt, et l'on trouvera sans peine un sénateur complaisant pour jurer qu'il a vu le *divus* monter au ciel. Cette cérémonie funèbre ouvre la série des nouveaux honneurs que Rome promet à sa mémoire. Désormais associé aux dieux de l'Olympe, il aura comme eux sa statue amenée sur un char spécial aux jeux du cirque; son nom sera introduit dans les formules officielles de serment, et la moindre irrévérence envers son image sera punie comme un sacrilège.

Tel est le spectacle que, sauf quelques variantes et avec des degrés divers d'enthousiasme, Rome vit se reproduire souvent durant trois siècles. Pour trois ou quatre empereurs sceptiques sur leur propre divinité, — tel Vespasien dont on cite ce mot amer à l'approche de la mort : « Je sens que je deviens dieu[1] », — il y eut un plus grand nombre de fous. Caligula, dans ses fantaisies mythologiques, parut avoir perdu le sentiment du ridicule dont il couvrait la majesté impériale. Tour à tour Hercule, Castor, Pollux, Dionysos, Mercure, Apollon, ou même Junon, Diane, Vénus, il devint encore jaloux de Jupiter. On dut lui apporter de Grèce le Zeus d'Olympie, dont il comptait remplacer la tête par la sienne propre. Le vaisseau ayant péri en mer frappé de la foudre, l'empereur voulut, comme le maître des dieux, avoir son tonnerre, et s'en fit faire un, qu'actionnait une machine. Domitien, dans ses lettres officielles, s'intitulait seigneur et dieu. Commode renouvela les folies sanguinaires de Caligula. Fier de ses succès dans les chasses de l'amphithéâtre, il aimait à se montrer en Hercule, paré des dépouilles du lion de Némée. Parfois, le bon sens public reprenant ses droits, le sénat flétrissait la mémoire d'un tyran : Caligula, Néron, Domitien furent privés de l'apothéose posthume; Commode ne dut la sienne qu'à la requête de Septime-Sévère; le nom d'Elagabale fut martelé sur ses monuments. Mais souvent aussi la volonté du prince multiplia les divinités dans sa famille : tel empereur fit voter les

1. Suétone, *Vespasien*, 23 : « Væ, inquit, puto deus fio. »

honneurs célestes à son père, tel à ses enfants, tel à son épouse, tel à sa concubine. Sans doute beaucoup de ces consécrations furent éphémères, et les dieux faits par le sénat retombèrent dans l'oubli avec le caprice de prince qui leur avait procuré des autels. Néanmoins cette forme absurde du polythéisme était si bien entrée dans les mœurs que le christianisme ne lui donna pas de suite le coup de mort. Le langage des anciennes apothéoses, bien que vidé du sens qu'y attachait le paganisme officiel, se maintint après l'édit de Milan, et la dynastie constantinienne présente encore une longue série de *divi*.

Dans cette débauche universelle d'adoration, que devenaient les consciences libres ? On en compte peu dans les rangs de la société païenne. A peine l'écho de quelques protestations isolées est-il venu jusqu'à nous. On attend le règne de Tibère pour se scandaliser qu'Auguste ait usurpé tous les honneurs réservés aux dieux [1]. Sous Caligula, quelques indépendants s'abstiennent de jurer par le génie de l'empereur, et il leur en coûte la vie [2]. Sous Néron, Thraséas se condamne à mort en marquant son mépris pour la déesse Poppée [3]. Pour trouver des exemples d'oppositions collectives et publiques, il nous faut interroger les historiens juifs et chrétiens.

C'est un fait assurément remarquable que la capitulation de la force romaine devant le monothéisme indomptable d'un petit peuple. On sait que quand les légions entraient à Jérusalem, elles avaient ordre de laisser à Césarée leurs enseignes surmontées d'emblèmes idolâtriques. Un chef venait-il, par mégarde, à enfreindre cette consigne, on savait bien l'avertir, et, d'ordinaire, il se rendait à la première observation. Ainsi les Juifs, tant que dura le protectorat romain, firent-ils respecter leur foi et leur temple. La tolérance dont ils jouissaient à Jérusalem s'étendait à tout l'empire, où l'on n'exigeait d'eux ni serment, ni sacrifice, et ce dernier privilège survécut à leur indépendance nationale [4]. Un seul inci-

1. Tacite, *Ann.*, I, 10.
2. Suétone, *Calig.*, 27.
3. Tacite, *Ann.*, XVI, 21.
4. *Digeste*, L, 2, 2, 3 : « Eis qui judaicam superstitionem sequontur

dent vint jeter l'alarme dans la ville sainte. C'était sous Caligula. Les Grecs d'Alexandrie ayant brûlé quelques synagogues, installé dans d'autres l'image de l'empereur, se flattèrent d'étouffer la plainte, et mirent si bien de leur côté l'irritable vanité du maître, qu'il résolut de se faire adorer dans le temple même de Jérusalem. Philon a raconté la légation dont, avec plusieurs de ses coreligionnaires, il fut chargé dans cette circonstance, et les affronts dont, à Rome, on l'abreuva. Déjà Pétronius, légat de Syrie, avait reçu les ordres les plus précis : une colonne dorée, surmontée de l'image impériale, devait être placée dans le temple; sur le socle on écrirait le nom de Zeus. En vain Pétronius, au péril de sa vie, osa-t-il représenter qu'on exterminerait les Juifs plutôt que de les fléchir; en vain le roi Agrippa, profitant de la faveur que Caligula lui marquait, essaya-t-il de parler raison à ce furieux. On pouvait tout craindre, quand le glaive de Chéréa délivra la terre d'un monstre et mit le saint des saints à l'abri d'une profanation.

L'histoire des résistances de la conscience chrétienne au culte des Césars est plus longue et plus sanglante. Dès le règne de Trajan, nous voyons des fidèles mis par le débonnaire Pline en présence de l'image impériale, pour offrir de l'encens et du vin; leur refus est puni de mort[1]. Au milieu du deuxième siècle, saint Polycarpe, conduit devant le proconsul de Smyrne, est sommé de sauver sa vie par un serment: « Jure par le génie de l'empereur et maudis le Christ. — Eh! comment maudirais-je le Christ qui, depuis quatre-vingt-six ans, m'a comblé de biens[2]? » L'instant d'après, on l'entraînait au bûcher. La première année du règne de Commode (180), à Scillium, en Afrique, une troupe de confesseurs, des hommes et des femmes, est amenée au proconsul Saturninus. « Vous pouvez, leur dit le magistrat, mériter l'indulgence de l'empereur, notre maître, en revenant à des idées saines et en sacrifiant aux dieux tout-puissants. —

D. Severus et Antoninus honores adipisci permiserunt, sed et necessitates eis imposuerunt quæ superstitionem eorum non læderent. » — Les deux empereurs ici nommés sont Septime-Sévère et son fils Antonin Caracalla.

1. Pline, ép. x, 96.

2. *Martyrium Polycarpi*, 9, 3. Edition Funk, *Patres Apostolici*, t. I, p. 292.

Nous n'avons rien fait, ni rien dit de mal, répond celui qui paraissait le chef de la troupe. Nous respectons, craignons et vénérons notre empereur, pour qui nous offrons chaque jour un sacrifice de louange. — Et nous aussi sommes religieux, reprend Saturninus. Notre religion est simple : nous jurons par le génie de l'empereur, notre maître, et offrons des vœux pour son salut. Faites-en autant. — J'ignore la puissance du siècle, dit un autre confesseur, au parler plus rude; mais je connais le Seigneur, empereur de tous les princes et de tous les peuples. » Ils périrent par le glaive[1].

II

Au temps de Septime-Sévère, la persécution sévissait une fois de plus, et en Afrique surtout elle fit de nombreuses victimes. Les dernières années du deuxième siècle furent marquées par une recrudescence des haines populaires, qui s'attaquaient aux disciples du Christ comme à une proie facile, et que secondaient trop docilement les gouverneurs de provinces. Les écrits de Tertullien nous renseignent sur cette crise; ils nous font connaître les sentiments de la communauté chrétienne, le mot d'ordre donné aux fidèles par les pasteurs; ils nous montrent ceux-ci préoccupés de dissiper tous les malentendus, de ne fournir aucun prétexte à la malveillance, attentifs à préciser la limite des concessions possibles; en même temps ils nous révèlent les excès, compromettants pour l'Église, de quelques intransigeants.

Prenant l'offensive, à son ordinaire, l'apologiste presse les zélateurs du culte impérial. Vous faites pour César, leur dit-il, ce que vous ne feriez pas pour vos dieux. Après tout, vous avez raison; car un César vivant vaut mieux que tous ces dieux morts. Vous le savez bien, et c'est pourquoi, parmi vous, on se parjure plus volontiers par tous les dieux que par le génie de César[2]. Cependant l'on nous transforme, nous, en criminels de lèse-majesté. Vous devriez prouver tout d'abord que ces démons, invoqués par vous, peuvent

1. *Analecta Bollandiana* (1889), t. VIII, p. 6-8.
2. Tertullien, *Apol.*, 28.

quelque chose pour César, ou pour qui que ce soit. C'est le contraire qui saute aux yeux. Car, eux-mêmes, que seraient-ils sans César[1]? Eh bien, s'il faut le dire, nous invoquons pour le salut des empereurs le Dieu éternel, le vrai Dieu, le Dieu vivant, dont les empereurs même mettent la faveur au-dessus de tout. Les empereurs, en effet, connaissent celui qui leur a départi l'empire et la vie; ils le connaissent pour le seul Dieu, qui seul les tient en sa puissance, qui les a placés immédiatement au-dessous de lui, au-dessus de tous les dieux, de tous les hommes vivants et morts. Rien qu'à considérer les bornes de leur empire, ils se sentent sous la dépendance de Dieu : impuissants contre lui, puissants par lui. Ce Dieu les fit empereurs, comme il les fit hommes; de lui procède le pouvoir, comme la vie. Voilà celui que nous, chrétiens, prions, les bras étendus. Nous lui demandons pour les empereurs longue vie, règne tranquille, foyer sûr, armées vaillantes, sénat fidèle, peuple loyal, univers en paix. Tels sont les vœux qu'on peut former pour un homme et pour César. Nous les adressons à celui qui seul peut les exaucer. Et maintenant, venez interrompre notre prière; appelez à votre aide ongles de fer, croix, torches ardentes, glaives, bêtes furieuses : tous vos supplices trouveront dans une attitude favorable le chrétien qui prie. Courage, dignes magistrats, arrachez-nous cette âme qui prie Dieu pour l'empereur[2]!

Et quelles raisons de prier pour lui? Tertullien en indique trois. D'abord, dit-il, nos Écritures, parole authentique de Dieu, nous en font un devoir. Elles nous obligent, en effet, de prier même pour nos ennemis et pour nos persécuteurs : et qui donc mérite ces noms plus que ceux de par qui l'on nous persécute? Mieux encore : les Écritures nous obligent de prier nommément pour les princes, afin d'obtenir la paix. Car, si étrangers qu'on nous croie aux agitations de ce monde, les coups qui l'ébranlent ne laissent pas de nous atteindre[3].

Une seconde raison, encore plus pressante, de prier pour l'empereur et pour Rome, c'est l'imminence de la fin du

1. Tertullien, *Apol.*, 29. — 2. *Ibid.*, 30. — 3. *Ibid.*, 31.

monde, que retarde seule la destinée de Rome; en prolongeant cette destinée par nos prières, nous arrêtons les fléaux suspendus sur vos têtes. Nous ne jurons point par le génie de César, c'est vrai; mais nous jurons par son salut, plus auguste que tous les génies[1].

En troisième lieu, nous prions pour l'empereur parce que nous vénérons en lui l'élu de Dieu, de notre Dieu; or, de ce chef, il est notre empereur à un titre bien spécial. Les vœux que nous formons pour lui ont d'autant plus de valeur, qu'ils s'adressent à une majesté toute-puissante, qu'ils sortent de cœurs soumis, et qu'ils respectent la souveraineté essentielle de Dieu sur toute majesté terrestre. Vaudrait-il donc mieux nous moquer de l'empereur en lui prêtant une divinité à laquelle lui-même ne croit pas et dont il ne veut pas[2]?

Assurément, ces trois raisons sont d'inégale valeur. La seconde traduit simplement les préoccupations millénaristes qui remplissaient alors bien des âmes chrétiennes; et, si la dernière est inattaquable, Tertullien y mêle des considérations peu solides, faisant l'empereur ennemi de sa propre divinité : supposition toute gratuite, contre laquelle eût protesté plus d'un César. En vain ajoute-t-il que, pour les triomphateurs montant au Capitole, rien n'était plus glorieux que de s'entendre avertir : *Tu es homme*. En vain évoque-t-il le souvenir d'Auguste, qui ne souffrait pas même le titre indifférent de seigneur : *dominus*[3]. Depuis Auguste, on avait fait des progrès dans l'adulation, et, quand Domitien ou Commode, par exemple, se faisait appeler *dominus*, il entendait bien réclamer l'hommage idolâtrique dont un vrai chrétien se défendait. L'apologiste retrouve tous ses avantages pour opposer au sérieux de la prière chrétienne la licence des démonstrations païennes dans les jours de fêtes impériales. Bel hommage, s'écrie-t-il, en vérité, que ces exhibitions de réchauds et de lits pour les sacrifices et les festins, que cette transformation de la cité en taverne, ces mares de vin répandues sur le sol, ces bandes qui courent les rues, en quête de mauvais coups à faire et de plaisirs malsains! Beau

1. Tertullien, *Apol.*, 32. — 2. *Ibid.*, 33. — 3. *Ibid.*, 34.

spectacle que ces portes couronnées de laurier, qui donnent à vos demeures l'aspect de mauvais lieux! Et maintenant, répondez vous-mêmes, Quirites, plèbe des sept collines : la hardiesse de cette langue romaine épargna-t-elle jamais quelqu'un de vos Césars? Habitués des bords du Tibre et des écoles de bestiaires, répondez : si, en cet instant même, on pouvait lire dans vos cœurs, qu'y verrait-on? L'image d'un autre César, et puis d'un autre encore, offrant au peuple toujours de nouveaux dons de joyeux avènement. Vous n'en criez pas avec moins de conviction : « Que Jupiter retranche de nos années pour ajouter aux vôtres! » Mais je quitte la plèbe, cette plèbe si acharnée contre les chrétiens; je passe au sénat, aux chevaliers, à l'armée, au palais. Là du moins, peut-être, tout est fidélité, dévouement à l'empereur? Et d'où donc sortaient les Cassius? D'où donc sortaient, hier encore, les Niger et les Albinus, armés contre Sévère? D'où donc sortaient ceux qui, le fer à la main, épiaient Pertinax entre les deux lauriers? et tant d'autres? Ils étaient romains, ceux-là, et pas chrétiens, car on aime à opposer ces deux noms. Eh bien, tous ces hommes, à la veille de leur attentat, sacrifiaient pour le salut de l'empereur, et juraient par son génie, et ne se faisaient pas faute de traiter d'ennemis publics les chrétiens. Examinez les survivants de la révolte, ceux qu'on découvre encore tous les jours, comme des grappes oubliées après la vendange des parricides : vous verrez qu'ils célébraient les fêtes impériales; mais déjà ils prononçaient tout bas le nom d'un autre maître[1]. Répondez-nous donc : qui sont les vrais Romains? Ceux qui cachent des sentiments hostiles sous le masque de la piété, ou ceux pour qui la fidélité aux empereurs n'est qu'une forme de l'obéissance due à Dieu[2]?

Cette affirmation du loyalisme chrétien ne manquait pas d'opportunité, à une époque où le pouvoir encore mal affermi de Sévère voyait partout des guets-apens. Le fait est que ni dans l'effort de Pescennius Niger, brisé en Orient dès 194, ni dans le soulèvement d'Albinus, écrasé à Lyon (19 février 197), on n'avait pu saisir la main des chrétiens. Et pourtant, il leur

1. Tertullien, *Apol.*, 35. — 2. *Ibid.*, 36.

eût été facile de se faire craindre. Nous ne sommes que d'hier, s'écrie encore Tertullien, et nous vous envahissons partout : les cités, les îles, les châteaux, les municipes, les assemblées, les camps même, les tribus, les décuries, le palais, le sénat, le Forum : nous ne vous laissons que vos temples. Quels ennemis ne serions-nous pas, si nous voulions, étant donnés notre nombre et notre mépris de la mort? Que dis-je? Il nous suffirait, pour nous venger, de vous abandonner à vous-mêmes, de nous retirer dans quelque désert : vous seriez effrayés de votre solitude[1].

On aurait tort de voir dans ces derniers mots une menace : l'apologiste ne veut que faire toucher du doigt la puissance du sentiment religieux qui contenait les chrétiens dans l'obéissance : il n'était pas plus question d'une prise d'armes que d'un exode collectif au désert.

Dans un autre écrit du même temps, l'attitude des chrétiens au milieu des récentes commotions de l'empire suggère à Tertullien d'éloquentes paroles. La Syrie, dit-il, est encore empestée de l'odeur des cadavres; en Gaule, le Rhône n'a pas fini de laver le sang de ses rives. Nous sommes demeurés étrangers aux compétitions des partis. Nous ne le sommes pas moins à cette guerre d'épigrammes qui ne désarme pas. Nous refusons de jurer par le génie de l'empereur. D'autres le font sans peine; ils jurent aussi par les dieux, et même ils se parjurent. La divinité de l'empereur est un point sur lequel nous ne saurions transiger[2].

Ces déclarations si nettes n'avaient sans doute pas été entendues, car, quinze ans plus tard, Tertullien les réitérait en termes plus pressants au proconsul Scapula. Le chrétien, dit-il, ne hait aucun homme, l'empereur moins que personne. Il reconnaît l'empereur pour l'élu de son Dieu; comme tel, il doit l'aimer, le respecter, l'honorer, vouloir son salut, comme celui de tout l'empire romain, tant que durera le siècle; car l'empire durera autant que le siècle. Nous honorons donc l'empereur, mais selon notre devoir et son intérêt, en lui donnant le premier rang après Dieu. Nous

1. Tertullien, *Apol.*, 37.
2. *Ad Nationes*, I, 17.

sacrifions pour le salut de l'empereur; mais c'est à notre Dieu, qui est aussi le sien, que nous sacrifions, selon l'ordre divin, avec une simple prière; prière d'autant plus efficace que nous l'adressons au Tout-Puissant[1].

Après avoir cité au magistrat des exemples de persécuteurs frappés par Dieu, entre autres ce Claudius Herminianus, gouverneur de Cappadoce, rongé vivant par les vers qui semblaient jaillir de son corps, et s'écriant : « Du moins que les chrétiens ne le sachent pas[2] ! » Tertullien se défend de vouloir l'intimider. Nous ne cherchons pas à faire peur; nous n'avons pas peur non plus. Le sentiment qui nous inspire est l'amour que nous portons à tous les hommes, et qui nous fait désirer de les sauver tous. Au nom de cet amour, nous vous avertissons de ne pas lutter contre Dieu : μὴ θεομαχεῖν. Assez d'autres ont su concilier les droits de l'humanité avec les devoirs de leur charge : voyez ce que vous permet votre conscience envers des hommes qui ne sont ni des infâmes ni des rebelles[3]. Ceux qui ont voulu pousser à bout la patience des chrétiens se sont brisés. Arrius Antoninus, proconsul d'Asie, les persécutait avec fureur. Un jour, c'est une ville entière qui se présente à son tribunal, s'avouant hautement chrétienne. Hors de lui, le pauvre gouverneur s'écrie : « Malheureux! si vous tenez à périr, n'avez-vous pas des cordes et des précipices? » Scapula voudra-t-il mettre Carthage à feu et à sang? Avant de s'engager dans cette voie, qu'il réfléchisse : tous les sexes, tous les âges, toutes les conditions, jusqu'aux plus élevées, sont représentés dans le christianisme. Et quand on aura épuisé toutes les armes légales, rien ne sera fait : car on ne déracine pas cette croyance. Elle puise au contraire dans la persécution de nouvelles forces et une puissance nouvelle d'attraction. *Non deficiet hæc secta*[4].

Entre les violences qui avaient marqué les premières années de Septime-Sévère et celles que Tertullus Scapula, proconsul d'Afrique, exerçait au commencement du règne suivant, un fait notable avait singulièrement aggravé la situation des fidèles. Vers l'année 202, un édit impérial interdit,

1. Tertullien, *Ad Scapulam*, 2. — 2. *Ibid.*, 3. — 3. *Ibid.*, 4. — 4. *Ibid.*, 5.

sous des peines rigoureuses, la propagande chrétienne, en même temps que la propagande juive[1]. Cet édit devait inonder l'Afrique de sang[2]. Sainte Perpétue et ses compagnons expirèrent dans l'amphithéâtre de Carthage. Dans Alexandrie, Origène vit trancher la tête à son père Léonide. Lui-même bravait le dernier supplice pour monter dans la chaire que venait de quitter son maître Clément. Il y eut alors de la part du pouvoir impérial un effort terrible pour arrêter le christianisme dans son progrès.

L'Église d'Afrique respirait depuis quelque temps, sous l'administration bienfaisante des proconsuls Julius Asper et Servilius Pudens, quand un grave incident vint troubler les consciences délicates et diviser la communauté chrétienne. Septime-Sévère était mort à York, en achevant la conquête de la Grande-Bretagne. A l'occasion du nouveau règne[3], les empereurs Caracalla et Géta accordèrent à l'armée de Lambèse une gratification (*donativum*). Pour recevoir sa part, chaque légionnaire se présentait à son tour, couronné de

1. Spartien, Sévère, 17 : « In itinere Palæstinis plurima jura fundavit. Judæos fieri sub gravi pœna vetuit. Idem etiam de christianis sanxit. »

2. Clément d'Alexandrie, *Stromates*, II, 20, 125. — Sur cette persécution, voir Paul Allard, *Histoire des persécutions*, t. II, p. 62 *sqq*.

3. Nous admettons pour le fait en question la date de 211, soutenue récemment encore par M. Noeldechen : *Die Abfassungszeit der Schriften Tertullians*, dans les *Texte und Untersuchungen*, t. V, p. 105-108 (Leipzig, 1888), et par M. Paul Monceaux, *Revue de philologie* (1898), t. XXII, p. 89. Il est vrai que M. Allard, dans sa belle *Histoire des persécutions* (t. II, p. 31), se prononce pour l'année 198, époque où Sévère, avant d'aller guerroyer contre les Parthes, voulut associer à l'empire ses deux fils. Mais quelques détails paraissent cadrer difficilement avec cette hypothèse. D'abord le ton de Tertullien dans le *De corona* est déjà d'un montaniste : les chefs de l'Eglise y sont fort malmenés. « Je connais, dit-il (*De cor.*, 1), ces pasteurs : lions dans la paix, cerfs au combat. » Ce n'est pas ainsi que parlait Tertullien au temps de l'*Apologétique* et de l'exhortation aux martyrs. Quant aux allusions à une période relativement heureuse pour l'Eglise (*ibid.* : mussitant denique tam bonam et longam sibi pacem periclitari), elles s'expliquent suffisamment par l'accalmie qui se produisit en Afrique à la fin du règne de Sévère, sous les proconsuls Julius Asper et Servilius Pudens. (Cf. Tertullien, *Ad Scapulam*, 4 ; — *Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. VIII, supplém. 11999 et 12006 ; — Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, p. 241-252 ; — Paul Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I ; *Tertullien et les origines*, p. 46 [Paris, Leroux, 1901].) Nous pensons donc que l'incident de la couronne précéda de très peu la lettre de Tertullien à Scapula.

laurier. Or, voici que l'un d'eux s'avance tout seul, tête nue, portant dans sa main une couronne inutile. On se le montre du doigt, un murmure s'élève sur les rangs. Le tribun veut savoir la cause d'une tenue si singulière : « Je ne puis, répond le soldat, imiter mes camarades. — Et pourquoi? — Je suis chrétien. » On l'arrête aussitôt, on le dépouille de ses insignes, on lui fait rendre son épée. « Et maintenant, s'écrie Tertullien, empourpré par l'espoir de son sang, ayant aux pieds la chaussure de l'Évangile, au flanc le glaive de la parole divine, sur toute sa personne l'armure dont parle l'apôtre (Eph. VI, 11), devenu candidat à la couronne du martyre, il attend en prison le *donativum* du Christ[1]. » Parmi les chrétiens, il n'y eut qu'une voix, sans doute, pour louer le courage du confesseur. Mais son attitude fut jugée diversement. Beaucoup n'y virent qu'une provocation inutile, imprudente même, et ils ne manquaient pas de bonnes raisons, car enfin, le seul fait de mettre une couronne sur sa tête ne constituait pas une apostasie. D'autres louèrent cette intransigeance, et Tertullien devait être de ceux-là. Mis au défi de montrer dans l'Écriture la condamnation de la couronne, il en appelle à la tradition. Bien d'autres lois, pour n'être pas consignées dans l'Écriture, n'en sont pas moins vénérables. Et vit-on jamais un chrétien se couronner? Passant alors au procès de la couronne en général, Tertullien déploie toutes les ressources de son érudition profane. Les premières couronnes furent décernées aux dieux : c'est un usage entaché d'idolâtrie. Une exagération en appelant une autre, l'auteur s'en prend au métier des armes. Autrefois il l'autorisait[2]; maintenant il le repousse, alléguant que le service militaire est incompatible avec le service du Christ : comment prêter serment à deux chefs à la fois? Si l'on peut excuser ceux que le baptême a trouvés engagés dans la vie des camps, du

1. *De corona*, 1.

2. *Apol.*, 37 : « Implevimus... castra ipsa »; 42 : « Navigamus et nos vobiscum, et militamus, et rusticamur, et mercamur; proinde miscemus artes, operas nostras publicamus usui vestro. » — On voit même dans le *De corona* (1) que le soldat de Lambèse encourut les reproches de camarades chrétiens : « Solus scilicet fortis, inter tot fratres commilitones solus christianus! » — Les exagérations du *De corona* (11) sont encore dépassées *De idololatria*, 19.

moins n'absoudra-t-on pas les chrétiens qui s'enrôlent dans la milice du siècle.

Ces théories radicales que Tertullien, déjà montaniste, appuyait d'invectives contre les chefs de l'Église, ne devaient pas prévaloir. Lui-même nous est témoin qu'on voyait alors des chrétiens dans les légions; on continua d'en voir, et sans doute plus d'un, comme ceux dont Marc-Aurèle fit l'éloge dans une lettre au sénat[1], trouva moyen d'accorder les exigences de sa foi avec son devoir militaire.

Si on fait la part des excès auxquels le fougueux apologiste était trop enclin, on peut en somme puiser dans ses écrits une idée assez nette de l'attitude prise par le christianisme devant la monarchie de Sévère. Tertullien a commenté plus d'une fois[2] la parole de Jésus-Christ : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Partout il l'a fait avec l'accent d'un loyalisme sincère, et si on l'accepte comme un interprète ordinairement fidèle des sentiments communs de l'Église, voici ce qu'on peut conclure. Les chrétiens honorent l'empereur comme l'élu de Dieu, et comme investi par Dieu d'un pouvoir limité seulement par la loi divine. Ils lui refusent l'adoration, réservée à Dieu. Considérés en masse, ils ne se dérobent à aucune charge civile, à aucune obéissance militaire. S'ils réclament parfois contre l'oppression, ils le font en esprit de charité, à tel point que chez plusieurs le souci de leur sûreté personnelle semble dominé par le désir d'épargner un crime à leurs ennemis. S'il leur arrive de faire allusion à leur nombre, ce n'est pas pour menacer, mais bien pour rendre plus sensible la puissance du principe surnaturel qui enchaîne leurs bras en face de représailles trop faciles, et qui, au besoin, les dévoue à une mort volontaire.

1. *Apol.*, 5. — Quelque opinion qu'on professe d'ailleurs sur le miracle de la *legio fulminatrix*, on ne peut admettre que Tertullien, si près des événements, ait inventé cette lettre. Elle est encore citée par Apollinaire d'Hiérapolis (ap. Eusèbe, *H. E.*, v, 5, 3) et par Dion Cassius (LXXI, 8, Xiphilin, *ibid.*, 9, 10) qui d'ailleurs présente les faits autrement. — Ce souvenir est conservé par un bas-relief de la colonne Antonine. (Cf. H. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 32.)

2. *Adv. Marcionem*, IV, 38; *Scorpiace*, 13; *De idololatria*, 15; *De fuga in persecutione*, 12.

Il semble que l'empereur ait peu à craindre de tels conspirateurs. Car l'obéissance qu'on dénie à sa divinité, on la rend à sa mission divine, et l'on n'en déplace la base que pour la mettre sous la garde des sentiments les plus généreux et les plus forts. César peut dormir en paix.

III

Telle n'est pas l'opinion de M. Charles Guignebert, dans une thèse importante[1] qui l'a conduit l'an passé au doctorat en Sorbonne, et sur laquelle nous nous arrêterons quelques instants.

Il y aurait, croyons-nous, des réserves à faire quant à la méthode de l'auteur : chose étonnante de la part d'un historien, il commence (p. VII et VIII) par faire table rase de toute chronologie, estimant la question à peu près insoluble, et d'ailleurs peu importante au sujet spécial qui l'occupe. Ce procédé est commode; mais il a l'inconvénient de brouiller toute perspective dans une étude où la perspective importe beaucoup. Au lieu d'une pensée très vivante, et même fiévreuse, on nous présente un bloc compact. M. Guignebert nous dit (p. VIII) que « Tertullien a toujours été virtuellement montaniste »; il répète en finissant (p. 577) que non seulement « l'Église orthodoxe l'a écarté tout à fait à partir de sa chute, mais en réalité il était virtuellement séparé d'elle dès ses premiers écrits ». Cette affirmation renferme assurément une part de vérité; encore est-il que les tendances ne sont pas des actes; avant de rompre avec l'Église, Tertullien l'avait défendue éloquemment. Et peut-être la chronologie méprisée se venge[2]. Nous avons déjà vu Tertul-

1. *Tertullien; étude sur ses sentiments à l'égard de l'empire et de la société civile*, par Charles Guignebert. Paris, Leroux, 1901. In-8, XXIV-619 pages.

2. Je crains d'en rencontrer la preuve dès l'introduction. M. Guignebert assure (p. V) que « Tertullien séjourna assez longtemps à Rome pour y avoir de sérieux démêlés avec le clergé de cette ville ». Cette assertion procède évidemment du texte de saint Jérôme, *De vir. ill.*, 53 : « Hic usque ad mediam ætatem presbyter fuit Ecclesiæ, invidia postea et contumeliis clericorum Romanæ Ecclesiæ ad Montani dogma delapsus, in multis libris novæ prophetiæ meminit. » Mais qu'on relise le contexte, et l'on se convaincra qu'il est question ici uniquement des démêlés que Tertullien, déjà prêtre de

lien évoluer sur la question des chrétiens dans l'armée ; il a évolué sur bien d'autres[1], et l'oubli de cette évolution conduit à rendre le christianisme solidaire de tous les écarts montanistes. C'est là une injustice grave. Nous n'insisterons pas sur certains points où l'argumentation nous paraît d'une fragilité extrême. Par exemple, M. Guignebert dépense des efforts dignes, selon nous, d'une meilleure cause, pour ruiner l'autorité de la célèbre lettre de Pline à Trajan (p. 75-94) et de la non moins célèbre lettre des Églises de Lyon et de Vienne aux Églises d'Asie (p. 94-111)[2]. D'autre part, on peut

Carthage et inclinant aux doctrines de Montan, eut avec le clergé de Rome, gardien de l'orthodoxie. Ceci n'implique nullement la nécessité d'un voyage en Italie, dont on ne trouve aucune trace certaine dans les écrits de la période montaniste. La seule preuve que Tertullien connût Rome se trouve dans un ouvrage attribué communément à une époque antérieure (*De cultu feminarum*. II, 7. *Gemmarum nobilitatem vidimus Romæ*). — Disons pourtant que, d'après M. Noeldechen (*Texte und Untersuchungen*, t. V, p. 59 et 161), le traité *Adv. Valentinianos* pourrait bien avoir été écrit à Rome. Mais ce n'est nullement démontré.

1. Par exemple sur le rôle du principe d'autorité dans la constitution de l'Eglise, et sur la valeur de l'inspiration privée (comparer le *De præscriptione* avec les écrits montanistes) ; sur la question du mariage en général et et des secondes noces en particulier (comparer *Ad uxorem*, I, 1, avec la doctrine qui va toujours s'aggravant : *De exhortatione castitatis*, *de monogamia*, *de pudicitia*) ; sur la fuite dans la persécution (Tertullien avait écrit [*Ad uxorem*, I, 3] : « In persecutionibus melius est ex permissu fugere ex oppido in oppidum quam comprehensum et distortum negare » ; dans le *De fuga in persecutione*, il retire toute concession), etc. — Sur l'évolution des idées de Tertullien, cf. P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I, p. 256 et *passim*.

2. Pour le premier de ces documents, les raisons de M. Boissier (*Revue archéologique*, février 1876, et *Journal des savants*, juin 1879) ont paru à de bons esprits dignes de satisfaire les plus exigeants. M. Guignebert n'en écrit pas moins (p. 92) : « L'incertitude de ce texte demeure telle qu'en bonne critique on ne devrait point se fonder sur lui : et c'est ce qu'on ferait s'il s'agissait d'un document moderne aussi douteux. Pour soutenir que celui-là n'est pas douteux, il faut *croire* qu'il ne l'est pas, et la foi ne saurait remplacer les bonnes raisons en pareil cas. » Renan avait cette foi, et l'appuyait de considérations qui ne sont pas sans valeur. Détachons au moins celles-ci : « En admettant que les chrétiens eussent fabriqué une telle lettre, il n'eût pas dépendu d'eux de l'intercaler dans le recueil de la correspondance administrative... Ajoutons que, quant à commettre un faux, les chrétiens l'eussent fait bien plus favorable à leur cause que n'est ce petit écrit, où plus d'un trait dut les blesser. » (*Les Evangiles*, p. 476, n. 3.) Les doutes de MM. Aubé, Desjardins, Dupuy n'ont obtenu qu'un médiocre succès hors de France. (Voir M. Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, 1re Aufl., 1896, t. III, § 641, p. 210 ; 2te Aufl., 1901, t. II, 2te Hælfte, § 448, p. 275 ; et

se demander si l'auteur est suffisamment informé de certaines choses chrétiennes[1]. Mais allons droit aux conclusions, à celles du moins qui ont quelque rapport avec la présente étude. Nous essayerons de les grouper autour de trois chefs : le christianisme, l'Église, l'empire; et pour les mieux mettre en lumière, nous choisirons, parmi les paroles mêmes de l'auteur, celles qui nous paraissent les plus propres à résumer sa pensée.

1° *Le christianisme* (p. 277) : « Le christianisme est bien, au fond, un phénomène social conforme à l'esprit du temps qui l'a vu naître et se développer; c'est-à-dire qu'il est une orientation particulière d'idées courantes. Cependant, à ne considérer que les habitudes d'esprit et les préjugés moyens, il semble impossible de faire une révolution sociale plus radicale que celle que prépare la religion de Tertullien dans le monde païen. Au milieu d'une société fondée elle-même sur la religion, tolérante, mais reposant sur l'accord tacite de toutes les croyances et sur leur subordination officielle à une religion d'État, elle jette ce principe d'intolérance dogmatique qui détruit tout ce qui est hors d'elle; elle proclame,

surtout un docte auteur hollandais dont M. Guignebert ne semble pas avoir rencontré les travaux, M. C. Wilde : *De C. Plinii Secundi et imperatoris Trajani epistulis mutuis disputatio* [Leyde, 1889; in-8, 124 pages]; du même : *De Briefwisseling van Plinius en Trajanus en de jongste bestrijder harer echtheid* [Utrecht, 1890; in-8, 58 pages].) — Pour la lettre de Lyon, l'entreprise n'est pas moins audacieuse. Elle est surtout plus nouvelle.

1. Ainsi, à propos du sacrement de mariage, on lit (p. 290) : « Tertullien veut que le mariage soit libre de contrainte... Il veut qu'il soit contracté avec l'autorisation du chef de la famille, et qu'il soit patent, c'est-à-dire consacré par l'Eglise. Est-ce déjà le véritable sacrement de mariage qu'exige Tertullien? Je crois exagéré de l'affirmer. Peut-être ne s'agit-il que d'une simple approbation de l'évêque, d'une déclaration d'union prononcée, sous une forme quelconque, devant les fidèles assemblés. » — Et que faut-il de plus pour faire des époux chrétiens? — M. Guignebert continue : « Toutefois, il est clair qu'une prière pour la prospérité des nouveaux mariés s'imposait, ainsi que la bénédiction de l'évêque sur eux, et de cette double cérémonie à la constitution d'un rituel spécial, il n'y avait qu'un pas à franchir; rien, dans le texte visé, ne nous autorise à dire qu'il fût déjà franchi. » — Cette fois, en voici plus qu'il n'en faut pour le sacrement. Laissons donc le *rituel spécial*. Mais pourquoi ne pas se renseigner auprès d'un théologien? — Sur ce mariage, dont l'Eglise forme le lien, M. Monceaux (*Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I, p. 24) dit des choses fort justes. Néanmoins quand il rend les mots : « matrimonium quod ecclesia *conciliat* » (*Ad uxorem*, II, 9) par : mariage que l'Eglise *conseille*, sa traduction nous paraît inadéquate.

en revanche, ce principe de propagande universelle qui l'empêche de devenir elle-même le fondement nouveau de l'État. »

2° *L'Église* (p. 213) : « L'Église, prudente et tenace, puissance de gouvernement s'il en fut jamais, était plus apte que de généreux polémistes à diriger la communauté chrétienne vers la vie... Par une série de concessions de détail, nécessaires, inconscientes parfois, involontaires plus souvent encore, elle a assoupli et assagi le christianisme, pour le faire accepter de l'empire et surtout pour lui faire accepter l'empire...; elle a permis l'éclosion... d'un *christianisme nominal extérieur*. C'est lui que l'empire a adopté...; c'est lui, enfin, qui a été toujours le christianisme politique, celui des États, celui des princes et souvent celui des prêtres. Mais ce n'est plus celui de Tertullien ni celui de Jésus. »

3° *L'empire* (p. 145) : « Il n'y a point encore entre le christianisme et l'empire de terrain propre à fonder une entente. Consciemment ou non, en dépit de ses protestations, quelle que soit au fond la bonne volonté qu'il a peut-être, Tertullien est un révolutionnaire et un ennemi de l'empire romain, parce que la loi de son Dieu le force à nier les principes mêmes de cet empire, et qu'il a placé le service rigoureux de ce Dieu avant l'obéissance civique; parce que sa foi le contraint à établir entre les princes une distinction autrement profonde que celle que les Romains eux-mêmes faisaient entre les bons et les mauvais empereurs; parce qu'il prétend choisir entre les ordres de la puissance séculière et n'accepter, parmi les lois d'un État, en partie fondé sur une religion, que celles qui peuvent s'accorder avec une autre religion très intolérante. »

On ne peut nier que ces assertions ne forment un système très bien lié dans plusieurs de ses parties. Mais ce système est-il conforme à la vérité historique? C'est ce qu'il nous faut examiner.

Ne nous arrêtons pas à relever cette antithèse qu'on veut établir entre le christianisme, pure doctrine de Jésus, et l'Église, puissance de gouvernement, appliquée à faire accepter de la société humaine un christianisme de plus en plus dilué. Assurément nous ne contesterons pas que la religion

du Christ, en passant dans le domaine des faits, ait dû s'adapter à bien des civilisations, compter avec bien des volontés faibles, et que l'Église ait assumé ce rôle de médiatrice entre l'ordre du ciel et les lâchetés de la terre. Encore faut-il toujours distinguer conseil et précepte, l'idéal divin et sa réalisation humaine. L'idéal divin a été maintenu par l'Église, vierge de toute défaillance : si elle n'y pousse pas tous ses enfants avec une égale énergie, c'est que, instruite par son divin Fondateur, elle ne s'attend pas à rencontrer chez tous une égale mesure de grâce. Les conseils évangéliques n'en font pas moins partie intégrante de son patrimoine moral, et elle ne cesse de les rappeler à l'humanité. Oublier cela, pour ne retenir de son histoire que ses condescendances envers les âmes qui ne vont pas jusqu'au bout de l'idéal chrétien, ce ne serait pas lui rendre pleine justice. Et puis, quelle logique déconcertante : on porte très haut l'idéal chrétien pour montrer que l'histoire de l'Église fut une longue trahison envers cet idéal, et d'autre part on déclare cet idéal intolérant et intolérable, excessif, bon pour des moines (p. 145, 209, 214, 415, 493, 580). Au nom du paganisme moyen, on repousse la fermeté du christianisme parce qu'elle choque les idées communes, et on repousse sa politique parce qu'elle ne les choque pas. Qu'est-ce que cela prouve, sinon que l'Église, attentive à de multiples devoirs, n'a perdu de vue ni la grandeur de sa mission divine, ni les difficultés de sa destinée terrestre? Les antinomies que M. Guignebert essaye de résoudre par une distinction entre le christianisme et l'Église, remontent plus haut qu'il ne croit : on les trouverait dans les propres paroles de Jésus, sans qu'il soit besoin pour cela d'opposer saint Luc à saint Matthieu ou à saint Jean[1].

Une question plus délicate est celle-ci : entre le christianisme et l'État romain, n'existait-il aucun terrain de conciliation? L'empire devait-il nécessairement prendre ombrage de cette puissance qui grandissait en lui, aspirant au gouver-

1. M. Guignebert s'étonne (p. 349) de trouver chez saint Cyprien, « un modéré, un politique, un de ces hommes qui ont fait l'Eglise malgré les exagérés qui l'auraient perdue », cette assertion : « Celui qui ne croit pas est déjà jugé. » Mais saint Cyprien n'a pas inventé cette parole : il l'a empruntée à l'Évangile de saint Jean (III, 18).

nement des âmes? Et faut-il faire peser sur la religion du Christ la responsabilité des persécutions qui ensanglantèrent son berceau? Les raisons ne manquent pas de répondre négativement.

D'abord le christianisme ne se posait ni en ennemi, ni en rival du pouvoir. Dès le milieu du deuxième siècle, saint Justin le rappelait à Antonin le Pieux : « Nous n'adorons que Dieu; à cela près nous sommes trop heureux de vous obéir, reconnaissant les empereurs pour princes et maîtres des hommes, et priant Dieu de leur accorder, en sus du pouvoir souverain, de sages pensées[1]. » Un peu plus tard, saint Irénée donnait à la même doctrine un tour original : « Le pouvoir terrestre a été établi de Dieu pour l'utilité des gentils, afin que, craignant l'autorité, les hommes ne se dévorent pas entre eux comme des poissons, mais repoussent l'injustice par la force des lois. C'est pourquoi ceux qui exigent de nous le tribut sont ministres de Dieu et le servent en cela[2]. » C'est exactement ce que Tertullien répétera au temps de Septime-Sévère, et nous n'avons pas à y revenir. Les chrétiens n'ont jamais repoussé le principe de l'obéissance civique; ils se bornaient à repousser telle forme du serment civique, parce qu'elle blessait leur foi, et la preuve que cette forme n'avait rien d'essentiel, c'est qu'on en dispensait les Juifs. L'exemple de cette autre religion, également monothéiste, également intransigeante, et qui pourtant, sauf un incident passager sous Caligula, ne fut guère inquiétée, montre que le pouvoir s'accommodait fort bien de l'obéissance passive. Le christianisme ne réclamait que sa place au soleil de l'empire, et s'il se fût contenté de faire la grimace, selon le mot de Tertullien[3], devant le culte des Césars, il est probable qu'on ne l'eût pas persécuté. La lettre à Scapula affirme[4] que l'empereur Sévère lui-même donna plus d'une marque de bienveillance à des chrétiens, qu'il protégea tels chrétiens de haut rang contre la fureur du peuple, qu'il

1. Saint Justin, *I Apol.*, 17.
2. Saint Irénée, *Adv. hæres*, v, 24.
3. *Ad Nationes*, I, 17 : « Super hoc enim, quod vulgo aiunt, sannam facimus. »
4. *Ad Scapulam*, 4.

aimait à se dire l'obligé du chrétien Proculus Torpacion et le logeait chez lui, que son fils Caracalla suça le lait d'une nourrice chrétienne. N'est-ce pas la meilleure preuve que, dans la pensée de cet empereur, la profession de christianisme n'était pas liée à l'idée de rébellion contre l'État?

Mais, dira-t-on, il y avait le prosélytisme, et c'est contre quoi l'État voulait se prémunir. Effectivement, tel paraît avoir été le caractère de l'édit que mentionne Spartien. Nous l'avons vu, la propagande juive et la propagande chrétienne furent prohibées en même temps, et sous les mêmes peines. On ne peut pourtant pas assimiler complètement l'une à l'autre. Les Juifs isolés, hautains, méprisants même, d'ailleurs brisés en tant que nation dès le premier siècle de notre ère, semblaient parfois plus jaloux de garder pour eux la loi de Moïse que d'en faire part à tout venant[1], et la société païenne ne se préoccupa jamais beaucoup de se défendre contre eux : la mesure prise par Sévère, au cours d'un voyage en Palestine, peut avoir été motivée par des circonstances locales. Il en allait autrement de l'apostolat chrétien. Celui-ci avait reçu pour mot d'ordre : « Allez, enseignez toutes les nations » ; il appelait de préférence les humbles, les délaissés, tous ceux que l'obscurité de leur condition tenait plus à l'écart des nouveautés religieuses, et il acquérait chaque jour plus d'ascendant sur les âmes. Encore serait-ce une erreur de croire qu'en ce temps-là toute propagande religieuse fût suspecte : Isis et Mithra recrutaient chaque jour des adeptes, avaient conquis leurs autels dans Rome, sans que nul songeât à s'en inquiéter. Le sénat s'était toujours montré singulièrement hospitalier envers les divinités étrangères, et le peuple ne croyait pas qu'abondance de dieux pût nuire. Pourquoi donc cette rigueur exceptionnelle à l'égard du christianisme? Il faut évidemment tenir compte du caractère spécial de sa propagande, et chercher dans son essence même ce qui le désignait aux rigueurs du pouvoir.

1. M. Guignebert va jusqu'à dire (p. 244) que « l'esprit du judaïsme ne le poussait pas d'ordinaire à la propagande ». C'est peut-être s'avancer beaucoup. Voir A. Durand, *la Question juive dans l'antiquité* (*Études*, t. LXVI, 1895, p. 40); J.-A. Hild, *les Juifs à Rome devant l'opinion et dans la littérature* (*Revue des Études juives*, t. XI, 1885, p. 32 *sqq.*).

Propagande exclusive et destructrice des idées reçues, voilà bien le grief qu'énoncent contre le christianisme ceux qui estiment qu'il n'y avait de salut pour la société romaine que dans le *mos majorum*, et qu'en touchant à cette arche sainte on risquait de tout perdre. Mais encore, que valait ce *mos majorum*, je ne dis pas aux yeux d'un philosophe, mais aux yeux d'un païen tant soit peu capable de réfléchir? De la vieille religion italique, il ne restait plus rien. Le dieu Sterquilinus, le dieu Fabulinus, la déesse Potina, et tous ces dieux des Indigitamenta, aux dépens desquels Tertullien amuse parfois son lecteur, avaient fait leur temps. Du panthéon romain, restauré par Auguste, il restait les douze grands dieux, passablement hellénisés, d'ailleurs bien éclipsés par cette foule de dieux nouveaux qui venaient chaque jour, de l'Orient, leur disputer des adorateurs. On les encensait encore, mais on n'y croyait plus. Dans ce vague syncrétisme auquel les âmes inclinaient de plus en plus sous l'action dissolvante du mysticisme oriental, une seule chose restait debout : le culte personnel de César. Il avait rendu à Rome ce service de rallier les citoyens autour du Capitole déserté, de les enchaîner à un passé qui menaçait ruine, et de leur montrer dans un symbole vivant tout ce qui surnageait dans le naufrage des anciennes croyances, des anciens usages, de tout ce qui avait fait la force et la grandeur de la chose romaine. Voilà pourquoi les hommes de tradition s'attachaient désespérément à cet imposant débris, avec une énergie qui rappelle l'âme républicaine d'un Caton :

> Non ante revellar
> Exanimem quam te complectar, Roma, tuumque
> Nomen, libertas, et inanem prosequar umbram.

Or, un jour vint où, sous la poussée du christianisme grandissant, la statue du dieu parut chanceler sur sa base, aux yeux de ses adorateurs. Ce jour-là, entre le césarisme païen, appuyé sur trente légions, et le christianisme, armé du seul Évangile, la guerre fut déclarée. Elle devait se terminer par le triomphe du christianisme. Était-ce donc un si grand mal pour l'empire, et les habitudes d'esprit que cette nouveauté dérangeait, valaient-elles tout le sang qu'elles ont

fait couler? Poser une telle question, c'est, semble-t-il, la résoudre. Quoi qu'il en soit, dans la lutte qui s'ouvrait, le christianisme n'avait pas été l'agresseur. Car, s'il disait librement son fait au dieu, il demeurait fidèle au prince. Non seulement il n'attaquait pas le pouvoir, mais il lui préparait un fondement plus solide, en ruinant le mensonge officiel qui avait trop duré déjà et qui ne pouvait durer indéfiniment. En osant dire tout haut ce que bien d'autres pensaient tout bas, le christianisme déplaçait l'axe de la vie humaine; il substituait à l'adoration d'un homme l'obéissance envers Dieu; il ne supprimait pas le patriotisme romain, mais il l'enveloppait et le réchauffait dans les ardeurs d'un sentiment plus large, de cette fraternité chrétienne que les païens eux-mêmes ne pouvaient se défendre d'admirer. L'heure n'était-elle pas venue? C'était le temps où des juristes illustres, les Gaïus, les Papinien, brisaient l'étreinte du vieux droit et mettaient en bonne lumière la notion d'*équité*[1]; Tertullien n'était que l'écho de ces grands enseignements quand il consignait dans une page immortelle ce mot qui ne vieillit pas : « Une loi injuste ne mérite point le respect : *legis injustæ honor nullus*[2]. » On pouvait même nourrir l'espoir qu'un César éclairé, un déiste tel que Marc-Aurèle, comprenant le néant de sa propre divinité, y renoncerait de bonne grâce, se déciderait à chercher pour le vieil édifice de la constitution romaine un fondement moins fragile, et à dépouiller une auréole d'emprunt, sinon à incliner son glaive devant la croix. La tentative incomplète d'un Alexandre Sévère, peu d'années après Septime, montre ce qu'aurait pu être une telle entreprise, conduite par une main ferme. En donnant, ne fût-ce qu'au nom de la raison, un démenti solennel à sa divinité, l'empereur eût frappé un grand coup; il eût tué la vieille religion d'État et vengé l'honneur de l'humanité. Eût-il du même coup compromis l'empire? C'est au moins fort douteux. L'histoire dit seulement qu'un tel César ne se trouva point. Les questions que nous posions n'en restent

1. Cf. P. Krueger, *Histoire des sources du droit romain* (t. XVI du *Manuel des antiquités romaines*, traduit sous la direction de G. Humbert), p. 167-169; — Monceaux, p. 226.
2. *Ad nationes*, I, 6.

pas moins ouvertes : convenait-il d'engager plus longtemps le sort du monde sur une fiction aussi précaire que dégradante? Et ceux qui protestaient contre des apothéoses menteuses méritaient-ils d'être jetés aux lions comme traîtres et criminels de lèse-majesté, ou acclamés comme des émancipateurs?

On répondra peut-être qu'une telle émancipation était souverainement glorieuse, mais qu'il n'appartenait pas au christianisme de s'en faire l'instrument. Le fait est qu'on ne peut trancher ce débat sans se prononcer sur la valeur absolue de la religion chrétienne. La question s'imposait; M. Guignebert ne s'y est pas dérobé. Amené par son sujet à reviser les arguments traditionnels pour la divinité du christianisme, il résume à sa façon la pensée des Pères (p. 250-258), et, disons-le, il le fait avec une légèreté bien grande. Nous ne le suivrons pas sur ce terrain. Voici sa conclusion (p. 258) : « L'insuffisance rationnelle du christianisme était pratiquement, et au point de vue de son succès, un inconvénient minime, les hommes qui raisonnent demeurant toujours une exception assez rare. En définitive, considéré au seul point de vue de la logique humaine, il ne valait ni plus ni moins que beaucoup d'autres religions, et il répondait mieux qu'elles aux besoins religieux des hommes du temps. Il était, sans doute, aussi peu métaphysique que possible dans l'esprit de son fondateur; mais, grâce aux philosophes qui l'avaient adopté, il avait hérité de tout l'esprit philosophique et métaphysique des Grecs; il pouvait se présenter comme une espèce de philosophie révélée, et c'est ainsi que le concevaient Justin, Tatien, Arnobe, Tertullien lui-même... » Il serait superflu de faire ressortir combien ces paroles nous satisfont peu. Nous nous en emparons cependant, et nous demandons : Le christianisme étant ce que vous dites, n'était-il pas pour lui bien glorieux de se dresser, au nom de l'humanité avilie, en face du dieu César, et de lui dire : « Tu mens. Je reconnais ta mission divine, j'accepte ton commandement, quand il respecte ma foi et ma conscience; je ne puis aller plus loin[1] » ? Le christianisme n'eût-il

1. M. Guignebert veut bien nous dire (p. 144) : « En se réservant le droit

jamais fait que cela, ne fût-il pas le christianisme, il aurait encore droit à la reconnaissance éternelle du genre humain.

IV

Le lecteur qui nous a suivi jusqu'ici a pu être tenté de faire réflexion sur des hommes et des choses de notre temps. Ces rapprochements faciles, nous ne les cherchions pas; mais puisqu'ils naissent du sujet même, rien ne nous empêche de leur consacrer un épilogue.

Ce que le dieu César reprochait au christianisme, c'était de réserver quelque chose dans l'holocauste de l'individu à l'État. Ce que le christianisme refusait au dieu César, c'était l'adoration proprement dite; en d'autres termes, l'hommage dû à Dieu seul et dont l'attribution à un maître, qui n'est pas Dieu, implique pour le croyant une forfaiture.

Voilà pourquoi toutes les protestations de loyalisme ne servaient qu'à préciser davantage le terrain d'une opposition irréductible entre le pouvoir humain, qui prétend trouver en lui-même la source unique de tout droit, et la conscience religieuse, résolue à sauvegarder le domaine souverain de Dieu. C'est à briser cette opposition que le paganisme consacra trois siècles de persécutions, et le paganisme s'y usa.

Dès l'origine du conflit, les chrétiens avaient prévu ce dénouement. Les premiers apologistes, un Justin, un Athénagore, un Méliton, envisagent, avec un optimisme intrépide, l'éventualité d'une conversion de l'empire au christianisme. Tertullien, moins confiant, ne la mentionne que pour l'écarter aussitôt. « Les Césars, dit-il, auraient cru au Christ si les Césars n'étaient pas nécessaires au siècle, ou si des chrétiens avaient pu être Césars[1]. » Pensée brillante et subtile, dont, sans doute, il ne faut pas trop presser le sens, qui, en tout cas, ne liait pas l'Église, et qui devait être un

et le devoir d'examiner devant sa conscience toute loi humaine, de l'accepter ou de la rejeter, Tertullien avait une conception très haute et très vraie de la foi chrétienne; il sentait qu'elle devait échapper à la contrainte de l'Etat, parce qu'elle pose à l'homme une série de problèmes de conscience qu'il doit résoudre librement. » Prenons acte de cette excellente déclaration.

1. *Apol.*, 21.

jour démentie par les faits. Cette alliance du christianisme et du pouvoir, qui, au commencement du troisième siècle, semblait un rêve, fut consommée au quatrième. Nous n'irons pas jusqu'à dire que tout y fut bénéfice pour l'Église, et que, sous les fers dorés dont la chargèrent les Césars byzantins, elle ne se prit jamais à regretter l'ère des martyrs.

Quoi qu'il en soit, pour le christianisme, destiné à repasser plus d'une fois, au cours des âges, par le même cycle d'épreuves, la leçon a son prix. Elle lui apprend à ne pas s'émouvoir outre mesure de vexations que ne justifient ni sa morale, ni son culte, ni son attitude politique, ni son action sociale, mais que motivent son influence sur les âmes et la puissance d'expansion qui est en lui. Voilà ce qu'on ne lui pardonne pas, et ce qui provoque la jalousie implacable du dieu César.

Car ce personnage reparaît aux mauvais jours de l'histoire. Peu importe son nom : qu'il soit un ou qu'il soit légion, qu'il sorte d'une révolution militaire ou d'un scrutin populaire plus ou moins truqué, qu'il affecte les allures d'un despotisme personnel ou celles d'une démagogie légale, le dieu César se reconnaît au besoin de régner sur les consciences, de les courber toutes sous un même niveau, d'exiger pour lui-même un hommage illimité, et de ne tolérer la religion que comme instrument de règne. Son culte à lui, c'est l'athéisme officiel. Car adoration de l'homme ou absence totale d'adoration, sous deux noms différents, c'est tout un. Du moment qu'on supprime tout ce qui dépasse l'homme, pratiquement on aboutit à l'apothéose de l'homme.

Dès lors, malheur à toute adoration qui monte vers d'autres autels.

Une humble fille réclame le droit de se dévouer, sans récompense, au soulagement de toutes les misères physiques et morales, ou à l'instruction des enfants, et on la met hors la loi, parce qu'on la soupçonne de parler de Dieu aux vieillards et aux enfants. Un serviteur du pays réclame la liberté de faire élever ses enfants selon la foi de ses pères, et on lui dénie cette liberté, s'il prétend continuer de servir son pays. Un officier refuse d'employer son épée à une besogne qui blesse son honneur et sa foi, et l'on brise cette épée entre

ses mains. Un évêque, spectateur navré de la perversion des âmes, ne peut contenir le cri de son cœur, et l'on étouffe cette voix pastorale qui rappelle trop éloquemment des droits imprescriptibles.

Ce sont les œuvres du dieu César.

Il est dans son rôle historique; mais il ne s'arrêtera pas là, car à l'holocauste qu'il demande manquera toujours quelque chose, tant qu'il n'aura pas pris toutes ses sûretés contre tout réveil possible d'une indépendance quelconque, contre toute aspiration vers un idéal supérieur, contre tout appel à une justice dont lui-même ne serait pas la mesure. Il a raison ; c'est dans son rôle de dieu César.

Ce qu'il attend, ce qui seul peut satisfaire sa soif de domination, sa soif d'omnipotence, sa soif d'adoration, disons-le, c'est l'abdication pure et simple de la conscience chrétienne.

Cela, vous ne l'aurez jamais.

Adhémar d'ALÈS.

UNE
CONTROVERSE AU DÉBUT DU XVIIe SIÈCLE

JACQUES Ier D'ANGLETERRE ET LE CARDINAL BELLARMIN[1]

III. — LES SUITES DE LA CONTROVERSE

Le roi Jacques avait dédié son livre à tous les princes et États chrétiens; les destinataires accepteraient-ils ce présent? Pour beaucoup d'entre eux, la chose était plus que douteuse. Dès l'apparition du *Triplici nodo* la lecture en avait été interdite par Rome sous peine d'excommunication réservée. Tous les nonces auprès des cours catholiques devaient agir sur les princes, pour que le livre royal fût refusé par eux et sa vente interdite dans leurs États[2].

Aussi les ambassadeurs d'Angleterre, chargés de présenter au nom de leur maître son docte cadeau, reçurent-ils souvent un fort mauvais accueil. En Espagne les ministres prévinrent charitablement Cornwallis qu'il s'abstînt d'offrir le livre à Philippe III, le roi étant décidé à le refuser publiquement[3]. « En Savoye, écrivait tristement Asselineau dans une lettre à Duplessis-Mornay, le 15 septembre 1609, on n'a voulleu accepter ce livre; à Milan le comte de Fuentes l'a faict couper en pièces; à Florence le nouveau grand-duc l'a donné à l'Inquisiteur pour le brusler[4]. » A Bruxelles et à Vienne, l'accueil ne fut pas plus favorable[5].

Les Vénitiens venaient à peine de se réconcilier avec

1. Cf. *Études*, 5 mars et 20 mai 1903.
2. Döllinger, *Die Selbstbiographie des Cardinals Bellarmin*, p. 198. Bonn, 1887.
3. Aikin, *Memoirs of the court of King James I*, p. 321 *sqq*. London, 1822.
4. Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance*, p. 386. Paris, 1824.
5. *Roman Transcripts, Borghèse*, 90. Lettre de Bentivoglio, nonce à Bruxelles, au cardinal Borghèse, 27 juin 1609.

Paul V. Au cours de leur longue révolte contre son autorité, bien des propositions avaient été émises par leurs théologiens que le roi Jacques n'eût pas désavouées ; aussi l'ambassadeur anglais Wotton, très lié avec le fameux Paolo Sarpi et sa coterie, espérait faire agréer au doge un livre où la politique pontificale était si durement traitée. De fait, celui-ci accepta d'abord l'hommage du roi Jacques ; il dut vite revenir sur sa décision. L'Inquisition se remuait; elle signalait dans la *Préface Monitoire* mainte thèse calviniste, mainte page qui tournait en ridicule les pratiques de piété les plus chères au peuple vénitien ; elle menaçait d'un procès en règle si prompte réparation n'était faite du scandale donné par le gouvernement. Le doge s'exécuta ; il y eut défense de rééditer l'ouvrage dans le territoire de la République, ou de l'y mettre en vente. Le coup était dur pour Wotton ; dans sa colère il oublia toute mesure, déclara qu'après l'insulte faite à son prince il ne pouvait demeurer à Venise, et fit ostensiblement préparer ses bagages. Contarini, l'ambassadeur vénitien à Londres, alla trouver le roi Jacques et lui demanda s'il voulait vraiment faire un *casus belli* de cette affaire de librairie. Le théologien couronné ne pouvait pousser jusque-là l'amour-propre d'auteur; il désavoua son trop zélé ministre, et renonça au plaisir de voir son livre édité en pays catholique, et presque sous les yeux du pape [1].

Henri IV se tira avec sa finesse habituelle d'une situation qui en aurait embarrassé plus d'un autre. Il tenait beaucoup à conserver, avec la cour de Whitehall, des relations amicales ; par ailleurs, sincèrement dévoué à la foi qu'il avait embrassée, il espérait obtenir du roi Jacques, à force de bons procédés, plus de tolérance pour ses sujets catholiques. Nous l'avons vu, pendant les deux années que dura la controverse occasionnée par le serment d'allégeance, soutenir le rôle aussi méritoire qu'ingrat de pacificateur entre des adversaires également convaincus. Pendant que La Boderie, d'accord avec les ministres anglais, essayait de refroidir le zèle théologique du roi, M. de Brèves, à Rome, mettait toute son

1. Aikin, *op. cit.*, p. 322. Cf., dans les *Mémoires* de Duplessis-Mornay, deux lettres d'Asselineau et de Marbault (novembre 1609), p. 386 et 435.

éloquence à persuader à Paul V d'imposer silence aux polémistes catholiques.

L'insuccès avait été complet des deux côtés. Le roi comme le pape avait donné aux ambassadeurs de France les meilleures assurances de ses intentions pacifiques; mais ni l'un ni l'autre ne pouvait renoncer aux thèses qui lui tenaient le plus à cœur [1].

Dans les premiers jours de mai 1609, Jacques Ier faisait demander à La Boderie si son maître accepterait volontiers l'hommage du *Triplici nodo* réédité malgré les instances et les représentations du prudent ambassadeur. « Je répondis, écrit celui-ci, que quant à recevoir le livre, je ne pensais pas que, venant d'où il venait, et ne sachant ce qu'il contenait, il fut pour le refuser; mais que quant à le lire, au moins du tout, je ne le voudrais pas garantir, tant parce que ce n'est pas exercice où il prenne beaucoup de plaisir, mêmement en matière de théologie, pour laquelle il se contente de ce que les prédicateurs lui enseignent, que parce que rencontrant ces passages où l'on prétend prouver que le Pape est l'Antéchrist, chose du tout contraire à la religion qu'il professe, je ne savais pas s'il le voudrait faire [2]. »

La réponse était peu engageante; Jacques s'en déclara satisfait et fit partir pour Paris le précieux volume. La lettre suivante l'accompagnait. « Comme l'injuste procédure du Pape envers moy ne vous est pas incogneu, en deschargeant par ses brevets et défendant à aulcuns de mes subjects qui estoyent catholiques romains de faire le serment de fidélité envers moy, qui fust ordonné en mes Estats sur l'occasion de

1. Henri IV et ses ministres se montraient fort irrités de cette obstination de la cour de Rome à affirmer ses doctrines. Quelques mois après la mort du roi, Puisieux écrivait à La Boderie : « Nous ne saurions gagner cela sur Rome qu'on s'y abstienne de ces écrits qui sont si préjudiciables au public, et à la religion même. Ils croient que tous les autres sont ignorants en la raison d'Etat, et qu'à eux seuls la prudence de gouverner a été concédée. Ils pensent ainsi cependant qu'ils sont à leur aise, et que les pauvres catholiques d'Angleterre en pâtissent... Il est bien vrai qu'à Rome ils sont fort à leur aise, et ne sentent pas les incommodités que souffrent en Angleterre les pauvres catholiques. » (*Ambassades*, t. IV, p. 468; 13 novembre 1610.) — Après les réflexions faites plus haut sur les dangers du serment d'allégeance, je n'ai pas besoin de signaler l'injustice de ces critiques.

2. *Ambassades*, t. IV, p. 329; 27 mai 1609.

la trahison de pouldre, environ de trois ans et demy passez, aussy ne me puis-je souvenir de cest affaire que je n'aye occasion de vous tesmoigner combien je me sens redevable à vostre affection en ce point là... Vostre dict ambassadeur m'a aussi déclaré vostre advis et bon conseil, qu'il ne m'estoit nullement honorable de faire responce à ces calumniateurs ; et comme j'ay grand occasion de vous remercier très affectueusement, comme à présent je fais, de vostre aimable procédure envers moy, en toutte cest affaire, aussy vous puis-je asseurer qu'il n'entra jamais en mon entendement de me peyner de faire responce à ces gents-là ; seulement ay-je prins à cette heure occasion de publier de nouveau ma dicte apologie, en y mettant mon nom, pour montrer que je n'ay point de honte de l'advouer au monde ; y adjoustant aussi un aultre traicté en forme de préface par lequel je dedie mon dict livre à touts les roys et princes chrestiens... M'asseurant doncques que ce mien livre vous sera agréable, et que vous prendrez la peyne de le lire à vostre bon loisir pour l'amour de moy, je suis », etc.[1].

Conformément à ses instructions le nonce Ubaldini s'efforçait d'obtenir de Henri IV qu'il refusât l'hommage du roi Jacques ; à Rome Paul V parlait dans le même sens à M. de Brèves[2]. Le roi ne voulut pas faire cet affront à son frère d'Angleterre, et le 27 juin 1609, il répondait : « J'ay receu le xxie de ce mois une lettre du xve du passé par les mains de vostre ambassadeur, lequel m'a présenté aussi le livre dont il est faict mention en icelle, et m'a desduict les raisons qui vous ont meu de l'escrire. Je suis marry qu'il ayt fallu que vous ayés pris ceste peine, car je n'ay pas opinion que vous en retiriés la consolation et les advantages que vous en espérés. Véritablement les actions des roys sont subjectes à détraction comme les aultres, et quelques fois plus que celles des moindres, d'autant qu'elles importent et attouchent à

1. Éditée dans *The Fortescue papers*, edited by S. R. Gardiner, p. 3. London, Camden Society, 1871.

2. *Roman Transcripts, Borghèse*, 90. Le cardinal Borghèse à Ubaldini, 7 juillet 1609. — Brèves au roi, 22 juillet 1609. (Bibliothèque nationale, fonds français, 18004, p. 226.) — Sur toutes ces négociations, cf. F.-T. Perrens, *l'Église et l'État en France sous le règne de Henri IV*, p. 328 *sqq*. Paris, 1873.

plus de gens, et servent souvent de règle comme d'exemple à leurs subjects : c'est pourquoi elles ne peuvent estre trop justes ny trop éclaircies et justifiées entre les hommes. Néantmoins comme l'envie et la calomnie ont, en ce siècle depravé, plus de vogue souvent et d'authenticité que la vérité mesme, il est périlleux de soubsmettre au jugement public ce dont l'on n'est responsable qu'à Dieu seul et à sa conscience; et une trop curieuse justification aussy engendre souvent des effects contraires à notre expectation. Mais celuy qui en tels cas s'est contenté soy-mesme a obtenu la meilleure partie de son désir. Je veux croire qu'il en est ainsi advenu, de façon que je ne vous en diray davantage. Mais vous prieray toujours d'attendre de la continuation de mon amitié fraternelle tous vrays et sincères effects [1]. »

Le roi de France soumit le livre de Jacques Ier à l'examen de quatre théologiens, les cardinaux du Perron et de la Rochefoucauld, et les jésuites Cotton et Fronton du Duc. Ceux-ci reconnurent que le roi d'Angleterre, bien que son livre fourmillât d'erreurs, se montrait cependant plus modéré que les autres protestants. Henri IV, encouragé par cet avis dans ses tentatives de conciliation, fit continuer les conférences, et adjoignit aux théologiens déjà désignés le nonce Ubaldini. Ils devaient préparer les éléments d'une réfutation courtoise et modérée qui pourrait éclairer Jacques Ier. Dans ces conférences, le cardinal du Perron s'éleva violemment contre la politique adoptée à l'égard du roi d'Angleterre par Paul V et ses théologiens. On avait fait fausse route, en l'irritant par des réponses trop dures, et il méritait un tout autre traitement. Si on désirait une réfutation nouvelle, elle devait être confiée, non à un théologien de la curie, mais à un docteur gallican qui saurait, mieux que les Romains, garder la modération convenable. Ubaldini justifia son maître, en montrant que la persécution de Jacques Ier, plus hypocrite que celle d'Elisabeth, n'avait pas été moins funeste à ses sujets catholiques, et que le pape avait dû en conscience éclairer leur religion sur les dangereuses théories émises par le roi. Le nonce était d'avis

1. *Lettres missives de Henri IV*, t. VII, p. 731, 732. Paris, 1858.

qu'on ne composât pas en France de nouvelle réfutation, mais qu'un docteur français, habitué aux controverses, fût envoyé à Jacques Ier pour lui offrir amicalement une de ces discussions théologiques dont il était si friand; personne mieux que le cardinal du Perron n'était préparé à ce rôle. L'idée plut à Henri IV qui fit immédiatement sonder le roi d'Angleterre au sujet du voyage projeté. Jacques répondit qu'il serait heureux de recevoir à sa cour un théologien gallican; mais n'osait inviter un cardinal, la robe rouge ayant le don d'exaspérer les puritains nombreux dans son Parlement [1]. Comme Paul V désapprouvait de son côté le voyage du cardinal du Perron en Angleterre « pour en estre l'événement trop incertain et périlleux en une personne qui porte ceste qualité [2] », on ne donna pas suite au projet.

Pendant ce temps le roi Jacques, malgré toutes ses protestations pacifiques, multipliait les sentences d'emprisonnement et de confiscation contre ses sujets catholiques; Henri IV, commençant à voir clair dans la politique religieuse de son hypocrite allié, jugea que le temps des ménagements était passé, et se mit en quête d'un théologien qui fît entendre, contre les doctrines de la *Préface Monitoire* et du *Triplici nodo*, la protestation de l'Eglise gallicane. Ubaldini, qui se défiait de la Sorbonne, aurait voulu que cette mission fût confiée à un jésuite, « car pour une affaire de cette importance les défenseurs de l'autorité pontificale avaient besoin d'autant de piété et de prudence que de doctrine ». Henri IV pensait de même, et invita le célèbre P. Fronton du Duc à entreprendre ce travail. Fronton, alors tout occupé de ses belles éditions des Pères grecs, ne se souciait pas d'abandonner ce calme et glorieux labeur pour se lancer dans des théories sur le pouvoir des papes en matière temporelle; il n'était pas sans danger de toucher à ces questions dans le voisinage de la Sorbonne; le P. Cotton se dégagea avec la même prudence du périlleux honneur qui lui était proposé.

1. Toutes ces négociations sont racontées dans deux dépêches fort intéressantes d'Ubaldini, 7 et 21 juillet 1609. (*Roman Transcripts, Borghèse*, 90.)

2. Brèves à Puisieux. (Bibliothèque nationale, fonds français, 18004, p. 258.)

A leur défaut Henri IV choisit le dominicain Nicolas Coeffeteau[1]. Nous verrons bientôt quelle fut la contribution de celui-ci à la controverse engagée, et comment Jacques Ier apprécia ses ouvrages.

Plus que tout, le roi Henri désirait maintenir la paix dans son royaume, que les guerres religieuses avaient mis récemment à deux doigts de sa perte; et il redoutait pour ses sujets les irritantes questions soulevées par les écrits de Bellarmin et de son royal adversaire. Par un véritable jugement de Salomon, il interdit à la fois l'entrée de ses États aux écrits des deux antagonistes, et le cardinal, pas plus que le roi, ne devait avoir l'honneur d'une traduction française[2]. Les catholiques se conformèrent à la volonté de leur prince, et la traduction des écrits de Bellarmin relatifs à la présente controverse ne parut qu'en 1610, après la mort de Henri. Nous apprenons au contraire, par les mémoires de l'Estoile, qu'en août 1609 un calviniste français, Tourval, avait, sur la demande du roi Jacques, traduit le *Triplici nodo* et sa préface, et qu'en septembre, cette traduction, « nonobstant les défenses du Roy, instances du nonce du Pape, remonstrances et crieries des Jésuites, couroit et se vendoit, commençant à Charenton, où il en fut débité un bon nombre, premièrement à trois quarts d'escu, puis à deux, et finalement a vingt sols[3] ».

1. Ubaldini à Borghèse, 4 et 18 août, 13 octobre 1609. Le général des Jésuites, Acquaviva lui-même, avait écrit le 12 octobre 1609 au P. Fronton pour le décider à entrer en campagne contre Jacques; il n'y réussit pas.

2. *Mercure françois*, réédition, Paris, 1611, p. 369

3. L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, août 1609 (t. IX, p. 237); septembre 1609 (t. X, p. 14). — Il existe au Record Office (*Domestic. James I*, 55, 7) une curieuse lettre adressée par ce Tourval au roi d'Angleterre; il énumère ses bons et loyaux services, et conclut en se recommandant à la munificence royale. « J'ay faict des depens extrêmement grans, surtout en mon voyage de France, outre les peines et hazars, m'ayant falu courre de ville en ville, inconnu, pour l'impression du livre du Roy, prenant congé de tous comme pour revenir en Angleterre; et enfin, nul ne le voulant imprimer, pour or ou pour argent, contraint de retourner de nuit à Paris, m'y tenir caché trois mois au desçu de tous, hormis d'un seul chevalier Anglois, l'imprimer secrètement, tandisque les Jésuytes le faisoyent rechercher partout, non pour bien, ce croy je, de ceux qui s'en méloyent. Mais à Dieu ne plaise que j'épargne jamais ma vie pour le service du Roy ou de ce bienheureux pays de promission que j'ay aimé dès le ventre de la mère, et ou j'ay fait dessein il y a vingt ans de me sauver des playes de mon Egypte françoise et de la servitude romaine. »

Jacques Ier s'étant plaint aigrement à l'ambassadeur La Boderie de la réfutation dont ses livres étaient l'objet en France, et des interdictions qui les frappaient, Henri IV fit cette fière et spirituelle réponse qui devait être mise sous les yeux du roi d'Angleterre : « Vous lui dirés que comme il y a peu de personnes de la chrétienté égales en qualité au dict roy, qui soyent versées en telles matières, et capables d'en faire des livres comme luy, il a fallu y employer des docteurs en théologie, pour dignement s'en acquitter ; ce que j'ay voulu estre faict avec toute reverence et modération pour son respect, et qu'ainsy qu'il affectionne la deffense de la religion de laquelle il faict profession, il doibt croire aussy que nos consciences nous obligent de deffendre la foy en la croyance de la nostre, que vous luy ferés recognoistre estre tout autrement fondée et exercée qu'il ne la représente par son dict livre ; à quoy je me suis trouvé plus obligé que les autres, puisque j'ay reçu son livre ; mais que tant s'en fault que j'aye permis la dicte publication pour faire chose qui peust luy estre désagréable, et que j'ay eu tout autre intention ; que davantage il n'ignore pas que celuy qui entreprend de composer et publier des livres, principalement en matière de religion, est subject à estre contredict par personnes de toutes qualitez qui ont les lettres et la religion en recommandation. Je m'asseure que vous aurés rendu capable ledict roy de ces raisons, s'il vous a jetté en ces propos[1]. »

Après la mort de Henri IV, les livres et les idées du roi d'Angleterre connurent de beaux jours dans notre pays. Le Parlement de Paris, toujours hostile à la cour de Rome, profita de l'indignation soulevée dans toute la France par l'attentat de Ravaillac, pour condamner les doctrines ultramontaines sur le pouvoir du pape en matière temporelle, et rééditer les théories régaliennes de Jacques Ier. Le 26 novembre 1610, le grand ouvrage de Bellarmin contre Barclai[2],

1. *Lettres missives*, t. VII, p. 850. Paris, 27 février 1610.

2. Guillaume Barclai, écossais, professeur de droit aux Universités de Pont-à-Mousson et d'Angers, soutenait publiquement les doctrines du roi Jacques sur le droit divin des rois et leur indépendance absolue des papes en matière temporelle. Jacques lui offrit une forte pension s'il voulait venir

De Potestate summi Pontificis in rebus temporalibus, où le cardinal reprenait et développait les arguments qu'il avait opposés en 1607 à son royal adversaire, était dénoncé au Parlement. Les discours prononcés à cette occasion sont l'écho fidèle du *Triplici nodo* et de la *Préface Monitoire*. Le *De Potestate summi Pontificis* fut interdit dans tout le royaume, et défense faite d'en soutenir les thèses. Sur les représentations du nonce Ubaldini, et de Paul V lui-même, le décret du Parlement fut annulé par le conseil du roi, et Bellarmin, dans une lettre très digne, adressée à la régente Marie de Médicis, montra que ses doctrines avaient été professées par les plus glorieux maîtres de l'Église gallicane[1].

Dans son plaidoyer pour l'Université de Paris contre les Jésuites du collège de Clermont, Pierre de la Martelière, en 1611, sut tirer un grand parti des thèses ultramontaines de Bellarmin, et des divisions qu'elles avaient occasionnées entre les catholiques anglais[2]. Le 27 juin 1614, le chef-d'œuvre de Suarez, *Defensio fidei catholicæ adversus anglicanæ sectæ errores*, composé pour réfuter les écrits de Jacques Ier, était brûlé par l'ordre du Parlement de Paris devant le grand escalier du Palais ; quatre jésuites furent

se fixer en Angleterre en abjurant le catholicisme. Barclai refusa noblement. Quelques années après sa mort, en 1609, son fils Jean Barclai fit imprimer à Londres le grand ouvrage que son père n'avait pas osé publier de son vivant : *De potestate Papæ ; an et quatenus in reges jus et imperium habeat*. Bellarmin le réfuta l'année suivante. (Cf. Irving, *Lives of Scottish writers*, t. I, p. 214. Edinburgh, 1839.)

1. Sur toute cette affaire, très habilement exploitée à Rome par les agents de l'Espagne, on trouve de nombreux détails dans les lettres du nonce Ubaldini du 10 novembre au 23 décembre (Bibliothèque nationale, fonds italien, 1265, fol. 223 à 279) et celles de M. de Brèves et de l'abbé de Marquemont, auditeur de Rote pour la France (Bibliothèque nationale, fonds français, 18005, p. 417-435). — L'ambassadeur d'Espagne poussait Paul V à frapper des peines ecclésiastiques les parlementaires de Paris ; Bellarmin, loin d'appuyer ces manœuvres, « se montra fort modéré, et fut des premiers à rechercher qu'il ne se parle point davantage de cet affaire ». (Lettre de l'abbé de Marquemont, 23 décembre 1610, *loco cit.*, p. 435.) — Sa belle lettre à Marie de Médicis, conservée au même volume du fonds français (p. 415 *sqq.*), se terminait par ces lignes : « Sperandum est Majestatem Vestram, pro sua auctoritate et potentia, his remedium adlaturam ; et fore ut, regnante Ludovico XIII, ea concordia regnum inter gallicum Ecclesiamque Romanam vigeat, quæ regnantibus Carolo Magno Sanctoque Ludovico viguit. »

2. *Mercure françois*, t. I, p. 189.

contraints d'assister à l'exécution[1]. Le roi d'Angleterre éprouva une telle joie de trouver cet appui dans le royaume très chrétien qu'il fit traduire en anglais et répandre dans tous ses États les sentences du Parlement de Paris, précédées d'une préface violente contre la Compagnie de Jésus[2].

En 1615, maître Jacques fut sur le point de remporter une nouvelle et décisive victoire sur ses adversaires ultramontains. Il ne s'agissait de rien moins que d'imposer à toute la France le fameux serment d'allégeance origine de la controverse que nous avons racontée. Aux États généraux tenus à Paris, le tiers état inscrivit dans son cahier ce premier article. « Le Roy sera supplié de faire arrester en ses Estats, pour loy fondamentale du royaume, qui soit inviolable et notoire à tous, que comme il est recognu souverain en son Estat, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droict sur son royaume, pour en priver les personnes sacrées de nos roys, ni dispenser ou absoudre leurs subjects de la fidélité et obeyssance qu'ils luy doivent, pour quelque cause ou prétexte que ce soit. Que tous les subjects, de quelque qualité ou condition qu'ils soyent, tiendront ceste loy pour saincte et véritable, comme conforme à la parole de Dieu, sans distinction, équivoque, ou limitation. »

Tous les magistrats, tous les clercs du royaume, tant séculiers que réguliers, devaient prêter ce serment. La formule du tiers ajoutait : « L'opinion contraire, qu'il soit loisible de tuer et déposer nos roys, s'élever et rebeller contre eux, secouer le joug de leur obeyssance, pour quelque occasion que ce soit, est impie, détestable, contre vérité et contre l'establissement de l'Etat de la France, qui ne dépend immédiatement que de Dieu[3]. »

1. *Mercure françois*, seconde continuation (rééd. Richer, 1617), p. 441.

2. Le rédacteur des *Litteræ annuæ* de la province d'Angleterre pour 1614 raconte ces faits et ajoute : « Alii ipsum Summum Pontificem librum Suarii reprobasse; ac Patres e Societate Gallos multa pro Juramento et contra Suarium protulisse mendaciter dictitabant. Gloriabantur alii Jacobum regem clarissimæ doctrinæ suæ facem catholicis regibus regnisque prætulisse, qua modo Galli, brevi reliqui christiani principes collustrandi forent. »

3. Harangue du cardinal du Perron sur l'article du serment, prononcée

On le voit, les rédacteurs de l'article n'avaient pas fait grands frais d'imagination ; leur texte était la simple traduction de celui du roi Jacques, condamné sept ans auparavant par Paul V, réfuté par Suarez et Bellarmin ; mêmes attaques au pouvoir pontifical sous couleur de patriotisme ; même perfide mélange d'assertions orthodoxes et d'autres plus que téméraires. Jacques Ier avait fourni les éléments de l'attaque ; le cardinal Bellarmin fut l'inspirateur des champions de la cause romaine. Le cardinal du Perron, chargé de porter la parole dans la chambre du tiers, au nom des deux premiers ordres, se borna à reproduire les distinctions lumineuses par lesquelles son ami[1] avait déjoué les sophismes du roi d'Angleterre. Le 2 janvier 1615, il résumait la formule du tiers en trois propositions :

« 1° L'opinion qu'il soit loisible de tuer nos roys est impie et détestable. » — « Et de cestuy-là, nous en sommes tous d'accord ; et offrons de le signer, non de nostre encre, mais de nostre sang ; à sçavoir que pour quelque cause que ce soit il n'est permis d'assassiner les roys. »

« 2° Le Roy de France est recogneu souverain en son Estat, ne tenant sa couronne que de Dieu seul. » — « Et de cestuy-là, nous en sommes tous aussi d'accord. Car nous croyons que nos roys sont souverains de toute sorte de souveraineté temporelle en leur royaume, et ne sont feudataires ny du Pape, comme ceux qui ont reçeu ou obligé leurs couronnes à ceste condition, ny d'aucun autre prince ; mais

devant le tiers, aux États généraux de 1614. Réédition, librairie classique, 1826. Préface, p. v *sqq.* — Sur toute cette affaire du serment de 1615, cf. G. Picot, *Histoire des États généraux*, t. II, p. 200 *sqq.*, p. 372 *sqq.*

1. Le bruit courut, sur la fin du pontificat de Clément VIII, que le cardinal du Perron trouvait les *Controverses* de Bellarmin plus nuisibles qu'utiles à la cause catholique, les objections des hérétiques y paraissant souvent plus fortes que les répliques. Bellarmin, voulant en avoir le cœur net, écrivit à l'évêque d'Évreux, qui lui répondit par les protestations les plus cordiales d'estime et d'affection. Du Perron rappelait qu'il avait fait traduire en français les *Controverses* par son secrétaire Chatillon, puis ajoutait : « Il ne m'est jamais échappé une parole qui portât préjudice à vos solutions que j'ai toujours appelées les solides et pertinentes solutions du cardinal Bellarmin... J'ai toujours regardé vous et le cardinal Baronius comme les deux lumières de l'Église dans le siècle où nous sommes. » (P. Coudere, t. I, p. 120.) — On peut consulter, sur ces relations des deux grands controversistes, Döllinger, *Die Selbstbiographie...*, p. 94 *sqq.*

qu'en la nue administration des choses temporelles, ils dépendent immédiatement de Dieu, et ne recognoissent aucune puissance par dessus eux que la sienne. »

« 3° Il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droict sur son royaume, pour en priver les personnes sacrées de nos roys, ni dispenser ou absoudre leurs subjects de la fidélité et obeyssance qu'ils luy doivent, pour quelque cause ou prétexte que ce soit... L'opinion contraire est impie, détestable, contre vérité et contre l'establissement de l'Estat de la France, qui ne dépend immédiatement que de Dieu.

« Or c'est ce point-là que nous disons estre contentieux et disputé. Car vostre article contient la négative ; à sçavoir qu'il n'y a nul cas auquel les subjects puissent estre absous du serment de fidélité qu'ils ont faict à leurs princes[1]. »

Et le cardinal, empruntant aux traités de Bellarmin les éléments de sa démonstration, prouve, par de nombreux documents, que le droit public des peuples chrétiens a, pendant des siècles, admis ce pouvoir du pape sur les couronnes[2]; que les anciens gallicans eux-mêmes l'ont souvent reconnu[3]. Il fait vivement ressortir la dangereuse prétention qu'émettent les orateurs du tiers en prononçant, eux simples laïques, sur le dogme et la discipline de l'Église. « Cette doctrine attribue aux personnes laïques l'authorité de juger des choses de la religion, et décider que la doctrine qu'elle contient est conforme à la parole de Dieu, et la contraire impie, perverse et détestable ; mais mesme qu'elle leur attribue l'authorité d'imposer nécessité aux ecclésiastiques de jurer, prescher et enseigner l'une et impugner par sermons et par escripts l'autre[4]. »

Il rappelait les condamnations portées par Paul V contre la formule toute semblable proposée aux catholiques anglais par le roi Jacques, et ajoutait malicieusement : « Ce serment

1. Harangue..., p. 7, 8, 9.— 2. *Ibid.*, p. 10, 30. — 3. *Ibid.*, 30-48.

4. *Ibid.*, p. 49. — Richelieu, dans son livre *les Principaux Poincts de la Foy*, p. 163 (Paris, 1618), signale très justement le même danger de la démarche du tiers état : « Parce que la question estoit purement spirituelle, un corps composé de laïques n'en pouvoit cognoistre sans sacrilège, sans usurper les droits d'autruy, monter en la chaire de Moyse, mettre la main à l'encensoir. »

est comme le monstre d'Horace, qui a la teste d'une belle femme; c'est-à-dire le prétexte du service et de la seureté des roys; mais il a la queue d'un poisson, c'est-à-dire la queue d'un schisme et d'une division de religion. Et à la vérité il peut bien estre dict avoir une queue de poisson, puisqu'il est venu par mer, et à nage, d'Angleterre. Car c'est le serment d'Angleterre tout pur, excepté que celui d'Angleterre est encore plus doux et plus modeste [1]. »

Tous les évêques, tous les catholiques français dignes de ce nom préféreront s'exposer à toutes les peines, et à la mort même, plutôt que d'admettre un pareil engagement. Et c'est le pays qui souffrira de ces divisions. « Jetez les yeux sur les histoires de la France; et vous trouverez que toutes fois et quantes que nos roys ont esté en union, concorde et intelligence avec le Siège Apostolique, et que l'Époux, pour emprunter les termes de l'Écriture, a faict ses pâturages entre les lys, toutes sortes de grâces et bénédictions temporelles et spirituelles ont pleu sur eux et sur leurs peuples... Et au contraire lorsque nos roys ont esté séparez de l'union du Siège Apostolique, le lys a esté entre les épines et toutes sortes d'angoisses et d'adversitez nous ont assiégez [2]. »

On sait la suite. Le président du tiers état, Robert Miron, répondit en attaquant violemment toutes prétentions des papes sur le temporel des princes et se refusa absolument au sacrifice de l'article incriminé [3]. La reine Marie de Médicis évoqua l'affaire au conseil. Là, le prince de Condé s'efforça en vain de défendre le texte du serment; la reine ordonna de l'effacer du cahier du tiers; et on lui obéit. Le cardinal du Perron reçut de Paul V de chaleureuses félicitations pour la docte et vaillante harangue qui avait épargné à son pays une lutte pénible et dangereuse avec la cour de Rome [4].

(*A suivre.*) JOSEPH DE LA SERVIÈRE.

1. Harangue..., p. 86. — 2. *Ibid.*, p. 91.
3. *Mercure françois*, t. III, p. 311-320.
4. *Ibid.*, t. III, p. 330 *sqq.*

LETTRES
D'UNE
FRANÇAISE ET D'UNE CHRÉTIENNE

I

N'écrit pas des lettres qui veut : il y faut le don, qui ne vient ni des maîtres, ni des livres, ni des machines à écrire perfectionnées et coûteuses. Il y faut *l'esprit à écrire*, comme disait Louis Veuillot, qui eut cet esprit poussé jusqu'au génie. Une de ses amies et admiratrices, qui appelait la marquise de Sévigné « ma chère et incomparable maîtresse de l'art d'écrire[1] », Mme Julie Lavergne, eut également cet esprit-là, lequel ne court ni les rues, ni les ruelles.

On a publié bon nombre de *Correspondances* d'hommes fameux, de femmes célèbres, au dix-neuvième siècle; on a cueilli en gros volumes les feuilles légères qu'ils ont jetées aux quatre vents; et chacun sait qu'il n'y a rien de mieux, pour faire connaître le tout et le vrai d'une vie, quand cette vie mérite d'être connue. Les biographies sont, pour la plupart, des panégyriques ou des réquisitoires; les lettres sont un miroir. L'âme sincère s'y reflète et s'y livre naïvement, sans apprêts, sans voile; et, comme disait l'épistolier vaniteux Cicéron, une lettre ne rougit point : *epistola non erubescit*. Mais lorsque c'est une belle âme qui se révèle, une noble vie qui se raconte et dont le papier n'a pas à rougir, le recueil de ses lettres vaut infiniment plus qu'un miroir froid, muet, incolore. Et c'est le cas de Mme Julie Lavergne. Aussi bien, après l'épistolier hors de pair, son « ancien et fidèle ami », je n'en connais aucun au dix-neuvième siècle qui soit plus digne d'être loué et d'être lu[2].

Dans ses *Neiges d'antan*, ou ses *Légendes de Trianon*, elle

1. 22 février 1877.

2. *Correspondance de Madame Julie Lavergne*, recueillie par son fils Joseph Lavergne; t. I, de 1832 à 1871; t. II, de 1871 à 1886. Paris, Taffin-Lefort, 1902-1903.

esquissait d'ingénieux et délicieux récits en marge de l'histoire; dans ses lettres, elle conte son histoire et celle de son temps, mais sans y prétendre : car elle n'écrivait point pour tout le monde, pas plus que pour la postérité. Ses correspondants sont des proches ou des intimes; ceux-là seuls vers qui, suivant le mot de Mme de Sévigné, la plume, l'encre, le papier, le cœur, tout vole.

Dès le jour où elle sut tenir une plume et lui « faire boire un coup » dans l'encrier, Julie Ozaneaux commença d'écrire aux personnes qu'elle aimait. Nous avons plusieurs de ses jolis billets d'enfant, dans le premier de ces deux tomes bleus. Les pages datées du lendemain de sa première communion annoncent déjà l'épistolière aux vives saillies et aux généreuses pensées. Du reste, ces fêtes de Dieu et de l'enfance, qui arrachent de si douces larmes aux vraies mères, inspirèrent toujours à Mme Julie Lavergne des tableaux ensoleillés de foi et de grâce; par exemple, cette première communion de 1857, à Saint-Sulpice, où « les six cents petites filles formaient une guirlande de neige », une guirlande qui chantait. Hâtons-nous d'ajouter que l'une de ces fleurs blanches était sa fille aînée, celle qui devait être l'angélique Marie-Stella de Sion.

A part quelques jours de villégiature et de rares « voyages d'outre-Seine et d'outre-macadam », Mme Julie Lavergne gardait la maison, comme la matrone antique, — *domum servavit*; — elle aimait « le logis comme une carpe aime l'eau[1] »; et les deux pôles extrêmes de son existence étaient, d'une part, les jardins du Luxembourg, peuplés de « rossignols dépaysés mais contents[2] »; d'autre part, les jardins et le parc de Versailles, où les grandes eaux étaient si « étonnées de jouer en république ». L'église de sa paroisse, Saint-Sulpice, avec le confessionnal du P. Millériot, son directeur, près de la pyramide qui marque dans l'église le passage du méridien; puis sa maison dans la rue d'Assas, où Claudius Lavergne peignait sur verre des légions d'anges, de martyrs et de vierges; à quelques pas de là, le couvent de Sion; enfin

1. 27 avril 1864.
2. 9 juin 1855.

l'aimable *Chartreuse* de Versailles, où elle respirait l'air de l'ancienne France : voilà le cadre habituel de cette loyale vie, fidèle à tous les souvenirs de gloire, à toutes les traditions de l'art et de la patrie, à toutes les pures attirances de l'amitié.

Ses lettres éclairent et réfléchissent chacune de ses journées, comme elles traduisent son âme. Ses joies, ses deuils, ses goûts, ses espérances, ses travaux, tout y transparaît dans la lumière d'un style vivant qui court, qui monte et qui chante du côté du ciel, à la façon de l'alouette que Mme Julie Lavergne définit « un alléluia emplumé ». Un jour, à propos de ses contes où figurent tant d'honnêtes personnages d'autrefois, elle écrivait : « Rien de plus difficile à retrouver et à refaire que la biographie des honnêtes gens. Sur celle des coquins les documents pleuvent et sont soigneusement recueillis par ces *esprits balais* qui ne savent que ramasser les ordures[1]. » Sa propre biographie, en quatre chapitres : la chrétienne, la mère de famille, la Française, l'écrivain, on la ferait rien qu'à glaner des pages fleuries dans sa *Correspondance*, et ce serait un beau livre. Mais ce livre n'est plus à faire ; il existe ; les *Études* l'ont annoncé en temps et lieu[2], et l'Académie l'a honoré d'une couronne[3]. On peut néanmoins glaner encore et choisir dans ces deux volumes, tantôt des fragments d'histoire, tantôt des notes d'art, des jugements littéraires, des anecdotes piquantes, jetés au courant de la plume par cette femme croyante qui voit toute chose de haut et qui formule sa pensée avec un relief qui frappe, avec une vigueur qui saisit, avec un charme qui pénètre.

Ses appréciations des événements et des hommes, toujours motivées et justes, souvent profondes, jamais banales, nous ramènent parmi cette société forte dans la foi, qui, sous l'Empire et les premiers essais de la troisième République, affirmait sans biais ni détours les droits de Dieu et de la vérité, n'inclinant point vers les combinaisons d'un opportunisme catholique qui espérait faire « du vin de Bordeaux en mêlant l'eau bénite et le pétrole[4] ».

1. 18 janvier 1884. — 2. Mai et juin 1899.
3. *Madame Julie Lavergne, sa vie et son œuvre*, par Joseph Lavergne.
4. 20 février 1875. — « On aura beau doser ingénieusement le pétrole et

Cette tournure d'esprit, en éveil sur tout ce qui se passe autour d'elle, en France et au delà, se manifeste déjà dans ses lettres de jeune fille. Vers l'âge de dix-huit ans, elle raconte à son père comment on vient de lui souhaiter en famille sa fête de sainte Julie. Cela remonte, ne l'oublions pas, au temps du gouvernement de Juillet; on lui a offert deux orangers, un gros et un petit, avec une superbe tarte à la crème ornée de son chiffre; elle décrit ces belles choses, puis elle ajoute : « Ma fête a duré trois jours, comme si j'étais une révolution; mais j'aime mieux ma tarte à la crème qu'une revue de la garde nationale, et mes orangers en fleur que les éternels mâts qui reparaissent tous les ans sur le terre-plein du Pont-Neuf[1]. » Si, grâce à Dieu, elle n'était pas une révolution et si elle témoignait fort peu d'inclination pour les *trois Glorieuses*, ce fut surtout à partir de 1848 que Mme Julie Lavergne commença de mêler dans ses lettres les événements politiques aux menus faits de la vie quotidienne. Et, avouons-le, son début en ce genre fut une erreur. Elle voyait la révolution nouvelle à travers la robe blanche du P. Lacordaire, qui, peu auparavant, avait béni le mariage de Claudius Lavergne avec Julie Ozaneaux; ainsi s'expliquera-t-on son jeune enthousiasme : « Nous devons être très beaux de loin... Pas un nuage au ciel, pas un mauvais bruit sur la terre. Quant à notre dominicain, il a eu, à la sortie, une véritable ovation. C'étaient des cris de *Vive Lacordaire!* et des poignées de main à lui démettre le poignet. Il a bravement porté son froc blanc. Je m'y attendais, et je soutenais cela à quiconque depuis l'autre jour[2]. » Hélas! onze jours plus tard, Lacordaire descendait de la Montagne où il avait eu la naïve audace de s'asseoir, et il s'en allait, quelque peu désabusé, avec son froc blanc qu'il croyait être « une liberté[3] ». Et Mme Lavergne, désabusée à son tour, s'écriait : « Quelle

l'eau bénite, cela ne fera ni l'huile ni le vin qui seuls peuvent guérir nos plaies sociales. » (1er janvier 1879.)

1. 24 mai 1841.

2. 5 mai 1848.

3. Trente-deux ans après, Mme Lavergne notait ce détail qu'elle tenait du P. Lacordaire : « Il nous le dit lui-même : à peine assis auprès d'Arago, il l'entendit, à l'Assemblée nationale, dire à ses voisins de la Montagne : *Est-ce que vous ne jetterez pas ce calottin-là par la fenêtre ?* » (6 juillet 1880.)

guerre de cannibales, mon Dieu! » Les balles pleuvaient jusque chez elle, tandis que l'archevêque tombait sur les barricades. Désormais, on ne la reprendra plus à célébrer les bienfaits d'aucune révolution; et, dès ce moment, elle appelle de ses vœux, elle espère de toutes les énergies de sa patriotique confiance le retour de la monarchie légitime dans la personne du comte de Chambord, l'*enfant du miracle*, qui avait deux ans quand elle-même vint au monde. Aussi, le coup d'État du 2 décembre 1851 n'excite en elle que surprise et inquiétude :

... Hier, la séance de la Chambre a été insignifiante; ce matin les journaux la racontaient comme à l'ordinaire, avec l'accompagnement obligé de nouvelles diverses, chiens perdus, voleurs pris et voitures versées, lorsque les Parisiens ébahis ont vu, affiché sur tous les murs : la dissolution de l'Assemblée, le rétablissement du suffrage universel, l'élection du président et de deux Chambres fixée au 14 décembre, la présidence pour dix ans... Enfin, nous sommes en état de siège. J'aimais bien cet état-là avec Cavaignac, mais je n'aime rien du tout avec le président; c'est ma bête noire avec son aigle en cage et sa planche de Ham.

Dès le soir du 2 décembre, elle prévoit que le vainqueur de ce jour ou de cette nuit mémorable donnera du nez en terre, à côté de son aigle, qui cependant vole déjà de clocher en clocher.

Il est superflu et il serait fastidieux de reconstituer à coups de citations une histoire que nos lecteurs savent et ont vécue. Nous nous bornerons à signaler de-ci de-là un de ces mots qui peignent une situation et l'état d'âme de cette vaillante, comme aussi du monde où elle vit. Cela suffira pour montrer sa manière et pour mettre en goût de cette fortifiante lecture.

Voici, par exemple, la guerre d'Italie, où nos soldats étaient allés, sans le savoir, faire le jeu des ennemis du Saint-Siège et de la France : « Qu'un peu de gloire coûte donc de sang!... Nos pauvres évêques font chanter des *Te Deum* parce qu'il le faut bien et qu'après tout une victoire vaut mieux qu'une défaite; mais tout ceci est au profit de la révolution et elle dévorera qui la sert, encore plus vite que qui lui résiste[1]. »

1. 12 juin 1859.

Pouvait-on, au lendemain de Magenta et à la veille de Solférino, voir plus clair, penser plus juste, dire plus vrai? Ce n'est point Mme Lavergne qui saluera d'une prose délirante l'ère de la fraternité des peuples, ou le triomphe des machines, ou la prospérité, la paix, tous les bonheurs du monde, dans l'ouverture d'une Exposition universelle, — gigantesque bazar qui ne laisse guère, après sa clôture, que des déceptions et des dettes, avec l'indispensable balayage d'un lendemain de mardi gras. L'Exposition (en 1867), « c'est la réclame en action dans une Babel de papier peint ». Après l'ouverture banale de cette Babel par l'empereur Napoléon III, « tout l'enthousiasme s'est porté au buffet : on a mangé *universellement* ».

Par contre, dans ces Mémoires épistolaires, la pieuse chrétienne suit, avec une attention mêlée de respect, d'espoir et de saintes colères, les phases du Concile universel ouvert par le grand pape Pie IX. Les libéraux s'agitent, les politiciens clabaudent, les gallicans attardés remuent, à la façon de tout petits Atlas, ciel et terre, y compris les sept Collines; mais « le Saint-Esprit fera son œuvre, tandis que les hommes feront du bruit »; quand le dogme attendu sera proclamé, « tous ces revenants jansénistes, gallicans et brouillons, disparaîtront comme des hiboux au lever du soleil[1] ».

Mme Julie Lavergne ne connut en sa vie et n'admira que deux rois : Pie IX qui, dans la sérénité de sa foi et la majesté de son droit, disait : « Je regarde crouler le monde[2] »; et le comte de Chambord, affirmant les droits de Dieu par cette fière parole : « Il faut, pour que la France soit sauvée, que Dieu y rentre en maître, afin que j'y puisse régner en roi. » Deux mois après le jour où elle écrivait le mot sublime de Pie IX, le monde croulait sous nos pieds, la France s'abîmait dans des fleuves de sang. Et la généreuse patriote, élevant son âme à la hauteur des circonstances, s'employait sans forfanterie à semer la confiance autour d'elle. Le 16 juillet 1870, quelques heures après la déclaration de la guerre : « Or donc, ma fille, écrivait-elle, disons des *Ave Maria*, pré-

1. 22 mars 1870.
2. 23 mai 1870.

parons de la charpie et n'ayons pas peur. » Et le 31 juillet : « J'ai formulé la consigne ainsi : Le devoir veut qu'on parte et l'honneur veut qu'on chante. »

Elle chantait, elle priait; son fils aîné allait partir. Mais, malgré sa résolution de n'avoir pas peur, elle s'aperçoit vite que les destinées du pays sont entre des mains tremblantes. Le 11 août, elle écrit :

Après la séance de mardi dernier au Corps législatif, si j'avais été régente, j'aurais fait empoigner, la nuit, les treize députés de la gauche et je les aurais expédiés, avec ordre de les mettre sous clef, au château d'If; et, le lendemain, j'aurais ouvert la séance en disant aux députés : « Messieurs, si vous n'êtes pas contents, en avant les canons! » Mais Blanche de Castille et Anne d'Autriche ne sont plus imitées. Nos souveraines n'ont plus ni quenouille ni sceptre.

Elle suit avec angoisse et anxiété les désastres qui succèdent aux défaites[1]; elle souffre, elle attend, elle veut espérer, jusqu'au lendemain de Sedan et au matin de la République du 4 septembre; à partir de cette heure-là, elle craint tout et ne cessera de le répéter pendant quinze ans, jusqu'à sa mort : « Ma fille, nous voici en république, c'est-à-dire dans un vaisseau sans voiles, ni rames, ni pilote, et au milieu d'une épouvantable tempête : *Ave, Maris stella*, voilà tout ce qu'il faut dire. » Pourtant, elle croit aux suprêmes efforts de l'armée : « J'ai vieilli de dix ans depuis le siège; mais la victoire me guérira[2]. » Elle est demeurée à Paris avec son mari et ses enfants; la victoire ne vient point la guérir, et, d'autre part, « le gouvernement de la *débâcle nationale* a livré la France aux bêtes...; nous sommes sous le grand pressoir de la justice de Dieu ».

Mais au même temps où la justice divine effraye son âme, la miséricorde la rassure : « Les obus passent au-dessus de nos ateliers et de notre pauvre petite maison; ils tombent à droite, à gauche et au delà, faisant plus de bruit que de mal.

« Une des deux poules qui me restent s'est mise à pondre. C'est une bonne fortune. Les œufs se vendent deux francs pièce[3]. »

1. « Le jour même où le drapeau français quittait Rome, la défaite de Wissembourg ouvrait l'ère des désastres. » (8 août 1870.)
2. 8 décembre 1870. — 3. 26 janvier 1871.

Au beau milieu de la Commune, tandis que « le bagne règne à Paris », Mme Lavergne plante « des tulipes en fleur dans des éclats d'obus, comme un symbole d'espoir et de miséricorde »; et, déclare-t-elle, « tant que le bon Dieu n'aura pas donné sa démission, nous serons gais[1] ». Son style reste gai, sous les pluies de feu, non loin des ruisseaux de pétrole, et à l'heure où « les communards toujours ivres se jettent au-devant de la mort, comme les pourceaux de Capharnaüm dans la mer ». Et d'une plume alerte, elle note les menus faits de la Commune, hideux, sauvages, ou ridicules. Voici, entre autres, ce qui se passa vers la mi-mai à l'Hôtel-Dieu, où M. Claudius Lavergne alla contrôler sur place une singulière aventure que le bruit public transformait en miracle et qui était bonnement un imbécile exploit des « ânes rouges » :

... On a exagéré un fait tout simple. Toutes les inscriptions effacées transparaissaient sous l'enduit frais, celle de saint Landry surtout; si bien que le garde national qui barbouillait en fit l'observation. Le citoyen directeur, qui n'avait jamais entendu parler de saint Landry, y vint voir. Les religieuses lui dirent que saint Landry n'était ni un roi, ni un bonapartiste, qu'il vivait au quatrième siècle et avait fondé l'Hôtel-Dieu parce qu'il aimait les pauvres. « Eh bien ! fit le directeur, puisque ce Landry était un bon républicain, on laissera son nom. Effacez seulement le mot *saint* et mettez : *Salle du citoyen Landry*, en lettres rouges. » On obéit, mais cette belle opération ne réussit qu'à moitié. Le saint noir s'obstinait à reparaître sous le citoyen rouge. Le peintre, découragé, barbouilla le tout et on n'y voit rien qu'un peu de gâchis (18 mai 1871).

Après cette longue nuit de haines, de crimes et de sang, voici une aurore; après le gouvernement du bagne, voici enfin la France qui se ressaisit, qui choisit des mandataires dignes d'elle; qui s'agenouille devant Dieu, en même temps qu'elle se relève au-dessus des ruines; puis qui s'achemine vers Lourdes, en théories priantes et fières. Que de promesses pour un lendemain de gloire; que de clartés sur l'horizon et d'azur dans le ciel : « Le royaume de la sainte Vierge grandit, et cette France que l'on croyait morte n'était qu'endormie. La *chiennaille*, comme disait Joinville, a beau

1. 11 mai 1871.

crier, elle sera vaincue[1]. » — « Prends ton fusil, écrit Mme Julie Lavergne à l'un de ses fils soldat; comptes-en les pièces, sache bien le manier et viser juste surtout. Si le temps des pèlerinages est revenu, on peut espérer celui des croisades[2]. »

On pouvait l'espérer. Mais voilà que la chiennaille aboie encore; l'autorité fléchit aux mains qui la détiennent. Dans la *Correspondance* de Mme Julie Lavergne, la Française tremble à nouveau, parce que la chrétienne comprend que le royaume de Dieu s'éloigne de nos frontières : « Quand Dieu, dit-elle, prendra pitié de la France, il mettra le pouvoir dans une main ferme et chrétienne, et la Bête sera muselée. Saint Louis avait ordonné que la langue des blasphémateurs serait percée avec un fer rouge. Nos imbéciles pères de 89 s'écriaient : Quelle cruauté ! — Hé, messieurs, il en résultait qu'on ne blasphémait pas. Vous avez changé tout cela. Le blasphème mène à l'Institut... et à Sedan[3]. »

Par ses relations avec les hommes de foi et de tradition qui étaient alors le grand parti de l'ordre, par ses aspirations de plus en plus ardentes vers une renaissance de la monarchie très chrétienne, Mme Lavergne fut au courant des projets, des tentatives, des manœuvres et intrigues qui amenèrent le comte de Chambord à deux pas du trône et l'en éloignèrent brusquement. Elle a tout vu, tout entendu, tout suivi, avec une anxiété où passait toute son âme. Qu'on lise les lettres écrites de 1871 à 1875, elles montrent jusqu'à l'évidence que, si le prince n'a point régné, ce n'a pas été parce qu'il ne l'a point voulu, comme plusieurs l'ont dit, ou pour se consoler d'un grand malheur, ou pour se disculper d'une grande faute. Quant à la douleur de Mme Lavergne, elle se traduit avec une vigueur voisine de la cruauté; sa plume si délicate devient une arme à deux tranchants : contre le libéralisme bruyant et contre la timidité bourgeoise retranchée derrière son énorme rempart de prudence, « vertu de ceux qui n'en ont pas ». Les bourgeois « sont prêts à se prosterner devant le premier menteur venu qui leur dira : « Je viens

1. 27 octobre 1872.
2. 24 mars 1873.
3. 1er avril 1873.

« vous sauver. » Mais ils ne peuvent supporter l'idée d'un prince loyal et franc qui leur dit : « Je ne puis vous sauver « par un mensonge[1]. »

Et pour mieux accentuer sa pensée, elle invente, au trot de la plume, cet apologue dont la moralité éclate et navre :

... Le feu prit chez un ivrogne; il se mit à la fenêtre et cria au secours. Les voisins accoururent munis de seaux d'eau. « Arrière ! leur cria-t-il, j'ai horreur de l'eau. Apportez-moi du vin ou de l'eau-de-vie; sinon, je n'ouvrirai point. » Les voisins essayèrent de lui faire entendre raison; il se barricada chez lui et mourut dans les flammes.

Français qui prétendez finir la Révolution en nous imposant ses principes, ne vous moquez pas de cet ivrogne (24 octobre 1873).

Le 20 novembre 1873, les intrigues, les tergiversations, les demi-mesures, hélas ! et les longues espérances aboutirent au septennat du maréchal de Mac-Mahon : « Ces sept années... apparaissent bien en perspective, comme les sept vaches maigres du songe de Pharaon. Néanmoins des gens qui ont tant mangé de cheval au pétrole, se résolvent à ne pas trop bouder la vache maigre, même enragée[2]. »

Le loyal soldat que Mgr le comte de Chambord appelait le Bayard moderne, n'était qu'un soldat; le brave chef d'armée n'était point un chef de peuple; il ressemble, écrit Mme Lavergne, à « une girouette qui reste bien au faîte, mais n'abrite rien ».

Incomparablement supérieur à tous les hommes qui ont hérité de son pouvoir, mais ne sachant arrêter le flot impur qui monte, ni retenir la France qui tombe, le maréchal se démet et s'en va. Son départ est salué par l'épistolière indignée, d'un mot qui ressemble, je crois, à celui de l'histoire : « Ce gouvernement de Mac-Mahon finit misérablement. Il a refusé de voir Henri V, il a rappelé *l'Orénoque*, il s'est laissé mettre l'étiquette de 89; il est perdu, et c'est bien fait. Nous regardons passer la justice de Dieu[3]. »

La justice de Dieu passe toujours; et qu'est-ce donc que Mme Julie Lavergne aurait dit de ce que nous avons vu et voyons, si elle eût assez vécu ? Il serait superflu d'ajouter

1. 8 novembre 1873.
2. 22 novembre 1873.
3. Décembre 1877.

qu'à travers ces lettres, tous les hommes de quelque envergure ou notoriété sont nommés au passage, chacun à son tour, j'oserais presque dire chacun à sa place; des évêques, comme NN. SS. de Dreux-Brézé, Mermillod, Berthaud, Dupanloup, Darboy; des hommes de guerre, comme le duc d'Aumale, Lamoricière, Canrobert, Changarnier, hélas! et Bazaine; des religieux de toute robe : le P. Lacordaire, dom Guéranger, le P. Ratisbonne, le P. Gratry, le P. Millériot, directeur de Mme Lavergne pendant de longues années, son hôte pendant les mauvais jours de la Commune, et que sa pénitente apprécie en ces quatre lignes qu'elle adresse à sa fille religieuse, lorsqu'elle est envoyée de Paris à Marseille :

Le P. Millériot te fait son compliment. Il te trouve bien heureuse; il nous trouve bien heureux. Il ne manque à sa joie que de te savoir mangée par les sauvages. C'est un vrai fils de Saint-Ignace; impossible de s'endormir sous sa direction. Il me disait l'autre jour : « Allons, allons en paradis *à grandes journées* ! » Et certes il met cela en pratique. Dès trois heures, il est sur pied (20 décembre 1869).

Viennent ensuite des artistes, des gens de lettres, des hommes d'État ou soi-disant tels, comme Thiers, M. Wallon, Gambetta, Jules Simon et les autres Jules de fâcheuse mémoire. Enfin, quelques véritables grands hommes, par exemple, Montalembert, Louis Veuillot, le général de Charette, et des prélats puissants en parole ou en œuvre, comme Mgr Pie, Mgr Freppel, Mgr Guibert, Mgr de Ségur[1]...

Mme Lavergne eut l'immense et inguérissable douleur de survivre au prince qu'elle aurait voulu appeler son Roi, et au service duquel elle avait eu la joie d'offrir le plus jeune de ses fils. La mort du royal exilé broya son âme et brisa sa vie. Quatre jours après ce grand deuil, elle écrivait :

... C'en est donc fait, et la justice de Dieu a enlevé à la France coupable ce qu'Il lui avait donné par une sorte de miracle, gardé, montré, offert tant de fois : un prince semblable à saint Louis, un sauveur.

Cette mort me semble être la mort même de notre malheureuse

1. Mme Lavergne assista, avec plusieurs de ses fils, aux premières expulsions des religieux, mis hors la loi et hors de leurs domiciles par la troisième République à ses débuts; le 30 juin 1880, on chassait les Jésuites de la rue de Sèvres; elle était là : « J'ai vu M. de la Baume souffleter Pelletan, et si bien qu'il a roulé sur le trottoir... »

patrie ; c'est avec des larmes de sang qu'il la faudrait pleurer (24 août 1883).

II

On pourrait croire qu'une femme qui juge de si haut les hommes et les choses vivait toujours sur les sommets, oubliant ou n'entrevoyant que de loin les utiles réalités de la vie; que cette amie de Mme de Sévigné fréquentait un peu chez Philaminte ; enfin, que cette épistolière d'esprit chaussait volontiers les bas bleus sur semaine comme le dimanche. Il n'en est rien, Dieu merci. Mme Julie Lavergne aurait su, comme elle le dit gaiement, raccommoder ses bas, s'ils avaient des trous; et ces échappées de politique, qu'on pourrait intituler par endroits : *Considérations sur la France*, se trouvent mêlées aux préoccupations du ménage, aux récits d'intérieur, aux histoires de poules qui pondent et couvent, aux leçons d'éducation maternelle pour les enfants qui grandissent ; leçons puisées par cette vraie mère dans le catéchisme d'abord, puis dans l'admirable et délicieux *Traité de l'éducation des filles*.

Elle sait son métier de maîtresse de maison, infiniment mieux que toute la famille du bonhomme Chrysale, dont la philosophie tient en deux vers célèbres :

> Je vis de bonne soupe et non de beau langage ;
> Vaugelas n'apprend point à bien faire un potage.

Juste, je lis dans une lettre du 20 avril 1868 comment Mme Lavergne faisait un potage ; et ce potage-là, si je ne m'abuse, aurait émerveillé Berchoux, et rendrait l'appétit à la dyspepsie en personne. Mme Lavergne explique à une amie ce que c'est qu'un bouillon, un bouillon de famille, un bouillon idéal et pratique, le bouillon qu'elle fait à Versailles, dans sa *Chartreuse*, à trois pas de Trianon, en face des grands souvenirs qui hantent sa fantaisie et peuplent sa pensée. Voici la recette :

... Deux kilos, gîte à la noix, deux boules, sel, quatre litres d'eau fraîche, feu doux ; écumez avec soin. Quand il bout bien, y mettre trois carottes, deux navets, un panais, un peu de racine de céleri, une feuille de laurier, du thym, deux clous de girofle et une gousse d'ail.

Une heure après, trois poireaux coupés à la naissance du vert et faire bouillir doucement six heures en tout.

N'est-ce pas que le génie de l'écrivain ne fait guère tort à celui du cordon bleu ? Quant à la piété de la croyante, elle ajoute un charme singulier à la correspondance de la mère avec des enfants qu'elle élève dans la crainte et l'amour de Dieu — répétant maintes fois, pour leur âme et l'honneur immaculé de leur vie, l'héroïque souhait de Blanche de Castille et celui des chrétiens de jadis qui écrivaient dans leurs livres de raison : *Aut sancta, aut nulla.*

On ne saurait effeuiller ces choses intimes ; il les faut lire là où elles sont. Toute mère chrétienne y rencontrera de beaux exemples de courage et, au besoin, dans les jours de larmes, les plus puissants motifs de consolation. Cueillons-y ce simple billet d'étrennes, adressé à une petite fille de onze ans, en la nuit de Noël 1856 :

Je te donne, pour ton Noël, le dé dont ta bonne grand'mère se servait lorsqu'elle fit ta layette. Conserve-le toute ta vie comme un souvenir d'elle et de moi, et une exhortation au travail. Ce dé a été usé ; j'aurais pu le changer contre un plus beau, mais j'ai pensé que tu préférerais celui-là. Il sera facile de le réparer ; et je souhaite que tu l'uses à ton tour, en travaillant pour ta famille et pour les pauvres de Jésus.

Voici maintenant les premières lignes d'une longue lettre au P. Babaz, de la Compagnie de Jésus :

Mon révérend Père, il est bien vrai que le bon Dieu m'a déjà pris cinq enfants ; et, chaque fois, le sacrifice fut plus pénible au cœur de leur mère. Le petit Claudius ne vécut que juste assez pour être baptisé. Rose-Marie passa du berceau à la tombe en moins de dix jours. Louis mourut à dix mois foudroyé par le croup, et si beau, qu'en le couchant dans son petit cercueil, il me semblait voir l'Enfant Jésus endormi dans sa crèche. Puis vint la grande épreuve... (13 juin 1882.)

La grande épreuve, ce fut la mort de sa fille Lucie, religieuse de Sion, morte dans le printemps de la vie et la plénitude de la vertu. Sur les dernières semaines de cette enfant bien-aimée, et sur la mort de sa jeune sœur qui la suivit au couvent et au ciel, les lettres de Mme Lavergne sont nombreuses, détaillées, pleines de larmes et d'alléluia ; le cœur y déborde, la foi y surabonde, et la sainte joie. Ce n'est

pas en vain que presque toutes débutent par ce cri de fête : *Benedicamus Domino.*

La saine gaieté rayonne en cette correspondance, où l'on voit le ciel bleu sourire même sur des tombes ; où, malgré les heures de deuil si multipliées dans une longue vie, on espère « à tort et à travers » ; où l'écrivain affirme que « c'est une païennerie que d'être triste », et où elle répète l'axiome de son intrépide directeur, le P. Millériot : « Un saint triste est un triste saint. » De là, ces mille et une anecdotes qui fleurissent à chaque pli de lettre, comme les pervenches en avril sur les talus des bois. Dans un voyage de Paris en Artois, Mme Julie Lavergne a rencontré le bourgeois type et idéal, le *Coquelet* immortalisé par Louis Veuillot :

... Pour compagnie, nous avons eu jusqu'à Saint-Just, une dame fort bécasse et *Monsieur Coquelet* en personne, plus triomphant que jamais. Il n'a pas cessé de parler, trente lieues durant, racontant ses impressions de voyages aux bains de mer et aux Pyrénées, toutes les aventures de chapeaux que le vent a emportés, ou a failli emporter, de dessus le melon qu'il appelle sa tête...

Il est allé au théâtre... Il a vu : *Vlan, ça y est!* une pièce très drôle ; il s'est tant amusé qu'il a applaudi *des quatre mains.* O Coquelet ! c'est toi qui l'as dit; impossible de mieux te définir : mammifère, quadrumane et bourgeois ! (25 février 1866.)

Après l'anecdote du chemin de fer, l'anecdote de la rue ; l'histoire du fameux zouave Jacob, qui fit courir tout Paris, « Paris en Badaudois », comme disait déjà le joyeux Scarron :

Il donne des consultations gratuites chez un marchand de vin, magnétise les gens avec des roulements d'yeux et un langage du corps de garde. Il a un succès fou, tous les imbéciles y vont.

O bêtise humaine ! Dès qu'une sœur de charité, un pauvre curé donnent un emplâtre à un misérable abandonné, vite le médecin du canton leur fait un procès pour exercice illégal de la médecine. Dès qu'on parle d'un miracle de la sainte Vierge, les bons bourgeois et mesdames leurs épouses crient à la superstition. Et les voilà tous qui vont se faire bousculer et injurier par un zouave, et baiseraient ses guêtres, pour peu qu'il les en priât (septembre 1868).

Anecdote de la conférence publique : « J'ai assisté à une conférence faite par un professeur de philosophie, où j'ai entendu ceci : « L'homme se trouve vis-à-vis de son corps et

« de son âme et se dit... » Cela m'embarrassa tellement que le reste m'échappa. J'étais comme Scudéry écoutant Chimène lorsqu'elle dit :

La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau.

Scudéry voyait trois moitiés; moi, je ne voyais rien du tout en fait d'homme, étant ôtés le corps et l'âme. Quel était donc ce troisième personnage[1] ? »

Anecdote de la paroisse : « M. Ingres visitait les peintures de M. Pichon à Saint-Sulpice. Entre le curé, M. Hamon, qui désirait voir M. Ingres et qui, se présentant et se nommant à lui, le prie de lui donner son avis sur la chapelle de Delacroix. M. Ingres élude, dit que c'est un sujet délicat à traiter. Le curé insiste, le conjure de lui donner son appréciation sur ce peintre. Alors M. Ingres, le fixant d'un air tragique, lui dit : « Monsieur le curé, soyez-en bien persuadé, il existe « un enfer ! » Et il s'en tint là, laissant le curé tout abasourdi[2]. »

Artiste, femme d'artiste, Mme Julie Lavergne connut les meilleurs ouvriers de l'art contemporain ; elle les nomme tous, depuis les plus illustres, comme Ingres, le maître de Claudius Lavergne ; comme Flandrin, Orsel, ses amis ; jusqu'à Chenavard, auteur de la *Divina tragœdia* qui couvre dix ou douze mètres de toile ; et « que de bons torchons on eût pu faire avec[3] ! » Quelle lumineuse page elle écrit et combien de beaux souvenirs sur Ingres, le prodigieux chercheur de l'idéal, « dont le premier dessin exposé est de 1793, le dernier de 1866. Dans cette carrière presque surhumaine, la vaillante main du grand artiste ne s'est jamais reposée... Il cherchait le beau et il le cherchait avec un cœur pur; aussi, vers le soir de sa vie, Dieu s'est révélé à lui, et ses dernières années furent illuminées des clartés et des joies chrétiennes. »

Entre temps, Mme Lavergne émet, en courant et toujours de haut, ses vues ou ses critiques sur l'art religieux au dix-

1. 26 décembre 1881.
2. 24 avril 1873.
3. 3 mai 1869.

neuvième siècle. De ses vues, en voici une ou deux que pourrait signer un maître; elle écrivait au mois de février 1866 :

Je relisais, ces jours-ci, la légende de ce pauvre fou qui vivait en Bretagne, au treizième siècle, je crois, et sur la tombe duquel s'éleva un lis merveilleux portant écrits sur ses pétales les premiers mots de l'*Ave Maria*, seule et incessante prière que le pauvre innocent avait dite toute sa vie.

Toute église, il me semble, devrait être, comme le lis du Folgoët, l'expression du symbole clair et précis de l'intention qui l'a fondée. L'immense variété, l'inépuisable richesse de la liturgie se reflètent dans les monuments anciens. Dans ceux d'à présent, c'est toujours la même chose. Que le maître du logis s'appelle saint Laurent ou saint François de Sales, qu'il ait été roi ou martyr, rien, dans sa maison, ne rappelle son temps ni lui-même.

Plus vive encore est cette critique du *temple* parisien moderne bâti sous le second Empire; il s'agit de la très riche église de la Trinité :

Quelle sotte église ! Imagine-toi que le chœur est beaucoup plus haut que la nef, et que les bas côtés, au lieu d'être bas, sont aussi hauts, de sorte que l'on y accède par de larges escaliers découverts. Impossible, en regardant le prêtre, de ne pas voir le mouvement incessant des passants qui vont aux sacristies ou à la chapelle de la Vierge. La nef étant beaucoup plus large que le chœur s'offre tout entière aux regards de celui qui descend ces escaliers. Il y aura là de beaux espaliers de flâneurs. Dans l'ancien temps on entourait les églises de tombeaux : la vanité des choses d'ici-bas, le silence éloquent des tombes semblaient disposer les hommes à se recueillir pour entrer dans la maison de Dieu. Ces morts étaient ennuyeux et on mourait dans ce temps-là ; aussi nous avons changé tout cela, et nos églises sont entourées de jardins. Il en résulte qu'elles servent de promenade et de chauffoir à mesdames les nourrices. J'en ai vu une bande à la Trinité.

Quant aux peintures, elles sont affreuses. Il y a, entre autres, un pauvre prophète Daniel, mettant la main sur le mufle d'un lion, qui est bien le plus idiot modèle qu'on puisse voir. Cette église est splendide quant aux détails. L'or, le marbre sont prodigués, mais la lumière est si mal distribuée que l'autel est noir comme un chapeau en tout temps. Le soleil a beau tourner, pas un rayon ne peut arriver à le toucher, si ce n'est par derrière, de manière à le silhouetter tout en noir. Et les vitraux ? Qu'ils sont drôles ! Saint Joseph arrive à Bethléem, *donnant le bras* à une pauvre paralytique qui s'appuie sur lui de tout le poids de sa vieille personne endommagée. Et ce roi mage à bottes bleues, à nez rouge, c'est l'ogre qui va manger le petit Poucet ! (16 janvier 1865.)

Le critique littéraire, l'écrivain, chez Mme Julie Lavergne, mériterait une étude à part qui aurait son utilité, son intérêt, son charme. Nous savons, d'après sa *Correspondance*, où elle a pris son style ferme, ailé, sobre et pur; elle lisait, avec une passion qu'on ne peut trop louer, Mme de Maintenon, la Mère de Chaugy et les autres premières annalistes de la Visitation; mais avant toutes ces Françaises qui parlent et écrivent à l'ombre ou du cloître ou du trône, elle lisait la marquise de Sévigné. La Fontaine et Mme de Sévigné, voilà, pour cette Française du dix-neuvième siècle, le *nec plus ultra* du bon sens qui parle le bon style de France : « Les vers de l'un, la prose de l'autre, me charment comme du Mozart[1]. » Néanmoins son culte pour le génie épistolaire de la marquise n'allait point jusqu'à l'idolâtrie de la personne; désolée qu'elle était de voir l'illustre dame courir au Pont-au-Change sur le passage de la Brinvilliers l'empoisonneuse; plus désolée encore de savoir que cette chrétienne, petite-fille de sainte Chantal, feuilletait de vilains livres et avait la faiblesse d'en rire : « J'ai lu ses lettres complètes, et cela me la gâte. Décidément, il n'y a que le bon Dieu qui gagne à être tout à fait connu. J'admets aussi la sainte Vierge et quelques saints. Pour tout le reste, il n'y faut pas regarder de trop près[2]. »

Même sans y regarder de très près, quasi toute la littérature éclose en France depuis Louis-Philippe jusqu'à Jules Grévy ne gagne point à être connue des honnêtes gens. Mme Lavergne n'en voulut connaître que la fleur. Des malfaiteurs de plume, elle ne sait guère que le nom et l'ignominie de leur œuvre; mais cela, elle le sait et elle en dit ce qu'il faut dire. Ainsi elle a rencontré, par hasard, dans un compte rendu de l'excellent *Polybiblion*, dix lignes d'Émile Zola, et, « rien que pour avoir lu les dix lignes de ce vidangeur, je suis, écrit-elle, réconciliée avec les habillés de soie ».

Qui donc, parmi les critiques de métier, a jamais mieux apprécié *Notre-Dame de Paris* et la manière monstrueuse de Hugo romancier? « Dans cette *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo, il n'y a pas un personnage honnête, tout y est souillé, tout. Un enfant y paraît un instant, c'est pour mentir comme

1. 23 mai 1877. — 2. 25 février 1867.

un chien, l'amour maternel n'est entrevu que dans le cœur d'une fille perdue; la Esméralda est aussi bête que sa bique; Phœbus est stupide; Fleur de Lys niaise, sa mère aussi; et tous les autres bons à pendre. Avec cela, les théories les plus fausses sur l'art et la préoccupation constante de voir partout des monstres[1]. »

Si elle n'a lu que trois phrases de Zola, lequel ne peut apprendre rien de bon à personne, Mme Lavergne n'hésite point devant la lecture d'ouvrages sérieux, signés d'auteurs qui n'ont évidemment point toutes ses sympathies, mais où la vérité éclate, encore qu'elle éblouisse : « Je lis en ce moment le livre de Taine sur la Révolution. C'est un réquisitoire d'autant plus écrasant qu'il est froid. Taine, au fond, n'aime ni Dieu, ni l'Église, ni la France. Le rayon de lumière qu'il jette sur l'effroyable époque dont il parle, n'est pas de ceux qui réchauffent et fécondent, mais c'est l'impitoyable éclat de la lumière électrique[2]. »

A propos des *Contes* de Musset, voici une appréciation qui, pour n'être point du goût de certains raffinés, est bien celle d'une lettrée délicate, ayant, avec l'énergie de penser, le courage de traduire en langage pittoresque sa trop juste pensée :

Une femme du monde, bel esprit, dit-on, et à qui un de nos amis a fait lire mon *Clair de lune*, a déclaré que j'arriverais à bien faire si j'étudiais Musset. Je ne connaissais de ce poète que quelques jolis vers sur l'escalier de marbre rose et un admirable morceau sur Voltaire. Mme de R... me conseillant de lire ses *Nouvelles*, je les pris dans la bibliothèque de mon neveu, qui a de tout. J'essayai de lire et n'en pus achever une seule. C'est malpropre au superlatif, d'un style maniéré, faux, tantôt vulgaire, tantôt guindé, sentant le musc et la pipe; enfin une chose repoussante comme fond et comme forme, et où cependant on sent un talent enfoui. C'est comme une dentelle avec laquelle on aurait torchonné des ordures. Cela m'a dégoûtée; mais ces *Nouvelles* ont une telle réputation que je n'ose dire cette impression qu'à mon mari et à vous. J'ai renvoyé le livre et m'acharnerai à relire la Marquise, la Mère de Chaugy et sa couvée de colombes d'Annecy (18 septembre 1877).

Veut-on savoir comment, d'un trait de plume, elle carac-

1. 17 juin 1880. — 2. 9 juillet 1878.

térise les feuilles du boulevard qui torchonnent des ordures avec plus d'audace qu'Alfred de Musset et avec infiniment moins de talent. « *Le Figaro*... après avoir léché les pantoufles de Thiers, s'est précipité sur les bottes de Mac-Mahon et les escarpins du duc de Broglie. Il lèchera les savates de la canaille, si la canaille triomphe[1]. » On lui montra un jour un numéro de *la Lanterne*; après y avoir jeté un coup d'œil : « Je suis restée, dit-elle, étonnée de la stupidité de ce journal. Je croyais que le diable avait assez d'esprit pour en donner un peu à ses amis. Ou il est bien chiche, ou il est bien sot[2]. »

Combien d'autres jugements on pourrait aligner, où la fermeté du bon sens va de pair avec la vigueur du langage, et où le mot juste tombe de tout son poids, sans effort, sans recherche, et, comme disait Joseph de Maistre, selon les lois de la pesanteur. La mort de Louis Veuillot lui est une occasion de payer sa dette à cet « ancien et fidèle ami, le plus vaillant champion de la cause de l'Église ». Dans son deuil, Mme Lavergne jouit du triomphe qui environne le cercueil de l'athlète au grand cœur :

... La manifestation suscitée par cette mort dépasse tout ce que ses amis pouvaient espérer. C'est un concert d'éloges qui s'étend partout où l'Eglise compte des fidèles et d'honnêtes adversaires. Quant au talent, il est hors de pair et salué comme tel depuis longtemps. Sa mort lui vaut un regain de gloire que la postérité confirmera.

Pauvre Louis ! il a fait un rude purgatoire. Ne pouvoir plus ni parler ni écrire, quand l'esprit, resté lucide, frémissait du désir de combattre les ennemis de Dieu, plus puissants, plus actifs, plus perfides que jamais. C'était un supplice. Il souffrait avec cela, et la mort fut une délivrance pour ce lion enchaîné (20 avril 1883).

Et déjà Mme Lavergne annonce la publication des lettres de Louis Veuillot, lettres qui « le montrent tel qu'il était ». Elles le montrent bien en effet; y compris celle que, contrairement à ses habitudes, il écrivit à Mme Lavergne avec une plume d'aigle. Mais n'est-ce pas l'éloge qu'il convient de faire de cette correspondance où la mère, la femme d'esprit et de cœur, la patriote, la chrétienne surtout se montre si

1. 21 janvier 1874. — 2. 23 mai 1877.

bien telle qu'elle fut ? A diverses reprises, elle raconte dans les lettres des dernières années — les lettres de grand'mère — comment elle fut amenée à écrire ses gracieuses et fraîches nouvelles : *les Neiges d'antan*, les *Légendes de Trianon*, les *Fleurs de France*...; bref, une vingtaine de volumes où, selon son désir, elle n'a semé que de la neige et des lis. Mme Lavergne savait d'expérience que « Morphée ou le diable se partagent les revues à romans ». Elle voulut donc résolument combattre le diable et Morphée, en respectant deux choses très respectables, la vertu et l'histoire vraie. Abandonnant au sexe fort le souci de batailler d'estoc et de plume, elle aspire à l'utile et aimable gloire de désennuyer l'humanité malade, d'égayer son prochain qui s'ennuie, de pratiquer une huitième œuvre de miséricorde : *lætificare afflictos*.

A cette fin, elle prend la devise du grand évêque d'Angers : *Sponte favos*, et le style de saint François de Sales. Elle écrit au R. P. Babaz, le jésuite aux abeilles : « Sans user de l'aiguillon qui, en blessant les autres, nous tuerait nous-mêmes, avettes toutes simples, volons par tout le paysage, sans autre souci que de tirer du miel de la fleur de thym, herbe petite et amère, comme du royal calice des lis et des étamines des roses[1]. »

Les abeilles voyageuses des fleurs, cueilleuses de miel, hantent la pensée de l'épistolière, bourdonnent sur son papier blanc, se posent sur sa plume; comme dans cette lettre à sœur Marie-Stella qui, dans un coin de la Côte d'azur, soigne des ruches et des essaims de Provence :

Les petites avettes de saint François de Sales, exposées au vent terrible des montagnes d'Annecy, devaient avoir d'autres demeures que les abeilles du roi René. Consulte donc, de préférence aux savants, quelque bonne vieille Provençale, et ne ris pas si elle te dit, comme les montagnardes de l'Ardèche, que les abeilles ne se vendent pas, mais s'échangent contre des agneaux, de la soie, du fil ou des fruits et meurent quand elles entendent blasphémer.

Les abeilles sont sacrées; ouvrières célestes, elles travaillent pour l'autel, et leur œuvre, la cire vierge, accompagne toujours la divine eucharistie. Les superstitions populaires sont, à leur endroit, l'écho

1. 19 janvier 1877.

des traditions de l'antiquité. Si le nuage est doré, c'est qu'il reçoi encore le rayon de soleil que nous ne voyons plus.

Pour Mme Lavergne, l'idéal du romancier honnête, pénétrant, patriote, c'est Walter Scott : « Il aimait son pays, et son esprit fut la dupe de son cœur qui tressaillait aux souvenirs de l'Écosse catholique et royaliste d'autrefois. Je ne sais pas si le bon Dieu, exauçant ma prière, me donnera autant de talent qu'à lui; mais je sais que je défie Scott d'avoir aimé l'Écosse plus que je n'aime la France[1]... » Là-dessus, elle se propose d'aller glanant, à travers nos vieilles provinces, des légendes ou fleurs d'histoire qui fassent chérir la terre de France, « terre des saints et des braves, où les palais et les cathédrales germaient comme les lis[2] ».

Son rêve, elle l'a réalisé; et nous souscrivons au jugement que, voilà trois ans, portait sur « cette femme supérieure » l'éminent critique de *la Gazette de France*, M. Edmond Biré : « Ses œuvres feront vivre son nom. Plusieurs de ses contes et de ses nouvelles sont de véritables joyaux, d'aimables et purs chefs-d'œuvre. Mais nous ne la connaîtrons tout entière que lorsque nous aurons sa *Correspondance choisie*, dont la publication, je l'espère, est prochaine. Cette correspondance, j'en ai la conviction, consacrera définitivement la mémoire de Mme Julie Lavergne[3]. » Oui, cette correspondance consacre cette mémoire. Et nous croyons en avoir dit assez pour convier nos lecteurs à s'accorder le double plaisir que nous avons eu en lisant ces deux volumes et en les faisant connaître. Quant à l'éditeur, nous n'ajouterons qu'un mot qui sera toute notre louange. Par son culte filial pour une telle mère, et par le monument qu'il vient de lui élever, M. Joseph Lavergne a bien rempli le vœu que Mme Julie Lavergne formulait pour lui dans une de ses dernières lettres : « Que Dieu te donne, comme je le lui ai demandé pour toi : *cœur de prince et mains d'ouvrier*. Ton saint patron les avait. »

VICTOR DELAPORTE.

1. 20 mars 1877. — 2. 11 septembre 1880.
3. Avril-mai 1900.

EN MARGE DU DÉCRET DE MESSIDOR

M. le président du Conseil, qui a dans la complicité du « bloc » une confiance, hélas! trop justifiée, vient de déposer sur le bureau de la Chambre un nouveau projet jacobin. Bientôt, avec le lacet de la loi Waldeck, les religieuses enseignantes vont être étranglées.

De cette opération, à laquelle il invite les bourreaux du Parlement, M. Combes donne cette raison singulière « que l'existence » de ces congréganistes ne correspond « à aucun besoin public ». Et il ajoute, avec son habituelle impudence, qu'elles-mêmes en avaient conscience, puisqu'elles avaient si grand soin de ne point « se révéler aux pouvoirs publics ». Ne dirait-on pas que, depuis cent ans, les religieuses enseignantes ont vécu en criminelles tremblantes, blotties dans d'inaccessibles retraites, et qu'il a fallu, pour les faire sortir de ces nouvelles catacombes, tout l'esprit de M. Waldeck-Rousseau et toute la vigueur de M. Combes?

La simple vérité est que depuis le Concordat il a toujours existé des congrégations non autorisées, et que, Napoléon régnant, le décret de messidor est demeuré presque lettre morte. Ici même, je l'ai rappelé au sujet des Pères de la Foi [1]. On me permettra de refaire cette démonstration, en prenant comme exemple des religieuses non autorisées que Bernier, le négociateur du Concordat, promu au siège d'Orléans, n'hésitait pas à couvrir de sa protection épiscopale [2].

Après avoir raconté les faits, je tirerai quelques conclusions fort peu nouvelles, mais bonnes, je crois, à répéter.

*
* *

A la date du 8 thermidor an XII, Réal écrivait au préfet de Loir-et-Cher :

1. *Études*, 20 mars 1902.
2. Les documents inédits que je cite dans cet article sont tirés des Archives nationales et des archives de Loir-et-Cher.

Je suis informé, Monsieur, qu'il s'est établi, dans la ville de Blois, sous la dénomination de religieuses Carmélites, Ursulines et Dames de Sainte-Marie, trois associations qui ne sont point légitimement autorisées, et qui cependant, soumises au régime intérieur des anciennes communautés du même nom, semblent ne différer en rien de ces institutions supprimées.

Il serait difficile de croire que l'existence de ces nouvelles associations vous fût demeurée inconnue, et dans ce cas, Monsieur, j'ai lieu d'être surpris que vous ne m'en ayez pas instruit. Il est important que vous répariez promptement cet oubli par les détails les plus exacts. Ayez surtout soin de me transmettre les déclarations que les prétendues supérieures n'ont pas cru vraisemblablement pouvoir se dispenser de faire.

Le décret impérial du 3 messidor dernier ne permet l'existence d'aucune de ces associations qui ne se seraient pas préalablement soumises aux conditions qu'il impose. Il serait à désirer, sans doute, qu'il ne s'en fût point formé de telles. Je vous invite à ne mettre aucun retard dans les informations que vous allez prendre.

Recevez l'assurance de mes sentiments affectueux. RÉAL.

Le langage du conseiller d'État est catégorique. Il articule des faits précis, il invoque la loi, il dénonce le délit, il blâme la mollesse du préfet qui tolère, au chef-lieu même de son département, trois congrégations non autorisées.

Voici le plaidoyer *pro domo* qu'envoie à Réal Louis-Antoine-Ange Chicoilet de Corbigny, un Breton de Rennes, qui depuis l'an VIII était préfet de Loir-et-Cher :

Vous me demandez, par votre lettre du 8 de ce mois, des renseignements sur les associations de religieuses Carmélites, Ursulines et Dames de Sainte-Marie que vous êtes informé qui existent à Blois et qui ne sont pas cependant autorisées par les lois. Je vais vous donner à cet égard tous les renseignements qui sont en mon pouvoir.

Ces associations se formèrent immédiatement après la promulgation du Concordat. M. l'évêque d'Orléans se trouvait alors à Blois [1]. Je lui en parlai et je lui témoignai mon étonnement de ce qu'il autorisait des associations contraires aux lois, en les faisant administrer par ses prêtres. Le prélat me répondit que le gouvernement n'y mettait pas d'opposition, qu'il y avait de ces associations dans beaucoup d'autres villes de l'Empire, et notamment à Orléans, et il chercha à m'expli-

1. L'évêché d'Orléans comprenait alors les deux départements du Loiret et de Loir-et-Cher. Dès le 16 juillet 1802, Bernier se rendit à Blois pour y organiser provisoirement le culte. Il y revint en janvier 1803. C'est à l'une de ces deux dates qu'eut lieu l'entretien dont parle le préfet.

quer comment la forme de ces nouvelles associations n'entraînait pas avec elle la violation des lois relatives au culte. Il m'assura enfin que lui-même avait donné depuis peu le voile à une jeune personne qui entrait en religion.

Ces assertions et l'apparence de vérité qui les accompagnait me firent croire que le gouvernement tolérait ce qu'il ne voulait point autoriser ouvertement ; et ne recevant point d'instructions contraires de la part du ministre, je me crus obligé de souffrir cette violation des lois. Elle a eu des inconvénients à Blois, où une jeune personne, par exemple, a quitté sa famille et s'est associée à des religieuses par des vœux qu'elle croit aussi indissolubles que si les lois de l'État permettaient d'en former de tels.

Les choses en étaient là, lorsqu'a paru le décret impérial du 3 messidor. Tous les bons esprits en ont été satisfaits. Mais on y a remarqué une forme extraordinaire : c'est que l'exécution n'en était pas confiée à l'autorité administrative. Cette disposition particulière a mis ces associations sous la surveillance des procureurs impériaux seulement. J'ai déclaré au procureur général près la cour criminelle de mon département que les associations religieuses de Blois n'avaient rempli aucune des conditions prescrites par le décret du 3 messidor. J'ignore ce que ce fonctionnaire a fait pour remplir les obligations qui lui sont imposées. Je sais seulement que les associations existent encore comme par le passé.

Il ne me reste donc, Monsieur, qu'à vous assurer de mon sincère désir de voir exécuter les sages dispositions du décret du 3 messidor et de mon regret de n'en être pas chargé. Si vous avez de nouveaux ordres à me donner à cet égard, je m'empresserai de les remplir.

Corbigny se trompait. Le procureur impérial n'était point demeuré inactif : il avait dénoncé au grand juge les religieuses rebelles à la loi. Les bulletins de police en témoignent et aussi la lettre, qu'on va lire, de Réal à l'évêque d'Orléans :

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 13 thermidor que j'ai lue avec beaucoup d'attention, ainsi que la copie de celle que vous adressez à M. le ministre des Cultes [1].

D'après les éclaircissements qu'elles contiennent, je ne puis partager les inquiétudes du procureur impérial de Blois. Mais je ne puis m'accoutumer à voir les ex-religieuses prendre provisoirement possession d'un nom et d'un établissement que Sa Majesté seule peut créer ou autoriser.

Je suis loin d'approuver la partialité évidente du procureur impérial

1. Malheureusement je n'ai pu retrouver ces deux lettres de Bernier.

et je vais même prendre, à cet égard et auprès de lui-même, les informations nécessaires. Mais j'aurais désiré, et les convenances l'exigeaient, que les ex-religieuses dont vous m'entretenez ajoutassent aux bonnes dispositions qu'elles démontrent et à leur soumission au Concordat la même soumission aux lois toujours existantes qui abolissent et ne reconnaissent pas les ordres et les vœux monastiques. Vous m'annoncez bien qu'elles n'en font point de solennels, mais aussi vous ne me dites pas qu'elles n'en font point d'autres. Je vous prierai d'après ce de m'instruire de ce que vous savez ou pouvez savoir à cet égard.

Bien certainement il n'entre point dans mes intentions de troubler la tranquillité de ces vieilles filles ; mais aussi la tranquillité publique repose sur l'exécution des lois, et ces religieuses existent en communauté en contradiction avec des lois qui ne sont point rapportées.

Veuillez donc, Monsieur, vous charger de solliciter vous-même auprès de S. E. M. le ministre des Cultes, afin que nous sortions l'un et l'autre de cette situation fausse où nous place la non-exécution des lois solennellement reconnues. Il est bien important que nous ayons sur ce point une règle de conduite stable et uniforme. Et cette mesure est d'autant plus urgente que je vois, par votre lettre, que d'autres ex-religieuses, profitant de ce moment d'anarchie, ne veulent pas même recevoir le Concordat et se soustraient à l'autorité de l'ordinaire, ce qui cause un double scandale.

Par cette lettre de Réal, et par celle de Corbigny, qu'on a lue tout à l'heure, on peut entrevoir la position que prenait Bernier pour défendre les religieuses, reformant librement leurs communautés. S'il y avait là une « situation fausse », le gouvernement, nous le verrons, devait s'en accuser lui-même. Elle existait de son fait, et voilà pourquoi elle ne prendra pas fin. Ni Réal, ni Portalis n'y feront rien, ni Fouché lui-même.

*
* *

Le célèbre policier venait de reprendre au ministère sa place supprimée depuis deux ans. Dès son retour, il s'empressa de pourvoir à la stricte exécution du décret de messidor. Le 19 vendémiaire an XII, il envoyait à Corbigny la circulaire suivante :

Les renseignements qui me parviennent de différentes parties de l'Empire me font sentir la nécessité de vous rappeler le décret du 3 messidor an XII, qui ordonne la suppression de plusieurs congrégations religieuses.

Les Jésuites cherchent à s'établir en France [1]. Ils se présentent sous toutes sortes de formes, tantôt sous le nom de Pères de la Foi, tantôt sous celui d'Association du Cœur de Jésus, de Congrégation du Saint-Sacrement, etc.

Il faut mettre fin à toutes ces tentatives, qui ne peuvent que réveiller l'esprit de parti et renouveler les divisions religieuses, oubliées depuis longtemps.

S. M. l'Empereur ne permettra jamais l'établissement des Jésuites en France. Son intention est de ne reconnaître d'autres ministres des cultes que des prêtres séculiers.

Vous ne devez permettre la formation d'aucun couvent de l'un ou de l'autre sexe. Les anciennes religieuses peuvent se réunir et vivre en commun; elles peuvent également, dans l'intérieur de leur maison, se vêtir de la manière qui leur plaît, mais il leur est défendu de prendre des novices et de sortir en habit religieux.

Ces deux derniers règlements ne concernent aucunement les sœurs de charité et, en général, les associations qui, sous l'autorité du gouvernement, se consacrent au service des hôpitaux. Ces institutions sont trop utiles pour qu'on ne doive pas les encourager et leur donner même des facilités pour former des élèves.

Vous devez seulement vous assurer qu'elles sont dans la communion de l'évêque. Toute association religieuse qui n'est pas soumise à l'autorité ecclésiastique doit être dissoute sur-le-champ.

Je vous invite, Monsieur, à la plus grande exactitude dans l'exécution de ces différentes mesures, et à me rendre compte de toutes les infractions qui parviendraient à votre connaissance [2].

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon attachement.

FOUCHÉ.

Voilà qui était de nature à réconcilier Corbigny avec le décret de messidor. Quoi qu'il en soit de la compétence des autorités judiciaires, on fait appel à sa vigilance et à son zèle. Heureux de la commission qui relève son autorité administrative, le préfet s'empresse de communiquer au maire la circulaire du ministre de la police, en ajoutant ses instructions pressantes :

Je vous recommande de vous transporter dans les maisons de la ville où la notoriété publique annonce qu'il existe d'anciennes reli-

1. Plusieurs fois, et notamment dans les *Études* du 5 juillet 1902, j'ai fait justice de cette opinion.

2. On reconnaît aisément dans cette circulaire un écho d'une lettre de Napoléon à Fouché. (*Correspondance de Napoléon*, t. X, p. 16.) — La lettre de Napoléon lui-même est occasionnée par un rapport du préfet de police Dubois qui lui parvient à Trèves, en vendémiaire an XII.

gieuses réunies, afin de vous assurer qu'elles n'enfreignent aucune des conditions ci-dessus relatées... Occupez-vous sans délai, je vous prie, de la visite que je vous charge de faire, et ayez soin de m'informer aussitôt.

Un mois après, le maire de Blois n'avait pas bougé. Le préfet, impatienté, lui écrit :

Vous ne m'avez pas encore adressé le rapport sur les associations religieuses qui peuvent exister à Blois, que je vous avais demandé par ma lettre du 16 vendémiaire. Je suis très pressé d'avoir ce travail, et je vous invite de nouveau, très spécialement, à me le faire parvenir de suite.

Dès le lendemain, Corbigny avait satisfaction. Il recevait du maire une très longue lettre, qu'on me permettra de transcrire ici à peu près tout entière, parce qu'elle nous renseigne avec précision sur l'état des communautés religieuses, à Blois, en 1804.

Il existait à Blois, avant la Révolution, cinq maisons de ces ex-religieuses :

Celles dites Carmélites;

Celles dites de Sainte-Marie;

Celles dites Ursulines;

Celles dites Véroniques;

Enfin, celles dites Dames de l'Hôtel-Dieu.

J'ai visité les maisons dans lesquelles se sont réunies ces ex-religieuses.

Les Carmélites et les Sainte-Marie forment de véritables couvents, communautés, associations religieuses.

Tout ce qui constituait, en 1790, un vrai couvent, s'y trouve réuni :

1° Elles sont vêtues de l'habit de leur ancien ordre;

2° Elles ne sortent plus; tout ce qui s'observait pour les aliments, le vestiaire, le silence, les prières, les heures, etc., s'observe aujourd'hui religieusement et peut-être plus strictement qu'en 1790;

3° Elles ont des chapelles, et des prêtres qu'elles appellent leurs directeurs;

4° Il y a entre elles une parfaite subordination; on y voit des supérieures, dépositaires, économes, tourières, etc.;

5° Les anciennes sœurs converses sont réunies avec elles;

6° Elles reçoivent des novices;

7° Après les formes et les épreuves du noviciat, il se fait des professions et on prononce des vœux, qu'elles croient indissolubles, devant Dieu seul;

8° Les jeunes personnes se constituent des dots en numéraire, ou bien les parents en payent ou en promettent;

9° Les personnes qui ont prononcé les vœux prennent à l'instant l'habit de l'ordre...

Je passe aux ex-religieuses Ursulines.

Quelques opinions religieuses ont divisé ces dames[1].

Une section occupe la maison des ci-devant Minimes, acquise par Mme La Chauvinière, une d'elles...

Dans cette maison, tout annonce un ancien couvent, ancien costume, subordination, chapelle, prêtres, sœurs converses, novices, etc.

Comme les anciens statuts de cette maison prescrivaient gratuitement l'enseignement public, elles remplissent avec ferveur leurs obligations.

L'autre section de ces dames habite une ou plusieurs maisons de cette ville; mais point de costume, etc.

Au 1er frimaire, le préfet transmet à Fouché tous ces renseignements, copiant presque mot pour mot la lettre du maire, et il conclut :

Voilà, Monseigneur, tous les renseignements que je puis vous donner sur les associations religieuses qui existent à Blois. Vous remarquerez que trois de ces associations enfreignent ce que prescrivaient le décret du 3 messidor et votre lettre du 19 vendémiaire, et qu'elles reçoivent des novices, — ce qui a déjà porté du trouble dans plusieurs familles et prépare de graves inconvénients pour l'époque où ces personnes seront appelées à succéder à leurs parents.

Mais comme je l'ai déjà dit, dans le mois de thermidor, à M. le conseiller d'État Réal, l'exécution du décret de messidor étant spécialement confiée aux procureurs impériaux, je n'ai pas cru devoir agir pour réprimer ces infractions. Je me suis borné à informer la cour criminelle qu'elles existaient. En vous rendant compte, je me suis conformé à votre lettre du 19 vendémiaire, et j'attends, Monseigneur, les ordres que vous jugerez à propos de me donner à cet égard.

Le délit est nettement caractérisé et dénoncé par le préfet. De Paris, on va sévir pour faire respecter la loi. Ainsi peut-être eût agi M. Combes, s'il eût été ministre de l'Empire. Mais Fouché attendit... et, en 1806, les Ursulines et les Visitandines de Blois furent autorisées à continuer leur vie de religieuses et d'institutrices. Voilà comment la tyrannie impériale punissait une rébellion prolongée contre le décret de messidor.

1. Le maire fait allusion au schisme qui divisa la communauté, à la suite du mouvement qui entraîna l'abbé Habert, son aumônier, dans la *petite Eglise*. (Cf. Richaudeau, *les Ursulines de Blois*, t. II, p. 129.)

*
* *

Et les Véroniques et les Carmélites ? — Un état envoyé le 17 juin 1806 au ministre des Cultes les mentionne comme non autorisées. De même en 1807 et en 1808.

Que faisait donc Chicoilet de Corbigny ? Il faisait comme nombre de préfets de tous les temps. Volontiers il aurait dispersé ces nonnes, bien qu'en leur faisant visite il leur promît « le secours de sa protection[1] ». Ce qu'il appelait « sa philosophie » n'éprouvait qu'un mépris souverain pour des pratiques monacales bonnes tout au plus dans les âges d'ignorance[2]. Il était homme à dénoncer au gouvernement les sept cent soixante-neuf croix et les vingt-six statues que les catholiques s'étaient permis de relever sans prendre le visa de la préfecture. Ainsi faisait-il savoir en haut lieu que son zèle était prêt à toutes les besognes républicaines et qu'il saurait faire honneur à sa qualité de bleu de Bretagne. Malheureusement, ni Fouché, ni Portalis, ni Bigot de Préameneu ne parurent jamais s'inquiéter du péril que les Carmélites de Blois faisaient courir à la sûreté de l'État. L'ordre ne vint jamais de les mettre à la rue. Et lorsque Chicoilet de Corbigny mourut, le 29 avril 1811, les filles de Sainte-Thérèse, non autorisées, chantaient toujours l'office divin dans leur chapelle non autorisée, et dans leur école non autorisée enseignaient toujours à lire aux petites filles.

Survint à la préfecture de Blois un M. Christiani de Rovaran, ancien sous-préfet d'Asti.

Les temps n'étaient pas très sûrs pour l'Église de France : 1811 est une année fameuse par les grandes violences impériales. Les Carmélites de Blois pensèrent-elles qu'il serait bon pour elles d'avoir un abri légal ? Le nouveau préfet leur donna-t-il et promit-il sa bienveillance ? Le nouvel évêque — l'évêque nommé, Raillon — voulut-il, pour lui-même et pour les religieuses, prendre une précaution rassurante ? On peut

1. J'emprunte ce détail à une supplique que lui adressent les Ursulines pour qu'il les aide à toucher les termes échus de leurs pensions.

2. La « philosophie » de Corbigny est signalée au ministre des Cultes dans une curieuse lettre de Mgr Rousseau, ce prélat pourtant si débonnaire au monde gouvernemental de son temps.

imaginer tout cela. Bref, les Carmélites, après dix ans de séjour paisible dans un couvent que toute une ville connaissait, demandèrent au gouvernement la permission officielle de vivre. Tout le monde appuya leur supplique, et personne ne le fit plus chaudement que l'évêque d'Orléans, si ce n'est le maire, le sous-préfet et le préfet de Blois. Voici en quels termes s'exprimait Christiani de Rovaran :

Vu la demande des Sœurs de la Croix de la ville de Blois, dites de Sainte-Thérèse, tendant à obtenir de S. M. I. et R. un décret qui leur accorde l'état civil ;

Vu l'avis de M. le maire de Blois consigné dans son certificat délivré le 21 octobre dernier ;

Vu celui de l'auditeur au Conseil d'État, sous-préfet de l'arrondissement de Blois, sous la date du 30 du même mois ;

Considérant qu'il résulte de ces différents avis que les exposantes ont, dans tous les temps et dans toutes les circonstances, bien mérité de la ville de Blois ;

Qu'elles se sont livrées, depuis cinq ans, à l'éducation des enfants et que S. M. elle-même a déclaré aux personnes qui ont sollicité en faveur de ces dames que leur conduite était un *vrai passeport* pour obtenir l'état civil ;

Considérant enfin que les peines que les exposantes se donnent pour l'instruction sont un motif qui mérite un regard favorable de la part d'un gouvernement juste et bienfaisant,

Estime qu'il y a lieu de soumettre à S. M. I. et R. la demande des Sœurs de la Croix de la ville de Blois, sous l'invocation de sainte Thérèse, afin d'obtenir une existence civile.

Malgré de si beaux considérants Sa Majesté Impériale et Royale n'accorda point « l'état civil » demandé. Lorsqu'en 1813, l'évêque nommé d'Orléans, Raillon, en conformité du décret du 22 décembre 1812, sollicite une autorisation pour la chapelle des Carmélites de Blois, Bigot répond que ce serait approuver par le fait la congrégation, ce qui n'est point dans les intentions du gouvernement.

Et toujours non autorisées, les « Dames de la Croix, dites de Sainte-Thérèse », continuèrent à jouir paisiblement de leur couvent et de leur chapelle.

* * *

Sans posséder sur des affaires de même nature des dossiers

aussi complets que celui dont j'ai ici déroulé les pages une à une, on peut affirmer que le cas des religieuses de Blois est une espèce fort commune sous le premier Empire.

Au lendemain du Concordat, parfois dès l'an VIII, d'anciennes religieuses se réunissent et reprennent leur vie d'avant la Révolution. L'évêque le sait, le préfet le sait, les ministres le savent, Napoléon le sait. Malgré les lois expresses, l'autorisation n'est point demandée ou n'est point obtenue. La communauté n'en demeure pas moins comme inviolable dans son asile.

D'où vient cette situation ?

Est-ce simplement que, dans la pensée de l'empereur, de pauvres femmes ne pourront jamais créer de graves embarras à sa politique ? Non, ce n'est pas cela. Qu'on relise la lettre de Napoléon à Fouché, au lendemain du décret de messidor :

Il y a deux précautions à prendre pour ces religieuses : la première, de les connaître et de les bien surveiller pour s'assurer qu'elles ne sont point dirigées par des prêtres qui ne sont pas dans la communion de leur évêque ; car toute société qui s'écarterait de cette voie serait frappée impitoyablement ; elle est dans le chemin du crime, elle est dans les mains des scélérats, et il y a tout à craindre de filles mal conduites...

L'homme tout-puissant n'avait donc pas le mépris absolu des nonnes ; certain esprit chez elles l'auraient inquiété ; des fautrices de la *petite Église* lui auraient paru des criminelles d'État.

En outre, sauf pour les hospitalières, il ne voulait pas que les anciennes communautés de femmes pussent se perpétuer. Mais, d'autre part, il ne voyait pas d'inconvénient à la vie en commun des ex-religieuses. Or, comment empêcher ces cloîtres de devenir des noviciats ? — Je continue à citer la lettre écrite à Fouché :

Je vois, par exemple, que les religieuses de la Miséricorde, rue de la Chaise, n° 529, forment des élèves ; comment distinguer une élève d'une novice ? Mon intention est qu'on s'assure et que les élèves ne puissent porter un habit religieux et soient vêtues d'un habit ordinaire et qu'elles ne puissent pas avoir au delà de dix-huit ans. Toutes celles donc qui auront plus de dix-huit ans doivent être renvoyées de ces

maisons. Mon intention est qu'on les prévienne de sortir sous six mois, sous peine de voir la maison fermée et l'établissement dispersé.

Mais quel moyen prendre pour obtenir ces renseignements intimes? Est-ce que la police des mœurs va faire invasion dans les couvents, comme dans un tripot? — L'empereur poursuit :

Il faudrait avoir des ecclésiastiques dévoués et sages, avoués par l'archevêque, qui visiteraient ces maisons et les inspecteraient; ou que M. Portalis commît des hommes demi-religieux pour cet objet [1].

Des « hommes demi-religieux »! La trouvaille était rare. Et voilà pourquoi, sans doute, pareille brigade n'exista jamais à la Sûreté, sinon dans l'imagination de l'empereur. Et si, par aventure, elle eût existé autrement, les perquisitions de cette police extraordinaire auraient révélé au prix de quel abus de confiance ou de force le gouvernement pénétrait dans l'intérieur des cloîtres... Malgré donc tout son génie, si lucide et si fertile, Napoléon ne sort pas d'embarras; il s'égare dans ce champ de la vie religieuse où il prétend poser des bornes en seigneur et propriétaire. C'est qu'il oublie les deux instruments sans lesquels toute opération de bornage est ici impossible, je veux dire la Déclaration des droits et le Concordat. Heureusement que ces instruments sont aux mains de tout le monde. Les intéressés s'en servent pour limiter les prétentions de celui qui veut être maître de tout. Et lui, fort occupé d'ailleurs à travers toute l'Europe, se contente parfois de maintenir les droits de sa couronne, sur le papier.

Ce sont là choses fort connues. Mais nos adversaires ne se fatiguant jamais de nous opposer les décrets de l'empereur, pourquoi nous lasserions-nous de discuter encore?

*
* *

La Révolution a fait, entre autres, deux lois essentielles sur les congrégations : celle du 13 février 1790 et celle du

1. *Correspondance de Napoléon*, t. X, p. 16.

18 août 1791. Toutes deux sont une violation de la liberté perpétrée au nom de la liberté.

Dans une étude récente[1], M. Aulard attribue à de simples « motifs financiers » les « premières évacuations de maisons religieuses qui eurent lieu » sous la Constituante. C'est être inexact à force de minutieuse exactitude; et autant vaudrait presque expliquer la loi Waldeck par la fameuse caisse des travailleurs, ou la Révolution par le déficit du Trésor.

Il est bien vrai, le décret du 5 février 1790, pour ordonner la mise en vente des premiers couvents, ne s'appuie pas sur l'inepte et solennel considérant qui s'étale au frontispice de la loi de 1772 : « Un État vraiment libre ne doit souffrir aucune corporation. » Mais qui donc croira que cette formule fût tellement étrangère à la Constituante?

C'est le 17 décembre 1789 que fut déposé et lu par Treilhard un rapport dont l'évêque de Clermont devait dire à la tribune que, tout « en paraissant conserver les ordres religieux », il invitait « équivalemment à les détruire ». M. Aulard veut que ces graves paroles n'aient été qu'une feinte. Accusation gratuite et odieuse. Le projet Treilhard n'accordait « le moyen de se régénérer » qu'aux maisons « utiles aux sciences, à l'éducation publique et au soulagement des malades ». C'était supprimer à la fois, par voie d'extinction, tous les ordres contemplatifs et tous les ordres voués à la prédication. Quant aux ordres qu'on daignait conserver, leur condition légale était bouleversée. « Dans le moment où tous les regards se tournent vers la liberté, disait Treilhard, nous sommes loin de vouloir admettre une perpétuité de vœux que l'inconstance des esprits et l'instabilité des choses ne sauraient comporter. » Pour trembler sur le sort réservé aux religieux par la Constituante, il suffisait donc à l'évêque de Clermont d'entendre l'avocat corrézien, qui rapportait au

1. *Revue politique et parlementaire*, 10 mai 1903, p. 237. — Cet article, auquel M. Aulard a joint par manière d'appendice plus de 250 pages de documents, est devenu un volume publié chez Cornély sous ce titre : *la Révolution française et les Congrégations*. — L'auteur est partial et incomplet; il ne dit à peu près rien sur l'application des lois et il rend compte de leur discussion à sa manière. Mais son recueil de textes peut rendre plus de services que *la Congrégation* de M. Brisson l'austère, éditée pour le même prix, dans la même *Bibliothèque républicaine*.

nom du comité ecclésiastique. Car cet avocat ne parlait pas en financier, ni même en légiste, mais en homme politique de son temps, grisé par les sophismes de ces philosophes qui furent les vrais pédagogues de la Révolution française.

Portalis l'a justement remarqué, « sans partager le pouvoir législatif, ils ont été associés à l'esprit de la législation ». Par un concours de circonstances extraordinaires, ils se sont érigés en « une sorte de magistrature séculière qui jugeait les lois, les ministres et les princes, qui se donnait l'initiative de réformer tous les abus, qui blâmait sévèrement le mal pour se rendre populaire, qui savait même censurer le bien qu'elle n'avait pas recommandé, qui aspirait à devenir le régulateur de tous les pouvoirs, et dont les oracles semblaient ceux de la raison universelle[1] ». Le futur ministre de Napoléon avait quarante ans passés quand la Révolution éclata; il était en âge d'observer et il en avait l'esprit. Personne ne saurait contester son dire. Tout le monde sait, d'ailleurs, — et M. Aulard mieux que personne, — avec quelle furieuse rivalité, des rangs du clergé, de la noblesse et de la roture, cent esprits vaniteux et légers se jetèrent dans la voie ouverte par les philosophes et au bout de laquelle leur ambition ardente entrevoyait la toute-puissante « magistrature séculière » dont a parlé Portalis. N'est-ce point par le jeu d'un semblable mirage que nombre d'hommes dits politiques se ruent aujourd'hui vers l'anticléricalisme?... Ai-je besoin d'examiner si les philosophes du dix-huitième siècle étaient anticléricaux et détestaient les moines?

Ne soyons donc pas dupes des « motifs financiers » auxquels M. Aulard arrête si complaisamment notre attention. On avait besoin d'argent; pour en avoir, on vendit des couvents; c'est entendu. Et nous remercions le professeur de morale sévère qu'est M. Aulard de nous avoir rappelé la date exacte (5 février 1790) à laquelle les constituants se permirent d'oublier le vers de Crébillon :

Hérite-t-on, grand Dieu, de ceux qu'on assassine!

Mais que n'ose-t-on lorsqu'il s'agit de détruire « les repaires du fanatisme et de la servitude »!

1. *De l'usage et de l'abus de l'esprit philosophique*, t. II, p. 356.

Les constituants étaient d'intrépides libérateurs. Ils volaient « au secours du religieux fatigué de son état » pour rompre sa chaîne et lui ouvrir les portes d'un cloître qui n'était plus qu'une geôle. Avec La Rochefoucauld beaucoup jugeaient les couvents inutiles. C'était un de leurs « motifs philosophiques » de légiférer. Une telle philosophie ne laissait pas que d'être un peu sacrilège et contradictoire dans une assemblée où les gens d'extrême gauche s'indignaient, comme d'une injure, qu'on suspectât leur foi catholique. Mais par ailleurs cette philosophie signifiait que l'autorité civile n'entendait plus connaître de ce pacte intime lié entre Dieu et l'âme, dans l'inviolable sanctuaire de la conscience. Et c'est une conséquence que nous retournons contre tous les gouvernements qui ont prétendu faire un crime aux religieux d'être religieux.

*
* *

En matière de vœu la Révolution n'a laissé, en définitive, qu'un seul texte législatif : celui par lequel la Constituante décide que la loi ne reconnaît plus de « vœux monastiques solennels[1] ». La congrégation est prohibée[2], mais le vœu ne l'est point : le délit de vœu n'existe pas et ne saurait exister, par la raison péremptoire que le vœu reconnu par la loi est le seul que la Constituante entende interdire, et qu'un tel vœu ne se conçoit même pas lorsque le pouvoir déclare qu'il ne veut plus maintenir aux vœux de religion « leurs effets civils ».

Or, selon l'article 5 de la Déclaration des droits de l'homme, « tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché ». Il s'ensuit donc que dans ce pays de France, où la tempête de la Révolution a balayé et dispersé comme feuilles mortes tous les ordres religieux, les catholiques gardent la faculté légale d'émettre, s'il leur plaît, des vœux de religion. C'est bizarre, mais incontestable. Les engagements contrac-

1. La Constitution du 3 septembre 1791, la loi du 5 brumaire an II et la Constitution de l'an III, dans les articles où elles s'occupent des vœux, se réfèrent manifestement au décret du 13 février 1790 et en gardent la formule caractéristique : « La loi ne *reconnaît* pas. »

2. Surtout par la loi de 1792.

tés devant Dieu seul « sont hors de la compétence » de l'État; il « n'a pas le droit d'y mettre obstacle », disait Grégoire. Le gouvernement, observait de Bonal, ne peut avoir sur les vœux simples ni « influence ni action ». Et Portalis, après le 18 brumaire, ne tiendra pas un autre langage : il distinguera avec soin le vœu et la monasticité, le lien légal et le lien de conscience[1].

En sorte que, si on analyse avec exactitude la situation créée aux congrégations par la législation révolutionnaire, on est amené à formuler un paradoxe. Le législateur, « prononçant sur le civil », selon le mot de Grégoire, n'a atteint par ses décrets que les dehors, pour ainsi parler, de la vie religieuse : les effets civils des vœux, le port du costume, et jusqu'à un certain point l'habitation en commun. Aussi qu'est-il arrivé ? Arrachés de leurs maisons, les congréganistes, pour garder la vie conventuelle, ont franchi les frontières; ou bien, dispersés sur le sol natal, ils ont caché dans des maisons où des amis sûrs les abritaient comme des reliques, ce foyer inextinguible de l'amour de Dieu qui consumait leurs âmes vouées à la perfection et qui est la pure essence d'une congrégation. Et cette obstination à demeurer religieux quand même n'était pas seulement comme l'élan incoercible de la foi catholique. Un instinct très net s'y ajoutait que la liberté civile proclamée avec tant de fracas pouvait et devait servir à garantir les actes les plus sacrés de la conscience. Les pétitions écrites par d'humbles religieuses en sont la preuve. Et si les jacobins n'ont pas toujours tenu compte de ces revendications, il en faut seulement conclure qu'ils manquaient de justice et de logique; qu'ils déniaient aux religieux le bénéfice non seulement du droit commun, mais de la loi spéciale qui réglait leur sort.

La conduite de Napoléon fut à la fois semblable et différente : il autorisa des congrégations et il en supprima; il transcrivit dans ses décrets les lois révolutionnaires sur les vœux solennels, et il prétendit réglementer les vœux simples : toutes choses d'autant moins concevables qu'il était le signataire du Concordat.

1. La Cour de cassation vient de prononcer dans le même sens en son arrêt du 12 juin 1903.

*
* *

Il serait vraiment singulier que le Concordat, signé « pour le bien de la religion », eût diminué, au lieu de l'étendre, cette liberté des vœux respectée par ceux-là mêmes qui avaient pris à tâche de ruiner en France cette vieille foi catholique qu'ils appelaient « le fanatisme ».

En fait, de par la loi du 18 germinal an X, notre religion est celle « de la grande majorité de la nation »; le « libre exercice » en est garanti; la « profession particulière » que fait le gouvernement d'être catholique promet à l'Église « le plus grand bien et le plus grand éclat ». Entre toutes les confessions diverses qu'il peut plaire à l'État d'autoriser, la religion catholique a droit de sa part à un plus grand respect, à une protection plus attentive, à une bienveillance privilégiée. En ce moment, il y a je ne sais quelle amertume ironique à rappeler ces choses. Le ministère Combes, qui accuse le clergé de France de violer le Concordat de la façon la plus provoquante, n'a pas d'autre politique ni d'autre raison d'être que de froisser les consciences catholiques. Notre situation est meilleure, en droit, que celle de tous autres croyants ou incroyants ; et le gouvernement, qui prétend la défendre, s'acharne à la faire pire. Mais son acharnement ne suffit pourtant pas à biffer les textes du pacte séculaire qui nous abrite.

Nos adversaires de l'heure présente ont parfois témoigné de la surprise parce que les congrégations ont pris de bonne heure un développement inconnu aux associations quelconques. Le fait est éclatant, et il a sa raison profonde dans notre foi dont la vertu, pour être mystique, n'en est pas moins aussi indéniable que celle du « ferment » auquel il compare l'Evangile.

Montalembert, dont les yeux émerveillés avaient longuement contemplé les légions renaissantes des moines d'Occident, et dont le cœur avait été déchiré par le départ d'une fille aimée courant vers les cloîtres, a expliqué, dans une page superbe, comment se fait le recrutement des ordres religieux : C'est le Christ « aux bras sanglants » qui attire à lui les âmes généreuses éprises de la « folie de la Croix ».

Mais, sans parler de ces influences surnaturelles, si l'on veut expliquer la singulière liberté que, malgré les lois, les congréganistes ont toujours revendiquée et prise, à travers tout le dix-neuvième siècle, il faut dire que, dans le fond des consciences chrétiennes, demeure indestructiblement gravée, comme le titre d'une créance, la promesse solennellement faite à nos pères il y a cent ans. Avant la loi de 1884 sur les syndicats, avant la loi de 1834 sur les associations, bien avant — depuis 1802 — nous possédions, nous catholiques, un statut légal, écrit pour nous seuls, et en vertu duquel nous avions droit à la profession intégrale et publique de notre *Credo*, de notre Décalogue, de notre Évangile, sans avoir à subir d'autres entraves que celles que peut imposer une honnête police de la rue.

Les ministériels d'aujourd'hui ne comprennent pas ainsi le Concordat. Ils ne sauraient plus clairement démontrer qu'ils sont, comme on le leur disait récemment au Sénat, de « vrais bonapartistes ». Ils suivent les errements de Napoléon. C'est un hommage que celui-ci priserait peut-être si ses imitateurs n'étaient pas de Lilliput. Mais n'est-ce pas aussi la suprême disgrâce que puissent connaître des républicains que d'en être réduits à emprunter leur système de gouvernement à celui que leur virulente éloquence dénonce chaque jour comme le plus affreux des autocrates?

*
* *

Encore ne leur rend-on pas la justice qu'ils méritent, quand on leur reproche de copier l'omnipotence impériale. Ils dépassent César dans l'arbitraire et la violence.

Celui-ci avait le tort — méconnaissant tout ensemble les principes de la Révolution française et du Concordat — de subordonner à son bon plaisir la pratique de la vie religieuse, de vouloir inspecter les consciences pour savoir si elles se liaient par des vœux. Mais au moins lui plaisait-il parfois de tolérer ces vœux et d'autoriser les congrégations. Et puis, en marge du décret de messidor, pendant tout le règne de ce despote sans pareil, des religieuses non autorisées ont pu soigner les malades, faire la classe, chanter l'office, sans

*
* *

Il serait vraiment singulier que le Concordat, signé « pour le bien de la religion », eût diminué, au lieu de l'étendre, cette liberté des vœux respectée par ceux-là mêmes qui avaient pris à tâche de ruiner en France cette vieille foi catholique qu'ils appelaient « le fanatisme ».

En fait, de par la loi du 18 germinal an X, notre religion est celle « de la grande majorité de la nation »; le « libre exercice » en est garanti; la « profession particulière » que fait le gouvernement d'être catholique promet à l'Église « le plus grand bien et le plus grand éclat ». Entre toutes les confessions diverses qu'il peut plaire à l'État d'autoriser, la religion catholique a droit de sa part à un plus grand respect, à une protection plus attentive, à une bienveillance privilégiée. En ce moment, il y a je ne sais quelle amertume ironique à rappeler ces choses. Le ministère Combes, qui accuse le clergé de France de violer le Concordat de la façon la plus provoquante, n'a pas d'autre politique ni d'autre raison d'être que de froisser les consciences catholiques. Notre situation est meilleure, en droit, que celle de tous autres, croyants ou incroyants ; et le gouvernement, qui prétend la défendre, s'acharne à la faire pire. Mais son acharnement ne suffit pourtant pas à biffer les textes du pacte séculaire qui nous abrite.

Nos adversaires de l'heure présente ont parfois témoigné de la surprise parce que les congrégations ont pris de bonne heure un développement inconnu aux associations quelconques. Le fait est éclatant, et il a sa raison profonde dans notre foi dont la vertu, pour être mystique, n'en est pas moins aussi indéniable que celle du « ferment » auquel la compare l'Evangile.

Montalembert, dont les yeux émerveillés avaient longuement contemplé les légions renaissantes des moines d'Occident, et dont le cœur avait été déchiré par le départ d'une fille aimée courant vers les cloîtres, a expliqué, dans une page superbe, comment se fait le recrutement des ordres religieux : C'est le Christ « aux bras sanglants » qui attire à lui les âmes généreuses éprises de la « folie de la Croix ».

Mais, sans parler de ces influences surnaturelles, si l'on veut expliquer la singulière liberté que, malgré les lois, les congréganistes ont toujours revendiquée et prise, à travers tout le dix-neuvième siècle, il faut dire que, dans le fond des consciences chrétiennes, demeure indestructiblement gravée, comme le titre d'une créance, la promesse solennellement faite à nos pères il y a cent ans. Avant la loi de 1884 sur les syndicats, avant la loi de 1834 sur les associations, bien avant — depuis 1802 — nous possédions, nous catholiques, un statut légal, écrit pour nous seuls, et en vertu duquel nous avions droit à la profession intégrale et publique de notre *Credo*, de notre Décalogue, de notre Évangile, sans avoir à subir d'autres entraves que celles que peut imposer une honnête police de la rue.

Les ministériels d'aujourd'hui ne comprennent pas ainsi le Concordat. Ils ne sauraient plus clairement démontrer qu'ils sont, comme on le leur disait récemment au Sénat, de « vrais bonapartistes ». Ils suivent les errements de Napoléon. C'est un hommage que celui-ci priserait peut-être si ses imitateurs n'étaient pas de Lilliput. Mais n'est-ce pas aussi la suprême disgrâce que puissent connaître des républicains que d'en être réduits à emprunter leur système de gouvernement à celui que leur virulente éloquence dénonce chaque jour comme le plus affreux des autocrates?

*
* *

Encore ne leur rend-on pas la justice qu'ils méritent, quand on leur reproche de copier l'omnipotence impériale. Ils dépassent César dans l'arbitraire et la violence.

Celui-ci avait le tort — méconnaissant tout ensemble les principes de la Révolution française et du Concordat — de subordonner à son bon plaisir la pratique de la vie religieuse, de vouloir inspecter les consciences pour savoir si elles se liaient par des vœux. Mais au moins lui plaisait-il parfois de tolérer ces vœux et d'autoriser les congrégations. Et puis, en marge du décret de messidor, pendant tout le règne de ce despote sans pareil, des religieuses non autorisées ont pu soigner les malades, faire la classe, chanter l'office, sans

qu'il leur en ait coûté ni un sou d'amende ni une heure de prison. L'exemple des Carmélites de Blois, dont j'ai raconté l'histoire en commençant ces pages, est pris entre mille autres.

Nos hommes d'État se piqueront de ne point exposer la République à de semblables périls. Plus de congrégations non autorisées ni d'hommes ni de femmes. Et, en attendant que le Parlement vote de nouvelles proscriptions, nous assistons, chaque jour, au lamentable défilé des congréganistes, qui s'en vont laissant leurs écoles fermées, tandis que d'autres sont traînés, dans leur costume de « sécularisés », devant des commissaires ou des juges qui leur reprochent de contrevenir à la loi de 1902 ou de 1901 sur le contrat d'association.

Ici encore, César est dépassé. J'ai cité plus haut ses paroles et celles de Fouché. Aux yeux de ces deux hommes — qui ont laissé la réputation d'être assez regardants — il n'y avait pas « d'inconvénient » à laisser les « anciennes religieuses » se réunir, vivre en commun, pratiquer leurs observances et porter l'habit de leur ordre dans la maison qu'elles habitaient ensemble. Portalis écrivait même à Bernier que ce n'était point là « une congrégation ».

Portalis, Fouché et Napoléon ignoraient la juste portée du décret de messidor : les néo-bonapartistes de la majorité ministérielle le feront bien voir. Eux, après avoir mis les scellés sur les couvents, d'où ils auront chassé les religieuses, ils leur interdiront, en outre, la liberté de vivre ensemble où que ce soit, même si elles ne reçoivent pas de novices. L'empereur le leur aurait permis, c'est vrai; mais l'empereur n'était qu'un tyran.

En terminant ces pages, je reviendrai aux religieuses de Blois.

Dans la lettre de 1804, où il consignait les renseignements pris au cours de sa visite aux couvents de la ville, le maire disait au préfet Corbigny :

> On ne peut rencontrer de femmes plus honnêtes, plus aimant Dieu, plus soumises au Concordat; mais, en même temps, on ne peut en voir de plus ardentes et de plus ferventes à perpétuer leur ordre.

Elles pensent qu'un contrat libre, dans lequel n'intervient que la créature et Dieu, ne peut être réprouvé ni examiné.

Parmi les religieuses que les projets du ministère vont frapper durement, il n'en est point qui ne puissent se réclamer d'un semblable plaidoyer. Mais, d'être « honnêtes et aimant Dieu », cela ne correspond à aucun « besoin public » dans un pays où les Apaches envahisseurs d'églises et les politiciens véreux sont le nécessaire ressort du gouvernement. Et voilà pourquoi, sous le règne de M. Combes, il ne sera plus permis aux congréganistes de vivre en marge du décret de messidor.

PAUL DUDON.

BULLETIN D'ICONOGRAPHIE CHRÉTIENNE

Les plus anciens types du Christ. — Encore le Saint Suaire. — Les types des apôtres. — La sainte Vierge dans l'art italien. — Découvertes à Sancta Maria Antiqua. — Le *Sinopensis*, manuscrit très ancien de l'Evangile avec miniatures.

On a peine à comprendre que les premiers disciples de Jésus ne se soient pas préoccupés de conserver le portrait du Maître si ardemment aimé ; que ceux mêmes qui nous communiquent le plus abondamment ce qu'ils ont « entendu, vu de leurs yeux, contemplé et touché de leurs mains concernant le Verbe de vie », ne parlent jamais des traits de sa physionomie humaine. Pas un mot, dans les Évangiles et les Épîtres des apôtres ; pas une ligne, dans les productions authentiques de la génération directement enseignée par eux, qui nous aide à nous représenter l'aspect de son visage et de son corps mortel.

Serait-ce parce qu'on ne voulait pas diminuer aux néophytes ce bénéfice de la foi pure, dont le Seigneur parlait à l'apôtre Thomas : « Parce que tu m'as vu, tu as cru ; heureux ceux qui ont cru sans voir » ? L'explication la plus vraisemblable est sans doute l'éloignement que les Juifs éprouvaient pour toute espèce d'images, en conséquence d'une interprétation rigoureuse du premier précepte du Décalogue. Si les apôtres n'ont point partagé ce sentiment, exagéré chez leurs compatriotes, ils ont pu au moins le ménager. Il semble, d'ailleurs, qu'indépendamment même des scrupules religieux, le goût des représentations artistiques n'existait guère chez les Juifs. On comprend ainsi que, dans les premières communautés chrétiennes, le besoin ne se fît pas sentir d'une image du Sauveur.

Il en fut autrement dès que l'Évangile pénétra parmi les païens : Grecs, Romains, Orientaux étaient trop accoutumés à voir leurs idées religieuses traduites par l'art sous toutes ses formes, pour se contenter d'un enseignement qui n'eût point parlé à leurs yeux. Aucun principe de la nouvelle loi n'empê-

chait de leur donner satisfaction : combien largement l'Église la leur donna, les catacombes en témoignent.

Dès le second siècle, au moins, l'image du Sauveur fut peinte sur les parois des cimetières souterrains de Rome. Mais rien ne prouve que les auteurs de ces monuments les plus anciens de l'iconographie chrétienne aient été guidés par une véritable tradition. Le contraire doit s'inférer plutôt de la manière dont les docteurs du même temps parlent de la physionomie humaine du Christ. La plupart, ou du moins les plus célèbres d'entre eux, tiennent que le corps mortel de Jésus était dépourvu de beauté physique ; mais ils ne justifient cette opinion que par certaines interprétations de textes bibliques (notamment d'Isaïe, LIII, 2) ou par des raisons de convenance[1]. Quelque valeur qu'on accorde à ces arguments, qu'il est permis de trouver peu concluants, parfois même singuliers, ils prouvent que ces Pères ne connaissaient pas de témoignage historique ou vraiment traditionnel sur le portrait de Notre-Seigneur.

Les artistes primitifs, naturellement, n'en étaient pas mieux informés que les docteurs de l'Église. Alors où ont-ils pris leur inspiration ? Ils se sont bien gardés de suivre ceux qui veulent que le Christ ait été laid ; manifestement, au contraire, ils ont visé à le représenter beau. Le problème se complique par le fait que le type a subi entre leurs mains des variations très considérables. Les plus anciens monuments, au deuxième et au troisième siècle, montrent le Sauveur surtout sous le symbole du bon Pasteur, et *jeune*, *imberbe* ; au quatrième siècle, il est plus communément représenté comme un homme mûr et barbu, et ce type finit par supplanter complètement le premier. Bien des explications ont été données de ces faits.

Dans un travail d'une documentation considérable et enrichi de figures nombreuses et soignées[2], M. J.-E. Weis-Liebersdorf expose et discute ces différentes explications. Il conclut, pour sa part, que le type du Christ jeune et beau provient de l'influence des récits légendaires concernant Jésus-Christ et ses

1. Voir la note des Bénédictins sur Origène, *cont. Cels.*, VI, 75-77 (Migne, *P. G.*, t. XI, col. 1410) ; aussi l'article du P. L. Gaillard (*Études*, t. XLIV, p. 531).

2. *Christus- und Apostelbilder. Einfluss der Apokryphen auf die ältesten Kunsttypen.* Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1902. Grand in-8, 124 pages, 54 gravures. Prix : 5 francs.

apôtres, en particulier des Actes des apôtres apocryphes. On sait combien les productions de ce genre ont été nombreuses dans les premiers siècles, et comment, en dépit des efforts de l'autorité ecclésiastique pour les supprimer, plusieurs ont gardé la vogue populaire jusque durant le moyen âge.

Ces récits offrent de fréquentes apparitions du Christ, et constamment ils le font apparaître sous la figure d'un beau jeune homme ou d'un jeune garçon. Les textes réunis par M. Weis-Liebersdorf sont assurément curieux ; mais sont-ils décisifs pour sa conclusion? Une première objection, qu'il se fait lui-même, mais en passant là-dessus un peu légèrement, c'est que les scènes représentées dans les catacombes sont empruntées exclusivement aux récits canoniques, jamais aux apocryphes.

Autre difficulté : le savant écrivain suit l'opinion, récemment encore presque générale parmi les critiques, d'après laquelle les légendes dont il s'agit seraient d'origine gnostique. Ce serait donc chez des hérétiques, et des hérétiques de la pire espèce, que les artistes chrétiens primitifs auraient cherché leurs inspirations, et l'Église, qui a poursuivi si vigoureusement le gnosticisme, lui aurait laissé librement faire une sorte de propagande par l'art, jusque dans les lieux si vénérés de la sépulture des martyrs et même du culte. La chose est bien invraisemblable, même en admettant, comme l'insinue M. Weis-Liebersdorf, que l'art chrétien serait entré dans la voie montrée par les artistes gnostiques pour enlever à l'hérésie le prestige qu'ils lui donnaient parmi les masses populaires.

Mais l'influence des apocryphes dont il s'agit soulève moins d'objections, si l'on abandonne l'hypothèse, plus que jamais sérieusement ébranlée, de leur origine gnostique[1]. Quoi qu'il en soit des origines et de la signification précise du type du Christ jeune et beau, il reste, semble-t-il, et M. Weis-Liebersdorf n'y contredit pas, que c'est surtout une création idéale, partiellement au moins symbolique[2], et due à des artistes habitués au culte de l'esthétique grecque.

1. Voir contre cette hypothèse, déjà contestée par M. Ad. Harnack, les nouveaux arguments — que nous n'acceptons pas néanmoins de tout point — de M. Carl Schmidt, dans son travail sur les « anciens *Actes* de Pierre ». (*Texte und Untersuchungen*, N. F., IX, 1, p. 118 *sqq.*)

2. Comme le remarque Mgr Wilpert, dans les catacombes, on voit le

Maintenant d'où provient le type du Christ barbu ? Cette question paraît à M. Weis-Liebersdorf encore plus obscure que la précédente. Il incline à penser que ce type est originaire de l'Orient, et fait remarquer à l'appui les anciens textes où il est parlé d'images du Sauveur « sous figure de Galiléen » : c'est la « vénérabilité israélitique » qu'on a, ce semble, voulu exprimer par la longue chevelure, divisée sur le haut de la tête, et la barbe.

Il est constant, d'ailleurs, que vers le commencement du quatrième siècle, on croyait posséder, en Orient, des portraits véridiques du Christ, et, selon toute apparence, il y portait les cheveux longs et la barbe.

On sait qu'à partir de cette époque aussi, se multiplient les légendes, concernant l'origine plus ou moins merveilleuse des images de ce genre qu'on vénérait dans différentes parties de la chrétienté. M. Weis-Liebersdorf en donne un court aperçu d'après les recherches de M. de Dobschütz, que connaissent nos lecteurs[1]. Il utilise également le travail de M. de Mély sur le « Saint Suaire » de Turin et « les représentations du Christ à travers les âges ». C'est d'après l'étude « approfondie » de M. de Mély qu'il résume en quelques lignes l'histoire du linceul de Turin. Cette « histoire » lui semble « maintenant parfaitement éclaircie ». C'est un peu trop dire, assurément. M. Weis-Liebersdorf insinue encore des soupçons mal fondés au sujet des photographies de M. Pia. Il ajoute : « Les essais peu scientifiques faits pour démontrer l'authenticité de la double image imprimée sur le linge de Turin, peuvent être ici passés sous silence. » Finalement, pourtant, il ne semble pas repousser l'idée que le « Saint Suaire » de Lirey-Turin pourrait être une copie du vrai suaire de l'Évangile : ce serait une de ces *imitations* de reliques que les croisés, joués par les Grecs subtils, auraient apportées de Constantinople, en croyant emporter les originaux.

Christ, à son baptême par Jean, représenté comme un enfant : c'est évidemment parce qu'il symbolise les néophytes qui naissent dans le baptême à la vie spirituelle, *sicut modo geniti infantes*. Mgr Wilpert constate aussi (*Die Malereien der Sacramentskapellen*, p. 40) que toutes les fois que des personnages bibliques (comme Noé, Moïse, Daniel, Jonas, Job, etc.) figurent dans les catacombes comme représentants symboliques du chrétien défunt, ils sont sans barbe.

1. *Études*, t. LXXIX, p. 658 ; t. LXXXVI, p. 114.

On n'a jamais défendu ici d'une manière absolue l'authenticité du linceul de Turin, c'est-à-dire son identité avec le suaire ayant enveloppé le corps du Sauveur dans le sépulcre. On a reconnu et l'on reconnaît toujours que la réserve est commandée par les difficultés historiques. Elle l'est surtout par ce fait, que les plus anciens documents connus, concernant la « relique », ne la désignent pas autrement que comme *quædam figura seu repræsentatio Sudarii Domini Nostri Jesu Christi*; si bien que ceux mêmes qui l'exposèrent les premiers à la vénération publique, en France, n'osaient pas affirmer nettement son authenticité[1]. Toutefois la non-authenticité ne sera pas vraiment démontrée, tant que les extraordinaires images du linceul de Lirey-Chambéry-Turin n'auront pas été expliquées, mieux qu'il n'a été fait jusqu'à ce jour par les adversaires de M. Vignon. Ne voulant pas imiter le manque de courtoisie par lequel ces derniers se distinguent trop généralement, je n'hésite pas à dire que quelques arguments de ce savant me paraissent avoir été bien battus en brèche et même détruits ; mais la partie de son étude peut-être la plus intéressante, en même temps qu'une des plus originales, reste non entamée, à mon sens : je veux parler de la discussion où il a établi l'impossibilité morale d'attribuer à un artiste d'autrefois, si habile qu'on le suppose, la conception et la première exécution des images dont il s'agit. Et si sa conclusion sur ce point reste vraie ou du moins vraisemblable, le problème de l'authenticité

1. C'est ce qu'il faut conclure des bulles de Clément VII (1389-1390), répondant aux suppliques de Geoffroy de Charny et des chanoines de Lirey et qui, suivant les usages de la diplomatique pontificale, doivent reproduire les termes mêmes de ces suppliques. On peut voir ces bulles, rééditées en un meilleur ordre chronologique et d'après les minutes récemment découvertes par M. l'abbé Mollat aux archives du Vatican, dans la nouvelle brochure du chanoine Ulysse Chevalier, *Autour des origines du Suaire de Lirey* (Paris, A. Picard, 1903), appendice, doc. II-L. Constatons, à ce propos, qu'il faut décidément renoncer à tirer de ces bulles un argument positif contre l'authenticité du « Saint Suaire » de Lirey; ce qui est certain, c'est que le pape, bien qu'il n'ignorât pas les objections faites contre cette authenticité par les évêques de Troyes, n'a pas voulu se prononcer sur la question : car, d'un côté, à l'évêque, qui demandait la suppression de la « relique » comme fausse, il impose un silence perpétuel; de l'autre, il permet aux chanoines de continuer à la montrer, dans leur église, à la pieuse curiosité des fidèles, à cette condition, toutefois, d'avertir le peuple de temps à autre qu'ils « ne montrent pas cette figure ou représentation comme le vrai suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais seulement comme sa figure ou représentation ».

demeure entier, en dépit des arguments « historiques » à l'encontre.

Comme un problème de cette importance ne saurait être posé trop clairement, j'ajoute que, même si l'examen chimique, depuis longtemps et justement réclamé, du linceul de Turin faisait constater que ses empreintes sont une *peinture*, toute la question ne serait pas résolue. Car il resterait à savoir si cette peinture (supposé qu'il y ait peinture), pour n'être pas l'empreinte même laissée par le corps du Sauveur, n'en est pas du moins une *copie*.

De fait, cette dernière hypothèse n'est pas écartée par les arguments de M. Vignon avec la même évidence que celle qui attribuerait à un artiste ce que j'appelais tout à l'heure *la conception et l'exécution première* des images de Turin. Pour *créer* ces images, un artiste non seulement eût eu besoin d'une habileté technique exceptionnelle et de connaissances scientifiques qu'on ne rencontre pas avant le dix-neuvième siècle; il aurait dû se mettre en dehors des idées, des habitudes et de la tradition des artistes de tous les temps; au contraire, la seule reproduction par *copie* n'exigeait qu'un talent peu commun d'imitation.

En tout cas, je le répète, de ce qu'on aurait établi que les images du « Saint Suaire » de Turin sont une peinture, il ne suivrait pas encore qu'elles ne reproduisent point un portrait laissé par le corps du Sauveur dans son linceul authentique. Il faudrait sans doute renoncer à croire que nous avons le linceul même dans lequel le Sauveur a été enseveli, avec les empreintes mêmes qu'il y a laissées; mais les caractères extraordinaires de l'impressionnante image de Turin subsisteraient toujours et nous permettraient de conclure au moins que nous y possédons une *copie* fidèle des empreintes merveilleuses du corps sacré, et, par suite, du vrai *portrait* de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Combien l'image de Turin ne serait-elle pas intéressante et précieuse encore, même si sa valeur réelle était renfermée dans ces limites! Jusqu'à présent, néanmoins, il ne me paraît pas démontré que son authenticité doive être ainsi réduite [1].

1. Je n'ose dire que la brochure de dom Chamard, *le Linceul du Christ, étude critique et historique* (Paris, H. Oudin, 1902; in-8, 104 pages), quoique très intéressante et curieuse, m'ait confirmé dans cette opinion. Les données qui y sont rassemblées avec érudition et combinées avec ingéniosité ne constituent guère plus qu'une possibilité, encore bien compromise par la

Dans la seconde partie de son travail, M. Weis-Liebersdorf s'occupe des représentations des apôtres, surtout de leurs chefs Pierre et Paul. Il étudie spécialement l'association de ceux-ci dans l'art chrétien primitif. Il montre d'abord que la représentation simultanée des deux « coryphées du collège apostolique », très fréquente dès avant l'époque de Constantin, s'est inspirée d'une véritable tradition historique, concernant leur apostolat en collaboration fraternelle à Rome, et ne dérive pas des actes apocryphes, bien qu'elle ait pu être influencée par ceux-ci dans son évolution. Il constate ensuite que, si les types des deux associés sont nettement distingués déjà dans les plus anciens monuments, celui de saint Paul reste à peu près constant, tandis que celui de saint Pierre est, avec le temps, gravement modifié. L' « imposante » apparence de Pierre dans les bas-reliefs du beau sarcophage de Junius Bassius, « le plus ancien témoignage monumental du martyre des deux apôtres » (M. Weis-Liebersdorf rapporte ce sarcophage à l'époque des Antonins), tranche avec le type postérieur, « un peu plébéien », où l'on semble avoir cherché le contraste entre « le philosophe imposant » qui figure Paul, et

hardiesse de certaines hypothèses fondamentales (par exemple, le vol du « Saint Suaire », primitivement déposé à Besançon, avec substitution frauduleuse d'une copie, par les Charny de Lirey). Ce qui s'y trouve de plus digne d'attention, peut-être, ce sont les indications sur les faits qui ont pu aider au transfert de la relique insigne, d'Orient (plus spécialement de Constantinople) en France. Mais plus importantes, au même point de vue, sont les informations que publie M. le baron Joseph du Teil, d'après les archives de Bauffremont, sur les relations des Charny avec l'Orient, dans sa brochure : *Autour du Saint Suaire de Lirey, documents inédits, remarques juridiques et esquisse généalogique* (seconde édition avec pièces justificatives; Paris, Picard, 1902; in-8, 44 pages). Voici une petite rectification ou un petit complément à cet intéressant travail. M. du Teil (p. 7) signale « l'existence, aux Archives nationales, de la dernière page du manuscrit original d'une ancienne *chronique* de la collégiale de Lirey... » La page manuscrite dont il s'agit n'a point fait partie d'une « chronique », mais d'un document, dont une copie faite au dix-septième siècle par ou pour le P. Pierre-François Chifflet († 1682, parent du médecin Chifflet, auteur de l'ouvrage : *De linteis sepulchralibus Christi*) porte cet en-tête : *Ce qui suyt est escript sur un Tableau attaché à un pilier du chœur Nostre-Dame de Lirey* (Bibliothèque royale de Berlin, *Cod. Philipp.* 1757, t. I). Ce document fort curieux, quoique de mince valeur scientifique, raconte la fondation de l'église de Notre-Dame de Lirey par le comte Geoffroy de Charny, avec la donation du « Saint Suaire » (reçu du roi Philippe de Valois) et sa perte subséquente : il a été rédigé peu après 1525. Les Archives nationales en ont une copie moderne complète, jointe à la « page originale (?) ».

« l'homme du peuple, sans prestige extérieur », qu'est désormais Pierre. En fin de compte, le docte archéologue ne paraît pas trouver suffisamment établie l'opinion de M. de Rossi, qui croyait à l'existence d'un type de saint Pierre fondé sur une tradition proprement historique.

On ne peut s'étonner si la tradition historique ne nous certifie pas mieux les traits physiques de la Mère de Jésus que ceux de son Fils. Cependant, les « vrais portraits » et même les images *acheiropoiètes*, c'est-à-dire « non faites de main d'homme », ou supposées telles, ne manquent pas non plus pour Marie; mais la variété même de ces représentations, aussi bien que les caractères de l'art qu'on y constate, témoigne trop contre leur authenticité. Ce qui est certain, c'est que l'image de la sainte Vierge a été peinte au moins dès la fin du second siècle sur les parois des catacombes romaines.

A cette date on attribue en effet la célèbre fresque de Sainte-Priscille, que M. Venturi, dans le bel ouvrage sur lequel nous revenons, suivant notre promesse[1], donne pour point de départ à l'évolution du type de la Madone italienne. Marie y est représentée penchée amoureusement sur son enfant qu'elle tient dans ses bras; un personnage, où l'on reconnaît le prophète Isaïe, lui fait face, la montrant du doigt : allusion à la prophétie sur l'enfantement de la Vierge.

M. Venturi prend même occasion de cette peinture pour esquisser, au début de cette iconographie, la théorie d'après laquelle il l'a élaborée. Il convient de le citer :

Treize siècles, ainsi commence le volume, avant que Raphael ne représentât la Vierge à la Chaise sous les traits d'une belle nourrice, tout amour pour l'enfant qu'elle tient entre ses bras et qui regarde autour de lui avec ses yeux éveillés, un peintre chrétien avait pareillement figuré, dans les catacombes de Priscille, une matrone avec un enfant nu qui, blotti sur son sein, se retourne, et, de ses grands yeux, regarde derrière lui comme pour défendre sa pâture, tandis que la mère, penchant doucement la tête, entoure le nouveau-né de ses bras protecteurs. Ici, comme ailleurs, l'art chrétien des catacombes prélude à la Renaissance et trouve les formes qui, plus tard, brilleront de leur plein éclat; il fixe des types et des figurations qu'ignorera ou travestira le moyen âge, et que découvriront, pour les remettre au jour,

1. Venturi, *la Madone. Représentations de la Vierge dans l'art italien.* (Voir *Études* du 20 décembre 1902, p. 854.)

Il ne serait pas juste, cependant, de donner la raideur hiératique pour caractéristique de l'art byzantin à toute époque. Comme le fait remarquer M. Venturi lui-même, au temps de Justinien et encore vers le douzième siècle, des artistes byzantins ont produit des œuvres où la variété des types, la vivacité des mouvements se rencontrent avec la beauté classique et la délicatesse de l'exécution. Les miniatures des homélies du moine Jacques, conservées parmi les manuscrits de notre Bibliothèque nationale, en sont un exemple et ont fourni plusieurs gravures intéressantes à ce volume. On pourrait citer aussi des compositions de grand style, comme les mosaïques du monastère de Daphni, près d'Athènes, en particulier celle qui représente *l'Annonciation* et sur laquelle l'attention a été récemment appelée [1].

Durant les premiers siècles du moyen âge, c'est l'art byzantin qui règne en Italie [2]; mais son éclat froid et sa symétrie conventionnelle ne pouvaient longtemps satisfaire l'esprit occidental. Ce n'est pourtant qu'au treizième siècle que les peuples latins, après bien des essais plus méritoires que réussis, sont décidément en possession d'un art propre, personnel, où s'allie heureusement la fidélité à la nature avec l'inspiration chrétienne.

Il est remarquable que ce nouvel âge d'or artistique coïncide avec l'âge d'or de la théologie scolastique et avec l'apogée du règne des idées qu'on est convenu d'appeler les idées du moyen âge. Cela réfute certains griefs souvent formulés contre le moyen âge et la théologie, et répétés en partie par M. Venturi : « Le moyen âge, dit-il, avait regardé la beauté physique comme une œuvre du démon. » La chevalerie dément bien cette assertion; mieux encore les sculptures de nos cathédrales gothiques. Le vrai, c'est que les artistes des temps où la foi avait tout son

1. D'abord par M. Georges Lampakis, professeur d'archéologie chrétienne, à Athènes, dans Χριστιανικὴ Ἀρχαιολογία τῆς Μονῆς Δαφνίου (Athènes, 1889) et Ἡ Μονὴ Δαφνίου (Athènes, 1899); puis, par M. Millet, dans sa belle monographie, *le Monastère de Daphni* (Paris, 1899).

2. Pas aussi exclusivement que semble le laisser entendre M. Venturi, suivant les idées courantes. Comme l'observe M. Gerspach, à propos des fresques remises au jour dans l'église de S. Maria Antiqua, à Rome, en 1900-1901, la persistance en Italie d'un art *indigène*, « animé d'un juste sentiment de la vérité », était déjà indiquée par plus d'un monument et ressort maintenant avec éclat des nouvelles découvertes.

empire, subordonnaient, dans leur culte, la beauté physique à la beauté morale et surnaturelle : ils cherchèrent à réaliser au plus haut degré l'une et l'autre, mais de manière à faire resplendir avant tout la seconde, dans la « femme idéale » qu'était pour eux Marie, comme dit justement M. Venturi.

Il est vrai que l'effort artistique du moyen âge chrétien a été beaucoup moins fécond et heureux en Italie qu'en France ou en Allemagne. Aussi M. Venturi a-t-il trouvé peu de chose, et surtout peu de bien à dire ou à montrer de l'art italien indigène avant Nicolas de Pise († 1278). Ce maître, dont les sculptures témoignent hautement de l'étude qu'il avait faite des monuments païens, « réunit dans la Vierge le naturel et la grâce du maintien, avec la tradition classique ». Dans la peinture, M. Venturi, passant sous silence les Siennois, comme Duccio di Buoninsegna, réserve à Giotto (1276-1336) l'honneur, qu'on lui accorde communément, d'avoir ouvert une ère nouvelle. Le chef de l'école florentine, sans renoncer entièrement, pour son type de la Madone, à la « grandeur médiévale », l'a dépouillé de toute raideur. Dans ses compositions retraçant les scènes évangéliques, elle passe comme « une modeste femme du peuple, vêtue de simplicité et de profonde humilité » ; mais « femme du peuple » ne doit pas faire prendre le change sur la physionomie toujours très noble, quoique simple et modeste des Vierges de Giotto.

Les sculpteurs et les peintres toscans des quatorzième et quinzième siècles rapprochent de plus en plus la Madone de l'humanité et de la vie ordinaire, en même temps que de l'idéal de la beauté physique. Toutefois M. Venturi distingue encore parmi eux deux manières de représenter Marie, parfois sensibles chez le même artiste, comme c'est particulièrement le cas pour Donatello. « Tantôt c'est la Madone vénérée, solennelle, dans une attitude grave et pensive ; tantôt c'est la Mère qui, dans une scène de genre très gracieuse, joue et rit avec l'Enfant. »

La seconde manière est celle qu'a préférée, par exemple, Luc della Robbia (1400-1482), qui nous montre la Madone onze fois dans ce volume. Quelques-unes de ces œuvres, quoique charmantes, ne seraient peut-être pas bien à leur place sur un autel ; du moins, dans nos pays du Nord, on trouverait qu'elles manquent de la dignité qui convient à une image devant laquelle on prie ; il peut en être autrement en Italie, où la piété est plus

familière avec Dieu et ses saints. D'ailleurs ces madones n'étaient pas toutes destinées aux églises ; alors que la religion entrait dans la décoration de tous les monuments, des édifices publics et privés, la Vierge y venait au premier rang. « C'est un charme, dit à ce propos M. Venturi, une exquise vivacité, qui réjouit et réjouissait les rues toscanes du quinzième siècle, aux niches des maisons de la ville et de la campagne, et dans les images, dites *maestati*, que les jeunes épousées recevaient dans leur trousseau... Tous les aspects de la tendresse maternelle sont exprimés dans l'art toscan, et en même temps toutes les formes de vénération pour l'auguste Souveraine... »

A la manière « solennelle », « grave », se rattache, entre autres, la Madone sculptée pour la cathédrale de Ferrare, en 1408, par Giacomo da Siena, autrement dit Giacomo (Jacques) della Quercia : mieux que celle-ci, peut-être, une statue récemment acquise par le Louvre aurait caractérisé l'art de ce maître, dont les Vierges, par une expression d'indéfinissable mélancolie, annoncent *la Mère douloureuse* de Michel-Ange[1].

Parmi tous ces artistes italiens du quinzième siècle, Fra Angelico de Fiesole (1387-1455) occupe une position à part. Aucun autre n'a combiné avec autant de bonheur, dans ses figures saintes, et surtout dans la Madone, l'expression religieuse et la beauté esthétique. Seul, son disciple, Benozzo Gozzoli, que les lecteurs des *Études* connaissent bien, peut lui être comparé, sans l'égaler. M. Venturi a fait une belle place, dans ses reproductions, à l'œuvre du grand peintre moine ; mais peut-être son texte contentera moins les admirateurs de l'Angelico. Non seulement il écrit que « son âme candide compose avec une grande naïveté, une simplicité parfois enfantine » ; il trouve évidemment aussi quelque excès dans ce qu'il appelle son « mysticisme », c'est-à-dire, en réalité, dans ses préoccupations religieuses, dans son souci de marier l'art avec la théologie.

Une pointe de critique semblable perce dans cette appréciation consacrée à d'autres maîtres, qui, même après l'Angelico, poursuivent, non sans succès, l'idéal chrétien : « Vers la fin du quinzième siècle, alors que la Vierge emprunte trop ses traits à la

1. André Michel, *la Madone et l'Enfant, statue en bois peint et doré.* Extrait des *Monuments et Mémoires de la fondation E. Piot*, t. III. Paris, 1897.

réalité, le vent d'un mysticisme nouveau s'élève sur la terre, et le souffle de Savonarole traverse le domaine de l'art. Il s'ensuit que le Pérugin dans l'Ombrie, Lorenzo di Credi en Toscane, Francia à Bologne, Borgognone en Lombardie, Giovanni Bellini à Venise, donnent à leurs Vierges un air de dévotion monacale, méditative, quelquefois presque somnolente. Mais, sous les voiles blancs qui couvrent leur tête, la grâce sème des roses sur leur teint; la piété[1] et la bonté pour les humains l'illuminent. » M. Venturi nous donne heureusement plusieurs spécimens de ces peintres, qui méritent mieux, me semble-t-il, que ces termes un peu dédaigneux : « air de dévotion... presque somnolente ». Les suaves madones du Pérugin, de Francia, de Jean Bellini, au regard si doux et profond, comme celles du Pinturicchio, de Luini, de Caroto, de Filippino Lippi, également reproduites ici et qui se rattachent à la même tendance, témoignent plutôt d'efforts heureux pour résoudre ce délicat problème : donner à la Vierge toute la beauté et la dignité qui lui appartiennent, et, en même temps, lui garder l'humilité, le respect infini pour son Fils, qui la portent à s'effacer et à se reculer dans l'ombre derrière le divin Enfant. M. Venturi admire, d'ailleurs, particulièrement le Vénitien Giovanni Bellini, dont il nous montre cinq madones et l'une en tête du volume.

Mais enfin, au seuil du seizième siècle, des maîtres plus grands que tous ceux que l'Italie avait produits jusque-là, réunissent tous les progrès réalisés par leurs prédécesseurs dans l'expression de la figure de Marie et achèvent d'en faire, au moins pour leur pays, « l'idéal de la beauté féminine ». Cinq peintres de génie ont, d'après M. Venturi, la part principale dans cette œuvre suprême de l'art italien : Raphaël, Léonard de Vinci, Giorgione, le Corrège, le Titien.

Raphael prend d'abord au Pérugin la pieuse candeur de ses vierges ombriennes; à l'art florentin il emprunte des formes plus opulentes et plus mûres; et il crée à Rome un type vigoureux, idéalisant les robustes femmes de la Campagne romaine, dont les grands yeux arqués de noirs sourcils, le teint bruni au soleil, apparaissent dans la Madone de Dresde, mais dont le nez, gros à l'extrémité, et les lèvres épaisses trouvent de savantes corrections chez le maître immortel. — Léonard de Vinci laisse le type consacré des précurseurs et des maîtres pour donner à ses vierges cette beauté « à la

1. Je suppose qu'il faut lire « la pitié » (répondant à *pietà* dans l'italien); d'ailleurs je corrige une erreur typographique dans la ponctuation.

fois molle et majestueuse qui brille dans le sang lombard », comme dit Manzoni. — Giorgione et le Titien expriment, l'un la finesse de la femme, dans le doux ovale du visage, l'autre l'épanouissement des formes féminines, éclatantes de santé, au grand soleil de la lagune. Le Corrège enfin trouve dans la grâce émilienne, dans les blanches carnations relevées de rose, un type de voluptueuse beauté (p. 76-77).

Nous devions citer ces caractéristiques d'un juge si compétent; on pourra les vérifier sur les magnifiques gravures de *la Madone*[1]. Mais on voit assez qu'elles ne touchent que le type physique, naturel; et, de fait, c'est par ce côté seul que les grands maîtres de la Renaissance ont atteint l'idéal. S'il y a une exception à faire, ce n'est que pour Raphaël, et encore seulement pour sa Vierge de San-Sisto (Madone de Dresde). Fra Angelico n'a pas eu de successeur qui, pénétré de toute sa foi, ait porté l'art du dessin et de la couleur encore plus haut que lui.

En dépit de quelques divergences d'idées, nous avons suivi M. Venturi avec un vif intérêt dans son exposé de l'évolution du type de la Madone italienne. Il n'est pas moins intéressant, malgré encore quelques inexactitudes théologiques ou historiques, dans les chapitres suivants, où il montre comment les artistes italiens, aux différentes époques, ont représenté les événements de l'existence terrestre de Marie, puis sa mort bienheureuse, son assomption et son couronnement au ciel.

Bien entendu, ces représentations évoluent dans le même sens que « l'image sacrée », c'est-à-dire qu'elles tendent à devenir de plus en plus naturelles, en même temps que plus esthétiques, plus parfaites au point de vue technique.

Mais nous devons borner ici notre analyse, qui risque de prendre des proportions démesurées. Nous ne pouvons plus qu'engager nos lecteurs à parcourir eux-mêmes ces pages merveilleusement illustrées : elles forment, nous le répétons, un véritable musée marial, où les jouissances les plus délicates s'offrent aux amateurs d'art chrétien, aussi bien qu'aux fidèles serviteurs de la Vierge.

Les pages qui précèdent, sur l'iconographie du Sauveur et de sa sainte Mère, nous amènent naturellement à ajouter quelques

1. Cependant la Madone de Dresde est absente, je ne sais pourquoi.

mots concernant des découvertes auxquelles nous avons déjà fait allusion. Elles ont accompagné le retour à la lumière de l'église vraisemblablement la plus ancienne qui ait été élevée en l'honneur de la Mère de Dieu, dans la capitale du monde chrétien. Il s'agit, en effet, d'un édifice que les inscriptions et une série de témoignages historiques permettent d'identifier avec une basilique désignée dès le septième siècle par le titre de *Sancta Maria Antiqua*[1]. On l'a retrouvé sous les fondations de l'église de *Santa Maria Liberatrice*, qui se trouvait derrière le temple de Castor et Pollux, au Forum, et qui a été démolie en 1900, pour donner passage à une voie nouvelle entre l'arc de Titus et le Capitole. Partiellement entrevu en 1702 et de nouveau en 1885, sans retenir alors l'attention, l'édifice enseveli était devenu, il y a quelques années, sujet d'une vive controverse concernant son identité, entre les archéologues de Rome. Le savant P. Grisar, qui l'identifiait, dès 1896, avec *Sancta Maria Antiqua*, a vu son opinion pleinement confirmée par les fouilles quatre ans plus tard. Les découvertes faites au cours de ces travaux ne le cèdent pas en intérêt, il est permis de le dire, aux plus belles qu'on ait réalisées, dans ces dernières années, sur le terrain des monuments païens de Rome. Au point de vue architectural, *Sancta Maria Antiqua* est le plus bel exemple conservé de transformation d'une maison romaine en église chrétienne. Car il est manifeste que l'édifice n'a pas été construit pour être église : c'est une riche et somptueuse maison romaine, du type le plus parfait qu'on connaisse à Rome et dans les environs, qui a été adaptée à l'usage de sanctuaire chrétien[2]. Le P. Grisar et, à sa suite, M. Marucchi, conjecturent avec vraisemblance que cette église, dédiée à la sainte Vierge par le pape Silvestre, dans le voisinage du célèbre temple de Vesta, était destinée à combattre le prestige encore puissant du culte de la déesse protectrice de l'empire romain.

A quelle date précise l'édifice devint-il église? Rien ne l'in-

1. Sur l'histoire de ce monument, voir H. Grisar, S. J., *Analecta Sacra. Dissertazioni, testi, monumenti dell' arte riguardanti principalmente la Storia di Roma e dei Papi*, t. I, p. 606. 608 (Rome, Desclée, 1899; in-4, 703 pages, avec planches) et du même, deux articles dans la *Civiltà cattolica*, ser. XVIII, vol. I (1901), p. 228 et 727, et *Geschichte Roms und der Päpste im Mittelalter*, t. I, p. 194.

2. Grisar, dans la *Civiltà cattolica, loco cit.*, p. 728 *sqq.*, où s'en trouve un plan.

dique encore avec certitude; le P. Grisar parle du cinquième ou quatrième siècle, en observant que diverses parties de la décoration, notamment des fresques qui ornent toutes les parois, laissent voir l'œuvre de plusieurs époques. En tout cas, nous l'avons dit, *Sancta Maria Antiqua* existait avec ce nom, qui la montre déjà vénérable, au septième siècle, et venait alors dans le catalogue des églises principales de Rome au quatrième rang, immédiatement après Sainte-Marie-Majeure. Elle disparut au milieu du neuvième siècle, à ce qu'il semble, dans une catastrophe, sans doute par l'écroulement des constructions du palais impérial au mont Palatin, qui la dominaient, et dont la chute aura effondré ses voûtes et ses murs, en la couvrant d'une montagne de décombres.

Heureusement, la ruine n'a pas été si complète que les restes, aujourd'hui dégagés par les fouilles, ne laissent encore voir les parties essentielles de l'édifice, et même une portion notable de sa riche ornementation. Celle-ci consistait surtout en peintures, répandues avec une prodigalité dont il y a peu d'exemples, non seulement sur les grandes parois planes et les voûtes, mais encore sur les colonnes, les portes, enfin sur la surface entière de la basilique, de sa base à son sommet.

Beaucoup de ces fresques, et non des moins importantes, sont dans un bon état de conservation et aussi vives de couleur que les plus belles œuvres analogues du quatorzième siècle [1]. Le P. Grisar et M. Gerspach ont indépendamment relevé et publié la liste des principaux sujets traités et encore reconnaissables dans ces fresques vieilles de douze cents ans ou plus.

On y trouve des scènes bibliques, l'histoire des martyrs, des portraits de saints, de papes et d'autres personnages qui ont contribué à la décoration de l'église. Ces portraits étant accompagnés d'inscriptions, on y reconnaît, entre autres, sainte Anne avec la sainte Vierge enfant, saint Joseph, sainte Élisabeth, saint Jean-Baptiste, saint Paul, saint Basile et saint Grégoire (de Nazianze), saint Augustin, sainte Agnès, sainte Cécile, etc.; les papes saint Clément, saint Silvestre, saint Léon, Zacharie († 752) et Paul Ier († 767).

Les deux derniers ont été représentés avec le nimbe *carré*,

1. Gerspach, *Gli affreschi nella chiesa di S. Maria antiqua al Foro Romano*, p. 12. Rome, 1902.

signe qu'ils étaient encore vivants. Paul Ier s'est fait peindre dans l'abside, avec un saint pape qui le présente au Christ assis sur un trône, entre deux groupes symboliques des évangélistes. Un fragment de l'ambon, déterré du pavé de la basilique, porte l'inscription latine et grecque : ✝ Joannnes servus scæ Mariæ : ✝ ΙΩΑΝΝΟΥ ΔΟΥΛΟΥ ΤΗϹ ΘΕΟΤΟΚΟΥ. En la rapprochant de la notice du *Liber Pontificalis*, qui nous apprend que le pape Jean VII (705-707), *Basilicam sanctæ Dei genetricis qui antiqua vocatur pictura decoravit, illicque ambonem noviter fecit*, et de l'inscription toute semblable de l'oratoire fondé par le même pape dans l'ancienne basilique vaticane, on voit que le donateur, qui se qualifie si humblement « Jean, serviteur de sainte Marie » ou « de la Mère de Dieu », n'est autre que Jean VII.

A l'Ancien Testament, les peintres de *Sancta Maria Antiqua* ont emprunté, entre autres, l'histoire de Joseph, David et Goliath, le roi Ézéchias et le prophète Isaïe. Dans le Nouveau Testament ils ont pris des scènes des Actes des apôtres, aussi bien que de la vie de Jésus.

M. Gerspach, dont on sait la compétence, regarde celle des deux chapelles du chœur, qui fait face à la nef latérale de gauche, comme étant « de la plus haute importance, tant pour les sujets qui y sont représentés, que pour la technique des fresques et la conservation des couleurs[1] ». La décoration de cette chapelle, que le P. Grisar considère aussi comme « la partie de l'église la plus importante, au point de vue historique », représente, dans le haut, le crucifiement. « Le Sauveur, dit M. Gerspach, est attaché sur la croix avec quatre clous, c'est-à-dire que les deux pieds sont cloués séparément ; il est vêtu d'une longue tunique étroite, de couleur azur, bordée de galon jaune. Ses bras sont nus et allongés sur la barre transversale du bois, teint en jaune. Il vit encore ; dans le ciel apparaissent obscurcis la lune et le soleil. Au pied de la croix se tiennent Longin, dont on lit le nom, et un pharisien. D'un côté de la croix est debout la Vierge, vêtue de noir ; de l'autre côté, aussi debout, saint Jean, très jeune. La scène est peinte dans une niche de forme oblongue (d'environ 2 m. 25 de largeur sur 3 m. 50 de hauteur) et encadrée de rameaux de palmier, chargés de fruits. » M. Gerspach ajoute que les deux

1. *Gli affreschi...*, p. 18.

figures du Crucifié mourant et de la Vierge au pied de la croix lui paraissent « de tout point dignes de Giotto », et il trouve même que, « pour l'expression de la douleur, elles se rapprochent beaucoup du faire de l'Angelico ».

Au-dessous du crucifiement, au milieu du mur de fond de la chapelle, est peinte la Mère de Dieu, en vêtements somptueux, assise sur un trône magnifique, et tenant son Fils devant elle, au milieu de son giron. A ses côtés, saint Pierre et saint Paul. La chapelle nous montre encore l'histoire de sainte Julitte et de son fils saint Quirice, martyrisés dans les premières années du quatrième siècle, et divers personnages isolés, parmi lesquels le plus remarquable, que désigne l'inscription *Zacharia papa*, est indiqué par son nimbe azur carré comme encore vivant.

Le P. Grisar a fait une étude spéciale des représentations de Marie, plusieurs fois répétées dans cette basilique, dédiée en son nom. Le type observé dans la chapelle dont nous venons de parler se retrouve encore en trois autres endroits. « La plus belle exécution » se voit dans l'abside à droite, sur le mur de fond, et cette admirable fresque paraît au docte archéologue l'objet chrétien le plus ancien qu'on y ait trouvé jusqu'à présent (1901). Dans cette peinture de la Mère de Dieu, avec l'Enfant assis dans le milieu de son giron et tenant un rouleau à la main, se révèle un art délicat, où l'on ne sent encore presque rien de la décadence du sixième et du septième siècle[1].

Plus loin, le savant jésuite constate que cette manière de figurer la Madone ne se rencontre pas, à la vérité, dans les catacombes, pendant les trois ou quatre premiers siècles chrétiens, mais paraît ensuite dans beaucoup d'églises élevées après le triomphe du christianisme, à Rome, à Ravenne et dans d'autres villes d'Italie, ainsi que dans l'Orient grec, et n'est que partiellement éliminée par les types postérieurs de la Mère de Dieu debout ou assise, spécialement avec l'Enfant sur le bras gauche, comme à Sainte-Marie-Majeure.

Le P. Grisar observe avec raison que le type antique de « la Mère de Dieu assise comme une reine et tenant l'Enfant devant elle, au milieu, exprimait admirablement l'unité de l'Enfant et de la Mère, tout en laissant la première place au Fils de Dieu dans

1. *Civiltà cattolica*, *loco cit.*, p. 731.

le centre du groupe ». Et il termine par cette conjecture, à savoir que ce fut là le « premier type public » de la Vierge dans l'art ecclésiastique. Voici, d'ailleurs, en entier, son intéressante conclusion, qui touche aussi à la question des types du Christ :

Je crois qu'il y a ici quelque analogie avec ce qui s'est passé pour le type du Christ à Rome. Dans la basilique du Latran fut exécuté, au début du triomphe de la religion, le grandiose et beau buste du Christ au centre de la mosaïque absidale. Ce même Christ fut répété plus souvent ailleurs, comme à Saint-Paul, où maintenant il est dégradé, à Saint-Venanzio, au baptistère du Latran, et, à ce qu'il semble, aussi dans l'oratoire de Sainte-Silvie, mère de saint Grégoire, que nous sommes en train de déblayer sous l'église de Saint-Sabas[1]. On tenait toujours le Christ du Latran pour le Christ le plus ancien dans les églises publiques de Rome. Il est dit de lui que *populo romano in pariete depictus* PRIMUM *mirabiliter apparuit.* (Grisar, *Storia di Roma e dei Papi nel Medio Evo*, t. I, part. II, p. 446 *sqq.*)

De la même manière le type de la Madone indiqué plus haut peut être considéré comme le premier type public, et la représentation possède d'autant plus de valeur, que ce type est introduit comme le premier dans l'église de Rome, c'est-à-dire dans l'église principale, et de Rome passe ensuite dans les églises lointaines.

Dans ce type on ne voit pas encore les formes rigides du byzantinisme; on y sent plutôt un souffle de l'antique art classique; on y remarque une liberté, un naturel qui a quelque chose d'attrayant même pour notre temps, et le tout joint à une gravité et un sérieux suprême. Même eu égard au caractère artistique du type, garanti par tant d'exemplaires, on ne se risque certainement pas trop, en disant qu'on a ici affaire au type de la première époque du triomphe de la religion chrétienne[2].

On a déjà vu que M. Gerspach n'a pas été moins frappé du mérite artistique des fresques si inopinément revenues à la lumière.

Terminons par une découverte, moins importante, mais cependant très intéressante aussi à divers titres. Un très ancien manuscrit grec de l'Évangile, avec des miniatures, c'est en effet un rare trésor[3]. Celui qui a été acquis par notre Bibliothèque natio-

1. Le P. Grisar expose lui-même les premiers résultats de ses fouilles à San Saba dans la *Civiltà cattolica*, ser. XVIII, vol. II (1901), p. 589; vol. III, p. 719, et vol. V (1902), p. 194.

2. *Civiltà cattolica*, *loco cit.* (5 mars 1901), p. 740. — Ajoutons qu'on trouve dans le même numéro (p. 739) un dessin de cette antique Madone, exécuté par M. Wüscher-Becchi sur les indications du P. Grisar, tant d'après les peintures découvertes à Sancta Maria Antiqua, que d'après un diptyque de Berlin, publié par le P. Garrucci et qui semble présenter la forme la plus ancienne, en même temps que la plus authentique, du même type.

3. Première description par M. Omont, accompagnée d'une reproduction

nale, en 1900, avait été acheté par M. le capitaine de la Taille, fin décembre 1899, à Sinope, sur le littoral sud de la mer Noire. Il est écrit tout entier sur parchemin pourpré en splendides lettres onciales d'or, exemple jusqu'à présent unique d'une calligraphie aussi luxueuse; car, s'il existe d'autres anciens manuscrits sur parchemin pourpré, ils sont copiés en lettres d'argent, avec quelques initiales ou peu de lignes seulement en or. Du texte même, il suffit, pour le moment, de dire qu'il reproduit les chapitres VII, XI et XIII-XXIV, sauf quelques lacunes, de l'Évangile de saint Matthieu, et que, pour sa composition, ses particularités de lecture, ce texte ne diffère guère de celui que donnaient déjà deux autres manuscrits pourprés, désignés dans la critique par les lettres Σ et N, et l'un, actuellement dispersé à Saint-Pétersbourg, Patmos, Rome, Londres et Vienne; l'autre conservé à Rossano, dans l'Italie méridionale. D'ailleurs, avec son zèle au-dessus de tout éloge, M. Omont, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque nationale, s'est empressé de mettre ce texte à la portée de tous ceux qui peuvent désirer l'étudier, en le publiant dans une double transcription : l'une, en caractères onciaux, rendant ligne à ligne et page pour page, le plus fidèlement possible, le *Codex Sinopensis*; l'autre, en caractères courants, avec l'indication des variantes du *Codex Rossanensis* (Σ) et du *Codex Petropolitanus* (N)[1].

Les miniatures, qui nous intéressent spécialement ici, ont été reproduites par M. Omont, avec la même diligence louable et le même soin, d'abord en gravure noire, avec réduction d'un tiers environ, puis en couleurs, aux dimensions exactes des originaux[2]. Elles sont au nombre de cinq, ornant la marge inférieure d'autant de feuillets du manuscrit, et représentent la décollation de saint Jean-Baptiste, ou du moins la remise de sa tête à la fille

en noir des miniatures, dans le *Journal des savants*, mai 1900. Description détaillée par le même dans *Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'Évangile de saint Matthieu...* Tiré des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXXVI. Paris, C. Klincksieck, 1900. In-4, 81 pages et 2 planches.

1. Notice citée. Puis M. Omont s'est encore empressé de publier *Un nouveau feuillet du Codex Sinopensis* (retrouvé en Russie) dans le *Journal des savants*, avril 1901, et à part.

2. La première reproduction a paru dans la *Notice* citée; la seconde, dans le volume VII des *Monuments et Mémoires de la fondation E. Piot.*

d'Hérodiade, les deux multiplications des pains, la guérison des deux aveugles de Jéricho et le miracle du figuier desséché.

Ce sont peut-être, suivant la remarque de M. Omont, les plus anciennes représentations qui nous soient conservées de la plupart de ces faits évangéliques. D'autres scènes de la vie et des miracles du Sauveur, ainsi que la multiplication des pains, ont été peintes antérieurement sur les parois des catacombes. Mais, parmi les manuscrits bibliques les plus anciens, c'est-à-dire datant du sixième siècle au moins, on n'en connaissait, avant la découverte du *Sinopensis*, que quatre avec miniatures : c'étaient les fragments de la version *Itala*, conservés à Quedlinbourg et qui remontent au commencement du quatrième siècle; puis la *Genèse* de Vienne et le *Josué* du Vatican, du cinquième siècle ; enfin, les *Évangiles* de Rossano, qui appartiennent au sixième siècle. Seules, les peintures du dernier manuscrit se rapportaient au Nouveau Testament. Les précieux monuments du même genre que nous apporte le *Sinopensis* sont, au témoignage de M. Omont, sauf une exception, « admirablement conservés, d'une fraicheur de coloris parfaite ». Ces cinq miniatures, continue-t-il, « rappellent tout à fait, par leur disposition, leur composition et le mouvement des personnages, d'une manière générale, le style d'ornementation de la *Genèse* de Vienne et surtout des *Évangiles* de Rossano ».

Quant à la date et à l'origine du *Sinopensis*, tout porte à croire qu'il a été exécuté à la même époque et dans le même pays que le *Rossanensis* et le *Petropolitanus* (N), auxquels il est si étroitement apparenté par son texte[1].

Témoignage magnifique du respect des premières générations chrétiennes pour les « divines Écritures », le *Sinopensis* comptera aussi désormais parmi les documents les plus précieux pour l'histoire de l'art chrétien. Sa riche illustration est une preuve de plus de l'antique alliance de la religion et de l'art, et de l'influence réelle qu'a eue la foi pour conserver et même régénérer, dans une nouvelle inspiration, les traditions expirantes de l'art classique.

JOSEPH BRUCKER

1. Omont, *Notice*, p. 14.

« LE MIXTE ET LA COMBINAISON CHIMIQUE[1] »

Un livre de M. Duhem est toujours intéressant, surtout lorsqu'il touche à la philosophie des sciences. C'est avec charme, c'est aussi avec confiance que l'on suit ce savant, passé maître dans sa partie, mais très informé en même temps des questions de métaphysique et de cosmologie. Aussi bien, le problème qu'il aborde en ce nouvel ouvrage est-il d'un souverain intérêt pour le « philosophe de la nature » et pour le chimiste.

Un corps composé, l'eau par exemple, est-il, dans ses dernières particules, quelque chose d'entièrement distinct de ses composants ? ou bien sa molécule est-elle réellement formée de deux atomes d'hydrogène inaltéré, juxtaposés à un atome d'oxygène, demeuré intact, lui aussi ? En d'autres termes, les composants persistent-ils dans le composé en acte, *actu*, comme dit l'École ? ou bien n'y sont-ils plus qu'en puissance, *potentia*, c'est-à-dire susceptibles de renaître, et de renaître seuls, et de renaître dans les proportions primitives, si on décompose le mixte ? — Telle est l'énigme que, depuis des siècles, l'ironique nature a posée au pauvre Œdipe humain. Il cherche encore à la débrouiller.

On sait que la philosophie péripatéticienne a délibérément adopté la théorie de la persistance des composants *en puissance seulement*. Pour elle, ni hydrogène, ni oxygène en acte dans la molécule d'eau, tant qu'elle n'est pas décomposée.

Au contraire, les atomistes de tous les temps et de toute école, depuis Épicure et Lucrèce jusqu'à nos jours, soutiennent l'opinion opposée.

Or, il semblait à beaucoup que les admirables progrès de la chimie au dix-neuvième siècle, progrès dus en grande partie à la notation atomique, tranchaient définitivement le litige en faveur des atomes. C'est cette conviction mal fondée que M. Duhem bat en brèche.

1. *Le Mixte et la Combinaison chimique*, par E. Duhem, correspondant de l'Institut de France, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux. Paris, C. Naud. In-8 carré, 216 pages. Prix : 3 fr. 50.

Après un curieux exposé des opinions des chimistes à travers les siècles (idées cartésiennes, newtonniennes, école de Stahl, etc.), l'auteur nous fait assister rétrospectivement à la fondation de la chimie moderne. Et c'est de toute nécessité pour l'objet qui nous occupe.

Il importe, en effet, si l'on veut vérifier la solidité des fondations, de reprendre un à un les matériaux; de distinguer ceux qui rendent le son dur et sain des vérités d'expérience, et ceux qui sonnent plus ou moins creux, n'étant que des hypothèses souvent artificielles et hâtives. Il faut ensuite suivre d'un œil attentif les phases de la construction, examiner à chaque instant la valeur des déductions, inductions, généralisations : en un mot, de tout ce ciment logique qui doit relier et enchaîner les faits, les conventions, les mesures, les hypothèses même.

A pareil travail, M. Duhem excelle, comme nous l'avons déjà remarqué, en rendant compte de sa *Thermodynamique*[1]. Il y consacre sept chapitres, où semble renaître l'œuvre chimique du siècle dernier : loi de conservation des masses, des proportions définies, des proportions multiples, substitution chimique, type chimique, isomérie, stéréochimie, toutes ces notions sont, pour ainsi dire, découvertes à nouveau sous nos yeux. L'exposé est clair, élégant, facile; aussi n'est-il pas besoin d'être du métier pour le suivre. Tout homme intelligent et instruit comprendra, pourvu qu'il s'applique un tant soit peu, dans les quelques passages délicats.

Ajoutons que, de cet exposé, le professeur de chimie peut tirer un grand profit. Quiconque a essayé d'expliquer aux élèves les préliminaires de cette science, sait combien il est difficile de rester rigoureux et clair tout ensemble, surtout si l'on veut nettement marquer la part des faits, celle des conventions, celle des hypothèses. L'ouvrage que nous analysons nous paraît réaliser, à bien peu près, cet idéal.

L'auteur conclut de son analyse à l'excellence incontestable de la *notation* atomique : « L'aptitude de la formule développée à indiquer la voie par laquelle se peut faire la synthèse systématique d'un corps donné est l'un des grands titres qui signalent à notre admiration la notation chimique actuelle. C'est par là

1. *Études*, novembre 1897.

qu'elle a provoqué d'innombrables découvertes et qu'elle enrichit chaque jour l'industrie de nouveaux produits [1]. »

Ce point mis hors de cause, le problème philosophique reste intact ; ces résultats, ces admirables découvertes entraînent-elles, non pas seulement la supériorité de la *notation* atomique, mais aussi la vérité de la *théorie* atomique ? En d'autres termes, s'il est absolument indiqué d'écrire l'eau H^2O, ou l'azotate de potasse $\begin{matrix}O\\O\end{matrix}>Az—O—K$, devons-nous en conclure que l'eau contient, *actu*, deux atomes d'hydrogène et un d'oxygène ; l'azotate de potasse trois atomes d'oxygène, un d'azote, un de potassium, échangeant leurs *valences* selon la formule ci-dessus ?

Ou encore, parce que le tétraèdre de Van't Hoff représente si admirablement les valences du carbone, tout en faisant prévoir l'existence de corps chimiquement identiques, mais seulement symétriques au point de vue optique, faut-il affirmer que le carbone a, de fait, un atome de forme tétraédrique ?

Tel n'est pas l'avis de M. Duhem : « Rien, dit-il, ne nous a contraint de nous prononcer sur la nature du mixte, de choisir entre les disciples d'Épicure et les partisans d'Aristote [2]. »

Toutefois, un grand nombre de chimistes ne se sont pas crus astreints à cette réserve et ont admis l'hypothèse atomique. « Triomphe prématuré ! Les symboles qu'emploie la chimie moderne, formule brute, formule développée, formule stéréochimique, sont des instruments précieux de classification et de découverte tant qu'on les regarde seulement comme les éléments d'un langage, d'une notation propre à traduire aux yeux, sous une forme particulièrement saisissante et précise, les notions de composés analogues, de corps dérivés les uns des autres, d'antipodes optiques. Lorsqu'on veut, au contraire, les regarder comme un reflet, comme une esquisse de la structure de la molécule, de l'agencement des atomes entre eux, de la figure de chacun d'eux, on se heurte bientôt à d'insolubles contradictions [3]. »

Pour M. Duhem, le seul fondement plausible de la doctrine atomique serait la loi des proportions multiples. Encore, celle-ci ne pourra-t-elle jamais être vérifiée expérimentalement avec une rigueur absolue, mathématique, étant donnée l'inévitable imper-

1. P. 131. — 2. P. 143. — 3. P. 150.

fection de nos instruments de mesure. C'est pourquoi plusieurs auteurs ne la considèrent que comme une convention arbitraire. M. Duhem rejette cette opinion extrême. En revanche, il n'admet pas que cette loi, même supposée mathématiquement rigoureuse, donne gain de cause aux atomes. « Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que l'interprétation de la loi des proportions multiples fournie par la théorie atomique fût, non pas seulement une interprétation plausible, séduisante, mais la seule interprétation possible. Or, qui oserait se porter, à ce point, garant de cette interprétation et affirmer qu'aucune autre explication ne saurait jamais être fournie. Il y a plus : lorsqu'on constate avec quelle aisance, avec quelle clarté, tous les principes de la chimie moderne viennent se ranger en un exposé d'où le nom et l'idée d'atomes sont également bannis, quelles difficultés, quelles contradictions surgissent aussitôt qu'on veut interpréter ces principes selon les doctrines atomistes, on ne saurait se défendre de penser que l'unique succès de la théorie atomique est une victoire apparente et sans lendemain... ; enfin, qu'à tout prendre exactement, la chimie moderne ne plaide point en faveur des doctrines épicuriennes [1]. »

On se doute bien que l'apôtre ardent de la thermodynamique ne perdra pas si belle occasion d'en prêcher la doctrine. Il n'y manque pas, et dans deux chapitres, plus difficiles à lire, malgré la clarté de l'écrivain, il donne une idée des nouvelles tendances qu'il patronne.

Plus difficiles, avons-nous dit, parce qu'il s'agit d'idées nouvelles (du moins pour ceux dont l'enfance scientifique est déjà éloignée), et non seulement nouvelles, mais parfois contraires aux affirmations que nous avons sucées avec le lait de la science. Cela n'est point pour diminuer le haut intérêt de cette partie de l'ouvrage ; ce sera seulement une invitation à la lire lentement et avec attention. Quoi qu'il en soit, cette mécanique chimique estime que « la formule chimique exprime non point ce qui subsiste réellement et actuellement dans le composé, mais ce qui s'y trouve en puissance, ce qu'on en peut tirer par des réactions appropriées [2] ». — « Rien en cette doctrine ne fait appel à une hypothèse sur la constitution de la matière, rien ne suppose l'exis-

1. P. 160. — 2. P. 165.

tence d'atomes ou de molécules ; la notion de mixte n'y pourra donc figurer que sous la forme la plus simple, la plus obvie, c'est-à-dire en dernière analyse, sous la forme péripatéticienne[1]. » — « D'un mixte, il suffit à cette science nouvelle de connaître la composition, c'est-à-dire la masse des éléments qu'il faut détruire pour engendrer ce mixte et que la corruption du mixte peut régénérer. Sur les ruines de la notion du mixte qu'avaient construite les atomistes, elle édifie à nouveau la conception simple et inébranlable qu'avait formulée Aristote[2]. »

Est-ce à dire, comme l'ont fait quelques fougueux néo-scolastiques, que la science actuelle ne soit « que le développement et comme le prolongement naturel de la physique d'Aristote » ? Ce serait enfantin. Les physiciens de l'école nouvelle qui acceptent la notion péripatéticienne du mixte, poursuivent leurs recherches avec un luxe d'instruments, une précision de mesures, une variété d'expérimentation, dont les anciens ne pouvaient avoir aucune idée. Puis, avouons-le, les scolastiques font, en somme, de leur physique, une métaphysique qui fouille au plus profond des réalités contingentes pour y découvrir leur essence et leur nature. Les savants actuels tendent, au contraire, de plus en plus, à ne poser leurs théories qu'à titre de pures hypothèses dont ils n'affirment pas la réalité objective. N'y a-t-il pas là quelque danger de scepticisme universel ? Nous le craignons, pour notre part. Mais il n'est pas douteux que la mentalité des physiciens n'évolue en ce sens.

Quoi qu'il en soit de cette question et de sa souveraine gravité, il reste de l'ouvrage que nous venons d'analyser que rien dans la science actuelle ne détourne de la notion du mixte proposée par Aristote. Par conséquent, la théorie de la matière et de la forme fondée en grande partie sur cette conception du composé, ne doit pas, ne peut pas être traitée d'antiscientifique. Plus d'un philosophe remerciera M. Duhem d'avoir vengé cette importante doctrine scolastique de dédains transcendants et décidément injustifiés.

Auguste BELANGER.

1. P. 165. — 2. P. 198.

HOMÈRE ET LES PHÉNICIENS

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT[1]

I

Les Phéniciens furent les Anglais du monde homérique. Industriels, marchands et courtiers, ils avaient plus soif de lucre que de gloire. Ce qu'ils cherchaient avant tout dans une colonie, c'était un débouché fructueux avec un pied-à-terre sûr : comptoir, escale et forteresse. Grâce à leur habitude de la mer et à leur génie commercial, ils conservèrent l'hégémonie pendant de longs siècles. A l'époque d'Homère, ils avaient la haute main sur presque tout le bassin de la Méditerranée; la civilisation connue du poète est surtout phénicienne : « les Phéniciens ont été ses maîtres ».

Voilà une vieille thèse, défendue par Strabon sur la foi d'Hérodote et de Thucydide, vainement contestée par Diodore de Sicile et, de nos jours, par S. Reinach, dans son *Mirage oriental*. M. Victor Bérard vient de la rajeunir et il la reprend à la façon des plus stricts commentateurs d'Homère, en s'attachant aux moindres mots du chantre d'Ulysse[2].

Par suite, son bel ouvrage présente une certaine complexité. Il y a deux thèses qui s'entremêlent et se compénètrent. L'une — la principale — a pour but de prouver qu'Homère a vécu en pleine civilisation phénicienne et qu'il tient sa science de ce peuple voyageur; l'autre — la plus caressée peut-être — a pour fin d'établir l'exactitude scrupuleuse du poète dans ses descriptions et ses renseignements géographiques. Cette dernière thèse n'est pas l'objet d'une démonstration directe ; elle s'infiltre par endosmose

1. *Les Phéniciens et l'Odyssée*, par V. Bérard. Paris, 1902. Tome Ier comprenant : 1° Topologie et toponymie, 2° Aventures de Télémaque, 3° Calypso, 4° Navigations phéniciennes, 5° Nausicaa ; magnifique volume in-4 orné de 98 photogravures. Prix : 25 francs. — Le second volume, qui doit paraître incessamment, commentera le reste de *l'Odyssée* et renfermera une étude sur la composition du poème.

2. Οἱ δ' Ὁμηρικώτεροι τοῖς ἔπεσιν ἀκολουθοῦντες. (Strab., VIII.)

dans l'esprit du lecteur attentif; elle arrive à s'imposer par l'accumulation des détails favorables. Il en résulte une impression singulière. Homère que l'on s'était habitué à regarder comme le type accompli de l'imagination créatrice, devient le narrateur bien informé, qui n'avance rien de lui-même, le géographe exact et curieux, moins jaloux de pittoresque que de couleur locale. Ce serait déconcertant si c'était nouveau ; heureusement pour lui, M. Bérard se sent épaulé par une respectable école de critiques, tous ceux que Strabon appelle Ὁμηρικώτεροι.

Au surplus, voici une appréciation générale du génie grec, contestable peut-être à certains égards, mais point du tout banale : « Quiconque a longtemps vécu dans la fréquentation des Hellènes anciens et modernes est bien obligé de convenir que l'imagination n'est pas leur faculté maîtresse ni la source de leurs œuvres d'art. L'invention créatrice ou évocatrice n'est pas ce qu'ils demandent à leurs artistes. Peu leur importe qu'après vingt autres un tragique leur répète, sans y rien changer, les douloureuses aventures d'Hécube ou d'Antigone. Sans inventer le moindre changement dans la disposition générale de l'œuvre, un architecte ou un sculpteur pourra toujours leur recommencer le temple ou la statue que cent autres avant lui auront faits. Si l'œuvre présente une régulière et harmonieuse ordonnance, sans rien de violent ni d'exagéré qui choque le regard ou l'esprit; si la conception est toujours subordonnée à la mesure d'une raison équilibrée; si l'exécution habile et consciencieuse ne trahit ni l'ignorance ni la hâte; si l'ensemble garde, malgré les simplifications, l'apparence d'une fidèle copie de la nature; toute œuvre, même un peu banale ou sans grande originalité, semblera toujours aux Hellènes vraiment grecque et digne de l'estime des connaisseurs[1]. »

II

Telle est la thèse littéraire. La thèse historique a beaucoup plus d'intérêt pour nous. Les Phéniciens étaient-ils vraiment les maîtres du monde et cela à l'époque où les Hellènes produisaient les premiers et les plus grands de leurs chefs-d'œuvre? Que nous apprend à ce sujet *l'Odyssée*? Que nous permet-elle de conclure?

1. P. 53.

M. Bérard se défie de l'archéologie. Il est heureux de répéter cette parole d'un archéologue de marque : « Un des caractères les plus frappants de la science à la fin du dix-neuvième siècle a été l'effacement graduel de l'ancienne philologie devant l'archéologie envahissante. Il en est résulté un certain abaissement. Car un philologue, qui n'est pas archéologue, connaît encore l'antiquité et l'aime, tandis que l'archéologue, qui n'est pas philologue, n'est qu'un collectionneur ou un éditeur d'antiquités. » La philologie elle-même ne lui inspire qu'une médiocre confiance. Le petit jeu des étymologies lui paraît assez arbitraire : il peut y avoir des rencontres fortuites et il reste toujours à savoir de quel côté est la priorité. Il préfère donc appuyer sa thèse sur deux autres sciences : la toponymie, qui relève de la linguistique, et la topologie, qu'il a baptisée lui-même et qu'il convient de lui laisser définir. La topologie c'est la science des sites qui ne nous donne pas seulement « l'aspect des lieux, avec leur situation réciproque, leurs moyens de communication ou les obstacles intermédiaires », mais nous explique « l'histoire particulière des différents habitats, leur origine, leur raison d'être et le rôle de chacun dans l'histoire générale[1] ».

Il est clair qu'une station de pêcheurs n'aura pas les mêmes besoins et partant n'occupera pas le même site qu'un village de bergers ou de laboureurs. Nous voyons tous les grands ports de l'Atlantique assis à l'estuaire des fleuves, tandis que tous les grands ports de la Méditerranée ont fui l'embouchure des rivières, sans cependant s'en éloigner beaucoup. Et la raison de ce double phénomène inverse est bien facile à découvrir. De même, les habitudes des peuples de mer se traduisent dans le choix des routes et des relâches, dans l'aménagement des entrepôts, dans la disposition des débarcadères.

Or, — voici la thèse qui commence à se dessiner, — *l'Odyssée* « est pleine de souvenirs qui semblent *anté*-helléniques, parce qu'ils sont *anti*-helléniques, contradictoires à tout ce que nous savons de la langue, de la pensée, de la vie et de la civilisation grecques ». Les Grecs de l'époque classique ne pouvaient assez admirer l'aveuglement de leurs ancêtres, bâtissant des villes dans les endroits les plus incommodes quand ils avaient à leur portée

1. P. 5.

tant d'emplacements superbes. C'est que les fondateurs de ces villes n'étaient pas leurs ancêtres et ne partageaient pas leurs idées sur les conditions d'un site avantageux.

Du premier coup d'œil, avant d'avoir examiné les ruines, on distingue une ville grecque d'une ville phénicienne. Le Grec est pasteur ou agriculteur; il s'établit sur un cours d'eau, au centre ou au bord d'une riche plaine. Le Phénicien est trafiquant et ses besoins sont tout autres. Voyez les villes de la Phénicie : Tyr, Sidon, Bérithe, Arad, etc., toutes se ressemblent : un rocher tout près du rivage ou un promontoire exigu, facile à fortifier et à défendre. Les bateaux s'abritent à droite ou à gauche, suivant que le vent souffle du nord ou du midi. Ces peuples marins vivent de commerce et de rapines; ils sont, tour à tour ou à la fois, corsaires et marchands; il leur faut un repaire inaccessible pour remiser leurs prises et se mettre eux-mêmes à couvert des représailles.

A l'étranger, ces précautions s'exagèrent encore et le site propice à une fondation phénicienne doit réunir des conditions nombreuses. Tandis que les astypalées grecques s'éloignent du rivage où elles seraient trop exposées à un coup de main, les Phéniciens préfèrent les rochers attachés à la côte ou les îlots parasitaires, comme les appelle Thucydide. En guise de port, une baie abritée mais largement ouverte d'où ils puissent décamper lestement en cas de danger. Dans les rades bien closes, à goulet étroit, si l'on est protégé contre les tempêtes on peut redouter les surprises des hommes. Cependant, à proximité, il faut une plage de sable où s'échouent les bateaux et qui servira de comptoir dans les transactions avec les naturels du pays. Enfin et surtout il faut une bonne aiguade pour s'approvisionner d'eau fraîche, à une époque où les navigateurs retenus sur mer par la bonace ou repoussés des terres par les indigènes sont toujours exposés à mourir de soif.

En y regardant bien nous verrons que presque tous les établissements phéniciens répondent à ce type. S'il y a des exceptions, on doit pouvoir en dire la raison.

Ceci commence déjà à nous orienter. L'onomastique nous révèle un autre fait curieux trop peu exploité jusqu'ici. En dressant le tableau des noms de lieu, nous remarquons deux séries complètes pour désigner les mêmes parages. De ces noms, les

uns sont grecs par l'étymologie; les autres trahissent une origine étrangère, et ces derniers ont souvent fini par prévaloir. Ce qui nous intéresse en ce moment c'est l'existence même des *doublets* dans toute l'onomastique méditerranéenne. L'ancien nom, le nom phénicien, nous est transmis tantôt par traduction, tantôt par transcription pure et simple, tantôt par une sorte de calembour dérivé de l'étymologie populaire; mais il est en général facile à reconnaître et il nous permet de vérifier les indications de la topologie.

J'ignore dans quelle mesure M. Bérard tient à ses localisations : il en a de neuves et d'ingénieuses; il en a de séduisantes bien qu'imparfaitement établies; il en a quelques-unes de discutables et qui provoquent l'incrédulité.

Je ne parle pas d'Ithaque. La tradition constante des siècles l'a toujours placée dans l'îlot de Thiaki, près des côtes de l'Épire. Encore de nos jours, on montre pieusement au pèlerin homérique la caverne où s'endormit le fils de Laerte et la plaine minuscule où le porcher Eumée paissait son troupeau. En parcourant de long en large le royaume d'Ulysse — une journée y suffit — on admire de plus en plus la justesse et la précision vraiment merveilleuse des descriptions d'Homère. Au reste, si nous oubliions un moment la règle de Helbig, M. Bérard aurait bien soin de nous la rappeler : « Les épithètes homériques traduisent la qualité essentielle de l'objet qu'elles doivent caractériser. Elles ne font jamais ressortir les qualités secondaires, mais seulement celles qui frappent vivement les yeux et impriment à l'objet un caractère particulier[1]. »

Nous n'avons pas non plus grand chose à redire à la Pylos de Nestor où l'auteur nous conduit à la suite de Télémaque. Tout le monde sait qu'il y avait trois Pylos, une en Elide, l'autre en Messénie, la troisième entre les deux précédentes, sur le golfe d'Arcadie. M. Bérard identifie cette dernière avec la patrie de Nestor. Elle vérifie mieux le texte du poète : site escarpé, plage sablonneuse, grasses prairies arrosées par l'Alphée, bosquets riants; rien n'y manque. De là, Télémaque se rend à Sparte par une route bien délaissée de nos jours mais très fréquentée jadis, qui

1. P. 150.

traverse la Grèce en diagonale, remontant d'abord l'Alphée puis descendant l'Eurotas.

Nous passons aussi condamnation sur la ville des Phéaciens, patrie de la belle Nausicaa. On convient généralement de la placer à Corfou. M. Bérard, son *Odyssée* en main, la localise sur un petit promontoire, vers le milieu de la côte occidentale, entre le port Alipa et Saint-Spiridion. Reste à trouver le cours d'eau près duquel la princesse, sa lessive achevée, jouait à la paume. Il est à quinze ou seize kilomètres. Pour un lavoir, c'est un peu loin ; mais Nausicaa, qui avait emprunté le char et les mules de son père, se proposait de faire, outre la lessive trimestrielle, une petite partie de plaisir.

Quant à l'île de Calypso, elle nous inspire des doutes sérieux. L'auteur la place un peu à l'ouest de Ceuta et l'identifie à un petit rocher inhabité, presque adhérent à la côte marocaine et nommé aujourd'hui Perejil. On y voit la grotte de la déesse — une grotte assez belle, certes — mais point de traces de la vigne sauvage aux rameaux luxuriants dont elle était tapissée. Et que sont devenus les grands arbres qui l'ombrageaient ? « Les aunes, les peupliers, les sapins et les cyprès » ont-ils jamais trouvé sur cette roche nue assez de terre végétale pour croître et prospérer ? Où sont surtout les quatre sources cristallines :

Κρῆναι δ' ἑξείης πίσυρες ῥέον ὕδατι λευκῷ ?

Perejil manque absolument d'eau potable. Quel paradis pour une déesse !

III

Veut-on savoir maintenant ce que les Phéniciens offraient à leur clientèle en échange des vivres, du bois de construction, des minerais et des esclaves ? C'étaient les milliers d'*athyrmata* dont les flancs de leurs noirs bateaux étaient remplis :

... μυρί' ἄγοντες ἀθύρματα νηὶ μελαινῇ [1].

Athyrma signifie parure et bijou, joujou aussi, en un mot camelote. Or, « toute camelote pour le trafic entre civilisés et sauvages se compose essentiellement de trois ou quatre articles :

1. *Od.*, xv, 460.

cotonnades et tissus, armes et ustensiles, verroteries et parures, alcool et boissons fermentées[1] ».

Les tissus de lin formaient un des principaux articles d'importation. Parmi les vêtements homériques les uns semblent indigènes de nom et de provenance : ce sont les draps de laine; les autres ont un air exotique : ce sont les toiles de chanvre et de lin. La remarque est de M. Helbig. La χλαῖνα, le grand manteau; le πέπλος, le voile pouvant servir de couverture; l'ἑανός, vêtement féminin de forme indéterminée, sont grecs de son et d'origine. Au contraire, le κιθών ou χιτών, le φᾶρος, l'ὀθόνη ou ὀθόνιον, les λῖτα ont un aspect étranger qui nous invite à chercher ailleurs leur acte de naissance[2].

Les deux métaux usuels de *l'Odyssée* sont le fer (σίδηρος) et le bronze (χαλκός). Toutes les armes — à part la massue de l'Arcadien Arithoüs[3] — sont en bronze ; les instruments agricoles sont en fer. Aux funérailles de Patrocle, Achille donne en prix un disque de fer si considérable que le vainqueur en aura assez pour cinq ans[4]. C'est que le fer est un produit vulgaire, autochtone. On le trouve partout. On le chauffe et on le forge au moindre foyer. Mais, traité par ces procédés sommaires, il est très cassant. Pour les armes offensives et défensives, il faut un métal, moins dur peut-être, mais plus ductile, plus résistant, plus homogène. Le *chalcos* homérique est-il du cuivre pur ou du bronze ? L'étain (κασσίτερος) était connu dès cette époque; mais tandis que *l'Iliade* l'énumère parmi les substances précieuses, *l'Odyssée* ne le mentionne pas. M. Bérard en conclut qu'entre *l'Iliade* et *l'Odyssée* il a cessé d'être rare : conclusion peu rigoureuse. En tout cas, les

1. P. 409.

2. Le mot χιτών existe dans toutes les langues sémitiques (*kitinu* en assyrien, *kitonun* en arabe, *kitana* en araméen, *kutoneth* ou *ketoneth* en hébreu). Le χιτών était de lin comme le prouvent son épithète ordinaire (λίνεος) et ses autres qualificatifs : brillant (σιγαλόεις), souple (μαλακός), fin (λεπτός), semblable à une pelure d'oignon (οἷόν τε κρομύοιο λοπόν). Le φᾶρος et l'ὀθόνη étaient aussi de lin; ils reçoivent à peu près les mêmes épithètes. L'hébreu *'ētūn* (aramaïsme pour *'ētūn*) est incontestablement le même mot que ὀθόνη et il est vraisemblable que le φᾶρος n'est pas différent du *p'ēr* de l'Écriture. Quant aux λῖτα — le nominatif singulier est inusité — on est bien tenté de les rapprocher du *lōt* sémitique (Is., xxv, 7). Le *lōt* est une sorte de voile et λῖτα désigne une couverture blanche ou linceul : l'un et l'autre devaient être de chanvre ou de lin.

3. *Il.*, VII, 141-144.

4. *Il.*, XXIII, 831-835.

Phéniciens savaient le chemin de l'Espagne, pays de l'étain; ils trouvaient le cuivre à Chypre, sur la côte africaine et même en Syrie et en Palestine. Rien d'étonnant qu'ils aient découvert l'alliage de cuivre et d'étain et que leur *chalcos* soit notre bronze.

Bronze ou cuivre, le *chalcos* était pour les trafiquants phéniciens un article d'exportation des plus lucratifs. Les populations belliqueuses de cette époque ne pouvaient se passer d'armes; la Grèce leur refusait l'étain et le cuivre : les Phéniciens se chargeaient de les en approvisionner. Sidon, riche en bronze (πολύχαλκος), avait alors le monopole de ce métal; elle le livrait brut ou travaillé. Le cratère de Ménélas vient tout droit de Sidon; les vases dans lesquels le Cyclope trait ses brebis s'appellent γαῦλοι. En hébreu *gol* ou *gullah* signifie cruche et, par une métaphore toute naturelle, les Phéniciens désignaient ainsi une espèce de vaisseau.

Quant aux armes, la μάχαιρα doit être grecque, le ξίφος « épée » paraît oriental, le γωρυτός « carquois » aussi, de même le grand bouclier appelé σάκος. Mais ce serait une erreur de croire que les Phéniciens ont dû toujours importer le nom avec la chose et, de tout temps, les peuples envahis par une civilisation supérieure ont été plus réfractaires aux mots étrangers qu'aux usages et aux produits exotiques.

Puissent ces quelques pages faire apprécier, au point de vue de l'histoire des civilisations, l'intérêt et l'importance des recherches de M. Bérard.

Nous aurions l'air de faire à l'auteur une querelle d'Allemand si nous relevions certaines excentricités orthographiques : Kirkè, les Kyklopes, Kumè (Cumes), etc. Disons seulement que l'ordre est plus parfait dans l'index que dans le corps de l'ouvrage. L'auteur ne s'égare pas, mais il prend quelquefois le chemin des écoliers; il retombe bien sur sa route, mais après d'assez longs détours dont on ne saisit pas toujours la nécessité. Cela provient d'une érudition exubérante qui ne sait pas ou ne veut pas faire le sacrifice de ses souvenirs, peut-être aussi d'une rédaction trop hâtive.

M. Bérard écrit de verve. Il a de l'esprit et du naturel. C'est

un guide aimable qu'on suit avec plaisir même quand on n'est pas bien sûr qu'il vous mène droit au but. Pourquoi se croit-il obligé de lancer par-ci par-là des traits, qu'on pourrait appeler gaulois par euphémisme, mais qui paraissent bien émoussés depuis l'abus qu'en a fait Renan ?

FERDINAND PRAT.

LE TEXTE
DE
« LA GRANDE PROMESSE DU SACRÉ CŒUR »

Déjà plus d'une fois, et dans cette Revue même, les meilleurs théologiens ont étudié la promesse faite par Notre-Seigneur à sa glorieuse servante de Paray, en faveur de ceux qui, neuf fois de suite, communieraient le premier vendredi du mois. (Aujourd'hui même un écrivain autorisé y revient encore.) Je ne veux pas refaire après eux, et moins bien qu'eux, le même consolant travail. Je voudrais simplement faire connaître aux lecteurs des *Études* les fondements historiques de tous ces développements théologiques.

Dans une lettre à la Mère de Saumaise, datée de mai 1688[1], la bienheureuse Marguerite-Marie écrivait : « Un jour de vendredi, pendant la sainte communion, il dit ces paroles à son indigne esclave, si elle ne se trompe : « Je te promets, dans l'excessive « miséricorde de mon Cœur, que son amour tout-puissant accor- « dera à tous ceux qui communieront neuf premiers vendredis « du mois, tout de suite, la grâce finale de la pénitence ; ils ne « mourront point en sa disgrâce, ni sans recevoir leurs sacre- « ments, mon divin Cœur se rendant leur asile en ce dernier « moment[2]. »

Si nous possédions l'autographe de cette lettre, la question serait tranchée ; mais nous ne le possédons plus. Jusqu'à la Révolution, la correspondance entre la Bienheureuse et la Mère de Saumaise était conservée au monastère de la Visitation de Dijon ; depuis elle a disparu, et à moins d'une de ces heureuses trou-

1. Cette date ne me semble pas certaine ; les *Annales du monastère de Dijon* (p. 146) citent un fragment de cette lettre et le donnent comme postérieur au mois de février 1689. J'ai trouvé l'an dernier, à Roanne, un ancien manuscrit de la visitation de Paray qui fixe à la même lettre la date du 13 octobre 1687 ou 1689, le dernier chiffre est illisible.

2. *Vie et œuvres de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque*, t. II, p. 176, édition de 1876.

vailles, que les travailleurs attendent toujours, mais qui viennent si rarement, nous ne la reverrons plus. J'ai dit ici même, voilà juste un an, la grande liberté avec laquelle ceux et celles qui, les premiers, donnèrent au public les écrits de Marguerite-Marie, modifièrent ses expressions, n'avons-nous pas dès lors le droit de nous demander si, n'ayant plus ses paroles elles-mêmes, nous avons encore du moins sa pensée ?

Il faut répondre hardiment : oui. Même si la version du texte de la promesse que je viens de citer était seule arrivée jusqu'à nous, le doute ne serait pas possible. Quand on transcrivit les écrits de la Bienheureuse, souvent on les abrégea pour des raisons que je n'ai pas à donner ici, souvent on les corrigea pour supprimer des fautes de français, qui n'en étaient pas toujours, ou les accommoder au goût des délicats, qui n'était pas toujours le bon goût; jamais, au moins à ma connaissance, on n'a modifié ni une idée essentielle, ni un fait bien net; jamais on n'a rien ajouté au texte primitif. *Communion des neuf premiers vendredis du mois; grâce finale de la pénitence; mourir sans recevoir leurs sacrements*, des pratiques si précises, une aussi solennelle promesse, ne peuvent être des interpolations. Il suffirait donc, à la rigueur, de la citation précédente pour appuyer et soutenir notre croyance. Mais, grâce au Cœur de Jésus, nous pouvons l'établir encore plus solidement.

Les Contemporaines nous ont transmis, dans leur *Vie de la Bienheureuse*, une seconde version de cette promesse. A part quelques variantes de pure forme, et qui prouvent que leur copie est déjà une expression moins fidèle de l'original[1], elles disent identiquement ce que dit la lettre à la Mère de Saumaise ; le texte des Contemporaines est de 1714, au plus tard.

J'ai découvert, l'an dernier, à Roanne, dans la riche bibliothèque de M. Joseph Déchelette, si affable et si bienveillant pour les chercheurs, une troisième version manuscrite du texte de la grande promesse. Elle me paraît, de toutes celles que je connais, la plus voisine de l'autographe. Toutefois, il pourrait se glisser dans mon appréciation un peu de l'égoïsme inconscient du chercheur heureux. Aussi, les lecteurs des *Études* me permettront-ils de les faire juges du débat.

1. *Vie et œuvres...*, t. I, p. 318.

« *Et* un jour de vendredi, pendant la sainte communion, il *fut* dit ces paroles à son indigne esclave, si elle ne se trompe : « Je te promets, dans l'excessive miséricorde de mon Cœur, que « son amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communie- « ront neuf premiers vendredis *des* mois de suite la grâce de « la pénitence finale, *ne mourant point* en sa disgrâce, ni sans « recevoir leurs sacrements [,] se rendant leur asile assuré en « ce dernier moment. »

La conjonction *et* en tête de la phrase; le participe présent *ne mourant point*, au lieu du futur *ils ne mourront point*, trahissent la manière de la Bienheureuse, toujours avide de relier le plus solidement possible ses phrases et leurs différentes parties. Les mots « mon divin Cœur » qui se trouvent dans la lettre citée et dans la copie des Contemporaines, me semblent une addition; il est tout à fait dans les habitudes de la Bienheureuse de ne point répéter l'antécédent, quand elle croit pouvoir le négliger.

Au fond, d'ailleurs, et j'en conviens bien volontiers, il n'importe guère, dans la présente discussion, d'établir quelle est celle de ces trois versions qui se rapproche le plus du texte perdu, il suffit de constater qu'elles ne diffèrent en rien sur les points essentiels de la promesse; les légères divergences de détail donnent encore plus de prix à leur unanimité.

Il est pourtant des esprits qui regretteront toujours de ne pouvoir les comparer avec l'original, et qu'il n'ait pas été possible à la critique de vérifier une pareille affirmation. Qu'ils se rassurent un peu : pendant soixante ans il a été loisible à tous de contrôler la sainte promesse. Mgr Jean-Joseph Languet, évêque de Soissons, membre de l'Académie française, publia, en 1729, à Paris, *la Vie | de la Vénérable Mère | Marguerite-Marie | religieuse | de la Visitation Sainte-Marie*... On y lit, à la page 241 : « Dans une autre (lettre) elle prescrit une pratique pour honorer le Cœur de Jésus-Christ, pratique qui lui était familière et que Notre-Seigneur lui avait suggérée, en lui faisant espérer la grâce de la pénitence finale et celle de recevoir les sacrements de l'Église avant que de mourir pour ceux qui l'observeraient. C'était de faire une neuvaine de communions à cette intention et pour honorer le Cœur de Jésus-Christ, en plaçant chacune de ces communions à chaque premier vendredi du mois pendant neuf mois de suite. »

Mgr Languet, on le voit, traduit fort bien la lettre de la Bienheureuse à la Mère de Saumaise, et donne, dès lors, au récit qu'il rapporte le témoignage de sa haute autorité. On connaît les injustes et audacieuses critiques soulevées par son ouvrage; il semble bien probable — je n'en ai pourtant pas de preuve certaine — que les jansénistes et les catholiques opposés à la dévotion au Sacré Cœur raillèrent la divine et incroyable promesse. On peut du moins affirmer que tous ceux qui le voulurent, adversaires et partisans du livre, purent, de 1729 à 1792, aller consulter l'autographe de la Bienheureuse aux archives du monastère de la Visitation de Dijon et vérifier la parole de l'auteur. La promesse ne restait pas, d'ailleurs, lettre morte, si je puis ainsi parler, et la dévotion aux neuf premiers vendredis n'attendit pas la seconde moitié du dix-neuvième siècle pour se répandre dans l'Église. Il ne semble pas que du vivant de la Bienheureuse, ou dans les années qui suivirent immédiatement sa mort, on se soit beaucoup préoccupé de la sainte pratique. Mais, lors de la procédure épiscopale de 1715, ou mieux, quand les sœurs Françoise-Rosalie Verchère et Péronne-Rosalie de Farges, commencèrent à recueillir les écrits de leur maîtresse bien-aimée, on fut frappé par la lettre de 1688. Quelques âmes d'élite voulurent, sans plus tarder, s'assurer les grâces promises par le Sacré Cœur. La grande amie de Marguerite-Marie, la Mère Louise-Henriette de Soudeilles, par exemple, qui déjà avait tant fait pour le Sacré Cœur, et se trouvait alors supérieure, pour la cinquième fois, du monastère de Moulins, commença, le premier vendredi de janvier 1714, avec toute sa communauté, la série des neuf communions. Elle n'eut pas le temps de l'achever : le 24 avril, elle mourait dans des transports d'amour.

Après ce que l'on vient de lire — et la question n'est pas épuisée — on peut affirmer, en toute rigueur historique, que les théologiens ont le droit de tirer du texte de la lettre de 1688 tout ce que leur science leur permettra d'en tirer, à la plus grande consolation des âmes chrétiennes et à la plus grande gloire du Sacré Cœur de Jésus. Il a pour nous la valeur d'un autographe.

A. HAMON.

REVUE DES LIVRES

HISTOIRE

Histoire des croyances, superstitions, mœurs, usages et coutumes (*selon le plan du Décalogue*), par Fernand Nicolaÿ, avocat à la Cour d'appel. Paris, V. Retaux. 3 in-8, v-393, 548 et 465 pages.

Rien de plus curieux, de plus attachant que l'étude des croyances, des superstitions, mœurs, usages et coutumes des peuples. Mais nulle autre étude ne soulève plus de problèmes. Avant tout, la grande question : D'où vient que les groupes humains les plus divers se rencontrent dans les mêmes croyances, les mêmes coutumes, jusque dans celles dont la raison d'être n'est donnée ni par les essences des choses ni par l'unité de l'intelligence et de la nature humaine? Exploité par plusieurs anthropologistes et *folk-loristes* au profit du matérialisme et contre la révélation, ce domaine n'a pas toujours été cultivé par les croyants avec assez de jugement et de critique. On y a cherché, non sans raison, les vestiges d'une « tradition primitive », commune à toutes les branches du genre humain et dérivant des leçons reçues directement du Créateur par nos premiers parents. Mais on a poursuivi trop souvent cette recherche avec des procédés que la science et la critique ne reconnaissent pas, sans contrôle et discernement des témoignages et des documents, sans rigueur dans le raisonnement qui motive les conclusions. On n'est arrivé par là qu'à discréditer cette thèse de la « tradition primitive », dont le principe est pourtant certain et qui, sainement comprise et délimitée, devient un vrai flambeau pour l'ethnologie.

Nous sommes heureux de n'avoir point semblable reproche à adresser à M. Fernand Nicolaÿ, et de pouvoir, au contraire, louer dans ses trois volumes, avec l'extrême richesse de l'information, la préoccupation partout visible de n'employer que des faits bien attestés et la modération, le bon sens judicieux des interprétations et des déductions. En cette matière d'étendue infinie, où il

est impossible de se renseigner toujours par soi-même et de première main, je ne dirai pas que l'auteur n'a exploité que les sources les meilleures, mais il y a visé et, en somme, ses autorités, choisies avec autant d'intelligence que de conscience, constituent à son ouvrage une documentation vraiment sérieuse et même scientifique. On s'en convaincra, si l'on veut contrôler les références données au bas des pages; bien que, je dois l'avouer avec quelque regret, ce contrôle soit rendu un peu trop difficile par l'excès de brièveté dans l'indication des publications citées ou utilisées.

M. Nicolaÿ classe les lois et coutumes suivant le plan du Décalogue : il y a trouvé un cadre naturel et particulièrement approprié pour le but apologétique qu'il a en vue dans son vaste travail. Ainsi, pour donner une idée de sa marche, le premier livre, correspondant au premier commandement et qui remplit presque tout le premier volume, traite des croyances concernant Dieu et les dieux, les esprits et le surnaturel; puis du culte, surtout par la prière et l'adoration; enfin des superstitions, qui sont une perversion du culte divin. Par une enquête poursuivie chez tous les peuples anciens et modernes, l'auteur prouve qu'il n'y en a jamais eu de véritablement athées, et montre un principe religieux même au fond de pratiques telles que le fétichisme, qui, regardées superficiellement, ressemblent à une négation de la divinité. Il n'en conclut pas, comme les libres penseurs, que « toutes les religions se valent »; mais il fait ressortir avec raison l'autorité que cet accord de toute la famille humaine suffirait à donner au dogme de l'existence de Dieu et au précepte de la prière et du culte religieux, en même temps que l'immense supériorité du christianisme comparée avec les autres religions, toutes plus ou moins infectées de superstition.

Les autres classes de coutumes sont étudiées avec la même ampleur et donnent lieu à des conclusions analogues. C'est ainsi que M. F. Nicolaÿ nous fait voir, à travers les temps et l'espace : les rites du serment; les fêtes religieuses et populaires; les pratiques de la piété filiale et, en particulier, le culte des ancêtres, qui amène naturellement quelques considérations très sages sur l'homme-singe et le transformisme; les phases et particularités du droit et de la coutume concernant l'homicide, où il est question aussi du suicide, des supplices, de la guerre, des sacrifices

humains; l'intempérance et les plaisirs qui deviennent mauvais par l'abus, comme la danse, les spectacles, le roman, le luxe; l'histoire de la propriété et du vol, comprenant celle de l'esclavage; les formes du témoignage et de la preuve en justice, où viennent les « jugements de Dieu » et la torture; enfin les conditions et les cérémonies des fiançailles et du mariage. Sur tout cela, les détails curieux, et souvent même amusants, se pressent dans ces trois volumes ; on trouvera difficilement une lecture plus piquante et plus instructive à la fois. Le docte auteur mérite, avec nos félicitations pour l'idée de cette originale apologie, toute notre admiration pour l'érudition et la patience qu'il a déployées à l'exécuter.

M. Nicolaÿ termine par une conclusion consolante, sur la possibilité d'être sauvés qu'ont eue même les païens, s'ils ont fait le bien que leur raison leur montrait. Sans rappeler les tempéraments ou les restrictions que des théologiens méticuleux et surtout des théologiens rigides pourraient réclamer, je crois juste, pour le fond, ce qu'il dit sur ce difficile problème. Il est bien entendu (c'est la doctrine catholique) que nul ne peut être sauvé sans la *foi*; mais la grâce de Dieu, suffisante pour atteindre cette condition essentielle, ne manquera jamais à qui remplit les obligations dont sa conscience l'avertit. Telle était, en substance, la réponse de saint François Xavier et de ses compagnons aux Japonais qui les interrogeaient sur le sort de leurs ancêtres, morts sans avoir pu connaître la loi de Jésus-Christ. La cruelle sentence janséniste : « Il ne tombe pas du ciel une seule goutte de grâce pour les païens, où la prédication (chrétienne) n'a jamais été ouïe (*Saint-Cyran*) », a été condamnée par l'Église catholique.

Joseph Brucker.

Les Campagnes de 1799. *Souvarow en Italie*, par Édouard Gachot. Paris, Perrin. In-8, 495 pages.

Il y a trois ans, on fêtait en Russie, à grand renfort d'éloges, le centenaire de Souvarow. A cette occasion, M. Charles Malo écrivait dans les *Débats* du 15 mai : « Si la gloire de Souvarow appartient à son pays, les leçons, les exemples qu'il a laissés dans l'art de la guerre, et qui sont uniques en leur genre peut-être, doivent être connus et peuvent être mis à profit par tous... Ce

n'était pas seulement un grand entraîneur, c'était aussi un grand éducateur d'armée. » M. Alfred Rambaud n'avait pas été moins élogieux à l'adresse du grand maréchal. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire la très intéressante conférence faite aux élèves de Saint-Cyr l'année précédente.

M. Édouard Gachot se refuse à partager cet enthousiasme. Pour lui, le héros légendaire ne fut qu'un « patriote ». « On peut assez le comparer cependant à Wallenstein qui, lui aussi, fut un reître, mais un reître se montrant souvent grand seigneur, tandis que Souvarow se plut à rester cosaque. » (P. 94.) Il est difficile de ne pas voir là, comme dans les pages suivantes, un peu de mauvaise humeur. Aussi, malgré son désir de diminuer le brave maréchal, M. Gachot ne peut s'empêcher, sans le vouloir, de plaider en sa faveur à travers les quatre cents pages du très intéressant volume que nous venons de lire. L'histoire s'ouvre sur les pourparlers de François II et de Paul Ier pour purger l'Italie des armées républicaines. De Kray, commandant intérimaire, vient de forcer Scherer à quitter Vérone. Les luttes des 25-26 mars 1799 et la désastreuse journée du 5 avril sont comme le prologue de cette sanglante tragédie, dont la défaite de la Trebia, le siège de Mantoue, la bataille de Novi, sont les trois actes où se meuvent dans une action insensée et presque épique deux armées aussi fanatisées l'une que l'autre. Souvarow, appuyé par de Kray et Mélas, doit ménager leur susceptibilité. Heureusement Chasteler, son chef d'état-major, entre bien dans ses vues et le conduit triomphant de Vaprio jusqu'à Turin. Le généralissime n'a qu'un plan : empêcher Macdonald et l'armée de Naples de donner la main aux débris de l'armée d'Italie dont Moreau vient de prendre le commandement. Les terribles journées des 17, 18, 19 juin où 42 000 Austro-Russes triomphent non sans peine de 20 000 républicains, ruinent les espérances de Macdonald. Ralliant tant bien que mal les éclopés de son armée, il gagne le territoire de Gênes et, avec les restes épuisés de l'armée de Moreau à qui succède Joubert, la République peut opposer, le 15 août, sous les murs de Novi, une armée de 35 000 « va-nu-pieds » aux balles austro-russes. Le coup est décisif; et, malgré un héroïsme semé sans compter, le soir du 15 il ne reste plus de l'armée d'Italie que les défenseurs de Gênes. Les différends chaque jour plus aigus entre Russes et Autrichiens décident du départ de Souvarow, et le livre

se ferme au moment où le vieux maréchal, brisé par l'âge et une année de coûteuses victoires, va faire appel à ce qui lui reste d'indomptable énergie pour franchir les Alpes. Or, après chaque victoire, l'auteur nous amène à constater que si les troupes républicaines font de splendides retraites, la faute n'en est pas à Souvarow. Sans les terreurs ou les calculs de l'Autriche, jamais Macdonald et Moreau n'auraient rallié tant de traînards au lendemain de leurs défaites. Il est donc bien difficile d'apprécier la valeur militaire d'un homme qui ne fut jamais entièrement libre, quoi qu'il en soit, de ses défauts de caractère et de sa demi-sauvagerie.

M. Gachot, d'ailleurs, a parfaitement atteint le but qu'il se proposait : offrir au public une œuvre consciencieuse, qui ne tînt ni du « précis » ni des « mémoires », d'où les considérations « tactiques » et « politiques » soient exclues, pour ne laisser paraître qu'un beau et captivant chapitre d'histoire. Il a lui-même revu deux fois le terrain parcouru par les troupes en 1799, et a mis largement à contribution les archives françaises, autrichiennes, russes et italiennes. Un regret pourtant : on serait plus satisfait si, d'accord avec l'action, le style se montrait parfois plus alerte et plus vibrant.

M. Verlet du Mesnil.

Napoléon et sa famille, par Frédéric Masson. Paris, Ollendorff, 1903. In-8. Tome V, xvii-352 pages ; tome VI, 376 pages.

De 1809 à 1811, M. Masson suit les aventures de la famille de l'empereur. C'est une période critique. La brouille avec Lucien est définitive, Louis est contraint d'abdiquer, Eugène est destitué, Fesch dépossédé de Ratisbonne, Jérôme diminué en Westphalie, Joseph en Espagne, Murat est menacé à Naples. On dirait que Napoléon veut détruire, à tout prix, ce rempart d'États feudataires dont il s'est plu, depuis quatre ans, à entourer l'Empire.

Qu'y a-t-il donc ? Quelle pensée subite et impérieuse précipite l'empereur dans cette contradiction ? M. Masson pense que « les yeux » du conquérant se ferment « sur la race d'où il sort » pour s'ouvrir « sur la race qui doit venir de lui ». La naissance attendue du roi de Rome expliquerait la faillite du système et de

l'esprit de clan dont Bonaparte avait fait, depuis 1796, la marque et l'appui de sa fortune.

Au risque de me placer par là parmi ces « obscurs détracteurs » qui « cherchent une réclame » dont M. Masson est résolu à ne point faire « l'aumône », je dirai ici mon sentiment.

Napoléon est un imaginatif, vivant par avance dans les rêves qui seraient plus tard des projets et des réalités. L'espoir d'une dynastie enfin fondée, précisément parce qu'il donnait à son orgueil une suprême caresse, le possédait tout entier en 1811 ; Victor Hugo l'a dit en des vers puissants qui sont dans toutes les mémoires. Mais je ne pense pas qu'à cette « haute cime » le regard de l'aigle fut assez obscurci pour ne point voir que « l'aiglon » à lui seul ne saurait assurer le salut de l'Empire. Surtout je ne pense pas que le sentiment paternel, en s'exaltant lui-même, ait dicté à Napoléon une conception nouvelle du « grand Empire » qui commence à l'instant précis où naquit le roi de Rome. Dès le premier moment de sa puissance souveraine il a prétendu que ses frères, même rois, ne seraient que des serviteurs de ses desseins. Son esprit de domination le voulait ainsi. Les années ont pu faire qu'il ne leur demande plus en 1811 les mêmes services qu'il leur demandait en 1807. Les vicissitudes de la guerre l'expliquent et non la grossesse de Marie-Louise.

J'aurais aussi des réserves à faire en ce qui concerne le cardinal Fesch. M. Masson a annoncé depuis longtemps qu'il ferait, en grand, le procès politique de l'oncle de l'empereur. Ce qu'il dit aujourd'hui est vraiment trop sommaire pour décider la cause. Et quant à l'ultramontanisme du cardinal, M. Masson peut y croire ; mais ce n'en est pas moins une chimère.

Le récit de M. Masson est aisé et copieux, ainsi qu'en ses autres livres. Sur tous les membres de la famille impériale il abonde en menus renseignements, comme toujours. On s'aperçoit qu'il a consulté autre chose que les archives d'État, mais il est bien ingrat de parler si dédaigneusement de celles-ci : il leur emprunte tant de choses. Où qu'il prenne ses informations, M. Masson se tait sur la source, et on le comprend quand on songe aux hardis écumeurs qui suivent au sillage les gros navires sur l'océan des lettres. Mais ce silence n'en est pas moins parfois impatientant et regrettable.

Paul Dudon.

Un coin du Vieux Maine. *Notre-Dame-du-Chêne; Saint-Martin-de-Connée; Orthe.* Texte par L. Pottier, missionnaire; illustrations de MM. Julien Chappée et Jean Lauras. Paris, Téqui, 1902. In-8, xii-332 pages.

Augustin Thierry croyait pouvoir écrire, il y a près de quatre-vingts ans, qu'il n'existait pas « de véritable histoire de France, d'histoire reproduisant avec fidélité les idées, les sentiments, les mœurs des hommes qui nous ont transmis le nom que nous portons et dont la destinée a préparé la nôtre ».

En parlant ainsi, il n'entendait pas dire assurément qu'on n'avait jamais raconté et jugé les actes plus ou moins importants de nos rois, ministres et généraux; il affirmait seulement qu'on avait négligé de nous faire connaître, suivant le mot de Voltaire, « nos lois, nos mœurs, nos coutumes, notre esprit ».

Heureusement, on s'est appliqué depuis lors à combler cette lacune, et nombre d'ouvrages ont été publiés à cette fin. Nous doutons qu'il y en ait beaucoup de plus intéressants que celui de M. L. Pottier.

L'auteur y fait revivre à nos yeux un petit coin de notre vieille France; et cela, non au moyen de développements imaginaires, de descriptions fantaisistes, mais en exhumant des documents authentiques, expressifs et parlants.

Avec *Notre-Dame-du-Chêne*, nous sommes initiés à la vie religieuse des paysans de cette région; et nous concluons, après avoir lu ces pages riantes, que les exhortations du prêtre, les pratiques d'une piété sincère, peuvent plus pour le bonheur véritable du peuple que les déclamations révolutionnaires de démagogues menteurs et le confort malsain d'une société sans Dieu.

Avec *Saint-Martin-de-Connée*, nous pénétrons dans la vie politique d'une petite commune avant 89; nous entendons ses doléances, exposées aux pouvoirs publics avec autant de vigueur que de respect; nous assistons aux assemblées locales où se débattent pacifiquement les intérêts de tous; nous applaudissons aux marques effectives de sympathie qui, du trône, descendent jusqu'à cette localité perdue, quand le malheur l'a frappée. Nous sommes plus à même après cela de juger, comme elle le mérite, une révolution qui, trop habituellement, remplace les bienfaits réels de l'ancien gouvernement par des promesses trompeuses,

des abus par d'autres abus plus criants assurément, rompt l'accord séculaire entre le chef et les membres, implante jusque dans les endroits les plus reculés la délation, promène la terreur, le pillage, la mort, et retarde, par une précipitation criminelle, des réformes que la monarchie désirait et préparait.

La troisième partie de l'œuvre de M. Pottier, *Orthe*, présente le tableau des rapports du paysan manceau avec son seigneur; et vraiment les pièces officielles qui remplissent ces pages sont loin de nous montrer, dans le villageois de cette contrée, le serf rivé à la glèbe, l'esclave à tout faire, à tout souffrir, dont quelques hâbleurs parlent encore dans des journaux sans bonne foi comme sans esprit, dans des livres qu'une haine ignorante et intéressée inspire seule pour l'ordinaire.

Ajoutons enfin que les artistiques illustrations de MM. Chappée et Lauras donnent à ces pages un nouveau charme que les connaisseurs ne peuvent manquer de goûter.

Deux petites chicanes pour terminer. Elles montreront avec quelle attention nous avons lu cet instructif et gracieux travail, sans rien lui enlever de son très réel mérite. M. Pottier parle de la « marche victorieuse » des Vendéens sur Le Mans; les documents les moins contestables disent qu'après l'échec subi devant Angers, les héroïques soldats de La Rochejaquelein ressemblaient bien plutôt à des vaincus qu'à des vainqueurs. Ce n'est pas non plus en 1794, mais en 1793, qu'ils marchèrent sur la capitale du Maine, et que partant furent prises contre eux par les autorités de la Sarthe les mesures barbares que l'on connaît.

P. Bliard.

SCIENCES

Analyse infinitésimale à l'usage des ingénieurs, par E. Rouché, membre de l'Institut, et L. Lévy, répétiteur et examinateur d'admission à l'École polytechnique. Tome II : *Calcul intégral*. Paris, Gauthier-Villars, 1902. In-8, VIII-648 pages (*Encyclopédie industrielle*, fondée par M. Lechalas).

Ce second volume, consacré au calcul des intégrales et à la solution des équations différentielles, sera très apprécié de l'ingénieur. Il y trouvera un grand nombre d'applications emprun-

tées à la géométrie, à la mécanique, à la théorie de l'élasticité, à la résistance des matériaux, à l'électricité (et même un exemple tiré de la télégraphie sans fil). En outre, plusieurs tableaux rappellent au lecteur les méthodes usuelles d'intégration, les valeurs d'un grand nombre d'intégrales définies, les exemples les plus importants de rectification, de quadrature et de cubature, les principaux centres de gravité ou moments d'inertie.

Un autre mérite de cet ouvrage consiste dans la clarté parfaite et dans la simplicité toujours élégante des démonstrations. Dans le champ si vaste de l'analyse, les auteurs n'hésitent pas à laisser de côté plusieurs questions qui les éloigneraient de leur but éminemment pratique ; mais ils en donnent au moins un aperçu, et parfois même ils croient devoir développer certains points de théorie pure, tels que la réduction des intégrales abéliennes, l'intégration des fonctions de variables imaginaires, les fonctions eulériennes et la méthode de Jacobi pour résoudre les équations aux dérivées partielles du premier ordre. Nous pourrions mentionner aussi la théorie du potentiel avec un aperçu sur les actions *laplaciennes*, un résumé de la théorie des fonctions elliptiques, le beau théorème de Fuchs sur les équations différentielles linéaires et l'équation de Gauss relative à la série hypergéométrique. Plusieurs de ces théories, si élevées soient-elles, comportent des applications industrielles; celles-ci sont indiquées de telle façon que l'ingénieur peut sans peine les traduire en nombres.

Signalons encore les méthodes d'approximation de M. Picard pour les équations différentielles ou aux dérivées partielles, méthodes intéressantes et dont l'utilité pratique ne peut être contestée.

Un dernier chapitre a pour objet le calcul des variations. En se limitant aux cas les plus simples, les auteurs ont su éviter la complication que présente d'ordinaire cette étude et qui, peut-être, a contribué à la faire un peu trop négliger par les débutants.

Avec raison on fait remarquer dans cet ouvrage que les problèmes les plus simples, lorsqu'il s'agit d'analyse concrète, peuvent avoir des solutions discontinues, et qu'il y a intérêt à ne pas rester dans le domaine de la série de Taylor. Rarement l'ingénieur rencontre des fonctions analytiques pouvant rendre compte de tous les phénomènes observés. C'est ce qui donne tant

d'intérêt pratique aux séries de Fourier et aux séries de polynômes, objet de travaux récents et nombreux.

En résumé, l'œuvre si consciencieuse de MM. Rouché et L. Lévy ne sera pas seulement d'un grand secours aux ingénieurs; elle sera consultée avec fruit par quiconque s'intéresse à l'analyse et veut être initié rapidement aux progrès de cette belle science.

Robert d'Esclaibes.

La Navigation aérienne, par J. Lecornu. Paris, Nony, 1903. Grand in-8, VII-484 pages. Prix : 10 francs.

Superbe volume, où l'histoire de l'aérostation passe tout entière sous les yeux du lecteur, grâce au récit vivant et plein de charme des innombrables tentatives de l'humanité pour s'emparer de l'empire des airs, ainsi qu'aux magnifiques illustrations qui l'accompagnent. Depuis les malheurs légendaires d'Icare, imité au moyen âge par un moine bénédictin, Olivier de Malmesbury, dans ses essais comme dans son infortune, les hommes ont toujours cherché, avec une sorte de passion, à s'élever dans les airs et à y voyager. La série des efforts réalisés pour parvenir à ce but est vraiment inouïe; bien entendu, l'immense majorité des systèmes proposés n'a pas le bon sens et témoigne d'une méconnaissance absolue des conditions du problème, mais, de loin en loin, quelques véritables inventeurs de génie font leur apparition et apportent l'un après l'autre leur contribution à l'œuvre commune. Montgolfier, Charles, Robert, les premiers et les plus illustres; puis Launoy et Bienvenu qui, en 1784, inventèrent l'hélicoptère esquissé, au quinzième siècle, par Léonard de Vinci; le général Meusnier, qui formule le premier certaines des conditions auxquelles doivent satisfaire les ballons dirigeables; Robertson, Biot et Gay-Lussac, qui font les premières ascensions scientifiques, tels sont les noms célèbres du début. Puis cinquante ans se passent sans apporter autre chose, ou peu s'en faut, qu'une colossale contribution à l'histoire des illusions et de la sottise humaines : ballon-haricot, ballon-poisson, ballon-saucisson, il est impossible d'imaginer les inepties proposées par les inventeurs d'alors. En 1852, le problème de la direction des ballons est enfin abordé par H. Giffard, qui réalise, au moyen d'un moteur à vapeur, une vitesse de deux à

trois mètres par seconde. Vers cette époque, la lutte s'accentue entre les *balloniers* et les *aviateurs*, dont le grand principe est : « Pour lutter contre l'air, il faut être plus lourd que l'air. » Ceux-ci n'ont pas encore obtenu les succès des *balloniers*, mais il n'est point invraisemblable que, plus tardive, leur solution du problème sera probablement meilleure.

Le siège de Paris donna un nouvel essor à l'aérostation, les services aérostatiques militaires furent fondés un peu partout et devinrent l'occasion de travaux considérables qu'il est inutile de résumer ici et que le lecteur trouvera parfaitement présentés par M. Lecornu. Nous ne pouvons que recommander grandement cet excellent ouvrage, dont l'un des plus précieux avantages sera de donner des idées claires et précises sur une matière où tant d'obscurité règne dans bien des esprits.

Joseph de Joannis.

Les Phénomènes des métamorphoses internes, par J. Anglas. Paris, C. Naud. Collection *Scientia*. 84 pages. Prix : 2 francs.

Les métamorphoses des insectes ont fait la joie de notre jeune âge, qui les envisageait d'un regard un peu superficiel. Une larve élevée clandestinement dans un pupitre, et qui, un jour, devenait chrysalide pour s'épanouir, à quelque temps de là, en papillon teinté comme une fleur, tel était le programme de cette innocente distraction. Les biologistes y regardent de plus près, car cette étrange transformation constitue un des plus intéressants problèmes de la science de la vie. Comment s'accomplit-elle ? « Si l'on ouvre une chrysalide, écrit M. Anglas, ou plus généralement une nymphe d'insecte, on ne retrouve point à la dissection les organes larvaires, car ceux-ci se sont réduits en une sorte de bouillie ; ce phénomène a reçu de Weissmann le nom d'*histolyse* (destruction des tissus).

« Aux dépens de cette masse informe et non disséquable, se reconstruisent de nouveaux organes, dits *imaginaux*, le mot *imago* désignant l'insecte parfait ; ce second phénomène est l'*histogénèse* (formation du tissu).

« Le microscope montre que cette bouillie n'est pas inorganisée, mais qu'elle contient des plastides ou éléments cellulaires. »

En somme, c'est analogue à l'opération qu'effectuerait un propriétaire en démolissant sa demeure de fond en comble, pulvérisant même les matériaux qui la composent, pour reconstruire un palais des *Mille et une Nuits* avec les pierres grossières d'une maison de rapport. Seulement l'animal travaille sur son propre corps.

L'auteur suit donc, l'œil au microscope, et en s'aidant des immenses travaux exécutés à ce sujet, cette œuvre de destruction des cellules, puis la formation des tissus nouveaux destinés à l'insecte parfait. Il cherche surtout les causes efficientes de cette évolution. Plusieurs théories sont en présence. Pour les uns, les leucocytes (globules blancs du sang) sont les agents de la dissolution. Possédés soudain d'une suractivité spéciale, ils se précipiteraient sur les tissus larvaires, les engloberaient, les digéreraient, comme ils font pour les microbes.

Ils se conduiraient comme une gendarmerie, qui, chargée de défendre les honnêtes gens, se tournerait brusquement contre eux. Cela se voit, dit-on, en Macédoine... et ailleurs. Selon d'autres, le changement serait dû à la crise de maturité. D'autres encore, s'appuyant d'ailleurs sur d'excellentes observations, l'attribuent à l'asphyxie, l'acide carbonique s'accumulant, de fait, dans les tissus, au moment de l'histolyse.

M. Anglas n'accepte aucune de ces hypothèses, du moins en son entier. Sans nier l'existence assez fréquente de la *phagocytose* (destruction par les leucocytes), il constate qu'elle fait souvent défaut, et lorsqu'elle existe, il ne la considère que comme un phénomène secondaire. La dissolution des tissus mortifiés lui apparaît comme une sorte de digestion par les humeurs de l'organisme, digestion à laquelle coopéreraient souvent les leucocytes, en sécrétant des ferments spéciaux au voisinage du tissu attaqué.

Quant à la cause immédiate de la métamorphose, elle serait un changement biologique (arrêt de nutrition, de locomotion, etc.) qui modifierait l'équilibre chimique des réactions intra-organiques. Des phénomènes asphyxiques se manifesteraient aussitôt, déterminant alors le processus de l'évolution.

En voilà assez pour donner à tous ceux qu'intéressent les sciences biologiques l'envie de lire ce petit livre. Il est clair, net, et sa lecture n'exige que des connaissances générales de biologie.

Auguste Belanger.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ASCÉTISME

Saint François de Sales. — **Lectures spirituelles sur la piété**, disposées par P. Gœdert, E. M. Paris, Garnier frères. In-12, XLII-529 pages. Prix : 2 fr. 50.

Saint Alphonse de Liguori. — **Lectures spirituelles. Les fins dernières**, disposées par le même. Même éditeur. In-12, XIX-728 pages. Même prix.

Bourdaloue. — **Lectures spirituelles sur l'état religieux**, disposées par le même. Paris et Lille, Taffin-Lefort. In-12, XXIV-528 pages. Même prix.

La *collection littéraire de lectures spirituelles* entreprise par M. Gœdert devait se composer d'un volume par mois. Nous sommes heureux d'annoncer qu'elle est aujourd'hui terminée. Naguère (*Etudes*, 5 juin 1902), en annonçant le *Saint Chrysostome* pour le mois d'août, nous faisions pressentir ce prochain achèvement d'une utile publication. Peu après, au volume de saint Bernard sur la Vie chrétienne (septembre), succédaient saint François de Sales, nous instruisant sur la piété, avec ses formules gracieuses pleines de suavité et d'attrait (octobre); enfin, saint Alphonse de Liguori, plus sévère en apparence, mais non moins persuasif (novembre). Le tome de décembre, fourni par Bourdaloue, avait paru le premier de tous.

C'est à Bourdaloue encore que l'inlassable M. Gœdert vient de demander d'ouvrir une nouvelle collection intitulée : *Bibliothèque des communautés religieuses*, et qui comprendra bientôt des lectures extraites des PP. Vaubert, Le Blanc, Berthier. Ce volume est fort bien composé. Il contient, réunis pour la première fois, les *Pensées*, les *Exhortations*, les *Sermons de vêture* et la *Retraite*, de Bourdaloue, à l'usage des religieux. « Certes, écrivait La Harpe de l'œuvre entière du grand prédicateur, ce n'est pas un mérite vulgaire qu'un recueil de sermons qu'on peut appeler un cours complet de religion, tel que bien lu et bien médité, il peut suffire pour en donner une connaissance parfaite. » Le présent volume offre une synthèse analogue et comprend toute la doctrine de la vie religieuse exposée par un orateur qui, personnellement, en fut un vivant modèle. En même temps que ces deux collections, M. Gœdert en poursuit une troisième intitulée *Bibliothèque des lectures pieuses*; elle est empruntée à saint Bernard, au vénérable P. de la Colombière, à Mgr Le Tourneur, et s'est dernièrement enrichie du *Sacré Cœur*

de Jésus modèle des vertus. Enfin, une quatrième collection, dite de *Science religieuse*, a été amorcée par un ouvrage du P. d'Argentan.

Henri Chérot.

Le P. Ingold. — **Pour les âmes du Purgatoire.** Paris, Poussielgue, 1903. In-16, xiv-128 pages.

Le moyen de croître dans la ferveur, en gagnant tous les mois pour les âmes du Purgatoire un grand nombre de jours d'indulgences et une centaine d'indulgences plénières, tel est l'objet de ce pieux opuscule. L'auteur a tiré les prières qui le composent de l'ouvrage du P. Beringer. Groupées par lui autour des principaux actes de la journée du prêtre et du chrétien, elles peuvent être d'une réelle utilité pratique. H. C.

Le Mois eucharistique du R. P. Lercari, S. J. Nouvelle édition revue et corrigée par le P. Jules-Jacques, rédemptoriste. Rennes, Rahon-Rault, 1903. In-32, vii-200 pages.

Cet ouvrage, paru d'abord en latin, dans la première moitié du dix-huitième siècle, a été depuis traduit dans beaucoup de langues, notamment en français. En son genre, il est classique. Ses trente et une préparations pour la communion, extraites de la sainte Écriture, sont un trésor pour ceux qui aiment à varier leurs méthodes de piété. La présente édition, d'un format très portatif, présente plusieurs améliorations au point de vue du texte et des annexes.

H. C.

PHILOSOPHIE

P. J. Urráburu, S. J. — **Compendium philosophiæ scholasticæ.** Vol. II : *Ontologia*. Madrid, Saenz Jubera, Campomanes, 10. In-8, 454 pages.

Voici un deuxième volume du *Compendium*, dans lequel le R. P. Urráburu nous offre un abrégé de sa grande *Philosophie*, en huit énormes volumes, déjà bien connus.

Ces 454 pages, résumant les 1230 pages de l'*Ontologia*, reflètent ses qualités de doctrine complète, solide, exposée avec ce style à la fois clair et profond qui caractérise le P. Urráburu.

Le deuxième volume du *Compendium* met en lumière les notions de métaphysique générale qui servent de principes aux autres traités de philosophie et de préliminaires indispensables aux thèses de théologie.

Le R. P. Urráburu a vraiment exploré en tous sens la philosophie scolastique. Sa science surabondante et son esprit clair facilitent l'étude des questions les plus difficiles. Nous y avons trouvé pour notre compte des explications longtemps cherchées.

Signalons en particulier les notions de l'être et de ses modes déterminants, celles de l'unité, de la substance, de la nature, de la personne, de l'*accident*, de la présence dans l'espace.

L'auteur a mis à côté des thèses

principales un certain nombre de questions secondaires, en petits caractères. On pourra les omettre en dehors des cours supérieurs. Pourtant l'élève sera informé de l'existence de ces questions, qui ont souvent passionné l'École. Il en trouvera un plus long développement dans le grand ouvrage.

On aurait pu omettre quelques détails, qui n'intéressent plus les modernes qu'au point de vue historique. Nous aurions désiré un peu plus de développement de la notion et du principe de cause.

Les thèses se déroulent dans un ordre logique favorable à l'enseignement. Elles gagneraient, ce semble, à être moins morcelées. En réunissant plusieurs de ces thèses en une seule, on faciliterait aux élèves la synthèse. Ce travail est réservé au professeur.

Ce *Compendium*, déjà adopté comme texte de classe en deux séminaires d'Espagne, sera un utile auxiliaire pour les élèves qui étudient la philosophie en vue de la théologie. C'est le but principal que se propose l'auteur. Ceux qui possèdent le grand ouvrage du R. P. Urráburu seront heureux de se procurer son précieux *Compendium*. Ch. Delmas.

Cl.-Ch. Chazaux. — **Les Éléments primitifs de la pensée. L'âme humaine, les sociétés, l'Église.** Paris, Pedone; Grenoble, Allier, 1902. In-12, 159 pages.

Comment l'âme humaine monte-t-elle des balbutiements de l'enfance à la pensée philosophique? Ordre, unité, grandeur, liberté, vérité, beauté : tels sont les échelons qu'elle parcourt successivement. Et cette ascension s'ouvre, non seulement aux esprits cultivés, mais aux humbles qui savent être dociles au *Sursum corda*. Les sociétés suivent cette même marche en leur évolution; avec quelles déviations, l'histoire ne le dit que trop. Ces six éléments se retrouvent dans la vie de l'Église, mais ils s'y développent plus harmonieusement et avec des défaillances plus courtes, moins intimes, suivies de renaissances fécondes.

Trois conférences, où M. Cl.-Ch. Chazaux a mis sa délicatesse coutumière de pensée et d'expression, avec cette heureuse aisance de passer des principes abstraits de la philosophie aux applications les plus présentes de la morale et de la politique. Lucien Roure.

S. Karppe. — **Essais de critique et d'histoire de philosophie.** Paris, Alcan, 1902. In-8, 225 pages. Prix : 3 fr. 75.

Des neuf études qui composent ces *Essais*, cinq se rapportent à Spinoza. Mais il faut surtout en chercher l'unité ou le lien dans la préoccupation de remonter aux origines, aux éléments premiers d'où sont dérivées quelques doctrines marquantes en philosophie et en exégèse. Ainsi, M. S. Karppe croit retrouver dans le monothéisme biblique le germe du monisme de Spinoza; c'est encore Spinoza plutôt que Richard Simon qu'il estime le fondateur de la critique exégétique et historique de

la Bible ; il montre dans Herder un précurseur de Darwin. Il devait évidemment reprendre la thèse, tant de fois combattue, de l'influence de Philon sur la formation de la dogmatique chrétienne et sur les principaux représentants de la patristique.

Une connaissance approfondie de la littérature hébraïque préparait excellemment M. S. Karppe à ce genre d'étude. On en regrette d'autant plus vivement que la littérature catholique lui soit moins familière. Lucien Roure.

DROIT

Édouard Viollet, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris. — **Les Établissements congréganistes et la loi du 4 décembre 1902**. Paris, H. Oudin, et Marchal et Billard. In-12, 55 pages.

Le défenseur infatigable des congrégations, M. Édouard Viollet, complète aujourd'hui son étude sur les écoles libres par l'examen de la loi du 4 décembre 1902 et l'étude des conséquences qu'elle entraîne.

Son argumentation serrée et logique, présentée en termes clairs et concis, avec une abnégation entière de toutes préférences personnelles et une impartialité absolue, fait de cet opuscule une consultation vraiment remarquable que tout esprit droit et juste lira avec profit.

Joseph Prélot.

Jean-Marie Abribat, avocat au Chili. — **Le Détroit de Magellan au point de vue international**. Paris, A. Chevalier-Maresq. In-8, 312 pages.

Les difficultés de droit international que soulève l'utilisation des canaux interocéaniques et des détroits ont dicté à M. Abribat, avocat au Chili, quelques pages sur le détroit de Magellan, assurément très intéressantes pour l'histoire locale de son pays. Mais, à côté de documents et de solutions d'un intérêt plus spécial, on y retrouve exposés avec méthode et discutés avec clarté les principes mêmes du droit international en la matière. La façon dont il en a été fait application au détroit de Magellan est un précédent très utile à étudier, et de nature à fournir une solution dans tout nouveau conflit de ce genre qui pourrait se présenter. L'ouvrage de M. Abribat facilitera ce travail.

Joseph Prélot.

VARIA

Jean Charruau. — **Une famille de brigands**. *Récit d'une aïeule*. Paris, Téqui, 1902. In-4. Prix : 3 fr. 50.

M. Jean Charruau s'est révélé, il y a quelques années, excellent conteur. Les souvenirs de sa propre famille lui fournirent des tableaux vivants et dramatiques sur l'épopée révolutionnaire, en même temps que des pages pleines de charme sur la vie d'une famille chrétienne. Il continue aujourd'hui à exploiter le même milieu ; mais,

cette fois, il s'est senti assez sûr de soi-même pour sortir du cadre nécessairement un peu étroit de la réalité, ou, comme on dit aujourd'hui, des choses vécues. Les personnages lui appartiennent; ils sont une création, et des plus heureuses, de son imagination. Peut-être même n'en sont-ils que plus vrais, comme le roman est souvent plus exact que l'histoire.

Une aïeule, à l'âge où l'on se souvient le mieux de la première enfance, Marie de Sainte-Hermine, devenue Mme Rambure, a connu l'ancien régime et vécu dans ces manoirs de la fin du dix-huitième siècle, refuge des vertus domestiques et des traditions patriarcales, quoique déjà envahis par le philosophisme. Puis, elle a été témoin des crimes des mauvais paysans, révoltés et incendiaires, mais surtout des glorieux exploits de ces sublimes Vendéens que les Bleus — leurs bourreaux — ont essayé en vain de flétrir du surnom de *Brigands*.

L'aïeule dont M. Charruau tient si délicatement la plume, encadre ses récits familiers, tels que l'histoire du crin noir de Tristan, de réflexions spirituelles et de considérations morales qui font entrer la leçon avec le plaisir. Mais la noble et vertueuse aïeule ne sourit pas toujours. Aux scènes d'intérieur et aux peintures de genre succèdent les épisodes tragiques et les angoisses des journées de bataille ou de tuerie. Les lecteurs avides de saines émotions goûteront le beau chapitre : *Vengeance et pardon*. Tandis que l'armée catholique, repassant la Loire en désordre, fait grâce aux républicains prisonniers, à la prière de Bonchamp mourant, le marquis et sa femme Geneviève arrachent à la mort Urbain, le brûleur de leur château de Bois-Joli, l'assassin du père Bureau et de Joséphine. Avec *Trois mois à Nantes en 1793*, on assiste aux messes célébrées dans les cachettes, aux arrestations, aux noyades.

L'auteur, avant d'aborder ces peintures d'un milieu si mouvementé, s'est imprégné à fond des Mémoires du temps; il a recueilli des traditions orales et connaît bien le pays et les gens, les mœurs et le parler. Sa manière, très détaillée, rappelle parfois la touche si pénétrante et le pinceau si descriptif de l'auteur de *la Terre qui meurt*. Il sait tout voir et tout peindre. Somme toute, un bon et pur roman, à la fois historique et familial.

Henri Chérot.

Léon Bocquet. — **La Banale Histoire**. Lille, Le Beffroi.

Oh ! très banale histoire, effectivement. On nous raconte, dans une jolie plaquette d'une vingtaine de pages, les échecs, le désespoir, le suicide de l'étudiant Lalieux. Efforts visibles de l'auteur pour faire œuvre de *styliste*.

Louis Chervoillot.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mai 27. — A **Paris**, *le Gaulois* publie une pétition de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, demandant au Parlement que « tout citoyen français nommé ou désigné assez clairement à la tribune de la Chambre, puisse répondre par une lettre adressée au président de l'assemblée devant laquelle il aura été nommé, et que cette lettre soit lue en séance publique ».

— A la Chambre des députés, discussion de propositions de lois établissant l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. La déclaration d'urgence, qui supprime la deuxième délibération, est adoptée, vingt-trois députés présents. — M. Hubbard dépose une proposition de loi ayant pour but d'organiser la séparation des Églises et de l'État : « Les cultes relèveront uniquement de l'application simultanée des lois sur la liberté de la presse, sur la liberté de réunion et sur la liberté d'association. »

— A **Saint-Pétersbourg**, ouverture des fêtes pour le deuxième centenaire de la fondation de la ville : les municipalités de Paris et de plusieurs grandes villes de France y sont représentées.

28. — A **Paris**, *le Figaro* publie une lettre de M. Parayre au ministre de la Marine, dans laquelle l'ancien secrétaire des Humbert rappelle qu'il lui a versé une forte somme, en 1889, après un discours prononcé à la tribune par M. Pelletan contre l'élection du concurrent de Frédéric Humbert.

— D'après le *Gil Blas*, l'autorisation de jouer au baccara, refusée par le préfet de police, aurait été accordée au Cercle national, moyennant 25 000 francs, par le ministère de l'Intérieur : d'où, à la Chambre, interpellation suivie d'un vote de confiance à M. Combes.

29. — En **Italie**, à la Chambre des députés, le rapport de M. Salandra conclut au rejet de la proposition de loi relative au divorce.

31. — A **Dunkerque**, magnifiques fêtes à l'occasion du cinquième centenaire et du couronnement de Notre-Dame-des-Dunes.

— A **Figuig**, en Algérie, à la frontière du Maroc, M. Jonnart, gouverneur général, accompagné du général O'Connor, est attaqué par des pillards marocains : dix-sept soldats de l'escorte sont blessés, dont l'un mortellement.

Juin 1er. — En **Serbie**, aux élections pour la Skouptchina, ne sont élus que des candidats favorables au gouvernement : sur 183 905 suffrages exprimés, l'opposition n'a réuni que 1 322 voix.

— En **Bulgarie**, le prince Ferdinand préside à l'inauguration du port de Bourgas.

2. — A **Paris**, l'Œuvre de l'hospitalité de nuit célèbre son jubilé : en vingt-cinq ans elle a recueilli 1 686 872 pensionnaires.

4. — A **Paris**, très brillante séance à l'Académie française, où M. Edmond Rostand lit son discours de réception. M. le vicomte de Vogüé lui répond.

5. — En rade de **La Pallice**, près La Rochelle, à bord du *Masséna*, meurt subitement l'amiral de Courthille, commandant en chef de l'escadre du Nord.

— A **Paris**, M. Combes dépose au Palais-Bourbon les demandes d'autorisation des congrégations enseignantes de femmes, dont il propose le rejet en bloc.

— A **Brest**, arrive l'attaché naval allemand, contre-amiral Siegel, envoyé par l'empereur Guillaume II pour remercier la marine française et le préfet maritime du secours donné à *l'Amazone* lors de l'échouement de ce croiseur.

7. — A l'**île Maire**, près de Marseille, dans un abordage avec *l'Insulaire*, *le Liban* a coulé : le nombre des victimes dépasse quatre-vingts.

8. — Les opérations contre **Figuig** commencent aujourd'hui ; après le premier bombardement, Figuig accepte les conditions du général O'Connor.

9. — A **Londres**, très importante séance à la Chambre des Communes, où la proposition de M. Chamberlain, tendant à substituer le régime du protectionnisme à celui du libre-échange, est vivement combattue.

10. — A **Belgrade**, aujourd'hui, trente-cinquième anniversaire de l'assassinat de son grand-père, le jeune roi de Serbie, Alexandre Ier, est assassiné, ainsi que la reine, son frère et plusieurs ministres. Une tentative d'empoisonnement contre la reine avait échoué récemment.

Paris, le 10 juin 1903.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 95

ARTICLES DE FOND

Chérot (H.). Le Général Ducrot à Strasbourg (1865-1870) 5, 469
Brière (Y. de la). L'Assistance par le travail à Paris au début du XVIIe siècle. 24
Piolet (J.-B.). Les Congrégations françaises dans l'Amérique latine 44
Roure (L.). Hippolyte Taine. Religion et naturisme. 69
Belanger (A.). Bulletin scientifique. 88
Suau (P.). Les Lendemains (*Nouvelle*). 107
Becdelièvre (A. de). Un érudit savoisien. 121
Delaporte (V.). Choses de Bretagne. Centenaire de Brizeux. 145, 601
Becdelièvre (A. de). Le Troisième Jubilé de l'Escalade 163
Dudon (P.). Les Congrégations, la Chambre et le Pays. 189
Chérot (H.). Les Fêtes du centenaire de Quinet. 213
Leroy (H.). L'Action populaire . 239
Charruau (J.). « Nos enfants ». 260
Burnichon (J.). « A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir ? » 276
Broise (R.-M. de la). Marie Mère des hommes, d'après l'ouvrage de M. Terrien. 305
Bremond (H.). « L'Oblat ». . . . 328
Sortais (G.). L'Élève de Fra Angelico, Benozzo Gozzoli (1420-1497). . 348, 641
Doize (J.). Benoit XIII à Peñiscola. 370
Chervoillot (L.). Une apologétique nouvelle. 393
Chérot (H.). Une thèse en Sorbonne. Mgr de Gondrin, archevêque de Sens au XVIIe siècle. 412
Suau (P.). « Le Recrutement sacerdotal » 422
Dudon (P.). Une protestation épiscopale en 1831 426
Boubée (J.). Shakespeare ou Bacon ? 449, 679
Servière (J. de la). Une controverse au début du XVIIe siècle 493, 765
Dudon (P.). La Guerre aux chapelles sous le premier Empire. 517
Roure (L.). Bulletin philosophique. 539
Prat (F.). Récentes publications exégétiques en Allemagne 555
Brucker (J.). « La Vraie Méthode des études ecclésiastiques ». 561
C. (H.). Un grand religieux : le P. Picard. 564
Vermeersch (A.). La Grande Promesse du Sacré Cœur. 593
Joannis (J. de). Les Origines de la géométrie. 621
Suau (P.). Terre d'épopée. — Fontarabie. 661
Bremond (H.). Revue littéraire. . 697
Alès (A. d'). Le Dieu César au temps de Septime-Sévère 737
Delaporte (V.). Lettres d'une Française et d'une chrétienne 778
Dudon (P.). En marge du décret de messidor 799
Brucker (J.). Bulletin d'iconographie chrétienne 818
Belanger (A.). « Le Mixte et la Combinaison chimique ». 849
Prat (F.). Homère et les Phéniciens. 845
Hamon (A.). Le Texte de « la Grande Promesse du Sacré Cœur » 854
Revue des Livres. 127, 285, 427, 567, 717, 858
Evenements de la Quinzaine. 143, 303, 447, 589, 735, 875

REVUE DES LIVRES

Abbé F. Durand, Abrégé de l'Évangile médité pour toute l'année, suivant les quatre Évangiles, d'après l'abbé Duquesne, p. 127.—— A. Leclère, Essai critique sur le droit d'affirmer, p. 128.—— C. Renouvier, Le Personnalisme, suivi d'une étude sur la perception externe et sur la force, p. 132. —— L. Rivière, Mendiants et Vagabonds, p. 136.—— M. des Cilleuls, La Population, p. 136. —— M. Brants, La Petite Industrie contemporaine, p. 136. —— M.-R. Monlaur, Après la neuvième heure, p. 139.

N..., Marie, Reine de l'Univers, p. 140. —— T. R. P. Monsabré, Dimanches et Fêtes de l'Avent, p. 140. —— H. Joly, De la corruption de nos institutions, p. 140.—— E. Faguet, Le Libéralisme, p. 141.——H. de la Ville de Mirmont, Études sur l'ancienne poésie latine, p. 141. —— J. Charlette, Marinette, p. 142.

Abbé L. Lenfant, Le Cœur à Gethsémani ; la Royauté du cœur ou la Douceur chrétienne, p. 285. —— Chan. Pihan, Œuvres choisies de saint Augustin : Les Confessions, p. 286. —— Fr. Veuillot, Apostolat social, p. 287. —— L. Roure, Anarchie morale et crise sociale, p. 288.—— P. Azan, Annibal dans les Alpes, p. 290. —— J.-B. Ayroles, Table analytique et alphabétique des matières contenues dans « la Vraie Jeanne d'Arc » et Réponse à quelques critiques de « la Vraie Jeanne d'Arc », notamment à M. U. Chevalier, p. 291. —— E. Tavernier, Du Journalisme, son histoire, son rôle politique et religieux, p. 293.—— A. Pougin, La Comédie-Française et la Révolution, p. 293. —— E. Jaloustre, Une nièce de Pascal : Marguerite Périer, p. 295. —— Dr J. Grasset, Leçons de clinique médicale, 4e série, p. 298.

Abbé Genty de Bonqueval, Élévations sur les litanies de la très sainte Vierge, p. 300.—— R. P. G. Kolb, Wegweiser in die Marianische Literatur, p. 301.

G. Letourneau, La Méthode d'oraison mentale du séminaire de Saint-Sulpice, p. 427. —— Abbé Naudet, Pour la Femme, p. 431.—— Ch. Péronnet, Tante Bath, p. 434. —— M. Le Beaumont, Gringalette, p. 434. —— N..., Bonne-Maman, p. 435.—— Champol, L'Idéal de l'oncle Caillou, p. 435.—— De Flavigny, Notre Amirale, p. 435. —— M. Dartière et L. Lauris, Madeleine, p. 435. —— Champol, La Rivale, p. 436. —— F. Gillette, Longue Route, p. 436. —— A. de Saint-Aulaire, La Ferme d'Herbigny (Étiennette), p. 436. —— H. Maisonneuve, Marquée, p. 436. —— M. Damad, Rencontres, p. 437. —— A. Duhamel, Irréparable Faute, p. 437.—— J. Barbet de Vaux, Cœurs d'enfants, p. 437. —— L. Conan, L'Oublié, p. 438. —— M. Reepmaker, Emma Beaumont, p. 438. —— P. Mael, Mademoiselle Pompon, p. 439. —— F. de Nocé, Simonne, p. 438. —— L. des Ages, Grimonette, p. 438. —— R. des Fourniels, Floréal, p. 439.—— E. Daudet, Fils d'émigré, p. 439. —— J. Grave, Malfaiteurs, p. 439. —— H. Bordeaux, La Peur de vivre, p. 439.

Abbé A. Coulomb, Vie de la T. R. Mère Marie du Cœur-de-Jésus, p. 442. —— L. Misermont, Les Filles de la Charité d'Arras, dernières victimes de Joseph Lebon à Cambrai (26 juin 1794), p. 444. —— P. L. Pottier, La Vie et histoire de Madame sainte Barbe, p. 445. —— H. Bremond, L'Enfant et la vie, p. 445. —— J. Charruau, Emilienne, p. 446.

Pierre, cardinal Pászmány, Opera omnia, p. 567. — Dom G. Cisneros Exercices spirituels et Directoire des heures canoniales, p. 569. — Abbé Moussard, Apologie du culte catholique, p. 573. — A. Sauvin, Symbolisme du culte catholique, p. 573. — A. Baudrillart, Les Catacombes de Rome, p. 573. — J.-L. Gondal, S.-S., Philosophie de la Prière, p. 573. — Abbé Canet, La Liberté de penser et la libre pensée, p. 573. — L. Pingaud, Saint Pierre Fourier, p. 576. — N..., La Révérende Mère Sainte-Marie, Henriette Le Forestier d'Osseville, p. 578. — P. Ker, En pénitence chez les Jésuites, p. 579. — A. Suarès, Le Livre de l'Émeraude. En Bretagne, p. 581. — Abbé Issaly, Principes fondamentaux de la théorie des pseudo-surfaces, p. 581. — La Géométrie non euclidienne et l'insuffisance de ses principes, p. 582.

Abbé J. Pession, Considérations théologiques sous forme de méditations sur le Paradis, p. 583. — A. Arvieu, S.-S., Résumé synthétique de la théologie, p. 583. — Chanoine V. Cantineau, Cours de religion, p. 584. — Abbé J.-L. Adam, Catéchisme expliqué et illustré, p. 585. — S. Em. le cardinal Perraud, Les Vertus morales, p. 585. — Abbé A. Chabot, La Mortification chrétienne et la vie, p. 586. — Abbé J. Berthier, M. S., Heureux les cœurs purs, ou la Chasteté parfaite, p. 587. — Abbé Planes, Pages d'Évangile. III : De la dernière Cène à l'Ascension, p. 587. — Un Enfant du Carmel, Pour les affligés. Neuvaine à saint Joseph, p. 587. — H. Bremond, Ames religieuses, p. 588.

Chan. Breton, Le Drame éternel. Essai doctrinal sur la messe, p. 717. — P. Girodon, Commentaire critique et moral sur l'Évangile selon saint Luc, p. 718. — Abbé Archelet, Ce qu'est la vie, p. 719. — G. Fonsegrive, Comment lire les journaux, p. 720. — Comtesse E. de Trémaudan, Jésus-Christ et la femme, p. 721. — V. du Bled, La Société française, p. 723. — Dom F. Cabrol, Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fasc. 1, p. 724. — M. Thibault, Isabeau de Bavière, reine de France. La jeunesse (1370-1405), p. 727. — M. Paléologue, Rome, notes d'histoire et d'art, p. 728. — Dr Veressaïef, Mémoires d'un médecin, p. 730. — L. Andréief, L'Épouvante, p. 730.

Abbé Lejeune, La Dévotion au Sacré Cœur. Le dogme, la pratique, p. 731. — Abbé Battendier, Pages religieuses, p. 731. — Abbé J. Berthier, Le Livre de tous, p. 731. — J. Martin, Doctrine spirituelle de saint Augustin, p. 732. — Dr Hélot, L'Hypnose chez les possédés, p. 733. — J. Brugerette, Si toutes les religions se valent ? p. 734. — M. Salomon, Philosophes du dix-neuvième siècle. H. Taine, p. 734.

F. Nicolay, Histoire des croyances, superstitions, mœurs, usages et coutumes, p. 858. — Ed. Gachot, Les Campagnes de 1792, p. 860. — F. Masson, Napoléon et sa famille. T. V, p. 862. — L. Pottier, Un coin du Vieux Maine, p. 864. — E. Rouché et L. Lévy, Analyse infinitésimale à l'usage des ingénieurs, p. 865. — J. Lecornu, La Navigation aérienne, p. 867. — J. Anglas, Les Phénomènes des métamorphoses internes, p. 868.

P. Gœdert, Lectures spirituelles, p. 870. — P. Isnold, Pour les âmes du Purgatoire, p. 871. — P. Lercari, Le Mois eucharistique, p. 871. — P. J. Urráburu, Compendium philosophiæ scholasticæ. Vol. II : Ontologia, p. 871. — Cl.-Ch. Chazaux, Les Éléments primitifs de la pensée, p. 872.

—— L. Karppe, Essais de critique et d'histoire de philosophie, p. 872. —— E. Viollet, Les Établissements congréganistes et la loi du 4 décembre 1902, p. 873. —— J.-M. Abribat, Le Détroit de Magellan au point de vue international, p. 873. —— J. Charruau, Une famille de brigands. Récit d'une aïeule p. 873. —— L. Bocquet, La Banale Histoire, p. 874.

FIN DU TOME 95

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

AP
20
E8
t.95

Etudes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY